QUESTIONS
DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

REVUE DE POLITIQUE EXTÉRIEURE

PARAISSANT LE 1er ET LE 16 DE CHAQUE MOIS

DIRECTEUR : Commandant de THOMASSON,

Ancien attaché militaire de France.

DIX-HUITIÈME ANNÉE. — 1914

TOME XXXVII (Janvier-Juin)

BIBLIOTHÈQUE

PARIS

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

19-21, RUE CASSETTE

1914

LIBRARY
JAN 21 1992
UNIVERSITY OF TORONTO

JX
3
QH7
t·37

QUESTIONS
DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LES DÉMONSTRATIONS DIPLOMATIQUES DE L'ANGLETERRE ET DE L'ITALIE

Les deux événements diplomatiques de la quinzaine ont été la note de sir Edward Grey aux puissances et le discours du marquis de San Giuliano à la Chambre italienne en réponse aux interpellations de MM. Barzilaï et Bissolati. L'étude de ces deux documents, où sont traités tous les sujets préoccupants de l'heure actuelle, permet de tâter le pouls à l'Europe.

A vrai dire le texte authentique et complet de la note de sir Edward Grey n'a pas été publié; on n'en connaît le contenu que par une divulgation que le *Times* reproche assez aigrement à la presse française, ou plutôt à ceux qui l'ont informée. Il est certain que les journaux anglais donnent eux-mêmes l'exemple de la plus parfaite réserve, notamment en ce qui concerne ces importantes négociations anglo-allemandes relatives à l'Afrique, que l'on dit aujourd'hui terminées, mais sur lesquelles le silence continue à planer. Mais, que ce soit un bien ou un mal, nous savons aujourd'hui ce que renferment les dix paragraphes où la diplomatie britannique expose à l'Europe ses desiderata sur la double question de l'Albanie et des îles égéennes.

Pour elle ces deux affaires doivent être liées : c'est ce que nous avons toujours soutenu ici. Nous avons seulement déploré que la Triple Entente ait méconnu les vrais intérêts de la Grèce en demandant pour elle *trop* dans la mer Egée et *trop peu* en Epire; mais l'heure n'est plus aux récriminations. Sir Edward Grey commence par proposer qu'on laisse aux Grecs un mois plein pour évacuer l'Albanie, à partir du moment où la frontière méridionale sera fixée par les puissances. C'est rester dans l'esprit de la Conférence de Londres et réprouver l'extra-

ordinaire ultimatum que l'Autriche et l'Italie avaient adressé le 30 octobre à la Grèce pour l'inviter à retirer ses troupes de tous les territoires contestés à la date fatidique du 31 décembre. Cette fameuse frontière de l'Albanie méridionale est d'ailleurs à peu près arrêtée, aujourd'hui que l'Europe s'est rangée à ce qu'avait suggéré l'Angleterre. La commission de délimitation a été invitée à cesser ses infructueuses recherches ethniques et à prendre une cote mal taillée en s'inspirant de considérations géographiques. Dès lors, il était à prévoir qu'on chercherait à relier par la ligne la plus courte, à travers le territoire contesté, les points extrêmes des deux tracés, partant l'un du lac d'Ochrida, l'autre de l'Adriatique, que la Conférence de Londres avait déterminés *ne varietur* (1). Le territoire contesté se trouve ainsi coupé en deux parties à peu près égales, et la Grèce perd définitivement les districts pourtant helléniques d'Argyrokastro, de Premeti, de Liaskovik et d'Herseg. Sir Edward Grey est d'avis de lui accorder une compensation dans la mer Egée. A l'exception d'Imbros et de Ténédos, qui commandent les Dardanelles, elle conserverait les autres îles qu'elle occupe actuellement, c'est-à-dire Thasos, Samothrace, Lemnos, Mitylène, Chio et Samos. Nous avons déjà dit les objections que soulève cette attribution des grandes îles voisines de la côte d'Asie, nous n'y reviendrons pas.

La dernière partie de la note anglaise est peut-être la plus importante. Sir Edward Grey se décide enfin à demander nettement l'évacuation du Dodécanèse par les Italiens. Il estime sans doute que la plaisanterie du traité de Lausanne « non encore exécuté par la Turquie » a suffisamment duré : la Turquie a en effet désavoué et placé « hors cadres » ceux de ses officiers, en bien petit nombre, qui sont encore en Tripolitaine. Sir Ed. Grey rappelle donc les engagements catégoriques pris par le gouvernement italien ; mais en même temps, dans un désir évident de conciliation, il insinue que le Dodécanèse une fois rendu aux Turcs devrait recevoir une forme de gouvernement autonome. Le *Times* souligne l'importance de cette suggestion : elle peut, dit-il, conduire à un compromis acceptable, non seulement pour la Turquie et l'Italie, mais pour toutes les puissances méditerranéennes. « On ne saurait considérer comme « nul et non avenu tout le travail de réorganisation accompli « à Rhodes et dans les îles voisines pendant le séjour des « troupes italiennes ; il faut donc envisager une solution qui « ne blesse pas les susceptibilités de l'Italie. » Ce langage

(1) Voir notre carte de l'Albanie dans la livraison du 16 novembre.

quelque peu sibyllin semble signifier que l'Angleterre vise surtout le départ des soldats et des marins italiens, mais qu'elle s'accommoderait des « compensations » que réclame la presse italienne : gendarmerie ottomane encadrée par des officiers italiens, autorités locales assistées de conseillers italiens. Le marquis Imperiali, ambassadeur d'Italie à Londres, en aurait entretenu le Foreign Office. Pour l'Angleterre, le jour où Rhodes et Stampalia ne pourraient plus devenir des bases navales étrangères sur la route des Indes, tout serait dit.

Quoiqu'en France nous ne voyions pas tout à fait la question du Dodécanèse sous le même angle que nos voisins d'outre-Manche, les propositions anglaises auront notre appui et celui des Russes. Mais dans le camp de la Triple Alliance, la réponse, qu'on ne se presse d'ailleurs pas de donner, reste fort douteuse. Le délai imparti aux troupes grecques d'Epire ne souffrira pas de difficulté ; mais il n'est pas du tout certain que l'Allemagne laisse amputer la Turquie de Chio et de Mitylène, et au sujet du Dodécanèse l'Italie ne s'engagera probablement à rien, à moins que le marquis Imperiali n'ait obtenu à Londres les assurances nécessaires. En tout cas, ce qu'on sait déjà très bien, c'est que la réponse de la Triple Alliance sera *collective*, et c'est ce que le *Times*, interprète du Foreign Office, trouve profondément regrettable : « Ce qui a sauvé jusqu'à présent « la paix européenne, c'est que chaque puissance a fait preuve « d'un *esprit européen*. Il y a malheureusement des raisons « de croire que cet esprit européen est en décroissance, qu'on « va vouloir opposer les solutions de la Triple Alliance à celle « de la Triple Entente. Le concert sera impossible si chacun « prétend jouer son jeu et si, dans les deux groupements, on « se croit dans l'obligation d'épouser les opinions des alliés et « amis. » Est-il possible de s'abuser davantage sur la signification des événements diplomatiques qui se sont déroulés depuis un an ! Nous touchons ici le tuf de l'erreur britannique. La vérité est que, depuis le commencement de la crise, les trois puissances de l'Europe centrale marchent la main dans la main ; que l'Allemagne, quoique moins directement intéressée aux affaires balkaniques, répond dans tous les cas graves, alors même que ses alliés ne lui semblent pas dans la bonne voie : *Unbedingte Bundestreue* (1) ! Et que la Triple Entente est obligée de céder toujours du terrain, parce qu'elle ignore totalement la cohésion, grâce aux belles idées sur le *patrio-*

1) « Fidélité sans restriction à l'alliance ! » Paroles prononcées par l'empereur allemand.

tisme européen et à tous les sophismes qui en découlent! Tant qu'il en sera ainsi, il n'y a pas à espérer un avantage sur le terrain diplomatique. Les Anglais en particulier ont si souvent joué les « cavaliers seuls » en Europe qu'ils semblent vraiment inaptes à comprendre les bienfaits de la coopération. S'ils n'ont pas saisi les événements d'hier, qu'ils observent du moins ceux d'aujourd'hui.

Un fait énorme vient de se produire à Constantinople. L'Allemagne, qui *tient* le personnel jeune-turc comme elle tenait le personnel hamidien, par des moyens infaillibles que d'autres puissances ont sottement négligés, vient d'obtenir la remise entre ses mains du corps d'armée de Constantinople, et quoi qu'on dise, des détroits, puisqu'un général de brigade allemand, sous les ordres du général Liman de Sanders, sera le grand maître de toutes les fortifications turques. La Porte ayant refusé de publier le traité qui la lie à la mission militaire allemande, on est en droit de supposer que cette dernière restera en fonctions dans le cas de guerre. Voilà bien une affaire européenne, qui intéresse au plus haut point les trois puissances de la Triple Entente : pour cette question des détroits, la Russie, la France, l'Angleterre ont jadis fait la guerre. Or, pour faire aujourd'hui échec au plan allemand, y a-t-il eu entre elles le moindre plan concerté? L'Angleterre est restée à peu près impassible, elle a seulement regretté l'initiative allemande. En France, la presse a crié davantage, mais il n'en a rien été de plus. La Russie seule a marché, mais de quelle façon! Contraint par une violente campagne de la *Novoié Vremia*, le gouvernement russe a d'abord protesté à Constantinople, sans succès, puis il a négocié à Berlin, sans succès, puis il est revenu à la charge à Constantinople. M. de Giers, appuyé cette fois par les ambassadeurs de France et d'Angleterre, a demandé des explications au grand vizir : avec une désinvolture insolite, le grand vizir lui a opposé une fin de non-recevoir, et voici maintenant que les négociations reprennent entre Pétersbourg et Berlin! Les journaux russes, pressentant l'échec final, nous accusent de ne pas boycotter financièrement la Turquie avec une énergie suffisante; les journaux français répliquent que c'est à la Russie qu'il appartient de prendre l'initiative des opérations diplomatiques. Encore une fois, quand on compare un pareil désarroi à l'action méthodique et toujours concertée de la Triple Alliance, qui n'hésite pas à laisser depuis dix jours le cabinet anglais sans réponse, parce qu'elle ne veut donner qu'un avis qui aura d'autant plus de poids qu'il sera celui d'un bloc, on ne peut s'empêcher

de déplorer la méthode que le *Times* continue à préconiser, et de prévoir des déboires pour la Triple Entente, toujours imbue de son « esprit européen » (1).

*
* *

Nos lecteurs trouveront plus loin le texte du discours du marquis de San Giuliano à la Chambre italienne. Qu'ils nous permettent d'en extraire ici un passage qui corrobore une opinion que nous n'avons cessé de soutenir.

Nous avons obtenu que l'indépendance de l'Albanie fût placée sous la garantie et le contrôle, non des deux seules puissances adriatiques, mais des six grandes puissances; et si nous avons préconisé cette solution, c'est parce que nous avons jugé qu'elle présentait de solides garanties pour le maintien et le développement des relations intimes entre l'Italie et l'Autriche, relations que nous jugeons nécessaires aux intérêts suprêmes de deux puissances alliées.

On conçoit que M. de San Giuliano s'applaudissse du succès qu'il a emporté en internationalisant l'Albanie. Les lignes précédentes mettent sous un jour cru la faute qu'a commise la Triple Entente en se laissant entraîner dans cette sotte affaire. En réalité elle a enlevé la plus belle épine du pied de la diplomatie austro-italienne, alors qu'elle aurait pu la paralyser pour longtemps si elle avait manœuvré autrement. A ceci s'ajoute que nous ne savons pas dans quel engrenage nous allons nous trouver coincés. Le prince de Wied, qui est décidément le candidat agréé de l'Europe, sinon des Albanais, déclare qu'il ne se mettra pas en route pour sa capitale (encore indéterminée) avant qu'ait été consenti à l'Albanie un emprunt garanti par les puissances. Il serait vraiment plaisant d'aller demander à la France, qui n'a pas d'intérêt matériel ni moral en Albanie, de garantir un emprunt albanais. Au reste, avec

(1) La presse russe s'est indignée à propos de l'émission à Paris par une banque française d'obligations ottomanes à court terme : une émission semblable a d'ailleurs été faite à Londres. S'il est vrai que notre ambassade de Constantinople a ignoré les tractations de cette banque avec la Porte, on ne peut que le regretter. Mais, quoi qu'on fasse, on n'empêchera jamais telle ou telle banque de prêter des sommes rondelettes à la Turquie. La seule chose que le gouvernement français puisse contrecarrer, c'est un grand emprunt qui aurait besoin d'être admis à la cote officielle pour trouver preneur. La première mesure qui serait à envisager à l'égard de la Turquie, étant données les menaces de sa politique actuelle, serait d'exiger un rigoureux contrôle européen sur le service de la Dette. Quand un Etat aliène sa souveraineté dans le domaine militaire, il n'a pas le droit de se montrer intraitable dans le domaine financier, et en tout cas les pays créanciers ont le droit d'imposer leur contrôle.

ou sans emprunt, on excuse le prince de Wied de ne pas être trop pressé d'entrer en fonctions. Outre que son nom n'excite qu'un enthousiasme médiocre dans la fraction musulmane de ses futurs sujets, jamais l'anarchie ne semble avoir été plus grande dans ce pays, ni le gouvernement provisoire de Valona plus impuissant. Symptôme inquiétant : une dépêche Havas nous apprend que ce gouvernement est débordé de demandes de volontaires qui veulent servir dans la gendarmerie ! Il est probable qu'ils sont plutôt attirés par la perspective de posséder un bon fusil et des cartouches à discrétion que par la profession même de gendarme, et c'est le cas de se demander : *Quis custodiet custodes ?*

Nous passons rapidement sur la partie du discours de M. de San Giuliano qui contient les phrases de rigueur sur l'équilibre méditerranéen et sur le principe qu'aucune grande puissance ne doit tirer d'avantages territoriaux de la crise orientale. Mais nous notons avec plaisir qu'entre un couplet célébrant la solidité de la Triple Alliance et un autre consacré aux relations de l'Italie avec la Russie, l'Angleterre, la Serbie, le Montenegro, la Bulgarie, la Roumanie, la Turquie (la Grèce seule est passée sous silence), le ministre italien a parlé en fort bons termes de la France : « Les gouvernements fran-« çais et italiens sont également décidés à maintenir intacte « leur amitié et à faire tout leur possible pour concilier les « intérêts des deux peuples. »

Nous ne savons du reste pas pourquoi nos rapports avec l'Italie semblent préoccuper tant de personnes en France. Est-ce dans l'hypothèse d'un conflit franco-allemand ? Mais alors il y a gros à parier que la concentration italienne, qui consiste en une double mise en garde contre la France et l'Autriche, dans la région du Montferrat et dans celle de Vérone, et qui demanderait vingt à vingt-cinq jours, *traînera un peu*, jusqu'à ce que des événements importants se soient passés en Lorraine ou sur mer ; et que, suivant la tournure de ces événements, les ambitions irrédentistes de l'Italie se porteront soit sur Trente et Trieste, soit sur Nice et Tunis. Nous reconnaissons sans aucune ironie que c'est là le jeu le plus habile pour l'Italie, et nous croyons que c'est le plus probable. Toutes les petites piques ou tous les petits accommodements du temps de paix n'y changeront rien.

Envisage-t-on au contraire les difficultés particulières qui peuvent surgir entre la France et l'Italie ? Aucune n'est insoluble. Les Italiens se trompent notamment en voyant en nous les adversaires de leur expansion économique dans certaines

parties de l'Asie Mineure, et c'est à d'autres puissances qu'ils risquent de se heurter s'ils veulent, par exemple, rayonner d'Adalia dans toutes les directions. La région qu'ils visent est en effet limitée par la zone allemande du chemin de fer de Bagdad, et il n'est pas sûr que les Allemands voient d'un bon œil la jonction d'Adalia à un point de la Bagdadbahn, jonction qui pourrait être funeste à Mersine ou à Alexandrette. Il y a aussi la zone anglaise du chemin de fer Smyrne-Aïdin et prolongement jusqu'à Bourdour : s'appuyant sur une convention datant de 1906, l'ambassadeur anglais à Constantinople aurait déjà protesté contre l'octroi aux Italiens d'une ligne allant d'Adalia vers l'intérieur. Il n'y a pas jusqu'à l'Autriche qui n'ait, à en croire la *Reichspost*, des vues sur les côtes de Cilicie. Quand M. de San Giuliano, donnant un coup de clairon final, s'est écrié : « Il faut que tout le monde sache, aussi bien « à l'étranger que chez nous, que les jours sont passés pour « l'Italie d'une politique de renoncement », ce ne pouvait donc être à la France en particulier que cet avertissement était adressé (1).

Commandant DE THOMASSON.

P.-S. — Nous disions l'autre jour que les incidents de Saverne étaient imputables à des personnages plus haut placés que le colonel de Reuter et semblaient révéler toute une machination pangermaniste. L'extraordinaire incartade de M. de Jagow, préfet de police de Berlin, écrivant à la *Gazette de la Croix* pour protester contre la condamnation d'un lieutenant accusé d'avoir sabré un infirme que maintenaient quatre soldats, semble nous donner raison. Le fonctionnaire prussien indiscipliné était un type jusqu'à présent inédit. Cette lettre est donc un indice grave de l'audace croissante que déploient en Allemagne des partisans de la guerre. Et l'irrésolution du gouvernement vis-à-vis de M. de Jagow n'est pas un indice moins grave.

(1) Voir dans la *Correspondance d'Orient* un excellent article de M. CAMILLE FIDEL sur les ambitions italiennes en Asie Mineure.

L'UNIONISME ULSTERIEN

CONTRE LE HOME RULE

Lorsque, il y a quelques mois (1), nous étudiions ici même la préparation du Home Rule Bill pour l'Irlande, on était en droit de penser qu'il ne s'écoulerait guère de temps avant que la nouvelle législation fût mise en vigueur. Certes, il fallait s'attendre à ce que le Bill fût systématiquement rejeté par la Chambre des Lords. Mais, comme après trois votes des Communes une loi est acquise, même contre la volonté des pairs, on pouvait supposer avec la plus grande vraisemblance que l'Irlande aurait le Home Rule en mai 1914. En sera-t-il ainsi ?

La vieille opposition orangiste de l'Ulster s'est réveillée avec un désir de combat extraordinaire. A la onzième heure sont arrivés des hommes affirmant que jamais l'Ulster n'accepterait d'être gouverné de Dublin. Et voici une agitation politique d'apparence si grave que le Royaume-Uni n'en avait pas vue depuis longtemps de semblable. Nous assistons à ce spectacle étrange de chefs de l'Etat discutant avec des factieux sur la possibilité d'exécuter une loi votée par les Communes et qui est à la veille d'être promulguée en dépit des Lords.

L'ÉVOLUTION DE L'OPINION

Le gouvernement de l'Irlande par les Irlandais est, à n'en pas douter, une nécessité politique, économique et plus encore morale, qui ne saurait être mise en question : une nécessité si évidente que, depuis quelques mois, il s'est produit dans le Royaume-Uni une évolution surprenante de l'opinion à ce sujet. Il est vrai que l'opinion et les mœurs politiques britanniques changent sous nos yeux avec une rapidité que nous n'aurions pas crue possible, et peut-être n'est-ce pas toujours pour leur bien.

L'Irlande a profité de cette nouvelle orientation d'une mentalité jusqu'ici immuable et comme cristallisée dans sa forme définitive. Il serait sans doute risqué de prétendre qu'on a

(1) Cf. *Quest. Dipl. et Col.*, du 16 avril 1912. — Y.-M. Goblet, le Home Rule pour l'Irlande, p. 176.

davantage de sympathie pour l'Irlande dans le peuple anglais, et surtout qu'on la connaît mieux. Seulement les dieux s'en vont, et avec eux les idoles. Ils emportent à leur suite quelques préjugés.

On connaît les deux thèses historiques en présence. Les libéraux, avec les nationalistes irlandais, considèrent que l'Irlande forme une unité politique particulière, qui ne peut se développer normalement que si on lui donne une autonomie locale n'ayant rien d'incompatible avec l'unité de l'Empire. Les unionistes au contraire ne veulent voir dans l'île occidentale qu'une province comme le Sussex ou le Yorkshire.

Au cours des dernières années, les positions se sont modifiées, de part et d'autre. L'idée fédérale a fait des progrès, depuis qu'on a constaté qu'elle a été féconde dans les possessions d'outre-mer, et que le Parlement de Westminster perd le meilleur de son temps à discuter, d'ailleurs sans attention et sans compétence, des affaires locales qui sont du ressort d'assemblées particulières. Or, quand on veut étudier le Home Rule pour l'Ecosse ou le Pays de Galles, il est tout indiqué de commencer par régler la question du Home Rule pour l'Irlande.

Ces opinions ont si bien fait leur chemin que, chez les conservateurs eux-mêmes, on a envisagé comme une possibilité désirable la « dévolution » à une ou plusieurs assemblées irlandaises de la gestion des affaires intérieures du pays. C'est pourquoi le moment paraissait venu d'accorder à l'Irlande un Home Rule que sans doute les tories n'auraient point voté, mais qu'ils auraient vu établir sans protester autrement que par un vote destiné d'avance à rester une manifestation purement platonique.

Mais le parti conservateur, avec un programme qu'il ose à peine avouer, sans leaders qui soient vraiment des conducteurs d'hommes et des inspirateurs d'opinions, a été amené à penser qu'il devait tirer tout le parti possible de l'opposition au Home Rule. Les gens de Belfast et des environs, orangistes et presbytériens, plus ou moins sincèrement épouvantés de l'éventualité maintenant très prochaine de l'ouverture du Parlement de Dublin, assurèrent à leurs amis d'Angleterre qu'ils étaient prêts à tout pour empêcher le Home Rule de devenir une réalité et ils fournirent ainsi aux conservateurs une occasion merveilleuse de réclame et de manifestations capables de donner une vie nouvelle au parti (1).

---

(1) Un journal libéral de province, l'*Ulverston Guardian*, représentait il y a quelques jours le parti tory, en la personne de M. Bonar Law, sous la forme d'un

Depuis quelques mois, on a prononcé une quantité prodigieuse de discours dans tout le pays pour combattre le Home Rule. En Ulster, on a fait mieux : un mouvement révolutionnaire a été organisé, peut-être avec l'espoir de combattre à main armée, plus sûrement dans la pensée d'intimider les libéraux et le gouvernement. Et maintenant la situation se complique assez pour que le premier ministre envisage comme une possibilité une discussion avec les unionistes sur les remaniements du Home Rule Bill qui pourraient être désirables.

L'IRLANDE ET L'ULSTER

L'opposition au Home Rule, unioniste en Angleterre, est en Irlande « ulstérienne ». On connaît l'origine de la population du Nord-Est de l'Irlande : protestants écossais « plantés » dans le pays pour y remplacer la population « rebelle » catholique, et pour créer une Irlande loyaliste en face de l'Irlande irréconciliable que Cromwell voulait rejeter « en Enfer ou au Connaught ». Ces Ulstériens n'ont point perdu le souvenir de leur origine et leur intolérance politique n'a d'égale qu'une intolérance religieuse dont on ne sait s'il convient de l'appeler odieuse ou enfantine. Les unionistes ont pensé avec raison trouver là un élément d'hostilité permanente et agressive contre le Home Rule. Ils ne se sont pas trompés.

Néanmoins, il ne faut pas se laisser impressionner par les affirmations des politiciens anti-homerulers sur la situation véritable de la pensée ulstérienne, car les chiffres s'accordent assez mal avec leurs déclamations passionnées. La statistique montre que l'Ulster, n'est pas, dans son ensemble, la terre promise de l'unionisme orangiste et de la « bigotry » anticatholique.

L'Irlande envoie aux Communes 103 députés. Il convient d'abord d'en déduire les deux représentants de l'Université officielle, citadelle de l'idée anglaise au même titre que le Dublin Castle; ces deux représentants sont naturellement unionistes. Restent les 101 députés réellement élus par la population irlandaise. Sur ce nombre, on compte 85 homerulers et 16 anti-homerulers. Voilà qui donne une idée exacte des opinions de la majorité irlandaise sur la question de l'autonomie.

---

pauvre diable assis sur une boîte à biscuits vide : la Tariff Reform ; le policeman John Bull lui demande s'il n'a pas d'autres moyens d'existence que cette caisse vide ; et l'autre de répondre en montrant une massue qui représente fort bien sir Edward Carson : « Je pense tirer parti de cela si tout va bien ». — « La violence, à présent, s'écrie John Bull, alors votre compte est bon, suivez-moi ! »

Or, ce désir d'autonomie parlementaire, loin d'aller en s'amoindrissant, est plus ferme que jamais. Il y a vingt ans, lors de la discussion du précédent Home Rule Bill, on comptait 80 homerulers et 21 anti-homerulers; soit cinq sièges gagnés depuis cette époque encore peu lointaine. De même, il ne faut pas supposer que les victoires nationalistes sont remportées à quelques voix près, et qu'un incident électoral peut déplacer un siège. Il y a des circonscriptions, comme le Mayo où l'on compte 200 voix unionistes en face de 10.000 homerulers; comme certaine région du Kilkenny où les 4.000 voix nationalistes ne voient s'opposer à elles que 170 votes anti-homerulers; comme le Kerry oriental où les tories réunissent à peine une trentaine de voix. Les unionistes savent si bien qu'ils vont à un échec dans la presque unanimité des cas, qu'en dehors de l'Ulster ils n'eurent de candidats que pour quatre sièges de députés aux dernières élections. En résumé, tous les représentants du Leinster, du Munster et du Connaught au Parlement de Westminster sont des défenseurs du Home Rule.

Faut-il admettre qu'au contraire tous les représentants de l'Ulster sont unionistes et que la scission politique entre la province septentrionale et le reste du pays est absolue? Il s'en faut et de beaucoup. L'Ulster envoie au Parlement 33 députés. Sur ce nombre 17 sont homerulers, et 16 anti-homerulers. Ainsi, en Ulster même, l'unionisme n'a pas la majorité. A cela les tories répondent que leurs 16 députés représentent une population *politiquement homogène*. Or, 11 circonscriptions sur les 16 qui nomment des anti-homerulers ont été constamment représentées de la sorte; trois ont eu parfois des députés nationalistes et deux des libéraux, qui sont maintenant de fermes défenseurs du Home Rule. Et les dernières élections, pour ces cinq sièges disputés, ont mis en présence 13.615 votes pour le Home Rule, et 16.876 contre. Ce n'est pas évidemment une telle victoire qui permet de parler de population politiquement homogène.

Ce sont, en réalité, les trois provinces nationalistes qui fournissent des exemples remarquables d'« homogénéité », politique et religieuse. Nous avons dit que tous leurs députés sont nationalistes homerulers. Au point de vue religieux, il y a 85 % de catholiques en Leinster, 94 % en Munster et 96 % en Connaught. Prenons au contraire la partie considérée comme la forteresse du protestantisme et de l'unionisme ulstériens, les quatre comtés d'Antrim, Down, Derry et Armagh y compris Belfast; les catholiques y sont par rapport aux non-catholiques comme 3 est à 7. Il convient encore d'ajouter que tous les pro-

testants ne sont pas unionistes. Ainsi la ville de Londonderry, qui possède une majorité d'électeurs protestants, donna aux dernières élections une légère majorité homeruler. Et Belfast même envoie au Parlement un homeruler sur quatre députés.

Si nous quittons les villes saintes de l'orangisme, les chiffres détruisent tout vestige des affirmations conservatrices. Les cinq autres comtés de l'Ulster envoient au Parlement 12 homerulers et 2 unionistes.

Telle est l'Irlande politique ; tel est l' « homogène » Ulster. Sauf quatre comtés, l'Ulster est en effet homogène; mais d'une homogénéité qui le fait rentrer sans conteste dans la nation irlandaise, et qui le rend toujours digne de porter la vieille devise de son blason : « Lam dearg Eirinn » — Tout pour l'Irlande.

LA TACTIQUE UNIONISTE

Si l'orangisme n'est pas tout l'Ulster, ni même la fraction la plus importante de l'Ulster, il est en revanche un parti remarquablement fanatique, bruyant, et entraîné. Les dimanches de Belfast et des petites villes sur la frontière des régions catholiques et protestantes, sont célèbres par les échauffourées d'où l'on se tire d'ordinaire sans trop de mal, mais parfaitement aphones, et souvent les habits en lambeaux. On discute à perdre haleine dans les loges orangistes ; on ne parle pas moins dans les réunions nationalistes de ces régions troublées. Puis on descend dans la rue, chaque parti avec ses tambours, ses bannières et ses chants politiques. Les collisions suivent. Et l'on recommence le dimanche suivant. Et ce qui est peut-être le plus remarquable pour l'étranger dans ces querelles si régulières et en quelque sorte si parfaitement réglées, c'est la similitude du type, des procédés, de la mentalité des adversaires. C'est que les uns et les autres sont des Celtes et des Gaels. Gaels d'Irlande ou Gaels d'Ecosse, la race est la même, comme la langue celtique est à peu près semblable dans ces pays que la mer sépare si peu. Il y a d'ailleurs de très bons Gaels parmi les orangistes, et tout récemment un certain nombre de loges ont remplacé le hideux et sinistre tambour par des bagpipes qui sont les binious des Gaels, dans leurs défilés et leurs manifestations. Et l'on a aussi cette impression que ce sont des agitations politiques de Celtes, qui, avec une candide passion, se battent de tout leur cœur naïf pour des partis étrangers, au lieu de faire une politique nationale et vraiment féconde.

Les leaders unionistes sont parfaitement sûrs de leurs partisans dans les centres orangistes. Ils savent qu'ils peuvent leur demander tout ce qu'ils voudront et que jamais une manifestation ne manquera faute de manifestants. Ils ont donc décidé que l'Ulster s'opposerait au Home Rule et que le Bill resterait lettre morte, en dépit de tous les votes des Communes.

Lorsque le Home Rule Bill fut voté par les Communes, qu'il devint évident qu'il le serait une seconde et une troisième fois, et que le *veto* des Lords resterait sans effet, les anti-homerulers réclamèrent la dissolution du Parlement et des élections générales. Ils prétendaient que l'on ne pouvait prendre une mesure aussi grave sans consulter toute la nation. Ils oubliaient seulement que les dernières élections ont été, à cet égard, une consultation suffisante, puisqu'elles se sont faites en partie sur le Home Rule, inscrit au programme libéral. Aussi, put-on leur répondre que le peuple de Grande-Bretagne et d'Irlande s'était prononcé, que ses représentants, en votant le Home Rule pour l'Irlande, réalisaient une réforme qu'ils avaient mission d'accomplir et que la dissolution n'avait aucune raison de se faire. Les unionistes déclarèrent alors que si le Home Rule était mis en vigueur sans nouvelle élection générale, l'Ulster le considérerait comme nul et non avenu, n'accepterait pas le gouvernement de Dublin, refuserait les impôts et se gouvernerait lui-même; que si, d'ailleurs, on employait la force pour le réduire à l'obéissance, il emploierait la force pour se défendre. Ainsi fut décidée la préparation d'un gouvernement provisoire et d'une armée ulstérienne destinée à la guerre civile.

On ne saurait se refuser à admirer la logique du parti orangiste qui n'hésite pas à déchaîner la guerre civile au nom de sa fidélité au royaume. C'est évidemment par une logique toute semblable que lors d'un certain voyage à Londonderry, le roi Edouard VII fut conspué aux cris de *Popist Ned!* (Ned le papiste). Car l'orangisme connaît mieux les intérêts de l'Empire que le roi lui-même, et le roi n'est digne de sa couronne que s'il est orangiste.

Le gouvernement provisoire et l'armée révolutionnaire, voilà en ce moment les deux hochets de l'orangisme, et ils sont très capables d'occuper l'aristocratie et le peuple. Les membres de la première se voient déjà conduisant vers de hautes destinées la République d'Ulster; la foule du second joue au soldat avec enthousiasme.

L'inventeur de cette tactique est un avocat irlando-écossais, sir Edward Carson, que l'on dit descendre d'un lieutenant de

Cromwell, et qui paraît n'avoir pas plus de respect pour la majesté de la loi — peut-être à cause de sa longue familiarité avec elle — que les augures n'avaient de foi dans leurs propres prédictions. Mais sir Edward est surtout un aristocrate démagogue, qui joue au conspirateur comme il jouerait au crickett, sportsman qui a découvert un sport nouveau et « excitant ».

Sous cette inspiration, l'Ulster s'arme. Car il est bien entendu qu'on se battra, ou tout au moins qu'on fera le simulacre de se battre. Les parades militaires amusent bien plus les jeunes bourgeois et les hooligans de Belfast que les traditionnelles manifestations se déroulant suivant un programme trop connu. Chaque dimanche on va à sa compagnie de volontaires; on s'exerce pour le combat, avec de vrais fusils; on a même des canons.

Aussi le gouvernement de Londres ne s'est-il pas ému outre mesure. Depuis bien des mois, on annonce que des armes sont importées à Belfast, fusils allemands et italiens de plus ou moins bonne qualité, et munitions de toutes sortes; mais c'est seulement le 4 décembre dernier que Londres a daigné s'émouvoir et interdire l'importation des armes et des munitions en Irlande. « On a fermé la porte de l'écurie après que le cheval s'était échappé », disent triomphalement les unionistes. C'est que le propriétaire savait que le cheval échappé ne courrait pas bien loin. D'ailleurs, on affirme dans certains milieux que cette interdiction d'importer des armes vise de tout autres gens que les orangistes; et de fait, c'est à Dublin qu'a eu lieu la première saisie.

Le calme un peu méprisant du gouvernement s'est manifesté encore en négligeant d'arrêter sir Edward Carson et ses amis. On arrête Mrs Pankhurst; on arrête Jim Larkin; et sir Edward qui conspire ouvertement, qui prépare la guerre civile peut se livrer paisiblement à son sport favori. Est-ce donc que Londres ne le prend pas au sérieux?

LA DISCUSSION

On ne saurait douter que le gouvernement considère le mouvement ulstérien comme un énorme bluff, et rien de plus. Et il est bien probable qu'il n'est pas davantage. C'est l'avis de beaucoup parmi ceux qui connaissent l'Irlande que tout ceci aboutira tout au plus à quelques bagarres comme on en a vu bien d'autres.

Pourtant, depuis peu, il semble qu'un revirement se soit produit, et du reste des deux côtés. Jamais on n'a tant fait de

discours ; mais, lentement, en affirmant qu'on reste ferme à son poste de combat, on se rapproche, à portée non plus des balles, ni des cris furieux, mais à portée de la voix ordinaire, pour une discussion raisonnable.

Afin de ne pas remonter au début de la querelle, qui fut longue, on peut se contenter de mesurer le terrain gagné par la conciliation depuis le discours de M. Asquith, à Ladybank, le 25 octobre.

En ce temps-là, les unionistes donnaient au gouvernement le choix entre des élections générales et la sécession de l'Ulster, inévitablement suivie de la guerre civile. Des libéraux pensaient que l'on pourrait peut-être étudier la question dans une conférence des chefs de partis. Mais le gouvernement ne voulait rien céder, estimant qu'une discussion entre leaders eût été très probablement décevante pour les libéraux qui auraient obéi sans hésitation à leurs chefs, tandis que les diverses fractions de l'unionisme auraient certainement trouvé le moyen d'échapper aux engagements pris par M. Bonar Law ou sir Edward Carson.

A Ladybank, le Premier ne voulut donc point admettre l'hypothèse d'une conférence, et le 4 décembre, cette même opinion était soutenue par sir Edward Grey dans son discours de Bradford. M. Asquith définit alors la politique gouvernementale (et M. Redmond n'était pas moins conciliant), une politique d'apaisement, admettant toutes les possibilités d'explications loyales, mais intransigeante sur deux questions de principe : la création d'un Parlement irlandais à Dublin, et l'unité irlandaise. Il est vrai que toute solution était déclarée digne d'examen, qui n'apporterait pas d'obstacle « permanent et insurmontable » à l'unité de l'Irlande. Les modérés des deux partis voyaient là une quasi acceptation d'un moyen terme, donnant pour une période de transition un statut particulier à l'Ulster.

Un mois plus tard, à Leeds, le même ministre exprimait ses sentiments de réprobation pour les fauteurs de guerre civile, affirmant que le gouvernement ne se laisserait jamais intimider par de pareilles menaces ; ce qui était, après tout, le seul langage qui pût être tenu par un homme d'Etat. Mais, comme on se souvenait de certain discours de M. Mac Kenna, disant que le gouvernement était résolu à aller de l'avant et à imposer le Home Rule dans la forme fixée par le Bill déjà deux fois voté, les unionistes se déclarèrent fort émus d'un esprit gouvernemental qui ne laissait nulle place à la conciliation.

Pourtant, le 2 décembre, dans un discours qui fut très cri-

tiqué par l'opposition, malgré la modération de sa forme et le bon sens de ses argumentations, lord Haldane répétait une fois de plus que le cabinet était disposé à examiner les propositions raisonnables d'arrangements que pourraient faire les unionistes. « Que le gouvernement fasse lui-même des pro-« positions, répliquaient les leaders tory, et nous verrons si « nous pouvons les accepter. » Et lord Lansdowne annonça le lendemain à Glasgow que « la situation était très grave ».

Il n'était pas mauvais de fixer les intransigeants sur les conséquences que pouvait avoir leur attitude. Les discours unionistes se faisaient avec accompagnement de cliquetis de sabres et de roulements d'artillerie. Le 4 décembre, sir Edward Grey exposa à Bradford ce que serait dans la pratique la théorie de M. Asquith, à Leeds. Le gouvernement n'irait jamais au delà des concessions compatibles avec les principes affirmés une fois pour toutes, et s'il en était besoin, il emploierait la force pour rétablir l'ordre troublé ; mais il fallait bien comprendre que cet emploi de la force serait limité au cas où les unionistes se livreraient en Ulster à des agressions à main armée contre leurs adversaires politiques.

Presque en même temps, à Manchester, sir Edward Carson exposa les vues unionistes dans un discours auquel M. Asquith répondit presque aussitôt, dans cette même ville. Le chef orangiste, après les considérations belliqueuses que l'on peut supposer, arrivait à une conclusion infiniment plus conciliante que celles de ses précédents discours, voire que la première partie de ce même discours. Les unionistes n'accepteraient aucun arrangement ne remplissant pas les trois conditions suivantes : 1° pas d'humiliation pour les protestants d'Ulster ; 2° pas de traitement spécial et différent de celui appliqué aux sujets du reste de l'Empire ; 3° suprématie du Parlement impérial, aucun Act ni Bill ne séparant l'Irlande du reste de l'Empire. M. Asquith n'eut pas de difficulté à répondre que : 1° tous les citoyens britanniques seront dans l'avenir comme dans le passé libres et protégés, en Irlande comme dans tout l'Empire ; 2° il n'y a pas d'obstacles insurmontables à ce que l'Ulster ne soit pas traité autrement que l'Angleterre ; 3° le Parlement impérial doit rester au-dessus des parlements locaux, et le gouvernement n'accepterait rien qui eût un caractère séparatiste ou antifédéral. Et le discours de M. Asquith se termina par un appel à l'entente et à la conciliation.

Voilà où en est la discussion à l'heure où nous écrivons. Qu'on relise les discours des deux derniers mois. Si on passe des premiers, sans transition, aux plus récents, on est surpris

du chemin parcouru. Du côté des unionistes, la guerre civile et les élections générales ne semblent plus qu'un épouvantail qui a trop servi pour effrayer encore. Sir Edward Carson expose maintenant les désirs de ses amis d'une manière concise, claire, après avoir abandonné la tactique exigeant que les gouvernants fussent les premiers à faire des offres. Du côté ministériel, l' « offensive » de M. Mac Kenna est bien démodée ; on maintient des principes susceptibles des interprétations les plus variées, après quoi, M. Asquith répond à ses opposants, point par point, et sans rien découvrir d'insurmontable dans une entente basée sur les demandes unionistes. Il semble difficile de souhaiter une évolution plus générale vers l'apaisement et vers l'entente.

L'AVENIR DU HOME RULE

Il reste évidemment impossible de prévoir si cette entente sera prochaine. A la base de la discussion sont ces deux exigences inconciliables : 1° que l'Irlande ne peut être privée du Home Rule et d'un Home Rule applicable à toute l'Irlande ; et 2° que les réclamations de l'Ulster ne peuvent être considérées comme nulles et non avenues. L'impossibilité d'échapper au Home Rule, les unionistes la comprennent; l'impossibilité d'imposer le Home Rule dans le Nord-Est par la force, le gouvernement en est persuadé. Les chefs des deux côtés savent bien qu'ils n'arriveront ni les uns ni les autres à réaliser complètement leur programme, mais c'est le sort de beaucoup d'autres programmes.

C'est pourquoi l'on peut prévoir qu'on verra naître plus ou moins tôt ce que les politiciens appellent « un nègre blanc ». On accordera un peu à tout le monde ; personne ne sera content ; mais, pour une nouvelle période, l'Irlande jouira d'une paix relative — et le gouvernement de Londres aussi. Les orangistes ayant assez joué au soldat trouveront un nouveau sport ; et les nationalistes ayant à Dublin un Parlement, qui ne sera peut-être pas beaucoup plus qu'un conseil général, travailleront à tirer le meilleur parti de cette petite victoire.

Il ne nous paraît pas, d'ailleurs, que cette solution soit la pire pour l'Irlande. Et dans notre profond et fraternel amour de Celte pour les Irlandais, nous nous permettons de croire que c'est peut-être là ce qui peut arriver de plus heureux à l'île des Saints. Nous sommes, en effet, de ceux qui redouteraient pour elle un Home Rule en apparence trop parfait. Depuis de longues années la politique pure, pour l'obtention d'un Parle-

ment à Dublin, a absorbé la meilleure partie des énergies de l'Irlande ; là s'est concentrée toute sa vie publique. Or, si un Parlement irlandais — fut-ce dans une Irlande complètement indépendante du Royaume-Uni — s'ouvrait aujourd'hui, il ne serait pas une assemblée vraiment représentative de l'Irlande celtique. Sous l'oppression britannique, l'Irlande n'a plus de vie politique propre depuis des siècles. Le fameux Parlement des dernières années du XVIIIe siècle — qui rendit pourtant de grands services au pays — n'était qu'un petit Westminster où l'on faisait de la politique sur le modèle anglais, où la langue nationale n'était point entendue, où l'idée celtique n'existait nulle part. Un Parlement irlandais indépendant ne ferait aujourd'hui que reprendre cette tradition, sans doute glorieuse, mais insuffisante pour le bien de l'Irlande.

Au contraire, le Parlement qui s'ouvrira peut-être bientôt à Dublin, par l'action même des unionistes dans la campagne actuelle, ne contentera point les Irlandais. Ils essaieront patiemment de l'améliorer ; et pour cela il leur faudra bien chercher en eux-mêmes, maintenant que les Communes leur ont donné tout ce qu'elles pouvaient leur donner. Il leur arrivera ainsi très probablement de créer une politique vraiment irlandaise, celtique, et non plus copiée sur celle de Westminster.

Le peuple gaël comprendra que le Home Rule tant désiré, qu'il considérait comme un talisman grâce auquel il ne lui resterait plus qu'à se laisser vivre, est un moyen et non pas une fin, qu'il est l'outil avec lequel on pourra travailler à la reconstruction de l'Irlande et rien de plus. Certes, sans cet outil, le travail ne saurait être fait, mais une fois l'outil obtenu, le véritable travail reste à faire ; le travail de réédification de l'Irlande, celtique de pensée, de langage et de politique, de l'Irlande satisfaite et prospère parce que redevenue elle-même.

Y. M. Goblet.

LA NOUVELLE LOI MILITAIRE BELGE

ET SES CONSÉQUENCES

EN CAS DE GUERRE FRANCO-ALLEMANDE (1)

Nous avons vu précédemment que, pour défendre le plus efficacement la neutralité belge contre une intervention éventuelle d'un de ses voisins immédiats, la France, l'Allemagne, l'Angleterre, le gouvernement du roi Albert avait résolu d'installer entre Liége, Anvers et Namur, au camp de Beverloo, une réserve qui permettrait de prendre l'avantage, au moins temporairement, sur l'attaque brusquée se produisant contre l'une de ces places fortes, même inopinément. L'efficacité de cette solution nous paraît fort sujette à caution.

On a décidé, en effet, que l'instruction des recrues de la plus grande partie des régiments d'infanterie et d'artillerie devra se faire désormais au camp de Beverloo. Comme les anciennes garnisons sont maintenues, en principe, partout sans notables modifications d'effectif, ce ne sera que le supplément d'hommes procuré par la nouvelle loi de recrutement qu'on y pourra concentrer, — soit, avec les cadres détachés à titre temporaire ou permanent pour donner l'instruction, 15.000 hommes environ, qui s'y trouveront dès le mois de novembre 1913.

L'appoint de 15.000 hommes exercés, s'il arrive à temps, mettra certainement le gouverneur de Liége en bien meilleure posture pour faire face, durant les premiers jours de la mobilisation, période si critique, à l'attaque brusquée d'un gros détachement allemand.

Il faut faire état également, si l'on veut rendre pleine justice aux loyales intentions du gouvernement belge, du renforcement des unités d'artillerie, du génie, et des services spéciaux affectés normalement à la défense de la place, — comme des unités d'infanterie, de cavalerie, et d'artillerie de campagne,

---

(1) Voir *Quest. Dipl. et Col.*, du 16 décembre, pages 724 et sq.

qui y sont stationnées en temps de paix, — renforcement qu'on n'aura pas manqué de réaliser, on n'en peut douter, au moment de l'incorporation du premier contingent élargi.

Rien n'empêche de penser que le baron de Broqueville, ministre de la Guerre et président du Conseil, a déjà formulé, comme suite aux indications qu'il a fournies au Parlement lors de la discussion de la nouvelle loi de recrutement, de discrètes prescriptions dans le sens de ce renforcement au profit des places de la Meuse. Il est même fort probable qu'il en a été ainsi.

Ce renforcement doit s'élever, selon toute apparence, à 1.500 ou 1.600 combattants pour 1.800 à 2.000 rationnaires. Les chiffres anciens que nous avons donnés pour ces deux catégories, — respectivement 5.000 et 6.000 unités, — sont donc portés à 6.500 et à 8.000, sans compter environ 2 500 réservistes, convoqués par ordre individuel dans la banlieue de Liége, qui rejoindront en quelques heures, et quelques bataillons peut-être qui peuvent être, à la rigueur, à l'effectif de paix, envoyés du Louvain et de Hasselt.

Avec les 15.000 hommes du camp de Beverloo, — si nous supposons, pour simplifier d'abord les données du problème, qu'ils ont eu le temps de s'instruire et qu'ils arrivent avant l'ennemi, — le gouverneur disposera de 26.000 à 28.000 soldats, dont 24.000 à 25.000 combattants, soit de 4.000 à 5.000 de plus que le minimum strictement indispensable, tel que nous avons cru pouvoir le fixer, du moins pour la première semaine de la lutte.

La situation apparaîtrait donc, au point de vue belge comme au point de vue français, comme devant être, dès la fin de l'hiver prochain, très sérieusement améliorée du fait des nouvelles dispositions adoptées par le gouvernement royal, dans les deux places qui maîtrisent, avec la vallée de la Meuse moyenne, la grande route naturelle d'invasion vers la France du Nord. Tout ce que nous avions dit de Liége, en effet, peut s'appliquer à Namur, exactement, dans la proportion des effectifs affectés à la défense de ces deux villes.

Mais, cette très sérieuse amélioration théorique ne saurait être effectivement réalisée qu'à deux conditions logiquement indispensables. C'est, d'une part, qu'au moment où l'attaque allemande se produira les recrues du camp de Beverloo auront eu le loisir de parcourir leur stade normal d'instruction, — et que, d'autre part, les recrues instruites se trouvent amenées à temps en face d'elle.

*
* *

Or, du 15 septembre au 15 avril, de la fin des manœuvres au terme des cinq mois que réclame l'exécution du programme complet d'instruction de la classe, — c'est-à-dire pendant sept grands mois, — les recrues, incorporées en novembre, ne peuvent être raisonnablement considérées comme mobilisables. La durée du temps passé sous les drapeaux est réduit en Belgique par la loi nouvelle à 15 mois. La classe de la précédente année, instruite ou réputée telle, ne sera donc présente au corps pour encadrer la plus jeune classe que jusqu'aux environs du 15 février.

A cette date, les recrues seront à peine dégrossies; et alors, pendant huit semaines, jusqu'à ce que leur première éducation militaire soit achevée, l'armée belge ne comptera plus dans son camp que des conscrits en cours de formation au métier, à peu près incapables de rendre aucun service de guerre!

Que vaudra, dans ces conditions, l'appoint apporté aux défenseurs de Liége par l'échelon soi-disant libérateur concentré d'avance au camp de Beverloo? Et si cet appoint ne peut être regardé vraiment comme utilisable, comment suppléera-t-on à son non-emploi?

Sera-ce au moyen des soldats instruits, dispersés un peu partout dans les régiments de l'intérieur, où les cadres et les effectifs seront d'autant plus pauvrement constitués qu'on y aura plus soigneusement prélevé les instructeurs nécessaires au dressage des recrues groupées à Beverloo? Mais alors, comment formera-t-on en bataillons de marche ces soldats instruits, — avec quelles garanties de cohésion, — sous quels chefs, — et lorsqu'ils seront partis d'urgence, comment la mobilisation s'opérera-t-elle dans les dépôts, privés des soldats de l'armée active et de la presque totalité des cadres? Autant de questions que le plus adroit organisateur serait bien embarrassé de résoudre, et que ne peuvent manquer cependant de s'être posées les hommes d'Etat belges!

N'aurait-il pas été préférable, à l'inverse de ce que le gouvernement royal a cru devoir décider, d'avoir les soldats instruits concentrés au contraire à Beverloo en bataillons de marche, et de laisser les recrues s'instruire séparément dans les dépôts des villes de l'intérieur? Contre ce procédé, plus séduisant à première vue, les objections d'ordre pratique, pour peu qu'on prenne la peine de réfléchir, abondent. Quelques correctifs qu'on essaye d'y apporter, — par exemple, au moyen

d'appels partiels de réservistes échelonnés au cours du printemps et de l'été suivant les besoins qui se feront sentir, — la réduction du temps de service à quinze mois est venue compliquer terriblement une situation dejà bien délicate.

Mais de quel droit jetterions-nous la pierre à nos voisins pour l'avoir votée? N'avons-nous pas nous aussi, en France, admis, au dernier tournant d'une discussion parlementaire exceptionnellement heureuse, la non-rétroactivité de la loi de salut et l'incorporation prématurée avec ses conséquences d'une complication byzantine?

* * *

Le corps de Beverloo a eu le temps de parachever son instruction; par une chance particulière, le « drang » germanique s'est déclenché au printemps, et les recrues du précédent automne sont en état de rendre de vrais services de guerre. Arriveront-elles à temps à Liége pour les y rendre effectivement? Rien n'est moins certain, pour peu que l'offensive allemande se produise avec soudaineté!

Or, si le coup de force a été résolu en principe dans les conseils secrets du gouvernement impérial, celui-ci n'aura garde de laisser son exécution s'accomplir autrement que dans les conditions propres à favoriser son succès. Le prétexte de la querelle d'Allemands qu'on nous cherchera ne sera évoqué qu'au moment même où sera lancé l'ultimatum, si ultimatum il y a. Pas de période de tension politique plus ou moins accentuée, permettant au ministère belge de prévoir l'échéance guerrière, d'en délibérer à loisir, de prendre en sous-main ses mesures pour y faire face.

Ce ne sera qu'au moment précis où la première localité du royaume se trouvant sur la route de l'invasion aura vu surgir les premiers uhlans d'avant-garde qu'avis télégraphique annonçant la violation du territoire pourra être donné. Suffira-t-il à provoquer de suite les déterminations décisives? Ne voudra-t-on pas d'abord, à Bruxelles, obtenir une confirmation, des détails complémentaires, du gouverneur de la province menacée, des bourgmestres voisins de la localité prétendûment envahie?

Et si même on avertit, dès la première minute, le commandant du camp de Beverloo d'avoir à se mettre en mesure d'expédier son échelon de renfort, mobilisé et au complet, dès le premier signal, n'est-il pas rationnel de supposer que plusieurs heures s'écouleront avant que ce signal, qui engage irré-

vocablement les responsabilités du gouvernement royal, ne soit donné par ceux qui les portent?

Donc, un délai de plusieurs heures est à prévoir, entre le moment où les têtes de colonnes ennemies auront été aperçues à l'intérieur des frontières et celui qui verra transmettre l'ordre d'agir de Bruxelles à Beverloo. Il faut en escompter un autre, aussi important sinon davantage, pour le passage du pied de paix au pied de guerre, même en mobilisation par alerte, du détachement de renfort, puis faire entrer dans le calcul le temps d'embarquer le détachement, avec son artillerie, ses services et son train de combat; la durée d'écoulement des vingt-cinq trains échelonnés à intervalles fixes qui le transporteront à Liége; les opérations de débarquement des hommes, des animaux et du matériel à l'arrivée, et la remise en ordre sur des routes convenablement choisies des divers éléments.

Tout cela demandera bien quarante-huit heures au minimum dans les circonstances les plus favorables, — sans parler des marches plus ou moins longues qui doivent conduire les troupes aux positions qu'elles ont mission d'occuper d'après le plan de défense de la place... et que, selon toute vraisemblance, elles n'occuperont pas, l'ennemi les y ayant devancées.

*
* *

Celui-ci, en effet, quand sa présence a été signalée, à son passage dans la première localité belge, ne se trouvait déjà plus qu'à 25 ou 30 kilomètres de l'avancée des forts. Trois heures plus tard, ses têtes de colonnes se trouvaient naturellement à leur hauteur, puisqu'il s'agit d'une avant-garde composée de cavalerie et d'artillerie à cheval, et les ponts, les ouvrages d'art des voies ferrées étaient tombés entre ses mains, permettant désormais l'accès des trains militaires.

Huit ou neuf heures après que la nouvelle de la violation du territoire neutre sera parvenue à Bruxelles, deux divisions de cavalerie allemande, soutenues par des groupes cyclistes et de l'artillerie à cheval, puis bientôt rejointes par des compagnies transportées en automobiles et par les bataillons du premier embarquement en chemin de fer, débarqués hâtivement en pleine voie le plus en avant possible, auront pris possession de toute la campagne liégeoise située sur la rive droite de la Meuse et des moyens de passage du fleuve. Les plis de terrain profonds et tortueux qui accidentent les intervalles des forts, dans le voisinage des vallées de la Vesdre et de l'Ourthe

principalement, donneront toute facilité aux assaillants d'y parvenir presque sans pertes, balayant rapidement du secteur oriental de la place les quelques milliers de défenseurs déjà démoralisés qui s'y installaient à peine.

Peut-être même, dès l'arrivée des premiers échelons d'infanterie, l'envahisseur aura-t-il eu la chance d'enlever, en les prenant à revers, un ou deux ouvrages moins vigoureusement défendus que les autres, ce qui élargira d'autant sa base d'opération en la rendant plus sûre.

Alors, tandis que les débris de la portion mobile de la garnison de Liége, s'il y a eu combat, — ou ses éléments plus ou moins désorganisés, s'ils ont cédé le terrain sans coup férir, — se rassembleront tant bien que mal derrière les forts de la rive gauche, repoussés de plus en plus loin par l'élargissement progressif des avant-postes de l'invasion grossissante, ce sera sans interruption, de la huitième à la trentième heure, — et plus tard encore si l'on veut envoyer plus de monde pour frapper un coup plus rude, — le déversement des innombrables wagons chargés de troupes et de matériel de toute une série de trains militaires, se succédant aux intervalles les plus réduits sur les deux voies ferrées qui, d'Eupen et de Malmédy, convergent à Liége.

Suivant l'intensité de l'effort stratégique qu'aura voulu dans cette direction l'état-major général de Berlin, un, deux ou trois corps d'armée, — amenés de suite tels quels à l'effectif de paix, ou préalablement portés par une savante et discrète progression, sans que l'alarme ait été donnée à l'étranger, à l'effectif de guerre, — se trouveront ainsi concentrés dans la banlieue est de la grande ville le soir du deuxième jour. Et dès le matin du troisième, leurs masses, en vagues profondes, commenceront à déborder, du fond du val de Meuse jusque sur les plateaux de la rive gauche, où les renforts de Beverloo n'arriveront que pour recueillir les bataillons liégeois avant d'être obligés de battre en retraite à leur tour.

Dès la mise en batterie des premières pièces de siège par les Allemands, les forts tenant encore sur les deux rives du fleuve, menacés à la gorge d'une attaque de vive force et bombardés par derrière, se trouveront dans la situation la plus fâcheuse; la plupart devront capituler très vite, et le bénéfice du point d'appui important que la défensive belge se promettait de rencontrer à Liége sera acquis à l'invasion.

Et si l'on s'étonne de la soudaineté que nous admettons pour l'action en force de celle-ci, qu'il nous soit permis seulement de faire remarquer que les points de rassemblement

des troupes allemandes chez elles, à l'intérieur de la frontière, sont à peine éloignés de 60 à 70 kilomètres de chemin de la place à surprendre! Comment ne pas supposer que tous les éléments montés ou attelés à y conduire n'y seront point parvenus par les voies de terre dans la nuit du deuxième au troisième jour, dégageant d'autant les chemins de fer dont tous les rendements utiles se trouveront ainsi notablement augmentés? Il faut considérer aussi qu'aujourd'hui l'emploi des tracteurs automobiles pour la grosse artillerie et les convois simplifie et accélère les mouvements d'une armée.

*
* *

D'après les indications qui précèdent, on voit que le remède imaginé par le gouvernement belge pour neutraliser sur le point menacé la virulence prévue de l'attaque germanique, cinq mois sur douze chaque année, est incapable d'agir et que les sept autres mois il aura toute chance d'agir trop tard. Tout au plus, pendant cette période, et seulement si le ministère de Bruxelles sait voir à temps la situation telle qu'elle est, le renfort de Beverloo peut-il atteindre Namur et y donner la main au premier corps français qui y arrivera, — avec ses effectifs de paix s'il le faut, — sans doute en même temps que lui.

« Mais, dira-t-on, les Allemands, — croyez-en plutôt le géné-
« ral de Bernhardi, — ne visent pas la grande route de Paris
« par la Meuse et la Sambre; ils se couvriront seulement d'une
« forte aile droite, chargée de masquer les deux places belges,
« et marcheront avec 200.000 hommes vers Dinant, Mézières ou
« Stenay, pour tourner la gauche du principal rassemblement
« français, par un mouvement de flanc de plus ou moins grande
« envergure. Quelle sera l'attitude de l'armée belge en pareil
« cas? »

Les manœuvres belges du mois de septembre dernier, qui se sont déroulées sur les bords de la Meuse moyenne autour du point central de Dinant, d'Yvoir à Hastière, — sous l'influence évidente des préoccupations issues de l'hypothèse d'une violation par l'Allemagne de la neutralité belge à travers la province du Luxembourg, — semblent devoir nous fournir des indications tendancieuses permettant de répondre à cette embarrassante question.

Du thème qui a régi ces manœuvres, en effet, il est facile, à le bien étudier, d'extraire certaines constatations, dont nous tirerons ensuite les conclusions que de droit.

1° Namur y est supposé se trouver encore intact aux mains

des Belges, tandis qu'il n'y est pas question de Liége, sans doute trop éloigné, masqué par les Allemands ou tombé en leur pouvoir, au moment où le choc se produit entre les avant-gardes des colonnes d'invasion et l'armée de campagne qui défend l'accès du territoire neutre. Ce choc se produit le long de cette partie accidentée de la Meuse qui va de Namur à Givet.

2° Le fait que les Belges, battus par l'invasion, se retirent directement à l'Ouest, vers la haute Sambre et les sources de l'Oise, indique visiblement qu'ils escomptent à bref délai l'arrivée d'une armée française assez forte pour les recueillir. D'autre part, la résistance de Namur abandonné à ses seules forces est en concordance avec l'hypothèse d'un secours anglais important qui y serait déjà parvenu, ou qui y devrait sûrement à très bref délai parvenir. Sans cette double occurrence, il paraîtrait plus naturel que l'armée belge se retirât sous le canon de la place.

3° Les données générales du thème ne cadrent guère avec l'éventualité d'une pointe antérieure bien hardie que le gros des forces belges aurait cru devoir risquer vers l'angle méridional des frontières du royaume. On est même amené à penser, d'après elles, que le gros n'a jamais cherché à s'éloigner beaucoup du rayon des ouvrages de Namur dans la direction du Sud-Est, pivotant sur la place où son aile gauche s'appuie, afin d'y pouvoir toujours trouver un refuge en cas de malheur.

4° Les allures générales de la défense, telle qu'elle a paru conduite aux manœuvres de 1913, marquent une résolution très nette de barrer énergiquement la route à l'envahisseur, et non le désir de fournir seulement contre lui un simulacre de combat. On a tenu successivement les positions qui défendent les approches de la Meuse sur la rive droite, — puis, celles qui commandent les passages du fleuve, — enfin, celles qui maîtrisent les versants escarpés par où seulement l'on peut déboucher sur les plateaux de la rive gauche. On les a tenues de manière à y offrir aux progrès de l'assaillant la résistance la plus honorable, sans aller toutefois jusqu'à y subir l'écrasement. On voulait, évidemment, dans chacun des épisodes guerriers représentés, conserver aux défenseurs du sol belge le libre accès des routes de France, où la rescousse se préparait.

*
* *

Les observations qui précèdent sont tout à l'honneur de ce qu'elles permettent de supposer de la loyauté d'intentions du

commandement belge. Elles montrent que le gouvernement de M. de Broqueville se rend un compte exact de la façon dont les événements ont chance de se succéder, lors de la prochaine grande guerre, sur les confins franco-germano-belges.

Si les conceptions théoriques qui président à l'organisation de la défense générale du royaume ne peuvent, sous peine de paraître mal préjuger des intentions d'une des puissances limitrophes, que se cantonner dans l'imprécision des hypothèses les plus vagues, il n'est pas défendu cependant d'orienter la préparation pratique de l'effort militaire qu'on ne peut se dispenser de prévoir, dans le sens de l'éventualité concrète à laquelle on reconnaît en bonne logique, le maximum de probabilité.

On peut voir aussi, dans certains détails de la situation qu'admet au point de départ le thème des manœuvres belges de 1910, la preuve que l'on ne se fait guère d'illusions dans les hautes sphères du royaume quant à l'efficacité réelle des mesures militaires adoptées, — quelle que soit, d'ailleurs, la confiance officielle des déclarations faites au Parlement pour en recommander l'adoption.

Le thème, en effet, suppose très exactement que les faits ont été tels que nous croyons avoir démontré, dans les pages précédentes, qu'ils seraient selon toute vraisemblance durant les premiers jours de la lutte. A savoir, l'invasion allemande puissante et immédiate, Liége enlevé ou investi, la concentration belge reportée à Namur ou même au delà, et la défense de la neutralité belge ne pouvant, somme toute, se développer régulièrement qu'en faisant état d'un secours venant du dehors, et attendu à très bref délai — dans l'espèce, comme l'ont dit plusieurs journaux, la coopération des forces anglo-françaises.

*
* *

Ce thème des manœuvres de 1910 contient encore, implicitement, d'autres indications.

Soit par ce qu'il contient, soit par ce qu'il tait, il confirme, par exemple, avec une très suffisante clarté, la thèse que soutiennent, d'ailleurs, la plupart des écrivains militaires informés et qui conclut à l'abandon nécessaire à peu près complet, par les Belges, de toutes les voies de terre ou de fer traversant d'Est en Ouest la province de Luxembourg.

Si regrettable que soit cet abandon au point de vue des intérêts généraux de la défense française, si critiquable qu'il apparaisse en considération du respect des obligations incombant

à la Belgique du fait de sa neutralité, nous ne faisons pas difficulté de reconnaître qu'il est la conséquence d'une juste appréciation des conditions stratégiques en fonction desquelles la défensive belge doit être envisagée.

Pourquoi exigerions-nous de nos voisins qu'ils risquent de compromettre le sort de leur action militaire propre, sous prétexte que le bouleversement du plan de campagne qui s'impose logiquement à eux procurerait à la nôtre certaines facilités?

L'armée belge n'est pas assez nombreuse aujourd'hui, — elle ne le sera même jamais assez sans doute, dans l'avenir, — pour qu'elle puisse sans imprudence notoire s'aventurer à plus de deux petites marches de la Meuse, sa base naturelle d'opérations et de ravitaillements, au milieu des masses allemandes qui auraient vite fait de l'entourer et de lui faire mettre bas les armes.

La voie ferrée de Malmédy à Dinant, — par Stavelot, Comblain-au-Pont, Durbuy et Marche, — limite à peu près, vers le Sud, la zone que les troupes belges seront en mesure de dominer temporairement, mais cela, bien entendu, dans le cas le plus favorable : celui où elles occuperont le val de Meuse de Liége à Namur, y compris ces deux places.

Si Liége est perdu pour elles, — que la ville ait été prise ou simplement isolée, — la zone se rétrécira d'autant : Huy, Durbuy et Jemelle marqueront les points extrêmes de l'action utile des forces belges en face de l'invasion allemande : et telle est, nous l'avons vu, l'hypothèse qui a le plus de chances de se réaliser!

Dans tout le reste de la province de Luxembourg, les Allemands ne rencontreront donc devant eux qu'une résistance à peu près platonique. Les gendarmes interdiront le passage aux têtes de colonnes ennemies, qui passeront outre. Les bourgmestres de deux ou trois villes importantes liront des adresses de protestation aux commandants de corps d'armée prussiens. Quelques ponts, un ou deux tunnels, minés par acquit de conscience, seront à moitié détruits. Peut-être même verra-t-on, par-ci par-là, dans le pays, des francs-tireurs lâcher de temps en temps un coup de fusil aux environs de la route que suivront les convois de l'offensive germanique. Mais ce sera tout.

Toute cette modeste mise en scène, où s'épuisera dans le vaste angle méridional de leur territoire le bon vouloir impuissant de nos amis belges à défendre leur neutralité, ne retardera pas de plus de vingt-quatre heures, en mettant tout au mieux, les progrès des Allemands.

*
* *

Il faut tirer une conclusion de l'étude que nous venons de faire, des conséquences de la nouvelle loi de réorganisation militaire de la Belgique, au point de vue de la couverture éventuelle de notre frontière du Nord. Nous dirons donc que, pendant sept ou huit ans au moins, cette loi n'amènera aucune amélioration sensible de la situation actuelle.

Dans une dizaine d'années environ, l'effectif de 350.000 mobilisables se trouvant près d'être atteint, par suite de l'application progressive de la loi aux classes de 33.000 hommes qui vont être désormais incorporées, l'appui que pourra donner la Belgique aux puissances respectueuses de sa neutralité contre la puissance qui l'aura violée deviendra beaucoup plus efficace. Mais, ce sera seulement au bout de quelques jours, une fois la mobilisation achevée, et en supposant qu'elle n'aura point été troublée par l'envahissement brusqué d'une partie importante de son territoire.

A ce moment, du reste, comme aujourd'hui, le point faible de la défense belge restera que la répartition des troupes dans les garnisons ne correspond pas, en temps de paix, aux nécessités du temps de guerre. Or, le faible temps de service imposé au soldat belge, — quinze mois dans l'infanterie et les services à pied, vingt-deux mois dans les armes à cheval, — fait de lui pendant son passage sous les drapeaux une recrue perpétuelle, de sorte qu'il ne peut y avoir aucune élasticité favorable, du fait de l'augmentation à certaines époques de l'année de la proportion des hommes instruits, dans l'effectif des unités stationnées dans les places fortes. Celles-ci, du moment qu'elles ne sont pas occupées par des garnisons assez nombreuses pour posséder d'elles-mêmes, en tout temps, les éléments d'une défense sérieuse contre une attaque inopinée, sont donc forcément à la merci d'un coup de main, tenté de la proche frontière par un voisin sans scrupule.

D'autre part, la configuration du royaume et la faiblesse de ses moyens militaires l'obligent à confiner son action défensive, en cas d'invasion, dans la vallée de la Meuse, où l'armée peut agir avec l'appui des places, sans se préoccuper autrement des violations de frontières qu'on devrait enregistrer sur des points éloignés. Et comme l'appui des places, — Liége ayant toute chance d'être très rapidement enlevé, — se réduit à celui de Namur, qui ne peut être d'ailleurs considéré comme à peu près défendable que le cinquième ou sixième jour de la

mobilisation de l'armée royale, on voit que la couverture de notre frontière du Nord, que nous avons cru longtemps assurée par le fait géographique de la neutralité belge, se trouve aujourd'hui fort précaire. Elle dépend exclusivement de la résistance d'une place, occupée par une garnison trop faible, pourvue d'un trop petit nombre d'ouvrages, et qui ne peut être secourue qu'assez tard par des troupes médiocrement instruites et insuffisamment nombreuses!

C'est dire assez de quelle urgence est l'arrivée à la rescousse, en ce point capital de Namur, de très importantes troupes de secours, françaises ou anglaises, — et de préférence françaises et anglaises à la fois, — qui seules peuvent venir apporter à la défensive belge très loyale, mais trop faiblement constituée, l'appui du nombre et de la qualité, sans lequel elle se trouverait infailliblement submergée par le flot allemand.

LANDRECIES.

LE FOYER DE LA RACE TURQUE :

LE PLATEAU ANATOLIEN

Disséminés dans tous les coins de la Turquie d'Asie comme fonctionnaires ou soldats, les Osmanlis ne forment de véritables noyaux de population ni en Arménie, ni en Arabie, ni en Syrie : les vilayets du plateau anatolien demeurent depuis la conquête la seule région d'habitat de la race turque.

Bornée au Nord par la mer Noire, à l'Ouest par l'Archipel, au Sud par la Méditerranée et la chaîne du Taurus, l'Anatolie peut être considérée comme limitée à l'Est par une ligne tirée de Trébizonde au golfe d'Alexandrette. Mêlé aux Lazes dans les environs de Samsoun, aux Grecs le long du littoral, le Turc constitue l'élément prédominant dans les vilayets de Hudavendighiar, de Koniah et d'Angora.

Les Occidentaux voient encore ces contrées à travers les mirages des Mille et Une Nuits. La réalité est tout autre. Quand on pénètre dans l'intérieur de ces vilayets, c'est une succession lamentable de vastes espaces en friche où croissent les broussailles et les mauvaises herbes : des solitudes coupées à de lointains intervalles de pauvres villages aux maisons de bois ou de pisé, recouvertes de couches alternatives de branchages et de terre. A peine quelques champs cultivés. Les forêts ont été détruites : les sultans imprévoyants les livrèrent à l'exploitation de charbonniers grecs, sous la simple réserve d'un droit sur la vente des bois. Les bâtiments qui croulent, les paysannes en guenilles accroupies aux bords des chemins, et qui vous contemplent de leurs grands yeux noirs si profonds et si mornes, émeuvent encore moins que le spectacle de ces terres à l'abandon dont une végétation parasite atteste la fertilité.

L'absence de voies de communication rend très pénible le moindre déplacement. Il existe quelques bonnes routes, celles que la Société française a améliorées. Les autres ne méritent pas la dénomination de chemins : ce sont de simples pistes sur lesquelles le cheval est le seul mode pratique de locomotion. Les voitures, qu'on appelle *talikas*, sont longues et hautes :

on peut même s'y coucher sur de petits matelas que fournissent les Turcs. Une bâche forme toiture et protège mal contre les intempéries. S'il pleut, la terre trempée d'eau rend les routes à peu près impraticables. La chaleur et le vent les dessèchent, mais alors la poussière soulevée en tourbillons sous les pas des chevaux brûle les paupières, irrite les poumons. Au passage des rivières, dans le voisinage des villes, sont des ponts, byzantins parfois comme le Mihrabli Keupru sur la route de Brousse à Yeni-Chehir. Ailleurs, des poutres jetées en travers d'une rive à l'autre tiennent lieu de ponts, tout au plus accessibles aux piétons et aux petits chevaux turcs, maigres, nerveux, au pied très sûr.

L'exemple suivant montre ce qu'est un voyage dans l'intérieur de l'Anatolie. 60 kilomètres séparent Brousse de Ghirmasti. Partis à 6 heures du matin en voiture, le commandant Djemal, le capitaine Bessim, officiers du bataillon de gendarmerie de Brousse, et l'auteur de ces lignes atteignirent la première étape, Apollonia, sur le lac de ce nom, à 4 heures de l'après-midi! Nous avions traversé, pour ce parcours de 40 kilomètres, un village de *cinq* maisons, un autre de *dix:* pareille solitude si près de Brousse, ville de plus de 100.000 habitants! La seconde partie du trajet exécutée à cheval le lendemain fut plus rapide. La nuit venue il est presque impossible, s'il n'y a clair de lune, de reconnaître sa route. Sans nourriture si l'on n'a soin de se pourvoir avant le départ, sans gîte si l'on a l'imprudence de se laisser surprendre par la nuit dans la campagne, voilà sur quoi il faut compter pour le plus petit voyage en deçà du chemin de fer de Bagdad. Les régions du littoral sont généralement mieux cultivées, plus peuplées; de là naît l'erreur de maints voyageurs qui jugent de la maison d'après le vestibule.

Les riches vallées de Brousse que traverse le Nilufer; de Koniah, du Kizil Irmaq au Nord-Est d'Angora; celle très pittoresque d'Ermenak; du Buyuk Mendere, Kutchuk Mendere, Gedis-Tchaï, Baker-Tchaï, qui débouchent dans la mer Egée, prouvent cependant ce que l'on pourrait obtenir de ces terres par la culture.

*
* *

Les villes, Brousse, Koniah, Angora, Kutahia, Eski-Chehir, Afion Kara-Hissar, abritent les innombrables employés des banques, des sociétés étrangères de commerce, du gouvernement. C'est toujours de ces situations que rêvent les jeunes

gens de la bourgeoisie turque. Une instruction très superficielle, nullement pratique, la peur du travail, le manque d'esprit d'initiative, la nécessité de gagner leur vie très jeune, dirigent des milliers d'entre eux, dès la quinzième année, vers un de ces postes de *kiatibs* à 500 piastres par mois. Ces provinciaux, petits bourgeois sur lesquels la civilisation européenne influe très inégalement, sont la plaie de la Turquie. Dès 4 heures l'hiver, 6 heures l'été, les bureaux fermés, ils envahissent les cafés où, seuls entre hommes, ils potinent devant une carafe de *raki* sur les événements politiques. Ils sont vêtus à la franque et *cravatly*. Le cercle où ils se rencontrent n'est pas celui que fréquente le paysan : c'est la tabagie où tous veulent commander, mais obéissent en réalité à quelques meneurs assez habiles pour leur donner l'illusion de l'autorité. L'école et l'influence des camarades chrétiens détachent d'ailleurs ces jeunes-turcs de la stricte observance de leur religion. L'indifférence est leur caractéristique.

Ce type ne doit pas être confondu avec celui de l'intellectuel turc, des professeurs, des docteurs, de quelques officiers au cerveau complexe et après tout estimable, que fournit l'Anatolie. Ceux-ci exècrent l'Europe, non point par un sentiment religieux, qui *n'entre en rien* dans cette haine, mais pour avoir reconnu dans l'Européen l'oppresseur séculaire de leur race. Ceci ne les empêche pas de priser fort les œuvres de nos philosophes historiens ou littérateurs. Le Turc cultivé se rapproche d'ailleurs du paysan par sa propreté morale et sa loyauté. Il ne s'occupe qu'à distance de politique, abandonnant les charges aux petits bourgeois, à un Talaat, simple commis aux Postes et télégraphes ; à un Djavid, modeste instituteur ; à un Djahid, maître d'école qui débuta à 20 francs par mois. Il est vrai que ceux-ci étaient Rouméliotes !

Le paysan des vilayets turcs est pauvre, mais n'est jamais dans la misère, parce qu'il possède les choses indispensables à la vie, se contente de peu, et que la solidarité est profonde entre eux.

« Comment as-tu fait pour supporter la pauvreté ? » disait Alexandre à l'ancien roi de Sidon, que le caprice des révolutions avait réduit à cultiver un petit jardin pour gagner sa sa vie.

« — Ces mains m'ont suffi », répondit le monarque détrôné. « Comme je ne désirais rien, rien ne m'a manqué. »

Le paysan turc a toujours la même mentalité. Il est propriétaire tout au moins de la maison qu'il habite. Des nattes de paille recouvrent le sol ; les tapis de prières sont pliés soigneusement

dans l'armoire où les matelas, tirés de leur cachette le soir, composent autant de lits ; des couvertures, quelques casseroles en étain bien entretenues portant sur le couvercle le croissant de l'Islam ; de grands plateaux, posés sur des tabourets, qui forment la table autour de laquelle viennent s'asseoir maîtres et serviteurs. Des cuillers en bois, pour la soupe et le *pilaf* ; les autres mets se mangent avec les doigts. Des coffres, en étain imagé, où s'empilent les robes des *hanoums*, le linge et les serviettes que brodent les femmes, dont on recouvre les murs de la maison aux jours de naissance ou de mariage, et qu'on prête souvent aux voisins pour orner les chambres au retour du *hadji* (pèlerin). Voilà tout le mobilier du paysan. Son champ et ses troupeaux suffisent à sa nourriture. La femme tisse la laine des brebis et en fait ces étoffes, remarquables par la solidité de leur teinture à base végétale, qui ne se trouvent point dans le commerce : mais les changements introduits dans le costume rendent la Turquie tributaire de l'Europe pour les étoffes qu'elle est hors d'état de fabriquer au même prix ; aussi les femmes turques tissent-elles de moins en moins.

L'envie et l'ambition sont des sentiments ignorés du paysan anatolien. Sa maison est toujours ouverte à celui, quel qu'il soit, frère ou étranger, qui s'annonce en hôte. Et l'hospitalité ne consiste pas à offrir un abri pour quelques heures ; elle s'exerce tant que le *muzafir* veut en profiter. Délicate, au point que toutes les habitudes cessent si elles déplaisent à l'hôte, elle est noble, toujours large et s'élève parfois jusqu'à un stoïcisme rare. Le Turc se doit à son hôte où qu'il aille. Quand un objet manque à la maison on le demande aux voisins ; avec des gestes naïfs, les petites filles aux yeux curieux apportent du dehors, pour le *muzafir*, quelques parts de gâteaux, des fruits ou du miel.

Le paysan n'a pas l'espoir du gain ni de la reconnaissance de l'étranger. Le gain serait une honte, et qu'importe la reconnaissance ! Sans désirs, les paysans anatoliens sont résignés à la volonté de Dieu : Dieu sait, Dieu veut, s'il plaît à Dieu, voilà ce qui revient sans cesse dans leurs phrases. Ils savent jouir exclusivement de l'heure, sans crainte de l'avenir auquel Dieu pourvoiera. Ils sont en somme plus heureux que les Occidentaux ; mais cette absence de besoins, d'où naît la quiétude des individus, est une entrave à la richesse et à la grandeur de la nation.

La sobriété de ce paysan est légendaire, mais ce qui l'est autant est la locution : *fort comme un Turc*. Nos excursions dans les vilayets anatoliens nous ont prouvé que les misères phy-

siques accablent les familles des paysans. Les marécages sont assez nombreux en Anatolie, dans les environs d'Angora ; près de Brousse, où les habitants du village thermal de Tchekirgué sont tous atteints de la malaria ; à Isnik ; le dessèchement des marais dans la plaine de Koniah n'est que commencé. Sur une population ignorante, résignée à tout, on peut juger des désastres causés par la nature du sol.

Nous étions, pour le dernier Baïram, en septembre, avec deux docteurs militaires, Bekir Sidky et Nadji bey, en excursion dans un de ces villages. Les paysans avertis de la présence de deux médecins affluèrent de toutes parts. En l'espace d'une heure, nous vîmes la maison du maire envahie par plus de cent personnes. Dans ce village composé seulement de 60 maisons, nous avons noté plusieurs cas de tuberculose, 9 rachitiques sur 12 enfants examinés, 4 femmes hydropiques, des malades du foie ; tous avaient le teint jaune caractéristique des bilieux. Stupéfaits de ce lamentable spectacle, nous demandâmes au mouktar :

— Avez-vous de la quinine ?

— L'un de nous va en chercher à la ville, mais on oublie de l'absorber régulièrement.

— Le docteur ne vient jamais chez vous ?

— Il demande une livre (23 francs) pour sa visite ; il y a cinq heures de route ; nous devons lui envoyer une de nos charrettes ou un cheval, mais les chevaux sont rares. On les a réquisitionnés pour l'armée. Nous ne savons pas ou nous oublions la façon de prendre les médicaments, m'avoue le maire.

Ce jour-là, notre excursion avait été tranformée en une vaste consultation. J'ai écrit 120 ordonnances, me dit le Dr Bekir Sidky ; je suis bien sûr que dans trois jours dix à peine de mes malades continueront à suivre mes conseils ?

— Peut-être ce village est-il une exception ?

— Partout où j'ai passé ce fut le même spectacle, me répond-il ; il y a une dégénérescence très marquée de notre race.

Les paysans observent strictement leur religion. Leur foi demeure inébranlable, mais moins farouche qu'autrefois. Foncièrement honnêtes, propres et francs, je les ai vus se taire en présence d'étrangers dont les actes froissaient leur susceptible pudeur ; et pour avoir cette haute politesse, on les juge hypocrites. On les dit fourbes parce qu'ils baissent les yeux en présence de femmes même chrétiennes ; c'est méconnaître la coutume qui impose à l'homme de ne point attacher son regard sur une créature qui n'est pas sienne, afin qu'aucun désir ne

la trouble. Très tolérant, l'homme des campagnes ne s'effarouche point de voir un musulman manger durant le jeûne de ramadan. Dieu n'est-il pas le grand justicier? La prière de l'infidèle ne le surprend point. Je dirai même plus : le Turc est trop attaché à sa religion pour ne pas respecter en autrui les manifestations de ce sentiment. Il lui plaît de retrouver chez les chrétiens ce respect, cette observance de la foi des ancêtres. Que les Grecs fassent, dans la ville, leurs processions avec toute la pompe qu'ils mettent en ces cérémonies, le Turc conservera une attitude respectueuse, impassible. Convaincu de la supériorité de son culte, il plaint les infidèles, mais les estime. Au contraire, il est nettement enclin à mépriser celui qui ne croit pas:

— Toi qui ne fais jamais tes *namaz* (prières), comment se fait-il que tu sois bon ?

L'Anatolien est très secourable envers l'indigent. Sa conception de la charité est la plus haute qui puisse être : c'est un devoir de justice pour le riche qui tient de Dieu sa fortune de secourir le pauvre.

De même que celui-ci se résigne, l'autre n'a pas le droit de se glorifier, car tout vient d'Allah. Et c'est grâce à ce même principe que les imperfections ou les difformités physiques n'engendrent jamais les railleries. Les idiots, les infirmes, les aliénés même sont l'objet de la sollicitude générale.

Sincèrement égalitaires, ces paysans doivent cet état d'esprit à la stricte observance du Koran. Le spectacle des alentours des mosquées aux heures des prières en est une preuve. Partout la mosquée est précédée d'un jardin où sont placées plusieurs fontaines. Riches ou pauvres y font leurs ablutions avant de pénétrer dans le saint lieu. Un bey se déchausse, retire sa veste à la franque pour se laver, tandis qu'à ses côtés un paysan en *chalvar*, coudoyé par un mendiant, fait de même. Quand tous sont prosternés derrière l'imam qui dirige la prière, nul ne se détournerait pour jeter un regard au nouvel arrivant, fût-il pacha ou prince. Quelle belle leçon de fraternité nous donnait le *Hakim* d'Angora, vieillard aux allures de grand seigneur, qui s'attardait dans son sélamlik avec de petites gens du quartier : et Hodja Zadé, le plus riche notable de Kutahia, dont la demeure abritait quelquefois vingt hôtes de tout rang également respectés; et Tewfik Zeitin Zadé qui, dans son luxueux konak d'Eski-Chehir, recevait les paysans, pieds nus, vêtu comme eux ; les campagnards circulant à leur aise au milieu de ce luxe oriental, avec le détachement de l'homme qui sait combien tout est vain ici bas...

Il ne faut pas se dissimuler que la foi aveugle professée par l'Anatolien envers l'imam et le hodja, commentateurs des textes sacrés, constitue un grand obstacle au progrès. Les lacunes et les contradictions du Koran, le vague de ses expressions, la langue arabe dans laquelle il est écrit, la nécessité de consulter les innombrables Hadis, rendent indispensable pour le peuple l'aide des interprètes de la loi. Il est donc aisé de comprendre l'influence des ulémas, softas et hodjas. Aussi tous les gouvernements ont-ils cherché à s'attacher les *sarriklis* (porteurs de turbans) pour que le peuple reste persuadé que tout est accompli suivant les véritables principes de l'islamisme. C'est en se déclarant respectueux de la tradition que le sultan Mahmoud détruisit les janissaires, et réalisa ses principales réformes. Au nom de la religion, le fetva du cheik ul Islam accorda la constitution de 1908 à l'empire ; c'est un autre fetva qui détrône Hamid ; ce sont les *sarriklis* qui irritent le peuple contre Husni bey, vali de Brousse, en septembre 1911 ; encore eux qui font éclater des émeutes à Eski-Chehir en avril 1912 ; eux qui en janvier 1913 aidèrent à perpétrer le coup d'Etat en préparant le peuple par des affiches sur les mosquées. Enfin c'est l'un d'eux, professeur dans un medressé, près de la mosquée du sultan Mehmet Fatih, *Aaroun*, que le comité Union et Progrès délègue en Anatolie pour faire des conférences aux paysans.

*
* *

Il existe une contradiction flagrante entre la condition de l'Anatolien exclusivement agriculteur et l'abandon des campagnes. Cet état de choses tient à l'ignorance, au manque de bras et d'argent, enfin à l'absence de voies de communication.

La science agricole n'est pas même soupçonnée en Anatolie. La routine seule préside aux exploitations rurales. Les charrues, très primitives, labourent superficiellement la terre; les engrais sont inconnus. Un terrain est abandonné après deux ou trois années consécutives de culture; la loi de l'alternance des récoltes n'est mise en vigueur que dans les fermes dirigées par des étrangers, et un tiers des terres soi-disant cultivées est en jachère. D'autre part le dessèchement des marais exigerait de grosses dépenses que ne peut supporter le ministère de l'Agriculture, et les irrigations qui permettraient la création de prairies artificielles sont entièrement négligées. Les vaches de Turquie manquant de pâturages donnent à peine autant de lait qu'une bonne chèvre en France. L'exploitation des forêts

est mieux surveillée par l'Etat depuis la mise en vigueur de la loi sur les forêts et la nomination de gardes champêtres. Mais les Anatoliens ne savent tirer aucun profit des lacs si nombreux dans cette région; exception faite pour celui d'Apollonia où des Tcherkesses viennent pêcher l'esturgeon.

L'agriculture est encore entravée par la faible densité de la population et une mortalité énorme, due en grande partie aux guerres incessantes. On estime que depuis quarante ans 300.000 Anatoliens sont morts au Yémen. Le paysan est seul soumis au service militaire : tandis que riches et bourgeois se rachètent, c'est lui qui forme le rempart de l'Empire ottoman. L'apathie du paysan, résultat d'une longue oppression et des vexations de l'ancien régime qui enlevaient toute sécurité au travailleur, explique encore le délaissement de la terre. Le système des impôts, la dîme de 10 % en nature, lui ôte tout l'amour d'un travail dont il ne bénéficiera pas. Le gouvernement s'efforce toutefois en ce moment d'établir un plan cadastral qui permettrait de remplacer le système des dîmes par un impôt fixe en argent (1).

Le manque de capital en circulation est aussi très sensible, et les difficultés de transport rendent difficile la vente des produits. Ainsi pour le vilayet de Hudavendighiar l'éleveur de vers à soie doit transporter ses cocons à Biledjik ou à Brousse. Il met souvent deux jours, quelquefois plus, pour atteindre la ville. Sa marchandise est mise aux enchères dans les *Ipek-hans* où se tiennent les filateurs arméniens et les commissionnaires. Le paysan est obligé de céder, à bas prix maintes fois, ne pouvant songer à reporter ailleurs sa fragile marchandise. Cette absence de voies de communication donne lieu à des alternatives de disette et d'abondance. Ainsi le charbon de bois coûte à Kutahia et à Brousse environ 6 francs une charge de cheval; à Péra 0 fr 20 l'oque : les volailles, les œufs, sont vendus le double, le triple du prix du village dans des villes très proches parfois du village. Toute marchandise encombrante ne peut être vendue que dans un certain rayon. On n'exporte guère que l'opium récolté aux environs de Kara-Hicar, et très peu de bois de construction.

Quelles que soient les mesures qu'adopte le gouvernement pour améliorer l'agriculture, de grosses dépenses seront nécessaires pour des routes, des ponts, des chemins de fer à voie

---

1) Le cadastre descriptif existe depuis Soliman le Magnifique et favorise les abus. Sur la proposition de Mahmoud Essad le gouvernement a accepté la loi immobilière qui sera un réel bienfait pour le paysan.

étroite, des canaux d'irrigation, des écoles primaires, des fermes modèles, des encouragements sous forme de primes à donner aux agriculteurs.

Il faudrait aussi relever l'industrie locale qui est en décadence. Brousse réputée pour ses étoffes de soie fabrique la moitié de ce qu'elle produisait il y a quarante ans. La plus grande partie des exportations consiste en soie grège et cocons secs. Les poteries et objets de faïence venus de Kutahia ont disparu depuis la fermeture de la fabrique. Les fabriques impériales de Héreké ont peine à se maintenir. Angora produisait des gants, des bas, et des tissus en poil de chèvre. Cette industrie avec celle des tapis de Ouchak est passée entre des mains étrangères. Les étrangers étant dispensés du *temettu* ou patente, comment serait-il possible aux Turcs de soutenir la concurrence?

Le sol est riche en mines; mais qui oserait entreprendre une exploitation? Le prix d'extraction du minerai, dans les conditions actuelles, ne laisserait aucun bénéfice. La main-d'œuvre est à bon marché : un ouvrier touche entre 1 fr. 75 et 4 francs, mais l'Anatolie ne peut fournir que les manœuvres, et tout le personnel supérieur devrait être étranger et réclamerait des salaires élevés. Les chefs de chantier se plaignent d'ailleurs du peu de rendement d'un travailleur turc, Là où suffit une équipe de 10 Européens, 15 Turcs sont indispensables.

On voit donc l'effort qu'il faudrait fournir pour mettre en valeur les richesses latentes de l'Anatolie.

A. DE ROCHEBRUNE.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

LES AFFAIRES D'ORIENT

La politique de la France.

L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, A LA COMMISSION DES AFFAIRES EXTÉRIEURES.

Le 24 décembre, M. Doumergue, président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, a fait à la commission des Affaires extérieures de la Chambre l'exposé politique suivant. M. Doumergue était accompagné de M. de Margerie, ministre plénipotentiaire, directeur de son cabinet :

Messieurs, je ne saurais à l'heure présente, sans inconvénients, entrer dans le détail de toutes les négociations qui ont occupé la diplomatie française au cours de cette grave crise. La plupart de ces négociations ne sont pas encore arrivées à leur conclusion; il serait imprudent de prétendre déterminer à l'avance les solutions dont le temps seul et le cours des événements pourront fixer les conditions; et il serait contraire aux règles de la courtoisie internationale de faire état des intentions que certains chefs de gouvernement ont pu me dévoiler, alors qu'ils ne peuvent savoir eux-mêmes si les circonstances leur permettront d'y donner suite.

Il me suffira de vous indiquer quelles sont les principales questions actuellement posées; celles qui affectent plus spécialement des intérêts français, celles qui touchent aux intérêts généraux des puissances européennes. Je marquerai à l'occasion de chacune d'elles ce qui a déjà été fait par mes prédécesseurs. De cet exposé ressortira nécessairement la ligne de conduite que j'entends suivre en me conformant aux principes de continuité dans l'action et de persévérance dans les desseins.

Les intérêts moraux de la France en Turquie.

Les intérêts moraux de la France en Orient et principalement en Turquie résident tout d'abord dans les œuvres multiples d'instruction et d'assistance, entretenues par nous dans tous les pays orientaux, grâce auxquelles la langue française est couramment parlée dans le bassin oriental de la Méditerranée, et grâce auxquelles le génie français inspire de plus en plus les races diverses de ces pays dans leur effort vers une culture et une civilisation plus modernes.

Afin de garantir le développement de ces œuvres françaises, qu'elles

soient laïques ou non, des négociations ont été engagées avec le gouvernement ottoman, et viennent d'aboutir à un accord entre l'ambassadeur de la République et le grand vizir.

Par cet accord, qui recevra ultérieurement la sanction impériale, le statut de nos œuvres scolaires et de bienfaisance est fixé de telle sorte que nos écoles, nos hôpitaux, les communautés religieuses qui sont sous notre protectorat, ne seront plus livrés à l'arbitraire de l'administration locale, tout en se pliant dans une juste mesure aux besoins nouveaux de la Turquie.

Par le même accord, nous avons obtenu pour les Marocains et pour les Tunisiens, sujets de nos pays de protectorat, l'assimilation en Turquie avec nos sujets algériens, au point de vue si important de la juridiction. Pour les Tunisiens en particulier, cet accord constitue un appréciable bienfait, car jusqu'ici la Porte n'ayant pas reconnu notre protectorat, les considérait comme ses propres sujets et déniait à nos consuls le droit de les protéger et de les juger.

Un autre intérêt moral français a enfin reçu satisfaction dans cet accord. Des règles précises sont fixées pour les cas où se produiraient l'arrestation et l'incarcération de Français dans l'empire ottoman. En présence de l'imprécision des textes anciens en ces matières, des coutumes instables étaient suivies, variant même suivant les localités et donnant lieu à d'insolubles conflits entre les autorités consulaires et l'administration ottomane. L'accord assure désormais aux Français dans l'empire ottoman des garanties précieuses en cas d'arrestation et de détention préventive.

Dans ce même ordre d'idées, le gouvernement de la République s'est préoccupé du sort qui serait fait aux établissements scolaires et d'assistance et aux communautés sous notre protection dans les provinces ottomanes acquises par les Etats de la péninsule balkanique. Des ouvertures faites à ce propos à Athènes, à Sofia et à Belgrade ont trouvé un accueil amical et il est à présumer que, s'inspirant des principes de large tolérance, inaugurés en Europe par la Révolution française, les gouvernements grec, bulgare et serbe tiendront à honneur de faciliter le fonctionnement d'institutions qui, sans leur porter ombrage, travaillent au développement de la civilisation.

Pour assurer le développement de la culture française et de notre influence plusieurs fois séculaire en Syrie, diverses mesures ont été prises, auxquelles mon concours est acquis. Une école de droit et une école d'arts et métiers ont été créées à Beyrouth, sous les auspices de l'Université de Lyon.

Ces institutions, largement ouvertes à tous, s'adressent aussi bien à l'élément musulman qu'aux diverses communautés chrétiennes de Syrie. De même, j'envisage, autant que le permettront les crédits dont je dispose, la création d'une école professionnelle à Damas, école dans laquelle les musulmans entreront plus volontiers que dans les écoles primaires, même laïques, où certains redoutent un enseignement qui ne répond forcément pas à toutes les exigences de leur religion. Grâce au nouvel accord, signé par M. Bompard, je ne doute pas que ne puisse s'ouvrir bientôt à Mossoul une école professionnelle demandée depuis longtemps par tous les éléments ethniques de cette ville.

Préoccupé des attaques dirigées trop souvent contre la France dans la presse arabe, mon prédécesseur avait envisagé la création d'un service spécial de presse pour la Syrie. Je m'efforcerai de donner à nos consuls en pays arabes, les moyens de combattre sur ce terrain les menées de nos

adversaires. En outre, j'envisage la création à Homs, centre important de la riche vallée de l'Oronte, d'un vice-consulat de carrière.

Sans quitter la Syrie ni le terrain de nos intérêt moraux, je crois devoir signaler, qu'à l'occasion de la nomination du nouveau gouverneur du Liban, la diplomatie française a obtenu en faveur de la population libanaise, notre plus ancienne cliente en Orient, quelques utiles réformes administratives, la mise à l'étude d'une sérieuse réforme financière, enfin l'ouverture du port de Djouni au nord de Beyrouth.

Je ne manquerai pas, me conformant aux traditions séculaires de la France, de rechercher et de faciliter les mesures qui, sans porter atteinte à l'indépendance ni à l'intégrité de l'empire ottoman, seront de nature à favoriser le bien-être des populations syriennes, sans acception de religions.

Notre tâche, pour aider à la mise en valeur de cette partie de l'empire ottoman, sera singulièrement facilitée par les assurances données, en décembre 1912, à l'ambassadeur de la République à Londres par le gouvernement britannique : qu'il n'avait en ces régions ni intention d'agir, ni dessein, ni aspirations politiques.

Je crois inutile de vous assurer que soucieux, comme tous mes prédécesseurs, de ne laisser rien perdre du patrimoine moral de la France, je prêterai mon concours à toutes les œuvres qui travaillent à la diffusion de notre langue, au développement de notre influence et qui font aimer et respecter le génie généreux de la France, et que je soutiendrai tous ceux qui peuvent se dire, sous quelque habit qu'ils se présentent, les ouvriers de l'œuvre française.

Les intérêts financiers français en Turquie.

L'épargne française a de tout temps joué un rôle important en Turquie où déjà au moyen âge les banquiers de Provence et de Languedoc exportaient et plaçaient l'or français. A l'heure actuelle les capitaux français engagés en Turquie, presque entièrement investis dans les emprunts du gouvernement ottoman, s'élèvent en gros au chiffre de 3 milliards de francs.

Les conséquences financières de la guerre balkanique, le détachement de l'empire ottoman des provinces, sinon riches, du moins suffisamment prospères pour contribuer au service de la dette de l'Etat, ne pouvaient laisser indifférent le gouvernement de la République.

Dès que les résultats des premières batailles ont fait paraître inévitable un démembrement de la Turquie d'Europe, c'est de Paris que sont parties les initiatives tendant à protéger les intérêts financiers et économiques européens engagés en Turquie ; c'est une commission interministérielle française qui a étudié les mesures à prendre en faveur des créanciers de la Turquie, et c'est elle qui a préparé les travaux de la commission internationale, réunie à Paris en juin dernier pour indiquer les solutions à donner à toutes les questions financières et économiques posées par la guerre.

La première session de cette commission a été interrompue par la guerre entre la Bulgarie et ses anciens alliés. Le travail de mise au point, d'éclaircissement, fait dans cette session ne sera pas perdu, et je saisirai une occasion, prochaine, je l'espère, d'inviter à revenir à Paris les commissaires des puissances pour les convier, aujourd'hui que la paix est signée entre tous les belligérants, à terminer leur tâche, si nécessaire au relèvement financier de la Turquie et de ses adversaires et à la garantie de leurs prêteurs.

Pendant les vacances de la commission, notre diplomatie s'est appliquée à mettre en pratique au point de vue de nos intérêts le principe qui s'était dégagé des premières délibérations. Soucieuse d'assurer à l'épargne française engagée en Turquie, la reconstitution des ressources que l'administration de la dette publique tirait des anciennes provinces turques, soucieuse, d'autre part, de ménager les forces financières d'Etat sortant d'une double guerre, elle a réussi à faire accepter par la Serbie la première, le principe de sa participation à la dette extérieure de l'empire ottoman ; cette participation devant être réduite d'ailleurs au chiffre strictement nécessaire à la sauvegarde de tous les porteurs de titres ottomans.

Je ne manquerai pas d'exiger des autres Etats balkaniques, lorsque l'occasion s'en présentera, qu'ils souscrivent le même engagement qu'a fait la Serbie en faveur des porteurs de fonds ottomans. J'ai de sérieuses raisons de croire que la Grèce, notamment, ne nous refusera pas son adhésion à ce principe.

L'accord franco-turc.

De même que nous nous sommes efforcés de préserver les intérêts matériels français vis-à-vis des vainqueurs de la guerre balkanique, de même vis-à-vis de la Turquie, en échange des ressources douanières et fiscales que le consentement du gouvernement de la République pourrait permettre à la Porte de trouver pour faire face à ses charges financières, nous avons cherché à obtenir et avons obtenu pour le commerce et pour l'industrie français des avantages concrets.

Ces avantages consistent, en faveur de nos nationaux, dans la promesse d'améliorations du régime douanier ottoman et du régime des analyses et dans celle d'une étude en commun des mesures propres à assurer la garantie de la propriété industrielle.

Je crois pouvoir vous donner l'assurance que l'industrie française obtiendra de son côté d'importantes commandes dont bénéficiera le travail national.

D'autre part, nos compatriotes ont obtenu la promesse d'un important réseau de chemins de fer à construire tant en Anatolie du Nord qu'en Arménie et en Syrie. La longueur de ce réseau serait supérieure à 2.400 kilomètres. A ces concessions s'ajouteraient la construction et l'exploitation des ports de Jaffa, de Caïffa et de Tripoli en Syrie et de ceux d'Héraclée et d'Ineboli sur la mer Noire.

La France et les États balkaniques.

Vis-à-vis des Etats de la péninsule balkanique, qui ont pu trouver auprès de notre épargne un concours nécessaire au cours de cette crise, notre diplomatie a suivi sa ligne de conduite habituelle, et a insisté auprès d'eux pour obtenir des avantages en faveur de notre commerce et de notre industrie. Je poursuis des négociations dans ce sens en Serbie et je ne doute pas que d'importantes commandes ne soient passées par le gouvernement serbe aux industriels français, dont certains ont déjà obtenu des promesses.

En Grèce, une grande partie des commandes faites au cours de la guerre ont été exécutées en France. Je tiendrai la main à ce que ce marché reste ouvert à notre industrie. L'action de notre légation à cet égard sera appuyée par l'influence qu'a prise notre mission militaire, dont le contrat a été récemment renouvelé avec une extension des pouvoirs conférés à nos officiers.

La question albanaise et la question arménienne.

Je vous ai indiqué sommairement ce qui a été fait et ce que je compte faire pour la sauvegarde et le développement des intérêts moraux et matériels proprement français dans les pays d'Orient.

Il me reste à vous entretenir de l'action que la France exerce, en parfait accord avec son alliée et son amie, pour collaborer, avec toute l'Europe, à l'apaisement des conflits subsistant après les guerres balkaniques. Je n'entreprendrai pas ici de vous faire un historique d'événements trop récents pour qu'ils ne vous soient pas à tous présents. Je n'entends pas non plus exposer en détail les aspirations qui se sont fait jour, les convoitises que l'on a pu soupçonner, les propositions que certaines puissances pourront être amenées à produire.

Je veux marquer seulement le point où en sont aujourd'hui les diverses questions qui s'imposent à l'attention des puissances.

La question qui offre le plus d'urgence est celle du nouvel Etat qui va sortir des délibérations des représentants des puissances à Londres et dont la création a été la conséquence de la volonté des grandes puissances de maintenir entre elles la paix et l'équilibre.

Une commission, dite de contrôle, a été organisée par les puissances à Valona. Elle s'efforce à préparer l'organisation d'un pays, que les événements de ces derniers mois et l'absence de tout pouvoir centralisé, ont livré au désordre et à l'anarchie. Pour atteindre à ce but, la commission doit avoir à sa disposition une force publique et des moyens financiers. Elle tend à constituer, sous le commandement d'officiers hollandais un corps de gendarmerie, dont l'urgente nécessité n'a pas besoin d'être établie.

Elle étudie, d'autre part, les ressources du pays et les confronte avec les besoins qu'il faudra satisfaire, préparant ainsi les voies à une organisation rationnelle.

Les puissances sont toutes tombées d'accord pour offrir la couronne d'Albanie au prince de Wied, apparenté à la famille royale de Roumanie.

La France s'est associée d'autant plus volontiers à cette désignation qu'elle y trouve une occasion de reconnaître le rôle utile joué par la nation roumaine comme facteur de l'équilibre entre les peuples balkaniques et son action pacificatrice dans le dernier conflit.

Ce rôle politique de la Roumanie a rencontré l'approbation de l'opinion publique française et je suis heureux de signaler que nos relations toujours bonnes avec ce pays en ont été améliorées. De part et d'autre a été manifesté un sincère désir de relations plus fréquentes, et des appels récents faits à notre industrie pour la préparation d'importantes commandes peuvent nous faire espérer des résultats intéressants.

Deux commissions internationales, où la France est représentée, ont été chargées de délimiter les frontières de l'Albanie. La commission chargée des frontières du Nord a étudié un parcours de 85 kilomètres ; sur 55 kilomètres, depuis Ochrida jusqu'à Dibra, le tracé est adopté par tous les commissaires ; sur les autres points, l'accord ne s'est pas encore fait, et la commission a dû suspendre ses travaux, à la continuation desquels s'opposaient les intempéries de la mauvaise saison.

La commission de la frontière sud a achevé ses travaux.

La question des réformes à faire en Arménie, afin de parer à l'état misérable et anarchique de cette province turque, n'a cessé, vous le

savez, de préoccuper les grandes puissances. Au cours de l'été dernier, un projet de réformes avait été présenté par le gouvernement russe et soutenu par la France et l'Angleterre. Ce projet fut soumis à une commission formée par les ambassadeurs des puissances à Constantinople.

Le 29 octobre, le gouvernement ottoman, persuadé qu'il échapperait à la pression des puissances en devançant leurs propositions, nommait deux inspecteurs généraux ottomans pour les six provinces arméniennes. La Russie, avec l'appui de la France et de l'Angleterre et l'assentiment des autres puissances, poursuit les démarches commencées pour faire donner à l'Arménie un statut assurant la sûreté des personnes et des biens. Fidèle aux principes d'humanité qui ont toujours guidé la politique française à l'égard des populations victimes d'abus en Orient, je seconderai les efforts de notre alliée pour arriver à l'établissement de l'ordre et au respect des droits de tous dans les provinces arméniennes.

*
* *

La commission comprendra que je ne puisse parler de questions importantes qui préoccupent l'opinion publique en ce moment et à propos desquelles des négociations sont actuellement en cours. Je suis tenu, sur ce point, dans l'intérêt du succès de ces négociations, à la plus grande discrétion. Ainsi que vous l'avez pu voir, l'action de la diplomatie française s'est exercée et continue de s'exercer à faire prévaloir les idées d'apaisement et de conciliation sans négliger nos intérêts nationaux partout où ils se rencontrent. Vous pouvez être assurés que je continuerai à travailler à la solution pacifique de ces problèmes, prêtant aux causes justes l'appui d'une nation qui depuis quarante ans a su concilier la conservation de la paix avec le souci de sa dignité et avec la défense de ses intérêts, confiante en sa propre force et dans le concours de ses alliés et amis qui ne lui a jamais fait défaut, pas plus que le sien ne leur a manqué.

La politique de l'Allemagne.

L'EXPOSÉ DU CHANCELIER DE L'EMPIRE, M. DE BETHMANN-HOLLWEG.

Le 9 décembre, à l'occasion de la discussion du budget, le chancelier de l'empire, M. de Bethmann-Hollweg, a fait l'exposé suivant de la politique étrangère :

La crise balkanique.

Les événements des Balkans ont durant ces derniers mois préoccupé la politique extérieure de l'Allemagne à tel point que je préfère en parler tout d'abord. Dans l'intervalle qui s'est écoulé depuis les derniers mois, nous avons eu la seconde guerre balkanique, le traité de Bucarest et la signature de la paix entre la Turquie et ses adversaires de la première heure.

Il est bien évident que les conséquences de la révolution historique à laquelle nous avons assisté continuent de se produire. Le problème de la détermination de la frontière du Nord et du Sud de l'Albanie paraît, après avoir soulevé pour un temps quelques difficultés, s'approcher de sa solution.

La question du nouveau règlement de la Dette turque imposée par le partage d'une partie de la Turquie d'Europe nous intéresse plus particulièrement. Une conférence s'est réunie à Paris à cet effet pendant l'été dernier et a dû s'ajourner au début de la deuxième guerre balkanique. Nous nous efforcerons en attendant la reprise de ces séances de préparer la base de la solution de ce problème par des pourparlers avec d'autres puissances, avec la France en particulier, durant ces derniers temps.

Le sort des îles de la mer Egée n'a pas encore été définitivement décidé ainsi que vous le savez. Je ne puis émettre d'hypothèse à ce sujet. La décision doit être prononcée par l'ensemble des puissances. Je crois cependant devoir exprimer l'espoir qu'on trouvera pour cette difficulté une solution satisfaisante.

Les grandes puissances sont restées groupées au cours de toutes les phases de cette crise balkanique bien que leurs intérêts aient parfois été en désaccord.

Elles pourront triompher des difficultés qui subsistent encore. En effet, depuis les premiers coups de canon dans les Balkans, cette attitude des grandes puissances, cette idée que les changements survenus dans les Balkans ne doivent pas ébranler la paix du monde, n'a rien perdu de sa force.

Elle s'est affirmée au contraire pendant ces mois de tension pénible. Toutes les grandes puissances ont augmenté le mérite de cette entente. On verra peut-être plus tard la reconnaissance qu'on doit à cette conférence de Londres, si critiquée au début, d'avoir réglé les intérêts solidaires de l'Europe, de les avoir maintenus unis.

Nous continuerons à l'avenir de participer à ce travail commun des puissances dans l'esprit qui nous a inspirés jusqu'à ce jour ; dans cette œuvre, comme nous avons soutenu énergiquement et effectivement les intérêts spéciaux de nos alliées, l'Autriche-Hongrie et l'Italie. Nous avons en même temps, dans une confiante collaboration avec l'Angleterre et par l'aide de notre amitié avec la Russie, rendu des services à la paix européenne.

Ce travail nous a été facilité par l'heureuse correction de nos rapports avec la France.

Lorsque la paix de Bucarest fut signée, certaines divergences se produisirent sur la question de savoir s'il serait soumis à une revision. Nous nous sommes prononcés contre une revision. Nous avons cru pouvoir considérer ce traité comme une base qui peut servir au travail de réorganisation dans les Balkans. Cette attente ne nous a pas trompés.

Sans excès d'optimisme nous avons pu voir que la situation des Balkans va en s'améliorant sensiblement depuis la signature du traité de Bucarest, traité dû à la sagesse du souverain, à la clairvoyance politique des hommes d'Etat roumains.

Je puis démentir de la manière la plus catégorique que les divergences qui ont pu se produire lorsqu'on examina la question de savoir si une telle revision était opportune aient une influence fâcheuse sur nos rapports avec nos alliés.

Je m'appuie en parlant ainsi sur les déclarations que le comte Berchtold a faites devant les Délégations. Notre alliance est trop solidement fondée dans la communauté des intérêts vitaux des deux empires pour se ressentir de certaines divergences d'opinions sur quelques points du programme balkanique où l'Autriche a des intérêts plus immédiats que les nôtres.

L'Europe et la Turquie.

Au cours de toute la crise balkanique, l'union des trois peuples associés par la Triple-Alliance s'est affirmée avec plus de force que jamais, sans troubler d'ailleurs à aucun moment le travail commun des puissances.

Quelle attitude l'Europe compte-t-elle prendre en ce qui concerne le développement futur de la Turquie ?

Sur ce point, messieurs, nous pouvons constater l'absolue unanimité des grandes puissances. La Triple Alliance a depuis le règlement des questions de Bosnie et de Tripoli un intérêt personnel à maintenir l'intégrité de la Turquie. L'unité profonde de la politique de la Triple Alliance dans toutes les questions qui se rattachent à celle-ci a pu être établie au cours des conversations que nous avons eues avec le marquis de San Giuliano à Kiel, en juillet dernier, à l'occasion de la rencontre des deux monarques.

Cette unité profonde de la politique de la Triple Alliance a à l'occasion déjà fait sentir son effet. Notre attitude à l'égard du développement futur de la Turquie est d'accord avec celle de l'Angleterre ou des trois puissances de la Triple Entente.

Les déclarations que sir Edward Grey a faites au Parlement anglais ont permis d'apercevoir l'uniformité qui existe entre le point de vue du cabinet anglais dans les questions d'Orient et le nôtre. Cette uniformité de points de vue porte sur le maintien des Turcs dans la Turquie et les territoires de la Turquie en Europe et en Asie Mineure.

Le premier ministre anglais, M. Asquith, a plus tard, dans son discours du Guildhall, à Londres, le 10 novembre dernier, exprimé nettement à nouveau le vœu que l'Angleterre forme au sujet de la Turquie d'Asie. Elle entend s'efforcer de conserver sa position par des réformes intérieures sans intervention de l'Europe, mais avec l'appui des puissances intéressées au développement de l'Asie Mineure. Ce programme s'accorde en tous points avec nos idées. De même au cours des entretiens que j'ai eus avec le premier ministre russe, M. Kokovtzof, et le ministre des Affaires étrangères, M. Sazonof, lors de leur visite à Berlin, j'ai pu m'assurer que la Russie ne pourrait faire aucune tentative d'acquisitions territoriales en Asie Mineure et que ses efforts n'auront d'autre but que de poursuivre, en parfaite communauté d'idées avec nous, l'amélioration de la situation en Arménie. Cette amélioration qui est dans l'intérêt de la Turquie est reconnue par elle-même en principe comme une nécessité.

Enfin j'ai cru devoir également conclure du cours même des événements que la France, par suite de ses relations avec la Turquie, poursuit une politique conservatrice dans son essence.

De cette réserve générale nous pouvons espérer qu'un conflit de prestige entre les grandes puissances au sujet de la Turquie ne se produira pas de longtemps. Reste la concurrence économique particulièrement active des différentes grandes puissances en Asie Mineure. Les grands intérêts économiques que nous pouvons réclamer comme nôtres, en Asie Mineure, par suite de l'entreprise du chemin de fer de Bagdad doivent attirer tout particulièrement notre attention.

Nous avons déjà au cours de la session précédente communiqué au Reichstag, à propos des déclarations du gouvernement anglais, que nous avons entamé des négociations avec le cabinet de Londres pour prévenir les froissements possibles sur le terrain économique et pour régler la question du chemin de fer de Bagdad, une fois pour toutes, au double point de vue politique et financier.

Enfin tout dernièrement nous sommes entrés en pourparlers avec le

gouvernement français sur le désir de celui-ci pour éviter tout antagonisme des deux nations dans ces contrées où leur activité économique respective se touche. Qu'il me soit permis de remarquer à ce sujet que nos négociations avec l'Angleterre sont déjà assez avancées tandis qu'avec la France nous en sommes encore au premier stade.

Comme je vous l'ai déjà dit l'heureuse amélioration de nos rapports avec l'Angleterre nous a permis d'aborder dans un libre échange de vues la solution du problème de Bagdad.

Notre principe a été de ramener nos rapports avec l'Angleterre dans la voie normale dont ils parurent un moment s'écarter, en nous entendant sur une série de questions de détail se rapportant à notre concurrence économique ou coloniale avec l'Angleterre. En suivant l'application de ce principe, nous avons entamé de nouvelles négociations avec l'Angleterre pour prévenir certains conflits économiques possibles en Afrique.

Sans porter préjudice au droit des tiers je tiens à souligner un point. Nous nous efforçons d'arriver à un accord équitable des intérêts des deux parties. Il est faux de dire que l'Allemagne devrait seule pratiquer dans cette affaire le principe de la renonciation. Mais il est faux également de parler comme on l'a fait de concessions en Asie Mineure faites en échange d'avantages dans l'Afrique centrale ou inversement.

Je ne peux pas parler plus explicitement aujourd'hui que les négociations ne sont pas terminées. J'ajouterai pourtant que j'ai toutes raisons de croire que la fin des négociations sera considérée en Allemagne et en Angleterre comme une solution acceptable des difficultés possibles.

J'espère que la correction qui caractérise nos relations actuelles avec le gouvernement anglais gagnera alors dans les deux pays les milieux qui parlent pour le moment avec assez de scepticisme du rapprochement des deux pays.

Laissons passer en paix et continuons l'action avec confiance sur les bases du présent.

*
* *

Je vous ai signalé les points les plus importants de notre politique étrangère. Je comprends que plus d'un parmi vous aurait voulu que je m'exprime plus longuement. Je ne puis satisfaire à ce désir, lorsqu'il s'agit de questions internationales intéressant plusieurs puissances à la fois. D'ailleurs notre politique est claire et nette. La protection de nos intérêts et le maintien de nos relations avec nos alliés sont des formules d'un dessein si clair que nous ne pouvions suivre une autre.

De plus la politique que nous suivons est, à mon avis, en accord avec les grands principes qui doivent diriger toute politique étrangère.

Notre position au cœur même de l'Europe continentale nous conduira toujours à appuyer de toute la force politique et morale de notre pays au maintien intégral de notre puissance; mais le même effort demande une plus grande expansion sur le terrain économique de chaque puissance.

Cette tâche est lourde en raison du but poursuivi alors même que ce but ne pourra être atteint qu'après de longs et patients efforts.

La politique de l'Italie.

L'EXPOSÉ DE M. DE SAN GIULIANO, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Le 16 décembre, M. de San Giuliano, ministre des Affaires étrangères d'Italie, a fait à la Chambre des députés l'exposé politique suivant :

La question albanaise.

Parmi les problèmes non encore résolus après la crise actuelle, une des plus grandes de l'histoire, deux entre autres ont pour l'Italie un intérêt vital : celui des confins de l'Albanie et celui de la Méditerranée orientale.

La question des confins méridionaux de l'Albanie touche directement à l'équilibre de l'Adriatique ; elle est donc d'un intérêt également primordial pour l'Italie et l'Autriche-Hongrie, et ces deux puissances sont également résolues à sauvegarder cet équilibre.

Nous ne voulons pas, comme le croit M. Barzilaï, créer des sujets italiens en Albanie ; nous voulons faire de l'Albanie une nation absolument indépendante. Les assertions de M. Barzilaï pourraient, sans qu'il le veuille, fournir des armes à ceux qui nous accusent à tort d'avoir des visées territoriales sur les pays situés de l'autre côté de l'Adriatique.

Nous avons obtenu que l'indépendance de l'Albanie fût placée sous la garantie et le contrôle non des deux seules puissances adriatiques, mais des six grandes puissances, et si nous avons préconisé cette solution, c'est parce que nous avons jugé qu'elle présentait de solides garanties pour le maintien et le développement croissant de relations intimes entre l'Italie et l'Autriche, relations que nous jugeons nécessaires également aux intérêts suprêmes des deux puissances alliées.

L'union de la Triple Alliance.

Durant la longue crise orientale, la Triple Alliance a toujours agi en parfaite concordance d'idées et les rapports entre l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie n'ont pas cessé d'être intimes et cordiaux.

Rendre ces rapports encore plus intimes et cordiaux, tel doit être le but constant et principal des gouvernements alliés. Cela est nécessaire notamment pour l'Autriche et l'Italie ; il faut que dans ces deux pays se répande de plus en plus la connaissance de la mentalité et de l'esprit des institutions, de façon à renforcer dans le sentiment populaire les bons rapports déjà existants dans les cercles officiels ; car en un pays démocratique comme l'Italie, l'opinion publique est un facteur politique de la plus haute importance. Nul gouvernement en Italie ne pourrait en effet suivre une politique qui ne fût pas consentie par la majorité de la nation.

Mais la nation et le Parlement ont affirmé plusieurs fois leur désir de voir consolider les bonnes relations entre l'Italie et l'Autriche. C'est pourquoi dans la question qui a motivé l'intervention de M. Barzilaï, il était impossible d'obtenir davantage, comme M. Barzilaï l'a d'ailleurs reconnu lui-même. Les difficultés étaient grandes, et on doit pour cette raison se montrer reconnaissant envers le comte Berchtold et l'ambassadeur d'Autriche, qui ont su trouver une solution sauvegardant l'amitié qui unit les deux puissances alliées.

L'équilibre méditerranéen.

Quelques orateurs ont fait allusion à des méfiances qui existeraient à l'étranger envers nous relativement à cette question qui est sans doute d'un grand intérêt pour l'Italie. Ces méfiances, si elles existent, sont complètement dénuées de fondement. Quant aux îles Egéennes que nous occupons actuellement, nous nous maintenons ferme sur le terrain du traité d'Ouchy. Le gouvernement renouvelle à ce sujet les déclarations faites à la Chambre le 4 décembre 1912 par M. Giolitti et le 22 janvier 1913 par moi-même. L'Italie persiste à affirmer et à maintenir le principe qu'aucune grande puissance ne doit tirer d'avantages territoriaux de la

crise orientale actuelle. Le maintien du *statu quo* territorial et de l'équilibre actuel continue donc à être le but inébranlable de sa politique.

Pour atteindre ce but, il faut une Turquie forte et intacte; l'Italie est donc disposée à prêter à l'empire ottoman un efficace appui et à participer pacifiquement, au point de vue économique, à son développement futur.

Les relations avec la France, la Russie, l'Angleterre et les Etats balkaniques.

M. Barzilaï prétend qu'à la suite de la crise orientale, les rapports de l'Italie avec les puissances ne faisant pas partie de la Triple Alliance et avec les pays balkaniques seraient devenus plus tendus. Il n'en est rien. Les rapports avec la France, que MM. Barzilaï et Bissolati ont à tort déclarés « aigris », sont, au contraire, excellents, malgré quelques polémiques de presse et de passagères divergences d'opinion sur des questions spéciales.

Ces rapports sont aujourd'hui tels qu'ils ont été pendant toute la crise balkanique. Si, dans des questions qui intéressent plus directement l'Italie que la France, il y a eu quelques divergences momentanées d'opinion, qui ne pouvaient pas troubler les rapports des deux pays, le gouvernement français a fini par adhérer, en substance, à nos désirs, avec une amicale spontanéité. Les deux gouvernements sont également décidés à maintenir intacte leur amitié dans l'avenir et à faire tout leur possible pour concilier les intérêts respectifs des deux peuples et répandre toujours davantage parmi eux des sentiments répondant à leurs affinités intellectuelles, qui s'affirment avec tant d'éclat.

Les paroles pessimistes de M. Barzilaï en ce qui concerne les rapports de l'Italie avec la Russie sont également erronées. Les déclarations de M. Kokovtzof à ce sujet démontrent en effet le contraire. M. Barzilaï se trompe encore en parlant de refroidissements dans nos relations avec l'Angleterre. Les conversations, toujours franches et cordiales, échangées entre les deux gouvernements, permettent d'espérer que nous ne verrons jamais surgir de divergences importantes entre les points de vue italien et anglais.

M. Barzilaï a prétendu enfin que notre attitude, durant ces derniers temps, a compromis gravement nos relations jadis amicales avec les peuples balkaniques; il continue de se tromper. Nos rapports avec la Serbie sont excellents; nous avons accordé cordialement, sur sa demande, notre appui économique au Montenegro; nous sommes avec la Bulgarie en termes meilleurs encore qu'avant la guerre, et jamais nos rapports n'ont été plus intimes qu'à l'heure actuelle avec la Roumanie et la Turquie.

*
* *

L'Italie continuera la politique qu'ont approuvée à plusieurs reprises la nation et le Parlement. Ce n'est pas une politique mégalomane ou impérialiste, mais une politique désireuse seulement de sauvegarder les intérêts vitaux de l'Italie.

Il faut que tout le monde sache, aussi bien à l'intérieur qu'au delà de nos frontières, que les jours sont passés pour l'Italie d'une politique de renoncement et que ces jours ne reviendront plus. Mais l'Italie tiendra dans ses jours de prospérité et de puissance les promesses qu'elle fit jadis à l'Europe, en des jours douloureux. En effet, elle vise seulement à être en Europe, en Méditerranée et dans le monde entier, un élément d'ordre, d'équilibre et de paix.

La Serbie et le Montenegro.

LA NOUVELLE FRONTIÈRE SERBO-MONTÉNÉGRINE

Voici, d'après les documents officiels, la description géographique de la nouvelle frontière serbo-monténégrine :

Partant de la frontière de la Bosnie-Herzégovine, au Nord de la cote 1.386, près de Gradina, la ligne passe au Nord du village de Dekare, traverse la cote 1.386, passe entre les villages de Djakovié et de Koukoroviè, coupe la petite rivière de Poblasnitza, à l'Ouest du village de Vrtaca: de là, elle va à Pjavceva,-Glava, cote 1.366, de là sur le Vis cote 1.432, cote 1.222, Mednisat, cote 1.405, Kapavitza, cote 1.443, Tchemerno, cote 1.420. cote 1.300, Kilk, cote 1.351, Koraciza, cote 1.345, Komina, cote 1.399, cote 1.412, cote 1.406, coupe la route de Plevjle à Prjepolje, entre le han (auberge) et le blockhaus turc, arrive à la cote 1.394 à Tsrnivrh, cote 1.347, cote 1.496, cote 1.412, cote 1.213; de nouveau sur un autre Tsrnivrh, cote 1.441, cote 1.387, cote 1.402, probablement 1.492 sur le Vranatz, elle va à l'Est cote 1.354, Bihofgrob, cote 1.226, Radnjevo-Brdo, cote 1.360, Kitchesko-Brdo, cote 1.250, à côté du village de Kanje qui reste à la Serbie et de Metanats, qui reste au Montenegro, traverse le Lim à la hauteur de ces deux villages et, entre eux, traverse la Smrtcheva-Gora, en laissant les villages de Volievacs et de Borecié au Montenegro et de Barc à la Serbie, arrive sur le sommet sans nom, cote 1.500, en laissant le village de Moistir au Montenegro et celui de Vicnevo à la Serbie, monte à la cote 1.500, de là à la cote 1.550, arrive à Kruchitza, cote 1.409, en laissant les villages de Pogegunije, Savinopolje, Donja-Koritza, Mahalle et Gornja-Korita au Montenegro et celui de Tserbsko à la Serbie.

De Kruchtitza cote 1.409, elle arrive à Vismoravatz, passe à l'ouest de la rivière Kwnska Rjeka et arrive à la cote 1.518; passant par la Gradina-Bukhovo Chume, Dolovka elle arrive à la rivière Ibar; de là, par la Yabla, nitza, à la cote 1.500 de la Muskra Plapiua, suit cette crête, dans la direction de l'Est jusqu'à un sommet sans nom; de là entre la rivière Kabosch, suit cette rivière jusqu'à la Klina, suit la Klina jusqu'à son confluent avec le Drin blanc et suit cette dernière rivière jusqu'à la frontière albanaise (1).

On voit, d'après ce document, que le Sandjak se trouve coupé en parties à peu près égales entre la Serbie et le Montenegro et que la nouvelle frontière est sensiblement parallèle à l'ancienne. Le Montenegro tire de ses acquisitions deux avantages principaux. D'abord pour le Sandjak la nouvelle frontière fait rentrer dans le Montenegro certains clans serbes que la frontière de 1878 coupait en deux ; ensuite en Vieille Serbie, le Montenegro acquiert les centres d'Ipek et de Diakovitza, et surtout la plaine fertile d'Ipek, appelée Metochia. C'est pour le Montenegro une augmentation de territoire d'environ 60 %.

(1) Les cotes indiquées sont celles de la carte autrichienne au 1/200.000.

Les chemins de fer orientaux.

Le 19 décembre, à Vienne, un accord a été réalisé, relativement à l'internationalisation des chemins de fer orientaux, entre les délégués français MM. Doumer et Bousquet et les délégués austro-hongrois MM. Sieghart, Reich, d'Adler et Alfrich, sur des principes que de son côté le gouvernement serbe accepte en se réservant toutefois d'en examiner le détail. Voici les grandes lignes de cet accord transactionnel :

Il sera fondé deux sociétés nationales d'exploitation serbe ou grecque avec un président serbe ou grec.

Le capital de l'administration sera pour un tiers français, austro-hongrois et serbe ou grec.

Au-dessus et à côté de ces deux sociétés, il sera fondé à Paris une société financière, sorte de compagnie de chemins de fer, qui se chargera de réunir les capitaux nécessaires pour que les deux sociétés d'exploitation puissent exister financièrement. Elle sera l'instrument indispensable aux Etats balkaniques pour se procurer les fonds dont ils auront besoin pour effectuer les vastes opérations qui figurent au programme, opérations de rachat, de remise en état des lignes ayant beaucoup souffert de la guerre, enfin opérations d'extension du réseau, car on prévoit une série de constructions. Ce sera par exemple la réunion du réseau grec au réseau européen par la jonction Gyita-Platamoyni qui reliera directement Paris, Berlin et Vienne avec Athènes.

Le gouvernement autrichien admet la participation des capitaux et des représentants russes dans le conseil d'administration.

La mission militaire allemande à Constantinople.

LA DÉMARCHE DE LA TRIPLE ENTENTE. LA RÉPONSE DE LA PORTE.

Le 13 décembre les ambassadeurs de la Triple Entente se sont rendus chez le grand-vizir pour lui demander des informations au sujet de l'étendue des pouvoirs éventuels attribués au chef de la mission militaire allemande. Les trois ambassadeurs, sans remettre de note concertée, ont cependant fait prévoir au gouvernement turc les graves objections que l'installation prévue de la mission militaire allemande provoque tant en droit qu'en fait. Le 15 décembre le grand vizir, en réponse à cette démarche concertée, s'est borné à déclarer aux ambassadeurs de la Triple Entente « que les pouvoirs « du général allemand Liman de Sanders, nommé chef du 1er corps « d'armée à Constantinople, se limitaient aux questions d'ordre « purement technique d'instruction militaire et que le commande- « ment des places fortes des Dardanelles et du Bosphore, la cour « martiale, les tribunaux militaires, l'état de siège sont en dehors « de ses pouvoirs et relèvent directement du ministre de la Guerre. »

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE

France. — *La déclaration ministérielle.* — Le nouveau ministère s'est présenté au Parlement le 11 décembre. Le président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, M. Doumergue, a lu, à la Chambre des députés, la déclaration ministérielle qui commence ainsi :

Messieurs,

Le gouvernement qui se présente devant vous a le ferme dessein de servir les grands intérêts du pays et ceux de la République qu'il ne sépare point.

Il ne peut réaliser ce dessein que par l'union réfléchie et durable des républicains de gauche dont il vous donne l'exemple par sa composition.

Il ne saurait durer ni agir sans la collaboration et l'appui d'une majorité nettement, exclusivement républicaine. Il ne resterait pas au pouvoir si cette majorité lui faisait défaut. C'est elle seule qui peut lui donner la force et l'autorité dont il a besoin dans les circonstances présentes.

Ces circonstances exigent l'attention vigilante de tous ceux qui se préoccupent d'assurer, en même temps que la prospérité et la grandeur de la patrie, la défense et le développement des institutions républicaines, ouvertement ou insidieusement attaquées depuis quelques temps par d'irréductibles adversaires.

Elles ont cependant, depuis quarante-trois ans, assuré à notre pays la paix dans la dignité en même temps que l'ordre et la tranquillité au dedans, accru sa richesse, augmenté le bien être et les libertés des citoyens. Aussi sommes-nous résolus à ne pas les laisser impunément attaquer.

Messieurs, la Chambre élue en 1910 arrive à l'expiration de son mandat. Il n'est pas possible, à l'heure où nous sommes, de songer à réaliser un vaste programme. Aussi, celui que vous soumet le gouvernement est-il strictement limité aux nécessités présentes.

La déclaration expose ensuite les vues du gouvernement sur la situation financière, la réforme électorale, la défense nationale et la politique extérieure. Voici les passages relatifs à ces deux dernières questions :

Le grave problème de la défense nationale est étroitement lié à celui de la justice fiscale. L'impôt du sang pèse, en effet, d'autant plus lourdement sur les classes pauvres que l'impôt du fisc, inéquitablement réparti, leur réclame plus que leur dû et va au delà de leurs facultés contributives.

En instaurant la justice fiscale, en évitant, avec soin, de laisser accroître par des gaspillages les dépenses nécessaires mais formidables qu'exige la sécurité de la patrie, nous rendons moins lourd le nouveau sacrifice que la loi de trois ans vient d'imposer au pays. Vous savez dans quelles circonstances et à la suite de quels événements ceux-ci nous ont démontré la nécessité de fortifier notre puissance militaire, non point dans des intentions agressives, nous tenons à le déclarer hautement après nos prédéces-

seurs, mais dans l'unique but de garantir la paix par l'affirmation d'une force capable d'inspirer le respect.

Messieurs, nul d'entre vous n'attend que nous vous proposions de rouvrir le débat sur la loi militaire récemment votée. C'est la loi. Nous entendons l'appliquer loyalement. Notre dessein est, en même temps, de consacrer notre effort à un ensemble de mesures qui, indépendantes de la durée du service sous les drapeaux, sont susceptibles de porter à son maximum la force défensive de la nation. Au premier rang de ces mesures nous placerons la préparation militaire de la jeunesse, une meilleure utilisation de nos réserves et le relèvement des soldes des officiers et des sous-officiers.

Au cours de la crise que l'Europe vient de traverser, le gouvernement de la République a pleinement éprouvé l'efficacité de ses alliances et de ses amitiés. Il y a puisé une partie de la force nécessaire à la sauvegarde de ses intérêts et de sa dignité. Nous entendons leur demeurer étroitement fidèles. Nous poursuivrons donc avec la Russie l'intime et cordiale collaboration qui, en maintes circonstances, a permis aux deux Etats alliés de contribuer puissamment au maintien de la paix. Nous nous attacherons à développer la confiante intimité dont la France et l'Angleterre se sont déjà donné des preuves si décisives. Enfin nous ne serons pas moins attentifs à entretenir les courtoises relations qui nous unissent aux autres Etats, qui assurent le bon renom de la France dans le monde, qui attestent la sincérité de ses dispositions essentiellement pacifiques et qui nous permettront en nous appuyant sur la démocratie de notre pays, sur son armée et sur sa marine, dont le loyalisme républicain ne saurait être mis en doute, de travailler dans l'ordre et dans la paix à la grandeur de la patrie et à celle de la République.

A la suite de cette lecture, la Chambre et le Sénat ont discuté immédiatement les interpellations déposées sur la politique ministérielle, et les explications du gouvernement ont été approuvées par 283 voix contre 214 à la Chambre des députés, par 215 voix contre 58 au Sénat.

Allemagne. — *Les incidents de Saverne. La condamnation du lieutenant de Forstner.* — Le 19 décembre, le lieutenant de Forstner a comparu devant le Conseil de guerre de la 30e division sous l'inculpation d'avoir blessé d'un coup de sabre le cordonnier Blank, de Dettwiller, délit prévu par l'article 223 du Code pénal allemand, et par l'article 149 du Code pénal militaire. Le lieutenant de Forstner a été condamné, de ce chef, à quarante-trois jours de prison, le minimum de peine qu'on pouvait lui infliger. D'autre part, trois jeunes soldats alsaciens de Saverne, les nommés Henk, Schaiblé et Blelli ont été condamnés respectivement à six semaines et à trois semaines pour avoir signé une déclaration publiée par l'*Elsæsser* et dans laquelle ils affirmaient en leur âme et conscience que le lieutenant de Forstner avait tenu sur le drapeau français les propos orduriers que l'on sait.

Italie. — *Le ministère et la nouvelle Chambre.* — La Chambre des députés nouvellement élue a exprimé sa confiance au gouvernement,

le 18 décembre, par 362 voix contre 90. Ce vote, d'ailleurs prévu, n'a suscité aucune surprise.

— *Mort du cardinal Rampolla.* — Le cardinal Rampolla, ancien secrétaire d'Etat de Léon XIII, est mort subitement à Rome, le 16 décembre, d'une crise d'angine de poitrine. Il était âgé de 70 ans. Depuis l'élection du pape Pie X, le cardinal Rampolla s'était, de plus en plus, enfermé dans une retraite studieuse et tenu volontairement à l'écart de la politique qui, de plus en plus aussi, s'orientait dans des voies différentes de celles du précédent pontificat. La France perd en sa personne un ami fidèle, toujours respectueux de ses droits traditionnels.

Suisse. — *Le nouveau président de la Confédération helvétique.* — Le 11 décembre, l'assemblée générale de Berne a élu le conseiller fédéral Hoffmann président de la Confédération pour 1914. M. Hoffmann, de Saint-Gall, radical, est né en 1857. Entré en 1911 dans le gouvernement, après un court passage au département de la Justice, il prit la direction du département militaire où il réussit à garder une sage mesure dans les dépenses sans rien sacrifier des exigences de la défense nationale. C'est un homme énergique et de devoir, et un orateur très apprécié.

II. — ASIE.

Chine. — *Nouvelles concessions allemandes.* — La *Gazette de Francfort* annonce que des pourparlers entre l'Allemagne et la Chine ont abouti provisoirement et qu'une entente au sujet de la construction de chemins de fer dans le nord de la Chine a été signée entre l'ambassadeur d'Allemagne à Pékin et le ministre chinois des Affaires étrangères. Il s'agit de deux lignes : 1° une ligne de Kaumi, sur le chemin de fer de Chantoung à Istchou-Pou et au delà, jusqu'au point d'intersection du chemin de fer de Tien-Tsin-Poukéou avec l'ancien canal impérial, à Han-Tchouang; 2° une ligne de jonction entre le chemin de fer de Tien-Tsin-Poukéou et Pékin-Han-Kéou, c'est-à-dire de Tsin-Han-Fou à Choun-Té-Fou. Les tracés de ces deux lignes seront l'objet de pourparlers spéciaux. Les deux lignes seront construites comme chemins de fer de l'Etat chinois, avec des capitaux allemands.

III. — AFRIQUE.

Algérie. — *La question de l'indigénat à la Chambre des députés.* — La Chambre des députés a commencé le 16 décembre la discussion des interpellations de MM. Millevoye et Abel Ferry sur notre politique dans l'Afrique du Nord, particulièrement en Algérie, à l'égard

des indigènes. A ce débat est jointe, pour le suivre immédiatement, la discussion du projet tendant à proroger les pouvoirs disciplinaires des administrateurs des communes mixtes et du rapport, repris de la précédente législature sur la proposition de M. Albin Rozet, portant suppression de l'internement administratif en Algérie et des pouvoirs disciplinaires des administrateurs, préfets et sous-préfets.

Abyssinie. — *La mort de Ménélik.* — L'empereur Ménélik, qui depuis plusieurs années était dans un état de santé tel que sa mort a été à plusieurs reprises annoncée, et qui restait enfermé dans le fond de son palais, sans que personne pût même le voir, est mort cette fois définitivement. Il était né le 17 août 1844. Il devint empereur d'Ethiopie en 1889 après avoir été simple roi du Choa. La paralysie dont Ménélik avait été frappé avait depuis longtemps fait passer les rênes du pouvoir entre les mains de l'impératrice Taïtou et de l'héritier du trône Lidj Jéassu.

Afrique Equatoriale Française. — *Prise d'Aïn-Galaka par la colonne Largeau.* — Le ministère des Colonies vient de recevoir du colonel Largeau un télégramme parti d'Aïn-Galaka le 29 novembre. Par ce télégramme, le commandant du territoire militaire du Tchad annonce que Aïn-Galaka a été prise d'assaut le 27 novembre au matin par les troupes françaises, après un combat assez long. Nos pertes sont : tués, le capitaine Maignan, le lieutenant Berrier-Fontaine, l'adjudant Lagnion et 12 tirailleurs; blessés en voie de guérison, le lieutenant de Jonquières, le maréchal des logis Lela, le sergent Gaillarde et 19 tirailleurs. Le colonel ajoute que tout le monde a fait son devoir et promet de télégraphier bientôt de plus amples détails.

Ce fait d'armes nous rend maîtres du dernier point important situé dans la zone de l'Afrique centrale que le traité franco-anglais de 1899, ratifié depuis par l'Italie, attribue à la France.

IV. — AMÉRIQUE.

Mexique. — *L'annulation des élections présidentielles.* — Comme on devait s'y attendre, le Congrès mexicain a annulé les élections présidentielles et a décidé que de nouvelles élections auraient lieu au mois de juillet. Le Congrès a confirmé en même temps le général Huerta dans ses fonctions de président provisoire jusqu'aux nouvelles élections et l'a investi d'un pouvoir spécial sur les départements de la Guerre, des Finances et de l'Intérieur.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. P. de Margerie, ministre plénipotentiaire, est délégué dans les fonctions de chef du cabinet du ministre.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Chine. — MM. les *capit.* Caresche et le *lieut.* Lavenir sont désig. pour le corps d'occupation.

Annam-Tonkin. — MM. les *capit.* Colin-Desgenestes, Moustié, Mallarmé, Marc ; les *lieut.* de Cabarrus, Vite, Trécolle, Mazoyer, Béguin, Charron ; les *sous-lieut.* Etroy et Lucas sont désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — MM. les *capit.* Buisson, Brousseau ; le *lieut.* Brunel ; les *sous-lieut.* Reymond et Daugu sont désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — M. le *colonel* Vimont est désig. pour le 2e sénégalais ; MM. le *chef de bataill.* Brousse ; les *capit.* Le Sauce, Ehret, Tibout ; les *lieut.* Tel, Paulay, Cnapelynck, Chauvin ; le *sous-lieut.* Thibaud, Stefanini et Cougnoux sont désig pour l'A. O. F.

Afrique Equatoriale. — MM. le *lieut.-col.* Hutin ; le *chef de bataill.* Hilaire ; les *capit.* Roulloin, de la Laurencie, Gagnepain, Elis ; le *lieut.* Angéli et le *sous-lieut.* Panon sont désig. pour l'A. E. F.

Madagascar. — MM. les *chefs de bataill.* Galland, Noirot ; les *lieut.* Le Moing, Graveteau, Franceschi et le *sousli-eut.* Pierre sont désig. pour Madagascar.

ARTILLERIE

Missions. — M. le *chef d'escad.* Roux est désig. pour le service de la justice milit. de Scutari d'Albanie.

Annam-Tonkin. — MM. les *lieut.* Thiénard, France et Paulet sont désig. pour le Tonkin.

Afrique Occidentale. — M. le *chef d'escad.* Michel est désig. pour Dakar.

Madagascar. — M. le *lieut.* François est désig. pour Madagascar.

Officiers d'administration.

Cochinchine. — M. l'*offic. d'admin. de* 3e *cl.* Favier est désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — MM. les *offic. d'administ. de* 1re *cl.* Filipi, *de* 2e *cl.* Lasnier, Lanoé et Cunin sont désig. pour l'A. O. F.

Afrique Equatoriale. — M. l'*offic. d'administ. de* 2e *cl.* Guérin est désig. pour l'A. E. F.

Madagascar. — M. l'*offic. d'administ. de* 2e *cl.* Albrand est désig. pour Madagascar.

CORPS DE L'INTENDANCE

Missions. — M. l'*adjoint* Blanc est désig. pour Scutari d'Albanie.

Madagascar. — M. l'*adjoint* Féline est désig. pour Madagascar.

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Loisy, inspecteur des colonies, est nommé chef du cabinet du ministre ; M. Pierre Guesde, administ. en Indochine en est nommé chef adjoint et M. Ferry, sous-chef.

LA CARICATURE A L'ÉTRANGER

La question militaire aux États-Unis.

L'oncle Sam : « En cas de difficulté, je compte que tu me protégeras. »

L'armée : « Je ferai de mon mieux, mon oncle ; mais vous savez, je ne suis pas très gros. »

New-York Herald (New-York).

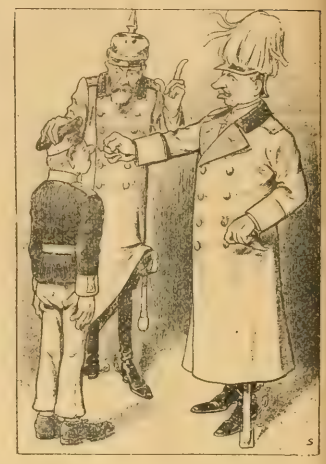

Les incidents de Saverne.

Le chancelier de Bethmann Hollweg : « Sire, c'est cette maudite recrue qui a causé tout le mal. »

Kikeriki (Vienne).

Guillaume II : « Un conseil mon cher Wied : une fois sur le trône, agis, mais ne parle pas ! »

Ulk (Berlin).

Le prince de Wied : « Pardon, mes sieurs ; je viens peut-être à un mauvai moment ! Permettez-moi de me présenter Je suis votre futur roi. »

Gluhlichter (Vienne).

Les républiques sud-américaines et les États-Unis.

« Notre bon ami! »

Caras y Caretas (Buenos-Ayres).

JOHN BULL : « Comment faire? Si je tire sur la laisse, il s'étranglera lui-même! Et si je le lâche, ils s'étrangleront réciproquement.

Gazette de Hollande (Amsterdam).

A Saverne.

Administration allemande.

Mucha (Varsovie).

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

La Chine en révolution, par Edmond ROTTACH. Un volume in-16 de XVII-270 pages. — Librairie académique Perrin et Cie, Paris.

L'auteur venait à peine de publier la *Chine moderne*, l'un des plus documentés parmi les livres de fond sur le vaste empire, qu'il retournait en Extrême-Orient comme chargé de mission du gouvernement, juste pour assister à la ruine du vieux régime politique et suivre les péripéties de la révolution naissante. C'est ce qu'il a vu aux assemblées, conservatrices ou indécises, armées rebelles, à Pékin, à Nankin, à Canton, au Yunnan, dans les milieux réformistes ou révolutionnaires, que l'observateur expérimenté rapporte dans ce livre nouveau. A côté de chapitres de description, on trouve encore là des impressions et une étude très poussée sur ce qu'a été le long gouvernement provisoire de Yuan Chi Kaï, définitivement reconnu en octobre. Les jugements qui apparaissent au cours de l'exposition des faits, et les indications de la préface et du premier chapitre, les événements rapportés d'un style ferme et nerveux, le fond et la forme font de ce livre une précieuse introduction aux grands événements mondiaux de l'Extrême-Orient.

L'Histoire des Israélites roumains et le droit d'intervention, par BERNARD STAMPLER. Un vol. in-8° de 315 pages. — Paris, Jouve et Cie, éditeurs.

Dans cet ouvrage, à l'impartialité duquel il convient de rendre hommage, M. Bernard Stampler étudie aussi complètement que possible la question israélite en Roumanie, et sa conclusion est que le moment semble bien arrivé de donner une solution favorable à cette grave question, déjà résolue partout, même en Russie en partie où la plupart des mesures restrictives contre les Juifs ont déjà été rapportées. Et M. Stampler exprime en terminant le vœu que son travail soit regardé par l'opinion publique roumaine comme la manifestation d'un nouvel et sincère effort pour la fraternisation des deux peuples roumain et israélite.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

Waterloo, par le major général ROBINSON, traduit de l'anglais par le capitaine LESÊBLE. Un vol. in-8° de 200 pages, avec une carte hors texte, avec 4 plans et gravures. Paris, H. Charles-Lavauzelle, éditeur.

Le Germanisme encerclé, par le commandant DE CIVRIEUX. Un vol. in-12 de 114 pages. Paris, H. Charles-Lavauzelle, éditeur.

Mon brave régiment, par LOUIS ALBIN. Un vol. in-8° de 240 pages, avec préface du général H. GRANDJEAN. Paris, Berger-Levrault, éditeurs.

Le Chemin de fer de Bagdad, au point de vue politique, économique et financier, par ALEXANDRE ILITCH. Un vol. in-8° de 240 pages, avec une carte hors texte. Bruxelles, Misch et Thron, éditeurs.

L'Administrateur-Gérant : P. CAMPAIN.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS
DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LE RECRUTEMENT DES ÉQUIPAGES DE LA FLOTTE ET DE L'ARMÉE COLONIALE

Il serait exagéré de dire qu'il y a actuellement dans nos forces de terre et de mer une crise des engagements. En comparant toutes les statistiques depuis plusieurs années on s'aperçoit que le nombre total n'a pas fléchi, mais il n'augmente guère et il est à croire qu'il n'augmentera pas. La diminution de nos naissances ne nous permet plus de compter sur le second ou le troisième fils de chaque famille qu'on voyait tout naturellement s'expatrier ou chercher à se faire une carrière dans le métier des armes. Si la vie est devenue plus chère, les salaires se sont élevés dans les mêmes proportions et la solde du troupier, quel que soit le tarif des hautes payes et des primes, ne pourra jamais lutter contre cette concurrence. Pendant longtemps, le nombre des rengagements a diminué dans les régiments coloniaux de Paris parce que les soldats étaient littéralement hypnotisés par la pièce de 5 francs que représente la journée du manœuvre ou de l'ouvrier municipal. Le travail de la vie civile est plus rude ; mais, à six heures du soir, le tâcheron est libre; il ne doit pas répondre à l'appel de neuf heures ni prendre la garde de nuit. Le soldat ne regarde pas plus loin. Il ne prévoit ni le chômage, ni la discipline beaucoup plus sévère dans l'industrie que dans l'armée, ni le mariage tout proche avec ses charges certaines et la gêne de la famille. Il s'embauche dans un chantier, au lieu de servir pendant quelques années encore, au bout desquelles il était assuré d'une petite pension et d'un emploi civil.

Il est donc rationnel d'admettre que les engagements et les

rengagements ne dépasseront jamais le chiffre qu'ils atteignent à l'heure actuelle et s'il y a réellement une crise, elle provient du fait que ce contingent fixe, cette « matière engageable » inextensible est sollicitée de plusieurs côtés à la fois. Elle ne peut satisfaire toutes les armes qui demandent son concours. Avant la loi de recrutement de 1905, l'appât du gain était réservé aux troupes coloniales qui monopolisaient également les chances d'avancement facile et de gloire, et lorsqu'un cavalier ou un artilleur voulait contracter un rengagement, il devait passer dans l'infanterie ou l'artillerie de marine. Les auteurs de la loi de deux ans ont appuyé leurs théories sur le nombre élevé d'engagements et de rengagements qu'on ne manquerait pas d'obtenir en assurant des primes aux caporaux et brigadiers de toutes armes, aux artilleurs à cheval et aux cavaliers. On connaît le bilan de cette aventure dont le résultat le plus clair fut de compromettre le recrutement de l'armée coloniale sans assurer pour cela celui de la cavalerie. Cette leçon fut cependant inutile puisque, quelques années plus tard, la marine à son tour posa des affiches en réclamant 20.000 engagés et rengagés pour compléter ses équipages. Tout récemment encore, le gouvernement a étendu aux régiments de l'Afrique du Nord les avantages pécuniaires accordés aux troupes coloniales. Les zouaves qui, jusqu'alors, fournissaient aux « marsouins » un fort contingent de rengagés pourront poursuivre leur carrière dans leurs unités d'origine.

La loi de 1913 remettra sans doute un peu d'équilibre dans cette situation extraordinaire, puisque les armes montées seront à même de former en trois ans les cavaliers expérimentés qu'elles puisaient uniquement parmi les rengagés de douze mois ; cependant il ne faut pas trop y compter, puisque le ministère s'est fait fort de provoquer dans la cavalerie, l'artillerie et les troupes de couverture des engagements anticipés en très grand nombre. En résumé, les dispositions prises n'auront d'autre effet que de répartir le contenu d'un réservoir dans plusieurs récipients de mêmes dimensions. C'est assez dire que, malgré l'élévation du taux des primes et des hautes payes, l'armée d'Afrique n'aura pas le total des volontaires qu'elle escompte ; les corps de couverture seront, comme par le passé, privés du nombre de militaires de carrière qui leur est indispensable ; la marine aura de grosses déceptions, et enfin l'armée coloniale verra se précipiter la crise de ses effectifs qui met en question son existence même. En vain l'administration centrale, voulant remplir les régiments coloniaux, prescrit de hâter les formalités d'engagements et de ne plus tenir compte

de la taille; en même temps, elle interdit toute propagande en faveur des troupes d'outre-mer dans les régiments de cavalerie et accorde au dragon de Lunéville des allocations supérieures à celles que touche le soldat en service au Tonkin. On assiste à des surenchères qui font penser à la méthode que suivrait un entrepreneur, disposant de plusieurs chantiers, pour faire émigrer ses ouvriers d'un atelier à un autre.

*
* *

Les ressources en hommes fournies par l'Inscription maritime diminuent chaque année et cela au moment où nous armons en permanence un nombre plus élevé d'unités de combat, montées par des effectifs de force croissante à mesure que les constructions navales nous livrent de nouveaux modèles. Il y a dix ans l'équipage d'un torpilleur ou d'un sous-marin ne dépassait pas vingt-cinq hommes; un contre-torpilleur en demandait soixante, un cuirassé sept cents. Maintenant on est bien près de doubler ces chiffres et nos *Dreadnoughts* immobilisent plus de mille hommes, c'est-à-dire la valeur d'un bataillon sur le pied de guerre. Il fallait donc demander à l'Inscription maritime tout ce qu'elle pouvait rendre, mais la vieille institution de Colbert n'est plus en mesure d'alimenter comme autrefois la flotte du Ponant et la flotte du Levant. Les privilèges qu'elle procure n'attirent plus grand monde et il suffit, pour le constater, de voir l'augmentation du contingent breton dans les régiments de la presqu'île armoricaine. Un à un, nos pêcheurs renoncent au métier de leurs ancêtres et à la pension de retraite qui assurait le pain de leurs vieux jours.

Le fait est d'autant plus regrettable que nos équipages y perdent le meilleur de leurs éléments. La marine a pu se moderniser, s'industrialiser, devenir savante; tous les amiraux n'en sont pas moins d'accord pour déclarer que les bons matelots sont ceux qui proviennent de nos populations côtières. Que le navire soit à vapeur ou à voiles, il faudra toujours armer des embarcations, nouer des filins, jeter le loch, avoir un personnel, en un mot, familiarisé avec la vie du bord et avec tous les états de la mer. Avec l'ancien recrutement, cet apprentissage était terminé quand l'appelé rejoignait le dépôt et la répartition des spécialités pouvait se faire très peu de temps après l'arrivée de la classe. Il n'y a aucune comparaison à établir entre les équipages allemands qui proviennent de tous les points de l'Empire et nos « cols bleus » qui ont réellement leur métier dans le sang par la loi même de l'hérédité lorsqu'ils n'obéissent pas à une vocation impérieuse.

Si ces ressources d'un prix inestimable deviennent plus rares, il faut l'attribuer à bien des causes. Sans doute la crise sardinière décourage nos pêcheurs; la concurrence toute récente de l'Espagne et du Portugal que notre législation, d'ordinaire protectionniste, a facilitée au lieu de la contrarier, et la prohibition de certains engins de pêche font excuser la défection de nos populations maritimes et leur désaffection du milieu hors duquel il semblait qui leur fût impossible de vivre. Mais l'amour du confort et du bien-être a gagné les hommes les plus rudes et les plus primitifs. Le marin ne se risque plus beaucoup au large quand il n'appartient pas à certains quartiers. Les pêcheurs de Concarneau abandonnent la lutte, les gars de Quiberon, depuis plusieurs années, renoncent à la sardine et se contentent du maquereau et du merlan qu'on prend dans la rade, et les pouvoirs publics ne se sont pas toujours rendu compte que chaque barque désarmée réduisait le nombre de ces matelots adroits, vigoureux et disciplinés qui défendaient notre pavillon jusqu'au centre même de la Chine. Les pensions versées chaque trimestre par les syndics des gens de mer n'ont pas été élevées dans de notables proportions alors que la vie devenait plus chère, même en Bretagne; et comme nous ne prêchons plus précisément la résignation dans nos manuels d'éducation civique et sociale, il fallait bien nous attendre à voir se produire une évolution fatale aux intérêts de notre marine militaire.

En 1911, les équipages de la flotte ont dû prélever 1.561 hommes sur le contingent des recrues de l'armée de terre; en 1912, ils en ont pris 2.340; en 1913, 4.000, et d'année en année ce nombre s'élèvera au détriment des effectifs de nos régiments de la métropole. Il y a là un danger évident contre lequel, malheureusement, le projet de loi en instance n'apportera, croyons-nous, aucun remède. Quelles sont, en effet, les éléments dont nous disposons? Tout d'abord un noyau très important d'engagés servant à long terme et provenant soit de pêcheurs, soit des écoles d'arts et métiers, soit des ouvriers mécaniciens ou électriciens attirés par des avantages spéciaux; en second lieu, un effectif de 13.000 à 15.000 inscrits maritimes incorporés d'office en vertu du décret du 24 décembre 1896; enfin 5.000 hommes provenant de deux classes d'appelés du contingent de l'armée de terre. Avec le régime nouveau, plusieurs centaines de marins déserteront les troupes coloniales où ils s'étaient engagés pour toucher une retraite à quinze ans de services puisqu'ils pourront prétendre désormais à une pension proportionnelle après le même laps de temps passé dans les

équipages de la flotte. Mais pour entretenir 60.000 à 65.000 matelots, la marine devra se procurer de 20.000 à 25.000 hommes en dehors des catégories qu'elle exploite à l'heure actuelle. Ce nombre d'engagés ou de rengagés, l'obtiendra-t-elle? C'est ce que nous ne croyons pas.

*
* *

Si nous nous basons sur le recrutement de l'armée coloniale qui se chiffre surtout par 3.000 rengagements par an provenant des troupes métropolitaines ou des réserves, et qui se renouvellent en moyenne pour arriver au total de huit années de services, la marine aurait donc à chercher 3.000 engagés susceptibles de continuer à prendre goût à leur nouvelle carrière. Il faut reconnaître qu'elle sera mal placée pour les obtenir. Les concours ne lui viendront pas des populations côtières où les éléments volontaires se sont engagés déjà dans les équipages de la flotte et où les renonçants de l'Inscription maritime ne songent qu'à faire trois années de service tranquille dans des garnisons de leur choix; ils ne lui viendront pas davantage de l'intérieur du pays où la perspective d'accomplir le dur labeur du matelot embarqué ne séduit que certains ouvriers d'art, instruits et intelligents, désireux de se créer une situation dans le corps des mécaniciens.

La marine est en train de tomber dans l'erreur commise pour l'armée de terre au moment où fut votée la loi de 1905. Le gouvernement comptait alors sur d'innombrables engagements puisqu'il avait pris soin de les limiter d'avance à une durée totale de cinq ans de services pour les soldats et les caporaux. Il ne les a pas eus et nous l'avons vu persister dans ses illusions; aujourd'hui encore, nombreux sont les organes de la grande presse quotidienne qui affirment gravement que pour avoir autant de volontaires qu'on le voudra, la panacée universelle est d'augmenter et d'échelonner judicieusement les primes et les hautes payes. Nos législateurs et nos publicistes s'entêtent à juger nos garçons de vingt ans comme des hommes très mûrs et à les croire capables d'un raisonnement serré qui leur fera choisir le pain assuré du soldat de préférence à l'existence plus aléatoire mais plus indépendante qui répond aux aspirations de l'homme au seuil de la vie.

Il faut chercher autre chose. Les Allemands ont résolu la question sans peine en incorporant dans leur flotte les recrues de leur contingent. En 1911, ils ont prélevé 13.472 jeunes soldats provenant de toutes les contrées de l'Empire pour leur faire accomplir trois années de services sur les bâtiments de leur

flotte. Il faut dire que cette année là, 1.271.384 conscrits s'étaient présentés aux conseils de revision qui durent, faute de crédits, en ajourner plus de 700.000 et en verser 235.000 dans le premier ban du Landsturm et dans l'Ersatz-Réserve. Si nous faisions de même, nous supprimerions le recrutement d'un corps d'armée. Mais la marine pourrait, sans danger, trouver d'excellents matelots : elle n'aurait qu'à s'adresser à nos populations d'outre-mer.

Elle a fait un premier essai en Tunisie, en recrutant pour le port de Bizerte un corps de 400 *baharias*, marins de fort belle allure, mais jusqu'à ce jour elle a sensiblement négligé de provoquer des engagements dans la population la plus apte à ce service; elle aurait pu trouver parmi les pêcheurs du Sud tunisien et de l'île de Djerba d'excellents éléments; elle a de plus maintenu ses *baharias* dans un service à terre au lieu de les embarquer sur les bâtiments de la défense mobile de notre grand port militaire de l'Afrique du Nord. Le vice-amiral Boué de Lapeyrère étudie pour le moment la possibilité de les faire servir comme matelots de pont à bord de nos grands cuirassés. Telle était l'intention de l'amiral Ponty, le créateur de Bizerte, un digne successeur des Courbet, des Aube et des Jurien de la Gravière, par sa vaste intelligence et ses conceptions hardies et neuves. Il y a treize ans, quelques mois avant sa mort, il nous faisait l'honneur de nous confier ses projets et nous le voyons encore nous montrant son planton indigène, vêtu comme nos marins, mais coiffé de la chéchia rouge : « Tôt ou tard, me dit-« il, nous devrons en venir là. Qu'il s'agisse de l'armée de terre, « des troupes coloniales ou de la marine, il faudra bien recou-« rir aux auxiliaires. On doit en prendre son parti et les « dresser. »

L'Algérie peut en fournir un certain nombre et le Maroc également, mais il est d'autres sources aussi abondantes et particulièrement précieuses. Pourquoi n'utilise-t-on pas d'ores et déjà, pour assurer le service de nos stations locales en pays lointains, les pêcheurs annamites ou cambodgiens, les populations essentiellement maritimes de Sainte-Marie de Madagascar et des autres satellites de la grande île, pépinières inépuisables des navigateurs audacieux de ces boutres malais, qui sillonnent l'océan Indien et les parages des Mascareignes? Tous les paquebots qui traversent la mer Rouge prennent des chauffeurs somalis pour assurer le fonctionnement des machines par les hautes températures. Il ne serait pas difficile de trouver de nombreux matelots dans les populations de Djibouti, Obock et Tadjoura qui nous donnent déjà la brigade

indigène de la côte des Somalis et le noyau d'un bataillon destiné à tenir garnison à Madagascar.

Toutefois, le véritable réservoir des matelots de pont sera constitué, dès qu'on le voudra, par certaines tribus de l'Afrique Occidentale. La marine américaine utilise largement l'élément noir et s'en trouve fort bien, quoique ses nègres ne présentent pas au même degré que nos Sénégalais des aptitudes à la vie maritime. Tout le long du Cayor, à l'embouchure de la Casamance et des rivières de la Guinée, sur la Côte d'Ivoire et au Bénin, la population est familiarisée avec le passage difficile de la barre; les enfants nagent comme des poissons et manœuvrent déjà les embarcations légères pour guider vers les cargos retenus au large les chargements d'arachides ou les trains de bois précieux. Là bas tous les indigènes « font laptots » c'est-à-dire passent leur existence à prendre des bains forcés dans les tourbillons d'écume qui frangent tout le littoral de l'Afrique. On trouve aussi d'incomparables marins sur les rives du Niger. Les Somonos et les Bosos, qui forment les équipages des pirogues bien connues de tous les Européens appelés à circuler sur le fleuve, ne vivent que de la pêche et se croiraient déshonorés s'ils se livraient à la culture. Ils constituent au centre de l'Afrique de véritables confréries aventureuses en perpétuelle pérégrination ; leurs mœurs très douces et leur intelligence en feraient des auxiliaires inappréciables.

La question de l'armée noire est compliquée du problème de la vie de famille et on pourrait objecter que l'installation des femmes et des enfants est impossible sur un navire de guerre. Telle est bien notre opinion, mais puisque le port de Bizerte sert de point d'attache à des unités de combat d'année en année plus nombreuses, rien ne s'opposerait à la création de villages noirs dans la Tunisie du Nord où les marins sénégalais seraient appelés à faire de longs séjours et où leurs ménages trouveraient une existence confortable et peu onéreuse. Rien ne s'opposerait non plus au recrutement de marins célibataires à qui l'on accorderait soit des congés d'une certaine durée, soit une petite pension proportionnelle après huit ou dix ans de services.

Enfin, nous n'avons pas encore utilisé judicieusement le recrutement des créoles. On a prétendu bien des fois que leur constitution n'était pas assez robuste pour leur permettre un service fatigant. Ils pourraient tout au moins remplir les emplois de magasiniers, de fourriers et d'infirmiers à bord de nos grands navires, car il n'est pas rare d'en voir sur les bâtiments de la marine marchande et sur les longs courriers.

En résumé, la conscription des créoles et l'enrôlement des populations indigènes permettraient aux équipages de la flotte de trouver, et au delà, les 3.000 hommes de supplément qu'ils demanderont chaque année. Si la marine persiste à vouloir recruter en France ses engagés volontaires, nous pouvons prévoir deux solutions : ou bien on les obtiendra, mais au détriment de la cavalerie et des troupes coloniales, ou bien, et nous croyons qu'il en sera forcément ainsi, on ne les obtiendra pas et le gouvernement devra prélever le nombre d'hommes manquant sur les contingents de l'armée de terre. Dans les deux cas la défense nationale y perdra beaucoup.

*
* *

Le recrutement de l'armée coloniale est si précaire que l'on en vient à supprimer des bataillons au Maroc, faute de soldats et faute de cadres, et que dans toutes les colonies les compagnies et les batteries sont très loin d'avoir leur effectif réglementaire. Au moment où la situation de la Chine inspire de vives inquiétudes, il a fallu réduire notre corps d'occupation du Petchili à un seul bataillon et rapatrier en France les restes de la batterie de 75 dont la présence était cependant indispensable à la police éventuelle des environs de Pékin. Pourrait-on opérer des réductions semblables au Tonkin et à Madagascar ? La mesure serait singulièrement dangereuse. Peut-on faire des économies nouvelles ? A la rigueur, on pourrait se passer du bataillon de l'Afrique Occidentale ; mais les garnisons de la Nouvelle-Calédonie, de la Guyane et des Antilles sont déjà insuffisantes, et chose plus grave, la pénurie de nos sous-officiers européens est telle que l'encadrement de nos formations indigènes devient de plus en plus hypothétique.

Il ne faut pas compter beaucoup sur la loi de trois ans pour remédier à cette situation lamentable. Sans doute les compagnies d'infanterie coloniale stationnées en France seront complétées jusqu'à concurrence de cent-quarante hommes par le contingent annuel, et leur instruction en bénéficiera à coup sûr ; mais il ne faut pas espérer des vocations nouvelles qui pourraient être suscitées par le voisinage des soldats de carrière. Les hommes du contingent ne seront pas astreints au service colonial et ils ne se rengageront que par individualités tout à fait isolées. En 1901, les régiments dits de garnison reçurent des hommes du contingent et 60 % d'entre eux partirent volontairement pour les colonies. En 1907, sur les soixante-dix jeunes soldats affectés à chaque compagnie d'infanterie coloniale des régiments de Paris, un ou deux, tout

au plus, tentèrent la chance des aventures. Cette proportion sera vraisemblablement la même dans l'avenir.

Une seule mesure, à notre avis, pourrait être *provisoirement* salutaire à l'armée coloniale. Elle possède 6 bataillons européens et 6 batteries mixtes au Maroc et cet appoint est indispensable au corps d'occupation qui peut, à la rigueur, suffire à sa tâche pourvu que les effectifs actuels soient maintenus. Pour alimenter la relève de ces différentes unités, il est indispensable de leur envoyer d'office des hommes prélevés sur le contingent annuel. A première vue, cette exigence paraîtrait inadmissible. Cependant, le corps expéditionnaire du Maroc ne comprend qu'un nombre excessivement réduit de volontaires. Les 7e et 14e bataillons de chasseurs alpins ont été transportés dans l'Afrique du Nord et les bataillons de zouaves, les groupes d'artillerie de campagne, les escadrons de chasseurs d'Afrique et les compagnies de génie et du train détachés au Maroc sont recrutés à peu près exclusivement par voie de contingent annuel. L'envoi d'office de soldats coloniaux au Maroc ne viole nullement le principe de la loi de 1900 qui sert de charte à nos troupes d'outre-mer puisque le Maroc n'est pas à proprement parler une colonie, et si l'on admet encore que les régiments du Tonkin ne peuvent être composés que de volontaires, il ne saurait en être de même pour des bataillons dont la mission au Maroc est exactement celle que l'on réserve aux troupes métropolitaines.

Peut-être même, dans un avenir rapproché, faudra-t-il revenir aux errements anciens, rétablir le véritable tirage au sort et le système des mauvais numéros pour assurer la relève de nos garnisons les plus lointaines. Jamais l'armée coloniale n'a été aussi forte, aussi disciplinée, aussi allante que pendant la période glorieuse où les troupes de l'infanterie et de l'artillerie de marine se recrutaient de cette manière. Les armées solides n'ont jamais consulté les préférences des jeunes gens et de leurs familles, et Rome envoyait ses légions constituées dans les marécages de la Pannonie et aux frontières du Sahara. L'ancienne monarchie destinait ses régiments de ligne à la défense du Canada et des Indes orientales, et si jamais l'Angleterre se trouve réduite à l'adoption du service obligatoire, elle continuera comme maintenant à détacher un bataillon de chacun de ses régiments dans l'Hindoustan ou dans ses autres colonies (1). Le principe du service volontaire a fait son temps

(1) Beaucoup d'Anglais prétendent qu'il serait impossible d'agir ainsi. Mais ce sont précisément des adversaires du service obligatoire qu'ils considèrent comme une cause de ruine pour l'armée régulière actuelle qui n'est, à proprement parler, qu'une armée coloniale. *N. D. L. R.*

un peu partout ; il a donné des résultats d'autant plus médiocres que l'idée de bien-être pénétrait davantage dans toutes les classes de la société. Quel doit donc être le devoir de l'Etat en présence de la disparition des véritables vocations militaires? C'est ce qu'il importe de définir.

*
* *

Depuis plusieurs années, le Parlement a pris l'habitude de considérer le service militaire non seulement comme un devoir mais surtout comme une charge très lourde; il a essayé d'en diminuer le poids en 1905, comme il s'est prêté de bonne grâce à toutes les tentatives qui se sont produites pour soustraire des individualités à certaines obligations gênantes. C'est ainsi qu'on admit qu'un inscrit maritime pouvait renoncer aux bénéfices de la vieille institution pour n'accomplir, en échange, que deux années de services, et depuis cette date, on peut voir dans le port de Brest des lignards, dont toutes les jeunes années se sont passées en mer, donner des conseils aux matelots maladroits qu'il a bien fallu demander au contingent annuel pour remplacer les vrais marins. Et pour recruter les spécialités on a cherché des volontaires. Toujours les volontaires! Au moment où les ouvriers mécaniciens sont demandés par l'aviation, l'automobilisme, les troupes techniques du génie, l'artillerie, le département de la rue Royale prétend les « souffler » à celui du boulevard Saint-Germain et les accaparer.

Le service dans les troupes coloniales est certainement périlleux en raison des maladies que l'on contracte fréquemment en pays tropical. Le législateur décide donc que seuls les volontaires seront appelés à y concourir. Mais les volontaires manquent; on élève un peu le tarif des soldes, les volontaires manquent toujours; alors on se résigne à voir notre prestige diminuer en Extrême-Orient, on laisse incomplètes les unités du Tonkin, on en supprime en Chine et au Maroc.

La cavalerie, affaiblie par la loi de 1905, n'a eu d'autre réconfort depuis sept ans que celui des engagés volontaires et des rengagés de douze mois. Nous avons vu le préjudice considérable qui en est résulté pour l'armée coloniale. Enfin la loi de trois ans est votée. La cavalerie aura *ipso facto* les cavaliers confirmés qu'elle réclamait pour le dressage de ses chevaux; elle a donc lieu d'être satisfaite; néanmoins elle obtient du législateur des primes considérables pour s'assurer des engagés volontaires et des rengagés!

L'armée d'Afrique a toujours eu le droit de disposer, pour

les expéditions du Sud-Oranais et du Maroc, de toutes ses unités constituées, européennes aussi bien qu'indigènes, et elle ne s'est pas privée de l'exercer. Ses zouaves et ses chasseurs d'Afrique, soldats de vingt à vingt-deux ans, ont montré leur bravoure et leur endurance au cours de toutes les colonnes et sur tous les champs de bataille. Mais les Africains veulent ressusciter leurs vieux troupiers de l'époque héroïque. Aussitôt le législateur confère aux formations européennes de l'Afrique du Nord les avantages pécuniaires réservés jusques alors aux seules troupes coloniales.

Le résultat de cette méthode ne s'est pas fait attendre. Si l'on consulte la statistique des engagements et des rengagements dans les troupes métropolitaines de 1906 à 1912, on voit la courbe des engagements partir de 4.473 en 1906, s'élever jusqu'à 7.378 en 1909 pour redescendre à 4.666 en 1911 et à 4.549 en 1912 ; la courbe des rengagements monte de 176 en 1906 à 2.329 en 1908 ; en 1910 elle tombe à 1.626. A vouloir contenter tout le monde les administrations responsables de la défense nationale ne satisfont personne. La matière engageable augmente très légèrement chaque année d'une manière globale ; elle se réduit à peu de chose lorsqu'on la fragmente à la demande de chacun.

La situation ne fera qu'empirer jusqu'au jour prochain où l'on s'apercevra qu'en fin de compte la préoccupation de diminuer les charges militaires aboutit à doter la France d'une marine médiocre et d'une armée coloniale insuffisante. Voudra-t-on retrouver la qualité de nos équipages et conserver nos possessions lointaines, il ne restera d'autre ressource que de faire machine en arrière et de bouleverser une législation construite non pas à la demande des réalités, mais simplement pour répondre aux aspirations des théoriciens et des idéologues. Alors, coûte que coûte, il faudra bien adopter d'autres principes qu'il n'est pas impossible, dès maintenant, de formuler :

1° *La durée du service ne peut être égale pour toutes les armes.* — Trois ans suffisent à former un cavalier et un artilleur ; ils sont trop courts pour dresser un mécanicien de la flotte, un canonnier de l'artillerie navale, un torpilleur ou un matelot de sous-marin. Ce laps de temps est impossible à maintenir pour un soldat colonial qu'il faut instruire avant de l'expédier, pour deux ans au moins, aux colonies.

2° *L'affectation aux différents services doit être strictement réglée par les aptitudes de chaque recrue.* — Le contingent fourni par les vieilles colonies, en vertu de la loi de 1913, doit

servir aux colonies où les inscrits créoles trouveront seulement les conditions climatériques exigées par leur tempérament spécial. Tous les pêcheurs de nos populations côtières, qu'ils renoncent ou non à la législation de l'inscription maritime, doivent être affectés aux équipages de la flotte qui réclament des gens habitués déjà autant que possible à l'existence des marins.

3° *Tout soldat peut être appelé, quelle que soit son arme d'origine, à concourir aux expéditions africaines et coloniales.* — Les bataillons et chasseurs alpins viennent de fournir à cet égard un exemple qu'on ne saurait trop méditer. Que l'on envoie au Maroc le minimum de troupes métropolitaines, il faut bien l'admettre pour ne pas désorganiser notre mobilisation ; mais encore doit-on pouvoir recruter les unités coloniales destinées à servir dans l'Afrique du Nord aussi bien parmi les appelés du contingent que parmi les engagés volontaires.

4° *Les avantages pécuniaires destinés à recruter des engagements et des rengagements de caporaux et soldats doivent être réservés aux armes où cette source de recrutement est indispensable.* — Que l'on évite le plus possible le retour aux mauvais numéros, que l'on écarte des garnisons malsaines d'outre-mer le plus grand nombre possible de conscrits, soit. Que l'on favorise également le recrutement des différentes spécialités de la marine, il faut bien l'admettre encore. Mais là s'arrêtent les concessions. Le service de trois ans permet à la cavalerie et à l'armée d'Afrique de s'instruire et de combattre, il est inutile d'épuiser à leur profit des armes plus nécessiteuses.

En résumé, le service volontaire n'a pas donné, tant s'en faut, les résultats qu'on en attendait et l'expérience de l'Angleterre démontre amplement que les difficultés de ce mode de recrutement augmentent chaque jour. Le service obligatoire s'impose, plus que jamais, aux peuples envahis par le bien-être, s'ils veulent conserver leur place dans le monde. Qu'on utilise les troupes indigènes dans la mesure des services qu'elles peuvent rendre, il n'y a là rien de répréhensible ; mais il ne faut pas se leurrer de mots : le retour aux armées de métier est impossible avec les gros effectifs que doivent entretenir les puissances de premier ordre. Les républiques italiennes et le sénat de Venise se contentaient de ces expédients ; ils ne sont plus de mise dans un pays qui veut garder sur son territoire 800.000 hommes en armes, une flotte de 70.000 marins, une armée coloniale de 30.000 soldats de carrière.

Certainement ces vérités sont pénibles à entendre. Mais à quoi bon les cacher ? Il vaudrait mieux préparer les jeunes générations au sacrifice que l'on attend d'elles en leur montrant, sur les bancs de l'école, la nécessité d'une France puissante et respectée à travers le monde. Aux premières pages des manuels d'éducation civique il faudrait imprimer les phrases maîtresses de ce testament de Richelieu qui restera toujours la vraie charte de la personnalité morale de notre pays. Largement ouverte sur la mer, notre patrie doit entretenir une flotte nombreuse pour assurer la liberté des grandes routes commerciales, et depuis le XVIe siècle elle ne peut plus vivre sans ce prolongement d'elle-même qu'elle a fondé aux colonies pour obéir à une loi sociale inéluctable. Que lui faut-il pour conserver le patrimoine qu'elle s'est constitué au cours des siècles, au prix de difficultés sans nombre ? Des hommes, c'est à-dire avant tout des soldats et des marins. Si nos enfants sont attirés par cette notion essentielle du devoir à devancer l'appel des armes, nous ne pourrons les en blâmer; s'ils se contentaient d'obéir joyeusement en suivant l'affectation que le sort ou leurs aptitudes leur réserve, ce résultat serait infiniment supérieur à celui que donnent, à l'heure actuelle, les affiches illustrées et l'appât d'un gain immédiat. C'est, à vrai dire, une œuvre de longue haleine ; mais elle doit remplacer une fois pour toutes les improvisations insuffisantes et dangereuses qui ont marqué le recul de notre effort militaire au cours de ces dix dernières années.

André Dussauge.

LA SITUATION POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE DU PORTUGAL

LE CABINET AFFONSO COSTA

Il y a un an que le cabinet Affonso Costa est arrivé aux affaires. Dans l'histoire de la jeune République portugaise, ce ministère détient donc le record de la longévité; et c'est, d'autre part, le premier gouvernement véritablement « homogène », qui ait été appelé au pouvoir depuis la mise en vigueur de la nouvelle Constitution.

Comme il était à prévoir et comme nous l'avons déjà exposé ici (1), les républicains, une fois maîtres de la situation, ont fait preuve des mêmes dissensions qu'autrefois les « rotatifs ». Les étiquettes ont pu changer, mais l'esprit qui a présidé à la formation des nouveaux partis est, à bien des égards, resté le même.

Aux Cortès actuelles, on ne compte pas un seul royaliste : ce qui tendrait à prouver que la liberté du suffrage est moins respectée encore qu'elle ne l'était sous l'ancien régime. En revanche, il y a un parti « démocrate » ou « radical », dont le chef est M. Affonso Costa; il y a un parti « évolutionniste » ou « modéré », qui a pour *leader* M. Antonio José d'Almeida; il y a un parti, dit « unioniste », qui obéit à M. Brito Camacho. Enfin, on trouve au Parlement portugais des « indépendants », qui prêtent ou qui refusent, selon les circonstances, leur concours au gouvernement, et un petit groupe de « sauvages », ainsi dénommés parce qu'ils refusent de s'enrôler sous une bannière quelconque.

Tous ces hommes, qui, hier encore, combattaient dans l'opposition, semble-t-il, pour le même idéal, sont aussi désunis aujourd'hui, je le répète, que l'étaient, dans les derniers temps de la monarchie, les partis dynastiques. Et comme pour ceux-ci, ce sont bien moins leurs préférences particulières en matière de gouvernement et leurs programmes politiques respectifs qui divisent les chefs de groupes républicains, que leurs ambitions immodérées, que la jalousie féroce qu'ils nourrissent les uns à l'égard des autres.

(1) Voir : Le deuxième anniversaire de la République portugaise, dans les *Quest. Dipl. et Col.*, du 16 novembre 1912.

Pour tenter de rétablir l'union entre eux ou tout au moins de ramener l'apaisement dans les esprits, le président de la République, le vénérable M. Arriaga a fait d'abord appel à des cabinets « de concentration » où les trois grands partis étaient représentés à peu près également. Aucun des *leaders* en titre n'en faisait partie, et cependant, derrière les figures de second plan qui jusqu'au début de l'année dernière assumaient en apparence la direction des affaires publiques, c'était ces trois personnages qui, en réalité, maniaient tous les fils. Les sourdes intrigues, auxquelles ils se livraient dans la coulisse, expliquent assez que tous ces essais de conciliation aient lamentablement échoué.

Quant il eut compris qu'il n'était plus possible de louvoyer, M. Arriaga chargea M. d'Almeida de former un cabinet « modéré ». M. d'Almeida se présentait avec un programme d'apaisement comportant, en particulier, la revision de la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat et l'amnistie pour les condamnés politiques. Mais il ne put triompher des préventions d'un parti émané du sien, des « unionistes » dévoués à son rival M. Camacho. Force fut donc au chef de l'exécutif de faire appel à M. Affonso Costa et aux « radicaux » qui gouvernent depuis lors « officiellement », comme ils n'ont cessé de le faire, de façon plus ou moins clandestine, depuis la chute de la monarchie.

M. Affonso Costa est doué d'une grande énergie et il a montré, depuis douze mois, des qualités indiscutables d'homme de gouvernement. Mais les difficultés qu'il a réussi à surmonter jusqu'ici donnent une idée de celles, plus grandes encore, qui l'attendent à l'avenir.

Cette troisième année de la République portugaise n'a pas été moins troublée, en effet, que les précédentes.

Il y a eu, d'abord, les soulèvements monarchistes, qui se reproduisent périodiquement, mais sur lesquels les communiqués officiels ne s'expliquent jamais qu'en termes vagues et parfois même contradictoires. La dernière équipée de ce genre remonte au 20 octobre. Mais tout se borna à quelques échauffourées à Lisbonne et à Vianna-do-Castello, suivies aussitôt d'une centaine d'arrestations. Quant aux principaux chefs du mouvement avorté, qui étaient, paraît-il, l'infatigable capitaine Paiva Couceiro et l'ancien ministre Azevedo Coutinho, ils réussirent à s'échapper. La facilité avec laquelle le gouvernement sut éventer le complot tendrait même à laisser croire qu'il ne s'agissait que d'une machination de la police, en vue de donner un dérivatif aux attaques de l'opposition et de rallier

momentanément tous les républicains autour du président du conseil.

La vérité est que les royalistes, s'ils n'ont pas renoncé — surtout depuis le mariage de Dom Manoel avec une princesse allemande apparentée à la cour de Vienne — à tout espoir d'une restauration, ne paraissent disposer, à l'heure actuelle, ni d'une organisation suffisante, ni des forces nécessaires pour mener leurs projets à bonne fin. La grande masse de la population continue à faire preuve de la plus superbe indifférence pour tout ce qui touche à la politique. D'autre part, ni la marine ni l'armée, étroitement surveillées par les *carbonarios* ne semblent, du moins pour l'instant, disposées à se retourner contre la République.

L'agitation syndicaliste et révolutionnaire, dont la gravité va toujours en augmentant, constitue un danger plus immédiat. On doit en chercher l'explication autant, sans doute, dans l'exaltation des esprits qui accompagne d'ordinaire tout changement brusque de régime, que dans le malaise économique général et dans l'irritation des classes ouvrières contre les dirigeants actuels, qui n'ont pas tenu leurs mirifiques promesses. La cherté de l'existence a augmenté depuis la proclamation de la République dans des proportions très sensibles. L'abolition des droits d'octroi sur un certain nombre de denrées, décrétée par le gouvernement provisoire, n'a servi à rien, et au bout de deux ans, on a dû rétablir les taxes sur la viande de porc et sur l'huile d'olive notamment. Deux mauvaises récoltes ont contribué à aggraver encore la situation ; le tarif des douanes est demeuré aussi excessif qu'auparavant et le pain est plus cher au Portugal que dans aucun autre pays d'Europe. Le chiffre des exportations a diminué depuis 1910, et pour nombre d'articles de première nécessité (poisson, sucre, huile, etc.), le commerce est entre les mains de quelques maisons qui font les prix sur le marché. Enfin, les nouvelles taxes sur les loyers, qui visaient principalement les classes aisées, ont eu des incidences fâcheuses que l'on n'avait pas prévues. L'émigration, causée par la misère, a passé de 39.515 individus en 1910 à 59.661 en 1911 et à 80.920 en 1912. Encore les statistiques officielles sont-elles incomplètes : l'émigration clandestine leur échappe, et de plus, elles ne comprennent que les passagers de troisième classe inscrits au départ des paquebots, c'est-à-dire qu'elles ne tiennent aucun compte des riches familles portugaises que les événements politiques continuent à tenir éloignées de leur pays.

A Lisbonne, à Porto et dans les autres centres manufactu-

riers, le peuple a témoigné son mécontentement, à diverses reprises, par de véritables émeutes. Des bombes ont éclaté. La police et l'armée ont dû intervenir. La République, qui avait accordé le droit de grève au prolétariat en don de joyeux avènement, s'est montrée, dans la suite, plus impitoyable à l'égard des grévistes que ne l'avait jamais été la monarchie. La presse a été muselée. Toute réunion a été désormais interdite. Les associations à tendances plus ou moins socialistes ont été dissoutes, et les syndicalistes sont allés rejoindre dans les prisons militaires ou dans les soutes des navires de guerre les monarchistes arrêtés à la suite des dernières incursions.

Le gouvernement s'est toujours appliqué à montrer dans tous ces troubles, quelle qu'en fût l'origine, de simples manœuvres de la « réaction » ; et c'est également le point de vue qu'ont le plus contribué à accréditer les *carbonarios*, cette armée secrète de 30.000 individus aux gages de la République, ces soi-disant défenseurs de l'ordre public, qui n'auraient plus de raison d'être si le calme venait à être rétabli dans le pays. M. Costa lui-même, après s'en être beaucoup servi, ne demanderait pas mieux aujourd'hui que de se débarrasser de ces dangereux alliés dont le zèle intempestif compromet gravement le bon renom du nouveau régime à l'étranger. Mais le pourra-t-il ?

Il faut bien dire, d'ailleurs, que si le cabinet actuel est, aux yeux de certains républicains, trop « avancé », il en est d'autres, au contraire, qui lui reprochent d'être trop « modéré ». C'est ainsi qu'il faut expliquer cette singulière tentative de coup d'Etat, à Lisbonne, au mois d'avril 1913, en faveur d'une République « plus radicale ». Les chefs de ce complot, le général Fausto Guedez et le capitaine Lima Dias, viennent seulement d'être transférés à Lisbonne pour y être jugés, après une détention de huit mois aux îles Açores.

Il est vrai que M. Affonso Costa, en dépit de son anticléricalisme, a fait preuve à certains égards, depuis qu'il est au pouvoir, d'un esprit singulièrement « réactionnaire » : pour ne citer qu'un exemple, la nouvelle loi électorale, qu'il a fait approuver par les Cortès, a enlevé le droit de vote à ceux que l'on appelle là-bas les *analfabetos*, c'est-à-dire aux individus qui ne savent ni lire ni écrire, et ils forment au Portugal plus des deux tiers de la population !

Cette mesure lui a permis, du moins, de s'assurer aux élections législatives complémentaires de novembre une imposante majorité, avec laquelle il espère se maintenir au gouvernement jusqu'aux élections générales. Le parti démocrate-

qui comptait 53 membres sur 165 députés qui composent la Chambre, aura, avec l'appoint de ses 33 nouveaux élus, une majorité indépendante dans l'assemblée. Comme, de plus, il a l'appui de 14 « indépendants » représentés dans le cabinet par le ministre des Travaux publics, M. Antonio Maria da Silva, M. Affonso Costa dispose, en définitive, d'une majorité totale d'une centaine de voix, contre 63 réparties, à peu près également, entre les « évolutionnistes » et les « unionistes ».

La question est seulement de savoir si cette majorité restera longtemps aussi solide et compacte qu'elle le paraît aujourd'hui. M. Brito Camacho s'est détaché de M. Costa pour se rapprocher de M. d'Almeida. Une fusion momentanée de ces deux groupes sous la direction de l'ancien président du Conseil, M. Duarte Leite, n'est pas impossible. Enfin, l'on annonce qu'un certain nombre de personnages considérables de la République, qui occupaient des postes importants à l'étranger, M. José Relvas, ministre du Portugal à Madrid, M. Bernardino Machado, ministre à Rio-de-Janeiro, d'autres encore abandonneraient leurs situations diplomatiques pour venir reprendre leur place au Sénat et renforcer l'opposition.

Tout ceci dénote donc une grande confusion dans la vie politique portugaise et laisse penser que la lutte sera acharnée à la rentrée des Cortès de janvier. Les amabilités qu'échangent déjà dans la presse les amis du gouvernement et les groupes de l'opposition donnent un avant-goût des prochains débats parlementaires. Et comme toujours, l'importance des questions débattues masquera à peine les misérables querelles de personnes qui sont, au fond, les seules en jeu.

« Telle qu'elle est, déclare *A Republica*, l'organe de M. d'Al-
« meida, la République portugaise est répudiée par toute l'Eu-
« rope et même par le peuple portugais. Elle manque vérita-
« blement de base juridique... Il n'existe ni de liberté de pen-
« sée, ni de liberté de réunion, ni de liberté d'association.
« Nous n'avons pas ce que nous pourrions appeler une vie
« nationale. Nous ne vivons pas, nous végétons... L'opinion est
« arrivée à un état d'indifférence qui est un commencement de
« stagnation de l'âme nationale. Si l'année 1914 doit être pour
« la République portugaise pareille à 1913, notre patrie est
« irrémédiablement perdue (1) ! »

Qui s'exprime ainsi ? Quelque royaliste sans doute ? Non, c'est M. Machado Santos, le « héros » des journées des 3-5 octobre 1910, celui que l'on peut considérer comme le principal fondateur de la République !

(1) *A Republica* du 30 décembre.

*
* *

M. Affonso Costa compte beaucoup il est vrai, pour impressionner le Parlement et le pays tout entier, sur les merveilleux résultats de sa gestion financière. Si ce ne sont pas là des comptes « fantastiques », ils ont de quoi surprendre, en effet, tous ceux qui connaissent l'histoire lamentable des budgets portugais.

Depuis soixante ans, ceux-ci se sont toujours soldés par des déficits plus ou moins considérables. Pour les trois derniers exercices de la monarchie, le déficit moyen annuel a été de 5.164 contos (1), soit près de 29 millions de francs. Sous la République, l'exercice 1910-1911 s'est traduit par un déficit réel de 1.868 contos; celui de 1911-1912, par un déficit de 5.793 contos que des opérations subséquentes ont même élevé à 7.626 contos!

Or voici que pour la première fois, cette année, l'équilibre est obtenu et même qu'un excédent de recettes apparaît! D'après les calculs de prévision du cabinet précédent, le projet de budget pour l'exercice 1913-1914 faisait ressortir un déficit qui n'était pas inférieur à 8.464 contos. En quatre jours, M. Affonso Costa arriva à réduire ce chiffre — on ne sait par quels miraculeux procédés — à 3.436 contos; et quelques mois après, le 30 juin, il fit voter par les Chambres un projet financier comportant pour l'exercice en cours un *superavit* de 967 contos. Encore M. Affonso Costa laisse-t-il prévoir que ce chiffre sera largement dépassé (2)!

Et, comme pour justifier les prévisions si optimistes du ministre, les comptes définitifs pour l'exercice de 1912-1913, qui viennent d'être publiés, annoncent, au lieu du déficit prévu

---

(1) La valeur nominale du *conto* de reis est d'environ 5.600 francs.

(2) Voici, d'après les statistiques officielles, les budgets du Portugal pour les sept derniers exercices (en contos) :

Années	Dépenses	Recettes	
1907-1908.....	77.108	71.069	
1908-1909.....	71.193	70.353	
1909-1910.....	74.140	71.774	
1910-1911.....	69.984	69.901	
1911-1912.....	76.001	70.115	
1912-1913.....	78.512	79.121	
1913-1914.....	74.927	75.894	(chiffres votés par les Cortès)
	78.030	78.984 ou 83.135	(chiffres prévus maintenant par le gouvernement).

originairement de 6.600 contos, un excédent d'au moins 167 contos.

A quoi faut-il attribuer ce merveilleux résultat? M. Affonso Costa en fait revenir naturellement tout le mérite à la sagesse et à l'excellence de son administration, ainsi qu'aux différentes mesures fiscales qu'il a fait voter par les Chambres dans le courant de l'année. C'est ainsi que la loi-frein (*lei-travão*), approuvée par le Parlement le 15 mars 1913, interdit aux députés et aux sénateurs d'engager de nouvelles dépenses, tant qu'il n'aura pas été créé de recettes correspondantes. C'est ainsi encore qu'un certain nombre de contributions ont été remaniées : le gouvernement a fait opérer une revision de l'évaluation des propriétés foncières sur toute l'étendue du pays, il a réorganisé sur de nouvelles bases l'impôt sur les loyers. D'autre part, les impôts indirects ont rapporté davantage. Enfin, il a été procédé à une revision minutieuse des dépenses, et diverses améliorations ont été apportées, paraît-il, dans les services publics.

Pourtant, à supposer que les chiffres fournis par les communiqués officiels soient rigoureusement exacts (et aucun contrôle n'est malheureusement possible à cet égard), il est bien évident que d'autres causes ont contribué à combler le déficit chronique du budget portugais. Je me contenterai de citer la plus value inespérée des droits de douane sur les céréales (supérieure, l'année dernière, à 2.000 contos), conséquence forcée de deux mauvaises récoltes, et aussi les réductions opérées sur certaines dépenses, notamment sur celles des travaux publics : ce qui aura pour résultat de resserrer le marché du travail, et par suite, d'augmenter le mécontentement général. D'un autre côté, rien ne dit que la plus-value de certains impôts — en particulier de l'impôt foncier et immobilier — ne doive pas être considérée comme extraordinaire ou provisoire.

Pour toutes ces raisons, il est donc impossible de partager l'optimisme manifestement exagéré de M. Affonso Costa. Mais, en toute justice, il convient de le féliciter des efforts qu'il fait pour mettre de l'ordre dans l'administration publique et pour améliorer les finances du pays. Si l'on évalue, avec le président du Conseil, la dette publique totale des Etats d'Europe à 200 milliards de francs, on voit que le Portugal, à lui seul, assume la centième partie de cette somme; ce qui est excessif pour un pays aussi petit et si médiocrement développé! La valeur nominale de la dette publique, intérieure et extérieure, du Portugal n'est pas inférieure, en effet, à 791 805 contos dont 250.586 contos appartiennent à l'Etat). Toujours d'après

les statistiques officielles, la République aurait réussi à réduire cette dette de 9.495 contos (dont 2.684 contos sous le ministère actuel).

La dette flottante a augmenté, en revanche, depuis la chute de la monarchie, de 8.365 contos environ (valeur nominale), en passant de 81.418 contos le 1er octobre 1910 à 89.783 contos le 1er octobre 1913. C'est de ce côté, cependant, que depuis l'arrivée aux affaires du cabinet Costa les résultats les plus importants ont été obtenus. La dette flottante extérieure, qui atteignait 11.286 contos le 1er octobre 1910 et 10.282 contos au début de 1913, ne serait plus aujourd'hui que de 2.559 contos. Il est vrai que cette réduction trop hâtive a contribué, au même titre que les mauvaises récoltes, à élever l'agio sur l'or, et d'autre part, elle n'a été obtenue que par une augmentation de la dette flottante intérieure, qui a passé dans le même temps de 83.422 contos à 87.224 contos. Le résultat de cette opération ne s'en traduit pas moins, en définitive, par une diminution de 3.031 contos or de la dette flottante.

En résumé, la dette totale de l'Etat portugais serait inférieure, au bout de trois ans, de 2.072 contos à ce qu'elle était à la chute de la monarchie.

*
* *

On ne saurait donc qu'encourager le gouvernement républicain à persévérer dans cette voie. En revanche, on doit se montrer surpris de ce que M. Affonso Costa ait décidé de consacrer la plus grande partie des derniers excédents budgétaires à ce qu'il appelle « la réorganisation de la défense nationale ». C'est ainsi que pour l'augmentation et l'armement de l'armée de terre, dont les effectifs vont être portés à 160.000 hommes, il prélève une somme de 22.000 contos. La construction d'un nouvel arsenal à Lisbonne coûtera 6.200 contos. Enfin, le projet d'escadre de combat, qui comprendra trois « dreadnoughts » de 21.500 tonnes, trois croiseurs de 4.000 tonnes, six torpilleurs et trois sous-marins n'exigera pas moins de 40.000 contos environ!

On peut estimer que tout cet argent serait beaucoup mieux employé à développer l'essor économique du pays, qui lui permettrait d'améliorer sérieusement sa situation financière et de relever son crédit à l'étranger. Il semble bien, d'ailleurs, que, dans l'esprit du gouvernement de Lisbonne, ces dépenses répondent surtout à une raison de politique intérieure, à la nécessité de s'attacher plus étroitement encore la marine et l'armée. Mais il n'est que trop évident qu'elles ne suffiraient

pas, au cas où le Portugal viendrait à être réduit à ses seules forces, à le défendre contre les dangers qui le menacent, du fait de certaines convoitises étrangères, particulièrement dans ses colonies.

Le gouvernement portugais est le seul à nier — du moins officiellement — la réalité de ces dangers. Dans une conférence faite, le 24 novembre, à la Société de Géographie de Lisbonne, en présence du corps diplomatique, le ministre des Affaires étrangères, M. Antonio Macieira, a célébré les excellentes relations de la République avec tous les autres Etats. Parlant de l'Angleterre, l'alliée traditionnelle, il a cité le fameux traité de 1666, qui, d'après les déclarations de sir E. Grey, est toujours en vigueur et qui « oblige le gouverne- « ment britannique à défendre et à protéger toutes les con- « quêtes ou colonies appartenant au Portugal contre tous ses « ennemis ». A propos de l'Allemagne, M. Macieira a rappelé certaines paroles prononcées à Lisbonne par Guillaume II en 1905, et il a ajouté que les sentiments d'amitié et de conciliation, exprimés alors par « ce grand esprit », présidaient toujours aux relations des deux pays.

Quant au bruit d'une négociation anglo-allemande concernant l'Afrique portugaise, sur les bases qui ont été indiquées dans cette Revue (1), le ministre de la République a déclaré qu'il était « absolument dénué de fondement », et il n'a pas hésité à le ranger parmi les autres « blagues » (*sic*), précédemment répandues « par les ennemis du Portugal » : le traité de 1898 (démenti déjà par M. Augusto de Vasconcelos, à la Chambre des députés, le 15 mars 1912), la nouvelle propagée l'an dernier que l'Angleterre et l'Allemagne préparaient une conférence à La Haye, destinée à régler la question des colonies portugaises (nouvelle démentie par M. A. Macieira lui-même le 27 février 1913), enfin le fameux télégramme du *Daily Telegraph*, à la suite de l'entrevue du président Poincaré et d'Alphonse XIII à Carthagène, d'après lequel la France aurait reconnu que, « au cas où les événements rendraient « nécessaire une intervention européenne au Portugal, la « situation géographique de l'Espagne serait prise en consi- « dération ».

Ce dernier bruit n'était évidemment qu'un « canard ». Mais peut-on en dire autant du partage entre l'Allemagne et l'Angleterre, par « sphères d'influence économique », de l'Angola

---

(1) Voir l'article de M. Pierre Tap dans les *Quest. Dipl. et Col.* du 1er décembre 1913.

et du Mozambique? M. de Bethmann-Hollweg y a fait lui-même très clairement allusion dans sa déclaration au Reichstag du 9 décembre. Cependant, le lendemain, M. Macieira renouvelait, à la Chambre des députés de Lisbonne, le démenti formel qu'il avait donné dans sa conférence publique du 24 novembre.

Sans doute, le gouvernement portugais, au lendemain des élections et à la veille de la rentrée des Cortès, craignait-il de confesser la vérité. Tôt ou tard cependant, le pays connaîtra cet accord, dont on annonce la publication imminente. Mais, ce jour-là, si l'on en juge par l'émotion causée déjà au Portugal par le décret ministériel du 17 novembre, qui a établi le principe de la porte ouverte dans l'Angola et qui a donné un large accès aux produits de l'industrie allemande (1), il est à craindre que le cabinet au pouvoir et la République elle-même ne courent les plus graves dangers.

On peut le regretter, dans l'intérêt même du Portugal, s'il est vrai — comme il le semble bien — que M. Affonso Costa, en dépit de toutes ses fautes, soit aujourd'hui le seul homme capable de contenir les menées des politiciens, de maintenir l'ordre et d'empêcher que ce petit Etat ne tombe irrémédiablement dans l'anarchie.

ANGEL MARVAUD.

---

(1) Le décret du 17 novembre, complété par une autre circulaire ministérielle du 4 décembre, a réduit les droits de transit sur les produits industriels dans l'Angola : ces droits ont été ramenés à 3 % *ad valorem* pour les marchandises entrant par la zone maritime et à 1 1/2 % pour celles qui pénétreront dans la colonie par les frontières de terre.

Ces réductions intéressent tout particulièrement l'Allemagne, qui possédera bientôt de grands intérêts dans le chemin de fer de Benguela et qui contrôlera en partie la ligne ferrée allant de Lobito-Bay au territoire belge du Katanga.

Répondant aux critiques publiées à ce sujet par la presse portugaise, la *Gazette de Cologne* a fait remarquer que ce règlement n'entrerait en vigueur que lorsque le réseau serait achevé et permettrait le transit : « Au reste, ajoutait ce journal officieux, il dépend des industriels de Porto de prévenir le dommage qu'ils redoutent « dans l'avenir. L'importation industrielle portugaise dans les colonies n'est possible que grâce à l'existence de hautes barrières douanières. Si une loi plaçant « sur le même plan les produits étrangers et les produits portugais, l'industrie portugaise devrait moderniser ses méthodes; ou bien elle serait condamnée à disparaître. »

On comprend que ces explications ne soient pas de nature à tranquilliser les corporations industrielles et commerciales portugaises : d'autant qu'on annonce, au même moment, que l'Allemagne va nommer, pour la représenter dans l'Angola, un consul général de carrière, et que M. Paul Rohrbach, dont on connaît la compétence en matière coloniale, dans un article publié par le *Boersen Courier* (11 décembre), montre dans l'Angola le « futur champ d'action pour l'entreprise allemande ».

LE CANAL DE PANAMA

ET

L'IMPÉRIALISME AMÉRICAIN

Que les Etats-Unis aient poursuivi, dans la construction du canal de Panama, une œuvre politique et militaire, bien plus que commerciale, des faits nombreux concourent à le démontrer : ainsi, la ténacité avec laquelle leur diplomatie s'est employée à mettre le canal sous leur entière dépendance; leur reniement successif des deux traités Clayton Bulwer et Hay Pauncefote; la construction de fortifications et l'installation dans la zone du canal d'une importante garnison; le refus d'appliquer les engagements pris de transformer le canal interocéanique en une voie neutre comme le canal de Suez.

D'autre part, il semble bien que le canal ne doive pas « payer ». Les journaux spéciaux américains, comme le *Journal of Commerce* de New-York, ont montré que le revenu de l'entreprise n'atteindrait pas la moitié de la somme annuelle nécessaire à l'entretien du canal et à la rémunération des capitaux engagés, qui se sont accrus au delà de toute prévision.

Il est probable que, dans un avenir plus ou moins rapproché, l'influence du canal de Panama se fera sentir sur les relations économiques des diverses nations et les grands courants commerciaux. Mais il est certain que son ouverture aura pour effet immédiat de déplacer, à l'avantage des Etats-Unis, l'équilibre des forces dans l'océan Pacifique, et donnera un nouvel essor à l'impérialisme américain.

Il y aurait à faire une étude intéressante sur les origines de cet impérialisme, et sur la manière dont il a grandi par une transformation de la doctrine de Monroë. Dans son fameux testament, Washington avait recommandé à ses concitoyens de se tenir à l'écart du vieux monde, pour rester libres de toute attache : ils devaient réserver leurs forces au développement de l'Amérique, sans les gaspiller à l'extérieur, au gré d'alliances incertaines. La doctrine de Monroë, née à l'époque où la Sainte-Alliance rêvait de reconstituer une Europe forte et unie sous le régime de la monarchie légitime, exprimait la volonté de la jeune République américaine d'interdire aux puissances européennes toute immixtion dans les affaires du Nouveau Monde, telle qu'une intervention pour

réduire à l'obéissance les colonies espagnoles révoltées. Mais Monroë, en interdisant à l'Europe d'intervenir sur le continent américain, déclarait que les Etats-Unis se désintéresseraient toujours de l'ancien monde.

Peu à peu, les circonstances les amenèrent à sortir des limites qu'ils s'étaient tracées. D'abord, vis-à-vis des petites républiques de l'Amérique centrale, leur attitude de protection se changea en une véritable tutelle. Pour les mettre à l'abri des revendications des puissances européennes, créancières mal payées, il fallait veiller efficacement sur leurs finances et sur l'ordre intérieur. C'est ce qu'ils firent à Saint-Domingue, à Cuba, au Venezuela, en Colombie, à Panama, enfin au Nicaragua.

A l'extérieur, leurs ambitions impérialistes les ont poussés à annexer, par la force des armes ou l'habileté de leur diplomatie, les îles Hawaï, les Philippines, Guam dans les îles Mariannes, Tutuila et ses dépendances dans les Samoa: excellentes positions stratégiques sur la route de l'Asie.

Cette expansion des Américains à travers le Pacifique est la suite naturelle de leur marche vers l'Ouest du continent, et du développement prodigieux des territoires occidentaux de l'Union. La conquête des Philippines les a installés à proximité de Bornéo, des îles malaises, du Japon, de l'Indochine française, surtout de la Chine, où les attire le champ immense ouvert aux ambitions et à l'activité de leurs financiers, de leurs industriels et de leurs constructeurs de chemins de fer.

Dès 1903, dans sa fameuse harangue de Watsonville, le président Roosevelt déclarait que la domination du Pacifique était réservée aux Etats-Unis, qui en feraient une Méditerranée américaine. On retrouverait beaucoup de déclarations analogues de la part d'autres hommes d'Etat américains.

Mais personne ne s'est exprimé à ce sujet aussi nettement que le contre-amiral Mahan. L'autorité qui s'attache à sa parole, non seulement aux Etats-Unis mais en Europe, nous oblige à lui accorder une attention particulière (1). C'est lui qui créa la doctrine de la « maîtrise de la mer »; du rôle qu'elle tint dans le passé, il a cherché à déduire l'influence

(1) Il fut professeur à la Marine Academy d'Annapolis. Lors de la guerre contre l'Espagne, on l'appela à faire partie du Naval War Board, commission chargée de régler la répartition et le mouvement des escadres. Les ouvrages qui firent sa réputation d'écrivain militaire et lui valurent, quand il vint en Angleterre comme commandant du croiseur américain *Chicago* (1894), d'être salué par le *Times* de l'appellation flatteuse de « the greatest living writer of naval History », sont : « The influence of sea power upon History : 1660-1783 (1889) ; — « The influence of sea power upon the French Revolution and Empire : 1793-1812 (1893).

qu'elle exercera sur la situation respective des nations et les conflits de l'avenir. Depuis 1897, époque où il écrivit l'*Intérêt de l'Amérique dans la maîtrise de la mer*, il n'a pas cessé de revenir sur les mêmes idées.

Dès ce moment, il prêchait la nécessité pour les Etats-Unis d'imposer, de gré ou de force, aux républiques de l'Amérique centrale un gouvernement réglé, qui les mît à l'abri d'une intervention étrangère. Il insistait sur l'importance stratégique que donnerait à la mer des Caraïbes et au golfe du Mexique l'ouverture du canal.

Les événements survenus ces dernières années lui ont fourni l'occasion de préciser sa pensée dans de nombreux articles de journaux et de revues (1). Il s'est toujours posé en théoricien de l'impérialisme et en défenseur du droit absolu qu'ont les Etats-Unis de contrôler le canal en dehors de toute immixtion étrangère. Jamais la doctrine de la force primant le droit n'a été exprimée avec plus d'énergie et une logique plus rigoureuse. Et on ne voit pas ce que l'Europe, ce que l'Angleterre en particulier, pourrait répondre à une argumentation toute basée sur des réalités, telles que les a faites la politique des puissances européennes depuis cinquante ans.

*
* *

Le résultat des acquisitions qu'a values aux Etats-Unis leur victoire sur l'Espagne fut d'avancer leur frontière maritime méridionale depuis la côte du Golfe (2) jusqu'à une ligne coïncidant avec la côte Sud de Cuba, et prolongée jusqu'à Porto-Rico. Les ports du Golfe, de Key West au Mississipi, se trouvent rejetés au second plan; ils sont ainsi réduits à n'être que des ports d'ordre défensif, au lieu de jouer le rôle de bases navales pour l'offensive, qu'ils tenaient il y a vingt-cinq ans. Les dimensions des navires de guerre, si considérablement accrues, ont aussi contribué à ce changement, en rendant difficile aux cuirassés l'accès et la sortie de ces ports. La création d'une base navale à Guantanamo consacre le nouvel ordre de choses.

D'ailleurs, fidèle à ses doctrines, l'amiral Mahan précise que cette base doit être bien fortifiée : en aucun cas la flotte ne doit se trouver liée à la défense d'une position, dont le seul mérite sera de lui fournir un abri et des ressources pour les

(1) Entre autres : « Le canal de Panama et la puissance maritime dans le Pacifique » dans le *Century Magazine* : « Faut-il fortifier Panama ? » — « Panama fut-il dans notre histoire un chapitre de déshonneur national ? » dans la *North American Review*.

(2) Les Américains ne disent jamais autrement en parlant du golfe du Mexique.

réparations ; au contraire, il faut qu'elle puisse abandonner le port à ses propres moyens pendant un certain temps, avec la certitude de le retrouver intact à son retour.

Un autre fait doit être considéré comme apportant à la ligne de côtes des Etats-Unis une modification heureuse : c'est la mainmise qu'ils ont effectuée sur la zone du canal. Depuis Guantanamo, cette ligue des côtes se trouve pratiquement ininterrompue jusqu'au débouché dans le Pacifique, de sorte qu'une flotte passant d'un océan à l'autre a tout le long de son parcours de bons points d'appui. C'est pour cela que le canal de Panama doit être fortifié (1). L'amiral Mahan donne à l'appui de sa thèse d'excellents arguments, et traite à fond la question de la défense des côtes, en distinguant le rôle des fortifications et celui de la flotte. La valeur des défenses du canal ne réside pas dans ce fait qu'il sera imprenable en tant que position. Mais elle consiste dans les services qu'elles rendront à la flotte, pour aider celle-ci à remplir sa mission, qui est d'assurer, par l'offensive, la protection de toute la ligne des côtes nationales : côtes de l'Atlantique, du Golfe et du Pacifique.

La fortification n'a d'autre valeur militaire que de permettre à l'offensive d'agir plus librement. Si les ports sont suffisamment protégés, la flotte est indépendante ; au contraire, l'opinion publique a-t-elle des inquiétudes au sujet de leur sécurité, elle réclamera la dissémination des navires sur tous les points menacés ; c'est ce qui s'est produit pendant la guerre contre l'Espagne. La force navale se trouve alors affaiblie ou annihilée. Les fortifications du canal de Panama permettront à la flotte de s'éloigner pendant un certain temps, de même que la marine anglaise abandonne à eux-mêmes Gibraltar et Malte. Elles assureront aussi à la flotte le moyen de passer d'un océan à l'autre dans de bonnes conditions. Sur mer comme sur terre, la sortie du défilé est toujours un moment difficile, la colonne qui débouche risquant d'être arrêtée et écrasée par un ennemi, même inférieur en nombre. Des batteries de côte bien armées sont indispensables pour lui assurer la liberté de déploiement et de manœuvre.

L'amiral Mahan compare très justement le canal de Panama fortifié, au détroit de Gibraltar, qui a été le facteur principal de la supériorité navale anglaise dans la Méditerranée. D'ailleurs, il est beaucoup plus essentiel aux Etats-Unis que Gibraltar et le canal de Suez ne le sont à l'empire britannique. Suez offre à l'Angleterre une voie intérieure de communica-

(1) Sur les fortifications de Panama, voir l'article du commandant Davin, dans les *Questions Diplomatiques et Coloniales* du 16 avril 1912.

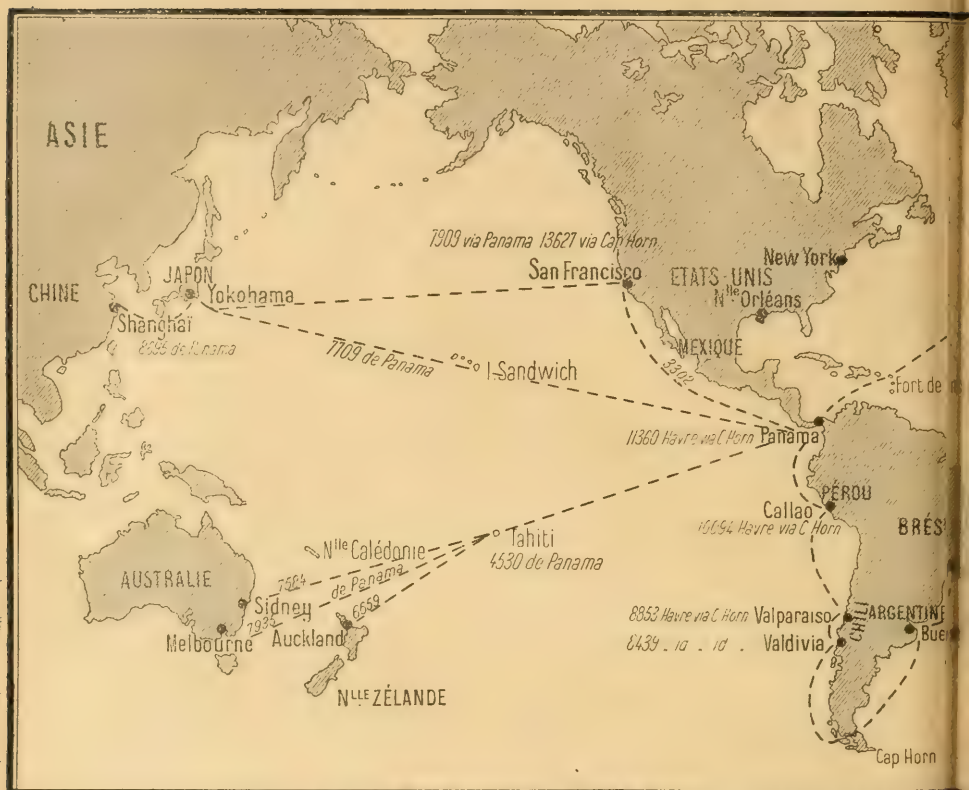

DISTANCE EN MILLES MARINS E

aux ports du Pacifique.

	via Cap Horn				via Panama				
	Havre	Londres	Anvers	Hambourg	Havre	Londres	Anvers	Hambourg	
Valparaiso	8.439	9.021	9.048	9.260	7.528	7.714	7.741	7.941	Melbour
Callao	10.094	10.262	10.289	10.501	5.873	6.059	6.086	6.286	Sidne
Panama	11.360	11.528	11.512	11.767	4.607	4.793	4.820	5.020	Auckla
San-Francisco	13.627	13.795	13.822	14.034	7.909	8.095	8.122	8.322	

PORTS DU NORD DE L'EUROPE
aux ports de l'Australie et de la Nouvelle Zélande.

via Suez				via Cap de Bonne Espérance				via Panama			
Havre	Londres	Anvers	Hambourg	Havre	Londres	Anvers	Hambourg	Havre	Londres	Anvers	Hambourg
558	11.728	11.755	11.967	11.567	11.735	11.762	11.974	12.542	12.728	12.755	12.955
.024	12.192	12.219	12.431	12.031	12.194	12.226	12.438	12.191	12.377	12.404	12.604
898	12.066	12.093	12.305	13.247	13.415	13.442	13.654	11.266	11.452	11.479	11.679

G Huré.

tion avec ses colonies australiennes et l'Inde. Mais leur sécurité n'en dépend pas aussi étroitement que celle des côtes des Etats-Unis ne dépend de Panama, puisqu'à défaut de ce passage, ces côtes ne peuvent avoir entre elles d'autres relations maritimes que par le long détour du détroit de Magellan.

L'Angleterre, qui s'est assuré la maîtrise de Gibraltar et le contrôle absolu du canal de Suez, ne peut donc pas trouver mauvais que les Etats-Unis fassent de même pour Panama.

L'ouverture du canal exercera une influence considérable sur le développement du pouvoir maritime des Etats-Unis dans l'océan Pacifique. L'amiral Mahan apporte ici une argumentation qui vaut d'être citée.

« Le canal, dit-il, entraînera un résultat semblable à celui que « donne la construction d'une nouvelle voie ferrée, judicieuse- « ment étudiée, pour mettre un pays en communication avec « l'extérieur. Elle permet au commerce d'y pénétrer, et déve- « loppe simultanément la population et la production : les be- « soins augmentent en proportion du chiffre des habitants, et il « en est de même de la production. »

Les effets qu'aura le canal de Panama sur la puissance maritime des Etats-Unis s'exerceront dans l'ordre civil et dans l'ordre militaire. D'une part, il déterminera un peuplement plus rapide de la côte Ouest des deux Amériques, avec une augmentation corrélative du mouvement commercial. De l'autre, il donnera de grandes facilités à la marine des Etats-Unis, et à celle du gouvernement qui dirige le Canada, pour passer d'un océan à l'autre suivant les nécessités.

« C'est de propos délibéré, écrit Mahan, que je parle ainsi « d'une manière un peu vague du gouvernement qui dirige « le Canada : car si ce pays fait partie de l'Empire britan- « nique, comme tel, il sera secouru par la flotte anglaise « quand ses intérêts seront en cause ; mais si le Canada reste, « pour le moment, incorporé à l'Union britannique, comme « le furent les treize colonies de 1732 à 1770, du moins est-il « difficile, devant les discussions politiques qui s'y produisent, « et surtout, devant celles qui ont pour objet la participation « du pays à la défense nationale anglaise, de ne pas sentir « que l'opinion qui prévaut en cette matière n'est pas celle « que l'on trouve en Australie, en Nouvelle-Zélande ou même « dans l'Afrique du Sud. La forte opposition que rencontrent « dans les provinces françaises les propositions du gouverne- « ment en faveur du développement d'une marine canadienne ; « la défense de cette mesure présentée par sir Wilfrid Lau- « rier, alors premier ministre et lui-même Canadien-Français,

« défense où paraît plus l'affirmation de l'indépendance et de « la liberté d'action du Canada que celle de son dévouement « aux intérêts impériaux; tout cela tend à prouver un relâ- « chement de fidélité indiquant déjà les tendances à la sépa- « ration et pouvant y aboutir définitivement. Cette impression « est confirmée par l'effet que produisit sur l'impérialisme « anglais le traité de réciprocité conclu entre le Canada et les « Etats-Unis. Bref, il ne semble pas y avoir entre le Canada « et la Grande-Bretagne ce lien solide que forme un intérêt « commun dans la défense, lien dont la marine anglaise est le « symbole et l'instrument, et qui unit entre eux les autres » pays de self-government. Je le regrette, car les Etats-Unis « auraient tout intérêt à ce que l'Angleterre, unie au Canada, « assumât une bonne part dans la défense navale des côtes « septentrionales du Pacifique. Le résultat définitif affectera « certainement la question du pouvoir sur mer, suivant que la « marine anglaise, ou seulement la marine canadienne, pren- « dra part à cette défense. En même temps, dans les conditions « présentes, l'ouverture du canal de Panama rapproche de « 6.000 milles la flotte anglaise des côtes canadiennes du Pa- « cifique. »

Nous citons ces lignes parce qu'elles montrent bien que Mahan n'a pas changé depuis le temps où il plaidait, auprès de ses concitoyens et des Anglais, les avantages d'une union étroite entre les colonies anglaises et la métropole, et entre les deux branches de la race anglo-saxonne. Elle assurerait pour toujours aux Anglais et aux Américains la possession de la puissance maritime. Il a développé jadis cette idée dans deux études : *The possibilities of an Anglo-american reunion*, et *The United States looking outward*. Voici comment il s'exprimait alors :

« La Grande-Bretagne est sans contredit le plus redoutable « de nos ennemis possibles à cause de sa puissante marine et « des fortes positions qu'elle occupe près de nos côtes. D'autre « part, une entente cordiale avec ce pays est le premier de nos « intérêts extérieurs. Les deux nations cherchent leur propre « avantage, ce qui est naturel; mais elles sont dominées aussi « par un sentiment de droit et de justice, dérivé des mêmes « sources et ayant de profondes racines dans leurs instincts. « Des malentendus temporaires peuvent surgir entre elles, « mais le retour aux principes communs de droit suivra cer- « tainement. Une alliance formelle est hors de question, mais « une reconnaissance cordiale de la similitude des caractères « et des idées donnera naissance à la sympathie qui, à son

« tour, facilitera une coopération utile à l'un et à l'autre. La « sentimentalité est faible, mais le sentiment est fort...

« Le renforcement de la puissance britannique par le pro- « grès de la fédération impériale est un objet du plus grand « intérêt pour les Américains et trouvera chez nous, en géné- « ral, une profonde sympathie, bien que, sur certains points, « il puisse provoquer encore quelque jalousie. La république « américaine et l'empire britannique ont eu bien des querelles « dans le passé, et le souvenir n'en est pas entièrement effacé. « Mais on voit se dessiner dans une clarté grandissante les « conditions permanentes d'union qui ont existé dès le prin- « cipe et que recouvraient les débris des collisions et des dis- « putes d'autres générations. Pour la langue, la législation, les « traditions politiques, il y a identité entre les deux peuples ; « le sang même est commun, malgré les effets indéniables de « certains éléments étrangers. »

*
* *

Le premier avantage que donnera le canal de Panama pour assurer la puissance maritime dans le Pacifique est donc qu'il activera le peuplement, par des éléments anglo-saxons, des côtes américaines et canadiennes et de celles de l'Australasie. Les facteurs les plus efficaces de la puissance sur mer d'un pays sont en effet, d'une part, le chiffre de la population et la manière dont elle est répartie ; de l'autre, ses caractéristiques, en tant qu'elles permettent l'établissement et le maintien d'un gouvernement stable et agissant. Cette stabilité et cette efficacité dépendent des qualités de la race ; « l'élément distinc- « tif n'en est pas tant l'efficacité économique individuelle que « l'aptitude politique du citoyen à une action générale sou- « tenue, action qui est, en fait, homogène et organique, en « dépit des dissensions intérieures qui viennent l'entraver ».

Les émigrants anglo-saxons remplissent parfaitement ces conditions. Comme ils se trouveront encadrés dans des Etats où fonctionnent des gouvernements tout formés, différant les uns des autres par les détails, mais répondant tous à un même idéal auquel la race anglo-saxonne est portée à attacher une valeur particulière, leur assimilation sera aisée.

Ils viendront bien plus nombreux que par le passé, grâce aux facilités données par le transport direct dans les ports du Pacifique des chargements d'émigrants, en évitant le transbordement par chemin de fer à travers l'isthme. La question du peuplement des côtes du Pacifique sera donc bien simplifiée.

On éloignera en même temps le danger de l'immigration asiatique. L'amiral Mahan examine ce problème du point de vue social, en écartant toute considération de supériorité de races. Pourquoi les ouvriers européens ne songent-ils pas à aller s'établir en Asie? Parce que la place est déjà prise. Si les conditions étaient renversées, les gouvernements et les ouvriers asiatiques protesteraient, comme on le fait dans tout le Pacifique américain, contre une invasion de travailleurs imbus de traditions complètement différentes de celles du pays, et réfractaires à toute assimilation sociale et politique. La différence d'origine et la séparation qui a toujours existé entre les races ont créé entre elles des divergences qui les empêchent de se mélanger; ce mélange ne pourrait que les affaiblir.

Les récentes statistiques montrent que la population, dans les Etats occidentaux de l'Amérique, progresse proportionnellement plus vite que dans la plupart des autres parties de l'Union. Néanmoins, elle est encore très faible (1). Il en résulte que les îles Hawaï, qui géographiquement dépendent plutôt de l'Amérique que du Japon (2), ont été peuplées par des Japonais. Si le canal avait été ouvert quand s'est produit le besoin de main-d'œuvre qui a occasionné cet afflux de population jaune, c'est de l'Europe du Sud qu'on aurait fait venir le contingent nécessaire (3). La capacité de résistance de la colonie, ainsi habitée par une population d'extraction et de mœurs européennes, en eût été renforcée. Or, les îles Hawaï ont pour les Etats-Unis une importance de tout premier ordre, à cause de leur situation à mi-chemin des côtes asiatiques.

En ce qui concerne le peuplement, les grandes colonies de langue anglaise de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande se trouveront moins directement affectées par l'ouverture du canal de Panamá que ne le sera l'Amérique du Pacifique, y compris Hawaï. Toutefois, ces colonies, qui ont un si grand besoin de recevoir des immigrants européens (4), en ressentiront le contre-coup. Il existe entre elles et les Etats de l'Ouest un lien fait de la communauté des races et des traditions politiques. La communauté de sentiments au sujet de l'invasion

---

(1) L'Etat de Washington a 17 habitants par mille carré; l'Orégon, 7; la Californie, 15; tandis que celui de New-York en a 191 et d'Ohio, 117. (Statistique de 1910.)

(2) Distance de l'Amérique, 2.100 milles; du Japon, 3.400.

(3) Les îles renferment déjà 15.000 Portugais.

(4) En Australie, la densité moyenne de la population blanche n'atteint pas deux habitants au kilomètre carré. La vaste région tropicale connue sous le nom de territoire du Nord ne contient que 1.000 blancs pour 523.620 kilomètres carrés.

jaune renforcera encore les anciennes sympathies. Elle pourra même déterminer les deux nations auxquelles appartiennent ces groupements à s'unir en une action commune contre ce vaste mouvement qu'on appelle « le réveil de l'Orient ».

L'amiral Mahan, qui semble croire au péril jaune, note à ce propos que la nécessité de faire front contre ce danger pourrait contribuer à calmer les rivalités et les jalousies européennes. L'idée avait déjà été émise par l'empereur Guillaume. Mais nous n'en sommes pas encore là.

En tout cas, il ne doute pas que l'accroissement rapide de la population américaine et anglaise sur les rives du Pacifique ne modifie à leur avantage la situation des peuples de race blanche vis-à-vis des Japonais. La démarcation entre l'élément européen et l'élément oriental dans le Grand Océan sera tracée par une ligne joignant Puget Sound et Vancouver à l'Australie. Les Hawaï et Samoa en sont les points intermédiaires les plus remarquables. Les îles Marshall et les Carolines, Guam, Hong-kong, Kiao-tchau forment les postes avancés de l'occupation blanche dans le monde asiatique.

Pour en revenir aux Américains du Nord, leur activité et leurs capitaux recherchent partout des emplois et des débouchés. Ils se heurtent dans les pays nouveaux, comme la Chine, à de nombreux compétiteurs d'autres nations, qui trouvent auprès de leurs gouvernements respectifs un appui énergique. Certains voudraient même faire concurrence aux citoyens des Etats-Unis jusque sur leur territoire national! Mahan cite à ce propos les déclarations du comte Itagaki, dont la précision ne laisse aucun doute sur ce que feraient les Japonais s'ils étaient les plus forts.

« L'Amérique a contraint le Japon à ouvrir ses portes; nous « lui demanderons donc d'abandonner ses préjugés de race et « de se comporter avec impartialité vis-à-vis de tous... L'Amé- « rique doit nous être ouverte et nous, en retour de la faveur « qui nous est accordée, nous devons, puisque nous nous trou- « vons sur un terrain inexpugnable, en tant que Japonais, « veiller aux intérêts de l'humanité tout entière. (Cette propo- « sition générale vise sans doute « tous les Asiatiques ».) « Nous autres Japonais, race végétarienne, nous menons une « vie plus simple que les Américains et les Européens qui se « nourrissent de viande. L'accroissement de notre population « nous permettra de remporter la victoire dans la lutte pour la « suprématie, et tout en maintenant nos droits, nous réali- « serons l'expansion de notre race. »

La crainte du Japon est l'argument le plus fort de Mahan

pour démontrer la nécessité qui s'impose aux Américains de conserver la suprématie navale dans le Pacifique.

***

Mais puisque leurs intérêts dans cet océan sont si considérables, pourquoi ne pas y avoir en tout temps le gros de leur flotte ? C'est que les conditions qu'elle y trouverait pour son entretien sont beaucoup moins favorables que dans l'Atlantique. Les côtes du Pacifique ne sont pas découpées et offrent peu d'abris. La population y est moins dense que sur celles de l'Atlantique, la main-d'œuvre plus chère, le charbon moins abondant et moins bon pour l'usage des navires (1). En dehors de toute considération stratégique, les raisons d'ordre économique rendent avantageux le maintien en temps normal de la flotte dans l'Atlantique.

Quant à la diviser, il n'y faut pas songer, tant qu'elle ne sera pas plus nombreuse. Chacune de ses moitiés se trouverait inférieure à l'un quelconque de ses adversaires probables.

Mais, quelque avantage que leur donne le canal en réduisant de quatre mois à cinq semaines la traversée de New-York à San-Francisco (2), les Etats-Unis n'en ont pas moins besoin d'une forte marine ; si leur flotte est par trop inférieure, elle ne pourra protéger qu'imparfaitement la grande étendue de côtes qui lui est confiée. De sorte que la sécurité de la République repose avant tout sur une supériorité maritime suffisante. C'est l'affaire du Congrès de l'assurer.

Depuis l'étude que nous avons donnée ici au commencement de 1912 (3) sur la marine des Etats-Unis, leur situation navale ne s'est pas sensiblement améliorée. Les programmes ne comprennent pas, comme en France, en Angleterre et en Allemagne, un certain nombre d'unités dont la construction est répartie sur plusieurs exercices ; la liste est annuelle. Mais en

---

(1) L'emploi du pétrole, qui tend à se généraliser à bord des navires de guerre, changera un peu les données du problème.

(2) Le canal a une longueur de 50 milles marins, 82 kilomètres et demi. La traversée sera ralentie d'abord par les trois écluses de Gatun ; puis au passage de la tranchée de Culebra : il est peu probable que l'on puisse y effectuer des croisements en marche. En approchant de Panama et de l'océan Pacifique, les navires auront à franchir l'écluse de Pedro Miguel, et les deux écluses de Miraflore.

Il résultera du passage de ces six écluses un temps perdu certainement très supérieur aux trois heures auxquelles l'évaluent les Américains.

On estime la durée totale de la traversée à dix ou treize heures, ce qui paraît très optimiste, puisque dans le canal de Suez, où les conditions sont beaucoup meilleures (il a 11 mètres de profondeur, 47 mètres de largeur au plafond), la vitesse autorisée est de 10 kilomètres à l'heure.

(3) *Quest. Dipl. et Col.*, 16 janvier 1912.

1912 et en 1913, le Congrès n'a accordé qu'une partie des demandes que lui adressait la marine : un seul cuirassé au lieu de quatre en 1912 — ce sera le *Pensylvania* (1) — ; deux au lieu de trois en 1913.

Faute d'un programme précis, et parce qu'elle est soumise aux fluctuations de la politique intérieure (2), la marine des Etats-Unis a perdu le deuxième rang qu'elle tenait derrière celle de l'Angleterre, et s'est laissé distancer par celle de l'Allemagne (3). D'ailleurs, les navires américains sont excellents ; les plus récents sont supérieurs, comme armement, aux navires allemands de la même époque. Mais la qualité ne supplée pas à la quantité, et c'est une mauvaise préparation à faire du Pacifique un lac américain, que d'avoir réduit les dépenses navales comme elles l'ont été depuis plusieurs années. La faute en est au Congrès, et les secrétaires d'Etat à la marine n'ont pas pu empêcher le mal. On ne les écoutait pas, quand ils déclaraient qu'une forte marine était la meilleure des assurances que le pays pût prendre contre la guerre.

*
* *

Il faut aussi dire un mot des questions récemment soulevées à propos du contrôle que les Etats-Unis voudraient conserver sur la mer des Antilles. Un article de la *National Review* (janvier 1913) avait essayé de montrer toutes les bonnes raisons qui, du point de vue anglais, militent en faveur de sa neutralisation garantie par les puissances. Les Américains ont eu beau jeu de répondre que cette neutralisation était une utopie, et qu'elle ne pouvait être assurée que par les Etats-Unis, et à leur profit.

Mais actuellement leur marine semble insuffisante pour

---

(1) Déplacement : 31.400 tonnes ; vitesse : 21 nœuds ; artillerie : 12 pièces de 356 et 22 de 127. Ce sera le plus fort cuirassé du monde.

(2) Voici les variations du budget de la marine :

1909-1910	725	millions.
1910-1911	696	»
1911-1912	664	»
1912-1913	648	»
1913-1914	737	»

(3) Voici, à la fin de 1913, d'après le *Statesman Year Book*, la situation comparée de l'Angleterre, des Etats-Unis, de l'Allemagne et du Japon :

Superdreadnoughts et dreadnoughts : Angleterre, 26 ; Etats-Unis, 10 ; Allemagne, 17 ; Japon, 2 (6 d'après l'Annuaire anglais).

Predreadnoughts : Angleterre, 40 ; Etats-Unis, 19 ; Allemagne, 18 ; Japon, 16.

Croiseurs cuirassés : Angleterre, 34 ; Etats-Unis, 10 ; Allemagne, 9 ; Japon, 13.

Ce tableau est à peu de chose près le même que celui que nous avions donné en 1912, d'après l'*Annuaire de la Navy League anglaise.*

obtenir ce résultat, d'autant plus que les puissances européennes sont déjà installées aux Antilles.

Lors du voyage qu'il fit l'année dernière dans l'Amérique Centrale, M. Knox, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, s'arrêta dans l'île danoise de Saint-Thomas. Il n'en fallut pas davantage pour que l'on reparlât des projets d'acquisition que les Etats-Unis avaient eus autrefois sur les Antilles danoises. Ils remontent à 1902 : un protocole avait été signé à Washington, le 27 janvier, entre M. Hay et le ministre danois, et approuvé par les Chambres américaines. Mais les pourparlers avaient dû être arrêtés devant le soulèvement de l'opinion publique danoise. Peut-être l'Allemagne, très désireuse de s'installer elle-même à Saint-Thomas, agit-elle en ce moment à Copenhague pour faire repousser les propositions des Etats-Unis. Il importe de noter qu'on a reparlé de ce projet de cession (1), auquel les Etats-Unis attachent une importance bien justifiée par la situation des Antilles danoises à l'entrée du golfe du Mexique.

D'autre part, on a parlé l'été dernier du projet de l'Amirauté britannique d'établir aux Bermudes une importante base navale. Nelson les avait déjà utilisées à cet effet ; en 1869, elles avaient reçu un dépôt de charbon pour l'escadre de l'Amérique du Nord et des Indes occidentales. Cette escadre s'est longtemps composée d'un cuirassé de première classe, de sept croiseurs et de six canonnières. Par suite de la concentration de la flotte anglaise dans la mer du Nord, au cours de ces dernières années, ce nombre a été réduit, mais on a conservé l'arsenal. A mesure que, dans les eaux métropolitaines, elle remplace ses vieux navires par de nouvelles unités, l'Amirauté est à même de renforcer ses escadres lointaines ou d'y réformer les navires trop anciens ; aussi a-t-elle décidé de faire stationner aux Bermudes quatre croiseurs cuirassés qui, chaque année, reviendront en Angleterre pour les manœuvres. Un contre-amiral a été mis à la tête de la station navale, qui sera certainement renforcée quand le canal de Panama sera ouvert.

La presse des Etats-Unis a manifesté contre ce projet une opposition qui montre à quel point l'opinion supporte mal toute menace à la suprématie navale américaine dans la mer

(1) Le prix d'achat serait de 25 millions de francs. Les sujets danois conserveraient, sous la garantie du gouvernement américain, toutes les libertés dont ils jouissent aujourd'hui. Le gouvernement américain se substituerait au gouvernement danois dans ses obligations vis-à-vis de la compagnie du port. Les difficultés d'interprétation seraient déférées au tribunal de La Haye.

des Caraïbes. Voici quelques extraits de ce qu'écrivaient les journaux américains au mois d'août 1913 :

Le *New-York American* : «Les plans de la Grande-Bretagne « sont un défi qui nous est lancé. Le département d'Etat est « surpris d'apprendre que l'Angleterre s'en prend de façon si « étonnante à la doctrine de Monroë. »

D'autres journaux ordinairement plus calmes ajoutaient:

« C'est l'existence même de la doctrine de Monroë qui est « en jeu. D'autres nations européennes vont suivre l'exemple « anglais. »

Le sénateur Chamberlain, de l'Orégon, déclarait :

« L'établissement d'une base navale anglaise aux Bermudes « menace le canal de Panama. Si la nouvelle est vraie, il faut « que la base américaine de Guantanamo soit renforcée ; il « faut que nos forces navales du Pacifique deviennent aussi « puissantes que possible. L'affaire est d'importance vitale. »

Le sénateur Chorston, de la Louisiane :

« Il faut qu'un programme annuel de quatre cuirassés soit « inauguré cette année même :

Le sénateur Ashurst, de l'Arizona :

« Il faut que la flotte américaine soit doublée, que nous « ayons deux escadres indépendantes, l'une dans l'Atlantique, « l'autre dans le Pacifique, sans quoi nous n'échapperions au « danger anglais que pour encourir le danger japonais. »

Nous voilà loin de l'entente parfaite autrefois rêvée ! Pourtant, alors que l'Union doit se trouver mêlée de plus en plus à la politique mondiale, elle a toute sorte de raisons pour vivre en bonne intelligence avec l'Angleterre. Celle-ci le sait bien, qui accepte si facilement l'attitude arrogante des Américains dans les affaires de Panama, et leur dédain brutal des formes diplomatiques, dédain auquel l'Europe n'est pas habituée.

Quant à la France, le seul dissentiment qui la sépare des Etats-Unis est la question des tarifs douaniers.

Mais l'amiral Mahan croit le péril allemand aussi menaçant que le péril japonais. La doctrine de Monroë est à la merci de l'Allemagne. C'est, du moins, ce qu'il écrivait récemment au *New-York Times*, dans une lettre énergique pressant le Congrès de voter les crédits pour les cuirassés.

« La doctrine de Monroë, dit-il, n'a d'autre appui que la « marine, et le danger que court cette doctrine d'être réduite « à néant, s'il ne paraît pas imminent, n'est pas imaginaire. « Dans deux occasions récentes nous est venu l'avertissement « que l'hostilité actuelle de l'Allemagne contre l'Angleterre « pourrait être apaisée si cette dernière repoussait la doctrine

« de Monroë. Non pas que la Grande-Bretagne désire de nou-
« veaux territoires en Amérique, mais parce qu'alors elle ne
« s'opposerait plus aux projets éventuels de l'Allemagne d'ac-
« quérir des territoires dans le nouveau continent. Une entente
« de cette nature serait l'équivalent de celle entre la Grande-
« Bretagne et la France, par laquelle les Français ont obtenu
« leur liberté d'action au Maroc. L'Angleterre pourrait être
« amenée à laisser les mains libres à l'Allemagne en Amérique
« pour détourner d'elle-même le danger allemand. Il faut donc
« que l'Amérique se protège elle-même, et pour cela, une
« puissante marine lui est indispensable. »

*
* *

Malgré la faiblesse relative des moyens d'action militaire et navale dont disposent les Etats-Unis, l'ouverture du canal de Panama va donner à l'impérialisme américain une impulsion nouvelle. Son expansion ne sera pas arrêtée, comme on aurait pu le croire, par l'avènement d'un président démocrate. Elle tient à des causes trop profondes, contre lesquelles le gouvernement ne peut pas réagir, même s'il en avait l'intention. La *dollar diplomacy* est une conséquence de l'accroissement de la fortune publique : le contrôle des capitaux placés à l'extérieur est devenu une nécessité nationale.

C'est pourquoi, quel que soit le parti aux affaires, la tendance des Etats-Unis à faire une politique mondiale ne peut que grandir. Les Américains sont gens trop positifs pour ne pas sacrifier les théories aux exigences de la situation. Tant qu'ils furent dans l'opposition, les démocrates ont demandé l'amoindrissement de l'armée et de la marine. Mis en face des réalités du pouvoir, ils se trouvent forcés de leur donner le développement que comporte la politique. Ils sont partisans de la limitation des armements et de l'arbitrage ; mais M. Wilson fait escorter par des vaisseaux de guerre les fonctionnaires qu'il envoie surveiller les élections de Saint-Domingue. Leurs principes veulent que l'autorité morale des Etats-Unis, dans le continent américain, résulte du libre consentement des républiques latines, et non d'une coercition ; mais un des premiers actes du nouveau président a été de conclure avec le Nicaragua un traité qui met ce pays sous l'étroite dépendance des Etats-Unis. Aux observations qu'on lui adresse à ce sujet, il répond que c'est le Nicaragua lui-même qui a demandé expressément l'incorporation dans le traité des conditions énoncées dans le traité avec Cuba. Qu'il s'agisse de Cuba ou

des Philippines, les démocrates souhaitent l'indépendance de ces îles; mais ils reconnaissent que leur union avec les Etats-Unis s'impose, tant sont fortes certaines nécessités économiques ou stratégiques.

Enfin, jamais un gouvernement républicain ne s'était exprimé aussi crûment que l'a fait M. Wilson, le 27 octobre dernier, au sujet des concessions accordées aux étrangers par les petits Etats : pour garantir ces concessions, ces Etats se trouvent dans une telle condition, que les intérêts étrangers deviennent susceptibles de dominer leurs intérêts domestiques. Il en résulte une subordination inacceptable, que les Etats-Unis ne supporteront jamais.

Le changement du parti politique au pouvoir n'a donc amené aucun changement dans les moyens mis en œuvre pour assurer le succès de la politique impérialiste. Ceux qui connaissent les choses américaines n'en avaient jamais douté. Voici ce que disait, en février 1913, M. Morton Fullerton, dans une conférence faite à Paris, sous le patronage du Comité France-Amérique : « Quelque effort que tente l'un ou l'autre « des partis politiques pour se soustraire aux responsabilités « et pour résister temporairement à la force des choses, le « bon sens du peuple américain exigera que les intérêts de la « nation soient maintenus au-dessus de la politique de parti. »

Ces intérêts trouveront dans le canal de Panama un merveilleux instrument à leur service. De sorte que les démocrates auront eu la bonne fortune d'arriver aux affaires au moment voulu pour en bénéficier, et grâce à cette coïncidence, ne feront que poursuivre, en l'accélérant, l'œuvre commencée par les républicains comme Taft et Roosevelt. Cela ne les empêchera pas de prêcher l'arbitrage et de favoriser toutes les initiatives pacifistes, mais à la condition qu'elles ne gênent pas leurs ambitions nationales.

A. de Tarlé.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

LES AFFAIRES D'ORIENT

La question de l'Albanie et des îles de la mer Egée.

L'ATTITUDE DE LA TRIPLE ALLIANCE

Les puissances de la Triple Alliance n'ont pas encore fait connaître officiellement leur réponse à la Note de sir Edward Grey sur l'Albanie et les îles Egéennes (1) ou plutôt elles n'ont encore répondu qu'à la première partie de cette note, celle qui vise la question albanaise, indiquant ainsi qu'elles se refusent à lier les deux questions ainsi que le demandait la diplomatie britannique. Le 31 décembre, en effet, les ambassadeurs d'Allemagne, d'Autriche-Hongrie et d'Italie à Londres ont remis au Foreign Office une Note concertée par quoi leurs gouvernements « déclarent accepter la prolongation du « 18 décembre au 18 janvier du délai accordé à la Grèce pour l'éva- « cuation des territoires reconnus albanais par le concert des puis- « sances, mais proposent de demander à la Grèce des garanties au « sujet de cette évacuation, et insistent, pour expliquer cette demande, « sur l'urgence de ladite évacuation ». La Note ajoutait que « les « trois gouvernements allemand, austro-hongrois et italien feront « connaître en temps voulu leur réponse au sujet des îles de la mer « Egée et se déclarent prêts à examiner dans le meilleur esprit toute « représentation que le gouvernement hellène pourrait adresser à « l'Europe concernant ces îles » (*Communiqué de l'agence Havas*). Et depuis, les puissances de la Triple Alliance sont restées muettes. La *Tribuna* de Rome a seulement annoncé, le 8 janvier, que « la Tri- « plice répondra incessamment à la seconde partie des proposi- « tions anglaises et que, dans cette seconde réponse, les trois gou- « vernements de Berlin, de Vienne et de Rome reconnaîtront que « Chio et Mitylène doivent appartenir à la Grèce, Imbros et Tenedos à « la Turquie, et que Lemnos et Samothrace doivent être considérées « comme nécessaires à la défense des Dardanelles, et par conséquent « être attribuées à la Turquie ». D'autre part, le *Berliner Tageblatt*, sans être aussi précis que la *Tribuna*, a cru pouvoir annoncer que « les puissances de la Triplice se sont mises d'accord sur la question « des îles et que l'attitude qu'elles ont décidé d'adopter est celle « d'une neutralité absolue ».

(1) Voir à ce propos dans notre livraison du 1er janvier l'article du commandant de Thomasson sur les Démonstrations diplomatiques de l'Angleterre et de l'Italie.

La Turquie, ajoutait le *Berliner Tageblatt*, se rend compte que l'Europe ne peut pas intervenir pour chasser les Grecs de Chio et de Mitylène; de là son désintéressement. La Turquie essaiera-t-elle de forcer la Grèce à lui restituer ces deux îles? Sur ce point, les avis diffèrent. Il n'est pas impossible que la guerre soit ajournée pendant quelques mois, et que, d'ici là, l'Italie ayant restitué à la Turquie les îles occupées par les Italiens, il y ait un échange quelconque d'îles entre la Grèce et la Turquie.

LE VOYAGE DE M. VENIZELOS A ROME

Le président du Conseil des ministres hellène, M. Venizelos, vient d'entreprendre une tournée de visites dans les grandes capitales de l'Europe. Il a commencé son voyage par Rome où il est arrivé le 8 janvier et est resté deux jours. Durant ce temps, il a eu de longues conversations avec le ministre des Affaires étrangères d'Italie, le marquis de San Giuliano. Le secret le plus absolu a été gardé sur la nature de ces entretiens, les deux hommes d'Etat s'étant refusés à faire à la presse aucune communication. Mais M. Venizelos a déclaré au *Giornale d'Italia* qu'il était très satisfait de la cordialité avec laquelle il avait été reçu, et d'autre part, les journaux de Rome et d'Athènes ont été unanimes à considérer que la visite du Premier hellène au gouvernement italien marque le commencement d'une période de détente dans les rapports italo-grecs. De Rome, M. Venizelos doit se rendre à Paris et à Berlin.

L'AGITATION EN ALBANIE

La situation en Albanie est fort troublée et inspire de sérieuses inquiétudes. Le 6 janvier, un coup de main a été tenté à Vallona par un détachement de 200 soldats turcs commandés par des officiers de l'armée régulière ottomane et venus de Constantinople à bord du vapeur autrichien *Meran*. On a dit que l'expédition avait pour but de proclamer souverain de l'Albanie l'ancien ministre de la Guerre ottoman, Izzet pacha, et l'on assurait qu'Izzet pacha lui-même en avait été l'organisateur, ce qui fut aussitôt démenti officiellement à Constantinople. Le coup d'Etat a d'ailleurs échoué grâce à l'énergie du gouvernement provisoire qui, d'accord avec la Commission du contrôle et les officiers de police hollandais, fit procéder à l'arrestation immédiate des soldats turcs et à leur rembarquement. Mais d'après les dernières nouvelles de Vallona, on redouterait un mouvement insurrectionnel populaire et les délégués de l'Italie et de l'Autriche à la Commission de contrôle auraient même télégraphié à leurs gouvernements d'envoyer des forces navales pour appuyer les stationnaires autrichien et italien qui sont déjà dans les eaux albanaises.

En Turquie.

LE NOUVEAU MINISTRE DE LA GUERRE ENVER PACHA

Le ministre de la Guerre ottoman, Izzet pacha, ayant démissionné — pour pouvoir réaliser plus facilement, a-t-on dit, ses

ambitions albanaises — sa succession a été donnée au colonel Enver bey qui a été promu, à trente et un ans, général de brigade et pacha. La personnalité du nouveau ministre est trop connue pour qu'il soit nécessaire d'insister autrement sur l'importance de sa nomination comme chef suprême de l'armée turque. Promoteur à vingt-six ans de la révolution de 1908, organisateur de la défense de la Tripolitaine contre les Italiens, principal auteur du coup d'Etat qui renversa le ministère Kiamil après avoir tué le ministre de la Guerre, Nazim pacha, vainqueur d'Andrinople qu'il reprit aux Bulgares lors de la deuxième guerre balkanique, Enver pacha est l'une des têtes du Comité Union et Progrès qui, avec Djemal pacha, Talaat bey, Halil bey et Djavid bey occupe actuellement le pouvoir. Son premier acte de gouvernement a été de mettre à la retraite d'office près de 300 maréchaux, généraux et officiers supérieurs et d'envoyer 10.000 hommes de troupe en Arménie. En même temps que sa charge de ministre, Enver pacha a assumé les fonctions de chefs d'état-major; il a désigné pour le seconder comme sous-chefs de ce service un officier allemand et Hafiz Ismaïl Hakky bey et il a nommé titulaires des quatre inspections : première armée, Constantinople, maréchal Tatar Osman pacha; deuxième armée, Andrinople, général Zekky pacha; troisième armée, Erzindjian (Asie Mineure), général Mahmoud Moukhtar; quatrième armée, Mésopotamie, général Djavid pacha.

L'ACHAT DU DREADNOUGHT « RIO DE JANEIRO » PAR LA TURQUIE

En même temps qu'elle réorganise son armée sous l'énergique direction d'Enver pacha la Turquie entreprend de se reconstituer une marine de guerre. Le gouvernement ottoman vient en effet d'acheter à Londres, moyennant un premier versement de 30 millions, sur un prix total d'environ 80 millions, le dreadnought *Rio-de-Janeiro* qui avait été commandé pour la marine brésilienne, mais que le Brésil s'était décidé à vendre, vu l'état précaire de ses finances. Le *Rio-de-Janeiro*, qui a reçu le nouveau nom de *Sultan-Osman*, a été mis en chantier en septembre 1911 et pourra être prêt en mai prochain; il a un déplacement de près de 30.000 tonnes et est armé de 14 canons de 305 et de 20 canons de 150; aucun autre dreadnought ne porte aujourd'hui un nombre aussi considérable de grosses pièces d'artillerie. Le *Sultan-Osman* vaut à lui seul toute la flotte turque qui ne se compose actuellement que de trois vieux cuirassés — l'un, le *Messoudieh*, lancé en 1874; les deux autres, le *Barbarossa* et le *Torgout-Reis*, achetés à l'Allemagne et entrés en service en 1893 —; de deux croiseurs protégés relativement récents et d'un certain nombre de petits bateaux, torpilleurs et destroyers. La Turquie a également en Angleterre un grand cuirassé en construction, le *Reshadieh* qui, d'un tonnage moindre, est à certains points de vue d'un type plus moderne et plus puissant que le *Rio-de-Janeiro* lui-même; mais lancé au mois de septembre dernier, il ne sera pas prêt avant la fin de l'année 1913. Jusqu'ici la Grèce avait l'avantage de pouvoir opposer aux vieux bâtiments turcs un bâti-

ment réellement moderne, l'*Averof*, qui poursuivit seul, comme on sait, pendant la guerre, une excellente besogne. Mais naturellement l'*Averof*, qui n'est qu'un croiseur de 10.000 tonnes, qui ne dispose comme grosse artillerie que de quatre canons de 240 millimètres, ne saurait être comparé à un bâtiment du genre du *Rio-de-Janeiro*. Le reste de la flotte grecque se compose uniquement de vieux bâtiments, de quelques destroyers et d'un sous-marin. Si des hostilités venaient à éclater d'ici à quelques mois entre la Turquie et la Grèce, la situation se trouverait presque complètement l'inverse de ce qu'elle était durant la guerre précédente. La Grèce a bien en construction, aux chantiers Vulkan, un dreadnought, le *Salamines*; mais quel que soit l'empressement mis à son achèvement, le bâtiment, mis en chantier en janvier 1913, ne saurait être prêt avant le printemps de 1915, c'est-à-dire à peu près en même temps que le *Reshadieh*.

LA MISSION MILITAIRE ALLEMANDE

Les pourparlers continuent simultanément à Berlin et à Constantinople entre la Russie, l'Allemagne et la Porte au sujet de la mission militaire du général Liman de Sanders. Il ne semble pas qu'un résultat définitif ait encore été obtenu. Cependant la Porte a communiqué, le 9 janvier, à la presse la note suivante :

Aucune modification n'est apportée dans les attributions de la mission militaire allemande. Le général allemand Liman de Sanders est nommé par un iradé impérial commandant du 1er corps d'armée avec résidence à Constantinople, investi du rôle d'instructeur militaire et d'inspecteur général des écoles militaires.

Les restrictions faites officiellement pour les ports du Bosphore et des Dardanelles, la cour martiale et l'état de siège sont maintenues.

Et l'agence Havas en transmettant à Paris ce communiqué y ajoutait ce correctif :

D'après les renseignements que nous avons recueillis, la Russie et la Porte se seraient fait des concessions mutuelles tant sur la question des réformes arméniennes que sur les pouvoirs du général Liman de Sanders.

La Russie se montrerait moins intransigeante sur les pouvoirs spéciaux des spécialistes étrangers engagés en qualité de conseillers près des inspecteurs généraux.

La Turquie réduirait encore les pouvoirs du général Liman de Sanders. On garde toutefois le secret et l'on évite toute précision. Bien que l'ambassadeur de Russie ait été très net lors de sa dernière entrevue avec le grand vizir, celui-ci n'a pas encore donné sa réponse définitive. Un point est acquis : la Porte accepte qu'un délégué russe fasse partie du Conseil de la Dette publique.

LE NOUVEAU PREMIER CONSEILLER LÉGISTE DE LA PORTE

Un iradé impérial vient de nommer un Français, le comte Léon Ostrorog, premier conseiller légiste de la Sublime Porte avec

grade de ministre plénipotentiaire. Le comte Ostrorog appartient à une ancienne famille polonaise qui vint s'installer en France après la guerre de Crimée. Il fit ses études en France, en Allemagne et en Angleterre. Il fut reçu docteur en droit de la Faculté de Paris en 1892. En 1893, sur la présentation du gouvernement français, il était appelé à Constantinople, où il fut chargé d'organiser le contentieux de la Dette ottomane. Il s'y livra à l'étude des langues orientales et de la législation ottomane et devint, en 1897, diplômé de l'Ecole de droit de Stamboul, après avoir passé en langue turque ses examens oraux et écrits. En 1909, le comte Ostrorog était nommé conseiller du ministère de la Justice. Il donnait sa démission en 1911 à la suite d'un désaccord avec le ministre Nejmeddin Mallah et se consacrait dès lors tout entier au barreau, tout en étant correspondant spécial du *Daily Telegraph*. Ses nouvelles fonctions de premier conseiller légiste de la Sublime Porte sont très importantes, car techniquement la Sublime Porte représente quatre départements essentiellement politiques : Grand Vizirat, Affaires étrangères, Intérieur et Conseil d'Etat. Il est intéressant de remarquer que, lorsque le comte Léon Ostrorog était conseiller du ministère de la Justice, il fit décider l'envoi en France de la mission juridique des étudiants en droit qui vinrent suivre les cours de nos facultés.

LE CHEMIN DE FER HODÉIDA-SANA

Un accord est intervenu entre Djemal pacha, ministre des Travaux public, et la Compagnie française qui s'est chargée de construire un chemin de fer dans le Yémen, entre Hodéida et Sana. On se rappelle les réclamations présentées par cette compagnie à qui les opérations italiennes dans la mer Rouge avaient fait subir, il y a deux ans, de graves dommages. La Turquie reprend en régie cette ligne de chemin de fer. Cette solution satisfait la Compagnie française qui l'avait elle-même proposée. Mais elle enlève à la France une occasion d'exercer dans le Yémen une influence économique.

En Bulgarie.

L'OUVERTURE DU SOBRANIÉ. LE DISCOURS DU TRÔNE

Le 31 décembre, le roi Ferdinand a ouvert la session extraordinaire du 16e Sobranié bulgare en donnant lecture du discours du trône suivant :

Après que, l'année dernière, le peuple bulgare eut donné au monde le spectacle d'un effort militaire tel qu'on n'en avait pas encore vu jusque-là, et eut conquis par ses armes la liberté des populations asservies, notre patrie fut soumise à de nouvelles et terribles épreuves. Attaqués simultanément par les armées des cinq Etats voisins, ses fils durent combattre non pour des conquêtes et des acquisitions, mais pour la conservation de notre propre terre.

Mais si au cours de la guerre le peuple bulgare s'est illustré par des exploits sans précédents, il s'est montré plus grand dans le malheur et les

épreuves. Forcé de se battre contre des adversaires ligués et des armées ennemies jusqu'aux portes mêmes de la capitale, sans communications et abandonné de tous, le soldat bulgare a combattu jusqu'au dernier jour, jusque la dernière heure, et il interrompit la guerre sans avoir été vaincu.

Au nom de la Bulgarie, je m'incline devant les cendres de ceux qui sont tombés pour la patrie, et j'adresse mon salut à ces combattants invincibles.

Plus tard, lorsque nos ennemis s'attendaient à des désordres tels qu'un bouleversement, comme il s'en est produit dans des circonstances moins tragiques dans d'autres Etats, le peuple a supporté toutes les épreuves avec un sang-froid et une fermeté qui révèlent de précieuses vertus civiques.

Le discours du trône justifie ensuite la dissolution du Sobranié précédent qui, élu avant la guerre d'après l'ancien système électoral, avait perdu le droit de se prononcer sur les questions nées pendant et après la guerre ; et il continue :

En ce qui concerne les rapports de la Bulgarie avec les grandes puissances, ces rapports sont bons et le gouvernement emploie tous ses efforts pour les rendre encore plus amicaux.

Les relations avec la Roumanie ont été reprises avec une égale bonne volonté des deux côtés. Nous avons ensuite échangé des représentants avec la Sublime Porte, persuadés que le nouvel état de choses exclut les malentendus avec la Turquie, et ayant le ferme espoir que les multiples intérêts économiques qui lient la Bulgarie à l'empire voisin trouveron leur solution dans les bons rapports de voisinage et d'amitié entre les deux Etats.

Nos rapports avec la Serbie sont également en voie de rétablissement.

Le peuple bulgare, après ses glorieux faits d'armes et après les épreuves traversées est résolu à restaurer ses forces dans la paix et un travail durable et il ne pense qu'à remporter sur le terrain de la paix et du progrès des victoires susceptibles de lui assurer la place d'honneur qui lui revient parmi les peuples balkaniques.

LE MAINTIEN AU POUVOIR DU MINISTÈRE RADOSLAVOF

Aussitôt après l'ouverture du nouveau Sobranié, le président du Conseil, M. Radoslavof, a remis au roi la démission du cabinet pour régulariser, a-t-il déclaré, les rapports du Sobranié avec le gouvernement. Le roi ayant chargé M. Radoslavof de reconstituer le ministère, ce dernier a repris tous ses collaborateurs à l'exception de M. Ghénadief qui a demandé à rester démissionnaire pour pouvoir répondre plus librement aux attaques dirigées contre lui par l'opposition. M. Radoslavof a décidé d'exercer l'intérim du ministère des Affaires étrangères.

LES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS EN BULGARIE

Le gouvernement bulgare a signé le 29 décembre, avec le ministre de France à Sofia, l'accord étendant aux établissements français

situés dans les nouveaux territoires bulgares, les stipulations de la convention franco-bulgare de 1910.

En Serbie.

LA CRISE MINISTÉRIELLE

Une crise ministérielle vient également de se produire en Serbie, qui s'est résolue aussi par le maintien au pouvoir du cabinet démissionnaire. La crise avait éclaté dans les conditions suivantes : M. Pachitch avait déposé, d'une part, une demande de deux douzièmes provisoires, et d'autre part, un projet de loi autorisant les ministres à demander directement, avec l'approbation du Conseil des ministres, des crédits pour les nouvelles provinces à leur collègue le ministre des Finances. Aux termes de ce projet de loi, le Conseil était autorisé à accorder au ministère de la Guerre 5 millions. Les vieux-radicaux et les jeunes-radicaux étant divisés sur la question des élections municipales qui doivent avoir lieu en janvier et l'attitude des vieux-radicaux ayant fait échouer un compromis, les jeunes-radicaux, qui jusqu'ici avaient indirectement soutenu le cabinet, décidèrent de se ranger dans l'opposition et se joignirent aux autres partis pour attaquer le gouvernement. L'assaut se fit sur la politique financière du gouvernement. Toute l'opposition, après un discours du progressiste M. Marinkovitch, quitta la salle des séances. Le président de la Skoupchtina ayant mis les projets de loi sur les douzièmes provisoires et les crédits extraordinaires aux voix, le quorum ne fut pas atteint. M. Pachitch remit alors au roi la démission collective de son cabinet; mais le roi la refusa, déclarant que le président du Conseil gardait sa pleine confiance. Dans ces conditions, M. Pachitch se décida à rester au pouvoir avec tous ses collaborateurs à l'exception du ministre de la Guerre, le général Boyanovitch, qu'un léger désaccord à propos des crédits de son département, sépare de ses collègues.

En Roumanie.

LA RETRAITE DU MINISTÈRE MAJORESCO

Le Premier roumain, M. Majoresco, a annoncé le 5 janvier à la Chambre des députés que le gouvernement qu'il dirigeait avait décidé de se retirer.

Le gouvernement de collaboration formé de deux partis distincts, a dit le président du Conseil, a été appelé au pouvoir uniquement en vue des événements balkaniques au lendemain de Kirk-Kilissé. Cette question ayant été résolue au mieux des intérêts du pays, le gouvernement n'a plus, au point de vue constitutionnel, la possibilité de continuer à gouverner. Il s'agit en effet, de réaliser des réformes internes qu'un gouvernement composé de deux partis, ayant deux programmes distincts, se trouve dans l'impossibilité d'appliquer. Il faut, pour cela, un gouvernement unitaire comme le parti national libéral.

M. Majoresco a terminé en disant qu'un gouvernement libéral sera au pouvoir avant le nouvel an. Après une courte intervention de M. Take Jonesco dans le même sens, M. Majoresco ayant donné les explications demandées sur la situation, le gouvernement a renoncé à convoquer les Chambres en session extraordinaire pour le 10 janvier, comme il en avait primitivement l'intention, cette convocation devenant inutile. Le gouvernement a remis sa démission au roi le 12 janvier. Le nouveau cabinet libéral entrera en fonction aussitôt, et le 24 janvier le Parlement sera réuni pour entendre la lecture du décret de dissolution.

LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DE LA ROUMANIE

Le 3 janvier, à la Chambre roumaine, à l'occasion de la discussion de la réponse au discours du trône, M. Majoresco, a déclaré inexact que la Roumanie soit sous la dépendance politique de l'Autriche. Et il a cité comme preuve le télégramme adressé à M. Mishou, au moment où celui-ci se trouvait avec M. Take Jonesco à Londres, lui demandant de défendre uniquement les intérêts roumains sans se mettre à la remorque d'une puissance quelconque. M. Majoresco poursuivit :

On nous demanda d'être avec la Serbie contre la Bulgarie ; or en septembre, nous savions qu'il existait une alliance serbo-bulgare hostile à la Roumanie et à l'Autriche. Nous avions donc les mêmes intérêts que l'Autriche et notre action fut semblable à la sienne.

Il est inexact que l'Autriche n'ait pas été l'amie de la Roumanie et qu'elle ait favorisé la Bulgarie. Au contraire, le comte Berchtold conseilla à la Bulgarie de s'entendre avec nous. L'Autriche, mise en demeure de se prononcer entre la Roumanie et la Bulgarie, se prononça pour la Roumanie.

M. Majoresco critiqua ensuite les attaques contre l'Autriche auxquelles se livre une certaine presse et qui furent désapprouvées formellement par le gouvernement. Il expliqua qu'il était naturel que l'Autriche fût favorable à la revision du traité de Bucarest. D'ailleurs, comme la Russie, sir Edward Grey déclara que les puissances avaient le droit d'examiner le traité de Bucarest, car celui-ci concernant un territoire de la Turquie européenne est d'un intérêt européen. Il fallait éviter de comprendre le territoire turc dans les stipulations du traité de Bucarest. La Roumanie refusa donc d'accéder à la demande de la Turquie de participer aux débats de Bucarest, attendu qu'il s'agissait seulement de modifications territoriales à régler entre les Etats chrétiens, et de cette façon la revision fut écartée.

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Le voyage du Président de la République en Russie.* — Des informations de presse ont annoncé que le Président de la République se rendrait cette année, sans doute, en Russie. La date du voyage n'est pas encore arrêtée; mais il est probable qu'elle sera fixée peu après les élections législatives qui ont lieu, comme l'on sait, en France dans le courant du mois de mai.

— *La réception diplomatique du 1er Janvier à l'Elysée.* — A l'occasion de la réception diplomatique traditionnelle du 1er Janvier à l'Elysée, sir Francis Bertie, ambassadeur d'Angleterre et doyen du corps diplomatique, a adressé à M. Poincaré l'allocution suivante:

Monsieur le Président,

Au début de l'année nouvelle, mes collègues du corps diplomatique et moi nous adressons à la France et à son Président nos félicitations et nos vœux les plus sincères.

L'année qui vient de s'écouler a vu se rétablir la paix et tout nous permet d'espérer qu'elle ne sera pas troublée dans l'année qui commence. Les nations pourront ainsi se consacrer d'un commun accord à l'étude des nombreux problèmes qui ne peuvent être résolus que dans le calme et la sécurité.

La grande force morale qu'est la France trouvera à l'avenir, comme par le passé, maintes occasions de se manifester en cherchant à rendre plus forts les liens qui doivent unir les peuples aussi bien dans une œuvre commune de conciliation et de progrès que dans le domaine de la science, des arts et des lettres.

Le Président de la République a répondu en ces termes :

Monsieur l'Ambassadeur,

Je vous remercie, vous et vos collègues du corps diplomatique, des vœux que vous voulez bien m'adresser, ainsi que des sentiments amicaux que vous témoignez, une fois de plus, à la France et dont je connais la sincérité.

Les souhaits que vous formez pour le maintien de la paix répondent à la pensée constante du gouvernement de la République.

Au cours des événements qui ont, depuis de si longs mois, absorbé l'attention de l'Europe, la France n'a pas cessé de collaborer activement avec les autres puissances, pour tenter d'abord de prévenir, puis de limiter et enfin d'abréger les hostilités.

Maintenant qu'après tant de courage dépensé et tant de sang répandu, le calme est heureusement rétabli, elle veut espérer que rien ne le viendra

plus troubler et que désormais affranchies du souci qui les obsédait, toutes les nations vont recouvrer, avec la sécurité du lendemain, la liberté de travailler, dans leur intérêt particulier et dans l'intérêt universel, au développement de leurs relations économiques, à l'accroissement de leur prospérité respective et au progrès de la civilisation.

— *Les relations franco-italiennes. Le discours de M. Barrère le 1er janvier à Rome.* — En recevant au palais Farnèse, le 1er janvier, la colonie française de Rome, l'ambassadeur de France, M. Barrère, s'est exprimé ainsi sur les relations franco-italiennes :

Messieurs,

L'année qui vient de s'écouler a vu se produire des luttes, des contradictions d'intérêts qui auraient pu compromettre la paix générale. Cette tension devait inévitablement produire entre les nations les plus amies des divergences de vues passagères, des incidents d'autant plus remarqués qu'ils étaient plus inattendus. La France et l'Italie auraient été privilégiées si elles avaient échappé à cette ambiance générale. Bien qu'aucun antagonisme ne les divisât, on a pu croire, à certains moments, que la tradition de leur amitié en avait quelque peu souffert.

Heureusement, Messieurs, il n'en était rien. Des relations fondées sur de sérieuses réalités ne pouvaient ni en un mois, ni en un an être mises en question par des malentendus qu'il appartenait à la diplomatie de dissiper. Il s'est dit alors, il est vrai, qu'entre la France et l'Italie il ne pouvait être question que de transactions matérielles et de rapports d'affaires. On ne saurait certes nier l'importance et la valeur de tels facteurs. Je ne crois pas toutefois que ce fût pour cela seulement que des Français et des Italiens combattirent ensemble sur les champs de bataille de la Lombardie. Je ne crois pas non plus que des deux côtés des Alpes on puisse jamais envisager sans un frémissement de cœur la possibilité de contingences qui pourraient en un jour de malheur mettre les deux nations dans une position d'inimitié.

Mais en supposant que tout cela ne fût que sentiment, je n'en serais que plus à l'aise pour rappeler que le sentiment, pour y avoir joué un grand rôle, n'a pas été l'élément unique de l'amitié où la France et l'Italie vivent depuis quinze ans. Les banquets et la rhétorique, je peux vous l'assurer, n'y ont joué qu'un faible rôle. C'est la reconnaissance d'intérêts tangibles et permanents qui en ont formé la substance et assuré la durée. C'est l'union des deux peuples qui les a conduits à réaliser leurs légitimes besoins d'expansion.

Ce qui appartient au passé doit se continuer aujourd'hui dans le même esprit. Je vous disais l'année dernière que les ententes de la France et de l'Italie avaient conservé toute leur force ; j'ajoutais que les événements, loin de les avoir modifiées, avaient démontré une fois de plus combien elles étaient nécessaires aux intérêts essentiels des deux peuples. Je n'ai rien à retirer de cette appréciation.

Les accords de 1900 et de 1902, conclus d'une part par MM. le marquis Visconti Venosta et Prinetti et de l'autre par M. Delcassé, n'eurent pas seulement pour objet de concilier leurs aspirations africaines, mais aussi d'établir sur une base solide leurs rapports politiques généraux.

De ce que la France et l'Italie en ont recueilli des avantages considérables, il ne résulte nullement que ces accords ne soient pas restés en

vigueur comme ils le sont en effet. Les deux grands peuples, aujourd'hui comme hier, ont un intérêt supérieur à rechercher non ce qui les divise, mais ce qui les unit.

Et si l'on apporte de part et d'autre dans le règlement des intérêts pratiques la bonne grâce, la cordialité et l'esprit de conciliation qui en doivent être la règle, si ces rapports s'inspirent des sentiments très nobles et très hauts qui portèrent les deux nations à se rapprocher, la grandeur et les intérêts de la France et l'Italie n'auront rien à y perdre.

— *La Convention franco-anglaise de Mascate.* — Une note *Havas* annonce la signature imminente d'un arrangement franco-anglais visant la répression de la contrebande des armes à Mascate. Par cet accord, s'il faut en croire les renseignements du *Temps*, le gouvernement français s'engagerait à ne plus faire d'opposition aux mesures prises il y a quelques mois par le sultan de Mascate pour mettre fin à cette contrebande — mesures que la France estimait incompatibles avec la Convention de 1844 — et s'arrangerait en outre pour indemniser les maisons françaises qui se livraient au commerce des armes et qui seront atteintes par le nouvel arrangement; mais le nouvel arrangement laisserait entière la question même de Mascate et la situation particulière que nous y donnent les traités.

La Convention actuelle, disait le *Temps* pour conclure, est purement une convention de circonstances. On sait que rien ne sera changé à la situation privilégiée que les traités accordent à Mascate aux sujets français. Il ne faut pas se dissimuler que des difficultés du même genre peuvent à tout moment renaître. Il est certainement regrettable qu'on n'ait pas trouvé le moyen de conclure un arrangement plus large et définitif.

Allemagne. — *L'affaire de Saverne. L'acquittement du colonel de Reuter, du lieutenant Schad et du lieutenant de Forstner.* — Le conseil de guerre de la 30e division, siégeant à Strasbourg, après trois jours de débats, a acquitté le 10 janvier le colonel de Reuter et le lieutenant Schad, poursuivis le premier pour infraction au code militaire et civil, le second pour violation de domicile et mauvais traitements, lors des récents incidents de Saverne. Dans les considérants du jugement, le directeur des débats, M. le conseiller Jahn, récapitule tous les faits qui se sont passés à Saverne et conclut :

La conclusion est que le colonel ne s'est pas arrogé les pouvoirs de la police, et qu'il faut l'acquitter sur ce point.

En ce qui concerne la séquestration de 28 Savernois dans la cave de la caserne, le conseil de guerre n'estime pas qu'il y ait eu là un abus de pouvoir de la part du colonel de Reuter. Celui-ci conservait encore pendant toute la nuit les pouvoirs de police, et ainsi qu'il résulte des dépositions des brigadiers de gendarmerie, on aurait certainement eu à déplorer une effusion de sang si le colonel avait fait transporter les personnes arrêtées de la caserne à la prison civile. Du reste, tout sentiment d'avoir commis une illégalité fait défaut chez le colonel de Reuter, ainsi que nous

avons pu nous en rendre compte durant ces trois jours de débats, et pour cette raison l'acquittement pur et simple s'impose.

En ce qui concerne le lieutenant Schad, on lui reproche trois violations de domicile et des voies de fait sur un apprenti serrurier pendant la soirée du 28 novembre. L'irruption dans les maisons a eu lieu en service commandé : l'officier était couvert par les ordres formels de son colonel. Le serrurier est venu ici déposer sous la foi du serment que le lieutenant Schad lui aurait brisé une dent, mais une confusion est bien probable, d'autant plus que le lieutenant Schad nous a affirmé que s'il avait réellement frappé l'ouvrier, il ne ferait aucune difficulté pour le reconnaître. Les notes de service de M. Schad sont telles que nous n'avons aucune raison de ne pas ajouter foi à ses déclarations d'homme d'honneur.

Pour toutes ces raisons, la cour estime qu'il faut acquitter le colonel de Reuter et le lieutenant Schad.

Le même jour, le conseil supérieur du 15e corps a acquitté le lieutenant de Forstner qui avait interjeté appel contre le jugement rendu contre lui par le conseil de guerre de la 30e division, à la date du 19 décembre dernier, le condamnant à quarante-trois jours de prison pour coups et blessures occasionnés par l'emploi abusif de son arme. Le lieutenant, on le sait, avait blessé d'un coup de sabre au front le cordonnier Blanck, de Dettwiller, en traversant cette localité avec un détachement, après que différents jeunes gens avaient proféré des insultes sur son passage. Le conseil de guerre a admis que le lieutenant de Forstner se trouvait en cas de légitime défense et que d'après l'article 53 du code pénal allemand son acte n'était pas répréhensible. Il se trouvait sous le coup d'une profonde surexcitation à la suite des nombreuses lettres et cartes anonymes d'un caractère injurieux qu'il avait reçues dans l'intervalle et aussi sous le coup des insultes verbales dont il avait été l'objet sur la voie publique.

— *L'intervention du kronprinz dans l'affaire de Saverne.* — Divers journaux allemands ayant annoncé que le kronprinz avait adressé des télégrammes de félicitations au colonel de Reuter et à son chef, le général de Deimling, le prince héritier, sans démentir le fait, a déclaré qu'il n'avait pas eu la pensée d'intervenir dans une affaire dont la justice est saisie, et un communiqué de la *Gazette de Cologne* a fait observer qu'en effet les dépêches du kronprinz étaient antérieures aux débats sur les incidents de Saverne, et que par conséquent il ne s'agissait pas d'une démonstration politique : ces dépêches exprimaient seulement l'opinion particulière d'un colonel s'adressant à d'autres colonels !

— *La Prusse et l'Empire. Déclarations de M. de Bethmann Hollweg.* — Le 10 janvier, répondant à la Chambre des seigneurs de Prusse à une motion du comte Iork de Wartenburg invitant le gouvernement à veiller à ce que « les modifications de la situation constitutionnelle n'amoindrissent pas la position de la Prusse dans l'Empire », M. de Bethmann-Hollweg a fait les déclarations suivantes :

J'ai écouté en quelque sorte doublement le très éloquent discours du comte Iork de Wartenburg, et en qualité de chancelier, j'ai ressenti avec une intensité toute particulière au cours de mes fonctions les rapports de la politique de l'empire avec la politique prussienne. La question de ces rapports se posera tant que l'empire existera. Les différences existant entre la situation parlementaire de la Prusse et celle de l'empire se sont accentuées.

La tâche du gouvernement appelé à travailler avec les deux Parlements est devenue toujours plus difficile et le libéralisme excessif tend à résoudre le problème en donnant la même place au Parlement de la Prusse qu'à celui de l'empire. C'est là une chose absolument impossible.

La structure intérieure de la Prusse est et doit rester toujours différente de celle de l'empire.

Le comte de Wartenburg a dit en parlant des récentes lois financières de l'empire que c'était là une capitulation des gouvernements fédérés. Ce qualificatif a trouvé l'approbation de l'Assemblée. Pour traiter ce point, il faudrait entrer dans des considérations historiques que je préfère pour le moment laisser de côté.

L'orateur s'est également plaint de certaines résolutions votées par le Reichstag au moment de la discussion de la loi militaire et de la complaisance qu'avait mise le ministère de la Guerre à donner certains renseignements spéciaux à la Diète de l'empire ; mais il faut tenir compte, en adressant des reproches aux gouvernements des Etats confédérés, des résultats de l'influence qu'a eue le vote de ces résolutions sur les décisions des gouvernements confédérés.

Abordant ensuite la question de la Constitution d'Alsace-Lorraine, M. de Bethmann-Hollweg s'est exprimé en ces termes :

Je sais qu'on me reproche d'avoir donné à l'Alsace-Lorraine une Constitution. Je dois me borner ici à envisager la question au point de vue du dommage possible apporté aux prérogatives des Etats particuliers par la création de cette Constitution.

L'orateur conservateur s'est plaint tout à l'heure que des voix aient été données au Pays d'empire au sein du Conseil fédéral. Je prétends que l'octroi de ces voix n'a en rien modifié les rapports des Etats particuliers avec l'empire. On ne saurait prétendre que l'influence de la Prusse a souffert du fait que des voix ont été accordées à l'Alsace-Lorraine, puisque l'empereur inspire les voix d'Alsace-Lorraine au Conseil fédéral en même temps que le roi de Prusse inspire au Conseil fédéral les voix de la Prusse.

Il ne saurait donc y avoir de dissentiments que si le roi de Prusse et l'empereur étaient deux personnes différentes. Les modifications apportées par ce fait au sein du Conseil fédéral ne me paraissent donc point aussi importantes que veut le dire le comte Iork de Wartenburg.

Pour ce qui est des petites questions qu'ont le droit d'adresser au gouvernement les députés du Reichstag, elles ne constituent point une nouveauté. Le Reichstag a de tout temps pu demander aux gouvernements confédérés ou au chancelier des renseignements, et autrefois comme aujourd'hui le chancelier et les gouvernements confédérés ont eu le droit d'accepter ou de refuser d'y répondre.

Le Reichstag a voulu, par les interpellations et les petites questions, faciliter sa participation à la politique du pays, peut-être rendre cette participation plus importante. Le comte de Wartenburg peut être certain

que je m'efforcerai par tous les moyens, dans les réponses que je fais à ces petites questions, d'empêcher qu'elles ne deviennent un empiètement sur le pouvoir exécutif.

Quant aux votes qui peuvent suivre ces interpellations, ils ne constituent qu'une modification du règlement intérieur du Reichstag. Ils n'ont aucune valeur politique, aucune valeur constitutionnelle. Je l'ai dit au Reichstag à plusieurs reprises, et je crois que mes actes l'ont prouvé au cours des dernières semaines. Les votes qui suivent les interpellations ne sont donc, Messieurs, que la constatation d'une différence d'opinions entre le Reichstag et le chancelier sur des points particuliers.

La commission chargée d'examiner les livraisons faites à l'armée et à la marine par l'industrie privée n'est point, comme l'a dit le comte de Wartenburg, une commission parlementaire. Sur les 43 membres qui la composent, 10 sont nommés par le chancelier sur la proposition des divers groupes du Reichstag. La commission n'a aucun droit de contrôle sur l'administration militaire. Elle ne constitue point d'ailleurs une nouveauté. La Prusse a eu en 1870, au moment où jamais la puissance du gouvernement n'avait été plus forte, une commission des chemins de fer, au sein de laquelle siégeaient des députés prussiens. Cette commission avait des pouvoirs bien plus étendus que la commission des armements dont se plaint le comte de Wartenburg.

Je ne reviendrai point, Messieurs, sur les événements de Saverne. Le droit restera le droit en Alsace comme dans tout l'empire. Je dois cependant dire la profonde satisfaction que j'ai éprouvée à voir l'émotion dont est saisi tout le peuple prussien lorsqu'il est question de l'honneur de l'armée. Je reçois de gens de toutes conditions d'innombrables lettres qui me prouvent combien est délicat le sentiment patriotique dans la masse du peuple. Le peuple prussien voit dans son armée la source de sa puissance et de sa force, la garantie la plus sérieuse de l'ordre et du droit.

Le désir le plus cher à tout Prussien fidèle à la Constitution est de voir cette armée rester intacte sous la conduite de son roi, prête à repousser toutes les attaques et ne pas devenir ce que le comte Iork appelait tout à l'heure une armée de Parlement.

Messieurs, je considère qu'il est de mon devoir le plus sacré de maintenir cette armée nationale sous la conduite de son roi et inébranlable contre toute attaque. Je n'ai pas besoin de vous rappeler ce que nous devons à notre armée. Personne ne voudrait assumer la responsabilité de laisser changer un iota à l'organisation de notre armée prussienne et allemande, parce que cette armée est la base de la puissance et de la force, tant de la Prusse que de l'Allemagne.

Le rôle de la Prusse ne s'est point terminé avec la fondation de l'empire. Ses devoirs sont au contraire, avec le temps, devenus plus lourds et plus difficiles. L'esprit prussien doit s'employer dans toutes les circonstances non contre l'empire, mais pour l'empire. L'empereur Guillaume Ier, discutant avec Bismarck de la question du Slesvig-Holstein, adressa un jour au chancelier ce mot de reproche : « N'êtes-vous pas aussi Allemand ? » La même pensée me vient, Messieurs, lorsqu'on vient me demander : « N'êtes-vous pas aussi Prussien ? » C'est de la fusion de ces deux idées qu'est né l'empire. Il restera puissant, Messieurs, si nous savons en toute circonstance répondre un « oui » convaincu à ces deux questions.

La motion du comte Iork a été ensuite acceptée par la Chambre des seigneurs par une majorité de 185 voix contre 20.

Angleterre. — *La retraite de M. Joseph Chamberlain*. — M. Joseph Chamberlain se retire définitivement de la politique. Une note de la *Birmingham Daily Post* a annoncé, le 7 janvier, que le vieil homme d'Etat ne se représenterait pas aux prochaines élections dans la circonscription de Birmingham qu'il représente à la Chambre des Communes depuis trente-sept ans. M. Joseph Chamberlain est né le 8 juillet 1836; il a donc maintenant 77 ans et depuis longtemps déjà, plus de sept années, l'état de sa santé ne lui permettait même plus d'assister aux séances parlementaires; mais, par une pensée qui les honore, ses électeurs de Birmingham n'avaient pas cessé de l'élire et respectueux de sa haute personnalité, jamais ses adversaires politiques ne lui avaient opposé de concurrents. M. Joseph Chamberlain était entré au Parlement comme représentant de Birmingham en 1876, et dès cette époque il se distingua au premier rang. Arrivé au pouvoir avec M. Gladstone, en 1880, comme président du Board of Trade, il continua de collaborer avec lui jusqu'au jour où M. Gladstone introduisit, en 1886, le Home Rule. Différant d'avis avec son chef sur l'exclusion des députés irlandais de Westminster, il donna sa démission de membre du gouvernement et du même coup sortit du parti libéral dont il avait été jusqu'alors la plus grande espérance. Et depuis cette année 1886, M. Chamberlain, Joë Chamberlain comme l'appelait le peuple, a constamment lutté au premier rang du parti unioniste. De 1895 à 1903, il détint le secrétariat d'Etat pour les Colonies et son pouvoir fut marqué par la poussée impérialiste qui s'exprima dans la guerre du Transvaal d'une manière éclatante. En mai 1903, M. Chamberlain couronnait sa politique impérialiste en mettant en avant le Tariff Reform. Il donnait ensuite sa démission du gouvernement pour pouvoir prendre part plus activement à la lutte. Ses efforts du reste n'aboutirent pas. En juillet 1906 une grave attaque de goutte le forçait à s'occuper moins de la chose publique et davantage de sa propre santé. Sa carrière, désormais, était close. « Tout comme Chatham, écrit le *Daily Mail*, il était arra-
« ché à la vie publique au moment où la nation avait le plus besoin
« de lui. »

— *L'interview de M. Lloyd George sur les armements dans le « Daily Chronicle »*. — M. Lloyd George a fait publier le 1er janvier dans le *Daily Chronicle* une interview quelque peu extraordinaire où il déclarait qu'il était absolument nécessaire de mettre un terme à la course aux armements, et qu'il protesterait contre toute nouvelle augmentation du budget de la Marine. Les raisons invoquées étaient les suivantes :

En premier lieu l'amélioration des rapports anglo-allemands que ne vient contre-balancer aucune diminution de l'intimité des rapports franco-anglais. Je ne puis envisager aucune circonstance qui puisse compromettre les relations d'amitié qui depuis dix ans existent entre les deux grandes démocraties de l'Europe occidentale et qui ont contribué si puissamment au maintien de la paix.

En second lieu, le fait que l'Allemagne est, temporairement au moins, obligée de négliger quelque peu sa marine et de concentrer ses efforts sur son armée. L'armée allemande est non seulement indispensable à l'existence de l'empire, mais elle est indispensable pour sauvegarder la vie et l'indépendance de la nation allemande. On ne peut oublier en effet que l'Allemagne est entourée de nations dont les armées sont presque aussi puissantes que la sienne. D'ailleurs ce pays a été si souvent envahi, dévasté par l'étranger, que c'est un risque qu'il ne saurait courir. Alarmée par les événements de l'année dernière, l'Allemagne dépense aujourd'hui des sommes énormes pour son armée ; aussi voulut-elle nous contester la suprématie maritime, les exigences de la situation militaire l'en empêcheraient. Quand un pays concentre son énergie sur un point de sa défense militaire, c'est presque toujours aux dépens de l'autre.

Quant à la troisième raison, c'est le mouvement grandissant de révolte des masses populaires contre le fardeau des armements. De récents incidents ont montré combien ce mouvement est fort tant en Allemagne qu'en France et en Angleterre. Il serait imprudent de ne pas saisir cette occasion.

Ces déclarations de M. Lloyd George ont produit en Angleterre et en France un certain étonnement que le *Times* exprimait et expliquait d'ailleurs fort bien en ces termes :

En temps ordinaire, ces déclarations eussent passé presque inaperçues, comme un ordinaire couplet pacifiste, mais venant au moment où la politique chôme et où les nouvelles sensationnelles sont rares, elles ont pris un relief exagéré. Mais elles ne traduisent pas plus les sentiments de la grande masse du peuple anglais que les opinions de M. Jaurès ne représentent l'opinion française.

On peut être sûr en France et en Angleterre, que nous n'épargnerons aucun effort pour maintenir la suprématie de notre marine. S'il y a un point sur lequel la nation anglaise a une opinion irrévocablement arrêtée, c'est celui-là. Cette suprématie est indispensable non seulement à notre grandeur, mais à notre existence et à notre liberté. La charge qu'elle nous impose est lourde, mais cette charge n'est pas au-dessus de nos forces. Le fond de la pensée anglaise sur ce point, ce n'est pas dans le souhait de bonne année de M. Lloyd George qu'il faut le chercher, mais dans les déclarations du Premier Lord de l'Amirauté.

Ces déclarations sont d'ailleurs en parfait accord avec la politique exposée à plusieurs reprises par M. Lloyd George lui-même. N'était-ce pas lui qui disait à Mansion House, au mois de juillet dernier : « Dans la « course aux armements, notre pays ne peut rester en arrière. Nous ne « pouvons abandonner la lutte. Nous ne pouvons cesser d'accroître notre « force. Nous ne pouvons songer un moment à réduire notre immunité « contre l'invasion? »

Belgique. — *La réorganisation du Congo belge.* — Au cours des réceptions du 1er janvier, le roi Albert, s'adressant au vice-président de la Chambre des députés, a précisé en ces termes le projet de réorganisation du Congo belge.

A la base de notre politique en Afrique, le législateur avait inscrit trois grands principes :

Non-intervention de la métropole dans les charges financières de la colonie;

Séparation entre la fonction administrative et la fonction judiciaire; indépendance absolue de la magistrature, organisée comme en Belgique;

Centralisation de l'action administrative entre les mains du ministre parlementairement responsable.

Pendant cinq ans, le département des Colonies et les autorités locales ont appliqué loyalement, conformément à ces prescriptions et dans l'esprit où elle fut conçue, la loi du 18 octobre 1908.

Aujourd'hui, d'accord avec mon gouvernement, j'ai pour devoir de dire à la Chambre, à la lumière des expériences faites, que des modifications à la charte s'imposent dans l'intérêt supérieur de la colonie. Mon ministre des Colonies aura l'honneur de soumettre en temps utile à vos délibérations un projet de loi qui s'inspirera de la pratique des réalités.

Comme je l'ai déclaré à différentes reprises, il est indispensable de constituer sur place, à l'exemple de tous les pays colonisateurs, un gouvernement qui reçoive formellement du législateur métropolitain un pouvoir vraiment effectif.

La tutelle que la métropole fait actuellement peser sur l'administration locale ne peut durer. Partout sur la terre d'Afrique une autorité autonome et responsable doit être à même de s'affirmer sous la direction et le contrôle de la souveraineté métropolitaine.

En reprenant le Congo, nous avons assumé des obligations auxquelles nous ne pouvons faillir. Le pays jugera s'il ne doit pas à la colonie certaines compensations en matière de finances, et d'autre part s'il n'agirait pas sagement, dans l'intérêt même de sa souveraineté, en accordant tout au moins l'appui de son crédit à une œuvre grandiose que ses enfants ont fondée dans le sacrifice.

Œuvre grandiose, oui, Messieurs. Moi qui ai parcouru notre colonie, j'atteste, non sans fierté, qu'elle est digne de notre sollicitude et de notre appui. Je m'incline, pénétré de respect, devant la mémoire de tous ceux qui avec une héroïque vaillance et une foi ardente, une foi qui ennoblit, ont fait d'une contrée barbare et impénétrable un pays tout large ouvert au progrès, qu'administre une nation éclairée, où la charité humaine et l'apostolat religieux ont fait rayonner l'aurore de la civilisation.

C'est ainsi que la Belgique, jalouse autant de son honneur que de sa prospérité, a montré et montrera de plus en plus qu'elle mérite bien de l'humanité, qu'elle est digne du respect des puissants du monde.

Quant à moi je le répète, j'ai une confiance ferme dans l'avenir de l'Afrique équatoriale. Il y a là un pays doté de ressources naturelles inépuisables.

Ces déclarations du roi des Belges ont produit une grande impression et ont été longuement commentées par la presse.

Espagne. — *La dissolution des Cortès espagnoles.* — Le 2 janvier, le roi Alphonse XIII, en vertu de l'article 32 de la Constitution, a signé les décrets de dissolution de la Chambre des députés et de la partie élective du Sénat. Les élections auront lieu pour les députés le 8 mars et pour les sénateurs le 15 mars. Les nouvelles Cortès sont convoquées pour le 30 mars. Cette dissolution du parlement est la conséquence de l'arrivée du parti conservateur au pouvoir. Elle est conforme au jeu traditionnel de la politique espagnole qui veut que, lorsqu'un

parti arrive au pouvoir, il lui soit donné l'avantage de faire appel au pays pour consolider sa situation parlementaire. Le président du conseil, M. Dato, a déclaré à la presse que le programme ministériel viserait surtout les questions ouvrières, le problème de l'émigration et la question des traités de commerce. M. Dato a ajouté qu'il espérait pouvoir compter sur l'union de l'élément populaire et de l'élément aristocratique pour réaliser les réformes sociales que le parti libéral conservateur réclame pour le pays.

Italie. — *Prochaine visite du marquis de San Giuliano à Vienne.* — Le ministre italien des Affaires étrangères, marquis de San Giuliano, doit se rendre prochainement à Vienne et l'annonce officielle de cette visite a été accueillie avec grande faveur par la presse italienne et austro-hongroise qui a insisté à ce propos sur la parfaite entente des puissances de la Triple Alliance.

Suède. — *Mort de la reine Sophie.* — La reine douairière de Suède, née Sophie de Nassau, est morte le 30 décembre au palais royal de Stockholm, à l'âge de soixante-dix-sept ans. Elle était la fille du grand duc Guillaume de Nassau et de la princesse Pauline de Wurtemberg. Elle avait épousé, le 6 juin 1857, le duc Oscar d'Ostrogothie, qui devait monter sur le trône de Suède en 1872, à la mort de son frère Charles XV. De ce mariage sont nés quatre fils : Gustave, Oscar, Charles et Eugène. Sophie de Suède, que ses sujets appelaient « notre reine démocratique », était une femme d'une extrême bonté, dont la piété et la charité illuminaient la vie. Elle était en particulière communion d'idées avec son second fils, le prince Oscar Bernadotte, qui par son mariage morganatique avec Mlle Ebba Munck, avait renoncé aux droits de succession à la couronne et s'était plus particulièrement consacré aux œuvres piétistes en Suède. C'est au patronage de la reine et du prince Bernadotte que l'Armée du Salut dut son succès en Suède. La reine consacrait le meilleur de son temps aux institutions charitables.

II. — AFRIQUE.

Afrique du Sud. — *La grève des cheminots.* — Le 8 janvier, les chefs des syndicats des cheminots de l'Afrique du Sud ont décidé de déclarer la grève. L'ordre de cesser le travail a été envoyé à tous les membres de l'union. L'origine de ce conflit est une récente décision du ministère des Chemins de fer d'effectuer certaines réductions de personnel ; il avait été décidé de renvoyer environ 1.800 employés, lesquels seraient choisis parmi les employés temporaires. Les cheminots protestent contre cette décision. Une commission d'enquête fut nommée, mais celle-ci ayant confirmé les vues de l'administration, l'agitation grandit rapidement parmi les cheminots et aboutit

finalement à la grève. Jusqu'à quel point les hommes répondront-ils à l'appel de leurs chefs? Il est bien difficile de le prévoir. L'impression générale est qu'à Pretoria et dans le Rand l'interruption des services sera à peu près complète; mais dans le Natal et au Cap, où les réductions de personnel ont été absolument insignifiantes, on doute que la grève prenne une grande extension. Le gouvernement a pris toutes les mesures nécessaires pour faire circuler un certain nombre de trains et pour maintenir l'ordre. La situation se trouve malheureusement compliquée par le fait qu'un bon nombre des hommes de la milice sont en sympathie avec les cheminots et qu'on ne peut compter sur leur concours que jusqu'à un certain point. Plusieurs membres du cabinet sont arrivés à Pretoria pour assurer l'ordre. Un certain nombre de policemen spéciaux ont été enrôlés. D'autre part, le gouvernement a fait saisir et mettre en lieu sûr toutes les armes qui se trouvaient dans la ville. Jusqu'ici les mineurs ne semblent pas disposés à se joindre au mouvement.

III. — AMÉRIQUE.

Mexique. — *La situation politique.* — La situation reste stationnaire au Mexique et le cabinet de Washington maintient son attitude expectante. Un fait toutefois est intéressant à signaler, c'est le déplacement du ministre d'Angleterre à Mexico, sir Lionel Carden, qui serait envoyé comme ministre à Rio-de-Janeiro. Sir Lionel Carden, à tort ou à raison, était considéré à Washington comme un adversaire déclaré de la politique des Etats-Unis au Mexique et les journaux américains ont généralement envisagé son rappel de Mexico comme l'indication d'un rapprochement diplomatique anglo-américain.

LA CARICATURE A L'ÉTRANGER

L'achat du « Rio de Janeiro » par la Porte.

— « Nous avons le *Rio de Janeiro* ; mais comment paierons-nous l'équipage ? »
— « C'est bien simple. Nous vendrons le bateau ! »

Pasquino (Turin).

Le roi d'Albanie.

La Triplice : « Te voilà roi. Agis à ta guise ! »

Pasquino (Turin).

L'Exposition de San Francisco.

La ville de San Francisco à Guillaume II et à John Bull : « Etes-vous si certains de ne pas répondre à mon invitation ? »

New-York Herald (New-York).

Echange de bons procédés.

A Constantinople, une mission allemande; à Saverne, une mission turque.

Kikeriki (Vienne).

Après Saverne.

Le capitaine de Koepenick : « Permettez-moi, lieutenant Forstner, de vous serrer la main. Nous sommes les deux militaires les plus populaires depuis 1871. »

Lustige Blätter (Berlin).

Le Père et le Fils.

Guillaume II : « Ce jeune homme se met à me ressembler beaucoup. »

Kladderadatch (Berlin).

Le Cactus mexicain.

La Civilisation : « Débarrassez-moi donc de cette malfaisante affaire. »

L'Oncle Sam : « Oui, madame! »

Chicago News (Chicago).

Au Mexique.

S'ils continuent, c'en est fait de la république mexicaine.

Puck (Tokyo).

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

INFANTERIE

Annam-Tonkin. — M. le *capit.* Guény est désig. pour servir au Tonkin.
Cochinchine. — M. le *capit.* Moisy est désig. pour la Cochinchine.

CORPS DE SANTÉ

Missions. — M. le *méd.-maj. de* 1re *cl.* Duchêne-Marullaz est envoyé en mission près du gouvern. persan.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Chine. — MM. le *lieut.-col.* Vautravers et le *capit.* Gille sont désig. pour le corps d'occupation.

Annam-Tonkin. — MM. les *capit.* Alexandre-Lépine, Wœehrlé, Berger, Bouhaben; les *lieut.* Mességué, Bernard, Moreau, Delfaud, Barjon, Prévost, Piercy et Grimaldi; les *sous-lieut.* Garnaud, Tardit, Jolly et Kipfferlé sont désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — MM. le *chef de bataill.* Guérin; le *capit.* David; les *lieut.* Mennessier, Combette, Brun et le *sous-lieut.* Conchon sont désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — MM. les *capit.* Duboc, Chambert, Bonnet et Friry; les *lieut.* Marquenet, Bobin, Sabiani, Imbart, Ferrand et Dessurgey sont désig. pour l'A. O. F.

Afrique Equatoriale. — MM. le *chef de bataill.* Sarran; les *capit.* Grossard, Rémond, Rieu et Trouilh; les *lieut.* Lamouroux, Besson et Humbert; le *sous-lieut.* Venet sont désig. pour l'A. E. F.

Madagascar. — MM. le *capit.* Petit-Jean; les *lieut.* Iola et du Boishamon le *sous-lieut.* Debove sont désig. pour Madagascar.

ARTILLERIE

Annam-Tonkin. — MM. les *chefs d'escad.* Joalland, Langlois, Roussel; les *capit.* Moriceau, Passement; les *lieut.* Duthoit, Nussbaûm et Darchy sont désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — MM. les *capit.* de Kéraudy, Charpentier; le *lieut.* Chalumeau et le *sous-lieut.* Serriès sont désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — M. le *capit.* Quérillac est désig. pour la Mauritanie; MM. les *capit.* Denarcy, Bour, Petitjean et Marchand; les *lieut.* Bourdel et Robert; le *sous-lieut.* Jarno sont désig. pour l'A. O. F.

Madagascar. — M. le *capit.* Blard est désig. pour Madagascar.

Officiers d'administration.

Afrique Occidentale. — MM. les *offic. d'administ. de* 1re *cl.* Huz et *de* 2e *cl.* Meinain sont désig. pour l'A. O. F.

CORPS DE L'INTENDANCE

Afrique Equatoriale. — M. le *sous-intend. de* 3e *cl.* Ride est désig. pour l'A. E. F.

Madagascar. — MM. le *sous-intend. de* 2e *cl.* Sallefranque et l'*adjoint* Pailhès sont désig. pour Madagascar.

Officiers d'administration.

Annam-Tonkin. — MM. l'*offic. d'administ. ppal* Hoarau et l'*offic. d'administ. de* 2e *cl.* Florimond sont désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — M. l'*offic. d'administ. de* 3e *cl.* Laurent est désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — MM. les *offic. d'administ. de* 3e *cl.* Lagarouste et Bonneau sont désig. pour l'A. O. F.

Afrique Equatoriale. — MM. les *offic. d'administ. de* 1re *cl.* Sensacq et Oury; *de* 2e *cl.* Guérin et *de* 3e *cl.* Lissondé sont désig. pour l'A. E. F.

Madagascar. — M. l'*offic. d'admin. ppal* Le Bihan-Pennanros est désig. pour Madagascar.

CORPS DE SANTÉ

Missions. — M. le *méd. ppal de* 2e *cl.* Jourdran est mis à la disposit. du gouvern. libérien.

Annam-Tonkin. — MM. les *méd.-maj. de* 1re *cl.* Delabaude et Guillemet sont désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Duperron est désig. pour la Cochinchine.

Indochine. — MM. le *méd.-maj. de* 1re *cl.* Fargier et *de* 2e *cl.* Vielle et Vadon sont désig. pour l'Indochine.

Siam. — M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Gayrard est désig. pour le Siam.

Afrique Occidentale. — MM. le *méd. ppal de* 1re *cl.* Gouzien; le *méd.-maj. de* 1re *cl.* Le Dantec; les *méd.-maj. de* 2e *cl.* Jousset, Cazeneuve, Lonjarret, Commeleran et le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Clapier sont désig. pour l'A. O. F.

Afrique Equatoriale. — MM. les *méd.-maj. de* 2e *cl.* Bernard et Recamier et le *pharm.-major de* 2e *cl.* Birard sont désig. pour l'A. E. F.

Madagascar. — M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Duliscouët est désig. pour Madagascar.

Martinique. — M. le *pharm.-maj. de* 2e *cl.* Boissière est désig. pour la Martinique.

Nouvelle-Calédonie. — M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Blain est désig. pour la Nouvelle-Calédonie.

Iles Marquises. — M. le *méd. aide-maj. de* 2e *cl.* L'Hermier des Plantes est désig. pour les îles Marquises.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

L'Albanie et Napoléon (1797 à 1814), par M. A. Boppe, ministre plénipotentiaire, conseiller de l'ambassade de France à Constantinople. Un vol. in-16 de 276 pages. — Paris, librairie Hachette et Cie.

A deux reprises, de 1797 à 1814, rappelle M. Boppe dans l'avant-propos de son livre si intéressant, la France maîtresse de Corfou s'est trouvée en relations avec les beys albanais et les populations grecques de la côte d'Epire. A celles-ci, elle apportait les idées de liberté et de justice qui contribuèrent à hâter la régénération de la nation hellène. Quant aux chefs de clans, parmi lesquels la Porte choisissait les gouverneurs de ses provinces albanaises, vassaux indisciplinés du Sultan, ils ne virent dans les compétitions dont les débris de l'empire vénitien furent l'objet entre les puissances européennes qu'une source de profits et une occasion d'intrigues, et l'un d'eux, Ali de Tepelen, s'éleva au point d'aspirer à l'indépendance. L'histoire n'est en Orient qu'un perpétuel recommencement. Venise dominant à Corfou avait besoin du libre usage du canal et d'un établissement sur la terre ferme. La même nécessité s'imposa à la France; elle

lui valut l'inimitié du pacha ambitieux dont l'Angleterre fit, après le traité de Tilsit, l'instrument de sa politique à l'entrée de l'Adriatique. A l'aide des documents d'archives, des récits de voyageurs, et des papiers du général Donzelot, gouverneur général de Corfou, M. Boppe a étudié les relations de Napoléon avec Ali de Tepelen, pacha de Janina, et les beys albanais sur la ruine desquels ce dernier avait établi sa puissance. En rappelant quelle place tint jadis dans les préoccupations de la politique française cette Albanie, qui ramène de nouveau sur elle l'attention de l'Europe, le livre si instructif de M. Boppe évoque d'une façon saisissante l'originale figure d'Ali de Tepelen et sous l'auréole de légendes dont elle s'est entourée avec Biron, Hugo et Dumas, dégage les traits véritables du fameux pacha de Janina.

Annuaire financier et économique du Japon pour 1913.

L'annuaire du Japon vient de paraître. Comme chaque année il renferme des renseignements très intéressants. Nous y relevons, sur la situation économique du Japon, les chiffres suivants qui nous paraissent le plus particulièrement instructifs.

Les capitaux engagés en 1912 dans les entreprises nouvelles se montent à 521.000.000 yen (345.743.000 fr.) contre 361.000.000 yen (932.463.000 fr.) en 1911, soit une augmentation de 160.000.000 de yen (413.280.000 fr.). Quant aux entreprises déjà existantes, l'augmentation de leur capital nominal se chiffre par 305.000.000 yen (787.815.000 fr.), dépassant ainsi de 66.000.000 de yen (170.478.000 fr.), l'accroissement constaté en 1911, qui était de 239.000.000 de yen (617.337.000 fr.).

L'exportation qui était représentée en 1911 par 447.430.000 yen (1.155.711.690 fr.) s'est accrue de 79.550.000 yen (205.477.650 fr.) et atteint en 1912 526.980.000 yen (1.361.189.340 fr.), tandis que l'importation, en progrès de 105.180.000 yen (271.679.940 fr.) a passé de 513.810.000 yen (1.327.171.230 fr.) à 618.990.000 yen (1.598.851.170 francs en 1912.

Enfin, et comme autre indice de la prospérité économique du Japon, il faut signaler que la longueur moyenne du réseau ouvert au trafic en 1912 a été de 5.131 milles anglais, soit 180 milles de plus qu'en 1911; mais la proportion de cette augmentation est de beaucoup dépassée par celle du trafic lui-même : en 1911 les chemins de fer de l'Etat avaient transporté 27.960.000 tonnes de marchandises; en 1912, une augmentation de 3.280.000 tonnes porte le total à 31.240.000 tonnes et les recettes, qui atteignent 50.570.000 yen (130.622.310 fr.) sont en avance de 4.710.000 yen (12.165.930 francs) sur celles de 1911.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

Les Etats-Unis et la France, par E. Boutroux, de l'Académie française, P.-W. Bartlett, J.-M. Baldwin, correspondants de l'Institut, L. Bénédite, W.-V.-R. Berry, d'Estournelles de Constant, Louis Gillet, ambassadeur, D.-J. Hill, J.-H. Hyde, Morton Fullerton. Un vol. in-8° de la *Bibliothèque France-Amérique*, avec 18 planches hors texte (librairie Félix Alcan, Paris).

L'Ile de Peregil. Son importance stratégique, sa neutralisation, par E. Rouard de Gard. Une brochure in-8° de 23 pages, deuxième édition revisée et corrigée, avec une carte du détroit et une vue de Ceuta. Paris, Pedone et Gamber, éditeurs.

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS
DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

APPRÉHENSIONS EN ORIENT
PÉRIL EN ALLEMAGNE

La Triple-Alliance a bien pris son temps, un mois plein, pour répondre à la note anglaise du 13 décembre relative à l'Albanie et aux îles de l'Egée. Le 14 janvier, le marquis Imperiali, le comte Trauttmansdorf et M. de Schubert sont venus déposer au Foreign Office la communication de leurs gouvernements respectifs. En vain le *Times*, pour défendre obstinément le point de vue où il s'est toujours placé, insiste-t-il sur ce que la forme des trois réponses n'est pas identique, et se fait-il télégraphier de Vienne que l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie ont voulu indiquer de la sorte qu'elles n'opéraient pas en tant que groupe de puissances : le *Times* ne trompe personne, et il est d'ailleurs obligé de reconnaître que le fond, sinon la forme, des avis est identique. En réalité, le 14 janvier c'est bien la Triple-Alliance qui a répondu à l'Angleterre, et il appert de tout ceci que si M. de Bethmann-Hollweg, M. de San Giuliano et les rédacteurs de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* ont répété dernièrement à satiété qu'il ne fallait pas opposer l'un à l'autre deux groupes de puissances, ils se gardent bien de mettre en pratique les excellents conseils qu'ils donnent aux autres. Il est vraiment singulier qu'un aussi grossier artifice puisse faire des dupes et que, devant la cohésion du parti adverse, la Triple-Entente s'en tienne *mordicus* à sa politique de Curiace.

Le gouvernement anglais, prudent, n'a pas cru devoir publier les textes qu'il a reçus. Nous savons seulement qu'il a satisfaction sur deux points, à savoir le délai d'évacuation de l'Epire et l'attribution aux Grecs des îles de l'Egée occupées par eux, tandis qu'il n'a pu obtenir aucune précision sur le troisième

point, le retour du Dodécanèse à la Turquie. Sir Edward Grey avait proposé le *13 décembre* que les Grecs ne fussent pas tenus d'évacuer, à la date fatidique du 31 décembre, les territoires reconnus albanais par la Commission internationale, et avait suggéré la date du 18 janvier. Le *14 janvier*, la Triple Alliance veut bien consentir à ce que toutes les troupes helléniques ne soient pas retirées de l'Epire albanais quatre jours plus tard, et ayant conscience du ridicule qu'il y a à fixer des dates précises étant donné le présent état de choses en Albanie, se contente de la promesse formelle de la Grèce. Voilà donc tranchée cette éternelle question des frontières albanaises. On ne peut malheureusement en dire autant des problèmes qui se posent à l'intérieur de ces frontières. L'énigmatique Essad pacha continue à régner à Durazzo et étend même son autorité vers le Sud ; ses lieutenants progressent dans la direction d'Elbassan et de Bérat. Essad appelle d'ailleurs de tous ses vœux le prince de Wied... Quant à Ismaïl Kemal, l'homme du gouvernement provisoire de Valona, le protégé austro-italien, il commence aussi à devenir énigmatique aux yeux de ses protecteurs, qui le soupçonnent à tort ou à raison d'être de connivence avec l'ex-ministre de la Guerre turc, Izzet pacha, troisième personnage à qui son origine albanaise interdit de se désintéresser des choses d'Albanie. Pour le moment Ismaïl semble avoir renoncé à diriger son « gouvernement provisoire » et a remis le sort de Valona et de sa banlieue à la Commission internationale de contrôle qui siège dans cette ville. En présence de l'anarchie grandissante, les Italiens tiennent des bateaux et des corps de troupe prêts à partir pour l'Albanie, les Autrichiens en font autant, mais les uns et les autres n'ont qu'un désir, c'est de ne pas donner l'ordre de départ et de s'épargner un tête-à-tête qui pourrait mal finir, si l'on en juge par les rapports qu'entretiennent les officiers italiens et autrichiens faisant partie du petit détachement international de Scutari. L'idéal pour les deux puissances alliées serait évidemment que d'autres corps internationaux vinssent occuper toutes les villes de la côte, et qu'un emprunt, également international, permît enfin au prince de Wied d'arriver.

Les publicistes français, qui ne se sont pas aperçus dans quel guêpier la Triple-Entente s'était fourrée, commencent tout de même à être estomaqués à la pensée qu'on pourrait nous demander des hommes et de l'argent pour l'Albanie. Mais, selon eux, si l'Autriche et l'Italie envoient du monde, il faudra en envoyer aussi, sans quoi la Serbie, la Grèce et le Montenegro pourraient considérer que leur sécurité est menacée et agir en

conséquence. A ceci nous répondrons que la présence des troupes internationales sur quelques points de la côte n'empêchera nullement le Ballplatz de soudoyer, s'il le juge à propos, les begs albanais de l'intérieur pour aller faire de bons coups sur les frontières grecques ou serbes. C'est aux Serbes et aux Grecs à décourager ces incursions par des mesures énergiques et à bien se persuader d'ailleurs que leurs nouvelles acquisitions leur coûteront des sacrifices pendant longtemps encore. Nous n'adopterions pas davantage la solution bizarre consistant à installer le prince de Wied à Scutari, sous la protection du détachement international déjà existant : à Scutari qu'on représente courageusement comme le point le mieux placé pour gouverner l'Albanie, le centre d'une région riche, peuplée et tranquille! La solution que nous souhaiterions est tout autre. Nous nous rappelons l'exemple excellent donné par l'Allemagne lors des affaires de Crète. Il y eut des défections dans le concert des puissances qui avaient assumé la protection de l'île : l'empereur allemand, comme il le dit lui-même, déposa sa flûte sur le bord de la table et sortit discrètement de la salle du concert. Ce précédent mérite d'être médité. Ceci dit, nous nous empressons d'ajouter qu'il ne faut attacher à toutes ces affaires d'Albanie qu'une importance secondaire, parce que, si elles peuvent être ennuyeuses, elles ne paraissent pas susceptibles de menacer la paix européenne.

La question de Chio et de Mitylène est plus préoccupante. On ne peut nier que la Triple-Alliance ait fait une concession à l'Angleterre en acceptant que toutes les îles de l'Egée détenues par les Grecs soient attribuées aux *beati possidentes*, à l'exception d'Imbros et de Ténédos qui commandent les Dardanelles. En définitive c'est sur les Turcs que les Grecs se récupèrent des pertes subies en Epire, et comme ces pertes sont dues à la Triple-Alliance, c'est une fois de plus ce groupe de puissances qui active le dépècement de l'empire turc. Il est probable du reste que l'Allemagne ne s'est pas résignée de bon cœur à faire payer à ses bons amis les Jeunes-Turcs les frais de la frontière albanaise; mais elle se sera fait une raison en se disant qu'à la condition de savoir s'y prendre, on obtient assez facilement à Constantinople le pardon des injures. Toutefois le coup semble avoir été accusé par le gouvernement jeune-turc et en particulier par l'énergique Enver pacha qui vient d'entrer en maître au ministère de la Guerre. Et il y a peut-être corrélation entre la décision de l'Allemagne à l'égard des îles et les mutations dont les officiers de la mission allemande viennent d'être gratifiés par Enver pacha. Le général

Liman passe le commandement du 1er corps, du « corps modèle », à un officier turc et se voit promu au grade de maréchal et d'inspecteur général. *Promoveatur ut amoveatur*, répète rageusement la presse pangermaniste qui, après avoir dit tant de fois que les attributions de la mission allemande étaient une affaire intérieure turque, trouve maintenant indécentes les mutations du général Liman et de quelques-uns de ses subordonnés, forcés eux aussi d'abandonner des commandements effectifs pour devenir des *ad latus*.

Enver pacha est-il de taille et d'humeur à assumer ce rôle de dictateur politico-militaire qu'on a cru un instant pouvoir être tenu par Mahmoud Chefket? Il est encore trop tôt pour le savoir. Toujours est-il que beaucoup de gens, se rappelant l'indomptable énergie d'Enver pacha en Tripolitaine et son action prépondérante dans la reprise d'Andrinople sur les Bulgares, ont pensé qu'il pourrait bien tenter un coup sur Chio et Mitylène; dans le cas où il réussirait, l'Europe en serait quitte pour reconnaître de nouveaux *beati possidentes!* Pour ces pessimistes, la question est seulement de savoir si la Porte rompra en visière avec la Grèce immédiatement, alors qu'elle n'a pas encore de bateaux à opposer à la flotte grecque, ou si elle attendra la livraison du fameux cuirassé brésilien acheté à Londres. La seule manière d'éclaircir l'horizon serait que les six grandes puissances signifiassent à Constantinople qu'elles feront respecter leurs décisions par la force, et il est fort douteux que l'Allemagne le dise (1). Si bien que le problème de Chio et de Mitylène se pose aux yeux des Turcs exactement comme celui d'Andrinople. Ce point noir ne doit pas être exagéré parce que l'Europe ne fera pas plus la guerre pour les îles de l'Egée qu'elle ne l'a faite pour la Macédoine et la Thrace; mais il y a là de nouvelles agitations en perspective.

La satisfaction que l'Angleterre a éprouvée en voyant agréées ses propositions en faveur de la Grèce a dû être mitigée par la réponse dilatoire qu'elle a reçue de l'Italie à propos du Dodécanèse, c'est-à-dire pour l'affaire qui lui tenait le plus à cœur. Dans son analyse de la réponse triplicienne, le *Times* du 15 janvier glisse à peine un mot sur les assurances données par l'Italie d'une évacuation éventuelle; les conditions seraient d'ailleurs celles que le *Times* lui-même avait précédemment indiquées (2). Contrairement à l'opinion anglaise, le gouver-

(1) Le gouvernement anglais vient de faire une proposition dans ce sens.
(2) Nous les avons dites dans les *Quest. Dipl.* et *Col.* du 1er janvier.

nement italien s'en tient à sa thèse favorite, à savoir que le Dodécanèse est affaire entre l'Italie et la Turquie, et il a, à n'en pas douter, l'appui de ses alliés. Est-ce à dire qu'il songe réellement à retenir définitivement les Sporades? Au point de vue économique, Rhodes seul présente un intérêt quelconque. Au point de vue naval la constitution d'une base pour la flotte italienne nécessiterait, outre l'occupation des îles, celle de la presqu'île dorique où se découpe le beau golfe de Marmarice; c'est là, et non pas à Rhodes, que les Italiens pourraient abriter leurs navires, sans se lancer dans des dépenses hors de proportion avec le but à atteindre (1). A notre avis cette base navale ne pourrait être gênante que pour la Grèce et n'intéresserait pas du tout la France ni l'Angleterre en cas de conflit avec l'Italie ; mais tout le monde n'a pas la même opinion, surtout de l'autre côté de la Manche. L'Angleterre poursuivra donc l'évacuation du Dodécanèse. Nous croyons qu'elle l'obtiendra, à la condition qu'elle ne s'oppose pas à l'octroi par la Porte à l'Italie de certains chemins de fer qui auraient Adalia comme point de départ. Mais il faut prévoir sur ce chapitre des négociations qui dureront un certain temps.

*
* *

Tandis que l'Angleterre cause ainsi avec la Triple-Alliance, nous sommes engagés dans des conversations particulières avec l'Allemagne et la Turquie : le vœu du *Times* est donc réalisé, la Triple-Entente ne fait bloc nulle part.

Après avoir scrupuleusement respecté, et même prolongé la trêve des confiseurs, tradition que le « surmenage » du monde moderne n'abolit dans aucun pays, MM. Sergent et Ponsot viennent de repartir pour Berlin. Nous avons expliqué dans les *Questions* du 16 novembre en quoi consistaient ces pourparlers franco-allemands relatifs à l'Asie Mineure, ce que la France demande et ce qu'elle offre. Nous souhaitons que l'événement nous donne tort, mais nous ne croyons pas à la conclusion très prochaine d'un accord. On se rappellera le ton légèrement hautain de M. de Bethmann-Hollweg lorsqu'il a expliqué au Reichstag que c'était *sur notre demande* que l'Allemagne avait entamé la conversation. Il est toujours malaisé de se rencontrer avec des gens qui ne veulent faire un pas en avant que quand on en a fait soi-même trois...

---

(1) Voir à ce sujet un article très documenté dans la *Revue de Paris* du 15 janvier.

Voici que notre diplomatie se retrouve à peu près dans la même situation que pour l'affaire marocaine. Après avoir cette fois conclu des arrangements avec la Turquie, elle est obligée de les faire homologuer par l'Allemagne qui pourrait, aux termes des traités antérieurs, contester quelques-unes des stipulations nouvelles. Or ce pays est actuellement en proie à une telle fièvre, son gouvernement se montre à la fois si nerveux et si irrésolu en présence de l'offensive furibonde des pangermanistes, que M. de Jagow risque d'être dans un état d'esprit pire que celui de M. de Kiderlen en 1911. Il nous faudra du calme, de la patience et de la fermeté.

Entre temps Djavid bey est arrivé à Paris pour négocier un emprunt, non sans s'être préalablement assuré que la finance berlinoise avait des exigences inacceptables. Dans quelques journaux français on a émis l'opinion qu'il était impossible d'accorder aucun argent à la Turquie avant d'être sûr de jouir sans conteste des concessions de chemins de fer et de ports qu'elle nous a consenties en Arménie et en Syrie, et par conséquent avant le succès de la mission de MM. Sergent et Ponsot à Berlin. Mais pour comprendre comment se pose la question, il ne faut pas perdre de vue qu'il y a en réalité deux emprunts turcs en perspective. Un premier, de 400 à 500 millions, est destiné à rembourser les bons du Trésor émis pendant la guerre, et détenus en grande partie par des banques françaises. Ces bons ne montent pas à 500 millions, mais le reliquat de la somme serait indispensable à la Turquie pour vivre pendant quelques mois, et notamment pour payer un à-compte à ses malheureux fonctionnaires, revenus aux plus mauvais jours du régime hamidien. Le second emprunt, beaucoup plus considérable, mais qui pourrait s'échelonner sur plusieurs annuités, serait nécessité par les travaux publics : c'est celui qui ne saurait être souscrit par nous avant la fin des négociations de Berlin. C'est donc seulement du premier que Djavid bey vient entretenir notre gouvernement.

Disons tout de suite que la France, qui n'a qu'un désir, empêcher l'ouverture de la liquidation de l'Asie Mineure, ne peut souhaiter la ruine financière de l'Etat ottoman. De plus, dans la mesure où le permettent les directives générales de notre politique, nous pouvons avoir intérêt à sortir nos banquiers d'une situation embarrassée. Mais, si nous ne devons pas en *principe* refuser les 500 millions, et s'il n'est pas besoin de spécifier leur emploi puisqu'il est d'ores et déjà parfaitement connu, nous pouvons profiter de ce qu'on a une fois de plus recours à notre bourse pour obtenir l'octroi définitif des

réformes arméniennes, et même pour avoir des assurances sur la politique du gouvernement jeune-turc. Ce dernier devrait comprendre que l'impression laissée en France par le dernier emprunt Périer a été tout à fait déplorable. Avant d'acheter un cuirassé de 70 millions, que d'autres suivront peut-être, il aurait pu commencer par empêcher ses fonctionnaires de mourir de faim, et c'est une singulière conduite de venir demander officieusement de l'argent pour des buts parfaitement avouables, le lendemain du jour où on en a subrepticement soutiré à l'épargne française pour des buts parfaitement inavouables, en ce sens que l'acquisition précipitée du *Rio-de-Janeiro* ne peut s'expliquer que par des velléités belliqueuses à l'égard de la Grèce. Autant il serait injuste de chicaner la Turquie sur ses dépenses *militaires*, parce que la réfection de son armée de terre importe à sa défense, autant il est permis de réprouver des dépenses *navales* qui impliquent des idées de revanche et d'offensive. Le domaine ultramarin de la Turquie se réduira désormais aux îles d'Imbros et de Ténédos et au Dodécanèse, le jour où l'Italie l'aura restitué. D'autre part la Marmara est close à ses deux extrémités par des fortifications. La création d'une flotte, à supposer qu'elle ne soit pas chimérique étant donné le personnel marin dont dispose la Turquie, indique donc l'intention de reprendre à la Grèce ses conquêtes. L'intimité croissante des relations entre Constantinople et Sofia en est une autre preuve : les deux adversaires de Lulé-Burgas se découvrent aujourd'hui des intérêts communs, et les voyageurs qui ont parcouru ces jours-ci la Thrace et la Macédoine bulgare ont vu et entendu des choses édifiantes (1).

Il ne faut d'ailleurs pas se dissimuler que des assurances verbales données par le gouvernement turc peuvent être éludées dans la suite, et c'est pourquoi certains hommes politiques, voulant avoir des gages plus sérieux, ont envisagé un contrôle des dépenses turques, grâce à une extension des pouvoirs des délégués européens à la Dette. On sait que ces délégués qui sont au nombre de six (un Français, un Anglais, un Allemand, un Italien, un Autrichien et un représentant de la Banque ottomane) ne représentent pas leurs gouvernements respectifs, mais seulement les porteurs de fonds ottomans. Leur mission se borne à contrôler et à bloquer les recettes qui ont été aliénées par la Turquie pour le service de la Dette; le reste des

(1) Lire une récente correspondance de notre collaborateur M. André Duboscq, parue dans le *Temps*.

recettes et le total des dépenses échappent à leurs investigations. Ceux qui souhaitent le contrôle des dépenses voudraient en somme donner aux délégués une véritable action politique, et c'est un peu dans ce sens qu'on interprète l'accession au Conseil de la Dette d'un délégué russe, quoique ce dernier doive représenter seulement un syndicat financier.

On ne saurait affirmer que ce programme soit réalisable. Outre qu'il faudrait l'imposer par la force au gouvernement jeune-turc, il suppose un parfait accord européen. Enfin les puissances les plus pacifiques et les plus désireuses de consolider les restes de l'empire turc ont quelquefois la main forcée par leurs financiers ou leurs industriels. Ceux-ci ont beau jeu à prétendre qu'on favorise leurs concurrents étrangers quand on ne les soutient pas assez énergiquement. C'est ainsi que des firmes anglaises ont entrepris la réfection de la marine turque et risquent par là même de contrecarrer la politique de leur gouvernement, de même que des banques françaises ont accepté des bons du Trésor turc pendant la guerre et rendu ainsi possible la continuation d'une guerre que le gouvernement français se donnait beaucoup de mal pour abréger. Et aujourd'hui ces banques agissent sur le gouvernement pour rentrer dans leur argent. Il apparaît donc que le développement des intérêts économiques de ses nationaux peut empêcher telle ou telle puissance de contrôler les dépenses turques et peut même provoquer un conflit contre le gré même de cette puissance. Cependant, malgré toutes les complications du problème à résoudre, les Turcs auraient tort de ne point se méfier. Qu'ils se persuadent bien de cette vérité, que la crise orientale pourra être le prétexte, mais jamais la cause d'une conflagration générale, et qu'en conséquence une initiative isolée pourrait un jour se produire contre eux sans qu'il en résultât de catastrophe pour l'Europe.

*
* *

Le plus gros danger pour la paix de l'Europe réside aujourd'hui dans l'accès de fièvre que subit l'Allemagne, et dans le désarroi visible de son gouvernement. Si l'on veut comprendre quelque chose à tous les incidents qui se multiplient outre-Rhin, il importe de discerner nettement les quatre grands courants de l'opinion publique.

Il y a d'abord le parti militaire, et par là nous n'entendons pas seulement le corps d'officiers, mais la fraction des pangermanistes qui estiment qu'une grande guerre européenne est nécessaire pour réaliser leurs visées. Ce parti-là veut la guerre,

et il la veut le plus prochainement possible parce qu'au printemps l'Allemagne aura produit tout son effort militaire et sera prête, tandis qu'en France la loi de trois ans n'aura pas encore porté tous ses fruits. On suppose des lacunes dans nos approvisionnements, notre matériel d'artillerie, notre outillage technique, et cette croyance est entretenue par les polémiques de quelques-uns de nos écrivains militaires qui ne craignent pas de faire retentir la presse de lamentations aussi imprudentes qu'exagérées. Les Allemands belliqueux ne sont assurément pas la majorité, mais ils font impression sur l'empereur.

A côté d'eux se place l'autre fraction des pangermanistes, celle qui, sans vouloir la guerre, est persuadée que le seul étalage de la force allemande, s'il est fait avec à propos et énergie, doit suffire pour obtenir la victoire dans toutes les controverses diplomatiques. Ceux-ci ne sont pas, en somme, moins dangereux que les premiers. Ce sont eux qui se sont indignés naguère des « abandons » de M. de Kiderlen, et qui surveillent avec une égale méfiance l'attitude de M. de Jagow, lui reprochent déjà d'avoir été trop conciliant avec l'Angleterre pour le terminus du Bagdad et pour l'Afrique Australe, et le poussent à l'intransigeance dans les négociations actuellement pendantes avec la France.

Viennent ensuite les pacifiques, mais de deux espèces différentes. Les uns voudraient la paix, mais croient la guerre inévitable pour résoudre la crise latente qui travaille l'Europe depuis plusieurs années. Supputant les énormes dépenses que coûte la dernière loi militaire et le fardeau intolérable qu'elle fait peser sur toutes les épaules, ils se demandent dès lors s'il ne vaudrait pas mieux en finir tout de suite. Les autres enfin, qui forment évidemment la grosse masse du peuple, sont les véritables pacifiques, voulant et *espérant* la paix. Mais dans tous les temps et dans tous les pays la grosse masse du peuple a toujours voulu la paix, et bien souvent n'a pas empêché une minorité agissante de déchaîner la guerre.

Au milieu de la confusion, l'empereur hésite, comme « l'inoubliable grand-père », avec lequel il a plus d'un point de ressemblance, aurait hésité s'il n'avait été sous la férule de Bismarck. Répugnant à une guerre dont le succès lui paraît loin d'être assuré et au cours de laquelle il serait peut-être obligé de résigner le commandement suprême, il craint, d'autre part, en présence de la marée montante du socialisme, de s'aliéner le plus ferme appui du trône des Hohenzollern, le corps d'officiers. Et M. de Bethmann-Hollweg, en fonctionnaire

fidèle, traduit les variations de la volonté impériale. Son premier discours au Reichstag, après les incidents de Saverne, ménage la chèvre et le chou, et lui vaut un blâme de l'Assemblée. Puis surviennent l'incartade du préfet de police de Berlin et les acquittements de Strasbourg. Alors M. de Bethmann, à la Chambre des seigneurs de Prusse, prononce une harangue inspirée du plus pur « prussianisme ». Le Congrès prussien s'assemble à Berlin et donne à quelques « vieilles Excellences » l'occasion de piétiner le Reichstag et l'armée bavaroise : le ministre de la Guerre bavarois ne s'est-il pas en effet permis d'affirmer que les écarts des officiers de Saverne ne seraient pas possibles en Bavière? Le général de Kracht en profite pour dire leur fait aux Bavarois et leur rappelle aimablement qu'en 1870 ils n'en auraient pas mené large dans certaines batailles si les Prussiens n'étaient venus à la rescousse. En Bavière on se fâche et on réclame des excuses. En présence de tout ce hourvari, l'empereur et le chancelier ne savent plus très bien qui entendre. M. de Bethmann, à la Chambre des députés de Prusse, parle d'abord contre les conservateurs et leur terrible chef, M. de Heydebrandt ; deux jours plus tard, après avoir conféré avec l'empereur, il reprend la parole pour tendre à ces mêmes conservateurs le rameau d'olivier, et finit pathétiquement en adjurant tous les Allemands d'oublier leurs querelles intestines, parce que les temps sont graves (1).

Dès lors il n'est pas étonnant que les fonctionnaires d'un rang moins élevé que M. de Bethmann montrent autant d'hésitation et d'incohérence que lui. Au Landtag prussien, le ministre de l'Intérieur, M. de Dallwitz, blâme pour la forme le préfet de police Jagow « qui n'a pas eu la réserve nécessaire », mais refuse absolument de dire quelle réprimande lui a été adressée, parce que « cela ne regarde pas le Landtag ». Au Parlement d'Alsace-Lorraine il n'y a pas deux ministres qui aient la même attitude. M. Petri, sous secrétaire d'Etat à la Justice, se fait applaudir frénétiquement en établissant l'illégalité des procédés du colonel de Reuter et en prenant la défense des fonctionnaires civils. Mais M. Mandel, sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur, trouve au contraire des circonstances atténuantes pour les officiers, et rejette toute la responsabilité sur la presse. En dernier lieu, M. Zorn de Bulach, pour contrebalancer l'effet du discours de M. Petri, affirme que le ministre de la Justice n'a pas voulu attaquer la validité du jugement du Conseil de guerre

(1) Bei den heftigsten Differenzen kommen wir nicht zu Zuständen die in *schweren Zeiten* das Vaterland gefährden.

de Strasbourg. Tout ceci finira, dit-on dans certains journaux allemands, par des hécatombes de fonctionnaires.

Nous aurions le plus grand tort en France de trouver dans ces dissentiments, notamment entre Prussiens et Allemands du Sud, une raison d'espérer un manque de cohésion allemande si la guerre était déclarée : les uns et les autres feraient bloc contre nous, tout comme feraient bloc tous les Français, à quelque parti politique qu'ils appartiennent. Mais ces dissentiments prouvent que l'Allemagne d'aujourd'hui, comme celle de naguère, a besoin d'un gouvernement fort pour maintenir sans lézardes l'édifice impérial du temps de paix, et c'est précisément ce gouvernement-là qu'on n'aperçoit pas pour le moment. On peut donc craindre que, comme tous les gouvernements faibles, celui de Guillaume II ne cherche à sortir des difficultés intérieures par un conflit avec l'étranger. Et c'est pourquoi ce qui se passe maintenant en Allemagne nous semble infiniment plus inquiétant pour la paix que les efforts, vrais ou feints, de la Turquie pour reprendre Chio et Mitylène. La seule conduite que nous ayons à tenir, et qui puisse imposer à nos adversaires éventuels, est une application incessante à la défense nationale et une entente de plus en plus étroite avec la Russie et l'Angleterre. Si cette nécessité est clairement comprise par nos deux partenaires, et si la Triple-Entente en donne à l'Europe une preuve non équivoque, ne serait-ce qu'à l'occasion des affaires orientales, le fléau de la guerre pourra être évité ; dans le cas contraire, toutes les appréhensions sont permises.

Commandant DE THOMASSON.

LES ÉTATS-UNIS ET L'AMÉRIQUE LATINE

Quelles que soient les préoccupations de l'opinion européenne en présence des complications, chaque jour plus embrouillées, sur l'échiquier du Levant, il n'est pas possible qu'elle se désintéresse de l'Amérique, où se joue une partie très grave : les enjeux en sont la liberté politique et économique des nations latines et le maintien de leurs relations indépendantes avec les Etats de l'ancien continent; c'est, là aussi, une question d'équilibre, non plus européen, mais mondial. Le magnifique essor contemporain des Etats-Unis s'affirme par l'achèvement prochain du canal de Panama; quoi que l'on pense des moyens par lesquels l'Union s'est emparée, pratiquement, de l'isthme, cette œuvre commande l'admiration ; on nous accorde volontiers, parmi les Yankees, la gloire un peu amère d'en avoir été les initiateurs, mais on est fier d'ajouter que seuls les Etats-Unis étaient capables de mener jusqu'au bout ce travail de géants. Au moment où la grande république s'apprête ainsi à joindre les deux mers, elle mène, au Mexique, une politique trouble dont le terme pourrait bien être, que les dirigeants de Washington le veuillent ou non, une intervention armée contre leurs plus proches voisins ; elle étudie plus assidûment les ressources des républiques méridionales et vient en concurrence active avec l'Europe pour les mettre en valeur.

Ainsi se dessine l'impérialisme des Yankees en Amérique : par Panama, ils s'imposent au point précis où ce continent, aminci entre deux océans, mérite le mieux de fixer l'attention internationale ; ils s'approchent aussi des rives pacifiques de l'Amérique latine tandis que, par le Mexique, ils empiètent sur ses frontières septentrionales et débordent économiquement sur d'autres Etats. Ils prononcent très clairement leur résolution, sinon de s'agrandir en territoire, du moins d'étendre largement le domaine de leur hégémonie politique. Il est donc évident que les sociétés saxonne et latine d'Amérique sont à la veille de s'affronter ; les Etats-Unis, interprétant à la mesure de leur force d'aujourd'hui la doctrine de

Monroë, lui donnent un sens agressif; ils inquiètent les Sud-Américains et provoquent des protestations jusqu'ici timides et discontinues de l'Europe. En 1823, sous les gouvernements restaurés de Louis XVIII en France et de Ferdinand VII en Espagne, la doctrine « l'Amérique aux Américains » signifiait une interdiction opportune : les souverains de la Sainte-Alliance avaient, en effet, comploté de replacer par la force les jeunes républiques sud-américaines sous les lois de leur ancienne métropole. Ce projet était vain et mal préparé; les troupes que Ferdinand VII destinait à cette expédition sont celles qui se soulèvent les premières contre sa tyrannie absolutiste et le réduisent au rang de souverain constitutionnel. C'était assez, toutefois, pour que la doyenne des nations américaines déclarât solennellement que l'Amérique n'était plus, désormais, terre de colonisation pour aucune métropole; l'Angleterre, dont la déchéance espagnole servait le commerce d'outre-mer, s'associa volontiers à cette exclusive; elle s'empressa de reconnaître l'indépendance des nouveaux Etats en leur envoyant des ministres plénipotentiaires et des consuls.

L'Europe a-t-elle jamais, au cours du XIXe siècle, menacé cette indépendance? L'Espagne eut sans doute, en 1864-1866, l'intention de se rétablir au Pérou et la France, à la même époque, s'engageait dans la funeste aventure mexicaine; on peut croire que l'attitude des Etats-Unis, résolument hostile, empêcha l'une et l'autre de s'obstiner dans leur intervention. Plus tard, si la République Argentine eut toute liberté de s'agrandir, à l'heure choisie par elle, dans l'immense Patagonie sans maître, c'est probablement aussi parce que, d'Europe, aucune puissance ne voulut se risquer sur la carrière consignée par la doctrine de Monroë. Celle-ci aurait donc détourné de l'Amérique latine des violences européennes. Elle fut une assurance dans l'ordre militaire et territorial; mais elle n'a pu empêcher les républiques hispaniques d'appuyer leur progrès sur des immigrants et des capitaux venus presque uniquement d'Europe. Ainsi se sont noués des liens étroits entre ces Etats sud-américains d'une part, et de l'autre l'Angleterre, puis la France, l'Allemagne et les royaumes des péninsules de la Méditerranée. Ces relations, il est vrai, se sont établies çà et là, par groupes dispersés, sans aucun plan d'ensemble; les sociétés latines d'Amérique étaient alors, politiquement parlant, très inégales, et pour la plupart adolescentes à peine: toujours est-il que la vieille Europe s'est intimement mêlée à leur croissance et qu'elles ont aujourd'hui, si l'on peut ainsi dire, beaucoup d'Europe dans le sang.

Les Etats-Unis, alors, grandissaient parallèlement et n'avaient pas rempli le cadre de leur propre territoire; sous des horizons largement ouverts, les descendants des pionniers de la Nouvelle-Angleterre et des héros de l'indépendance poussaient leurs conquêtes dans l'Ouest lointain jusqu'aux prairies du Missouri, puis jusqu'aux plateaux des Montagnes Rocheuses, enfin jusqu'aux rivages du Pacifique ; ils s'arrêtèrent seulement là où la terre leur manqua. Faisant ensuite un retour en sous-œuvre, tributaires encore de l'Europe qui les peuplait, ils prirent effectivement possession de tout leur domaine; ils s'unifièrent eux-mêmes par l'effort méritoire et sanglant de leur guerre de Sécession, sans négliger, pendant la période de ces rudes campagnes, la construction de ces voies ferrées transcontinentales qui font de leur pays une république indivisible d'abord, un passage bien frayé entre Atlantique et Pacifique, ensuite. Leur évolution est illustrée par l'histoire de leurs expositions universelles, qui vont se déplaçant d'Est en Ouest : Philadelphie, en l'année centenaire de l'émancipation (1876), puis Chicago (1893), Saint-Louis (1904), et demain, San-Francisco.

Nation vigoureuse, pleine de confiance en l'avenir, l'Union n'échappe pas à cette « griserie de l'espace », maladie tout américaine, qui enfièvre chacun de ses citoyens; au cours de sa poussée fougueuse, aucun obstacle n'a encore brisé son élan; la vie lui a jusqu'ici épargné les épreuves qui laissent aux Etats comme aux particuliers l'angoisse de leurs propres limites et posent, disent les philosophes, le non-moi à côté du moi. Dans l'impérialisme yankee contemporain, il entre beaucoup de candeur et de parfaite bonne foi. Où donc les Nord-Américains auraient-ils appris que leur expansion n'est pas, de son essence même, indéfinie? En 1814, l'Angleterre, qui les a pourtant vaincus, leur abandonne une frontière qui insinue, comme un coin, leur territoire entre les provinces maritimes et les capitales intérieures du Canada; en 1844-1848, des révolutionnaires leur offrent toute la région septentrionale du Mexique et des discordes civiles leur ouvrent l'accès de Mexico même, où ils peuvent consolider diplomatiquement leur annexion ; plus tard, l'Espagne ne leur oppose dans les Antilles qu'une résistance mal concertée et l'Angleterre elle-même accepte, pour la frontière occidentale du Canada, un tracé conforme aux prétentions yankees. La Colombie ne saurait leur disputer le territoire isthmique de Panama, Nicaragua ni Saint-Domingue repousser leurs douaniers impérieux. Comment s'étonner, après tant de succès si largement aidés par une

chance constante, qu'ils se croient sincèrement, loyalement, les maîtres de l'heure, autour d'eux comme chez eux-mêmes?

De cette période, ils ont acquis un orgueil immense et un mépris transcendant pour le reste du monde; ils sont tout particulièrement dédaigneux de leurs voisins, les Latins d'Amérique. Des légendes courent encore, même dans les milieux instruits des villes, sur les sociétés sud-américaines; le *man in the street* ne fait pas les différences élémentaires entre Haïtiens, Péruviens et Argentins; telle élégante d'une capitale n'imagine pas que les dames portent les mêmes toilettes qu'elle, et les portent fort bien, à Rio-de-Janeiro ou à Buenos-Aires. Le Sud est, pour beaucoup de Yankees, un pays où il y a des nègres et l'on sait quelle est, aux Etats-Unis, la vivacité du préjugé de couleur, plus on s'éloigne de New-York et Washington et plus la société doit être teintée de noir. Ainsi les Grecs, connaissant l'Egypte, supposaient que la terre fut toujours plus sèche et plus chaude au delà. Pour ceux dont l'éducation est plus avancée, les républiques sud-américaines sont des pays d'anarchie chronique et d'absolue infériorité politique, ce qui représente, à tout le moins, une généralisation imprudente ; l'Union du Nord leur doit la faveur de ses conseils. Ces réformateurs ne réfléchissent pas que des lois constituantes ne sont point articles d'exportation : le Mexique, par exemple, a beaucoup plus besoin d'un pouvoir central fort, tel fut celui de Porfirio Diaz, que d'une constitution balancée, copiée sur celle de Washington.

Deux courants apparaissent dans l'impérialisme des Etats-Unis, celui des puritains et celui des gens d'affaires; peut-être sont-ce seulement deux aspects d'un courant unique. Cromwell distribuait jadis à ses « Têtes rondes », pendant la guerre contre les royalistes, des brochures où il expliquait la manière de gagner le Paradis en combattant l'Antechrist, lisez ses adversaires. On retrouve quelque chose de cet esprit dans les discours que des hommes d'Etat considérables prononcent de nos jours, de l'autre côté de l'Atlantique, chaque fois qu'il s'agit de politique étrangère : ils invoquent des raisons de morale, d'humanité, pour exciter contre l'Espagne les révolutionnaires de Cuba, pour intervenir à Saint-Domingue, provoquer une sédition en Nicaragua, entretenir les troubles du Mexique. *Morality*, disait dernièrement le président Wilson, *is the thing that must guide us*, et rien ne nous autorise à taxer ces déclarations d'hypocrisie. Mais derrière le puritain, le *business man* se glisse; c'est lui qui invente la diplomatie du dollar, qui s'introduit comme prêteur chez des imprévoyants et fait

jouer ensuite le gros bâton (*big stick*) sur le dos de ses débiteurs. Invité aux entreprises immenses par les proportions mêmes d'un pays que la nature n'a pas amenuisé, l'homme d'affaires yankee est un effréné spéculateur, au double sens financier et psychologique de ce mot; dans ses combinaisons les plus indifférentes au respect d'autrui, il reste en quelque mesure un apôtre, j'allais écrire un rêveur.

Il redevient un homme, et un homme redoutable à ses voisins, un conquérant ou un concurrent, par l'inévitable contact des réalités. Dans la Méditerranée américaine, les Etats-Unis déclarent qu'ils réprouveront toute installation d'un étranger non américain en un port quelconque d'où il pourrait menacer les communications ou la sécurité de l'Union : c'est la fameuse motion du sénateur Lodge, votée en août 1912, et qui était dirigée contre la concession de pêcheries mexicaines à des Japonais. Ce texte est extrêmement vague : il peut interdire aussi bien l'établissement d'une station de charbon anglaise, allemande, française, dans toutes les mers voisines de Panama; il peut s'appliquer, si les circonstances permettent de lui donner un effet rétrospectif, même à d'anciennes colonies des puissances européennes. Là précisément, les Etats-Unis sont assurés de ne rencontrer aucun obstacle indigène; les cinq républiques isthmiques n'ont jamais pu conclure entre elles une entente de quelque durée; l'une d'entre elles, dont le territoire se serait peut-être prêté à une communication interocéanique, le Nicaragua, est d'ores et déjà un simple protectorat nord-américain ; personne désormais ne pourra ouvrir là une route rivale de celle de Panama; les Etats-Unis seront libres d'exploiter à leur guise le sol très riche de cette petite république, qui deviendra sous leur direction un merveilleux jardin de plantations tropicales; déjà s'y emploie le trust, remarquablement conduit, appelé l'*United Fruit C°*; le Nicaragua n'y aura perdu que son indépendance.

Nous n'insisterons pas sur ce que l'on pourrait appeler le « coup de Panama ». On se souvient comment, la Colombie n'ayant pas eu l'habileté d'assurer aux Etats-Unis les facilités qu'ils réclamaient pour reprendre l'œuvre française du canal, une province colombienne se détacha, qui est devenue la république de Panama, dépendance de fait de l'Union (1903). Que ce nouveau régime soit avantageux pour les intérêts locaux, en même temps que pour ceux des Yankees, nous l'admettons volontiers ; le territoire panaméen, de part et d'autre du canal, prendra vite la valeur d'un terroir assaini et bien frayé, pro-

pice à une colonisation intense. Qu'il y eût un procédé autre que cette révolution pour achever le percement de l'isthme, nous en doutons et devons avouer que cette violence aura été le principe d'un incontestable progrès. Mais le canal sera surtout une affaire nord-américaine, d'ordre impérial autant qu'économique; il n'est pas certain qu'il rémunère de longtemps les fonds engagés; du moins, et c'est en quoi le succès est capital, il sera pour les Yankees un moyen d'étendre leur action privilégiée sur toute l'Amérique centrale et pacifique; il leur donne la tentation et la faculté de surveiller toutes démarches de rivaux en territoire resté colombien, sur le tracé dit du canal d'Atrato, par exemple.

Déjà cette politique isthmique se développe ainsi qu'il était aisé de le prévoir. La Colombie n'a cessé de protester contre la mutilation de son territoire. Après dix ans accomplis, elle persiste à réclamer un arbitrage, que les Etats-Unis refusent, sinon sur des points secondaires. Ils voudraient, s'ils consentent finalement à une compensation en argent, obtenir la cession à bail, pour soixante-quinze ans, de deux îles colombiennes voisines du débouché pacifique du canal; ils demandent même une option pour le canal d'Atrato, non certes pour le creuser eux-mêmes, mais pour empêcher quiconque de susciter cette concurrence à Panama. Au milieu de l'année 1911, une association civique fondée dans l'Equateur dénonçait le projet d'un emprunt yankee de 300 millions de francs, très disproportionné avec les nécessités de la République, mais qui eût été une manière indirecte pour les Etats-Unis de se faire céder, à titre de gage, l'archipel des Galapagos. On peut rattacher à ces indications l'activité présente du *Bolivian Syndicate*, qui prépare l'accaparement économique de la Bolivie par des trusts de constructeurs et métallurgistes yankees; il y a quelques années, une société d'exploitation de caoutchouc avait tenté de fonder, dans l'Acre, une république protégée des Etats-Unis, et le Brésil dut, par le traité de Pétropolis (1903), racheter ses droits sur cette portion de son territoire national.

L'effort principal des Etats-Unis porte en ce moment sur la seule grande République latine qui les sépare des pays isthmiques, le Mexique. Là s'exercent les deux forces de l'impérialisme; mais nous croyons que ni les doctrinaires, ni les trusters ne tiennent un compte assez exact des conditions particulières du Mexique: leur maladresse compromet la cause nord-américaine auprès de tous les Mexicains, en même temps qu'elle irrite les autres Latins d'Amérique, et mécontente l'Europe. Le président Wilson proclame qu'il ne reconnaît

pas le général Huerta, parce que l'avènement de ce président a été assuré par un coup d'Etat. Ceci est notoire, mais le président Madero, prédécesseur de Huerta, ne s'était-il pas élevé de même, non seulement du consentement tacite des Etats-Unis, mais encore avec l'appui public des financiers yankees? Ne finira-t-on pas par rendre Huerta populaire si l'on fait de lui le président de la résistance nationale aux empiètements étrangers et si l'on soutient contre lui des chefs de bandes qui se livrent aux pires excès? Pense-t-on à tous les intérêts européens que bouleverse la continuation de cette anarchie? En fait, la diplomatie américaine n'est ici que l'humble servante du trust des pétroles nommé le *Standard Oil* : Huerta est visé parce qu'il passe pour favoriser un groupe rival anglais, que les monopoleurs yankees veulent écraser à tout prix. Ce groupe, que préside lord Cowdray, avait aussi passé de récents contrats avec la Colombie et l'Equateur; la « Standard Oil » a été assez puissante pour y faire échec au dernier moment; la Colombie a retiré ses propositions, l'Equateur a concédé ses gisements de naphte à son consul de Panama, qui est, dit-on, un homme du trust. Le Mexique n'est qu'une carte dans ce jeu compliqué.

L'assainissement moral que poursuit le président Wilson équivaut donc à encourager une guerre civile, afin d'exproprier des non Américains. Ceux-ci pourtant ont rendu des services au Mexique, sans l'avoir jamais mutilé, et sont disposés à en rendre d'analogues à d'autres républiques voisines; mais l'afflux des capitaux étrangers, dit le président, doit être considéré par ces Etats comme une menace pour leur autonomie nationale; contre ce danger, le grand frère du Nord sera toujours empressé à les défendre. M. Wilson n'a-t-il pas pris garde à ce qu'un tel langage a de désobligeant pour les nations européennes? Estime-t-il très opportun de décourager, en France notamment, les sympathies qui vont naturellement à la vaillante nation nord-américaine, mais qui se refusent aux peuples ambitieux sans mesure, insolents de leurs avantages et systématiques contempteurs d'autrui? Il menait jadis, lorsqu'il était candidat, une courageuse campagne contre les financiers accapareurs; chercherait-il, pour les atteindre dans les limites de la République, à leur assurer des compensations au dehors? Nous avons trop ferme confiance en sa droiture pour le croire capable d'un pareil calcul; mais ses initiatives, brochant sur les intrigues de la *Standard Oil*, aggravent les méfiances étrangères contre l'impérialisme yankee.

Par le canal de Panama, garanti contre d'éventuelles voies rivales, les Etats-Unis interviendront avec plus d'autorité dans

les républiques sud-américaines du Nord-Ouest : Colombie, Equateur, Pérou, Bolivie. On annonçait dernièrement l'achat de nombreuses mines de cuivre par des syndicats nord-américains, le long du chemin de fer d'Antofagasta à Oruro, qui est lui-même aux mains de capitalistes de cette origine. Le Nord du Chili, région des nitrates, rentre dans cette zone d'influence économique. Tous ces pays, que la voie de Panama rapprochera de l'Atlantique, sont dès maintenant jalonnés d'entreprises yankees. L'opinion que l'on se fait, dans les républiques latines du Pacifique, de la solidarité nouée entre ces groupes industriels et le gouvernement de Washington ressort d'un fait tout récent. Des propriétaires de nitratières contestées, boliviens et chiliens, avaient décidé de s'associer à des syndicats yankees, dans l'espoir avoué que leurs réclamations judiciaires seraient dès lors appuyées par la diplomatie de Washington. Il a fallu, pour les décourager, une déclaration explicite et officielle du ministre des Etats-Unis à Santiago, précisant que son gouvernement n'entrerait pas dans leurs vues. Ces joueurs n'ont eu que le tort de venir un peu tard car précédemment Washington avait opiniâtrément soutenu, contre Santiago, des prétentions fondées sur une combinaison analogue.

Les hardiesses américaines sont moins agressives vis-à-vis des Etats latins qui sont arrivés à une fortune plus indépendante, Brésil et Argentine en particulier. Ceux-là resteront aussi éloignés des régions industrielles du Nord après l'ouverture de Panama; donnant sur l'Atlantique, ils ont été et restent encore plus accessibles aux influences européennes; aussi des publicistes de Rio ou de Buenos-Aires considèrent-ils volontiers que le « péril yankee » n'existe pas pour eux. Le capital nord-américain vient, dans ces républiques, s'employer concurremment avec les capitaux d'Europe; c'est une rivalité pacifique, toute profitable, semble-t-il, à ceux dont les domaines sont ainsi fécondés. Il y a lieu pourtant d'observer des différences entre les méthodes des industriels d'Europe et celles de leurs collègues yankees. Les premiers se déploient en tirailleurs, par petites associations dont chacune s'attache à une entreprise isolée, un port, un réseau de chemins de fer, une banque, une usine frigorifique; la division même de ces affaires est une garantie de leur innocuité politique. Les Yankees, au contraire, arrivent par masses; le nombre de leurs *business men* qui s'intéressent à l'Amérique latine est encore minime, mais tous sont plus ou moins directement solidaires les uns

des autres; les programmes de leurs chefs ignorent les frontières politiques et subordonnent résolument à leurs fins les autorités régionales.

Nous avons exposé ici même (1) comment s'est constitué le syndicat de chemins de fer connu sous le nom de trust Farquhar. A l'heure actuelle, beaucoup de Français sans doute maudissent l'étourderie qui les a faits créanciers de la Brazil Railway, l'une des compagnies principales de ce syndicat; les lieutenants de la Brazil Ry n'en poursuivent pas moins leurs démarches, pour incorporer la Compagnie anglaise de Sao-Paulo à Santos, par laquelle ils accéderaient au grand port des cafés brésiliens. En Argentine, on n'a pas vu sans ennui les grands *packers* de Chicago s'emparer un à un des frigorifiques fondés — en exploitation d'une idée française — par des groupes anglo-argentins. Il en est résulté, sur place, une hausse des prix du bétail et une diminution du cheptel, sacrifié sans mesure; en Angleterre, marché consommateur, les prix de la viande importée ont au contraire fléchi, mais quand les Yankees auront absorbé toutes les usines encore indépendantes, ils feront la loi des deux côtés, abaisseront les taux d'achat en Argentine, relèveront les taux de vente en Angleterre: l'Amérique latine et le vieux continent se consoleront l'un l'autre de leur payer tribut (2). Ici, l'emprise est moins brutale que celle de la Standard Oil, ou encore de l'United Fruit dans l'Amérique Centrale; mais en définitive, le but n'en est pas moins atteint. Seule une meilleure organisation technique de l'Amérique latine, aidée de collaborations européennes, peut écarter ce véritable péril.

Le gouvernement de Washington n'en use pas moins librement lorsque des pourparlers d'ordre économique sont engagés directement par lui. Le Brésil lui envoyant la majeure partie de ses caoutchoucs et de ses cafés, il oblige la douane brésilienne à des détaxes spéciales pour ses farines, qui triomphent ainsi des similaires d'Argentine; lorsque le Brésil essaie de poursuivre, au mieux de ce qu'il juge ses intérêts, la liquidation de la « valorisation du café », le gouvernement nord-américain s'arroge un droit de contrôle, allant au besoin jusqu'à la confiscation, sur le mouvement des cafés entreposés à New-York. On proteste, à Buenos-Aires, à Rio, contre ces allures tranchantes; mais, en somme, on laisse faire; on

(1) Voir les numéros des *Questions* des 15 décembre 1912 et 1er janvier 1913.
(2) Voir une lettre de M. Henry Jullemier, ministre de France à Buenos-Aires, dans le *Moniteur officiel du Commerce* du 27 novembre 1913.

accueille avec complaisance la nouvelle d'attentions témoignées par les autorités de l'Union à tel personnage comme le chancelier brésilien Lauro Müller ou le jurisconsulte argentin Luis Drago ; l'on accepte les politesses platoniques des congrès panaméricains. Par contre, dans des conversations particulières, on s'épanche en confidences désenchantées ; on remarque que les discours d'un Roosevelt, dans les capitales sud-américaines, ont besoin de perpétuelles corrections après coup, tandis que, quand un Saenz Peña vient à Rio, ou un Campos Salles à Buenos-Aires, chacun sait prononcer des mots dont il n'y a rien à reprendre : n'est-ce pas l'indice que parmi les plus éminents des Yankees, bien rares encore sont ceux qui connaissent assez bien l'Amérique latine pour lui parler sans fautes de tact?

Des voyages comme celui de M. Elihu Root en 1906, de M. Roosevelt en 1913, ont quelque chose d'une inspection, et malgré toute la correction des pompes officielles, agacent les Sud-Américains. Ils sont aussi une occasion, pour la presse européenne, de s'abandonner à quelques réflexions sur les excès de la doctrine de Monroë : le récent discours de M. Wilson, si malheureusement agressif contre les capitaux européens envoyés dans l'Amérique latine, a été commenté défavorablement, à Paris par le *Temps*, à Londres par l'*Outlook*, à Berlin par la *Morgen Post*. Raillant les scrupules de probité financière qui ont déterminé Washington à moraliser sous sa férule Saint-Domingue et Nicaragua, le *Financial Times* de Londres demandait l'autre jour quels châtiments l'Union réservait à huit de ses propres Etats qui sont fort en retard avec leurs créanciers. En Amérique du Sud aussi, l'on commence à élever la voix un peu plus haut : le *Mercurio*, de Santiago, se défie de M. Farquhar, « homme de foi et d'audace « excessive, parce qu'en ses combinaisons il entre un tiers de « réalité et deux tiers d'espérance en un avenir inconnu ». Au moment où le président Roosevelt quitte le Brésil, M. Barbosa Lima lance à Rio un cri d'alarme : « Souvenons-nous de la Colombie! » Celle-ci elle-même, en essayant de traiter avec le groupe anglais des pétroles, puis avec une banque de Paris, pour ses émissions fiduciaires, marquait son désir d'échapper à la tutelle hautaine des Yankees.

Mais combien tout cela est fragmentaire, inefficient ! L'excellent journal de Buenos-Aires, *la Nación*, a fait ressortir bien souvent que l'Amérique latine doit attendre sa complète émancipation surtout d'elle-même. Pour repousser

avec succès les prétentions nord-américaines à un protectorat continental, il ne suffit pas de dénoncer, entre amis, les tares politiques qui gangrènent la République du Nord et de rappeler à ces prêcheurs la parabole évangélique de la paille et de la poutre dans l'œil. La tâche est plus haute et plus difficile ; il faut, d'abord, ménager les amitiés européennes, car c'est d'Europe que continueront à venir les immigrants, et pour la majeure partie, les capitaux ; on doit donc éviter des erreurs comme celle de la province de Buenos-Aires, qui concède tout un réseau de chemins de fer neufs, d'un rendement médiocre ou du moins très lointain, sans souci de mécontenter les vieilles et solides sociétés anglaises dont le progrès est inséparable de celui du pays lui-même, sagement développé. Aussi bien y a-t-il aujourd'hui tendance des Latins d'Amérique à se réclamer de leurs ancêtres d'Europe ; l'Espagne n'est plus pour eux la monarchie inintelligente et oppressive de Ferdinand VII, mais le berceau de leurs nationalités ; une politique continentale américaine leur apparaît un non-sens, si elle ne considère pas en eux des peuples libres.

Plusieurs fois, pendant le siècle si turbulent de leur noviciat politique, ces Etats sud-américains ont esquissé d'originales nouveautés : leurs différends de frontières ont été réglés par l'arbitrage ; on peut espérer une solution pacifique des litiges qui divisent encore la Colombie et le Pérou, le Pérou et le Chili. Ces jours derniers, le Brésil vendait à une puissance d'Europe un dreadnought en construction, le *Rio-de-Janeiro* ; c'est un exemple qu'Argentine et Chili pourraient suivre, et l'entente amicale de ces trois grandes républiques n'en serait que mieux assise. En 1911, pour le centenaire de son indépendance, le Venezuela avait convoqué à Caracas un Congrès des républiques jadis affranchies par Bolivar, mais le projet d'une *Unión Boliviana*, de l'isthme de Darien au Pérou et à la Bolivie, ne fut qu'un thème à discours. Si pourtant l'Amérique latine veut grandir par elle-même, l'association seule lui en donnera la force ; on la verrait assez bien partagée en trois confédérations alliées, l'A B C du Sud (Argentine, Brésil, Chili, auxquels se joindraient Uruguay et Paraguay), le groupe bolivien dessiné au Congrès de Caracas, enfin le groupe du Nord, Mexique et Centre-Amérique, si le Mexique, comme nous devons l'espérer, parvient à dominer, en restant autonome, la crise qui le paralyse.

A ces trois confédérations, les Etats-Unis pourraient apporter leur amitié, fondée sur un respect mutuel et non plus sur un parti pris unilatéral d'hégémonie. L'Europe alors n'aurait

plus à se garer comme d'un danger des abus de la doctrine de Monroë. Il ne serait plus question, lorsqu'un hôte tel que le général colombien Reyes est reçu à l'Ateneo hispano-américain de Buenos-Aires, de concerter des moyens pratiques pour résister à l'invasion dominatrice qui vient du Nord. Un publiciste largement inspiré, tel que Manuel Ugarte, ne serait plus écarté du Nicaragua parce qu'il y veut donner de libres conférences sur l'avenir de l'Amérique latine. Et M. Roosevelt ne risquerait plus d'être accueilli par les étudiants de Santiago du Chili aux cris de « Vive la Colombie ! » Un recours à l'arbitrage, sans chicanes restrictives, sur le cas de Panama, une retraite opportune au Mexique — et les bons offices de l'Europe la faciliteraient certainement — en ménageant l'amour-propre des deux parties, telles seraient, de la part des Etats-Unis, les preuves qu'ils comprennent les nouveautés d'un âge où ils ne sont plus seuls en Amérique. Aussi bien cette politique est-elle recommandée, dans la grande République elle-même, par tous ceux qui connaissent l'Amérique du Sud, M. John Barrett, l'éminent directeur de l'Union panaméricaine, M. Charles Scherrill, l'orateur persuasif qui fut ambassadeur à Buenos-Aires, M. Robert Bacon, l'infatigable conférencier de la fondation Carnegie. Les républiques latines n'admettraient pas que la doctrine de Monroë les refît colonies, après les avoir protégées contre le retour au passé. « Nous sommes en train, disait l'autre jour M. Barrett, de nous rendre odieux ou suspects à tous nos voisins du continent ». Il faut souhaiter que le gouvernement de Washington s'arrête à temps sur cette pente ; sinon l'inauguration prochaine du canal de Panama ouvrirait pour l'Amérique des deux continents une crise de militarisme et de dépenses somptuaires contre laquelle ses vrais amis — elle en compte beaucoup en France — ont le devoir de la prémunir.

HENRI LORIN.

LA SITUATION

DE

L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

UN DISCOURS DE M. PONTY

L'Afrique Occidentale Française est une des colonies françaises qui donne le plus de satisfaction à la métropole. Les trois gouverneurs généraux qui ont eu la charge de l'administrer — le regretté Dr Ballay, M. Roume et M. W. Ponty — l'ont méthodiquement organisée, avec la claire notion des besoins politiques et économiques que comportait sa situation assez particulière. Ils se sont appliqués à assurer à ses populations encore primitives, mais moins frustes que celles de l'Afrique Equatoriale, d'abord la sécurité, puis les moyens de mettre en œuvre les richesses de leurs forêts ou les ressources de leur sol, enfin d'éviter les maladies et aussi de progresser dans les voies de la civilisation grâce à un enseignement de plus en plus répandu.

Dans le discours qu'il a prononcé vers la fin de 1913, à l'ouverture de la session ordinaire du Conseil de gouvernement de l'Afrique Occidentale Française, M. le gouverneur général W. Ponty a très soigneusement montré à la fois ce qui avait déjà été réalisé à tous ces points de vue et ce qui serait fait dans le plus prochain avenir.

A la veille de l'utilisation d'un nouvel emprunt de 167 millions de francs autorisé par une loi du 23 décembre 1913, il y a intérêt à suivre le gouverneur général dans cette revue d'ensemble. Cette étude pourra en effet servir de base à l'appréciation des progrès que ces nouvelles ressources ne manqueront pas d'assurer.

*
* *

Au point de vue politique, l'Afrique Occidentale est à peu près complètement soumise à notre autorité. Il n'y a guère que du côté de la Mauritanie et à la frontière est que se produisent des incursions de pillards. Mais le jour où notre influence

s'étendra au Maroc entier et que, à l'Est, grâce à l'établissement des Italiens en Tripolitaine et aux progrès de nos armes dans des territoires encore indépendants, la tranquillité sera établie, les pillards auront vécu.

Au cours de 1913, la tranquillité ne fut troublée qu'en Mauritanie. On y a eu la répercussion d'ailleurs prévue de notre action au Maroc. Dans les dernières semaines de 1912, plusieurs rezzous faisaient subitement leur apparition sur les frontières du territoire de l'Afrique Occidentale. Un peu plus tard, en janvier 1913, nous perdions à Liboïrat le lieutenant Martin, les sous-officiers Bain, Pellatan et Tixier, ainsi qu'un certain nombre d'autres hommes. Le lieutenant-colonel Mouret sut venger promptement ces malheureux en s'aidant efficacement des populations de l'Adrar elles-mêmes. La conclusion de cette action offensive fut le combat violent de l'oued Tagliat. Il convient de noter ici, à la suite de M. W. Ponty, que ce combat fut pour Si Ahmed Ould Aïda, un de nos adversaires d'autrefois, que le colonel Patey avait ramené blessé de Tischitt en janvier 1912, l'occasion de nous donner une preuve de son loyalisme. Ce jeune Maure, aimé et écouté des populations du Nord de l'Adrar, dont un an auparavant il était encore l'émir et qu'il conduisait contre nous, a marché aux côtés de nos troupes, se battant avec une bravoure admirable. Un pareil fait est à l'honneur à la fois de nos officiers et des adversaires avec lesquels ils se mesurent, et il est un gage de la bonne et définitive besogne que nous faisons en ces régions. Ce succès que nous avons durement acheté par la mort de deux de nos officiers, le capitaine Gerhard et le lieutenant Merello, a montré aux bandes qu'essayaient de réunir El Heiba et son frère Laghdaf, pour les lancer ensuite contre les Français de Mauritanie, que nous étions capables de nous mouvoir avec une rapidité égale à la leur et que nous n'hésitions pas à venir les surprendre dans les repaires mêmes où ils s'étaient crus jusqu'ici à l'abri de nos attaques. La mobilité de nos troupes est une des conditions de nos succès en Afrique et on ne saurait trop insister sur la merveilleuse adaptation de nos officiers au milieu où ils ont à opérer et aux habitudes des adversaires qu'ils ont à combattre.

Il faut constater aussi — et c'est une constatation fort agréable à faire — que l'administration militaire ou civile s'applique très adroitement à frapper l'imagination des indigènes. C'est ainsi que le 12 janvier 1913 un détachement de méharistes du Tidikelt ramenait à Tombouctou, où il leur était fait des funérailles imposantes, les restes du lieutenant Lelor-

rain et du commis des affaires indigènes Rossi qui reposaient à El-Gattara où ils avaient été tués en mai 1911. La venue de ces méharistes algériens à Tombouctou a eu un retentissement considérable dans la région et a montré aux nomades que les Français, tant au Nord qu'au Sud du Sahara, pouvaient le cas échéant coopérer pour châtier les pillards et les fauteurs de désordre.

Voici un autre trait qui prouve encore l'ingéniosité de nos moyens d'action. L'administration de la Côte d'Ivoire a profité de l'arrivée du rail à Bouaké pour transporter, par trains spéciaux, une délégation des populations de la côte dans la haute région et inversement une délégation de la population des cercles de la zone soudanaise sur le littoral. A la Côte d'Ivoire où il y avait assez largement à faire pour établir notre autorité, l'œuvre a été menée de telle sorte depuis 1910 que le programme de pénétration, méthodiquement élaboré par le gouvernement général et l'administration locale, est aujourd'hui bien près d'être réalisé.

Somme toute, exception faite pour la Mauritanie, aucun événement politique important n'est survenu en Afrique Occidentale au cours de l'année 1913.

La confiance s'établit de plus en plus entre les indigènes et les représentants de la France. Quelques chefs, parmi les plus influents du Fouta-Djallon, ont demandé d'admettre leurs fils comme volontaires dans les régiments de tirailleurs sénégalais. Sept jeunes gens des familles les plus influentes et les plus anciennes du Fouta ont été ainsi incorporés. En citant ce fait, M. Ponty a dit qu'il serait de nature à faciliter grandement les opérations de recrutement au Fouta-Djallon.

Ces opérations de recrutement sont pour l'Afrique Occidentale un problème délicat. Le gouverneur général l'a, dès qu'il a été posé, considéré comme tel. Aussi a-t-il, par un arrêté du 25 octobre 1912 et par des instructions très précises, essayé d'en atténuer les difficultés. En novembre 1913, après un an d'expérience, il a déclaré ce problème heureusement résolu, et en en reportant le mérite à ses collaborateurs de tous ordres, il a dit : « ...La question de la constitution d'une force noire, « *dans la mesure prudente où j'ai toujours déclaré que nous* « *devions nous arrêter*, est entrée dans une phase nouvelle et « en tous points satisfaisante. » L'immense majorité des chefs indigènes ainsi que les populations ont fait preuve, en ces circonstances, de beaucoup de loyalisme.

Au reste, ce loyalisme, on le trouve depuis longtemps dans ces admirables troupes sénégalaises qui collaborent avec tant

de bravoure à nos expéditions coloniales. Cette collaboration a été reconnue par le gouvernement français qui, au 14 juillet dernier, a décoré le drapeau du 1er régiment de tirailleurs sénégalais; et cette décoration a été fêtée, en août 1913, d'une façon enthousiaste à Dakar par une foule énorme et les chefs indigènes venus des plus lointaines provinces du Sénégal.

Si nous avons obtenu ce loyalisme des populations de l'Afrique Occidentale, c'est que nous avons su adopter une politique indigène qui leur convenait.

La politique indigène est la pierre d'achoppement de toute entreprise coloniale et nous ne pouvons pas dire que nous avons partout adopté la meilleure, nous qui sommes par nos qualités natives les plus aptes peut-être des peuples européens à en suivre une bonne. Il est vrai que, avec des sujets de mentalité et de culture aussi différentes que le sont les habitants de nos diverses colonies, il conviendrait d'avoir plusieurs politiques indigènes et c'est une difficulté. Quoi qu'il en soit, en Afrique Occidentale nous n'avons pas mal réussi. « Le large « crédit moral que nous avons su faire naître et affermir chez « nos ressortissants nous permet, a dit M. Ponty, d'influer sur « leur mentalité, mais dans le sens profond de leurs traditions « et avec le plus scrupuleux respect de leurs coutumes. » C'est là, en effet, la grande condition du succès.

Dans la seule année 1912-1913 le gouverneur général a pris, dans l'intérêt des indigènes, diverses mesures d'ordre politique et administratif. Il a modifié le régime des prestations qui pesaient parfois lourdement sur l'indigène; il a desserré les liens rigides de l'indigénat et précisé la tâche des magistrats indigènes des divers degrés de juridiction.

Mais il est deux ordres de préoccupations qui s'imposent aux administrateurs français et que M. Ponty ne néglige pas : c'est l'enseignement et l'hygiène.

Pour l'enseignement, le gouverneur général a refondu, dans chaque colonie, les textes organiques; il a organisé l'inspection des écoles et essayé d'assurer le recrutement des maîtres. L'enseignement est maintenu, autant que possible, dans un sens essentiellement pratique, aussi son couronnement est-il l'enseignement professionnel. L'école Pinet-Laprade initie aux travaux de forge, d'ajustage, d'ébénisterie. Il a été créé une école des pupilles mécaniciens. Enfin des exercices pratiques d'agriculture font, dans toutes les écoles, partie intégrale des programmes : les jardins scolaires sont, paraît-il, de plus en plus nombreux.

Pour l'hygiène, des efforts continuels sont faits en vue de

l'améliorer. La fièvre jaune est combattue avec énergie chaque fois qu'elle se manifeste et de très beaux résultats ont déjà été obtenus. La vaccination est multipliée et la lutte contre la trypanosomiase humaine est l'objet d'études attentives. Les soins les plus empressés sont apportés, en somme, à la première œuvre qui s'impose au peuple colonisateur et qui est le moindre gaspillage possible de vies humaines.

Les populations africaines décimées par les guerres de tribus à tribus, par les incursions des grands conquérants comme Samory et Rabah, par les maladies comme la variole, la fièvre jaune, trouvent sous la domination française à la fois sécurité et santé.

Il est un mal, malheureusement, qui s'est développé avec notre venue ; ce mal est l'alcoolisme. Le gouverneur général de l'Afrique Occidentale recherche les moyens de l'enrayer et déjà dans quelques colonies du groupe, à la Côte d'Ivoire, dans le Haut-Sénégal et Niger, des interdictions ont été prononcées contre la vente soit des spiritueux, soit de l'absinthe. Le rapporteur du dernier projet d'emprunt à la commission du budget a profité de l'occasion qui se présentait à lui de faire triompher une idée qu'il jugeait excellente et il a obtenu que les droits à l'entrée sur l'alcool fussent portés à 300 francs par hectolitre d'alcool pur. « Sans doute, dit M. Ponty, ce relève-« ment des droits restreindra pendant quelque temps la con-« sommation des spiritueux parmi les indigènes ; mais je crains « que cette mesure n'ait qu'une efficacité momentanée, comme « toutes les mesures analogues antérieurement prises aussi « bien dans les colonies étrangères que dans les nôtres. Pour « ma part, ajoute-t-il, elle me paraît excellente mais insuffi-« sante encore. A côté d'elle, nous devons prévoir une série de « restrictions de nature à décourager complètement l'importa-« tion de spiritueux et à arrêter définitivement les progrès de « l'alcoolisme, pour faire régresser ensuite ce terrible fléau. » Pour nous, nous croyons que la mesure exigée par la Chambre est toute de parade : elle aura surtout pour effet de développer la contrebande, nuisant aux ressources de la colonie sans servir la lutte contre l'alcoolisme.

*
* *

En apportant aux indigènes la paix et la santé nous devions développer la prospérité économique du pays, prospérité que, par ailleurs, nous encouragions en créant des moyens de transport. C'est ce qui est arrivé, et l'Afrique Occidentale Française

a pris un très bel essor. On peut penser du reste que la paresse des indigènes, dont on a tant parlé, était en partie une résultante de l'état d'insécurité dans lequel ils vivaient. A quoi bon, en effet, préparer des récoltes dont probablement on ne bénéficiera pas ?

Toutefois cet essor magnifique de l'Afrique Occidentale a eu un temps d'arrêt en 1912-1913. Aucune période ne fut plus défavorable à cette colonie. Tout a concouru à gêner le commerce, aussi bien la situation mondiale que la situation spéciale de l'Afrique Occidentale, les conditions climatériques ayant été mauvaises pour cette colonie. Les importations ont cependant seules fléchi. Elles sont tombées de 150.800.000 fr. en 1911 à 134.700.000 francs en 1912. Par contre, la valeur des exportations a encore progressé. Elle a passé de 116.100.000 fr. en 1911 à 118.500.000 francs en 1912. L'accroissement eût été bien plus large si la sécheresse n'avait nui, au Dahomey et à la Côte d'Ivoire, à la récolte des amandes de palme ; si, au Sénégal, des mesures quarantenaires n'avaient retardé les premières expéditions d'arachides ; si enfin le caoutchouc n'eût payé tribut à la baisse. C'est cette baisse des prix du caoutchouc qui a restreint les pouvoirs d'achat des indigènes et par suite influencé en partie les importations qui l'ont été encore par d'autres causes, notamment par de moindres entrées de matériel pour travaux publics, de spiritueux, etc.

M. Ponty souligne ce fait que l'année 1912 aura permis à l'Afrique Occidentale Française de donner une preuve nouvelle et indéniable, cette fois, de sa vitalité et de sa force intrinsèque de réaction économique, car c'est presque exclusivement de leurs ressources propres, de leur unique effort producteur que les colonies du groupe ont tiré leur chiffre d'affaires encore remarquable.

Il est évident que la crise du caoutchouc va peser sur les transactions et sur les ressources financières de l'Afrique Occidentale Française. Pour essayer de mettre le caoutchouc de cueillette en mesure de lutter contre la concurrence du caoutchouc de plantation dont le prix de revient est faible, on a préconisé dans tous les pays producteurs de caoutchouc sylvestre une diminution très notable ou la suppression des droits de sortie. Quoique n'ajoutant pas grand crédit aux mesures de cet ordre, M. Ponty les a prises. Pour lui, il pense que le seul remède à la situation actuelle est dans une amélioration réelle de la qualité du produit ; aussi a-t-il prescrit le respect rigoureux de mesures tendant à cette amélioration. Dépouillant et avec raison tout optimisme officiel, M. Ponty

a ajouté qu'il était à craindre que les caoutchoucs africains ne connussent plus les prix élevés d'autrefois. C'est pourquoi il insiste sur la nécessité de diversifier les cultures et les sources de richesses. Parmi ces sources de richesses nouvelles, il semble que l'Afrique Occidentale Française puisse compter sur l'exploitation des ressources ichtyologiques et sur le fonctionnement de quelques industries comme celles des conserves de viande et de l'huilerie.

Jusqu'ici le développement de la richesse s'est traduit par une très belle progression dans les recouvrements des impôts. Les recouvrements du budget général et des budgets locaux — exclusion faite des budgets des exploitations industrielles — se sont élevés à 61.662.000 francs en 1910, à 70.152.000 francs en 1911 et à 75.013.000 francs en 1912, dépassant pour cette dernière année de 12.193.000 francs les prévisions budgétaires. Pour les mêmes budgets les excédents des recettes sur les dépenses ont été de 5.516.000 fr. en 1910, de 7.274.000 fr. en 1911, de 8.781.000 francs en 1912. Le budget général figure dans ce dernier chiffre pour 4.246.000 francs et les budgets locaux, dans leur ensemble, pour 4.535.000 francs.

Si maintenant nous examinons les résultats obtenus par l'exploitation des chemins de fer, nous constatons que les recettes globales réalisées par les chemins de fer ont été de 7.713.000 francs en 1910, de 9.553.000 francs en 1911, de 9.386.000 francs en 1912. Les dépenses ayant été, au cours des mêmes périodes, de 5.379.000 francs, de 5.888.000 francs et de 6.276.000 francs, les excédents versés à la caisse de réserve du budget général se sont répartis de la façon suivante : 2.333.000 francs en 1910, 3.664.000 francs en 1911 et 2.554.000 francs en 1912. Comme il n'y a eu en 1912 que de très rares transports de matériel, les chemins de fer ont vécu des ressources propres qu'ils ont tirées des régions qu'ils traversent et c'est là une constatation réconfortante. Elle l'est d'autant plus que certains tarifs de transport ont été diminués.

Cet outillage économique à l'exécution duquel M. Roume avait apporté tant de soin, M. W. Ponty le perfectionne toujours et c'est pour l'accroître encore qu'il avait demandé à la métropole l'autorisation d'emprunter 150 millions de francs dont la plus grande partie devait être consacrée à des constructions de voies ferrées et le reste à des améliorations de ports et diverses constructions d'hôpitaux. L'emprunt a été déposé sur le bureau de la Chambre dans les premiers mois de 1912 et on espérait un vote rapide. La façon si rémunératrice dont

l'Afrique Occidentale Française a employé les fonds de ses premiers emprunts et les dispositions mêmes du projet permettaient d'aller vite. Il n'en fut rien. Les deux commissions qui eurent à donner leur avis sur le projet, celles des affaires extérieures et coloniales et celle du budget se hâtèrent lentement. Le projet ne fut voté à la Chambre que peu avant les grandes vacances de 1913 et ce n'est que le 23 décembre 1913 que la loi fut promulguée. Ce n'était pas 150 millions comme elle l'avait demandé que l'Afrique Occidentale Française était autorisée à emprunter, mais bien 167 millions. La Chambre avait ajouté 17 millions de travaux nouveaux. Un vote rapide du projet eût été beaucoup plus avantageux pour la colonie. Il n'est pas assuré que les travaux préconisés par le Parlement constituent un bon emploi de capitaux, et par ailleurs les retards infligés au projet ont eu pour résultat certain des conditions plus onéreuses d'intérêt pour la colonie et une grande gêne dans la poursuite des travaux commencés. La Chambre a en somme fait ici, comme en beaucoup d'autres cas, de fort mauvaise besogne.

Dès le 23 décembre, le gouvernement général de l'Afrique Occidentale Française a obtenu l'autorisation de réaliser une première tranche de 25 millions de francs sur cet emprunt de 167 millions, ces 25 millions devant être suffisants pour exécuter les travaux prévus pour une année. L'Afrique Occidentale Française va pouvoir se mettre activement à l'œuvre et améliorer l'outillage économique dont les premiers éléments ont déjà grandement concouru à développer les richesses de ce pays, où l'œuvre accomplie par la France est l'une des plus belles qui soient dans l'œuvre colonisatrice mondiale.

EDOUARD PAYEN.

ROUTES ET CHEMINS DE FER AU MAROC

Les troupes que nous entretenons au Maroc pourront être moins nombreuses, lorsqu'un réseau ferré permettra de les déplacer rapidement à de grandes distances; leur ravitaillement s'opérera sans peine, ce qui diminuera encore les effectifs dont une notable partie est aujourd'hui absorbée par les convois. Enfin des voies de communication à grand rendement contribueront d'une façon indirecte à la pacification, en facilitant les échanges d'une contrée à l'autre et en assurant au paysan marocain un placement rémunérateur de ses récoltes.

A l'heure actuelle, le Maroc est mal outillé : les transports le long de la côte restent difficiles; les ports, qui ne s'échelonnent que tous les 100 à 150 kilomètres, sont de simples rades, où les navires doivent mouiller à de grandes distances de la terre; le transbordement des passagers et des marchandises, très lent par beau temps, n'a plus qu'un rendement insignifiant dès que la houle se lève, ce qui est la situation normale en hiver; et si la mer devient grosse, non seulement les opérations d'acconage sont impossibles, mais il arrive parfois que les grands navires eux-mêmes soient obligés de lever l'ancre et de prendre la cape pendant plusieurs jours, jusqu'à ce qu'une accalmie leur permette de revenir sans danger au mouillage. Dans ces conditions la voie maritime ne peut pas être considérée comme sûre pour le transport rapide de troupes d'un port à l'autre : de nombreux échouages, comme celui de la *Nive* à Casablanca, montrent qu'il y a danger à vouloir lutter contre les éléments, et l'autorité militaire n'est jamais certaine de débarquer, à l'heure et au point préalablement choisis, les renforts expédiés à la suite de troubles locaux : nous avons raconté ici même quelles difficultés avait dû vaincre le général Brulard pour mettre à terre quelques compagnies en rade de Mogador, alors qu'il y avait urgence à secourir un de nos détachements assiégé dans Dar-el-Qadhi.

En dehors des cas urgents, la navigation côtière rend les plus grands services au commerce et à l'armée : elle a un ren-

dement considérable, qui augmente tous les jours au fur et à mesure que se développe l'outillage des ports. Mais il convient de remarquer qu'au point de vue militaire la voie maritime, même si elle était largement utilisée, ne résoudrait qu'une partie de la question. En admettant que Casablanca, Mazagan, Safi, Mogador, Rabat, Agadir même, possèdent chacun un bon port, bien abrité et bien outillé, où les navires puissent pénétrer et opérer à toute heure, nos troupes ne seraient pas rendues à pied-d'œuvre : il y a 105 kilomètres de Mogador à Safi, 120 de Mogador à Agadir, 130 de Safi à Mazagan ; les renforts auraient donc 2 ou 3 étapes à faire après leur débarquement avant d'atteindre une région voisine de la côte, et 6, 8 ou 10 étapes si le foyer d'agitation était à l'intérieur des terres. La nécessité d'opérer à de telles distances d'un port de ravitaillement obligerait en outre les colonnes de répression à ne se mettre en mouvement qu'après la réunion d'un nombre imposant de bêtes de somme ; celles-ci une fois groupées, la colonne serait alourdie par les convois, affaiblie par les détachements chargés d'escorter les ravitaillements périodiques, toutes causes de lenteur permettant à des agitateurs de transformer un premier incident sans importance en une véritable insurrection : l'expédition contre Dar Anflous illustre d'un merveilleux exemple les considérations précédentes.

Le commandement aurait donc besoin de disposer d'un réseau ferré complété par de bonnes routes praticables aux voitures lourdes et aux automobiles. Le système devrait comprendre en outre des postes télégraphiques ou téléphoniques assez nombreux pour porter tout incident sérieux à la connaissance de l'autorité supérieure, et transmettre instantanément les ordres dans toutes les directions.

***

Le Maroc est loin de posséder un outillage aussi perfectionné. Seul le réseau télégraphique ou téléphonique est à peu près suffisant ; toutes les agglomérations de colons, tous nos postes militaires sont reliés dès maintenant aux grandes garnisons, et l'on peut espérer qu'une demande de secours serait en quelques heures sous les yeux du commandant en chef. Certes les communications dans la zone de l'avant sont parfois précaires, tandis qu'à l'arrière, dans la partie du pays envahie par la colonisation, les lignes télégraphiques auraient besoin d'être transformées pour répondre aux exigences d'un trafic croissant. Ces améliorations sont en cours d'exécution : dans quelques jours la liaison entre le poste espagnol d'El-

Qsar-el-Kebir et le poste français d'Arbaoua sera chose faite. L'administration chérifienne exploitera alors une ligne télégraphique principale longeant à peu près la côte Tanger-Larache-Arbaoua-Rabat-Casablanca-Mazagan-Safi-Mogador, sur laquelle viennent se brancher les lignes de pénétration suivantes : Arbaoua-Meknès, Rabat-Fès, Casablanca-Marrakech, Mazagan-Marrakech, Safi-Marrakech, Mogador-Marrakech ; soit au total environ 1.400 kilomètres. Des crédits sont prévus dans l'emprunt pour prolonger la ligne principale, vers l'Algérie d'une part, vers le Sud de l'autre, en construisant les nouveaux tronçons : Fès-Taza-Taourirt (1), Mogador-Agadir-Taroudant, et pour relier Marrakech à Demnat.

*
* *

Le Maroc n'a pas de routes, en dehors des tronçons de quelques kilomètres construits dans la banlieue de Tanger, de Tétouan, de Casablanca ou des autres ports. Ces petits éléments de chemins carrossables doivent leur existence à la Caisse spéciale des Travaux publics. On sait que cette caisse, créée par l'Acte d'Algésiras, est alimentée par un droit de 2 1/2 % *ad valorem*, prélevé sur toutes les marchandises passant en douane, à l'entrée comme à la sortie. D'autres routes sont en construction ; elles seront payées dans les mêmes conditions. Mais il faut bien se rendre compte que la Caisse spéciale ne permettra pas d'étendre beaucoup le réseau routier, car la meilleure partie de ses ressources sera consacrée aux travaux des ports. Le droit de douane de 2 1/2 % ne produit pas des sommes élevées ; il serait téméraire d'en attendre beaucoup plus de 3 millions de francs par an avant quelques années : le « service courant » (solde du personnel, entretien des travaux déjà exécutés, des phares), absorbera le plus clair de ce revenu.

Dans tout le reste du pays, il n'existe que des pistes ; « les « voies désignées sous le nom de *routes militaires* ont sim- « plement comporté, sur les points où les pistes actuelles « étaient, en raison de la nature du terrain, peu praticables aux « transports, l'amélioration sommaire et rapide desdites pistes, « sans que l'on ait nulle part établi de chaussées régulières, et « construit d'ouvrages ayant un caractère définitif » (rapport Long). Ces routes militaires permettent cependant l'utilisation des automobiles : les charrettes et arabas y circulent sans trop de difficultés. Si nous remarquons que les voitures sont encore peu nombreuses au Maroc, où tous les transports se

(1) Une ligne relie déjà Taourirt à Oudjda et Marnia.

faisaient à dos d'animal (1) lors de notre débarquement en 1907, nous arriverons à cette conclusion que les ressources *limitées* du protectorat devraient être employées de préférence à la construction de chemins de fer. « Il ne faudrait pas un « grand effort pour rendre les pistes admissibles pendant quel- « ques années, tant que la locomotion par voitures n'aura pas « pris un certain développement... Ce qu'il faut construire le « plus tôt possible, ce ne sont pas des routes, ce sont des che- « mins de fer... les pistes aménagées peuvent suffire pendant « quelque temps, et il sera préférable au début de concentrer « tous nos efforts pour établir l'outil de pacification par excel- « lence, le chemin de fer. Il n'y a plus de révolte grave possible « dans un pays où la locomotive permet les déplacements rapides « de troupes et les ravitaillements; plus vite les voies ferrées « sillonneront le Maroc, plus vite nous pourrons diminuer les « dépenses militaires » (2). Ces lignes, écrites il y a dix ans, sont plus que jamais d'actualité.

*
* *

Il existe des voies ferrées au Maroc ; mais elles sont à voie étroite et constituent essentiellement un organe de *ravitaillement pour les troupes*, à l'exclusion de tout transport commercial de marchandises ou de voyageurs.

L'égalité de traitement économique imposée par l'Acte d'Algésiras, les troubles persistants avaient retardé la constitution de grandes sociétés susceptibles d'obtenir la concession de tout ou partie du réseau ferré marocain. L'Etat chérifien, obligé de vivre d'expédients, ne pouvait songer à entreprendre lui-même la

---

(1) Chevaux et mules pour les personnes ; chameaux, chevaux, mulets ou ânes pour les marchandises. Un fort mulet portait jusqu'à 150 kilogrammes, un fort chameau jusqu'à 320 et 380 kilogrammes ; sur la piste très fréquentée de Mazagan à Marrakech, la « charge commerciale » de chameau, celle qui servait de base pour les tractations entre chameliers et commerçants, correspondait exactement à 260 kilogrammes. La montée se faisait en quatre étapes, ce qui représentait 50 kilomètres par jour. Inutile d'ajouter que les chameaux capables d'effectuer régulièrement de pareils transports étaient fortement bâtis et très bien soignés : abreuvés tous les jours, abondamment pourvus d'herbe et de paille, ils recevaient en outre une ration d'orge comme les chevaux.

Pour les charges lourdes et indivisibles, 2 mulets ou 2 chameaux, placés l'un devant l'autre, recevaient chacun une dossière en travers du bât et supportaient ainsi les extrémités de 2 madriers formant plateforme à 0 m. 75 du sol (cette plateforme reposait à terre quand les chameaux étaient accroupis). Nous avons vu utiliser de pareils mkess (ciseaux) à 4 chameaux; la charge pouvait alors atteindre une tonne; mais les animaux fatiguaient énormément, et tous les 30 ou 40 kilomètres un chameau tombait pour ne plus se relever.

(2) *Revue Politique et Parlementaire* du 10 juillet 1904 : Notre politique au Maroc. Le programme d'action.

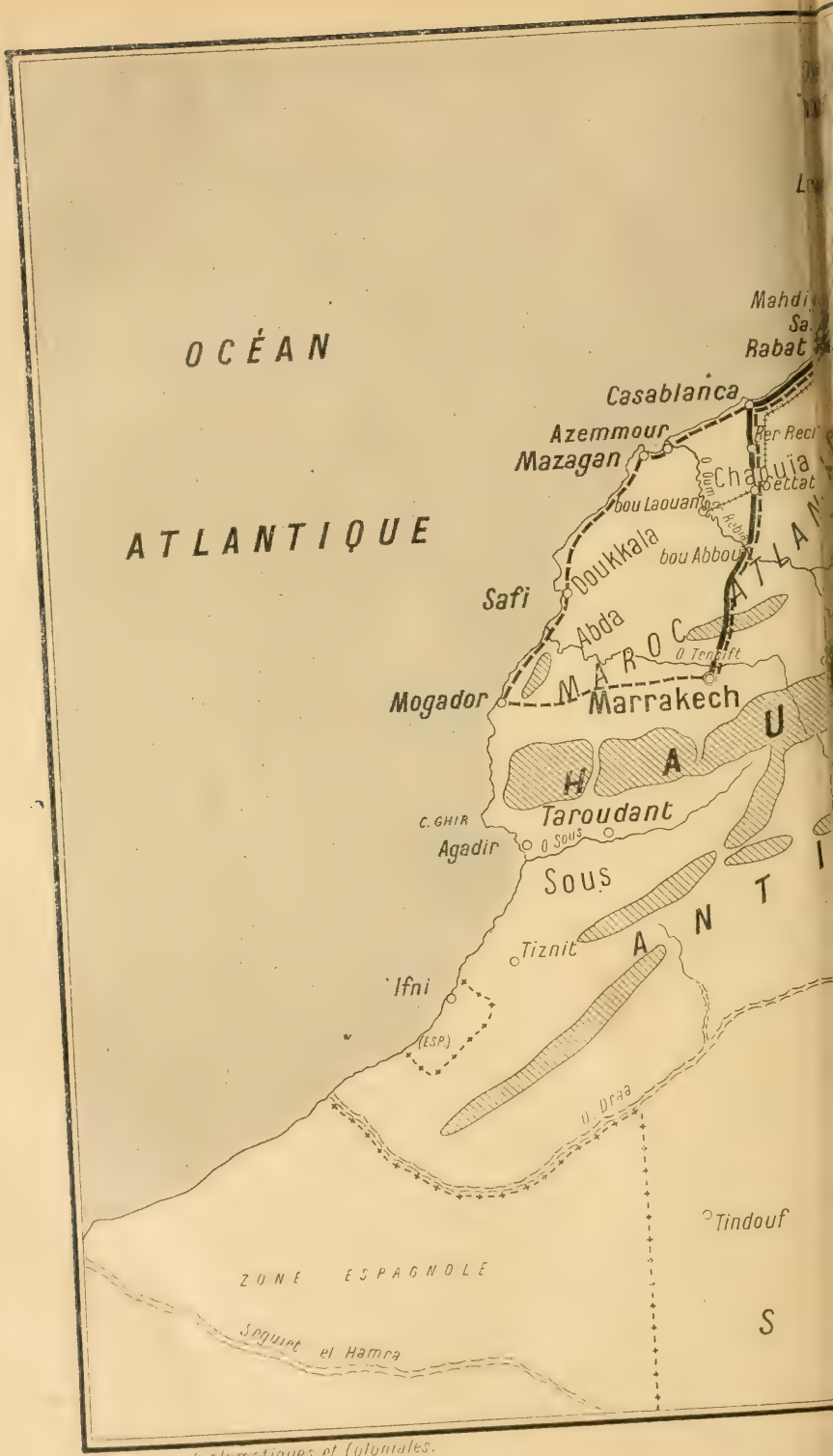

Questions Diplomatiques et Coloniales.

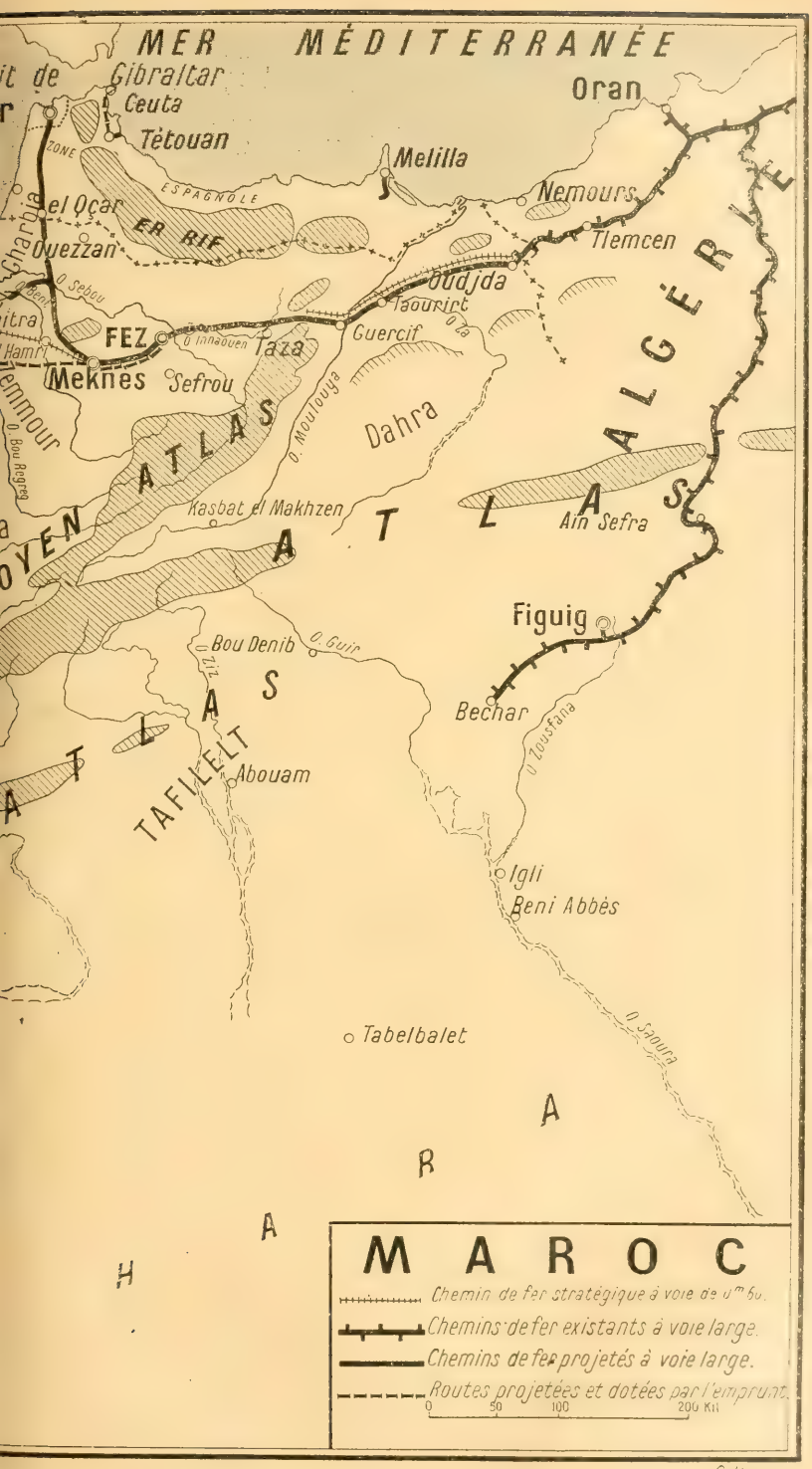
MER MÉDITERRANÉE
Gibraltar
Ceuta
Tétouan
Oran
Melilla
Nemours
Tlemcen
ZONE
ESPAGNOLE
el Qçar
ER RIF
Ouezzan
Oudjda
Taourirt
Guercif
O. Sebou
FEZ
O. Innaouen
Taza
Meknes
Sefrou
Dahra
O. Moulouya
ATLAS
Kasbat el Makhzen
Ain Sefra
Figuig
Bou Denib
O. Guir
Bechar
O. Zousfana
TAFILELT
Abouam
Igli
Beni Abbès
Tabelbalet
O. Saoura
ALGÉRIE
MAROC
Chemin de fer stratégique à voie de 0m 60.
Chemins de fer existants à voie large.
Chemins de fer projetés à voie large.
Routes projetées et dotées par l'emprunt.
0 50 100 200 Kil
G. Hure

construction de ses chemins de fer. L'arrangement franco-allemand de 1911 est venu compliquer encore la situation : dans les « lettres explicatives » échangées le 4 novembre 1911 en même temps que les accords relatifs au Maroc et au Congo, il est dit : « Le gouvernement allemand compte que la mise « en adjudication du chemin de fer de Tanger à Fez, qui « intéresse toutes les nations, ne sera primée par la mise en « adjudication des travaux d'aucun autre chemin de fer maro- « cain ». De sorte qu'après l'établissement de notre protectorat aucune voie ferrée d'*intérêt général* n'a pu être entreprise, l'insurrection de la zone espagnole empêchant toute étude entre Tanger et El-Ksar-el-Kebir.

Dès le début de 1908, quand nos troupes commencèrent à rayonner dans la Chaouïa à la suite du général d'Amade, la difficulté d'assurer le ravitaillement des troupes se fit sentir : le gouvernement français donna l'ordre de construire une voie ferrée entre Casablanca et Ber-Rechid. Mais craignant des réclamations internationales, il ne crut pas pouvoir adopter la voie large ; et les 40 kilomètres prévus, construits à voie de 0 m. 50 seulement, furent exploités d'une façon tout à fait primitive en utilisant la traction animale. En 1911, après la marche du général Moinier sur Fez, une décision ministérielle autorisa l'établissement d'une voie de 0 m. 60 entre Casablanca et Rabat. Enfin, en 1912, après la signature du traité de protectorat, le ministre de la Guerre approuva la construction de lignes reliant :

Kenitra (le port du Sebou) à Meknès et Fez ;

Kenitra à Salé ;

Casablanca à Mechra-ben-Abbou, dans la direction de Marrakech.

A la frontière algérienne, un premier tronçon *à voie de 1 mètre* avait été construit, sur 14 kilomètres, entre le terminus de la ligne algérienne (qui, elle, est *à voie normale de 1 m. 44*) et Oudjda. En 1912, le prolongement jusqu'à Taourirt fut décidé, mais *en voie de 0 m. 60* ; le rail fut poussé jusqu'à la Moulouïa et même au-delà : la locomotive atteint aujourd'hui Guercif, à 160 kilomètres d'Oudjda, et la voie est à peu près terminée jusqu'à Safsafat.

Toutes ces lignes ont, comme caractère commun, d'être un outil exclusivement militaire ; outil imparfait d'ailleurs à cause du faible rendement de la voie étroite. Les susceptibilités internationales ont été respectées jusqu'au paradoxe, puisqu'on peut voir à l'heure actuelle les entrepreneurs civils transporter à grands frais leurs marchandises sur les pistes

défoncées qui longent les voies ferrées, même quand ces marchandises sont destinées aux troupes de l'avant. Il semble bien que rien n'eût empêché d'adopter la voie large : du moment que les lignes étaient réservées aux besoins de nos troupes, nous étions libres de décliner, le cas échéant, toute observation étrangère relative à un matériel de guerre, dont nous faisions seuls les frais.

Une revue technique, la *Revue du génie militaire*, a donné récemment des renseignements intéressants sur l'établissement du réseau ferré marocain à voie étroite. La ligne Casablanca-Rabat (85 kilomètres) a été construite par deux compagnies du régiment de chemins de fer. La pénurie de matériel Decauville, les tâtonnements inévitables dans les débuts ont entraîné des retards considérables : commencée à Casablanca en 1911, la voie ferrée atteignait Bou-Znika en mai 1912, et Rabat à la fin de 1912. M. de Saint-Aulaire procédait le 11 décembre à l'inauguration : ce jour-là un train mettait sept heures à parcourir la ligne. La vitesse n'est en effet que de 12 kilomètres à l'heure, alors que, sur la piste qui longe la voie, les automobiles donnent sans peine des vitesses deux ou trois fois supérieures. Mais le but essentiel est atteint : les convois de ravitaillement sont supprimés sur quatre étapes ; trois trains dans chaque sens assurent un transport quotidien de 80 tonnes utiles et 150 voyageurs.

La ligne de Kenitra à Dar-bel-Hamri (67 kilomètres) a été construite beaucoup plus rapidement : au lieu de matériel Decauville, la voie a été formée de rails ordinaires avec traverses en bois, dont l'approvisionnement est plus facile. Des navires de 1.200 tonnes franchissaient la barre de l'oued Sebou et apportaient le matériel à pied-d'œuvre à Kenitra, où un appontement avait été construit pour permettre l'accostage à quai des bateaux calant 3 mètres. Enfin les terrassements et la pose de la voie étaient effectués par des travailleurs marocains venus du Rif ou du Sous, et embauchés par des entrepreneurs dont les officiers du génie surveillaient les travaux. Le 15 avril 1913, la locomotive atteignait Dar-bel-Hamri, ce qui entraînait la suppression de la ligne de ravitaillement Rabat-Meknès-Fez par Tiflet, et son remplacement par deux nouvelles lignes infiniment plus courtes :

Dar-bel-Hamri-Meknès en 2 étapes ;

Dar-bel-Hamri-Fez (par Zegotta) en 3 étapes.

Deux trains dans chaque sens permettent maintenant le transport quotidien jusqu'à Dar-bel-Hamri de 120 tonnes utiles et 130 voyageurs.

Les travaux se poursuivent au delà de Dar-bel-Hamri : la ligne atteindra ces jours-ci Meknès. Le tracé Meknès-Fès est reconnu, ce qui permettra de continuer les terrassements sans interruption.

Dès la mise en service de la ligne Kenitra-Dar-bel-Hamri, les chantiers ont été ouverts entre Kenitra et Salé pour relier les lignes en exploitation, et assurer ainsi la continuité des transports entre Casablanca et Dar-bel-Hamri (190 kilomètres). Les 36 kilomètres de Kenitra-Salé ont été construits en trois mois du 15 avril au 14 juillet 1913. Un transbordement reste cependant nécessaire entre Rabat et Salé, sur le Bou-Regrag.

La ligne partant de Casablanca vers Marrakech a subi des modifications importantes : il a d'abord été décidé de commencer la plate-forme de 0 m. 60 à Casablanca sans tenir compte de l'ancien tronçon à voie de 0 m. 50, établi en 1908 jusqu'à Ber-Rechid, qui aurait exigé un remaniement complet pour supporter le passage d'un matériel roulant beaucoup plus lourd. La construction est faite à l'entreprise par la Compagnie Marocaine, une filiale du Creusot. Le tracé a été modifié au Sud de Settat : au lieu de se diriger droit sur Marrakech et de franchir l'Oum-er-Rbia à Mechraa-ben-Abbou, la ligne oblique vers l'Ouest et atteint le fleuve à Mechraa-bou-Laouan. Les avantages du nouvel itinéraire sont de deux sortes : le passage est beaucoup plus facile à Bou-Laouan (1) qu'à Mechraa-ben-Abbou et la construction d'un faible tronçon supplémentaire (Bou-Laouan-Mazagan) permet à la voie ferrée Casablanca-Marrakech d'assurer en même temps les communications Mazagan-Marrakech et Casablanca-Mazagan. Or Mazagan possède une rade bien abritée, la meilleure de la côte après Tanger : pendant de longues années encore, le débarquement y sera beaucoup plus certain qu'à Casablanca. La plate-forme est terminée sur 84 kilomètres de Casablanca jusqu'à Bou-Laouan.

En résumé, nos troupes disposent dès maintenant *pour leur*

---

(1) La rivière coule rapide au fond d'une gorge étroite que domine une vieille kasba très pittoresque. Le seuil (Mechraa), qui sépare en ce point deux biefs de l'Oum-er-Rbia, est si évidemment favorable à l'établissement de communications permanentes entre les deux rives que l'ancien Makhzen, bien étranger cependant à toute idée de progrès, s'était laissé gagner à l'idée de construire un pont en ce point. Le sultan Mouley el Hâsen avait acheté des travées *métalliques* qui se trouvèrent malheureusement trop courtes quand on voulut les mettre en place ; peut-être les retrouverait-on encore à la douane de Mazagan où elles ont été remisées pendant de longues années. Bien entendu, le sultan n'avait pas l'intention de faire gratuitement un pareil cadeau à ses sujets : un péage devait être payé par les voyageurs et les bêtes de charge.

ravitaillement : — dans le Maroc occidental de 280 kilomètres de chemin de fer à voie de 0 m. 60 (Bou-Laouan-Settat-Casablanca-Rabat-Kenitra-Dar bel Hamri) — dans le Maroc oriental, de 180 kilomètres également à voie de 0 m. 60 (Oudjda-Taourirt-Guercif-Safsafat.)

Le programme comporte 240 kilomètres de plus dans le Maroc occidental (Mazagan-Bou-Laouan-Marrakech, et Dar bel Hamri-Meknès-Fès), plus une trentaine de kilomètres dans le Maroc oriental (de Safsafat à Msoun). Ces chemins de fer n'ont aucune importance *économique* : absorbés aujourd'hui par les besoins des troupes, ils ne pourront pas être affectés plus tard aux transports commerciaux, parce que nous les avons construits sans avoir recours à l'adjudication entre nationaux de tous pays ; ils seraient d'ailleurs incapables d'assurer un trafic général de quelque importance à cause de leur faible rendement et des vitesses réduites des trains. Mais, tels quels, malgré leur voie étroite, ils sont précieux *pour le ravitaillement du corps d'occupation.* On peut même regretter que leur construction se soit développée si lentement car, tout compte fait, ils sont économiques. Un kilomètre de voie ferrée de 0 m. 60 revient *tout compris* à 40.000 ou 50.000 francs suivant la région. Si l'on tient compte de toutes les dépenses d'exploitation, y compris l'amortissement en dix ans des frais de premier établissement, le prix du transport de la tonne kilométrique ne serait que de 0 fr. 40, alors que les prix *moyens* auxquels ont été conclus les marchés passés par l'Intendance atteindraient 1 fr. 50 pour la tonne kilométrique transportée par chameau et 3 francs pour la tonne kilométrique transportée par charrette. Pour les lignes déjà construites, on arriverait aux conclusions approximatives suivantes :

« 1°) Un kilomètre de voie en pleine exploitation procure « une économie mensuelle variant de 3.500 à 7.200 francs :

« 2°) L'économie ainsi réalisée suffit à couvrir la dépense de « construction dans un temps variant de sept à quatorze mois. »

*
* *

Le gouvernement du Protectorat marocain n'a pas encore entrepris de véritables travaux publics : il est obligé d'attendre le vote de l'emprunt en instance devant le Parlement. Les premières ressources qu'il obtiendra ainsi ne seront pas consacrées à donner au réseau routier la solide charpente, le squelette puissant que constitueraient des lignes ferrées judicieusement choisies : il n'envisage pour le moment que des travaux

de routes, pour lesquels il demande un peu plus de 26 millions de francs. Cette somme servirait à établir :

Une route côtière Mogador-Safi-Mazagan-Casablanca-Rabat-Mahediya d'une longueur totale de.....	450	kilomètres
Une route Rabat-Meknès-Fez mesurant	195	—
Une route Casablanca-Marrakech longue de.....	235	—
Une route Mogador-Marrakech.....	170	—
Développement total du réseau.	1.050	kilomètres

En utilisant les pistes actuelles, les dépenses d'acquisition de terrains seraient nulles : les routes auraient une largeur de 8 mètres seulement, la chaussée étant empierrée sur 4 mètres. On estime que le prix kilométrique serait de 25.000 francs.

M. Long, dans le rapport qu'il a présenté à la Chambre des députés sur l'emprunt marocain, fait remarquer qu'aucune route n'est prévue pour relier la zone française à la zone espagnole et à Tanger, et qu'on doit envisager le prolongement de la route côtière au nord de Mahediya, de manière à rejoindre la route que l'administration espagnole se préoccupe d'établir entre El Qsar et Tanger. Nous verrions plus volontiers cette liaison établie entre El Qsar et Fès ou bien Meknès, au lieu de Mahediya ; à nos yeux la route côtière peut attendre, parce qu'elle ne fait que doubler des lignes maritimes suffisantes : elle représente pour le moment un luxe d'autant plus coûteux qu'il faudra entretenir à grands frais cette route une fois construite, alors qu'avec la même dépense on établirait un chemin de fer *à voie large* de Mazagan à Marrakech, ou de Mogador à Marrakech, qui rendrait des services autrement importants et qui serait de suite rémunérateur, si nous en croyons des avant-projets paraissant bien étudiés.

*
* *

Le projet d'emprunt n'affecte aucun crédit à la construction de chemins de fer.

« Une des voies ferrées dont la construction s'impose à « bref délai, reste entièrement en dehors de notre cadre : c'est « la ligne Tanger-Fez. L'accord franco-allemand du 4 no- « vembre 1911 a stipulé que l'adjudication de cette ligne « ne doit être primée par celle d'aucune autre. Des recon- « naissances faites sur le terrain ont permis d'évaluer la lon- « gueur de la section française du Tanger-Fez à 215 kilomètres « environ, en précisant qu'elle passerait par Meknès. » (Rapport Long.) La ligne doit être concédée à une société internationale, qui fera les fonds nécessaires.

En ce qui concerne les autres lignes, l'administration du Protectorat envisage la construction des lignes suivantes (rapport Long) :

a) Casablanca-Rabat-Fez...	210	kilomètres jusqu'à la jonction avec le Tanger-Fez.
b) Casablanca-Marrakech...	230	—
c) Fez-Oudjda.....	300	— environ
Au total.....	740	kilomètres.

La Commission des Affaires extérieures de la Chambre des députés conclut à l'adoption de la voie normale (1 m. 44), préférable à la voie étroite (1 mètre), parce qu'elle permet une vitesse plus grande, une meilleure utilisation des ressources militaires, des installations définitives, enfin le *raccord sans transbordement* avec les chemins de fer algériens. Les dépenses d'installation d'une voie à écartement normal sont un peu supérieures à celles d'une voie étroite ; mais ces premières dépenses sont largement compensées par une diminution des frais d'exploitation pour un même trafic de voyageurs et de marchandises.

La ligne Fez-Oudjda devrait être la première construite, car elle a une importance stratégique de premier ordre. Mais c'est par essence un chemin de fer « impérial » auquel les pauvres populations de la trouée de Taza n'apporteront qu'un faible trafic, insuffisant pour couvrir les frais d'exploitation, et à plus forte raison pour rémunérer les 30 ou 40 millions de francs que coûteront les travaux de premier établissement.

La ligne Casablanca-Marrakech (230 kilomètres) luttera difficilement contre d'autres lignes plus courtes qui transporteraient à moindre prix jusqu'à la côte les produits de la région de Marrakech et de l'Atlas : Mazagan-Marrakech n'aurait que 200 kilomètres, Mogador-Marrakech 170 kilomètres, Safi-Marrakech 140 kilomètres. Tous ces chemins de fer de pénétration, se développant en pays à peu près plat, sont faciles à établir : l'ajournement de la grande route côtière dotée sur l'emprunt permettrait d'en construire un.

Reste la ligne Casablanca-Rabat-Fez : « L'administration du « protectorat lui fait faire un grand détour vers le Nord. » Elle la mène d'abord de Casablanca à Mahediya par Rabat (120 kilomètres), lui fait ensuite remonter la rive gauche du Sebou pendant 90 kilomètres pour rejoindre la ligne Tanger-Meknès-Fez à l'endroit où celle-ci traverse le fleuve et emprunte enfin la ligne Tanger-Fez sur environ 140 kilomètres.

Le parcours Casablanca-Rabat-Fez se trouve ainsi allongé de 80 kilomètres, ce qui imposera au trafic une surcharge que M. Long évalue à 8 francs par tonne de marchandises amenée de Casablanca à Fez.

Remarquons qu'une notable partie des lignes projetées se développe le long de la côte, et est encore doublée par des routes dotées sur l'emprunt. Au point de vue militaire, il serait préférable de posséder une voie ferrée reliant directement Fez à Marrakech à travers les plaines du Saïs, du Tadla et de Marrakech. On pouvait craindre de se heurter à des obstacles au Sud de Meknès, dans l'arrière-pays des Zemmour. Ces difficultés ne sont pas insurmontables : nous avons pu lire en effet dans la presse que cette voie venait d'être suivie par les automitrailleuses, et que le prochain circuit automobile serait couru sur les pistes qui relient Meknès au Tadla et à Marrakech. La ligne ferrée Fez-Marrakech aurait une réelle valeur économique dès qu'elle serait reliée aux ports de la côte par des tronçons tels que Mahediya-Meknès, Casablanca-Tadla, Mogador (Safi ou Mazagan)-Marrakech, sans parler du Tanger-Fez qui, dans tous les cas, sera le premier construit.

*
* *

En résumé, peu ou point de véritables routes à construire pour le moment. Toutes les ressources pourraient être consacrées à pousser *très activement* un premier réseau ferré à voie normale qui, en plus du Tanger-Fez, comprendrait le prolongement au Maroc du « Grand Central » Tunis-Alger-Marnia par Oudjda-Taza-Fez-Meknès-Tadla-Marrakech-Mogador et trois tronçons assurant sa liaison avec la côte : Meknès-Mahediya, oued Zem-Casablanca, Marrakech-Mazagan (ou Safi). L'exemple des chemins de fer stratégiques à voie de 0 m. 60 prouve qu'un pareil réseau ferait réaliser de sérieuses économies sur les dépenses militaires. Ouvert au trafic général, il serait rémunérateur. Il permettrait à notre domination marocaine de prendre appui sur l'Algérie et non plus à la côte. Et il apporterait peut-être une solution pour la « capitale du Maroc », en plaçant la région Fez-Meknès au carrefour des voies principales.

ARMATTE.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

LES AFFAIRES D'ORIENT

La question de l'Albanie et des îles de la mer Egée.

LA RÉPONSE DE LA TRIPLICE A LA NOTE ANGLAISE DU 13 DÉCEMBRE

L'Allemagne, l'Italie et l'Autriche-Hongrie ont enfin répondu, le 14 janvier, à la note anglaise du 13 décembre. Les trois puissances tripliciennes n'ayant pu, en raison des exigences spéciales de l'Italie, se mettre d'accord sur un texte unique, ont remis à sir Edward Grey trois réponses séparées, semblables quant au fond, mais différentes dans la forme. La teneur exacte de ces trois notes responsives n'a pas été officiellement communiquée. Une information Reuter a seulement dit que « les notes renferment l'assurance que l'Italie remet- « tra à la Turquie les îles occupées par elle, ainsi que l'île de Castel- « orizo, et que les conditions mises par la Triple Alliance à l'accep- « tation des propositions britanniques sont que la Grèce prenne « l'engagement de faciliter le maintien de l'ordre en Albanie et de « l'évacuer complètement avant le 18 janvier ».

Toutefois, poursuivait l'information Reuter, les six puissances possèdent des renseignements montrant que la situation de l'Albanie est autrement plus compliquée et inquiétante que le public ne se l'imagine, et conséquemment, certains milieux estiment qu'on n'insistera pas sur la date du 18 janvier, en présence notamment de l'obligation imposée à la Grèce de faciliter le maintien de l'ordre.

Et l'agence Reuter concluait que « le texte et la forme de la com- « munication de la décision de l'Europe à Athènes et à Constanti- « nople nécessiteront beaucoup de pourparlers et qu'il est probable « qu'on attendra que M. Venizelos ait vu sir Edward Grey avant de « mettre la dernière main au texte ».

LA NOUVELLE PROPOSITION BRITANNIQUE

En possession de cette réponse de la Triple Alliance, et après s'être consulté avec les cabinets de Paris et de Pétersbourg, le gou-

vernement a décidé de proposer aux grandes puissances de « com-« muniquer simultanément à Athènes et à Constantinople les déci-« sions déjà prises au sujet de la frontière de l'Epire, du retrait des « troupes grecques et du statut futur des îles de la mer Egée ». Voici d'ailleurs en quels termes une note Reuter précisait, le 24 janvier, cette proposition :

Le gouvernement anglais, estimant que le moment est venu d'arrêter définitivement les termes de la communication qui doit être faite par les puissances à la Turquie et à la Grèce pour le règlement de la question de la frontière gréco-albanaise, ainsi que de la question des îles de la mer Egée, a préparé une nouvelle note qui contient des propositions visant ce règlement.

On sait que, dans sa première note aux puissances, sir Edward Grey avait résumé les décisions de la Conférence de Londres sur ce point. Les grandes puissances ont répondu à cette note. La France et la Russie l'ont acceptée sans modification ; l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie l'ont acceptée dans toutes ses grandes lignes. Le moment est donc venu de passer à des propositions fermes, de manière à pouvoir communiquer le plus tôt possible à la Turquie et à la Grèce les décisions des puissances.

La nouvelle note du Foreign Office, qui assure-t-on est toute prête et partira incessamment, suit dans ses propositions les lignes adoptées par la Conférence de Londres, contenues dans la première note anglaise et confirmées avec quelques légères modifications par les réponses des puissances de la Triple Alliance.

On considère ici comme à peu près certain que les puissances, une fois d'accord sur la communication à faire à la Turquie et à la Grèce, sont décidées à prendre les mesures nécessaires pour faire respecter leurs décisions par les deux parties.

LES DISPOSITIONS DE LA TURQUIE ET DE LA GRÈCE

Le 23 janvier, le *Tanine* de Constantinople, dans un article concernant les îles de l'Egée, a exposé ainsi le sentiment de la Turquie :

Les puissances visent à sortir des difficultés actuelles avec le minimum d'effort, sans penser qu'elles ne résolvent guère le litige et qu'elles sacrifient bénévolement la paix et la tranquillité de l'Orient.

Régler la question des îles d'une manière si peu équitable, c'est semer des germes d'une nouvelle discorde. Raffermir la Turquie comme un facteur de paix et d'équilibre devrait cependant être un des devoirs les plus primordiaux de ceux qui ont le souci de la paix générale en Europe. Les derniers événements ont montré à quelles horreurs a été livrée la Macédoine le jour où le gendarme turc n'y fut plus pour maintenir l'ordre, et aussi à quels dangers fut exposée, de ce chef, la paix européenne.

A l'heure qu'il est, la situation politique dans les Balkans est indécise : la paix n'y est pas absolument rétablie. Il serait donc sage, si on veut arriver à ce but, de ne pas pousser de force les Turcs vers une politique désespérée de représailles. Si la Turquie est rassurée sur son avenir, elle ne prêtera point l'oreille aux avances alléchantes qui pourraient lui être faites en vue de gagner son amitié et son concours ; elle ne se départira pas de son calme. Mais si, tandis que l'injustice de l'Europe laisse dans nos cœurs la plus profonde des rancunes, nous voyons que la Grèce s'appuie sur les

îles qu'on veut lui attribuer pour fomenter toutes sortes de troubles en Asie Mineure, les puissances peuvent être assurées qu'elles se retrouveront devant un nouvel embarras. Si elle ne survient pas aujourd'hui, cette difficulté surviendra demain; si elle ne surgit pas demain, ce sera pour après-demain.

Postérieurement, cependant, le ministre ottoman de l'Intérieur, Talaat bey, faisait à un rédacteur du *Temps* les déclarations suivantes d'un caractère très nettement pacifique :

Démentez, je vous prie, catégoriquement tous les bruits d'achats de nouveaux navires de guerre. Il n'est pas question d'augmenter notre flotte, et si nous avons acheté le dreadnought *Sultan-Osman*, c'était simplement pour empêcher la Grèce de l'avoir et non dans un but offensif. Nous sommes pacifiques.

Vous pouvez démentir également les bruits disant que la Turquie est prête à attaquer les îles et à faire la guerre au printemps. Nous avons bon espoir d'arriver à une entente directe avec la Grèce sur la question des îles.

Enfin, pour la question de l'emprunt, je déclare que l'intention du gouvernement ottoman est d'en employer le montant total pour le développement économique du pays et non en dépenses militaires sur lesquelles, au contraire, nous sommes résolus à faire de grandes économies.

Et de son côté, M. Panas, le nouveau ministre de la Grèce à Constantinople, ancien ministre des Affaires étrangères, déclarait officiellement qu'il avait pour mission de rendre les relations gréco-turques non seulement étroites mais cordiales. Dans ces conditions on voit que si les puissances, se conformant à la suggestion de sir Edward Grey, se décident d'ensemble à parler nettement à Athènes et à Constantinople, on peut espérer une prompte et définitive solution de cet interminable conflit de l'Albanie et des îles.

LA DÉMISSION DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE ALBANAIS.

Le chef du gouvernement provisoire albanais, Ismaïl Kemal bey s'est enfin décidé à remettre, le 22 janvier, ses pouvoirs entre les mains de la Commission de contrôle internationale. Le gouvernement provisoire a été déclaré dissous et la Commission a nommé un directeur général des Affaires intérieures en la personne de Fevzi bey, ancien ministre de l'Intérieur. D'autre part un délégué albanais a été dépêché auprès d'Essad pacha pour le prier de se démettre à son tour des fonctions de gouverneur de l'Albanie centrale qu'il avait prises. D'après une dépêche de Durazzo reçue à Valona et envoyée par ce délégué après une entrevue avec Essad pacha, ce dernier aurait accepté de se retirer et aurait cédé ses pouvoirs à son cousin Hamid bey. On attend le retour du délégué pour savoir s'il est possible de traiter avec Essad pacha. Les autorités de Berat et d'El-Bassan ont été invitées à reconnaître Fevzi bey comme leur supérieur direct.

La Grèce et la France.

Le Premier hellène, M. Venizelos, a continué par Paris et Londres sa tournée de visites aux gouvernements des grandes puissances. Pas plus qu'à Rome il n'a voulu donner jusqu'ici aucune explication sur les résultats déjà acquis de sa mission. Mais à Paris, au banquet qui lui a été offert le 20 janvier par la colonie grecque, M. Venizelos a exprimé en ces termes les sentiments de la Grèce pour la France :

Je suis très heureux, Messieurs, de l'occasion qui m'est offerte ce soir de vous exprimer la profonde gratitude de mon pays pour l'amitié sincère et désintéressée que la France lui a toujours témoignée.

Les liens qui rattachent la Grèce à la France sont antérieurs à son indépendance. Notre vieille civilisation hellénique, conservée et amplifiée par le génie latin, a fait éclore votre admirable civilisation française qui nous a montré la voie de la liberté et du progrès.

Soyez assurés, Messieurs, que nous avons une conscience profonde de ce que nous devons à la France. Car, après nous avoir fait naître, vous nous avez aidés à vivre. Vous nous avez toujours éclairés, appuyés, conseillés. En aucune occasion, depuis cent ans, nous n'avons fait en vain appel à la noblesse de vos sentiments ni à la générosité de votre cœur. Hier encore, au moment où nous étions engagés dans une lutte suprême, vous nous avez prodigué les marques de la plus vive sympathie.

La mission militaire, que le gouvernement de la République a bien voulu nous accorder, nous a rendu les plus signalés services. Elle a préparé et entraîné nos troupes. Elle a organisé, avec un ordre et une méthode au-dessus de tout éloge, le service sanitaire et celui de l'intendance, du bon fonctionnement desquels dépendent l'endurance et la santé des armées en campagne.

Comme ministre de la Guerre, j'ai été à même d'admirer avec gratitude la science éprouvée, l'intelligent labeur et le dévouement sans limites dont ont fait preuve le général Eydoux et ses distingués collaborateurs. Nos officiers ont profité des conseils et de l'exemple de leurs camarades français. Beaucoup d'entre eux ont fait leurs études en France. D'autres ont, en ce moment, l'honneur et le plaisir de suivre les cours de votre École supérieure de guerre. Nous sommes très obligés au gouvernement de la République de vouloir bien ouvrir si libéralement à nos officiers les portes de vos grandes Écoles militaires.

Messieurs, si la reconnaissance des Hellènes pour la France pouvait comporter des degrés suivant les différents territoires grecs, celle de mon pays natal, le dernier né à la liberté, offrirait une nuance particulière d'affection. Car, durant ses longues luttes, la Crète n'a trouvé nulle part ailleurs d'amis plus sûrs, de défenseurs plus convaincus, d'orateurs plus éloquents. J'ai le très vif plaisir d'en voir plusieurs à cette table et ce m'est un devoir bien doux de leur dire un grand merci. Je n'ai pas à chercher bien loin de moi pour la presser sur mon cœur, la main qui a écrit des articles enflammés dont tous les Crétois conserveront à jamais le reconnaissant souvenir.

Mais, j'ai un autre motif de vous témoigner ma gratitude personnelle. C'est pour l'appui moral très précieux que l'opinion française m'a si généreusement prêté durant ces dernières années, et plus particulièrement

depuis le début de la crise balkanique. Les encouragements qu'elle a bien voulu me donner, les sympathies qu'elle a manifestées pour le programme que mon pays s'était tracé, d'accord avec les autres peuples des Balkans ont confirmé mes convictions et élargi mon espoir. Vous m'avez ainsi rendu un réel service et procuré une grande joie, car vous m'avez empêché de douter un seul instant de la bonté de notre cause. Et en applaudissant à nos succès, vous nous avez prouvé qu'ils étaient justes et mérités.

La Grèce ne rêve pas de conquêtes. Mais elle revendique pour elle le respect qu'elle professe pour le bien d'autrui. Fermement attachée à la paix fondée sur le droit et la dignité, elle poursuivra sans relâche, dans l'esprit libéral dont elle ne s'est jamais départie, la mise en valeur de son patrimoine et le développement des forces économiques, dont elle vient de donner, au cours de ses guerres, une preuve hautement significative. Elle répondra ainsi à la confiance que vous avez placée en elle, en devenant dans le proche Orient, un sérieux facteur d'ordre, de progrès et de civilisation.

Animé, comme tous les Hellènes, de sentiments d'affectueuse gratitude à l'égard de la France, j'ai l'honneur de lever mon verre à la santé de M. le président de la République et de boire à la gloire et à la prospérité de la grande et noble nation française.

En Turquie.

LA MISSION MILITAIRE ALLEMANDE

En Turquie, la question de la mission militaire allemande est définitivement réglée : le général Liman de Sanders est nommé inspecteur général de l'armée otttomane et promu au grade de maréchal ; il n'aura pas de commandement effectif et se bornera à diriger, à Constantinople, l'instruction technique militaire ; sa mission durera cinq ans, après quoi il retournera en Allemagne. Le lieutenant-colonel d'état-major Noury est nommé commandant du premier corps de Constantinople en remplacement du général Liman de Sanders. Commentant cette solution d'une affaire qui a déjà fait couler tant d'encre, la *Gazette de Cologne* déclarait, le 22 janvier, que le cabinet de Berlin n'a nullement cherché un succès de prestige, mais qu'il a voulu être utile à la Porte.

Dès l'origine, ajoutait la *Gazette de Cologne*, on n'avait pas été très enthousiaste à Berlin du projet ottoman de confier le commandement d'un corps d'armée à un général allemand. Des négociations avaient été entamées avec la Russie. Sur ces entrefaites, Enver pacha, ministre de la Guerre, procéda au rajeunissement des cadres turcs. Il parut opportun de remettre au général Liman de Sanders, avec un grade supérieur, une inspection d'armée.

Et le communiqué allemand terminait en affirmant que cette affaire ne pourrait laisser aucune trace d'irritation entre l'Allemagne et la Russie.

LES NOUVELLES FORMATIONS DE L'ARMÉE OTTOMANE

Contrairement à ce que l'on aurait pu supposer, les pertes territoriales subies par la Turquie à la suite des événements des deux

dernières années n'ont pas eu pour conséquence une diminution très importante de ses forces militaires permanentes. En 1911, l'armée active ottomane comptait 14 corps d'armée formant 38 divisions, plus 5 divisions indépendantes, soit 43 divisions. D'après la répartition qui vient d'être adoptée, les corps d'armée sont au nombre de 13, avec 36 divisions, y compris 2 divisions indépendantes. La Turquie d'Europe n'est plus occupée que par trois corps d'armée ayant leurs quartiers généraux à Constantinople (1er), Andrinople 2e), Rodosto (3e). Mais l'Anatolie occidentale qui, en dehors de la garnison de Smyrne, ne contenait aucune force active, sera désormais le siège de deux corps d'armée : le 4e à Smyrne et le 5e à Angora. En même temps, à la frontière orientale, le 9e corps (Erzeroum) et le 11e (Van), qui n'étaient formés qu'à deux divisions, sont complétés par l'adjonction d'une division nouvelle. En Syrie, le 8e corps est dédoublé pour former deux corps d'armée à deux divisions, le 8e à Damas et le 6e à Alep. Le corps du Yémen prend le n° 7 resté vacant (au lieu de 14) et perd la division de l'Assir qui devient indépendante. Les deux tendances qui ressortent le plus nettement de ces nouvelles dispositions sont, d'une part, le désir de diminuer le moins possible les forces militaires actives, de l'autre, une plus grande attention apportée à la défense de l'Anatolie tant du côté du littoral de la mer Egée que du côté de la frontière russe. Les inspections d'armée restent, comme par le passé, au nombre de 4. Pour chaque corps d'armée et pour chaque division sont nommés des *chefs du service de recrutement*, généraux de brigade ou colonels pour les corps d'armée, colonels ou lieutenants-colonels pour les divisions. Ces derniers prennent la place des anciens commandants des divisions de rédifs. Des iradés du 21 et du 24 décembre 1329 (3 et 6 janvier 1914) ont nommé les inspecteurs d'armée, les commandants des corps d'armée et des divisions, ainsi que les chefs des services du recrutement. En même temps, étaient publiées les nombreuses mises à la retraite dont on connaît déjà la statistique et parmi lesquelles on s'étonne de voir le nom du défenseur d'Andrinople, Chukri pacha, que l'on s'attendait plutôt à voir appeler à l'un des postes les plus importants de la nouvelle organisation. Sa fidélité au souvenir de Nazim pacha n'est peut-être pas étrangère à cette mesure.

En Bulgarie.

L'ARBITRAGE BULGARO-SERBE

Le 20 janvier, le général Holmsen, l'arbitre russe, a prononcé sa sentence au sujet du différend de frontière serbo-bulgare. Le territoire contesté au nord de Stroumitza doit être partagé entre la Serbie et la Bulgarie, de façon à ce que la partie occidentale appartienne à la Serbie.

LA RETRAITE DU GÉNÉRAL FITCHEF

Le général Fitchef, chef d'état-major de l'armée, vient d'être mis à la retraite. Dans les cercles militaires bulgares on donne les raisons suivantes de cette mesure. Les officiers bulgares sont actuellement divisés en deux camps; les uns tiennent pour le général Savof et les autres pour le général Fitchef. D'autre part, les deux généraux mènent une campagne acharnée l'un contre l'autre. Le général Savof, dont l'influence est considérable dans l'entourage du roi Ferdinand, a réussi à rendre intenable la position de son adversaire. Les choses en sont venues à un tel point que le général Fitchef s'est vu dans l'obligation de demander sa mise à la retraite.

En Roumanie.

LE NOUVEAU MINISTÈRE

En Roumanie, la crise ministérielle s'est rapidement dénouée, ainsi que nous l'indiquions il y a quinze jours. M. Joan Bratiano, investi de la confiance du roi, a constitué son ministère de la façon suivante : MM. Joan Bratiano, présidence et Guerre; Costinesco, Finances ; Porumbaru, Affaires étrangères ; Mortzun, Intérieur ; Constantinesco, Agriculture; Duca, Instruction publique ; Radovici, Commerce ; Antonesco, Justice ; Angelesco, Travaux publics. Les élections générales législatives auront lieu au début de février et le nouveau Parlement se réunira en mars.

M. Porumbaru, ministre des Affaires étrangères, a déclaré à un collaborateur du *Bukarester Tagblatt* que le changement de cabinet n'a pas modifié l'attitude de la Roumanie vis-à-vis de l'étranger, et que les lignes générales de la politique extérieure suivie jusqu'à présent par le gouvernement roumain seront maintenues.

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *L'ambassade de France à Saint-Pétersbourg.* — Une fois encore, l'ambassade de France à Saint-Pétersbourg change de titulaire. M. Delcassé, estimant achevée « la mission » qu'il s'était donné à tâche de remplir, et dont il était apparemment le seul à pouvoir apprécier l'exacte étendue, a demandé à être relevé de ses fonctions, et le 12 janvier, le directeur des affaires politiques et commerciales au ministère des Affaires étrangères, M. Maurice Paléologue, a été désigné pour représenter le gouvernement de la République auprès du tsar Nicolas II. Entré dans la carrière il y a près de trente-cinq ans, ayant exercé en France et à l'étranger les fonctions les plus délicates et les plus élevées, au courant des moindres ressorts de la politique européenne grâce à ses deux années de direction au quai d'Orsay, connu et estimé de toutes les grandes chancelleries qui ont pu de longue date apprécier ses hautes qualités de jugement, de mesure, de tact, M. Maurice Paléologue fera, à n'en pas douter, d'excellente besogne à Saint-Pétersbourg, de même que son successeur à la direction politique et commerciale, M. de Margerie, sera à merveille l'homme de la situation. Mais ceci dit, et ce juste hommage rendu aux personnalités si distinguées de M. Maurice Paléologue et de M. de Margerie, on ne peut ne pas exprimer le regret très sérieux que des postes diplomatiques aussi importants changent aussi souvent de titulaires : le directeur des affaires politiques et commerciales au quai d'Orsay, véritable ministre adjoint des Affaires étrangères, et le représentant de la France en Russie, cheville ouvrière en quelque sorte de la Double Alliance et par suite de la Triple Entente, devraient être tenus à l'écart et au-dessus des vicissitudes politiques et des caprices personnels, surtout en ce moment où la crise orientale bouleverse si profondément la vieille Europe.

— *La mort de M. Chevandier de Valdrôme.* — M. Chevandier de Valdrôme, agent diplomatique et consul général de France à Tanger, a été assassiné, le 23 janvier, par son cuisinier, alcoolique invétéré. Cet odieux et stupide attentat a produit une douloureuse émotion en France et à l'étranger. M. Chevandier de Valdrôme, qui n'avait que 48 ans, était un de nos diplomates les plus distingués et avait su, par sa bonne grâce, par son tact et par son esprit, gagner l'estime générale et l'amitié de tous ceux qui l'avaient connu. Diplômé de l'Ecole des sciences politiques et de l'Ecole des langues orien-

tales, il avait débuté à la direction politique du ministère des Affaires étrangères en 1889, puis avait été secrétaire et conseiller d'ambassade à Londres, à Berne et au Caire. Il avait été nommé à Tanger le 16 janvier 1913. Sa mission était, là, particulièrement délicate : les puissances étrangères avaient encore à ce moment des légations à Tanger malgré la reconnaissance des traités franco-allemand et franco-espagnol sur le protectorat marocain. La situation spéciale réservée à la ville de Tanger dans la nouvelle organisation marocaine rendait encore plus difficile la tâche du représentant de la France. La création d'institutions municipales donna lieu à des discussions locales et à des négociations internationales qui mirent fortement à l'épreuve le sang-froid et l'habileté de M. Chevandier de Valdrôme et les services éminents qu'il rendit alors à notre pays avaient été hautement appréciés au quai d'Orsay. Le jour même où il tombait victime de la lâche agression d'un misérable déséquilibré partait de Paris la lettre officielle l'élevant au grade de ministre plénipotentiaire qu'il avait si bien gagné. M. Chevandier de Valdrôme était officier de la Légion d'honneur. Le meurtrier s'est suicidé dans sa prison.

— *La naissance d'un fils du prince Victor-Napoléon.* — Le prince Victor-Napoléon, qui a épousé la princesse Clémentine de Belgique, vient d'avoir un fils, né le 22 janvier. Le *Journal de Bruxelles* assure que le parrain du jeune prince, qui a reçu le prénom de Louis, sera le prince Louis-Napoléon, lieutenant général de l'armée russe, et la marraine la reine douairière Marguerite d'Italie.

— *La mort de M. Foureau.* — M. Foureau, le célèbre explorateur à qui le Parlement venait d'accorder une pension de 12.000 francs à titre de récompense nationale, est mort le 17 janvier, à Paris, des suites d'une congestion pulmonaire. Il était né à Saint-Brabant (Haute-Vienne), en 1850.

Allemagne. — *Après les incidents de Saverne.* — Les incidents de Saverne ont eu leur répercussion au Sénat et à la deuxième Chambre du Parlement d'Alsace-Lorraine, ainsi qu'à la Chambre des députés de Prusse et au Reichstag allemand. A la Chambre alsacienne-lorraine, quatre interpellations avaient été déposées par les socialistes, les progressistes, les Lorrains et le Centre : la discussion a occupé trois séances, les 13, 14 et 15 janvier; elle s'est terminée par le vote à l'unanimité d'un ordre du jour de blâme pour le gouvernement « qui, sans sortir du cadre étroit de ses attribu- « tions, aurait pu faire preuve d'une plus grande énergie afin d'ob- « tenir au peuple alsacien-lorrain la satisfaction à laquelle il avait « droit ». Le Sénat de Strasbourg a blâmé également le gouvernement, le 19 janvier, par 28 voix sur 33 suffrages exprimés. A la Diète de Prusse, M. de Bethmann-Hollweg, interpellé par le chef du parti conservateur, M. de Heydebrandt, s'est efforcé de se concilier

les bonnes dispositions de la Droite par des avances non équivoques :

Je me suis toujours laissé tenter par ce que je croyais être le bien de l'Etat, a-t-il déclaré. Je le recherche si consciencieusement qu'il m'arrive souvent de passer des nuits blanches à réfléchir sur une décision à prendre. Je suis convaincu que nos adversaires politiques sont aussi consciencieux que moi. Renoncez donc à vos attaques haineuses. Nous pouvons, malgré nos divergences d'opinions, collaborer. En des heures aussi graves que celles que nous traversons, le pays n'a qu'à gagner à ce que les partis renoncent aux polémiques violentes.

Au Reichstag cinq interpellations avaient été déposées par le Centre, les nationaux-libéraux, les radicaux, les Alsaciens-Lorrains et les socialistes. La discussion s'est prolongée deux jours, les 23 et 24 janvier. Elle s'est terminée par le vote des motions du Centre et des nationaux-libéraux demandant au gouvernement de faire connaître au plus tôt les résultats de l'enquête ouverte sur la validité des prescriptions de 1899 et par le renvoi à la commission des motions des radicaux, des Alsaciens-Lorrains et des socialistes demandant la réglementation de l'emploi de la force armée dans les opérations de police de manière à sauvegarder l'indépendance du pouvoir civil, et la suppression des conseils de guerre. Au cours des débats, M. de Bethmann-Hollweg s'est efforcé de concilier les deux points de vue opposés, celui des conservateurs prussiens qu'il devait soutenir en sa qualité de premier ministre de Prusse, et celui de la politique de l'empire que sa fonction de chancelier lui commandait de défendre. Il n'a pu apporter pour calmer les appréhensions de la majorité du Reichstag qu'une seule promesse, celle que l'empereur examinerait les prescriptions relatives à l'emploi de la force armée, de façon à se rendre compte « si ces prescriptions sont parfaitement claires ». Mais, dans la seconde partie de son discours, le chancelier, en parlant de la répercussion qu'ont eue dans l'empire les incidents de Saverne, a fait un énergique appel au patriotisme des Etats allemands. Il a ainsi rallié autour de lui tous les partis nationaux qui ont salué sa péroraison par de vigoureux applaudissements.

Messieurs, s'est écrié M. de Bethmann, il faut étouffer dans son germe toute tentative de créer une opposition particulière entre le Nord et le Sud, à cette occasion. Le Bavarois ne regarde pas avec d'autres yeux et avec d'autres sentiments que le Prussien ou l'homme du Nord. Aucun Allemand ne pourrait être aussi fier de sa nationalité si nous n'avions pas tous un empire uni.

La pensée de l'empire est tout aussi chérie dans les montagnes de Bavière que sur le Neckar, le Rhin ou le Memel. C'est cette idée d'empire que nous voulons maintenir bien haute par dessus toutes les ambitions de partis.

Je suis sûr que vous serez de mon avis, si je dis que nous ne devons pas fouiller de nos doigts la blessure; nous devons avant tout la guérir.

Et le chancelier a terminé en célébrant la force, la discipline et le loyalisme de l'armée et de la nation :

Tout cela, nous ne le laisserons pas perdre, parce que, dans un seul lieu du grand empire allemand, il s'est passé des choses dont personne n'escompte le retour.

Angleterre. — *La politique navale de l'Empire britannique.* — L'établissement du budget de la Marine pour l'exercice 1914-1915 a provoqué en Angleterre de très vives discussions de presse; on a même parlé un moment de dissentiments qui se seraient produits à ce sujet entre les membres du gouvernement et qui auraient pu provoquer une crise ministérielle, ce qui d'ailleurs a été nettement démenti. Voici, d'après une correspondance du *Journal des Débats*, comment se présente la question :

Le budget de la Marine de l'exercice courant 1913-1914 est de 46.300.000 livres. Celui de 1914-1915 que l'on prépare en ce moment sera, en conséquence de l'accroissement normal prévu, de 3 millions de plus environ, c'est-à-dire qu'il atteindra 49 millions et demi à peu près. Mais pendant l'exercice courant, qui sera clos le 31 mars, il a été engagé une somme sensiblement supérieure à l'accroissement automatique prévu, soit quelque chose comme 4 millions et demi.

Cela veut dire qu'il faudra, l'exercice prochain, cette année en un mot, que le chancelier de l'Echiquier trouve 54 millions pour la Marine. L'augmentation des dépenses de l'exercice courant (3 millions) est due à ce que l'on a accéléré la construction des bâtiments en chantiers pour rattraper le temps perdu pendant les deux années précédentes et pour compenser la non construction de trois cuirassés canadiens que M. Borden a déclaré renoncer à construire pour le moment, à cause de l'opposition du Sénat canadien.

Peut-être, s'il y avait eu cette année une session d'automne, M. Churchill aurait-il obtenu des crédits supplémentaires qui eussent été votés avec une facilité relative. En tout cas, il y aurait eu cet avantage que toute l'augmentation de 8 millions environ ne porterait pas sur un seul budget. Mais le fait est là. Il faut cette année, pour la Marine, 54 millions au lieu de 46 l'an dernier. C'est ce qui effraye tant de gens et notamment les pacifistes, et certainement c'est une somme énorme. Mais il a été démontré que, proportionnellement aux revenus du pays, l'Angleterre ne dépense guère plus pour sa Marine qu'elle ne dépensait de 1870 à 1889, puisque l'augmentation n'est que de 5 0/0.

D'un autre côté — et le fait est des plus importants à noter — l'incidence de l'impôt a été modifiée; une plus grande proportion de recettes est due à l'impôt direct; les impôts indirects ont diminué, si bien que les classes ouvrières payent relativement moins pour les armements aujourd'hui qu'il y a quarante ou cinquante ans. C'est ce que M. Churchill a expliqué il y a trois mois et aucun journal libéral ou conservateur, aucun homme politique n'a, je crois, contesté l'exactitude des faits fournis par lui.

Le fait est donc acquis que cette augmentation nécessitée par les circonstances ne pèsera que légèrement sur les classes ouvrières.

Cependant la somme est à trouver, et c'est là naturellement que le

chancelier de l'Echiquier entre en scène et que, soucieux des deniers publics, il défend le trésor national, dans les limites possibles.

Quand M. Lloyd George a déposé son fameux budget de 1909, il a exprimé la conviction que, grâce aux impôts nouveaux qu'il créait, aux innovations financières qu'il introduisait, il n'aurait jamais besoin, aussi longtemps qu'il aurait la garde des finances du pays, d'imposer aux contribuables de nouvelles charges. Or, il est à craindre, paraît-il, qu'il soit forcé de recourir aux procédés qu'il espérait ne jamais avoir à adopter. Raison de plus pour qu'il lutte pied à pied, ou guinée à guinée, pour ne pas augmenter les charges des contribuables.

Ce que, dans certains milieux ministériels et libéraux, on reproche à M. Churchill, c'est d'avoir dépensé l'argent un peu trop facilement et sans cette rigide économie que recommandait l'école de Manchester, celle dont la devise était : *Peace, Retrenchment and Reform.* Néanmoins, on a l'impression dans les milieux politiques que l'Amirauté obtiendra les sommes qu'elle juge nécessaires ou en tout cas indispensables. car l'influence du premier ministre est grande et elle sera toute en faveur de tout ce qui peut assurer la défense impériale et la sécurité des Iles britanniques et mettre l'Angleterre à même de faire face à toutes les éventualités comme à tous ses engagements.

Pour le public, il est assez porté à se laisser convaincre par les idées du rédacteur militaire du *Times*, qui termine ainsi un article très long et très étudié sur la situation militaire et navale de l'Angleterre :

« Le maintien d'une marine indiscutablement invincible et nécessai-
« rement très coûteuse est rendu inévitable, pour l'époque où nous vivons,
« par l'accroissement considérable des marines étrangères et possible-
« ment hostiles, par le libre échange, par la détérioration constante de
« nos armées de terre, comparées à celle des nations armées, qui nous
« entourent et par le fait que la masse casanière de nos citoyens se
« soustrait au service national.

« Le premier lord et le Conseil de l'amirauté ont droit à l'appui éner-
« gique et ferme du public quand ils présentent des propositions ten-
« dant à permettre à la Marine d'accomplir pleinement et complètement
« la tâche extrêmement lourde qui lui incombe. »

— *Mort de lord Strathcona.* — Le haut commissaire du Canada à Londres, lord Strathcona, vient de mourir dans sa quatre-vingt-quatorzième année. Il était né en Ecosse en 1820. En 1838, à l'âge de dix-huit ans, il s'embarquait sur le premier vapeur qui effectuait la traversée de l'Atlantique pour entrer au service de la Compagnie de la baie d'Hudson. Le jeune homme s'appelait alors simplement Donald Smith et fut pendant longtemps administrateur de la Compagnie au Labrador. En 1871, il fut envoyé à la Chambre des représentants du Dominion. Il joua alors un rôle prépondérant dans la construction du Canadian-Pacific. Il y risqua sa fortune personnelle. La reine Victoria le décora en 1886, à l'occasion de l'inauguration de la ligne, et en 1889 l'ancien petit employé de la baie d'Hudson était nommé gouverneur de cette colossale entreprise. En 1896, il acceptait, le poste de haut-commissaire du Canada à Londres, était créé pair du royaume et prenait le titre de baron Strathcona.

Portugal. — *La situation politique. La crise ministérielle.* — En raison de l'opposition irréductible du Sénat, le ministère Affonso Costa a dû donner sa démission, le 26 janvier, bien qu'il continuât à disposer de la majorité à la Chambre des députés. On parle de la dissolution possible du Parlement.

II. — ASIE.

Indochine. — *Le retour en France du gouverneur général, M. Sarraut.* — M. Sarraut, gouverneur général de l'Indochine, est rentré en France le 25 janvier pour rendre compte au gouvernement des résultats de son administration de deux années. Avant de quitter Hanoï, M. Sarraut a fait au Conseil du gouvernement de l'Indochine, le 19 novembre, l'exposé des réformes réalisées par lui, conformément à la volonté du Parlement, au double point de vue de la réorganisation administrative et financière ainsi que dans le domaine de la politique indigène ; il a notamment insisté sur l'amélioration de la situation financière de la colonie, amélioration d'autant plus frappante que 1911 et 1912 ont été des années désastreuses pour la Cochinchine et le Cambodge au point de vue de l'exportation des riz, et qu'en 1913 le commerce indochinois a souffert de la dépression des marchés d'Europe et du contre-coup des événements de Chine.

Japon. — *L'éruption de Sakourachima.* — Les 13 et 14 janvier, une formidable éruption volcanique a dévasté, au Japon, l'île de Sakourachima, et détruit de fond en comble la ville de Kagochima. Le nombre des victimes a dépassé 80.000.

III. — AFRIQUE.

Afrique Equatoriale Française. — *Les opérations du colonel Largeau.* — Après avoir occupé Aïn-Galaka, le 27 novembre dernier, le colonel Largeau s'est porté sur Faya, que l'ennemi venait d'évacuer. Les Khouans, au nombre de 150 fusils, ayant pris la direction de Gouro, au nord-est de Aïn-Galaka, où ils pouvaient se reformer et inquiéter notre installation au Borkou, le colonel atteignit et surprit ce point le 14 décembre. Il y fit trente prisonniers et il trouva une correspondance montrant que Gouro a toujours été et serait resté un foyer d'intrigues dangereuses. Laissant une garnison à Gouro, la colonne vint occuper Ouanyanga que nos adversaires avait déserté; après y avoir installé un fort contingent de méharistes pour surveiller les étapes de Tekoro et Avouani, situées sur la piste menant du Borkou à Koufra, le colonel Largeau est rentré le 8 janvier à Faya, n'ayant perdu aucun homme au cours de ses opérations vers les confins nord-est du Borkou.

Égypte. — *L'inauguration de l'Assemblée législative.* — L'inauguration de l'Assemblée législative a eu lieu le 22 janvier en grande pompe, au Caire, en présence du corps diplomatique, de lord Kitchener et des ministres égyptiens. Le khédive a prononcé un discours. Les journaux célèbrent cet événement qui ouvre une phase nouvelle dans la vie politique de l'Egypte.

IV. — AMÉRIQUE.

Etats-Unis. — *Le message du président Wilson sur les trusts.* — Le 20 janvier, le président des Etats-Unis a adressé au Congrès un message recommandant une législation répressive des trusts. Entre autres mesures, il conseille l'interdiction de former des compagnies, excepté avec le consentement de la commission du commerce, l'interdiction de cumuler les fonctions d'administrateur de plusieurs compagnies, le règlement par la commission du commerce entre les Etats de l'émission de valeurs par les chemins de fer, attendu que la capitalisation a une influence sur les tarifs de transports. Le président Wilson demandera que les réformes soient introduites dans un esprit amical et conciliant.

Mexique. — *L'anarchie mexicaine.* — Le président Huerta a décidé la suspension pour six mois du service de la Dette et la mainmise sur les recettes de douane garantissant ce service. La légation de France à Mexico a aussitôt remis au président une protestation formelle contre cette mesure arbitraire, et le ministère d'Allemagne a appuyé la protestation de son collègue français. A Washington, on continue à pratiquer une politique d'attente. On assure que le président Huerta est dans une situation désespérée et que sa chute définitive est imminente.

Haïti. — *Insurrection générale.* — Une dépêche de Cap-Haïtien annonce qu'une insurrection générale a éclaté aux Gonaïves. Le mouvement serait dirigé par Zamor, ancien gouverneur du département et ancien ministre de la Guerre. Le correspondant de la *Tribune* à Washington dit que les Etats-Unis prendront promptement des mesures pour arrêter la révolution à Haïti. Le cuirassé *Montana* a reçu l'ordre de se rendre sur les lieux. Si l'insurrection continue, le gouvernement de Haïti sera forcé de suspendre le paiement de l'intérêt de certaines obligations de chemins de fer arrivant à échéance le 1er février. Le correspondant de la *Tribune* prévoit que, dans ces conditions, le département d'Etat fera annoncer que l'administration refusera de reconnaître les rebelles, même au cas où ils parviendraient à renverser le gouvernement et qu'une commission américaine sera envoyée pour régler les affaires de Haïti et organiser les élections.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE.

Les chemins de fer de l'Europe. — Le ministère des Travaux publics communique la situation au 1er janvier 1913 des chemins de fer de l'Europe. Leur longueur totale était de 338.880 kilomètres, en augmentation pour l'année de 4.900 kilomètres. En moyenne, on compte 3 klm. 5 de voies ferrées par myriamètre carré et 7 klm. 7 par 10.000 habitants.

Le réseau ferré le plus long est celui de l'Allemagne : 61.936 kilomètres. Viennent ensuite la Russie avec 61.078; la France, 50.232 (dont 40.438 d'intérêt général) ; l'Autriche-Hongrie, 44.280; la Grande-Bretagne et l'Irlande, 37.649; l'Italie, 17.228 ; l'Espagne, 15.097 ; la Suède, 14.095; la Belgique, 8.660; la Suisse, 4.781, etc.

Si l'on rapporte ces chiffres au nombre d'habitants, on voit que les premiers rangs appartiennent à la Suède, 25 klm. 7 par 10.000 habitants ; au Luxembourg, 21 kilomètres; au Danemark, 14 klm. 4 ; et à la Suisse, 14 klm. 2.

La France se classe au 6e rang, la Belgique au 7e ; l'Allemagne ne vient qu'au 8e.

II. — AMÉRIQUE.

Etats-Unis. — *L'accroissement de la population.* — Le bureau de Washington vient seulement de publier les résultats du recensement de 1910, le treizième qui ait eu lieu. On peut juger du prodigieux accroissement de la population des Etats-Unis par le tableau des recensements :

Année 1790.....	3.929.214	habitants.
— 1800.....	5.308.483	—
— 1810.....	7.239.881	—
— 1820.....	9.638.453	—
— 1830.....	12.866.020	—
— 1840.....	17.069.453	—
— 1850.....	23.199.876	—
— 1860.....	31.443.321	—
— 1870.....	38.558.371	—
— 1880.....	50.155.783	—
— 1890.....	62.947.714	—
— 1900.....	75.995.575	—
— 1910.....	91.972.266	—

La population actuelle est donc treize fois plus nombreuse que ne l'était celle d'il y a cent ans, au lieu que les populations européennes ont à peine triplé au cours de ce même siècle.

LA CARICATURE A L'ÉTRANGER

Après Saverne.

Pour les habituer à l'*Expression souriante* nous proposons que les officiers prussiens, avant de prendre un commandement en Alsace, regardent pendant un certain temps la *Joconde*.

Punch (Londres).

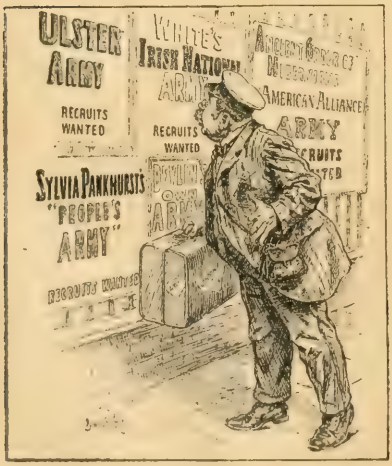

Une nation belliqueuse.

Le pacifique Teuton : « Dieu ! les Anglais ont toutes ces armées ! Et l'Allemagne n'en a qu'une ! »

Punch (Londres).

L'Angleterre et l'Inde.

L'Inde : « Réponds-moi franchement, sœur Britannia. Est-ce que je fais partie de l'Empire britannique, oui ou non ? »

Hindi Punch (Calcutta).

Les Allemands en Afrique.

L'Allemand prend sa part du gâteau africain.

Mucha (Varsovie).

Le kronprinz officier d'état-major.

Épinglez seulement les bandes, tailleur ! Je connais papa... Je ne les porterai pas longtemps !

Ulk (Berlin).

Etats-Unis et Mexique.

L'oncle Sam n'est pas pressé.

Journal (Minneapolis).

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Paléologue est nommé ambassadeur à Saint-Pétersbourg ;
M. de Margerie est nommé directeur des affaires politiques et commerciales ;
M. Berthelot est chargé de la sous-direction d'Europe, d'Afrique et d'Orient ;
M. Chevalley est nommé ministre de France à Christiania.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

GÉNIE

Annam-Tonkin. — M. le *capit.* Humbert est désig. pour command. la compag. indigène du génie du Tonkin.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Chine. — M. le *sous-lieut.* Conchon est désig. pour le corps d'occupation.

Annam-Tonkin. — MM. les *chefs de bataill.* Vincent, Chaptal; les *capit.* Reydellet, Billès, Perrot, Guillot, Coutance, Valmary, Pérès, Chambon, Bochot, Hamaide, Petitjean, Blachère, Noël et Ronjat ; les *lieut.* Labbé, Arnould, Bellier, Cousin, Louvard, Michel, Bergé et de Briey ; les *sous-lieut.* Maynard, Gesbert et Guyot sont désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — MM. les *capit.* Morin, Larmina ; les *lieut.* Riou, Lavenir et Zimmermann sont désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — MM. le *chef de bataill.* Lorin ; les *capit.* Ferrière et Durif et le *sous-lieut.* Duperray sont désig. pour l'A. O. F.

Afrique Equatoriale. — MM. le *capit.* Hippeau ; les *lieut.* Messègue, Louery, Bougrat, Allègre, Lavallée, Pianelli et Charleuf ; le *sous-lieut.* Voisin sont désig. pour l'A. E. F.

Madagascar. — MM. les *chefs de bataill.* Gérente, Mativat et le *sous-lieut.* Bahuchet sont désig. pour Madagascar.

ARTILLERIE

Annam-Tonkin. — MM. les *capit.* Doucet et Restoux sont désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — MM. le *chef d'escad.* de Chaunac-Lanzac ; les *capit.* Vié, de la Rochelle, Blanchard et Berdalle ; le *lieut.* Guillo et le *sous-lieut.* Bonhomme sont désig. pour la Cochinchine.

Officiers d'administration.

Cochinchine. — MM. les *offic. d'administ. de* 2e *cl.* Peugon, Chanal et Guilhou sont désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — M. l'*offic. d'administ. de* 2e *cl.* Cayatte est désig. pour l'A. O. F.

Madagascar. — M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Philip est désig. pour Madagascar.

CORPS DE L'INTENDANCE

Chine. — M. l'*adjoint à l'intend.* Barreau est désig. pour le corps d'occupation.

Annam-Tonkin. — M. le *sous-intend. de* 3e *cl.* de Kersaint-Gilly est désig. pour le Tonkin.

Afrique Occidentale. — M. l'*adjoint* Buttner est désig. pour l'A. O. F.

Afrique Equatoriale. — M. l'*adjoint* Lippmann est désig. pour l'A. E. F.

Madagascar. — M. le *sous-intend. de* 3e *cl.* Mora est désig. pour Madagascar.

Saint-Pierre et Miquelon. — M. l'*adjoint* Chabaud est désig. pour Saint-Pierre et Miquelon.

Officiers d'administration.

Afrique Occidentale. — M. l'*offic. d'administ. de* 2e *cl.* Portes est désig. pour l'A. O. F.

Afrique Equatoriale. — M. l'*offic. d'administ. de* 3e *cl.* Ambroix est désig. pour l'A. E. F.

Madagascar. — MM. les *offic. d'administ. de* 1re *cl.* Malvoisin et *de* 2e *cl.* Lazarre sont désig. pour Madagascar.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — M. le *capit. de vaisseau* Viaux est nommé au command. du *Montcalm*;

M. le *capit. de frég.* Lagorio est nommé chef d'état-major de la division navale d'Extrême-Orient;

M. le *capit. de vaiss.* de Paris de Boisrouvray est nommé au command. de la division navale de l'Indochine;

M. le *lieut. de vaiss.* Rouvier est nommé adjudant et M. le *mécanic. ppal de* 1re *cl.* Besson, mécanic. de la division navale de l'Indochine;

MM. les *enseig. de* 1re *cl.* Guierre et Rousselin sont désig. pour le *D'Iberville;*

M. l'*enseig. de* 1re *cl.* de Roure de Beaujeu est désig. pour la *Fronde* à Saïgon;

M. l'*enseig. de* 1re *cl.* Barois est désig. pour la *Vigilante;*

M. l'*enseig. de* 1re *cl.* Broussignac est désig. pour le *Styx;*

M. l'*enseig. de* 1re *cl.* Plessis est désig. pour les bâtiments de servitude de Saïgon;

M. le *mécanic. ppal de* 1re *cl.* Petetin est désig. pour le *Montcalm.*

Levant. — M. l'*enseig. de* 1re *cl.* Latham est désig. pour la *Jeanne-Blanche* à Constantinople;

M. l'*enseigne de vaiss.* Dornon est désig. pour le *Bruix.*

Pacifique. — M. le *lieut. de vaiss.* Destremeau est nommé au command. de la *Zélée*, à Tahiti;

M. l'*enseigne de* 1re *cl.* Barnaud est désig. pour le même bâtiment.

Madagascar. — M. l'*enseig. de* 2e *cl.* Lecadu est désig. pour le *Vaucluse.*

CORPS DE SANTÉ

Extrême-Orient. — M. le *méd. ppal* Lucas est nommé médecin de la division navale de l'Indochine;

M. le *méd. ppal* Carbonel est désig. pour le *Montcalm;*

M. le *méd. de* 2e *cl.* Charpentier est désig. pour la *Décidée.*

Afrique Occidentale. — M. le *méd. de* 1re *cl.* Potel est désig. pour Dakar.

SERVICE HYDROGRAPHIQUE

Extrême-Orient. — M. Cot, *ingénieur ppal* est désig. pour la *Manche* comme direct. de la mission hydrographique.

MINISTÈRE DES COLONIES

Sont nommés :

Conseiller à la Cour d'appel de l'Indochine, M. Ganivenq;

Procureur de la République à Saïgon, M. Tricon;

Juge-président du tribunal de Vinh-long, M. Dusson;

Juge-président du tribunal de Cantho, M. Lacouture;

Juge-président du tribunal de Soctrang, M. Franceschetti;

Juge au tribunal de Saïgon, M. André;

Lieutenant de juge au tribunal de Vinh-long, M. Pommier;

Lieutenant de juge au tribunal de Soctrang, M. Vidal;

Juge suppléant du tribunal de Saïgon, M. Barrière;

Lieutenant de juge au tribunal de Chaudoc, M. Gaye;

Attaché au parquet du procureur général de l'Indochine, M. Bernardin.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

S. A. I. le grand duc Boris de Russie aux fêtes du Siam pour le couronnement du roi, par IVAN DE SCHAECK, un vol. in 8 avec 97 gravures hors texte. Paris, librairie Plon.

Dans deux ouvrages précédents, *Visions de guerre* et *Visions de route*, le chevalier Ivan de Schaeck avait déjà rapporté de ses intéressants voyages un tableau vécu de la guerre russo-japonaise et le pittoresque récit d'une promenade autour du monde, en compagnie de S. A. I. le grand duc Boris de Russie. C'est de nouveau à la suite du cousin de l'empereur Nicolas II que l'auteur a assisté aux fêtes du couronnement récent de S. M. Maha-Vagiravudh, roi du Siam, qui succédait à son père feu le roi Chulalongkorn. Et par lui nous revoyons les cérémonies religieuses et militaires, les processions solennelles, le défilé des gondoles historiques sur le Menam, les festivités sans nombre qui se déroulèrent de jour et de nuit durant les trois semaines de ce programme de fêtes dans un décor de rêve, au milieu d'une rare magnificence. Ajoutons qu'au retour du Siam, l'auteur nous fait visiter encore à sa suite, dans l'île de Java, les temples bouddhistes de dimensions colossales rivalisant avec celles des Pyramides d'Egypte.

L'Outillage économique des colonies françaises, par HONORÉ PAULIN, préface de H. BOUTTEVILLE, un vol. in-8 de 206 pages avec quatre cartes hors texte. Paris, librairie Emile Larose.

Le grand mérite de cet ouvrage est de fixer dans un cadre unique tous les divers documents qui se rattachent à l'outillage industriel de nos colonies. C'est un remarquable travail de coordination de faits et de chiffres ayant une valeur pratique de premier ordre. A l'heure où nos grandes possessions coloniales se disposent à réaliser, par tout notre empire, de nouveaux programmes de travaux publics destinés à accélérer la valeur de leurs territoires, cet ouvrage était vraiment une nécessité.

L'Évolution de l'Empire allemand de 1871 à nos jours, par le capitaine BERNARD FERRIGNY. Un vol. in-16. — Paris, librairie Perrin et Cie.

Ecrit sans parti pris, avec le désir de s'élever au-dessus des querelles de races et de partis, ce livre donnera à ceux qu'angoissent les événements d'hier et d'aujourd'hui la clef de bien des mystères. Les chapitres militaires et économiques y sont naturellement traités avec une compétence toute particulière. L'auteur appartient d'ailleurs à notre état-major et son précédent ouvrage, *Les Conséquences Economiques et Sociales de la prochaine Guerre*, fait autorité dans les milieux économiques et militaires d'Europe.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

La Guerre italo-turque et le droit des gens, par ANDREA RAPISARDI-MIRABELLI, privat-docent à l'Université de Gênes. Un vol. in-8° de 206 pages. Bruxelles, bureau de la Revue du Droit international et de Législation comparée.

Le Soudan égyptien, étude de droit international public, par GRÉGOIRE SARRISSIAN, avocat près les tribunaux mixtes d'Egypte. Un vol. in-8° de 150 pages, avec une carte du Soudan égyptien. Paris, librairie Emile Larose.

La Conférence de Constantinople et la question égyptienne en 1882, par le Dr SAYED KAMEL. Un vol. in-8° de 350 pages. Paris, librairie Félix Alcan.

L'Administrateur-Gérant : P. CAMPAIN.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LA PRESSE FRANÇAISE ET L'ALLIANCE RUSSE

Il y a quinze jours, à propos des affaires de Turquie, nous avions l'occasion de dire que les industriels et les financiers n'étaient pas toujours une source d'agréments pour leurs gouvernements respectifs. Le gouvernement russe doit être convaincu de cette vérité par l'incident des usines Poutilof. On sait que ces établissements, installés à la porte même de Pétersbourg, exécutent pour l'Etat russe d'importantes commandes de matériel de guerre. Quoique leur autonomie ait été jusqu'à présent respectée, ils ont reçu à plusieurs reprises d'une maison française une aide à la fois technique et financière, consistant dans l'envoi d'ingénieurs et de contremaîtres et dans la souscription d'une quantité appréciable d'obligations. Or dans ces derniers temps les usines Poutilof n'en étaient pas moins dans une situation de trésorerie difficile, due à l'abondance des commandes, peut-être aussi à une autre cause. Il semble que les commanditaires français aient été sollicités d'augmenter leurs participations dans l'affaire, mais dans des termes vagues qui ne laissaient pressentir ni l'urgence ni l'importance du secours, si bien que les conversations ébauchées à Paris n'auraient pas eu de suite et même auraient été ignorées du quai d'Orsay. Cependant les directeurs de Poutilof, pressés par le temps, s'adressaient à la Banque privée de Pétersbourg et lui demandaient la somme rondelette de 20 millions de roubles, soit un peu plus de 50 millions de francs. Ladite banque se tournait de son côté vers la Deutsche Bank, derrière laquelle apparaissait enfin la maison Krupp, de telle sorte que, de cascade en cascade, la fabrication du matériel de guerre russe, mise en train par des ingénieurs et des capitaux

français, allait être contrôlée, techniquement et financièrement, par des Allemands. Il paraît aujourd'hui certain que le gouvernement russe, pas plus que le nôtre, n'était au courant des intrigues qui se nouaient autour des usines Poutilof; aussi, quand un journal parisien afficha en tête de ses colonnes la sensationnelle dépêche de Pétersbourg : Poutilof vendu à l'Allemagne, les secrets des fabrications françaises livrés à Krupp (1), ce fut une pierre dans la mare aux grenouilles. La presse fit passer un mauvais quart d'heure aux diplomates. Tandis que le quai d'Orsay télégraphiait précipitamment à M. Delcassé pour avoir des explications, le Pont-aux-Chantres publiait un communiqué qui trahissait un réel embarras et dans lequel, en fait de Poutilof, il n'était guère question que de Tsarytsine, la nouvelle usine qui se fonde sous les auspices de la maison anglaise Vickers.

Que l'action de la presse française ait été utile en cette occurrence, on ne saurait le nier, puisque c'est le tapage fait à point nommé qui a arrêté la négociation avec la Deutsche Bank. Mais nos publicistes auraient pu ne donner que la note juste, à savoir que beaucoup de hautes personnalités russes, pour de multiples raisons dans lesquelles nous n'avons pas à entrer ici, sont toujours médiocrement disposées pour l'industrie française, et portées à se procurer ailleurs ce qu'on pourrait trouver chez nous. Mais il n'était pas besoin de dramatiser les événements, de voir en cette affaire une sorte de trahison politique et de prêter au gouvernement russe cette invraisemblable intention de se rendre tributaire de l'Allemagne pour la construction de son matériel de guerre. Ce n'est qu'au bout de quelques jours que ce gouvernement a pu faire éclater la vérité et prouver, en mettant tout amour-propre de côté, son ignorance de la négociation incriminée. La morale de tout ceci est qu'il n'y a guère que dans ce pays admirablement discipliné qu'est l'Allemagne que diplomates, financiers et industriels marchent la main dans la main, en parfaite confiance et toujours prêts à se donner un mutuel appui. En l'espèce, la mainmise de Krupp sur Poutilof avait pour les Allemands un intérêt plutôt politique; Krupp n'a cependant pas hésité. On conçoit dès lors que, lorsque cette maison commet quelque peccadille à l'intérieur de l'empire et entraîne quelques officiers dans les voies mauvaises, le gouvernement allemand ne lui en tienne pas rigueur : Krupp lui rend par ailleurs assez de services.

---

(1) Il est à peine besoin de dire que ces « secrets » sont une clause de style.

*
* *

En somme tout ce qui s'est passé entre Russes et Français à propos de l'incident Poutilof ressemble un peu à ces scènes de jalousie qu'on observe dans les vieux ménages, même lorsqu'ils n'ont pas cessé d'être unis. Toutefois ce qui n'est que ridicule entre particuliers peut être dangereux entre Etats, et il y aurait avantage à ce que ce jeu ne se répétât pas trop souvent : il ne faudrait surtout pas l'étendre à des sujets plus graves que Poutilof. Or c'est malheureusement le tort qu'on a eu dans ces temps derniers, dans la presse quotidienne et périodique. Nous avons déjà eu l'occasion de relever dans le *Journal des Débats* les inexactitudes d'un article de revue qui traitait des rapports financiers et militaires de la France et de la Russie. On nous permettra d'y revenir ici avec un peu plus de détails, d'autant plus que le directeur du périodique en question, mécontent de nos critiques, a présenté en termes plutôt aigres une justification qui contient de nouvelles erreurs.

Et d'abord, n'est-ce pas dessiner une caricature plutôt qu'un portrait que de représenter dans l'alliance franco-russe la France apportant sa dot et la Russie sa force ? Ces mots-là pourraient servir de texte à ces petits dessins crispants qui pullulent dans les feuilles humoristiques illustrées, et où la France est toujours figurée sous les traits d'une petite femme munie d'un sac et tombant dans les bras d'un gros moujik. La France serait bien malheureuse et bien impuissante si elle ne mettait dans le plateau de la balance qu'un sac d'écus. Nous répétons toujours que nous sommes les grands banquiers du monde, ce qui est vrai, et qu'on ne saurait se passer de nous, ce qui est faux. Les emprunteurs qui ont recours à nous pourraient trouver de l'argent ailleurs. Ils le paieraient, il est vrai, plus cher, car nos établissements financiers, mettant à profit les exigences modestes du rentier français, demandent toujours à l'emprunteur un taux d'intérêt moins élevé que partout ailleurs, et parviennent ainsi à évincer leurs concurrents étrangers de fructueuses opérations. Si le marché français était fermé à la Russie, il est certain qu'elle en éprouverait une très grande gêne ; mais il est également certain qu'elle finirait par se tirer d'embarras, en faisant en grand ce que Poutilof a essayé de faire en petit. C'est donc une erreur de croire que nous la *tenons* par la bourse. Quand nous souscrivons un emprunt russe, nous rendons service à un pays allié, c'est entendu ; mais nous commanditons aussi un pays neuf, et nous pourrions nous arranger pour que cette commandite tournât à

notre bénéfice. Ce qui revient à dire que ce qui devrait surtout nous préoccuper au moment de la conclusion d'un emprunt, ce sont les avantages à obtenir pour notre industrie et notre commerce. Qu'on saisisse l'occasion d'un emprunt, et des conversations qu'il entraîne entre les deux gouvernements, pour parler aussi politique générale et pour mettre à jour les conventions militaires, rien de mieux. Mais qu'on comprenne bien que sur ce terrain-là c'est de l'épée de la France, et non pas de ses ressources financières, qu'il faut faire état. L'appui de l'armée et de la flotte françaises est plus précieux encore à la Russie que celui de nos banques. Si l'alliance nous donne une assurance contre l'agression allemande, sans cette même alliance la Russie serait absolument paralysée par le bloc austro-allemand, et la diplomatie de Pétersbourg ne pourrait rien contre celle de Berlin et de Vienne ; elle serait réduite à se confiner dans le domaine asiatique où le germanisme n'a pas d'intérêts, et son action européenne serait à peu près nulle. La Russie le sent si bien qu'elle s'est émue le jour où le néfaste général André a mis à mal notre organisme militaire, et qu'elle a accueilli avec joie la loi de trois ans.

La revision constante des conventions militaires conclues entre Etats alliés est d'ailleurs indispensable dans les longues périodes de paix que nous traversons, ne serait-ce que pour tenir compte des modifications qui surviennent forcément, aussi bien dans la politique générale que dans la constitution des armées. Il est donc nécessaire qu'un contact permanent soit établi entre les autorités militaires des deux pays. Ce contact existe fort heureusement entre les états-majors russe et français. Il y a quelques mois le général Joffre était à Pétersbourg ; le général Gilinski sera bientôt à Paris. Si les journaux ne relatent que les revues passées et les toasts portés, on doit pourtant se douter que ces missions ne consacrent pas exclusivement leur temps à parader et à banqueter. Elles traitent des sujets sérieux, débattent même des points particuliers sur lesquels l'accord ne peut se faire qu'après discussion. Il est à peine besoin de dire que si l'action diplomatique ne doit pas s'exercer sur la place publique, il serait encore plus insensé d'y étaler des questions stratégiques. Ces entretiens militaires doivent donc rester secrets et la presse ferait infiniment mieux de ne pas s'en occuper.

Nous entendons d'ici l'objection ; elle vient d'ailleurs d'être formulée dans les termes suivants : « En république, en dé-« mocratie, avec l'irresponsabilité pratique des ministres, qui « nous garantira contre le chaos des imprévus, la contradic-

« tion des directives, les impulsions des fantaisies person-
« sonnelles, sinon le bon sens public, suffisamment et sincè-
« rement informé ? » Ceux qui nous font l'honneur de suivre nos articles dans les *Questions* et dans les *Débats* savent bien que nous ne sommes le thuriféraire de personne, et que dans les domaines diplomatique et militaire, c'est-à-dire dans ceux qui nous sont familiers, nous disons sans ambages ce que nous croyons être la vérité. En particulier nous ne sommes pas suspect de tendresse exagérée pour la diplomatie contemporaine et nous avons assez souvent, au cours de l'imbroglio oriental, fait le procès des directives souvent regrettables de la Triple Entente, de son manque de cohésion et de ce qui nous a semblé être des erreurs. Mais une chose est de discuter une orientation générale, ce qui est tout à fait le droit du publiciste consciencieux et informé, et autre chose de s'immiscer dans une négociation particulière et secrète qui est du ressort de professionnels, soit diplomates soit militaires. Quand on prend ce dernier parti, on fait d'ailleurs œuvre vaine, car il est bien évident que si un pays a remis son sort entre les mains d'incapables pour arrêter les détails d'une convention militaire ou diplomatique, le mal est irréparable et ce ne sont pas des articles de presse qui y remédieront. En tout cas, quand on a la prétention de redresser les torts des négociateurs officiels, il faut être soi-même puissamment renseigné et ne pas donner l'impression de traiter des sujets techniques en amateur.

C'est cette distinction entre ce qui doit et ce qui ne doit pas être discuté publiquement, ce départ nécessaire des *dicenda* et des *tacenda*, qui échappe malheureusement à quelques-uns de nos publicistes. Il est vrai que, pour s'arroger le droit de disputer *de omni re scibili*, on prétend que dans les monarchies voisines les questions de politique extérieure se traitent dans la presse et au Parlement avec une liberté d'exposition inconnue chez nous. On est surpris de voir reproduire par des publications sérieuses ce misérable cliché, faux comme la plupart des clichés, et dont on devrait laisser l'usage aux députés brouillons et bavards qui harcèlent les ministres des Affaires étrangères de leurs interrogations intempestives. C'est au contraire chez nous qu'on trouve une liberté d'exposition inconnue chez les autres. Nous supposons bien que, quand on parle de monarchie voisine, on ne vise pas l'Allemagne ; ce serait assez plaisant, étant donnée la façon dont *marchent* le Reichstag et la presse allemande, sans distinction d'opinion, toutes les fois que la Wilhelmstrasse fait un

signal. On vise évidemment l'Angleterre, le pays où le sens politique passe pour le plus développé. Eh bien, prenons un cas concret. Depuis de longs mois, nous devrions presque dire depuis des années, l'Angleterre est engagée à propos de l'Afrique dans une conversation avec l'Allemagne de la plus haute importance, bien qu'elle passe à peu près inaperçue en France parce que toute notre presse s'hypnotise sur le hourvari balkanique. C'est pourtant un sujet autrement grave pour le développement futur de la politique internationale que le sort de l'Albanie, de Chio, de Mitylène et du Dodécanèse. Or la grande presse anglaise reste généralement muette sur ce chapitre africain. De temps en temps une petite indication à peine perceptible sur ce qui se passe, et puis le silence se fait. A notre connaissance le *Daily Telegraph* est le seul grand quotidien à l'avoir quelquefois rompu, et il semble qu'il ait été désavoué par ses confrères qui faisaient entendre un chut ! réprobateur. En France, au contraire, journalistes et parlementaires ont une réputation d'indiscrétion si bien établie que c'est la raison pour laquelle on ne s'est pas arrêté un instant au choix de Paris au lieu de Londres comme siège de la dernière Conférence internationale. Ceci n'est un secret pour personne.

*
* *

Quoi qu'il en soit, on estime, dans certains organes, que ni M. Delcassé, pendant son ambassade, ni M. le général Joffre, au cours de sa mission temporaire, n'a su faire ce qu'il fallait, et on ne craint pas de présenter la situation militaire de la Russie sous un jour tout à fait faux, notamment en ce qui concerne la dislocation des troupes en temps de paix et les délais de mobilisation et de concentration en temps de guerre. Nous n'avons pas laissé ignorer aux lecteurs des *Questions* cette grave affaire de la répartition des corps d'armée russes entre les grandes circonscriptions militaires, ni le nouveau dispositif ordonné par l'état-major russe en 1910. Tout cela a été étudié ici même par un professionnel (1). La vérité n'est pas que notre état-major ait accueilli avec enthousiasme ce dispositif de 1910, d'autant plus que nous étions alors férus de l'idée de la guerre courte et de la nécessité d'une attaque brusquée de la part de la Russie. Certains articles de revue un peu imprudents, écrits à cette époque, n'ont rien prouvé en voulant trop prouver. On n'est pas allé, dans les milieux in-

(1) Voir la *Politique militaire et navale de la Russie*, par P. K. *Questions Diplomatiques et Coloniales* du 16 mai 1911.

formés, jusqu'à reprocher aux Russes d'avoir pris ces mesures après les entrevues de Potsdam, car on savait bien qu'elles avaient été préparées depuis longtemps. Mais les tenants de la guerre courte, ceux qui s'imaginent que le conflit franco-allemand sera l'affaire d'un mois, reprochaient au nouveau dispositif russe de ne plus permettre l'invasion immédiate et par surprise de la Prusse. D'autre part on était obligé de reconnaître que les armées russes se trouveraient désormais dans de meilleures conditions pour prononcer une *offensive méthodique*. Deux ans plus tard, en 1912, le problème avait d'ailleurs changé complètement d'aspect, parce que, à partir de cette année-là, les Allemands ont renforcé les effectifs de leurs corps limitrophes de la Pologne et organisé dans les marches orientales de leur empire *une couverture*, tout comme en Alsace-Lorraine, enlevant ainsi à peu près toute chance de succès à une offensive brusquée de la part de la Russie. C'est là un fait extrêmement important, qu'on oublie toujours dans l'examen de cette affaire, et qui prouve en tout cas que l'état-major allemand ne considérait pas la menace russe comme moins sérieuse depuis 1910.

On voudrait nous faire croire aujourd'hui que, de 1910 à 1913, les états-majors russe et français ont été en complet désaccord, et que, tout dernièrement, sur les instances réitérées de la France, la Russie serait revenue à peu près au dispositif antérieur à 1910. Pour mettre en évidence la matérialité de cette erreur, il suffit de dresser le tableau de stationnement des troupes russes à la date du 1er novembre 1913. Le voici résumé pour les divisions d'infanterie stationnées dans la Russie d'Europe :

Circonscription	de Pétersbourg	7	divisions
—	de Vilna	8	—
—	de Varsovie	9	—
—	de Kief	10	—
—	d'Odessa	4	—
—	de Moscou	10	—
—	de Kazan	5	—
—	du Caucase	6	—

Or la répartition antérieure à 1910 était la suivante :

Circonscription	de Pétersbourg	7	divisions	1/2
—	de Vilna	10	—	1/2
—	de Varsovie	12	—	
—	de Kief	10	—	1/2
—	d'Odessa	4	—	1/2
—	de Moscou	7	—	
—	du Caucase	5	—	

Il est difficile de trouver identiques ces tableaux. En réalité les Russes sont restés fidèles à leur principe de 1910 qui est de se garder, non seulement en Pologne, mais sur leurs frontières du Nord et du Sud, et de constituer au centre une masse importante. Ce qui est vrai, c'est qu'ils ont dernièrement, dans l'intérieur des circonscriptions, modifié le stationnement de quelques corps d'armée pour les allonger suivant leurs lignes éventuelles de transport et accélérer ainsi leur concentration; mais la répartition des corps d'armée dans les différentes circonscriptions n'a pas été retouchée.

Quelques lieux communs sur la rareté des voies ferrées russes, le mauvais entretien des routes, l'imperfection des réseaux télégraphiques et téléphoniques, ne suffisent pas à étayer l'audacieuse affirmation que l'armée russe ne sera pas prête à combattre avant le *deuxième mois* qui suivra la déclaration de guerre, et celle encore plus audacieuse que tel est bien l'avis de l'état-major français et de l'état-major allemand. Nous félicitons ceux qui sont si bien au courant de ce que pense ce dernier, et nous avouons en toute humilité que nous n'avons pas reçu ses confidences. Mais peut-être savons-nous aussi bien, sinon mieux, que notre contradicteur ce que pense l'état-major français, et nous ne nous sommes pas avancés beaucoup quand, dans les *Débats*, nous avons énergiquement combattu l'affirmation précédente. C'est paraît-il, « un démenti « d'une suffisance assez plaisante, mais insuffisamment pro- « bante ». La suffisance et l'insuffisance ne sont peut être pas de notre côté, car pour notre compte nous pratiquons modestement la maxime : *ne sutor ultra crepidam*. Si nous nous permettons d'écrire sur des questions de politique extérieure et sur des questions militaires, c'est que nous pouvons les traiter autrement qu'en amateur. Quoique grand amateur de littérature, nous ne disputerions pas sur le mérite de tel ou tel roman ou drame... En parlant comme nous l'avons fait, nous n'avons pas parlé à la légère. Il est vrai qu'aujourd'hui on nous demande la preuve, parce qu'on croit bonnement avoir fait la preuve de sa propre opinion. Nous le regrettons beaucoup, mais nous ne nous laisserons pas entraîner sur ce terrain. Nous sommes d'avis que certaines précisions ne peuvent pas être publiées, notre contradicteur est d'un avis opposé, la partie n'est pas égale. C'est en tout cas à nous d'attendre la publication des délais de mobilisation des corps stationnés dans la Russie occidentale, et les graphiques de marches de concentration qui doivent démontrer que l'armée russe ne sera pas prête à combattre avant le deuxième mois...

*
* *

Ce n'est pas à dire que tout soit parfait dans la mobilisation et la concentration de nos alliés. La construction d'un certain nombre de voies stratégiques est désirable. Mais nous croyons que, l'été dernier, M. le général Joffre, sans avoir besoin d'être stimulé par des articles de presse, a soulevé la question et qu'un plan a été arrêté de concert avec l'état-major russe. La couverture financière a été également prévue au moment où M. Kokovtsof est venu à Paris. On sait que ce voyage était motivé par des négociations relatives à un emprunt de 2 milliards 500 millions que la Russie se proposait d'émettre en cinq ans pour créer des chemins de fer d'un intérêt économique. Le quai d'Orsay a demandé alors que des fonds fussent également prévus pour les lignes stratégiques qui avaient été déterminées quelques mois auparavant. M. Kokovtsof a répondu qu'il était difficile d'émettre des obligations, parce qu'elles seraient mal gagées étant donné le bénéfice pécuniaire plus qu'aléatoire à attendre de ces lignes. Mais il a ajouté que le gouvernement russe n'avait pas besoin d'emprunter pour cet objet, et qu'il y consacrerait une somme de 500 à 600 millions de roubles tenue en réserve. Un engagement ferme a été pris. Quand on vient aujourd'hui réclamer dans la presse un emprunt d'Etat pour ces chemins de fer stratégiques, emprunt que nous serions évidemment sollicités de souscrire, on propose donc une solution infiniment moins avantageuse pour nous et on prouve simplement qu'on ignore ce qui s'est passé.

Ce qu'il y a surtout de mauvais dans les articles auxquels nous faisons allusion, c'est le ton de méfiance qui y règne d'un bout à l'autre, et c'est aussi le procédé un peu puéril qu'on suggère pour s'assurer contre une « mollesse éventuelle » de nos alliés à l'heure décisive. Rien jusqu'à présent, dans le domaine politique, n'autorise pourtant la méfiance envers les Russes. Que leur diplomatie ait été faible en plusieurs circonstances, qu'il y ait eu souvent divergence de vues entre Paris et Pétersbourg à propos des affaires d'Orient, c'est la vérité même. Mais nous ne devons pas oublier que, jusqu'à présent, *dans tous les cas graves*, la Russie a été à nos côtés. L'époque n'est pas encore éloignée où, à propos d'un misérable incident, nous avons été sous le coup d'une menace allemande formulée en des termes tels que pendant quarante-huit heures on a pu croire que cette fois *c'était la guerre*. La Russie n'a pas eu un instant d'hésitation. Ceux qui sont informés des événements marocains savent bien à quoi nous faisons allusion. Mais les

gens qui confondent la méfiance avec la sagesse ne sont pas convaincus; pour eux le bon moyen d'être sûr que les Russes « s'engageront à fond » dès le début des hostilités, c'est de leur faire construire en temps de paix des chemins de fer stratégiques, quitte à les payer soi-même ! On n'aperçoit pas très bien la toute-puissance de cette panacée, car enfin si nos alliés sont des disciples de Machiavel, ils pourraient bien se dire : « Offrez-nous, messieurs les Français, des chemins de fer stratégiques tant que vous voudrez ! Le moment venu, nous n'en ferons qu'à notre tête. » Quant à ce qu'on entend par « s'engager à fond dès le début », nous serions heureux qu'on voulut bien le préciser.

Il a été dit tant d'hérésies sur la coopération franco-russe et sur la stratégie allemande qu'on nous permettra d'en redresser, si possible, quelques-unes. Quoique nous n'ayons pas, comme d'autres, la prétention de connaître quelle sera exactement la répartition des forces allemandes mobilisées sur les frontières occidentales et orientales de l'Empire, quoique nous ne nous figurions pas naïvement « qu'il suffit pour le savoir sans possibilité d'erreur de considérer les quartiers généraux des corps d'armée du temps de paix », nous estimons que les forces laissées par les Allemands en face des Russes nous permettront de combattre au début de la guerre *à nombre égal* en Alsace, en Lorraine et peut-être en Belgique. C'est déjà un résultat appréciable, étant donné que l'Allemagne compte 70 millions d'habitants, et la France à peine 40. La répartition des troupes allemandes n'est d'ailleurs pas susceptible d'être modifiée pendant la première période de la guerre qu'on évalue à peu près à un mois, soit quinze jours pour la concentration et quinze jours pour la première bataille générale de groupes d'armées sur le théâtre occidental (1). Pour qu'il en fût autrement, il faudrait supposer une véritable trahison russe, c'est-à-dire une déclaration de neutralité au moment même de l'ouverture des hostilités. On peut donc dire que le caractère plus ou moins traînant des opérations sur le théâtre oriental ne changera rien aux conditions dans lesquelles se livrera la première grande bataille à l'Ouest. Ceux qui croient que cette première grande bataille sera décisive et susceptible de mettre fin à la guerre ne devraient donc pas se préoccuper beaucoup de ce qui se passera en Pologne et en Vieille-Prusse. En réalité, c'est dans la seconde phase de la guerre, au plus tôt vers le trente-cinquième ou le quarantième jour, que pourront se produire,

(1) La première bataille générale durera peut-être bien plus de quinze jours.

soit de l'Est à l'Ouest, soit de l'Ouest à l'Est, les mouvements de tiroir que l'état-major allemand a parfaitement prévus puisqu'il a organisé plusieurs lignes stratégiques de transport qui traversent le territoire de l'Empire de part en part (1). Si à ce moment-là les Russes avaient déjà remporté des avantages marqués, il est certain que ce serait tout bénéfice pour nous, car les Allemands ne pourraient songer à dégarnir leur frontière orientale et seraient peut-être même forcés de distraire des corps de leurs armées occidentales, c'est-à-dire qu'ils auraient plus de difficulté à nous poursuivre si la première bataille nous avait été défavorable, à nous arrêter dans le cas contraire. Il y a donc un intérêt évident à ce qu'il se passe quelque chose d'important à l'Est pendant les trente ou quarante premiers jours, et c'est d'ailleurs ce qui est parfaitement possible, quoi qu'on dise. Mais ce qu'il faut bien comprendre, c'est que si on prête aux Russes l'intention de nous *lâcher* après une première bataille malheureuse en Lorraine, il importe assez peu qu'ils s'engagent ou qu'ils ne s'engagent pas à fond dès le début.

*
* *

Qu'on ne voie pas dans les lignes qui précèdent un parti pris d'optimisme. Nous ne nous illusionnons pas sur les dangers que peut courir *dans l'avenir* la coopération franco-russe, mais nous ne les apercevons pas là où on prétend nous les montrer. Ces dangers, selon nous, sont de trois sortes. Il faut d'abord tenir compte de la situation intérieure de la Russie qui n'est pas aussi satisfaisante que d'aucuns le croient. Il y a ensuite le facteur polonais sur lequel nous avons attiré l'attention il n'y a pas bien longtemps. La politique regrettable que le gouvernement russe suit vis-à-vis des Polonais, outre qu'elle l'expose à des embarras en temps de guerre, le rend dans une certaine mesure solidaire de l'Allemagne. S'il avait au contraire adopté la ligne de conduite des Autrichiens, ce ne serait plus Varsovie qui serait une épine dans le pied russe, mais Posen dans le pied prussien, et en cas de guerre l'Allemagne serait seule à appréhender dans la province de Posen ce que la Russie peut appréhender dans sa Pologne. Mais nous n'y pouvons pas grand'chose, car il n'est rien de plus dangereux que de vouloir s'immiscer dans les affaires intérieures d'un Etat. Enfin, le troisième facteur défavorable à considérer est la tendance ger-

(1) Quoiqu'il faille être très prudent dans l'évaluation de la durée d'un pareil transport, parce que tout dépend de l'état dans lequel les premières hostilités auront laissé le corps à transporter, on peut estimer que le transport d'un corps d'armée durerait de dix à douze jours.

manophile d'une petite fraction du haut personnel gouvernemental, diplomatique, peut-être même militaire de la Russie, qui voit d'un mauvais œil les Français « révolutionnaires » et souhaiterait que les deux grands empires conservateurs marchassent la main dans la main. *Jusqu'à présent cette fraction a été impuissante.* Qu'elle soit susceptible de nuire dans l'avenir c'est ce qu'on ne saurait nier. Mais ce danger-là, ce ne sont pas des articles comme ceux que nous avons signalés qui le conjureront : bien au contraire.

Commandant de Thomasson.

P. S. — Dans une récente communication à la commission du budget du Reichstag, M. de Jagow a parlé des négociations anglo-allemandes relatives à l'Afrique australe, et semble avoir voulu préparer l'opinion publique à une cote mal taillée. Voici comment il s'est exprimé :

On sait que, sur des points précis, des négociations anglo-allemandes se poursuivent avec le désir d'éviter des conflits d'intérêts dans le domaine de la concurrence économique et dans celui de la politique coloniale. Il faut tenir compte dans cette affaire de bien des désirs divers et de maints intérêts d'autres Etats. On peut penser que leur résultat sera accueilli avec satisfaction dans les deux pays, quoiqu'il ne soit pas évidemment à l'abri de toute critique.

Notons enfin que l'Angleterre continue, sans succès apparent, à causer toute seule des affaires d'Orient avec la Triple Alliance réunie. Sir Edward Grey, dans sa réponse à la note triplicienne du 14 janvier, exprimait l'avis que la Grèce ne pouvait être tenue responsable des troubles susceptibles de se produire parmi les Epirotes annexés à l'Albanie. Il avait proposé d'adresser simultanément à la Grèce et à la Turquie une déclaration pour signifier les nouvelles frontières de l'Albanie et l'attribution définitive des îles de l'Egée sous certaines conditions, et faire entendre *que l'Europe saurait imposer le respect de ses décisions.* Sir Edward Grey rappelait enfin que la question du Dodécanèse est d'ordre européen. La nouvelle réplique de la Triple Alliance a été décevante : les trois gouvernements acceptent les conditions faites à la Grèce, mais insistent de nouveau sur une date fixe pour l'évacuation de l'Albanie. Pas un mot de la déclaration à faire à la Turquie, ni du Dodécanèse, ni des moyens à mettre en œuvre pour faire prévaloir les volontés de l'Europe.

UNE REVANCHE DE L'ISLAM

LA CONQUÊTE DE L'AFRIQUE NOIRE

I

S'il est permis de faire de sombres pronostics sur l'avenir de la Turquie, l'Islam, par contre, est plus vivace que jamais. On dirait que les coups les plus rudes portés à son prestige lui impriment une force d'expansion nouvelle, et qu'un germe d'immortalité lui permet de résister à l'écroulement de sa puissance matérielle. Il semble bien, en effet, que l'étendard vert du Prophète, sommé du croissant symbolique, ne soit plus qu'un fardeau trop pesant entre les mains du moderne khalife. Mais si le domaine politique de l'Islam, vermoulu dans son archaïque armature, s'émiette visiblement, la Foi musulmane marche, conquérant après l'Orient et la Méditerranée l'Afrique Noire, les Indes et la Chine. Des communautés, imbues d'un ardent prosélytisme, se forment et grandissent, aussi bien dans le cadre millénaire des sociétés chinoises et hindoues que dans la confusion anarchique des tribus du Centre africain, dont elles provoquent et organisent le groupement. Vaincu sur les champs de bataille, l'Islam prend une magnifique revanche dans le champ illimité des âmes.

La loi de Mahomet compte environ 200 millions d'adeptes, appartenant à des humanités disparates. L'Afrique entre approximativement, dans ce nombre considérable, pour 46 millions d'hommes. Ces chiffres ne sauraient être considérés que comme une indication, car il n'existe guère de données certaines que pour les pays méditerranéens sur lesquels des puissances européennes exercent leur domination ou leur contrôle. Ces pays, très anciennement islamisés, où vivent actuellement 20 millions de mahométans, ne sont point le champ d'expansion nouvelle offert au prosélytisme des croyants. Histoire, traditions, organisation familiale et sociale, tout y est façonné suivant les formules coraniques implantées de gré ou de force dans la mentalité berbère par la rude et longue domination des Arabes vainqueurs.

Le développement de l'islamisme dans l'Afrique tropicale et équatoriale se présente sous un tout autre aspect. La nécessité d'adapter une doctrine d'apparence rigide aux milieux les plus divers et les plus arriérés et le contact de la civilisation occidentale investie du prestige de la conquête constituaient des

obstacles d'autant plus sérieux que les apôtres de cette mission difficile ne sont la plupart du temps que des marabouts loqueteux, dont tout le savoir consiste à paraphraser le Coran, en augmentant parfois ce fastidieux enseignement de quelques tours de sorcellerie élémentaire. L'étude en est, à ce double titre, particulièrement intéressante, car elle permet de dégager l'action réciproque qu'exercent l'un sur l'autre l'Islam et la civilisation occidentale, en présence d'une même œuvre de relèvement et de propagande, mais avec des moyens fort différents au point de vue des ressources et des méthodes.

Avant d'exposer l'aire actuelle d'expansion et les traits caractéristiques de l'Islam africain, il convient d'indiquer brièvement l'histoire et les voies de la pénétration musulmane à travers le Continent noir.

II

L'expansion de l'islamisme en Afrique a commencé dès les premiers temps de l'hégire. Le passage était trop facile de cette Arabie inculte et sauvage, berceau de la religion nouvelle, au vaste continent africain propice aux longues aventures, pour ne pas tenter les premiers sectateurs du Prophète. Là, point de barrières naturelles, susceptibles de n'offrir que des accès rares et difficiles; point de groupement compact capable de résistance énergique, mais des étendues infinies peuplées de races inférieures.

Nulle cause, d'ailleurs, n'eut jamais de partisans plus déterminés que ces nomades faméliques, nés sur un sol déshérité, dont toute l'existence se passait à la recherche d'une subsistance problématique, dans l'espace sans fin du désert. Trois courants principaux se formèrent, à destination de l'Afrique : l'un par l'océan Indien, l'autre par la mer Rouge et le Nil, le troisième par le Nord africain, où les provinces romaines de Cyrénaïque, de Numidie et de Mauritanie, sous la protection insuffisante des empereurs byzantins, offraient leurs riches plaines sans défense au piétinement des invasions successives.

L'océan Indien fut de tout temps sillonné par les navigateurs d'Arabie. Les récits bibliques nous ont transmis le souvenir de ces royaumes voisins de la Judée, dont les sujets allaient chercher dans des régions merveilleuses et inconnues la poudre d'or, les parfums et les esclaves. Les voiliers du Portugal, qui, au milieu du XVe siècle, firent apparaître pour la première fois le pavillon d'une nation occidentale dans les eaux de l'océan Indien, y rencontrèrent ces « boutres » arabes, sortes de pirogues à balancier, sur lesquels les gens de Mascate et d'Aden

osaient affronter les caprices des moussons et croiser sur toute la côte africaine, de Zanzibar aux Comores, des Seychelles aux rives nord de Madagascar.

En dépit de l'immigration malaise et hindoue, l'Arabe a laissé une empreinte ineffaçable au point de vue ethnique et social, et n'a jamais cessé de dominer dans la vaste zone côtière qui s'étend de la Grande-Ile au golfe Persique. L'iman de Mascate exerçait une souveraineté effective sur Zanzibar, Pemba et leurs dépendances continentales jusqu'en 1861, époque où l'intervention de lord Canning, gouverneur de l'Inde anglaise, y fit créer un sultanat indépendant. Au temps de son apogée, il avait même pour vassaux les petits sultans des Comores. Partout où leurs bandes débarquaient, les Arabes imposaient leur religion et leur oligarchie féodale aux indigènes réduits en esclavage. Commerçants, propriétaires et guerriers, leur influence, grâce à un afflux incessant, a régné sans conteste jusqu'aux conquêtes européennes. Mais leur domination resta confinée à la côte et aux îles, et nul empire musulman ne se forma à l'intérieur des terres que barrait la chaîne géante des montagnes orientales.

Par la mer Rouge et par l'Egypte, l'Islam pénétrait au cœur même du continent inconnu. Les auteurs arabes racontent qu'en 625 les premiers disciples de Mahomet, appartenant comme lui à la tribu des Koréischites, durent s'enfuir en Ethiopie devant l'hostilité menaçante de leurs frères restés idolâtres. Parmi eux se trouvait Othmân, qui devait ceindre un jour le turban du khalife. Pendant ce temps, Mahomet, tour à tour vainqueur et vaincu, asseyait péniblement sa fortune parmi les siens et parmi les tribus voisines. Mais l'Ethiopie, protégée par la barrière de ses montagnes, resta fidèle à sa foi copte, isolée comme un îlot au milieu de la vague islamique qui submergeait toute l'Afrique orientale. Le Coran ne prescrivait à ses adeptes qu'un seul moyen de persuasion et de propagande : « Crois ou meurs, » disait-il aux infidèles, et les hordes fanatisées, lancées par les héritiers du Prophète à la conquête de l'ancien monde, appliquant à la lettre la doctrine du Livre saint, propagèrent la doctrine nouvelle par le fer et par le feu.

Quand les rudes nomades de l'armée d'Amrou s'abattirent, en 638, sur Alexandrie et l'Egypte, la plupart d'entre eux se fixèrent dans la riche vallée du Nil. Heureux de s'emparer sans frais de ces terres magnifiques, que la nature avait prédestinées à devenir dès l'aube des temps historiques le berceau d'une des plus belles civilisations que l'humanité ait connues,

ils se mirent en devoir de s'installer définitivement dans leur nouvelle conquête. La population autochtone disparut presque entièrement, décimée par les massacres et par l'émigration. Dans l'Egypte devenue arabe, il ne reste plus guère que 150.000 « Coptes (1) » pour perpétuer la vieille nationalité pharaonique, aïeule vénérable des civilisations modernes. De ce foyer de prosélytisme musulman, des apôtres partaient sans cesse pour enseigner le Coran aux peuplades voisines, puis aux tribus de l'Afrique centrale. Danakils, Somâlis, Fouriens et Gallas d'Ethiopie embrassèrent, à différentes époques, la foi de Mahomet. Au XVIIIe siècle, les Peuhls ou Foulahs de la vallée du Niger, proches parents des fellahs d'Egypte, se convertirent en masse, et ces pasteurs nomades devinrent les plus ardents propagateurs de l'Islam, dont ils constituaient l'avant-garde, au milieu du paganisme grossier des tribus nègres du Sénégal et du Soudan. Un courant continu de prédication musulmane, dont les sources vives s'alimentent aux universités d'Egypte et aux confréries des oasis tripolitaines, entretient et propage les croyances coraniques parmi ces adeptes nouveaux, chez lesquels se retrouve intact le fanatisme des temps héroïques. L'emprise européenne n'a jamais pu entamer leur fermeté religieuse. Après les Français, les Anglais en ont fait tout récemment encore la dure expérience, dans leurs possessions somâlis où le moindre mahdi local peut redonner aux tribus rivales la cohésion nécessaire pour infliger à l'Infidèle de sanglantes leçons avec leur traditionnelle vaillance.

Le courant musulman, parti des plaines nilotiques à la conquête du monde noir, se serait divisé et appauvri dans sa marche de l'Est à l'Ouest, s'il n'avait reçu au delà du Tchad l'appoint venu des routes sahariennes. Dès le VIIe siècle, les armées de Hassan et de Sidi Ogba soumettaient l'Afrique du Nord à la loi du Prophète. En 698, Carthage était pour la deuxième fois détruite de fond en comble, sans espoir de renaître encore de l'amas de ses ruines. De la Numidie à la Mauritanie Tingitane, les nouveaux maîtres rasèrent tout ce qui pouvait rappeler la splendeur de la domination romaine, et firent un désert du domaine fertile où se dressaient, parmi les moissons, les villes de pierre et de marbre, avec leurs thermes, leurs aqueducs, leurs cirques, leurs statues, tous les monuments de la beauté latine.

Là, l'Arabe conquérant reste le pasteur nomade qu'un long atavisme prédispose aux chevauchées sans fin dans la steppe

(1) L'origine étymologique du mot « Copte » est attribuée généralement à une contraction arabe (Koupt) du mot grec « Aiguptioi », qui désignait les Egyptiens, les autochtones.

ou le sable, et qui subit sans défense l'attrait irrésistible du désert. Après avoir converti les Berbères vaincus, quelques-unes de leurs tribus se disséminèrent dans les territoires à demi désertiques qui forment le revers méridional des hauts plateaux algériens. Croyants épris de propagande, ils se faisaient, en poussant devant eux leurs troupeaux, les apôtres errants de la foi nouvelle.

C'est ainsi qu'ils arrivèrent, après des arrêts qui duraient parfois des générations, d'abord aux oasis sahariennes, puis dans les savanes du Soudan, en Mauritanie, au Niger, au Tchad. Mille ans de domination musulmane favorisèrent l'infiltration constante de l'islamisme vers les zones illimitées du Sud. Dès le VIIIe siècle, les marabouts venus du Nord fondaient en Mauritanie les communautés musulmanes des Zenagas. L'époque brillante des Berbères Almoravides, dont l'empire s'étendait au XIe siècle sur l'Espagne, le Maroc et l'Adrar, depuis les rives de l'Ebre jusqu'à celles du Sénégal, donna une impulsion nouvelle à la pénétration musulmane. Tandis que leurs émissaires abordaient, vers l'an 1050, aux bouches du Sénégal et procédaient à la conversion en masse des Berbères et des Noirs des deux rives du fleuve, les Arabes Beni-Hassan, venus d'Egypte par les bords de la Méditerranée, se taillaient une principauté dans les vallées marocaines du Sous et de la Seguiet-el-Hamra, guerroyaient six siècles durant contre les Berbères avec des fortunes diverses, et réussissaient, vers le milieu du XVIIIe siècle, à établir leur prépondérance sur toute la zone occidentale qui s'étend de l'oued Noun au pays des Ouolofs, laissant aux Touareg également convertis la domination du désert.

Prêtres et guerriers, les musulmans formèrent parmi les races noires du Soudan, converties ou soumises, une aristocratie puissante par l'énergie et la culture. Plusieurs siècles de contact aboutirent à la création de races islamisées, soit noires, soit métissées, celles-ci d'une intellectualité supérieure. Somâlis et Fouriens, Tibbou et Haoussas, Peuhls et Toucouleurs exercèrent de la mer Rouge à l'Atlantique une hégémonie incontestée dans le grouillement confus des populations soudaniennes. Seuls ils avaient dépassé le stade primitif de la tribu et organisé de véritables empires fondés sur une oligarchie théocratique et guerrière. Au Darfour et au Kordofan, les Anglais refoulés en Egypte durent pendant dix-huit ans se borner à la défensive devant les derviches du Mahdi. El Hadj Omar et Ahmadou, Samory et Rabah, pour ne citer que les plus célèbres, furent de rudes adversaires de l'expansion française, et faisaient

figure de véritables souverains à côté des roitelets dérisoires que se donnaient les peuplades fétichistes Dahoméennes ou Bambaras.

Ainsi l'Afrique noire n'était encore, au moment de la conquête européenne, qu'un immense champ de bataille où se fondaient et s'écroulaient successivement des empires éphémères. Mais au-dessus du chaos, l'Islam apparaissait déjà comme l'unique puissance permanente et souveraine, l'unique lien des races ennemies. Si la domination de l'Europe l'a obligé à modifier ses méthodes, elle n'a pas arrêté son essor. Au guerrier qui convertissait par le glaive s'est substitué le marabout pacifique qui va de village en village, semant la bonne parole du Prophète au foyer qui l'accueille et lui donne sa subsistance. En même temps, de nombreuses missions chrétiennes, venues par la route maritime à la suite des colonnes expéditionnaires, attaquaient le continent noir par sa côte inhospitalière. De ce jour, la lutte allait reprendre entre l'Islam et l'Occident, sur ce terrain nouveau où s'affrontaient les deux races et les deux civilisations. Si l'ère des conflits sanglants semble close à l'avantage de l'Europe, un conflit latent subsiste en dépit de toutes les répressions et de toutes les tolérances.

L'Islam constitue dès maintenant une force avec laquelle les puissances coloniales doivent compter. Il importe de déterminer son aire d'expansion actuelle en vue d'étudier et d'expliquer l'attitude que ces dernières ont prise ou se proposent de prendre pour sauvegarder l'avenir.

III

Nous ne parlerons pas ici des régions méditerranéennes, Maroc, Algérie, Tunisie, Tripolitaine, Egypte, cette Afrique blanche où 20 millions d'Arabo-Berbères ont solidement assis, depuis douze siècles, la citadelle de l'Islam africain, en même temps que leur prépondérance ethnique et sociale. En dépit des recommencements de l'histoire qui ont ramené l'Infidèle dans le vaste empire des Almoravides, ils restent réfractaires à toute assimilation, figés dans leur immobilité farouche et témoins fidèles d'un passé qu'avec leur fatalisme patient ils gardent l'espoir tenace de revivre.

L'Afrique noire compte approximativement 26 millions de Musulmans. Parmi ceux-ci, Nègres arrachés au fétichisme et fiers de leur nouvelle culture, la moitié relèvent de l'Angleterre, un peu moins du tiers sont sujets français. Venu du Nord et de l'Est, l'Islam recule de plus en plus vers le Sud sa limite géographique. Elle est marquée actuellement par la lisière de

la grande forêt équatoriale qui barre de l'Ouest à l'Est tout le continent africain de sa large nappe impénétrable où vivent par groupements dispersés les êtres les plus dégradés de l'espèce humaine. Elle serait indiquée assez exactement par une ligne partant de la frontière anglo-libérienne du Sierra Leone, coupant les colonies côtières du golfe de Guinée à la hauteur du septième parallèle, puis s'infléchissant au Sud du lac Tchad pour aboutir à Zanzibar. Mais la création des chemins de fer de pénétration, activement poussée par les puissances coloniales dans un but économique et impérialiste à la fois, a eu pour effet inattendu d'ouvrir à la propagande islamique le chemin de l'Atlantique, resté jusqu'à ce jour le domaine de l'Infidèle. De là ces communautés musulmanes installées un peu partout sur la côte, au Liberia, au Togoland, en Nigeria, et qui font de rapides progrès dans ces pays où s'exerce cependant avec le plus de force l'influence européenne.

La propagation de l'Islam étant avant tout, pour les puissances occidentales, une question politique, il est préférable de l'étudier à ce point de vue spécial, par groupe de colonies européennes, plutôt que par zones géographiques. Aussi bien les deux seuls pays indépendants enclavés dans l'Afrique noire, le Liberia et l'Abyssinie, ne comprennent-ils respectivement que 300.000 et 400.000 musulmans sur une population totale de 2 et de 8 millions.

L'immense empire colonial que les Anglais se sont taillé dans l'Afrique Orientale et Occidentale au cours du XIXe siècle renferme, sans l'Egypte, 38 millions d'hommes. Dans ce nombre considérable, 12 à 13 millions, soit le tiers, ont embrassé la religion de Mahomet.

Les colonies groupées dans l'Union sud-africaine ou gravitant autour d'elle ne comptent guère que 50 à 60.000 musulmans, dont un certain nombre sont des Hindous, venus chercher dans la grande colonie autonome la richesse ou simplement la subsistance que leur patrie surpeuplée leur mesure avec parcimonie. Si l'Afrique du Sud connaît depuis quelques années déjà une question indienne, il semble impossible qu'une question musulmane vienne jamais l'aggraver.

Dans les possessions anglaises de l'Afrique Orientale, restées pendant des siècles sous la domination des sultans de Mascate et de Zanzibar et dans le rayonnement de leur influence, il y a sur 6 millions et demi d'habitants environ 2 millions et demi de musulmans, dont 2 millions dans les protectorats de l'Est africain et de l'Ouganda, et le reste dans le Somaliland et les îles. Si ces deux dernières régions sont exclusivement musul-

manes, la majorité des habitants des possessions continentales reste adonnée au paganisme. Sur la côte où l'Arabe a gardé le prestige de sa longue domination et de sa supériorité ethnique, les nègres Souahilis sont de fervents musulmans et comptent de nombreux coreligionnaires dans les tribus de races diverses de la zone côtière. A l'intérieur vivent dans le plus grossier fétichisme les populations autochtones, appartenant à cette race Bantou qui a peuplé de ses ramifications innombrables toute l'Afrique Equatoriale. Parmi eux, quelques Somalis et Gallas, nomades accourus pour quelques razzias sanglantes, puis installés dans le pays conquis, professent un vague islamisme d'une orthodoxie douteuse, où ne subsiste guère que la fierté d'appartenir à une élite pourvue de tous les droits. La pénétration européenne dans ces régions a trouvé en eux ses plus farouches adversaires, et les expéditions anglaises ou italiennes, parties de la côte pour essayer de substituer un contrôle effectif à l'influence purement théorique exercée sur l'hinterland, ont dû reculer à plusieurs reprises devant les attaques de leurs tribus, liguées par le fanatisme religieux qui leur tient lieu d'organisation politique.

Le Soudan anglo-égyptien, y compris le Darfour et le Kordofan, ne renferme plus guère, depuis les ravages du Mahdisme, que 2.600.000 habitants (1). Une oligarchie d'origine arabe gouverne ce peuple de Peuhls fortement métissés de sang arabe, parmi lesquels subsiste dans son intégrité première la fidélité fervente et totale aux doctrines du Coran. Les Anglais, avertis par la rude expérience de 1881, n'y manifestent qu'avec une extrême prudence leur domination lointaine. Ils poussent d'abord devant eux, comme prologue d'une occupation militaire, le pacifique ruban d'acier d'un chemin de fer qui arrive à El-Obeid et atteindra avant deux ans la citadelle avancée de l'Islam en Afrique centrale, El-Facher, capitale du Darfour. Mais ce vaste pays reste un foyer ardent de solidarité islamique, où couve sous des cendres encore mal éteintes la menace d'un fanatisme toujours vivant. Le souvenir de leur triomphale équipée de 1881 à 1898, sous les mahdis Mohammed-ben-Ahmed et Abdullah, donne à ces populations indomptables l'espoir d'une revanche sur les vainqueurs d'Omdurman.

L'Afrique occidentale apparaît sur la carte inégalement partagée entre l'Angleterre et la France. Quand les deux puissances, au plus fort de leur rivalité coloniale, se mirent en devoir de tracer les limites de leurs intérêts politiques, les

(1) *The Statesman's Year Book*, 1912.

traités successifs laissèrent à l'Angleterre les bouches de la Gambie et du Niger, les palmeraies du Sierra-Leone et les champs d'or de la Gold-Coast. Ce beau et riche domaine comprend 19 millions d'habitants, dont 8 millions sont dès maintenant convertis à la foi coranique. La plupart sont groupés dans les sultanats presque complètement indépendants de la Nigeria du Nord, où les centres musulmans de Kano et de Sokoto propagent en toute liberté la religion de Mahomet.

La France possède, dans l'Afrique noire, environ 7 millions de sujets enrôlés sous la bannière de l'Islam. En dehors des 250.000 musulmans épars dans ses possessions de l'Afrique orientale, ceux-ci sont tous compris dans les deux colonies de l'Afrique Occidentale et Equatoriale. L'Oubangui-Chari-Tchad en compte environ 2 millions, le Haut-Sénégal-Niger 2 millions également, le Sénégal 700.000. Les autres sont répandus en Guinée, en Mauritanie, dans la Côte d'Ivoire, au Dahomey.

Enfin, il suffira de mentionner les 2 millions et demi de musulmans vivant dans les provinces septentrionales du Togo et du Cameroun et dans la zone côtière de l'Afrique orientale allemande; un million et demi de nomades noirs islamisés dans les colonies italiennes de Somalie et d'Erythrée; 150.000 sujets portugais en Guinée et au Mozambique.

Dans ce monde en formation où se fonde une force morale qui peut devenir formidable, une politique musulmane s'impose aux puissances de l'Europe qui ont assumé charge d'âmes. Or, c'est l'Angleterre et la France qui ont pris la plus large part du domaine africain de l'Islam, chacune suivant les traditions de sa race : la première par ses compagnies commerciales et ses tractations diplomatiques, la seconde par ses soldats. L'une étendait progressivement la sphère de ses intérêts économiques, l'autre poursuivait à travers la forêt, le désert ou la savane une aventure un peu décousue, si hardie pourtant qu'elle garda toujours des allures d'épopée.

Dans l'œuvre de paix et de civilisation qui leur incombe désormais, elles appliquent, à l'égard de leurs sujets musulmans, des méthodes politiques très différentes dans leur principe et dans leur but. Nous étudierons prochainement leur attitude respective, dans leurs colonies d'Afrique, devant l'essor continu de l'Islam.

MAX MONTBEL.

M. GIOLITTI

M. Giolitti est l'une des figures les plus caractéristiques de la politique italienne contemporaine (1). Il a, au delà des Alpes, des adversaires acharnés et des amis qui, en aucune circonstance, ne l'ont abandonné. Pour les uns, c'est un second Cavour; pour les autres, un politique sans envergure et d'une honnêteté douteuse. Chez nous, son nom est plus connu que son œuvre; ceux qui ont suivi celle-ci la critiquent d'ordinaire plus qu'ils ne la louent. Ils n'ont pas pleinement raison. On a beau dire que l'Italie actuelle s'est faite *malgré* son Parlement corrompu et parfois corrupteur, on ne peut cependant méconnaître la part certaine que le Parlement et le gouvernement par leur œuvre législative ont eue dans le relèvement économique et financier du pays. L'un et l'autre, et M. Giolitti tout le premier, ont commis des fautes qu'il est difficile d'oublier, ou même d'excuser ; ils ont eu par contre certains talents qu'on ignore le plus souvent, et qui doivent leur être comptés. Tout compte fait, M. Giolitti ne mérite ni les louanges ni les injures excessives qui lui ont été et lui sont adressées. Ce n'est ni un grand politique ni à proprement parler un politicien de second ordre. C'est un homme extrêmement habile, connaissant admirablement la machine parlementaire, et aussi les maux ou les besoins du pays, et sachant les apaiser sans cependant faire preuve de trop de rigueur.

Car il est l'homme des transactions et des accommodements, — et c'est même là le principal reproche qu'on peut lui adresser. Elève de Depretis, auquel il a dû ses débuts dans la politique, il a gardé et appliqué, quoi que ses amis puissent dire, la méthode de son maître. Le « transformisme » ne s'est pas éteint avec celui qui l'avait inventé : il lui a survécu, il dure encore. Nul plus que M. Giolitti n'a fait voisiner davantage la gauche et la droite, nul n'a réuni dans un même ministère des éléments moins homogènes. C'est ainsi, en faisant une politique de gauche avec souvent des hommes de droite, en donnant aux partis conservateurs des assurances répétées et même des gages, qu'il est parvenu peu à peu à supprimer dans le pays toute opposition. Il est devenu une sorte de dicta-

(1) Cf. un portrait de M. Giolitti, par M. Ernest Lémonon, dans l'*Opinion*. Voir aussi, par le même, « Les élections italiennes », dans la *Revue politique et parlementaire*, 10 décembre 1913.

teur, un « homme nécessaire » sans qui rien ne peut se faire ni se préparer. Mais ce n'est pas un dictateur subi, c'est un dictateur accepté et même voulu. Il prend et il quitte le pouvoir quand il lui plaît, et à peine l'a-t-il abandonné qu'on le supplie d'y revenir. Aussi le « confusionisme » de M. Giolitti, sa « manière » politique qui parvient à grouper ce qui paraîtrait le moins susceptible de l'être, sont-ils des torts dans lesquels le pays tout entier a quelque part de responsabilité. Parce qu'au fond la *combinazione* est une caractéristique essentielle du tempérament italien, M. Giolitti, quand il « combine », répond au désir de tous. Et on aurait tort de le lui reprocher trop sévèrement. On a rappelé fort justement, dans un article récent (1), que la formation du tempérament politique n'avait pas été la même au delà des Alpes qu'en deçà : ce qui ne pourrait se comprendre chez des Français a une raison d'être chez des Italiens.

Aucun parti politique n'a échappé au transformisme et à l'attraction de M. Giolitti. De même que l'opposition de M. Sonnino, le chef de la droite, est allée chaque jour diminuant parce que la droite tout entière évoluait vers la gauche, et que celle-ci faisait à celle-là bon visage, de même l'extrême droite et l'extrême gauche ne se sont pas posées en irréductibles adversaires du giolittisme, bien au contraire. M. Giolitti est en effet anticlérical, mais il n'est pas anticatholique : il est d'autre part démocrate, mais il sait être, quand il le faut, conservateur. Quoi d'étonnant dès lors qu'avec lui les radicaux et les socialistes soient entrés, ces derniers par la voie du réformisme, dans l'orbite gouvernementale, et que d'autre part les catholiques, auxquels il n'a créé que des ennuis passagers et presque obligatoires, n'aient pas toujours considéré celle-ci comme une sphère interdite, et M. Giolitti comme un ennemi?

Certes, M. Sonnino, M. Luzzatti qui, de 1909 à 1911, ont fait en quelque sorte l'intérim de M. Giolitti, ont contribué eux aussi à ce mélange de tous les partis; mais M. Giolitti a eu et a des « tours de main » que ses remplaçants n'ont pas possédés. Ils ont passé : lui, est demeuré. Même quand il était dans la coulisse, c'est lui qui tenait tous les fils.

Qu'il ait des amis, et d'innombrables, on le conçoit sans peine. On comprend moins qu'à force de satisfaire chacun, il se soit fait des ennemis. Il en a cependant. Ce sont des gens sévères, intègres et qui se refusent à oublier. On ne saurait leur reprocher cet excès d'honnêteté — si tant est que l'hon-

(1) Ernest Lémonon, « Les élections italiennes ».

neté puisse jamais être excessive — et la fidélité de leur mémoire. Ces « Catons » se refusent à admirer « l'habileté politique » de M. Giolitti, qu'ils qualifient des pires épithètes; ils se rappellent aussi les scandales financiers auxquels il a été mêlé, la fameuse affaire de la Banque romaine qui amena sa chute en 1893 et pendant dix ans l'obligea à la retraite. Pour eux, et quoi qu'il ait pu faire depuis, M. Giolitti reste un suspect.

Une qualité qu'on ne saurait lui contester, c'est la précision. M. Giolitti est essentiellement réaliste. Ni dans ses discours ni dans ses actes, il ne perd de vue le but qu'il veut atteindre. Certes, il use — et il abuse — des « combinazioni », mais il sait où il va et ce qu'il veut. Son œuvre législative le prouve à l'évidence.

Celle-ci est très vaste et fut, sinon toujours, du moins souvent, heureuse et féconde. La confusion qu'il a maintenue entre les partis politiques, ses procédés fâcheux de gouvernement n'ont pas empêché qu'il gouvernât et dirigeât souvent heureusement l'activité politique ou économique du pays. Même au pouvoir, il est demeuré le fonctionnaire qu'il avait été avant d'entrer dans la vie politique, ou plus exactement il en a gardé l'esprit. Le pays a pu parfois le regretter : M. Giolitti n'est pas l'homme des grandes idées et des grands mouvements; mais sa vue courte n'exclut pas l'ordre ni la méthode.

***

Il a été quatre fois président du Conseil. La première fois, ce fut en 1892 après la chute de Rudini. Auparavant, en 1889, il avait été ministre du Trésor, dans le premier ministère Crispi. Après s'être détaché de Depretis et avoir violemment attaqué sa politique financière et africaine, notamment à la Chambre le 24 février 1886 et à Cuneo le 28 octobre 1888, Crispi, qui avec Cairoli, Nicotera, Zanardelli et Baccarini avait amené la chute de Depretis, l'appela à ses côtés pour essayer de rétablir l'équilibre financier qui semblait irrémédiablement compromis. M. Giolitti fit ce qu'il put; mais, dit avec raison un de ses historiens, M. Vittorio Chiusano (1), « les conditions « économiques de l'Italie étaient trop mauvaises, trop de mé« fiance ou d'inertie régnait dans les milieux parlementaires « pour que, malgré sa bonne volonté, le ministre pût faire « œuvre sérieuse et durable ». Il démissionna à la suite d'un désaccord sur une augmentation de dépenses demandée par

(1) Giovanni Giolitti (Carlo Pasta. Turin, 1913).

M. Finali, son collègue des Travaux publics. Tout le ministère le suivit de près dans la retraite. Quand Rudini eut pris le gouvernement, M. Giolitti dans deux discours à la Chambre, les 16 mars et 4 mai 1892, continua, avec raison, à réclamer une politique d'économie.

Le voici, le 5 mai 1892, président du Conseil. Il le resta jusqu'au 24 novembre 1893, époque où le scandale de la Banque romaine l'obligea à démissionner. Ses efforts durant ce ministère portèrent surtout sur le terrain économique et le terrain financier. Il chercha par une convention commerciale avec la Suisse à pallier les torts que faisait à l'Italie la guerre de tarifs qu'elle entretenait avec la France depuis 1887. Il réorganisa, après la faillite de la Banque romaine, la circulation fiduciaire et s'employa à empêcher l'exode de la monnaie métallique (1). La réforme des impôts fut l'un de ses constants soucis. En même temps il annonçait la nécessité de grandes réformes sociales.

Sa rentrée dans la vie politique se fit le 7 mars 1897. Ce jour-là, il prononça à Caraglio, devant ses électeurs, un grand discours contre l'œuvre du ministère Rudini alors aux affaires puis deux années plus tard, le 29 octobre 1899 à Busca, il s'en prit au ministère Pelloux et à sa politique réactionnaire. Dans ces deux discours, en même temps qu'il s'efforçait de se réhabiliter aux yeux du pays et d'effacer la souillure de la Banque romaine, il exposa les éléments primordiaux de la politique largement libérale et démocratique qu'il jugeait nécessaire au pays. Le 21 septembre 1900, peu après l'avènement du nouveau roi Victor-Emmanuel, il développa les mêmes idées dans une lettre, écrite de Cavour aux journaux italiens, et qui répondait à un article de M. Sonnino, paru dans la *Nuova Antologia* (2). Enfin, le 4 février 1901, à la Chambre, il attaqua avec vigueur, comme inconstitutionnelle, la dissolution faite par le ministère Saracco de la Chambre du Travail de Gênes : le 6 février, après le vote, le gouvernement se trouvant en minorité de 216 voix démissionnait. Le 15, M. Giolitti devenait ministre de l'Intérieur dans le cabinet Zanardelli. Sa nomination souleva l'enthousiasme des partis populaires.

Durant les deux années qu'il resta ministre, il travailla sans relâche à la pacification intérieure du pays : contrairement à ses prédécesseurs, il déclara que le gouvernement avait le devoir d'observer une neutralité absolue dans les conflits du

(1) V. à ce sujet Ernest Lémonon, l'*Italie économique et sociale* (Alcan 1913), p. 126 à 145.

(2) *Quid agendum.* — *Nuova Antologia* du 15 septembre 1900.

capital et du travail. « Nous voulons démontrer, dit-il, qu'avec « nos institutions tous les progrès et toutes les libertés sont « possibles. » Il dut cependant à plusieurs reprises, notamment en février 1902, lors de la grève des gaziers de Turin, et lors des mouvements insurrectionnels de Berra en 1901, de Candela et de Giarratana en 1902, prendre parti entre les forces en présence pour rétablir l'ordre. Peu à peu, et surtout par la militarisation des *ferrovieri* qu'il décréta le 24 février 1902, il s'aliéna les sympathies de l'extrême gauche, malgré la municipalisation des services publics qu'il faisait voter le 29 mars 1903 et tout un ensemble d'autres réformes démocratiques. Le 11 juin 1903, il se retira ; le 29 octobre suivant, le cabinet tout entier remettait sa démission au roi.

Le 3 novembre 1903, M. Giolitti devenait pour la seconde fois président du Conseil. Les réformes économiques et sociales auxquelles il s'était dévoué, et qu'il opéra malgré de vives et nombreuses protestations, n'empêchèrent pas la grève générale d'éclater. Après une répression sévère, M. Giolitti en appela au pays. Les élections générales d'octobre 1904 assurèrent au gouvernement une imposante majorité, mais les *ferrovieri* s'agitèrent en masse et décidèrent la résistance contre les projets de rachat par l'Etat des chemins de fer, qui allaient être discutés. M. Giolitti, prétextant son état de santé, se retira le 4 mars 1905.

Après deux ministères — le cabinet Fortis (mars 1905-février 1906) et le cabinet Sonnino (8 février-17 mai 1906) — M. Giolitti revint aux affaires. Son troisième ministère (29 mai 1906-10 décembre 1909) fut marqué par de multiples et très divers progrès : la conversion de la rente, la réduction des droits sur le pétrole, la diminution du tarif postal, le rachat des chemins de fer méridionaux et l'unification effective du système ferré, les mesures relatives aux ports et à la navigation interne, les lois spéciales en vue de la renaissance économique du Midi, le repos hebdomadaire, la suppression du travail de nuit dans les boulangeries, l'amélioration de la loi du 19 juin 1902 sur le travail des femmes et des enfants, celle de la loi sur la Caisse nationale de prévoyance pour l'invalidité et la vieillesse des ouvriers, la loi sur le travail dans les rizières, la réorganisation de l'inspectorat du travail, les facilités données en vue de la construction des habitations populaires forment un ensemble de mesures qui honorent grandement le gouvernement qui s'est employé à les réaliser. Après les élections générales de mars 1909, M. Giolitti présenta un vaste projet de réforme des impôts, qui fut assez

mal accueilli. Le 2 décembre, il remettait au roi la démission du ministère.

M. Sonnino, puis M. Luzzatti lui succédèrent à la tête du gouvernement, le premier pendant à nouveau cent jours (10 novembre 1909-21 mars 1910), le second pendant une année (31 mars 1910-18 mars 1911). Le 31 mars 1911, M. Giolitti revenait au pouvoir pour la quatrième fois. « La conquête « de la Tripolitaine, l'établissement du suffrage quasi uni- « versel, le monopole des assurances sur la vie resteront, dit « M. Vittorio Chiusano, l'honneur non seulement du quatrième « ministère Giolitti, mais aussi de la vingt-troisième législa- « ture. » Celle-ci prit fin avec les élections générales de novembre dernier, faites selon la nouvelle loi électorale. Le résultat de la consultation nationale fut pour le ministère, et quoique beaucoup en aient dit, satisfaisant. Si ce dernier n'a pas remporté la même victoire éclatante qu'en 1909, du moins n'a-t-il pas vu sa situation sérieusement compromise. On en a eu la preuve à la fin de décembre dernier par le vote de confiance qui fut, à Montecitorio, donné à M. Giolitti à la suite du discours de la Couronne. M. Giolitti peut compter, aujourd'hui comme hier, dans le Parlement sur une importante majorité.

Certes il y a trouvé déjà et il y trouvera des adversaires qu'il n'était pas habitué à rencontrer. Le suffrage universel a fait entrer un nombre important de catholiques et de socialistes qui semblent disposés à batailler. On ne peut nier non plus que, dans la droite d'une part et dans le parti radical de l'autre, il n'y ait des éléments qui aspirent à la lutte, et à l'abandon des pratiques transformistes. On sent très manifestement, dans chaque groupe du Parlement, souffler un vent d'indépendance; chaque fraction semble vouloir reprendre la place, majorité ou opposition, que lui assigneraient normalement ses principes politiques. Mais que deviendront ces velléités et ces aspirations ? Il est difficile de le prévoir. Le vote de confiance à M. Giolitti semblerait prouver leur peu de fondement. En outre, on ne peut oublier que la politique d'accommodement et de transactions est beaucoup plus dans le tempérament italien qu'une politique de lutte pour des idées et des principes. On ne peut non plus guère prévoir que, tant qu'il sera aux affaires, M. Giolitti change de manières et parte continuellement en guerre contre celui-ci ou contre celui-là. Il est donc possible qu'on s'entende, et qu'on se confonde, comme par le passé. Si la confusion parlementaire persiste, s'il n'y a pas demain plus qu'hier à proprement parler d'opposition,

le Parlement pourra quand même faire œuvre féconde, surtout tant que le gouvernement aura à sa tête un réaliste comme M. Giolitti: le passé est là pour répondre de l'avenir.

*
* *

M. Giolitti n'a jamais occupé la Consulta. Il a eu cependant une influence profonde sur la politique extérieure de l'Italie. Durant son premier ministère, il a fait diriger celle-ci par Benedetto Brin ; durant son second et son troisième par M. Tittoni; durant son ministère actuel, par le marquis de San Giuliano. Quand il fut, de 1901 à 1903, le second de Zanardelli, le portefeuille des Affaires étrangères était tenu par Prinetti. Deux fois, en 1902 et en 1913, il a participé au renouvellement de la Triple Alliance; en 1902, ce renouvellement fut signé par Prinetti; en 1913 par le marquis de San Giuliano. Ce dernier renouvellement fut, on le sait, fait par anticipation, l'échéance normale du pacte étant seulement en 1914. En maintes circonstances, *Giolitti regnante*, nous eûmes à nous plaindre des procédés employés par l'Italie à notre égard. On connaît suffisamment les sentiments de M. Tittoni : à la Consulta, il s'est montré nettement antifrançais. Le marquis de San Giuliano, qui ne cesse de vanter la grandeur de l'Allemagne, ne l'est pas moins. Les preuves en sont multiples. Plus encore que M. Tittoni, M. de San Giuliano pratique l'entente étroite avec Vienne ; les deux cabinets alliés, malgré la divergence de leurs intérêts orientaux, n'ont cessé et ne cessent de se soutenir dans les affaires balkaniques et méditerranéennes. Le bloc triplicien est à l'heure actuelle plus solide que jamais.

On en conclura sans doute que M. Giolitti est hostile à la France : ce serait une erreur. Ce Piémontais est personnellement francophile. Evidemment, sa politique l'est moins ; mais on ne peut oublier d'une part la résistance qu'en certaines occasions il a opposée ou fait opposer aux désirs émis à Vienne ou à Berlin, de l'autre la volonté qu'il a souvent exprimée et quelquefois prouvée de voir l'Italie entretenir avec la France des relations étroites et amicales. Si les difficultés entre l'Italie et l'Autriche sont actuellement moins accentuées qu'il y a quelques années, le terrain n'est cependant pas entièrement aplani. Les rapports entre les deux pays ont été en tout cas souvent fort difficiles, et il est arrivé que M. Giolitti montrait à arranger les choses beaucoup moins d'empressement que M. Tittoni, son ministre des Affaires étrangères. D'autre part, les accords franco-italiens se sont produits pendant qu'il fai-

sait partie du gouvernement. De même, la visite de Victor-Emmanuel à Paris. Ce n'est un secret pour personne qu'il a vu avec une satisfaction sincère ces manifestations, de même que la convention de 1898 qui avait marqué la reprise des relations commerciales entre les deux pays. Depuis 1902, il n'a pas moins applaudi à tous les témoignages d'amitié échangés de part et d'autre. Il était président du Conseil quand, en avril 1909, l'escadre italienne se rendit à Nice, sous le commandement du duc de Gênes, au cours du séjour dans cette ville du président Fallières; lors des fêtes du cinquantenaire de Solférino (juin 1909); lors de la visite de l'escadre française à Naples (octobre 1909); lors des fêtes du cinquantenaire de l'Unité et des expositions internationales de Turin et de Rome (1911). Tout récemment, dans une interview accordée à M. J. Carrère, M. Giolitti exprimait le souhait que les nuages amoncelés entre Paris et Rome se dissipent définitivement et que les deux gouvernements renouent entre eux de cordiales relations. Il ne s'est pas moins efforcé de lier ou de garder avec les deux autres puissances de la Triple Entente, l'Angleterre et la Russie, des rapports amicaux : c'est sous le ministère Zanardelli, alors qu'il était ministre de l'Intérieur, que Victor-Emmanuel se rendit à Pétersbourg; d'autre part, M. Giolitti maintint étroite, tant qu'il le put, l'entente anglo-italienne à laquelle, on le sait, le roi Edouard VII, dans ses croisières annuelles en Méditerranée, apportait de son côté tous ses soins.

La politique extérieure de M. Giolitti, tout en étant triplicienne, n'est donc pas aussi nettement antifrançaise que certains se plaisent à le répéter. Il a le souci très net de maintenir l'Italie dans la Triple Alliance; mais il estime, suivant la formule connue, que le pacte triplicien ne doit pas empêcher le pays de cultiver des amitiés qui lui ont été chères et peuvent lui être précieuses. On peut être certain en France que M. Giolitti, moins allemand que le marquis de San Giuliano, et moins autrichien que M. Tittoni, s'est efforcé et s'efforcera non d'accroître et d'attiser les difficultés entre Paris et Rome, mais au contraire de les apaiser et de les limiter.

A. B.

LES BASES NAVALES

DANS LA MÉDITERRANÉE ORIENTALE

Dans la réponse concertée de la Triple Alliance à la note de sir Edward Grey, il est dit que l'évacuation des Iles du Dodécanèse occupées actuellement par les troupes italiennes aura lieu à une date et à des conditions à débattre directement entre l'Italie et la Turquie, en respectant toutefois les stipulations du traité de Lausanne.

Si l'Italie a la ferme intention de rendre ces îles à la Turquie en obtenant en échange certaines réformes administratives dans ces mêmes îles, le remboursement de ses dépenses d'occupation et des concessions dans le vilayet d'Aïdin et la région d'Adalia, le problème à résoudre paraît assez simple.

Le gouvernement anglais semble en effet admettre que l'on ne saurait considérer comme non avenu le travail de réorganisation effectué à Rhodes et dans les îles voisines pendant l'occupation italienne, et envisagerait volontiers une solution de nature à donner satisfaction à l'Italie, à condition que les troupes italiennes évacuassent effectivement les îles et qu'aucune d'elles ne pût être utilisée comme base navale.

A côté des déclarations officielles, on s'est beaucoup entretenu dans la presse de l'intention qu'auraient les Italiens de créer, en vue de leur expansion économique, une base navale dans une des îles de Stampalia ou de Rhodes; il a été aussi question de la baie tripolitaine de Merça-Tebruk.

Avant de procéder à l'examen des avantages stratégiques de ces bases et de leur configuration géographique, il n'est pas inutile de définir sommairement ce que doit être un établissement de cet ordre, qu'il ne faut pas confondre avec une rade fortifiée ou un point d'appui.

Une base navale comporte une vaste rade bien fermée permettant à un grand nombre de navires modernes, dont les dimensions sont considérables, d'y trouver largement place et d'y être à l'abri du mauvais temps et des attaques des torpilleurs et des sous-marins.

La profondeur ne doit pas être inférieure à 11 mètres, les tirants d'eau actuels étant voisins de 10 mètres.

Il faut pouvoir y accéder et en sortir facilement par des

passes suffisamment larges pour qu'on ne puisse pas les embouteiller en y coulant des navires de commerce remplis de ciment à prise rapide.

La configuration géographique des environs immédiats du point choisi doit permettre la construction d'un système de fortifications le mettant à l'abri d'une attaque de flanc ou de dos, car il n'est pas paradoxal de dire que la condition primordiale à exiger d'une base navale est qu'elle soit facilement défendable du côté de terre.

Si dans le voisinage existent des positions stratégiques, terrestres ou maritimes, que l'ennemi aurait intérêt à occuper pour l'attaque de la base, elles doivent être fortifiées.

La défense du front de mer demande des batteries surélevées et des batteries basses armées de grosses pièces modernes pour que la rade soit à l'abri d'un bombardement.

L'arsenal doit être en mesure de faire face aux réparations courantes de matériel; son outillage en forges doit être assez puissant pour pouvoir effectuer les grosses réparations de coques provenant soit d'échouages soit d'avaries de combat; la base doit donc posséder des bassins de grandes dimensions.

En ce qui concerne les dépôts de munitions, de charbon, de pétrole, il est indispensable aujourd'hui qu'ils soient logés dans des édifices ou des réservoirs à l'épreuve des explosifs, lancés soit par des dirigeables soit par des aéroplanes. Enfin, question qui n'est pas toujours facile à régler, on doit y trouver en abondance de l'eau de bonne qualité. Ajoutons que la garnison de la place sera forcément très nombreuse.

A première vue l'énumération précédente permet de se rendre compte des dépenses considérables nécessaires pour donner satisfaction aux desiderata énoncés ci-dessus.

Mais si la configuration naturelle du terrain oblige en plus à créer des rades artificielles avec de longues jetées, coulées dans de grands fonds, les frais de première mise deviennent énormes.

Bien qu'il y ait une différence sérieuse entre les mers du Nord et de la Manche et celles de la Méditerranée, il ne faut pas croire que les mers de cette dernière soient faciles à dompter.

Les coups de vent y sont très violents, la mer très mauvaise; les jetées des ports de la côte d'Algérie sont fréquemment démolies ou refoulés par les lames.

Bien que les travaux de cette nature soient plus faciles à exécuter dans la Méditerranée, il est intéressant de rappeler le chiffre des dépenses qu'a occasionnées la création de la rade

artificielle de Douvres, où il n'y a que 13 mètres de fond. On y a employé 60.000 larges blocs d'un poids de 35 tonneaux pour la construction desquels il a fallu 200.000 tonnes de granit et 2 millions 1/2 de tonnes de ciment.

La dépense s'est élevée jusqu'ici à 100.000.000 de francs et les travaux ont duré quinze ans. A Plymouth, le fameux brise-lames du large a coûté à lui seul 25.000.000 de francs; la base de la jetée a 120 mètres de large, le sommet 10 mètres; on y a employé 3 millions et demi de tonnes de granit en blocs de 5 tonnes.

Nous citons ces chiffres parce qu'ils donnent une idée des difficultés à surmonter si on essayait de créer une rade artificielle à Rhodes par des fonds allant jusqu'à *40 mètres*.

Ceci posé, passons en revue les trois points dont il a été question plus haut, Stampalia, Rhodes et Merça-Tebruck.

Les trois ports de Stampalia, ancienne Artypalea, ne remplissent aucune des conditions nécessaires, Panormos et Vahely ne sont pas accessibles aux grands navires, la rade bien abritée de Maltezana, qui a environ 1.800 mètres de long, 600 mètres de large, et des fonds de 8 à 29 mètres, ne se prête pas à la création d'une base navale à cause de son peu d'étendue en longueur et largeur.

L'île de Rhodes a joué dans l'antiquité un rôle considérable. Sous la domination des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, elle a été pendant les guerres de religion un rempart de la foi jusqu'à sa prise par les Turcs en 1522.

Avec sa laborieuse population de 80.000 habitants, l'île est très prospère et c'est un des points les plus fréquentés du Dodécanèse.

Sa situation stratégique est de premier ordre, puisqu'elle est à petite distance du port d'Alexandrette, débouché des routes d'Anatolie et de Haute-Mésopotamie.

Malheureusement elle n'a pas de ports sérieux, ceux du Liman et de Tershanet, contigus l'un à l'autre, sont envasés par suite de l'incurie turque et ne pourraient d'ailleurs recevoir que de petits bâtiments.

En été, on n'y trouve même pas d'eau potable.

Les paquebots et les navires de guerre mouillent sur la rade extérieure, où la tenue des ancres n'est pas mauvaise, mais qu'il faudrait fermer par une jetée de 1.200 mètres de long et par des profondeurs allant jusqu'à *40 mètres*.

Les dépenses d'une pareille entreprise, en admettant qu'elle soit possible, seraient colossales et son exécution demanderait des années.

Passons maintenant à la baie tripolitaine de Merça-Tebruck.

Cette baie, qualifiée de magnifique dans les Instructions nautiques du bassin oriental de la Méditerranée, offre un abri parfait contre les vents du Nord; bien qu'elle soit ouverte à l'Est, on assure que la tenue y serait bonne même par coup de vent.

Mais si on étudie la carte au point de vue du mouillage des navires modernes, on constate que l'emplacement disponible n'a environ qu'une étendue de 3.000 mètres en longueur et pas plus de 900 mètres en largeur dans les fonds atteignant 10 mètres; on voit de suite que même en construisant une jetée à l'entrée par des fonds de 15 mètres, cette rade serait tout à fait insuffisante comme surface. Tebruck n'offre aucune espèce de ressources, l'aridité du pays environnant ne permettant aucune culture. Il n'y pleut presque jamais et les rares habitants boivent l'eau recueillie dans de vieilles citernes pendant les quelques pluies d'hiver.

En résumé, par suite de leur configuration géographique, ni Stampalia, ni Rhodes, ni Merça-Tebruck ne se prêtent à la création d'une base navale.

A une quarantaine de kilomètres de Rhodes, sur la côte d'Anatolie, se trouve bien une baie splendide, celle de Marmarice, mais il n'en saurait être question à l'heure actuelle.

Nous avons dit d'ailleurs que l'Angleterre ne tolérerait jamais, dans la partie est de la Méditerranée, la fondation d'un établissement maritime menaçant l'Egypte et les convois de vivres ou de matières premières provenant de la mer Noire par les Dardanelles ou des Indes Orientales par le canal de Suez.

Cette question des vivres a en effet une importance vitale pour le Royaume-Uni, dont le sol ne produit guère que le tiers des denrées nécessaires à sa consommation.

D'après une déclaration faite au Parlement, l'Angleterre ne posséderait pas à l'état permanent plus de 60 à 80 jours de vivres; sa vie matérielle et sa vie industrielle dépendent entièrement de l'extérieur.

L'arrivée des matières premières en Angleterre a également une très grande importance, car en temps de guerre leur absence conduirait à la fermeture des usines et lancerait sur le pavé des millions d'ouvriers sans ressources, au moment où la rareté des denrées alimentaires et la peur d'en manquer provoqueraient une surélévation considérable des prix.

Cette situation donnerait sûrement lieu à des troubles très sérieux et le gouvernement, sous la pression de l'opinion publique soutenue par la presse, pourrait être conduit à détourner

de nombreux croiseurs de leur but principal, qui est la destruction de l'ennemi.

Il y a donc obligation absolue, pour l'Angleterre, d'être à même d'assurer la régularité de son commerce maritime dans l'Atlantique et la Méditerranée. Or, par le fait du développement extraordinairement rapide de la marine allemande, le Royaume-Uni s'est vu dans la nécessité de concentrer toutes ses unités de valeur de combat dans la mer du Nord, fait sans précédent. Cette concentration n'a pu se réaliser qu'aux dépens des escadres qu'elle entretenait de temps immémorial à l'étranger et notamment dans la Méditerranée.

On avait bien décidé en 1909, d'accord avec les représentants des Dominions, la création de trois divisions navales impériales dites de *Chine*, d'*Australie* et du *Pacifique* qui devaient se réunir en cas de besoin ; mais elles n'ont pu être constituées.

Actuellement la situation de l'Angleterre est la suivante :

Ni au Canada, Est et Ouest, ni aux Indes de l'Est, ni en Nouvelle-Zélande, ni en Australie, ni en Afrique du Sud, il n'existe de forces maritimes anglaises efficaces.

En Extrême-Orient, le Japon a la garde des intérêts britanniques; le traité qui le lie à l'Angleterre expire en 1920 et sera sûrement renouvelé, car sauf dans le cas d'une alliance avec les Etats-Unis ou d'une entente cordiale avec l'Allemagne, l'Angleterre ne peut, sans risques sérieux en Europe, envoyer en Extrême-Orient une force navale capable de faire contrepoids à la marine du Japon. Heureusement que les ambitions de ce dernier pays sont momentanément arrêtées par la digestion un peu lourde de ses conquêtes des guerres russo et sino-japonaises et par une situation financière rendue très difficile par suite de ses dépenses militaires dans le cours de ces deux campagnes.

Dans la Méditerranée, c'est à la France que sont confiés pour la plus grande partie les intérêts anglais, bien qu'on vienne récemment de constituer à Malte une escadre de navires modernes. Avec l'appoint de cette escadre, nous sommes à l'heure actuelle franchement supérieurs à la flotte austro-hongroise; mais en tenant compte des programmes connus de la France, de l'Italie et de l'Autriche, nous allons leur devenir sûrement inférieurs sous peu, si la France ne proportionne pas ses constructions à celles des deux voisins de l'Adriatique.

Commandant Poidloue.

LES NOUVELLES FORMATIONS

DE L'ARMÉE OTTOMANE

Des iradés en date du 21 et du 24 décembre 1329 (3 et 6 janvier 1914) ont nommé les titulaires des hauts commandements de l'armée ottomane, inspections d'armée, corps d'armée et divisions. Il en résulte que les nouvelles formations du pied de paix ne sont pas aussi différentes de celles qui existaient avant la guerre balkanique qu'auraient pu le faire supposer les pertes territoriales qui en ont été la conséquence et surtout le fait que la Turquie n'a plus désormais, en Europe, qu'une seule frontière à défendre.

On se rappelle (1), que en 1911, à la suite de la réorganisation opérée sous le ministère de Mahmoud Chevket pacha, l'armée active ottomane était formée en 14 corps d'armée comprenant 38 divisions auxquelles s'ajoutaient 5 divisions indépendantes, soit au total 43 divisions. Les 7 premiers corps d'armée et les trois divisions indépendantes de Kozana, Ianina et Scutari d'Albanie étaient stationnés en Europe, sauf une division du 2e corps (Rodosto) tenant garnison à Smyrne et Aïdin, de sorte que l'ensemble des forces se trouvant sur le pied de paix en Thrace et en Macédoine comportait 23 divisions.

Une division occupait la Tripolitaine et les 19 autres les provinces asiatiques.

La nouvelle organisation ne supprime qu'un corps d'armée. Il est vrai que le territoire si réduit de l'Europe ottomane ne sera plus occupé que par 3 corps d'armée; mais les 4e et 5e corps seront reconstitués en Anatolie, à Smyrne et à Angora, et le 6e, en Syrie (Alep) par dédoublement du 8e corps actuel. L'ancien 14e corps (Yémen) prendra le n° 7, qui reste vacant, de façon à compléter la série de 1 à 13. Cette répartition introduit une innovation importante, la présence de troupes actives dans l'Anatolie occidentale qui, à part les Dardanelles et

---

(1) Voir dans les numéros de février et mars des *Quest. Dipl. et Col.* : La Réforme militaire ottomane.

Smyrne, en était complètement privée et ne possédait, même dans les villes principales, que des dépôts de rédif gardés par quelques hommes des réserves convoqués à tour de rôle.

L'Anatolie occidentale sera désormais occupée par 8 divisions, y compris celle de *Balikessir* dépendant du 3e corps (Rodosto) et celle d'*Adana*, du 6e corps (Alep).

En même temps les troupes de l'Anatolie orientale (Arménie et Kurdistan) qui gardent la frontière russo-turque, sont renforcées par la création de 2 nouvelles divisions, complétant au type normal le 9e corps (Erzeroum) et le 10e (Van) qui jusqu'à présent n'étaient qu'à 2 divisions. La 3e inspection d'armée comprendra donc 9 divisions au lieu de 7.

Les formations de la 4e inspection (Mésopotamie) ne sont pas modifiées. En Arabie, la division de l'*Assir* devient indépendante, ce qui réduit le 7e corps (ancien 14e) à 2 divisions.

Ainsi qu'on le verra plus loin, les divisions de nouvelle création ont pris les numéros restés vacants ; il en est de même de celles du 7e corps (Yémen) et des divisions indépendantes de l'Assir et du Hedjaz.

En résumé, l'armée active ottomane comprendra à l'avenir 8 corps d'armée à 3 divisions, 5 à 2 divisions et 2 divisions indépendantes, soit 36 divisions, sept de moins qu'avant les guerres italienne et balkanique.

*
* *

En même temps que l'on pourvoyait au commandement des corps d'armée et des divisions actives, on désignait les titulaires d'emplois de nouvelle création, ceux de *chef du service du recrutement* (*Ahz i'askier daïréssi réïssi*) des corps d'armée et des divisions. Ces nominations font prévoir des modifications sérieuses dans l'organisation du *rédif* (armée de réserve) qui, jusqu'à présent, possédait en tout temps des cadres complets d'officiers depuis ceux de la compagnie jusqu'à ceux de la division inclusivement. On entretenait ainsi un très grand nombre d'officiers presque complètement inactifs en temps de paix et l'expérience de la guerre balkanique a montré que, ni les conditions dans lesquelles s'opéra la mobilisation, ni en général les services rendus sur le théâtre des opérations par les troupes de *rédif*, ne répondirent à ce que l'on aurait pu attendre de cette organisation. Il ne serait donc pas étonnant que l'on songeât à la simplifier, d'autant plus que, les nouvelles mesures d'épuration que l'on est en train de prendre réduisant encore le nombre des officiers disponibles, il sera difficile

d'en employer un grand nombre dans des services sédentaires.

Les sièges des services de recrutement divisionnaires sont, à quelques exeptions près, ceux des divisions de rédif existant antérieurement. Pourtant, dans la Thrace ottomane et l'Anatolie occidentale, on ne trouve plus que quinze services de recrutement divisionnaires au lieu de vingt divisions de rédif. Dans les autres régions, les nombres se correspondent, quelques résidences seulement ayant été changées.

Les services divisionnaires de recrutement sont groupés à raison de trois, ou exceptionnellement de deux ou de quatre, sous l'autorité des services de recrutement des corps d'armée. On remarquera qu'en ce qui concerne les 1er et 2e corps les circonscriptions territoriales des services de recrutement ne correspondent pas complètement à celles des corps d'armée de même numéro, ce qui s'explique d'ailleurs par les circonstances locales. Ainsi ce sont les circonscriptions de recrutement de l'Anatolie centrale (Konia, Eski-Chéhir) qui avec celle d'Izmid sont affectées au 1er corps, tandis que le 2e corps reçoit celles de Constantinople (Fatih et Sélimié). Presque partout, à chaque division active correspond un service de recrutement divisionnaire. Il y a cependant quelques exceptions que l'on verra dans le tableau qui termine cette note.

Les *inspections d'armée* (*ordou mufettichlikleri*) sont toujours au nombre de quatre. D'après l'iradé du 21 décembre 1329 elles ont pour titulaires le maréchal Osman pacha, le général de division Zekki pacha, les généraux de brigade Mahmoud Mouktar pacha (qui n'a pas accepté, préférant conserver son poste d'ambassadeur à Berlin), et Djavid pacha. La désignation de ce dernier, malgré son grade relativement peu élevé, se justifie par son attitude énergique pendant la guerre balkanique où, après les défaites subies par l'armée ottomane à Koumanovo et à Monastir, il réussit à ramener son corps d'armée à travers un pays des plus difficiles et une population hostile jusqu'à l'Adriatique où, dès la cessation des hostilités, il put être embarqué pour Constantinople sans avoir déposé les armes.

Les nouveaux commandants de corps d'armée, à l'exception de celui du 1er corps, le général de division de 1re classe (*brindji ferik*) Liman de Sanders (appelé depuis à d'autres fonctions), sont tous des généraux de brigade. Parmi les commandants de division figurent deux généraux de brigade (dont l'un est le général Bronsart de Schellendorf, colonel de l'armée allemande, qui commande la division de Scutari) et un lieutenant-colonel. Tous les autres sont des colonels.

Les chefs du service du recrutement des corps d'armée sont des généraux de brigade (un seul est colonel) et ceux des divisions à peu près par moitié colonels et lieutenants-colonels.

Si l'on fait abstraction des officiers étrangers, il ne reste actuellement, à la tête des grandes unités actives de l'armée ottomane (les inspecteurs d'armée compris) qu'un maréchal, un général de division et 16 généraux de brigade.

Aussi, les nominations des 21 et 24 décembre ont-elles été accompagnées de nombreuses mises à la retraite portant notamment sur 2 maréchaux, 1 général de division de 1re classe, 33 généraux de division et 43 généraux de brigade.

On ne s'étonne pas de voir parmi les officiers généraux retraités les anciens titulaires des principaux commandements de l'armée de Thrace, comme le général de division de 1re classe Abdoullah pacha ou le général de division Ahmed Abouk pacha. Mais on est surpris de trouver sur la même liste, non loin du nom du signataire de la capitulation de Salonique, Hassan Tahsin, celui du vaillant défenseur d'Andrinople, Chukri pacha, l'un des rares généraux dont on puisse dire, sans réserves, que pendant la campagne, ils ont fait tout ce que leur commandait le devoir et l'honneur. On s'attendait, au contraire, universellement, à voir Chukri pacha pourvu d'un des emplois les plus importants dans l'armée réorganisée, comme on l'a fait avec raison pour Djavid pacha.

Que la mise à la retraite du défenseur d'Andrinople, connu pour conserver à la mémoire du malheureux Nazim pacha un souvenir sympathique, ait été décidée d'office ou sur la demande de l'intéressé, elle montre que les considérations politiques n'ont pas encore été complètement bannies de l'armée ottomane.

D'ailleurs, bien des choses seraient à critiquer dans cette épuration en masse des cadres supérieurs, à commencer par son principe même. On voit trop là l'application de la logique implacable que les Jeunes-Turcs ont empruntée aux Jacobins de 1793. Aller droit devant soi sans s'inquiéter des conséquences, telle semble être la règle de conduite de l'Union et Progrès. On peut se demander si, à défaut de grands talents militaires, l'expérience et l'autorité personnelle de certains des généraux maintenant rayés des cadres, n'auraient pas pu, encore, être utiles à l'armée. On peut en citer, comme l'énergique maréchal Ibrahim pacha, qui eussent certainement pu rendre d'utiles services.

Mais de quelque manière qu'on les apprécie, les dernières mesures, aussi bien la reconstitution des commandements que

l'épuration des cadres actifs, montrent que les questions militaires sont au premier rang parmi les préoccupations des hommes qui gouvernent actuellement la Turquie.

Nous donnons, ci-dessous, le tableau des corps d'armée et divisions tels qu'ils résultent des dernières décisions, ainsi que des circonscriptions de recrutement correspondantes.

Corps d'armée	Divisions	Services du recrutement divisionnaires
I. Constantinople...	1re Stamboul	Konia
—	2e Hadem-Keuy	Eski-Chéhir
—	3e Scutari	Izmid
II. Andrinople.....	4e Andrinople	Andrinople
—	5e Andrinople	Fatih (Stamboul)
—	6e Kyrk-Kilissé	Sélimié (Scutari)
III. Rodosto.....	7e Rodosto	Panderma
—	8e Balikéssir	Soma
—	9e Gallipoli	Tchanak-Kalé (Dardanelles)
IV. Smyrne.....	10e Smyrne	Smyrne
—	11e Dénizli	Denizli
—	12e Bourdour	Bourdour
V. Angora.....	13e Angora	Angora
—	14e Kastamouni	Kastamouni
—	15e Yozghad	Yozghad
VI. Alep.....	26e Alep	Alep, Aïntab
—	16e Adana	Adana
VII. Sanaa (Yémen)...	19e Sanaa	—
—	20e Hodeïda	—
VIII. Damas.....	25e Damas	Damas, Tripoli
—	27e Haïfa	Haïfa, Jérusalem
IX. Erzéroum.....	17e Baibourt	Trébizonde
—	28e Erzéroum	Erzéroum
—	29e Erzéroum	Erzéroum
X. Erzindjan.....	30e Erzindjan	Sivas, Amasïa
—	31e Erzindjan	—
—	32e Sivas	Samsoun
XI. Van.....	18e Ma'mouret-ul-Aziz	Ma'mouret-ul-Aziz (Harpout)
—	33e Van	Van
—	34e Mouch	Mouch
XII. Mossoul.....	35e Mossoul	Mossoul
—	36e Kerkouk	Kerkouk
XIII. Bagdad.....	37e Bagdad	Bagdad
—	38e Bassora	Hilé
Divisions indépendantes.	21e Assir	—
—	22e Hedjaz	—

E. M.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

LES AFFAIRES D'ORIENT

La réponse de la Triple Alliance à la Note britannique.

Le 6 février, les ambassadeurs des puissances de la Triple Alliance à Londres se sont rendus séparément au Foreign Office pour faire connaître la réponse verbale de leurs gouvernements à la dernière note anglaise qne nous avons analysée il y a quinze jours. Aucun communiqué officiel n'a été publié quant à la teneur de cette réponse; mais d'après des informations officieuses, venues de Londres et de Vienne, l'Allemagne, l'Italie et l'Autriche accepteraient le principe de la double déclaration à Athènes et à Constantinople. Les trois puissances insisteraient toutefois pour que l'on imposât à la Grèce, comme dates extrêmes de l'évacuation de l'Epire, le 1er et le 31 mars : l'évacuation commencée le 1er, devrait être entièrement terminée le 31. D'autre part, pour ce qui concerne les mesures à prendre au cas où la Porte ou bien la Grèce ne s'inclinerait pas devant la décision nettement exprimée par les puissances, la Triplice estimerait qu'il n'y a pas lieu, pour le moment, de discuter la nature de ces sanctions dont l'éventualité reste problématique; il serait suffisant de se concerter à ce propos si la mise en demeure des puissances restait sans effet à Constantinople ou à Athènes. Dans ces conditions, et étant donné que la réponse de la Triple Alliance ne constitue pas une acceptation pure et simple de la note anglaise, il y a lieu à un nouvel échange de vues entre les gouvernements des six puissances et par conséquent la démarche collective et simultanée auprès de la Porte et de la Grèce se trouve encore ajournée.

Le prince de Wied, souverain de l'Albanie.

Le prince de Wied, ayant reçu des gouvernements italien et autrichien la promesse d'une avance de 10 millions de marks sur l'emprunt albanais qui se négocie actuellement, a informé officiellement, le 6 février, les grandes puissances qu'il acceptait la souveraineté de l'Albanie. Le prince s'est aussitôt rendu à Rome où il est arrivé le 9 février pour s'entretenir avec le roi Victor-Emmanuel. De Rome,

il doit aller à Vienne, où il sera reçu par l'empereur François-Joseph; puis il retournera en Allemagne, et recevra, vers le 16 février, la délégation officielle albanaise, que lui présentera Essad pacha. Le point de débarquement du prince de Wied à son arrivée en Albanie sera, suivant les journaux, fixé d'un commun accord entre l'Italie et l'Autriche. Quant au choix de sa capitale, des influences italiennes et autrichiennes s'emploieraient à résoudre la question, chacune dans un sens différent. Le prince de Wied ne manquera pas d'exposer, sur ce point, ses vues personnelles. Enfin la *Tribuna* donne les indications suivantes sur le port d'embarquement du nouveau souverain :

Le prince de Wied, après ses visites à Rome et à Vienne, rentrera en Allemagne, et en son temps s'embarquera pour l'Albanie dans le port que, suivant les circonstances et le moment, il jugera opportun pour la rapidité et la commodité du voyage.

Les gouvernements italien et austro-hongrois ont décidé de ne donner, au choix qui sera fait, aucune signification politique et de n'exercer sur le prince aucune influence, le laissant entièrement libre de choisir le port. italien ou austro-hongrois, qu'il jugera le plus opportun.

Les gouvernements ont décidé, d'offrir au prince de s'embarquer sur un navire appartenant à la puissance sur le territoire de laquelle se trouvera le port choisi. Ce navire sera escorté par un navire appartenant à l'autre puissance.

Le voyage de M. Venizelos.

En quittant Londres, M. Venizelos a continué sa tournée européenne par Berlin, Vienne, Saint-Pétersbourg et Bucarest où il est arrivé le 7 février. Il s'est, à plusieurs reprises, déclaré enchanté des résultats de son voyage. Il aurait, assure-t-on, obtenu des puissances une légère rectification de la frontière albanaise concernant le plateau au Sud d'Argirocastro et la région de Konitza. A Pétersbourg et à Bucarest, M. Venizelos s'est retrouvé avec M. Pachitch, et les deux hommes d'État ont eu de fréquentes conversations auxquelles on s'accorde à reconnaître une certaine importance, spécialement en ce qui concerne la consolidation de l'entente balkanique de la Serbie, de la Grèce et de la Roumanie.

L'Autriche et la Roumanie. Déclarations de M. Filipesco.

L'*Indépendance roumaine* du 15/28 janvier reproduit les déclarations suivantes faites au journal *Az Est* de Budapest par M. N. Filipesco, ancien ministre de la Guerre de Roumanie, et relatives aux pourparlers engagés actuellement en vue d'une entente entre le gouvernement hongrois et les Roumains de Hongrie.

De la réalisation de cette entente, a déclaré M. Filipesco, dépend le rétablissement des bons rapports avec l'Autriche-Hongrie, tels qu'ils étaient avant la crise balkanique. Si les tentatives ne donnent pas un bon résultat, je puis affirmer que le retour de bonnes relations entre nous et l'Autriche-Hongrie sera impossible à jamais.

Nous n'avons pas trouvé de la part de la diplomatie austro-hongroise l'appui sur lequel nous étions en droit de compter. C'est là l'unique chose que nous escomptions lorsqu'à grand'peine nous supportions la situation des Roumains de Hongrie. L'absence de l'appui sur lequel nous comptions contribuera plus encore à nous éloigner de la monarchie.

Si l'Autriche-Hongrie avait tenu compte des rapports entre nous, elle aurait dû soutenir les prétentions minimes de la Roumanie avec la décision dont elle a fait preuve dans l'affaire d'Albanie, pour Scutari et le port serbe de l'Adriatique. Mais elle s'est bornée à nous donner des conseils platoniques, et sa bienveillance envers nous n'a pas différé de celle que nous ont témoignée d'autres Etats avec lesquels nous n'avions pas de relations spéciales.

A un moment donné, pendant la crise — la chose a été tenue secrète jusqu'ici, mais aujourd'hui je vous autorise à la publier — j'ai proposé au conseil des ministres qu'on pose la question suivante au ministre austro-hongrois à Bucarest : « Ne nous appuyez plus dans d'autres questions, mais dites-nous si vous considérerez les prétentions minima de la Roumanie comme une question touchant la monarchie de près ? »

La réponse fut la suivante : « Le ministre d'Autriche-Hongrie nous communique qu'un nouveau terme a été fixé pour les tractations avec la Bulgarie ».

Avec l'appui de l'Autriche-Hongrie nous n'avons pu atteindre un résultat positif dans aucune question. Ainsi, on nous a communiqué de Vienne que l'Autriche-Hongrie demanderait que la Roumanie soit représentée à la réunion des ambassadeurs ; la demande fut repoussée, la porte nous fut fermée au nez.

Nous connaissons, d'autre part, les faveurs que l'Autriche-Hongrie a accordées à la Bulgarie pendant le conflit, en fournissant à notre détriment même des armes et des cartouches des fabriques autrichiennes.

Notre amie, l'Autriche-Hongrie, a demandé encore la revision de la paix de Bucarest. Si la Russie a fait la même demande, ce n'est pas la même chose, car il y a une grande différence entre les deux Etats. La Russie n'avait aucune obligation vis-à-vis de nous, elle pouvait donc employer un autre langage.

Considérez les Roumains de l'Ardea comme de bons citoyens de l'Etat hongrois ; faites que nous n'entendions plus l'écho de leurs plaintes et les relations entre nous et l'Autriche-Hongrie redeviendront ce qu'elles furent jadis.

Mais si nous continuons à entendre ces plaintes qui nous vont au cœur et si nous ne pouvons pas compter avec assurance sur l'appui de l'Autriche-Hongrie à l'occasion d'un nouveau conflit balkanique, je vous déclare — c'est l'opinion générale — qu'il ne se trouvera plus un gouvernement qui consente à suivre vis-à-vis de l'Autriche-Hongrie la politique faite jusqu'à ce jour.

Nous n'avons pas le droit de nous immiscer dans les affaires intérieures des autres Etats, mais nous avons la liberté de tourner le tranchant de notre politique extérieure contre qui nous voulons.

La politique étrangère de la Roumanie.

Le nouveau ministre roumain des Affaires étrangères, M. Porumbaru, a fait à un rédacteur du *Temps*, le 28 janvier, les déclarations suivantes sur la politique étrangère du royaume :

Actuellement notre politique est toute définie : c'est le maintien, et si je puis le dire l'organisation de la paix de Bucarest. Sans aucune inimitié pour aucun peuple, nous entendons au contraire vivre en bonne intelligence avec tous. Nous sommes convaincus qu'après l'effort de l'année dernière, toutes les nations qui furent mêlées à la crise ont un impérieux besoin de tranquillité. La Roumanie travaillera pour assurer par tous les moyens la consolidation et au besoin la défense de ce traité qui fut signé à Bucarest et dont elle se considère en quelque sorte comme la gardienne.

C'est pour ces raisons que nous voyons avec intérêt la sage influence que l'Europe exerce pour arriver à établir un état de choses durable en Albanie. Il est certain que si les grandes puissances s'appliquent à aimer le nouveau royaume pour lui-même, c'est-à-dire à ne pas l'aimer trop pour soi ou contre quelqu'un, qu'elles s'appliquent au contraire à favoriser tout ce qui pourra contribuer à sa stabilisation définitive, le nouvel Etat deviendra un facteur et une garantie de paix. Nous espérons également qu'après le voyage qu'entreprend en ce moment M. Venizelos dans les différentes capitales de l'Europe, les difficultés pendantes entre la Grèce et la Turquie s'aplaniront.

Quant à la France, nous sommes ses amis sincères ; il est des pages importantes de notre histoire — et même celles de la dernière crise — où nous avons trop senti les bienfaits de sa très précieuse influence pour que nous puissions jamais l'oublier. Cette amitié nous est d'ailleurs un devoir très facile, car par la race, par les goûts et par l'éducation, vous savez combien nous sommes près de votre nation, de son tempérament et de sa culture. En ce qui me concerne, je m'appliquerai de toutes mes forces à accentuer tout ce qui peut nous unir, car je crois fermement aux bénéfices très sérieux qui pourront résulter de l'action française combinée avec l'action roumaine, au double point de vue économique et politique.

La politique balkanique de la Bulgarie.

Le correspondant du *Petit Parisien* à Sofia a eu, le 9 février, une intéressante conversation avec le président du Conseil, M. Radoslavof, qui s'est vivement élevé contre la campagne de calomnies que certains organes étrangers continuent à mener contre la nation bulgare. M. Tontchef, le ministre des Finances, qui assistait à l'entretien, a ajouté qu'après des épreuves terribles comme celles qu'elle vient de surmonter, la Bulgarie saura donner des preuves à tout le monde civilisé qu'elle méritait un traitement plus équitable.

A peine la seconde guerre finie, dit encore M. Radoslavof, nous avons affirmé à plusieurs reprises, à la Chambre, dans des meetings et dans les journaux, que pendant très longtemps, durant de longues années, la Bulgarie ne voudra vivre que dans la paix, qui sera la première condition de son relèvement économique et de sa rénovation morale, enfin de son progrès. Nous avons dernièrement, au Sobranié, démenti avec grande énergie que le gouvernement actuel fût partisan d'une nouvelle guerre.

Nous, avons démenti aussi, plus d'une fois, tous les bruits qui ont couru sur un accord turco-bulgare. Je peux vous assurer qu'un pareil accord est impossible, pour la bonne raison qu'il serait contraire à notre

désir, à notre volonté de vivre en paix, *tandis que la Turquie est animée de tout autres considérations à l'égard de la Grèce.*

Nous ne nourrissons aucune rancune vis-à-vis de nos voisins les Serbes et les Grecs, dont nous aurions cependant toute espèce de raisons de nous plaindre...

La seule chose que se réserve le gouvernement actuel c'est de demander, à tout moment propice, la revision du traité de Bucarest, mais seulement par des moyens qui ne pourraient aucunement nuire à la paix balkanique. La nation bulgare rappellera sans cesse les injustices dont elle souffre, et elle espère que les grandes puissances les reconnaîtront et répareront, par voie diplomatique, les préjudices immérités qui lui ont été causés.

Donc, notre politique extérieure et intérieure se résume dans ce seul mot : la paix.

La visite du diadoque à Bucarest.

Le diadoque est arrivé à Bucarest le 4 février afin de remettre officiellement au roi Charles et au prince Ferdinand la médaille créée par le roi Constantin pour commémorer les dernières guerres. Cette visite serait aussi motivée par le projet de fiançailles avec la princesse Elisabeth. Le 5 février, un dîner de gala a eu lieu au palais en l'honneur du diadoque; le roi Charles a porté un toast dont voici le principal passage :

Les relations cordiales de la Roumanie et de la Grèce nous sont un gage particulièrement précieux car elles ont été cimentées par une action commune qui a rendu possible le rétablissement de la paix et qui a établi l'équilibre dans les Balkans. Ce fait historique contribuera à resserrer plus encore notre amitié et à ouvrir une ère nouvelle de calme et de prospérité pour nos Etats.

Dans sa réponse, le diadoque a remercié le roi. Il a dit que les résultats produits par l'intervention roumaine et le traité de Bucarest ont fait mieux ressortir la communauté d'intérêts des deux pays et contribueront à les resserrer davantage pour l'avenir.

La Russie et la Bulgarie.

Le 1er février, le roi Ferdinand de Bulgarie a reçu M. Salvinsky, le nouveau ministre plénipotentiaire de Russie à Belgrade, en audience solennelle pour la remise de ses lettres de créance. M. Salvinsky a prononcé l'allocution suivante :

Sire, j'ai l'honneur de remettre entre les mains de Votre Majesté les lettres qui m'accréditent auprès d'elle en qualité d'envoyé extraordinaire et de ministre plénipotentiaire de Sa Majesté l'empereur de Russie. Je suis heureux et flatté du choix qu'il a plu à mon auguste maître de faire de ma personne pour représenter le gouvernement impérial auprès de Votre Majesté.

J'arrive dans votre pays à un moment difficile, à un moment où toutes les forces de la Bulgarie doivent être consacrées à l'œuvre régénératrice. Mais j'ai trop confiance dans les ressources matérielles et dans les qualités morales du vaillant peuple bulgare pour douter un seul instant de la productivité de son travail intelligent sous l'égide éclairée de Votre Majesté.

Ai-je besoin, Sire, d'ajouter, qu'aujourd'hui comme par le passé la Bulgarie peut être sûre que ses progrès seront suivis avec sympathie et bienveillance par la Russie et son souverain dans sa sollicitude traditionnelle pour le bien-être et les intérêts bien compris de la nation bulgare? Je suis convaincu que je saurai remplir la tâche qui m'est confiée par la volonté de mon auguste maître avec l'appui de Votre Majesté et le concours de son gouvernement. J'ose exprimer l'espoir de trouver auprès de vous le soutien, la franchise et la confiance, ces gages précieux et indispensables pour la réussite du travail auquel seront dorénavant vouées toutes mes forces.

Le roi a répondu :

Monsieur le ministre, c'est avec plaisir que je reçois de vos mains les lettres par lesquelles Sa Majesté l'empereur de Russie vous accrédite auprès de ma personne en qualité d'envoyé extraordinaire et de ministre plénipotentiaire. Je vous remercie des aimables termes en lesquels vous vous félicitez du choix qui a été fait de vous par votre auguste souverain pour représenter le gouvernement impérial. J'y suis également très sensible, au début de la haute mission qui vous ramène dans mon pays en cet instant où la Bulgarie consacre ses forces et son énergie à se remettre des dures épreuves qu'elle vient de traverser. L'intérêt bienveillant avec lequel la Russie et son souverain ne peuvent manquer de suivre ces efforts et la sympathie personnelle avec laquelle vous vous faites l'interprète de cette traditionnelle sollicitude me sont une garantie des sentiments qui vous animent.

Vous rencontrerez auprès de moi et de mon gouvernement, dans toutes les circonstances, l'appui qui pourra faciliter l'accomplissement de votre mission. Je vous souhaite la bienvenue parmi nous.

L'accord russo-turc.

Un communiqué Havas annonce que les gouvernements de Saint-Pétersbourg et de Constantinople se sont mis définitivement d'accord pour ce qui concerne les réformes arméniennes.

Le raccordement des chemins de fer grecs au réseau européen.

La Grèce vient de charger une maison française de raccorder son réseau de chemins de fer au réseau européen. Le 25 janvier, M. Venizelos a signé avec la Compagnie des Batignolles la convention relative à la construction de cette voie de quatre-vingt-quinze kilomètres qui doit être achevée dans le plus bref délai possible et mettra Athènes à soixante heures de Paris. Le gouvernement hellénique, pour faciliter le trafic, est décidé en outre à établir un raccordement entre la ligne de Salonique-Monastir, à laquelle aboutira le chemin de fer d'Athènes-Larissa, et la ligne de Salonique-Uskub, de façon à éviter le coude sur Salonique. Ainsi recevra satisfaction un des vœux les plus ardents de la Grèce, qui ressentait péniblement les inconvénients de ne pas avoir de communications terrestres avec le reste de l'Europe.

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Le vote de l'emprunt du Maroc par la Chambre des députés.* — Le 28 janvier, après une courte discussion, la Chambre des députés a voté à mains levées, sur le rapport de M. Maurice Long, le projet du gouvernement autorisant le protectorat du Maroc à contracter un emprunt de 170.250.000 francs pour exécution de travaux publics et remboursement du passif Makhzen. Voici le texte de ce projet :

ARTICLE PREMIER. — Le gouvernement du protectorat du Maroc est autorisé à réaliser, par voie d'emprunt et à un taux qui ne pourra excéder 4,60 %, amortissement compris, une somme de 170.250.000 francs remboursable en soixante-quinze années et applicable aux seuls objets ci-après :

1° Payement des dettes contractées par le Makhzen : dettes diverses		25.000.000
2° Indemnités aux victimes des événements de Fez, de Marrakech, etc		5.000.000
3° Travaux du port de Casablanca		50.000.000
4° Travaux de routes au Maroc		36.250.000
5° Installation des services publics :		
a) Aménagement provisoire de la résidence générale et des services administratifs à Rabat	3.000.000	
b) Installation des services administratifs dans les villes autres que Rabat	2.000.000	
c) Installation des services judiciaires et pénitentiaires	2.000.000	
	7.000.000	7.000.000
6° Construction, aménagement, installation :		
a) D'hôpitaux, d'ambulances, de dispensaires, de bâtiments divers pour l'assistance médicale	10.000.000	
b) D'écoles, de collèges, de bâtiments divers pour l'instruction publique	10.000.000	
c) De lignes et de postes télégraphiques et téléphoniques, de bureaux postaux ou télégraphiques	11.000.000	
	31.000.000	31.000.000

7° Premières dépenses nécessitées par la mise en valeur des forêts du Maroc	3.000.000	
Irrigations, champs d'essai, desséchement de marais	2.000.000	
Exécution de la carte du Maroc	500.000	
Premiers travaux d'exécution du cadastre	1.500.000	
	7.000.000	7.000.000
8° Subvention aux villes du Maroc pour travaux municipaux		7.500.000
9° Etudes de lignes de chemins de fer		500.000
10° Conservation des monuments historiques		1.000.000
Total		170.250.000

Les fonds reconnus disponibles sur les évaluations portées à la présente loi pourront être affectés, par voie de décret rendu sur le rapport du ministre des Affaires étrangères, après avis du ministre des Finances, à l'un quelconque des objets prévus au programme.

Art. 2. — L'ouverture des travaux divers désignés à l'article 1er ci-dessus, aura lieu, sur la proposition du commissaire résident général, en vertu d'un décret rendu sur le rapport du ministre des Affaires étrangères, après avis du ministre des Finances.

Art. 3. — L'emprunt sera réalisé par fractions successives au fur et à mesure des besoins. La réalisation de chacune de ces tranches sera autorisée par un décret du président de la République, rendu sur la proposition des ministres des Affaires étrangères et des Finances.

La première tranche de l'emprunt ne pourra appliquer qu'une somme de 2.500.000 francs aux constructions, aménagements et installations d'hôpitaux, d'ambulances, de dispensaires et de bâtiments divers pour l'assistance médicale et qu'une somme de 4 millions de francs aux constructions, aménagements et installations d'écoles, de collèges et de bâtiments divers pour l'instruction publique.

Le rapport à l'appui des décrets autorisant la réalisation des parties successives de l'emprunt fera connaître l'emploi des fonds antérieurs, les noms des parties prenantes, des frais de publicité, l'avancement des travaux, les dépenses restant à effectuer, et ce rapport devra, en outre, établir :

1° Que les projets définitifs des travaux à entreprendre et s'il y a lieu, les projets de contrats relatifs à leur exécution, ont été approuvés par le ministre ;

2° Que l'évaluation des dépenses des nouveaux ouvrages à entreprendre, augmentée de l'évaluation rectifiée des dépenses des ouvrages déjà exécutés ou en cours d'exécution ne dépasse pas le montant de l'emprunt autorisé par la présente loi.

Ce rapport sera publié au *Journal officiel* de la République française en même temps que le décret autorisant l'ouverture des travaux.

Art. 4. — L'annuité nécessaire pour assurer le service des intérêts et de l'amortissement de l'emprunt autorisé par la présente loi sera inscrite obligatoirement au budget général du protectorat marocain ; le payement en sera garanti par le gouvernement de la République française.

Les versements faits au titre de la garantie constitueront des avances remboursables, non productives d'intérêts.

Le gouvernement du protectorat devra, aussi longtemps qu'il fera appel

à la garantie de l'Etat français ou lui restera redevable d'avances consenties à ce titre, affecter au service de l'emprunt ou au remboursement desdites avances 50 % au moins de l'excédent de ses recettes brutes de toute nature au delà de 25 millions de francs.

Le payement des intérêts et le remboursement des obligations seront effectués à Paris.

Art. 5. — Le ministre des Affaires étrangères publiera, avant le 1er juillet de chaque année, au *Journal officiel* de la République française, un rapport faisant ressortir la situation au 31 décembre précédent de chacun des travaux imputés sur l'emprunt autorisé par la présente loi. Ce rapport donnera également, pour chacun de ces travaux, l'évaluation rectifiée tenant compte de toutes les circonstances qui, à cette date, auront pu motiver une modification de l'évaluation primitive.

Art. 6. — Le gouvernement français autorise le gouvernement du protectorat à disposer de l'excédent des revenus affectés au service de l'emprunt de 90 millions contracté en vertu de l'accord du 21 mars 1910 et à différer le versement de l'annuité de 2.740.000 francs prévue par l'article 4 du même accord pour le remboursement en soixante-quinze années des dépenses militaires et navales dont le montant a été arrêté au 31 décembre 1909 à la somme de 70 millions jusqu'au moment où le gouvernement français estimera que l'état des finances chérifiennes permet de commencer le service de cette annuité.

Art. 7. — Les actes susceptibles d'enregistrement, auxquels donnera lieu l'exécution des dispositions de la présente loi seront passibles du droit fixe de 3 francs.

Art. 8. — Il sera établi annuellement un budget des fonds d'emprunt du protectorat du Maroc comprenant les recettes et dépenses afférentes à l'emprunt faisant l'objet de la présente loi, ainsi qu'aux emprunts de 1904 et de 1910.

Le compte définitif du budget des fonds d'emprunt du protectotat du Maroc sera soumis chaque année à l'approbation des Chambres.

— *Le règlement du différend franco-anglais de Mascate.* — Le 4 février, le ministre anglais des Affaires étrangères et l'ambassadeur de France à Londres M. Cambon ont échangé des notes réglant le nouvel arrangement relatif à Mascate. Le gouvernement français s'engage par cet accord à ne pas réclamer pour ses nationaux les privilèges et immunités qui leur étaient garantis par le traité signé en 1844 entre la France et le sultan de Mascate, autant que ces privilèges et garanties sont incompatibles avec les règlements qui interdisent le commerce illicite des armes et des munitions de guerre dans le sultanat. Sur les autres points, le traité de 1844 reste en vigueur. Les deux maisons françaises qui se trouvent lésées dans leurs intérêts commerciaux par cet accord recevront une indemnité du gouvernement anglais. En fait, nous renonçons bénévolement à l'exercice d'un des droits formellement reconnus en notre faveur par le traité de 1844. « Ce n'est pas ainsi, remarque très justement « l'*Asie Française* que nous avions envisagé la solution du problème « mascatais. Nous exprimions, il y a quelques mois, l'espoir que le « différend franco-anglais relatif à Mascate fût tranché d'une façon « large et définitive. La France aurait abandonné catégoriquement les

« privilèges qu'elle détient en vertu du traité de 1844 et dont le « maintien est susceptible, nous le reconnaissions de créer, au gou- « vernement anglais d'inutiles complications. En compensation de « cet abandon politique, celui-ci nous aurait fait une concession « d'ordre également politique dont nous entrevoyions la possibilité « en Afrique. Telle est la solution désirable. Nous regrettons qu'elle « n'ait pas prévalu. » Nous le regrettons également.

— *L'incident Poutilof.* — Une information du correspondant de L'*Echo de Paris* à Saint-Pétersbourg, signalant le bruit que les usines d'armement Poutilof venaient d'être achetées par la maison Krupp, a soulevé ces jours derniers en France une vive émotion. La nouvelle a d'ailleurs été aussitôt officiellement démentie de source russe. On a expliqué qu'il n'avait jamais été question d'un achat de la maison Poutilof par Krupp ; que des pourparlers avaient bien été engagés entre la *Deutsche Bank* et Krupp, et la maison Poutilof, en vue d'une augmentation de capital de cette dernière Société, mais que ces pourparlers n'avaient été suivis d'aucun commencement d'exécution. Postérieurement un communiqué de l'agence télégraphique de Saint-Pétersbourg a déclaré, en outre, que le gouvernement impérial n'autoriserait jamais une combinaison allemande, quelle qu'elle fût, tendant à une participation financière ou autre dans l'exploitation ou l'administration des usines Poutilof. Enfin le 3 février, le président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, M. Doumergue a donné à la commission des Affaires extérieures de la Chambre des députés les explications suivantes qui mettent fin officiellement à l'incident :

L'usine Poutilof a été créée au lendemain de la guerre russo-japonaise, quand la Russie eut décidé de nationaliser la fabrication et la construction des engins nécessaires à sa défense. Cette usine s'est agrandie depuis, et il y a quelque temps elle songeait à augmenter encore ses moyens d'action. Elle a négocié avec diverses maisons, avec qui elle avait déjà traité antérieurement, un accroissement de capital. Un représentant du Creusot était à Saint-Pétersbourg, poursuivant ces négociations, quant il fut rappelé en France par la mort de sa mère. En son absence, la maison Krupp fit des offres de concours à la maison Poutilof. C'était le 25 janvier. Le Creusot fut prévenu le 26. Je fus prévenu moi-même le 27. Je télégraphiai à Saint-Pétersbourg, d'où je reçus immédiatement l'assurance que le gouvernement russe tiendrait la main à ce que la maison Krupp ne puisse prendre une place prépondérante dans la maison Poutilof. A la suite des pourparlers entre le gouvernement français et le gouvernement russe, les intéressés français ont pris leurs dispositions pour poursuivre les négociations interrompues et écarter la maison Krupp de la combinaison projetée.

— *L'ambassade de France à Saint-Pétersbourg.* — M. Delcassé à présenté ses lettres de rappel à l'empereur Nicolas II, le 29 janvier. Cette audience privée a eu un caractère tout particulièrement cordial dont les commentaires de la presse ont accentué l'importance. Le tsar a fait remettre à M. Delcassé par le ministre des Affaires

étrangères, M. Sazonof, le grand cordon et le collier de Saint-André, la plus haute distinction russe, réservée aux personnages que l'empereur désire honorer d'une manière tout à fait spéciale. En dehors des grands-ducs qui le reçoivent à leur naissance, on ne compte en Russie que trois ou quatre dignitaires de cet ordre; en France parmi les personnalités civiles, seuls M. Poincaré, M. Fallières, M. Loubet ont l'Ordre de Saint-André. M. Delcassé est rentré à Paris le 2 février.

— *Prochaine visite à Paris des souverains anglais.* — Le roi George et la reine Mary se rendront à Paris en visite officielle dans le milieu du mois d'avril. Les souverains seront accompagnés du ministre des Affaires étrangères, sir Edward Grey. C'est la première visite officielle que rendront le roi et la reine d'Angleterre. Leur visite à Berlin au mois de mai dernier, à l'occasion du mariage de la princesse Victoria-Louise avec le prince de Cumberland, était en effet une visite de famille; elle n'avait aucun caractère officiel.

Nécrologie. — M. Paul Déroulède est mort le 30 janvier à Nice des suites d'une crise d'urémie. Il était né à Paris en 1846.

Le vice-amiral Germinet, ancien commandant en chef de l'escadre de la Méditerranée, est mort à Paris le 2 février à l'âge de 67 ans.

Le général Girardot, commandant des troupes du Maroc oriental, est mort le 4 février à Oudjda des suites d'une congestion pulmonaire. Il était âgé de 59 ans.

Allemagne. — *L'épilogue des incidents de Saverne. La démission du gouvernement d'Alsace-Lorraine.* — L'événement prévu et prédit depuis plus d'un mois, conséquence logique des affaires de Saverne et de leur répercussion politique et populaire, vient de se produire : le gouvernement d'Alsace-Lorraine tout entier, ministres et statthalter, a démissionné et un nouveau ministère a dû être constitué. Le statthalter, M. de Wedel reste il est vrai en fonctions, mais provisoirement, pour quelques semaines à peine et seulement parce qu'on est fort embarrassé de lui trouver un successeur. M. Zorn de Bulach est remplacé à la tête du ministère alsacien-lorrain par le comte de Rœdern, conseiller supérieur du gouvernement à Potsdam et reçoit la couronne de l'Ordre de l'Aigle rouge de première classe; il ira siéger à la première chambre du Parlement d'Alsace-Lorraine. MM. Mandel et Petri, respectivement sous-secrétaires d'Etat à l'Intérieur et à l'Agriculture, qui suivent leur chef de file dans sa retraite, sont également promus à une classe supérieure de l'Aigle rouge. M. Kœhler garde la direction des Finances, sa présence à Strasbourg ayant été jugée indispensable pour obtenir du Parlement le vote de la réforme des impôts. Au comte de Rœdern sont adjoints comme sous-secrétaires : aux Travaux publics et à l'Agriculture, le baron de Stein, conseiller rapporteur à l'Office impérial de l'Intérieur; à la

Justice, M. Frenken, directeur au ministère de la Justice de Prusse. Le comte Siegfried de Rœdern, qui prend avec le secrétariat d'Etat le portefeuille de l'Intérieur, ignore d'ailleurs tout des affaires d'Alsace-Lorraine et n'a jamais encore été dans le pays.

Angleterre. — *Les armements navals et la rivalité anglo-allemande.* — La question des armements navals et de la rivalité anglo-allemande vient d'être traitée à vingt-quatre heures de distance, le 3 février à Manchester par sir Edward Grey, le 4 février à Berlin par l'amiral de Tirpitz et M. de Jagow. Sir Edward Grey, après avoir déploré, suivant le thème favori de certains libéraux anglais, la folie des armements, a conclu néanmoins à la nécessité pour l'Angleterre de maintenir intacte sa suprématie navale. Voici la péroraison de sir Edward Grey :

Le point essentiel de la question est celui-ci : tandis qu'une augmentation du programme des constructions navales d'une puissance amène les autres puissances à dépenser plus de leur côté, une réduction du programme d'une seule puissance n'a aucune chance d'être suivie d'une réduction quelconque dans le programme des autres. Les peuples semblent avoir le sentiment confus — sentiment inconscient et absurde — que le vainqueur de cette course recevra un prix. Encore une fois c'est une idée absurde ; mais supposons qu'elle existe, consciemment ou inconsciemment, et supposons encore que le cheval qui tient la tête soit épuisé et s'arrête, les autres chevaux ne s'arrêteront pas pour cela. Ce pourra être au contraire pour eux une raison de redoubler d'efforts.

Les dépenses navales de l'Angleterre sont un facteur très important dans la détermination des dépenses navales de toutes les puissances, mais la force qui pousse toutes les puissances à augmenter leurs dépenses navales échappe à tout contrôle.

Une réduction du programme naval anglais serait, en ce qui concerne les diverses puissances, sans aucun effet. Quant aux conséquences que pourrait avoir finalement une pareille réduction, il est difficile de se prononcer. Le résultat serait peut-être heureux, mais il pourrait également être désastreux. Mais réduire dans de sérieuses proportions son programme naval sans être bien sûr que les autres puissances européennes prendront des mesures correspondantes, ce serait pour l'Angleterre un jeu beaucoup trop risqué. Sans doute toutes ces dépenses sont regrettables et il faut s'attendre à ce qu'au cours de la session qui va s'ouvrir de nombreux orateurs se lamentent à ce sujet; mais il est essentiel qu'à l'étranger on ne se méprenne pas sur le sens de ces lamentations.

Si nous crions plus fort que les autres, ce n'est point que le fardeau soit plus lourd pour nous que pour les autres, au contraire. Si on prenait les dix dernières années et si on comparait d'une part les sommes dépensées par habitant pour les dépenses militaires, de l'autre les sommes dépensées pour les réformes sociales, il est à croire qu'à tout point de vue la comparaison serait à notre avantage.

Si dans ces pays les protestations contre les dépenses militaires sont si violentes, c'est que nous sommes avant tout des hommes d'affaires et qu'à ce titre nous sommes frappés plus que d'autres par l'énormité de ces dépenses improductives. En tant qu'hommes d'affaires nous sommes consternés de voir un pareil gaspillage et nous sommes inquiets en songeant au

résultat qu'il pourrait avoir finalement sur le crédit non seulement de l'Angleterre, mais de toutes les grandes puissances.

Et maintenant quelles sont les conclusions pratiques de tout ceci? Je ne vois pas autre chose à faire que de maintenir nos dépenses dans la limite nécessaire pour assurer notre sécurité et celle de notre Empire. On a émis l'idée que nous devrions faire appel aux autres puissances et conclure avec elles des arrangements pour la réduction simultanée des armements.

Nous avons fait — j'ai fait moi-même — plusieurs appels de ce genre. Je ne retire aucune des paroles que j'ai prononcées. Il ne faudrait pas croire cependant que si les autres puissances refusent de faire ce qui nous semble si urgent, la faute en soit à l'Angleterre. Il ne faudrait tout de même pas croire qu'au fond elles meurent d'envie de le faire et que si elles hésitent à le faire, c'est qu'elles attendent de nous le geste décisif. La vieille maxime : « Ne faites pas aux autres ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît » a besoin d'être modifiée en ce qui concerne la politique étrangère. Si vous voulez être en bons termes avec vos voisins, il faut les traiter comme ils entendent être traités. Il ne sert à rien de leur faire des propositions qui seront mal accueillies et qu'ils n'ont aucune envie d'accepter. Il ne faut pas oublier que la plupart des grandes nations continentales regardent la question de leurs dépenses militaires comme une question tout à fait personnelle et qu'elles considèrent comme offensante toute tentative d'une nation étrangère de se mêler de ces questions. Le mieux est, pour le moment, d'attendre que les grandes puissances soient convaincues comme nous le sommes de la nécessité de mettre un terme aux dépenses militaires. Il faut espérer, d'ailleurs, que les difficultés financières qui sont l'inévitable rançon de cette politique amèneront une réaction et rendront plus facile qu'à l'heure actuelle un arrangement pour la réduction mutuelle des armements.

A Berlin, l'amiral de Tripitz, ministre de la Marine, a dit que « l'idée d'une armée sans constructions navales, mentionnée inci- « demment dans un discours électoral en Angleterre, ne peut pas « être réalisée », et M. de Jagow, ministre des Affaires étrangères, tout en reconnaissant que les relations anglo-allemandes sont « confiantes, loyales et animées d'un esprit de conciliation réci- « proque », a déclaré qu'il paraît difficile de réaliser la proposition de vacances navales de M. Winston Churchill, qui n'a d'ailleurs point trouvé grand écho dans l'opinion publique anglaise.

— *La rentrée du Parlement britannique. Le discours du trône.* — L'ouverture du Parlement britannique a eu lieu, le 10 février, avec le cérémonial traditionnel. Le roi George a donné lecture du discours du trône, dont voici le texte :

Mylords et Messieurs,

Mes relations avec les puissances étrangères continuent d'être amicales. C'est pour moi un grand plaisir de constater qu'il me sera possible d'aller dans un prochain avenir faire avec la reine une visite au président de la République française, et que j'aurai alors l'occasion de donner un témoignage des cordiales relations qui existent entre nos deux pays.

Mon gouvernement s'est concerté avec les autres puissances au sujet de la solution de la question de l'Albanie et des iles de la mer Egée, en vue de mettre en pratique les résolutions adoptées par les puissances au cours de la conférence tenue l'an dernier à Londres par les ambassadeurs.

J'espère que ces échanges de vues contribueront au maintien de la paix dans le sud-est de l'Europe. La commission internationale de contrôle instituée en Albanie a pris des mesures afin d'établir l'ordre et la sécurité, et à l'arrivée du nouveau souverain je suis sûr qu'un grand pas sera fait en ce qui concerne l'établissement d'une administration équitable et stable dans le pays en question.

Je suis heureux de pouvoir dire que les négociations que j'ai entreprises à la fois avec le gouvernement allemand et avec le gouvernement ottoman concernant des matières d'importance pour les intérêts commerciaux et industriels de l'Angleterre en Mésopotamie sont très près de recevoir une solution satisfaisante. Des questions depuis longtemps pendantes avec l'empire turc en ce qui regarde les régions limitrophes du golfe Persique paraissent également près d'aboutir à un arrangement amical.

J'éprouve une grande satisfaction à constater que la conférence internationale touchant la sécurité humaine sur les mers, qui s'est réunie récemment à Londres à l'invitation de mon gouvernement, a eu pour résultat la signature d'une convention importante qui, je l'espère, contribuera beaucoup à la protection de la vie humaine, principalement sur les paquebots de l'Océan transportant des passagers.

On vous présentera un projet me permettant de remplir les obligations imposées par cette convention.

Je regrette que dans mon empire de l'Inde la cessation trop tôt survenue l'automne dernier des pluies de saison ait fait du tort aux récoltes agricoles sur de vastes espaces. La superficie qui a subi une sécheresse exceptionnelle est heureusement restreinte et dans ces districts mes fonctionnaires ont pris des mesures pour porter secours à la population victime du fléau.

Messieurs de la Chambre des communes,

Le budget pour l'exercice de l'année prochaine vous sera soumis en temps voulu.

Mylords et Messieurs,

Les mesures au sujet desquelles il y a eu des divergences de vues à la session dernière entre les deux Chambres seront de nouveau soumises à votre examen; je regrette que les efforts qui ont été faits pour arriver à une solution à l'amiable des problèmes se rattachant au gouvernement de l'Irlande n'aient pas été jusqu'ici couronnés de succès dans une question qui provoque si vivement les espérances et les craintes de tant de mes sujets et qui, à moins qu'on ne la traite maintenant avec circonspection et dans un esprit de concessions mutuelles, menace de créer à l'avenir de graves difficultés. C'est mon désir le plus sincère que la volonté et la coopération des hommes de tous les partis et de toutes les confessions puissent remédier aux dissensions et servir de base à un règlement durable. Des projets vous serons soumis pour reconstituer la seconde Chambre.

La commission royale qui a été nommée pour faire une enquête sur les retards dans l'administration de la justice, dans la division du Banc du Roi, a maintenant fait son rapport. Des projets vous seront soumis en vue de mettre à exécution certaines des recommandations qui demandent

le concours du Parlement. L'examen d'autres recommandations qui peuvent être effectuées par voie administrative est déjà bien avancé.

On vous présentera un projet élaboré après un échange de vues avec les gouvernements des Dominions jouissant d'un gouvernement autonome, lequel a trait à la nationalité britannique et établit une naturalisation impériale.

Vous serez saisis d'un projet tendant à autoriser l'émission d'emprunts pour des prêts aux gouvernements des protectorats de l'Afrique Occidentale, afin de leur permettre d'exécuter certains travaux publics dont le besoin est urgent pour un meilleur développement de leurs territoires.

On vous présentera aussi des mesures concernant l'habitation des populations industrielles et agricoles en vue de réaliser des propositions annoncées dans la dernière session, la modification de la loi concernant le traitement et la punition des jeunes délinquants et l'amélioration sur d'autres points encore de l'administration de la justice, et si on en a le temps et l'occasion, des projets ayant trait à d'autres réformes sociales.

Je demande humblement pour vos travaux concernant ces questions et toutes les autres la bénédiction du Dieu tout-puissant.

La lecture du discours du trône est habituellement suivie d'une discussion générale où aucun amendement n'est présenté. Etant donnée cependant la gravité des circonstances, l'opposition avait annoncé son intention de ne pas se conformer à cet usage et a proposé immédiatement, aux deux Chambres, un amendement mettant en évidence l'importance de la session qui s'ouvre. L'amendement a été proposé à la Chambre des communes par M. Walter Long. Le texte en est le suivant : « La Chambre des communes rappelle hum- « blement qu'il serait désastreux de procéder plus longtemps à la « discussion du Home Rule tant qu'il n'aura pas été soumis au « jugement des électeurs ». A la Chambre des Lords, le même amendement a été déposé par lord Middleton. La discussion de la motion de l'opposition a commencé aussitôt dans l'une et l'autre Chambres.

Espagne. — *Les chemins de fer transpyrénéens.* — Le *Journal officiel* de Madrid a publié, le 27 janvier, le texte de l'avant-projet d'une ligne à traction électrique allant de Madrid à la frontière française et qui rendrait plus directes et plus rapides les communications avec la France. Ce texte a été arrêté par le Comité du chemin de fer transpyrénéen.

— *Les élections espagnoles.* — Le Conseil des ministres a fixé la date des élections des députés au 8 mars, celle des élections des sénateurs au 15 mars, et la réunion des Cortès au 2 avril.

Portugal. — *Le nouveau ministère.* — La crise ministérielle est terminée. Le sénateur Bernardino Machado, ancien ministre des Affaires étrangères du gouvernement provisoire, ambassadeur au Brésil, a constitué le nouveau cabinet de la façon suivante :

Présidence du Conseil, Intérieur, et intérim des Affaires étrangères: M. Bernardino Machado;

Justice: M. Manoel Monteiro, avocat, ancien préfet de Braga, démocrate;

Finances: M. Thomas Cabreira, un spécialiste des questions économiques et financières, démocrate;

Guerre: général Pereira de Eça, officier d'artillerie, n'appartient à aucun parti;

Marine: M. Perez Rodrigues, ami personnel de M. Bernardino Machado;

Travaux publics: M. Achiles Gonçalvès, professeur;

Colonies: M. Couceiro Costa, gouverneur actuel de l'Inde portugaise;

Instruction publique: M. Almeida Lima.

M. Bernardino Machado a déclaré qu'il entendait appliquer une politique de réconciliation et d'apaisement des partis.

Suède. — *La défense nationale.* — Une importante manifestation a eu lieu, le 6 février, à Stockholm en faveur de la défense nationale. Six heures durant, 30.000 paysans ont défilé devant le roi et lui ont remis une adresse insistant sur ce fait que les paysans sont prêts à faire les sacrifices nécessaires pour la défense du pays, mais qu'ils désirent la solution immédiate de cette importante question. La réponse du roi a été lue, du haut de deux tribunes, par le prince héritier et le duc de Vestrogothie. Dans ce document, le roi déclarait partager l'opinion des paysans et ajoutait que la question de la défense nationale devait recevoir une solution complète et immédiate. Le souverain terminait en demandant aux paysans suédois de compter sur leur roi comme autrefois. Cette manifestation a eu sa répercussion au Parlement. Le 7 février, les députés socialistes et libéraux ont vivement critiqué l'intervention de la Couronne, et le président du Conseil M. Staaf a dit que le gouvernement avait soumis au roi des représentations importantes. On parle, à ce propos, de l'éventualité d'une crise ministérielle.

II. — ASIE.

Chine. — *La dictature du président Youan Chi Kaï.* — Un édit du président Youan Chi Kaï supprime toutes les autorités administratives autonomes des provinces jusqu'à la réforme des assemblées provinciales, parce que d'après les déclarations de quelques gouverneurs, ces assemblées ont dépassé leurs attributions, violé les lois et toléré des abus.

L'élection des députés devant faire partie de la commission chargée de modifier la Constitution, ne pourra, d'après le programme établi, avoir lieu que dans cinq mois.

— *Un nouveau chemin de fer.* — Un accord préliminaire a été signé le 21 janvier par le ministre des Communications pour la construction d'une voie ferrée allant de Yunnan-Fou vers Choung-King-Fou. C'est une ligne de la plus haute importance stratégique destinée à relier diverses voies ferrées et grâce à laquelle les Français, les Belges et les Russes auront entre eux un immense réseau de 4.000 milles. Les Français vont commencer prochainement les travaux de la section du chemin de fer allant de Kouei-Cho-Fou dans la direction de Cheng-tou.

Indochine. — *Arrestation et évasion de Pham boï Chau.* — Lors de son voyage en Chine, quelques semaines avant son départ pour la France, M. Albert Sarraut avait obtenu des autorités chinoises que les instigateurs principaux de l'attentat du 26 avril à Hanoï, soit le prince Cuong Dé et le lettré Pham boi Chau, condamnés à mort par contumace, seraient recherchés activement. Vers le 20 janvier, un câblogramme nous apprenait que le résultat des négociations du gouverneur général ne s'était pas fait attendre et que Pham boi Chau avait été arrêté à Canton, remis entre nos mains par le vice-roi et embarqué à destination de Hanoï. Malheureusement, cinq jours après, un nouveau télégramme nous apprenait l'évasion de Pham boi Chau. Les prochains courriers nous apporteront vraisemblablement quelques détails sur ce double événement sur lequel il serait vain de se livrer à de nouvelles conjectures, à moins d'informations précises.

Asie anglaise. — *Reconstitution de l' « All-India Moslem league » de Londres.* — L'*Asie française* annonce que la crise ouverte il y a quelques mois au sein de la section de Londres de l'All-India Moslem league s'est heureusement terminée. MM. Mahomed Ali et Wazir Hasan, les représentants, pour ne pas dire les chefs des « Jeunes Musulmans », voulaient voir adopter par la section de Londres une politique plus avancée que celle à laquelle elle s'était tenue jusqu'alors; ils avaient par leurs prétentions et par leurs exigences, provoqué la démission de MM. Ameer Ali, président, C.-A. Latif, vice-président, et A.-S.-M. Anik, trésorier honoraire de la section; ils avaient enfin causé une déplorable et légitime émotion parmi les membres de toutes les sections de la ligue. Plusieurs de ces sections et non des moins importantes ni des moins actives, celles des Provinces-Unies et du Pendjab entre autres, comme aussi les chefs les plus autorisés de l'opinion musulmane dans l'Inde, comme encore de nombreux Anglais amis des Indiens, avaient exprimé l'espoir que les membres démissionnaires du bureau de la section de Londres consentiraient à retirer leur démission. Cet espoir n'a pas été déçu; dans une réunion du comité directeur, tenue le 11 décembre dernier, le khan Aga a été nommé président d'honneur de la section et MM. Ameer Ali, C.-A. Latif et A.-S.-M. Anik ont accepté de revenir sur leur détermination antérieure. Ainsi va

donc être maintenue la ligne de conduite de la section de Londres, une ligne de conduite toute de coordination et de coopération à l'œuvre accomplie dans l'Inde même par l'All-India Moslem league; c'est la reconstitution de la section de Londres sur son ancien pied. En refusant l'un après l'autre de recevoir les « délégués » des « Jeunes Musulmans » pendant leur séjour à Londres, lord Crewe puis M. Asquith n'ont pas peu contribué à rallier l'opinion musulmane modérée autour des chefs expérimentés de la section de Londres, et à refaire l'union dans l'All-India Moslem league.

III. — AFRIQUE.

Algérie. — *La question de l'Ouenza.* — La Chambre des députés a terminé le 6 février la discussion des interpellations de l'Ouenza qui se prolongeait depuis plusieurs semaines. On sait qu'à l'ancienne convention, soumise de droit au Parlement parce qu'elle comportait la création d'un chemin de fer, et débattue longuement devant la Chambre, a été substituée une nouvelle convention qui ne parle plus du chemin de fer. Cette convention est donc passée dans les limites des attributions du gouvernement général de l'Algérie. Si la Chambre s'en est saisie, c'est sous la forme, toujours possible, des interpellations, et ce sont ces interpellations qui viennent enfin d'être closes par le vote de l'ordre du jour pur et simple.

Afrique du Sud. — *La déportation des chefs syndicalistes du Transvaal.* — A la suite de l'échec de la grève des mineurs du Transvaal, le gouvernement sud-africain a pris, vis-à-vis des principaux meneurs, une mesure aussi énergique qu'imprévue. Il a fait embarquer militairement dix des chefs les plus importants et les plus populaires du parti syndicaliste à bord du vapeur *Umgeni*, qui les conduira directement et sans escale en Angleterre. Cette déportation de citoyens anglais a vivement ému les syndicalistes du Royaume-Uni.

Est africain allemand. — *L'achèvement du chemin de fer de Dar-es-Salam au Tanganyka.* — Le dernier rail du chemin de fer de la colonie allemande de l'Est africain allant de Dar-es-Salam, sur l'océan Indien, à Cigoma, sur le lac Tanganyka, a été posé le 1er février. Un des premiers trains qui passeront sur cette voie nouvelle apportera sur les rives du Tanganyka toutes les pièces nécessaires au montage d'un vapeur qui fut expédié il y a quelques mois d'Allemagne. Il y a lieu de remarquer l'exceptionnelle rapidité avec laquelle la ligne a été exécutée. C'est seulement en 1911 qu'un vote du Reichstag ap-

prouva le projet de construction des derniers 400 kilomètres allant de Tabora à Cigoma. La longueur totale de la ligne est de 1.270 kilomètres. Elle aura été achevée en trois années.

IV. — AMÉRIQUE.

Mexique. — *Les Etats-Unis et l'anarchie mexicaine.* — Le président des Etats-Unis, M. Woodrow Wilson, vient d'autoriser les exportations d'armes et de munitions par la frontière mexicaine. Cette décision a donné naturellement une nouvelle impulsion à la guerre civile. Les constitutionnalistes, encouragés par la levée de l'embargo sur les armes, redoublent d'activité et des informations de source américaine représentent la situation du président Huerta comme tout à fait critique.

Pérou. — *Coup d'état militaire.* — Un pronunciamiento, organisé par le colonel Bonavides et le chef démocrate Augusto Durand, vient de renverser le président de la République, M. Billinghurst. Le Congrès s'est réuni en session extraordinaire à Lima, le 3 février, et a décidé à l'unanimité de confier le pouvoir exécutif à un Comité provisoire ainsi composé :

Président du Comité et ministre de la Guerre et de la Marine : colonel Bonavides;
Intérieur : Arturo Osores;
Justice : Rafael Grau ;
Finances : José Balta;
Travaux publics : Benjamin Boza;
Affaires étrangères : J. M. Manzanilla.

Ce Comité a pris possession du pouvoir le 4 du courant.

Haïti. — *Le succès de la révolution.* — Le général Oreste Zamor est entré le 7 février à Port-au-Prince à la tête des troupes révolutionnaires et s'est fait proclamer président de la République par la population. Un avis reçu par le département de la marine de Washington annonce que le capitaine du croiseur *Lancaster* a pris le commandement des forces internationales réunies dans les eaux de Haïti.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE.

Angleterre. — *Les relations économiques anglo-allemandes.* — Il est intéressant de constater que, malgré une concurrence très vive sur tous les marchés du monde, l'Angleterre et l'Allemagne ont d'étroites relations économiques. Un journal allemand a dressé le tableau des exportations anglaises pour les trois dernières années *en livres sterling.*

	1910	1911	1912
Pays étrangers	210.842.051	217.113.343	226.522.197
Possessions anglaises	107.734.993	114.064.544	127.760.398

Ces exportations se répartissent comme suit entre les principaux pays :

	1910	1911	1912
Inde	32.528.082	37.866.007	40.936.557
Allemagne	27.149.432	28.521.066	29.275.323
Australie	20.269.147	21.752.029	25.674.655
Etats-Unis	23.119.955	19.640.239	21.673.921
Canada	14.584.493	14.508.074	17.082.596
France	16.450.139	18.058.596	18.544.436
Argentine	14.297.457	13.250.488	14.723.133

On voit ainsi que l'Allemagne occupe la seconde place dans les exportations anglaises, et d'autre part, si l'on consulte la statistique des exportations allemandes, on constate que l'Angleterre y occupe la première place.

Allemagne. — *Les ouvriers étrangers en Prusse.* — Le nombre des ouvriers de nationalité étrangère venant chercher et trouvant du travail en Prusse atteint un chiffre important. La *Gazette de Francfort* résume ainsi les renseignements qu'elle a recueillis à ce sujet :

	NOMBRE D'OUVRIERS VENANT DE						
Année	Russie	Autriche-Hongrie	Italie	Belgique	Hollande	Danemark	Autres pays
1905..	124.184	182.412	64.078	4.987	»	»	78.687
1906..	143.273	253.386	88.638	6.830	77.385	»	35.827
1907..	157.984	313.959	115.742	7.935	99.376	»	38.011
1908..	183.873	341.530	105.948	7.646	103.762	»	37.663
1909..	184.513	336.303	95.953	7.565	100.641	15.049	23.660
1910..	194.310	314.187	94.716	8.305	109.944	15.622	23.105
1911..	204.522	357.550	96.255	7.732	115.735	15.975	23.062

Soit, au total : 454.348 en 1905 ; 605.339 en 1906 ; 733.007 en 1907 ; 780.422 en 1908 ; 763.684 en 1909 ; 790.189 en 1910 ; 820.831 en 1911.

La défense navale de l'Angleterre.

M. Punch : « Vous semblez bien anxieuse, Madame. »

Dame Britannia : « J'attends de savoir si j'aurai les bateaux dont j'ai besoin. »

M. Punch : « Ou si vous devrez abandonner votre trident, votre sceptre ! »

Punch (Londres).

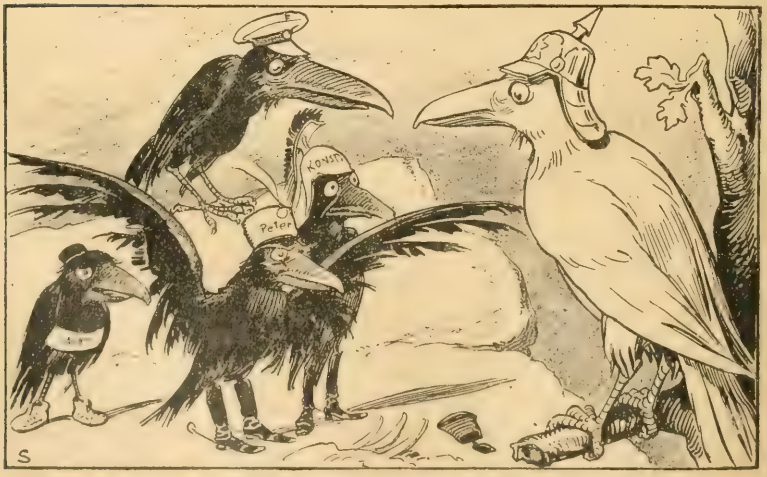

En Albanie.

Présentation du nouveau souverain à ses collègues.

Kikeriki (Vienne).

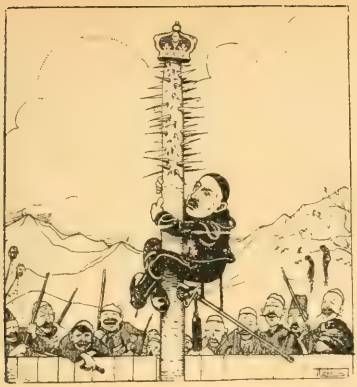

La couronne d'Albanie.

Dur's Elsass (Mulhouse).

Le dernier Turc en Lybie.

« Tant que tu ne t'en iras pas, je garderai tes îles. »

Pasquino (Turin).

Les remèdes du Dr Wilson.

Le commerce américain : « J'ai pris vos deux médecines, docteur, (la loi contre les trusts et la réforme douanière). De grâce, laissez-moi respirer. »

Leslie Weekly (New-York).

L'anarchie sud-américaine.

L'oncle Sam : « Arrosons ces melons révolutionnaires. Nous les cueillerons, une fois mûrs. »

Hojos Selectas (Barcelone).

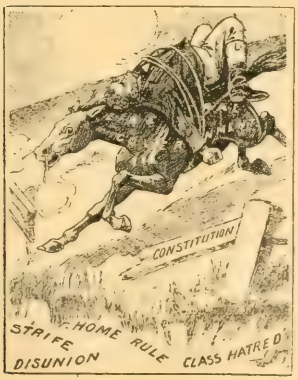

La politique du parti libéral anglais.

La course à l'abime.

Evening Standard (Londres).

Vacances navales.

John Bull : « Voyons, Michel, arrêtons-nous. »

Michel : « Jamais, tant que l'un de nous ne roulera pas sous la table. »

Kladderadatsch (Berlin).

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Chine. — M. le *capit.* Runser est désig. pour le corps d'occupat.

Annam-Tonkin. — MM. le *capit.* Velle ; le *lieut.* Langlois et le *sous-lieut.* Susini sont désig. pour le Tonkin.

Afrique Occidentale. — M. le *lieut.-colonel* Faucon est désig. pour command. le 3e sénégalais.

Afrique Equatoriale. — MM. le *chef de bataill.* Joly et le *capit.* Gaté sont désig. pour l'A. E. F.

Madagascar. — MM. le *colonel* Guyot d'Asnières de Salins et le *lieut.* Dor sont désig. pour Madagascar.

Martinique. — M. le *capit.* Lacome est désig. pour la Martinique.

ARTILLERIE

Annam-Tonkin. — M. le *lieut.-col.* Ducret est nommé sous-chef d'état-major des troupes de l'Indochine ;

M. le *chef d'escad.* Trémolières est désig. pour le Tonkin ;

M. le *capit.* Niollet est désig. pour le service géographique de l'Indochine.

Cochinchine. — MM. le *chef-d'escad.* Docteur et le *capit.* Paul sont désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — M. le *capit.* Tardieu est désig. pour l'A. O. F.

Madagascar. — MM. le *capit.* Terrial et le *sous-lieut.* Saint-Riquier sont désig. pour Madagascar.

Officiers d'administration.

Annam-Tonkin. — M. l'*offic. d'administ. de* 2e *cl.* Mirassou est désig. pour le Tonkin.

CORPS DE SANTÉ

Afrique Occidentale. — MM. les *méd.-maj. de* 2e *cl.* Muraz et Hudellet sont désig. pour l'A. O. F.

Tahiti. — M. le *pharm.-maj. de* 2e *cl.* Jard est désig. pour Tahiti.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — M. le *capit. de frég.* Castagné est nommé au command. de la défense fixe de Saïgon.

M. le *lieut. de vaiss.* Ledrain est désig. pour le même service ;

M. le *lieut. de vaiss.* Matha est nommé au command. de la *Décidée ;*

M. le *lieut. de vaiss.* Martel est nommé au command. du *Styx ;*

M. le *lieut. de vaiss.* Willm est désig. pour le *Montcalm ;*

M. le *lieut. de vaiss.* Veyssier est désig. pour la *Manche ;*

M. le *lieut. de vaiss.* Lefebvre de Maurepas est désig. pour le *Pistolet ;*

MM. les *mécanic. ppaux de* 1re *cl.* Dumenil et *de* 2e *cl.* Fortuné sont désig. pour le *Dupleix ;*

M. le *mécanic. ppal de* 2e *cl.* Blein est désig. pour le *D'Iberville*;
M. le *mécanic. ppal de* 2e *cl.* Bourcier est désig. pour la *Fronde*.

Pacifique. — MM. l'*enseig. de* 1re *cl.* Trinité-Schillemans et le *mécanic. ppal de* 2e *cl.* Viallard sont désig. pour le *Kersaint*.

Sénégal. — MM. les *enseig. de vaiss.* Préchac et Blache sont désig. pour la *Surprise*.

Madagascar. — M. le *capit. de frég.* Lebail est nommé au command. du *Vaucluse* et MM. les *enseig. de* 2e *cl.* Deniélou et Pignault sont désig. pour le même bâtiment.

CORPS DU COMMISSARIAT

Indochine. — M. le *commiss. de* 1re *cl.* Delisle est désig. pour Saïgon.

Sénégal. — M. le *commiss. de* 2e *cl.* Borius est désig. pour Dakar.

GÉNIE MARITIME

Indochine. — M. Maunier, *ingén. de* 1re *cl.*, est désig. pour Saïgon.

CORPS DE SANTÉ

Extrême-Orient. — M. le *méd. de* 2e *cl.* Larroque est désig. pour le *Peï-ho;*
M. le *méd. de* 2e *cl.* Brunet est désig. pour la *Manche;*
M. le *pharm. de* 2e *cl.* Petiot est désig. pour Saïgon.

Pacifique. — M. le *méd. de* 2e *cl.* Michaud est désig. pour la *Zélée*, à Tahiti;

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

Sur les Pas des Alliés, *Andrinople, Thrace, Macédoine*, par le capitaine DE RIPERT D'ALAUZIER. Un volume in-8° avec 10 photographies et 9 cartes et croquis. Berger-Levrault, Paris.

Désigné pour accompagner à Andrinople et sur les champs de bataille de Thrace et de Macédoine le colonel de Mondesir, chargé d'une mission officielle dans les Balkans au lendemain de la prise d'Andrinople par les Bulgares, le capitaine d'Alauzier a réuni, sous ce titre, les notes quotidiennes prises sur le terrain même, et rédigées chaque soir par lui au retour de l'étape. Il s'est attaché à noter, au jour le jour, non seulement ses impressions personnelles, mais aussi les récits des officiers bulgares, grecs ou serbes chargés de guider la mission dans ses reconnaissances. A côté de relations documentées sur les batailles livrées par les Alliés, on trouve dans *Sur les Pas des Alliés* de curieux tableaux de la vie de la mission à Andrinople et sur les champs de bataille parcourus. Ce journal du capitaine d'Alauzier est un des ouvrages les plus vivants qui aient été publiés sur les événements des Balkans.

Essai sur l'administration de la Perse, par M. G. DEMORGNY. Paris 1913, Ernest Leroux, éditeur.

M. Demorgny, jurisconsulte du gouvernement persan et professeur à la Classe impériale et à l'Ecole des sciences politiques de Téhéran, auquel nous sommes déjà redevables de deux ouvrages sur les réformes et l'enseignement administratif de la Perse et sur les tribus de l'Iran

septentrional, vient de publier un essai sur l'administration persane à laquelle ses fonctions l'ont appelé à grandement collaborer. C'est un résumé des vingt-quatre leçons qu'il a faites pendant l'année scolaire 1912-1913 à la Classe impériale, dont le jeune chah qui va être couronné en juillet prochain a été l'élève, et à l'Ecole des sciences politiques de Téhéran de fondation récente (4 avril 1912). M. Demorgny examine tour à tour les sources du droit administratif persan qui se trouvent dans les instructions du khalife Ali au gouverneur général d'Egypte, Malek; les droits et devoirs des ministres qui en découlent; une théorie de la fonction publique; la création et le fonctionnement du Conseil d'Etat; l'administration régionale et les attributions des gouverneurs et administrateurs.

Le Japon. *Histoire et Civilisation*, par le marquis DE LA MAZELIÈRE, t. VI. *Le Japon moderne, La transformation du Japon* (1869-1910). Un volume in-16, avec huit gravures hors texte et une carte. — Librairie Plon-Nourrit. Paris.

M. de la Mazelière, après avoir retracé avec une précision lumineuse l'histoire du Japon féodal, du Japon shôgunal, de la Révolution et de la Restauration, s'est efforcé dans le sixième volume de son ouvrage monumental de définir, en s'aidant des sévères méthodes qui dirigent ses enquêtes et ses investigations, la portée exacte de l'évolution qui a débuté avec le triomphe de la Restauration et se poursuit sous nos yeux. Nous pouvons ainsi, dans le livre II, apprécier — à la lumière des faits, des chiffres, des constatations qu'il invoque — les caractères essentiels, les tendances véritables du régime nouveau, en le comparant au statut économique, politique, financier, des vieux pays d'Europe. Le livre III est spécialement consacré à la rénovation intellectuelle et morale du Japon depuis la Révolution de 1868 (religion, philosophie, science, éthique, art, littérature), à la répercussion qu'elle a exercée sur ses conceptions politiques et sociales, à l'histoire intérieure de l'Empire du Soleil-Levant, depuis la convocation du premier Parlement jusqu'à la mort de l'empereur Moutsouhito. Il est permis déjà, par cet exposé qui touche aux graves problèmes de la situation extrême-orientale, de mesurer les rares qualités d'énergie et aussi les lacunes qui s'affirment ou se trahissent dans le grand effort d'un peuple appelé certainement à occuper encore le monde de ses faits et gestes.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

Le Problème économique franco-allemand, par M. MAURICE AJAM, député. Un vol. in-16 de 250 pages, avec appendice. Perrin et Cie, éditeurs, Paris.

L'Allemagne en péril. Étude stratégique, par le colonel ARTHUR BOUCHER. Un vol. in-8° de 196 pages, avec 6 croquis. Berger-Levrault, éditeurs, Paris.

Les Franges du Drapeau, par le lieutenant-colonel D'ANDRÉ. Un vol. in-12 de 265 pages. Berger-Levrault, éditeurs, Paris.

Rapport au président de la République sur la situation de la Tunisie en 1912 (statistique générale de la Tunisie). Un vol. in-8° de 350 pages, avec tableaux et graphiques, édité par les soins du ministère des Affaires étrangères. Tunis, Société anonyme de l'Imprimerie rapide.

Annales du Musée colonial de Marseille, publiées sous la direction du professeur Dr EDOUARD HECKEL. Un vol. in-8° de 270 pages, avec de nombreuses planches gravées. Marseille, Musée colonial.

L'Emprunt de l'Afrique Equatoriale Française, programme des travaux et projet de loi. Un vol. in-8° de 225 pages, avec cartes, tableaux et graphiques. Paris, Emile Larose, éditeur.

L'Administrateur-Gérant : P. CAMPAIN.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS
DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LES NÉGOCIATIONS FRANCO-ALLEMANDES

Plusieurs journaux ont annoncé à grand fracas la conclusion d'un accord franco-allemand au sujet de l'Asie Mineure. Si on veut éviter les mécomptes, on ne saurait, pour le moment, toucher à cette question avec trop de discrétion et de prudence. Une correspondance, évidemment inspirée, adressée de Berlin au *Temps*, nous semble avoir donné la note juste.

Il est exact qu'un protocole a été paraphé à Berlin par les trois négociateurs français, MM. Sergent, Ponsot et Klapka, et par les deux négociateurs allemands, MM. de Rosenberg et Hellfrich. MM. Sergent et Ponsot représentaient notre ministère des Affaires étrangères, le premier avec une compétence financière toute particulière, et M. Klapka était délégué de la Banque ottomane qui traitait en son propre nom et au nom de la Société des chemins de fer de Syrie et de la Société en formation des chemins de fer de la mer Noire. Du côté allemand, M. de Rosenberg est un agent de la Wilhelmstrasse et M. Hellfrich est directeur de la Deutsche Bank, qui représente elle-même la Société des chemins de fer d'Anatolie et celle du chemin de fer de Bagdad. La qualité des négociateurs montre donc qu'on poursuivait un accord entre les banques et les sociétés de chemins de fer françaises et allemandes, sous les auspices des deux gouvernements, et les signatures échangées indiquent seulement que ces banques et sociétés se sont entendues. Mais la convention doit être l'objet d'un examen ultérieur des deux chancelleries. Les pourparlers ayant été conduits à Berlin, on nous dit qu'il est naturel que le gouvernement français tienne à reviser les détails de l'arrangement et que, de son côté, le gouvernement allemand, bien qu'ayant été à même de suivre de près les alternatives de la négocia-

tion, se réserve la même liberté et ne se considère pas comme engagé au cas où la discussion se rouvrirait sur certains points. Il a demandé et obtenu qu'aucune publication ne fût faite *avant deux mois*, et la presse allemande, obéissant avec sa discipline ordinaire aux désirs de la Wilhelmstrasse, a gardé depuis lors un silence significatif. On voit de combien de précautions et de réticences est entouré l'acte qui vient d'être accompli à Berlin.

Ce long délai de deux mois ne laisse pas que de surprendre au premier abord. Il va de soi que l'accord franco-allemand ne peut entrer en vigueur que lorsque les conventions entre la France et la Turquie et entre l'Allemagne et la Turquie, relatives au statut économique de l'Asie Mineure, auront elles-mêmes abouti. Il est toutefois douteux, quelle que soit la lenteur ordinaire à la diplomatie, et en particulier à la diplomatie ottomane, qu'il faille encore deux mois pour tout conclure, d'autant plus que la Turquie a des besoins d'argent trop pressants pour ne pas accélérer le mouvement. Nous croyons donc plus vraisemblable qu'on veut attendre également la fin des pourparlers de l'Angleterre avec la Turquie et avec l'Allemagne, et il est possible que quelque chose « accroche » encore entre l'Angleterre et l'Allemagne, soit au sujet du golfe Persique, soit au sujet de l'Afrique. La presse allemande, et surtout la pangermaniste, n'a cessé de répéter depuis le mois de décembre que le partage des zones d'influence économique dans l'Afrique australe était chose faite et que le traité serait publié dans les premiers jours de 1914. Nous voici à la fin de février et rien n'est encore sorti... Enfin, il ne faut pas perdre de vue qu'il y a encore une autre affaire en train entre la Turquie, l'Italie et l'Angleterre, pour l'évacuation du Dodécanèse et pour les « compensations » qu'on peut accorder à l'Italie sur la terre ferme, sans nuire aux droits préexistants de la Compagnie anglaise Smyrne-Aïdin. On jugerait bon de publier d'affilée toute la série de ces accords qui constitueraient alors la liquidation de la crise orientale.

En tout cas, en ce qui concerne nos conventions avec l'Allemagne, le moment n'est pas venu de discuter des clauses que l'on soupçonne, mais qui sont encore insuffisamment connues et dont plusieurs peuvent ne pas être définitives. Mais ce qu'on peut et doit combattre dès maintenant, c'est l'affirmation, reproduite par quelques feuilles étrangères, que l'accord franco-allemand, en prévision d'un effondrement possible de l'Empire ottoman, délimite d'ores et déjà deux zones françaises d'influence politique, celle de la mer Noire et de l'Arménie et

celle de Syrie. Cette assertion a été émise par ceux qui ont intérêt à semer la zizanie entre la France et la Russie. Du côté de la mer Noire et de l'Arménie nous n'avons aucun intérêt politique et ne voulons en avoir aucun. Si un jour, contre notre gré, la Turquie d'Asie était démembrée, nous n'irions pas nous mettre sur les bras des territoires arméniens, mais des compagnies françaises continueraient simplement à exploiter, en pays étranger, des voies ferrées et des ports. La question se pose évidemment d'une autre façon pour la Syrie. Nous avons fait, il y a quelques années, des abandons trop fâcheux dans la Syrie du Nord pour que nous soyons tentés de continuer dans cette voie. Certes nous avons le sincère désir de voir maintenir le *statu quo* actuel; mais enfin une diplomatie tant soit peu prévoyante ne doit pas se laisser surprendre par les événements et si, par malheur, l'Empire ottoman se disloquait, il serait bon d'avoir une situation nette en Syrie, où l'Allemagne n'a été que trop portée, dans ces dernières années, à contester nos droits traditionnels. Au moment où l'Angleterre et la Russie sont occupées à préciser leur position vis-à-vis de l'Allemagne, nous avons toute espèce de raisons d'en faire autant, et de ne pas nous ménager en Asie Mineure une autre affaire marocaine. Il semble même que notre jeu, dans les récentes négociations berlinoises, aurait été de nous montrer conciliants pour le raccord de nos lignes arméniennes avec le réseau du Bagdad afin d'obtenir davantage en Syrie. Quelques publicistes français semblent vraiment croire que, du fait que nous prendrions certaines précautions pour l'avenir, l'Empire turc se trouverait ébranlé ! N'oublions donc pas l'exemple que nous a donné l'Angleterre à propos de l'Afrique australe. L'Angleterre n'a jamais désiré le partage des colonies portugaises, ce qui ne l'a pas empêché de se prémunir dès 1898 contre un événement possible et de reviser aujourd'hui sur de nouvelles bases cet accord de 1898.

En cette fin de février, l'erreur dont il faut se garder est de croire que la tâche accomplie à Berlin par MM. Sergent, Ponsot et Klapka rend la situation internationale moins incertaine et que nous pouvons compter désormais sur les dispositions pacifiques de l'Allemagne. Un fait très caractéristique, dont on ne doit ni exagérer ni méconnaître l'importance, est le succès que viennent de remporter dans des élections récentes, au lendemain des incidents de Saverne, les partis de droite, c'est-à-dire ceux qui ont applaudi le ministre de la guerre prussien, le général de Deimling et le colonel de Reuter. Et c'est au moment où des menaces aussi peu chimériques planent sur

nous, que certains de nos parlementaires jugent à propos de faire dégénérer les grandes discussions militaires en basses querelles politiques, et profitent d'un mauvais état sanitaire de l'armée pour saper une loi sur laquelle, disait l'autre jour le sous-secrétaire d'Etat à la Guerre, il serait *indécent* de revenir ! Et tandis que chez nous toute une presse déchaînée s'applique à noircir le tableau pour inspirer à la foule l'horreur de la caserne, en Allemagne on atténue autant que possible la gêne que les circonstances climatériques infligent à l'armée allemande comme à la nôtre. Il est inconcevable que nos socialistes-pacifistes, qui ont la phobie de la guerre parce qu'ils savent bien qu'une guerre reléguerait leurs utopies parmi les vieilles lunes, ne s'aperçoivent pas que le tableau caricatural qu'ils font de l'armée française, en présence d'une opinion allemande chaque jour plus chauvine, rend tout simplement la guerre moins improbable.

Commandant DE THOMASSON.

P.-S. — La presse autrichienne a dirigé dernièrement contre les armements russes une violente campagne, dans le but évident de faciliter le vote de nouvelles dépenses militaires au Parlement autrichien. Mais voici qu'elle s'interrompt brusquement pour prôner un retour à l'alliance des trois empereurs. La *Reichspost* écrit : « Un rapprochement russo-austro-allemand donnerait à la Russie toute garantie pour son expansion asiatique. Cette alliance est d'accord avec les vraies traditions historiques... La Sainte-Alliance consacra pour près d'un demi siècle l'union de Pétersbourg, de Vienne et de Berlin. » De son côté, l'officieuse *Wiener Allgemeine Zeitung* réunit dans une série de *leading* articles tous les griefs formulés depuis quelque temps par la presse française de gauche et de droite contre l'alliance russe, et conclut à la faillite aux yeux de l'opinion française.

Ne sommes-nous pas dès lors justifiés de nous être élevés énergiquement, il y a quinze jours, contre certaines publications aussi maladroites qu'inexactes ?

LA HONGRIE

DANS LA POLITIQUE EXTÉRIEURE

AUSTRO-HONGROISE

I. — La politique du Ballplatz.

Les guerres balkaniques terminées et le traité de Bucarest signé, tous les intéressés dressèrent leur bilan, et comme on pouvait le supposer, presque tout le monde se trouva assez peu satisfait. Puis, chose toute naturelle elle aussi, on chercha âprement des « responsables » ; en ce moment même, des procès regrettables amènent devant des tribunaux spéciaux politiciens et hommes de guerre, qu'on louerait sans doute à cette même heure si la chance avait été différente. En Autriche-Hongrie, on ne va pas aussi loin. Mais la presse se charge des accusations, du verdict, voire de l'exécution ; et le comte Berchtold est tout particulièrement maltraité.

Le 19 novembre, la *Zeit*, récapitulant les événements internationaux des mois écoulés, mettait en lumière une suite ininterrompue de fautes diplomatiques : pendant toute la crise, manque d'informations précises ; fausse manœuvre de la « conversation européenne » provoquée en août 1912 pour assurer le maintien de la paix, et aboutissant à la guerre ; adhésion à la formule préconisant un *statu quo* qui devait être traité comme on sait ; timidité devant « le bluff de la mobilisation russe » ; omission d'occuper le sandjak de Novi-Bazar ; omission d'informer les alliés de l'intangibilité du territoire albanais, et par suite obligation de leur accorder des compensations ; échec de la mission Hohenlohe à Saint-Pétersbourg ; attitude maladroite qui indisposa la Roumanie dans l'affaire de Silistrie ; appui donné à la russophile Bulgarie, alors qu'il eût fallu se rapprocher de la Serbie et de la Grèce, en raison des communautés d'intérêt ; enfin, mobilisations qui ne furent « qu'un grand et coûteux bruit de sabre dont l'Europe ne fut nullement impressionnée ».

Telle est la thèse pessimiste à Vienne. Sans doute elle

contient une part de vérité ; mais si on avait agi tout à l'opposé, les résultats eussent-ils été plus favorables, et certains de ces reproches ne sont-ils pas contradictoires ? Plus juste est la conclusion, qui montre l'Autriche réussissant avec une singulière maladresse à mécontenter à peu près tout le monde dans le Sud-Est européen, perdant son unique ami, s'aliénant les Serbes et les Grecs (peut-être pour le profit final de l'Italie), et ne parvenant pas à s'assurer de l'amitié bulgare ; quant à la reconnaissance albanaise, il vaut mieux n'en point parler. Ces conclusions sont assez d'accord avec ce qu'on a pu lire dans les organes balkaniques ; et il est, en outre, curieux de citer un article de la *Dimineatza* roumaine, considérant le 11 août dernier que « l'Autriche sort vaincue des événements des Balkans ; elle n'a pas cherché la gloire mais les profits ; elle a voulu maintenir la Serbie sous la dépendance économique de la Bulgarie, donner à la Bulgarie une frontière commune avec l'Albanie et amener la Bulgarie à devenir une menace pour la Roumanie. L'Autriche n'a pu atteindre aucun de ces résultats. Elle n'a pas réussi dans son double jeu entre la Bulgarie et la Roumanie qu'elle a trompées tour à tour. Ses intérêts sont compromis et ses amitiés perdues. »

Des critiques aussi passionnées, la description d'un échec aussi absolu ne peuvent manquer de mettre notre méfiance en éveil ; si grande que soit la maladresse d'une diplomatie, elle se compense généralement par quelques succès, ne fussent-ils dus qu'au hasard. De fait, d'autres spectateurs, et qui sont mieux placés pour pratiquer l'impartialité, estiment que la politique autrichienne ne fut ni complètement stérile, ni tout à fait condamnable. Le *Daily Graphic* par exemple rejetait, le 20 novembre, la plus grande partie des torts imputés au comte Berchtold sur la politique du comte d'Erenthal, jugeant la diplomatie du Ballplatz, au moins pendant la dernière partie de la crise, « conservatrice et capable de liquider logiquement les aspirations austro-hongroises dans les Balkans », bien faite au surplus pour « éviter la guerre que les têtes les plus sages en Europe jugeaient inévitable, tout en sauvegardant ses droits sur l'Adriatique ; ce qui est en somme un résultat important ».

A coup sûr, l'Autriche a obtenu des satisfactions positives, et si elle n'en a pas obtenu davantage, ce n'est pas aux autres pays à le déplorer ; mais elle en a obtenu suffisamment pour que ses propres nationaux mêlent quelque joie à leurs regrets si amèrement exprimés. Il faut bien mettre de côté l'évacuation du Sandjak qui est d'ailleurs une faute antérieure à la

venue du comte Berchtold aux affaires. Alors restent des résultats tangibles.

La politique autrichienne dans les Balkans a été par-dessus tout une politique adriatique; ou du moins, c'est la partie adriatique de cette politique qui a donné les meilleurs résultats. La Serbie écartée de la mer libre, la création de l'Albanie dont Serbes et Hellènes doivent évacuer les territoires tandis que les Monténégrins abandonnent Scutari, voilà les succès indubitablement obtenus. Où la discussion est non seulement possible mais facile pour les adversaires du Ballplatz, c'est sur le prix que ces avantages ont été payés. Les inimitiés accrues ou soulevées dans les Balkans, les frais énormes des mobilisations, la crise économique qui a désolé le pays, grèvent le bilan final d'un passif des plus lourds.

Néanmoins, il semble que l'on a eu souvent tendance à diminuer la valeur de l'actif ; et la cause en est davantage à un certain oubli de l'histoire de l'Autriche qu'à un parti pris de dénigrement. Depuis l'union de 1526 avec la Hongrie, les territoires de la monarchie n'ont pas sensiblement varié d'étendue, et la Bosnie et l'Herzégovine mises à part, la politique autrichienne ne fut pas depuis lors une politique d'agrandissement territorial. Mais, dès le temps de Joseph II, la puissance des Habsbourg tourna ses regards vers l'Adriatique et tous ses efforts tendirent désormais à s'assurer des côtes plus développées sur cette mer, avec des ports pour le trafic étranger. L'occupation de la Bosnie et de l'Herzégovine n'eut peut-être au fond pas d'autre cause, car il ne semble pas que la politique autrichienne ait jamais voulu réduire systématiquement les territoires turcs ; et maintenant, on ne manque pas une occasion d'affirmer à Vienne une communauté d'intérêts avec les Balkaniques. La fondation de l'Albanie et les obstacles dressés entre la Serbie et la mer se rattacheraient ainsi de manière exclusive à la politique adriatique. Il est vrai que le résultat est le même, d'abord pour les Serbes lésés, ensuite pour l'Autriche à qui cette attitude peu amicale aliène les sympathies yougo-slaves.

Mais on a dans les cercles diplomatiques viennois une explication toute trouvée des sentiments peu amicaux des Balkaniques à l'égard de la monarchie. C'est, dit-on, que la Russie ne peut conserver l'amitié des Etats balkaniques qu'à la condition d'avoir avec eux un ennemi commun ; cet ennemi fut le Turc; on veut leur persuader, de Saint-Pétersbourg, que cet ennemi sera maintenant l'Autriche-Hongrie. Et de rappeler les bons offices rendus par Vienne aux Serbes à Slivnitza, aux

Monténégrins menacés par Osman pacha. (Baron Louis Làng, *Revue de Hongrie*, 15 février 1914.)

En somme, la diplomatie autrichienne n'a abouti, pendant la dernière crise balkanique, ni à un échec aussi complet que le prétendent ses adversaires, ni au brillant succès dont elle se loue elle-même volontiers. Mais, dans cette occasion, tout ne ressortit pas aux questions internationales. La crise balkanique a eu pour la monarchie dualiste une importance d'ordre intérieur. La Hongrie s'est nettement différenciée de l'Autriche, aussi bien au point de vue de la politique extérieure qu'en ce qui regarde la conduite intérieure et les relations mutuelles des deux Etats réunis sous la couronne des Habsbourg. Et c'est précisément ce qui doit être retenu et ce qui a le plus souvent été négligé.

II. — La Hongrie et la politique extérieure.

A l'exception des organes officieux, la presse hongroise a été l'une des plus dures de l'Europe pour la politique du comte Berchtold. Le *Pesti Hirlap* alla jusqu'à distinguer sur la côte deux épaves, après la tempête orientale : la Turquie et l'Autriche-Hongrie (11 septembre 1913). C'est exagérer les choses, mais c'est langage de politicien. La plupart des journaux hongrois reprirent le bilan dressé par la *Zeit*, s'ils ne l'avaient même dressé avant elle; et ils l'accompagnèrent de commentaires d'un ordre particulier. Ce sont précisément ces commentaires qui méritent un examen sérieux car ils montrent à l'Europe que, si le Ballplatz fait une politique autrichienne (et peu importent en l'espèce les résultats obtenus), il ne fait en aucune façon une politique austro-hongroise, étant exclusivement préoccupé des intérêts de l'Autriche et oubliant toujours ceux des autres parties de la monarchie.

Or, il est certain que les intérêts hongrois ne sont pas identiques aux intérêts autrichiens; et même dans bien des cas ils leur sont opposés. Il tombe sous le sens que les différences raciales et le souvenir des anciennes luttes contre une oppression intolérable ne sont pas faits pour faciliter les relations entre Hongrois et Autrichiens; mais, dans la suite des années, chacun se faisant sa place dans la monarchie, on arrive sinon à sympathiser, du moins à pouvoir vivre l'un auprès de l'autre. Les divergences d'intérêts économiques sont, au con-

(1) Cf. : *Les intérêts hongrois et la crise balkanique*, par A. Sauzède, *Quest. Dipl. et Col.*, 16 mars 1913.

traire, une cause de haines que rien ne peut atténuer, sauf une évolution très lente et que ne dirige point la volonté des hommes.

Aux heures de crise, l'inimitié devient plus forte ; les querelles politiques sont accrues de toutes les déceptions nouvelles. Qu'on ajoute encore l'usage d'un vocabulaire politique violent et des incidents intérieurs d'un ordre pénible, et on pourra comprendre de quelle façon chaque faute diplomatique, avec ses répercussions fatales sur la fortune du pays, devait être soulignée par les Hongrois.

La politique intérieure hongroise n'est jamais très calme. Mais dans les dernières années, elle a été particulièrement bruyante et agitée. Sans parler d'incidents parlementaires plus anciens et qui sont restés dans toutes les mémoires, il faut rappeler les attaques dont fut l'objet le ministère Tisza depuis son arrivée au pouvoir, en juin 1913. Dès les premiers jours, l'opposition déclara que ce choix était un défi à la nation hongroise, et que le résultat le plus clair serait une augmentation de force pour le parti républicain. Les accusations de corruption se sont succédées depuis lors. « La décadence est à son comble », écrivait le *Magyar Hirlap*, le 27 juillet. Et le 17 août, ce même organe du comte Andrassy, dans un article de circonstance au sujet de l'anniversaire de l'empereur, disait encore : « La Constitution n'existe plus en Hongrie, où son cadavre « est reverni de main de maître pour faire croire qu'elle vit « encore. » En septembre, le comte Andrassy forme un nouveau parti constitutionnel pour grouper les éléments d'opposition dans une même attaque. La fin de l'année est troublée par de nouvelles accusations de corruption contre des membres du gouvernement. Les séances du Parlement et des délégations se poursuivent sans donner satisfaction à personne, et dans les dernières semaines, on s'absorbe dans l'affaire des Ruthènes. Le travail véritable porta donc surtout sur l'étude du budget, avec l'irritante question de l'augmentation des armements et de l'emprunt.

Cette énumération était nécessaire pour faire comprendre quel peut être l'état de l'esprit public en Hongrie. De toute part des mécontentements sont exprimés, des accusations formulées dans le monde politique, et en un moment où tout le pays a été éprouvé par la guerre depuis de longs mois.

Toutes les charges que l'Autriche a dû supporter pendant la conflagration, toutes les incidences qui se sont fait sentir ensuite, la Hongrie a été contrainte de les subir. Elle a d'ailleurs fait preuve dans cette occasion d'un loyalisme qui ne

s'est jamais démenti et qui, dans les futures discussions politiques, pourra être un argument impressionnant dans les discours des Magyars. Mais la Hongrie a plus souffert que l'Autriche, parce qu'elle était plus près des pays troublés et parce que, redoutant d'employer des troupes composées en partie d'éléments slaves, le gouvernement de Vienne fit porter presque tout le poids de la mobilisation sur les régiments magyars. Enfin, les sacrifices que dut faire la Hongrie n'étaient pas allégés par l'espoir dont les Autrichiens pouvaient encore amuser les présentes tristesses. Les bénéfices d'ordre commercial et industriel consécutifs au règlement de la situation balkanique sont destinés à l'empire, et non au royaume, dont les besoins économiques sont d'un ordre différent.

La tension monétaire s'est durement fait sentir, et longuement. Dans une interview, M. Coloman de Szell, gouverneur du Crédit foncier de Hongrie et ancien ministre des Finances, disait, au commencement du mois d'août, que « jamais la situation du crédit de la monarchie n'avait été plus critique ». Et pendant l'été dernier, nous avons vu les banques offrir jusqu'à 10 % et plus pour l'argent déposé en comptes-courants.

Tandis que ces plaies d'argent, qui pour n'être pas mortelles n'en sont pas moins douloureuses, sont ouvertes au flanc des coffres-forts hongrois, le gouvernement demande de nouveaux sacrifices pour accroître les effectifs de l'armée et pour améliorer les armements. En admettant que ces mesures soient indispensables, il est encore évident que le moment est malheureux. De plus, la Hongrie ne juge pas du tout que ces augmentations de frais militaires soient une sérieuse nécessité. L'opposition estime que la Hongrie a un intérêt certain à ne pas s'aligner dans la course aux armements où s'épuisent les nations européennes. Mais la Hongrie est indissolublement liée à l'Autriche, et l'Autriche à la Triple Alliance; cela peut être regrettable, mais les conséquences qui en résultent ne peuvent être évitées, du moins actuellement; et l'on est amené ainsi à ouvrir une parenthèse pour rappeler que si les sentiments cordiaux entre la France et la Hongrie ne sont pas toujours aussi agissants qu'on le désirerait de part et d'autre, la disposition actuelle des puissances dans les systèmes internationaux y est pour beaucoup.

Quoi qu'il en soit, ce militarisme outrancier n'est le bienvenu en Hongrie, ni au point de vue du recrutement, ni à celui des dépenses budgétaires. Des compagnies maritimes ont trouvé profit à favoriser avec une indiscrétion qui alarma le gouverne-

ment, l'émigration vers l'Amérique des jeunes gens à la veille d'être réclamés par l'autorité militaire. Quant aux dépenses, le *Pesti Hirlap* les évaluait en septembre à 1.225 millions de francs pour les frais de premier établissement et pour la mobilisation, l'augmentation annuelle prévue pour le budget de la guerre atteignant 165 millions.

Un pareil effort financier ne peut se justifier que par les exigences de la politique extérieure; mais on ne saurait le faire accueillir avec la patriotique résignation observée dans de pareils cas, en d'autres pays, si la politique internationale est conduite du dehors et sans égards pour les intéressés, comme il arrive aujourd'hui en Hongrie.

Les questions internationales du centre de l'Europe et des Balkans sont intimement liées aux affaires hongroises. Malgré que le fond du pays soit magyar, les allogènes constituent environ la moitié de la population du royaume; et ce sont des populations de mêmes races que les peuples balkaniques. Ainsi à chaque instant, les événements du dehors peuvent avoir une répercussion sur la vie intérieure du royaume; toute faute diplomatique autrichienne peut avoir des conséquences graves pour la tranquillité magyare, à une heure où les succès roumains et slaves ont rendu les allogènes de Hongrie plus indépendants et plus fermes dans leurs revendications.

Les deux éléments allogènes avec lesquels le gouvernement de Budapest doit compter aujourd'hui sont en effet les Roumains et les Slaves. Et certains chefs de l'opposition, comme le comte Karolyi, estiment que les plus dangereux ne sont pas les seconds.

Le gouvernement au contraire adopte à leur égard une attitude plus conciliante. Pour quelles raisons? L'opposition ne pense pas que ce soit de celles qu'il convient de louer. C'est ainsi qu'on a accusé M. Tisza d'être favorable aux Roumains parce que la plupart de ses électeurs d'Arad appartiennent à cette nationalité.

Il paraît du moins indubitable que la Hongrie estime de bonne politique de faciliter le loyalisme croate à l'égard du royaume. En effet, la situation du Sud n'est pas ce que l'on croit d'ordinaire à l'étranger. Nous désignons volontiers les Yougo-slaves de la région adriatique sous le nom de Serbo-Croates. Or, la thèse hongroise est qu'il n'existe pas de nationalité serbo-croate. De profondes différences partagent cet ensemble ethnique en deux groupes inégaux ayant des intérêts distincts. Les Croates, au nombre de 1.600.000, ont une organisation sociale très semblable à celle des Magyars, et ils ne se

confondent avec aucune nationalité hors des frontières. Au contraire, les 600.000 Serbes du Sud se rattachent étroitement aux Serbes balkaniques, et songent à une union avec leurs frères du dehors. De plus, ces deux éléments ne sont pas au même stade de leur évolution. Enfin les Croates se rapprochent beaucoup plus par leur vie intellectuelle et économique des Hongrois que des Slaves, d'après M. le baron Làng. (*Op. cit.*) Il en résulte une conception hongroise — très favorable au royaume — de l'assimilation progressive, commencée d'ailleurs depuis plusieurs siècles, des populations croates. Et c'est là un des arguments les plus forts, comme on le verra, contre les projets de trialisme, si dangereux pour l'avenir de la Hongrie.

III. — Une politique extérieure « austro-hongroise ».

Nous avons vu ce qu'est actuellement la politique toute autrichienne du Ballplatz. Un rapide résumé de la situation intérieure hongroise et de ses rapports avec les pays voisins nous a permis de constater que cette politique viennoise ne peut pas satisfaire les aspirations de la Hongrie. Dès lors, une question se pose: une politique vraiment austro-hongroise, tenant compte des besoins des deux éléments essentiels de la monarchie, est-elle possible?

Ce n'est pas là une de ces questions aisées, dont on dit qu'il suffit de les poser pour les résoudre. Mais ce n'est pas non plus une question à laquelle il n'est point de réponse satisfaisante.

Et d'abord, éliminons l'optimisme trop facile des milieux gouvernementaux qui trouvent par exemple suffisant de dénombrer les diplomates et les hommes d'Etat hongrois au service de l'Autriche. M. Berchtold lui-même est d'origine hongroise; il n'est pas de meilleur exemple de la faiblesse de l'argument officieux. En réalité, il faut une politique inspirée des intérêts particuliers de la Hongrie tout autant que de ceux de l'Autriche et cela n'est sans doute pas une impossibilité.

Il faut aussi se libérer de la pensée si répandue que la Hongrie n'est rien qu'une subdivision de l'Empire, un organisme politique d'importance secondaire dont toute l'ambition doit se borner à graviter dans l'orbite de l'Autriche, en se contentant de libertés locales, comme une sorte de province particulièrement indépendante en ce qui concerne ses seules affaires intérieures. La Hongrie est un Etat en elle-même, et peut-être l'Etat de la monarchie qui possède la plus forte personnalité nationale. Malgré la présence de groupements ethniques rou-

mains et slaves, elle est de beaucoup la nation la plus homogène de la monarchie, et en aucun cas ne saurait être considérée autrement qu'en égale de l'Autriche.

Il y a plus. La Hongrie réunit tous les représentants de la race dominante du royaume ; elle est ainsi libérée des influences extérieures exercées sur les éléments germaniques ou slaves, par exemple ; c'est pourquoi elle est plus que jamais nécessaire à l'existence de l'ensemble de la monarchie. Jusque dans la seconde partie du XIXe siècle, l'Autriche pensa pouvoir jouer un rôle prédominant, non seulement dans la monarchie dualiste, mais encore dans le monde germanique. L'empire d'Autriche, avant la constitution de l'empire d'Allemagne, pouvait croire que les destinées de l'Europe centrale étaient entre ses mains. Depuis lors, il lui a été signifié qu'il ne pouvait prétendre qu'au second rang : « brillant second », peut-être, mais « second » et rien de plus. C'est une situation plutôt humiliée et que l'on devrait difficilement accepter à Vienne. Au contraire, vers l'Orient et vers l'Adriatique, la monarchie peut trouver un théâtre où les premiers rôles lui seront réservés. Mais pour cela, elle doit abandonner la conception germanique qui fut celle du temps passé. Par tradition, et sans doute aussi par jalousie historique et ethnique, l'Autriche s'est ingéniée à diminuer l'importance de la Hongrie dans la monarchie, surtout au point de vue de la politique étrangère. C'est tout le contraire qu'elle doit faire pour développer la puissance politique austro-hongroise dans l'avenir.

Certains milieux — et des plus élevés, et des plus près du trône — lui suggèrent une autre solution. Si le dualisme devenait un trialisme — germanique, magyar et slave — une vie nouvelle commencerait, dit-on, pour la monarchie. C'est prétendre que la division d'un Etat en trois corps, tous faibles et mal constitués, lui donnerait plus de force que l'union de deux éléments bien armés pour la lutte pour la vie internationale.

Que l'on imagine le trialisme réalisé. L'Autriche posséderait toujours des éléments slaves au Nord et en Bohême et sa composition ethnique ne serait pas améliorée. La Hongrie, en perdant la Croatie-Slavonie et la Dalmatie, ainsi que son port de Fiume, deviendrait une sorte de Suisse étouffant à l'intérieur de ses frontières, et sans issue vers la mer. Ce serait renouveler pour elle ce qui fait actuellement l'instabilité du règlement balkanique. Comme on a posé l'Albanie entre la Serbie et la mer, on dresserait entre la Hongrie et l'Adriatique une Slavie fort capable d'empêcher le développement de la Hongrie, mais incapable de se suffire à elle-même. Et que deviendrait cette

Slavie, petit Etat divisé entre deux groupes ennemis ? Faut-il dire que la monarchie trialiste trouverait dans le monde slave une situation comparable à celle qu'elle eut jadis dans le monde germanique ? Il est difficile de le soutenir. Tous les Slaves ne sont pas également évolués, et ceux du Sud, au moins en partie, n'ont encore franchi que les premières étapes de l'humanité moderne dans la voie du progrès ; ce ne sont pas les Serbes de l'Adriatique, ni même les Croates qui pourraient assurer à la monarchie une place dans le monde slave sur le même plan que la Russie. De sorte que le trialisme ne ferait rien gagner à l'Autriche, mais pourrait faire beaucoup de mal à la Hongrie. Telle est la thèse magyare.

Le plus impressionnant des arguments que l'on élève contre elle est l'oppression dont se plaignent les Slaves sous la couronne de saint Etienne. Mais cette oppression va en diminuant, et précisément la politique du cabinet actuel qui a sur ce point les secrètes approbations de l'opposition, est de donner aux Croates une autonomie capable de satisfaire toutes leurs aspirations.

A bien des spectateurs impartiaux, amis de la Hongrie et convaincus de l'utilité de la présence d'une monarchie austro-hongroise robuste et indépendante dans le centre de l'Europe, à beaucoup il semble que la solution qui aurait les meilleures conséquences pour la politique internationale serait, non l'institution d'un trialisme, grevé de tous les défauts du dualisme, et plus débilitant encore, mais une fédération des nationalités sous la double direction de Vienne et de Budapest. Une Bohême autonome dans l'Autriche impériale, une Croatie-Slavonie jouissant de toutes les libertés locales nécessaires dans le royaume hongrois, auraient le double avantage de diminuer les difficultés intérieures et de faciliter les relations de la monarchie avec ses voisins du dehors. Mais il faut encore pour cette seconde partie de la réorganisation que la place des intérêts hongrois soit égale à celle des intérêts autrichiens dans les conseils du Ballplatz. Il faut que l'Autriche ne se laisse plus hypnotiser par l'irréalisable rêve du germanisme, et qu'elle s'attende à trouver en Hongrie seulement les possibilités qui assureront à la monarchie une personnalité distincte entre les nations de l'Europe.

En ce qui concerne le rôle balkanique d'une Autriche-Hongrie ainsi constituée, d'une monarchie qui serait, par la Hongrie, plutôt une grande puissance balkanique qu'une grande puissance dans le sens actuel du terme, M. de Wlassics résume ainsi la véritable politique hongroise :

« La pensée directrice de la politique d'Andrassy a été d'as-
« surer à la monarchie le premier rôle dans le règlement du
« problème balkanique. Il fit toujours entrer dans ses calculs
« l'éventualité d'un démembrement de la Turquie d'Europe.
« Mais la monarchie dualiste n'y ayant aucun intérêt, il ne fit
« rien non plus pour le hâter. Toutefois, si la Turquie est inca-
« pable de se maintenir en Europe par ses seules forces, ce
« serait une faute de prolonger son existence par un secours
« étranger. Seulement, si cette éventualité doit se produire, il
« faudra veiller à ce que les intérêts de la monarchie dualiste
« ne soient pas mis en péril par le nouvel état de choses. Or,
« le seul moyen d'écarter ce danger, c'est d'empêcher la for-
« mation d'un grand empire slave sur les ruines de la Turquie
« d'Europe. Il faudra, de plus, que les Etats qui se formeront
« dans la presqu'île balkanique, soient indépendants les uns
« des autres et de toute tierce puissance étrangère, mais ils
« devront sentir et comprendre qu'il est dans l'intérêt même
« de la monarchie dualiste de se faire le plus fidèle soutien de
« leur existence comme Etats indépendants. C'est ainsi qu'on
« préviendra les aspirations panslavistes. Il faudra faire entrer
« partout la conviction que les nouveaux Etats balkaniques et
« la monarchie dualiste ont tout intérêt à s'entendre. » (*Revue de Hongrie*, 15 janvier 1914.)

Dans l'ensemble de la diplomatie austro-hongroise, comme dans les affaires balkaniques, on reviendrait ainsi à la politique d'Andrassy, qui fut à la fois un grand diplomate dans la monarchie et un grand patriote hongrois. La Hongrie et l'Autriche y trouveraient également satisfaction. Et c'est aussi l'intérêt de toute l'Europe qu'entre les deux grands groupes germanique et slave se dresse la robuste muraille de la nation magyare.

Y. M. Goblet.

LE DÉVELOPPEMENT DES VOIES FERRÉES EN RUSSIE

La Russie a besoin plus que d'autres nations d'un réseau compact de chemins de fer. Les routes parfaitement bonnes y sont rares. Les cours d'eau ne se prêtent pas commodément à la navigation : celle-ci s'y trouve suspendue pendant les mois les plus rigoureux. Si l'on veut qu'il règne entre les diverses parties de ce vaste Empire, neuf fois plus étendu que la France, une solidarité effective, il convient que les distances y puissent être rapidement franchies au moyen de voies ferrées.

Ce n'est guère que vers le milieu du siècle dernier que la construction d'un réseau ferré fut entreprise en Russie, alors que celui des autres pays était déjà fort développé. Au début, l'opération parut trop aventureuse aux Compagnies privées pour la tenter; mais vers 1857, elles changèrent d'orientation et acceptèrent de construire des voies, toutefois avec le concours de l'Etat, sous forme de garantie d'intérêt ou de souscription d'obligations. De 1881 à 1891, l'Etat semble revenu à une notion plus impérieuse de ses droits ; il projette non seulement d'effectuer les travaux lui-même, mais de racheter certaines lignes aux Compagnies. A dater de 1891, il renonce au premier article de son programme, trop occupé qu'il est à doter la Sibérie de l'outillage nécessaire; mais il continue à faire l'acquisition de nouveaux réseaux. D'ailleurs, à cette époque où l'étatisme fléchit, le gouvernement russe a obtenu les résultats qu'il désirait. Il possède les artères centrales, dont l'importance commerciale et le rendement financier sont considérables. Et il a compris que l'intérêt national lui commandait d'assumer la direction des voies pauvres que les Compagnies, tout naturellement soucieuses de bénéfices, auraient laissé péricliter.

Il y a en Russie une vingtaine de Compagnies privées. L'Etat possède le reste du réseau, soit environ 45.000 kilomètres. De 1897 à 1908, on a calculé qu'il a consacré un milliard et demi de roubles à des travaux de voies ferrées, en prélevant cette somme sur les excédents de recettes du budget ordinaire. En 1910, le budget des chemins de fer a pris les proportions qu'il garde encore, avec de légères augmentations. Part de la Dette publique (dépenses d'intérêt et amortissement des titres

en circulation) : 137 millions; dépenses d'exploitation : 448 millions ; pensions : 5 millions; travaux neufs et achat de matériel : 65 millions; avances au titre de la garantie : 25,8 millions; contrôle : 4 millions. Le produit brut du réseau de l'Etat étant de 568 millions et la part de l'Etat dans le produit net des lignes concédées revenant à environ 2 millions, c'est donc à 570 millions qu'on doit estimer la somme retirée par l'Etat russe de l'exploitation des voies ferrées. En face de ce chiffre, quel ensemble de dépenses faut-il placer? Si l'on ajoute aux dépenses de l'exploitation celles du contrôle, on aboutit à un montant de 452 millions de roubles. L'Etat inscrit la totalité des 65 millions pour travaux neufs et achat de matériel à son budget ordinaire. C'est ainsi qu'on pourrait conclure de l'évocation de ces divers chiffres que le bénéfice retiré par la Russie de ses chemins de fer s'élève à plus d'une centaine de millions. Mais il est nécessaire de payer la part de la Dette publique : on voit que le bénéfice réalisé participe pour plus des deux tiers à la somme indispensable. Le résultat en lui-même est profondément satisfaisant et il n'est pas défendu à l'Empire allié de songer à des chiffres toujours supérieurs en matière de recettes Toutefois, il faudra toujours faire face aux annuités des 2.788 millions d'obligations de chemins de fer.

Il ne faut pas oublier non plus de tenir compte aussi des avances du Trésor. D'après l'exposé des motifs du budget de 1913, nous remarquons que, additionnées aux emprunts restant en circulation, elles portent le capital engagé, à la fin de 1911, pour constituer le réseau de l'Etat russe à la somme de 5.073 millions de roubles, soit 13.525 millions de francs. Mais en ce qui concerne les prélèvements sur le Trésor, le contrôle de l'Empire se borne à débiter chaque année le réseau de l'Etat d'une somme théorique calculée à 4 et demi % sur l'ensemble des capitaux employés; cette annuité purement conventionnelle n'est établie qu'à titre de simple indication : il n'en est même jamais fait mention dans les budgets de l'Etat.

La longueur générale du réseau d'Europe exploité par l'Etat a été de 24.294 verstes (la verste = 1.067 mètres) jusqu'en 1901, et de 32.129 verstes de 1907 à 1912. Celle du réseau asiatique a été en 1911 de 9.319 verstes. Les progrès accomplis en ces dernières années ont été décisifs, si l'on compare les résultats des deux périodes quinquennales 1897-1901 et 1907-1911. La moyenne annuelle des voyageurs transportés par verste est passée de 2.463 pour la première période à 3.771 pour la seconde; pour les manchandises le nombre de pouds (le poud = 16 kilog. 38) s'est élevé de 182.844 à 228.858.

Les Compagnies ont réalisé des progrès pareillement encourageants. Le nombre des voyageurs transportés par elles est passé de 15 millions en 1897 à 51 millions en 1911. Le nombre de pouds transportés s'est élevé de 1.860 millions en 1897 à 2.981 millions en 1911. Les plus anciennes, et à vrai dire, les principales Compagnies sont avec l'indication du chiffre des verstes exploitées: *Moscou-Kazan* (2.441); *Moscou-Kiew-Voronège* (2.465); chemin de fer de *Vladicaucase* (environ 3.000); *Riazan-Ouralsk* (4.121); *Sud-Est* (3.244); *Moscou-Windau-Rybinsk* (2.446). Si l'on tient compte, dans les statistiques que nous allons citer, du réseau *Varsovie-Vienne*, racheté par l'Etat en 1912 (c'est le seul rachat effectué depuis 1902), on constate que les recettes brutes moyennes pour la période comprise entre 1897 et 1901 ont été de 138.826.000 roubles et de 256.072.000 roubles pour la période comprise entre 1907-1911. Les dépenses ont été respectivement de 85.612.000 roubles et de 159.518.000 roubles, laissant un chiffre de recettes nettes de 53.214.000 roubles et 96.554.000 roubles respectivement.

Depuis que l'Etat semble avoir relâché sa mainmise sur le développement ferré de l'Empire, les Compagnies se sont multipliées tout naturellement : la marge est encore grande. Avant le gros emprunt de 1914, elles ont reçu la concession d'environ 20.000 verstes de lignes nouvelles. M. Kokovtzof, pendant son passage au ministère, encouragea l'industrie privée de la manière la plus efficace, alors que jusque-là les autorisations sollicitées avaient été assez parcimonieusement accordées. C'est ainsi qu'en 1912, sur 44 demandes, 13 furent exaucées et 31 repoussées. La proportion avait été en 1911 de 11 et de 61, en 1910 de 10 et de 45, en 1909 de 12 et de 30. Aussi peut-on affirmer que la Russie est outillée pour entrer dans une phase de construction plus intensive que jamais. Cette recrudescence, déjà dessinée dès 1908 par la constitution de deux Sociétés nouvelles, s'accentua en 1909 par la création de trois autres Compagnies; six Sociétés existantes augmentent leurs capitaux. En 1911, trois nouveaux chemins de fer réalisent leurs capitaux : Podolie, Tokmaksky, mer Noire-Kouban, et trois autres procèdent à des émissions complémentaires. Pendant le courant de l'année 1912, on a enregistré la constitution de quatre Sociétés : Altaï, Kahhétie, Ouest-Oural et Nord-Ouest-Oural, et autant d'émissions complémentaires. Enfin l'année 1913 a été marquée par la formation de cinq Sociétés : Akkerman, Koltchouguine, Société des embranchements, Semiretanié et mer Noire ; trois Compagnies existantes renforcèrent leurs capitaux. Ainsi, pendant la période

1908-1913, dix-neuf nouvelles Sociétés de chemins de fer émirent des obligations. Au total, il a été émis pour 870 millions de roubles d'obligations garanties par l'Etat. Sur ce chiffre, 450 millions ont été absorbés par les nouveaux chemins de fer.

Quels sont maintenant les projets pour l'avenir, pour un proche avenir?

L'Etat se propose de procéder à la construction des lignes suivantes :

	Verstes.	Roubles.
1° Merefa-Kherson, avec embranchement sur Nicolaieff.....	560	55.920.000
2° Saint-Pétersbourg, Totsovo-Rassouli.	68	9.208.000
3° Sarakamyn-Karaourgan.....	37	7.859.000
4° Embranchement Routchento-Grichino.	110	7.000.000
Total.....	775	79.357.000

Quatre Compagnies sont autorisées à étendre leurs réseaux. Sept nouvelles Compagnies verront leurs obligations garanties par l'Etat. Les Sociétés qui n'auront pas recours à des emprunts d'obligations garanties projettent la construction de lignes pour une longueur de 950 verstes et pour une somme de 42 millions de roubles. On cite comme devant bénéficier en première ligne de la récente émission russe à Paris : les Compagnies d'Olonetz, d'Atchinsk-Minoussinsk, du Caucase central et de Boukkara.

A ces lignes, dont la construction est autorisée, il est nécessaire, pour avoir une idée complète des perspectives russes en matière de voies ferrées, d'ajouter les lignes approuvées par la Commission des nouveaux chemins de fer pour une longueur de 6.870 verstes et une somme de 598 millions de roubles.

Le chiffre total des verstes projetées par l'Etat et par les Compagnies privées s'élève à 7.440.

De 1914 à 1919, le nombre des verstes de chemins de fer soit en construction, soit autorisés, soit projetés s'élève, pour les lignes de l'Etat, à 3.315. Pendant le même espace de temps, il surviendra une extension des réseaux privés de 17.625 verstes. Tout ceci ferait donc une moyenne de 3.500 verstes de lignes nouvelles par an.

*
* *

3.500 verstes par an ! Le chiffre est raisonnable et cependant, d'après une enquête toute récente confiée au général Pétroff, la Russie a besoin de 5.000 à 6.000 verstes de rails

OCÉAN ARCTIQUE
M. DE KARA
NORVÈGE
SUÈDE
G. DE BOTHNIE
Haparanda
Uléaborg
M. BLANCHE
Arkhangel
Petchora
Ob
SIBÉRIE
Kuopio
ZONE DES FORÊTS
Dvina
OR
CUIVRE FER ET OR
CUIVRE
Kotlas
Viborg
Ladoga
Olonets
Onéga
Helsingfors
Revel
MER
Narva
STPÉTERSBOURG
Tsarkoïe-Selo
Viatka
Perm
Iékatérinbourg
Tioumen
Kourgan
Dorpat
Vologda
LIN
Iaroslav
OURAL INDUSTRIEL
Tchéliabinsk
Transsibérien
Libau
Riga
RÉGION
MANUFACTURIÈRE
Tver
Nijni-Novgorod
Kama
Kazan
Oufa
BALTIQUE
Duna
CÉRÉALES
Dvinsk
Moscou
Volga
Königsberg
Niémen
Kovno
Vitebsk
Dantzig
Vilna

Questions Diplomatiques et Coloniales.

nouveaux chaque année. Voilà qui en dit long sur l'essor du pays. On ne saurait dire qui, de l'agriculteur ou de l'industriel, manifeste le plus d'impatience d'obtenir enfin les moyens de transport nécessaires.

Quand le canevas primitif du réseau russe fut établi, il n'était guère possible de tenir compte, pour un nombre restreint de lignes, de tous les besoins économiques de l'Empire. Les motifs politiques étaient d'un tel poids que la Russie ne pouvait repousser les possibilités qui s'offraient à elle de disposer de précieux instruments de pénétration, à travers le Caucase, vers la Perse et la Turquie d'Asie. C'est pourquoi, la ligne de Moscou à Rostov et à Tiflis a revêtu, dès le commencement, une signification exceptionnelle. Le jour va venir où elle sera prolongée vers Tabriz et peut-être d'un côté vers Téhéran et de l'autre vers le golfe Persique. L'impérialisme de nos alliés y trouvera son compte. Qui sait si, par Batoum ou Kars, la jonction ne s'opérera pas avec Erzeroum ? Les ambitions arméniennes de Saint-Pétersbourg ont certainement caressé ce projet depuis longtemps.

Une autre grande direction du réseau russe est celle de la Sibérie en passant par Samara, où commence le Transsibérien, et l'Oural. La Russie a tout intérêt à être reliée le plus étroitement possible avec sa grande possession asiatique, tout comme — par Orenbourg, le Syr-Daria et Tachkend — elle est unie au Turkestan. On comprend donc qu'elle ait été tentée de consacrer la plus grande partie du récent emprunt au perfectionnement des relations établies entre la métropole et ses multiples prolongements. Pour avoir limité ses desiderata, elle ne saurait avoir abandonné l'espoir de créer, tôt ou tard, dans ces contrées d'avenir, les instruments indispensables à toute vitalité économique.

Combien de régions encore mal outillées ! Il y a, par exemple, à peu près toute la Russie septentrionale qui n'avait jusqu'à présent qu'un seul chemin de fer à voie étroite allant d'Arkhangel à Vologda. Or, il existe d'abondantes richesses en bois et en minéraux dans cette vaste contrée : on ne les exploitera convenablement que le jour où l'on mettra à leur portée des moyens de transport. On cite comme voies en projet : une ligne Oural-mer Blanche, intéressant la région pétrolifère d'Oukta (exportations : pétrole, bois et minéraux; importations : charbon et machines); une ligne Kama-Petchora; enfin la jonction de Kotlas à Arkhangel, le long de la Dvina.

Toute cette partie de l'Empire russe a besoin que ses ré-

coltes de blé soient rapidement transportées vers les centres de consommation et les ports d'embarquement. L'absence de voies de communication commodes a provoqué, sur le marché des céréales, des variations brusques. Telle année, le seigle a valu, dans les plaines du Volga, dix fois moins que l'année précédente. On sait que les ports de la mer Noire sont les grands exutoires de la production agricole de la Russie en route vers l'étranger : Odessa, Nikolaïeff, Kherson, Marioupol, Taganrog, Rostov, Novorossisk. C'est vers eux que doit se concentrer l'armature des lignes nouvelles, de telle sorte qu'aux deux axes précédemment cités de Moscou-Rostov-Tiflis et Moscou-Samara-Sibérie-Turkestan vienne s'en ajouter un troisième : Russie septentrionale-Volga-Don-mer Noire.

L'agriculture qui est, en réalité, la base même de la fortune russe, a besoin de débouchés sans cesse plus nombreux. En 1902, l'excédent des exportations alimentaires russes sur les importations de même nature était de 435 millions de roubles. En 1912, cet excédent était de 675 millions. La progression est inévitable. Il ne tient qu'à une administration diligente et avisée de faire de la Russie le grenier de l'Europe, par la rapidité et l'abondance de ses expéditions.

On peut en dire autant de la production de laine et de coton et du commerce des cuirs et peaux.

La situation prospère de l'industrie — quelque réduites que soient encore ses proportions — provient pour une bonne part de l'organisation d'un réseau serré autour des centres. Le chemin de fer a permis de créer, en pleine étendue morne, en rase campagne, des puits de mines et des usines métallurgiques dont les débouchés rapides ont assuré la fortune.

C'est ainsi que dans le quadrilatère qui embrasse le bassin houiller du Donetz et qui s'étend entre la rivière de ce nom et la mer d'Azov, on compte une dizaine de lignes ou tronçons. D'autres voies mettent en communication ce riche bassin avec les gisements de fer de Krivoï-Rog : ce sont les ressources de ce bassin houiller du Donetz qui ont permis au district de Krivoï-Rog de lutter avec succès avec les minerais de l'Oural, dont l'exploitation est assurée non par le charbon mais par les forêts situées dans l'Oural même, à la portée des usines.

D'autre part, l'industrie sidérurgique du bassin du Donetz s'est développée avec d'autant plus d'intensité qu'elle reçoit à frais assez peu élevés les minerais du bassin de Krivoï-Rog et de Marioupol et qu'elle peut expédier par chemin de fer ses produits vers l'intérieur de la Russie.

Il est à peine besoin d'insister sur la prospérité fournie à

l'industrie des métaux par la construction des machines, bien que la fourniture des locomotives fasse encore l'objet de multiples importations.

Mais, en matière industrielle, c'est la région de l'Oural qui bénéficiera le plus du développement des voies ferrées. Les mines de fer et les usines abondent entre Ekaterinebourg et Oufa, où se produit environ la moitié du fer brut consommé en Russie. Puis viennent des gisements cuprifères, argentifères, aurifères. Ils ne sont pas encore bien connus, parce que l'exploration est difficile. L'exploitation des centres livrés à l'extraction est assez difficile à cause des conditions rudimentaires du ravitaillement en combustible. Or les gisements houillers ne sont pas rares dans l Oural : il n'y manque que des lignes les reliant avec les gisements de fer, car en Russie la question de la main-d'œuvre ne se pose pas. A l'Europe occidentale la Russie offre d'incomparables perspectives au point de vue économique ; mais il lui faut un outillage à la hauteur de ses réserves : elle a besoin de sortir de son isolement.

*
* *

Reste à examiner les voies ferrées russes au point de vue militaire. Une grande partie de l'opinion française n'a voulu considérer le problème que sous cet angle, et n'entendait même consentir un prêt à notre alliée que pour cet usage exclusif, oubliant peut-être que si la Russie n'avait pu avoir accès à notre marché, à cause de cette condition draconienne, elle eût obtenu de l'argent sur d'autres places plus libérales.

Mais il a été entendu que sur l'emprunt de 2 milliards et demi, 500 à 600 millions seront consacrés à cet objet (1). Le gouvernement russe s'est engagé à construire, dans un délai de quatre ans, les voies stratégiques nécessaires pour l'accélération de la mobilisation de son armée. L'état-major russe et l'état-major français ont décidé, d'un commun accord, quelles sont les lignes dont la construction s'impose. Le nouveau gouvernement russe tiendra certainement à honneur de tenir les engagements de son prédécesseur, et notre diplomatie devra, s'il est besoin, les lui rappeler.

Le comte Witte, qui a joué un rôle décisif dans la crise qui a vu le départ de M. Kokovtzof, ne diffère d'ailleurs pas d'avis avec celui-ci en ce qui regarde l'utilité des chemins de fer pour la défense nationale : « On sait qu'à l'heure actuelle,

(1) Cf. l'article de M. le commandant de Thomasson dans les *Questions* du 16 février dernier.

« déclarait-il en 1910, les chemins de fer en temps de guerre « peuvent non seulement parfois remplacer les places fortes, « mais aussi parer à l'insuffisance de la force numérique. « Tant que l'aéronautique ne sera pas au point, les chemins « de fer seront le facteur essentiel de la guerre, en particulier « dans sa première période, et cette période apparaît justement « comme décisive et peut-être fatale. » Puis, après avoir établi une comparaison entre la Russie et ses deux plus puissantes voisines, à ce point de vue là, le clairvoyant homme d'Etat ajoutait : « Dans ces conditions et ayant en vue l'immensité « relative de nos espaces, pour ne pas parler d'autres conditions « également défavorables, vous pouvez vous imaginer combien « nous serions en retard pour la première phase d'une mobi- « lisation, c'est-à-dire la concentration des troupes par ré- « gions. » Ayant remarqué que sur la frontière occidentale de la Russie, du bas Niémen au Danube (2.600 verstes) débouchent 13 voies ferrées dont 9 seulement viennent de la région du Centre, tandis que chez les voisins de la Russie, sur cette même frontière, débouchent 32 voies c'est-à-dire beaucoup plus du double, ayant noté en même temps que les trains militaires de son pays, par suite de la faiblesse des locomotives, ne peuvent pas être portés à plus de 70 essieux, tandis qu'en Allemagne ils peuvent l'être à 100, le comte Witte concluait : « En conséquence, nos voisins se concentreraient à « la frontière au moins deux semaines avant nous. Vous vous « représentez, bien entendu, tous les événements qui peuvent « se produire en deux semaines (1). »

Construire des chemins de fer, soit en Pologne, soit en Lithuanie, ne sera jamais une superfétation, tant au point de vue militaire qu'à celui des intérêts économiques de ces provinces. Les citations du comte Witte que nous venons de faire prouvent que si cet homme d'Etat redevenait très puissant en Russie il ne serait pas disposé à renier les engagements de M. Kokovtsof. Nous ne donnerons d'ailleurs ici aucun détail sur ces lignes stratégiques, cette question étant du domaine des spécialistes.

ALBERT SAUZÈDE.

(1) Notons que ces réflexions du comte Witte datent de 1910 et demanderaient à être mises au point aujourd'hui. *N. D. L. R.*

L'UNION SUD-AFRICAINE

Depuis sa création, en 1910, la jeune Union Sud-Africaine avait peu fait parler d'elle. Toutes les bonnes volontés, groupées autour du général Botha, aspiraient seulement au bien général. Les intérêts particuliers, les jalousies, les ambitions ne paraissaient plus exister, chacun sacrifiant ses souvenirs et ses propres aspirations sur le berceau de la patrie nouvelle.

Les Anglais avaient loyalement et dans un beau geste tendu la main à leurs ennemis de la veille, et les vaincus l'avaient prise avec dignité et sans arrière-pensée. Le général Botha n'écrivait-il pas à cette époque avec toute la loyauté de son esprit et de son cœur : « Quiconque osera évoquer de la vallée « de la mort le spectre du passé sera un ennemi de l'Afrique « du Sud et un ennemi plus grand encore de l'Empire » ? Sa parole avait été entendue de ses concitoyens, et il pouvait espérer « édifier en Afrique du Sud une nation forte et unie ».

Mais l'homme est toujours le même. Qu'il soit Anglais, Français ou Boer, il peut dans un moment d'enthousiasme faire les plus beaux serments, mais il est bientôt repris par le tourbillon des intérêts et des ambitions. La lutte, d'abord timide, ne tarde pas à devenir ardente. Cette évolution bien humaine commence à se faire sentir dans l'Union Sud-Africaine ; et bien que le pays, sous l'administration sage et prudente du général Botha, ait fait de très grands progrès depuis trois ans, déjà des difficultés sérieuses se posent et mettent aux prises les partis un moment réconciliés. A grands traits nous allons essayer de résumer le développement de l'Union Sud-Africaine depuis son origine et indiquer les problèmes politiques et sociaux que le gouvernement aura à résoudre.

*
* *

Depuis que les quatre colonies du Cap, du Natal, du Transvaal et de l'Orange ont une administration centrale, la population blanche a augmenté dans d'assez notables proportions. Les Européens, fondant des espoirs dans le nouvel état de

choses, prirent volontiers le chemin de l'Afrique du Sud, en vue d'un établissement de longue durée. Puis les travaux publics, les constructions nouvelles exigeaient une main-d'œuvre intelligente, qui ne pouvait guère être fournie que par la race blanche. Enfin, beaucoup de régions, grâce aux communications établies, devenaient accessibles et la plupart du temps il s'agissait de celles où l'Européen peut non seulement vivre, mais travailler. Aussi la population blanche, qui était estimée au début de l'Union à 1.104.857 individus, et compte maintenant 1.300.000 environ, bien que des lois restreignant un peu le droit d'immigration aient été votées. Quant à la population de couleur, elle est estimée à 4.700.000 âmes.

Parallèlement à cet accroissement de population, on a pu naturellement enregistrer un agrandissement de la surface cultivée, qui est cependant loin d'avoir atteint son plein développement, car les moyens de transport sont encore, dans bien des régions, longs, difficiles, et par conséquent onéreux. On attend le chemin de fer et cette question a, au premier chef, attiré toute l'attention du gouvernement.

Bien que le réseau ferré soit déjà très considérable pour un pays si jeune, un ensemble de projets de constructions nouvelles a été en 1913, proposé au Parlement. L'Union possède à l'heure actuelle 7.48 milles de chemins de fer, soit environ 12.556 kilomètres, pour lesquels il a été dépensé 81.872.325 livres sterling. Cette somme, du reste, est largement rémunérée, car les revenus en sont très importants. Les recettes de 1912 ont atteint 805.920 livres sterling, dépassant de 32,21 % celles de l'année 1909.

Il y a lieu de remarquer que les chemins de fer de l'Union emploient une grande quantité de main-d'œuvre blanche. D'après les derniers rapports il y aurait plus de 31.000 ouvriers et agents européens occupés à l'entretien ou à l'exploitation des lignes. Mais l'administration doit faire face à des besoins qui vont toujours croissant et qui sont d'autant plus difficiles à satisfaire que ces besoins sont nombreux et de nature très différente. Le Natal réclame des wagons pour le transport de ses charbons, les contrées agricoles demandent des tarifs moins élevés pour l'exportation de leurs produits, les centres ouvriers exigent des conditions moins onéreuses pour le transport du personnel. M. Hoy s'est consacré à l'étude de ces différentes questions et en a déjà résolu beaucoup avec une habileté remarquable, consentant à des sacrifices en vue de la prospérité générale.

Mais le trafic augmentant chaque jour donne lieu à de nou-

velles exigences et malgré tout il faut penser aux constructions nécessaires au développement du pays.

Dans le projet soumis au Parlement par M. Hoy, il est question de 794 milles de voies ferrées à établir, exigeant une somme de 3.117.225 livres sterling. Presque toutes les lignes demandées desserviront des contrées excellentes pour la colonisation dans les quatre provinces et faciliteront beaucoup l'écoulement des produits agricoles ; car il ne faut pas oublier que, en raison des longues distances qui séparent les villes et de la dissémination de la population sur le territoire, le chemin de fer est le seul facteur qui puisse aider au peuplement de l'Afrique du Sud.

Déjà, avec les moyens dont on dispose, la situation économique devient chaque jour plus prospère. Les importations sont passées, de 34.945.447 livres sterling en 1911, à 36.009.841 livres sterling en 1912, et les exportations pour les mêmes périodes ont été respectivement de 57.308.000 livres sterling et de 63.262.000 livres sterling. Si nous entrions dans le détail, il serait aisé de constater que ces accroissements ne sont pas dus à une poussée momentanée, mais à un progrès continu, qui concerne toutes les branches de l'activité humaine et toutes les natures de produits.

Au moment de la constitution de l'Union, l'administration des emprunts des quatre colonies fut prise en main par le gouvernement central. A cette époque, la Dette publique commune se montait à 116.037.000 livres sterling. En 1911, elle était réduite à 114.237.000 livres sterling. D'après le dernier rapport que nous avons entre les mains, elle comprenait au 31 mars 1912 :

Province du Cap.....	46.076.591	livres sterling.
Province du Natal.....	20.095.943	—
Transvaal et Orange.....	35.000.000	—
Province du Transvaal...	5.000.000	—
	106.172.534	—

Il faut ajouter à ce total 11.088.000 livres sterling de dettes flottantes que le général Smuts, ministre des Finances, se proposait de consolider par un emprunt.

Malgré cette dette assez forte qui exige de gros intérêts, la situation budgétaire est satisfaisante. Pour 1912-1913, il y eut un excédent de 1.026.000 livres sterling, bien que pendant cette période l'agriculture souffrît de la sécheresse. Les prévisions de cette année, 1913-1914, escomptent un excédent d'environ

500.000 livres sterling, en tablant sur une diminution de recettes de 714.000 livres sterling sur l'exercice précédent. Dans ces chiffres ne sont compris ni les dépenses ni les revenus des chemins de fer et ports, dont la situation est florissante.

Ainsi donc, soit au point de vue industriel et commercial, soit au point de vue économique et financier, la situation de l'Union Sud-Africaine dénote une amélioration constante due à une administration sage et prudente. Mais cette prospérité n'est pas sans amener une évolution qui donne et donnera au gouvernement de graves préoccupations. L'afflux de nombreux Européens, Anglais pour la plupart et ouvriers en majeure partie, a posé, avec plus d'acuité que par le passé, les problèmes sociaux et aussi les problèmes de race. Leur solution avait été jusqu'à présent facile, par suite de la prédominance marquée du parti boer et par suite aussi de l'entente de chacun des partis en présence. Depuis quelques mois, la situation s'est modifiée. Les discussions montent de ton et des scissions se produisent entre amis de la veille. Ce n'est pas que le danger soit immédiat; mais le gouvernement aura, dans l'avenir, à trancher de grosses difficultés dont dépend le sort de l'Afrique du Sud. Indiquons-en quelques-unes.

*
* *

Au cours des élections pour le premier parlement de l'Union deux grands partis se formèrent : les nationalistes, ayant à leur tête le général Botha, qui désiraient le développement de l'Afrique du Sud et aussi celui de l'empire ; les unionistes, dirigés par le Dr Jameson, dont l'idéal était un peu différent, qui semblaient se préoccuper davantage du présent, dont les vues étaient plus courtes et le programme moins vaste.

Les élections donnèrent la majorité aux premiers. Sur 121 députés, 67 étaient nationalistes, 39 unionistes, 13 indépendants et 4 socialistes. Le parti du général Botha avait donc une majorité de 13 voix sur tous les autres coalisés. Il y a lieu de remarquer que, à cette époque, cette supériorité n'était pas assez grande pour donner aux nationalistes la tentation de commettre des actes arbitraires et de jeter la minorité dans une opposition calculée et systématique, prenant appui sur la question de races.

Les unionistes, du reste, étaient résolus à soutenir le premier ministre contre ceux qui ne suivraient pas la ligne politique adoptée par la Convention nationale, qui avait fondé

l'Union et contre ceux qui ne voudraient pas tenir tous les engagements auxquels ils avaient tous souscrit. Dans ces conditions, le Parlement, sous l'habile et loyale direction du général Botha, nommé président du conseil des ministres, put discuter utilement des lois d'intérêt commun. Ce fut une sorte d'âge d'or. Bientôt cependant il fallut entamer les questions qui, lors de la réunion de la Convention nationale, avaient déjà soulevé des débats orageux. Le général Botha aurait désiré qu'elles fussent résolues dans un esprit très généreux, en tenant compte des aspirations de l'Afrique du Sud et de ses devoirs envers l'Empire auquel elle était rattachée. Mais à ce moment, dans le parti sud-africain lui-même, s'élèvent des voix discordantes. Le général Hertzog, l'ancien compagnon d'armes de Botha et de Dewet, pensa qu'on allait trop loin. Il réclama énergiquement les droits des Boers. Quand on parla école, il voulut que la seule langue officielle fût le hollandais. Lorsqu'on agita le problème de l'immigration des Blancs, il prétendit, afin d'éviter le trop grand développement de la population anglaise, imposer des conditions draconiennes aux nouveaux arrivants. Bien d'autres questions furent encore l'objet de polémiques sérieuses, qui tendaient à éloigner l'un de l'autre le général Hertzog, représentant les vieilles traditions boers, et le général Botha dont les idées larges et généreuses avaient pour but le bien-être et la paix de tous, en faisant abstraction du particularisme d'antan.

Lorsque le premier ministre fut appelé à Londres pour prendre part aux discussions concernant la politique et la défense de l'Empire, le général Hertzog fit de violents discours contre lui et tâcha d'ameuter l'opinion contre le président du Conseil. Plus tard, à l'occasion d'une élection partielle, les deux ministres se retrouvèrent en présence, patronant chacun un candidat. Celui du général Botha l'emporta, malgré les attaques du général Hertzog. Ces attaques furent poussées à un tel point que le cabinet se dissocia. Le premier ministre donna sa démission avec ses collègues. Il fut, du reste, aussitôt appelé à reprendre les rênes du gouvernement, par lord Gladstone. Le règne du ministère qu'on avait voulu former avec « les meilleurs », sans distinction de races, ni de partis, avait vécu. Il avait duré jusqu'en décembre 1912, c'est-à-dire dix-huit mois.

Néanmoins, les Sud-Africains étaient toujours relativement unis. Ce n'est qu'en novembre dernier qu'une scission profonde s'est produite, à la suite des événements suivants : le général Hertzog, évincé du ministère, se mit aussitôt en cam-

pagne, avec une liberté plus grande qu'auparavant puisqu'il n'était plus au gouvernement. Lors de la réunion du Congrès sud-africain il y a trois mois, il entreprit un procès en règle de la politique et de la personnalité du général Botha. Après trois jours de débat, M. Krige, un des membres du Congrès, proposa de clore la discussion, qui prenait une tournure trop personnelle, et de s'occuper des questions d'intérêt général. La motion fut adoptée. Elle visait directement le général Hertzog, qui, comprenant l'échec qu'il venait de subir, quitta la séance, suivi de 90 de ses fidèles partisans.

Parmi ces derniers se trouvait le général Dewet qui, en partant, prononça ces paroles : « J'aime bien mon camarade Botha, mais j'aime encore mieux la cause du peuple. Adieu ! » La scission était désormais faite et le parti national sud-africain formé.

Comme on avait surtout reproché au premier ministre d'être trop anglophile, de vouloir travailler exclusivement pour l'Empire, celui-ci s'expliqua en ces termes, dans un grand discours prononcé le jour de la clôture du Congrès :

« Les membres du cabinet sud-africain sont, d'après la loi, « ministres de Sa Majesté, mais néanmoins forment le gou- « vernement de l'Afrique du Sud. Leur pays fait partie de « l'Empire britannique, mais ils sont aussi libres que s'ils « appartenaient à un Etat indépendant, sur un pied d'égalité « avec les autres Etats. Notre premier devoir, dans l'intérêt « de l'Union elle-même, est à mon avis d'entretenir avec « l'Empire des relations amicales, sans nous départir du « moindre de nos principes...

« Les droits de l'Afrique du Sud, a dit en terminant le « général Botha, ne sont pas incompatibles avec l'attachement « du Sud-Africain à l'Empire. »

Par suite de cette scission, le Parlement se trouvera composé de trois partis : les Unionistes, les Sud-Africains et les Nationaux Sud-Africains. La majorité gouvernementale va donc être déplacée et le premier ministre, afin de pouvoir continuer son service, sera peut-être réduit à recourir à de nouvelles élections. Telle est la situation actuelle. Elle présente plus de difficultés que par le passé ; mais elle n'est pas de nature, semble-t-il, à retarder le développement du jeune Dominion.

*
* *

A côté de ces questions de politique gouvernementale, il en a surgi, dans ces derniers temps, deux autres qui concernent

les ouvriers européens et ceux de couleur. Ces questions se rattachent à deux problèmes qui, dans l'Afrique du Sud, ont bien des points communs: celui du travail et celui des races. Le premier est relativement nouveau ; quant au second, il n'est que la suite logique d'un état antérieur.

Au mois de mai 1913, par suite d'un incident de minime importance survenu à la « New-Kleinfontein Mine », la fédération générale des mineurs décréta la grève générale Johannesburg fut mis en état de siège et le gouvernement, désireux d'arrêter un conflit qui pouvait avoir de si grandes conséquences pour le monde entier, réunit les propriétaires des mines et les chefs du mouvement gréviste pour arriver à un accord. Un arrangement intervint, en effet, à bref délai et ce fut un succès pour la fédération générale des mineurs, car non seulement il était convenu que tous les grévistes reviendraient à leurs chantiers sans être inquiétés, mais de plus, le gouvernement s'engageait à payer une indemnité aux non syndiqués. Cette résolution avait été évidemment dictée par le désir de ne pas arrêter la production aurifère du Transvaal qui, à lui seul, fournit 947 millions de métal précieux sur un total mondial de 2.450 millions. Mais cet essai de mobilisation des forces minières avait en somme réussi: c'était une assurance donnée aux meneurs de la fédération générale.

Le résultat fut celui qui s'observe toujours en pareil cas. L'audace des fauteurs de troubles s'accrut et l'Union Sud-Africaine vient de traverser le mois dernier une nouvelle crise sociale à laquelle s'associèrent non seulement les mineurs, mais bien d'autres ouvriers, en particulier les cheminots.

Cette fois, le gouvernement, se sentant près d'être débordé et voulant réparer sa faute antérieure, prit des mesures extrêmement rigoureuses. Il fit emprisonner les principaux chefs du mouvement et les exila, en les faisant embarquer clandestinement pour l'Angleterre. L'état de siège fut sévèrement appliqué. Il y eut quelques bagarres, mais somme toute, force resta à la loi. En peu de jours le mouvement était arrêté et tout rentrait dans l'ordre.

Ce coup de force du général Botha, s'il contenta les gens qu'intéresse la bonne marche des affaires sud-africaines, et ils sont nombreux, suscita dans les milieux ouvriers et en particulier en Angleterre une vive indignation. Le parti des travailleurs, réuni dernièrement à Glascow, vota un ordre du jour de M. Mac Donald protestant contre cette mesure de déportation et exigeant le retour du gouverneur général, lord Gladstone. L'affaire en est là. Au point de vue de l'Union Sud-

africaine, la solution prise est de nature à ramener le calme; mais au point de vue anglais, n'en découlera-t-il pas des conséquences moins heureuses, d'autant plus qu'à propos d'une autre grève le gouvernement sud-africain s'est trouvé en opposition avec le gouvernement des Indes?

Sur le territoire de l'Union, et en particulier au Natal, travaillent beaucoup d'Hindous, soit aux mines, soit aux plantations de thé et de canne à sucre. Il y a quelques années, l'immigration des ouvriers venus des Indes avait été fort en honneur. Il fallait de la main-d'œuvre en grande quantité et la population nègre ne pouvait suffire, ni en qualité ni en quantité. Depuis, les idées se sont modifiées. Bref, dans la province du Natal se trouvent encore à l'heure actuelle 140.000 Hindous contre 98.000 Européens.

L'an passé, après de longues négociations avec le gouvernement des Indes, le cabinet sud-africain décida d'interdire l'immigration de cette catégorie de travailleurs qui, à la longue, à force d'économie et de travail, devenaient de véritables colons auxquels la population blanche ne voulait reconnaître aucun droit. Ceux qui résidaient sur le territoire du Natal ne pouvaient être expulsés de force, mais on vota des lois qui en somme les forçaient à émigrer. En particulier, chaque Hindou devait payer une somme de 3 livres sterling par an, quelle que fût la condition de son engagement.

Ces mesures donnèrent lieu à des désordres dans l'Afrique du Sud, et ce qui est plus grave, à des mouvements violents d'opinion dans les Indes.

Le général Botha ayant, dans un discours, défendu sa politique et fait allusion aux protestations lancées par les hautes personnalités du gouvernement de l'Inde, le vice-roi lord Hardinge répliqua, à Madras, de façon assez violente : « Les Hindous de l'Afrique du Sud, dit-il, ont jugé nécessaire d'organiser la résistance passive à des lois qu'ils considèrent comme odieuses et injustes. Cette opinion, nous, qui suivons attentivement leurs luttes, ne pouvons que la partager. Ils ont violé les lois en question n'ignorant point à quelles rigueurs ils s'exposaient... Ils seront soutenus par la profonde sympathie de toute l'Inde et aussi de tous ceux qui, comme moi, sans être Hindous sympathisent avec la population du pays. »

Comme on le voit, la situation était assez tendue. En Angleterre on suivait le débat avec grand intérêt, car on ne pouvait risquer de s'aliéner l'opinion publique aux Indes, et d'autre part, il ne paraissait pas possible de toucher à la souveraineté du gouvernement sud-africain.

Cependant, après des négociations assez pénibles, on semble devoir sortir de l'impasse. Une commission, présidée par M. Smuts, a été envoyée au Natal pour faire une enquête, entendre les doléances et étudier les remèdes propres à éviter le retour de pareils événements. D'autre part, lord Hardinge, dans un discours prononcé à Calcutta, le 26 décembre 1913, s'est montré plus modéré et a conseillé d'attendre les propositions de la commission d'enquête.

Il y a donc détente; mais comme la question hindoue sera longtemps encore une question de race dans l'Afrique du Sud, on peut craindre que cette alerte ne soit que provisoirement calmée. Du reste, étant donnée la population de l'Union qui, en dehors des Hindous, comprend des Européens (principalement anglais), des Boers, des nègres et des gens de couleur, en conçoit la tâche ardue qui incombe au gouvernement de l'Afrique du Sud. Celui que préside le général Botha, grâce à l'action personnelle de son chef, est parvenu jusqu'à présent à maintenir l'équilibre; mais l'avenir reste incertain.

E. de Renty.

UN PROJET

DE

RÉORGANISATION DE L'ARMÉE COLONIALE

Il n'est malheureusement pas douteux que l'armée coloniale traverse une crise dangereuse, et nous avons montré ici même plusieurs de ses aspects. Ses cadres sont quelque peu découragés par les lenteurs de l'avancement; ses effectifs ne sont pas, à beaucoup près, ceux que réclament le service colonial normal et le contingent qu'elle fournit au corps expéditionnaire du Maroc. Depuis combien de temps dure cette crise? Exactement depuis quatorze ans. Le jour où les troupes coloniales furent séparées de la Marine pour être rattachées au département de la Guerre, l'ère des difficultés commença. Considérées par le ministre de la rue Royale comme des parentes pauvres, malgré leur passé glorieux et leurs services inappréciables, l'infanterie et l'artillerie de marine trouvèrent au boulevard Saint-Germain un abri passablement précaire.

Si l'armée coloniale a végété, la faute n'en est pas, certes, aux divers détenteurs du portefeuille, mais bien à une confusion de pouvoirs et à un contrat mal étudié. Les troupes coloniales dépendaient bien en France du ministère de la Guerre, mais dans leur service d'outre-mer, elles étaient rattachées au ministère des Colonies; il est inutile d'ajouter que les deux administrations se renvoyaient la balle au bond. Quant aux dispositions législatives qui constituaient leur charte, elles étaient contenues dans la loi du 7 juillet 1900, qui ne réglait ni l'avancement ni même le nombre d'unités à entretenir: le recrutement était livré au hasard des engagements volontaires. Partout on se reposait sur des calculs de probabilités.

Ces calculs, depuis longtemps, ont été mis en défaut. La Chambre des députés ne pouvant s'accorder sur les sanctions à prendre décida, le 5 décembre 1911, qu'il serait « statué, dans « un délai de deux ans, par une loi, sur la réorganisation des « troupes coloniales ». L'échéance est arrivée et le Parlement

n'a pas encore voté les mesures nécessaires, mais la Commission de l'armée au Palais Bourbon a chargé du travail préparatoire une sous-commission présidée par l'honorable M. Gallois. Le distingué député des Ardennes a été chef d'escadron d'artillerie coloniale; il était donc tout désigné pour mener à bien cette tâche difficile. Dans toutes les dispositions qu'il propose, on ne retrouve pas seulement le souvenir d'une longue expérience; M. Gallois s'est voué, corps et âme, à l'amélioration du sort de ses anciens compagnons d'armes. C'est dire qu'il s'est acquitté de son travail en y mettant un peu plus qu'un zèle consciencieux.

*
* *

On sait que deux courants d'opinion séparent les esprits dans les milieux coloniaux : l'un d'eux réclame le fusionnement des troupes coloniales avec les troupes métropolitaines; l'autre, au contraire, exige le maintien du *statu quo*, c'est-à-dire de l'autonomie. Le projet de loi la consacre. C'est la solution qui d'ailleurs rallie la très grande majorité des intéressés, officiers et sous-officiers de carrière.

Certes, la fusion serait, à notre avis, la meilleure des réformes, si l'on était sûr de trouver dans l'armée métropolitaine une très grande quantité d'officiers et de sous-officiers heureux d'aller servir au loin; mais, en constatant le nombre ridiculement restreint des capitaines et des lieutenants qui s'offrent à permuter pour passer dans les troupes coloniales, on est bien obligé d'admettre que la fusion diminuerait dans des proportions considérables la valeur des cadres de nos corps d'outre-mer. Les officiers de l'ancienne armée coloniale se soucieraient peu de courir de nouveaux risques et se reposeraient en France; faute de volontaires, les désignations pour les colonies se feraient d'office. Il est inutile de s'appesantir plus longuement sur la défectuosité de cette méthode; tantôt on enverrait des officiers trop âgés pour supporter les premières épreuves des pays tropicaux, tantôt on aurait affaire à des sujets découragés d'avance; il faudrait pour toujours renoncer à ces pléiades d'officiers spécialisés dans la connaissance des mêmes colonies, méharistes de la Mauritanie et de Zinder, administrateurs du Tchad, lettrés de Cochinchine et du Tonkin.

Donc, le projet Gallois est *antifusionniste*, et on ne peut que l'approuver sur ce point. Mais, tout en conservant aux troupes coloniales une stricte autonomie, il vise à un rattachement au ministère de la Guerre beaucoup plus étroit que par le passé.

Quels sont les organes qui, à l'heure actuelle, assurent le fonctionnement de ces troupes, c'est-à-dire leur existence dans l'armée? Ils se réduisent à une direction d'arme qui, par ses attributions, devrait être une chambre d'enregistrement et un bureau chargé des mutations du personnel. Un seul officier, du grade de capitaine, est détaché à l'état-major de l'armée, un autre à la section d'Afrique. Il n'existe aucun organe d'étude pour mettre au point tant de questions restées en suspens : coopération de l'armée coloniale à la défense de la métropole, répartition des unités européennes et indigènes dans les diverses possessions, défense des colonies au cours d'une grande guerre. Le Comité consultatif de défense des colonies, institué en 1902, est strictement confiné dans des problèmes d'organisation locale, et comme son nom l'indique, il est simplement consulté sans que ses travaux aient force de loi.

Dans la réalité, la direction des troupes coloniales se charge de toutes les questions qui intéressent le recrutement des troupes, l'avancement des officiers et des sous-officiers, la création des unités nouvelles. Jusqu'à maintenant elle a suffi, malgré son personnel des plus réduits, à cette lourde tâche et on peut dire que, depuis 1911, elle a réalisé de véritables tours de force en faisant surgir des légions du sol africain. En moins d'un an elle a mis sur pied la valeur d'un corps d'armée pour le Maroc (6 régiments mixtes, 2 bataillons indépendants, 7 batteries d'artillerie, 6 compagnies de conducteurs, 1 escadron de spahis). En même temps elle a créé 11 compagnies nouvelles de tirailleurs sénégalais à Dakar; à la fin de 1914, elle en constituera 13 autres de manière à former dans le Cayor la brigade noire qui servira de réservoir de recrutement et d'instruction tout en constituant une forte unité de combat pouvant être, du jour au lendemain, transportée sur un point quelconque du globe.

La direction des troupes coloniales a de même formé un deuxième bataillon sénégalais pour l'Algérie et de nombreuses compagnies pour la Côte d'Ivoire et l'Afrique Equatoriale. Mais, pour toutes ces créations, il fallait des cadres et pour avoir des cadres, il fallait des soldats européens dont le recrutement devenait de plus en plus difficile. Grâce à une propagande fort intelligemment conduite, la crise, de ce côté-là, fut conjurée; le 1er octobre 1912, il manquait environ 7.000 hommes aux troupes coloniales : six mois plus tard il fallut refuser des engagements. Pour entretenir ce courant favorable, les régiments stationnés en France reçurent des garnisons meilleures, la solde double fut accordée aux sous-officiers servant aux co-

lonies, la médaille coloniale sans agrafe fut acquise de plein droit à tous les soldats justifiant de six années de séjour dans les possessions lointaines. Pour procéder à des nominations de capitaines et accélérer l'avancement sans appauvrir les cadres inférieurs, on créa 200 emplois nouveaux d'adjudants-chefs. Enfin, il ne faut pas oublier que les projets de réorganisation dont M. Gallois s'est inspiré ont été élaborés et mis au point par les mêmes bureaux.

Ces résultats sont le plus sûr témoignage d'un effort ininterrompu et d'une clairvoyance qui suffiraient à justifier le maintien des attributions de la direction des troupes coloniales. Le projet Gallois demande pourtant l'institution d'une section spéciale à l'état-major de l'armée, chargée de l'organisation, de la mobilisation et de l'emploi de ces troupes en France et aux colonies. Nous n'y voyons qu'un avantage, celui de faire connaître un peu mieux l'armée coloniale dans les hautes sphères militaires et de donner un peu plus d'unité aux vues qui président à la confection de nos lois de défense nationale. M. le sénateur Gervais proposait, en 1913, de constituer à l'état-major de l'armée une *section de défense d'outre-mer* chargée de régler toutes les questions militaires intéressant non seulement les colonies, mais l'Algérie, la Tunisie et le Maroc. Le personnel aurait été composé d'officiers métropolitains, coloniaux, et d'un certain nombre d'officiers de marine.

Le projet Gallois est plus modeste : il se contente, en somme, de créer un simple bureau d'étude ; la direction des troupes coloniales est ainsi considérablement soulagée, elle ne conserve dans ses attributions que le personnel, l'instruction, l'administration et la gestion budgétaire ; en un mot, son rôle est exactement le même que celui des sept autres directions d'armes. La conclusion inévitable est très heureusement formulée. Dans chaque colonie, le commandant supérieur des troupes est responsable de la défense vis-à-vis du gouverneur et correspond sous son couvert avec le ministère de la Guerre. C'est assez dire que le gouverneur est responsable de la conservation de son territoire vis-à-vis du même ministre de la Guerre et non plus vis-à-vis de son collègue des Colonies. On ne peut qu'applaudir à la suppression de la dualité fâcheuse de commandement dont les méfaits ne se comptent plus. Peut-être le projet aurait-il gagné à être plus explicite sur deux points : il sera toujours nécessaire de maintenir au ministère des Colonies des agents de liaison militaires, et d'autre part le comité consultatif de défense des colonies ne saurait être supprimé, car il est composé de personnalités éminentes dont

les avis resteront précieux pour la section spéciale de l'état-major de l'armée.

*
* *

Le titre II du projet traite de l'organisation et de la composition des troupes coloniales et quelques-uns de ses articles, s'ils sont adoptés, pourraient très bien contribuer à faire cesser la crise de l'encadrement de notre armée d'outre-mer. On sait que de très nombreux officiers et sous-officiers rentrent dans la vie civile en renonçant à poursuivre une carrière honorable sans doute, mais rendue par trop aléatoire depuis quelques années. Leur départ de l'armée accumule des difficultés nouvelles : la pénurie de capitaines et surtout de lieutenants a pour effet de réduire le séjour en France des officiers, entre deux séjours coloniaux, à des durées inacceptables. L'avancement s'est trouvé tellement ralenti depuis dix ans que l'accélération produite par les départs anticipés n'est pas encore très sensible ; les capitaines passent au grade supérieur à quinze ans d'ancienneté, les lieutenants à douze ans ; les conditions sont donc, à peu de chose près, les mêmes que dans les troupes métropolitaines.

Comment l'avancement s'est-il ralenti lorsque les effectifs et le chiffre des unités n'ont cessé depuis dix ans de s'accroître ? C'est que, pendant toute cette période, on n'a cessé de procéder à des créations fictives. Au lendemain de la guerre de Chine, il fallut bien liquider la plus grande partie du corps expéditionnaire et cette mesure coïncida avec la pacification tout au moins apparente de certaines colonies dont les gouverneurs, soucieux d'équilibrer leur budget local, n'eurent pas de peine à obtenir l'allègement de leur corps d'occupation. Remarquons en passant qu'il faut un vote du Sénat et de la Chambre pour supprimer une compagnie d'infanterie métropolitaine, et rien n'est plus logique ; au contraire il suffit d'un décret rendu sur la proposition d'un gouverneur et du ministre des Colonies pour licencier un bataillon, abandonner un point d'appui de la flotte et laisser notre pavillon sans défense. Usant de cette faculté dans des conditions d'opportunité fort contestable, les gouverneurs ont fait rayer d'un trait de plume la brigade de réserve de Chine, un régiment annamite, deux bataillons à Madagascar et plusieurs compagnies et batteries dans les îles du Pacifique et d'Amérique.

Deux ans plus tard, il fallut augmenter, dans de fortes proportions, les troupes sénégalaises en Afrique Equatoriale ; puis ce fut l'expédition marocaine qui réclama de nouvelles unités.

On les créa, mais en prélevant leurs cadres sur l'ensemble des régiments stationnés dans la métropole. Il n'est pas difficile de deviner les résultats de cette méthode économique : les bataillons de France furent aussi mal encadrés que les compagnies appelées à servir au loin. C'est ainsi que le 13e bataillon sénégalais, constitué à 800 hommes, opère dans la région de Meknès avec un chef de bataillon, 3 capitaines, et 2 lieutenants de l'armée active ; fort heureusement il a 4 lieutenants de réserve, mais, somme toute, il ira au feu avec 10 officiers alors que les régiments de ligne ont un cadre complémentaire surabondamment garni.

C'est donc fort justement que le projet Gallois pose en principe que « toute augmentation de la partie des troupes coloniales stationnées outre-mer entraîne obligatoirement la « création du personnel correspondant et de celui nécessaire « pour sa relève ». Nous croyons que cet alinéa pourrait être heureusement complété par la disposition suivante : « Pareillement, toute création d'unités de l'armée noire stationnées « en Algérie et au Maroc entraînera obligatoirement la créa- « tion d'unités de dépôt en Afrique Occidentale ». Il ne serait pas inutile de trancher la question des « réservoirs » pour mettre fin aux procédés actuels. On sait que la plupart des bataillons sénégalais envoyés dans l'Afrique du Nord ont été recrutés à la hâte, à peine débourrés et embarqués après quelques semaines d'existence militaire. Il est grand temps de recourir à la méthode employée par le 19e corps et la division de Tunisie qui n'envoient plus au Maroc que des bataillons indigènes soigneusement exercés pendant un an. L'armée coloniale aurait bien voulu pouvoir agir de même ; faute de crédits, elle a dû tout improviser.

Ces créations effectives et non plus fictives, jointes à la péréquation des grades réclamée par le projet, suffiront-elles à conjurer la crise de l'avancement ? Nous croyons qu'en pareille matière le législateur fera fausse route chaque fois qu'il ne placera pas la question sur son véritable terrain. Il eût été plus simple et plus radical de décréter que tout officier des troupes coloniales ne resterait sous aucun prétexte lieutenant pendant plus de huit ans et capitaine pendant plus de douze ans ; le corollaire immédiat aurait été le départ anticipé du nombre nécessaire de capitaines et d'officiers supérieurs ou généraux pour que les nominations envisagées puissent être faites. La mesure est d'autant plus facile à réaliser dans l'armée coloniale que les retraites y sont avantageuses et que les officiers fatigués n'y manquent pas ; beaucoup demandent à partir après

vingt ans de services pourvu qu'on les décore. Il n'entrait pas dans le projet Gallois de régler la question de l'avancement : toutefois certaines de ses dispositions y visent d'une façon manifeste. Pourquoi ne pas profiter de l'occasion pour essayer de mettre au point ce problème en faisant intervenir un texte efficace ?

L'article 8 ouvre le service colonial à la Légion étrangère, aux bataillons d'infanterie légère d'Afrique et aux régiments de tirailleurs indigènes d'Algérie et de Tunisie. Cette disposition est toute platonique ; tant que durera la conquête du Maroc, il ne faudra guère songer à faire intervenir l'armée d'Afrique dans nos possessions lointaines. L'article 9 a de grandes chances de n'être pas voté. Que dit-il ? Que les officiers généraux de l'armée coloniale pourront être pourvus d'emplois ou de commandements dans l'armée métropolitaine. Mais les généraux de l'armée métropolitaine ? Ils pourront être également pourvus d'emplois et de commandements dans les troupes coloniales, « aux colonies seulement, dans des circonstances « exceptionnelles et en raison de leurs services antérieurs « outre-mer ». Disons-le bien haut, l'article 9 est inacceptable même pour les plus fervents amis de l'armée coloniale. Il doit y avoir réciprocité complète dans les droits au commandement pour les généraux des deux parties. Les généraux des troupes coloniales sont les premiers à proclamer très haut le bénéfice qu'ils retirent d'un contact étroit avec les troupes métropolitaines ; quant aux généraux métropolitains, ils n'ont pas à être exclus du commandement éventuel des brigades ou des divisions coloniales dans la métropole. Que les deux armées conservent leur autonomie, soit ; mais qu'elles apprennent aussi à se mieux connaître pour éviter de transformer un esprit de corps très légitime en un particularisme étroit et mesquin.

*
* *

Si nous passons au titre III qui traite du recrutement et des réserves, nous trouvons plusieurs innovations singulièrement heureuses. A toutes les sources de recrutement offertes par la loi de 1900, le projet en ajoute deux nouvelles qui sont loin d'être négligeables.

La première est alimentée par l'incorporation des jeunes gens du contingent métropolitain affectés aux troupes coloniales par les commandements de recrutement. On sait que la loi de 1913, en élevant à trois ans la durée du service, a fixé à 140 hommes l'effectif minimum de la compagnie d'infanterie

coloniale ; mais les recrues provenant du contingent annuel ne pouvaient être appelées à servir sans leur consentement au delà des mers. Le projet Gallois maintient cette disposition, *sauf pour les unités stationnées en Algérie, en Tunisie et au Maroc*. Cette restriction est importante, car elle permet d'assurer la relève des bataillons coloniaux du Maroc dans les mêmes conditions que la relève des unités de l'armée d'Afrique. C'est précisément ce que nous demandions ici même au commencement de l'année (1).

Les engagés et les rengagés peuvent donc être en grande partie réservés pour Madagascar et l'Extrême-Orient. La deuxième source de recrutement proposée par l'honorable M. Gallois et ses collègues est aussi appréciable et elle possède l'avantage de régler définitivement la question du recrutement des créoles, auquel une lamentable expérience vient de conférer une triste célébrité. Le contingent annuel de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion serait incorporé en partie aux colonies, en partie en France dans les troupes métropolitaines et coloniales. Cette rédaction est acceptable si la deuxième partie du contingent approche de très près le chiffre zéro. Le recrutement des créoles ne mérite sans doute ni l'excès d'honneur que lui témoignaient quelques parlementaires, ni l'excès d'indignité dont on s'est empressé d'accabler un essai malheureux. Les recrues de nos anciennes colonies sont utilisables, mais sous d'autres cieux que les nôtres. Conservons-les dans leur pays ou bien encore envoyons-les au Sénégal et à Madagascar, où le climat leur sera plus clément.

L'article 15 concernant les engagements et rengagements spécifie que les avantages pécuniaires consentis aux rengagés des troupes coloniales seront toujours supérieurs aux avantages consentis aux rengagés des troupes métropolitaines et de l'armée d'Afrique. Nous croyons avoir démontré, dans un précédent article dont nous parlons plus haut, que cette mesure est indispensable si l'on ne veut pas tarir de parti pris le recrutement des soldats de carrière appelés à mener l'existence la plus rude. Les autres dispositions du projet ne présentent plus le même intérêt, à l'exception de l'article 19 qui restreint au rôle de *police urbaine* les différentes milices à la solde des budgets locaux. La question a déjà fait couler beaucoup d'encre. Va-t-on la résoudre? Nous ne le croyons pas.

L'origine des milices remonte aux premiers jours de la

---

(1) Le recrutement des équipages de la flotte et de l'armée coloniale. *Quest. Dipl. et Col.*, 16 janvier 1914.

conquête, dès qu'on installe une administration civile dans une colonie. L'administrateur ne peut se passer de la force armée pour garder sa résidence, exercer la police de sa circonscription, percevoir les impôts. Voilà, dira-t-on, le rôle de la gendarmerie; mais la gendarmerie n'existe pas ou presque pas. Alors, faudra-t-il prêter à chaque administrateur un peloton ou une compagnie indigène avec ses cadres? On prévoit aussitôt les conflits inévitables, et nous ne croyons pas qu'il soit du rôle des forces régulières d'accomplir une besogne qui n'a rien du tout de militaire. Ou bien il faudra organiser solidement une gendarmerie franco-indigène, ou bien il faudra conserver l'institution de la milice, malgré toutes ses défectuosités. La solution la plus judicieuse nous paraît avoir été trouvée par M. Merlaud-Ponty, le très distingué gouverneur de l'Afrique Occidentale Française. Dans toutes les régions soumises à l'administration civile où les populations étaient encore turbulentes, il a placé des « brigades indigènes », organisées sur le modèle des compagnies sénégalaises, encadrées par un personnel européen tout entier emprunté à l'infanterie coloniale. Partout ailleurs les « gardes-cercles », placés, ceux-là, sous l'autorité directe des administrateurs, assurent la police urbaine et rurale des circonscriptions et l'on ne saurait se passer de leurs services. Le projet Gallois aurait donc gagné à être plus précis sur ce point en donnant les grandes lignes de l'organisation de la force armée aux colonies, que l'on verrait très bien décomposée en trois échelons : les troupes régulières, les brigades indigènes avec un encadrement fourni par l'armée, enfin la gendarmerie coloniale composée d'anciens tirailleurs encadrés par des gendarmes de la métropole.

*
* *

L'adoption du projet Gallois apporterait, croyons-nous, de sérieuses améliorations à la situation fâcheuse dans laquelle se trouve l'armée coloniale. Il remédierait à la crise du recrutement, et dans une certaine mesure, à la crise de l'avancement. La création d'une section spéciale à l'état-major de l'armée empêcherait le retour des fâcheux à-coups dont nos troupes coloniales ont tant souffert depuis quinze ans.

Mais pourquoi ces à-coups se sont-ils produits? Tout simplement parce que la loi de 1900 a été extrêmement vague sur la plupart des points, parce qu'elle a laissé dans l'ombre tous les problèmes délicats, parce qu'elle n'a pas été accompagnée d'une loi des cadres et des effectifs. Elle reposait en matière de

recrutement sur un optimisme inébranlable et sur des probabilités. Elle prétendait être un statut légal, mais elle n'a donné à l'armée coloniale que le moyen légal de mourir d'inanition.

Il fallait donc chercher autre chose et quelque chose de plus précis. M. Gallois a trouvé l'essentiel ; mais nous ne croyons pas critiquer son œuvre en faisant toutes nos réserves sur les rares points de détail que nous avons signalés plus haut. Nous sommes persuadés qu'en serrant de plus près les différentes questions, l'honorable député des Ardennes parviendrait vite à compléter des dispositions excellentes. Pourquoi ne profiterait-il pas d'une occasion unique pour régler d'une manière définitive trois difficultés considérables de l'heure présente : le réservoir de l'armée noire, l'avancement des officiers et l'organisation de la force armée aux colonies? Nous avons simplement esquissé les grands traits du programme qu il faut aborder coûte que coûte. M. Gallois et ses collègues de la Commission de l'armée sont tout à fait qualifiés pour accomplir une œuvre durable en donnant au pays une armée coloniale plus nombreuse, plus solidement encadrée, mieux adaptée en un mot à la tâche glorieuse qui l'attend et qui durera de longues années encore, au Maroc et dans nos possessions lointaines.

André Dussauge.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

L'ENSEIGNEMENT FRANCAIS EN ÉGYPTE

Le gouvernement égyptien vient de publier une statistique scolaire établie au mois de décembre 1912. Il est intéressant d'en extraire les chiffres qui concernent les établissements français d'instruction et de constater, à l'aide de ce document officiel, que notre enseignement continue à être en pleine prospérité en Egypte. Contrairement à ce que l'on pourrait être tenté de croire, l'occupation anglaise n'a aucunement arrêté l'extension de nos institutions scolaires, de sorte que notre langue est toujours presque universellement parlée et notre culture très largement répandue dans ce pays auquel tant et de si anciennes traditions nous attachent.

Sur un total de 328 écoles étrangères actuellement installées en Egypte, 145 sont françaises. Pour apprécier pleinement la valeur de ce chiffre, il y a lieu de le comparer à celui des établissements similaires étrangers : 45 écoles italiennes, 42 grecques, 37 anglaises, 32 américaines et 4 allemandes. Non seulement nos institutions sont particulièrement nombreuses, mais elles continuent à se développer, car on n'en comptait encore que 85 en 1906. L'augmentation du nombre de leurs élèves prouve, d'une façon bien plus éloquente encore, combien elles sont florissantes. Elles ne comptent aujourd'hui pas moins de 22.175 élèves (13.416 garçons et 8.759 filles) contre 14.785 en 1906. Les autres établissements étrangers arrivent bien loin derrière nous : ce sont les écoles grecques avec 7.142 élèves, italiennes (6.888), américaines (5.303), anglaises (2.636 , etc... Parmi nos 22.175 élèves, 18.032 forment l'apport des écoles congréganistes, 2.132 celui des écoles libres et 1.636 celui des établissements laïques proprement dits, pour suivre la classification adoptée dans cette statistique officielle ; il est également intéressant de signaler que 7.000 d'entre ces enfants reçoivent, à l'abri de notre drapeau, une instruction entièrement gratuite.

Ce sont là de très beaux résultats qui méritent toute notre admiration. On est heureux de les enregistrer et on ne saurait trop les faire connaître afin d'encourager les efforts des artisans, souvent fort modestes, de notre influence auxquels nous en sommes redevables.

Les principaux centres des écoles françaises sont le Caire, avec

49 établissements et 9.300 élèves, et Alexandrie, avec 29 établissements et 6.500 élèves. C'est dans cette dernière ville qu'a débuté, dès 1844, notre pénétration scolaire en Egypte par la fondation d'écoles des Frères des Ecoles chrétiennes et des Filles de la Charité. Il semble qu'aujourd'hui le Caire soit devenu un centre plus propice pour la diffusion de notre enseignement, car nos institutions y ont plus que doublé depuis 1901, tandis qu'elles sont restées à peu près stationnaires à Alexandrie. Indépendamment de ces deux grands centres, particulièrement importants, on compte 16 autres écoles françaises en Basse-Egypte et 32 en Haute-Egypte avec un total d'environ 2.250 élèves pour chaque groupement.

Parmi ces établissements, l'Ecole française de Droit du Caire mérite une mention spéciale. Fondée en 1891, elle compte maintenant plus de 375 étudiants. A côté d'elle, l'Ecole khédiviale de Droit réunit 272 étudiants, dont 220 suivent les cours de la section française. Il n'est également que juste de faire ici l'éloge des Frères des Écoles chrétiennes, dont les établissements très appréciés en Egypte ont une clientèle particulièrement nombreuse. Une bonne part de nos succès leur sont dus. Ils possèdent notamment à Alexandrie et au Caire plusieurs grandes écoles dont le nombre d'élèves dépasse souvent 3 à 400 élèves. On sait que la mission laïque entretient depuis peu un lycée prospère à Alexandrie et un autre au Caire, où se trouve également une seconde institution laïque française. En ce qui concerne l'éducation des jeunes filles, les Filles de la Charité, les Sœurs du Bon-Pasteur, les Sœurs de Saint-Joseph, etc., rivalisent de zèle avec quelques écoles libres.

Il ne faut cependant pas se dissimuler que le gouvernement anglo-égyptien cherche de plus en plus à imposer la langue anglaise. On ne saurait lui en faire un grief. Si le nombre des écoles anglaises est très restreint, il ne faudrait pas cependant s'en étonner outre mesure, car l'anglais est enseigné dans les écoles gouvernementales égyptiennes. Nos écoles sont, de leur côté, obligées de faire à l'anglais une part de plus en plus large dans leurs programmes afin de permettre à leurs élèves de se présenter utilement aux examens officiels et de pouvoir plus facilement se procurer une situation. Quoi qu'il en soit, notre langue continue à être, en Egypte, enseignée de telle façon que les 22.000 élèves qui fréquentent actuellement nos écoles en sortiront en la parlant couramment. En outre, ils auront été formés par des maîtres français qui leur auront appris à aimer notre pays.

R. Tisler.

LES AFFAIRES D'ORIENT

La démarche collective des puissances à Athènes et à Constantinople.

Les gouvernements de la Triple Entente et de la Triple Alliance ayant pu enfin se mettre d'accord pour la rédaction de la Note collective à remettre à la Grèce et à la Turquie concernant les îles de l'Egée et l'Epire, la double démarche a été faites à Athènes le vendredi 13 février et à Constantinople, le lendemain samedi 14. Les deux communications sont identiques: les puissances remettent à la Grèce toutes les îles de la mer Egée occupées par elle, à l'exception de Tenedos, d'Imbros et de Castelorizo qui doivent être restituées a la Turquie; la Grèce devra s'engager à ne pas fortifier lesdites îles et à ne les utiliser pour aucun but naval ou militaire, elle devra prendre des mesures effectives pour prévenir la contrebande entre les îles et le continent ottoman, elle devra donner des garanties suffisantes au sujet de la protection des minorités musulmanes dans ses nouvelles possessions; l'attribution définitive à la Grèce des îles que les grandes puissances décident de laisser en sa possession ne deviendra d'ailleurs effective que lorsque les troupes grecques auront évacué les territoires assignés à l'Albanie en vertu du protocole de Florence en date du 17 décembre 1913 et lorsque le gouvernement grec se sera formellement engagé à n'opposer et à ne soutenir aucune résistance à l'état de choses établi par les puissances dans l'Albanie du Sud; l'évacuation commencera le 1er mars par le caza de Koritza et l'île de Saséno et devra être achevée le 31 mars par le départ des troupes helléniques du caza de Delvino. La note remise à Athènes se termine par l'expression de la confiance des six puissances « que les décisions ci-dessus seront loyalement « respectées par le gouvernement grec ». La communication faite à la Porte conclut par ces mots : « La Grèce reçoit des six puissances « l'assurance que ces décisions seront loyalement respectées par le « gouvernement ottoman. »

La réponse de la Turquie et de la Grèce aux puissances.

Dès le 15 février la Turquie a remis aux Puissances sa réponse à leur Note collective. Cette réponse témoigne de dispositions que l'on ne pouvait attendre plus raisonnables, étant données les circonstances. En voici le texte:

Le grand-vizir, ministre des Affaires étrangères de Sa Majesté impériale le sultan, déclare avoir reçu la note collective du 14 du courant,

signée par les ambassadeurs d'Autriche-Hongrie, d'Italie, d'Angleterre et les chargés d'affaires de France, d'Allemagne et de Russie.

Le gouvernement impérial ayant donné mandat à l'Europe de décider du sort des îles a expliqué plusieurs fois les considérations qui exigeaient le maintien en la possession ottomane des îles avoisinant les Dardanelles et des îles qui faisaient partie de l'Asie Mineure.

Le gouvernement impérial espérait que les grandes puissances profiteraient de ce mandat de façon à résoudre la question des îles suivant les intérêts réels des parties intéressées.

Le gouvernement impérial constate avec regret que les six grandes puissances n'ont pas pris en considération les besoins vitaux de l'empire et n'ont pas donné à cette question une solution évitant toutes sortes de graves difficultés.

Le gouvernement impérial, conscient de son devoir et appréciant à leur haute valeur les bienfaits de la paix, tout en prenant acte de la décision des puissances concernant les îles d'Imbros, de Tenedos et de Castellorizo, cherchera à assurer la réalisation juste et légitime de ses demandes.

De son côté le gouvernement hellène a remis aux puissances la Note réponse suivante, dont voici le texte officiel :

Conscient des engagements que la Grèce a assumés par les traités de Londres et d'Athènes, ainsi que de la *connexité* établie entre la question des frontières méridionales de l'Albanie et celle des îles de la mer Egée, le gouvernement de Sa Majesté hellénique apprécie à leur juste valeur les résolutions d'ordre européen, auxquelles les puissances ont abouti dans la question des îles occupées par la Grèce et dans celle de la délimitation gréco-albanaise.

Le gouvernement royal, tout en exprimant sa reconnaissance de la solution équitable, conforme d'ailleurs aux intérêts bien compris des deux pays, que les puissances ont donnée à la question des îles qu'il occupe, prend acte de l'attribution de ces îles au royaume hellénique, à l'exception d'Imbros et Tenedos ainsi que de Castellorizo, lesquelles devront être restituées à la Turquie.

Le gouvernement royal déclare qu'il est prêt à se conformer à la décision des puissances, d'après laquelle des garanties satisfaisantes devront leur être données, ainsi qu'à la Turquie, que ces îles ne seront ni fortifiées, ni utilisées pour aucun but naval ou militaire. Comme contrepartie naturelle de ces obligations qui lui sont imposées le gouvernement royal ne doute point que les puissances voudront décider, en réalisation du régime établi, que ces mêmes îles ne pourront jamais être l'objet d'une attaque ou d'une opération hostile quelconque, navale ou militaire, et que des mesures d'un caractère agressif ne seront pas prises le long de la côte de l'Asie Mineure faisant face à ces îles.

Le gouvernement royal est prêt à donner à la Turquie les garanties ci-dessus, formulées dans la déclaration qui lui a été faite par les puissances, aussitôt que la Turquie déclarera qu'elle se conformera aux communications des puissances.

Enfin, le gouvernement royal ne manquera pas de prendre des mesures effectives en vue de prévenir la contrebande entre les îles et le continent ottoman et donnera toutes les garanties satisfaisantes, prévues d'ailleurs déjà par la Constitution du royaume et le traité d'Athènes, pour la protection des minorités musulmanes dans les îles attribuées à la Grèce par

la décision des puissances, en se faisant un devoir d'accepter sur ces points encore les décisions des puissances.

Le gouvernement royal a le droit d'espérer que, lors de la restitution à la Turquie d'Imbros, de Tenedos et de Castellorizo, les puissances voudront bien demander au gouvernement impérial ottoman des garanties efficaces afin que leurs populations grecques, se trouvant dans la pénible nécessité de renoncer à leur condition actuelle, conservent les libertés ecclésiastiques, scolaires et autres dont elles ont toujours joui. Il est nécessaire de noter que Castellorizo fait partie du Dodécanèse, et a toujours participé à un régime privilégié. En conséquence, il est en droit d'espérer qu'il bénéficiera du régime que les puissances, en temps voulu, voudront bien assurer à ces îles, lorsqu'elles décideront de leur sort.

Il va sans dire aussi que parmi les dispositions du traité d'Athènes qui, automatiquement auront leur application sur les îles que la Grèce acquiert, l'amnistie convenue entre la Grèce et la Turquie par l'article 2 dudit traité de paix, sera également appliquée dans toute sa plénitude aux trois îles précitées, dont les habitants ou les originaires ne pourront d'aucune manière être molestés en raison d'aucun acte ayant une relation quelconque avec la guerre, ou de sentiments qu'ils auraient pu manifester en faveur de l'union au royaume hellénique.

La Grèce ne saurait dissimuler la douleur qu'elle ressent de voir abandonner ces trois îles qui avaient les mêmes droits que les autres pour aspirer à l'union avec la mère-patrie.

Le gouvernement royal a pris connaissance du protocole de Florence du 17 décembre 1913, constituant les limites méridionales de l'Etat albanais ainsi que du désir des puissances que l'île de Saséno soit incorporée à l'Albanie.

Quelle que soit la douleur qu'elle ressent de devoir se séparer de régions de culture et de conscience nationale grecques depuis des milliers d'années, et de populations grecques qui, après tant de siècles viennent de saluer avec un sentiment de patriotisme incoercible leur rétablissement national, la Grèce se conformant aux décisions des puissances, donnera l'ordre à ses troupes d'évacuer dans le délai fixé les territoires assignés à l'Albanie.

Le gouvernement royal prend dès à présent l'engagement formel de n'opposer aucune résistance et de ne soutenir ni encourager, directement ou indirectement, aucune résistance d'aucun genre à l'état de choses établi par les six puissances dans l'Albanie du Sud.

L'île de Saséno ne pouvant être cédée, d'après la Constitution du royaume, qu'en vertu d'une loi, le gouvernement royal promet d'introduire incessamment devant la Chambre le projet de loi y relatif.

Toutefois, le gouvernement royal a l'honneur d'attirer l'attention des six grandes puissances sur l'opportunité qu'il y aurait pour des considérations ethnologiques, stratégiques et économiques que certains villages de la vallée d'Argyrocastro, conformément à l'annexe A, fussent incorporés dans la Grèce. En échange, le gouvernement royal est disposé, d'un côté à une rectification des frontières, indiquée d'ailleurs par la configuration géographique qui prolongerait la côte albanaise jusqu'au cap de Pagania, et de l'autre, à remettre à l'Albanie le somme de 2.500.000 francs. En outre, le gouvernement royal se considère en droit de demander aux puissances que des garanties suffisantes et efficaces soient données aux populations grecques, revenant à l'Albanie, pour leur langue, leur organisation ecclésiastique et scolaire, le religion, leurs églises et leurs écoles.

ainsi que le fonctionnement des legs et des fondations scolaires et de bienfaisance épirotes. Spécialement en ce qui concerne la région de Chimarra, elle a de tous temps joui d'une large autonomie, dont les puissances voudront certainement tenir compte au moment où elles décideront de l'organisation administrative de l'Albanie.

Cela contribuerait essentiellement à tranquilliser les populations, qui, dans les moments critiques qu'elles traversent se trouvent encore, vu l'état actuel de l'Albanie, sous le coup des plus grandes appréhensions, si si le gouvernement royal était mis en mesure de leur donner, au nom de l'Europe des assurances au sujet de ces droits, et si, en même temps, des mesures efficaces étaient prises pour la protection et le maintien de ses libertés indispensables au bien-être de l'Albanie et aux bonnes relations, si hautement désirables, des deux éléments conformément aux décisions de la conférence des ambassadeurs à Londres.

Le gouvernement royal entend que le canal de Corfou sera soumis à des conditions d'une neutralité spéciale et effective.

Quant à l'évacuation des territoires occupés par les troupes helléniques le gouvernement royal considère qu'il est dans l'intérêt général que l'ordre et la tranquillité soient assurés au moment du départ des troupes, et que des mesures soient prises pouvant rassurer les populations des contrées qui seront évacuées, que leurs biens et leurs propriétés ne courent aucun danger. Dans cet ordre d'idées, il serait à souhaiter que l'autorité dans cette partie de l'Epire, qui formera partie intégrante de l'Albanie fût remise à une force régulière, constituée, et propre à imposer le respect et la confiance.

Le gouvernement royal, fort dans sa sincérité, croit pouvoir compter sur la coopération des puissances pour leur demander de bien vouloir concerter avec lui toute mesure pouvant prévenir l'effusion de sang et l'accomplissement d'actes arbitraires, qui compromettraient l'œuvre de pacification que l'Europe se propose dans ces contrées et la possibilité d'une cohabitation des deux éléments en présence.

Une évacuation successive et graduelle de chaque caza, après que la force qui y assurera l'ordre y sera établie, sous la direction des officiers hollandais, parait un moyen efficace pour garantir la plus prompte et la plus sûre réalisation des conditions posées par les puissances; et si les puissances n'hésitaient pas, dans un sentiment de justice et d'équité, à incorporer à cette force armée des éléments loyaux grecs, pris parmi ceux qui ayant servi dans l'armée pendant l'occupation militaire hellénique se sont habitués à l'ordre et à la discipline, ce procédé tout en renforçant la gendarmerie albanaise d'éléments dignes de considération, aurait l'influence la plus salutaire et donnerait la confiance à ces populations, lesquelles, à juste titre, aspirent au droit de coopérer au maintien de l'ordre et à la protection de leurs foyers.

Enfin le gouvernement royal croit de son devoir de faire remarquer que les limites du caza de Korytza formant sans être spécifiées le point de départ des décisions prises par la commission internationale à Florence, il y a lieu de se demander si *ces frontières administratives*, qui d'ailleurs ont souvent subi des modifications, correspondent aux exigences légitimes réciproques pour constituer la frontière entre deux Etats. Le gouvernement royal prie les puissances de vouloir bien faire examiner sur place par la commission de délimitation les frontières du caza audit point de vue et d'y faire apporter toute modification propre à assurer de ce côté encore les bonnes relations entre les deux Etats. Jusqu'à ce que cette déli-

mitation soit tracée, il sera indiqué que les troupes grecques, tout en commençant selon la décision des puissances l'évacuation par le caza de Korytsa, s'arrêtent aux frontières naturelles répondant le mieux aux limites du caza, d'après la ligne tracée à l'annexe B.

Le gouvernement royal prend l'engagement formel, bien entendu, de faire retirer ses troupes de tout point occupé qui ne reviendrait pas définitivement à la Grèce, à la suite de la délimitation ci-dessus proposée.

Le gouvernement royal, confiant en l'esprit de justice et d'équité avec lequel les puissances voudront encore examiner les considérations qu'il a cru devoir leur présenter, le soussigné saisit cette occasion pour renouveler à Votre Excellence les assurances de sa haute considération.

Le prince de Wied, souverain de l'Albanie.

Le prince de Wied, en quittant Vienne, a été rendre visite au roi George d'Angleterre; il a passé ensuite une journée à Paris et est rentré à Nieuwied afin de recevoir la mission albanaise venue sous la conduite d'Essad pacha pour lui offrir officiellement la couronne d'Albanie. Cette réception a eu lieu le 21 février. Essad pacha a prononcé en albanais l'allocution suivante :

Monseigneur,

La délégation dont je suis le président, que j'ai en cette qualité l'insigne honneur de présenter à Votre Altesse, et qui est venue ici pour vous prier d'accepter la couronne et le trône d'Albanie libre et indépendante, est on ne peut plus heureuse de pouvoir remplir cette mission, dont elle a été chargée par l'Albanie tout entière.

Monseigneur, notre nation, qui a été obligée dans d'autres occasions de combattre si opiniâtrément pour son indépendance, a dû, plus tard, traverser des temps malheureux : mais elle n'a jamais pour cela oublié son glorieux passé et ses convictions albanaises ; elle a su conserver son esprit national et la langue de ses pères. Les changements politiques qui, dans ces derniers temps, sont survenus dans les Balkans, et la sollicitude et l'aide des grandes puissances de l'Europe ont assuré son sort.

L'Albanie est particulièrement heureuse que Votre Altesse, fils d'une nation si célèbre dans le domaine de la science et de la civilisation, ait accepté d'être notre souverain. Que le Tout-Puissant conserve et protège Votre Altesse et sa maison pour le bien de l'Albanie. Les Albanais sans exception seront toujours les fidèles sujets de Votre Altesse, constamment prêts à aider à ses efforts pour conduire les Albanais vers un avenir prospère et glorieux.

Vive Sa Majesté le roi d'Albanie !

Le prince Guillaume a répondu en allemand :

Je me félicite qu'une députation soit venue d'Albanie pour me prier, au nom du peuple, d'accepter de monter sur le trône de ce pays.

Les grandes puissances, dont la bienveillance assura l'indépendance de l'Albanie, m'ont désigné comme son futur souverain. J'accepte de monter sur le trône de ce pays. Nous vous suivrons dans l'Albanie qui va devenir notre nouvelle patrie. Je n'ai point pris cette résolution d'un cœur léger, mais après des mois de réflexion. La grandeur de la tâche et la lourdeur

des responsabilités m'effrayaient. Maintenant que je suis résolu, vous pouvez compter que je mettrai toutes mes forces au service de ce pays qui va devenir mien. Si nous avons le concours de tous les Albanais, nous réussirons, j'espère, à garantir au pays un avenir heureux et glorieux. Vive l'Albanie !

Ces derniers mots furent dits en albanais par le prince.

Le prince de Wied doit quitter Trieste le 26, à bord du *Taurus;* il sera escorté par le bâtiment italien *Quarto*, le croiseur français *Bruix*, le croiseur anglais *Gloucester*.

L'accord russo-turc sur les réformes arméniennes.

L'accord sur les réformes arméniennes a été paraphé le 9 février par le grand-vizir et le chargé d'affaires de Russie à Constantinople ; il va pouvoir entrer en vigueur ; les décisions arrêtées pour la représentation des races diverses, pour les inspecteurs généraux, les conseillers européens et les rapports avec les ambassades ont été mûrement étudiées; les grandes puissances y ont d'ailleurs été constamment intéressées par l'effort généreux et actif de Boghos Nubar pacha qui a rempli avec l'autorité que l'on sait la haute mission dont l'avait chargé le patriarcat arménien. La Porte va s'adresser aux puissances pour que celles-ci lui dressent une liste des candidats pris dans les États neutres pour les postes prévus d'inspecteurs généraux des vilayets de l'Anatolie orientale. De cette collaboration librement consentie de la Porte et de l'Europe on peut espérer les meilleurs résultats. Voici d'après l'agence Havas quelques précisions sur les points principaux de l'accord russo-turc :

Tous les vilayets de l'Anatolie sont divisés suivant les nécessités géographiques en inspectorats généraux.

La Porte nommera les inspecteurs; ceux destinés aux vilayets de l'Est de l'Anatolie seront choisis dans les petits Etats européens.

Les pouvoirs des inspecteurs seront très étendus ; ils pourront révoquer les hauts fonctionnaires nommés par iradé impérial, à l'exception des valis.

En ce qui concerne les fonctionnaires subalternes, même ceux de la Justice, ils pourront les révoquer et les remplacer sans appel, à la seule condition d'en informer les ministères compétents et de donner des explications sur les motifs de leur révocation et de leur remplacement.

Au sujet des valis, les inspecteurs auront le droit de demander leur déplacement ou leur révocation au ministre de l'Intérieur. Ce dernier soumettra le cas au Conseil des ministres qui devra statuer dans le délai de quatre jours.

Le service militaire est régional. En temps de paix, le gouvernement ottoman conserve le droit de procéder au recrutement là où il le jugera convenable, mais d'une façon proportionnelle pour les régions de l'Assir et de l'Yemen. Les mêmes dispositions sont prises en ce qui concerne la Marine.

La langue locale est usitée officiellement dans tous les vilayets.

Les budgets des vilayets mentionneront sur les impôts destinés à l'Ins-

truction publique la part revenant à chaque élément ethnique, proportionnellement à l'importance de cet élément.

Le gouvernement reconnaît tous les dons volontaires personnels faits aux écoles, mais il conserve la haute main sur les programmes scolaires. La langue locale turque est obligatoire.

Le gouvernement procédera, dans le délai d'un an, à un recensement général, puis des élections auront lieu sur la base de la représentation proportionnelle.

Le gouvernement accepte maintenant la parité des conseils des vilayets de Van et de Bitlis.

La cavalerie kurde est transformée en cavalerie de réserve ; en temps de paix, les cavaliers ne porteront pas les armes, sauf en cas de manœuvres ou de concentration.

Le recrutement sera volontaire. Chaque cavalier devra acheter son cheval et son équipement et prouver qu'il possède les ressources nécessaires à leur entretien et à leur renouvellement.

Les négociations franco-allemandes.

Les négociations franco-allemandes relatives aux chemins de fer de la Turquie d'Asie et aux questions financières qui y sont connexes ont également abouti à un accord qui n'est pas encore définitif, mais dont on annonce la prochaine acceptation officielle. Le 15 février, en effet, les représentants du gouvernement français — MM. Sergent, Ponsot et Klapka — et les représentants du gouvernement impérial — M. de Rosenberg et M. Helfferich — ont paraphé à la Wilhelmstrasse un projet de convention « entre, d'une part, la Deutsche « Bank représentant la Société des chemins de fer d'Anatolie et la « Société du chemin de fer de Bagdad, et d'autre part, la Banque « impériale ottomane représentant la Société des chemins de fer de « Syrie et la Société, encore à créer, des chemins de fer du bassin « de la mer Noire ». Aucune précision n'a encore été donnée à Berlin non plus qu'à Paris sur le détail de cette convention, les deux parties contractantes s'étant entendues pour ne publier aucun renseignement avant que l'accord soit devenu effectif.

Les négociations italo-turques.

Des négociations directes se poursuivent actuellement entre Rome et Constantinople en vue de l'évacuation par l'Italie des îles du Dodécanèse, les puissances ayant laissé aux deux parties intéressées le soin de s'entendre sur un objet que la conférence de Londres avait réservé à l'arbitrage des puissances. L'Italie réclame à la Porte des compensations économiques en raison des sacrifices que lui a coûté, dit-elle, l'occupation prolongée du Dodécanèse. Ces compensations sont un chemin de fer d'Atalia, vers le Nord, avec des droits sur les gisements miniers dans un certain rayon autour de la ligne. Or une compagnie anglaise, celle du chemin de fer de Smyrne-Aïdin,

s'est déjà fait réserver des privilèges analogues dans la même région. Le groupe des capitalistes italiens, représenté par le commandeur Nogara, est entré en rapport avec la société anglaise dans le but de mettre d'accord leurs intérêts respectifs. Le gouvernement anglais est resté en dehors de ces pourparlers, qui ont suivi une marche favorable ; mais il a réclamé, par contre, à la Turquie, pour ses nationaux, d'autres concessions qui font l'objet, entre Londres et Constantinople, de négociations assez délicates retardant la réalisation de l'arrangement entre les capitalistes anglais et italiens, et par conséquent l'octroi définitif par la Turquie à l'Italie de la concession d'Adalia, qui constitue la condition de l'évacuation du Dodécanèse. Les journaux italiens envisagent néanmoins la probabilité d'une solution prochaine, et ils annoncent même déjà que l'évacuation du Dodécanèse sera complète et immédiate.

Les fiançailles du Diadoque.

Un communiqué d'Athènes vient d'annoncer officiellement les prochaines fiançailles du diadoque Georges de Grèce et de la princesse Elisabeth de Roumanie, fille aînée du prince héritier Ferdinand.

La mission militaire allemande en Turquie.

Des dissentiments sérieux se sont élevés, ces temps derniers, au sein de la mission militaire allemande à Constantinople, entre le général Liman de Sanders et le colonel Strempel, ancien attaché militaire, qui fut l'organisateur de la mission, dont il fit partie par la suite. Le colonel Strempel a quitté Constantinople pour un congé indéterminé. Comme c'est lui qui constituait le véritable lien entre la mission et Enver pacha, on estime généralement que son départ influencera défavorablement la situation des officiers allemands en Turquie, lesquels se trouvent déjà dans une posture difficile, du fait que la Porte ne peut mettre à leur disposition l'argent nécessaire à leur œuvre de réorganisation.

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Le protocole franco-péruvien.* — L'*Officiel* a publié le 13 février le protocole signé à Lima, le 2 février, par le ministre de France, M. Henri des Portes de la Fosse et le ministre des Affaires étrangères du précédent gouvernement péruvien, M. Emilio Althaus, pour le règlement des créances et des réclamations françaises contre le Pérou. Voici les dispositions principales de ce document :

1° Les gouvernements français et péruvien ont résolu de soumettre à un tribunal arbitral siégeant à La Haye les réclamations des créanciers français qui étaient représentés en 1910 par la Banque de Paris et des Pays-Bas, afin que ce tribunal décide si lesdites créances sont fondées et, dans l'affirmative, quel en est le montant.

2° Il est convenu qne les deux gouvernements se conformeront à la sentence arbitrale, quelle qu'elle puisse être, et que si cette sentence est favorable auxdits créanciers français, le gouvernement du Pérou effectuera, dans le délai que fixera ladite sentence, le paiement de la condamnation par l'entremise de la légation de France, sans que, dans aucun cas, le gouvernement français puisse exiger pour eux du Pérou, une somme supérieure aux 25 millions de francs stipulés dans le protocole Guillemin-Porras.

3° Dans les six mois de la signature du présent protocole, le gouvernement francais et le gouvernement péruvien désigneront chacun un arbitre et dans les trois mois de cette désignation il sera procédé à la désignation du surarbitre dans la forme prescrite par l'article 87 de la convention de La Haye, du 18 octobre 1907, pour le règlement pacifique des conflits internationaux.

Dix mois après la signature du protocole, les créanciers devront déposer, par l'entremise du gouvernement français, leur mémoire à la Cour de La Haye, et six mois après le dépôt du mémoire des créanciers le gouvernement péruvien fera déposer à La Haye son mémoire en réponse. Le tribunal se réunira à La Haye dans les six semaines qui suivront.

Les gouvernements péruvien et français devront également soumettre au même tribunal arbitral les autres réclamations françaises visées par la loi péruvienne d'autorisation du 31 décembre 1912, qui seront portées à la connaissance du gouvernement péruvien par le gouvernement français dans un délai de quatre mois à partir de la signature du protocole.

Le protocole a été promulgué à Lima avec toutes les formalités légales, mais le nouveau gouvernement vient de soulever de nouvelles difficultés quant à son application. Cette attitude, si elle se prolongeait, serait de nature à empêcher le gouvernement français de reconnaître officiellement le nouveau gouvernement de Lima.

— *Le voyage des souverains anglais et danois.* — Un communiqué de la Présidence de Conseil annonce que le voyage des souverains

anglais à Paris aura lieu le 21 avril, et celui des souverains danois, le 15 ou le 16 mai.

— *L'ambassade de France à Saint-Pétersbourg.* — M. Paléologue, qui remplace à la direction de l'ambassade de Saint-Pétersbourg M. Delcassé, a pris possession de son poste, le 13 février.

Angleterre. — *La question du « Home Rule » au Parlement britannique.* — Nous avons publié, il y a quinze jours, le texte du discours du Trône qui a ouvert, le 10 février, la session ordinaire du Parlement britannique. Aussitôt après la lecture de ce document, à la Chambre des communes et la Chambre des lords, l'opposition unioniste a posé la question du Home Rule : M. Walter Long aux communes et lord Middleton à la Chambre haute ont demandé simultanément et dans les mêmes termes qu'avant d'être voté définitivement le projet de Home Rule pour l'Irlande soit soumis aux électeurs du Royaume-Uni, convoqués pour de nouvelles élections législatives. La discussion n'a d'ailleurs présenté grand intérêt dans aucune des deux Chambres, les arguments contradictoires étant trop connus et rien n'étant plus guère à dire sur une question débattue déjà depuis si longtemps. Au surplus, le résultat de cette initiative de l'opposition était escompté d'avance, et il a été ce que l'on savait qu'il serait : par 333 voix contre 296, la Chambre des communes a repoussé la motion unionniste de M. Walter Long et inversement, par 244 voix contre 55, la Chambre des lord s'est prononcée contre le gouvernement.

— *Remaniements ministériels.* — Lord Gladstone, gouverneur de l'Afrique du Sud, ayant donné sa démission pour raisons de santé, sa succession a été attribuée à M. Sydney Buxton, président du Board of Trade. M John Burns succède à M. Sydney Buxton au Board of Trade, M. Herbert Samuel, secrétaire d'Etat aux Postes, remplace M. John Burns au Local Government Board. M. Masterman devient chancelier du duché de Lancastre et M. Hobhouse, ministre des Postes. M. Masterman a dû, par suite de sa nomination à ce nouveau poste ministériel, se présenter à la réélection dans sa circonscription de Bethnall-Green; il a été battu par son concurrent unionniste, sir Mathew Wilson qui a obtenu 2.826 voix contre ses 2.804 voix. Cet échec du gouvernement a été célébré avec enthousiasme par l'opposition unionniste.

— *L'accord anglo-allemand sur l'Afrique.* — La *Germania* de Berlin a annoncé que les négociations anglo-allemandes sont terminées : le Mozambique entre désormais dans la sphère d'influence anglaise; l'Allemagne assure son influence dans la colonie portugaise de l'Angola et dans le domaine du Katanga, au Sud de l'Etat belge du Congo. D'autre part, d'après le *Standard*, l'accord anglo-allemand, outre l'arrangement concernant les zones d'influence à assigner à l'Angle-

terre et à l'Allemagne dans les colonies portugaises, comprendrait aussi quelques arrangements relatifs à la frontière méridionale de la colonie du Sud-Ouest Africain. La frontière actuelle est formée par la rive droite du fleuve Orange. Cela a, en effet, considérablement gêné les autorités allemandes pour la répression de la contrebande au cours de ces dernières années. Le gouvernement allemand voudrait obtenir pour frontière, comme dans tous les cas analogues, le thalweg de la rivière.

Belgique. — *Le vote de la loi scolaire par la Chambre des représentants.* — La Chambre des représentants de Belgique a voté le 18 février, à l'unanimité des 98 membres catholiques présents, l'ensemble de la loi scolaire qui institue l'instruction obligatoire et met les écoles officielles et les écoles libres sur le même pied en ce qui concerne les subsides. Deux démocrates chrétiens se sont abstenus. Avant le vote, les libéraux socialistes avaient quitté la salle après avoir donné lecture de protestations contre la loi. La discussion avait commencé le 16 octobre dernier et les partis de gauche avaient fait, durant ces quatre mois, une opposition acharnée au projet. Le vote de la Chambre des représentants ne marque d'ailleurs pas la fin de la lutte scolaire, puisque le projet doit maintenant être renvoyé au Sénat, où les gauches entendent le combattre avec la même vigueur. Mais la majorité catholique au Sénat étant plus forte encore qu'à la Chambre, l'issue de cette lutte n'est pas douteuse.

Portugal. — *Le vote de l'amnistie politique.* — Conformément à ses engagements, le nouveau président du Conseil, M. Bernardino Machado, a soumis au vote du Parlement un projet d'amnistie s'appliquant à tous les crimes et délits politiques avec seulement certaines exceptions relatives aux faits ou aux personnes : dans la première catégorie figurent les attentats à la dynamite et généralement les crimes contre les personnes ; la seconde catégorie est composée d'une vingtaine de noms parmi lesquels le capitaine Païva Couceiro, le colonel Bessa, MM. Joào d'Almeida et Azevedo Contialo, que le gouvernement est autorisé à bannir du Portugal pour dix ans au maximum. Le projet d'amnistie a été adopté successivement par la Chambre des députés et par le Sénat.

Russie. — *La retraite de M. Kokovtzof. Le nouveau gouvernement.* — La retraite de M. Kokovtzof, que l'on annonçait imminente depuis plusieurs mois, est un fait accompli. Le 12 février, un rescrit impérial a enregistré la démission, acceptée, de M. Kokovtzof comme ministre des Finances et comme président du Conseil. M. Gorémykine, membre du Conseil de l'empire, ancien ministre président, remplace M. Kokovtzof à la présidence du Conseil, et M. Bark, conseiller d'Etat, adjoint du ministre du Commerce, est nommé ministre des Finances. Le rescrit rend hommage aux éminents services ren-

dus par M. Kokovtzof, qui reçoit le titre de comte. Un second rescrit a précisé le même jour — à propos de la nomination du nouveau ministre des Finances — les désirs de réformes du tsar :

L'empereur, déclare le document, tout en constatant les qualités politiques et la puissance laborieuse du peuple, déplore également et avec une profonde douleur sa faiblesse, sa pauvreté et sa désolante situation économique, conséquences inéluctables de l'ivrognerie, ainsi que de l'absence de tout crédit régulier accessible à tous. Depuis son voyage, la pensée impériale s'est définitivement arrêtée sur la nécessité urgente d'introduire des réformes dans la vie économique du pays. Il est inadmissible que la prospérité des finances publiques continue à dépendre de la destruction des forces morales et économiques de la grande multitude des sujets russes. Il importe de diriger la politique financière vers la recherche de revenus donnés par les sources inépuisables de richesses dont dispose le pays aussi bien que par le travail producteur des populations. Il faut, observant les principes d'une économie raisonnable, unir continuellement le souci d'augmenter les forces productrices du pays à celui de donner satisfaction aux besoins du peuple. Tels sont les objets des réformes désirables et dont la nécessité est urgente. L'empereur en est d'autant plus convaincu qu'il a trouvé un écho chaleureux de ses idées dans les Chambres législatives, lors de la discussion du projet tendant à la revision des lois sur le monopole de la vente des spiritueux.

On s'accorde à reconnaître que la mission de M. Gorémykine, qui est fort âgé et ne pourrait soutenir longtemps le fardeau du pouvoir, sera de courte durée.

Suède. — *La crise ministérielle. Le cabinet Hammarskjœld.* — La crise ministérielle que nous annoncions imminente dans notre dernière chronique s'est ouverte le 12 février, M. Staaf ayant remis au roi la démission collective de son cabinet. Le roi a fait appel à M. de Hammarskjœld, le jurisconsulte universellement connu qui fut arbitre à La Haye dans l'affaire de Casablanca, où il donna raison à la France. M. de Hammarskjœld a constitué son cabinet de la manière suivante :

M. de Hammarskjoeld prend la présidence du Conseil et le portefeuille de la Guerre.

M. Wallemberg, actuellement directeur de banque, reçoit le portefeuille des Affaires étrangères.

M. Hasselrot, président de la Cour d'appel de Kristianstad, reçoit le portefeuille de laJustice.

M. Vennersten, industriel prend le portefeuille des Finances.

M. de Sydow, gouverneur de province, entre au ministère de l'Intérieur.

M. Westman, professeur, prend le portefeuille des Cultes, et M. Dan-Brostroën, celui de la marine.

Le baron de Beck, propriétaire, devient ministre de l'Agriculture.

MM. Sternberg, Linner et le colonel Morke font partie du ministère, mais sans portefeuilles.

Le 18 février, le nouveau ministère s'est présenté aux Chambres.

Le président du Conseil a donné lecture de la déclaration que voici :

En apprenant que le roi voulait à tout prix éviter que le différend avec le ministère Staaff ne devînt une question de parti et qu'il ne désirait pas un ministère de droite, M. Hammarskjœld se trouva dans l'impossibilité de refuser son concours.

Ses efforts pour la formation du Cabinet ayant parfaitement réussi, il espère pouvoir être utile au pays.

Le but du ministère est de faire son possible en vue d'une rapide et satisfaisante solution de la question de la défense nationale. Le prestige de la Suède s'était fortement accru par les récents sacrifices patriotiques ; il serait très regrettable que ce prestige et en même temps la sûreté qui en dépend disparussent. Il ne faut pas que l'étranger, qui connaît mal souvent la Suède, ait l'impression d'un pays divisé par des querelles, au prix de sa sûreté.

Le conflit résultant de certains différends entre le roi et l'ancien ministère ne paraît nullement au nouveau gouvernement de nature à retarder la solution de la question de la défense.

Le ministère compte proposer au roi que le nouveau projet de défense soit présenté au Riksdag après la dissolution de la seconde Chambre et les nouvelles élections.

Le ministère supplie tous les partis de laisser de côté pour le moment les autres questions, si importantes et si justifiées soient-elles.

On aura recours pour assurer les nouvelles dépenses à un impôt spécial qui sera appliqué là où il pèsera le moins.

Le ministère insiste expressément sur ce point, que le but unique de l'augmentation des troupes vise la défense de la neutralité du pays.

II. — ASIE.

Chine. — *Un nouveau réseau français.* — La Banque industrielle de Chine vient d'obtenir du gouvernement chinois la concession d'un important réseau, situé en bordure de l'Indochine et qui pénétrera jusqu'à l'intérieur du Sé-Tchouen. Ce réseau comprendra deux lignes. La première part du port de Yamchéou, près de la frontière française, gagne Nanning, Poseh et se raccorde à Yunnan-Fou avec le chemin de fer du Yunnan. La seconde part de Yunnan-Fou se dirige vers le Nord, franchit le Yang-Tsé à Soui-Fou et aboutit à Choung-King où elle rejoint le Chinese central Railway. Le même groupe obtient d'autre part l'option de deux embranchements dont l'un se détachera de Nanning pour aller à Loungchéou et se raccorder un jour au chemin de fer tonkinois de Langson et dont l'autre, partant de Soui-Fou, gagnera Cheng-Tou, terminus du grand chemin de fer franco-belge de Toung-Chen. Le capital engagé est de 600 millions, dont 50 seront consacrés à la construction d'un port moderne à Yamchéou, et 350 à la construction des voies ferrées. Ce réseau une fois achevé dérivera vers le chemin de fer du Yunnan et Hanoï la meilleure partie des marchandises du Sé-Tchouen. De

plus, ils mettra Hanoï en communication directe avec la Chine méridionale par Loungchéou et Nanning.

— *La démission du président du Conseil.* — Un édit présidentiel publié le 23 février à Pékin enregistre la démission qui est acceptée du premier ministre Hsiung Hsi Ling et confie l'intérim de la présidence du Conseil à Sun Pao Chi, actuellement ministre des Affaires étrangères.

III. — AMÉRIQUE.

Mexique. — *L'assassinat de M. Benton.* — L'affaire mexicaine vient de se compliquer encore du fait de l'assassinat d'un sujet anglais, M. Benton, fusillé sur les ordres du général révolutionnaire Villa. Sir Edward Grey, au nom du gouvernement britannique a aussitôt adressé au gouvernement américain une demande de renseignements circonstanciés en l'avisant que l'opinion publique en Europe pourrait être sérieusement affectée par l'attitude du général Villa. Le secrétaire d'Etat américain, M. Bryan, a exprimé à sir Edward Grey tous les regrets de son gouvernement, et déclinant toute responsabilité pour les actes du général Villa, a déclaré que les consuls des Etats-Unis à Juarez et à Torréon avaient été chargés de poursuivre une enquête aussi complète que possible sur les faits qui avaient précédé le meurtre de M. Benton. En attendant les journaux anglais se montrent très sévères pour la politique du président Wilson qu'ils déclarent responsable en partie des événements actuels.

Etats-Unis. — *Les droits de péage du canal de Panama.* — Le 18 février, le président Wilson a répondu à diverses personnalités qui sollicitaient le maintien de l'exemption des droits de péage du canal de Panama en faveur des caboteurs américains, que le respect des engagements internationaux prime toute considération de politique intérieure. Le sénateur Lodge, membre républicain de la commission des Affaires étrangères, considéré avec son collègue, M. Root, comme l'homme le plus expérimenté en matière de politique extérieure, a fait sensation en répondant aux partisans de l'exemption que M. Wilson désire la suppression de cette clause de la loi du canal de Panama, pour sauver l'honneur et le crédit des Etats-Unis, sinon pour empêcher une guerre. M. Lodge a pressé le Sénat de ne pas s'opposer à l'action du président qui, sous sa haute responsabilité, a dit au Congrès américain qu'il y va en cette affaire du bon renom et de la sécurité des Etats-Unis.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Annam-Tonkin. — M. le *général de division* Sucillon est nommé au command. de la division du Tonkin.

INFANTERIE

Afrique Equatoriale. — M. le *capit.* Albin est désig. pour l'A. E. F.

CORPS DE SANTÉ

Indochine. — M. le *méd.-inspect.* Simond est nommé directeur du service de santé de l'Indochine.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — M. le *capit. de frég.* Couraye du Parc est nommé au command. de la *Manche.*

Levant. — M. le *mécanic. ppal de* 2e *cl.* Perrichon est désig. pour le *Bruix.*

Sénégal. — MM. les *enseig. de* 2e *cl.* Daguzan et Lohier sont désig. pour la *Surprise*, à Dakar.

CORPS DU COMMISSARIAT

Madagascar. — M. le *commiss. de* 2e *cl.* Vastel est désig. pour le *Vaucluse*, à Diégo-Suarez.

Cochinchine. — M. l'*offic. d'administ. de* 2e *cl.* Crespin est désig. pour l'arsenal de Saïgon.

MINISTÈRE DES COLONIES

Sont nommés dans le personnel des administrateurs des services civils de Indochine :

Administrateurs de 1re *classe.*

MM. Le Marchant de Trignon (H.-E.-H.); Quesnel (P.-A.-M.); Logerot (A.), administrateurs de 2e classe.

Administrateurs de 2e *classe.*

MM. Retali (P.); Caillard (H.-J.-A.); Fergeas (G.), administrateurs de 3e classe.

Administrateurs de 3e *classe.*

MM. Legros (E.-A.-M.); Le Fol (A.-E.); Bodin de Galembert (J.-L.-A.); Boyer (J.-M.-J.-M.); Dupuy (L.-V.); Balencie (J.-D.-C.); Tharaud (M.-P.-C.-L.); Barthélemy (M.-J.-R.), administrateurs de 4e classe.

Administrateurs de 4e *classe.*

MM. Prêtre (P.-C.-E.); Richomme (H.-L.-M.); Renault (P.-O.); Bouchet (A.-L.); Blandin (J.); Poulet (M.-A.-E.); Delhoumeaud (P.-C.); Pergier (E.-L.): Vérignen (A.-L.); Cunhac (E.-J.); Hérisson (J.-G.); Sénélar (E.-A.); Lambert (J.-J.); Truffot (A.-C.); Fauconnier (A.-B.-M.); Piot (G.-L.-A.), administrateurs de 5e classe.

Administrateurs de 5e *classe.*

MM. Fousset (E.-H.); Bary (B.-E.-R.-G.); Morize (J.-P.), élèves administrateurs; Nguyen-Pbu-Qui (A.); Bonnemain (B.); Caire (F.-C.); Bienvenue (R.-L.-M.-A.); Moulin (C.-A.-P.); Vayrac (E.-P.-H.); Wintrebert (H.); Gigon-Papin (M.-A.-L.-E.); commis de 1re classe.

LA CARICATURE A L'ÉTRANGER

Le Home Rule Bill.

M. Asquith : « Prenez mon cheval (mon programme) ; il est très facile est très doux. »
M. Bonar Law : « C'est possible, mais ses dents ne me disent rien. »

Punch (Londres).

La diminution des armements.

L'armée nouvelle que M. Lloyd George préconise pour défendre l'Angleterre, et suppléer au manque de bateaux.

Liverpool Courier (Liverpool).

Madame Mexico.

Le président Wilson : « Le costume huerta est passé de mode, Madame. Le dernier cri c'est le *Stars and Stripes* (le drapeau américain).

Lustige Blätter (Berlin).

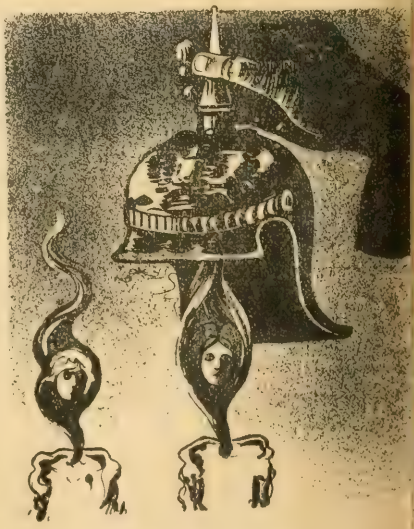

En Alsace-Lorraine.

Le nouveau régime.

Dur's Elsass (Mulhouse).

La nouvelle Albanie.

L'Autriche et l'Italie : « C'est prêt, on va pouvoir servir ! »

Kikeriki (Vienne).

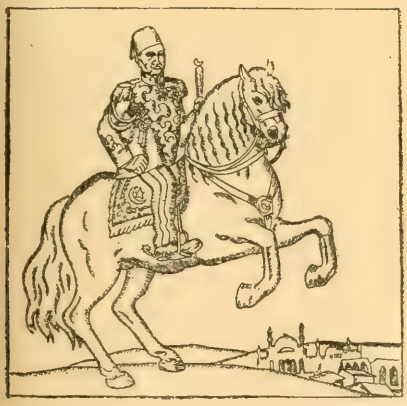

La mission allemande de Constantinople.

Le maréchal Liman de Sanders : « Si on continue à me monter en grade comme ça, je finirai par devenir sultan, et alors je n'aurai plus droit au chapitre. »

Ulk (Berlin).

Guillaume II et le kronprinz.

« Je voudrais bien savoir de qui ce gamin tient cette manie de télégraphier. »

Simplicissimus (Munich.)

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

L'Encyclopédie de l'Islam, 19e volume. Paris, librairie Alphonse Picard et fils.

La dix-neuvième livraison de l'excellente *Encyclopédie de l'Islam* sera particulièrement appréciée des coloniaux. Ils y trouveront sur Fez (orthographié Fas) une notice complète, géographique, ethnographique et historique, assortie d'une très intéressante bibliographie; cet article, d'une précision et d'une richesse d'informations remarquables, est dû à M. G. Yver, professeur à la Faculté des lettres d'Alger; le même auteur a rédigé aussi l'article Figuig. Nous signalerons enfin l'étude de W. Barthold sur le Farghana, et le début de la notice sur le Futa-Djallon, qui sera terminée dans la vingtième livraison.

H. L.

L'Évacuation de l'Espagne et l'invasion dans le Midi (juin 1813-avril 1814), par le capitaine Vidal de La Blache. Deux vol. in-8° avec 8 cartes hors texte. Paris, librairie militaire Berger-Levrault.

« Cette malheureuse guerre m'a perdu, disait Napoléon à Sainte-Hélène « en parlant de la guerre d'Espagne. Elle a divisé mes forces, multiplié « mes efforts... » Or, malgré son influence capitale sur la chute de Napoléon, cette guerre a été, de toutes celles du premier Empire une des moins étudiées par les historiens. C'est la période décisive, commençant à la bataille de Vitoria pour aboutir à l'invasion du Midi de la France par les troupes alliées, réunies sous les ordres de Wellington, qu'étudie le capitaine Vidal de La Blache. Le tome Ier : *L'Evacuation*, expose le remplacement du roi Joseph par Soult, l'offensive en Navarre ordonnée par Napoléon pendant l'armistice de Pleischwitz, la situation spéciale de Suchet sur la côte méditerranéenne de la Péninsule, les batailles de la Bidassoa et de la Nivelle qui ouvrent la frontière. Le tome II : *L'Invasion*, expose le traité de Valençay, l'état des départements du Midi, les batailles autour de Bayonne, les intrigues qui amènent l'occupation de Bordeaux, les appréhensions qui forcent Soult à se placer devant Toulouse. L'auteur, qui a mis à contribution pour ce travail les archives régionales aussi bien que toutes celles qui existent à Paris, a voulu que son ouvrage inspirât le respect des hommes qui, comme le maréchal Suchet, le préfet des Basses-Pyrénées A. de Vannsay, le général P. Thouvenot, ont montré de la droiture et de la fermeté dans des circonstances extrêmement difficiles. Cet aperçu sommaire suffit à montrer l'importance de l'ouvrage du capitaine Vidal de La Blache et son intérêt historique.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

Statistique financière de l'Algérie (Algérie du Nord et territoires du Sud), année 1911, publiée par le gouvernement général de l'Algérie. Un vol. in-4° de 207 pages avec tableaux et graphiques. Alger, imprimerie agricole et commerciale.

Panama. L'œuvre gigantesque, par J.-F. Fraser. Adapté de l'anglais, par Georges Feuilloy. Un vol. in-8° écu, avec 20 photogravures et une carte. (Collection : *Les Pays modernes*), Pierre Roger et Cie, éditeurs, Paris.

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS
DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LES GRANDES AGENCES TÉLÉGRAPHIQUES D'INFORMATIONS

Les grandes agences d'informations jouent dans le monde entier, et particulièrement en Europe, au point de vue tant politique qu'économique et financier, un rôle considérable sur lequel je n'ai guère besoin d'insister. Il est, à la vérité, aussi difficile de mesurer exactement l'importance de ce rôle, que de connaître à fond l'organisation de ces agences. Il s'agit là, en effet, d'entreprises essentiellement commerciales — tout comme le sont aujourd'hui la plupart des journaux eux-mêmes — et l'on sait que les commerçants répugnent, très légitimement d'ailleurs, à mettre le public dans le secret de leurs affaires.

Nous devrons donc nous borner à résumer ici les renseignements, forcément incomplets, que nous avons pu réunir sur ces agences, sur leurs origines, sur leur situation actuelle, et nous insisterons, en terminant, sur les contrats qui les lient les unes aux autres et qui doivent nécessairement préoccuper tous ceux qui s'intéressent à l'avenir de nos relations internationales.

***

On exagère et on se trompe, lorsqu'on représente la « commercialisation » de la presse comme un des phénomènes particuliers à notre époque. La vérité est que les journaux, en aucun temps et dans aucun pays, n'ont jamais pu s'affranchir des soucis matériels de l'existence. Le *primum vivere* est la loi générale de notre pauvre humanité. Seulement, à mesure que la vie est devenue plus complexe et plus difficile, il est naturel que la question proprement « économique » ait pris le pas, dans les bureaux des quotidiens comme dans l'esprit des individus, sur d'autres préoccupations d'un ordre plus élevé.

Si la « presse » — comme son nom l'indique — tire ses origines de la fondation de l'imprimerie, on peut dire que le

journal moderne date véritablement des grandes découvertes qui, dans le courant du siècle dernier, ont bouleversé si profondément les conditions de notre société : les chemins de fer et la navigation à vapeur, le télégraphe, le téléphone, les machines perfectionnées (« rotatives » et autres), etc. Avec le développement inouï des moyens de communication, la curiosité du public, avide de nouvelles, est devenue plus « tyrannique »; la concurrence entre les divers journaux a pris un caractère de plus en plus aigu : ils ont dû, pour satisfaire à ces exigences toujours croissantes, augmenter considérablement leurs frais, en même temps qu'ils diminuaient leurs prix de vente, afin d'atteindre une clientèle infiniment plus grande qu'autrefois et dont ils sont redevables, en partie, au développement de l'instruction.

L'apparition du « journal à un sou » marque donc une véritable révolution dans l'histoire de la presse : ni les abonnements, ni la vente au numéro ne permettent plus aujourd'hui aux journaux d'équilibrer leurs budgets. Leurs seules et véritables ressources leur sont fournies par la publicité, sous toutes ses formes. Leur indépendance en a naturellement souffert, car ce qui n'était qu'un moyen est bientôt devenu, pour la plupart d'entre eux et par la force des choses, le but principal, sinon exclusif. Comme toutes les entreprises commerciales, les grands journaux doivent se préoccuper de gagner de l'argent, non plus seulement pour couvrir leurs frais généraux et pour vivre, mais encore et surtout pour rémunérer les énormes capitaux qu'exigent leur création et leur développement incessant.

Mais dans l'impossibilité où ils se trouvent encore aujourd'hui de suffire à tout par eux-mêmes, les journaux ont dû, le plus souvent, s'en remettre pour leur publicité à des intermédiaires, de même qu'ils dépendent plus ou moins étroitement, pour leurs informations, — comme nous allons le voir — d'agences spéciales qui sont elles-mêmes parfois en même temps, comme l'agence Havas, des agences de publicité.

Le journal moderne date en France de l'apparition de la *Presse* (1836). Son fondateur, Emile de Girardin, eut l'idée d'abaisser de moitié le prix des abonnements et de couvrir par des annonces le déficit résultant de cette réduction, lequel n'était pas inférieur à 150.000 francs par an (1). Dans les pays germaniques, cet exemple ne put être suivi qu'après la disparition du privilège qui réservait le droit d'insérer des annonces à quelques journaux officiels : ce monopole (*Insaratenmono-*

(1) Destrem, *Les Conditions économiques de la Presse* (Paris, 1902), p. 99-100.

pol) fut supprimé en Autriche en mars 1848, et en Prusse le 1er janvier 1850 (1). Il en fut successivement de même dans les autres Etats d'outre-Rhin. En Angleterre, où ces entraves législatives n'avaient jamais existé, un grand journal vendu 4 *pence* pouvait, dès la moitié du XIXe siècle, grâce à la publicité, combler un déficit annuel de 600.000 francs (2). Le système d'annonces se développa d'ailleurs, par la suite, beaucoup plus rapidement dans les pays de langue allemande ou anglaise qu'en France et que dans les autres pays latins : nous en avons déjà indiqué les raisons dans cette Revue (3).

Les grandes agences télégraphiques datent de la même époque. Un journaliste parisien, M. Louis Latzarus, nous rappelait récemment, dans d'intéressants articles de la *Revue de Paris*, les curieux débuts de l'agence Havas. Charles Havas (né à Paris en 1785, mort en 1858) était un commerçant enrichi par le blocus continental. Il eut d'abord l'idée de tirer des journaux étrangers et de traduire les nouvelles les plus importantes, qu'il communiquait au *Constitutionnel*. En 1835, il étendit sa clientèle et ouvrit, rue Jean-Jacques-Rousseau, un petit bureau d'où il envoyait chaque jour à la presse de Paris et aux ambassades des informations étrangères ; mais il ne remporta qu'un médiocre succès. Enfin, en 1840, il s'avisa d'établir entre Paris, Londres et Bruxelles un service de dépêches par pigeons voyageurs. A cette époque, on ne disposait que du système télégraphique aérien Chappe, que le brouillard empêchait souvent de fonctionner. Grâce à ses messagers ailés, Havas reçut à deux heures de l'après-midi les informations publiées par les journaux anglais, parties de Londres à huit heures du matin. Les nouvelles parues dans les journaux belges lui parvenaient en quatre heures. « Progrès considérable, et qui établit la fortune de l'agence. Plus tard, Havas utilisa naturellement le chemin de fer et le télégraphe.... (4) »

En 1850, lorsque Auguste Havas succéda à son père, l'agence avait déjà des correspondants à demeure fixe dans toutes les capitales de l'Europe, ce qui lui permettait de donner à ses abonnés un service quotidien d'informations politiques, financières et commerciales.

---

(1) Dr Max Garr, Die wirtschaftlichen Grundlagen des modernen Zeitungswesens (dans les *Wiener Staatswissenschaftliche Studien*, 1912, II, p. 18).

(2) Cucheval-Clarigny, *Histoire de la Presse en Angleterre*, Paris, 1857, p. 168.

(3) Voir nos articles sur la Presse politique allemande dans les *Quest. Dipl. et Col.* (16 mars et 1er avril 1910); *** La Presse politique anglaise (dans les *Questions* du 1er mars 1911) et Z., la Presse politique d'Autriche-Hongrie (dans les *Questions* du 1er mai 1911).

(4) Louis Latzarus, Le journal moderne (*Revue de Paris*, 1er et 15 janvier 1914).

Mais l'agence Havas ne prit son véritable développement qu'à partir de 1856. Le service des annonces de presque tous les journaux était alors concentré dans les mains d'un M. Bullier, le premier fondateur des agences d'annonces de Paris. Havas eut l'idée de fusionner avec Bullier et de proposer à environ deux cents des plus importants journaux des départements un service spécial quotidien, télégraphique et postal, d'informations parisiennes et étrangères. Les journaux n'avaient à faire aucun déboursé ; mais en retour, l'agence se réservait le droit d'insérer gratuitement un certain nombre de lignes d'annonces et de réclames à la troisième et à la quatrième pages de ces journaux. Presque tous acceptèrent (1).

Plus tard, avec le concours des agences étrangères, sur lesquelles j'aurai à revenir, l'agence Havas développa considérablement son service d'informations, qu'elle étendit à tous les points du monde.

A l'imitation des *Korrespondenzen* d'outre-Rhin, l'agence Havas, sous l'habile direction de M. Lebey, devenu directeur général en 1873, est même arrivée à fournir aux journaux de province des correspondances politiques quotidiennes, toutes rédigées et même imprimées, conçues dans le sens politique du journal auquel elles sont destinées, moyennant une rétribution mensuelle ou contre un certain nombre de lignes d'annonces à utiliser par l'agence. Cette combinaison a porté, sans doute, un coup certain à l'indépendance et à la dignité de la presse départementale. Le mal est moindre, cependant, aujourd'hui qu'il y a quelques années, depuis que la généralisation du téléphone permet aux journaux un peu importants de province de recevoir, presque dès leur apparition, les nouvelles publiées par les journaux du soir de Paris, et de se passer par suite de l'intermédiaire de l'agence Havas.

Celle-ci n'en demeure pas moins une entreprise très puissante et très prospère. En 1879, elle est devenue une société anonyme au capital de 8.500.000 francs. Elle possède actuellement plus de 20 succursales en province et des correspondants fixes dans presque tous les chefs-lieux d'arrondissement.

Si elle laisse à d'autres agences plus récentes (agence Fournier, Information, etc.) le soin d'alimenter les journaux parisiens des nouvelles de la capitale, une exception importante est apportée à cette règle en ce qui concerne les comptes rendus des conseils des ministres et les « communiqués officiels », lesquels sont demeurés l'apanage de l'agence Havas.

Les origines de l'agence Reuter ne sont pas moins curieuses.

---

(1) Edmond Théry, article de la *Grande Encyclopédie*.

Son fondateur, Josaphat Julius, qui prit plus tard le nom de Reuter et qui devint baronet, était né à Cassel, en 1821, de pauvres parents israélites. Il débuta comme employé de banque à Göttingen, où il fit la connaissance du professeur Gauss, dont les expériences d'électro-magnétisme attiraient alors l'attention. Il fut associé à un libraire berlinois, mais il réussit mal. En 1849, il établit à Paris, avec des ressources fort modestes, un bureau de correspondance lithographique. A ce moment, les premières lignes télégraphiques venaient d'être posées en France et en Allemagne ; mais tandis que, dès le 1er octobre 1849, le gouvernement prussien abolit le monopole des dépêches de Berlin à Aix-la-Chapelle, en Belgique le télégraphe n'était pas encore à la disposition du public. Les télégrammes prussiens devaient donc être transportés d'Aix-la-Chapelle à Bruxelles par des voyageurs de chemins de fer : c'était une grande perte de temps. A l'exemple d'Havas, Julius y remédia par un service de pigeons voyageurs. Il créa, ensuite, à Bruxelles un bureau central, dont le directeur était le capitaine Steffen, son bailleur de fonds, qui recevait les dépêches de Lille, Calais, Paris, Bordeaux et Marseille et les transmettait à Aix-la-Chapelle, grâce à quarante pigeons-voyageurs. Plus tard, les informations purent être envoyées par le télégraphe directement de Paris à Aix-la-Chapelle. Quand arrivaient dans cette dernière ville les précieux messagers, Julius se hâtait de courir à la gare, d'où il expédiait ses dépêches à Berlin, Vienne et Saint-Pétersbourg. C'est ainsi que pour la transmission d'importantes informations politiques et financières, il put gagner plusieurs heures et même un jour entier sur les agences concurrentes. Au bout de très peu de temps, il put rembourser son bailleur de fonds !

Quand fut construite la ligne télégraphique d'Aix-la-Chapelle à Verviers (octobre 1850), Julius, qui était devenu sir Julius Reuter, alla se fixer dans cette dernière ville et il suivit ainsi le terminus du télégraphe jusqu'à Calais. Enfin, en 1851, lorsque fut posé le câble sous-marin de Calais à Douvres, il traversa lui-même le détroit et fonda sa célèbre agence de Londres, tout en dirigeant en même temps — mais pendant quelques années seulement — une agence analogue à Berlin (1).

(1) Reuter rencontra, d'abord, beaucoup de peine à faire adopter son service de dépêches à la presse anglaise. Ce n'est qu'en octobre 1858, que le *Times* publia un discours de Napoléon III, qui lui avait été transmis par l'agent de Reuter à Paris. De ce jour, la fortune de l'agence fut faite. Elle étendit sa sphère d'opérations et réussit à accréditer en 1859, des correspondants spéciaux auprès des quartiers généraux français et autrichien, pendant la guerre d'Italie. Sa réputation fut, dès lors, solidement établie en Angleterre.

En 1866, pendant la guerre de Sécession aux États-Unis, Reuter fit jeter un câble

Deux ans auparavant, le Dr Wolff avait créé dans cette dernière ville un « bureau de dépêches », qui eut d'abord un caractère strictement commercial, puis qui, à partir de 1855, s'occupa également d'informations politiques. La même année, cette entreprise, encouragée ouvertement par Bismarck qui y vit un moyen de déloger Reuter de Berlin, devint un « consortium », au capital nominal de 250.000 thalers. Dans la suite, la *Kontinental-Telegraphen-Compagnie* (tel est le nom officiel de l'agence Wolff) est devenue une société par actions, au capital d'un million, avec un fonds de réserve à peu près égal, et qui distribue un dividende moyen de 10 %. Outre ses bureaux dans les grandes capitales, elle possède en Allemagne une quarantaine de succursales et occupe cinq cents employés. Les frais de télégraphe et de téléphone dépassent un million de marks par an. Le nombre des abonnés allemands — pour la plupart, des journaux — était, en 1905, de 2.300.

A Vienne, fonctionne une agence officieuse et même officielle, l'*Oesterreichische Korrespondenz*, qui, à partir de 1860, sous le nom de *Kaiserliche-Königliche Telegraphen-Korrespondenz-Bureau*, est devenue une simple section de l'administration des télégraphes de l'Empire. Son budget, longtemps confondu avec celui de cette administration, en a été séparé en 1882 : il s'est élevé de 188.000 couronnes en 1883, à 828.000 couronnes en 1911. A la différence des autres agences, qui sont des entreprises privées, il s'agit donc là d'un véritable monopole d'Etat. Et en effet, si un décret ministériel du 7 mars 1902 a assujetti la fondation d'agences télégraphiques et téléphoniques, ayant un caractère politique ou économique, à une simple concession, le paragraphe 2 de ce décret oblige, dans tous les cas, « de tenir compte des circonstances locales » : de telle sorte que le gouvernement peut toujours empêcher la création d'agences

---

spécial de Cork à Crokhaven : dans ce port, un vapeur allait prendre les nouvelles à bord des bâtiments venant d'Amérique et les télégraphiait immédiatement à Londres. Une autre ligne, établie entre Father Point et Cape Race, aux Etats-Unis, permettait, en même temps, de transmettre les derniers télégrammes venus de New-York, de Boston, etc., aux vapeurs sur le point de partir pour l'Angleterre.

L'année précédente, Reuter avait également obtenu du roi de Hanôvre la concession d'un câble à travers la mer du Nord à Cuxhaven et de la France la concession d'un câble avec les Etats-Unis, qu'il exploita concurremment avec l'*Anglo-American Telegraph Company*. En 1872, il obtint du chah de Perse le privilège exclusif de développer les ressources internes de ce pays; mais cette concession fut annulée au profit de l'*Imperial Bank of Persia*.

Le baronet Paul-Julius Reuter est mort à Nice, en 1899.

Dans le budget de l'agence Reuter pour 1905, les abonnements figurent aux recettes pour 188.940 livres sterling ; le service des dépêches a coûté 144.677 livres sterling. Avec un capital de 94.172 livres sterling, le chiffre d'affaires a atteint, cette même année, une somme de 42.678 livres sterling, qui a permis la distribution d'un dividende de 5%. (V. Lorenz, *Die englische Presse*, Halle, 1907, p. 16.)

privées, appelées à concurrencer de façon quelconque son bureau officiel. De fait, il n'y a point d'exemple de concession accordée en vertu de ce texte (1).

*
* *

Il suit des développements précédents que le caractère des grandes agences d'informations est sensiblement différent, selon le pays que l'on envisage. Si le *K. K. Telegraphen-Korrespondenz-Bureau*, en Autriche-Hongrie, est une institution d'Etat, les autres agences sont plus ou moins « officieuses » en raison des liens qui les rattachent, à des degrés divers, aux pouvoirs publics.

C'est ainsi que l'agence Wolff — transformée, comme nous l'avons dit, en société par actions avec l'aide de l'Etat — a, de plus, le privilège de faire passer ses dépêches dans les bureaux de poste avant tous les autres télégrammes privés. En revanche, elle est tenue de transmettre toutes les informations que le gouvernement désire répandre : c'est dire, par conséquent, qu'elle joue un rôle souvent officieux. De plus, elle doit soumettre à l'autorité toutes les nouvelles qui lui parviennent, dès qu'elles touchent aux intérêts de l'Empire. Le gouvernement allemand est donc libre d'étouffer ce qui lui paraît inopportun et de modifier, au besoin, le reste dans le sens qui lui convient (2).

L'agence Reuter en Angleterre et l'agence Havas en France jouissent, incontestablement, de beaucoup plus de liberté et d'indépendance, bien que leurs rapports avec les pouvoirs publics ne laissent pas, dans chacun de ces deux pays, d'être naturellement encore assez étroits : c'est là, en quelque sorte, la rançon du privilège de fait, sinon de droit, dont elles jouissent, l'une et l'autre. Et on peut dire, de façon plus générale, qu'il en est de même de toutes les grandes agences télégraphiques d'informations qui existent en Europe, à la différence de l'*Associated press* des Etats-Unis qui est, elle, une vaste organisation coopérative, strictement anonyme, sans couleur politique ni religieuse, et ne dépendant que des journaux américains, pour le compte desquels elle travaille (3).

Il conviendrait, d'ailleurs, pour juger du degré d'« officiosité » des diverses agences européennes, d'entrer dans des détails assez délicats et que ne comporte pas le cadre restreint de cet

(1) Dr Max Garr, *loco citato*, p. 28.

(2) Voir nos articles des *Questions* (16 mars et 1er avril 1910) et André Tibal : La presse allemande, dans la *Grande Revue* du 25 octobre 1911.

(3) Voir André Verrière, La presse américaine, dans les *Questions* du 1er février 1912

article. C'est ainsi, pour ne donner qu'un exemple, qu'à la différence des agences Reuter et Wolff, jamais l'agence Havas ne démentira des communiqués officiels, une fois qu'elle les aura publiés.

D'autre part, il convient de remarquer que si, à la différence de l'agence austro-hongroise, ces trois agences laissent le champ libre à une concurrence que les règlements administratifs ne limitent en aucune mesure, *en fait* cependant, en raison des dépenses considérables que nécessiterait la création d'entreprises similaires rivales et des difficultés énormes auxquelles se heurterait leur existence, ces agences, dont la puissance individuelle est encore accrue par l'étroite solidarité qui les unit les unes aux autres, jouissent d'un véritable monopole.

On peut assurément le regretter, à n'envisager que la vie politique intérieure de chaque pays. Mais le danger apparaît plus grand encore et plus pressant, au point de vue de la politique extérieure, si l'on songe que ces agences — dont quelques-unes sont entièrement entre les mains des gouvernements — couvrent la plus grande partie du monde de leur réseau et forment entre elles un véritable *cartell*. Elles sont tenues, en effet, en vertu des conventions qu'elles ont conclues entre elles, de se communiquer réciproquement toutes les informations qu'elles recueillent dans la zone territoriale impartie à chacune d'elles — et de ne les communiquer à aucune autre agence, en dehors d'elles.

Le premier traité de ce genre fut passé, en 1866, entre Havas, Reuter et Wolff. Puis le système fut étendu au *Correspondenz-Bureau* de Vienne et aux autres agences, créées postérieurement dans divers pays. Ces traités, conclus pour dix ans, ont été renouvelés, en dernier lieu, en 1910.

Le partage est ainsi fait : Reuter fournit les nouvelles du Royaume-Uni, des colonies britanniques et de l'Extrême-Orient; Havas, celles de la France, de la Péninsule Ibérique et de la Belgique ; Wolff, celles d'Allemagne et des Pays scandinaves, et conjointement avec Havas, celles de Suisse et de Russie. L'Amérique du Nord dépend de l'*Associated Press* ; l'Amérique du Sud, à la fois de Reuter, d'Havas et de Wolff. Le *Korrespondenz-Bureau* a dans son domaine l'Autriche-Hongrie, et en même temps qu'Havas, les pays balkaniques, à l'exception de la Grèce qui est réservée à Havas (1). En Italie existe une agence particulière, qui porte le nom de son fondateur, Stefani, un ancien ami de Cavour. En dehors de ces grandes agences, les autres — Fabra à Madrid, Delamarre à

(1) Dr Max Gang, *loco citato*.

Bruxelles, Nord-Bureau à Saint-Pétersbourg, etc., — n'interviennent qu'à titre de comparses et dépendent elles-mêmes de l'une ou l'autre des grandes agences.

Nous ne pouvons nous étendre ici sur cette organisation internationale qui est minutieusement réglementée, tant au point de vue des comptes financiers des grandes agences entre elles que du contrôle qu'elles exercent les unes sur les autres. Bornons-nous à indiquer que chacune d'elles possède auprès des deux autres, dans les principales capitales, un correspondant particulier, auquel sont communiquées avant d'être envoyées toutes les informations, et qui les modifiera au besoin dans la forme et dans le texte, en leur donnant un caractère plus « national », suivant le pays auquel elles seront destinées.

*
* *

Cette dépendance étroite où sont les agences, les unes vis-à-vis des autres, peut avoir, je le répète, de fâcheuses conséquences, à un moment donné, sur la politique internationale. Le danger est, en somme, assez analogue à celui qui résulte pour un pays — pour la France, par exemple, — de l'obligation où il se trouve d'emprunter, pour ses relations télégraphiques, les câbles étrangers. Il en a déjà été question, à diverses reprises, dans cette Revue (1).

Du fait que la Grande-Bretagne, notamment, jouit dans ce domaine, au regard des autres nations et au triple point de vue économique, politique et militaire, d'une situation privilégiée, notre collaborateur M. Léon Jacob concluait très justement que « les grands quotidiens anglais et les agences d'informa-« tions, comme l'agence Reuter, ont, sur leurs confrères et sur « les agences similaires du continent, une supériorité analogue « et fréquemment attestée... »

Lorsque nos rapports politiques avec Londres étaient loin d'être ce qu'ils sont devenus depuis, nous avons bien souvent éprouvé les inconvénients de cette situation : par exemple, lors de l'expédition de Madagascar, où Reuter exigea que le correspondant d'Havas fût en même temps son propre correspondant : de sorte que les événements de cette campagne étaient chaque jour publiés à Londres avant de l'être à Paris. En 1899 encore, — ainsi que le rappelait M. Léon Jacob — « les incidents « de l'affaire de Fachoda n'étaient révélés au public français « qu'après avoir été connus, examinés, appréciés par le cabi-« net de Saint-James... »

(1) Voir, en particulier, les articles de M. J.-H. Franklin (*Quest. Diplom. et Col.*, 1er décembre 1899) et de M. Léon Jacob (*Questions* des 1er août et 16 août 1912).

Sous le régime de l'Entente cordiale, on peut estimer que cette « vassalité » n'est plus aussi inquiétante pour nous qu'autrefois. Il n'en est pas moins certain que cet état de dépendance, où se trouvent à la fois notre gouvernement pour ses dépêches et notre presse pour ses informations étrangères (car la question des câbles et celle des agences sont étroitement liées), est des plus regrettables. N'y a-t-il pas, par exemple, pour la France, un danger permanent à ne recevoir le plus souvent ses nouvelles de Pétersbourg que par l'intermédiaire de Berlin ou d'être renseignée sur la plupart des événements balkaniques par une agence « officielle » autrichienne?

De même que les gouvernements des grands pays du continent s'efforcent, de plus en plus, d'assurer la liberté et la sauvegarde de leurs communications en développant leur réseau particulier de câbles sous-marins et en perfectionnant leur système de télégraphie sans fil, de même nos grands journaux tendent, depuis un certain nombre d'années, à s'émanciper des agences étrangères, soit en passant des contrats spéciaux avec les grands journaux anglais — de sorte que les nouvelles recueillies par ces derniers sont publiées, en même temps, à Londres et à Paris — soit, à l'imitation de leurs confrères des Etats-Unis, de Grande-Bretagne et d'Allemagne, en entretenant des correspondants particuliers dans les principales capitales ou en envoyant des correspondants spéciaux là où l'exigent les événements.

Le premier système n'est qu'une demi-mesure. Le second est infiniment préférable; et il est à souhaiter qu'à mesure qu'ils se développeront, nos grands quotidiens entrent de plus en plus dans cette voie.

Mais il est à craindre que l'exiguïté de leurs ressources, encore aujourd'hui — surtout si on les compare aux importants revenus que retirent de la publicité leurs confrères d'outre-Manche ou d'outre-Rhin — ne permette pas aux journaux français d'atteindre de si tôt le but visé et de s'affranchir complètement de la tutelle des agences (1).

ANGEL MARVAUD.

---

(1) Le commerce national n'est pas moins intéressé que la presse à se libérer de cette tutelle. Ici encore, l'Allemagne nous donne l'exemple. Tout récemment, a été fondée à Berlin la *Société économique allemande destinée à accroître le développement du commerce allemand à l'étranger*. Un des buts de cette société serait, paraît il, d'organiser des services de communications télégraphiques et de publicité entre l'Allemagne, d'une part, et de l'autre, l'Extrême-Orient et l'Amérique du Sud. Il s'agirait de créer une sorte d'agence télégraphique allemande, qui ne soit plus sous la dépendance des agences d'informations étrangères. (D'après une correspondance adressée de Berlin au *Temps*, du 24 février 1914.)

M. W. CHURCHILL

ET

LA POLITIQUE NAVALE ANGLAISE

M. Winston Churchill (1) est entré à Whitehall le 26 octobre 1911, par suite d'un remaniement ministériel dans le cabinet Asquith : il y eut chassé-croisé entre lui et M. Mac Kenna qui, de Premier lord de l'Amirauté, le remplaça comme secrétaire d'Etat à l'Intérieur. M. Mac Kenna était resté près de trois ans au ministère de la Marine. Il semble que son départ ait été motivé par les événements de l'été 1911 : au moment où la tension politique avait fait craindre une conflagration européenne, le gouvernement britannique avait discuté la possibilité de transporter en France ou en Belgique une partie du corps expéditionnaire, et il s'était produit un désaccord entre les membres du cabinet au sujet de la coopération des forces de terre et de mer. On dit aussi que le gouvernement n'avait pas été satisfait des dispositions adoptées par la flotte lors de la crise : on critiquait notamment la dispersion des escadres, jugée dangereuse pour la sécurité nationale (2). M. Churchill arrivait donc avec la mission de remédier à une situation assez mauvaise.

Sa présence à la tête de l'Amirauté ne fut pas sans émouvoir l'opinion. Elu aux Communes comme conservateur, il était passé dans le camp adverse pour protester contre les théories néo-protectionnistes de M. Chamberlain, et était immédiatement allé aussi loin qu'il fallait pour donner des gages au parti radical. On redoutait son intempérance de langage, ses tendances démagogiques et pacifistes maintes fois affirmées. Les

(1) Right Hon. W. L. Spencer Churchill, né en 1874 ; a fait son éducation à Harrow et Sandhurst ; lieutenant au 4e hussards : prit part, à Cuba, à la guerre hispano-américaine dans les rangs espagnols ; puis aux expéditions de Malakand Field en 1897, de Tirah en 1898, du Nil en 1898 ; à la guerre de l'Afrique du Sud dans les chevau-légers sud-africains (1899-1900), il fut fait prisonnier et s'échappa ; correspondant de guerre du *Times* ; M. P. pour Oldham (1900-1906), d'abord comme unioniste, puis comme libéral ; pour Manchester N.-O. (1906-1908) ; pour Dundee, depuis 1908 ; sous-secrétaire d'Etat aux Colonies (1905-1908) ; conseiller privé (1907) ; président du Conseil du Commerce (1908-1910) ; Secrétaire d'Etat à l'Intérieur, de février 1910 à octobre 1911.

(2) Parmi les nombreuses brochures publiées sur ce sujet en Allemagne et en Angleterre la plus intéressante est celle du comte de Goersdorff : *La Préparation à la guerre de la flotte anglaise en* 1911 (Berlin, 1912).

plus ardents de ses panégyristes eux-mêmes (1) sont gênés pour parler de son rôle politique. Ils s'en tirent en disant qu'il y a deux hommes en lui : le parlementaire politicien et ambitieux, qui avait toujours désiré occuper un des postes les plus élevés dans l'Etat; et le patriote qui, une fois en possession de ce poste, avait appliqué à ses devoirs les remarquables qualités d'intelligence et d'énergie qu'il possède. « La marine est en « dehors et au-dessus des partis », dit-il en prenant possession de son ministère. A ce moment, lord Charles Beresford lui-même lui faisait crédit : « Je hais et méprise la politique de « M. Churchill; c'est un homme très habile, par suite très dan- « gereux. Mais quelle que soit sa politique, s'il veut regarder « les questions navales du point de vue national et impérial, « et consacrer toute son intelligence et toute sa volonté à « mettre la flotte en état d'entrer instantanément en campagne, « il n'aura pas de plus ferme appui que le plus ancien de vos « collègues », disait le vieil amiral aux membres de la Navy League (2).

Il est certain que M. Winston Churchill a montré depuis qu'il est au ministère de la Marine une personnalité très accusée. On lui reproche de ne pas être un ministre, mais un « sultan », qui se croit omnipotent, et substitue son autorité personnelle à celle de l'Amirauté (3).

Ses débuts furent marqués par le renvoi assez brutal du Premier lord naval, l'amiral de la flotte, sir Arthur Wilson. Sir Francis Bridgeman, qui lui succéda, fut lui-même remplacé par le prince de Battenberg. Ces changements n'avaient rien d'étonnant : pour appliquer des idées nouvelles, il était naturel que le Premier lord de l'Amirauté voulût avoir des hommes nouveaux.

Attaqué par les radicaux sur la progression des dépenses navales, il l'est également par les conservateurs; l'année dernière, la *National Review* a publié deux articles qui sont de vrais réquisitoires (4) à son adresse. On lui reproche « d'avoir « rempli l'air de discours, d'avoir parlé si haut et si fort que « les niais prirent ses paroles pour des actes, et s'imaginèrent « qu'elles suffisaient à mettre la supériorité britannique hors « de question ».

Il est vrai que M. Churchill parle beaucoup. En reprenant

---

(1) Cf. Alan Burgoyne : M. Churchill à l'Amirauté (*London Magazine*, août 1912). La personnalité de M. Alan Burgoyne, éditeur de l'Annuaire de la Navy League, et conservateur avéré, donne un certain intérêt à cet article.

(2) A Portsmouth, le 15 novembre 1911.

(3) *Economist*, 31 janvier 1914.

(4) *National Review*, mars et octobre 1913.

ses principales manifestations oratoires, nous nous ferons une idée de sa politique navale.

Un de ses premiers actes fut la création d'un état-major de guerre navale, Naval War Staff (1). La réforme était demandée depuis trente ans; c'est pour l'obtenir que la Navy League avait été fondée. Il était nécessaire de doter la marine « d'un cerveau, d'un organe pensant », qui pût coordonner, en vue de la préparation de la guerre, les efforts de tout le personnel naval et aussi assurer, entre la Marine et l'Armée, la coopération indispensable. Séparées par des cloisons étanches, elles ne pouvaient pas travailler en commun; de là certaines divergences de conception que M. Balfour signalait et déplorait dès 1905, et qui venaient de s'affimer encore une fois avec une irrésistible évidence, à l'occasion de l'intervention éventuelle de l'Angleterre dans un conflit européen. Désormais, les deux états-majors allaient pouvoir chercher de concert la solution des grands problèmes intéressant la défense nationale. Cette création donnait donc satisfaction à un besoin impérieux. Ajoutons qu'on a reproché à cet état-major d'être un organe purement consultatif et non d'exécution (2).

Le premier discours où M. Churchill exposa les grandes lignes de sa politique fut celui qu'il prononça à Glascow, au banquet des constructeurs de la Clyde (3). Il empruntait aux circonstances une signification particulière: c'était le moment où lord Haldane faisait en Allemagne, sur l'invitation du gouvernement impérial (4), le voyage dont il fut tant parlé, et était reçu par Guillaume II. Au retour de son collègue, M. Asquith allait dire aux Communes que « son noble ami avait trouvé « le gouvernement allemand aussi désireux que le gouverne- « ment de Sa Majesté de dissiper les malentendus natio- « naux qui pouvaient avoir existé ».

En attendant, et pour que personne, en Angleterre et à l'étranger, ne pût se méprendre sur ses intentions et sur le sens qu'il fallait attacher aux changements apportés à la composition du cabinet, le Premier lord de l'Amirauté affirma

(1) 8 janvier 1912. L'état-major naval comprend 3 sections : la section des renseignements (déjà existante); — la section de la préparation des opérations, chargée de préparer les plans de campagne pour les différents cas pouvant se présenter; — enfin, une troisième section, dite de mobilisation, à qui revient la tâche d'examiner en détail les mesures à prendre pour mener à bien le plan de campagne étudié par la deuxième.

(2) M. Churchill and the Navy (*National Review*, mars 1913).

(3) Le 9 février 1912.

(4) « Au cours du dernier mois, dit aux Communes M. Asquith, on nous a indiqué « que la venue d'un ministre anglais à Berlin ne serait pas désagréable et serait « faite pour faciliter la réalisation de notre objet commun. »

que l'Angleterre conformerait son attitude à celle des puissances : si celles-ci diminuaient leurs armements, l'Amirauté ralentirait ses constructions ; si au contraire elles continuaient à augmenter leurs escadres, l'Angleterre ne pouvait pas faire autrement que de suivre le mouvement et d'augmenter les siennes. En même temps, M. Churchill répétait une fois de plus la formule par laquelle les gouvernements faibles se plaisent à excuser les mesures prises pour la défense nationale : l'Angleterre ne nourrit aucune pensée d'agression ; elle n'en a jamais eu ; elle n'en prête pas aux grandes puissances.

Le principe était donc posé : l'Angleterre n'avait pas de politique navale propre ; elle se mettait à la remorque des autres, et particulièrement de l'Allemagne.

Toutefois, M. Churchill apportait une réserve à cette doctrine d'effacement : il affirmait que la suprématie maritime était pour le pays une nécessité vitale, son existence même : « Sa prépondérance navale détruite, toute la fortune de la « race britannique, tous les trésors accumulés par des siècles « de sacrifices et d'exploits sont balayés. Ce n'est que par sa « marine que l'Angleterre est une grande puissance. » Tandis que l'Allemagne était déjà une grande puissance, honorée de par le monde, bien avant qu'elle possédât une marine ; pour l'empire allemand, la marine n'est guère qu'un luxe.

En un mot, l'Angleterre est prête à ralentir ses constructions, mais que l'Allemagne commence. Et comme l'Allemagne n'y paraît pas disposée, l'Angleterre va s'attacher fermement à l'exécution de son programme.

Nous le trouvons défini dans le discours du 18 mars à la Chambre des Communes, auquel il faut toujours se reporter pour suivre le développement de la politique navale anglaise dans ces dernières années.

Remarquons d'abord que ce discours visait nettement l'Allemagne. M. Churchill s'excusa de prononcer le nom d'une grande puissance mais n'hésita pas à le faire, disant qu'il n'y avait rien à gagner à user d'expressions indirectes ; au demeurant, les Allemands, gens d'esprit robuste, de bon sens, courageux, ne répugnaient nullement à un exposé bien franc et ne pouvaient pas s'offenser d'une expression courtoise et sincère. D'ailleurs, il devait toute la vérité à la Chambre et au pays. Enfin, le moment était venu, pour les deux nations, de s'expliquer, sans rien dissimuler et sans s'irriter, sur les conditions dans lesquelles, au cours des prochaines années, la rivalité navale se poursuivrait. C'était parler clair.

Il fit ensuite des observations générales touchant les condi-

tions de la guerre navale moderne. Alors qu'en temps de paix le rapport des constructions navales de deux puissances s'exprime par des pourcentages, en temps de guerre la force des marines en lutte est mesurée, non par une comparaison, mais par une soustraction. Cette considération est tout à l'avantage de la puissance la plus forte; elle a intérêt à payer de la perte d'une unité l'élimination d'une unité ennemie.

Ces éliminations successives accroissent la valeur de combat des unités les plus anciennes : c'est ainsi qu'à mesure que la guerre s'avancerait, les pré-dreadnoughts anglais joueraient un rôle de plus en plus important; aussi sont-ils tenus soigneusement en réserve. Il est certain que la grande supériorité numérique de ses escadres devrait, par la force des choses, assurer l'avantage à la Grande-Bretagne en lui permettant de continuer la lutte.

Mais l'existence de ces nombreuses unités qu'il faut entretenir la gène pour le développement de ses constructions neuves : elle est alourdie par les dépenses qu'occasionne ce grand établissement antérieur. Les Allemands n'ont pas encore commencé à sentir le poids d'une ancienne et gigantesque organisation. Ils y viendront à leur tour et se verront bientôt forcés de diminuer l'effort de leurs constructions neuves sous la pression grandissante des frais d'entretien.

Enfin, M. Churchill dénonçait les difficultés inhérentes à la mise en œuvre de tout programme naval. C'est un gaspillage que de construire pour la flotte un seul navire avant qu'il soit vraiment nécessaire. Il faut que « le plus longtemps possible « ce navire reste l'héritier des réalisations de la science na- « vale; comme il naît, trois années de sa brève existence sont « déjà écoulées; avant qu'il soit lancé, les unités capables de « le détruire existent déjà en projet. L'avantage en matière de « constructions navales reste toujours au dernier venu. »

Mais sur quelles bases doit être établie la suprématie navale de l'Angleterre? Le *Two Power Standart*, ou le *Two Keels to One*? Aucune de ces deux formules, qui eurent si longtemps l'avantage de représenter d'une manière concrète, pour « l'homme de la rue », les nécessités de la politique navale, n'est plus de mise aujourd'hui.

Tout d'abord, l'Angleterre n'a plus à redouter la coalition de la France et de la Russie, autrefois les deux plus fortes puissances navales de l'Europe. Alors le principe du double pavillon fut un guide commode. Mais l'accroissement de la force navale allemande a changé cette situation : « Le péril n'est « plus, pour l'Angleterre, dans l'alliance ou la coopération de

« deux puissances navales de force approximativement égale;
« mais elle doit envisager la croissance et le développement
« d'une marine très puissante, très homogène, maniée par le
« peuple de l'univers le mieux doué pour l'organisation, obéis-
« sant à un seul gouvernement et concentrée à faible distance
« des côtes britanniques. »

Contre une puissance aussi forte, il n'est pas possible de maintenir une supériorité de deux navires contre un. L'Amirauté a suivi le principe de conserver une supériorité de 60 % en dreadnoughts sur la flotte allemande, telle qu'elle est fixée par la loi navale. Si l'on peut se contenter de cette proportion, c'est seulement à cause des importantes ressources que l'Angleterre possède en navires de types antérieurs au dreadnought. Mais à mesure que ceux-ci perdront leur valeur de combat, il faudra élever au-dessus de 60 % le taux des constructions nouvelles. Cette proportion de 16 contre 10 n'est donc qu'un minimum, que permettent seulement d'accepter les circonstances.

Comme conclusion pratique, en appliquant à la loi navale allemande l'étalon de 60 %, l'Angleterre devra, de 1912 à 1918, construire alternativement une année 4, une année 3 navires. Et si les Allemands, augmentant leurs prévisions, mettent en chantier alternativement 3 et 2 unités, c'est 5 et 4 que construira l'Angleterre. Les Allemands ne gagneront donc rien à accélérer leurs constructions.

C'est dans ce discours que M. Churchill annonça la nouvelle répartition des escadres et leur concentration dans les eaux de la Grande-Bretagne. C'était un changement absolu dans les traditions de la politique navale anglaise. Jusqu'alors, cette répartition était déterminée par les considérations qui avaient amené l'Amirauté à adopter comme règle pour ses constructions le principe du *Two Power Standart* : quand les flottes que redoutait l'Angleterre étaient les flottes russe et française, elle voulait opposer à chacune une flotte qui lui fût supérieure. Sa flotte de la Méditerranée comprenait alors plus de cuirassés que la nôtre, qui était la plus grande force navale française. D'une part, le développement de la marine allemande; de l'autre, la destruction de la flotte russe par les Japonais, et l'entente cordiale, ont changé les conditions; l'Angleterre admet que ses intérêts dans la Méditerranée pourront être confiés à notre garde.

L'escadre de la Méditerranée vit donc sa base transportée de Malte à Gibraltar et dut, en cas de guerre, former la quatrième escadre de la première flotte, chargée de la défense des côtes

britanniques. Les trois autres escadres étaient formées des deux premières divisions de la Home Fleet et de la flotte de l'Atlantique. Dans les eaux anglaises, le nombre des cuirassés toujours prêts au combat se trouvait porté de 22 à 33.

En plus de cette première flotte, il y en aurait deux autres à équipages réduits, composées chacune de deux escadres de 8 cuirassés. Le total des navires présents dans les eaux anglaises serait alors de 65.

*
* *

Au mois de mai eut lieu la Conférence de Malte entre lord Kitchener, M. Asquith et M. Churchill. Nous y reviendrons.

En juillet, le secrétaire d'Etat à la Marine déposa aux Communes la demande de crédits supplémentaires pour l'exercice 1913, que faisait prévoir l'extension du programme allemand. Leur total s'élevait à 900.000 livres (1) dont 114.000 devaient être affectées à une augmentation du personnel de la flotte, 646.000 à l'amélioration des constructions navales, le reste à l'agrandissement d'un dock à Portsmouth et au service de l'aviation. Les prévisions budgétaires pour l'exercice prenant fin le 31 mars 1913 atteignaient donc 45.075.400 livres (1.127 millions de francs).

Le 22 juillet, M. Churchill prononça aux Communes un discours « qui était attendu avec anxiété », dit le *Times*. Cette anxiété s'expliquait, dans une certaine mesure, par les craintes qu'avaient provoquées, à l'égard des armements, les tentatives de rapprochement anglo-allemand, esquissées par sir Edward Grey et le baron Marschall de Bieberstein.

Le Premier lord de l'Amirauté attira l'attention sur ce fait nouveau, que la caractéristique de la nouvelle loi allemande n'était pas tant l'augmentation des constructions navales que l'accroissement de la puissance d'attaque des navires de toutes classes qui seront en tout temps immédiatement mobilisables. Tandis qu'avant le dernier amendement la flotte allemande comprenait 17 cuirassés, 4 grands croiseurs et 12 petits, elle allait comprendre dans un avenir prochain 25 cuirassés, 8 grands croiseurs et 18 petits. Alors que sur un total de 144 torpilleurs ou contre-torpilleurs, 56 étaient maintenus en plein armement, le chiffre des navires de cet ordre toujours disponibles serait désormais de 99. 72 sous-marins allaient être construits d'ici 1920. A cette date, le personnel de la flotte, aujourd'hui de 86.500 hommes, sera de 101.500. La flotte allemande comprendra alors, du fait des lois aujourd'hui votées, 41 cuirassés,

(1) 22.500.000 francs.

20 croiseurs de combat. 40 petits croiseurs; des torpilleurs, contre-torpilleurs et sous-marins en proportion ; enfin les quatre cinquièmes des forces allemandes seront toujours disponibles. C'est une flotte formidable, concluait M. Churchill.

Il ajoutait deux remarques d'ordre général, qui méritent d'être relevées. Tout d'abord, ce n'est pas impunément que les Etats auront des flottes aussi puissantes, capables d'entrer en guerre avec une soudaineté terrible : de ce fait, les risques de guerre se trouverontsensiblement accrus. Il observa également qu'une flotte ne se crée qu'avec une extrême lenteur. La construction d'un navire varie de dix-huit mois à trois ans; la formation d'un marin demande de deux à trois ans, celle d'un officier, de six à sept ans, et l'harmonie nécessaire n'est obtenue entre ces éléments qu'après une période beaucoup plus longue. Il faut donc, en matière navale, une politique régulière, méthodique. Sans plan bien arrêté, il est inutile de jeter les millions à poignées dans un geste d'impatience. Et M. Churchill rendit hommage à la méthode des Allemands, qui vont à leur but sans défaillance, durant plusieurs générations. Si l'Angleterre ne veut pas être distancée, elle doit construire annuellement non pas 3 et 4 cuirassés, mais 5 la première année et 4 chacune des suivantes

Pour répondre à l'état de mobilisation complet de la flotte allemande, l'Angleterre a rappelé dans ses ports les 6 cuirassés de Gibraltar et 2 cuirassés de la Méditerranée. Les 4 navires restant dans cette mer ont été stationnés à Gibraltar; leur nombre sera porté à 8 (1). Ainsi, la flotte de première ligne est portée à 28 unités; en 1914, elle en comptera 33, immédiatement mobilisables, qui pourront être opposées aux 29 unités allemandes. Sur ces 33 navires, 28 seront des dreadnoughts, tandis que des 29 allemands, 16 ou 17 seulement appartiendront à ce type. D'autre part, l'Allemagne aura plus de croiseurs cuirassés à mettre en ligne que l'Angleterre.

Mais dans la Méditerranée, la flotte anglaise sera inférieure à celles de l'Italie et de l'Autriche réunies; les sacrifices nécessaires pour y obtenir la supériorité dépasseraient les facultés du peuple anglais. On se bornera donc pour le moment à avoir à Malte les 4 *Invincible*. D'ailleurs, si certaines puissances accroissaient leurs constructions, il deviendrait nécessaire de construire une nouvelle escadre méditerranéenne.

M. Churchill annonçait enfin la participation du Canada à l'effort naval anglais.

---

(1) En cas de mobilisation, il leur faudrait quatre jours et demi pour se rendre de Gibraltar dans la mer du Nord.

Ces déclarations ne contentèrent personne en Angleterre : la presse conservatrice jugeait insuffisantes les promesses du Premier lord de l'Amirauté ; le *Times* signala même la contradiction qu'il y avait à retirer de la mer du Nord, pour les envoyer en Méditerranée, quatre grands croiseurs, après avoir montré que la situation y était si grave. Pour tous, le fait essentiel demeura l'annonce officielle de la participation du Canada à la défense impériale. On sait comment le Sénat du Dominion refusa au dernier moment cette participation (1).

En même temps, à la Chambre des lords, Lord Selborne demandait une escadre supplémentaire pour la Méditerranée, et recommandait, pour sa construction, de recourir à un emprunt remboursable en quelques années. Le marquis de Crewe, secrétaire d'Etat pour l'Inde, et le lord Chancelier Haldane repoussèrent naturellement la solution conservatrice, mais le ton de leur discours fut nettement pessimiste. « Je ne nie pas « un instant que la situation soit extrêmement grave et qu'il « faille y faire face avec le plus grand sang-froid », dit le premier. Et le second : « La situation est une des plus cri- « tiques qui aient existé depuis longtemps. »

C'est pour cela que le 18 octobre, à Manchester, M. Winston Churchill, s'adressant à un auditoire de radicaux, leur annonça que le budget naval allait encore être augmenté. Pour légitimer cet accroissement, il expliqua qu'il ne fallait pas l'examiner en soi, mais le détailler relativement à la fortune publique, au produit des impôts, à l'augmentation du commerce maritime, au chiffre des budgets militaires étrangers.

Or, depuis M. Gladstone, le budget naval anglais n'a augmenté que de 5 % par rapport au chiffre total des dépenses publiques. Au cours des dix dernières années, si le coût des armements navals s'est accru de 12 millions de livres, le commerce maritime anglais s'est accru de 350 millions.

Mais le budget de la défense ne peut être réduit que par une entente internationale. Reprenant donc le projet de vacances navales dont il avait déjà parlé, il disait à l'Allemagne : « Si vous ajournez d'une année la construction de deux unités « que vous avez décidée, en toute bonne foi, nous ajournerons « aussi d'une année la construction de nos quatre unités. »

Cette manifestation pacifiste, qui n'avait peut-être d'autre objet que d'obtenir des radicaux leur assentiment à l'effort indispensable, ne rencontra aucun succès, pas plus que celles qui l'avaient précédée. En Allemagne, on l'accueillit avec

(1) Voir *Quest. Dipl. et Col.* des 1er janvier et 16 juin 1913.

ironie ; en Angleterre même on observa tout ce qu'une pareille entente avait d'artificiel. Au lieu d'assurer la sécurité de l'Empire par un viril effort militaire, le gouvernement anglais la demandait à l'abdication de ses rivaux : attitude peu honorable. Enfin la France pouvait justement s'inquiéter d'une pareille proposition, qui permettait à l'Allemagne de porter sur l'augmentation de son armée l'effort économisé sur sa flotte.

*
* *

Fût-ce pour répondre à cette avance ? En février 1913, à la Commission du budget de la Marine au Reichstag, l'amiral de Tirpitz, secrétaire d'Etat à l'Office impérial de la Marine, déclara que le point de vue anglais, visant la prépondérance sur mer, était regardé par l'Allemagne comme justifié, et que le gouvernement allemand avait décidé de ne pas augmenter à l'avenir ses forces navales, mais de les laisser, par rapport à la Marine anglaise, dans la proportion de 10 à 16.

C'était le moment où la presse anglaise menait grand bruit autour de l'espoir, dont les Anglais se berçaient alors, de voir le Canada coopérer à la défense impériale en construisant trois dreadnoughts. On a dit que les paroles de l'amiral de Tirpitz avaient été inspirées par la crainte de cette participation : si les colonies s'imposaient de pareils sacrifices pour conserver à la mère patrie son hégémonie maritime, l'Allemagne serait forcée de renoncer à la lutte. Quoi qu'il en soit, la presse anglaise libérale accueillit avec enthousiasme ces déclarations allemandes, où elle voulut voir le gage d'une entente qui devait mettre fin à la rivalité des armements. Dans la presse allemande, on prit soin, au contraire (1) d'affirmer qu'il ne saurait être question d'un accord naval, secret ou public.

En présentant son budget le 26 mars, M. W. Churchill mit les choses au point. Il refusa de donner une « interprétation trop précise » au langage amical employé en Allemagne dans un but excellent et rassurant, et affirma que chacune des nations devait rester libre de faire à sa guise en matière navale. Le nouveau programme allemand prévoyant la construction de deux unités de première classe supplémentaires dans l'espace de six années, le programme anglais devra s'augmenter en conséquence de 4 vaisseaux ; pour chaque unité que l'Allemagne ajoutera à son programme, l'Angleterre en ajoutera 2 au sien. A ces constructions, il faut ajouter celles qui pourront être faites pour la Méditerranée et celles dont les colonies offrent de se charger. En tout cas, la supériorité de l'Angle-

(1) Entre autres le comte Reventlow, dans la *Deutsche Tageszeitung*.

terre dans la mer du Nord était assurée, puisqu'en 1920, contre 24 superdreadnoughts allemands, elle en comptera 41.

Le secrétaire d'Etat redit une fois de plus son couplet sur la limitation des armements et fit même de nouvelles ouvertures à l'Allemagne; puis se reprenant aussitôt, proclama que l'Angleterre était plus que jamais décidée à affirmer sa supériorité et à garder la liberté de ses mouvements.

Pour l'exercice 1913-1914, le budget était fixé à 1.169.310.000 francs, en progrès de plus de 31 millions sur le précédent. Le personnel était accru de 8.500 hommes, grâce auxquels la marine britannique compterait, au 31 mars 1914, 146.000 officiers et marins. Les constructions devaient absorber 335.229.000 fr. pour les constructions nouvelles; 283.507.000 francs pour les constructions en cours; 51.823.000 francs pour les travaux du nouveau programme.

Le budget préparé pour l'année financière 1914-1915 dépasse d'une centaine de millions celui de l'exercice précédent. En janvier 1914, on parla d'un grave dissentiment à ce propos entre M. Lloyd George et M. Winston Churchill. On dit même que tout le Conseil de l'Amirauté suivrait celui-ci dans sa retraite, si le Conseil des ministres lui refusait les crédits demandés.

D'autre part, on a reproché à M. Winston Churchill d'avoir dépassé de 75 millions les crédits budgétaires alloués pour la période budgétaire 1913-1914 (1).

L'Amirauté eut gain de cause : il s'agissait, en somme, de savoir si l'Angleterre voulait, ou non, maintenir sa suprématie navale par l'application du programme minimum établi par le Premier lord en 1912. En ce qui concerne les escadres métropolitaines, il est appliqué. Les mises en chantier prévues de1913 à 1917 sont de 21 bâtiments, contre 12 qui seront construits en Allemagne. La supériorité de 60 % est donc largement assurée dans la mer du Nord. Mais il faut tenir compte de la situation nouvelle créée dans la Méditerranée par les constructions de l'Autriche et de l'Italie.

(*A suivre.*)

A. DE TARLÉ.

---

(1) Ce dépassement, qui ne serait que de 62 millions, est le résultat de l'effort fait par tous les chantiers pour regagner le temps perdu : les deux années précédentes, il avait été impossible, par suite de l'insuffisance de la main-d'œuvre, de dépenser toutes les sommes votées pour les constructions neuves.

LE TUNNEL SOUS LA MANCHE

M. Asquith, premier ministre, recevant dernièrement une députation de quatre-vingt-dix membres du Parlement partisans du tunnel sous la Manche, a passé en revue l'état de la question depuis 1874. A l'origine, le ministère des Affaires étrangères britannique et le gouvernement français étaient favorables au projet; mais la Marine et l'opinion publique anglaises y étaient opposées. Neuf années après, une Commission mixte de lords et de membres du Parlement se prononça contre le tunnel sous l'influence de lord Wolseley. Depuis cette époque de nouvelles propositions ont été faites et rejetées chaque année; le dernier incident de ce genre date de 1907. A l'heure actuelle, le gouvernement anglais a de nouveau soumis la question au comité de Défense impériale; il est possible que l'avis de ce comité soit favorable au projet, et que le gouvernement ne s'oppose pas à sa réalisation, si une campagne de presse n'intervient pas.

Quels sont donc les principaux arguments invoqués en faveur du tunnel ou contre lui? La première préoccupation du gouvernement doit être évidemment la sécurité du pays; la deuxième, la sauvegarde de ses intérêts commerciaux et industriels; enfin, très incidemment, à cause de la nuance politique avancée du parti au pouvoir, celle du danger problématique de trop faciliter aux ouvriers étrangers l'accès des chantiers anglais.

Les craintes exprimées dans le *Times*, que l'Angleterre n'a qu'à perdre commercialement à se voir relier par voie ferrée au continent, ne sont pas partagées par l'association des Chambres de commerce du Royaume-Uni qui est nettement favorable au tunnel et qui, par sa composition, paraît mieux à même qu'un organe de presse quelque sérieux qu'il soit de se rendre compte, autant que faire se peut, des répercussions financières, industrielles et commerciales résultant de l'ouverture du tunnel.

En ce qui regarde l'envahissement des chantiers anglais,

par l'élément ouvrier belge, allemand ou français, le prix total du passage sera sûrement plus élevé par le tunnel que par les nombreux cargos qui transitent journellement entre les ports anglais et les ports des nationalités citées.

Reste donc à examiner le point de vue militaire de la question. Nous supposerons, hypothèse vraisemblable, que l'Allemagne est en lutte avec l'Angleterre et avec la France réunies. L'Angleterre est sous la menace de deux dangers : elle peut être envahie et elle peut se voir couper les vivres.

Son armée régulière, baptisée la striking force (force qui frappe), composée d'environ 160.000 hommes (6 divisions d'infanterie et 1 de cavalerie) est destinée à faire la guerre soit aux colonies, soit sur le continent européen. Pour la défense même du territoire, il a été créée une force territoriale assez nombreuse, mais mal organisée et manquant d'entraînement.

Les experts militaires les plus réputés, notamment lord Robert, ont admis cependant que, malgré leur valeur médiocre, il n'en faudrait pas moins un corps de débarquement de 70.000 hommes pour entreprendre des opérations sérieuses en Angleterre.

Supposons que la « striking force » ait déjà quitté le sol anglais au moment choisi par l'ennemi pour déclarer ou provoquer la guerre. Le transport de 70.000 hommes, même avec une cavalerie et une artillerie réduites au strict minimum, est une opération de grande envergure, nécessitant des préparatifs impossibles à cacher et un convoi de nombreux navires escortés par une véritable flotte. Admettre qu'un pareil groupement puisse traverser sans encombre les 300 ou 400 milles de la mer du Nord, à vitesse modérée par suite du manque de cohésion de navires groupés sans entraînement préalable, c'est admettre implicitement que la flotte anglaise est réduite à l'impuissance, auquel cas le Royaume-Uni ne pourrait que subir la loi du vainqueur.

Voici quelques renseignements intéressants sur les transports de troupes.

Dans la guerre russo-japonaise, les Nippons ont employé :

Hommes	Chevaux	Vapeurs
—	—	—
Pour 28.646.....	— 6.239	— 31
39.657.....	— 5.120	— 53 (15 octobre 1904)
41.547.....	— 5.745	— 59 (19 au 22 sept. 1905)
43.041.....	— 8.156	— 74 (12 mars 1905)

D'après le général Wolseley il faudrait en tonnage brut:

Durée	1 homme	1 cheval	1 pièce
1 jour	1 t. 5	2 t. 5	4 à 4 t. 5
2 jours	2 tonneaux	6 tonneaux	4 t. 5
Plus longue durée	2 t. 5	7 tonneaux	4 t. 5

Dans un compte rendu du « Royal United Institution » on estime que pour le transport de:

52.000 hommes,
19.200 chevaux,
2.600 pièces et voitures.

134 vapeurs d'un tonnage moyen de 5.500 tonneaux seraient nécessaires.

La flotte commerciale de l'Allemagne se compose environ de 1.800 vapeurs sur lesquels on compte 16 paquebots rapides (Schnell-Dampfer), des paquebots-poste (Reich-Dampfer) et au moins une centaine de steamers d'un tonnage approximatif de 10.00 tonneaux.

Une hypothèse plus admissible est celle d'un petit corps de 3.000 à 4.000 hommes réussissant à tromper la surveillance de l'ennemi, débarquant aux environs de Douvres et menaçant l'issue anglaise du tunnel.

Avec les moyens d'information rapide dont on dispose aujourd'hui — téléphone, T. S. F., télégraphe, motocyclettes, automobiles, aéroplanes — avant que cette troupe ne fût arrivée à ses fins, on aurait cent fois le temps de mettre hors de service les machines de l'usine électrique donnant la force motrice aux trains, d'éloigner le matériel roulant, et au besoin d'inonder le tunnel. Et encore pour utiliser cette issue faudrait-il que ce même ennemi fût maître de l'issue française, qu'il y eût massé les forces voulues, ce qui suppose que cet ennemi est maître des côtes nord-est de la France et que l'Angleterre n'a pas été prévenue à temps de cette éventualité.

Avec les explosifs actuels, il est si simple de détruire des machines, des viaducs, des œuvres d'art, qu'il est vraiment difficile de croire un instant à la possibilité de l'envahissement de l'Angleterre par le tunnel, même dans le cas où il s'agirait de la France maîtresse d'une des issues.

La crainte de manquer de vivres est plus fondée, parce que l'agriculture ne fournit à la population que 14 % du blé indispensable pour son alimentation et que, d'après une déclaration publique faite dernièrement au Parlement, les réserves de

vivres n'assurent l'existence des 49 millions d'habitants de l'Angleterre que pour une période maxima de trois mois.

En 1911, rien que pour les blés et les céréales, il a été importé dans le Royaume-Uni un poids total d'environ 9 millions de tonneaux, la Roumanie et la Russie y entrant pour 3.250.000 tonnes, les Indes orientales pour 1.296.000 tonnes et le complément provenant du Canada et des Etats-Unis.

Ajoutons-y, d'après M. Leroy-Beaulieu, 115.000 tonnes de beurre, 270.000 tonnes de mouton, 150.000 tonnes d'autres viandes, 150.000 tonnes de pommes de terre.

L'Angleterre dépend donc entièrement de l'étranger pour sa subsistance.

Pour protéger ces arrivées, elle dispose d'une partie de ses croiseurs et de paquebots (croiseurs auxiliaires) munis récemment d'installations leur permettant, dès la déclaration de guerre, la mise en place d'un certain nombre de canons de 102 millimètres.

Si tout se bornait au passage entre mailles de quelques croiseurs et d'un petit nombre de croiseurs auxiliaires, il n'y aurait pas trop d'inquiétudes à avoir ; mais si chaque pacifique paquebot allemand se transformait en canonnière et tirait du canon sur tous les steamers à marche lente économique baptisés *Food carriers* (porteurs de vivres) ou *Tramps* (vagabonds), la question prendrait des proportions incalculables. La pénurie et la cherté des vivres, dans une période de fermeture des usines et de stagnation des affaires, amèneraient sûrement des troubles sérieux, et la pression exercée par l'opinion publique soutenue par la presse pourrait obliger le gouvernement à diviser ses forces, ce qui nuirait à l'ensemble des opérations navales.

On objecte, il est vrai, que l'Allemagne a moins de navires de commerce que l'Angleterre. Mais, bien que l'Allemagne dépende également de ses voisins pour sa subsistance, elle n'en est pas à 90 jours près (1) ; en outre, comme la destruction de son commerce maritime ne compromettrait pas son existence, on peut être certain que les croiseurs et croiseurs auxiliaires allemands chercheraient plutôt à détruire les navires de commerce ennemis qu'à protéger les leurs, et dans ce cas l'avantage serait franchement de leur côté.

Le Royaume-Uni, malgré ses nombreuses lignes de paque-

(1) L'Allemagne ne peut nourrir que 47 ou 48 millions d'habitants sur 69 ; en 1911, elle a demandé à l'étranger pour 3 milliards de vivres ; l'année était, il est vrai, mauvaise, mais tous les ans elle dépense 2 milliards au moins dans ce but.

bots, n'a d'ailleurs pas une supériorité manifeste sur son adversaire. Il a en effet, pour ainsi dire, le monopole du transport des poids lourds fait par les *Tramps* dont nous avons parlé et qui ont sur leurs rivaux le précieux avantage d'un fret de départ en bon charbon anglais. A leur retour, ils rapportent en Europe les matières premières (*raw-material*) nécessaires à l'industrie, les vivres, céréales, blés, coton.

En Allemagne, où les centres charbonniers de Silésie, de Westphalie, de Saxe, sont très éloignés des ports d'embarquement, les exportations de charbon se font presque exclusivement par les chemins de fer ou les canaux. Enfin les produits chimiques, électriques ou autres de l'industrie germanique demandent le plus souvent une grande rapidité de transport pour satisfaire aux besoins de sa clientèle mondiale.

Il résulte de ce qui précède que sur les 18.000.000 de tonnes de jauge brute des navires anglais, il y a 4.000.000 de tonnes de paquebots de lignes et qu'en Allemagne, sur 4.300.000 tonnes, il y a 3.000.000 de tonneaux de navires rapides (1). Si on y ajoute les paquebots autrichiens et italiens, le total ne s'écarte pas beaucoup de celui des Anglais (2). Tout récemment ces derniers ont armé de canons de 100 millimètres une véritable flotte de navires frigorifiques pouvant porter en une fois 2.500.000 carcasses de moutons.

Si le tunnel existait, le danger serait en partie écarté, car si on ajoute aux côtes anglaises l'étendue des nôtres, la surveillance serait bien plus difficile à exercer. On utiliserait au besoin les lignes de chemins de fer du Midi, de l'Ouest et du Nord de la France moins accaparés par les besoins de l'armée. Ce serait long, gênant, très dispendieux; mais l'Angleterre, avec ses trois mois de vivres d'avance pourrait résister plus longtemps. Et il faut également tenir compte des vivres que l'on pourrait lui expédier en provenance de la Hollande, de la Belgique et de la Suisse.

Un des côtés de la question sur lequel les journaux militaires anglais ont appelé l'attention, est le danger que l'opinion anglaise admette que la construction du tunnel mettrait le pays à l'abri de la famine, tandis que toutes les autorités militaires et maritimes estiment que seule une flotte invincible et maîtresse de la mer peut donner à cet égard les garanties indispensables.

---

(1) Conférence de M. de Rousiers, secrétaire général du Comité des Armateurs, à la Ligue maritime de France.

(2) En admettant que les conventions de la Triple-Alliance comprennent les forces maritimes des trois Etats.

On a également exprimé la crainte que, si au point de vue financier le premier tunnel donnait des dividendes rémunérateurs, rien ne s'opposerait à ce que l'on en construisît plusieurs aux dépens du *splendide* commerce maritime côtier.

Reste encore le traditionalisme si fortement enraciné chez nos voisins et la peur peut-être excessive chez beaucoup d'Anglais de se voir envahir par les habitudes et les mœurs continentales très différentes des leurs.

Disons enfin que l'exécution du tunnel n'offre aucune difficulté technique insurmontable : sa longueur sera de 55 kilomètres et son prix très approximatif de 400 millions de francs.

Les travaux de sondage très sérieux, exécutés depuis nombre d'années, ont démontré que les couches à perforer se composent de bancs de craies très dures, imperméables. Il y aurait deux voies parallèles séparées par mesure de précaution, par une couche de terrain de 15 mètres. Avec la traction électrique on espère pouvoir faire circuler un train toutes les dix minutes avec 500 voyageurs.

Le trafic par cette voie serait considérable : le nombre de voyageurs se monterait à plusieurs millions par an, la plupart d'entre eux préférant le confort d'un wagon moderne à celui des paquebots durement secoués dans les traversées d'hiver et même d'été de la mer du Nord et de la Manche.

Commandant Poidloüe.

LES PUISSANCES COLONIALES

DEVANT L'ISLAM

Nous avons exposé précédemment (1) le développement historique et l'aire actuelle d'expansion de l'Islam dans l'Afrique noire. L'Islam s'est répandu à travers le continent par la voie de terre, spontanément, en sens inverse de l'expansion occidentale. Il s'est dès le début posé en adversaire de celle-ci, ennemi déclaré quand il a eu le pouvoir et le temps de grouper une force compacte, adversaire moral et passif lorsque les circonstances l'ont obligé à subir la domination du chrétien.

Mais dans la trêve momentanée que lui impose sa faiblesse, il prépare obstinément sa revanche, en organisant contre la force matérielle la résistance des âmes. Si le problème d'une politique musulmane se pose avec une impérieuse nécessité pour les puissances européennes dans leurs colonies arabo-berbères de la Méditerranée, il ne tarderait pas à revêtir la même acuité en Afrique Centrale et Occidentale pour celles qui croiraient pouvoir se désintéresser de l'œuvre de propagande patiente et tenace qui se poursuit sans arrêt aux confins du paganisme et de l'Islam.

I

Parmi les nations intéressées, le Portugal et l'Allemagne semblent avoir méconnu jusqu'à présent cette nécessité, mais pour des raisons bien différentes : le premier, par tradition et impuissance, la deuxième parce que des préoccupations plus graves sollicitent son énergie. En pleine période d'extension territoriale et d'organisation économique, l'Allemagne s'applique à la constitution de son empire colonial, but désormais avoué de la Wilhelmstrasse (2), et l'accomplissement de ce chef-d'œuvre diplomatique mérite en effet qu'elle y concentre ses efforts politiques et financiers.

---

(1) *Quest. Dipl. et Col.*, 16 février 1914 : Une revanche de l'Islam.

(2) Voir, à ce sujet, dans les *Quest. Dipl. et Col.* du 1er décembre 1913 : « La rivalité anglo-allemande et le partage de l'Afrique Centrale. »

L'Italie, qui n'a que des musulmans comme sujets en Somalie, en Erythrée et en Tripolitaine, semble vouloir inaugurer une politique indigène si différente de celle que suivent les autres puissances musulmanes qu'elle mériterait à elle seule une étude spéciale. Tout imbue des vieilles traditions romaines, elle prétend là encore *fare da se*, et devancer en hardiesse la France même, sa voisine en Afrique du Nord. Elle rêve d'incorporer les musulmans de Libye dans la nationalité italienne, en leur conférant la « piccola cittadinanza » ou droit inférieur de cité, qui comporte tous les privilèges attachés au titre de citoyen, à l'exception des droits politiques. Il serait intéressant de suivre ce que deviendra, au contact des réalités, cette formule de colonisation, si neuve et si vieille à la fois, qu'un impérialisme impatient et dédaigneux ne craint pas d'opposer, au début même de son expansion coloniale, à la politique indigène de la France.

L'Afrique Occidentale, au contraire, offre un admirable terrain d'expériences. La France et l'Angleterre se sont trouvées là exactement dans la même situation : l'Islam en marche, mais ayant seulement entamé les races assujetties. Or, elles appliquent en matière de politique indigène des principes et des méthodes diamétralement opposés, malgré l'identité du problème que leur domination a fait surgir. L'étude en est d'autant plus intéressante qu'il existe en fait entre les colonies anglaises et françaises de l'Afrique Occidentale une solidarité intime, née de l'enchevêtrement de leurs frontières et de l'évolution simultanée de leurs destinées économiques.

Pour pouvoir examiner, sous une forme critique, les principes de politique indigène adoptés respectivement par les Anglais et les Français, il convient d'esquisser d'abord la psychologie du noir islamisé, au double point de vue religieux et social.

II

Si l'Islam, né sur les plateaux d'Arabie, a pu s'implanter dans les milieux les plus divers, c'est qu'il a su s'adapter aux conceptions traditionnelles des races, en se superposant à elles sans les détruire entièrement. Le Coran n'est pas seulement un ensemble de prescriptions religieuses, un recueil théologique. Il est aussi le code civil et la loi politique des croyants. Il renferme ainsi tous les éléments nécessaires à la constitution d'une société nouvelle, quel que soit le cadre — compliqué ou rudimentaire — où vivait antérieurement la collectivité.

Sa large tolérance, la simplicité extrême de ses dogmes, le nombre infime des rites nécessaires exercent un attrait irrésistible sur les âmes rebelles aux raisonnements spéculatifs. Quelques formules brèves et simples résument tout l'ensemble des conceptions morales, philosophiques et théologiques contenues dans le Coran : encore se réduisent-elles, en fin de compte, à une seule : l'unité de Dieu révélée par la mission prophétique de Mahomet. Les prescriptions rituelles consistent essentiellement dans la prière que tout bon musulman doit faire cinq fois par jour, le jeûne annuel du Ramadan et le pélerinage à la Mecque qu'il doit accomplir une fois dans sa vie. Il n'existe point de hiérarchie sacerdotale, point de classes sociales superposées, point de féodalité ni de castes. Le musulman ne connaît point d'intermédiaire entre Dieu et lui.

Toutefois, le monothéisme rigide de Mahomet était une conception trop élevée pour être admise sans transition par la mentalité puérile des fétichistes. Comme les Berbères de l'Afrique du Nord, les Noirs ont enveloppé des oripeaux de leurs vieilles croyances la nudité du dogme mahométan. C'est ainsi que le passage de l'idolâtrie au monothéisme a été facilité par le culte des saints, toléré d'abord et aujourd'hui pratiqué dans toute l'étendue de l'Afrique. De place en place, de la Méditerranée au Niger, sur les pistes du désert où passe le lent défilé des caravanes, comme au bord des sentiers du Soudan enfouis dans les hautes herbes, se dressent les mausolées de terre grise où reposent les saints de l'Islam. La piété attentive des nomades les protège contre les dégradations que la violence des tempêtes et l'usure du temps apportent à leur masse humble et fragile. Rien ne maintient et ne fortifie l'empreinte religieuse du Coran comme ces *tumuli* — manifestations extérieures d'un culte que Mahomet réprouverait — qui jalonnent, sur toutes les routes d'Afrique, les étapes de sa conquête.

Trois conséquences capitales résultent de cette adaptation presque adéquate de la religion de Mahomet à la mentalité primitive de ses adeptes noirs. C'est, au point de vue religieux, la fermeté inébranlable de leur foi ; — au point de vue social, l'orgueil d'appartenir à une élite qui a droit à l'hégémonie, et le dédain de l'infidèle ; — au point de vue politique, la solidarité universelle, on pourrait dire la fraternité des croyants. L'Islam transforme profondément la vie individuelle et la vie sociale : il canalise vers un but unique le cours habituel des sentiments et des pensées ; il donne aux hommes un idéal, aux collectivités une raison d'être, un principe permanent de cohésion et d'offensive.

Il n'y a point de renégats parmi eux. L'apostasie leur apparaît comme une chose si extraordinaire, si imprévue que la masse du peuple ignore jusqu'au terme qui la désigne (1), et que seuls les commentateurs les plus érudits du Livre saint pourraient indiquer les sanctions pratiques, les rites d'expulsion et de réintégration, en un mot le statut nouveau du musulman infidèle. Or — fait singulièrement grave — la naturalisation que certaines nations chrétiennes leur offrent comme une récompense, et qui constitue aux yeux des Noirs fétichistes ou chrétiens une sorte de parure sans prix, de définitif anoblissement, n'est aux yeux des musulmans qu'une apostasie partielle, une déchéance. Les Algériens désignent les naturalisés par le terme méprisant de *mtourni* (les retournés), terme emprunté d'ailleurs presque sans altération à la langue du *roumi*.

Sollicité de choisir entre les religions chrétienne et musulmane, le Noir adopte neuf fois sur dix cette dernière, et cela malgré les considérations d'intérêt personnel qu'il pourrait envisager en faveur de la religion de ses maîtres : secours pécuniaires, écoles, naturalisation plus facile, etc. Le choix fait, nulle propagande au monde ne lui ferait changer un iota à ses croyances. Le christianisme lui apparaît dès lors, avec sa Trinité et ses autres mystères, non point comme une religion trop abstraite, trop difficile à comprendre, trop supérieure à son intellectualité rudimentaire, mais comme une pratique barbare, une superstition grossière à peine différente du paganisme d'où il s'est lui-même affranchi, ou pis encore, comme l'hérésie d'hommes qui, ayant eu la révélation de la vérité, l'auraient indignement travestie.

Aussi le Noir islamisé se sent-il vraiment haussé à une dignité nouvelle en entrant dans la grande famille mahométane. Il en conçoit un orgueil immense et ne craint plus de manifester le plus profond mépris non seulement pour ses frères idolâtres mais aussi pour les chrétiens. Il est convaincu que l'Européen reconnaît la supériorité du Coran sur ses propres superstitions ; et il en voit la preuve évidente dans la tolérance que nous pratiquons à l'égard de son culte. Quant à l'athéisme, il ne le conçoit même pas. Il se montre aussi réfractaire aux attaques du scepticisme qu'aux arguments du missionnaire, et se contente de leur opposer cette série d'affirmations énergiques et répétées qui constituent la trame même de sa Foi.

Quelle pourrait bien être l'action sociale d'une puissance

(1) Mourtedd, en arabe.

européenne sur ces consciences de granit? Toute tentative d'assimilation qui aboutirait à la dissociation du statut musulman se heurterait à leur fanatisme. Ils repoussent comme une injure l'offre des privilèges civils et politiques attachés au titre de citoyen contre l'abandon du statut coranique.

Mais la Foi mahométane ne dresse pas seulement le Noir contre le chrétien même sceptique, la famille et la tribu contre toute forme occidentale de groupement social, elle dresse fatalement l'Etat musulman contre la domination de l'Europe.

L'empreinte du Coran se traduit en effet par l'égalité absolue et fraternelle de ses adeptes. Le monde islamique ne reconnaît aucune hiérarchie; bien longtemps avant la Révolution française, il avait inscrit parmi ses principes fondamentaux l'égalité et la fraternité. A l'heure sainte de la prière, qui rassemble dans l'enceinte de la mosquée la foule recueillie des croyants, nul n'a un droit de préséance. Chefs militaires et marabouts, khalifes et émirs voisinent avec les pâtres et les chameliers sans distinction aucune, les beaux burnous de laine blanche frôlant les haillons du mendiant. Au cours des guerres balkaniques, une solidarité profonde émut tout ce qui vit sous la bannière du Croissant jusqu'aux confins du monde islamique: Pomaks de race bulgare, Berbères d'Afrique, Tartares de l'Asie Centrale, Aryens de Perse et d'Afghanistan, Hindous du Pendjab, Malais des Archipels océaniens. Les plus puissantes de ces communautés, telles que l'*All India Moslem League*, n'auraient pas hésité à peser sur la politique orientale de certains Etats européens, si ces derniers avaient voulu prendre une attitude offensive contre le vieil Islam en déroute.

L'idée panislamique n'existe pas encore parmi les musulmans du Soudan; il leur manque, en effet, une élite intellectuelle capable de la propager et de s'en servir dans un but nationaliste. Leur obédience, au point de vue politique, ne se rattache que très vaguement aux khalifes régnants. Le sultan de Constantinople comme celui de Fez n'est guère à leurs yeux qu'un personnage à demi légendaire, sans aucune action effective du fond de sa résidence lointaine. Leur obédience s'est localisée, en s'attachant à l'une ou à l'autre des confréries puissantes qui restent en Afrique les sources vives de la Foi.

Les Quadrya de Mauritanie et surtout les Senoussya du désert libyen sont les plus importants de ces groupements. Le grand Senoussi traite d'égal à égal, dans sa capitale de Koufra, avec les émissaires du roi d'Italie, et son influence s'étend sur la Tripolitaine, le Darfour, le Sahara oriental, le Ouadaï et les royaumes voisins du Tchad jusqu'aux rives mêmes de l'Ouban-

gui. Qu'un chef énergique et intelligent surgisse, et le grand mouvement de solidarité latente peut s'affirmer sur un objet précis avec une force singulière. Un conflit européen suffirait sans doute à susciter la guerre sainte. Pour la France, comme pour l'Italie et l'Angleterre, cette éventualité toujours menaçante assombrit l'avenir de la conquête.

III

Ainsi le Noir islamisé peut être considéré comme définitivement réfractaire à toute assimilation politique et même à la civilisation occidentale. Or l'Angleterre, grâce aux 70 millions de musulmans qu'elle gouverne dans l'Inde et l'Egypte, assume le redoutable et périlleux honneur d'être la première puissance musulmane du monde. Elle applique à l'égard des 8 millions d'adeptes que cette religion compte en Afrique Occidentale le très large libéralisme qui constitue le principe fondamental de sa politique indigène dans ses deux autres possessions.

Mais dans la difficile expérience qu'elle poursuit en vue de s'attacher leurs groupements compacts, elle reçoit parfois de rudes leçons qui la font douter de son œuvre et envisager avec angoisse les surprises de l'avenir. L'Egypte, presque entièrement mahométane, suit docilement les inspirations d'une élite avide d'indépendance. La ferveur d'attachement dont le groupe nationaliste des Jeunes-Egyptiens fait preuve à l'égard du sultan, ne sert qu'à masquer le but précis et la force de ce particularisme local. Elle s'expliquerait difficilement par des raisons sentimentales et religieuses parmi les fils de ceux qui n'hésitèrent pas, à la suite d'Ibrahim pacha, à s'élancer sur le chemin de Constantinople, en poussant devant eux, l'épée dans les reins, l'armée du khalife en déroute. D'ailleurs, le caractère théoriquement provisoire et indirect de son occupation interdit à l'Angleterre toute politique active dans cette vice-royauté remuante qu'une fiction diplomatique maintient sous la dépendance ottomane.

Dans l'Inde, où la menace d'un nationalisme de plus en plus impérieux constitue pour l'Angleterre un danger immédiat et pressant, elle a accepté avec empressement l'alliance intéressée, offerte par les 60 millions de musulmans qui redoutent l'établissement d'une hégémonie bouddhiste bien plus oppressive que la domination britannique. Mais ils se sont largement fait payer leur appui en libertés et concessions de toute sorte. Un simple mouvement de solidarité en faveur de la cause

turque a suffi pour dresser contre la politique anglaise l'*All India Moslem League*, et les émeutes de Cawnpore, survenues en décembre dernier, pour un motif futile, ont révélé une fois de plus aux Anglais la fragilité de cette alliance basée uniquement sur des intérêts momentanés. Au dernier Congrès annuel tenu par les musulmans indiens à Agra, le président, sir Ibrahim Rahmetullah, tout en constatant le loyalisme *actuel* de ses coreligionnaires, déclara que « l'Inde ne saurait demeurer « à jamais sous une autorité étrangère, quelque bienfaisante « que puisse être celle-ci, et que le gouvernement anglo-indien, « bien que manifestement basé sur l'équité, ne peut durer « éternellement... »

Par contre, les groupements musulmans de l'Afrique Occidentale n'ont donné jusqu'ici que des satisfactions au gouvernement britannique. Celui-ci, tout en prodiguant ses subventions et son concours aux missions protestantes et catholiques, favorise également la propagande musulmane dans l'intention de se faire des alliés reconnaissants de ses sujets islamisés. Les raisons que les Anglais donnent de leur attitude bienveillante sont de trois sortes.

C'est d'abord l'horreur de l'indigène européanisé, caricature du Blanc, qui pullule auprès des missions, dans les vieilles escales maritimes : Freetown, Accra, Lagos, où les comptoirs des Compagnies commerciales ont établi un contact déjà séculaire entre les Européens et les sauvages de la forêt. Insolents, paresseux, ivrognes, ces indigènes « évolués » sont une preuve décisive des conséquences désastreuses qu'entraîne l'introduction de la civilisation occidentale dans des milieux incapables de s'y adapter. Le mal sévit plus particulièrement dans les colonies de la Couronne, fondées pour la plupart par des Sociétés abolitionnistes. C'est l'application d'un idéal humanitaire de relèvement et d'assimilation qui amena les Anglais à conférer prématurément tous les droits de citoyen aux sujets noirs de ces colonies.

La deuxième raison est la nécessité de donner aux Noirs une formation religieuse et morale supérieure à leur fétichisme barbare, sans prétendre leur inculquer d'emblée les conceptions à la fois trop abstraites et trop rigoureuses de la religion chrétienne. Les Anglais considèrent l'islamisme comme un acheminement vers une intellectualité supérieure, comme une étape nécessaire vers l'adoption d'une civilisation occidentale adaptée au milieu local et susceptible de perfectionner l'indigène sans le dénationaliser.

Leur attitude est enfin dictée par une considération poli-

tique : la propagande islamique reste sur le terrain purement religieux, tant qu'une compression politique ne vient pas gêner son action. L'idée panislamique est une conséquence de la xénophobie, et celle-ci ne saurait se manifester que dans le cas où la puissance souveraine se départit de sa neutralité. C'est donc un pacte de tolérance mutuelle que les dirigeants de la politique anglaise ont voulu conclure avec les propagateurs de l'Islam. Il se pourrait que les résultats pratiques dépassent sensiblement leurs prévisions.

Cette conception se manifeste principalement dans les méthodes administratives et dans l'organisation de l'enseignement.

La variété des méthodes administratives adoptées par les Anglais en Afrique occidentale dérive des formes multiples de la conquête. D'une manière générale, l'administration directe est réduite au minimum et ne s'exerce que dans la banlieue immédiate des capitales de chaque colonie. Le principe fondamental est le gouvernement de l'indigène par l'indigène, sous le contrôle plus ou moins effectif d'un résident anglais. Cette forme souple et économique de protectorat permet au gouvernement de plier son action aux nécessités locales. Si le résident est l'arbitre souverain des différends qui se produisent entre les chefs au Sierra-Leone et dans la Gold-Coast; son action, par contre, ne s'exerce que d'une façon discrète et lointaine auprès des Etats nigériens, où les Peuhls conquérants n'admettraient pas sans résistance une mainmise étrangère trop visible sur l'indépendance de leurs émirs.

Au Sierra-Leone, le plus ancien des établissements anglais de la côte occidentale d'Afrique, c'est en 1896 seulement que furent organisés les protectorats. Les ordonnances organiques de 1901 et de 1903 laissèrent aux indigènes une indépendance presque complète, au point que les coutumes indigènes sont appliquées, en matière judiciaire, même dans des procès où les Européens sont parties, et que les amendes et autres frais de justice sont perçus par les chefs et à leur profit. Une assemblée générale indigène fut créée en 1905, avec le pouvoir de présenter des vœux et des projets de loi. Elle est composée de délégués d'assemblées locales formées elles-mêmes des chefs de villages de même race. L'étranger qui s'installe en pays de protectorat doit payer au chef indigène une redevance annuelle d'une livre sterling représentant le loyer de la terre.

La Gold-Coast a dû être conquise par les armes et n'est encore occupée au Nord que d'une façon sommaire. Si la bordure littorale, qui est « colonie de la Couronne », a son Assem-

blée législative, sa Cour suprême et ses Commissaires de district. le Haut-Pays ignore encore la domination britannique. Un commissaire du gouvernement, privé des forces militaires suffisantes, n'y exerce qu'une influence théorique parmi l'anarchie des tribus sauvages.

C'est à ses missionnaires et à ses commerçants que l'Angleterre doit la colonie prospère et peuplée qui s'étend du Tchad au golfe de Guinée sur les deux rives de la Bénoué et du Niger. Par une rare fortune, il lui a suffi d'une Compagnie à charte et de quelques conventions diplomatiques pour acquérir ce riche domaine où 17 millions d'hommes reconnaissent aujourd'hui l'hégémonie de l'Union jack. Une diplomatie attentive a permis d'insinuer progressivement des représentants britanniques auprès des souverains locaux. Si quelques velléités de résistance se manifestèrent dans les grands sultanats du Nord, les Anglais surent presque toujours éviter des conflits sanglants par un très large libéralisme.

Au Sud, les Yorubas acceptèrent facilement une domination qui respectait leur autonomie. Leurs chefs établirent même et perçurent des droits de douane sur les marchandises importées par les négociants anglais, et malgré les protestations des Chambres de commerce métropolitaines, le Colonial Office en sanctionna les tarifs. Le rôle du résident se borne à donner son avis sur les dépenses. Les Egbas du royaume d'Abeokuta s'étant montrés résolument hostiles à toute ingérence européenne, l'Angleterre se contenta d'envoyer auprès d'eux un Railway Commissioner, chargé du contrôle de la voie ferrée en construction de Lagos à Kano. Ce fut seulement en 1908 que sir W. Egerton crut le moment opportun pour donner à ce commissaire technique des pouvoirs judiciaires et financiers, d'ailleurs très restreints.

En 1900, dès la prise en charge par le gouvernement britannique de l'administration des territoires jusque-là concédés à la Compagnie royale du Niger, le gouverneur sir Mac Gregor avait établi un système représentatif à trois degrés, comprenant des conseils de village, des conseils de province, enfin un conseil central, doté de pouvoirs législatifs. Il semble que l'Angleterre ait eu hâte, en Nigéria comme dans les Dominions autonomes de race blanche, de se dessaisir de ses prérogatives les plus précieuses de nation dominatrice. On aurait tort de ne voir dans ce libéralisme prématuré qu'une preuve de désintéressement. La vraie raison en est dans la psychologie de l'âme anglo-saxonne, pour laquelle il ne saurait exister de gouvernement normal même dans une société aussi primitive, sans une légis-

lature contrôlant les pouvoirs publics. Le self-government est une conception nationale et traditionnelle inséparable de la mentalité anglaise.

Aussi les grands empires despotiques créés par les Peuhls envahisseurs parmi les populations denses et laborieuses du pays haoussa poursuivent-ils leur lente évolution dans le cadre traditionnel de leurs institutions théocratiques. Le sultan de Kano, dont le domaine s'étend sur une superficie supérieure à celle de la France, a son budget, le Bit-el-Mal, que le résident se contente de viser, sa police indigène qui n'obéit qu'à ses ordres, sa justice organisée suivant les prescriptions coraniques, ses écoles et ses prisons, ses armées et ses feudataires. C'est en son nom que les grands vassaux gouvernent les provinces, comme s'ils ignoraient la tutelle anglaise.

Lorsque, le 1er janvier 1913, sir Frédéric Lugard, qui venait de réaliser la fusion politique des deux Nigéria, se rendit à Kano, pour y recevoir des souverains du Nord un hommage de loyalisme, il dut avoir l'impression de se trouver non pas dans une colonie britannique, mais dans une nation amie consciente de sa force. Soixante-dix émirs l'attendaient groupés autour du sultan, avec leurs escortes splendides de cavaliers, aux portes de la grande métropole mahométane. Le premier gouverneur général des provinces unies vit défiler devant lui une véritable armée où pas un Anglais ne figurait, une armée de 40.000 fantassins et de 20.000 cavaliers, sous leur bannière nationale où brillait le croissant, érigeant comme une menace, dans la parade guerrière de cette foule en armes, le symbole de l'Islam. Le vrai dominateur de cette foule imposante, c'était bien l'Islam, en effet, dont la force morale avait suffi à réaliser ce prodige de faire une nation de ces humanités dissemblables fondues dans son unité souveraine : les Peuhls venus d'Egypte ou d'Asie, race de conquérants aux allures hautaines, les Haoussas insinuants, ces Juifs du monde noir, aptes au négoce et à l'enseignement, compagnons inséparables du Peuhl qui les méprise et les rançonne; — les Bantous des plateaux du Bauchi et de l'Adamaoua; — les Mandingues du Moyen-Niger, et la variété innombrable des métis : Souraïs, Toucouleurs, Tibbous.

Pour imposer son autorité à ces multitudes en voie d'unification, l'Angleterre dispose, en tout et pour tout, de 760 officiers et fonctionnaires dans la Nigéria du Sud qui compte huit millions d'habitants; — de 325 seulement en Nigeria du Nord qui en compte neuf millions. En outre, chacune des deux provinces possède un régiment de troupes indigènes, faisant par-

tie de la *West African Frontier Force*. Quant aux Etats mahométans du Bornou, de Kano, et de Sokoto, ils ont leur police indépendante, les « dogaraï », chargée de seconder l'administration indigène et les tribunaux musulmans. Cette organisation toute récente s'étend de jour en jour, car les émirs en ont accepté l'idée avec empressement et ils en assurent l'application non seulement dans les provinces, mais même dans les grandes résidences comme Lokoja et Zungeru où existent cependant les garnisons centrales des forces britanniques.

L'organisation de l'enseignement a été conçue par les Anglais dans le même esprit d'autonomie. Avant leur occupation, l'oligarchie mahométane des Peuhls avait largement favorisé l'instruction coranique dans les territoires soumis à leur domination. Mais, satisfaits de leur rôle de convertisseurs placés à l'avant-garde de l'Islam, ils avaient confié la propagation du Coran par l'école à leurs adeptes haoussas. On estime à plus de 13.000 le nombre des écoles indigènes de la Nigéria du Nord et à 110.000 le nombre de leurs élèves.

Ceux-ci y reçoivent l'enseignement traditionnel : lecture et écriture des caractères arabes, étude sommaire du Coran. La propagande chrétienne est confinée aux régions fétichistes de l'Est et du Sud, où leur influence sociale s'exerce surtout par l'assistance médicale; mais leur action religieuse est restée sans grands résultats. A Lagos, où des missions largement subventionnées s'efforcent depuis plus de cinquante ans de développer leur prépondérance, il y a aujourd'hui 60 % de musulmans; — la proportion est de 45 % dans les provinces. L'*African World* (1) signalait récemment l'achèvement à Lagos d'une grande mosquée bâtie par souscriptions volontaires; toutes les communautés musulmanes de l'Afrique Occidentale Anglaise avaient fourni spontanément leur obole. Les 320.000 francs ainsi recueillis permirent d'élever dans la capitale nigérienne non point une de ces vagues bâtisses en boue séchée que des sectateurs enthousiastes baptisent pompeusement du nom de mosquée, mais un véritable monument attestant, en face des édifices plus modestes du culte chrétien, l'orgueil d'une race fière de sa croyance et consciente d'être une élite.

Lorsque le gouverneur sir Percy Girouard se préoccupa, en 1907, de créer une direction de l'enseignement, il se donna comme but essentiel de réaliser en Nigéria l'œuvre entreprise

---

1. *African World*, 30 août 1913.

avec succès par lord Cromer dans le Soudan anglo-égyptien. Après une enquête effectuée à l'Université du Caire et au *Gordon Memorial College* de Khartoum, il fit commencer en septembre 1909 la création de l'Université de Nassarawa, aux portes mêmes de Kano. Elle devait, dans son esprit, ressusciter en terre anglaise la splendeur ancienne des Universités aujourd'hui déchues de Tombouctou et de Djenné. Mais, pour éviter la création d'un centre purement islamique, la langue officielle devait être le haoussa. On voulait ainsi développer une civilisation haoussa avec son caractère propre en dehors de toute empreinte européenne ou musulmane.

Cette conception d'une renaissance noire, tendant à substituer à l'idée panislamique un nationalisme local, ne pouvait se réaliser dans un pays déjà fortement entamé par la propagande musulmane. Quoique l'enseignement des caractères arabes et du Coran ne fût qu'un élément accessoire et facultatif du programme élaboré pour les écoles de Nassarawa, les 500 élèves venus de toutes les parties du protectorat ont tous demandé à le suivre. D'ailleurs les futurs instituteurs indigènes, recrutés parmi les « Mallams » qui constituent une sorte de bourgeoisie éclairée, doivent avoir fréquenté les écoles coraniques avant d'entrer à l'Ecole normale. L'influence des marabouts s'exerce sans contrepoids, car le gouvernement britannique interdit aux Missions chrétiennes l'installation d'écoles ou d'édifices religieux quelconques dans les protectorats où les émirs en ont exprimé le désir. La connaissance de l'anglais n'est exigée que dans l'enseignement supérieur. Tous les professeurs sont d'ailleurs nommés directement par le sultan de Kano.

La civilisation haoussa n'apparaît dès maintenant que comme une modalité de la civilisation musulmane ; les relations constantes que les marabouts éducateurs entretiennent, grâce à la tolérance des autorités anglaises, avec les centres tripolitains et égyptiens, contribuent à maintenir à leur enseignement le sens exclusiviste et rétrograde qui en est le trait distinctif.

Partout, d'ailleurs, en Afrique Occidentale, le gouvernement britannique, loin de s'opposer à la diffusion de l'Islam, encourage de ses subventions les écoles coraniques. Celle de Bathurst, en Gambie, reçoit 1.100 livres sterling de subvention sur un revenu total de 1.846 livres sterling [1]. Les cinq medersas du Sierra-Leone, qui groupent 800 élèves, vivent uniquement de la contribution budgétaire.

---

1) *Colonial Reports*. Gambia. Report for 1912.

IV

Tout autre est la politique indigène suivie en Afrique Occidentale Française. Il serait trop long de faire ici une étude détaillée de l'organisation en vigueur, dont les branches multiples sont dès maintenant à peu près définitivement constituées. Il suffira d'en dégager le principe et d'ajouter un bref aperçu des méthodes adoptées pour le mettre en pratique.

Ce principe consiste à s'opposer, sans hostilité ouverte, à la propagande islamique, en dissociant avec prudence tous les groupements musulmans (sultanats, confréries, confédérations) susceptibles de prendre une importance dangereuse. Les méthodes peuvent se résumer en quelques mots.

Au point de vue politique, pratique de l'administration directe ; ou à défaut, opposition des éléments hostiles les uns contre les autres.

Au point de vue moral, encouragements réservés exclusivement à l'enseignement français conçu dans un sens professionnel et utilitaire.

Les protectorats qui existent encore en Afrique Occidentale Française ne sont qu'une fiction ; ils servent uniquement à décharger les administrateurs des affaires de minime importance que les chefs de villages peuvent utilement régler. Dans les pays musulmans du Moyen-Niger et de Mauritanie, nous avons des confréries entières ralliées à notre cause et des marabouts pensionnés qui soutiennent notre action dans tous les cas où elle est battue en brèche par des groupements hostiles. Partout où des races immigrées avaient installé, par droit de conquête, leur féodalité oppressive, nous restituons peu à peu aux populations autochtones les descendants des chefs locaux dépossédés, plus maniables que les sultans peuhls ou toucouleurs.

Aussi les indigènes n'hésitent-ils pas à recourir à la justice française pour se plaindre des abus que leurs propres chefs commettent parfois contre eux. C'est ainsi que, en 1911, le roi héréditaire du Macina, Abd el Kader Cissé, qui agissait en prince indépendant, infligeant des amendes, razziant les villages, prodiguant les confiscations, fut déféré au tribunal de province qui le condamna à l'emprisonnement. Il fut déporté à Bougouni où il subit sa peine. Le Macina jouit depuis lors d'un calme absolu. Les Maures de l'Adrar, à peine soumis, sont devenus les meilleurs partisans de nos formations méharistes. Lors de l'expédition du Hodh, qui aboutit, le 13 janvier

1912, à la prise de Tichitt et quelques jours après, à celle de Oualata, la vieille métropole médiévale des Touareg, ils donnèrent une preuve décisive de la sincérité de leur ralliement à notre cause, en enlevant le repaire de Tichitt avant même l'arrivée de nos tirailleurs et en remettant entre les mains de nos officiers Ould Aïda, leur ancien émir, fait prisonnier dans la citadelle, malgré l'énorme prestige dont il jouissait dans tout le Sahara Occidental.

D'autre part, le système d'enseignement appliqué en Afrique Occidentale Française est basé sur un réalisme utilitaire, qu'on n'était pas accoutumé à constater dans nos colonies plus anciennes. Au lieu d'un enseignement théorique, calqué sur les méthodes françaises, et apte surtout à former des fonctionnaires ou des déclassés, on a orienté les indigènes vers une instruction professionnelle susceptible de donner à la colonie l' « outillage humain » qui lui manque encore pour son développement économique, avec, à la base, la connaissance élémentaire du français, seule langue officielle.

La circulaire du 8 mai 1911 a coupé court à l'erreur qu'on était en train de commettre, en imposant l'usage exclusif de la langue française dans la rédaction de tous les actes administratifs, y compris les jugements des tribunaux indigènes pour lesquels l'arabe était auparavant la langue usuelle. L'arabe et le français étant en Afrique Occidentale deux langues étrangères, il est naturel que nous réservions à la nôtre le caractère officiel.

Aussi les écoles coraniques perdent-elles peu à peu leur clientèle d'enfants noirs, au profit des écoles françaises. Le seul foyer de prosélytisme musulman de quelque importance se trouve en Guinée, dans les cercles du Fouta-Djallon, où des « karamokos » persistent à propager, dans un milieu d'ailleurs fortement dominé par les Peuhls, un enseignement panislamique et antifrançais.

V

Ainsi sur cette table rase que constituait le monde noir lors de la conquête européenne, l'Angleterre et la France ont inauguré deux politiques divergentes, suivant les traditions antagonistes de leur histoire coloniale. L'une laisse l'évolution nécessaire de ses sujets se produire en dehors d'elle, convaincue qu'elle ne se fera point contre elle, dans un cadre d'institutions musulmanes ; l'autre enveloppe les sociétés primitives rangées sous sa domination d'une sollicitude minutieuse et s'efforce de

guider leur évolution dans un sens conforme à ses desseins impérialistes. L'Angleterre, soucieuse d'économie et de résultats immédiats, suit une politique extrêmement libérale et décentralisatrice ; — la France, conformément au clair génie de la race, éprise d'unité et de synthèse, suit une politique unitaire, tendant à la fusion des éléments divers en une nationalité imprégnée d'influence française.

Les Anglais laissent l'Islam évoluer dans son traditionnel milieu et favorisent ainsi la constitution d'une société intégralement islamique où leur propre mentalité sera complètement étrangère. Les Français l'obligent à évoluer dans le cadre nouveau des institutions françaises, dont le fonctionnement plus régulier et plus parfait élimine peu à peu tout l'appareil des prescriptions sociales et même morales imposées par le Coran, ne lui laissant que ses dogmes et ses rites inoffensifs. L'islamisme pourra devenir, en Nigéria, ce qu'il est au Maroc, en en Egypte, dans l'Inde, une doctrine de résistance morale et de stagnation économique. Ce ne sera probablement en Afrique Occidentale Française qu'une religion de plus dans le nombre des religions que l'Etat français tolère en les ignorant. De là, chez nous, cette véritable fraternité, incompréhensible pour tant d'autres, entre l'officier et le tirailleur sénégalais ou algérien, héroïquement unis dans leur tâche commune, au point d'abolir chez nos soldats musulmans la conscience de la solidarité islamique et d'en faire, contre leurs frères de religion et de race, les serviteurs d'un même idéal de grandeur française.

MAX MONTBEL.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

LES AFFAIRES D'ORIENT

L'arrivée des souverains d'Albanie à Durazzo.

Le prince de Wied, ayant achevé par Saint-Pétersbourg sa tournée de visites politiques aux grandes capitales européennes, s'est embarqué à Trieste, avec la princesse sa femme, à bord du yacht autrichien *Taurus*, et est arrivé à Durazzo le 5 mars escorté des croiseurs français, anglais et italien, *Bruix*, *Glocester* et *Quarto*. Les autorités de Durazzo et de Vallona, le maire et Essad pacha s'étaient rendus au-devant de leurs nouveaux souverains qui ont été reçus à leur débarquement par le préfet de Durazzo, le général hollandais, le corps consulaire, les chefs religieux, pendant qu'une musique italienne exécutait l'hymne albanais, écrit par le musicien italien Nardella. Les membres de la Commission de contrôle attendaient également les souverains. Leur président, M. Leoni, délégué italien, a salué le prince et lui a remis ses pouvoirs. La population manifestait bruyamment son enthousiasme; on a beaucoup crié, beaucoup dansé et on a tiré deux feux d'artifice. A peine installé, le prince Guillaume Ier d'Albanie s'est occupé de constituer son gouvernement. Il a offert la présidence du Conseil à Turkhan pacha, ancien ambassadeur de Turquie à Saint-Pétersbourg, ancien gouverneur général de la Crète, qui a accepté. Turkhan pacha est âgé de 68 ans ; il est né à Trikala, en Thessalie, en 1846. Il fut envoyé à Janina, capitale de l'Epire, pour faire ses études dans la medersa de cette ville. Il passa ensuite dans les écoles grecques de Janina et fut envoyé à Athènes pour y suivre les cours de l'école de droit. Il termina ses études auprès de professeurs privés. Il entra alors au service du gouvernement ottoman, dans le bureau de traduction de la Sublime Porte. Après un passage dans la carrière diplomatique, il fut nommé gouverneur de Tekké (vilayet d'Angora), puis d'Ourfa (vilayet de Diarbekir). Il rentra dans la carrière diplomatique, fut nommé ministre à Madrid et géra l'ambassade de Turquie à Paris. En 1896 il fut rappelé à Constantinople et nommé gouverneur par intérim de l'île de Crète. Pendant quelques mois on lui confia le portefeuille des Affaires étrangères, puis il revint en Crète comme gouverneur général et fut nommé membre de la section civile du Conseil d'Etat. Il fut envoyé deux fois en mission spéciale saluer

le tsar à Livadia, devint ministre des fondations pieuses, fut nommé premier délégué turc à la conférence de La Haye, et enfin envoyé comme ambassadeur à Saint-Pétersbourg. Turkhan pacha, homme aux idées libérales et d'une réelle honnêteté, parle couramment le français et le grec.

L'agitation en Epire.

La première tâche du nouveau souverain va être de régler la question de l'Epire. Le 27 février, en effet, les populations des provinces épirotes rattachées à l'Albanie par la décision des puissances ont proclamé leur indépendance et ont constitué, à Argyrocastro, un gouvernement provisoire autonome sous la présidence de M. Zographos, ancien ministre grec des Affaires étrangères, ancien gouverneur de l'Epire. Ce gouvernement provisoire a aussitôt lancé la proclamation suivante :

Epirotes,

L'assemblée constituante des représentants que vous avez choisis à l'unanimité et qui s'est réunie à Argyrocastro vient de proclamer l'autonomie de l'Epire du Nord. Toutes les régions que les armées grecques sont obligées d'évacuer feront partie de notre nouvel Etat.

L'assemblée constituante de l'Epire autonome a décidé, de plus, que le nouvel Etat autonome sera administré par le gouvernement provisoire actuel suivant les droits de l'équité et de l'indépendance. La vie, l'honneur et les biens de tous les habitants, sans distinction de religion, seront scrupuleusement respectés.

Epirotes,

L'assemblée constituante qui s'est réunie à Argyrocastro a cru de son devoir de prendre les décisions ci-dessus devant le danger auquel la patrie est exposée par la décision des puissances de la terre.

L'une après l'autre toutes nos espérances ont été déçues.

On nous arrache du sein maternel de notre patrie bien-aimée. On nous refuse la liberté, le droit de nous gouverner par nous-mêmes.

Bien plus, on nous refuse les garanties nécessaires à notre vie, à notre religion, à notre fortune ; en un mot, on nous refuse notre existence nationale, on nous pousse au désespoir.

Ni la présence de quelques officiers étrangers placés à la tête de bandes irrégulières, ni les bonnes intentions du prince, ni les grandes et belles promesses, ni même le maintien des troupes grecques ne peuvent sauver l'Epire.

Le sol de notre patrie est aujourd'hui à la merci de la volonté injuste des grands. Mais notre droit, le droit sacré du peuple d'Epire de régler par lui-même sa destinée en proclamant son autonomie est demeuré intangible. Nous lutterons les armes à la main pour notre indépendance.

Devant ce droit imprescriptible de tous les peuples, devant ce principe d'humanité, la décision des puissances de nous asservir et de nous imposer leur volonté devient impuissante.

La Grèce aussi n'a plus aujourd'hui le droit d'occuper notre patrie avec la seule idée de la remettre plus tard en des mains étrangères.

Libre de tous les liens, se trouvant dans l'impossibilité de vivre avec

l'Albanie, l'Epire du Nord proclame son indépendance et invite tous les Epirotes à défendre, au prix de n'importe quel sacrifice, le sol sacré de la patrie, son indépendance et sa liberté.

Dans ces circonstances si délicates, l'attitude du gouvernement d'Athènes a été, dès le premier jour, parfaitement correcte. Plaçant ses obligations internationales au-dessus de ses sympathies nationalistes, il s'est loyalement efforcé de décourager la révolte ou tout au moins de l'endiguer; il a officiellement déclaré à la Chambre que « les populations grecques qui ont été comprises en vertu des « décisions de l'Europe dans l'Etat albanais, devront se soumettre « aux arrêts des puissances ; et qu'étant donné qu'une résistance de « ces populations ne pourra en aucune manière être appuyée par la « Grèce, elle ne saurait qu'entraîner tout d'abord des conséquences « désastreuses pour les populations soulevées elles-mêmes et se « heurter par répercussion aux intérêts les plus généraux de la « nation ». Il a en outre ordonné, comme mesure de police, le blocus de la rade de Santi-Quaranta, dont les autorités helléniques avaient dû se retirer, à la suite de la proclamation de l'indépendance. D'autre part, le 7 mars, les ministres d'Autriche-Hongrie et d'Italie à Athènes ont remis au gouvernement hellène une note verbale, qui avait reçu l'assentiment du gouvernement allemand, et dont voici la substance, d'après une déclaration de M. Streit à la Boulé :

1° Sur la proposition des gouvernements austro-hongrois et italien, la commission internationale de Vallona a pris la décision d'insérer dans un procès-verbal la garantie, pour l'Albanie entière, de l'égalité des cultes et des langues. Les deux puissances donneront une large publicité à cette décision ; elles exerceront toute leur influence pour assurer son entière réalisation ;

2° Les deux chancelleries considèrent comme valable la rectification de frontière convenue avec M. Venizelos; cette rectification aura lieu aussitôt après l'évacuation de l'Albanie par les troupes grecques;

3° La rectification de frontière demandée par la Grèce au sujet du caza de Corytza est rejetée;

4° Les deux chancelleries sont disposées à prendre en considération et à recommander au prince d'Albanie les autres vœux de la Grèce, notamment l'incorporation de l'élément indigène du Sud de l'Albanie dans la gendarmerie albanaise.

En faisant cette communication à la Chambre, M. Streit a déclaré que « la démarche austro-italienne renforce l'espoir du gouver- « nement hellénique que la réponse des puissances sera favorable « aux desiderata grecs ». Cela est en effet vraisemblable.

Les représentations diplomatiques des puissances en Albanie.

L'Autriche vient de désigner M. de Loewenthal, conseiller d'ambassade à Constantinople, pour la représenter en Albanie. M. de Loewenthal est en même temps nommé envoyé extraordinaire et ministre

plénipotentiaire. Il sera assisté d'un deuxième secrétaire faisant fonctions de premier secrétaire, le baron Berger. Le gouvernement italien a désigné le baron Aliotti comme ministre plénipotentiaire en Albanie; le baron Aliotti a été conseiller d'ambassade à Paris. Quant à la France, elle aura en Albanie une légation confiée à un ministre plénipotentiaire de deuxième classe, ayant sous ses ordres un secrétaire d'ambassade et un commis de chancellerie. La Commission du budget a demandé un crédit fixe non renouvelable de 75.000 francs pour l'achat d'une maison démontable en bois, et de 3.000 francs pour l'achat d'un terrain. Le ministre aura 24.000 francs de traitement, 10.000 francs de frais de représentation, 6.000 francs de fonds d'abonnement et 400 francs d'allocation spéciale pour célébrer la Fête nationale du 14 juillet.

La question du Dodécanèse.

Les pourparlers anglo-italo-turcs relatifs à l'évacuation des îles du Dodécanèse par l'Italie n'avancent pas. On sait quelles sont les conditions posées par le gouvernement de Rome pour remettre à la Porte les îles qu'il détient encore. Le *Giornale d'Italia* les énumérait ces jours derniers : concession du chemin de fer d'Adalia, concession des travaux du port d'Adalia, garantie de liberté commerciale dans les îles du Dodécanèse, mesures à prendre pour faire cesser les dernières tentatives de résistance organisées par les Turcs restés en Cyrénaïque. Mais on sait aussi comment l'intérêt anglais est venu s'opposer à une entente directe entre Rome et Constantinople. On a dû accepter, à Rome, que des négociations privées soient engagées entre la Société anglaise concessionnaire des chemins de fer syriens et le représentant du groupe financier italien constitué pour l'exploitation des concessions demandées à Adalia. Ces négociations ont été retardées par des obstacles assez sérieux et la Turquie en a tiré avantage pour présenter un projet nouveau qui ne simplifie pas la question. On pense toujours que l'on arrivera à s'entendre; mais ce ne sera certainement pas avant de longues et délicates discussions.

L'accord franco-allemand relatif à l'Asie Mineure.

On sait qu'un protocole a été paraphé récemment à Berlin entre les négociateurs français et allemands d'un accord franco-allemand relatif à l'Asie Mineure. Il est probable que prochainement un échange de lettres entre Paris et Berlin consacrera l'acceptation par les deux gouvernements des stipulations de ce protocole dont nos lecteurs connaissent les grandes lignes. La conclusion définitive de l'accord franco-allemand est d'autre part subordonnée à la conclusion des accords anglo-turc, franco-turc et anglo-italien qui, avec l'accord franco-allemand forment un ensemble dont les divers éléments ont besoin de se compléter.

La reprise des relations diplomatiques entre la Grèce et la Bulgarie.

Le gouvernement bulgare ayant exprimé le désir de reprendre les relations diplomatiques avec la Grèce en chargeant M. Passarof, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères à Sofia, de le représenter à Athènes, le gouvernement grec a déclaré qu'il était dans les mêmes dispositions et a désigné pour le représenter à Sofia M. Naoum, premier drogman de la légation de Grèce à Constantinople. Il a été convenu d'un commun accord, entre les deux gouvernements, que leurs légations respectives à Athènes et à Sofia seraient gérées pendant quelque temps par des chargés d'affaires.

L'ouverture du Parlement roumain.

Le roi Charles de Roumanie a ouvert le 6 mars le nouveau Parlement roumain par un discours du trône, dont voici les principaux passages :

L'affermissement de la conscience nationale, la diffusion de l'enseignement, la plus étroite solidarité sociale, l'armée progressivement organisée et la consolidation des finances de l'Etat par l'augmentation du travail et de l'économie nationale, nous permettront de conserver intacte et d'améliorer une situation dont nous sommes fiers.

Aujourd'hui animés des mêmes sentiments patriotiques que vos prédécesseurs, vous discuterez les mesures destinées à réaliser les réformes agraires et politiques, et d'accord avec mon gouvernement, vous saurez donner à votre œuvre le caractère d'harmonie sociale qu'elle doit avoir.

Je suis heureux de constater que nous entretenons les meilleures relations avec tous les Etats. La Roumanie n'hésitera pas à maintenir et à assurer la paix, à laquelle elle a si puissamment contribué, et qui lui a attiré la confiance générale. Grâce à cette confiance, elle a la possibilité d'exercer une bienfaisante action pacificatrice dans cette partie de l'Europe. Les besoins de l'armée qui a accru son prestige et mérité notre reconnaissance, réclament de nouvelles améliorations et de nouveaux crédits, que vous approuverez certainement, car les destinées du pays sont étroitement liées à sa force militaire.

Les lois budgétaires, malgré les augmentations nécessaires et les crédits n'altéreront pas notre florissant équilibre financier.

Les Chambres ont procédé ensuite à la constitution de leur bureau : M. Pherkyde a été élu président de la Chambre des députés ; le Sénat a élu comme président M. Basyle Missir.

Mort de Saïd pacha.

L'ancien grand vizir, Saïd pacha, président du Sénat ottoman, est mort à Constantinople le 3 mars, à l'age de 78 ans. Il avait été huit fois grand-vizir dont cinq fois sous Abdul Hamid et trois fois depuis

l'établissement de la Constitution. Saïd pacha, surnommé Koutchouk (le petit), à cause de sa petite taille, était né à Erzeroum en 1838. Il avait fait presque toute sa carrière à Constantinople, comme secrétaire général de plusieurs ministères, quand le sultan Abdul Hamid se décida à accepter la Constitution de Midhat pacha. Saïd eut alors les premiers grands postes : ministre de la liste civile, puis président du Sénat. C'est en 1879 qu'il fut nommé grand-vizir, et il conçut alors un plan général de réformes administratives. Cet homme d'Etat a eu le malheur d'attacher son nom à quelques-unes des cessions qui ont coûté à la Turquie la perte de l'une ou l'autre de ses provinces : en 1881 la cession de la Thessalie à la Grèce, en 1884 la perte de la Roumélie orientale; enfin, c'est sous son grand-vizirat qu'éclata la guerre qui ravit à l'Empire la Tripolitaine.

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Le vote de l'emprunt marocain au Sénat.* — Le 27 février le Sénat a voté, après la Chambre des députés, sur le rapport de M. Lucien Hubert, le projet de loi autorisant le gouvernement du protectorat du Maroc à contracter un emprunt de 170.250.000 francs pour exécution de travaux publics et remboursement du passif du Makhzen. Au cours de la discussion, M. Doumergue, président du Conseil, après avoir déclaré que « la France n'avait abandonné, par aucun traité concernant le Maroc, aucune partie de ses droits dans le reste de l'Afrique », a rendu hommage au résident et à ses collaborateurs.

Nous réussirons, a-t-il dit ensuite, à nous dégager peu à peu des entraves qui gênent aujourd'hui notre action. Nous espérons que dans un avenir prochain la France sera libérée au Maroc du régime des capitulations, et cela sans rien avoir abandonné de ses droits.

Des mesures ont été prises pour lutter contre l'alcoolisme et l'abus de la spéculation. La conduite du résident général dans l'adjudication des travaux du port de Casablanca a reçu l'approbation complète du gouvernement. La question de la capitale ne peut se poser actuellement. Quant à celle de la construction du chemin de fer Tanger-Fez, elle est pour ainsi dire réglée aujourd'hui.

D'ici dix jours, a conclu M. Doumergue, je déposerai sur le bureau de la Chambre le projet nécessaire.

Ce projet voté, nous nous occuperons de la construction des autres chemins de fer. Une commission de techniciens étudie déjà le plan des voies ferrées à établir au Maroc.

— *Les prochaines élections législatives.* — Le Conseil des ministres a fixé au 26 avril la date des élections législatives. Le second tour de scrutin aura lieu le 10 mars.

— *L'arbitrage franco-espagnol.* — Le traité d'arbitrage conclu entre la France et l'Espagne le 26 février 1904, et renouvelé le 26 février 1909, a été renouvelé une seconde fois, à la date du 26 février 1914, pour une durée de cinq ans, par un échange de lettres entre M. Gaston Doumergue, président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, et le marquis de Villaurrutia, ambassadeur d'Espagne à Paris.

— *Le dîner du Comité de l'Asie Française.* — Le président de la République a présidé, le 5 mars, le dîner annuel du Comité de l'Asie Française, auquel assistaient un grand nombre de personnalités politiques, diplomatiques et coloniales. M. Raymond Poincaré avait à sa droite M. Emile Senart, président du Comité de l'Asie Française, et à sa gauche M. Lebrun, ministre des Colonies. Au dessert, M. Emile Senart a exposé la situation de la France en Orient et le rôle du Comité, qui fut « de servir dans notre domaine, par une information incessante, par des conseils, par des rapports opportuns, les causes françaises permanentes qui survivent à toutes les crises ». Le président de la République a prononcé ensuite un discours, dont voici les principaux passages :

Messieurs, comme l'a éloquemment expliqué M. Senart, votre clairvoyante activité a choisi, dans l'immensité du monde, un champ déterminé, assez considérable d'ailleurs pour absorber les énergies d'un grand nombre de bons Français, et vous vous êtes faits dans toute l'Asie les défenseurs vigilants de nos intérêts nationaux.

... Mais ce n'est pas seulement sur les territoires où s'exerce notre souveraineté que veille jalousement votre Comité. Il étend son action bienfaisante à toutes les régions où peut pénétrer notre influence. Il a cherché à resserrer nos relations avec les vieilles nations asiatiques qui ont, comme le Japon, donné des preuves si éclatantes de leur vitalité ou qui sont, comme la Chine, sourdement travaillées par un besoin de rajeunissement. Il a collaboré avec notre diplomatie et fait effort avec elle pour que, dans le Levant, s'ouvrît enfin une ère de paix et de labeur, pour que l'empire ottoman recouvrât, dans ses limites nouvelles, le calme et la prospérité, pour que les populations de toutes races et de toutes religions y obtinssent des garanties définitives de justice et de liberté, pour que la France reçût en Asie Mineure, à côté des autres grandes nations européennes, la part d'avantages économiques à laquelle lui donnent droit l'importance de ses intérêts matériels ou moraux et l'ancienneté de ses traditions.

Œuvre de longue haleine, Messieurs, œuvre de sang-froid et de fermeté. Vous savez mieux que personne que dans tout ce qui touche à la politique étrangère ou la défense nationale, les plus grands desseins et les plus beaux enthousiasmes ne sont rien sans la persévérance qui les soutient. Un peuple qui ne saurait pas être fidèle à lui-même et qui donnerait l'impression d'obéir à des velléités changeantes s'exposerait à déconcerter ses amis et à faire, malgré lui, le jeu de ses rivaux.

Les convives ont fait un très chaleureux accueil au discours du président de la République.

Allemagne. — *La campagne antirusse.* — Un violent article de la *Gazette de Cologne*, publié le 2 mars, a été le signal en Allemagne d'une polémique de presse antirusse, à laquelle se sont associés presque tous les grands journaux.

La Russie, écrivait la *Gazette de Cologne*, n'est pas encore prête aujourd'hui à soutenir les armes à la main une politique de menaces. Sans répé-

ter l'expression du prince Troubetskoï, qui affirmait que la Russie combattait avec une épée de carton, il est certain qu'il serait fou de la part de la diplomatie russe de recourir à son argument suprême avant qu'elle soit sûre du succès. Elle n'en est point là encore aujourd'hui. Il n'y a pas de danger immédiat de guerre. La Russie se trouve engagée en ce moment dans une évolution ascendante dont le terme sera atteint à l'automne de 1917. Elle aura alors deux escadres dans la Baltique; les fortifications construites dans les eaux finnoises et le golfe de Bothnie seront achevées. L'armée, elle aussi, sera prête. Un récent décret recommande à la presse de faire silence à ce sujet. Il est donc difficile d'avoir des chiffres exacts, mais on fait de grands progrès.

La construction du matériel d'artillerie se poursuit avec une rapidité inconnue. Au printemps de 1913, on a beaucoup regretté l'insuffisance du matériel d'artillerie de siège. Ce n'est point l'amour de la paix qui a empêché à ce moment la Russie de franchir la frontière austro-allemande. Si on avait eu des canons pour bombarder les forts allemands de la Prusse orientale, le commandant de Vilna, le général Rennenkampf, qui voyageait alors sans cesse entre Vilna et Saint-Pétersbourg, eût volontiers lancé ses cavaliers sur les prospères champs d'Allemagne.

Sans doute les Cosaques eussent pu, çà et là, rompre nos lignes; mais ils ne seraient pas revenus en Russie. La construction des voies stratégiques de Pologne doit parer à bien des inconvénients. La limite d'âge a été abaissée. Bref, il est certain que la Russie a beaucoup fait et fait beaucoup pour réparer la défaite de 1904. D'autre part, on aurait tort de croire que le danger de troubles intérieurs diminue la valeur offensive de l'armée. Ce n'est que partiellement vrai. La presse fait tout son possible pour rendre populaire une guerre contre l'Allemagne. Les gens qu'on appelle en Russie les intellectuels considèrent que l'Allemagne est la sauvegarde de la réaction. Ils la haïssent par-dessus tout. Un bon nombre d'entre eux ont étudié dans les universités allemandes et en ont rapporté la haine de notre pays. On ne comprend pas comment ils peuvent croire qu'une guerre victorieuse amènerait en Russie l'avènement d'une ère de gouvernement libéral.

Sans s'arrêter à des considérations politiques, il est évident, quand on regarde la carte, que c'est contre l'Allemagne que la politique russe tournera le plus volontiers ses armes. Si on songe à l'attitude qu'eut l'Allemagne en 1904, il ne serait pas exagéré de parler à ce propos d'une ingratitude sans exemple. Nous permîmes alors aux Russes de dégager leur frontière polonaise. Ils nous attaqueront au contraire tandis que nous serons occupés à l'Ouest. Dans trois ans, lorsque nous négocierons un nouveau traité de commerce, lorsque la promesse donnée dans l'accord de Potsdam sera échue, la Russie cherchera peut-être à provoquer des complications extérieures...

Ajoutons enfin que la dépendance dans laquelle la Russie se trouve par rapport à la France l'empêche d'avoir de bonnes relations avec l'Allemagne. Il serait utile en ce cas de parler clairement. Les messieurs qui dirigent la politique russe auraient peut-être une autre attitude s'ils savaient qu'ils ne peuvent compter du côté allemand sur la complaisance et la prévenance d'autrefois. Une grande part de la politique russe n'est que du bluff. Il serait bon une fois pour toutes, que l'attitude des milieux politiques russes officiels mît fin à la légende d'amitié historique de la Russie et de l'Allemagne.

Le ministère des Finances de Russie a aussitôt communiqué à la

presse la note suivante démentant catégoriquement les allégations de la *Gazette de Cologne* :

La *Gazette de Cologne* du 2 du courant publiait une information au sujet de prétendus préparatifs de guerre sur la frontière occidentale de la Russie.

Dans l'après-midi du même jour, cette nouvelle exerçait une influence assez inquiétante sur la Bourse de Paris, influence qui se répercuta sur les prix des valeurs russes à la Bourse de Paris. Ce malaise s'est communiqué aujourd'hui à la Bourse de Saint-Pétersbourg, qui sous l'influence de ladite nouvelle a été consternée, et ce sentiment s'est accru par suite des manœuvres des spéculateurs à la baisse.

Nous sommes en mesure de déclarer que l'information de la *Gazette de Cologne* est absolument dénuée de fondement, que c'est une invention pure et simple.

On attendait, d'autre part, ce que dirait la *Gazette de l'Allemagne du Nord* de l'article de la *Gazette de Cologne*, dont les relations officieuses sont connues. L'organe de la chancellerie allemande s'est borné à reproduire purement et simplement la note du ministère des Finances russe, sous le titre de « Rectification », sans y ajouter aucun commentaire qui atténuât la fâcheuse impression produite par l'article de la *Gazette de Cologne*. Celle-ci, de son côté, a répondu en ces termes au démenti russe :

La déclaration faite par le ministère des Finances de Russie est équivoque. Nous n'avons pas lancé d'information concernant des préparatifs militaires russes à la frontière allemande. La lettre de notre correspondant de Saint-Pétersbourg exposait la situation intérieure de la Russie au lendemain de la crise ministérielle qui a provoqué une assez vive sensation à l'étranger. Si le ministère des Finances de Russie veut persuader au monde que cette lettre ne représentait pas exactement la situation en Russie, il faudra qu'il consente à la réfuter dans le détail. Le télégramme de l'agence de Saint-Pétersbourg ne saurait avoir ce résultat.

Ainsi engagée, la polémique n'a fait que s'accentuer. La *Germania*, la *Post*, le *Lokalanzeiger*, la *National Zeitung*, le *Berliner Tageblatt* lui-même se sont joints au concert. Le 10 mars le *Times* flétrissait en ces termes cette campagne de provocation :

Dans toute l'Europe, l'attention a été éveillée par la campagne de clameurs contre la Russie que la presse allemande poursuit avec une vigueur inaccoutumée. Tout le monde se demande ce que cela signifie, et personne ne peut donner une réponse satisfaisante.

La *Post*, journal ultraréactionnaire et ultramilitariste, a été la première à ouvrir le feu. Toutefois, des articles violents de l'organe des junkers sur la politique étrangère ne causent pas ordinairement des troubles, aussi longtemps qu'ils demeurent isolés.

Mais quand, quelques jours plus tard, la *Gazette de Cologne* publia un communiqué extrêmement long, daté de Saint-Pétersbourg, qui reproduisait l'avertissement de la *Post* contre les noirs desseins de la Russie, il fut clair que nous nous trouvions en face de quelque chose de plus qu'une explosion irresponsable du parti, « petit en nombre, mais puis-

sant », qui crie toujours que l'Allemagne est en danger, et que de considérables armements nouveaux sont indispensables pour la sauver.

L'empressement avec lequel le thème a été, depuis, repris par la majorité des autres journaux allemands, et aussi par un certain nombre de feuilles autrichiennes, a confirmé cette impression.

Toutes sortes de suppositions ont été faites quant à la cause ou aux causes de cette explosion. La vérité surgira peut-être quand les budgets de la Guerre et des Affaires étrangères viendront devant le Reichstag. Nous ne sommes nullement portés à prendre l'affaire trop tragiquement.

Aucune personne de bon sens ne suppose que le gouvernement allemand puisse se rendre aux adjurations de la *Post* et « laisser les choses aboutir à une guerre », soit pour une nouvelle question du Maroc, soit sur la position du général Liman de Sanders, soit sur les questions d'Asie Mineure, ou qu'il pense, avec ce journal, que « le prétexte importe peu ».

Des phrases de ce genre n'ont d'intérêt que par la lumière qu'elles projettent sur l'humeur de certains milieux militaires. En somme, il nous semble très probable que la campagne de presse est menée d'abord en vue de la politique intérieure.

Le Reichstag actuel est loin d'être populaire dans certains cercles influents : il n'est pas assez national. Il s'est même aventuré jusqu'à tenter de parler de ses droits et il a voté un blâme au gouvernement. Si l'élection générale est peut-être projetée, suggère-t-on, s'il en est ainsi, l'appel au patriotisme est parfaitement compréhensible.

Le spectre français est parfait en ce qui concerne l'Allemagne, mais le spectre russe est manifestement préférable, quand on désire répandre la terreur aussi bien sur le Danube que sur la Sprée. Malheureusement, il est plus facile de susciter ces spectres que de les mettre de côté, et pendant qu'on les agite, ils influent sur le commerce et le crédit de ceux qui s'en servent. La Bourse de Berlin en a fait l'expérience.

S'il était besoin de quelque chose pour resserrer les liens de la Triple Entente ou pour affermir la masse des Français dans leur détermination de maintenir le système de trois ans pour leur armée, rien ne pourrait être à cet effet plus efficace que le genre d'articles qu'on laisse aujourd'hui paraître dans la presse allemande.

— *Mort du cardinal Kopp.* — Le cardinal Kopp, évêque de Breslau, est mort le 3 mars, au couvent des Minorites de Troppau, après une maladie qui dura près de trois semaines. Depuis la mort du cardinal Fischer, archevêque de Cologne, il était le seul cardinal d'Allemagne et tenait dans toutes les affaires catholiques de l'empire un rôle éminent. Sa brusque disparition laisse ouvertes un grand nombre de questions qu'il essaya de résoudre, et le choix de sa succession peut être d'une haute importance pour les destinées du parti catholique allemand.

Angleterre. — *Le Home rule. Déclarations de M. Asquith.* — Le Premier Anglais, M. Asquith, a fait, le 9 mars, à la Chambre des Communes, les déclarations si impatiemment attendues de lui sur le Home rule. La solution transactionnelle qu'il a proposée tempère la rigueur absolue du home rule par deux limitations, l'une de durée, l'autre d'étendue.

Le gouvernement, a-t-il déclaré, a songé à permettre aux comtés de l'Ulster de manifester le désir d'être exclus de l'application du bill. Un vote serait demandé aux électeurs parlementaires dans chaque comté de l'Ulster avant que le bill ne devînt applicable, pour savoir si ces comtés doivent accepter l'application du bill.

On demanderait aux électeurs : « Etes-vous en faveur de l'exclusion de votre comté pour une certaine période? » Si la majorité des électeurs se prononçait en faveur de l'exclusion, le comté en question serait automatiquement exclu.

Le gouvernement pense que la période d'exclusion doit être de six ans, à partir de la première réunion du Parlement.

Une période de six ans est suffisante pour faire un essai complet du fonctionnement du nouveau Parlement irlandais. De plus, avant la fin de cette période d'exclusion, les électeurs du Royaume-Uni auront l'occasion de se prononcer sur la question de savoir si l'exclusion doit continuer ou non.

Les comtés exclus continueront à être représentés comme ils le sont actuellement dans le Parlement impérial, et le pouvoir exécutif irlandais n'exercerait aucun contrôle sur ces comtés.

Le ministre d'Irlande continuerait à être responsable pour les services réservés dans le bill et pour les détails de l'administration de l'Ulster.

M. Bonar-Law, au nom de l'opposition unioniste, tout en rendant hommage à l'esprit de conciliation du gouvernement, a déclaré que ses offres étaient inacceptables. Sir Edward Carson, l'organisateur de la résistance de l'Ulster, a reconnu qu'un pas avait été fait en admettant le principe de l'exclusion de l'Ulster et qu'une fois le principe reconnu, il pouvait être question de négociations pour les détails de l'application.

Mais, a-t-il poursuivi, on a ajouté au principe un plan de conduite qui aurait pour effet d'empêcher de commencer toutes négociations relatives à la question de l'exclusion.

Si le gouvernement voulait supprimer la limite de temps qu'il a fixée, alors on pourrait convoquer un congrès de l'Ulster pour étudier sa proposition. Sinon cela serait impossible.

Quant aux Irlandais, MM. Redmond, O'Brien et Tim Healy, ils ont tous déclaré qu'ils persistaient à réclamer le vote pur et simple du bill intégral. Toutefois, dans les milieux parlementaires, au lendemain des déclarations de M. Asquith, l'opinion était plutôt favorable et l'on reconnaissait généralement qu'une détente s'était affirmée qui écartait dorénavant le danger d'une guerre civile.

— *Le service obligatoire.* — Le 27 février, M. Asquith a reçu une délégation comprenant trois feldmaréchaux, dont lord Roberts, deux amiraux, des représentants du clergé et des professions libérales, venue pour préconiser le service militaire obligatoire. M. Asquith a répondu qu'une sous-commission du Comité de Défense impériale chargée d'étudier cette question est arrivée à cette conclusion à peu

près unanime que la marine britannique est plus que jamais capable de protéger le pays contre toute invasion.

Autriche-Hongrie. — *Le procès des Ruthènes.* — Le procès en haute trahison, dans lequel étaient impliqués 55 Ruthènes-Hongrois, s'est terminé le 3 mars à Marmaros Sziget. Il durait depuis trois mois. Trente-deux prévenus sont condamnés à la prison pour excitation contre la religion et l'Etat. La peine la plus forte, quatre ans et demi de prison et 100 couronnes d'amende, a été infligée à Kabalynk, le principal accusé. Un autre, Nicolas Szabo, a été condamné à trois ans de prison et à 400 couronnes d'amende. Les autres prévenus ont été condamnés à des peines variant de six mois à deux ans et demi de prison, et des amendes ont été en outre infligées à chacun d'eux. Vingt-trois inculpés ont été acquittés. On a tenu compte de la prison préventive à chacun des prévenus condamnés. Kabalynk et une partie des accusés ont interjeté appel du jugement; le ministère public a également fait appel.

— *L'attentat de Debreczin.* — Le 24 février, une violente explosion, provoquée par une bombe dissimulée dans un envoi de tapis, a détruit en partie le palais épiscopal de Debreczin, tuant six personnes et en blessant huit. L'évêque, Mgr Milony, qui paraissait principalement visé dans la circonstance, venait justement de sortir et est resté indemne. On ne connaît pas encore la genèse du crime; mais les journaux hongrois en ont accusé des Roumains ou des Grecs orthodoxes. Voici pourquoi : l'évêché de Debreczin, créé l'automne dernier, est uniate, c'est-à-dire de rite oriental, mais rattaché à l'Eglise catholique romaine; il comprend quarante-quatre paroisses roumaines et soixante-huit ruthènes dont les fidèles se sentent attirés, non pas vers l'Eglise de Rome, mais vers l'Eglise orientale. De là un vif mécontentement dans les milieux ruthènes et roumains.

Italie. — *La crise ministérielle.* — La crise ministérielle, annoncée à plusieurs reprises et mettant fin à la coopération des radicaux et de M. Giolitti, a éclaté le 7 mars, le groupe parlementaire radical ayant décidé par 19 voix contre 14 abstentions, de « ne plus contri« buer à maintenir, par son assentiment, la situation parlemen« taire actuelle ». Dans ces conditions, M. Giolitti, ne pouvant plus compter sur le concours de ses deux collaborateurs radicaux, a remis au roi la démission collective du cabinet. On désigne comme premiers ministres possibles MM. Salandra, Facta, Sonnino, Orlando et même M. Luzzatti. Le nouveau président devra trouver une majorité dans les éléments suivants qui composent actuellement la Chambre : 280 libéraux, 25 catholiques, 35 démocrates constitutionnels, 70 radicaux, 80 socialistes et 16 républicains. M. Barzilaï, député de l'extrême gauche, qui a suivi de très près les difficultés qui ont abouti à la crise et qui est aussi au courant

des intentions du président du Conseil, a dit au correspondant romain du *Secolo* : « M. Giolitti, à ce que je crois, indiquera au roi « pour sa succession, M. Salandra, qui devra former le nouveau mi- « nistère sur les bancs de la majorité à l'exclusion des radicaux. »

Portugal. — *Les colonies portugaises.* — Le 2 mars, M. Bernardino Machado, président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, interrogé à la Chambre sur l'exactitude des nouvelles publiées à l'étranger au sujet de la signature d'un accord anglo-allemand concernant les sphères d'influence dans les colonies portugaises, a fait la déclaration suivante :

Les nouvelles dont vient de parler un député ne sont pas impertinentes seulement pour nous, elles le sont encore pour les nations auxquelles elles se réfèrent.

Le gouvernement portugais est prêt à ouvrir largement ses colonies à toutes les initiatives étrangères bienveillantes; leur concours nous est précieux; il nous est agréable de savoir qu'au dehors on veut nous rendre des services et rien ne saurait nous l'être davantage.

Et quelle preuve il y a là de confiance dans la prospérité de notre domaine d'outre-mer!

Mais il est évident que personne ne songe à nous imposer ses services.

Et qui décide souverainement de l'acceptation de ces concours et de la fixation de la sphère d'action de ces initiatives? C'est nous.

Ces déclarations, analogues à celles déjà faites par les précédents ministres des Affaires étrangères, MM. Augusto Vasconcellos et Antonio Macieira n'apportent aucun élément nouveau à la question des colonies portugaises, qui reste en somme telle que nous l'avons précisée tant de fois déjà.

Suède. — *La dissolution du Riksdag.* — Le 5 mars, le roi de Suède a adressé aux deux Chambres du parlement un message annonçant que la Couronne avait décidé de dissoudre le Riksdag et de décréter dans tout le royaume de nouvelles élections pour la seconde Chambre. Le message se termine par cette déclaration du roi :

Le peuple, à mon avis, doit être mis à même de manifester son opinion sur les questions qui intéressent la défense nationale. L'élection des députés à la seconde Chambre doit lui en fournir l'occasion. De la solution de ces questions, qui sont vitales pour le pays, dépend la possibilité pour nous de sauvegarder notre liberté et notre indépendance et de protéger notre neutralité. Je donne mon assentiment au projet présenté par le président du Conseil. Je saisis cette occasion pour déclarer que le pouvoir personnel ne fait pas et ne fera jamais l'objet de mes désirs ni de mes efforts.

Fidèle à ma devise : « Avec Dieu, pour la patrie », j'ai exercé le pouvoir d'après le texte et dans l'esprit de la Constitution. Telle sera aussi ma ligne de conduite à l'avenir. Je suis décidé à ne pas m'en écarter.

III. — AMÉRIQUE.

Haïti. — *Reconnaissance par la France du président Zamor.* — Le ministre de France à Port-au-Prince a fait connaître, le 7 mars, au président Zamor que le gouvernement français le reconnaissait officiellement comme président de la République de Haïti.

Etat-Unis. — *Les droits de péage du canal de Panama.* — Le 5 mars, dans une séance commune des deux Chambres du Congrès, le président Wilson a lu un message dans lequel il demande au Congrès de soutenir l'honneur des Etats-Unis en abrogeant l'article de la loi sur le canal de Panama qui exempte les caboteurs américains des droits de péage. Le président a exposé la justice et la sagesse de l'abrogation, en caractérisant l'exemption comme une politique économique erronée, et comme une contravention au traité Hay-Pauncefote conclu entre les Etats-Unis et l'Angleterre en 1901, relativement au canal de Panama.

Je vous demande cela, a-t-il dit, pour soutenir la politique étrangère du gouvernement. Je ne saurais comment traiter d'autres questions, encore plus délicates, de beaucoup plus immédiates, si vous ne me l'accordiez pas de bon cœur.

Ce message paraît avoir fait une vive impression sur le Congrès. Le président Wilson, interrogé sur ses déclarations, a précisé qu'il avait voulu faire comprendre, si on maintenait l'affranchissement du droit de préage pour les caboteurs américains, combien il serait difficile de traiter avec les nations étrangères, celles-ci pouvant être persuadées que les Etats-Unis n'ont pas coutume de tenir des engagements comme ceux résultant du traité Hay-Pauncefote.

Pérou. — *Les réclamations françaises.* — On sait que le nouveau gouvernement péruvien refusait de reconnaître pour valable la convention d'arbitrage conclue par ses prédécesseurs avec le gouvernement français l'avant-veille de leur chute, et que dans ces conditions on estimait que le gouvernement français ne reconnaîtrait pas le régime nouveau. Depuis lors, le ministre des Etats-Unis a conseillé avec insistance au nouveau gouvernement de donner satisfaction aux réclamations françaises; mais ledit gouvernement s'y est obstinément refusé, disant qu'il ne pourra donner sa réponse qu'après la réunion du Congrès, auquel il entend soumettre la question de la légalité du protocole d'arbitrage. Le ministre de

France, M. Desportes de La Fosse, a reçu l'ordre de refuser catégoriquement cette solution et de maintenir le refus de reconnaissance.

Brésil. — *L'élection présidentielle.* — Le suffrage universel a élu, le 1er mars, M. Wenceslao Braz président de la République des Etats-Unis du Brésil et le sénateur Urbano Santos vice-président pour la période administrative du 15 novembre 1914 au 15 novembre 1918. Cette élection s'est effectuée sans désordre. Les troubles locaux de l'Etat de Ceara n'ont rien à voir avec elle.

— *Effervescence révolutionnaire.* — L'effervescence révolutionnaire qui se manifeste dans toute l'Amérique latine paraît gagner le Brésil. L'insurrection, qui a débuté dans l'Etat de Ceara et qui ne paraissait pas avoir grande importance, a pris un développement fâcheux. Les rebelles visent à renverser le président de l'Etat, M. Franco Rabello et ce dernier, mal soutenu par le gouvernement de Rio qui ne lui envoyait point les troupes qu'il réclamait, paraissait en mauvaise posture. Toutefois, à la requête du consul britannique qui exprimait des craintes pour ses nationaux, le gouvernement brésilien s'est décidé à agir. Deux navires de guerre sont partis de Rio pour la capitale de l'Etat, Fortaleza.

Mexique. — *La situation.* — Au Mexique, la situation est toujours aussi confuse. Le général Villa, après avoir refusé de rendre le corps de M. Benton pour permettre aux commissaires anglais et américains de procéder à l'examen du cadavre, est revenu sur sa première décision et a déclaré qu'il ne s'opposerait pas à cet examen. On a donc annoncé le départ pour Chihuahua de la Commission d'enquête anglo-américaine; mais aussitôt on a appris que contre-ordre avait été donné, le général Carranza s'opposant à l'intervention de commissaires américains dans une affaire où, prétendait-il, la Grande-Bretagne est seule intéressée. D'autre part, le président Huerta a profité de l'occasion pour adresser au gouvernement de Washington une Note-mémorandum rejetant sur les Etats-Unis la responsabilité de l'assassinat de M. Benton et exprimant l'espoir que le président Wilson comprendra le mal qui a été fait par la levée de l'embargo sur les armes destinées aux rebelles et prendra des mesures pour remédier à la situation. Washington n'a pas répondu et semble décidé à maintenir son attitude d' « attente vigilante ». De son côté, le ministre des Affaires étrangères du Royaume-Uni, sir Edward Grey, a fait le 4 mars, aux Communes, l'importante déclaration suivante :

Si le gouvernement des Etats-Unis juge opportun de prendre de nouvelles mesures, soit au nom de ses propres sujets, soit au nom d'un sujet anglais, nous en attendrons le résultat avec satisfaction. Mais si, pour des raisons, il ne juge pas désirable de prendre ces mesures, nous devrons, cela

va sans dire, *nous réserver le droit d'obtenir la réparation quand l'occasion se présentera.*

Notre politique générale vis-à-vis du Mexique, vis-à-vis des républiques de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud ne porte que sur des intérêts commerciaux, des intérêts que nous empêchons de prendre un caractère politique. En général, par conséquent, toutes les questions qui s'élèvent entre ces républiques et nous-mêmes sont réglées par des moyens diplomatiques, ou bien elles peuvent donner lieu à l'arbitrage.

Mais la mort violente d'un sujet britannique, le refus de ceux qui en sont responsables de laisser ouvrir une enquête sur les circonstances de cette mort, nous obligent à prendre en mains notre propre cause, si le désir des Etats-Unis est bien de ne pas prendre la responsabilité d'une intervention.

On m'a pressé d'agir immédiatement, sans m'indiquer à quel genre d'action nous pouvions recourir à ce moment-là. Il me faut donc répéter ce que j'ai dit la semaine dernière, que, dans les circonstances présentes, nous n'avons aucun moyen d'agir efficacement. Le gouvernement du Mexique n'exerce aucune autorité sur le territoire où la mort de M. Benton s'est produite, sur ceux qui sont responsables de cette mort. Nous ne pouvons donc, dans les circonstances actuelles, obtenir réparation par l'intermédiaire de ce gouvernement.

Nous n'avons nulle intention de nous engager dans une entreprise qui ne pourrait être que fantastique : l'envoi dans une partie quelconque du Mexique d'un corps de troupes qui devrait être très important.

Dans une conjoncture très ordinaire, nous eussions pu recourir au blocus, à la saisie d'un port. Dans la conjoncture présente, si nous employions l'un de ces moyens et s'il produisait quelque effet, le seul résultat obtenu serait de donner assistance au parti qui, dans le Nord du Mexique, lutte pour le pouvoir.

Agir de façon à aider positivement ceux dont nous voulons réparation, simplement pour avoir l'air de faire quelque chose, serait plus que futile. Quoi qu'il en soit, notre intention est que l'affaire n'en reste pas là. Aussitôt que les circonstances changeront et qu'il sera en notre pouvoir d'aller plus loin, nous prendrons telle mesure qui nous paraîtra opportune.

LA CARICATURE A L'ÉTRANGER

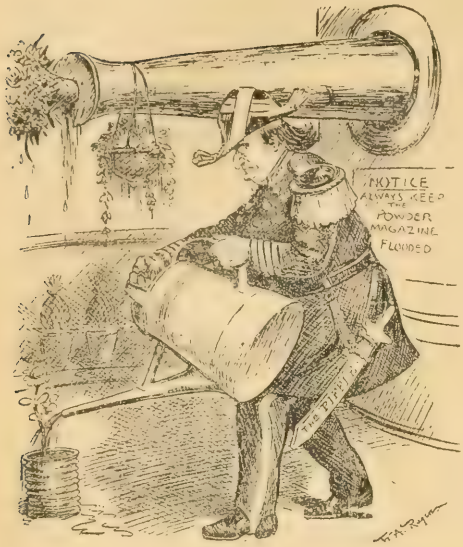

Les soucis de M. Bryan.

M. Bryan a déclaré qu'il n'y aurait pas de guerre tant qu'il serait ministre. L'affaire mexicaine le trouble beaucoup et il a fort à faire pour tenir toujours « la poudre humide ».

New-York Herald (New-York.)

En Suède.

Le ballon de Damoclès.

Ulk (Berlin.)

Le Kronprinz : « Pourquoi papa m'a-t-il fourré dans la chambre du grand Taciturne ? »

Simplicissimus (Vienne.)

Le trône d'Albanie.

L'Autriche et l'Italie : « Asseyez-vous, sire! »

Punch (Londres.)

Le Mexique et la doctrine de Monroë.

Le général Villa rend un hommage reconnaissant à la statue de Monroë.

Punch (Londres.)

Pangermanisme.

Le pavé de l'ours.

Dur's Elsass (Mulhouse.)

La contrebande des armes au Mexique.

Dans l'intérêt de la paix!

Public Ledger (Philadelphie.)

La Prusse et l'Empire.

L'ogre prussien dévore ses frères.

Mucha (Varsovie.)

États-Unis et Mexique.

Le président Wilson nourrit la colombe de la paix.

The American (Baltimore.)

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Couget est chargé de l'agence diplomatique de Tanger ;
M. Fr. Georges-Picot est chargé du consulat général de Beyrouth ;
M. Vieilhomme est nommé consul à Diré-Daoua ;
M. Vadala est chargé du vice-consulat de Bender-Bouchir ;
M. Krajewski, consul de 2e cl., est délégué à la commission internationale en Albanie ;
M. Daubrée est chargé du vice-consulat de Galatz ;
M. de Payan est chargé du vice-consulat de Para ;
M. Béguin-Billecocq est chargé du vice-consulat de Scutari d'Albanie ;
M. Bricage est nommé au vice-consulat de la Canée ;
M. Delvincourt est nommé ministre plénipotentiaire à Santiago de Chili ;
M. Ronflard est nommé drogman à l'ambassade de Constantinople ;
M. Giron est nommé chancelier à Damas ;
M. Durieux est nommé chancelier à Jérusalem ;
M. Grandioux est nommé chancelier à Christiania ;
M. Larroque est nommé archiviste à la légation de Bogota ;
M. de Salignac-Fénélon est nommé secrét. d'ambassade à Christiania ;
M. Quennec est nommé élève drogman à Constantinople.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Chine. — M. le *lieut.* Petiot est mis à la disposition du consul de Changhaï.

Annam-Tonkin. — MM. le *colonel* Dessort ; les *lieut.-colonel* Desdouis et Dehove ; les *chefs de bataill.* Jesson et Garde ; les *capit.* Etienne, Rieu, Desmoulins-Baron, de Vivile, Lasnier, Silvestre, Paris, Marty et Lagnel ; les *lieut.* Pelleteur, Jouanno, Valay, Cautellier, Latappy et Haramberry ; les *sous-lieut.* Lagarde, Latapie et Vigan sont désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — MM. le *lieut.-col.* Philippe ; les *capit.* Marlats, Guille et Labarthe ; le *lieut.* Santelli et le *sous-lieut.* Brillet sont désig. pour la Cochinchine,

Afrique Occidentale. — MM. le *colonel* Mayer ; les *chefs de bataill.* Simonin et Bertrand ; les *capit.* Popp, Richard et Pozot ; les *lieut.* Soyer, Viel, de Saint-Julien, Ponsot et Dulom ; les *sous-lieut.* Segrestan et Blaizot sont désig. pour l'A. O. F.

Afrique Equatoriale. — MM. le *lieut.-col.* Le Meillour ; les *chefs de bataill.* Dietriech et Lespagnol ; les *capit.* Sapolin et Langlumé ; les *lieut.* Depui, Barthélemy, Bordachar et de Vasselot de Regné ; le *sous-lieut.* Viac sont désig. pour l'A. E. F.

Madagascar. — MM. les *capit.* Roux, Dolmaire, Boinet, Dartigues, Favalelli, Sougnac et Larroque ; les *lieut.* Ausseil, Marandel, Provansal et Py ; les *sous-lieut.* Rival et Pasteur sont désig. pour Madagascar.

Missions. — M. le *capit.* Carrier est désig. pour la mission géodésique de Bolivie.

ARTILLERIE

Cochinchine. — M. le *capit.* Peyre est désig. pour la Cochinchine.

Madagascar. — M. le *lieut.* Poucet est désig. pour Madagascar.

Officiers d'administration.

Cochinchine. — M. l'*offic. d'admin. de* 1re *cl.* Lambert est désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — M. l'*offic. d'administ.* Folco est désig. pour l'A. O. F.;

M. l'*offic. d'administ. de* 2e *cl.* Thébault est désig. pour le chemin de fer de la Guinée.

CORPS DE L'INTENDANCE

Annam-Tonkin. — M. le *sous-intend. de* 3e *cl.* Mora est désig. pour le Tonkin.

Madagascar. — M. le *sous-int. de* 3e *cl.* de Kersaint est désig. pour Madagascar.

Officiers d'administration.

Chine. — MM. les *offic. d'administ. de* 2e *cl.* Darné et Pugin sont désig. pour le corps d'occupation.

Annam-Tonkin. — MM. les *offic. d'administ. de* 1re *cl.* Chauveau et *de* 3e *cl.* Lalot sont désig. pour le Tonkin.

Afrique Equatoriale. — MM. les *offic. d'administ. de* 1re *cl.* Guillet; *de* 2e *cl.* Le Gagneux et *de* 3e *cl.* Gravelin sont désig. pour l'A. E. F.

Madagascar. — M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Py est désig. pour Madagascar.

CORPS DE SANTÉ

Indochine. — M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Raymond est désig. pour l'Indochine.

Annam-Tonkin. — MM. les *méd.-maj. de* 1re *cl.* Normet et *de* 2e *cl.* Bargy et Gravot sont désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — MM. les *méd.-maj. de* 1re *cl.* Noc et *de* 2e *cl.* Millous sont désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — MM. les *méd.-maj. de* 1re *cl.* Dagorn, *de* 2e *cl.* Gouin et le *pharm.-maj. de* 2e *cl.* Serph sont désig. pour l'A. O. F.

Martinique. — M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Peyrot est désig. pour la Martinique.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — M. l'*enseig. de* 2e *cl.* Quinquandon est désig. pour la *Décidée;*

M. le *mécanic. ppal de* 1re *cl.* Calen est désig. pour le *Dupleix.*

Sénégal. — M. le *capit. de frégate* Fauré est nommé au command. de la marine au Sénégal;

M. l'*enseig. de* 1re *cl.* Contamin est désig. pour la *Surprise*, à Dakar.

Madagascar. — MM. les *enseignes de* 1re *cl.* Opigez et Gonet sont désig. pour le *Vaucluse.*

CORPS DU COMMISSARIAT

Levant. — M. le *commiss. de* 1re *cl.* Le Gall est désig. pour le *Bruix*, en Crète.

CORPS DE SANTÉ

Sénégal. — M. le *méd. de* 1re *cl.* Marcandier est désig. pour Dakar.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

Le Ministère de Belle-Isle. Krefeld et Lutterberg. Ouvrage publié sous la direction de la Section historique de l'état-major de l'armée, par le capitaine DUSSAUGE. Un vol. in-8° raisin de 482 pages avec carte hors texte. Paris, librairie militaire universelle L. Fournier.

La participation des armées françaises à la Guerre de Sept Ans n'a jamais fait l'objet que d'études d'ensemble où l'organisation des troupes et l'action du pouvoir central sur les généraux chargés de la conduite des opérations n'ont été que très sommairement envisagées. Or, le rôle du ministère de la Guerre devient prépondérant à partir du mois de jan-

vier 1758, parce que le roi se décide à confier le portefeuille à un soldat. Après le désastre de Rosbach et la victoire infructueuse d'Hastenbeck. Louis XV a remplacé le marquis de Paulmy par le maréchal duc de Belle-Isle, et pendant les trois années de son ministère, de 1758 à 1761, l'armée française, tout en retrouvant des heures glorieuses sur les champs de bataille, va subir des transformations profondes. Chaque jour, en effet, les imperfections de l'ancienne armée royale se révèlent dans les domaines de l'organisation, de l'instruction, de la stratégie, de la tactique, et toutes les causes de nos défaites peuvent alors se ramener au système de recrutement des troupes par les capitaines. Aussi, les réformes principales de Belle-Isle finissent-elles par aboutir au recrutement national des troupes, opéré directement par les agents du roi. Lorsque le maréchal meurt, le 21 janvier 1771, l'œuvre est à peu près terminée; Choiseul n'aura plus qu'à la signer et à la mettre à exécution. En situant les opérations de guerre dans le cadre de l'histoire générale de l'époque, en les rattachant étroitement à l'étude de l'organisation de l'armée, le capitaine Dussauge s'est conformé à l'esprit dont se sont toujours inspirés les écrits de la Section historique de l'état-major. Le premier des deux volumes qui seront consacrés au *Ministère de Belle-Isle* montre déjà, grâce à cette méthode, que la Guerre de Sept Ans fut loin d'être une guerre nationale et que l'incurie du pouvoir central peut, jusqu'à un certain point, s'expliquer par l'indifférence lamentable de l'opinion publique, soit que les opérations se déroulent au cœur de l'Allemagne, soit qu'elles aboutissent, en Amérique et aux Indes, à la perte à peu près complète de nos colonies.

La Politique coloniale allemande, par ALFRED ZIMMERMANN. Berlin, Mittler und Sohn.

Dans son ouvrage très documenté M. Alfred Zimmermann étudie l'activité coloniale de l'Allemagne durant ces trente dernières années. Il en montre les débuts vers 1883. A cette époque la rivalité économique de l'Angleterre commençait à rendre fort difficiles les échanges commerciaux de l'Allemagne : les colonies britanniques, à l'exemple de la mère patrie, favorisaient la France, la Russie et les Etats-Unis au détriment de l'Allemagne; l'Australie se montrait hostile aux entreprises allemandes dans l'océan Pacifique. C'est alors que l'exemple de la Belgique décida l'Allemagne à mettre la main sur quelques territoires africains et australiens, dont la superficie est plusieurs fois supérieure à celui de la mère patrie. Le système des « compagnies à chartes », constituées sur le modèle anglais, ne donna pas les résultats espérés, et Bismarck adopta finalement le système français ; l'Etat reprit l'une après l'autre, les entreprises particulières, y plaça des fonctionnaires, et les protégea militairement. De nombreux combats ensanglantèrent ces conquêtes, qui se heurtèrent maintes fois à la politique coloniale des autres nations : France, Angleterre, Espagne, Etats-Unis. « Heureusement, observe M. Zimmermann, avec une complaisance un peu excessive, tous les conflits furent solutionnés de manière pacifique. C'est qu'on a fini par se rendre compte que l'Allemagne ne veut qu'une part modeste: son désir n'est point déraisonnable: maintenant qu'elle a appris (à ses dépens, il est vrai), comment une nation doit exploiter et mettre en valeur ses colonies, on peut dire que le jour est proche où les territoires qu'elle a conquis récupéreront les dépenses d'une organisation laborieuse. »

L'Administrateur-Gérant : P. CAMPAIN.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS
DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

FAIBLESSES FRANÇAISES
ET FAIBLESSES ÉTRANGÈRES

Les tristes incidents de notre politique intérieure, la criminelle inconscience que montrent nos parlementaires en jonglant avec les portefeuilles de la défense nationale, Affaires étrangères, Guerre, Marine, Colonies, les saccades qu'un pareil régime imprime à notre diplomatie, tout cela fait le chagrin des Français qui aiment leur pays, la joie de nos adversaires, l'inquiétude de nos amis et alliés. Il serait puéril de dissimuler aucune de ces faiblesses. Mais il ne le serait pas moins de jeter des regards d'envie sur les nations étrangères, car toute cette Europe du xxe siècle, tourmentée par des problèmes redoutables, et insuffisamment dirigée par des hommes d'Etat de second plan, semble vraiment aller à la dérive. Certains spectacles de l'heure présente devraient rendre nos adversaires moins fats et nos amis plus indulgents à notre égard. Nous n'en voulons pour preuve que ce qui se passe en Allemagne et en Angleterre.

En Allemagne, depuis un an, les mesures militaires prises par le gouvernement, aussi bien que la savante agitation entretenue dans l'opinion publique, donnaient à penser que les autorités responsables de ce pays étaient décidées à la guerre pour le printemps de 1914, malgré les déclarations pacifiques qui sont de rigueur. Nous rappellerons qu'au ministère de la Guerre on a mis les bouchées doubles, que toutes les augmentations d'effectif, toutes les créations d'unités prévues par le dernier quinquennat et par la loi de 1913, ont été hâtivement réalisées dès le mois d'octobre dernier, et que l'énorme quantité de recrues incorporées à cette époque est aujourd'hui mobilisable. En même temps que l'armée était portée à son maximum de puissance, on semblait ne rien négliger pour préparer la nation aux sacrifices suprêmes qu'entraine la guerre. Depuis des mois on l'excitait contre la France par cette in-

qualifiable campagne contre la légion étrangère et par ces tournées de conférences faites dans tout l'Empire par les « vieilles Excellences », c'est-à-dire par les officiers généraux du cadre de réserve. Les journaux qui battaient la chamade de la légion étrangère n'étaient pas de petites feuilles sans lecteurs et sans influence, mais des organes officieux, obéissant d'ordinaire aux consignes de la Wilhelmstrasse. De même il est évident que le ministre de la Guerre n'aurait eu qu'à lever le doigt pour obtenir le silence des vieilles Excellences. On était donc en droit de voir dans toutes ces manifestations gallophobes un plan concerté, et approuvé par le gouvernement. Enfin, comme en Allemagne on ne se fait pas d'illusion sur le rôle que jouerait la Russie dans un conflit franco-allemand, il restait encore à ameuter l'opinion publique contre la Russie. Cette dernière partie du programme, laissée en souffrance, est celle dont on s'est occupé ces jours-ci.

Nous avons vu l'officieuse *Gazette de Cologne* partir brusquement en guerre contre la voisine de l'Est, se faire adresser une correspondance de Pétersbourg dénonçant les intentions agressives de la Russie, ses formidables préparatifs militaires qui seront achevés en 1917. La conclusion naturelle qu'en tire tout lecteur allemand est que l'Allemagne serait bien sotte d'attendre cette échéance, et voilà l'idée de la guerre *préventive* qui germe dans les esprits. On a voulu voir dans cette attaque du journal rhénan une sorte de procédé d'intimidation à l'égard du tsar, au moment où celui-ci venait de changer son premier ministre, pour le jeter dans les bras de l'Allemagne par crainte de la guerre. On a été jusqu'à prétendre que c'était une façon d'engager les pourparlers pour le renouvellement d'un traité de commerce qui vient à expiration en 1917 ! Quelle que soit la maladresse allemande, de pareilles explications sont inadmissibles. Pour nous l'article de la *Gazette de Cologne* n'était pas à l'adresse de la Russie, mais de l'opinion publique allemande ; il était l'œuvre de gens qui veulent la guerre.

On sait d'ailleurs l'effet qu'il a eu sur la Russie. La *Gazette de la Bourse* de Pétersbourg publiait presque aussitôt une sorte de communiqué, qu'on attribue au ministre de la Guerre lui-même ayant l'assentiment du tsar, qui énumérait avec une sécheresse et une précision toutes militaires les progrès de l'armée russe, et qui concluait ainsi : « La Russie abandonne « désormais son plan de guerre défensif, elle est prête à des « opérations offensives. » Quelques jours plus tard, une conférence secrète avait lieu au palais de la Douma entre le premier ministre, M. Goremykine, les ministres des Affaires

étrangères, de la Guerre et des Finances, le président de la Douma, M. Rodzianko, et 65 députés appartenant à tous les partis, à la seule exclusion des socialistes. On ne peut naturellement préciser ce qui s'est dit à cette séance mémorable, que d'autres suivront; mais on sait déjà que la Douma consentira avec élan les lourds sacrifices financiers que le gouvernement du tsar lui demande pour la défense nationale, et y consacrera tout d'abord les excédents des budgets antérieurs, auxquels nous faisions allusion dans notre article du 16 février : le chiffre de 500 millions de roubles, qui a été prononcé, est précisément celui que nous donnions nous-mêmes. Et il ne s'agit pas seulement de chemins de fer stratégiques, mais d'un formidable accroissement de l'effectif de paix, 460.000 hommes, qui porterait cet effectif à 1.700.000 hommes. Les publicistes français, qui étaient naguère si inquiets des dispositions de la Russie, doivent être maintenant moins agités. Par contre, ceux qui jouent chez nous le rôle de professeurs de veulerie n'ont déjà pas caché leur crainte de nous voir engagés dans une guerre de par l'initiative russe ! En somme, le résultat de cette campagne de presse allemande a été de faire l'unanimité dans l'opinion russe et de lui inspirer pour l'Allemagne l'antipathie qu'elle réservait de préférence à l'Autriche. Pour la première fois de sa vie, le germanophile prince Metchersky a écrit un article antiallemand et l'accord s'est fait entre les nationalistes de la *Novoié Vremia* et les radicaux de la *Rietch*. Nous devons être sincèrement reconnaissants à la *Gazette de Cologne* de la nouvelle orientation qu'elle a déterminée en Russie, et s'il est vrai que son grand âge oblige bientôt M. Goremykine à céder la place à un plus jeune, et que ce plus jeune soit M. Krivochéine, qu'on dit être l'adepte du grand Stolypine, susceptible de reprendre sa sage politique à l'égard des allogènes, Polonais et Finlandais, tout sera pour le mieux.

Est-ce cette vigoureuse riposte russe, contraire à ce qu'on escomptait à Berlin, ou toute autre cause qui a déterminé la Wilhelmstrasse à désavouer, tardivement d'ailleurs, la *Gazette de Cologne*? On ne sait. Toujours est-il que son porte-parole autorisé, la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, après un silence de dix jours, s'est décidée à faire entendre une note conciliante. Comme il est hors de doute que la *Gazette de Cologne* avait été inspirée par des fonctionnaires haut placés, nous constatons dans cette affaire les mêmes contradictions que dans celle de Saverne, alors que le chancelier de l'Empire, poussé par les uns, retenu par les autres, prononçait tantôt au Reichstag,

tantôt au Landtag prussien, une série de discours se gourmant entre eux. Il est manifeste en Allemagne qu'officieux et officiels ne s'entendent pas, que la discipline est plutôt dans les gestes extérieurs que dans les esprits, et que l'empereur et son chancelier, sincèrement pacifiques, ont bien la main au gouvernail, mais laissent le navire faire de formidables embardées. C'est précisément cette incertitude de direction qui doit nous rendre extrêmement circonspects et nous mettre en garde contre tout optimisme. Mais si toute cette agitation allemande n'aboutit à rien, si nos voisins s'obstinent à jouer perpétuellement le personnage du capitaine Fracasse ou du *miles gloriosus*, ne passant jamais des menaces aux actes, et baissant le ton quand on lui réplique, il sera permis de dire que nous n'avons rien à envier à la manière dont est dirigée la politique allemande, et que la nôtre, malgré nos changements incessants de ministères, est, à tout prendre, plus digne et plus cohérente. C'est le cas de se rappeler le mot d'un diplomate allemand accrédité dans notre pays et que la haine n'aveuglait pas : « En France les « apparences sont toujours détestables, mais le fond vaut beau- « coup mieux que les apparences ».

*
* *

Ce ne sont pas non plus nos amis les Anglais qui nous donnent pour le moment des motifs de jalousie.

Le cabinet Asquith compte quelques-uns de ses membres imbus des plus pures doctrines jacobines, mais M. Asquith lui-même ne peut encore se résoudre à employer les procédés de gouvernement des jacobins, c'est-à-dire à imposer par la force les volontés d'une coalition parlementaire, peut-être parce qu'il sent que le pays ne le suivrait pas. Tout en engageant l'Angleterre dans les voies révolutionnaires, car c'est bien révolutionner l'Angleterre que de la transformer en une démocratie, M. Asquith recule devant les mesures de rigueur qu'implique toute révolution, et il laisse à M. Lloyd George tout seul le soin de prononcer des discours *logiques*.

Ce qui se passe depuis plusieurs mois dans le Nord de l'Irlande est tout à fait extraordinaire. A la barbe du gouvernement anglais, un agitateur orangiste, sir Edward Carson, a pu organiser en toute tranquillité une force armée que le correspondant militaire du *Times* évalue à 110.000 hommes, abondamment pourvue de fusils et de cartouches, avec des organes de ravitaillement, un matériel sanitaire, un service postal pour transmettre dans les coins les plus reculés de l'Ulster les ordres du quartier-général de Belfast... Cette milice

volontaire fait des exercices de tir, de service en campagne, procède à des essais de mobilisation; elle pourrait vraiment servir de modèle à l'armée territoriale anglaise. Le tout pour soustraire par la force l'Ulster au régime du Home Rule. Pour juger la situation actuelle, nos lecteurs auront avantage à se reporter à l'article si documenté de notre collaborateur M. Goblet, dans les *Questions* du 1er janvier. Nous nous contenterons de faire observer que devant cette organisation révolutionnaire le gouvernement anglais est resté absolument inerte, et a seulement essayé d'entraver, par une interdiction tardive et inefficace, l'importation des armes dans l'Ulster. Et aujourd'hui que ses dernières propositions, pourtant très conciliantes, ont été repoussées par sir Edward Carson et ses ligueurs, et qu'entrevoyant la nécessité de faire agir la force armée régulière il donne des ordres préparatoires aux troupes de Dublin, il se heurte au *non possumus* du corps des officiers anglais, et en présence de cent démissions collectives, révoque, par une échappatoire pénible, les ordres donnés. Les autorités militaires et navales les plus populaires du pays, lord Roberts, lord Charles Beresford, sont d'ailleurs contre le gouvernement, et le *Times*, qui n'est pourtant pas un organe de désordre, incrimine le ministre de la Guerre, colonel Seely, le ministre de la Marine, M. Winston Churchill, le commandant du corps expéditionnaire, sir John French, pour avoir donné à leurs subordonnés des ordres moralement inexécutables.

Nous n'avons pas à exprimer notre avis sur le douloureux cas de conscience qui se pose pour les officiers anglais, pas plus que sur la politique irlandaise du cabinet Asquith. Nous constatons simplement qu'il règne en Angleterre un plus grand désordre qu'en France où, malgré nos politiciens les plus braillards, il n'y a pas trace de guerre civile. Et ce n'est pas pour notre plaisir que nous faisons cette constatation, en un moment où planent sur l'Europe des menaces de guerre. C'est simplement pour que les publicistes anglais teintés de germanophilie nous épargnent leurs airs pudibonds, quand ils parlent des choses de France, pour qu'ils ne viennent pas nous dire qu'on ne peut lier partie avec un pays aussi désordonné que la France. Nous sommes, nous, plus indulgents pour les agitations de nos voisins et amis, et nous restons persuadés qu'à l'heure de la grande crise les Ulstériens ne paralyseraient pas plus l'Angleterre que les socialistes ne paralyseraient la France.

Commandant DE THOMASSON.

M. W. CHURCHILL

ET

LA POLITIQUE NAVALE ANGLAISE

(*Suite*) (1).

Le Mémorandum du 25 octobre 1912, destiné au gouvernement du Canada, disait formellement que les 4 croiseurs cuirassés et les 4 croiseurs protégés nécessaires pour représenter les intérêts anglais dans cette mer en 1913 et 1914 ne suffiraient plus aux besoins en 1915. C'est pour parer à ce danger que le gouvernement anglais avait encouragé le Canada à construire trois vaisseaux du type le plus puissant. Ceux-ci venant à manquer, il faut y suppléer. Aussi M. Winston Churchill annonça-t-il, en juin dernier, la mise en chantier de trois cuirassés qui, normalement, ne devait avoir lieu qu'en mars 1914.

Malgré cette accélération, par suite des déclassements qui se produiront en 1916, le nombre des cuirassés ou croiseurs cuirassés disponibles en dehors de la mer du Nord tombera à 5, pour se relever à 9, dans le premier trimestre de 1917, en comprenant dans ces chiffres deux *Lord Nelson*, qui ne sont pas, à proprement parler, des dreadnoughts.

Il ne faut pas croire que l'opinion anglaise soit indifférente à cette situation ; beaucoup déplorent l'abandon de toutes les mers du globe par l'*enseigne blanche* (le pavillon de la marine de guerre, blanc avec la croix rouge de saint Georges, l'Union Jack dans le carton senestre supérieur). « Triste confession pour un peuple impérial dont les intérêts commerciaux et autres s'étendent sur le monde entier (2). » Cette pénurie de navires est telle, que le Gouvernement britannique n'a pu tenir les engagements pris à la Conférence impériale de 1909.

---

(1) Voir les *Questions Diplomatiques et Coloniales* du 16 mars.

(2) *Fortnightly Review*, août 1913 : « Our too domestic Navy ». Certains se demandent même si la qualité de la marine anglaise ne doit pas se ressentir du fait que toutes les unités de la flotte sont toujours concentrées dans les eaux territoriales. « Nos officiers de marine cessent d'être des hommes pensant mondialement; « ils courent le danger de devenir insulaires de pensée... Sommes-nous préparés à « payer le prix d'une marine affaiblie dans ses qualités morales et peut-être dans « ses moyens professionnels ? »

On sait qu'il avait alors décidé de maintenir dans l'Océan Indien et le Pacifique une flotte composée de 3 divisions : division des mers de l'Inde ; division des mers de Chine ; division australienne. Chacune se composerait d'un grand croiseur de bataille du type *Invincible*; de 3 croiseurs de seconde classe de 5.400 tonnes, de 6 destroyers et de 3 sous-marins. Or la division australienne est seule à peu près constituée (1). Quant au *New-Zealand*, offert par la Nouvelle-Zélande, il restera dans les mers d'Europe, où sa présence est jusqu'ici, sinon indispensable, du moins plus utile que dans le Pacifique. Mais l'Amirauté déclare qu'elle ne peut pas envoyer dans les mers de l'Inde, malgré les instances du gouvernement néo-zélandais, deux croiseurs de seconde classe du type *Bristol*. En conséquence, le Premier ministre de la Nouvelle-Zélande a fait savoir à l'Amirauté que son gouvernement supprimait la subvention de 2 millions et demi qu'il versait chaque année à la métropole. En échange, il fera construire un croiseur de seconde classe qui sera armé par la colonie, et restera, en temps de paix, à sa disposition. En cas de guerre, il sera mis à la disposition de l'Amirauté (2).

Tout ceci ne résout pas la question de la Méditerranée. La Grande-Bretagne compte avec la France et l'Italie parmi les puissances ayant dans cette mer de grands intérêts. Nos côtes de Provence et de Languedoc, la Corse, l'Afrique du Nord, de la pointe du Maroc à la Tripolitaine, font de la Méditerranée occidentale un lac français. Depuis la conquête de la Tripolitaine et de la Cyrénaïque, l'Italie la revendique pour elle toute entière : *mare nostrum*, dit-elle volontiers. Elle voudrait régner sur la mer Ionienne comme sur la mer Tyrrhénienne, et assurer sa situation aux abords de l'Asie Mineure, dans la région d'Adalia. C'est pourquoi elle se refuse à évacuer le Dodécanèse.

Mais l'Angleterre tient à Suez et à Gibraltar deux des portes de la Méditerranée, qui commandent la grande route du commerce de l'Extrême-Orient et de l'Orient. Elle garde cette route par l'occupation de Malte et de Chypre, et jusqu'à ces dernières années ne s'était pas inquiétée de sa sécurité. Quand en 1909 M. Mac Kenna demandait au Parlement de revenir aux gros programmes de constructions navales, il

---

(1) Elle comprend l'*Australie*, le *Melbourne*, le *Sydney* le *Brisbane*.

(2) Contribution des Commonwealth à la marine impériale, 1912-1913 : Australie 58.731.450 francs; Canada, 12.164.060 francs; Nouvelle-Zélande : Subvention accordée par le Naval Subsidy Act de 1908, pour dix ans, depuis mai 1907, 2.500.000 francs, plus le croiseur *New-Zealand*.

n'invoquait pas d'autre nécessité que celle de renforcer la flotte dans la mer du Nord. Depuis lors, cette idée n'a pas cessé d'être la préoccupation dominante de l'Amirauté britannique. Nous avons vu comment l'effort accompli pour opposer à l'Allemagne une flotte supérieure entraîna pour conséquence le demi abandon de la Méditerranée. C'est bien à contre cœur que cette solution fut adoptée, et M. Harcourt, ministre des Colonies, fut l'écho fidèle de l'opinion anglaise quand il affirma que l'Angleterre entendait défendre, à l'aide de ses seules forces, ses intérêts dans la Méditerranée. Il semble bien que tel ait été également l'avis de lord Kitchener lorsqu'il vint à Malte en mai 1912 pour conférer avec MM. Asquith et Churchill. Il protesta vivement, dit-on, alors, contre l'abandon de Malte par la flotte; il fit valoir les difficultés de la défense de l'Egypte, obligée, en cas de menace, d'attendre des secours de Gibraltar ou de l'Inde. Cette attitude de sa part s'explique aisément, si l'on songe que c'est sur lui que retombent les plus lourdes responsabilités, puisqu'il se trouve isolé « dans le fond de la bouteille ».

Il est inutile d'insister sur l'importance des intérêts qu'ont les Anglais dans la Méditerranée. Cette mer est non seulement pour eux la voie de communication avec l'Inde, mais encore le passage obligé de la moitié des produits alimentaires indispensables à leur alimentation. En 1911, sur 910.000 tonnes de ces produits importés en Angleterre, 445.000 sont passées par Gibraltar, dont 320.000 venant de la Roumanie et de la Russie ; 125.000 de l'Inde, par le canal de Suez. Que ces transports soient arrêtés, et c'est pour le Royaume-Uni la crainte de la famine, avec toutes ses répercussions d'ordre politique et social, d'autant plus dangereuses qu'elles coïncideront avec le trouble résultant de l'état de guerre.

On comprend donc que l'Angleterre hésite à confier à d'autres qu'à elle-même la garde de ces intérêts vitaux. Mais se trouve-t-elle en état de les protéger? Aujourd'hui, l'Autriche et l'Italie réunies pourraient mettre en ligne 25 cuirassés, 22 croiseurs cuirassés et 195 petites unités. En 1917, l'Italie possédera 14 cuirassés âgés de moins de vingt ans, dont 8 dreadnoughts (1) ; l'Autriche 13, dont 4 dreadnoughts. Et ces deux puissances ne manifestent aucune intention de s'arrêter dans

(1) Trois sont actuellement en service : le *Dante Alighieri*, *Julio Cesare*, *Leonardo di Vinci*. Le *Conte di Cavour* ne tardera pas. L'*Andrea Doria* et le *Caro Duilio* ont été lancés en avril 1913. D'après des renseignements de source anglaise, il y aurait des hésitations sur le type définitif à adopter pour les nouveaux cuirassés, ce qui en retarderait la construction.

cette voie. En Italie, 80 millions étaient prévus au budget ordinaire de 1913-1914 pour les constructions nouvelles. Lors de la discussion, deux députés ont soutenu que la marine italienne devait être augmentée de manière à être toujours supérieure d'un tiers à la marine autrichienne, afin de pouvoir, avec elle, égaler la puissance de la flotte française.

A ces forces, enfin, il faut ajouter l'escadre allemande, qui se trouve dans la Méditerranée depuis le commencement de 1913. Elle compte six navires (1) (38.000 tonnes, 2.250 hommes d'équipage). Au moment même où il parlait, avec quelque ironie, de la proposition de vacances navales lancée par M. Churchill, l'amiral de Tirpitz annonçait que la division allemande serait maintenue dans la Méditerranée jusqu'à nouvel ordre.

L'effectif de l'escadre anglaise de la Méditerranée oscille autour de sept grosses unités. Loin d'égaler les deux flottes ennemies réunies, en 1917 elle sera plus faible que la plus forte d'entre elle.

Comme bases navales, ni Malte, ni Gibraltar ne valent Trieste et la Spezzia. Les garnisons anglaises sont faibles : 4.127 hommes à Gibraltar ; 7.522 à Malte ; 6.248 en Egypte, plus 17.000 hommes de troupes égyptiennes ; 218 hommes à Chypre.

En cas de guerre européenne, ces possessions seraient bien tentantes pour les Italiens. La baie de Tobrouk est à quelques heures d'Alexandrie ; bien qu'elle ne se prête pas à faire une base navale importante (2), elle serait toujours bonne pour des rassemblements de troupes. D'ailleurs, les ports italiens ne sont pas si loin de l'Egypte, et l'on comprend que l'opinion anglaise ait suivi avec tant d'intérêt les transports de troupes faits par l'Italie lors de la guerre de Tripolitaine.

On compte, il est vrai, que la garnison de l'Egypte serait renforcée par l'armée des Indes. Mais dans quelle mesure la situation des Indes permettrait-elle aux Anglais de la dégarnir de troupes au moment d'une guerre européenne ? Celle-ci donnerait le signal d'une agitation musulmane qui se propagerait du Maroc jusqu'en Chine, à travers toutes les possessions anglaises et françaises d'Afrique et d'Asie. C'est pourquoi nous ne pouvons pas admettre la thèse exposée par le capitaine

---

(1) Entre autres le *Goeben* (23.000 tonnes), le *Dresden* et le *Strassburg*, le croiseur éclaireur le plus rapide de la marine allemande.

(2) Voir les *Quest. Dipl. et Col.* du 16 février dernier, l'article du commandant Poidloue.

Battine, dans un article de la *Fortnightly Review* (1). Notre armée des Indes, dit-il, est excellente pour deux raisons. D'abord, toute l'organisation militaire anglaise lui a été sacrifiée, puisque nos troupes d'Angleterre ne sont que des dépôts, véritables *nurseries* où les soldats ne font que passer et qu'ils quittent dès qu'ils sont assez forts pour rejoindre les régiments de l'Inde. Ensuite, les soldats des troupes indigènes sont de véritables professionnels, dont beaucoup appartiennent à des races qui n'ont jamais exercé d'autre métier que celui des armes.

A la moindre tension politique, continue-t-il, la place de ces bonnes troupes est en Egypte, d'où elles pourraient être transportées en France pour donner à l'armée française l'appui de trois divisions de cavalerie et quatre d'infanterie.

Cette conception nouvelle de l'aide militaire anglaise est originale. Nous avons dit pourquoi nous la jugeons irréalisable.

L'auteur est mieux inspiré quand il critique la concentration excessive des forces navales anglaises dans la mer du Nord, et la dénonce comme pleine de périls, surtout si elle a pour objet principal, comme on le dit si volontiers en Angleterre, de protéger les côtes de la Grande-Bretagne. Dans ce cas, mieux vaudrait organiser une armée territoriale capable de défendre le pays contre un débarquement.

D'autant plus que l'expérience des manœuvres navales semble montrer que la flotte chargée de cette mission, subissant l'infériorité inhérente à l'attitude défensive, ne peut pas répondre qu'elle remplira efficacement son rôle de protection. En 1912 et 1913, les manœuvres dans les eaux anglaises se déroulèrent suivant un thème analogue : une flotte de 28 ou 27 cuirassés et croiseurs de bataille, était chargée de la défense ; une flotte de 18 cuirassés chargée de l'attaque. On remarquera que la supériorité de la défense était environ de 60 %, chiffre fixé par M. Churchill. L'attaque fut considérée, les deux années, comme ayant réussi. Il semble que cette double expérience ait été jugée suffisante, puisqu'on annonce pour cette année la suppression des manœuvres navales anglaises (2).

*
* *

Une des difficultés que l'Angleterre rencontre pour augmenter sa marine est le recrutement du personnel.

---

(1) Avril 1912 : *L'abandon de la Méditerranée. Le côté militaire de la question.*

(2) On parle de les remplacer par un exercice de mobilisation de la troisième flotte.

Dans son discours du 26 mars 1912, M. Churchill fixait à 5.000 hommes l'accroissement annuel moyen du personnel de la marine allemande depuis cinq ans. D'après les lois navales, son chiffre total atteindra en 1920 107.000 hommes, sans compter les réserves. Le dernier budget a porté ce chiffre, pour la marine anglaise, à 146.000 contre 137.000. Sur ce nombre, 109.000 sont bons pour le « service de mer ». En fait, l'Amirauté a toutes les peines du monde à trouver les 65.000 ou 70.000 hommes nécessaires pour armer la flotte de première ligne et les bâtiments de campagne (1). La réserve ne dépasserait guère 48.500 hommes (2) : peu de chose à côté des 80.000 marins réservistes que la mobilisation allemande mettrait sur pied (3).

Cette disette d'hommes n'a rien d'étonnant, puisque les navires armés sont plus nombreux, et que les grands cuirassés modernes exigent des équipages plus forts. Pour augmenter la rapidité de la mobilisation, on a adopté le système des « nucleus crews » (équipages-noyaux), dont l'objet principal était d'assurer, dès le temps de paix, à certains bâtiments en réserve, les éléments les meilleurs de leur équipage de guerre.

« Mais telle est la pénurie d'hommes qu'il est douteux que « les vaisseaux de cette catégorie puissent recevoir le nombre « nécessaire pour porter leurs équipages au complet. En tout « cas, ils ne seront pas prêts pour une action immédiate. Les « navires de réserve pourront seulement entrer en ligne dans « la dernière période de la guerre. Nous avons des navires en « nombre suffisant pour subvenir à nos besoins actuels. Mal- « heureusement, nous n'avons pas d'hommes pour ces navires. « Il manque 20.000 hommes à la flotte. C'est pourquoi l'Ami- « rauté est incapable d'entretenir une escadre dans la Méditer- « ranée (4). »

D'ailleurs M. Churchill n'est pour rien dans cet état de choses. Les équipages se recrutent plus difficilement que jamais, en raison de l'insuffisance des soldes. Elle se fait sentir d'autant plus que les hommes, plus rarement embarqués pour des croisières lointaines, et vivant davantage dans les

---

(1) D'après les renseignements fournis par un officier de marine anglais au rédacteur naval du *Temps*.

(2)

Royal Naval Reserve....	20.416
Fleet Reserve.....	24.153
Royal Naval Volonteers.	4.063
Total.....	48.632

(D'après le *Statesman Year Book* pour 1913).

(3) *The Navy* (octobre 1913).

(4) M. Churchill and the Navy (*National Review*, mars 1913).

ports, font mieux la comparaison avec les salaires des ouvriers et même des marins de la marine marchande.

On dit souvent, à ce propos, que l'Angleterre a dans le personnel de sa flotte commerciale une réserve d'hommes inépuisable. On ne peut compter sur cet appoint que dans une faible mesure, car une des missions de sa marine de guerre est précisément de permettre aux navires marchands de tenir la mer, puisque l'Angleterre ne peut pas s'en passer pour vivre. Ce serait donc un faux calcul que de commencer par désarmer, faute d'équipages, une partie de ceux-ci.

Pour la marine comme pour l'armée, le recrutement volontaire est à bout de rendement, et il n'y a pas d'espoir de voir s'améliorer la situation, à moins d'augmenter les soldes et de les mettre au niveau des salaires industriels et commerciaux.

Les officiers eux-mêmes de la marine royale sont en nombre insuffisant. Pour combler le déficit, le gouvernement a fait appel aux officiers de réserve de la marine marchande, sans grand succès, paraît-il. De même, l'Amirauté a dû offrir aux jeunes gens ayant achevé leur éducation générale dans les écoles publiques ou ailleurs, d'entrer directement dans la marine comme cadets, sans passer par les écoles d'Osborne et de Darmouth. Parmi les causes qui déterminent cette pénurie d'officiers, on cite, outre l'accroissement du nombre des cuirassés, la création du service d'aéronautique navale ; le développement de celui des sous-marins ; enfin, les besoins des Dominions, qui demandent des instructeurs pour organiser leurs flottes naissantes.

*
* *

Concluons. En s'en tenant aux programmes actuels, en 1920 l'Angleterre aura sur l'Allemagne une supériorité d'au moins 60 % en cuirassés modernes. Dans la Méditerranée, elle sera notablement inférieure aux flottes italienne et autrichienne réunies, peut-être même à la plus forte d'entre elles. Quant aux autres mers, elle les abandonne.

Il est donc incontestable que la suprématie navale à laquelle elle avait toujours prétendu se trouve compromise, malgré l'effort soutenu ces dernières années, et l'accroissement de son budget naval. Elle paie aujourd'hui la faiblesse et les erreurs d'un gouvernement qui crut que les utopies radicales allaient, par leur seule vertu, s'imposer comme un dogme à l'Allemagne de Guillaume II. Une marine s'improvise encore moins qu'une

armée. Les prévisions à longue échéance sont nécessaires pour l'établissement des programmes ; l'esprit de suite, pour leur exécution. En cette matière, le temps perdu se regagne difficilement et au prix de grands sacrifices. Or l'Angleterre en a perdu beaucoup.

A ce propos l'amiral de Tirpitz a donné un nouvel exemple de la facilité avec laquelle on peut utiliser les chiffres, même devant une commission du budget, plus compétente qu'une assemblée parlementaire, pour les présenter de manière à servir certains intérêts. Il est arrivé, en choisissant la période 1909-1913, à montrer que l'Allemagne était, de toutes les puissances européennes, celle qui avait le moins accru ses dépenses navales ! Dans ces cinq années, le chiffre des crédits consacrés en Allemagne à la marine a augmenté de 55 millions ; en Angleterre, de 216 millions, sans compter un budget supplémentaire d'environ 60 millions, soit une augmentation quadruple pour une flotte plus que double de la flotte allemande. La France a augmenté ses dépenses navales de 134 millions, la Russie de 302 millions, pour la seule flotte de la Baltique.

S'il avait pris, au contraire, les années 1905 à 1908, il aurait trouvé les chiffres suivants, qui donnent en millions les variations du budget naval dans les grands Etats.

	Grande-Bretagne	Allemagne	France	Russie	Italie	Autriche
	—	—	—	—	—	—
1905..	— 97,5	+ 30	+ 7,5	+ 10		+ 30
1906..	— 62,5	+ 17,5	— 10	+ 2,5	+ 7,5	— 35
1907..	— 47,5	+ 55	+ 5	— 90	+ 7,5	+ 7,5
1908..	+ 20	+ 55	+ 7,5	+ 35	+ 15	— 5
Total.	— 187,5	+ 157,5	+ 10	— 42,5	+ 30	— 2,5

On voit donc que, dans cette période, l'Allemagne a dépensé 345 millions de plus que l'Angleterre (1).

Ces comparaisons entre budgets sont difficiles : elles demandent un examen chapitre par chapitre, chaque Etat ayant pour l'inscription des dépenses ses méthodes particulières. Ainsi, le groupe qu'on appelle à la Chambre des Communes celui de la « Petite Marine », et ses adhérents dans le pays, se plaignent que la flotte anglaise coûte deux fois plus que la flotte

(1) De 1899 à 1909, l'Angleterre a construit seulement 29 cuirassés contre 28 construits par l'Allemagne ; 13 croiseurs protégés contre 26 ; 68 destroyers contre 84, les 49 torpilleurs de faible rayon d'action, qu'elle a en plus, ne pouvant pas compenser la différence En mars 1912, M. Churchill reconnut que l'augmentation de cette catégorie était urgente, la proportion qui existait actuellement étant peu satisfaisante.

allemande. Ils en concluent que l'administration britannique gaspille les deniers publics, ou entretient une flotte extravagante. On a souvent expliqué cette disproportion entre les budgets des deux pays. Elle est exposée chaque année dans un *White Paper* que publie l'Amirauté (en 1913, n° 274). Il y est dit que le budget anglais prévoit pour les pensions, les gardes-côtes et les réserves une somme de 102.870.000 francs. Le budget allemand prévoit de son côté 17.801.350 francs de dépenses qui ne figurent pas au budget anglais. C'est donc, à la charge de la Grande-Bretagne, un excédent de plus de 85 millions, qui ne correspondent à aucun résultat utile pour sa puissance navale. D'autre part, le service volontaire revient beaucoup plus cher que la conscription allemande. Enfin, la création de la base navale de Rosyth est payée en Angleterre par le budget de la marine, tandis que les travaux, d'utilité purement militaire, du canal de Kiel ne figurent pas au budget naval allemand, ainsi allégé d'environ 100 millions (1).

*
* *

Encore, en scrutant les chiffres avec exactitude, arrive-t-on à découvrir les réalités auxquelles ils correspondent. Mais quand on s'aventure dans le domaine du verbalisme parlementaire, il est moins aisé de s'y retrouver. Ainsi, quelle conclusion tirer des propos incertains que, depuis trois ans, les ministres de la Marine des deux pays échangent à la cantonade, alors surtout qu'aucun ne parle jamais sans apporter aussitôt une restriction à ce qu'il vient de dire ? Quand l'amiral de Tirpitz s'affirme prêt à examiner avec bonne volonté toutes les propositions relatives à une entente navale, mais ajoute que jusqu'à présent aucune ne lui a été faite, il ne faut pas attacher à sa déclaration plus d'importance que le gouvernement allemand lui même n'en a attaché aux paroles de M. Churchill. C'est en vain que, par trois fois, celui-ci a lancé, dans une réunion publique ou à la Chambre des Communes, des appels au désarmement. Les Allemands ne veulent pas entamer cette conversation, et qui oserait s'en étonner? Un grand pays ne doit compte à personne des décisions qu'il prend pour assurer sa sécurité ou accroître sa puissance. Il mesure ses résolutions aux nécessités de sa politique ou aux exigences de ses appétits et non pas aux convenances de ses rivaux.

---

(1) Un budget naval de 1.250 millions est-il justifié ? *Fortnightly Review*, décembre 1913.

Les Allemands se vantent que l'attitude plus conciliante des Anglais à leur égard vient de la crainte salutaire qu'inspire leur marine grandissante. C'est vraisemblable, et de leur côté les Anglais semblent le reconnaître. Sir Edward Grey n'a-t-il pas dit que toute réduction dans le programme naval britannique, loin de provoquer un ralentissement général, serait pour leurs concurrents un véritable stimulant? Il ne se trompe pas. Si Guillaume II a consacré un effort si soutenu à doter son pays d'une puissante marine, c'est qu'il la regarde comme un instrument indispensable à sa grandeur; il n'a donc aucune envie d'arrêter ses progrès pour complaire à la Grande-Bretagne.

L'Angleterre elle-même ne saurait oublier que l'Empire britannique est asiatique plus qu'européen; ses intérêts s'étendent sur le monde entier. Malgré l'alliance japonaise et l'amitié des Etats-Unis, elle ne peut pas renoncer complètement à les protéger elle-même. La moitié de la marine marchande du monde navigue sous pavillon anglais; la vie de la population et l'industrie du Royaume-Uni sont liées à cette marine de commerce. Or l'issue d'une guerre navale dépendra de la pression économique exercée par l'ennemi, autant que du succès d'une grande bataille.

Si lourde qu'elle soit, la charge d'un budget de 1.250 millions ne deviendrait exagérée que si elle se trouvait disporportionnée à la grandeur des intérêts en jeu et aux capacités financières du pays. Puisqu'en attendant le jour du règlement de comptes, la force, et par suite le prestige et le succès d'un peuple n'ont d'autre mesure que le courage avec lequel il supporte le poids des armements, mieux vaut faire bonne figure que de parler sans cesse d'arbitrage, à moins qu'on ne soit décidé à abdiquer toute prétention. Ce n'est pas encore le cas pour l'Angleterre.

A. DE TARLÉ.

L'ORGANISATION

DU

COMITÉ "UNION ET PROGRÈS"

On peut diviser en quatre périodes, suivies chacune d'une répression, l'histoire du Comité « Union et Progrès » depuis sa fondation jusqu'en 1908.

En 1894, quatre élèves de la Faculté de médecine militaire, dont le Dr Abdullah Djevdet, se réunissent et jettent les bases d'une association qu'ils dénomment « Union et Progrès de Constantinople et de Salonique ». Ils lancent une brochure dans laquelle ils exposent leur but et leur programme. Leur appel est aussitôt entendu : des sous-comités se forment où les militaires entrent en foule ; Hadji Ahmed devient le chef du Comité central, le colonel Chefik bey est à la tête du groupe important du Seraskierat. Inaptes encore à se diriger, les uns et les autres cherchent leur voie, tâtonnent et se font dénoncer par Ismaïl pacha, inspecteur des écoles militaires. Première répression : exil au Fezzan, en Syrie, à Mossoul. Quelques membres seulement réussissent à prendre la fuite et se dispersent en Europe.

C'est un peu avant ce premier désastre que le directeur de l'Instruction publique du vilayet de Brousse, Ahmed Riza, avait dû quitter la Turquie à la suite d'un certain rapport où des réformes étaient réclamées. Ce fut lui que le Comité chargea de le représenter à Paris et de diriger le *Mechveret*, en même temps que Mourad, ex-directeur de l'*Ikdam*, réfugié à Genève, y publiait le *Nizam*. A Paris et à Genève, une campagne de presse fut organisée. Mais à la suite d'une nouvelle dénonciation, un conseil de guerre réuni à la caserne de Tach-Kichla condamna 81 élèves de l'Ecole de guerre de Pancaldi. C'est immédiatement après cette condamnation qu'intervint une amnistie de l'habile Abdul Hamid qui parvint ainsi à faire renoncer beaucoup d'unionistes à leurs idées.

Ces insuccès répétés furent pour les membres du Comité, restés fidèles à leur cause une cruelle mais utile expérience. A

cette époque entrèrent d'ailleurs en scène des hommes de valeur : Talaat, premier commis de l'administration des postes, Midhat, chef comptable, Damad Mahmoud pacha et ses deux fils, les princes Sabaheddine et Loutfoullah, le Dr Behaeddine Chakir, le Dr Nazim, qui établirent deux centres d'action, l'un à Salonique, l'autre à Paris. Le parti s'organisa vraiment, et avant de songer à prendre l'offensive mit tout en œuvre pour se prémunir contre la délation.

Enfin la dernière période, de 1900 à 1908, fut celle qui donna aux conjurés de grands résultats au point de vue de la propagande, quoiqu'elle s'exerçât avec un tel mystère que beaucoup de gens, même avertis, étaient loin de se douter du travail souterrain qui s'opérait. La propagande fut surtout active dans les rangs de l'armée : les Jeunes-Turcs avaient, en effet, compris que la lutte eût été impossible contre un gouvernement despotique qui aurait disposé d'une armée fidèle. Le jeune officier fut le meilleur instrument aux mains des unionistes. A un âge où on s'enthousiasme facilement, où on ne s'embarrasse pas des considérations qui sont d'un grand poids aux yeux d'un homme chargé de famille, où une solde bien maigre et souvent impayée prédispose au mécontentement, le lieutenant turc était une proie toute désignée pour les révolutionnaires. Et par le lieutenant on put attaquer simultanément le soldat et l'officier de rang supérieur. Grâce aux fréquents déplacements de troupes et aussi à l'exil et à la déportation, les foyers d'agitation se multipliaient dans tout l'Empire, même dans l'Anatolie, plus réfractaire cependant aux idées nouvelles que la Roumélie.

Des règles de conduite précises, inspirées par la faillite des nihilistes russes, furent données à tous les groupes d'adhérents. Pas de bombes, le respect de la propriété d'autrui, des chrétiens et des étrangers, pour se concilier la sympathie de l'Europe, et l'emploi des *fédaïs* pour combattre les espions, tout particulièrement les espions musulmans, de façon que les assassinats politiques ne soient pas imputés au fanatisme religieux.

*
* *

L'histoire de la révolution turque est trop connue pour qu'il soit nécessaire de la retracer ici. Mais la manière dont le groupement initial a foisonné et essaimé est restée généralement ignorée. Le Comité, pour employer l'expression du Dr Nazim, s'est constitué de *bas en haut*, et les mêmes règles président

encore à son recrutement et à son renouvellement. De petits groupes, dont le nombre des membres ne dépasse jamais six, élisent un *guide*. Six de ces *guides* forment à leur tour un nouveau groupe, et ainsi de suite jusqu'au Comité central, composé d'une soixantaine de membres, qui proviennent par conséquent de sélections successives. Enfin ces soixante membres reconnaissent quelques chefs comme Djavid, Talaat, Djemal, Enver, Hadji Adil qui constituent une oligarchie qui a l'air d'être omnipotente, parce qu'elle paraît seule à visage découvert dans la vie publique. Mais derrière elle certaines éminences grises sont écoutées comme des oracles. J'ai eu l'occasion d'en connaître quelques-unes, notamment un obscur fonctionnaire, un de ces Turcs sincères et honnêtes qui n'ont pas d'ambition personnelle. Celui-là donnait des ordres à des personnages beaucoup plus haut placés que lui dans la hiérarchie administrative.

Pour se mettre en garde contre les trahisons, l'anonymat est généralement assuré aux membres du Comité central et la plupart des Jeunes-Turcs ignorent sa composition exacte. Il n'existe d'ailleurs pas de présidence du Comité central. Dans chaque chef-lieu de vilayet réside un délégué responsable pour lequel le vali a généralement beaucoup de déférence. Des clubs sont installés dans toutes les villes importantes. Le club de Brousse comptait, en 1912, 2.000 membres, la plupart employés du gouvernement. Une salle de lecture et une bibliothèque sont mises à la disposition des adhérents, mais la bibliothèque est plutôt un lieu de discussion que d'étude. On y organise parfois des conférences publiques où on invite à grand fracas amis et adversaires pour traiter des questions d' « éducation civique ». Mais quand il s'agit de sujets plus délicats, il faut naturellement montrer patte blanche pour entrer.

Le service de renseignements du Comité est remarquablement organisé. Tout unioniste doit à son parti obéissance aveugle. Un avocat, un médecin, un officier, peut donc être contraint à l'espionnage si l'intérêt du parti le veut. J'ai eu l'occasion de me rendre compte des exigences du tout-puissant Comité quand il s'agit de punir le traître qui avait dévoilé à la police de Kiamil pacha la retraite de Talaat sur les bords de la mer Noire, pendant l'hiver de 1912. Le traître fut dénoncé à son tour par un fonctionnaire de l'ordre judiciaire qui reçut une augmentation sensible de traitement en guise de récompense. Le Comité entretient aussi des espions professionnels, qui sont quelquefois des femmes, et qui sont fixés ailleurs qu'en Turquie, et enfin des émissaires politiques qui s'en vont dans les

vilayets les plus reculés faire de la propagande ou semer l'agitation. C'est ainsi que l'insurrection de Gumuldjina fut fomentée par le gouvernement de Constantinople. On enrôlait les officiers désireux de partir à leurs risques et périls pour commander la milice de Gumuldjina, avec des soldes avantageuses.

Une place à part doit être faite au cheik Abd ul Aziz Chanreh, le grand champion du panislamisme. Il est un des grands oracles du Comité qui le soutint, d'abord en subventionnant son journal *Hilal Osmanié*, et ensuite en trouvant les fonds nécessaires pour l'Université de Médine, la grande idée d'Abd ul Aziz. C'est toujours ce cheik qui est l'intermédiaire entre les musulmans et le khalife, c'est lui qui se rendit l'été dernier à Andrinople pour remettre aux blessés 300 livres turques, envoyées par les Hindous musulmans. Grand orateur et remarquable écrivain, il a le don de passionner les foules. Le Comité a eu la main heureuse en l'attachant à sa fortune : ceci d'ailleurs ne l'empêche pas de nier toute propagande panislamiste ; mais entre la parole et les actes il faut distinguer. On ne saurait nier en tout cas que le Comité choisisse de préférence comme émissaires des *sarrikis* porteurs de turban, indiquant ainsi qu'il entend bien entretenir et surexciter les passions religieuses des classes populaires.

Quoi qu'il en soit, parfaitement renseigné sur tout ce qui se passe dans l'empire, le Comité installe partout des créatures aveuglément soumises à ses ordres et fait destituer tout fonctionnaire qui ne témoigne pas d'un zèle suffisant. En revanche, il soutient envers et contre tous ses adhérents et assure également l'impunité aux *fédaïs*. A propos de ces derniers, voici ce que me disait le Dr Nazim : « C'est Salonique, notre premier foyer de propagande, qui nous donna les meilleurs *fédaïs*. Il faut savoir que le sacrifice de leur vie à la bonne cause n'est pas imposé à tous les unionistes. Nous avions toujours présent à l'esprit l'exemple des révolutionnaires russes. Nous demandions aux plus ardents de nos partisans s'ils étaient décidés à mourir *consciemment* pour la patrie, et ceux qui acceptaient étaient inscrits parmi les fédaïs. » Ces *fédaïs*, dont le Dr Nazim reconnaissait l'existence, ont fait parler d'eux à maintes reprises. Un assassinat récent, celui de Zeky bey, rédacteur en chef du *Chehrah*, a donné lieu à un procès qui a révélé les agissements de certains unionistes : au cours des débats, il a été question, avec une aisance déconcertante, non seulement de quatre personnages assassinés, mais d'autres dont la suppression était désirable et désirée. Il convient de dire d'ailleurs que les unionistes n'ont pas le monopole de ces procédés : les

mœurs hamidiennes se sont malheureusement infiltrées dans beaucoup de milieux turcs.

*
* *

Il faut ne pas avoir vécu en Turquie dans ces dernières années pour nier qu'au despotisme hamidien ait succédé un autre despotisme, celui des Jeunes-Turcs. Mais les écrivains qui n'ont jamais quitté leur cabinet étaient seuls à s'imaginer qu'un régime parlementaire pouvait exister en Turquie. J'ai vu tant de villes et de villages en Anatolie où les habitants complètement illettrés et ignorants, n'ont aucun sens de la vie politique d'un pays ! Je me rappelle les paysans qui me demandaient pourquoi ils payaient encore l'impôt, puisqu'on avait renversé Abd ul Hamid, et dont les plaintes étaient pénibles à entendre à force d'être naïves. Mieux vaut encore pour la Turquie d'aujourd'hui un despotisme intelligent qu'un parlementarisme qui ne serait qu'un misérable simulacre.

Le rôle du Comité « Union et Progrès », tel que l'avaient conçu ses fondateurs, aurait pu être bienfaisant en instaurant une période de transition entre la fin du régime hamidien et l'époque où une vie parlementaire aurait été possible. Malheureusement, à côté d'unionistes d'une moralité irréprochable, est apparue dans le Comité la foule des arrivistes qui demandaient à l'intrigue les avantages que leur mérite n'avait pu leur procurer. Çà été une ruée de tous les ratés, de tous les déclassés, vers la politique dispensatrice d'honneurs et d'argent. On ne se doute pas de quoi ils ont été capables dans certains coins reculés de l'Anatolie, d'où les nouvelles ne transpirent pas facilement. Les élections notamment ont donné lieu à des scènes extraordinaires. Je citerai le cas d'un agent électoral du parti ententiste arrêté en rase campagne, désarmé et sommé de faire demi-tour non par un brigand, mais par un lieutenant de gendarmerie ; et les bagarres d'Eski-Chehir, un centre ententiste, où il y a eu des morts et des blessés et où les élections ont été faites par la gendarmerie. Avec de pareils procédés les élections prochaines donneront évidemment, tout comme les précédentes, une énorme majorité aux unionistes.

En attendant les élections, le Comité fait et défait les ministères, et règle par le menu les débats du Parlement. Parfois les journaux de Stamboul publient des entrefilets où l'on annonce franchement que le groupe unioniste « parlementaire » s'est rencontré à Nouri-Osmanié avec tel ou tel ministre

pour décider des réponses à faire aux interpellations. Nouri-Osmanié est le grand centre unioniste de Stamboul, installé de manière à soutenir un siège. Les discours d'Halil bey, un des leaders du parti, sur la politique extérieure ont beaucoup plus d'importance que les déclarations du ministre des Affaires étrangères.

La famille impériale elle-même est rigoureusement surveillée par le Comité. C'est lui qui imposa naguère au sultan le voyage en Albanie. Quand le prince héritier Youssouf-Izzeddine se rendit en Angleterre, il n'eut pas la permission de s'entretenir avec qui il voulut, et notamment lorsque le dangereux Albanais Ismaïl Kemal voulut, à Vienne, s'approcher du prince, le mentor de ce dernier, le Dr Behaeddine, s'interposa énergiquement. C'est le même Ismaïl Kemal, que les événements d'Albanie ont mis en vedette, qui me disait au moment de la démission de Talaat bey : « Nous autres, les re-« présentants de la nation, en sommes réduits à faire des « *hypothèses* sur les causes qui ont motivé la démission du « ministre de l'Intérieur. Tout s'est passé entre ces messieurs « du Comité. » Je rappelle enfin que certains règlements qu'on a mis sur le compte de l'infortuné sultan, et que le *Matin* a récemment publiés, condamnent les membres de la famille impériale à une sorte de réclusion, sous prétexte de sauvegarder leur dignité.

De toutes parts les procédés du Comité « Union et Progrès » lui suscitent des haines. Il est donc difficile de croire qu'il pourra jamais être l'instrument de la rénovation de la Turquie par l'union de tous les frères turcs dispersés, que préconisent des organes comme le *Turk yordou* et le *Turk odjaghi*, pourtant subventionnés par le Comité (1).

A. DE ROCHEBRUNE.

---

(1) *Turk yordou*, veut dire patrie turque et *Turk odjaghi*, foyer turc. *Yourt* est un vieux mot turc moins employé que le mot arabe *vathan* qu'on rencontre dans les vers suivants, qui résument le symbole du *yourdisme : Vathan, né Turkia dir, Turkleré, né Turkstan ; vathan, beuyuk vé muebbed bir eulke, dir. Touran.* « La patrie des Turcs n'est ni la Turquie, ni le Turkestan, la Patrie est un monde « grand et éternel, c'est Touran. » (*N. D. L. R.*)

LA COTE ORIENTALE D'AFRIQUE

DE DURBAN A MOMBASSA

Les tractations anglo-allemandes relatives au Mozambique portugais, qui seront bientôt connues, donnent une actualité particulière à ces notes de voyage qui nous donnent d'intéressants détails sur les ports de la côte orientale d'Afrique. — N. D. L. R.

Une campagne récente dans l'océan Indien nous a permis une croisière de cinq mois le long de la côte orientale d'Afrique. C'est une région où notre influence est bien faible, malgré la proximité de Madagascar. Les ports anglais, portugais et allemands qui s'étagent sur toute cette côte ne sont point visités, sauf les extrêmes : Durban et Lourenço-Marquez au Sud, Zanzibar et Mombassa au Nord, par les navires de commerce français. Partout ailleurs nous ne sommes pas représentés ou seulement par des agents consulaires. Nos navires de guerre ne s'arrêtent guère sur cette côte, depuis l'époque déjà lointaine où fut supprimée la division navale de l'océan Indien. L'unique canonnière qui naviguait quelque peu dans ces eaux a été affectée à la division du Maroc, et il ne reste plus dans la zone de Madagascar, qu'un bateau hydrographe qui ne quitte point le nord de l'île, où le retiennent ses travaux.

La côte africaine qui se déroule, tantôt régulière, tantôt découpée, de Durban à Mombassa, est successivement anglaise portugaise et allemande. La remontant du Sud au Nord, nous avons fait escale dans les points suivants : Durban (Sud-Afrique anglais), Lourenço-Marquez, Inhambane, Beïra, Quilimane, Mozambique, Pemba, Ibo (Afrique orientale portugaise), Lindi, Kilwa, Dar-es-Salam, Tanga (Afrique orientale allemande), Zanzibar (pays de protectorat britannique), Mombassa (Afrique orientale anglaise).

***

Durban ou Port-Natal. — Capitale du Natal, cette ville connut une grande prospérité au moment de la guerre du Transvaal. Bien qu'elle ne s'écarte point du type de la cité coloniale anglaise avec ses clubs, ses « tea-rooms », ses sports variés, ses promenades et ses rues bien entretenues, ses parcs et son classique « Botanical Garden », elle semble un lieu de délices au voyageur français qui arrive de Madagascar, et qui ne se doutait point que, si près de la terre malgache, bien

coloniale et pittoresque sans doute par sa couleur locale et son manque de confort, était, sous des cieux tropicaux presque identiques, un pays de luxe, d'hygiène et de bien-être. On pourrait se croire dans une ville européenne, si le caractère exotique ne se trahissait ça et là par quelque coin entrevu de luxuriante végétation ou par l'apparition, au détour d'une rue, de quelque Cafre au costume primitif.

Nous sommes loin, il est vrai, de la prestigieuse époque où l'or se jetait à pleines mains, où la livre sterling remplaçait la monnaie de billon, où il était de bon ton d'allumer son cigare avec une banknote : c'était le temps de la guerre, et la valeur de l'or possédé était diminuée par la perspective de celui qui allait se conquérir par la force. Aujourd'hui tout est certes bien changé, et il y a même une certaine stagnation dans les affaires. Mais on reste frappé de la prospérité de ce pays, à côté du développement encore insuffisant de notre possession voisine.

Bien que située à 30 degrés de latitude sud, Durban n'a point un climat complètement tropical. De la côte à l'intérieur, on rencontre, par une progression qui n'est pas toujours très marquée, trois zones différentes : la zone côtière ou zone chaude, la zone moyenne ou tempérée, la zone froide sur les hautes terrasses, celles par exemple du Drakensberg. Durban fait partie de la première zone, salubre quoique chaude. L'été, inversé par rapport au nôtre, dure de novembre à avril; au mois de mars, la température moyenne fut, pendant notre séjour, de 19 degrés centigrades, mais elle s'abaisse notablement à la suite des pluies qu'apportent alors les vents d'Est de l'océan Indien.

En hiver, le ciel est immuablement serein ; mais, quelle que soit la saison, l'insolation n'est point à craindre et l'on peut, sans arrière-pensée, abandonner le casque, puisque l'Anglais abandonne lui-même le feutre à doubles bords.

La population blanche, 30 000 âmes pour autant d'indigènes, est composée d'Anglais, de Boers, d'Allemands, d'Américains, de quelques Français et d'une petite colonie mauricienne. Les Boers de Durban sont relativement peu nombreux, si on les compare à ceux qui, dans l'intérieur du Natal et du Transvaal, vivent dans leurs fermes qu'ils ne quittent qu'aux approches de l'hiver, eux et leurs troupeaux, pour les régions basses et désertiques du « veld ». Les Anglais — envers qui ils conservent une haine aussi vivace, quoique sans éclats, qu'est irréductible leur dévouement aux institutions de leur race — flétrissent en termes sanglants leur fanatisme, leur « inutile paresse »,

leur éducation si rudimentaire qu'elle équivaut, disent-ils, à la plus écœurante des grossièretés. Nous concédons volontiers, pour l'avoir maintes fois éprouvée, la réalité du dernier grief; mais ce défaut est racheté chez eux par tant de bonhomie! Le Boer est un « bushman », un simple, sans ambition ni besoin artificiel. Il sent la brousse, l'étable, la venaison et la fenaison. Si, sur la ligne du Natal, l'un d'entre eux monte dans votre compartiment, il s'installe sans souci de votre présence; avec la fumée de sa pipe, il emplit le wagon, pose à vos côtés ses bottes boueuses sur la banquette, expectore en un long jet, tout en caressant le collier de sa barbe, sa salive spumeuse. Il parle fort avec ses compagnons, pousse des éclats de rire ou de fureur, et descend en vous bousculant sans s'excuser. Mais quels trésors de confiance naïve — trop aveugle sans doute — dans l'exemple des aïeux, quelle admirable et sereine philosophie, dont l'obstination est bien faite pour irriter encore la maladive soif de progrès de leurs nouveaux maîtres!

Les indigènes sont des Cafres et des Zoulous, issus de la grande tribu des Bantous, qui chassa les barbares Hottentots. Leur type est beau, régulier, d'une sauvagerie, pourrait-on dire, affinée. Le nez n'est point épaté, les lèvres ne sont point éversées et lippues comme celles des Bechuanas et des Makoas. Les muscles saillent d'une saine hypertrophie sous un épiderme aussi poli que l'ébène. La plupart, surtout parmi les Zoulous, se louent comme traîneurs de « rickshaws », fines et légères voiturettes que l'Européen utilise comme les pousse-pousse en Extrême-Orient. Pour attirer la pratique, il n'est point d'artifice de toilette que n'emploie le boy au rickshaw : un court jupon en indienne ceint autour des reins, les pieds et les jambes barbouillés de chaux, la poitrine couverte d'amulettes, il prend sa course en agitant au vent une vaste crinière multicolore, d'où émergent deux longues cornes de bœuf.

La femme est un peu lourde sous l'épais lamba gris qui la couvre jusqu'à la poitrine, et d'où sortent en bas deux extrémités pattues cerclées de métal en haut un buste dominé par la masse rigide des cheveux.

Les Cafres habitent en dehors de la ville des sortes de camps fermés, où se dressent des huttes hémisphériques faites de boue et de branchages et percées, au ras du sol, d'un orifice en guise de porte.

Les Européens de Durban paraissent jouir d'une vie confortable, bien qu'en général modeste. Les plus aisés demeurent, sur les coteaux de Berea, dans des cottages enfouis sous la verdure. Durban a sa saison de bains de mer sur le « Beach »,

où l'on retrouve alors les distractions de l'American Park, ses concours hippiques sur un magnifique champ de courses suburbain, ses cafés-concerts, — à la manière anglaise, — ses spectacles, où la bonne société ne craint point de comparaître en scène avec des professionnels du drame ou de l'opérette. L'architecture des monuments publics est souvent grandiose : près de West-Street, la rue commerçante, le Town-Hall ou Hôtel de ville, bâti à renfort de millions, le Marché aux halles avec son air de pagode chinoise, la Gare des railways du Sud-Afrique, qui ferait envie à plus d'une grande ville d'Europe. Du côté de la Pointe, c'est le Durban-Club, d'un style à la fois sévère et riant ; ce sont de luxueux hôtels où descendent, lors de la « season », les « business men » du Transvaal.

Pourquoi, malgré cet aspect de prospérité tranquille, Durban, ainsi que nous le disions tout à l'heure, voit-il son mouvement économique paralysé ? Les conditions dans lesquelles vit ce pays depuis l'avènement, à la fin de 1910, de l'Union sud-africaine, groupant en un faisceau imposant les quatre principaux Etats : Cap, Natal, Orange et Transvaal, sont encore trop nouvelles pour être dès maintenant avantageuses. Il règne encore sur le commerce et l'industrie on ne sait quel vestige d'une torpeur trop longtemps entretenue par l'attente de jours meilleurs. Mais, sous la bienfaisante influence de cette confédération, les énergies ne vont point tarder à se réveiller et avec elles un peu de la splendeur économique passée.

Les produits du sol du Natal sont très variés, à cause même de la variété de ses climats : dans la zone côtière se récoltent le café, le riz, le manioc, le sucre, le coton, le chanvre, le tabac ; dans la zone moyenne, les cultures sont celles des pays tempérés ; aux confins de la zone froide, ce sont d'immenses champs de blé et de maïs, ou encore des champs de pâturage. A quelques kilomètres de Durban, de vastes troupeaux de moutons, fournissant une laine très appréciée, sont une nouvelle source de revenus, ainsi que les arbres à écorce tannifère dont l'exploitation est déjà entreprise avec méthode.

Tous ces produits s'en vont, par la voie de l'océan Indien ou de l'Atlantique, sur les nombreux vapeurs qui, à toute heure du jour et de la nuit, donnent au port une singulière animation. Ce sont des paquebots anglais des lignes d'Australie, de l'Inde ou de l'Extrême-Orient ; des paquebots allemands faisant une redoutable concurrence aux premiers ; pas ou presque pas, hélas ! de paquebots français. Un bateau des Messageries Maritimes, ligne annexe de la côte ouest de Madagascar, mouille de temps en temps à Durban. Une première compagnie fut

obligée précédemment de cesser ce service, faute de fret. Quant à notre marine de guerre, elle n'est représentée dans les eaux de l'océan Indien que par un bâtiment en bois, le *Vaucluse*, qui ne quitte pas les côtes de Madagascar dont il fait depuis longtemps déjà l'hydrographie. La *Surprise*, canonnière de 760 tonneaux, qui pouvait seule montrer dans l'océan Indien le pavillon français, navigue maintenant dans les eaux marocaines et sur la côte occidentale d'Afrique. On ne voit donc à Durban, en fait de vaisseau de guerre français, que l'aviso *Vaucluse*, quand tous les deux ans il vient s'y faire caréner; et encore cette occasion sera-t-elle supprimée, quand le bassin de radoub de Diégo-Suarez entrera enfin en service.

Le port de Durban est muni de tous les perfectionnements modernes : sur la Pointe, que l'on vient récemment de prolonger de près d'un demi-kilomètre, s'élèvent d'immenses hangars, où s'accumule le stock des marchandises. Un alignement de grues puissantes court tout le long des quais. De gigantesques remorqueurs facilitent, avec une dextérité qui tient du prodige, les manœuvres d'entrée et de sortie des bâtiments, s'agrippant à eux, les poussant contre le quai ou les en déhalant au moment de l'appareillage. Ajoutons qu'un dock flottant peut recevoir des navires de tout tonnage et que des mines de houille, récemment découvertes, peuvent leur fournir un charbon deux fois moins cher que celui de la métropole.

Le climat de Durban est salubre, non paludéen, bien que quelques cas de malaria nous aient été signalés par les médecins du pays. Sans aller jusqu'à prétendre avec le Dr J. F. Allen, rapporteur de Pietermaritzburg au Congrès anglais de la tuberculose, que les Européens, les Cafres et les Indiens sont immunisés contre la phtisie au Natal, nous reconnaissons volontiers que l'équipage auquel nous donnions nos soins a présenté à Port-Natal une faible morbidité, relativement à celle que l'on a coutume de rencontrer en pays chaud. Les hôpitaux, d'ailleurs, ne différant en rien des plus modernes hôpitaux d'Europe, ne manquent point à Durban et il y existe même un sanatorium sur une hauteur qui domine la ville : le service est assuré par des sœurs de charité françaises.

Ce n'est point certes la pathologie humaine qui intéresse les autorités locales, non point qu'elles la fassent passer au second plan, mais parce qu'elle est, en effet, peu digne d'intérêt à côté de la pathologie animale et en particulier bovine. Les épizooties s'acharnent depuis longtemps sur le bétail sud-africain : *east-coast-fever*, *galziekte*, *tique-fever* fauchent en masse les troupeaux. Lors de la guerre du Transvaal, c'étaient les équi-

dés surtout qui payaient leur tribut à une affection analogue : la *nagana*. Aujourd'hui les bêtes à cornes sont sérieusement menacées, et le gouvernement est très inquiet. Toute importation de bétail étranger, en particulier malgache, est interdite, comme si l'infection venait d'ailleurs. Elle est, en tout cas, totalement inconnue à Madagascar.

Le Natal possède à Pietermaritzburg un laboratoire de bactériologie qui rend à la colonie, pour toutes ces questions de pathologie spéciale, les plus sérieux services.

Regrettons seulement que les grandes spécialités thérapeutiques françaises, qui jouissent d'ordinaire en pays étranger d'une réputation qui n'est point usurpée, n'existent pas à Durban ou soient si fortement taxées que le débit en est, pour ainsi dire, nul. Les sérums de l'Institut Pasteur sont, entre autres, hors de prix.

Nous ne parlerons point, malgré leur intérêt, des agglomérations voisines de Durban, desservies par la ligne ferrée de l'Afrique australe : Pietermaritzburg, ancienne capitale du Natal, paisible résidence du gouverneur, Howick et ses chutes d'eau, Ladysmith, célèbre par son siège, et plus loin, sur le territoire transvaalien, Prétoria, verdoyante et humide, et surtout Johannesburg, enfiévrée par ses champs d'or, personnifiant bien ce pays dont la fortune si rapide étonna le monde. Nous remarquerons seulement combien la question de la main-d'œuvre inquiète les compagnies minières : la mortalité des ouvriers blancs par phtisie est considérable, les Cafres, malgré le racolage qui a dépeuplé non seulement le Natal mais encore les colonies portugaises, sont en nombre à peine suffisant à cause de leur instabilité; et le Transvaal ne veut point de la main-d'œuvre hindoue, par crainte de l'invasion asiatique. Il est de fait qu'à Durban, par exemple, les Hindous ont acquis droit de cité et possèdent tout un quartier à eux dans Covey-Street.

Lourenço-Marquez. — Après Durban, nous ne trouvons plus le long de la côte africaine de grandes villes. Nous entrons en pays portugais, et plus nous nous éloignons du Natal, plus s'efface cette vision d' « Europe sous les tropiques ». Quoique vieille de trois siècles, Lourenço-Marquez n'a acquis une certaine importance que depuis la découverte des mines d'or du Transvaal. Etabli dans la superbe rade de Delagoa-Bay, le port ne semble animé que d'une médiocre vitalité. Mais la situation changera quand le chemin de fer qui relie Johannesburg, Prétoria et Lourenço-Marquez sera la voie unique qu'empruntera tout l'or et tous les diamants du sol transvaalien, c'est-à-

dire quand le chemin de fer et le pays appartiendront complètement à l'Angleterre.

La ville est assez propre, avec des rues étroites, mais sans édifice remarquable, sauf un vieux fort crénelé bâti à peu de distance de la mer, sur un terrain sablonneux et rougeâtre, un observatoire modernement installé depuis peu d'ailleurs, un hôpital nouvellement achevé, mais avec quelle lenteur, muni d'arcades et de larges vérandas. Les autres constructions sont basses, sans caractère ; on éprouve au bord de la mer une sensation d'étouffement pénible, aussi s'installe-t-on sur la colline qui domine la rade.

La végétation est peu brillante, même dans le Jardin botanique. Le paludisme est entretenu par des bourbiers qui s'emplissent à marée haute. On a commencé des travaux d'assèchement coûteux qui ne progressent guère. L'insalubrité du lieu empêche la construction de nouvelles bâtisses.

L'escadre portugaise, ancrée à demeure dans la rade, se compose d'un bateau-ponton, anciennement hôpital, portant pavillon d'un contre-amiral, et d'une canonnière de 350 à 400 tonneaux, la « Chaimite ».

Le commerce avec Madagascar est peu important, malgré l'escale des Messageries Maritimes ; les tarifs douaniers mettent d'ailleurs hors de prix le moindre objet usuel.

Les Hindous sont établis en maîtres à Lourenço-Marquez et ne sont point inquiétés par les Portugais. Les natifs, par contre, sont peu nombreux, le Transvaal avec ses mines en ayant drainé la majeure partie. Après s'être enrichis là-bas (la richesse pour eux ne dépasse pas une vingtaine de livres sterling) ils reviennent attifés de quelques fripes européennes, font l'achat d'une femme et d'un bœuf, et se déclarant à l'abri du besoin, refusent de travailler pour les Blancs. Beaucoup, cependant, ayant pris goût à la fortune, se laissent reprendre par l'esclavage du Rand, et séduits par la civilisation occidentale qui leur procure un bien-être inespéré, ne quittent plus le Transvaal. D'où le dépeuplement dont souffrent certaines régions de la Cafrerie, et qui n'est point pourtant profitable aux mines, où le Cafre ne fait que passer.

Inhambane. — Après Lourenço-Marquez, et jusqu'au cap Delgado, la côte est basse, peu découpée, bordée de terrains marécageux. Des rivières débouchent parmi le limon qu'elles ont entraîné, interrompant la ligne de corail qui reparaît dès que le fond redevient sablonneux. Pendant les chaleurs, les pluies sont torrentielles ; la rosée s'évapore, au matin, aux

rayons d'un soleil brûlant, et l'atmosphère se sature d'humidité.

Le petit port d'Inhambane, à l'embouchure de la rivière du même nom, est pittoresque avec ses lumineuses maisons en pierre, ses rues proprettes, sa végétation de cocotiers berçant leurs palmes au bout de la lagune, parmi le quartier indigène. Pays de culture de l'arachide, de la canne à sucre, de la noix de coco. On peut voir à Mutamba, si l'on y peut parvenir en remontant, après mille difficultés, la rivière, une sucrerie modèle administrée par un ingénieur français. L'exploitation n'emploie que des Cafres aussi bien pour l'entretien de la canne que pour les travaux de l'usine. Avec un peu de surveillance, cette main-d'œuvre donne les meilleurs résultats.

A Inhambane, les femmes sont seules à travailler. Un Cafre, enrichi au Rand, en acquiert trois ou quatre contre plusieurs têtes de bœufs et mène désormais une existence d'oisiveté. Le type féminin est laid, bestial : lèvres grossières, nez en spatule, menton prognathe, cheveux coupés court, griffes de lion pendues au cou en amulettes. La femme d'Inhambane aime l'alcool, et la raffinerie de Mutamba lui vend ses résidus de mélasse, dont elle extrait une sorte de boisson alcoolique.

L'émigration vers les placers transvaaliens se fait ici avec une méthode et une intensité remarquables. Très régulièrement un vapeur anglais spécialement aménagé vient chercher sa cargaison noire, qu'un médecin portugais a revêtue de l'estampille sanitaire, à raison de 6 pence par tête.

Il n'existe que quelques Français dans le pays, s'occupant de petit commerce, d'arachides ou de coprah.

Cette région, mieux exploitée, pourrait fournir des ressources supérieures encore à celles dont sait si bien profiter la métropole. Il faudrait lutter contre les insectes qui détruisent les plantations et compromettent les récoltes, contre les sauterelles, contre les moustiques, propagateurs d'un paludisme particulièrement sévère. Le service médical est mal compris, pour ne pas dire totalement négligé.

Beïra. — Ville nouvelle, sortie il y a une quinzaine d'années du sable et de la boue, au confluent des rivières Pungue et Buzio, Beïra a sa raison d'être dans le voisinage de la Rhodésie, et doit aujourd'hui son activité à ses communications avec ce riche hinterland. La ligne ferrée de Salisbury à Beïra draine la houille, le cuivre, l'ivoire, les produits agricoles de la région, sans compter l'or de Seloukoué et de Salisbury, que l'on croit aussi abondant que celui du Rand. Le rêve des Anglais — au moins celui qu'ils ont la franchise d'exprimer — est d'avoir un

jour un port sur cette partie de la côte orientale d'Afrique. Mais, n'ont-ils point Beïra qui, plus encore que Lourenço-Marquez, a l'air d'appartenir fort peu aux Portugais?

A marée haute, la rivière Pungue inonde la plaine, d'où formation de marécages, de cloaques fangeux, au bord desquels sont construites des cases, presque sur pilotis. Les mouches aux heures chaudes de la journée, les moustiques aux approches de la nuit pullulent dans ces milieux de pestilence, et ne semblent point incommoder outre mesure les habitants.

Près de la mer, c'est le sable, impalpable et fin, avec son aveuglante réverbération, et sa mobilité telle que pour y circuler on est obligé de se faire transporter sur des wagonnets.

On a l'impression d'être sur une plage en vogue, où des villas démontables auraient été hâtivement dressées pour une saison ; toutes les maisons, en effet, construites en tôle ondulée ou en fer galvanisé, semblent être là provisoirement, depuis peu et pour quelques jours. L'aspect est ici plus propre, presque coquet, car les immondices sont absorbées par le sable : la voie fait elle-même le service de la voirie.

La verdure est presque nulle, à l'exception de rares plants de filaos. Pendant la bonne saison, souffle une brise vivifiante qui tombe le soir et se lève à nouveau, vers 4 heures du matin. La température moyenne est de 26 degrés, oscillant entre 21 degrés (mois froids) et 33 degrés (mois chauds).

Les provisions y sont d'un prix inabordable, même la viande, malgré la prétendue richesse en bœufs de la région. L'*east-coast-fever* n'existerait pourtant plus, au dire des Portugais, mais la vérité est qu'ils n'ont que peu de bétail. La malaria, les affections vénériennes sévissent. Dans l'intérieur, la redoutable mouche tsé-tsé rend impossible le transport par chars à bœufs. Un service de « desinfeçao publica » s'occupe spécialement de la désinfection des peaux, qui représentent, à cause sans doute de la mortalité des bovidés, un des principaux éléments d'exportation du pays.

Le prix de l'hospitalisation des Européens est en parfaite concordance avec celui de la vie à Beïra : la journée d'hôpital atteint le joli chiffre d'une livre anglaise, encore que les soins médicaux se payent à part.

(*A suivre.*)

Dr Laurent Moreau,
Médecin de 1re classe de la Marine,
Docteur ès sciences.

L'ALBANIE AUTONOME ET L'EUROPE

La question d'Orient revêt mille formes et l'une d'elles est aujourd'hui la question albanaise. Les autres problèmes soulevés par les guerres balkaniques ne sont pas résolus, mais toutefois leur solution définitive ou provisoire paraît reportée à quelques années ; ils vont sommeiller jusqu'à la prochaine crise. La question albanaise est au contraire pressante, aiguë, et de bons esprits croient que sa liquidation n'ira pas sans trouble, ni sans imprévu. Je voudrais, en quelques pages, montrer comment cette question se pose en 1914, quels sont ses origines, ses éléments, et quels essais de solution pourraient lui être apportés.

*
* *

On dit communément en France que l'Albanie est une création diplomatique de l'Autriche-Hongrie, que l'Europe divisée a laissé celle-ci agir pour maintenir le concert des grandes puissances et que Vienne n'a vu dans cette circonstance qu'un moyen de garder une partie de l'influence qu'elle exerçait dans les Balkans. L'Autriche-Hongrie serait ainsi l'auteur responsable de la question albanaise.

Pour bien juger les faits, il faut faire le départ des difficultés dont la diplomatie du *Ballplatz* est l'origine et de celles qui tiennent à la nature des choses, je veux dire à l'existence d'une nationalité albanaise. Des esprits simplistes s'imaginent que si on avait laissé aller les événements, si la Serbie, le Montenegro et la Grèce avaient pu en toute liberté se partager l'Albanie, le dépeçage d'une nouvelle Pologne aurait été accompli sans conséquences internationales. C'est compter sans son hôte ; pour la tranquillité future et l'avenir économique de ces trois Etats balkaniques, dont je désire vivement la prospérité et la grandeur, je me félicite qu'une circonstance étrangère les ait délivrés de ce présent de Nessus (1).

Je sais bien que Serbes, Grecs ou Monténégrins ne veulent pas entendre raison, quand j'ai l'occasion de dire à l'un d'entre eux cette vérité, et je les en excuse du fond du cœur ; pendant trop d'années, ils ont trop souffert de la domination de fait des Albanais et des beys. J'ai vu la situation dans les villages à la

(1) Nous avons souvent exprimé ici la même idée, en disant que moins les Serbes annexeraient d'Albanie, mieux il vaudrait pour eux. — *N. D. L. R.*

veille des guerres balkaniques et je n'ignore rien des sentiments trop facilement explicables des chrétiens orthodoxes. Mais il ne s'agit point ici de sentiments. C'est l'avenir et le développement de ces Etats qui sont en jeu et j'affirme seulement que ni la Serbie, ni la Grèce ne sont assez riches, assez prospères et assez fortes pour jouer le rôle du Germain en Posnanie, pour user leurs ressources à combattre contre des guérillas et à pacifier un pays traditionnellement insoumis.

Si j'avance pareille opinion, c'est que le spectacle des faits m'a convaincu de la profondeur du sentiment national albanais. Je me rappelle avoir lu je ne sais où une lettre d'un correspondant de journal qui traitait les Albanais de nationalité inexistante et qui étayait sa démonstration en indiquant à quel point ceux-ci étaient divisés sur la plupart des questions. A telle objection, quelle nationalité subsisterait ? Qu'entre Albanais de profonds désaccords existent, qui l'ignore? Mais le seul point qui intéresse est de savoir s'ils se sentent tous Albanais et si tous rejettent une domination qu'ils tiennent pour étrangère; or, soyez sûr que même Ismaïl Kemal ou Mgr Primo Dochi, quand ils reçoivent des concours de l'Autriche, savent et sentent qu'ils emploient les mêmes moyens que Condé recevant secours des Espagnols contre Mazarin ou les révolutionnaires mexicains attendant des armes des Etats-Unis contre le président au pouvoir; c'est précisément une des plus vives impressions de mon voyage en Albanie que le souvenir de la force du sentiment national albanais dans toutes les régions du pays.

Je dirai même que de tous ces « nationalismes », qui ont survécu à la conquête turque et que la force impondérable des idées a ranimés au XIXe siècle, l'Albanais est le plus remarquable. Tous sont reconnaissables à un seul caractère, qui n'est ni la langue, ni la tradition, ni l'histoire, ni la religion, mais la conscience nationale : langue, tradition, histoire, religion servent à la former, à la conserver, à l'accroître ; mais le sentiment personnel est seul décisif. Qui se sent Serbe est Serbe, même s'il parle bulgare, si son père se sentait Bulgare, si son village était jadis sur le territoire des anciens tzars de Bulgarie, s'il va à l'église de l'exarque. Or, quels sont ces « nationalismes » des Balkans? Du turc, du grec, du bulgare, du serbe, il suffit de rappeler le nom. Les Valaques aux origines incertaines sont trop disséminés pour qu'ils aient la possibilité matérielle de constituer un Etat; quant aux Juifs, si nous étions encore au temps des villes libres et des républiques marchandes, Salonique serait la Hanse de la mer Egée, sous le

gouvernement des Juifs espagnols de culture française ; mais ce temps a passé et ils se contentent d'être les grands banquiers de l'Orient et les intermédiaires de la Macédoine et de l'Occident.

Il y a aussi dans l'ancienne Turquie d'Europe des villages slaves ; longtemps ils n'étaient ni serbes, ni bulgares, parlaient le slave de Macédoine, étaient orthodoxes, sans plus ; la propagande violente des Serbes et des Bulgares pendant les vingt dernières années a ballotté ces villages du « serbisme » au « bulgarisme ». En fait toutefois, la conversion aux idées nationales bulgares a été la plus fréquente ; chacun l'explique à sa manière ; les Bulgares et leurs amis disent qu'en Macédoine le fond de la race est bulgare ; il est possible, mais quelle affirmation difficile à prouver ! Dans ces pays où tous les peuples ont laissé des alluvions successives, dans ces territoires qui ont connu les empires les plus variés, si on raisonne sur la race et sur l'histoire, on entre dans l'insoluble ; en réalité l'extension de la nationalité bulgare en Macédoine est due à ce que les Slaves de Bulgarie ont fait plus longtemps que ceux de Serbie partie de l'Empire ottoman, qu'ils y ont fait propagande du dedans, qu'ils y étaient mieux disposés géographiquement, qu'enfin et surtout les Bulgares sont nés d'un mélange de Turcs et de Slaves qui a produit le résultat que l'on sait : un peuple aux immenses qualités et aux immenses défauts, solide, résistant, travailleur, acharné, opiniâtre, des paysans excellents avec lesquels on peut compter et bâtir, se battre et conquérir, puis tenir et organiser ; mais un peuple brutal, sans délicatesse ni finesse, incapable de comprendre un accord et une concession, cruel et rude, aussi antipathique à l'homme qui n'entre en relation avec lui que pour son plaisir que hautement estimé de qui prend contact avec lui pour travailler en commun. Avec ces qualités et ses défauts, comment les Bulgares n'auraient-ils pas fait triompher en Macédoine leur propagande au détriment des Serbes ?

Toutes ces nationalités, qu'on veuille bien le remarquer, ont été conservées durant les siècles de la domination turque par la religion : la religion a été le filtre magique qui a empêché la destruction du sentiment national ; qui l'a abandonné a perdu en même temps l'esprit national ; qui s'est fait musulman, et notamment la plupart des grandes familles slaves au temps de la conquête, a épousé les sentiments patriotiques du vainqueur. Dans le creuset de la religion de Mahomet, l'esprit national s'est évaporé.

Or, au creuset de l'islam, la nationalité albanaise seule en

Turquie d'Europe ne s'est pas fondue; des Albanais, les uns sont demeurés chrétiens, la majorité est devenue musulmane; mais le musulman albanais est resté Albanais, seule exception dans les Balkans à l'adage que les nationalités y sont des religions, et illustre exemple de la profondeur et de la force du sentiment national albanais.

Depuis le XIVe siècle, ce sentiment national a fait ses preuves; lorsque la marée de la conquête turque passa sur tous les peuples des Balkans, le Slave ne paraissait plus être qu'une dénomination, le Grec ne semblait vivant que par la littérature et le phanar; seuls le Juif et l'Albanais maintenaient intacte leur nationalité et l'affirmaient. Dans ses montagnes où il s'était retranché, le Shkipetar gardait sa langue, sa conscience nationale, même son type physique et sa race; quelques mélanges se produisaient bien avec les Slaves dans la vallée de Dibra ou avec les Grecs en Epire, mais le centre de l'Albanie restait intact; l'Albanais restait si bien Albanais et s'assimilait si peu au Turc que les sultans se servaient d'eux pour dominer leurs autres sujets; ils exploitaient cette différence de sentiment en favorisant de toutes manières les Arnautes et en les utilisant pour les besoins de leur pouvoir personnel et pour la domination des Turcs.

Quand, au souffle des idées nouvelles, les religions chrétiennes de l'empire ottoman se sont muées en nationalités, la Porte s'est trouvée privée de points d'appui solides en Macédoine; en Thrace, les campements turcs étaient nombreux et suffisaient pour assurer le pouvoir de Constantinople sur des adversaires divisés; mais dans la Macédoine, dans l'Epire, dans la vieille Serbie, les Turcs étaient trop peu nombreux pour procurer la force sociale nécessaire. Avec un véritable génie politique, Abdul Hamid comprit que l'Albanais devait remplacer le Turc. Dès lors sa ligne de conduite fut tracée et appliquée avec suite : par l'Albanie musulmane, il domina la Macédoine. En conséquence à l'intérieur de l'Albanie, personne ne devait pénétrer, ni aucune idée moderne s'infiltrer; les tribus et les beys recevaient toute satisfaction et privilèges; mais toute tentative d'organisation était rigoureusement réprimée et son auteur exilé; la division était soigneusement cultivée entre tribus, religions, influences; à l'extérieur de l'Albanie, on attirait notamment à Constantinople les personnalités marquantes, on les entourait de faveur, et tout ce qui était Albanais s'y trouvait sous la protection personnelle du sultan; ceci fait, on favorisait l'infiltration albanaise et la domination sociale des Albanais sur les trois fronts, au Nord contre les

Serbes, au Sud et au Sud-Est contre les Grecs, au Nord-Est et à l'Est contre les Bulgares.

Aussi, le grand phénomène social en Albanie pendant les trente dernières années a-t-il été l'expansion des Albanais au delà des montagnes qui étaient leur demeure traditionnelle ; au Nord, au moment de la guerre, la conquête pacifique de la Vieille-Serbie était presque accomplie; les Serbes étaient rejetés à la frontière et mis en minorité même à Prichtina ; la prépondérance albanaise s'affirmait dans la plaine d'Uskub et dans la ville elle-même; à l'Est, les Albanais débordaient le lac d'Okrida, noyaient les cités de Struga et d'Okrida dans une campagne albanaise et prenaient influence dans ces deux villes; ils se fortifiaient chaque jour à Monastir; dans le Nord-Est ils conquéraient de même sur les Bulgares toute la haute vallée du Vardar, prenaient la majorité à Kalkandelem et à Gostivar; ils poussaient leurs villages vers la Macédoine centrale et les ambitieux les voyaient déjà entourant Salonique; au Sud, en Epire, il n'en était pas autrement. Ainsi en un vaste éventail les Albanais poussaient leurs villages et leurs domaines vers la frontière serbe, Uskub, la Macédoine centrale, Monastir, Janina et le golfe d'Arta. L'un de leurs chefs me disait : Si Abdul Hamid était resté cinquante ans encore sur le trône, la Turquie d'Europe, la Thrace exceptée, serait devenue albanaise.

La méthode d'expansion suivie par les Albanais se servait de deux procédés : c'était tantôt la conquête par les beys, tantôt par les paysans. Dans les régions les plus lointaines, au milieu des populatiens chrétiennes, en Epire ou dans la plaine d'Uskub, par exemple, les grandes propriétés, les Tchiflik, étaient acquises ou prises par les beys albanais ; ils prenaient un intendant albanais et réduisaient sous sa domination tout le peuple des fermiers chrétiens ; ceux-ci tenus dans un demi-servage étaient à la merci du seigneur. Dans les régions proches, en Vieille-Serbie, dans la haute plaine du Vardar, dans les plaines d'alluvions du lac d'Okrida, les paysans albanais venaient s'établir en groupe ; ils descendaient de leurs pauvres montagnes, prenaient ou recevaient les terres en friche ou les terres du gouvernement, fondaient un village, puis un autre, entouraient les centres slaves, puis les rejetaient plus loin et continuaient leur marche en avant. L'expulsion des villages slaves n'était pas faite par la force, mais par une douceur à laquelle se mariait l'appareil de la force. L'Albanais est belliqueux, ardent, soutenu et adroit ; il avait le droit traditionnel de porter le fusil ; aussi dès qu'un village slave était

entouré de villages albanais, il abandonnait de lui-même la partie, tant ce voisinage lui paraissait redoutable. Ainsi la nationalité albanaise, après avoir affirmé sa vitalité au cours de l'histoire, avait pris au début du xxe siècle une expansion nouvelle extraordinaire. Tel est l'état où elle se trouvait au moment de la chute de la Turquie d'Europe ; cela laisse présager les difficultés de demain.

Ce peuple vigoureux, ardemment national, en plein essor depuis trente ans sur toutes ses frontières, maître de la moitié au moins de la Turquie d'Europe, on aurait prétendu le supprimer ; qui va se charger de l'opération que n'ont pas réussie les Turcs depuis cinq siècles ?

Dès lors, si l'on adopte comme formule nouvelle de la politique en Orient celle des « Balkans aux Balkaniques », comment refuser le droit à l'autonomie au seul peuple qui a su toujours conserver son autonomie de fait sous le joug turc ?

*
* *

Si donc c'est la nature des choses qui légitime l'autonomie de l'Albanie, le *Ballplatz* n'a-t-il fait que modeler sur elle sa politique ?

On ne saurait nier que si l'Albanie n'a pas été — tout au contraire — une invention diplomatique de l'Autriche et de l'Italie, ces deux puissances se sont servies de cette création nécessaire pour imposer les desseins personnels de leur politique. Elles n'ont pas voulu répéter la fable de l'huître et des deux plaideurs ; et quand le juge serbe ou grec, du droit de la victoire, a voulu saisir l'objet des ambitions italo-autrichiennes, les deux monarques y ont mis un brutal holà.

Mais la politique d'un Etat a le devoir d'être égoïste, et quand elle peut l'être en profitant de la nature des choses, qui aurait le droit de lui reprocher d'être une politique intéressée ?

Toutefois, et c'est là le point qu'il convient d'examiner, comment l'Autriche-Hongrie a-t-elle conçu la création de l'Albanie et cette conception n'est-elle pas à l'origine de toutes les difficultés de l'heure présente ?

L'observateur équitable doit reconnaître la très difficile situation de l'Autriche-Hongrie en présence de la liquidation balkanique. Quand, sans s'en douter, elle l'a amorcée par l'annexion de la Bosnie, dont la conquête de la Tripolitaine a été la conséquence, elle était loin de penser que l'opération se poursuivrait comme on l'a vu. Sa diplomatie a été prise deux fois au dépourvu, la première en escomptant la victoire tur-

que, la seconde en escomptant la victoire bulgare. Chaque fois elle a manqué d'énergie avant et de doigté après.

L'Autriche, en effet, pour qui veut se mettre un instant à la place de ses dirigeants, a dans les Balkans trois intérêts essentiels à sauvegarder, qu'on peut ainsi formuler : en premier lieu, liberté de la mer Adriatique, pour n'y être pas enfermée, et par suite garantie que Vallona ne tombera pas au pouvoir d'une puissance grande ou petite ; en second lieu, maintien des débouchés économiques qui ont une importance capitale et traditionnelle pour le commerce de la monarchie habsbourgeoise ; en troisième lieu, maintien de l'équilibre des forces en Orient, pour n'être pas prise dans un étau entre une union balkanique présumée et la Russie.

A la veille de la première guerre, si l'Autriche avait prévu les deux solutions possibles, au lieu de ne songer qu'à une, il y a lieu de croire qu'elle aurait obtenu facilement satisfaction. Un homme d'Etat, comme le comte d'Ehrenthal, aurait pris ses précautions en faisant savoir à l'avance à la Grèce qu'il considérait comme intangibles Vallona et toute sa région, à la Serbie que si celle-ci pouvait s'emparer de la Vieille-Serbie, l'Autriche réoccuperait le sandjak et qu'elle demandait dès maintenant la promesse d'une liaison ferrée directe de la Bosnie à Uskub et des avantages économiques ; ces demandes, présentées avec énergie et habileté avant la guerre, auraient sans doute été accueillies avec empressement par la Serbie, au prix d'une neutralité bienveillante. Quant à l'équilibre des forces en Orient, il était aisé de l'assurer ; Grèce et Roumanie avaient trop d'intérêt à se méfier d'une prépondérance slave.

Au lieu de suivre une telle ligne de conduite, prudente, profitable et énergique, l'Autriche ballottée par les circonstances n'a su que menacer, contracter d'énormes dépenses, amener une crise économique intérieure, puis concevoir une Albanie non pas créée sous sa protection pour maintenir l'équilibre des influences et faciliter la liquidation balkanique, mais inventée pour mettre obstacle au plus légitime désir de la Serbie, celui de s'assurer un port sur la mer. A ce moment, l'Autriche-Hongrie, au lieu de ne prendre en considération que ses propres intérêts essentiels, a eu égard à ceux des autres, mais pour s'y opposer. Le nœud de la crise actuelle et des difficultés présentes est là. La Serbie, dans le partage des territoires, avait obtenu son lot légitime et la satisfaction de son intérêt capital, à savoir un port libre lui appartenant. L'Autriche ne pouvait à aucun titre prétendre qu'une telle ambition heurtait ses intérêts essentiels ; cependant, elle a mis

son honneur à interdire à la Serbie l'accès de l'Adriatique, en jouant de l'autonomie de l'Albanie comme si l'Albanie et les légitimes intérêts de l'Autriche en ce pays étaient en quoi que ce soit en danger, au cas où les Serbes auraient pu créer un port purement commercial dans l'extrême Nord de la contrée.

Dès lors, toute la diplomatie de l'Autriche était déterminée : une création juste et heureuse où l'Autriche aurait pu exercer son influence était transformée en une machine de guerre contre la Serbie par une politique malhabile, contraire aux vrais intérêts de l'Autriche et infiniment pernicieuse dans ses résultats.

Rejetée de l'Adriatique, la Serbie devait se retourner vers la Bulgarie et lui demander une compensation. C'est bien sur quoi comptait l'Autriche et dès lors elle n'eut de cesse que de brouiller les deux alliés ; la Bulgarie se laissa tourner la tête par les promesses viennoises ; mais Vienne et Sofia reçurent une rude leçon, dont les résultats, si mérités qu'ils fussent, n'en sont pas moins déplorables, car ils sont pleins de dangers pour le lendemain. Une liquidation balkanique bien faite aurait dû assurer à la fois un équilibre des puissances des Balkans proportionnel à leur force d'avant la guerre et une attribution des territoires conforme dans les grandes lignes aux vœux des populations. De toute manière, ce dernier point était difficile à établir, les nationalités étant emmêlées au plus haut degré. Mais avec des sacrifices, des arrangements et des assurances réciproques, un état de choses convenable pouvait être établi.

Monastir paraissait devoir être le point d'où rayonneraient toutes les dominations. A la veille de la guerre, on pouvait tracer sur une carte de Macédoine deux lignes : l'une partant du lac d'Okrida, aboutissant à Monastir et à Salonique ; l'autre partant de Prizrend, passant à Uskub et rejoignant la frontière serbe. Ainsi la Macédoine et la Vieille-Serbie étaient divisées en trois parties, l'Albanie mise à part : dans l'ensemble et avec d'infimes exceptions, les Grecs dominaient au Sud de la première ligne, les Serbes à l'Ouest de la seconde et les Bulgares entre les deux ; mais la part des Serbes, même en leur attribuant le débouché sur l'Adriatique, aurait été un peu faible et l'équilibre des forces demandait qu'on la grossisse. Leur assurer la plaine d'Uskub et la région d'entre Uskub et Monastir au moins jusqu'à Kirchevo n'était pas exagéré, d'autant que si ce pays se disait bulgare, il avait été longtemps simplement slave et la conversion au « bulgarisme » était

récente. Ainsi le centre des Balkans, Monastir, le lac d'Okrida et la chaîne de Ferizovic à Koritza devenaient le centre de dispersion des souverainetés serbe, bulgare, grecque, albanaise. Une telle liquidation pouvait préparer un *statu quo* à la fois définitif, équitable et équilibré.

L'initiative autrichienne rejetant la Serbie de l'Adriatique, la lançant ainsi par contre-coup contre la Bulgarie, a produit la victoire serbo-grecque et le partage de territoires que l'on connaît, légitime fruit de la victoire si l'on veut, mais anormal et gros de périls : non seulement les parts ne sont plus équilibrées, mais on taille en plein corps dans des populations d'autres nationalités pour les rattacher à des souverainetés contraires à leurs vœux.

La paix de Bucarest est donc une paix boiteuse ; elle porte en elle-même les germes qui la remettront en question ; est-ce la faute de la Roumanie, de la Serbie et de la Grèce ? Celles-ci ne pouvaient agir autrement qu'elles ont fait ; à la demande de revision de la paix formulée par l'Autriche, elles auraient pu répondre : « Nous acceptons ; nous reconnaissons avoir « enlevé à la Bulgarie des territoires qui sont habités par ses « fils ; nous savons que jamais un Macédonien bulgare du « royaume n'oubliera que les Serbes détiennent Monastir et « Okrida, le monastère de Saint-Naoum et les couvents bul- « gares ; que les Grecs possèdent les régions centrales où les « Bulgares sont l'immense majorité ; l'exemple de l'Occident « montre que les annexions injustes, même si les circon- « stances les expliquent, pèsent sur le cours de l'histoire ; mais « alors rendez-nous, à nous Grecs, cette Epire que vous nous « refusez ; rendez-nous, à nous Serbes, ce débouché vers « l'Adriatique dont vous nous interdites les abords. »

La revision des traités de Londres et de Bucarest serait infiniment désirable, mais elle dépend de l'Autriche et de l'Italie. Elle devrait porter sur quatre points pour se conformer aux droits des nationalités et à l'équilibre des forces : 1° maintenir la frontière bulgaro-turque établie par l'entente directe des deux Etats, les Bulgares n'ayant d'ailleurs aucun droit sur la Thrace, qui n'est pas bulgare ; concéder par contre aux Bulgares des territoires dans le centre de la Macédoine, où domine leur nationalité ; 2° donner à la Grèce l'Epire jusqu'au golfe de Vallona et au cours de la Vopussa ; 3° assurer à la Serbie un port commercial et une voie d'accès à l'Adriatique ; 4° laisser à l'Albanie la vallée de Dibra et reporter la frontière aux sources du Vardar. C'est assez dire que la refonte juste et équilibrée des traités est aussi improbable qu'elle serait souhaitable.

Pour l'avenir, pour la sécurité et la bonne organisation de l'Albanie, la politique autrichienne aura des suites déplorables; au lieu de créer un Etat bien constitué, on l'ampute d'un côté et on l'alourdit d'un autre d'un poids mort. Dibra et sa vallée sont partie intégrante de l'Albanie; les lui enlever, c'est créer une cause de perpétuel dissentiment entre Serbes et Albanais; la vallée est entourée de hautes montagnes qui servent de repaire aux tribus, dont la ville est le marché; l'hiver, elle est coupée de toute communication; une gorge resserrée, celle du Drin noir, la met en relation difficile avec Okrida, une autre avec Kukus et la vallée du Drin blanc. J'ai séjourné dans ces tribus, je connais leur état d'esprit et j'estime qu'une telle annexion, sans profit pour la Serbie, ne servira qu'à être une occasion permanente de conflit avec les Albanais. Dibra doit rester à l'Albanie et n'est pour les Serbes qu'un présent dangereux. Mais si on le leur retire, on leur doit leur vraie compensation, celle qu'on leur refuse, le port libre et le débouché commercial.

Par contre quel poids mort va traîner l'Albanie en Epire ! Les populations orthodoxes de la langue grecque se disaient albanaises contre le Turc musulman, mais elles se sentent grecques contre l'Albanie musulmane. Ici encore l'Autriche et l'Italie mettent leur honneur à soutenir des conceptions qui ne correspondent à aucun de leurs intérêts essentiels; elles voudraient créer au nouvel Etat le maximum d'embarras qu'elles ne s'y prendraient pas autrement.

Ainsi les plus graves difficultés du présent et de l'avenir ne sont pas dans les Balkans le fait de la création d'une Albanie autonome, conception juste et je dirais nécessaire; mais elles sont le résultat de la politique autrichienne, et dans une moindre proportion de la politique italienne; c'est à ces diplomaties et à elles seules que l'on doit la mauvaise répartition des territoires et ses conséquences : l'état instable des Balkans, les menaces de l'avenir, les mauvaises frontières de l'Albanie démembrée au Nord, alourdie au Sud, les difficiles relations avec ses voisins que ménage à celle-ci une telle situation.

*
* *

L'Albanie autonome existe de par la force de sa nationalité et la volonté de l'Europe. D'après le spectacle des hommes et des choses, est-il possible d'esquisser les grands traits de sa vie politique de demain? Sa vie politique internationale est née d'événements qui ont donné de nouvelles directions aux diplomaties européennes et modifié profondément l'équilibre

de notre continent. Dans les causes qui ont amené ces événements, les Albanais ont une part capitale : leur révolte, leur triomphe et l'anarchie qui en est résultée en Turquie ont provoqué les convoitises et ruiné la force de résistance de l'Empire turc en Europe ; je l'ai montré dans l'*Albanie inconnue*. Si la question albanaise a eu de si profonds retentissements sur l'Europe au moment de la naissance de cet Etat, est-il exagéré de croire que sa vie politique aura une répercussion non moins capitale sur l'équilibre diplomatique du vieux monde ?

Qu'on veuille bien y songer. On dit habituellement : l'Albanie va être un jouet entre les mains de l'Autriche et de l'Italie ; ce sera un fantôme d'Etat autonome ; Vallona, Durazzo, Scutari, seront les capitales nominales, Vienne et Rome les capitales réelles. Aussi par avance reculent-elles le plus possible les limites de ces frontières pour agrandir le gâteau à partager. La création de l'Albanie, conclut-on, n'est qu'une hypocrisie diplomatique pour cacher une mainmise des deux Etats sur une partie des Balkans.

Laissons pour un instant les vues actuelles de la *Consulta* et du *Ballplatz* et considérons seulement la réalité : est-on si assuré que l'Albanie ne sera qu'un jouet entre les mains des deux puissances de la Triplice ? Est-on si assuré que les deux partenaires tireront dans le même sens les ficelles de ce jouet ?

Je ne crois point, pour ma part, à une mainmise *facile* sur l'Albanie. La Bulgarie voisine donne une éclatante leçon de choses sur l'ingratitude des Etats et cependant la race, la religion, la fraternité d'armes, rapprochent la Bulgarie de la Russie ; combien vite cependant la libération par le peuple frère a-t-elle été oubliée à Sofia ! Les Albanais sont-ils moins farouches que les Bulgares ? Ont-ils avec l'Autriche et l'Italie des souvenirs et des parentés analogues ? J'ai quelque tendance à penser que les beys, qui ne sont point sans finesse, ménageront les deux puissances aussi longtemps qu'il le faudra, recevront leurs dons accueilleront leurs envoyés et leur argent, leurs banques et leurs ingénieurs ; mais que loin d'être des jouets, c'est eux qui se joueront de leurs protecteurs à double tête. En ce moment commence une partie extrêmement curieuse : de chaque côté on va escompter les divisions futures de l'adversaire ; l'Albanais regarde les deux alliés et se demande comment il mangera aux deux rateliers sans être lui-même mangé ; les deux alliés considèrent les Albanais et cherchent comment ils pourront semer la division entre eux pour les dominer par un de leurs hommes de confiance. Dans une telle partie, si un Albanais peut se faire écouter, il a beau jeu, car une interven-

tion par occupation et partage rencontre le plus grand obstacle; c'est le même point et un seul, Vallona, son port et sa région, dont la non-occupation par l'autre partenaire est d'intérêt fondamental pour l'Autriche si elle ne veut pas être embouteillée dans l'Adriatique, et pour l'Italie si elle ne veut pas voir toutes ses côtes adriatiques tenues sous la menace d'un Vallona autrichien.

Dès lors qui ne voit le rôle que va jouer l'Albanie dans la politique générale ? C'est pour y assurer le *statu quo*, autant que pour se prémunir contre une attaque en Lombardie que l'Italie a souscrit au pacte triplicien avec l'Autriche. Si en Albanie, de négative la politique des deux alliés devient positive, que va-t-il en sortir? Elles ont mis la main dans l'engrenage, les voici face à face, côte à côte; hier elles accordaient leurs intérêts et faisaient un mariage contre leur inclination; mais voici qu'il faut cohabiter ; observons le nouveau ménage.

Une attitude d'observation et d'expectative est la seule en effet qui convienne à notre pays en Albanie. Mais ce désintéressement ne doit pas être un oubli, car d'Albanie peuvent naître des événements susceptibles de modifier à nouveau l'équilibre européen. L'arbitre de Berlin, au gantelet de fer, réussira-t-il toujours à imposer sa décision en cas de péril? Qui peut le dire? L'Italie aurait tort de se plaindre de l'allié allemand qui lui a donné le temps depuis 1878 de se fortifier pour parler en égal de l'empire voisin. Mais la monarchie habsbourgeoise peut se croire jouée; Bismarck lui a montré les Balkans pour la détourner du Nord ; son expansion balkanique est arrêtée, le commerce allemand y remplace le sien et voici qu'en Albanie c'est l'autre allié qu'elle rencontre, parce qu'en trente ans la Triple Alliance a donné à celui-ci le temps de grandir.

Qui peut dire si l'Albanie n'amènera pas le jour où l'Empire allemand sera incapable de maintenir les deux alliés dans l'obédience, où l'un ou l'autre voudra satisfaire ses ambitions et libérer sa politique? Qui peut dire si l'affaire d'Albanie ne deviendra pas une nouvelle affaire des duchés? Il ne faudrait pas alors recommencer l'impardonnable abandon de la diplomatie du second empire, faute d'initiative et de volonté. Si au contraire l'Albanie devient pour un temps une Egypte italo-autrichienne dont le canal d'Otrante serait l'isthme de Suez, qui peut dire combien de temps dureront chacune des périodes d'histoire de ce condominium, ni comment il finira?

GABRIEL LOUIS-JARAY.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

LES AFFAIRES D'ORIENT

La paix serbo-turque.

Après d'interminables négociations qui n'ont pu d'ailleurs aboutir que grâce à l'intervention médiatrice de la Russie, la paix serbo-turque a été signée le 14 mars à Constantinople et les relations diplomatiques ont été immédiatement reprises entre les deux Etats. Voici le texte officiel du traité de paix :

TRAITÉ DE PAIX ENTRE LA TURQUIE ET LA SERBIE

Sa Majesté l'empereur des Ottomans et Sa Majesté le roi de Serbie, animés d'un égal désir de consolider les liens de paix et d'amitié, heureusement rétablis entre eux, et de faciliter la reprise des relations normales entre les deux pays, ont résolu de conclure un traité à cet effet, et ont nommé pour leurs plénipotentiaires :

Sa Majesté l'empereur des Ottomans, S. E. Ahmed Réchid bey, directeur général des affaires politiques au ministère impérial des Affaires étrangères ;

Sa Majesté le roi de Serbie, S. E. M. Dragomir L. Stéfanovitch, ancien secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, directeur de la division administrative du ministère des Affaires étrangères ;

Lesquels, après s'être communiqué leurs pleins pouvoirs trouvés en bonne et due forme, sont convenus de ce qui suit :

ARTICLE PREMIER. — Les deux hautes parties contractantes considèrent le traité de Londres, du 30 mai 1913, comme ratifié en ce qui les concerne.

Il y aura, à dater de la signature du présent traité, paix et amitié entre la Serbie et la Turquie.

Les traités, conventions et actes conclus ou non en vigueur entre les deux pays au moment de la rupture des relations diplomatiques, seront remis intégralement en vigueur à partir de la signature du présent traité et les deux gouvernements seront placés, l'un vis-à-vis de l'autre, ainsi que leurs sujets dans la même situation où ils se trouvaient avant les hostilités.

Dès que le présent traité aura été signé, les relations diplomatiques et consulaires entre la Serbie et la Turquie seront reprises.

ART. 2. — Les prisonniers de guerre et les otages seront échangés dans le plus bref délai possible à partir de la signature du présent traité.

Les dépenses supportées par les deux gouvernements pour l'entretien de ces prisonniers et otages, seront considérées comme compensées.

Toutefois, la solde payée aux officiers, pendant leur captivité, sera remboursée par l'Etat dont ils relèvent.

Art. 3. — Une amnistie pleine et entière est accordée, de part et d'autre, à toutes les personnes comprises dans les événements politiques qui ont précédé ou suivi la déclaration de la guerre.

En conséquence, aucun individu ne pourra être poursuivi, inquiété, ni troublé dans sa personne ou sa propriété ou dans l'exercice de ses droits, en raison d'actes ayant une relation quelconque avec la guerre, et toutes condamnations judiciaires ou mesures administratives, motivées par des faits de cette nature, seront *ipso facto* annulées.

Art. 4. — Les individus domiciliés dans les territoires cédés à la Serbie, deviendront sujets serbes.

Ils auront la faculté d'opter pour la nationalité ottomane moyennant une déclaration écrite à l'autorité serbe compétente dans l'espace de trois ans à partir de la signature du présent traité, déclaration qui sera enregistrée aux consulats impériaux ottomans. Cette déclaration sera remise à l'étranger aux chancelleries des consulats serbes et enregistrée par les consulats ottomans. Toutefois, l'exercice de ce droit d'option est subordonné au transfert du domicile des intéressés hors de la Serbie.

Les origines des territoires cédés, qui sont domiciliés à l'étranger, auront le même délai pour opter en faveur de la nationalité serbe. Ils devront remettre, à cet effet, aux chancelleries des consulats ottomans, une déclaration écrite qui sera enregistrée aux consulats serbes. Il est bien entendu que ces individus, une fois devenus serbes, ne pourront plus retourner en Turquie.

L'option sera individuelle.

En ce qui concerne les enfants mineurs, le délai d'option commencera à courir à partir de la date où ils auront atteint l'âge de la majorité.

Les personnes qui, par suite de l'exercice de leur droit d'option, seront astreintes au transfert de leur domicile, auront le droit de faire passer en franchise des droits de sortie leurs biens meubles. Quant à leurs biens immeubles de toutes catégories, elles auront le droit de les conserver et de les faire administrer par des tiers.

Pendant ledit délai d'option, les musulmans des territoires cédés ne seront pas astreints au service militaire, ni ne payeront aucune taxe militaire.

Art. 5. — Les droits de propriété foncière des particuliers et des personnes morales, dans les territoires cédés, acquis conformément à la loi ottomane antérieurement à l'occupation de ces territoires par la Serbie, seront respectés ; et nul ne pourra être privé de sa propriété que pour cause d'utilité publique, dûment constatée, et moyennant une juste et préalable indemnité.

De même, tous les droits en général acquis jusqu'à l'occupation des territoires cédés, ainsi que les actes judiciaires et titres officiels émanant des autorités ottomanes compétentes, seront respectés et inviolables jusqu'à preuve légale du contraire.

Cet article ne préjuge en rien les décisions que pourrait prendre la Commission financière des affaires balkaniques siégeant à Paris.

Art. 6. — Les biens particuliers de Sa Majesté impériale le sultan, ainsi que ceux des membres de la dynastie impériale, seront maintenus et respectés. Sa Majesté impériale et les membres de la dynastie impériale pourront les vendre ou les affermer par des fondés de pouvoirs.

Tous les différends ou litiges qui surviendraient dans l'interprétation ou l'application des stipulations précédentes, seront réglés par un arbitrage à La Haye, en vertu d'un compromis à conclure.

Quant aux biens du domaine privé de l'Etat ottoman, sis dans les territoires cédés, la propriété en étant réclamée par les deux gouvernements, les parties contractantes ont convenu de soumettre également cette question à un tribunal arbitral à La Haye, en vertu d'un compromis à conclure. Le nombre et l'étendue des propriétés en question se trouve dans la liste jointe au présent traité.

Art. 7. — Les vakoufs Idjaréi-Hahidé, Idjarétein, Moukataa qu'ils soient Mazbonta, Mulhakka ou Mustesna, dans les territoires cédés, constitués comme tels conformément aux lois ottomanes avant l'occupation serbe, seront respectés.

Les vakoufs de chaque circonscription devront être administrés, selon les lois et dispositions du Chéri, par la communauté musulmane respective. C'est la personnalité morale de cette dernière qui sera considérée comme propriétaire de ces vakoufs. Ces communautés respecteront les droits des Mutévellis et Gallédars.

Tous les immeubles vakoufs, urbains et ruraux, Mezbouta ou Mulhakka, sis dans les territoires cédés à la Serbie, et dont les revenus appartiennent à des fondations pieuses ou de bienfaisance se trouvant en Turquie, seront également administrés par lesdites communautés musulmanes, jusqu'à ce qu'ils soient vendus par le ministère de l'Evkaf ; au cas où plusieurs acheteurs se présentent, les sujets serbes auront le droit de préférence à conditions légales. Il est bien entendu que les droits des Gallédars, sur les vakoufs précités, seront respectés par ledit ministère.

Le régime des vakoufs ne pourra être modifié que par indemnisation juste et préalable.

Les dîmes vakoufs étant supprimées, si, à la suite de cette suppression, certains tekkés, mosquées, médressés, écoles, hôpitaux et autres institutions religieuses et de bienfaisance des territoires cédés à la Serbie, n'ont pas, à l'avenir, des revenus suffisants pour leur entretien, le gouvernement royal de Serbie accordera les subventions nécessaires à cet effet.

Toutes contestations au sujet de l'interprétation ou des dispositions du présent article, seront tranchées par voie d'arbitrage à La Haye.

Art. 8. — Le gouvernement serbe reconnaît aux sujets serbes musulmans dans les territoires cédés les mêmes droits civils et politiques que ceux reconnus aux autres sujets serbes appartenant à d'autres cultes dans ces territoires. Ils jouiront de la plus grande liberté dans la pratique de leur culte et leurs coutumes seront respectées.

Le nom de Sa Majesté impériale le sultan comme khalife, continuera à être prononcé dans les prières publiques des musulmans.

Les communautés musulmanes existant dans les territoires cédés ou qui pourraient s'y former, leur personnalité morale, leur organisation hiérarchique et leur patrimoine seront reconnus et appréciés. Aucune entrave ne pourra être apportée aux rapports des communautés et des particuliers musulmans avec leurs chefs spirituels qui relèveront du cheikh-ul-islamat à Constantinople dans toutes les matières définies dans le présent traité.

Les muftis, chacun dans sa circonscription, seront élus par des électeurs musulmans parmi les sujets serbes.

Le mufti en chef sera nommé par Sa Majesté le roi de Serbie, parmi les trois candidats élus par et parmi les muftis de la Serbie réunis spécialement à cet effet.

Le gouvernement serbe notifiera la nomination du mufti en chef, par l'intermédiaire de sa légation à Constantinople, au cheikh-ul-islamat, qui lui fera parvenir un menchour et le murassélé autorisant le mufti en chef à exercer ses fonctions, et à accorder, de son côté, aux autres muftis de Serbie, le droit de juridiction et celui de rendre des fetvas.

Le mufti en chef et les muftis, ainsi que le personnel de leurs bureaux auront les mêmes droits et les mêmes devoirs que les autres fonctionnaires publics serbes.

Le mufti en chef vérifie si le mufti élu réunit toutes les qualités requises par la loi du Chéri.

Les communautés musulmanes étant aussi chargées de l'administration et de la surveillance des vakoufs, le mufti en chef aura, parmi ses attributions principales, celle de leur demander la reddition de leurs comptes et de faire préparer les états de comptabilités y relatifs.

Les muftis, outre leur compétence dans les affaires purement religieuses et leur surveillance sur l'administration des biens vakoufs, exerceront leur juridiction, entre musulmans, en matière de mariage, divorce, pensions alimentaires (néfaca), tutelle, curatelle, émancipations des mineurs, testaments islamiques et succession au poste de Mutévelli (tevliet).

Quant aux successions, les parties musulmanes intéressées pourront, après accord préalable, avoir recours au mufti en qualité d'arbitre. Contre le jugement arbitral ainsi rendu, toutes les voies de recours devant les tribunaux du pays seront admises, à moins d'une clause contraire expressément stipulée.

Les heudjets et jugements rendus par les muftis seront examinés par le mufti en chef qui les confirmera s'il les trouve conformes aux prescriptions de la loi du Chéri.

Les jugements rendus par les muftis seront mis à exécution par les autorités serbes compétentes.

Art. 9. — Toutes les écoles privées musulmanes existantes, y compris les écoles des Arts et Métiers à Uskub et à Monastir, ou qui seront créées par des particuliers ou des commissions locales composées de notables musulmans, seront reconnues, et les biens de rapport dont elles disposent depuis leur création pour subvenir à leurs frais seront respectés.

Il sera reconnu à ces écoles privées musulmanes le droit de faire l'enseignement dans la langue turque, en conformité du programme officiel avec enseignement obligatoire de la langue serbe.

Une institution spéciale sera créée par le gouvernement serbe pour former des muftis.

Outre les inspecteurs de l'instruction publique en Serbie, le mufti en chef et les muftis pourront inspecter ces écoles.

Art. 10. — Le tombeau du sultan Mourad le Haudavendiguar, situé à Cossovo sera, avec toutes ses dépendances, maintenu et respecté. Il sera entretenu et desservi, aux frais du gouvernement impérial ottoman, par des personnes nommées par le mufti en chef.

Le terrain sur lequel se trouvent le tombeau et les dépendances en question, ne sera exproprié ni pour cause d'utilité publique ni pour aucun autre motif.

Les deux hautes parties contractantes s'engagent à donner à leurs autorités provinciales des ordres afin de faire respecter les cimetières et particulièrement les tombeaux des soldats tombés sur le champ d'honneur.

Les autorités n'empêcheront pas les parents et amis d'enlever les ossements de leurs morts inhumés en terre étrangère.

En cas d'expropriation des cimetières publics musulmans pour cause d'utilité publique, le gouvernement serbe sera tenu d'indemniser les communautés musulmanes propriétaires de ces cimetières, en leur versant le montant de la valeur des terrains expropriés.

ART. 11. — Le gouvernement royal de Serbie étant subrogé aux droits, charges et obligations du gouvernement impérial ottoman à l'égard de la Compagnie des chemins de fer orientaux et de la Société de Salonique-Monastir, pour les parties de ces chemins de fer situées dans les territoires cédés à la Serbie, toutes les questions y relatives seront déférées à la Commission financière des affaires balkaniques siégeant à Paris.

ART. 12. — Le présent traité sera ratifié et les ratifications en seront échangées à Constantinople dans le délai d'un mois à partir de sa signature ou plus tôt que faire se pourra.

En foi de quoi les plénipotentiaires l'ont signé et y ont apposé leurs cachets.

Fait à Stamboul en deux exemplaires.

Pour la Turquie	*Pour la Serbie*
AHMED RÉCHID	DRAGOMIR STÉFANOVITCH

Le premier quatorze mars 1914.

ÉCHANGE DE LETTRES

Lettre envoyée par M. Dragomir L. Stéfanovitch à Réchid bey :

Votre Excellence a bien voulu me faire part du désir du gouvernement impérial ottoman d'annexer au traité serbo-turc signé aujourd'hui, un protocole garantissant leur retour au culte musulman des mosquées, sises dans les territoires cédés à la Serbie, qui seraient transformées en églises.

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de déclarer à Votre Excellence, qu'aucune mosquée dans lesdits territoires n'a été transformée en église, et que toutes les institutions religieuses musulmanes seront respectées, ce qui a été d'ailleurs expressément stipulé dans le traité précité.

Dès lors, le cabinet de Belgrade pense que la signature d'un tel protocole ne présente aucune utilité.

Persuadé que le gouvernement impérial ottoman partage l'opinion du gouvernement royal de Serbie à ce sujet, je prie Votre Excellence de bien vouloir agréer les assurances de ma très haute considération.

Lettre adressée par Réchid bey à M. Dragomir L. Stéfanovitch :

J'ai l'honneur de déclarer à Votre Excellence, au nom du gouvernement impérial ottoman, que si parmi les originaires chrétiens des territoires cédés, domiciliés en Turquie, il s'en trouvait qui voudraient abandonner la nationalité serbe, la Sublime Porte est disposée à leur accorder à cet effet toutes les facilités compatibles avec les lois et les règlements en vigueur en cette matière.

La question de l'Epire.

LA RÉPONSE DE LA GRÈCE A LA DEMANDE AUSTRO-ITALIENNE

Le gouvernement hellène n'a pas voulu laisser sans réponse les arguments de la communication isolée que lui avaient faite, le 7 mars, les ministres d'Autriche et d'Italie et à laquelle le ministre allemand s'est rallié par une sorte de malentendu, à ce que l'on a dit à Berlin (1). Le ministre des Affaires étrangères de Grèce, M. Streit, a remis le 10 mars, aux représentants de l'Autriche-Hongrie et de l'Italie à Athènes, la note verbale que voici :

Sur le premier point (garanties d'ordre scolaire, religieux, etc., à donner aux populations orthodoxes de l'Albanie méridionale), la Triple Alliance s'est contentée de remarquer : récemment la commission de Vallona a inscrit dans ses procès-verbaux des stipulations assurant qu'en Albanie toutes les religions, toutes les langues seraient tolérées. Le gouvernement grec déclare ces paroles bien insuffisantes. Des assurances beaucoup plus précises sont ici nécessaires. Du reste, l'article 62 du traité de Berlin accorde aux populations orthodoxes (comme à tous les groupes ethniques de la Turquie alors existante) les garanties aujourd'hui demandées. C'est une confirmation de leurs biens que ces populations réclament.

Sur le deuxième point (rectification de frontière au Sud d'Argyrocastro) la Triple Alliance a déclaré qu'elle s'en tiendrait aux accords conclus avec M. Venizelos lors de sa tournée dans les capitales, mais que, auparavant, l'évacuation des territoires albanais occupés par la Grèce devait être accomplie. La Grèce exprime ses remerciements.

Sur le troisième point (rectification de frontière dans la région de Koritza) la Grèce exprime ses regrets de voir sa demande refusée. Elle ajoute que la nécessité d'une démarcation plus précise de la frontière n'en subsiste pas moins. La ligne indiquée par le protocole de Florence le 17 décembre dernier ne correspond pas d'une façon assez précise à la réalité géographique.

Sur le quatrième point (incorporation des recrues épirotes dans la gendarmerie albanaise), la Triple Alliance a promis de recommander au souverain albanais le vœu émis par la Grèce. Le gouvernement d'Athènes s'élève avec vigueur contre l'emploi d'une telle formule. Elle semble indiquer que l'enrôlement des Grecs dans la gendarmerie albanaise est une faveur. Or, il s'agit d'un droit, et d'un droit qu'on ne peut méconnaître, sans dire du même coup que les habitants de langue grecque font en Albanie figure de demi-citoyens et non de citoyens égaux à tous les autres éléments de la population. Depuis que les puissances s'emploient à mettre sur pied l'Etat albanais, il a été admis de tous côtés que la seule manière de réussir était de faire appel aux chefs locaux, aux autorités autochtones. Ce principe doit être appliqué dans l'Albanie du Sud aussi bien que dans l'Albanie du Nord.

---

(1) Voir les *Quest. Dipl. et Col.* du 16 mars 1914, p. 365.

L'AGITATION ÉPIROTE

Les informations qui parviennent à Athènes des différentes localités de l'Epire insurgée signalent qne l'enthousiasme des populations ne fait que grandir. De nombreux combats ont lieu presque chaque jour entre les volontaires épirotes et la gendarmerie albanaise. Des négociations engagées entre le colonel Thompson, représentant le prince d'Albanie, et M. Carapanos, représentant le gouvernement provisoire épirote ont échoué. Il est certain, cependant, que le mouvement insurrectionnel cessera devant l'octroi de garanties effectives, mais il faudra que ces garanties soient appuyées par une autorité internationale susceptible de pouvoir les maintenir.

En Albanie.

LA PROCLAMATION DU PRINCE GUILLAUME Ier

Le 13 mars, le prince Guillaume d'Albanie a adressé la proclamation suivante à son peuple :

Albanais !

Aujourd'hui, l'Albanie libre et indépendante entre dans la nouvelle histoire. Le destin de la patrie est dorénavant confié au roi, à la sagesse du gouvernement, aux vertus patriotiques. Le chemin à parcourir est long et parsemé d'obstacles ; mais aucun obstacle n'est insurmontable pour un peuple qui a des traditions célèbres dans l'histoire ancienne et qui, comme vous, a une grande volonté de travailler et de progresser. Notre devoir celui de nos successeurs sera toujours la recherche du bien-être de la nation, avec toutes nos forces. Inspiré par ces sentiments, nous avons accepté, de vos mains, la couronne albanaise.

Albanais !

Au moment où nous montons sur le trône, nous attendons que tous, vous accouriez autour de votre roi, et travaillez avec nous pour l'accomplissement des aspirations nationales.

GUILLAUME Ier.

LE MINISTÈRE ALBANAIS

Le ministère albanais est ainsi constitué : Turkan pacha, présidence du Conseil et Affaires étrangères ; Essad pacha, Guerre et Finances ; Prince Bibdoda, Intérieur et postes et télégraphes ; Aziz pacha, Justice et Cultes; Dr Turtulli, Instruction publique ; Assan bey Pristina, Agriculture et Commerce.

Le cabinet du prince Guillaume aura pour chef le capitaine anglais Armstrong, à qui seront adjoints le capitaine italien Castoldi et le vice-consul autrichien Buckberger qui ont fait partie l'un et l'autre de la commission de délimitation de l'Albanie méridionale.

LE TITRE DU SOUVERAIN D'ALBANIE

Le *Journal des Débats* donne les curieux renseignements que voici sur le titre que les Albanais donnent à leur nouveau souverain. Alors qu'en Europe, on ne parle, officiellement ou non, que du *prince* d'Albanie, les sujets de Guillaume de Wied n'ont même pas attendu son arrivée à Durazzo pour le saluer du titre de *roi*, et l'on se souvient que, le 21 février dernier, Essad pacha, haranguant à Neuwied le nouveau souverain, l'a d'abord appelé Altesse (*Lartësië*), mais a terminé son discours par l'acclamation : *Rroftë Madhësia e tij Mbreti i Shqipëniës :* Vive Sa Majesté le roi d'Albanie ! Le mot employé en cette circonstance, *mbret* (avec l'article défini *mbreti*), mérite quelque attention. Malgré son aspect un peu étrange, il est d'origine latine, comme du reste une grande partie du vocabulaire albanais et dérive d'*imperator*. L'albanais, comme le français (surtout le français populaire du Nord), réduit le plus qu'il peut les mots, ne gardant souvent que la voyelle tonique, sans trop craindre d'accumuler les consonnes. C'est ainsi que de *presbiter* il a fait *prift*, de *misericordia, mshrier*. Cette tendance au resserrement des mots s'accroît du Sud au Nord et tandis que les Tosques de l'Epire prononcent *mbëret* (*ë* dans l'orthographe actuellement adoptée représente l'*e* français, tantôt sourd comme dans *me*, tantôt complètement muet), les Guègues de l'extrême Nord disent *mret*. Dans le dialecte moyen qui paraît devoir être adopté comme langue officielle, on prononce *mbret*. L'*r* final de *imperator* reparaît dans les dérivés tels que *mbretëreshë* reine, en tosque, qui devient en guègue *mreineshë*. (Le guègue change souvent *r* R en *n* N). Le roumain qui présente d'ailleurs tant d'analogies curieuses avec l'albanais, possède un mot tout à fait semblable comme sens et comme origine, *împerat* (prononcez à peu près *eump'rat*). C'est celui que l'on rencontre constamment dans les contes populaires. On peut rapprocher de *mbret* et d'*imperat* le slave *tsar* qui, en russe et en bulgare, comme dans le slavon liturgique, a constamment le sens de roi. Du reste, dans l'usage populaire, *m'bret* désigne le souverain quel que soit son titre officiel et les Albanais sous la domination turque s'en servaient en parlant du sultan, tout comme les paysans russes appellent *tsar* leur empereur.

Les élections bulgares.

Les résultats des élections législatives qui viennent d'avoir lieu en Bulgarie sont les suivants : 126 ministériels, 119 membres de l'opposition, dont 51 agrariens, 31 démocrates, 19 socialistes, 10 narodniaks, 5 radicaux démocrates, 3 progressistes. Dans les nouveaux territoires, le gouvernement gagne 32 sièges contre 9 aux démocrates. Le gouvernement n'a pas gagné de siège en Vieille-Bulgarie et n'obtient que les 94 mandats qu'il avait gardés aux élections de décembre ; ses gains lui viennent des nouveaux territoires bulgares, où la candidature officielle a été pratiquée sans ménagements.

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *L'assassinat de M. Gaston Calmette. La démission de M. Caillaux et de M. Monis.* — Le lundi 16 mars, la femme du ministre des Finances, Mme Caillaux, a tué, en lui tirant à bout portant six coups de révolver, le directeur du *Figaro*, M. Gaston Calmette, qui depuis quelque temps attaquait très vivement dans son journal la politique du ministre des Finances, lui reprochant notamment « de cumuler ses fonctions publiques de ministre des Finances avec « celles de président du Conseil d'administration d'une banque « étrangère; d'avoir, par une inconcevable négligence, facilité à ses « amis un coup de bourse sur la Rente; d'avoir commis une forfai- « ture en suspendant l'action de la justice au bénéfice d'un escroc « (affaire Rochette); d'avoir déclaré, en 1901, qu'il avait écrasé « l'impôt sur le revenu en ayant l'air de le défendre » (1). Mme Caillaux a été arrêtée aussitôt. Elle a déclaré qu'elle voulait empêcher M. Calmette de publier dans le *Figaro* des lettres personnelles qui l'auraient mise directement en cause. Le lendemain, 17 mars, M. Caillaux a remis à M. Doumergue sa démission de ministre des Finances. Le même jour, M. Barthou ayant donné lecture, à la Chambre des députés, d'un procès-verbal secret du procureur général M. Fabre qui mettait en cause M. Caillaux et M. Monis à propos de l'affaire Rochette — procès-verbal auquel M. Calmette avait fait allusion dans sa campagne contre M. Caillaux — la commission parlementaire d'enquête pour l'affaire Rochette a reçu mission de faire la lumière sur ces faits. A son tour, M. Monis a donné sa démission de ministre de la Marine afin de pouvoir se défendre plus librement. M. Caillaux a été remplacé au ministère des Finances par M. René Renoult, ministre de l'Intérieur, et M. Monis, au ministère de la Marine, par M. Gauthier, sénateur de l'Aude. M. Malvy, ministre du Commerce, est devenu ministre de l'Intérieur, et M. Raoul Péret, sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur, a été nommé ministre du Commerce.

— *La discussion du budget des Affaires étrangères à la Chambre des députés.* — La Chambre des députés a consacré deux séances, les 10 et 11 mars, à l'examen et au vote du budget des Affaires étran-

(1) *Figaro* du 17 mars.

gères. La discussion générale, qui a occupé tout l'après-midi du 10 mars, s'est ouverte par un exposé du président du Conseil, ministre des Affaires étrangères. M. Doumergue s'est borné à constater que la France reste fidèle à ses amitiés et à ses alliances, pour la paix, et qu'elle « pratique une politique de grand jour et de loyauté, « résolue d'autre part à garder dans le monde la place à laquelle lui « donnent droit les gloires de son passé, sa culture, le labeur ingé- « nieux et persévérant de ses citoyens dans toutes les branches de « l'activité économique et industrielle, et que lui garantit sa puis- « sance militaire et navale qu'elle veut forte, non pour menacer « quiconque, mais pour veiller à la sauvegarde de sa dignité, de ses « intérêts et des principes de liberté et de justice sociale qui sont les « ressorts de la civilisation moderne.» Après ces déclarations M. François Deloncle est intervenu pour demander le rétablissement de nos relations diplomatiques avec le Vatican. Il l'a fait en termes excellents et avec une grande puissance de logique : il a démontré facilement, par des exemples éclatants, la lamentable erreur que fut pour la France la dénonciation du Concordat.

L'Etat français, a dit M. Fr. Deloncle, qui protège les bouilleurs de cru qui empêche les fraudes sur les vins, les eaux-de-vie, qui s'intéresse à tous les produits d'exportation de la France, et ne néglige aucune de ces choses importantes et banales à la fois, dont se préoccupe le corps électoral, l'Etat français n'a pas craint de traiter par le mépris un héritage de quatre cents ans d'efforts et de vaillance, et l'a mis, en quelque sorte, à la disposition de rivaux, dont je me garderai de médire, car ils font leur métier, mais qui, vous le savez très bien, sont implacables contre l'action française.

En dépit de cet abandon, en dépit de cette politique d'abdication et de folie, notre protectorat catholique en Orient vit encore contre toute espérance. Pourquoi?

Ah, j'entends bien ce que me répondra, s'il pouvait me répondre en la matière, M. le ministre des Affaires étrangères, ou ce qu'ont déjà répondu certains de ses prédécesseurs : le protectorat catholique est fondé sur les accords du Grand Turc avec le roi François Ier, sur les capitulations qui ont suivi et puis sur le traité de Berlin.

Sans doute, ce sont ces actes diplomatiques que nous invoquons constamment, quand il s'agit de nous défendre contre des empiètements des consuls étrangers en Syrie, à Constantinople et en Extrême-Orient, mais la vérité n'est pas là.

Croyez-vous que le Vatican nous aiderait à faire respecter ces actes qui ont été passés en dehors de lui, entre la France et les puissances étrangères, si, lui-même, ne restait pas fidèle à l'acte primitif, à l'acte le plus glorieux de tous, dont on ne parle jamais, celui de 1513, conclu directement entre le roi de France et le Saint-Siège et qui nous avait valu les honneurs. Les honneurs dus au pavillon, c'est la grosse affaire là-bas, c'est la question de pavillon qui est tout ; les honneurs, c'est l'hommage rendu, à l'église, aux consuls de France.

Messieurs, le Saint-Siège a été toujours fidèle au traité de 1513. Nous l'avons traité, du haut de cette tribune et un peu partout dans la presse, avec une très grande désinvolture de langage. Le Saint-Siège a tenu sa parole, et il l'a tenue même sans qu'on le lui demande.

Si j'écoutais ces petits bruits amusants qui courent dans les couloirs et ailleurs, je m'arrêterais à vous parler de ces missions secrètes qui ont été envoyées au Vatican pour lui rappeler la nécessité d'une démarche, ou bien lui recommander l'observation de tel ou tel article des capitulations ou de l'accord de 1513 et même du traité de Berlin.

Messieurs, il en a été beaucoup question, de ces ambassadeurs secrets; ça été l'objet même de polémiques et de grands discours. Je ne veux pas connaître ces ambassadeurs. Il est certain qu'il y en a beaucoup. L'*Osservatore romano*, tout récemment, a dit : « Il en vient tous les jours, ils « n'ont aucune qualité, mais il en vient tous les jours. » Je me bornerai à l'histoire d'un des derniers.

C'était un évêque, un évêque très bien, n'appartenant pas, je le dis tout de suite, aux diocèses de France. Il s'en vînt voir le secrétaire d'Etat, Mgr Merry del Val, et très gentiment se présenta à lui avec des lettres de recommandation de tout premier ordre. Le cardinal lui demanda si c'était la première fois qu'il venait à Rome. — Non, mais je n'ai pas beaucoup parcouru Rome encore. — Oh! dit le cardinal, avez-vous vu le Coliseum le soir au clair de la lune? C'est une visite magnifique à faire. Et le cardinal réaccompagna l'évêque.

Je ne sais pas si l'évêque en question a visité le Coliseum, mais il est certain qu'il n'a rien apporté au sujet des franciscains espagnols.

Et il en sera ainsi, jusqu'au jour où nous ne ferons pas ce que font nos voisins. On me dira, on me répètera : « Mais, de par la séparation, tous « ces gestes d'évêques, d'ambassadeurs secrets, tout cela est illégal, misé- « rable. Nous ne connaissons pas du tout et nous ne voulons pas con- « naître le Vatican. »

D'abord, vous avez des relations régulières avec le Vatican, sans le savoir.

N'avons-nous pas, à Rome des établissements pieux? Nous les avons avons gardés, et il fallait les garder, parce que c'est notre honneur d'avoir là-bas, à côté des grandes Ecoles artistiques, une église Saint-Louis-des-Français qui rappelle encore les vieux souverains de la France dans la ville éternelle.

Nous avons là-bas un consul général qui gère ces établissements, fort galant homme ayant rempli une belle carrière en Afrique, M. Raffray. Or, M. Raffray a constamment affaire avec le Vatican; il y entre comme il lui plaît, et il a tous les jours des petites questions de service à régler avec les plus hauts dignitaires de l'Eglise.

Je ne dis pas qu'il se serve de ces démarches pour essayer d'aborder de grandes questions, soit du Levant, soit d'ailleurs. Mais enfin par lui nous avons ce contrat maudit et nous l'avons malgré la séparation.

Nous l'avons aussi par notre ambassade même. Tout au moins jusqu'à l'arrivé aux affaires de M. Raymond Poincaré comme président du Conseil, c'était l'ambassade de France au Quirinal qui faisait nos petites commissions.

M. Barrère s'y prêtait bien volontiers. Il était le premier à prier tel ou tel cardinal de demander au Saint-Siège telle ou telle nomination en Syrie ou à Constantinople. Il faisait les démarches avec son talent habituel et sa grande discrétion. Il n'en paraissait rien ou presque rien.

Je pouvais et je puis encore condamner et regretter à la fois cette procédure transversale et quelque peu compromise. Mais elle avait tout de même son utilité. Il paraît que le président du Conseil de l'époque a prié M. Barrère de ne plus s'intéresser aux affaires du Vatican et de ne plus faire ces commissions. Inclinons-nous devant cette sévère consigne, non

sans nous demander si la disparition de cet intermédiaire irrégulier, mais fort entendu à ces affaires, n'a point nui à nos intérêts généraux, tant il est vrai qu'en ces matières, et généralement en questions extérieures, il ne faut jamais ni improviser ni agir par boutades.

Mais revenons à la discussion même du principe si redouté de cette reprise du contact officiel. Tout récemment encore, dans un de ses éloquents discours, notre éminent collègue, M. Barthou, nous a donné, — je crois que c'était à Pau — une déclaration qui n'est pas indifférente. Après avoir répété, comme il nous l'avait dit ici je crois, que jamais ni lui, ni les membres de son cabinet, ni même les membres du cabinet de M. Briand et, *a fortiori* du cabinet de M. Raymond Poincaré ne s'étaient prêtés à des conversations plus ou moins occultes avec le Vatican, M. Barthou nous a dit :

« Je ne sais à quels racontars une semblable affirmation se rattache. « Mais je défie qu'on en appuie le néant sur une présomption quel- « conque... » — Vous avez vu, messieurs, qu'il ne saurait y avoir de présomption contre le cabinet Barthou. — « Si je m'en défends, d'ailleurs, « ce n'est pas que le rétablissement des relations avec le Vatican soit « incompatible, avec le maintien, à nos yeux inaliénable, du régime de la « séparation : c'est simplement que le gouvernement, s'il en ressentait la « la nécessité, n'aurait pas le droit d'engager de semblables négociations « en dehors de la volonté avertie du Parlement ? »

Messieurs, je me félicite de cette adhésion du président Barthou au principe même de ma thèse. Je me félicite qu'il ait reconnu que le rétablissement des relations avec le Vatican n'est pas incompatible avec le maintien du régime de la séparation.

Et cette constatation m'est précieuse, et je suis amené à penser qu'il y a de la part de M. Barthou et de ceux qui le suivent, et je sais qu'ils sont nombreux à droite comme à gauche, j'incline à penser qu'il y a de leur part adhésion implicite de principe à ma thèse.

On peut vouloir le maintien de la séparation, se montrer excellent républicain, parfait radical, même socialiste unifié, et aller à Rome, au Vatican sans aucune difficulté. La plupart de ces messieurs qui sont des radicaux modèles et des libres penseurs très sérieux se font enterrer à l'église. Donc de leur vivant, ils peuvent bien y aller.

Le pape demande simplement, et c'est très naturel, qu'on le respecte et que dans l'ensemble des négociations européennes, on s'aperçoive qu'il existe. C'est ainsi que toutes les autres puissances, tous les autres peuples auxquels nous avons donné autrefois l'exemple de la politesse, tous, quels qu'ils soient, et je vous défie de me donner un démenti, ont des relations avec le Vatican.

M. François Deloncle a cité, à ce propos, l'exemple de l'Allemagne, de l'Angleterre, de la Russie, de l'Italie, du Brésil, des Etats-Unis, qui, tous également, entretiennent avec soin leurs relations diplomatiques avec le Vatican, et a montré dans quelle infériorité déplorable nous nous trouvons, de ce fait, vis-à-vis de nos rivaux dans le Levant et en Extrême-Orient. D'autre part, nos Ecoles d'Orient périclitent parce que les missions françaises ne pouvant plus avoir de noviciats en France voient tarir leur recrutement français.

Or, a poursuivi et conclu M. François Deloncle, la France, là-bas, est une : elle est l'école, elle est l'église, elle est la tradition, elle est le sou-

venir, elle est le respect de tout le passé, de sa gloire immortelle, et nous l'abandonnons.

J'ai dit que le Saint-Siège résistait à l'effort de nos rivaux et j'ai dit que personnellement le pape Pie X résisterait jusqu'au bout. Mais supposez qu'il se lasse, suivant le mot du cardinal Gotti de l'autre jour, supposez qu'il disparaisse, que deviendra le protectorat?

Dans un admirable article de notre ami, M. Hanotaux, il y a un mot qui, suivant moi, prime tous les autres : « Avant tout, occupons-nous du « prochain conclave ». Le prochain conclave, je l'écrivais tout récemment, n'est pas aussi intéressant que notre prochaine réélection, et cependant il n'est pas de question plus importante à tous les points de vue, non seulement au point de vue local de notre protectorat au Levant, mais au point de vue européen, que cette question du prochain conclave; nous ne nous y intéressons plus, nous nous en désintéressons pour une raison bien simple : nous n'avons pas d'agents à Rome. Nous avons bien des cardinaux, mais ils sont en France; autrefois, nous en avions un ou deux là-bas qui observaient, nous renseignaient et agissaient : c'est fini. Nous avions un ambassadeur, c'est fini. Nous n'avons plus qu'un brave consul qui s'occupe des établissements religieux.

Comment contrôlerons-nous le futur conclave, comment le suivrons-nous? Il me semble que toutes les nations s'en préoccupent. A la suite de la mort du cardinal Kopp, le seul cardinal qu'eût l'Allemagne, des conversations très actives s'échangent entre Berlin, le Saint-Siège et Vienne pour que l'Allemagne et l'Autriche aient leur bonne et solide représentation, prête à agir. On a même dit que l'Italie ne participait pas à ces conversations, en conséquence de certaines divergences d'opinions avec l'Autriche sur le partage des influences religieuses en Albanie. Le Quirinal réserverait ainsi sa liberté d'action pour avoir son pape à lui tout seul. Mais nous, nous ignorons officiellement cette question, nous ne pouvons en parler qu'avec les cardinaux qui veulent bien, par des intermédiaires officieux et complaisants, prendre un contact passager avec le gouvernement de la République. Nous ne pouvons en parler qu'avec ces émissaires, bénévoles et sans mandat, qui s'en vont voir le Coliseum.

Et cependant, je le répète, c'est une question considérable. Je ne sais si vous avez suivi de près ce qui s'est passé en Italie, au moment des élections italiennes, si vous avez été au courant du pacte Gentilone, c'est-à-dire de ces accords plus ou moins secrets entre les catholiques et le Saint-Siège, qui ont amené à la Chambre italienne 240 députés catholiques, ou plutôt, comme le disait l'*Osservatore romano*, strictement conservateur, dont la présence a suffi à faire partir, au bout de quelques semaines, M. Giolitti, qui s'était prêté à leurs élections.

Je ne sais si vous avez entendu parler des conférences Della Torre et Rossi, et de la possibilité d'un rapprochement entre le Quirinal et le Vatican. Je ne sais si l'on vous a dit qu'après la polémique de presse qui a suivi ces conférences, le Vatican avait désavoué le zèle de certains de ses agents et déclaré qu'à aucun prix il ne se prêterait à aucune transaction soit avec un parti dit catholique, soit avec un parti dit italien, voulant lui offrir la réconciliation ou lui demander l'aman. Tout de même, il y a certainement là une marmite qui bout, un travail intérieur dont on ne saurait ni discuter ni dénier la puissance.

A la veille de la grande élection de Léon XIII, ce même travail se produisait et il s'est reproduit à la veille de l'élection de Pie X.

Mais, cette fois-ci, on précise. Parmi les cardinaux qui peuvent être élus

papes, on en a nommé certains dont l'élection ferait bien l'affaire du gouvernement italien et l'on parle plus particulièrement de l'un d'eux peut-être des plus éminents, qui se prêterait à des combinaisons magnifiques, jusqu'à celle d'accepter du Quirinal en toute souveraineté un carré de la ville de Rome, à la condition de devenir le sujet loyal de S. M. le roi d'Italie.

Ce ne sont pas des contes en l'air; ce sont malheureusement des choses entrevues par les cerveaux les plus hardis de l'Italie, lesquels voyant que le Saint-Siège est livré définitivement à lui-même, qu'il n'est plus protégé, comme il était jadis, par la France et qu'il n'a plus qu'un protecteur, l'allié même de la Consulta, le kaiser, s'habituent à l'idée que l'Italie n'a pas besoin de se gêner, qu'elle peut entrevoir toutes les combinaisons possibles et revenir à ce vieil état de choses où l'évêque de Rome, c'est-à-dire le pape, était à la merci des empereurs romains.

Chez nous, nous avions une autre tradition : le catholicisme, ayant un chef libre; indépendant, sacré, n'appartenant à aucune nationalité, placé au-dessus des querelles de nation, conduisant et dirigeant sa religion dans le monde entier sans avoir à obéir à aucun souverain temporel. C'est la vieille tradition française; c'est la tradition, non pas seulement de la vieille France, mais de la première République, de la Convention elle-même. Je n'ai pas besoin de dire que ce fut la tradition de tous les gouvernements successifs jusqu'en 1904.

Le pouvoir papal aux mains de l'Italie? Disons que c'est un rêve, disons que c'est une éventualité qui ne se réalisera jamais; mais pensons-y cependant, et veillons à ce que notre politique n'encourage pas de semblables desseins et prenne garde qu'ils aient jamais même un commencement de réalisation. Ce serait un bien grand malheur pour la France, pour la chrétienté et un terrible danger pour la paix du monde.

Messieurs, j'imagine que chacun de vous sait ici quelle force redoutable le catholicisme est dans le monde, force que nous avions en main il y a quelques années encore et que nous avons laissé nous échapper.

Aujourd'hui, des rivaux sont venus qui veulent canaliser cette force pour eux seuls et la diriger contre nous. Nous laisserons-nous faire? N'allons-nous pas secouer notre néfaste inertie et nous réveiller enfin pour l'action?

Tout ce que je viens de vous dire ne vous marque-t-il pas la nécessité, l'urgence de rendre des relations suivies, régulières, officielles avec le Vatican? D'abord, une mission sous la forme qu'il vous plaira, puis un chargé d'affaires, et je l'espère bien, plus tard, une ambassade.

Messieurs, je crois être de vous tous celui qui a le plus voyagé. J'ai fait plus de cinquante voyages en Orient, j'ai parcouru la terre entière, je connais la plupart des langues des pays dont je parle. Je sais combien ces peuples aiment notre France. Je sais, depuis quarante ans que je fais ces voyages et que j'étudie toutes ces questions, combien la France est grande dans leur pensée et dans leur cœur. Mais je sais aussi combien les inexplicables fluctuations de notre politique nous font perdre chaque jour de notre prestige et de notre influence.

Si vous voulez, Messieurs, rétablir dans le cœur de ces peuples, en Orient, en Extrême-Orient, un peu partout, le respect de notre pays, de ses gloires passées, de son honneur présent, si vous voulez faire quelque chose de grand pour nous arracher à la décadence, ayez donc le courage de reconnaître, avec moi, que nous nous sommes trompés, il y a dix ans; rétablissons les relations avec le Vatican et vous verrez bientôt combien

la République en sera plus grande et combien la France en sera plus heureuse!

M. Denys Cochin s'est associé, avec son beau talent et sa généreuse conviction, aux éloquentes paroles de M. Deloncle. M. le président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, n'a rien pu leur répondre. Cependant, le lendemain matin, mercredi 11 mars, M. Georges Leygues, ayant déploré à son tour, d'accord avec le rapporteur, M. Louis Marin, les tristes fautes de notre politique des dix dernières années, grâce auxquelles la France est à la veille de perdre irrémédiablement la situation privilégiée que ses droits historiques et traditionnels lui garantissaient dans tout l'Orient, et ayant fait appel au gouvernement pour « défendre avec énergie toutes les « œuvres françaises du Levant sans distinction de confession reli- « gieuse ni d'opinion politique », la Chambre a voté à l'unanimité la proposition de résolution suivante déposée par MM. Georges Leygues et Louis Marin et acceptée par le gouvernement : « La « Chambre invite le gouvernement à prendre les mesures néces- « saires pour maintenir et développer les œuvres françaises en « Orient. » C'est une première satisfaction certainement; mais dans des circonstances aussi sérieuses, alors que l'intérêt national du pays est aussi gravement en jeu, voter des projets de résolution ne suffit pas. Il faut agir, et l'on ne pourra agir utilement qu'en se décidant à abandonner des procédés de politique néfastes.

Allemagne. — *Le voyage de Guillaume II.* — L'empereur Guillaume II, se rendant comme chaque année à Corfou, s'est arrêté à Vienne le 23 mars pour rendre visite à l'empereur François-Joseph; il a vu ensuite le roi Victor-Emmanuel avant de s'embarquer à Venise. Les journaux tripliciens commentent abondamment cette double visite de l'empereur allemand à ses deux alliés; ils s'en félicitent bruyamment et certains déclarent même, comme la *Morgen Zeitung*, qu'il faut y voir un événement d'importance toute particulière et peut-être décisive : ce sont là des exagérations de presse qu'il faut prendre pour ce qu'elles valent. Il est naturel que, traversant l'Autriche et l'Italie pour faire un voyage annuel d'agrément, Guillaume II aille saluer le roi d'Italie et l'empereur François-Joseph. L'événement n'est ni imprévu, ni anormal. Les sentiments d'amitié qui unissent les souverains de la Triplice sont connus : ils sont évidemment un des facteurs de l'alliance qui groupe leurs trois Etats; mais la politique extérieure de l'Allemagne, de l'Autriche et de l'Italie est dominée et déterminée par d'autres raisons que par des considérations de sympathies personnelles, et les entrevues de Vienne et de Venise n'empruntent pas aux circonstances actuelles une importance dont il semble qu'il soit besoin qu'on se préoccupe spécialement.

— *La décadence allemande.* — Le *Stande Ordnung*, d'ailleurs habituellement pessimiste, publie les renseignements suivants qui

présentent sous un jour assez sombre l'état social actuel de l'Allemagne :

Fortunes particulières. — D'après les renseignements du Bureau officiel de statistique du royaume de Prusse, le revenu moyen de la moitié des chefs de famille en Prusse est de 10.000 marks ou au-dessous.

Les quatre cinquièmes de ces derniers ne sont pas imposables, comme ne possédant pas 1.500 marks de capital.

10 % des familles seulement sont propriétaires d'une terre ou d'un immeuble (habituellement hypothéqués).

Le quart des chefs de famille ont un emploi assuré pour huit, quinze jours, six semaines au plus, et risquent à chaque instant de se trouver, eux et leurs familles, sans moyens d'existence.

Une moitié de la fortune publique est détenue par 2 % de la population.

La gêne. — D'après les renseignements du Bureau officiel de statistique de l'empire d'Allemagne, il y a tous les ans 5 millions de poursuites en paiement devant les tribunaux. Le total des hypothèques dépasse 60 milliards de marks. Les impôts, charges militaires et scolaires dépassent 5 milliards par an. L'administration de l'Etat coûte aux citoyens la moitié de leur revenu, en dehors des charges des entreprises publiques : chemins de fer, postes, mines, etc. — Les impôts scolaires ont monté de 422.490.000 marks en 1892, à 840.540.000 marks en 1905. Ils continuent à monter. — Le nombre des faillites de commerçants est de 8 à 10 % annuellement. Les trois quarts des enfants des écoles souffrent de scrofule, d'alimentation insuffisante et de délaissement.

Natalité, divorce, immoralité. — Les asiles, les prisons, les « maisons-de-pauvres » regorgent. A Berlin, 5.000 personnes et 500 familles sont logées tous les ans dans les asiles. A Essen, en 1911, il y en avait 18.000 sans asile. — Les prisons renferment 50.000 individus. — Il y a 12.000 suicides avoués et autant de déguisés. — Depuis cinquante ans la natalité a reculé d'un dizième. — Il y a 17.000 divorces par an ; à Berlin 1 divorce pour 10 mariages. En Prusse il y a une naissance illégime sur 10 ou 8. — En 1905, la Fédération des caisses-maladie a enregistré 8,8 % de maladies vénériennes ; il s'ensuit, d'après le Dr Claassen, que tous les membres ont été atteints au moins une fois. Un tiers des étudiants (deux tiers dans certaines universités) est atteint des mêmes maladies. Le peuple se précipite de désespoir dans l'ivrognerie et la jouissance et il y a encore des politiques sociaux pour dire : « Nous commençons à devenir un peuple riche ! » alors que chaque année nous amène de nouveaux soldats et de nouveaux impôts, sous prétexte que le bien-être public permet facilement des charges.

Socialisme. — Un tiers de la population, c'est-à-dire la grande majorité des classes inférieures, est affiliée au socialisme : les classes dirigeantes sont presque en totalité complètement étrangères à l'Eglise. Notre législation ne reconnaît plus de droit ni de loi fondés sur la divinité. Et il y a des gens qui parlent de la civilisation grandissante et de la piété du peuple allemand !

Angleterre. — *La crise du Home rule.* — La crise du « Home rule » s'est singulièrement aggravée et a provoqué ces jours derniers des incidents vraiment déplorables. Nous signalions dans notre der-

nière chronique les tentatives de conciliation du Premier Anglais, M. Asquith, proposant aux divers comtés de l'Ulster de décider eux-mêmes, par voie de référendum, de leur incorporation au Home rule, et promettant d'ajourner de six ans l'application de la loi aux comtés qui demanderaient par leur vote à en être exclus. Ces tentatives ont échoué : M. Bonar Law, le chef du parti unioniste, et sir Edward Carson, le chef des Ulstériens, ont déclaré qu'ils ne voulaient du Home rule sous aucun prétexte et qu'ils ne se résigneraient à s'y soumettre qu'après que le corps électoral des trois royaumes unis se serait prononcé formellement en sa faveur; c'était, en d'autres termes, réclamer la dissolution de la Chambre des Communes et de nouvelles élections parlementaires. Le gouvernement libéral n'est pas assez sûr de sa majorité pour risquer une pareille partie; il a refusé, disant s'en tenir à ses précédentes offres de concessions, et la Chambre lui a donné raison par 345 voix contre 252. Aussitôt, sir Edward Carson est parti pour Belfast diriger la résistance armée aux volontés ministérielles. De son côté, le gouvernement s'est occupé de renforcer les effectifs de troupes et de police chargés de maintenir l'ordre en Irlande; mais il s'est heurté à la résistance des officiers de cavalerie de l'Ulster et de leur chef, le général Gough, qui ont démissionné pour n'être pas obligés de marcher contre leurs compatriotes protestants. Le général Gough a été mandé à Londres. Il a été entendu par le ministre de la Guerre, le colonel Seely, et par son chef d'état-major, le général French. Après quoi, le gouvernement a décidé de ne pas accepter les démissions, dues à un *malentendu*, et a maintenu les officiers dans leur commandement en leur donnant l'assurance qu'ils ne seraient pas obligés de combattre contre leur conscience. Ces événements ont eu naturellement leur répercussion au Parlement. Les travaillistes de la Chambre des Communes en ont profité pour déclarer qu'ils allaient organiser une armée de volontaires du Labour Party, sur le modèle de l'armée des volontaires ulstériens, qui depuis des mois s'exercent en armes et manœuvrent en toute liberté sans que le gouvernement se soit jamais préoccupé des conséquences d'une pareille anarchie. M. Asquith a bien protesté que le gouvernement n'admettrait pas que l'armée puisse se mettre en opposition avec la volonté légale du Parlement, et il a assuré que les concessions faites aux officiers démissionnaires par le ministre de la Guerre avait dépassé les intentions du Cabinet. Mais, comme en même temps il a déclaré ne pas accepter la démission que lui avait offerte le même ministre de la Guerre et que le colonel Seely garde la direction du War Office, il reste certain que le gouvernement a capitulé devant l'armée et les journaux libéraux déclarent *incroyable* cette attitude.

Autriche-Hongrie. — *La prorogation du Reichsrath.* — Après douze jours de session, et en raison de l'obstruction irréductible des Tchèques, le Reichsrath de Vienne vient d'être prorogé jusqu'à l'automne prochain. D'ici là, le gouvernement agira avec les pouvoirs

que lui confère l'article 14 de la Constitution. C'est le retour pour six mois au régime absolu, et le premier acte d'autorité ministérielle a été la publication de deux ordonnances impériales, l'une élevant le contingent des recrues de l'armée active et de la landwehr, l'autre assurant l'émission d'un emprunt de 350 millions de couronnes. Le contingent pour 1914 sera de 165.000 hommes pour l'armée commune, dont 94.600 pour l'Autriche et 70.400 pour la Hongrie, soit une augmentation de 11.000 hommes sur le chiffre de 1913, et de 20.000 hommes pour la landwehr, soit une augmentation de 6.000 hommes. Les modalités du nouvel emprunt ne sont pas encore réglées, car le paragraphe 14 de la Constitution, sur lequel se fonde la légalité de ces ordonnances impériales, restreint beaucoup les droits du gouvernement à cet égard. A défaut d'un emprunt proprement dit, on émettra sans doute des bons du Trésor amortissables en quelques années.

Espagne. — *Les élections législatives.* — Les résultats définitifs des élections législatives qui viennent d'avoir lieu en Espagne font ressortir que les conservateurs compteront dans la nouvelle Chambre environ 240 députés, les libéraux romanonistes 80, les démocrates priétistes 30, les républicains de toutes nuances et socialistes 20, les réformistes (anciens républicains évoluant vers le monarchisme sous la conduite de M. Melquiades Alvarèz) 12, les régionalistes catalans 12, les carlistes et intégristes 6, et les catholiques indépendants 4. La principale caractéristique de cette consultation électorale est, on le voit, la très forte diminution des deux groupements antidynastiques d'extrême droite et d'extrême gauche, carlistes et républicains, réduits chacun à la moitié de leur précédent effectif, et dont la défaite est d'autant plus significative qu'elle leur a été infligée dans toutes les villes principales : Barcelone, Valence, Séville, Malaga, Grenade, Saragosse, Santander, Saint-Sébastien, etc.

Italie. — *Le nouveau ministère.* — Le nouveau ministère italien est définitivement constitué comme suit :

Présidence du Conseil et Intérieur : M. Salandra. Affaires étrangères : M. de San Giuliano. Colonies : M. F. Martini, ancien gouverneur de l'Erythrée. Justice : M. Dari. Finances : M. Rava. Trésor : M. Rubini. Guerre : général Grandi. Marine : amiral Mille. Instruction publique : M. Danco. Travaux publics : M. Ciufielli. Agriculture : M. Cavalosa. Postes et Télégraphes : M. Riccio.

Russie. — *Le ministère et la Douma.* — Les nouveaux ministres russes ont pris contact avec la Douma le 14 mars ; mais cette première rencontre a eu lieu à huis clos. Sur la convocation du président de l'Assemblée, M. Rodzianko, les chefs des principaux groupes parlementaires, y compris les représentants de l'opposition consti-

tutionnelle, ont tenu conférence dans les appartements du président de la Chambre avec le premier ministre, M. Goremykine, les ministres des Affaires étrangères, des Finances, de la Guerre et de la Marine, le chef d'état-major général de l'armée et le directeur de la chancellerie des finances. Les invitations à cette conférence portaient les mots *rigoureusement secrète*, et les comptes rendus qu'en ont donné les journaux ont été particulièrement discrets.

On a su seulement par eux que la discussion, qui s'est terminée sans qu'aucune décision ait été prise, a porté uniquement sur la politique extérieure, les questions militaires et navales et le rapport de ces questions avec la situation financière. M. Goremykine se serait absolument opposé à laisser la discussion dévier sur le terrain de la politique intérieure. Les exposés des ministres des Affaires étrangères, de la Guerre et de la Marine auraient d'une manière générale envisagé l'hypothèse d'un conflit qui pourrait se produire sur les frontières allemande ou autrichienne, et les ministres de la Défense nationale auraient montré la nécessité de renforcer les contingents actuels. Mais quant à l'importance de ces renforcements projetés, les journaux n'apportent aucune précision. Toutefois, au milieu des bruits qui circulent à ce sujet, il convient de rappeler, comme indication approximative, la déclaration faite par M. Kokovtzof, le 16-29 janvier dernier, à la commission du budget de la Douma, quand il a annoncé le dépôt d'un projet de défense de l'Etat qui absorberait, a-t-il dit, une somme considérable des disponibilités. Il est donc très probable qu'il s'agit de chiffres élevés, que d'aucuns assurent être voisins de 500.000 hommes et de 500 millions de roubles (1 milliard 300 millions de francs environ).

II. — AMÉRIQUE.

Mexique. — *La situation politique.* — Au Mexique, l'anarchie reste la règle. Toutefois, les dernières nouvelles de Washington indiquent une évolution dans les dispositions du président Wilson, dont on conclut qu'un arrangement pourrait se faire entre le gouvernement des Etats-Unis et le général Huerta. Depuis les désillusions qu'il a éprouvées en ce qui concerne le général Villa et le général Caranza, le président Wilson, en effet, aurait laissé entendre que son hostilité personnelle à l'égard du président Huerta avait diminué, et l'on envisagerait la possibilité d'un accord entre les deux présidents, aux termes duquel le général Huerta démissionnerait en faveur de M. Portillo y Rojas, son ministre des Affaires étrangères, qui serait nommé président provisoire avec l'agrément des Etats-Unis.

LA CARICATURE A L'ÉTRANGER

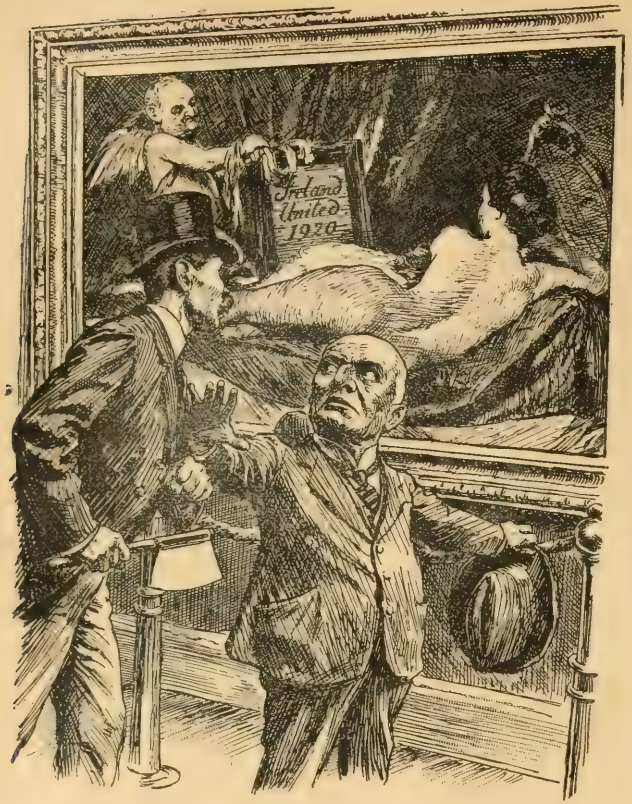

Le dernier Velasquith.

M. Punch a M. Bonar Law : « N'y touchez pas encore. Il sera toujours temps dans six ans ! »

Punch (Londres).

La question du Home Rule.

Le guide irlandais (M. Redmond) a M. Asquith : « Dis que tu me donnes le Home Rule, ou je coupe la corde. »

Daily Express (Londres).

Au Mexique : l'affaire Benton.

Le lion britannique entre en scène.

Sun (New-York).

Les ennuis de l'Allemagne.

Michel : « Mes fils deviennent de plus en plus difficiles. A peine ai-je châtié l'un, qui taquinait sa sœur alsacienne, que l'autre se met à hurler, en voyant l'ours russe ! »

Gazette de Hollande (La Haye).

La crise de l'Ulster.

M. Punch : « Voyons, miss Ulster, un bon mouvement. Jetez un coup d'œil sur ces jolies fleurs ! (les concessions de M. Asquith). »

Punch (Londres).

La première nuit de Wied.

« Laissons le dormir tranquille, nous sommes là pour le veiller. »

Numéro (Turin).

Prusse et Allemagne.

La Prusse et l'Allemagne (ensemble) : « Madame ! Est-ce vous qui vivez chez moi, ou moi chez vous ? »

Kladderadatsch (Berlin).

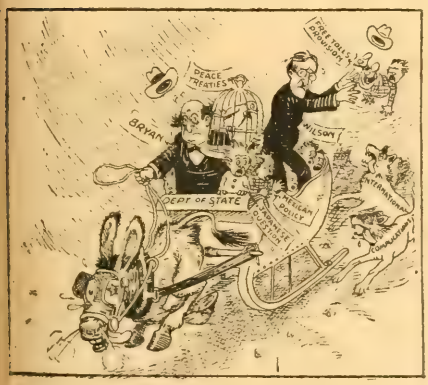

Diplomatie américaine.

Le président Wilson et M. Bryan jettent en pâture aux loups (les complications internationales) qui les poursuivent l'abolition des taxes différentielles du canal de Panama.

Oregonian (Portland U. S. A).

L'abolition des taxes différentielles du canal de Panama.

Le nœud est dénoué.

World (New-York).

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

Népal et pays himalayens, par Mme Isabelle Massieu, un vol. in-8 de 228 pages, avec six cartes et 74 figures hors texte d'après les clichés de l'auteur et les photographies d'objets de ses collections. Paris, librairie Félix Alcan.

Mme Isabelle Massieu nous apporte ici l'intéressant récit de son dernier voyage aux pays himalayens (1908). Pour la quatrième fois, l'infatigable explorateur qu'est Mme Massieu, après ses voyages au Liban (1892), à Java et aux Indes (1894), en Indochine, au Siam, au Japon, en Chine et au Turkestan (1896), revenait en Asie attirée par le mystère de l'Himalaya et « le désir de pénétrer dans ces sortes d'îles de la haute montagne, qui sont « comme certaines îles de la mer des cadres de civilisation autonome, « transformant à leur image les influentes venues de l'extérieur ». Partie du Simla au début des premiers froids, Mme Massieu parcourut d'abord la vallée du Sutledj, en un raid de vingt-cinq jours, au cours duquel elle rencontra à Taranda Sven Hedin, de retour de son prodigieux voyage au Tibet, et lui offrit le thé et du plumcake, douceurs dont Sven Hedin était privé depuis deux ans. Puis Mme Massieu se mit en route pour le Népal dont elle visita toutes les villes si curieuses et si impressionnantes d'aspect et de mœurs : Katmandou, Bhatgaon, Balagi, Patan — et les temples vénérés : Swayambou, Narayana, Pasphati, Changou-Narayana. De là elle gagna le Sikkim, où elle put admirer le panorama grandiose du massif himalayen, de l'Everest au Chumolari, puis le Bouthan aux riches cultures, à la vie facile qui ne connaît de règle que le caprice de chacun. Partout, le long de la route, Mme Massieu regardait et savait voir, enrichissait ses notes et les illustrait de superbes photographies dont son livre nous donne de nombreuses reproductions. En même temps elle se documentait sur l'histoire de ces pays mystérieux, grâce à quoi elle a pu nous faire revivre à travers les temps la si ancienne civilisation de ces populations isolées en pleine montagne dans une quasi-insularité. Ce livre plein de faits, aux descriptions pittoresques et saisissantes de couleur et de vie, est à la fois un charme pour l'esprit et une précieuse contribution pour l'histoire de la vieille Asie.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

La Ville convoitée : Salonique, par P. Risal. Un vol. in-16 de 368 pages. Paris, Librairie académique Perrin et Cie.

L'Occupation de Lunéville par les Allemands (1870-1873), par J. Cathal, préface du général Farny. Un vol. in-12, avec 14 photographies documentaires. Paris, Berger-Levrault, éditeurs.

L'Œuvre française au Maroc (avril 1912-décembre 1913), par René Besnard et Camille Aymard, préface de M. Caillaux. Un vol. in-16 de 455 pages avec une page hors texte. Paris, Hachette et Cie.

Essai sur la Stratégie allemande, par le capitaine M. Daille, d'après la bataille de Cannes, par le feld-maréchal de Schlieffen, préface du général Ruffey. Un vol. in-8° de 90 pages, avec 6 croquis dans le texte. Paris, Berger-Levrault, éditeurs.

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS
DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LA
RÉPERCUSSION DE LA POLITIQUE INTÉRIEURE
SUR LES RELATIONS INTERNATIONALES

C'est un lieu commun de dire qu'à notre époque de nations armées la guerre est un fléau si épouvantable qu'elle ne saurait plus être déchaînée par l'ambition d'un homme d'Etat ou par un caprice dynastique, et qu'en conséquence les guerres de l'avenir ne pourront surgir que du choc des grands intérêts nationaux. Cette théorie-là est celle que chérissent les endormeurs qui veulent nous persuader que la paix avec l'Allemagne est assurée parce qu'on n'aperçoit pas pour le moment, entre cette puissance et la France, de conflit d'intérêts vitaux. Nous nous permettrons de faire observer que l'expérience de ces dernières années ne confirme pas l'exactitude de la théorie. A qui fera-t-on croire que c'est pour des intérêts vitaux que la grande République américaine a fait la guerre à l'Espagne, l'Angleterre aux Etats boers, la Russie au Japon, l'Italie à la Turquie? C'est encore l'adage : *homo homini lupus*, qui permet d'expliquer les hostilités les plus récentes, aussi bien que celles du temps jadis, et le fort trouve toujours un intérêt vital à se jeter sur le faible. Mais il importe de bien comprendre ce qui constitue à l'heure actuelle la force et la faiblesse d'un Etat européen. Nous voyons presque tous les pays, à l'exception toutefois de l'Angleterre, pousser leur effort militaire jusqu'à l'extrême limite de leurs ressources en hommes et en argent. Nulle part on ne s'endort sur le chapitre de la défense nationale, mais partout c'est une égale fièvre pour la préparation à la guerre du haut commandement, l'instruction des troupes, l'outillage technique. C'est donc beaucoup plus dans leur politique intérieure que dans leur armature militaire et navale que pourrait résider la faiblesse de certains Etats, et il

s'ensuit qu'aujourd'hui plus que jamais la politique intérieure réagit directement sur les relations internationales.

C'est en se plaçant à ce point de vue qu'on trouve aux prochaines élections françaises une particulière gravité. Quoique nous nous imposions la règle de laisser de côté ces irritantes querelles intestines qui font tant de mal à la France, il nous est impossible de ne pas dire que du verdict que va prononcer le pays dépendra peut-être la paix ou la guerre. S'il envoie au Palais Bourbon une majorité fermement décidée à maintenir intactes les lois militaires récentes et à en poursuivre sans défaillance l'application, ce sera pour les belliqueux d'outre-Rhin une douche salutaire. Lors même qu'ils en prendraient prétexte pour préconiser une guerre préventive, afin de ne laisser ni l'armée française ni l'armée russe croître en force, ils n'entraîneraient ni le peuple allemand ni son gouvernement, parce qu'à tout prendre la résolution dont aura fait preuve le peuple français constituera un facteur moral infiniment plus impressionnant que le supplément de force matérielle que nous sommes susceptibles d'acquérir dans les années qui viennent. Que si au contraire nous assistions, par impossible, au triomphe des adversaires de la loi de trois ans, ou seulement à celui de ses tièdes partisans, de ceux qui ne la considèrent que comme une nécessité passagère et s'en vont le répétant étourdiment, il faudrait nous attendre, dans un avenir immédiat, à ces coups de boutoir que les Allemands appellent aimablement des coups de sonde. Or, comme nous ne faisons pas au ministère qui sera en fonction après les élections, quelles que soient ces dernières, l'injure de croire qu'il encaisserait des impertinences, la situation pourrait devenir assez rapidement scabreuse. Le calme diplomatique du moment présent ne doit pas faire de dupes; deux raisons principales suffisent à l'expliquer. La première est que dans l'armée allemande on procède encore à une mise au point du plan de mobilisation et de concentration, et que tout ne sera en place que dans quelques semaines. La seconde est que l'Allemagne attend précisément avec anxiété le résultat des élections françaises, peut-être aussi celui des élections anglaises qui suivront probablement d'assez près l'adoption en troisième lecture du Home rule. En Angleterre également c'est la situation intérieure qui commande la situation diplomatique

Et le spectacle est le même en Autriche. A mesure que le recul permet de mieux apprécier les événements des deux dernières années, on se convainc que ce sont les difficultés d'ordre intérieur qui sont la vraie cause de la politique balkanique du

Ballplatz et de toutes les erreurs qu'on impute généreusement au seul comte Berchtold. C'est pour maintenir dans l'obédience les sujets slaves du Sud de la monarchie, pour « recercler le tonneau à l'intérieur », que l'Autriche-Hongrie a procédé à cette coûteuse mobilisation dans laquelle on n'a voulu voir qu'un épouvantail à l'adresse des Serbes. Et c'est probablement en vertu du principe : « Quand on a eu tort, il faut continuer, cela donne raison » que le Ballplatz se croit obligé aujourd'hui de continuer sa politique serbophobe. Nous venons d'en avoir deux échantillons remarquables.

Tout en refusant de résoudre la question des chemins de fer orientaux dans un sens équitable, le Ballplatz précise ses exigences sur Salonique. Il demande la création dans ce port d'une zone libre comprenant la station de chemin de fer et des magasins pour les grosses marchandises, réclame la liberté du transit direct et indirect, entend enfin être consulté sur tout ce qui concerne l'aménagement du port libre. C'est assurément la Serbie que le Ballplatz désire atteindre par les concessions qu'il voudrait arracher à la Grèce. Préoccupé d'autre part des projets d'union qui sont dans l'air entre la Serbie et le Montenegro, et qui permettraient à ce dernier, anémié par la guerre, de refaire ses forces, le Ballplatz semble vouloir soulever à nouveau la question du Lovtchen. On sait que cette montagne sacrée des Monténégrins a des vues sur quelques parties du fjord de Cattaro et domine notamment les fortifications autrichiennes qui protègent le petit établissement naval de Teodo. Tant que le Lovtchen n'a été susceptible que de recevoir des batteries monténégrines, l'Autriche ne s'est pas émue beaucoup ; mais si des canons serbes devaient y être transportés un jour, il faudrait renoncer à agrandir la station de Teodo, dont le site est pourtant beaucoup plus avantageux pour la marine autrichienne que celui de Pola ou de Sebenico. On prétend qu'au moment de la prise de Scutari par les Monténégrins l'Autriche ne leur aurait pas chicané leur conquête s'ils avaient cédé le Lovtchen, mais le roi Nicolas n'aurait pas voulu entendre parler d'abandonner le tombeau vénéré du grand vladika saint Pierre. Et ces convoitises autrichiennes sur le Lovtchen ne heurtent pas seulement le sentiment monténégrin, elles inquiètent les Italiens qui ne consentiraient pas à la création d'une grande base navale autrichienne dans le fjord de Cattaro si eux-mêmes n'avaient pas la permission de mettre la main sur Valona.

On se demande pourtant si ce n'est pas à un compromis de cette nature que songeraient les deux diplomaties de Vienne et

de Rome, quitte à en faire payer les frais au prince Guillaume d'Albanie. Ce dernier, qu'on dit dominé par le terrible Essad-Pacha, semble d'ailleurs s'engager dans une voie dangereuse avec sa mobilisation des rédifs albanais, pour combattre l'insurrection épirote qui s'étend non seulement dans l'ancien territoire contesté mais dans le district de Koritza. Cette mobilisation pourrait conduire à des massacres qui entraîneraient une intervention, soit européenne, soit austro-italienne. Elle est vue d'un assez mauvais œil par l'Autriche qui n'a jamais marqué de tendresse particulière au prince prussien de Wied, et lui aurait à coup sûr préféré un musulman, de façon que son protectorat catholique ne perdît rien de sa valeur. Au contraire l'initiative du prince de Wied paraît goûtée en Italie, où on couve toujours d'un œil jaloux l'Albanie méridionale dont on veut écarter les Grecs à tout prix. Quoi qu'il en soit, le comte Berchtold et le marquis de San Giuliano, qui doivent se rencontrer prochainement, arriveraient peut-être sans trop de peine à un accord si, en ce moment précis, la politique intérieure de l'Autriche ne rendait pas la tâche des diplomates beaucoup plus difficile. La création d'une université italienne à Trieste, si ardemment réclamée par la population italienne de cette ville, n'aboutit pas, et quand on propose de la remplacer par une faculté de droit à Vienne, les éléments irrédentistes de l'Adriatique jettent les hauts cris. De même à Fiume, le gouvernement hongrois qui avait dissous la municipalité italienne, suspendu les privilèges de la ville et ordonné de nouvelles élections, se voit aux prises avec une nouvelle municipalité aussi hostile que la précédente, et dans cette atmosphère d'excitation se produisent des attentats à la dynamite. Ainsi donc, tandis que les deux diplomaties alliées échangent des protestations de bon vouloir, la politique intérieure vient brouiller les cartes.

Cependant l'Allemagne fait les plus louables efforts pour maintenir l'harmonie dans le ménage de la carpe autrichienne et du lapin italien. L'empereur Guillaume, en route pour Corfou, a servi de trait d'union, et on prétend qu'au cours de ses deux visites de Schœnbrunn et de Venise des accords très importants auraient été conclus pour la défense des intérêts tripliciens dans la Méditerranée. Un journal russe généralement bien informé, le *Rousskoié Slavo*, affirme que la Méditerranée aurait été divisée en secteurs, et le *Times* de son côté fait observer qu'une escadre allemande ne quitte plus la Méditerranée orientale et l'Adriatique, tandis que les autorités navales italiennes envisagent l'amélioration de la base de la

Maddalena, au Nord de la Sardaigne. Il en conclut qu'en temps de guerre la zone d'action de l'Italie serait le bassin occidental de la Méditerranée, tandis que l'Adriatique et la mer Egée seraient défendues par l'Autriche et l'Allemagne. Puissent ces hérésies stratégiques se confirmer ! Pour notre part, nous persistons à croire, quels que soient les papiers signés en temps de paix par les diplomates italiens, qu'au moment d'une guerre l'Italie mobiliserait avec une sage lenteur son armée et sa flotte et attendrait prudemment les événements. Mais ce qu'il faut retenir de l'attitude de l'Allemagne, c'est que pendant que sa diplomatie s'emploie inlassablement à entretenir en bon état l'édifice de la Triple-Alliance, sa presse, surtout la pangermaniste, morigène assez durement l'Autriche. Pour l'instant, elle ne lui pardonne pas de s'être trompée en se mettant du côté bulgare et de s'être aliéné cette Roumanie qu'on considérait complaisamment comme un prolongement de la Triple-Alliance en Orient. On pourrait répondre aux journalistes allemands que la raison profonde de l'antagonisme entre l'Autriche-Hongrie et la Roumanie, qui éclate au grand jour après avoir été latent pendant tant d'années, est la politique hongroise en Transylvanie. Et ici encore se manifeste la répercussion de la politique intérieure des Etats sur leurs relations extérieures.

Commandant DE THOMASSON.

P.-S. — La Triple Entente vient de communiquer aux cabinets de la Triple-Alliance son projet de réponse à la Note grecque du 22 février. Elle propose pour l'Epire des garanties scolaires et religieuses, et un recrutement régional de la gendarmerie albanaise. Elle est favorable à une rectification de frontière du côté d'Argyrocastro et à la neutralité du canal de Corfou, mais est opposée à celle des côtes de l'Asie-Mineure voisines de Chio et de Mitylène que réclamait la Grèce. Tout cela est assez anodin, mais la forme de la communication est aussi intéressante que le fond. *Pour la première fois depuis l'ouverture de la crise orientale, sir Edward Grey a cru devoir suggérer à ses deux partenaires l'envoi d'une note identique au nom de la Triple-Entente.* Enfin ! Il n'est jamais trop tard pour reconnaître ses erreurs. Nous ne sommes plus au temps où le ministre anglais affirmait qu'il était malsain pour la paix européenne d'opposer l'un à l'autre les deux groupements de puissances. Saluons l'abandon de la tactique des Curiace.

LA COMMUNE ANNAMITE

ET LES ÉVÉNEMENTS DE 1913

Lorsqu'après avoir longé les collines violettes du cap Saint-Jacques, le paquebot s'engage dans les méandres de la rivière de Saïgon, le décor prend un aspect si nouveau que, malgré la chaleur suffocante, la plupart des passagers restent au bastingage et n'arrivent pas à détacher leurs yeux d'un paysage émouvant dans sa grande simplicité. C'est un monde inconnu qui s'éveille et l'expression n'est pas une métaphore, car le sol de la Cochinchine recule chaque jour les limites de son domaine. De loin, l'observateur a deviné, sous des flots bourbeux, le travail tumultueux de la terre en formation; puis, avant même qu'on distingue le rivage, des palétuviers sortent de l'eau leurs branches noueuses; un peu plus en arrière, les palmiers-nains détachent sur les champs leurs feuilles métalliques; enfin, à l'horizon, le soleil miroite sur les rizières et semble découper des lames d'or vert ou fauve, suivant que les nuages viennent obscurcir ou dégager le ciel orageux des mers équatoriales.

De ces terres neuves se dégage une vie insoupçonnée. Des jonques chinoises ont déjà fait leur apparition, pareilles à des scarabées géants et lourds, et dont l'équipage somnole tandis que le pilote surveille, seul, la course paresseuse; maintenant ce sont les sampans, si légers que l'avant sort de l'eau chaque fois que le rameur scande à l'arrière son effort sur l'aviron, puis les *ghe-luongs* sans toit, frêles comme des feuilles de bananiers roulées sur les vagues et où les femmes, assises au milieu d'un chargement de fruits, se laissent aller au fil du courant et plantent devant elles une branche de palmier pour qu'un peu de vent s'y joue. Des embarcations, on en voit de tous les côtés; les arroyos et les canaux sont si nombreux que, tout à fait dans l'intérieur, des voiles blanches ont l'air de courir dans les rizières.

Cette première impression ne s'effacera plus. Qu'on aborde l'Indochine par Saïgon ou le Tonkin, les deux deltas du Mékong et du fleuve Rouge présentent le même aspect; le sol

spongieux se prête mal à l'établissement des routes, les champs défoncés par le travail des buffles font miroiter à la lumière des mottes ruisselantes, les digues étroites qui délimitent les cultures sont fréquemment recouvertes, soit par les fortes marées, soit par les crues des fleuves. L'eau est la puissance souveraine de notre colonie d'Extrême-Orient; l'Annamite naît au bord d'un arroyo car les villages s'étendent toujours le long des berges, et chaque famille possède une embarcation; chaque maison, bâtie fréquemment sur pilotis, garde sous son auvent les chapelets de poissons de la dernière pêche.

Les innombrables communications offertes par les ramifications des fleuves et par leurs affluents ont eu pour effet d'imprimer au peuple annamite un caractère d'unité indestructible. Les provinces ne sont là qu'un moyen de diviser la tâche administrative; aucune ne possède sa vie propre ou des coutumes particulières et le *nha-qué*, dans toute la Cochinchine, représente un type immuable de paysan. Il n'y a de différence qu'entre l'Annamite de Cochinchine et son frère du Tonkin. Dans l'Indochine du Nord, le climat est moins chaud, le sol est moins fertile et la région montagneuse encercle le delta du Song-Coï en apportant le voisinage des races plus rudes et le contact étroit de la Chine. Le Tonkinois sera donc par nécessité plus travailleur, plus batailleur; il sera de taille plus haute, et sa femme sera moins coquette et moins bavarde que sa sœur, la *con-gai* de la campagne de Saïgon. Mais les deux groupes d'habitants qui peuplent les deux deltas, et qui représent les trois quarts de la population totale de la colonie, sont parfaitement homogènes parce que, de toute éternité, les relations entre les villes et les villages les plus éloignés les uns des autres ont été incessantes; elles sont doublement facilitées à l'heure actuelle par la navigation à vapeur qui s'est emparée du pays sous le pavillon de sociétés françaises ou chinoises.

Une autre caractéristique du pays, c'est sa richesse. A l'exception de quelques îlots ethniques répandus en cordon autour des plaines humides, l'élément annamite récolte le riz blanc en quantités si considérables que, pendant les bonnes années, la Cochinchine exporte les quatre cinquièmes de sa production totale. Le bananier pousse à l'état sauvage; le cocotier, le manguier donnent toutes les variétés de leurs fruits; les aréquiers dressent en petites forêts leurs fûts argentés et graciles. L'indigène a toujours près de lui son carré de rizière, son filet de pêche et son jardin; aussi la misère n'existe-t-elle pas, et dans les marchés de Cochinchine, les lépreux viennent prendre à l'éventaire des marchandes la nourriture de leur journée sans

craindre que l'on considère cette aumône autrement qu'à titre de bénédiction. La plupart des noms de ville sont une glorification des idées de paix et de concorde. *Bac-ninh*, c'est la tranquillité du Nord ; *Annam*, c'est le royaume du Sud pacifié ; *Khanh-hoa* c'est la concorde et la félicité ; *Vinh-long* c'est la prospérité perpétuelle, et *Gia-dinh*, la province de Saïgon, résume tous ces bienfaits dans sa signification d'affermissement du bonheur, comme *Bien-hoa*, située au pied des contreforts de la chaîne annamitique, se traduit par : province de la concorde et de la paix sur la frontière.

Dans tous les pays d'où le paupérisme est à peu près exclu sous toutes ses formes, la vie communale prend un caractère particulièrement intensif. La nécessité d'un pouvoir central se fait sentir dès qu'entre les membres d'un même Etat se manifeste un déséquilibre de bien-être ; les déshérités élèvent la voix pour exiger que chacun apporte au budget une contribution proportionnée à ses ressources. En Indochine rien de semblable n'existe, et la décentralisation des pouvoirs atteint son maximum d'effet, comme on l'a constaté pendant si longtemps dans les campagnes des Pays-Bas et des Flandres.

Le peuple se considère comme une grande famille. L'absence de grands domaines, l'émiettement à l'infini de la propriété ont empêché la constitution d'une aristocratie terrienne et le règne de la féodalité, qui reste l'apanage des pays primitifs et pauvres. La politesse qui règne entre les habitants revêt une forme d'égalité rigoureuse entre toutes les classes ; quel que soit le vêtement qui recouvre l'individu, tunique de soie ou haillon sordide, le vieillard sera l'oncle ou la tante du passant rencontré dans la rue ; moins âgé, il sera soit la sœur aînée, soit le jeune frère, et nos tirailleurs indigènes, fidèles aux traditions qui régissaient l'ancienne armée annamite, appellent leurs gradés *anh bep, chu caï, thanh doï,* mon frère aîné le soldat de 1re classe, mon oncle le caporal, maître sergent, et réservent le titre de mandrin *ong quan*, à tous ses supérieurs revêtus du grade d'officier.

La cellule primitive est la famille où le père seul possède en propre, famille considérable car elle comprend non seulement de nombreux enfants, mais tous les morts disparus auxquels on rend le culte des ancêtres et dont la présence est pour ainsi dire tangible puisque leur part de nourriture est toujours réservée. Une étroite union marque le bonheur dans les ménages, union si intime que, dans leur idée naïve et touchante de la conception, les Annamites admettent que les os de l'enfant sont créés par le père et la chair par la mère. Si le droit

de vie et de mort a été enlevé au père par des dispositions législatives, si le mariage émancipe les enfants et leur confère le droit de posséder, les liens qui relient les descendants aux ascendants sont encore assez forts pour que l'organisation de la famille se soit maintenue à travers les âges sans perdre complètement son atmosphère de respect et sa communauté d'intérêts matériels. Et la famille ne s'éteint pas. Le père prendra des concubines, s'il le faut, pour assurer sa descendance, car l'absence de postérité mâle ferait disparaître l'autel des ancêtres; au besoin il aura recours à l'adoption d'un enfant pauvre qui devient, par le fait même, apte à succéder et à rendre les devoirs filiaux, en s'incorporant à la famille primitive.

La commune annamite, qu'on a toujours citée à juste titre comme une institution législative à donner en modèle aux peuples d'Occident, est une simple extension de la famille. Sous l'ancien Code annamite, lorsqu'un terrain cultivable est sans possesseur, un homme suivi par sa femme, ses enfants et quelques parents plus ou moins éloignés, adresse une demande de concession aux magistrats de la province. Après une enquête rapide, l'autorité délivre un acte en règle, *Am Kham*, première charte de la commune qui dès lors procède au cadastre et tient son état civil. Le premier fondateur est le maire désigné qui s'adjoint un ou deux notables (*Huong Chuc*).

Voici donc le premier embryon administratif organisé. Le défrichement des terres se poursuit, quelques travaux d'irrigation transforment les conditions d'un pays jusqu'alors sans valeur appréciable. D'après un adage populaire, un canal attire le cultivateur comme le sucre attire la fourmi; d'autres familles s'installent à leur tour avec d'autant plus de facilités que le sol appartient à l'Etat annamite qui n'adjuge à chacun des immigrants qu'une concession délimitée; il y a donc place pour toutes les énergies, et suivant l'expression fort exacte de Luro, l'un des premiers administrateurs militaires de la Cochinchine, « la propriété individuelle, la propriété communale et le corps municipal prennent naissance ». La simplicité de cette méthode a donné de si magnifiques résultats que ses règles n'ont pas varié depuis le décret fondamental de l'empereur chinois Kien-Chieu, qui fut rendu, dit on, quarante-trois ans avant l'ère chrétienne. Un seul texte législatif l'a complété. En 1825, l'empereur annamite, Minh-Mang, permet aux communes de vendre pendant trois ans l'usufruit des biens communaux, mais leur interdit d'en aliéner la nue-propriété. A côté donc de la propriété privée se juxtapose le bien communal que le maire fait cultiver par tous les habitants sous la forme

d'une véritable prestation: la récolte qu'il produit est vendue au profit du budget local; elle en constitue la plus grande ressource, car les versements accessoires ne proviennent que de taxes minimes prélevées au moment des mariages, d'amendes infligées pour les querelles et les contraventions, enfin de cotisations volontaires lorsque la commune est endettée ou doit procéder à certains gros travaux d'utilité publique.

A partir de ce moment la commune fonctionne, elle est à peu près entièrement autonome et s'administre elle-même. Elle assure l'ordre et la police; le conseil des notables prescrit les gardes nécessaires, les rondes et les patrouilles, il répartit les contributions de l'Etat fixées d'une manière globale par village, cote personnelle et impôt foncier sur les rizières, en tenant compte rigoureusement des propriétés et de la richesse de chacun, et le gouvernement central n'interviendra jamais, sauf dans le cas, très peu fréquent d'ailleurs, où le Conseil des notables est en conflit avec ses administrés. Cet incident est à peu près rendu impossible par l'organisation même de l'autorité communale. Il n'y a pas d'élections, partant pas de politique; les notables sont, par tradition, les hommes les plus intelligents et les plus riches. Il n'y a pas davantage de tyrannie, car le maire n'a pas au Conseil de voix prépondérante : il est surtout l'intermédiaire entre sa commune et le pouvoir impérial. A ce titre il est responsable de l'administration et de l'ordre, il rendra les sentences dans les querelles locales après avoir épuisé toute la procédure de conciliation, mais la division du travail est poussée à l'extrême parmi les membres du Conseil; chacun détient une parcelle d'autorité qui lui confère une véritable magistrature, et lorsque la commune fonctionne normalement, les délibérations du Conseil sont à peu près inutiles.

Les grands notables se partagent, en effet, la direction des affaires. Le principal d'entre eux, élu par le Conseil, interprète la loi, répartit et perçoit l'impôt. Les autres sont chargés respectivement de la police, de la caisse communale, des archives, de l'état civil et du culte; ils sont aidés dans leur tâche par les notables mineurs, secrétaires du maire, de la pagode, du trésorier préposés à l'observance des rites, à l'hospitalité des voyageurs de passage, à la répartiton des prestations et des corvées, à la police du marché, à la surveillance des champs. Le maire est élu par les notables, mais les notables choisissent eux-mêmes leurs successeurs.

Parfois la commune prend une telle extension qu'elle doit, pour mieux assurer ses différents services, se subdiviser à son

tour en quartiers. Les chefs de quartiers sont les premiers juges qui peuvent infliger de un à cinq coups de rotin pour les querelles légères ou les insultes. En cas de blessure, l'affaire est aussitôt portée devant les notables. En matière civile, les conflits sont réglés par eux et c'est en désespoir de cause seulement que les litiges sont portés devant l'autorité cantonale. Chefs et sous-chefs de canton sont d'ailleurs les mandataires des communes; ils sont élus par les délégués de tous les villages et les candidats possibles doivent toujours avoir rempli les fonctions de notable ou de maire, sans avoir jamais encouru la moindre sanction pénale. Le canton annamite, c'est la commune agrandie au point de constituer une circonscription administrative d'un ordre supérieur. Son chef et son sous-chef n'ont d'autre attribution que la surveillance des villages et de l'exécution des lois régissant la propriété et l'impôt. Ils coordonnent et répartissent les efforts des communes pour les travaux de canaux ou de routes; ils sont, comme les notables, des magistrats conciliateurs et, comme les maires, les intermédiaires entre le pouvoir central et les populations, sans être pour cela les fonctionnaires du gouvernement.

Jusqu'ici donc, l'Etat n'entre pas en scène et ne possède aucun représentant nommé par lui. C'est alors qu'interviennent l'arrondissement (*huyen*), la préfecture (*phu*) et la province (*tinh*).

Les *tri-huyen* ou sous-préfets, comme les *tri-phu* ou préfets, sont des mandarins lettrés qui presque toujours fournissent leur carrière dans la même région; mais il ne faudrait pas les assimiler aux sous-préfets et aux préfets de la métropole. A l'encontre du sous-préfet français, son collègue annamite a la haute main sur la circonscription qu'il administre; son rôle est identique à celui du chef du canton, avec des attributions judiciaires plus étendues; à cet égard, préfets et sous-préfets ont la compétence d'un tribunal du premier degré au civil et au criminel. Dès que le délit peut entraîner la peine du bâton ou des sanctions graves, l'affaire est jugée en appel par la magistrature de la province.

C'est à l'échelon de la province que s'opère seulement la séparation des pouvoirs administratifs et judiciaires. Le chef de province (*quan bô*) est en effet assisté d'un lieutenant criminel (*quan an*), lequel ne peut trancher définitivement les affaires particulièrement délicates, celles entre autres que la loi punit des travaux forcés, de l'exil et de la mort, sans en référer au ministère, puis au souverain, juge suprême en qualité de « père et mère de son peuple ».

Telle était, brièvement esquissé, l'organisme administratif et l'Etat social des Annamites au moment où nous avons débarqué sur les territoires et ce tableau devait servir d'indication et de modèle à tous les travaux d'organisation que nous avons entrepris. Ses traits essentiels, on les a déjà devinés. Comme dans tous les pays de population homogène où par surcroît le sol est d'une richesse exceptionnelle, la décentralisation est poussée à l'extrême. Les habitants s'administrent directement. Les fonctionnaires de l'Etat ne sont plus que des agents de surveillance. Chaque circonscription administrative est à peu près autonome parce que l'autorité placée à la tête de chacune d'elle possède de pleins pouvoirs ; il n'y a pas pour cela dispersion des efforts parce que tous les services publics obéissent à une direction unique.

Cet édifice millénaire et dont l'excellence est démontrée par des siècles de bonheur et de civilisation intense, nous avons voulu le saper par la base et le remplacer par une copie fidèle des institutions de la métropole. Sans doute, nous avons gardé le cadre administratif du passé parce qu'aussi bien il se rapprochait beaucoup de celui que nous avons en France. Les préfectures, les sous-préfectures, les cantons ont été conservés, la commune elle-même a été maintenue, mais les divers fonctionnaires échappent à l'élection des notables et l'autorité qui s'est substituée au pouvoir central n'exerce plus son contrôle en se servant des mêmes idées directives. La séparation des fonctions administratives et judiciaires, autrefois confondues, a rapidement conduit au morcellement des responsabilités à la dispersion des efforts, aux conflits et aux abus de toute nature et comme je crois l'avoir montré l'année dernière, dans les pages mêmes de cette Revue (1), nous avons commis des erreurs qui pourraient bien un jour être payées très cher.

*
* *

Or, le 26 avril, à 7 heures du soir, moment où la population européenne d'Hanoï, ayant terminé sa promenade quotidienne, se livrait aux douceurs de l'apéritif obligatoire, une bombe éclatait à la terrasse d'un café de la rue Paul-Bert. Elle avait été assez bien lancée puisqu'elle tua deux chefs de bataillon et blessa un contremaître des mines, deux commis des services civils, sans compter cinq indigènes. Le gouvernement général

(1) *Quest. Dipl. et Col.*, du 16 mai et du 1er juin 1913 : Les Erreurs françaises en Indochine.

ne câbla l'événement que le 28 en donnant une explication dont le plus grand tort était d'être par trop affirmative pour pouvoir résulter d'une enquête faite à la hâte. Il certifiait en effet que l'attentat était l'œuvre certaine des derniers partisans du prince Cuong Dé, conduits occultement par le lettré Pham bo Chau réfugié en Chine, dans les provinces du Sud.

Les renseignements officiels ne pouvaient laisser ignorer l'existence d'un complot. Le 24 mars, la police avait déja saisi à Saïgon et à Cholon huit bombes déposées contre les murs de l'Hôtel du gouverneur, du Palais de Justice et du poste de police central. Des appels à la révolte, rédigés en caractères annamites, avaient été affichés dans plusieurs villes de province. Le 31 mars, un indigène se disant fils du prince Ham Nghi, l'empereur d'Annam exilé à Alger, avait été arrêté ; quelques jours plus tard, c'était le tour d'un autre individu, porteur de papiers révolutionnaires, emprisonné à la suite d'une perquisition effectuée à bord du paquebot *Donaï* venant de Bangkok. Enfin le 2 avril, le Thuan-phu de la province de Thaï-binh, au Tonkin, qui s'était signalé par une répression énergique d'un mouvement révolutionnaire, tombait mortellement blessé par une bombe lancée on ne sait d'où.

L'attentat du 26 avril faisait donc partie d'un plan très méthodique qui se déroulait du Sud au Nord de la péninsule après avoir été élaboré à la fois en Chine et au Siam. Quels en furent les acteurs ? d'humbles comparses ; les sociétés secrètes sont trop bien organisées en Extrême-Orient pour n'avoir pas tenu en lieu sûr les chefs et les organisateurs du complot. Mais ces chefs, à quel mobile obéissaient-ils ? Le gouvernement général n'hésita pas à les ranger parmi les derniers partisans d'une dynastie dont la popularité reste très discutable. Il ne faut pas se leurrer de mots ; les Annamites restés fidèles au souvenir impérial évoqueront toujours l'image de Ham Nghi, et la candidature du prince Cuong Dé n'était pas plus capable de provoquer des attentats si bien concertés que de soulever des provinces. L'hypothèse officielle, pour être ingénieuse, ne devait pas rencontrer le moindre crédit auprès de tous les Français qui ont résidé tant soit peu en Indochine.

Alors on pensa naturellement à cette longue série de maladresses qui n'ont cessé de caractériser l'administration française en Indochine ; et nous avouons qu'après avoir vu de près des tentatives de soulèvement occasionnés par des impôts vexatoires, après avoir été témoin de la fidélité touchante du peuple des provinces à leurs anciennes familles, nous fûmes tentés de croire que les sociétés secrètes avaient trouvé dans la masse

des populations un terrain tout préparé. C'était, de toutes les éventualités, la plus grave, et la nouvelle de l'attentat de Hanoï pouvait être, à notre avis, accompagnée bientôt de renseignements plus alarmants. Disons de suite, à la décharge du gouvernement général, qu'il prit aussitôt de sérieuses mesures. On a beaucoup critiqué la mise en état de siège de Cholon, la grande cité chinoise de Cochinchine, le contrôle sévère des paysans à leur arrivée dans les villes du Tonkin, le renforcement de la police par les troupes régulières, les patrouilles incessantes dans la rue, de jour et de nuit; on n'a pas manqué d'ajouter que le gouvernement général s'était surtout préoccupé d'assurer la sécurité des hauts fonctionnaires. Cette manière de procéder était tout à fait rationnelle et la population européenne lui dut certainement de ne pas avoir d'autres inquiétudes et de pouvoir afficher le calme dont elle ne fit pas précisément preuve au lendemain des tentatives d'empoisonnement de 1908.

Les courriers suivants apportèrent quelques précisions. L'effervescence paraissait dangereuse en Cochinchine; le Tonkin était beaucoup plus calme ; quant à l'Annam, il assistait à ce hourvari avec un étonnement amusé. Très éloigné des foyers de rébellion, le Cambodge et le Laos ne pouvaient y participer d'aucune manière. Et toutes ces constatations pouvaient se prévoir. Le Tonkin a son delta encerclé par des montagnes où vivent des populations essentiellement particularistes que, malgré son voisinage, l'élément chinois effleure à peine. L'Annam est découpé par les contreforts de la chaîne annamitique en une quantité de vallées transversales mal reliées entre elles; l'administration française s'y est toujours exercée sous la forme d'un protectorat très large et ses populations, plus étroitement au contact du pouvoir central indigène, ont conservé un respect de la hiérarchie qui les préserve des agitateurs. Le Cambodge vit encore sous le sceptre débonnaire de souverains aux mœurs patriarcales et le Laos est un conglomérat de peuples très rapprochés de la barbarie. La Cochinchine au contraire est, par la constitution même de son sol, un pays où du jour au lendemain une révolution est possible; sa population flottante est difficile à surveiller et Cholon est, au même titre que Canton, une capitale de sociétés secrètes.

En résumé, la masse des populations se tenait à l'écart des aventures; le fait était indiscutable car toutes les mesures prises par le gouvernement général auraient été illusoires si les campagnes avaient suivi le mouvement. Bientôt le jour se fit avant même que la Commission criminelle, chargée de recher-

cher les causes des attentats et de punir les coupables eût fait arrêter les 150 individus qui devaient être déférés à sa juridiction. L'indigène qui avait lancé la bombe de la rue Paul-Bert aurait, dit-on, répondu au tong-doc d'Hanoï : « Vous êtes « Annamite comme moi ; pourquoi me posez-vous ces questions ? « Laissez-moi vous dire toute ma pensée : mourir maintenant, « mourir demain ou plus tard, quelle différence y voyez-vous ? « Mon rêve, c'est la République universelle, c'est la fraternité « des races. » Le ton de cette déclaration permet de la considérer comme rigoureusement authentique. On y trouve la marque de cette fatalité orientale qui fait marcher les condamnés au supplice, le sourire aux lèvres; on y remarque aussi ce langage emphatique du primaire fraîchement initié à des doctrines qu'il défigure aussitôt par son exagération. Les instigateurs du complot avaient des vues beaucoup plus précises, car une perquisition à bord d'un sampan amena la découverte d'un registre à souches portant à sa première page ces caractères fatidiques : République d'Annam.

Dès lors, la cause était jugée. L'affaire se réduisait à des proportions restreintes, car ses auteurs venaient de témoigner d'une méconnaissance complète de leurs compatriotes. Les paysans du Mékong et du fleuve Rouge ne sont pas à la merci d'une poignée d'agitateurs; ils ont au plus haut point ce qu'un écrivain fort averti nommait si bien « l'instinct grégaire » (1); ils sont rivés à leurs communes, obéissent à leurs notables et du moment que les notables ne faisaient aucun signal, la révolution ne pouvait pas compter sur leur concours. Les notables des villages ne sont pas tous ralliés à notre cause : mais ceux d'entre eux qui souhaitent la fin de l'administration française n'aspirent qu'à la reconstitution intégrale de l'Empire d'Annam. L'œuvre des conjurés était ou maladroite ou trop hâtive, maladroite parce qu'elle ne tenait aucun compte des facteurs de réussite les plus essentiels, hâtive parce que les véritables autorités indigènes n'étaient pas imprégnées de la doctrine affichée par les novateurs. La masse du pays n'ayant pas bougé, les attentats commis au printemps de 1913 ne pouvaient être imputés qu'à une minorité turbulente, aussi éloignée de la mentalité annamite qu'elle était hostile à la paix française.

Une arrestation sensationnelle vint démontrer le bien-fondé de cette conjecture. Dans les premiers jours de juillet, la police mettait la main sur l'interprète Kiem, gendre de Bui Khenh

(1) Old Soldier : De la méconnaissance de la psychologie du soldat indigène en Indochine (l'*Armée coloniale*, 13 octobre 1912).

Kien, conseiller indigène à la quatrième Chambre de la Cour criminelle. Très intelligent, animé d'idées avancées, ce qui peut sembler étrange pour un fonctionnaire, Kiem était un des chefs de ce parti qui s'intitule orgueilleusement « nationaliste » et qui ne groupe en réalité que nos anciens élèves dont l'éclosion et le développement sont un chef-d'œuvre d'idéologie néfaste. Après avoir ânonné sur les bancs de l'école française la déclaration des Droits de l'homme et répété d'une voix nasillarde : « Nos pères les Gaulois étaient blonds », toute cette génération affranchie des dogmes ancestraux en est vite arrivée à mépriser les vrais Annamites comme à exécrer les populations chrétiennes. Vivant au contact des fonctionnaires et des magistrats français qu'ils jugeaient superficiellement, tenus en suspicion par leurs compatriotes, les interprètes et secrétaires doués d'un robuste appétit se sont sentis prêts à jouer les grands rôles et à s'emparer du pouvoir. Quelques-uns, il y a dix ans, avaient été travaillés par les émissaires du Japon et commençaient à proclamer l'affranchissement définitif de cette race jaune qui s'estime la première de toutes et bien supérieure aux Européens « dont la chair sent le cadavre ». La Révolution chinoise avait encore élargi ces horizons et la lettre d'un Annamite à M. le Myre de Vilers le témoigne bien : « On dit que nous sommes ambitieux en demandant à parti- « ciper à la gestion des affaires de notre pays... A-t-on jamais « fait un essai loyal avant de conclure? Pourquoi serions-nous « plus incapables que les Siamois? Pourquoi serions-nous « moins aptes que les Chinois? » (1).

Cette classe de citoyens a donc jugé le moment favorable pour agir. Son plan était simple. Il fallait avant tout décapiter l'autorité française, semer la terreur dans la population européenne, massacrer les chefs indigènes acquis à notre cause. Ensuite, on verrait... Si le peuple annamite se laissait faire, on proclamerait la République; si les notables se montraient récalcitrants, on restaurerait l'Empire avec le prince Cuong Dé comme souverain et Pham bo Chau comme premier ministre, en attendant que ce dernier préparât les esprits au changement de constitution qui distribuerait toutes les fonctions lucratives aux ouvriers de la première heure.

Le mouvement de 1913 a échoué en grande partie parce qu'il avait été maladroitement préparé. Peut-on affirmer qu'il ne laissera pas de traces? La réponse doit être nettement négative, car la patience de l'Oriental est sans limites et au surplus, la

(1) *La Dépêche coloniale*, 7 août 1913.

sentence rendue le 6 septembre par la Commission criminelle n'a prononcé que des sanctions dérisoires. Sept des inculpés ont été condamnés à mort, 14 à la déportation, 1 seul au bannissement. Les deux chefs avoués, Cuong Dé et Pham bo Chau ont été condamnés par contumace. On peut s'attendre, à bref délai, à les voir rentrer en scène. L'arrestation de Pham bo Chau à Canton a été un de ces incidents comiques où se révèle toute la duplicité de l'administration chinoise. Le célèbre agitateur était à peine appréhendé par la police qu'il parvenait à s'enfuir. L'autorité compétente avait fait le geste protocolaire; désormais elle se croyait en règle avec les usages internationaux, comme elle ne s'imagine pas enfreindre les traités en laissant les bandes organisées de révolutionnaires annamites s'armer et s'exercer sur le territoire de ses provinces.

Nous reviendrons un autre jour sur le rôle joué par la Chine dans les événements de 1913; il est d'ailleurs considérable. Pour le moment nous ne cherchons qu'à expliquer la part des éléments annamites dans les responsabilités encourues. Les Chinois ont été, dans cette affaire, des actionnaires et des complices; les Annamites ont été les acteurs. Ils ont échoué. Chercheront-ils à réorganiser le complot sur les mêmes bases? Il ne faut pas leur prêter une conception aussi puérile. Leur action sera plus réfléchie et il est à redouter qu'ils ne poursuivent maintenant un but intermédiaire infiniment plus dangereux pour nous, en entreprenant la conquête des lettrés annamites et des notables des provinces. Ce sera le travail de plusieurs années qui pourrait bien aboutir si l'administration française n'y mettait bon ordre.

*
* *

Cette conquête lente, mais facile, sommes-nous à même de l'empêcher? Nous n'y parviendrions pas en usant de la force brutale, et nous commettrions une lourde faute en essayant la méthode persuasive. Ce qu'il faut, croyons-nous, c'est mettre le peuple annamite en présence de réalisations, et lui donner la réforme administrative qu'il réclame, tout en lui montrant que les autorités françaises ne prétendent pas agir sous la pression des menaces et qu'il ne s'agit pas là de concession, encore moins de faiblesse.

L'institution du gouvernement général fut une mesure excellente en soi; malheureusement elle fut détournée de son but véritable qui était, en créant l'union indochinoise, de coordonner tous les efforts et surtout de relier d'une manière plus intime les quatre colonies du groupe en les faisant bénéficier

chacune de l'existence économique du pays voisin. Sans doute le Cambodge écoule-t-il de plus en plus ses produits sur la Cochinchine dont les vapeurs sillonnent le Tonlé-Sap et vont chercher jusqu'à Battambang le riz des anciennes provinces Khmer; toutefois le Cambodge s'est vu, par le fait même de l'union indochinoise, contaminé par la plaie du fonctionnarisme et contraint de payer des impôts trop élevés. Le Laos, source de richesses sans nombre, dont les principales sont les bois précieux, l'étain et le cuivre, réclame encore les travaux qui pourraient améliorer la navigation du Mékong et le chemin de fer transversal destiné à relier la région de Luang-Prabang à la côte de l'Annam.

Mais le principe de l'union indochinoise a surtout conduit à une centralisation administrative qui a été la source de bien des abus et de bien des fautes. On n'a pas compris en haut lieu que les quatre colonies étaient, par la situation et le caractère de leurs territoires, appelées à constituer une fédération beaucoup plus qu'un empire homogène. Le rôle du gouverneur général devait se limiter à peu de chose : il aurait gagné beaucoup à se réserver seulement la surveillance du commerce intercolonial, des travaux d'utilité générale et la défense de l'Indochine. Petit à petit, au contraire, il a augmenté ses attributions, et pour suffire à sa tâche, il a voulu soumettre tous les peuples aux mêmes méthodes administratives. Les gouvernements locaux se sont relâchés et se sont habitués à être tenus en lisière ; ils en sont venus à se débarrasser de leurs responsabilités antérieures sur le gouverneur général, qui porte à l'heure actuelle tout le poids des récents désordres alors qu'en toute justice, avec une politique bien entendue, un gouverneur du Tonkin et un gouverneur de Cochinchine eussent été responsables, chacun dans sa colonie, des attentats de 1913. Ils ne le sont pas parce qu'ils ne sont que des lieutenants-gouverneurs, et sans nul doute les événements auraient pris un tout autre cours si chacun d'eux n'avait été confiné dans des fonctions subalternes.

Chacune des quatre colonies possède une existence propre et une population particulière. A l'avant-garde des idées et du progrès, la Cochinchine devient turbulente ; le Tonkin est plus rapproché de la suzeraineté chinoise et des foyers de la piraterie ; l'Annam a conservé un peuple traditionnaliste, facile à administrer, facile à surveiller ; quant au Cambodge et au Laos, ils échappent à la race annamite et exigent un régime de domination tout à fait distinct. C'est donc la décentralisation qui s'impose, tout en gardant une organisation fédérative pour

l'ensemble. Mais là doit s'arrêter ce travail de division ; il ne saurait être question, sans se créer de fâcheux mécomptes, de rendre l'autonomie aux provinces d'une même colonie et de transformer l'administrateur en vice-roi. Notre politique indigène a besoin d'une solution tout autre.

Les derniers gouverneurs généraux, dans un souci d'équité qui les honore, ont prétendu donner à l'élément indigène de nos colonies le moyen de se faire entendre. On a donc admis les Annamites dans les conseils municipaux et les conseils coloniaux de chacune de nos possessions ; on a donné des conseillers indigènes aux Cours criminelles ; on a institué pour eux des Chambres consultatives. Les Annamites ont obtenu même des voix délibératives dans les assemblées chargées de répartir les impôts et de procéder aux travaux d'utilité publique. Cette mesure n'a pas dissipé le mécontentement de nos administrés. Dans toutes les assemblées importantes, leurs représentants seront en minorité et il faut bien qu'il en soit ainsi ; dès lors, leur présence est inutile s'ils doivent se contenter de protester contre une décision qu'ils estiment préjudiciable.

Plus que jamais, les Annamites veulent prendre part aux affaires ; mais on se tromperait beaucoup en croyant qu'ils sont arrivés aux prétentions des « babous » de l'Inde anglaise (1). Ils ne tiennent pas du tout à administrer par le haut mais bien par le bas, en mettant aux premières lignes de leurs cahiers de revendications la restauration de la commune annamite. Que les Français prennent la place des grands mandarins d'autrefois, la population éclairée n'y voit que des avantages, pourvu que ces nouveaux fonctionnaires soient, comme leurs devanciers, non seulement des maîtres, mais surtout des arbitres et des conciliateurs. Le paysan de la plaine des Joncs ou du Caï-Kinh se soucie fort peu d'être représenté à Saïgon ou à Hanoï ; ce qu'il veut, c'est être administré directement par ses compatriotes, dans la commune, dans le canton et si possible dans l'arrondissement. C'est là, non pas un désir discutable, mais un droit, du moment que l'Indochine n'est pas et ne sera jamais une colonie de peuplement et que pendant

(1) Aucun Annamite n'est encore parvenu à nous bien comprendre et nous n'aurons pas, d'ici longtemps, en Indochine un écrivain national comme Behramji-Malabari le fut pour l'Inde anglaise. Nos jeunes interprètes sont encore très éloignés de la mentalité du grand écrivain qui dirigeait à la fois *The Indian Spectator* et la revue *East and West*, résolvait les questions sociales, tantôt à Bombay, tantôt à Londres, et sans cesser d'être un ardent défenseur des libertés nationales, finissait par déclarer que si les Anglais évacuaient l'Inde, ils trouveraient à Port-Saïd un télégramme qui les supplierait de revenir.

des siècles des villages entiers resteront peuplés exclusivement d'Annamites. Le rôle des administrateurs européens devient donc celui des contrôleurs civils en pays de protectorat; on pourra réduire leur nombre pour le plus grand bien de leur recrutement et de leur valeur. M. Sarraut est entré dans cette voie et on ne peut que l'en féliciter, à condition cependant qu'il remette l'administration inférieure aux mains des fonctionnaires indigènes élus par les habitants ou, lorsqu'il s'agit des *phus* et des *huyen*, choisis d'après la législation et les coutumes du pays d'Annam.

Mais rendre aux Annamites l'autonomie de leurs communes et de leurs cantons, n'est-ce pas favoriser les résistances locales? En leur permettant de choisir la plus grande partie des fonctionnaires indigènes, ne leur laisse-t-on pas la possibilité de se donner les chefs de la révolte de demain ? Nous ne le croyons pas, parce que le peuple annamite est essentiellement pacifique et ne rêve que d'une existence calme dans un pays aux richesses inépuisables. A notre avis, cette méthode aurait un avantage précieux : elle permettrait aux administrateurs de connaître et de surveiller les personnages importants de leurs circonscriptions. Actuellement il faut compter avec les fonctionnaires que nous avons imposés et qui ne nous sont pas toujours dévoués, avec les représentants des vieilles familles qui boudent notre domination et tiennent réellement le pays entre leurs mains, avec les agitateurs qui trouvent toujours dans les mécontents des auditeurs bénévoles et des complices. L'administrateur doté de pouvoirs judiciaires étendus en matière civile et même criminelle n'aurait plus qu'à contrôler la gestion des mandataires de ses sujets et à surveiller leur loyalisme.

Il restera ensuite à prévenir le retour des attentats qui ont ensanglanté la capitale. On n'y parviendra pas en doublant les effectifs du corps d'occupation ainsi que certains le proposent. La seule mesure à prendre pour le moment est de créer une police qui n'existe pas : la reconstitution intégrale des anciens territoires militaires établirait cette zone-tampon si nécessaire à l'isolement politique du Tonkin ; un service bien compris de sûreté générale permettrait de tenir sous une étroite surveillance les deux grosses agglomérations qui peuplent les deux deltas de notre colonie. On assure que depuis quelques mois un service de renseignements fonctionne à merveille ; on le disait également au lendemain du complot de 1908. Il est donc permis d'émettre quelques doutes sur la valeur de sa composition et sur son efficacité.

Il y a quatre ans, un commissaire spécial envoyé de France débarqua pour créer à l'image de l'organisation métropolitaine le service de sûreté générale de l'Indochine. Il ignorait la langue du pays, les coutumes locales et le fonctionnement des sociétés secrètes. Après quelques mois de séjour, il rentra et son œuvre ne lui survécut pas. Il est question maintenant de créer une direction centrale à Hanoï avec des circonscriptions locales à Haïphong, Tourane, Hué, Saïgon, Pnom-Penh qui étendraient leurs ramifications au Siam, en Chine et à Hong-Kong. Le projet est rationnel à la condition que le personnel soit exclusivement choisi parmi des policiers français connaissant parfaitement la langue du pays et capables de dresser des équipes mobiles d'indigènes dont la fidélité pourrait être à toute épreuve.

*
* *

On parle beaucoup aujourd'hui d'un rapprochement franco-annamite. Au lendemain des attentats d'Hanoï, M. Sarraut créa des chambres consultatives indigènes, se déclara « annamitophile » et laissa déchaîner contre lui une campagne de presse très violente. Il vient de quitter Saïgon, accompagné par les acclamations de la population annamite. Quelle population ? Le câblogramme, dans son style économique, ne l'a pas dit, mais il n'est pas difficile de reconstituer la scène. On voit très bien la manifestation des coolies du port actionnés par les policiers et les miliciens, et tout à fait au premier rang, quelques interprètes et fonctionnaires de l'Inspection de Gia-Dinh, saluant à gestes saccadés, les mains jointes et la pensée absente, celui qui dispense en fin de compte les avancements de classes, les augmentations de solde et les décorations exotiques. Mais le paysan n'était pas là, il n'avait pas quitté sa rizière verdoyante et son attelage de buffles gris ; les vrais notables boudaient toujours au fond des campagnes. Le vrai peuple reste à conquérir.

Pour nous rapprocher du peuple annamite, c'est-à-dire — et ce n'est pas un paradoxe — pour gagner son affection et sa confiance, il faudrait commencer par nous en éloigner pendant quelque temps, par supprimer les contacts maladroits et inutiles, en un mot par revenir à une politique de protectorat et non pas de domination directe... Il ne s'agit pas de solliciter l'amitié de nos sujets, encore moins de recourir à la force. La meilleure méthode serait de leur rendre l'administration qu'ils réclament et sans laquelle ils ne sauraient vivre parce qu'elle est une conséquence logique de leur philosophie et de leur

religion. Le peuple annamite forme une grande famille qui raisonne exactement comme toutes les nôtres. Qu'advient-il lorsqu'au foyer familial un étranger prétend détruire l'autorité du père, lui enlever l'éducation de ses enfants, combattre les traditions, changer les habitudes? L'étranger pourra protester de ses bonnes intentions et jurer bien haut qu'il ne poursuit que le bonheur de la famille, le croira-t-on? le laissera-t on faire?

L'autorité française n'a pas employé d'autres procédés. Elle a négligé délibérément les enseignements de l'histoire qui sont pourtant si précieux chaque fois que l'on doit résoudre un problème colonial. Lorsque nos ancêtres débarquèrent au Canada, la fertilité du sol, la salubrité du climat, les fixèrent sans esprit de retour. D'année en année s'accrut la population française par le jeu des naissances et de la continuelle immigration. L'existence indienne en fut-elle changée? Non seulement on n'évinça pas les indigènes, mais on leur laissa leur religion et leurs mœurs avec une loyauté scrupuleuse; et si les « sauvages du pays d'En-Bas » se convertirent assez rapidement au catholicisme, les « sauvages du pays d'En-Haut » continuèrent à sacrifier au manitou et à garder leur organisation primitive. En peu d'années, toutes les races étaient moralement conquises, le pays absolument sûr, et le jour où Montcalm dut lutter pour essayer de conserver à la Couronne son domaine de la Nouvelle-France, les contingents indiens s'associèrent à cette grande tâche; ce fut au milieu de ses fidèles indigènes qu'il tomba en pleine gloire, dans les plaines d'Abraham.

Aux Indes orientales, la même politique aboutit aux mêmes résultats. Il ne s'agissait pas alors d'une colonie de peuplement et la Compagnie des Indes avait d'autres préoccupations que celle de faire le bonheur du pays. Ses agents n'étaient parfois rien moins qu'honnêtes et l'on sait qu'il se fonda là-bas des fortunes scandaleuses. Cependant les populations hindoues ne trouvèrent pas le joug trop lourd, précisément parce qu'on leur laissait leurs princes et leur organisation sociale, et tout comme au Canada, les auxiliaires indigènes périrent par milliers sous les murs de Pondichéry, parce que Dupleix et Lally-Tollendal se soucièrent fort peu de détruire les castes et d'appliquer le Code royal à leurs administrés.

Les Annamites n'ont pas une mentalité différente. Ils ne s'élèvent pas contre le chiffre des impôts, et à tout considérer, ils préféreraient la domination française à la servitude chinoise s'ils étaient sûrs de vivre comme leurs aïeux, en communes affranchies, sous une autorité familiale. Mais ils ne

veulent pas être mis en tutelle et se voir frappés d'incapacité administrative. Au XVIIe siècle, la colonisation était essentiellement marchande; au XVIIIe siècle, sous l'influence de l'esprit encyclopédique, elle admira les institutions indigènes parce qu'elles se rapprochaient de la nature; au XIXe et au XXe siècle la méthode a changé, en Indochine tout au moins : elle a poursuivi l'assimilation par voie d'affection tyrannique, et les résultats viennent de prouver que la théorie était fausse et périlleuse parce qu'elle allait à l'encontre de ce « gouvernement juste, modéré, paternel » que les Annamites s'étaient donné, au dire de Raynal, l'auteur de l'*Histoire philosophique et politique des Indes* (1).

Que l'on étudie les rares témoins de la littérature de l'Indochine, le Code annamite, les proverbes, les chansons, on n'y trouve que l'exaltation de la justice et de la paix ils célèbrent la vie tranquille, le bonheur des campagnards aisés dans leurs cases de torchis recouvertes en paillottes, groupées autour de la maison commune ouverte à toutes les hospitalités ou de la demeure du mandarin dont on n'envie pas les tuiles de couleur et les piliers massifs en bois de « trac » ou de « gô ». Quand on parcourt le recueil des légendes anciennes, il est toujours question d'un sauveur des peuples qui ramènera la concorde entre les villes et la liberté des communes. Pendant longtemps ce livre est resté fermé; le malaise est revenu et, sous les ongles allongés des lettrés de la brousse, les pages font revivre ces appels désespérés de la grande misère humaine en leur rendant le caractère des prophéties. Le peuple annamite attend avec impatience l'avenir. De quoi demain sera-t-il fait et d'où viendra le salut? La réponse doit être à la fois prompte et précise. C'est à la France de la donner.

André Dussauge.

(1) Éditée en 1774. Cf. t. II, p. 58.

LA COTE ORIENTALE D'AFRIQUE

DE DURBAN A MOMBASSA (1)

Quilimane. — Quilimane est, dit-on, un des points les plus insalubres de la côte, car la ville est bâtie assez loin de la mer, sur la rive gauche de la rivière du même nom, dont l'entrée est obstruée par une barre qui rend la navigation délicate. Si Beïra est neuve, Quilimane est une bien vieille colonie. C'est le chef-lieu de cet immense territoire, la Zambésie, qu'arrose le grand fleuve, après avoir roulé ses eaux dans la Rhodésie, qu'il divise en deux parties à peu près égales.

Quelques maisons claires, le long d'une grande avenue de palmiers, un quartier de commerçants indiens établi parmi les filaos, non loin du confortable hôtel de la résidence, des rues nettes, tranquilles, sentant l'arachide et le coprah, à peine troublées dans leur quiétude par le passage d'élégantes et silencieuses « machilas » portées par des Noirs.

Nous sommes encore dans la Cafrerie, et les indigènes sont les Cafres que nous connaissons depuis Durban. Mais ils paraissent ici plus policés, ou pour mieux dire, plus domestiqués. Le Portugais de Quilimane est un seigneur féodal qui a son château, ses domaines, ses esclaves. Il ne se promène jamais à pied, mais toujours dans sa « machila », sorte de palanquin suspendu à un bambou et dans lequel il s'étend nonchalamment, les pieds sur une peau de panthère ou de léopard.

Une société franco-portugaise possède en concession une grande étendue de la province, non seulement avec sa faune, ses immenses plantations de cocotiers, mais encore avec ses indigènes, hommes et femmes, dont elle acquitte elle-même les impôts. Aussi, quel asservissement de tous ces Cafres, quelle obéissance au moindre geste du maître, quelles marques de respect sur son passage! Dès que le maître apparaît, tous les esclaves accroupis se lèvent, et faisant la haie de chaque côté, frappent trois fois dans leurs mains en s'inclinant; les femmes se prosternent, les mains croisées sur la poitrine.

---

(1) Voir les *Questions Diplomatiques et Coloniales* du 1er avril 1914.

Si le type masculin ne manque point de noblesse physique, le type féminin résume, en les exagérant encore, toutes les laideurs de la race : lèvres lippues et pendantes, allongées souvent par des procédés artificiels ; bosses frontales en saillie surplombant des cavités orbitaires où roulent des conjonctives jaunâtres ; mamelles ridées et toujours découvertes ; cheveux naturellement très courts et légèrement crépus; et malgré tout, démarche harmonieuse avec le torse cambré en arrière, où s'abrite un nourrisson dont la grosse boule de tête émerge seule du pagne qui l'enserre.

La vente de l'alcool fait ici partie du programme de colonisation. A Micahune, la factorerie fabrique un alcool destiné à récompenser les indigènes, quand la récolte est bonne.

La physionomie de Quilimane est, en somme, reposante et dégage une impression de paix prospère, malgré les prétentions militaires « material da guerra », « parque d'artilleria », qui s'affichent sur le front d'une ou deux bicoques : souvenirs de temps déjà lointains, car la valeur défensive de Quilimane est à peu près égale à celle de Mozambique.

On s'approvisionne assez facilement à Quilimane. L'eau, que l'on peut avoir à discrétion, provient de puits. La viande est bon marché, bien qu'il y ait peu de bœufs, mais sains; il n'y a presque pas de légumes.

Le gros gibier pullule dans l'intérieur, au delà surtout de la rive droite de la rivière ; mais le pays, extrêmement marécageux, est envahi par des moustiques très agressifs, ainsi que nous en avons fait la cruelle expérience dans une partie de chasse. La malaria n'est toutefois pas plus répandue qu'ailleurs.

Deux ou trois Français seulement sont établis à Quilimane. Le représentant de la maison franco-portugaise est en même temps agent consulaire.

Mozambique. — Vieille ville encore, construite sur une île longue d'un mille et demi, large de 500 mètres à peine, centre autrefois de la traite des esclaves, du commerce du « bois d'ébène ». Ce trafic n'existe plus maintenant, mais les levées régulières pour les mines d'or de Johannesburg n'en sont-elles pas une autre forme ?

Ce qui frappe tout d'abord le touriste, c'est le remarquable entretien de la ville. Les maisons, bâties autrefois par les esclaves, à chaux et à sable, avec des murs très épais, sont carrées comme les maisons arabes, avec des terrasses supérieures, d'où l'on embrasse l'île entière. Toutes sont peintes de couleurs différentes, bleu, brun, jaune, très agréables à l'œil et que,

d'après les règlements, on doit renouveler chaque année. Les maisons indiennes, disséminées parmi les autres, tranchent par leur extérieur sordide. Il est vrai que dans l'intérieur de la plupart des maisons portugaises l'hygiène est loin d'être respectée : c'est une propreté toute de façade.

Les rues sont bien tracées, fraîches à cause de l'entassement des constructions, bordées de trottoirs cimentés. Le village indigène est situé à l'extrémité nord de l'île.

Un fort majestueux domine la rade : ses canons tonnent à la moindre occasion, mais leur vétusté les rendrait peu redoutable pour un ennemi éventuel. Le fort n'est point occupé par des soldats, mais par des forçats indigènes, qui réussissent à s'enfuir la nuit et donnent lieu en ville à des scènes de scandale. Une caserne en ruines abrite également des soldats portugais, disciplinaires déportés dans l'île. Les officiers sont très nombreux par rapport au petit effectif de la troupe.

La population blanche est composée de Portugais, d'Allemands, d'Anglais et de deux ou trois Français.

Le Portugais est indolent et se contente d'un bien-être et d'un confort encore inférieurs à celui du Français aux colonies.

Il ne sait point tirer parti d'un pays pourtant très riche, où tout viendrait à souhait. La région n'est même pas pacifiée, et à une vingtaine de kilomètres de la côte l'Européen n'est point en sûreté, malgré les nombreuses expéditions militaires qui ont tenté de réduire les rebelles. En certains points, les colons font fuir les indigènes, qui ne savent que trop que l'on s'emparera de leurs biens. Beaucoup de Noirs refusent de payer l'impôt d'une demi-livre, que leur réclame le gouvernement.

Les Souheïlis et les Makoas, ces derniers en majorité, constituent l'élément indigène. Les Souheïlis sont nés du croisement des Bantous avec les Arabes, qui débarquèrent conduits par les moussons. Les Makoas occupent un des derniers degrés de l'échelle des races colorées, avec leur front bas, leur face écrasée aux traits grimaçants, leurs dents énormes implantées sur de puissantes mâchoires. Les femmes ont des cheveux court-taillés, avec de gros anneaux de métal à la cloison du nez. Quoique musulmanes pour la plupart, elles ne sont pas voilées.

Les ressources de l'île sont maigres. Les vivres sont apportés du continent au moyen de boutres. On se procure très difficilement des légumes. Le continent produit la noix de coco, l'arachide, l'orseille, le copal, l'ivoire, le caoutchouc. Mais il est impossible d'avoir de l'ivoire et du caoutchouc, car les

Makoas s'en emparent et les vendent aux roitelets de l'intérieur.

L'eau est également rare. Les terrasses des maisons sont sillonnées en tous sens par des rigoles qui sont destinées à recueillir les eaux du ciel et à remplir ainsi des citernes. Un bâtiment est obligé de faire de l'eau au moyen de barils, ce qui prolonge la durée du ravitaillement.

Le pays est d'une insalubrité manifeste. Dans la mauvaise saison, les fièvres bilieuses hématuriques menacent les Européens. Parmi les indigènes, règnent l'éléphantiasis, la lèpre, la syphilis. Les lépreux ne sont point isolés dans des léproseries et circulent en toute liberté dans Mozambique, grossissant la troupe des mendiants qui, une fois par semaine, sont autorisés à parcourir les rues de la ville.

Les mœurs des nègres de l'intérieur sont restées barbares : les chefs de tribu punissent l'adultère en amputant les deux poignets et les organes génitaux du coupable. Nous avons pu voir des photographies de ces effroyables mutilations.

Mozambique possède un vaste établissement hospitalier, desservi par les Sœurs françaises de Saint-Joseph de Cluny, qui accroissent ainsi notre influence.

Les ports de l'Est africain portugais situés au-dessus de Mozambique, Pemba et Ibo, sont des agglomérations peu importantes.

Pemba. — Pemba est bien abritée, au fond d'une belle rade très navigable. Les bâtiments mouillent en face de Porto-Amélia, dont les habitations s'étagent sur une colline peu verdoyante, mais saine et très ventilée. Un marécage encombré de palétuviers sépare le quartier indigène du quartier européen, où résident les représentants de la Compagnie du Nyassa, quelques commerçants et un petit corps de troupes blanches.

Les indigènes, surtout les femmes, représentent une race d'apparence très robuste.

Il est difficile de faire des vivres à Pemba : on n'y trouve guère que des bœufs, quelques poulets, des conserves médiocres et chères ; l'eau provient d'une citerne. Les sangliers et les gazelles abondent aux environs.

Ibo. — Ibo n'est qu'un village insignifiant, habité par une vingtaine d'Européens, la plupart Portugais, et quelques métis. La rade est bien fermée, mais elle est occupée par des bancs très étendus de sable et de corail, qui obligent les navires à mouiller très loin de terre.

Le pays est plat, sablonneux, pauvre en végétation, au moins à proximité de la côte. L'exploitation (coprah, cire, ivoire, peaux) appartient à la Compagnie du Nyassa.

Lindi. — Avec Lindi, nous abordons l'Est africain allemand : port de peu d'importance, qui n'est qu'une vaste palmeraie de cocotiers et qui rappelle certaines villes de la côte Ouest de Madagascar. Un régiment de troupes indigènes y tient garnison et fait journellement l'exercice sur la « Parade-Platz ».

Le climat y est très fatigant car, dans la bonne saison, la brise ne souffle en moyenne que deux heures par jour à la tombée de la nuit. Les approvisionnements y sont peu considérables. L'eau qu'on peut se procurer en petite quantité à une aiguade et à un puits est plutôt saumâtre. La végétation est presque uniquement représentée par des cocotiers, mais le filao vient également bien : aussi en a-t-on bordé toutes les avenues.

Kilwa-Kisiwani. — C'est une île habitée par des Makoas et des Indiens. Un seul Européen y est fixé.

Il existe sur le continent un autre Kilwa : Kilwa Kivindji, dont le caractère est à peu près semblable.

Un vieux fort portugais témoigne d'une ancienne valeur stratégique que l'île n'a plus aujourd'hui. Les ressources sont à peu près nulles : on ne trouve point d'eau douce, et il faut remonter à des distances considérables dans la rivière Mavudji pour s'en procurer. A 15 milles de l'embouchure, l'eau est encore salée. Les hippopotames fourmillent dans la rivière, mais des accès de fièvre paludéenne redoutables sont une fatale conséquencede leur chasse, qui doit se faire à l'affût et de nuit.

L'intérieur de l'île est sans relief, couvert de baobabs, signe d'une végétation médiocre.

Dar-es-Salam. — Dar-es-Salam est la capitale de l'Est africain allemand, en qui sont fondées les plus grandes espérances. Le contraste est frappant avec les colonies voisines, en particulier portugaises. Tout est ici correct, bien aligné, bien ordonné, depuis l'avenue d'acacias qui mène au gouvernement jusqu'aux fantassins noirs qui s'exercent au pas de parade.

Les Européens — tous des Allemands — y sont nombreux et logés dans des villas confortables. Une importante armée indigène, « Kaiserliche Schutztruppe », est commandée par des officiers allemands, appartenant à un cadre colonial analogue au nôtre.

Cette colonie, où le Français est accueilli avec une méfiance que ne réussit point à cacher le luxe de démonstrations dont on l'entoure, n'a point encore atteint à la prospérité qu'on attend d'elle, car malgré les efforts énormes tentés de ce côté, le sol n'est pas encore suffisamment assaini.

Depuis vingt-quatre ans que les Allemands y sont établis, ils n'ont pas cessé de lutter par tous les moyens contre les divers fléaux qui sont un obstacle à la mise en valeur du pays. Les marais des environs ont été asséchés, le sol a été nivelé par des travaux de terrassement, les maisons ont été pourvues de toiles grillagées. On sait que la fièvre paludéenne est due au développement dans le sang d'un germe transmis par la piqûre des moustiques. Il faut donc à la fois se préserver contre ces insectes et tarir la source où ils s'alimentent. Or les Allemands ont eu l'ingénieuse idée de s'en prendre aux indigènes eux-mêmes, dont le sang est un véritable milieu de culture pour le microorganisme, à cause de l'indifférence qu'ils professent à l'égard de la piqûre des moustiques. Des infirmières européennes parcourent régulièrement les différents quartiers du village noir, recueillent çà et là quelques gouttes de sang, et si l'on y décèle le parasite, les indigènes examinés sont soumis de gré ou de force au traitement quinique. Un magnifique hôpital, unique peut-être en son genre, avec un pavillon spécial pour la malaria, reçoit des Européens pour un prix peu élevé relativement à celui des hôpitaux portugais. A la moindre alerte sanitaire, qu'il s'agisse de peste, de fièvre typhoïde, de variole, les autorités vont perquisitionner sur les lieux et appliquent les mesures nécessaires.

La maladie du sommeil, l'*East-coast-fever*, le *surra*, la fièvre du Texas sont affections communes dans l'intérieur. La première, communiquée par la mouche tsé-tsé, sévit surtout sur les bords des lacs Victoria Nyanza et Tanganika. Les autres, qui frappent en masse le bétail à cornes, sont disséminées dans la colonie.

Le paludisme, qui est une menace perpétuelle pour les Européens par les graves complications qu'il occasionne, a été bien diminué grâce aux moyens d'une sévère prophylaxie : grillages aux portes et aux fenêtres des maisons, portières doubles, caparaçonnage métallique des vérandas, protection individuelle par des masques, des gants, des chaussures montantes.

Les travaux du chemin de fer de Tabora ont fait au début de cruelles hécatombes. Le climat est, en effet, pénible pour les Européens. Janvier, février, mars sont les mois les plus chauds. Mais la température est quelque peu rafraîchie par

les grains (*masika*) amenés par la mousson du Sud-Ouest.

Les rues, ou plutôt les routes, sont bien entretenues. Le service de la voirie est assuré par des gamins indigènes, prisonniers à la suite de quelque larcin, qui, couverts de chaînes et sous la menace de la « schlague », ramassent les immondices.

Le pays ne manque point de ressources, et les Allemands savent en tirer parti. Ils expérimentent en ce moment des accouplements de chevaux et de zèbres femelles dans le but d'obtenir une nouvelle race équine. Les expériences ne sont d'ailleurs pas encore assez avancées pour préjuger des résultats.

Tanga. — Tanga, point de départ des caravanes vers le lac Tanganika, s'est considérablement développée depuis une dizaine d'années, avec le commerce de l'ivoire, du coprah, des fibres textiles. C'est néanmoins un petit port à peine comparable à Lindi. Pays sablonneux et uniforme, mais assez verdoyant, possédant quelques belles constructions européennes, en particulier un superbe hôpital à colonnades, bien inférieur toutefois à celui de Dar-ès-Salam. L'unique Français qui y était établi a depuis longtemps quitté la colonie, fermant, sans avoir fait fortune, l'hôtel qu'il y tenait. L'hospitalité que nous réservons aux étrangers dans nos possessions d'outre-mer — le plus souvent contre nos intérêts — est pour eux, au contraire, un gage à peu près certain de succès. Nous n'en voulons pour preuve que les maisons allemandes de Madagascar qui réussissent là où végète le colon français.

Les deux villes qu'il nous reste à étudier, Zanzibar et Mombassa, où relâchent à époques régulières les paquebots des Messageries Maritimes, ont été décrites avec assez de détails avant nous pour qu'il nous soit permis de ne donner à leur sujet que quelques indications.

Zanzibar. — Zanzibar est un comptoir arabe, avec ce cachet d'exotisme pénétrant si personnel aux cités de l'Islam. Faussement européenne en certains points, elle est en d'autres vraiment orientale, et nous ne saurions mieux alors la comparer qu'à Mascate, que nous avons dépeinte ailleurs (1).

Quoique la place soit sous le protectorat de l'Angleterre, la France doit y protéger, elle aussi, les six à sept mille Comoriens émigrés qui dépendent de notre consulat. Ce mouvement

(1) Dr Laurent Moreau. — Etude de géographie médicale du golfe Persique. (*Archives de Médecine navale*. Avril-mai-juin 1909.) Mascate (*Revue de Paris*, 15 décembre 1913).

d'émigration aurait, paraît-il, commencé dès l'établissement de la Société Humblot à la Grande-Comore, et n'aurait pas enlevé moins de vingt-deux mille sujets à l'île.

Arabes, Makoas, Indiens, Parsis, Cinghalais constituent, avec les Comoriens, la majeure partie de la population. L'élément européen n'est guère représenté que par les diplomates et les fonctionnaires des diverses nations, des commerçants, des missionnaires religieux.

La situation politique de Zanzibar est assez indécise. Ici, comme à Mascate, l'autorité du sultan est plus nominale qu'effective, malgré que son palais, inélégant et sans style, se dresse gigantesque en face du débarcadère. Le gouvernement est tout entier entre les mains de son premier ministre, qui n'est autre que l'agent de la Grande-Bretagne. Tous ses efforts tendent à effacer l'influence du sultan, qui d'ailleurs manifeste par des absences prolongées un certain faible pour la vie tumultueuse et raffinée de l'Occident. L'Angleterre voudrait nommer à la tête de chaque tribu des cadis asservis à sa cause et exerce dans ce sens une pression non équivoque sur les indigènes et aussi sur les sujets français. Cependant l'Allemagne suit d'un œil jaloux les progrès de sa rivale en Afrique, et ne désespère point de faire un jour sienne cette terre si proche de son empire colonial.

Le trafic est considérable à Zanzibar : riz, coprah, clous de girofle, gomme copal, ivoire, cuirs, écailles de tortue. Indous et Cinghalais détiennent une partie notable du commerce local, et réussissent à amasser, grâce à leur frugalité et à leur amour de l'économie, de véritables fortunes.

La secte indienne des « Rhodji » compte à Zanzibar de nombreux adeptes. Son chef, le « Dieu-fait-Homme », est logé dans une luxueuse villa aux environs de la ville, non loin de Bu-bu-bu : il reçoit de ses sujets une rente mensuelle de plusieurs milliers de roupies, qu'il va dissiper à Bombay ou, comme le sultan, en Europe. Le fanatisme de ces peuples nous a familiarisés avec bien d'autres extravagances.

Dans le Sud et à l'Est, après les dernières habitations des Européens, croupit une lagune d'eau salée sur un fond vaseux et corallien, qui assèche à marée basse, exhalant des miasmes mortels; les trois premiers mois de l'année, qui sont les plus chauds, offrent la plus grande morbidité.

Un hôpital anglais et un hôpital français peuvent admettre également des malades, mais le premier est mieux compris que le second, qui est plutôt une maison de santé dirigée par les sœurs de la mission catholique.

Mombassa. — Ce petit port, chef-lieu du Mombazaland, a vu sa prospérité croître avec l'établissement de la ligne ferrée qui monte jusqu'aux grands lacs. Malheureusement l'Ouganda est menacé par la maladie du sommeil qui, partie de la côte orientale d'Afrique, s'est étendue peu à peu jusqu'au Victoria-Nyanza et au Tanganika. Aux îles Kome et Sese, 80 à 90 % des indigènes sont porteurs du trypanosome ; la mouche tsé-tsé se plaisant dans les feuillages ombreux des rives lacustres, seule l'émigration des tribus riveraines peut empêcher, au moins en théorie, le développement de l'endémie, qui semble, malgré tout, se jouer des frêles barrières qu'on lui oppose et descendre de plus en plus vers la côte. Le gros gibier qui peuple les 400 kilomètres de steppes traversées par le chemin de fer est pour l'infection une sorte de vivant réservoir, que l'on ne saurait tarir à moins d'une destruction totale, d'autant plus difficile à réaliser que l'Angleterre considère cette faune comme le plus beau fleuron de sa colonie.

Mombassa, ainsi d'ailleurs que Zanzibar, est bâtie sur une île de corail. La baie, au fond de laquelle elle repose, est spacieuse : c'est la baie de Port-Kilindini, mouillage des bâtiments de commerce ; le port est distant de la ville de 5 ou 6 kilomètres, que l'on franchit rapidement dans de petits wagonnets dénommés « garys » et poussés par les indigènes. Il y a peu d'Européens à Mombassa ; il y en a davantage à Nairobi, point assez élevé, à un jour de la côte, habité par une importante colonie anglaise et boër.

La population blanche est à peu près la même qu'à Zanzibar. Nous n'y avons plus de consulat, mais une simple agence consulaire, confiée au représentant d'une maison commerçante française. Nos compatriotes sont à peine au nombre de quatre, alors que les Allemands sont presque autant que les Anglais.

Les principaux articles d'exportation sont l'ivoire et les peaux, surtout les peaux de chèvres, dont l'élevage se fait en grand dans l'intérieur.

Dr Laurent Moreau,

Médecin de 1re classe de la Marine,
Docteur ès sciences.

LES

TENDANCES POLITIQUES DE LA SUÈDE

On sait que le roi de Suède vient de dissoudre la seconde Chambre pour poser devant le pays la question de la défense nationale que le roi, soutenu par les classes rurales, estime ne pas pouvoir assurer sans accroître les dépenses militaires et la durée du service sous les drapeaux. Les élections générales s'achèvent seulement et semblent devoir donner l'avantage aux nationalistes. L'attention se trouve ainsi ramenée sur la politique extérieure des pays scandinaves.

La direction de cette Revue ne saurait être accusée de parti pris contre la Suède. Il y a un peu moins de deux ans, au lendemain de l'entrevue de Pitkapaasi au cours de laquelle les souverains russe et suédois, accompagnés de leurs ministres des Affaires étrangères, avaient échangé des assurances pacifiques et amicales, nous avons publié un article dû à un distingué publiciste suédois, où il était expliqué que la Suède ne voulait avoir d'autre ennemi que celui qui tenterait de violer son indépendance et la neutralité de son territoire et que, dans cette pensée de stricte neutralité, elle était résolue à faire dès le temps de paix tous les sacrifices nécessaires à sa défense.

Les tendances de la politique suédoise dans ces deux dernières années, et notamment les écrits de quelques publicistes qui ont une grande influence sur l'opinion publique, tels que l'illustre explorateur Sven Hedin, nous déterminent à faire entendre aujourd'hui une note quelque peu différente, celle de M. Pol Kovnike, dont le pseudonyme, disons-le tout de suite, ne cache pas un Russe. Il est regrettable que les publicistes auxquels nous faisons allusion ameutent l'opinion suédoise contre la Triple-Entente en répétant perpétuellement que la Triple-Entente veut une Suède faible et la Triple-Alliance une Suède forte, ce qui doit montrer à cette dernière de quel côté sont ses amis et de quel côté ses ennemis. Rien n'est plus inexact. En France, en particulier, nous trouverions tout naturel qu'au moment où presque toutes les puissances de l'Europe arment à outrance, les Etats scandinaves fissent de même. Mais il est impossible de ne pas être frappé de ce fait que, non seulement les défenses de la Suède semblent uniquement destinées à parer une agression russe, mais qu'on ne parle en Suède que du danger russe. Et on prévient charitablement les Norvégiens qu'eux aussi doivent se méfier, parce que les Russes méditent de mettre la main sur un de leurs ports de la côte ouest!

On conçoit avec quelle joie ces paroles sont accueillies en Allemagne, surtout dans le camp des pangermanistes. Les *Hamburger Nachrichten* viennent de faire l'analyse détaillée du dernier ouvrage de propagande de Sven Hedin, tiré à un million d'exemplaires et intitulé : *Deuxième avertissement au peuple suédois*. Le chapitre le plus intéressant est celui qui a trait à la direction de la politique extérieure.

« Personne ne contestera, dit M. Sven Hedin, que la Russie a des

« visées sur l'océan Atlantique, surtout depuis que le Japon a ruiné ses « projets dans l'océan Pacifique. Or nous devons nous opposer de toutes « nos forces à cette poussée russe vers l'Ouest, il y va de notre exis- « tence. La presse de la Triple-Entente prétend que nous ne courons « aucun danger ; et la presse anglaise ajoute que nos intérêts sont trop « identiques à ceux de l'Angleterre pour que nous puissions craindre de « les voir léser. Les promesses de l'Angleterre ! on sait ce qu'elles valent « en se reportant à notre propre histoire, à celle de la Turquie, de la « Chine, d'autres pays encore. Nous préférons prêter l'oreille à ce que « nous disent les journaux de la Triple-Alliance. En Allemagne et en « Autriche on souhaite une Suède forte, on marque sa joie quand nous « prenons des mesures militaires, on parle de la nécessité d'une coopé- « ration générale des races germaniques. Mais on répète énergiquement « qu'on n'est pas disposé à protéger la neutralité d'une Suède désarmée. « Aux yeux de la Triple-Alliance notre force signifie une augmentation « de puissance pour les Germains, qui sera d'un certain poids dans la « guerre future. Que la Suède s'engage ou ne s'engage pas directement « dans le conflit, il est évident en effet qu'elle n'en distraira pas moins « une partie importante des forces russes... Après l'entrevue de Pitka- « paasi les démocrates ont parlé d'une neutralité qui serait garantie par « les puissances de la Triple-Entente. Mais il ne faut pas nous dissimuler « qu'une pareille neutralité entraînerait de graves conséquences pour les « intérêts vitaux de l'Allemagne et aurait par conséquent une pointe « dirigée contre l'Allemagne. L'Allemagne ne peut pas reconnaître « d'autre neutralité que celle qui sera garantie par nous-mêmes, par notre « force militaire. »

Il résulte assez nettement de ces paroles que M. Sven Hedin et les nombreux Suédois qui pensent comme lui se méfient beaucoup de la Russie et pas du tout de l'Allemagne. La véritable raison de cet état d'esprit est peut-être qu'ils aperçoivent assez nettement le profit que la Suède pourrait tirer d'une défaite russe (les îles d'Aland et les côtes de Finlande), tandis qu'ils voient moins bien le bénéfice que lui procurerait une défaite allemande. Mais il semble que ces conceptions, explicables chez les Suédois, devraient être plus difficilement admises par les Norvégiens et même que les Danois devraient y répugner tout à fait. Nous n'avons donc nullement la certitude que dans les tractations qui ont eu lieu dernièrement entre les trois cabinets de Stockholm, de Christiania et de Copenhague une adhésion des Etats scandinaves à la Triple-Alliance ait été envisagée, et nous pouvons même douter que les autorités responsables de la politique suédoise soient prêtes, pour leur compte, à cette adhésion. Mais il n'empêche que certaines tendances très germanophiles ne doivent pas rester ignorées du public français. — *N. D. L. R.*

Dans un article paru le 16 août 1911 dans les *Questions Diplomatiques et Coloniales*, sous le titre de : *Les Satellites de l'Allemagne*, nous écrivions ces lignes : « L'Allemagne aurait donc en Suède un appui immédiat assez important, et en admettant que l'armée suédoise entrât en Finlande, où bien des sympathies lui sont acquises, elle obligerait la Russie à laisser devant elle un nombre assez considérable de troupes. Il est probable que le corps d'armée d'Helsingfors ne suffirait pas

seul à cette tâche et qu'il faudrait, en tout cas, maintenir autour de la capitale une forte garnison. »

Depuis que ces lignes ont été écrites, bien des événements se sont passés en Europe, qui ont eu leur répercussion non seulement dans les grandes nations, mais aussi dans les Etats scandinaves. La guerre des Balkans, en déchaînant partout la folie des armements, a orienté la politique de ces Etats vers l'action et semble les avoir désenchantés d'une formule plus ou moins sincère de neutralité. Aussi, les incidents qui se sont passés dernièrement en Suède méritent-ils d'arrêter un moment l'attention, ne serait-ce qu'à cause des tendances qu'ils dénotent.

Depuis que la Russie s'est éloignée de l'Allemagne et que celle-ci, sous l'inspiration de Bismarck, a lié partie avec l'Autriche, le gouvernement de Berlin a orienté ses regards vers les puissances du Nord, qui pouvaient devenir des auxiliaires précieux sur terre et dans la Baltique. Il est évident que si toute la Scandinavie était favorable aux visées allemandes, et si le Danemark en particulier fermait les détroits aux ennemis de l'Allemagne, les atouts de cette dernière s'en trouveraient sensiblement plus forts.

La Wilhelmstrasse s'est d'abord tournée vers la Suède. On a dit que ses efforts avaient été couronnés de succès, à telles enseignes qu'une première convention militaire aurait été conclue il y a vingt-cinq ans et renouvelée il y a six ou sept ans. Nous ne faisons que signaler ici ces rumeurs, sans prétendre les confirmer, et nous nous contenterons de rappeler d'un mot l'évolution de la Suède depuis cent ans.

Les débuts du XIXe siècle furent pénibles : révoltes de tous genres, division des partis, rien ne manque à ce malheureux pays pour donner à tous l'illusion d'une fin prochaine. Mais dans la plaine solitaire d'Upsal, en dehors des agitations populaires, veillaient des gens confiants dans la résurrection de la patrie. Ce peuple fier, ces aristocrates orgueilleux, qui voulaient jadis imposer un roi à la Pologne, se virent obligés de recevoir un roi de l'étranger. C'était un Français, un de ceux que fit germer l'épopée napoléonienne, et qui devait en perdre assez vite le souvenir. On était au lendemain du traité de Frederikshamn (1809) qui avait donné la Finlande à la Russie.

Pendant un peu plus d'un demi-siècle, la Suède travailla en silence. On l'ignorait. Beaucoup de Suédois cultivés venaient en France et y trouvaient des sympathies. Des relations amicales, du moins dans le monde intellectuel, se nouaient entre les deux pays. Mais survinrent les événements de 1870 ; la politique s'orienta d'autre façon, et le roi Oscar put dire un

jour : « Mon sang est français, mon cœur est suédois, ma raison est allemande. » Nous arrivons ainsi à l'histoire contemporaine de la Suède qui présente deux caractéristiques remarquables : développement de l'industrie et du commerce ; accroissement considérable des forces militaires. Or, dans ces deux manifestations de l'activité nationale, l'influence allemande a été visible.

*
* *

Depuis quelques années et surtout depuis 1905, époque de sa séparation de la Norvège, la Suède cherche à mettre en valeur les richesses de son sol qui, malgré son apparence pauvre, ne laisse pas que d'avoir de grandes ressources. Par l'amélioration des ports, on développa le trafic des pêcheries de la côte. Par l'utilisation de nombreuses chutes d'eau et l'exploitation de minerais de houille, même de seconde qualité, on put donner à l'industrie du fer une extension considérable. C'est ainsi que, grâce à l'invention de M. Sieurin, on est parvenu à produire des éponges de fer (1) faciles à traiter dans les fourneaux Martin. De même l'électricité, produite à bon compte par la houille blanche, a permis de construire des fours à fonte, dont le système le plus connu et le plus utilisé en Suède est l'Electrometall. Nous ne citerons que pour mémoire la fabrication des explosifs aux usines Nobel, celle de l'acide sulfurique et des composés de l'azote en extrayant ce produit de l'air atmosphérique. Enfin, il ne faut pas oublier l'industrie du bois, dont le chiffre d'affaires dépasse annuellement 250 millions de francs.

Tout cet effort industriel profite non seulement à la Suède, mais aussi et surtout à l'Allemagne. C'est ce que la presse allemande est la première à reconnaître : « L'année 1905 fut heureuse pour la Suède, parce que le peuple a été réveillé et a pensé à lui-même. Pour la première fois, les forces naturelles et les richesses du sol furent appréciées à leur valeur... La Suède découvrit alors qu'elle n'était pas bien éloignée de l'Allemagne où s'ouvrait un marché d'une capacité presque indéfinie, et où aussi existaient les communications les meilleures et les plus variées avec les pays d'outre-mer. La Suède reconnut la vérité de la phrase : « Si tu veux prendre, donne. » et consacra des millions à l'amélioration de ses relations commerciales. Le traité de commerce avec l'Allemagne est la meilleure preuve de cette politique d'action » (2). Du reste, l'Alle-

(1) A Höganäs, en particulier.
(2) *Rigaer Tageblatt* du 8 juin 1942. Journal allemand publié à Riga.

magne fut en grande partie l'inspiratrice de ce mouvement économique. En quête de fer et de fonte pour ses immenses usines, elle fut heureuse de trouver à sa portée un pays où les mines abondent et où l'exploitation est relativement peu onéreuse (1).

Mais si la Suède a vu, pendant ces dernières années, son développement industriel prendre un essor considérable, il en est résulté un déplacement de la population rurale vers les grands centres de production et une modification profonde dans l'esprit d'une partie de ses habitants. Dans les milieux ouvriers, les idées socialistes se sont développées et ont donné lieu à de grandes manifestations dont la principale est la grève de 1909. Elle atteignit plus de 300.000 ouvriers et dura plusieurs mois. Il fallut plus d'un an pour que les conséquences malheureuses de ce soulèvement fussent atténuées.

A un autre point de vue, le développement industriel a produit un résultat intéressant. La population ouvrière, comme presque partout, est opposée aux armements et à la guerre et ses leaders ne se font pas faute de dénoncer à chaque occasion les tendances militaristes du gouvernement. Au contraire, la classe paysanne, fermement attachée au trône et à la gloire de la Suède, est décidée à soutenir toutes les propositions concernant l'armée et la marine et à en provoquer au besoin. La lutte entre les deux partis est vive. Elle a éclaté en différentes circonstances et s'est traduite finalement par un accroissement constant des forces militaires et navales.

Si l'on remonte à l'année 1859, le total général des forces dont disposaient la Suède et la Norvège était de 134.900 hommes et l'armée offensive en comptait 46.300. En 1874, après la guerre franco-allemande, les chiffres ci-dessus sont portés respectivement à 204.510 hommes et à 54.910.

Depuis, d'autres progrès ont été accomplis. La loi du 14 juin 1901 instituait le service personnel obligatoire de 21 à 41 ans. Il en résulta un accroissement considérable de forces qui ne fut complètement réalisé qu'en 1907. Et cette année-là, on élabora encore un nouveau programme échelonné sur sept annuités.

Sans entrer dans des détails d'organisation militaire qui ne rentreraient pas dans le cadre de cette étude, nous dirons que l'armée suédoise compte actuellement 6 divisions d'infanterie comprenant 12 bataillons, 4 escadrons, 9 ou 11 batteries, 1 com-

(1) En 1910, l'Allemagne a acheté à la Suède pour 44.501.833 francs de minerai de fer.

pagnie du génie et des troupes de différents services. C'est un total de 120.000 combattants au minimum que la Suède peut mettre immédiatement en ligne. Le premier ban est capable de former une armée de force égale, et le deuxième ban pourrait fournir environ 100.000 hommes. Ces chiffres sont plutôt au-dessous de la vérité (1). Tels quels cependant, ils représentent un gros effectif pour un peuple de 5 millions d'habitants.

De plus, des perfectionnements importants ont été apportés dans ces derniers temps à l'armement. En 1912, la Suède a introduit dans son armée les obusiers de campagne de 10 centimètres, à raison d'une batterie par régiment d'artillerie divisionnaire, et cette proportion a été augmentée dans la suite. C'est ainsi que 4 divisions auront 3 groupes d'artillerie de campagne à 3 batteries de canons Krupp, plus 1 groupe de 2 batteries d'obusiers de 10 centimètres.

Tous ces armements répondent non seulement au désir du souverain, mais au sentiment populaire. Il n'y a qu'à se rappeler la souscription faite au bénéfice de la flotte, pour construire des croiseurs cuirassés de fort tonnage, et qui produisit 25 millions.

Tout récemment, le 6 février, la question de la défense nationale a provoqué une manifestation grandiose. 30 mille paysans, venus de tous les points de la Suède, se réunirent à Stockholm, et après avoir entendu le service divin dans les églises, les délégués ruraux se rendirent au château royal en un immense cortège sur lequel flottaient les bannières des provinces et des paroisses, emblèmes qui évoquaient les souvenirs de luttes héroïques.

En remettant au souverain une bannière d'honneur, le président de la manifestation, le cultivateur Nyberg lui affirma la volonté des paysans de consentir tous les sacrifices nécessaires à la défense nationale, c'est-à-dire l'augmentation des crédits militaires et de la durée du service de l'infanterie. Le roi remercia l'orateur et l'assura qu'il était résolu lui-même à ne pas céder sur ces questions vitales pour le pays.

Le résultat fut d'abord la démission du ministère, et ensuite la dissolution de la Chambre, car radicaux et socialistes trouvèrent la réponse du roi Gustave V inconstitutionnelle.

Ces événements donnèrent encore plus d'acuité à la lutte,

---

(1) Une loi de 1902 prévoit un approvisionnement de 350 000 fusils et 50.000 carabines L'approvisionnement total de cartouches pour la mobilisation est de 140 millions.

qui se traduisit sous forme de souscriptions nationales rapidement couvertes, dans le but d'offrir à l'Etat des mitrailleuses pour les formations du landsturm. Ces souscriptions prirent l'allure d'un *referendum* (1).

*
* *

On est bien obligé de dire que c'est grâce à des emprunts contractés en France que la Suède a pu mener à bien ses réformes militaires (2), en ce sens que c'est grâce à ces emprunts que le budget suédois a pu chaque année consacrer de grosses sommes aux armements, déchargé qu'il était des frais du développement économique.

Cependant, les traités de commerce passés avec l'Allemagne ont donné à ce dernier pays une véritable prépondérance en Suède. Ce serait méconnaître le caractère pratique, persévérant et discipliné de nos voisins de l'Est que de croire que leurs tendances économiques se bornent à développer leurs relations commerciales. Il serait bien étonnant qu'en parlant fer avec les Suédois, on n'eût pas aussi causé de canons. Du reste, n'est-ce pas dans le *Berliner Tageblatt* du commencement de mars qu'on pouvait lire qu'une attaque contre la Suède déchaînerait en Allemagne un ouragan de colère? En Suède, il est vrai, il n'est question que de neutralité. Tous les armements ne sont dus qu'au désir du gouvernement d'empêcher toute menace ou toute agression. Ce serait ce même sentiment de « neutralité armée, libre et indépendante » qui a conduit la Suède à s'entendre avec la Norvège et le Danemark à la fin de 1912. A la suite de cet accord, une déclaration signée le 23 décembre à Stockholm par le ministre des Affaires étrangères de Suède et les ministres du Danemark et de Norvège annonçait *urbi et orbi* les intentions les plus pacifiques. Dans la con-

(1) La lettre par laquelle le roi prononce la dissolution de la Chambre est suggestive. La voici : « Préoccupé d'assurer la sécurité du royaume et d'accomplir mon devoir de roi, je me suis vu forcé d'offrir au peuple l'occasion d'exprimer par de nouvelles élections, pour la seconde Chambre, son opinion sur la question de la défense nationale. »

(2) De 1890 à 1905, la plupart des emprunts suédois à l'étranger ont été contractés en France où ils ont été introduits par l'intermédiaire du Crédit Lyonnais. La Stockholm Enkilda Bank était le représentant de cette banque pour les pays scandinaves, et le Crédit Lyonnais n'entreprenait d'opérations financières en Suède, en Danemark, en Norvège, en Finlande, qu'en collaboration avec la Stockholm Enkilda Bank ou son groupe financier. Les relations entre les banques suédoises et le marché de Paris se sont modifiées et ralenties au cours de ces dernières années. Toutefois, la Suède a fait, en 1911, un nouvel emprunt d'une valeur nominale de 100 millions 800.000 francs, contracté à Paris.

vention conclue n'existait aucune clause secrète... Toutefois, on ne voit guère en Suède se manifester d'appréhension vis-à-vis de l'Allemagne, tandis que les publicistes s'accordent presque tous pour dénoncer les visées de la Russie. C'est d'elle que vient tout le mal, c'est d'elle qu'il faut tout craindre.

La Russie n'a-t-elle pas, depuis 1901, pris en Finlande des mesures menaçantes, augmenté singulièrement, depuis 1910 surtout, l'effectif de ses troupes dans cette partie de l'empire? Ces idées sont répandues à profusion dans les pays scandinaves, en particulier par le fameux explorateur Sven Hedin qui dénonce les menées « de l'ennemi héréditaire » et par le professeur Falbeck. Ce dernier, dans une brochure parue il y a quelque temps, écrivait que les plans de la Russie étaient de s'assurer un port de guerre en territoire norvégien sur l'océan Atlantique. C'est sans doute en pensant à cette hypothèse que le ministre des Affaires étrangères de Suède put prononcer à la tribune de la Chambre les paroles suivantes : « Nous devons « abandonner la politique, suivie jusqu'à présent, de neutra- « lité bienveillante, de liberté de commerce avec tous les pays, « quand peut-être la Norvège va être saisie. Alors la Suède « devra protéger la nation voisine. »

Il est du reste facile de voir, à l'inspection d'une carte allemande de Suède donnant les emplacements des troupes et des fortifications, que toutes les défenses font face à l'Est.

L'Allemagne, au surplus, suit avec un intérêt particulier et d'une façon tout à fait amicale ce qui se passe en Suède, et dans ses journaux, militaires surtout, ses écrivains approuvent, sinon conseillent, les mesures prises ou à prendre en vue de la défense nationale.

Que pense la Russie de tout ceci? De même qu'à Stockholm on craint une agression de Pétersbourg, de même à Pétersbourg on semble redouter une attaque de Stockholm, concordant avec d'autres attaques. Qu'il nous soit permis de citer à ce sujet l'extrait d'un article paru dans le *Retch* de ces jours derniers :

« Il y a déjà deux ans, lorsque le ministère libéral Staaf prit « la direction des affaires, il déclara que son activité serait « toute pacifique... mais un an après, sous la pression de l'opi- « nion publique et sur la demande du Parlement, le gouver- « nement créa une commission qui travailla aux plans de la dé- « fense du pays. Ce travail fut terminé en décembre dernier. « On garda naturellement le secret des particularités du plan; « mais on sait que, pour le renforcement des cadres de l'ar- « mée, la durée du service actif passe de 240 à 300 jours. Pour

« couvrir les nouvelles dépenses militaires, suivant l'exemple « de l'impôt de guerre créé en Allemagne l'année dernière, on « a ordonné un impôt semblable et progressif... A l'occasion « de ces armements qui sont très lourds pour la pacifique « Suède, le premier ministre Staaf se crut obligé, le 20 dé- « cembre dernier, dans un discours prononcé à Karlskrona, de « donner des explications rassurantes. Ces armements, a-t-il dit, « sont nécessaires pour garder tout à fait notre neutralité et « notre amitié avec les États voisins. Mais le *Militär-Wochen-* « *blatt*, organe du grand état-major allemand, sait bien que « ces armements sont seulement dirigés contre la Russie et « réclame encore de plus grands efforts, en se basant sur la « politique de la Russie en Finlande, sur la construction d'une « série de voies stratégiques en Finlande... » Et l'auteur de l'article ajoute que la campagne menée depuis quelque temps en Suède n'a qu'un but : ouvrir les yeux des peuples scandinaves sur le danger que la Russie fait courir à la Suède et à la Norvège.

Ainsi, en Allemagne comme en Russie, on est d'accord sur le motif des armements de la Suède. Il faut donc reconnaître que si, en Allemagne et en Russie, on se trompe sur les intentions réelles des Suédois, ceux-ci ont vraiment les apparences contre eux.

POL KOVNIKE.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

LES AFFAIRES D'ORIENT

La question d'Albanie.

La situation en Albanie reste stationnaire. Nous signalions, il y a quinze jours, l'échec des négociations engagées entre le colonel Thomson, représentant le prince d'Albanie, et M. Carapanos, représentant le gouvernement provisoire de l'Epire. Depuis, le colonel Thomson a été relevé de ses fonctions de commissaire des districts du sud de l'Albanie, et le gouvernement albanais a adressé aux puissances, le 28 mars, une note circulaire les priant d'agir auprès du gouvernement hellénique, « qui, dit la note, semble bien de connivence avec les comitadjis épirotes, et dont l'attitude regrettable pourrait obliger le gouvernement albanais à prendre des mesures susceptibles d'avoir une répercussion désagréable dans les Balkans ». De son côté, le gouvernement provisoire de l'Epire, siégeant à Argyrocastro, communiquait officiellement au gouvernement albanais la liste des garanties et privilèges réclamés par la population épirote. Voici ces desiderata :

1° Administration des districts de l'Epire annexés à l'Albanie par deux gouverneurs de nationalité suisse ou hollandaise, qui siègeraient à Korytza ou à Argyrocastro.

2° Institution d'un conseil local auprès de ces gouverneurs.

3° Etablissement d'une Diète épirote, sur le modèle de la Diète croate.

4° Incorporation dans la gendarmerie chargée de maintenir l'ordre dans les districts épirotes d'éléments chrétiens qui ne pourraient être déplacés de l'Epire.

5° Liberté complète d'exercice pour les écoles grecques, où l'enseignement de la langue albanaise serait obligatoire.

6° Liberté religieuse complète.

7° Octroi de garanties spéciales concernant les questions d'ordre communal.

8° Constitution, dans les districts annexés, de corps militaires chrétiens commandés par des officiers hollandais.

9° Soumission des Epirotes à tous les impôts.

10° Chimarra continuerait à jouir de tous les privilèges antérieurement concédés à cette région par les sultans.

Dans ces conditions, et devant l'intransigeance du gouvernement albanais, le gouvernement d'Athènes donna immédiatement à ses troupes l'ordre de se tenir prêtes à évacuer, dans le délai fixé par l'Europe, les territoires de l'Epire revenant à l'Albanie ; mais il adressa en même temps aux puissances, le 30 mars, la note-circulaire suivante :

Le ministre des Affaires étrangères a l'honneur de porter à la connaissance des puissances que le gouvernement hellénique a donné depuis plusieurs jours l'ordre à ses troupes de se concentrer sur leurs positions et de se tenir prêtes à évacuer, dans le délai fixé, les territoires de l'Epire revenant à l'Albanie.

Ce délai étant sur le point d'arriver à expiration, le gouvernement hellénique, eu égard au maintien de l'ordre dans lesdits territoires et dans l'intérêt de l'apaisement des populations grecques, désirerait connaître les vues des puissances sur l'opportunité de donner immédiatement l'ordre à ses troupes de se retirer de l'Epire avant qu'une réponse ait été donnée à sa note du 8/21 février, et tandis que les négociations engagées entre le gouvernement albanais et M. Zographos sont encore pendantes.

Les puissances n'ont pas encore répondu à cette sollicitation bien naturelle de la Grèce. Le gouvernement anglais, qui concentre les échanges de vues de la Triple-Entente sur ces questions, a insisté auprès des puissances de la Triple-Alliance, et en particulier auprès de l'Italie, pour les décider à faire connaître leur avis : jusqu'à présent, il semble que l'accord n'existe que dans la Triple-Entente, et on prévoit que les négociations avec la Triple-Alliance dureront encore une quinzaine de jours. C'est l'Italie, d'ailleurs, qui se montre la moins conciliante. Il paraît bien que ce soit sur ses conseils que les pourparlers engagés entre le colonel Thomson et les représentants de l'Epire ont été rompus; en tout cas, on assure à Rome que l'aide la plus large sera prêtée au gouvernement albanais pour réprimer le mouvement épirote, que l'on fournira à Essad Pacha armes et munitions, et déjà les contre-torpilleurs italiens *Impavido*, *Indomito*, *Irrequieto* et *Intrepido* sont ancrés devant Valona. Par contre, à Vienne, on est loin de partager les ardeurs italiennes; on déclare que le problème de l'Epire n'est qu'une question de politique intérieure albanaise, et le comte Berchtold aurait même exprimé l'opinion que la seule solution est la reprise des négociations directes entre les représentants du gouvernement provisoire épirote et le gouvernement de Durazzo. Quant à l'Allemagne, elle partage plutôt le sentiment de Vienne, mais elle ne fait pas grand effort pour faire entendre raison à Rome. En attendant, l'Epire entière est soulevée, Korytza est menacée de tomber entre les mains des insurgés, et le prince Guillaume a mobilisé les troupes albanaises dont il dispose. Il serait grand temps que l'Europe fasse entendre une parole décisive de sagesse et de conciliation.

La question des îles de l'Égée.

La question de l'évacuation du Dodécanèse par l'Italie semble de nouveau évoluer. On sait que le gouvernement de Rome avait opposé à la demande d'évacuation formulée par l'Europe, et sur laquelle l'Angleterre insistait particulièrement, les frais que cette occupation lui avait occasionnés. Il réclamait en échange une compensation sous forme de l'octroi de la concession de la ligne d'Adalia. Cette concession se heurtait à des difficultés provenant des droits acquis d'une compagnie anglaise, sur lesquels le projet italien venait empiéter. Des négociations s'engagèrent entre les intéressés, auxquels vint s'associer la Compagnie du chemin de fer de Bagdad. Mais au moment où l'on pensait que l'accord allait se faire, puisque la Porte se déclarait disposée à accorder au groupe italien sa concession, de nouvelles prétentions viennent d'être soulevées par la Consulta. On paraît estimer en effet, en Italie, que la concession d'Adalia ne constitue pas pour ce pays une faveur particulière et que les Italiens ont le même droit que les nationaux des autres pays à étendre leur activité commerciale et financière à l'Asie-Mineure. Et l'on fait valoir de nouvelles exigences; on déclare que l'article 4 du traité d'Ouchy assure l'amnistie à toutes les populations des territoires ottomans qui auraient été occupés, et l'on fait valoir qu'après l'évacuation, les habitants des îles pourraient être molestés, lorsque celles-ci seraient rendues à la Turquie. En conséquence, on réclame un droit italien de contrôle sur l'administration turque, qui sera réinstallée dans le Dodécanèse, et l'on fait de cette réclamation une condition nouvelle de l'évacuation. La Porte, naturellement, n'accepte pas ces prétentions, et l'on profite de ce nouveau retard pour redemander un arrangement direct avec la Grèce au sujet de Chio et de Mitylène dans le but d'amener une revision de la décision des puissances.

Déjà la conversation est commencée entre Constantinople et Athènes; elle est encouragée par les alliés et amis de la Grèce, la Serbie et la Roumanie, qui se déclarent favorables à cette procédure directe. Le général roumain Coanda serait même, sans titre officiel, l'intermédiaire désigné entre Constantinople et Athènes. Le général Coanda jouit, en effet, de toute la confiance de M. Venizelos, auquel il fit accepter, en en prenant sur lui l'entière responsabilité, une importante modification du tracé de la nouvelle frontière gréco-bulgare, lors de la paix de Bucarest. Devant se rendre en Egypte pour le mariage de sa fille, il s'est arrêté à Constantinople où il a vu le grand vizir, les membres du cabinet et l'embassadeur de Russie; puis il est allé à Athènes faire part de ses impressions à M. Venizelos. On dit que la Grèce aurait proposé d'admettre dans les deux îles de Chio et Mitylène des commissaires spéciaux ottomans jouissant de privilèges supérieurs à ceux des consuls, et qu'elle aurait également offert des avantages commerciaux quant au cabotage dans ces îles; mais que ces propositions, qui laissent le fond de la question intact, seraient

jugées insuffisantes à Constantinople. En tout cas, les négociations sont ouvertes et il est très possible qu'elles aboutissent.

La révolte des Kurdes en Anatolie.

L'annonce de la prochaine application des réformes arméniennes a provoqué ces jours derniers à Bitlis, un mouvement offensif des Kurdes qui, fort heureusement, a pu être aussitôt réprimé par le gouvernement. Le chef de la révolte, Mollah Selim s'est réfugié au consulat de Russie avec trois de ses lieutenants pour échapper au châtiment que l'on déclare à Constantinople, devoir être exemplaire. L'*Echo de Paris* a reçu, à ce sujet, de son correspondant de Constantinople, les intéressantes indications que voici :

Le mouvement ne paraît pas être d'ordre local, mais plutôt d'ordre général. Il tend à empêcher l'application des réformes en Anatolie, et il rappelle l'agitation qui a éclaté en Albanie lorsque les Jeunes-Turcs voulurent y introduire des méthodes nouvelles.

J'ai eu à ce sujet un long entretien avec le patriarche arménien, Mgr Zavène. « Le foyer du mouvement actuel, m'a-t-il déclaré, n'est pas à Bitlis, « mais à Hizan, en plein Kurdistan, et le personnage sur lequel pèse en « l'occurrence la plus lourde responsabilité est le vali de Bitlis, Mazhar « bey. J'avais vainement attiré, à plusieurs reprises, l'attention du gou- « vernement sur l'incapacité de ce haut fonctionnaire : on ne l'a destitué « que lorsque les troubles sont survenus. L'agitation est antigouverne- « mentale et non antiarménienne. Son instigateur Mollah Sélim, a écrit « à notre archevêque de Bitlis, Mgr Surène, pour le rassurer sur le sort « de nos compatriotes, qui, en effet, n'ont pas été molestés. Le mouve- « ment pourra être enrayé cette fois, mais il est l'indice d'un état grave « qui se manifestera d'une façon particulièrement dangereuse quand les « autorités voudront appliquer le plan de réformes concerté avec les « puissances. »

L'ouverture du Sobranié bulgare.

La session du Sobranié a été ouverte le 2 avril par M. Radoslavof, président du Conseil, qui a lu le discours du trône. Ce document déclare que les rapports de la Bulgarie avec les grandes puissances sont bons, que ses relations avec la Turquie se développent dans un sens amical et que le gouvernement travaille à raffermir les rapports qui ont été repris avec les autres voisins du pays. La lecture du passage du discours du trône constatant que les dernières élections se se sont effectuées dans l'ordre et la tranquillité a été accueillie par de vives protestations des membres de l'opposition. Le Sobranié a ensuite procédé à la nomination de son bureau; le docteur Vatchef a été élu président et MM. Mentchilof, stambouloviste, et Sava Ivantchef, tontchefviste, vice-présidents, tous trois avec 122 voix. Les candidats de l'opposition, MM. Draguief, agrarien, Danailof, démocrate et Sakasof, socialiste unifié, ont obtenu 92 voix. Les huit socialistes marxistes n'ont voté ni pour le gouvernement ni pour l'opposition, mais ont déposé des bulletins où ils demandaient la création

d'une fédération balkanique républicaine et d'une législation ouvrière. Le roi a décerné à M. Radoslavof le grand cordon de l'ordre d'Alexandre. La situation du cabinet, malgré son petit succès parlementaire, est considérée comme précaire.

Déclarations de M. Pachitch à la Skoupchtina.

M. Pachitch, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères de Serbie, a fait, le 31 mars, à la Skoupchtina, un exposé de la situation balkanique au cours duquel il a donné des précisions sur les rapports existant entre les Etats signataires de la paix de Bucarest : l'alliance est absolue entre le Montenegro et la Serbie, et défensive seulement entre la Serbie et la Grèce; quant aux rapports entre la Serbie et la Roumanie, leur cordialité est complète et identique à celle des relations entre la Grèce et la Roumanie; il en résulte que l'entente est toujours entière entre les gouvernements de Bucarest, de Cettigné, de Belgrade et d'Athènes pour maintenir l'intégralité de la paix de Bucarest et la préserver de toute atteinte; mais pour appliquer utilement cette politique de paix et d'entente, il est nécessaire, a ajouté très justement M. Pachitch, de rester forts et d'entretenir une armée puissante.

Le comité France-Turquie.

Le 2 avril, à Constantinople, a eu lieu au ministère de la Marine la première réunion du comité « France-Turquie », sous la présidence de Djemal pacha. Le comité de direction déjà formé à Constantinople comprend comme personnalités turques : Halid Zia bey, ex-premier secrétaire du sultan; Loufti bey, ancien consul général à Paris; Ismet bey et Haladjian, députés de Constantinople; le docteur Nazim, membre du comité Union et Progrès; Edhemhamdi bey, sous-directeur du musée impérial, et Vahid bey, secrétaire général de la Dette publique. Parmi les personnalités françaises, on remarque MM. de La Boulinière, président de la Dette publique; Pissard, directeur général de la Dette publique; Steeg, directeur général adjoint de la Banque ottomane; Choublier, directeur de la Société des Routes; le comte Ostrorog, conseiller légiste de la Porte; Giraud, président de la Chambre de commerce française; le comte de Saint-Quentin et M. Jaunez, secrétaires de l'ambassade de France; Bossy, secrétaire général de l'Alliance française. Le comité de patronage est en formation; la présidence d'honneur sera offerte au prince héritier. Les comités entreront en rapport avec les comités en formation à Paris, sur l'initiative de Loufti bey et du Dr Doleris, membre de l'Académie de médecine. Le général Djemal pacha a exprimé, dans une allocution chaleureuse, le désir de voir se resserrer encore les relations amicales traditionnelles entre les deux pays.

L'Italie et le protectorat français.

Dans un article intitulé « France du Levant », la *Stampa* écrivait le 5 avril :

L'Italie, qui se prépare à reprendre en Orient une partie au moins de son antique influence, ne peut pas négliger les corporations religieuses qui, dans ces pays, sont un instrument si important de pénétration politique. La première façon de s'occuper des congrégations est de les protéger efficacement sans laisser aux autres cette délicate tâche. Le moyen le meilleur pour les protéger est de les faire nettement, solidement et courageusement italiennes.

Contester les titres historiques de la France au protectorat, c'est envenimer les esprits sans résoudre la question. Nous reconnaissons tous les droits historiques de la France avec la réserve, cependant, que l'histoire ne s'arrête pas et que le présent a plus de valeur que le passé, et nous agissons, en conséquence, avec une sereine énergie.

Il est intéressant de rapprocher de cette singulière réserve de la *Stampa* l'article suivant du *Resto del Carlino*, qui n'est pas suspect de partialité française et qui reconnaît cependant les grands services que la France rend, *dans le présent* même, à la civilisation :

La France, dit le *Resto del Carlino*, a déployé en Syrie une action d'une ampleur et d'une efficacité que personne ne peut contester. La Syrie s'est incorporé quelque chose de plus que les capitaux parisiens, elle a absorbé la culture française. L'opposition qui existe entre les intérêts italiens et les intérêts français en Orient, opposition qui ne fait que s'accentuer, ne doit pas empêcher les Italiens de rendre hommage à la vérité. Ceux-ci se ferait du tort à eux-mêmes s'ils ne reconnaissaient pas l'importance des résultats obtenus par la France en Orient. La France a doté le Liban et la Syrie de tout l'outillage de la civilisation occidentale. Il suffira de rappeler que le port de Beyrouth et toutes les voies ferrées actuellement existantes sont l'œuvre de la France. Quand le nouveau réseau projeté sera construit, on pourra dire que la prise de possession de la Syrie par les capitaux français sera achevée.

Le *Resto del Carlino* insiste surtout sur les résultats obtenus par les missions françaises dans le domaine scolaire. Elle reconnaît que l'école est l'instrument le plus puissant de l'influence française en Syrie. Les chiffres parlent du reste assez haut. Tant en Syrie qu'en Palestine, la France possède près de 400 établissements d'instruction et d'éducation, dirigés par des religieux, avec une population de 45.000 élèves. Aucune autre nation ne peut produire des chiffres pareils. Et le journal italien conclut :

Les services que cette armée de missionnaires, parfaitement équipée et organisée, rend à son pays, sont incalculables. La France, elle-même, ne se doute pas des immenses bienfaits de ces pionniers volontaires, qui apportent spontanément leur part de l'œuvre collective. Jamais sous ce rapport l'initiative privée, ou même celle de l'Etat ne pourra atteindre de résultats pareils à ceux qu'obtient l'organisation de la propagande catholique. Les corporations religieuses mettent à la même hauteur la joie de servir Dieu et l'honneur de servir la France. Leur patriotisme est aussi pur que jaloux et ardent.

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Le vote de la Chambre des députés contre les interventions abusives de la politique dans l'administration de la justice.* — Le 4 avril, à 2 heures du matin, après une séance commencée à 2 heures de l'après-midi et suspendue seulement pendant une heure et demie, la Chambre des députés a voté, comme sanction des actes qui avaient contribué, ainsi que nous l'indiquions dans notre dernière chronique, à la remise de l'affaire Rochette, l'ordre du jour suivant :

La Chambre,
Prenant acte des constatations de sa Commission d'enquête,
Réprouve les interventions abusives de la finance dans la politique et de la politique dans l'administration de la justice,
Affirme la nécessité d'une loi sur les incompatibilités parlementaires,
Et résolue à assurer d'une manière plus efficace la séparation des pouvoirs,
Passe à l'ordre du jour.

Le président de la Chambre, M. Deschanel, a donné ensuite lecture du décret de clôture qui met fin à l'existence de la Chambre élue en 1910. On sait que les élections législatives doivent avoir lieu le 26 avril.

— *Mort de M. Emile Gentil.* — M. Emile Gentil, ancien commissaire général du Congo, est mort le 30 mars à Bordeaux, où il avait un poste de percepteur. Il était âgé de quarante-huit ans. A ses obsèques, qui ont eu lieu le 2 avril, M. Merlin, gouverneur de l'Afrique Equatoriale, a résumé en ces termes l'œuvre du collaborateur de Savorgnan de Brazza.

La convention franco-anglaise du 15 mars 1894, a dit M. Merlin, nous obligeait à renoncer à l'espoir que nous avions conçu depuis 1890 de joindre un jour, par les territoires situés à l'Ouest du Tchad, nos possessions du Congo et nos possessions de l'Afrique Occidentale Française.

Par contre, cette convention nous laissait toute liberté d'action au Sud du Tchad dans les territoires situés à l'Est du Chari et sur le Chari même. C'est en utilisant cette voie fluviale que Gentil proposa au gouvernement de la République d'atteindre le Tchad. Il offrait de transporter, malgré les difficultés apparentes de la tâche, un bateau à vapeur démontable du bassin du Congo et de l'Oubangui dans celui du Chari et du Tchad, et d'atteindre ainsi le lac mystérieux.

Au commencement de l'année 1895, cette mission lui fut confiée. C'est

alors que j'entrai en relations avec lui. Directeur des Affaires politiques au Sénégal, j'eus à lui fournir des hommes d'escorte et les marins indigènes nécessaires pour mener à bien sa tâche. Une fois encore, quelques-uns de ses braves Sénégalais qui ont une si belle page dans notre conquête africaine, étaient appelés à marcher à côté de l'un des nôtres pour pénétrer l'une des régions les plus mystérieuses du continent noir. Je me rappelle leur jeune chef, son masque energique, son regard assuré et pourtant plein de rêve, sa parole ardente, la foi et l'énergie qui se dégageaient de toute sa personne. A aucun moment de son existence, sa carrière n'a démenti la première impression que j'avais eue de lui. Après avoir, avec le vapeur *Léon Blot*, auquel il avait tenu à donner le nom d'un de ses modestes collaborateurs mort à la peine sous le rude climat équatorial, après avoir remonté le Congo, l'Oubangui et la Tomi jusqu'à Krebedjé, Gentil s'ouvrit une route par la voie de terre et sur près de 150 kilomètres jusqu'à la Nana. Enoncer ce fait, c'est dire la grandeur de la tâche entreprise et menée à bien. Le 15 septembre 1896, le *Léon-Blot* avait passé du bassin du Congo dans le bassin du Tchad : il flottait sur la Nana, en route pour le grand lac du centre africain.

Dans une lettre qu'il écrivait alors au Comité de l'Afrique Française, il disait avec une joyeuse fierté, une indomptable volonté : « Quand vous lirez cette lettre, nous aurons vu le Tchad ou nous ne le verrons jamais. »

Il le vit. Sa vaillance triompha de tous les obstacles ; et le 1er novembre 1897, Gentil débouchait sur le lac mystérieux. Ce fut, écrivait-il, un spectacle merveilleux, une vraie mer, d'autant que pour completer l'illusion une jolie brise soufflait qui formait un clapotis assez sérieux.

La seconde mission de M. Gentil fut consacrée par la chute de Rabah. Le gouverneur général la retrace en ces termes :

Entre temps, une mission dirigée par un ancien frère d'armes de Gentil, le lieutenant de vaisseau Bretonnet, était partie pour le Tchad. En 1898, il fut décidé que Gentil lui-même regagnerait le Chari avec une mission assez forte pour réduire Rabah. Le 16 août 1899, Gentil arrivait sur le Chari pour y apprendre que Bretonnet et sa mission tout entière, sauf le seul sergent sénégalais Samba Sall, avaient été massacrés le 17 juillet précédent par les bandes du sultan du Bornou.

Gentil reçut l'ordre de venger ce massacre. Ayant réuni toutes ses forces, il rencontra Rabah à Kouno le 20 octobre 1900, le battit complètement, sans cependant que sa victoire réussit à anéantir l'empire de Rabah. Mais un événement était proche qui devait précipiter la défaite définitive du sultan noir. Le 21 avril 1900, la mission Foureau-Lamy, venant du Nord à travers le Sahara, et la mission Joalland-Meynier, venant du Soudan à travers le territoire de Zinder, faisaient leur jonction avec celle de Gentil à Kousseri, capitale du Baghirmi, en face de l'armée de Rabah.

Le combat s'engagea tout aussitôt. Il n'y manqua, dans cette plaine désolée, ni la grandeur du spectacle, si fréquent dans les guerres coloniales, d'une petite troupe luttant contre des hordes guerrières fanatiques et nombreuses, ni l'admirable exemple des chefs européens entraînant les soldats indigènes au combat, ni le succès final dont devaient se réjouir à la fois la France et la civilisation, ni, hélas ! les nobles victimes dont la mort diminuait si cruellement la joie de la victoire. Si Rabah était tué, le vaillant commandant Lamy et le brave capitaine de Cointet étaient tombés aussi. Du moins, l'œuvre poursuivie par Gentil était accomplie. L'empire de Rabah était brisé, les populations du Baghirmi étaient délivrées de

son oppression; la France se présentait à nouveau, dans ces territoires qui tombaient dans son domaine, comme la grande libératrice.

— *Mort de Mistral.* — Le poète Frédéric Mistral est mort à Maillane, le 24 mars, des suites d'une congestion grippale. Il était âgé de quatre-vingt-trois ans, étant né le 8 septembre 1830 dans cette même petite maison de Maillane où il vient de mourir.

— *Congrès des colons français de l'Afrique du Nord.* — Un congrès des colons français de l'Afrique du Nord, organisé par le Syndicat de la colonisation lyonnaise en Tunisie sous le patronage de la Chambre de commerce de Lyon, réunira à Lyon, à l'occasion de l'Exposition internationale, les 16, 17 et 18 juillet prochain, les agriculteurs, les commerçants et les industriels de l'Algérie, de la Tunisie et du Maroc. Le siège de la commission d'organisation est 5, rue de la République, à Lyon.

Angleterre. — *La crise du Home Rule.* — La crise du Home Rule sur laquelle s'était déjà greffée, comme nous l'indiquions il y a quinze jours, une crise militaire, s'est encore compliquée par la suite d'une crise ministérielle. Le 30 mars, M. Asquith a annoncé à la Chambre des Communes que le ministre de la Guerre, colonel Seely, avait remis sa démission, que cette démission avait été acceptée et que le premier ministre lui-même avait décidé de prendre la direction du War Office. M. Asquith a déclaré également que le chef d'état-major général, sir John French, et l'adjudant général, sir J.-S. Ewats, étaient sur leur demande expresse relevés de leurs fonctions. Quelques mots d'explication sont ici nécessaires. On se rappelle qu'à la suite d'ordres donnés par le gouvernement à l'effet de renforcer les effectifs de troupes et de police stationnés dans l'Ulster, le général Gough, commandant la 3e division de cavalerie, et cinquante-sept des officiers placés sous ses ordres adressèrent, le 20 mars, leur démission au général Paget, commandant en chef des troupes d'Irlande. Le général Gough fut aussitôt mandé à Londres avec ses deux colonels, et après une longue discussion à laquelle prirent part le chef de l'état-major et l'adjudant général, le ministre de la Guerre remit au général Gough l'assurance écrite que « le gou-« vernement n'a aucunement l'intention de se servir de son droit « de disposer des forces armées du royaume pour écraser une oppo-« sition au principe ou à la politique du Home Rule ».

Le gouvernement de Sa Majesté, précisait en propres termes ce document, doit conserver le droit d'employer toutes les forces du royaume en Irlande ou ailleurs pour maintenir la loi et l'ordre et soutenir le pouvoir civil dans l'exécution ordinaire de ses devoirs.

Mais il n'a aucunement l'intention de profiter de ce droit pour écraser une opposition au principe ou à la politique du Home Rule.

Le papier était signé du colonel Seely et des généraux French et

Ewart, et sa rédaction, du moins celle des deux derniers paragraphes que nous venons de citer, n'avait pas été soumise au Conseil des ministres. Le général Gough, ayant reçu satisfaction, retourna en Ulster et reprit son commandement, ainsi que ses officiers. Mais l'émotion fut grande aux Communes lorsqu'on connut par un *White paper* le texte de ce que l'on appela aussitôt la capitulation du War Office. M. Asquith dut expliquer les faits. Il déclara qu'il y avait eu un double malentendu : que le général Gough et ses officiers s'étaient imaginés, à tort, que le gouvernement avait en vue des opérations actives et d'un caractère agressif contre l'Ulster, ce qui était absolument inexact; et que, d'autre part, le ministre de la Guerre avait, de bonne foi mais à tort également, cru pouvoir outrepasser les intentions conciliantes du gouvernement. M. Asquith ajouta que, pour dissiper tous les doutes qui pourraient subsister dans les esprits sur le rôle des officiers, le Conseil de l'armée avait publié un nouvel ordre dont voici le texte :

Article premier. — Aucun officier ni soldat ne doit, à l'avenir, être interrogé par ses officiers supérieurs sur l'attitude qu'il adopterait ni sur ce qu'il ferait dans le cas où il serait requis d'obéir à des ordres dépendant de contingences futures ou hypothétiques.

Art. 2. — Il est interdit, à l'avenir, à tous officiers ou soldats de demander des garanties relativement aux ordres auxquels ils peuvent être requis d'obéir.

Art. 3. — En particulier, c'est le devoir de tous officiers et de tous soldats d'obéir à tous les ordres légaux qui leur sont donnés par les autorités par la voie hiérarchique, soit pour sauvegarder les propriétés publiques, soit pour prêter assistance au pouvoir civil dans l'exécution normale de son devoir, soit pour protéger la vie ou la propriété des habitants dans le cas où la paix serait troublée.

Cette déclaration fut vivement applaudie de la majorité libérale. Mais dès lors, la situation du colonel Seely et des généraux French et Ewart, désavoués par le gouvernement, était rendue très difficile ; leur démission était inévitable ; elle est devenue définitive le 30 mars, et la Chambre des Communes a approuvé sur ce point par 329 voix contre 251 les décisions du gouvernement. La décision de M. Asquith d'assumer la direction du War Office a eu du moins l'heureux effet de calmer les esprits surexcités des partis en présence. La Chambre des Communes a abordé paisiblement et achevé la discussion en seconde lecture du Home Rule bill, et sir Edward Grey, qui représentait le gouvernement aux lieux et place de M. Asquith réglementairement exclu jusqu'à sa réélection, a pu exposer au milieu de la plus courtoise attention les intentions définitives du cabinet : le gouvernement est bien décidé à ne pas faire d'élections générales avant que le Home Rule ait été présenté à la signature royale, mais un arrangement peut intervenir entre cette signature et la mise en vigueur de la loi ; la proposition du gouvernement consistant à exclure pour six ans l'Ulster de la juridiction du Parlement de Dublin n'est pas la seule solution transactionnelle que

l'on puisse envisager ; il serait possible, par exemple, d'étudier l'organisation d'un vaste système fédéral qui donnerait la même autonomie à l'Irlande, à l'Ecosse, au pays de Galles, à toutes les grandes fractions du Royaume-Uni ayant des intérêts communs; le gouvernement est prêt à considérer une solution de ce genre, qui aurait l'avantage de retirer au Home Rule irlandais son caractère séparatiste exceptionnel, lequel constitue pour les unionistes la principale objection ; le seul point, en somme, sur lequel le gouvernement ne saurait transiger, c'est de ne soumettre sa politique au verdict électoral du pays qu'après que le Home Rule bill aura pris force de loi de par la signature du souverain. C'est d'ailleurs ce qu'a déclaré, en termes non moins précis, M. Asquith, le 4 avril, à ses électeurs de Ladybank :

Je désire ardemment la paix, mais il faut que ce soit des deux côtés une paix honorable; quel que soit l'arrangement qui survienne, il faut que le bill conferant le Home Rule à l'Irlande devienne une loi du pays, et nous espérons, et nous croyons sincèrement que cela sera possible sans léser les convictions et les susceptibilités de la minorité.

Il n'est pas certain que la nouvelle suggestion de sir Edward Grey de donner des Parlements particuliers à l'Ecosse et au pays de Galles, tout comme à l'Irlande, fournisse encore la solution acceptable pour tous ; M. Balfour n'a pas caché que, personnellement, il ne voyait pas l'utilité de transformer le Royaume-Uni en confédération. Cependant, l'attitude conciliante du gouvernement a certainement impressionné favorablement ses adversaires, et ce qui le prouve, c'est que les unionistes ont renoncé spontanément à opposer la candidature d'un des leurs à M. Asquith, qui a été réélu sans concurrent le 8 avril.

Espagne. — *L'ouverture des Cortès. Le discours du trône.* — Le 2 avril, le roi Alphonse XIII a donné lecture, à l'ouverture des Cortès, d'un message dont voici les passages essentiels :

Le protectorat espagnol au Maroc nous a été conféré par les traités signés entre les différentes nations. C'est, pour l'Espagne, un droit historique et géographique. Le gouvernement se félicite du développement de notre influence économique au Maroc.

Le gouvernement a l'intention de maintenir les très amicales relations qu'il entretient avec le gouvernement français, relations qui deviennent chaque jour de plus en plus étroites entre les deux pays, à cause de leur communauté d'intérêts au Maroc. Il se félicite également des relations extrêmement cordiales qui lient l'Espagne et l'Angleterre.

Il a, en outre, la ferme intention de maintenir, d'accord en cela avec le sentiment national, les relations d'amitié qui l'unissent avec le Saint-Siège.

Il enregistre avec satisfaction l'établissement du statut relatif à l'organisation et à l'administration de la ville de Tanger, à l'élaboration duquel l'Espagne, la France et l'Angleterre ont collaboré.

Le message affirme ensuite que le gouvernement espagnol fera son possible pour arriver à la conclusion de traités de commerce avantageux avec tous les pays et rappelle, à ce propos, le traité récemment signé entre l'Espagne et l'Italie. Il parle des intérêts espagnols au Mexique, dit l'intention du gouvernement de protéger ses sujets établis dans ce pays et forme des vœux pour que la paix règne bientôt dans la république mexicaine. Le message passe en revue les forces militaires actuellement au Maroc et affirme l'intention du gouvernement de procurer à l'armée en campagne tout ce qui pourra favoriser son action et assurer son succès. Enfin, après avoir exposé les efforts faits pour les constructions navales, le message déclare que la sollicitude gouvernementale s'appliquera à améliorer les conditions financières et économiques du pays et se consacrera au bon fonctionnement des œuvres publiques, particulièrement à la diffusion de l'instruction.

Italie. — *Le programme ministériel de M. Salandra.* — Le 2 et le 5 avril, le nouveau président du Conseil italien, M. Salandra, a développé son programme ministériel devant la Chambre de Rome, qui lui a voté sa confiance par 303 voix contre 122 et 9 abstentions. La majorité comprend tous les libéraux, la droite et le centre gauche; tous les giolittiens sans exception ont voté pour le Cabinet. La minorité a groupé les radicaux, les républicains et les socialistes. Voici en quels termes M. Salandra a résumé ce que sera sa politique :

Le pays veut à l'heure actuelle qu'on défende fermement la situation qu'il a conquise vis-à-vis des autres puissances. Il veut aussi de bonnes mesures scolaires, économiques et sociales, une administration honnête, des finances sévèrement gérées. Le gouvernement reste convaincu que le mot libéralisme est en Italie synonyme de patriotisme et que le parti libéral est toujours digne de gouverner, à la condition qu'il soit discipliné et qu'il ait conscience de ses forces et de ses devoirs. Nous n'aspirons pas à un succès personnel. Nous ne nous préoccupons pas de savoir si la vie du ministère sera brève ou longue, car la pensée de la mort paralyse les énergies de la vie; mais nous tiendrons la place avec le sentiment de l'abnégation et du devoir aussi longtemps que nous croirons la tenir avec honneur.

En ce qui concerne la question du divorce, particulièrement délicate et embarrassante comme l'on sait, M. Salandra a déclaré nettement que chacun des ministres gardera sa liberté et votera suivant ses convictions personnelles, mais que, pour lui, il votera contre. Enfin, touchant la question du ministère de la Guerre, le Premier italien a dit que le gouvernement n'avait pu accepter les demandes du général Porro, « qui voulait des dépenses militaires supérieures « aux ressources financières et économiques du pays », mais que le général Grandi avait accepté le portefeuille de la Guerre « avec la « sûre confiance de pouvoir faire face aux exigences de la défense « nationale en maintenant les dépenses dans les limites des ressources « du pays ».

Portugal. — *Les colonies portugaises.* — Le *Temps* ayant publié le 26 mars, le télégramme suivant de son correspondant de Berlin : — « L'opinion s'accrédite en Allemagne que la colonie portugaise de « l'Angola va entrer prochainement dans la sphère d'influence éco- « nomique de l'empire ; la compagnie de navigation Hamburg-Bre- « men-Afrika, qui est une filiale du Norddeustcher Lloyd, fait valoir « en son rapport annuel que l'on peut espérer une prochaine amé- « lioration des affaires de transport en Afrique, puisque l'Allemagne « serait probablement admise à participer sous peu à l'exploitation « des grands protectorats possédés par le Portugal sur la côte occi- « dentale d'Afrique », — le sénateur Hédro Martin a interpellé à ce sujet, le gouvernement portugais, le 31 mars. Il a demandé avec insistance que « le Parlement et le pays sachent tout, au lieu de « continuer à se laisser bercer par la confiance que le chef du gou- « gouvernement dit avoir dans les puissances étrangères ». Le ministre de la Marine a promis de transmettre cette demande au président du Conseil, ministre des Affaires étrangères. D'autre part le correspondant du *Morning Post* à Lisbonne assure que, par l'intermédiaire du *Seculo*, M. Conceira Costa, ministre des Colonies, a manifesté son intention d'introduire au Parlement à bref délai des mesures qui, bien que ne rendant pas les colonies indépendantes, diminueraient la centralisation que le ministre caractérise d'excessive et autoriseraient toutes les colonies disposant d'un excédent à l'employer à leur propre développement.

Russie. — *Les relations russo-allemandes.* — Les attaques de la presse allemande au cours de ces derniers mois, la politique peu amicale de Berlin tant à Constantinople qu'en Arménie et aux Balkans, ont produit en Russie une impression profonde qui tend à se traduire par des sanctions precises. C'est ainsi qu'à la suite d'une conférence sur les relations économiques russo-allemandes, faite le 2 avril à Saint-Pétersbourg au Club national, la résolution suivante a été votée aux applaudissements de l'assistance.

Reconnaissant :

1° Qu'à la base de la politique allemande se trouve la nécessité de s'assurer l'importation des produits agricoles et des matériaux bruts et l'exportation des produits manufacturés ;

2° Que le principal fournisseur, et en même temps, le principal acheteur pour l'Allemagne est la Russie ;

3° Que notre politique extérieure, depuis plus d'un siècle, ne concordant pas avec les intérêts russes, a violé ces intérêts au profit de l'Allemagne, l'enrichissant et faisant supporter à la Russie, d'une façon détournée pour la forme, mais très réelle quant aux résultats, surtout depuis les derniers traités, une contribution se chiffrant par milliards ;

4° Qu'en ce moment, toute la politique extérieure de l'Allemagne, ses armements et ses menaces à l'adresse de la Russie tendent à l'intimider et à l'oppresser politiquement pour — en conservant tous les avantages de sa situation antérieure — lui arracher un nouveau traité de commerce

ruineux, économiquement parlant, et dans l'avenir désastreux au point de vue politique.

L'assemblée estime :

1° Que l'obligation du gouvernement russe réside actuellement dans une minutieuse préparation au traité de commerce avec l'Allemagne qui doit reposer sur le principe que cette dernière est dépendante au point de vue économique de la Russie et non le contraire;

2° Que le devoir des milieux russes consiste à élucider les relations réciproques entre les deux pays tant au point de vue politique qu'économique, de façon que la population connaisse le fond de ces relations, les besoins de l'Allemagne, ses exigences et le véritable sens de ses menaces;

3° Qu'à toute menace allemande il soit opposé une réponse immédiate et énergique sous la forme de mesures économiques;

4° Que si l'Allemagne passait des menaces à l'usage de la force toute la Russie, comme un seul homme, doit se lever pour défendre son bien d'un pillage et son honneur d'une humiliation.

Dès le lendemain, le 3 avril, la *Gazette de la Bourse* annonçait que, « en raison des mésaventures survenues à des fonctionnaires russes « voyageant en Allemagne, la direction des commandes du minis- « tère des voies et communications a saisi la direction économique « du département des chemins de fer de l'Etat d'un rapport tendant « à ne plus passer de commandes de matériel en Allemagne ni en « Autriche ». Et le 6 avril, le *Courrier de Saint-Pétersbourg* assurait que cette initiative de la direction des commandes du ministère des voies et communications, destinée à écarter l'industrie allemande et autrichienne de la fourniture du matériel, à la Russie, serait également suivie par les ministères de la Guerre et de la Marine, au profit de l'industrie française, anglaise et belge.

Suisse. — *La direction de la politique étrangère de la Confédération.* — Le Conseil national de la Confédération helvétique, réuni à Berne, vient de décider de confier dorénavant la direction politique étrangère de la Suisse, non plus au président de la Confédération qui change tous les ans, mais à un conseiller fédéral qui garderait le portefeuille des Affaires étrangères durant plusieurs années. Cette importante réforme a été votée par 110 voix contre 1.

II. — ASIE.

Chine. — *La situation politique.* — Un télégramme de Pékin au *Temps*, en date du 4 avril, annonce que la commission convoquée pour procéder à la revision de la Constitution provisoire a adopté toutes les propositions de Youan Chi Kaï et prépare une nouvelle Constitution qui aura pour conséquence de faire de Youan Chi Kaï un dictateur. Le cabinet est moribond. Le parti des gens de Canton, qui est maître de l'armée et de toutes les administrations de l'Etat, lutte pour s'assurer la suprématie. Il dispose, auprès de Youan Chi

Kaï, d'une puissante influence en la personne de Liang Che Yi, originaire de Canton, et qui est le confident et le factotum du président.

— *La course aux concessions.* — Les Anglais viennent d'obtenir une très importante concession de chemins de fer en Chine. C'est une véritable course aux concessions qui se mène actuellement à Pékin, singulièrement favorisée par l'habitude qu'a le gouvernement de Youan Chi Kaï de se faire donner des avances, des espèces de « bonnes mains », sur les contrats d'emprunt qu'il signe et qui sont les seules ressources lui permettant pour l'instant de vivre puisque l'impôt des provinces ne rentre guère encore à Pékin. La British and Chinese Corporation a obtenu du gouvernement chinois la concession d'un chemin de fer devant relier Nankin à Nangtchang, et ce dernier point aux charbonnages de Ping-Hsiang à Tchou Tcheou d'où elles sont transportées en bateau jusqu'à Hankéou. A Fou-tchéou la ligne se souderait au chemin de fer de Hankéou à Canton. Avec ses embranchements, ce nouveau chemin de fer, complétant la ligne anglaise de Changhaï-Ningpo à Hangtchéou et de Changhaï à Nankin, portera le réseau britannique dans la vallée du Bas-Yangtseu, à quelque chose comme 1.600 kilomètres. Toutes ces lignes sont ou auront été construites avec du capital anglais, des ingénieurs anglais et du matériel presque entièrement fourni par l'Angleterre. La nouvelle ligne coûtera d'ailleurs une somme de 200 millions de francs, fournie par un emprunt 5 % d'une durée de quarante-cinq ans, et contracté avec la garantie du gouvernement de Pékin. On assure que les Japonais protestent contre cette concession en disant que certaines des sections de voie ferrée à construire avaient déjà été accordées à des sujets nippons. Il n'y a aucune confirmation de cette nouvelle. C'est sur le chemin de fer à établir entre Foutchéou, Nangtchang et Kioukiang que les Japonais ont jeté leur dévolu, mais on ne sait pas à quel moment ils jugeront que les circonstances financières leur permettent de commencer la construction d'une pareille ligne.

— *L'École allemande de Changhaï.* — La Chambre des députés a voté, on le sait, sur le rapport de M. Louis Marin, un relèvement de crédit de 25.000 francs pour les œuvres d'Extrême-Orient. Cette somme doit faciliter la création à Changhaï d'une école de médecine, de droit et de génie civil, qui sera le couronnement des instituts français sur les bords du Yangtseu. Nous avons rappelé il y a quelque temps ce que sont ces instituts. A Changhaï même, de nouveaux efforts sont faits; le ministre de France, qui s'est rendu à Zi-ka-wei le 4 février dernier, s'est vivement intéressé à nos établissements scientifiques : sa visite ne peut pas rester sans lendemain. Cependant les Allemands ne perdent pas leur temps. Leur école, soutenue par la Société germano-asiatique, par la fondation Koppel, a depuis quelques années un budget de 100.000 piastres mexicaines, soit près de 250.000 francs. Elle comprend une école des langues où les élèves

restent trois ou quatre ans (cours de langue allemande, histoire et géographie allemandes, latin, botanique, zoologie, chimie, physique, mathématiques, en tout huit chaires) ; — une école médicale formée d'une section préparatoire et d'une section principale (cours de physique, chimie, anatomie, physiologie, hygiène, pathologie, chirurgie, obstétrique et gynécologie, dermatologie, maladies internes, en tout dix chaires, plus un grand amphithéâtre, un hôpital) ; — une école d'ingénieurs ouverte en 1913 avec, pour le début, un professeur et un contremaître (ateliers, amphithéâtres, salles de cours ; trois ans d'études). Les maisons allemandes ont tenu à honneur d'envoyer gratuitement les machines et les appareils même les plus coûteux afin d'établir la bonté du matériel allemand, la solidité du travail allemand, l'intelligence de l'effort allemand, la qualité supérieure de la science allemande. Nos nationaux à Changhaï n'ont pas attendu jusqu'aujourd'hui pour montrer ce que valent l'effort français et la science française. Si la métropole commence de comprendre l'intérêt de cette lutte d'influence, il n'est que temps.

Japon. — *La crise ministérielle.* — Le cabinet Yamamoto ayant démissionné, pour des raisons qui n'apparaissent pas très clairement dans les dépêches mais qui doivent tenir à la lutte actuellement engagée entre l'empereur et les politiciens parlementaires, un nouveau ministère a été constitué sous la présidence du vicomte Kijura, de nuance réactionnaire.

— *Mort de l'impératrice douairière.* — L'impératrice douairière du Japon est morte le 8 avril, à l'âge de soixante-trois ans. Elle avait épousé le mikado Mutsu Hito, qui mourut le 30 juillet 1912. L'impératrice Haruko était née à Kioto ; elle était princesse de la maison Ichijo.

III. — AFRIQUE.

Maroc. — *Le chemin de fer de Tanger-Fez.* — La Chambre des députés a voté sans débat, le 1er avril, le projet tendant à approuver la convention conclue par le commissaire résident général français au Maroc avec la Compagnie générale du Maroc et la Compagnie générale espagnole d'Afrique pour la concession du chemin de fer de Tanger à Fez.

Afrique Equatoriale Française. — *L'emprunt de 171 millions.* — La Chambre des députés a adopté le 27 mars le projet de loi autorisant le gouvernement général de l'Afrique Equatoriale Française à contracter un emprunt de 171 millions de francs, dont 6 millions seront consacrés à des installations d'occupation, 100.000 francs à

des achats de matériel, 12.400.000 francs à l'aménagement des ports, rades et cours d'eau navigables, et 152.500.000 francs à trois voies ferrées : 1° de Brazzaville à la côte ; 2° de N'Djolé à Kandjama ; 3° de Bangui à Fort-Crampel. Le gros effort va donc porter sur la construction des voies ferrées. A voir les résultats que donnent celles déjà en exploitation en Afrique Occidentale, on peut penser que ces millions seront un jour rémunérateurs et qu'ainsi la métropole sera récompensée des sacrifices qu'elle sera obligée de faire comme garantie de l'emprunt.

Afrique Occidentale Française. — *La réglementation de la chasse.* — Un décret du 25 mars réglemente minutieusement la chasse en Afrique Occidentale Française. L'objet de ce décret est d'abord de créer un règlement d'ensemble pour toutes les colonies du groupe, au lieu de s'en tenir à des mesures isolées et par suite inefficaces. Mais de plus, le décret assure désormais la préservation d'espèces qui tendaient à disparaître. Parmi les animaux dont il est désormais interdit de tuer aucun spécimen figurent les autruches, vautours, rhinocéros blancs, gorilles, chimpanzés, ânes sauvages. Parmi les animaux dont il est désormais interdit de tuer les individus non adultes et les femelles accompagnées de leurs petits, figurent : hippopotames (grande espèce), éléphants, rhinocéros noirs, etc.

IV. — AMÉRIQUE.

Etats-Unis. — *Les taxes du canal de Panama.* — Sur l'initiative du président Wilson, la Chambre des représentants de Washington a voté, le 31 mars, par 248 voix contre 162, l'abrogation de la clause d'exemption de la loi du canal de Panama de 1912 en faveur des caboteurs américains, laquelle clause n'était pas compatible avec le traité anglo-américain Hay-Pauncefote de 1901.

Nous sommes trop grands, trop puissants, trop soucieux de notre propre réputation, avait déclaré le président Wilson dans un message spécial au Congrès, pour ne pas remplir nos obligations largement et généreusement, sans chercher des subtilités et sans hésiter. Je vous demande de le faire pour appuyer la politique étrangère du gouvernement.

Mexique. — *La situation politique.* — La situation politique reste sensiblement la même. Les constitutionnalistes prétendent s'être emparés de Torreon et se félicitent bruyamment de cette victoire. Les fédéraux nient absolument que la ville ait succombé et font remarquer d'ailleurs que la possession de Torréon n'a pas une importance très considérable, puisque les constitutionnalistes s'en étaient déjà emparés il y a quelques mois et n'avaient pas alors cru utile de s'y maintenir. A Mexico, le Congrès s'est réuni le 1er avril. Le géné-

ral Huerta a lu lui-même un message au cours duquel il a déclaré que son intention était de ramener la paix au Mexique. Ses déclarations ont été approuvées avec enthousiasme. Le président, dans un langage amer, a fait ensuite allusion aux difficultés rencontrées par le Mexique pour obtenir de l'argent, à cause de l'influence exercée par l'attitude étrange d'une certaine puissance.

— *Les relations avec les Etats-Unis.* — M. O'Shaughnessy, secrétaire de l'ambassade des Etats-Unis à Mexico, étant tombé malade, et sa maladie paraissant devoir être de longue durée, le gouvernement des Etats-Unis a désigné pour le suppléer M. Warans Robbins, secrétaire d'ambassade à Paris, en ce moment aux Etats-Unis. L'agent confidentiel du président Wilson, M. John Lind, ayant échoué dans sa mission, est revenu à New-York.

République Argentine. — *La situation politique.* — Le *Journal des Débats* a reçu, le 2 avril, de Buenos-Aires, les informations suivantes sur la situation qu'a créée la maladie prolongée du président de la République, M. Saenz Pena. Malade depuis quelque temps déjà, M. Saenz Pena demanda aux Chambres, le mois dernier, un congé illimité afin de donner plus de liberté d'action au vice-président, M. de la Plaza. Ce congé illimité ne fut pas accordé sans difficulté par le Sénat qui voulait obliger le président à démissionner. Un conflit faillit naître à ce sujet entre les deux Chambres. Le ministère se retira. Il est à prévoir que M. Saenz Pena ne rétablira pas suffisamment ses forces pour exercer sa magistrature et que M. de la Plaza aura la présidence effective pendant les trois ans qui restent à courir jusqu'aux nouvelles élections pour la présidence. M. de la Plaza, Indien d'origine, est un homme de beaucoup de fermeté, de grand sens politique, très affable et d'habitudes plus simples que M. Saenz Pena. Comme agent financier de l'Argentine à Londres, il s'est acquis en Angleterre de précieuses amitiés. Il est bien disposé pour le gouvernement de Washington, qui tend de plus en plus à écarter de Buenos-Aires les influences européennes et qui, pour donner plus d'éclat à sa représentation au Brésil et en Argentine, vient de remplacer ses légations par des ambassades. Malgré ses quatre-vingts ans, M. de la Plaza paraît capable de mettre en bonne marche la machine administrative. S'il venait à manquer, ce serait, d'après la Constitution, le président du Sénat, M. de Villanueva, qui aurait à exercer le pouvoir. Le nouveau Cabinet qui vient de se former a pour ministre des Relations extérieures le rédacteur en chef du journal *la Nacion*, M. José Maria Murature.

LA CARICATURE A L'ÉTRANGER

La retraite de M. Giolitti.

Le Tentateur : « Tu as laissé brûler la friture; il faut que tu la manges. »
Giolitti : « Jamais de la vie ! J'aime mieux la laisser à d'autres. »

Pasquino (Turin).

L'entrevue de Venise.

Guillaume II a Victor Emmanuel : « Embrassons-nous. Le cinema est là. »

Pasquino (Turin).

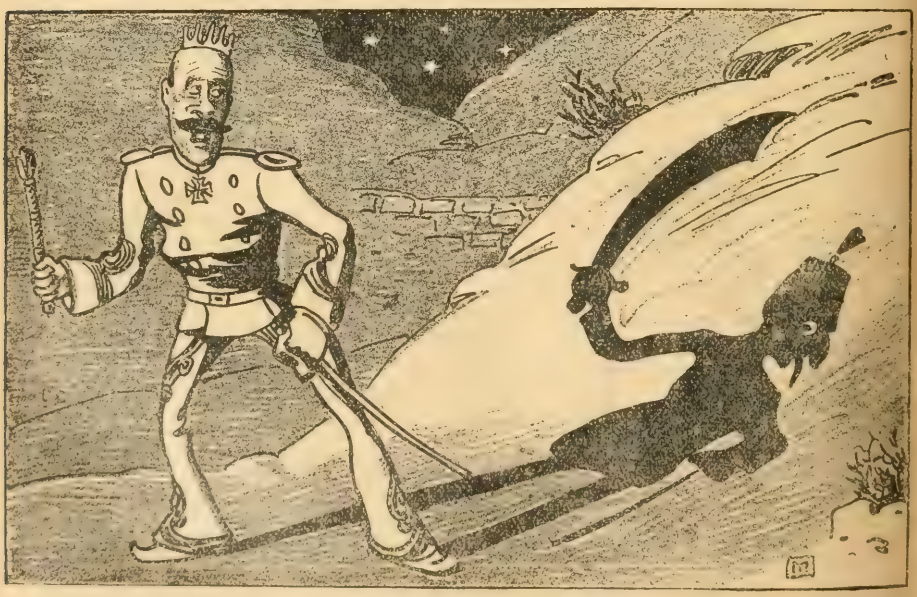

Le prince d'Albanie commence à avoir peur de son ombre.

Kikeriki (Vienne).

La crise militaire et le Home Rule.

Entre la coupe et les lèvres !...

Punch (Londres).

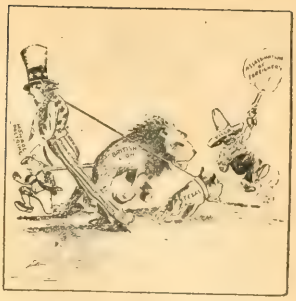

Les États-Unis au Mexique.

L'oncle Sam essaie d'arrêter le Texas, et la Doctrine de Monroë s'efforce de retenir l'Angleterre qui veulent se précipiter sur le Mexique.

Tenessean (Nashville).

La Prusse et l'Allemagne.

L'ÉLÉPHANT (la Prusse) dans le magasin de porcelaine (l'Empire) : « Ne crains rien, Bethmann, je marche doucement. »

Lustige Blätter (Berlin).

Deux opinions américaines sur l'abolition des taxes préférentielles du Panama.

Le président Wilson offre les États-Unis en hommage à la couronne d'Angleterre.

New-York American (New-York).

Le président Wilson arbore le pavillon de l'honneur national.

World (New-York).

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

SERVICE VÉTÉRINAIRE

Missions. — M. Forgeot, *vétérin.-maj. de 2e cl.*, est chargé d'une mission en Turquie.

Afrique Occidentale. — M. Nainsouta, *vétérin. aide-maj. de 1re cl.*, est désig. pour l'escad. de spahis sénégalais.

GENDARMERIE

Inde Française. — M. le *capit.* Dupuy est désig. pour Pondichéry.

Troupes coloniales.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Indochine. — M. le *général de division* Sucillon est nommé commandant supérieur des troupes de l'Indochine.

Annam-Tonkin. — M. le *général de division* Gossot est nommé au command. de la division du Tonkin.

INFANTERIE

Annam-Tonkin. — MM. le *chef de bataill.* Sourisseau; les *capit.* Gillet, Nicolay, Vinet, Schneitter, Royon, Tujague, Castinetti et Masse; les *lieut.* Séchet, Charbonnier, Gaudron et Roux et le *sous-lieut.* Chabeil de Morière sont désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — MM. les *capit.* Chauveau et Désery et le *lieut.* Marchesseau sont désig. pour la Cochinchine.

Chine. — MM. le *chef de bataill.* Gadoffre et le *lieut.* Caresme sont désig. pour la Chine.

Afrique Occidentale. — MM. le *chef de bataill.* Mattei; les *capit.* Castaing, Héral, Durand et Arbogast et les *lieut.* Vian et Brunot sont désig. pour l'A. O. F,

Afrique Equatoriale. — MM. les *capit.* Chrétien et Thibault; les *lieut.* de Beon, Guillot et Châteauvieux et les *sous-lieut.* Blutel et Lesieur sont désig. pour l'A. E. F.

Madagascar. — MM. les *capit.* Rayet, Robert et Heysch; les *lieut.* Quod, Dion, Dor et Bouriand et le *sous-lieut.* Jacquelin sont désig. pour Madagascar.

Nouvelle-Calédonie. — M. le *sous-lieut.* Lorenzi est désig. pour la Nouvelle-Calédonie.

ARTILLERIE

Annam-Tonkin. — MM. les *capit.* Lavarde et Gaune sont désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — MM. le *colonel* Boucher, le *capit.* Guillaume et le *lieut.* Pompier sont désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — MM. le *lieut.-col.* Béroud et le *capit.* Barrier sont désig. pour l'A. O. F.

Afrique Equatoriale. — MM. les *capit.* Crucciani et Blanchet sont désig. pour l'A. E. F.

Madagascar. — M. le *capit.* Gilles est désig. pour Madagascar.

Officiers d'administration.

Afrique Occidentale. — M. l'*offic. d'administ. de 2e cl.* Le Révérend est désig. pour l'A. O. F.

CORPS DE L'INTENDANCE

Cochinchine. — M. le *sous-intend. de 1re cl.* Gourvest est nommé directeur de l'intendance de la Cochinchine et du Cambodge.

Afrique Occidentale. — M. le *sous-int. de 2e cl.* Denarcy est désig. pour l'A. O. F.

Officiers d'administration.

Annam-Tonkin. — MM. les *offic. d'administ.* Vicart, Tiart et Muller sont désig. pour le Tonkin.

Afrique Occidentale. — M. l'*offic. d'administ. de 2e cl.* Andréani est désig. pour l'A. O. F.

CORPS DE SANTÉ

Annam-Tonkin. — MM. le *méd.-maj. de 1re cl.* Le Corre et le *méd.-maj. de 2e cl.* Chapeyrou sont désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — M. le *méd.-maj. de 2e cl.* Saujeon est désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — MM. les *méd.-maj. de 2e cl.* Arlo, Richer et Nicod sont désig pour l'A. O. F.

Afrique Equatoriale. — M. le *méd.-maj. de 2e cl.* Geniès est désig. pour l'A. E. F.

Madagascar. — M. le *méd.-maj. de 1re cl.* Lafaurie est désig. pour Madagascar.

Guyane. — M. le *méd.-maj. de 2e cl.* Marque est désig. pour l'administ. pénitentiaire.

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Pierre Guesde est nommé chef du cabinet du ministre des Colonies;

M. Rivet (L.-M.-F.-E.), est nommé résident supérieur p. i. au Tonkin.

Ont été nommés chefs adjoints du cabinet du ministre :

M. Pasquier (Pierre-Marie-Antoine), administrateur de 2e classe des services civils de l'Indochine ;

M. Ferry (Marie-Alfred-René), sous-chef de bureau à l'administration centrale des colonies;

M. Cottret (P.-D.), sous-chef de bureau de 3e cl. à l'administ. centrale du ministère des Colonies a été mis à la disposition du gouverneur général de l'Indochine.

Sont nommés :

Juge suppléant de la justice de paix de Pondichéry (Inde), M. Kichenassamy. — Juge de paix à Karikal (Inde), M. Vally. — Juge suppléant au tribunal de Cantho, M. Doen Vinh Thuan. — Lieutenant de juge à Bentré, M. Dupré;

Attaché au parquet du procureur général de l'Indochine, M. Clerin;

Procureur de la République à Soctrang, M. Habert (Maurice). — Juge d'instruction à Saïgon, M. Abor.— Lieutenant de juge à Haïphong, M. Guiselin. — Juge de paix à compétence étendue à Bien-hoa, M. Do-Huu-Tri. — Lieutenant de juge à Long-xuyen, M. Canavaggio, — Juge suppléant au tribunal de Saïgon, M. Moquay. — Avocat général en Indochine, M. Joyeux. — Conseiller à la Cour d'appel de l'Indochine, M. Fruteau. — Président du tribunal de Saïgon, M. de Saint-Michel-Dunezat. — Procureur de la République à Vinh-long, M. Crosnier de Briant. — Procureur de la République à Long-xuyen, M. Briffaut. — Juge de paix à compétence étendue à Tay-ninh, M. Chabanier. — Juge de paix à compétence étendue à Rach-gia, M. Dubreuil. — Lieutenant de juge à Bentré, M. Dupré. — Conseiller à la Cour d'appel de l'Afrique Occidentale, M. Rives. — Juge président au tribunal de Dakar, M Motais de Narbonne. — Juge président au tribunal de Nouméa (Nouvelle-Calédonie), M. Falk. — Lieutenant de juge à Tananarive, M. Deymes. — Procureur de la République à Chandernagor, M. Leboucher. — Juge au tribunal de Pointe-à-Pitre, M. Dexant. — Substitut du procureur de la République à Pondichéry, M. Ollier. — Juge suppléant à Pondichéry, M. Dartiguenave.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

Le problème mondial, études de politique internationale, par ALBERTO TORRES. Un vol in-8° de 215 pages. Imprensa nacional, Rio de Janeiro.

Dans cet ouvrage d'une psychologie générale très élevée, l'auteur examine d'abord les grands problèmes de l'humanité : la lutte pour la vie; l'idée de la guerre, phénomène social plutôt que national ; l'idée de la paix et son évolution. Il recherche ensuite la solution de ces graves problèmes en s'inspirant de l'histoire mondiale, et conclut en exposant les données logiques de l'organisation de la paix permanente par la création d'un Congrès permanent des puissances appuyant de son autorité les jugements d'une cour internationale de justice.

Napoléon et les grands généraux de la Révolution et de l'Empire, par le comte DE LORT DE SÉRIGNAN, ancien professeur d'histoire militaire à Saint-Cyr. Un vol. in-8° raisin de 315 pages. Paris, Fontemoing et Cie, éditeurs,

La Révolution francaise inaugura un système de guerre qui différait essentiellement de tout ce que l'on avait pratiqué jusque-là en fait d'art militaire. Ce système nouveau ne connaissait ni les places de ravitaillement, ni les magasins, ni les marches compassées du XVIIe siècle; il était basé sur le mouvement et sur ce principe que la guerre doit nourrir la guerre. Toutefois deux écoles s'inspirèrent alors de cette nouvelle méthode de combat, deux écoles se synthétisant en deux personnalités qui les représentent au plus haut degré : l'école de l'armée d'Allemagne et l'école de l'armée d'Italie, l'école de Moreau et l'école de Bonaparte. Le livre si intéressant du comte de Lort de Sérignan étudie successivement chacune de ces deux écoles, la première partie de l'ouvrage étant consacrée à Bonaparte et à son élève Davout, la seconde à Moreau et à ses collaborateurs Lecourbe, Desaix, Gouvion Saint-Cyr. La lecture en est aussi attachante qu'instructive et permet de bien connaître le véritable caractère de nos premiers chefs d'armée de la Révolution et de l'Empire.

Les Étapes de la royauté d'Alphonse XIII, par ROBERT MEYNADIER. Un volume in-16, Perrin et Cie. éditeurs, Paris.

Le livre de M. Robert Meynadier, en même temps qu'il éclaire la physionomie politique si intéressante d'Alphonse XIII, nous met au courant des fluctuations de la vie publique chez nos voisins depuis dix années. On y voit l'Espagne, d'abord hypnotisée par les vicissitudes d'une politique intérieure sans pivot, tourner les yeux vers le trône, y trouver le fanion, puis le guide et aboutir à une entrée en scène dans le concert européen, peut-être à nos côtés. Les parlementaires, les diplomates et les historiens ont un intérêt évident, dans l'état actuel des choses, à connaître cet ouvrage d'un auteur spécialiste de la question.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

Deuxième répertoire de droit colonial et de droit maritime, par D. PENANT, préface de Manuel Baudouin. Un vol. grand in-8° de 818 pages. Paris, à l'Administration du *Recueil général*.

Catalogue de la bibliothèque de la Chambre de Commerce de Paris. Un vol. grand in-8° de 554 pages. Paris, Hôtel de la Chambre de Commerce.

L'Administrateur-Gérant : P. CAMPAIN.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

ALLIANCE OU ENTENTE : PAIX OU ÉQUILIBRE

La quinzaine écoulée a été marquée par deux événements diplomatiques, l'entrevue du comte Berchtold et du marquis de San Giuliano à Abbazia et le voyage des souverains anglais à Paris. Nos lecteurs nous excuseront de ne pas leur parler longuement de l'entrevue d'Abbazia. Nous ignorons l'art de pérorer *devant* un mur *derrière* lequel il s'est passé quelque chose, quand ce mur est resté impénétrable. Or il l'est resté, et si tout le monde se doute que les ministres tripliciens ont causé d'Albanie et d'Asie Mineure, personne ne sait exactement s'ils se sont entendus pour une action commune en Albanie, au cas où les autres puissances protectrices de cette jeune principauté leur fausseraient compagnie, et si l'Autriche s'est fait reconnaître par son alliée une zone d'influence en Asie Mineure. Des événements prochains nous donneront sur ces points des clartés qu'il ne faut pas demander au communiqué aussi banal qu'optimiste qui constate la parfaite identité des vues autrichiennes et italiennes, et se termine sur une bonne pensée à l'adresse de l'allié berlinois, le trait d'union indispensable aux deux autres.

A la suite de leurs entretiens au quai d'Orsay, sir Edward Grey et M. Doumergue ont tenu à donner aux interlocuteurs d'Abbazia une réplique tout à fait symétrique, où il est également question de l'identité des vues des gouvernements anglais et français et de leur accord parfait avec le gouvernement russe pour le maintien de l'*équilibre* et de la *paix*. Entre ces deux manifestations diplomatiques il n'y a qu'une différence, c'est que celle de Paris a été soulignée par l'accueil enthousiaste que le peuple français a fait aux souverains anglais, tandis que celle d'Abbazia a provoqué les plus aigres commentaires de

la presse italienne! Mais ceci dit, on peut se demander si la Triple Entente est bien susceptible d'assurer à la fois l'*équilibre* et la *paix*, comme le dit le communiqué du quai d'Orsay. Personne n'a mieux fait ressortir les points de force et de faiblesse de ce régime diplomatique que M. Stephen Pichon dans une communication récemment adressée au *Times*.

Dans l'état actuel de l'Europe, a dit notre ancien ministre des Affaires étrangères, l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie sont unies par un pacte en prévision d'éventualités déterminées : aucune des trois puissances ne peut éluder les obligations ainsi contractées sans manquer à sa parole. En face de cette Triple Alliance, la France et la Russie sont également liées par des stipulations formelles prévoyant une coopération militaire. Un troisième Etat, l'Angleterre, a signé avec la France en 1904, avec la Russie en 1907, des accords sur des points particuliers qui ont amené peu à peu une entente constante sur la politique générale. Il serait puéril de nier que la Triple Alliance constitue une forme de groupement supérieure. Sans doute, à notre époque, les alliances n'ont de valeur durable que si la communauté des intérêts persiste elle-même, et à ce point de vue le groupement France-Angleterre-Russie présenterait peut-être plus de garanties que le groupement Autriche-Italie. Sans doute aussi une signature, d'ailleurs contraire aux traditions britanniques, n'ajouterait rien à notre certitude qui est basée sur la loyauté et aussi sur le bon sens de l'opinion anglaise. Mais ceci n'empêche que, surtout en cas de crise, l'organisation de la Triple Alliance n'ait d'indiscutables avantages par cela même qu'elle prévoit l'action et permet par conséquent de la rendre plus rapide et plus décisive. Si donc la Triple Entente veut être à la hauteur de sa tâche pacifique en même temps que faire contrepoids au groupe opposé, elle doit comporter un échange permanent de vues entre les trois partenaires et des accords particuliers sur certains points.

Il est impossible de mieux distinguer la forme du fond, l'apparence de la réalité. Nous sera-t-il permis néanmoins d'ajouter un mot aux considérations qui précèdent? La Triple Entente n'est pas seulement forte par l'absence d'un antagonisme analogue à celui qui existe entre l'Autriche et l'Italie, elle l'est encore par ses moyens matériels, par ses armées et par ses flottes. Outre que le nombre de ses régiments et de ses cuirassés est supérieur à celui de la Triple Alliance, il convient de ne pas perdre de vue que l'armée autrichienne serait obligée de faire des détachements considérables sur les frontières méridionales de la monarchie pour tenir en respect les Balka-

niques, et que l'armée italienne, dont il faut défalquer d'ailleurs les gros contingents de Libye, ne saurait, au moins au début d'une guerre, intervenir que sur un théâtre tout à fait secondaire d'opérations. Si on ne tenait compte que de cette force matérielle, la Triple Entente serait assez forte pour imposer à l'Europe sa volonté, c'est-à-dire la paix. Mais il faut tenir aussi compte des facteurs moraux. Tant que l'Angleterre ne sera pas l'alliée de la France et de la Russie, on n'ôtera pas de la tête des pangermanistes belliqueux que l'Angleterre, au moment décisif, *ne marcherait pas*, quelque chaleureuses que puissent être des démonstrations comme celles dont nous venons d'être les témoins. Et cet état d'esprit des pangermanistes fait que la paix n'est pas assurée. C'est pour cette raison que dans ces derniers temps la pacifique Russie n'a pas caché son désir de voir l'entente transformée en alliance. En France, où l'opinion est mieux informée des nécessités de la politique intérieure anglaise, nous n'avons jamais pensé que cette transformation fût possible, et la mauvaise foi seule fait dire à la presse allemande que nous avons éprouvé ces jours-ci une déception, et que nous en éprouverons une autre prochainement, quand sera publié l'accord anglo-allemand sur les colonies portugaises.

Que si au contraire on considère la Triple Entente non plus comme un facteur de paix, mais simplement comme un facteur d'équilibre, il n'y a plus aucune raison pour en souhaiter la transformation. Et il ne sert de rien de prétendre que, dans les conflits diplomatiques de ces dernières années, la Triple Entente a enregistré plus d'échecs que de succès. Ces échecs sont dus à des erreurs de méthodes, à des incertitudes de direction, quelquefois même à des manques de confiance, dont le régime de l'Entente ne saurait être rendu responsable. La preuve en est qu'au cours de la crise orientale, les deux chancelleries alliées de France et de Russie ont quelquefois donné l'impression d'une cohésion moins grande que les chancelleries amies de France et d'Angleterre. Mais si on persévère dans la voie où on vient enfin de s'engager tardivement, si on répond aux notes concertées et identiques de la Triple Alliance par des notes également concertées et identiques, et si on fait comprendre que la paix est le moyen par lequel on veut atteindre le but, mais que la paix n'est pas en elle-même le but poursuivi, il y a des chances sérieuses pour qu'il n'y ait plus dans les prochaines luttes diplomatiques de vainqueur ni de vaincu.

En réalité, ce à quoi il faut attacher plus d'importance qu'à un nouvel instrument diplomatique ou à une convention mili-

taire formelle, énumérant les *casus belli* et les effectifs que chaque puissance met dans le jeu, c'est au contact permanent des états-majors alliés et amis, qui doivent élaborer à loisir tous les plans de guerre possible. Il doit être entendu que l'Angleterre ne s'engage politiquement à rien, mais que le jour où elle s'engagerait (qui serait peut-être le jour de la déclaration de guerre) on ne serait pas obligé de se livrer à des improvisations militaires qui seraient fort dangereuses à une époque ou le premier mois d'hostilités peut avoir une importance capitale. Rien d'ailleurs n'autorise à penser que les précautions militaires n'ont pas été prises minutieusement, comme semble le craindre M. Lavisse dans la lettre qui a paru simultanément dans le *Times* et dans le *Temps*.

Il y a dans cette lettre un passage qui a piqué au vif les Anglais. C'est celui où le directeur de notre Ecole normale croit apercevoir en Angleterre « un flottement, une dispersion, un émiettement de l'opinion publique ». Dans le très curieux article qu'il a consacré à répondre à M. Lavisse, le *Times* s'élève là contre.

Pour lui, la *démocratie impériale* saurait faire preuve de la même résolution virile que le « Old England » d'autrefois. Mais il faut bien comprendre tous les facteurs nouveaux qu'impliquent ces deux mots : *démocratie impériale*. En Angleterre comme en France, de nouvelles classes arrivent au pouvoir ; en outre, dans les Dominions britanniques, de nouvelles nations grandissent et prennent conscience de leur force. Or, les classes et les nations ont leurs intérêts propres, leurs préoccupations à elles. Il faudrait que la nécessité d'un conflit européen leur apparût avec la clarté du jour pour qu'elles s'y résignassent. Les guerres préventives ne leur disent rien qui vaille. Eloignés de l'Europe et de ses controverses, vivant de leur vie propre, les Anglo-Saxons des Dominions, avec la confiance et aussi l'inexpérience de la jeunesse, seraient moins sensibles que les Anglais d'Angleterre à un coup frappé sur la Vistule ou sur le Rhin et n'en comprendraient pas la répercussion sur Sydney, Toronto, Cape Town ou Vancouver. Or, l'empire britannique ne peut agir qu'en bloc, et il ne peut agir en bloc sans l'unanimité de toutes ses parties éparses. La diplomatie britannique ne peut donc avoir les coudées aussi franches que celle d'un pays plus homogène ou moins complexe.

Il faut lire entre les lignes de ces ingénieuses déductions du *Times* pour percevoir la vérité. Cette vérité est que pour plusieurs Dominions, par exemple pour le Canada qui a refusé de participer à l'accroissement de la marine impériale, la contri-

bution à une grande guerre serait à peu près nulle. D'où il appert que c'est bien plutôt la métropole elle-même que les Dominions qui a l'appréhension de cette grande guerre, non seulement parce qu'elle a aujourd'hui la mentalité des *beati possidentes* et qu'en matière de politique internationale elle est d'humeur purement conservatrice, préoccupée uniquement de garder ce qu'elle a, mais encore parce qu'elle est tenaillée par le souci, non pas des Dominions, mais de l'Inde, pour les raisons qui ont été maintes fois exposées dans cette revue.

Parmi les puissances de la Triple Entente, toutes pacifiques, aucune n'est donc plus foncièrement pacifique que l'Angleterre. Il semblerait alors que la diplomatie britannique dût être la première à vouloir transformer la Triple Entente en un instrument de paix certaine. Elle y répugne cependant parce qu'elle est bien obligée de compter avec son opinion publique et que cette dernière, aussi bien par tradition que par crainte qu'une alliance n'implique dès le temps de paix de gros sacrifices personnels et financiers, ne veut pas entendre parler d'engagements formels. Nous retombons sur notre conclusion de l'autre jour, à savoir que la politique intérieure des Etats domine souvent leur situation diplomatique. Mais ceux qui, comme nous, tiennent par-dessus tout à l'équilibre ne voient pas grand inconvénient au *statu quo* actuel. Et nous serions tentés de dire (*si parva licet componere magnis*) qu'il en est de cette question de l'alliance comme de celle du tunnel sous la Manche. La France est prête à construire le tunnel, mais, politiquement parlant, elle se console aisément que les Anglais s'y refusent, parce qu'il lui paraît qu'ils y sont plus intéressés qu'elle-même.

Commandant DE THOMASSON.

LES CHEMINS DE FER FRANÇAIS DANS LA TURQUIE D'ASIE

C'est le 14 octobre dernier qu'avait été paraphé par la Porte et l'ambassade de France un premier accord sur diverses réclamations présentées par l'ambassade à la suite d'un arrangement intervenu entre M. Pichon et Djavid bey. Il aura fallu six grands mois pour que cet accord devienne définitif. Ici même, dans un précédent article, M. Robert de Caix a étudié, avec sa compétence bien connue, le sens politique de ces négociations et leur portée. Nous voulons seulement compléter cette étude en examinant, au point de vue de leur tracé et de leur valeur économique, les lignes de chemins de fer concédées aux capitalistes français : elles se divisent en deux groupes, un groupe en Syrie, un groupe beaucoup plus important en Arménie.

Avant l'accord actuel, le réseau des chemins de fer exploités en Syrie et en Palestine comprenait six lignes : 1° la ligne de Jaffa à Jérusalem, 86 kilom. 630, entreprise essentiellement française, à capitaux français, à direction française, mais sous le contrôle du gouvernement ottoman et avec un personnel en partie ottoman (rails de provenance française et belge, locomotives de provenance américaine; construction revenue à 10 millions) ; 2° la ligne de Beyrouth à Damas, 130 kilomètres environ, dont la construction, commencée en décembre 1892, était terminée en mars 1894, ligne construite par une société française, la Société des Batignolles, possédée et exploitée par une société d'origine française, la Société des chemins de fer ottomans économiques de Beyrouth-Damas-Hauran ; 3° la ligne de Damas à Mzerib, dans le Hauran, 101 kilomètres, inaugurée le 22 juillet 1894 et appartenant à la même société ; 4° la ligne de Reyak (station du chemin de fer de Beyrouth à Damas) à Alep, par Boalbek, Homs et Hamah, achevée en 1906 et appartenant à la même société; 5° la ligne de Damas à Haïfa, se détachant à Deràa de la ligne du Hedjaz, environ 161 kilomètres, concédée à l'origine à une société anglaise, la *Syria Ottoman Railway*, fondée par MM. Pilling et Yousouf Elias et dont la concession date de 1891, construite en 1904-1905 par le gouvernement ottoman et ouverte à la circulation le 15 octobre 1905; 6° la ligne du Hedjaz ou de La Mecque, 459 kilomètres

en Syrie jusqu'à Maan, ligne de pèlerinages, due au zèle pieux du sultan Abd ul Hamid, commencée en 1901 et construite par des soldats turcs sous la direction d'ingénieurs européens.

La nouvelle ligne qui nous est concédée en Syrie a pour but de relier la ligne française de Beyrouth à Damas à la ligne française de Jaffa à Jérusalem ; elle part en effet de la station de Reyak, sur la ligne de Beyrouth à Damas, à 78 kilomètres de Damas, pour aboutir à la station de Ramleh, sur la ligne de Jaffa à Jérusalem, à 22 kilom. 550 de Jaffa et à 64 kilom. 080 de Jérusalem. Comme conséquence, Jérusalem, actuellement isolée, serait rattachée au réseau général de la Turquie d'Asie, et il serait possible d'aller en chemin de fer de Paris à Jérusalem en passant par Constantinople et en empruntant la ligne allemande de Bagdad jusqu'à Alep.

Le tracé pourrait être le suivant : de Reyak à Racheiya par la dépression de Bekaa, située entre le Liban et l'anti-Liban ; Racheiya est une petite ville de 3.000 habitants sur les pentes du massif de l'Hermon (environ 50 à 60 kilomètres) ; de Racheiya à Hasbeiya, à travers une région montagneuse (25 à 30 kilomètres environ) ; Hasbeiya, à 695 mètres d'altitude, est une localité de 5.000 habitants, dans une contrée verdoyante et fertile ; de Hasbeiya au gros bourg d'Ed-Djedeïdé, environ 20 kilomètres (on devrait obtenir ultérieurement la concession d'un embranchement d'Ed-Djedeïdé à Saïda (Sidon) par Arnoûn et Nabatéyé (40 à 45 kilomètres) avec sous-embranchement de Nabatéyé à Sour (Tyr), 30 à 35 kilomètres.

D'Ed-Djedeïdé à Baniyas, 329 mètres d'altitude, 30 kilomètres ; de Baniyas au lac de Huleh par la haute vallée du Jourdain et du lac de Huleh à Safed, 30.000 habitants, 838 mètres d'altitude, le point le plus élevé de la Galilée, 40 kilomètres ; de Safed à Medjdel et à Tibériade, 5.000 habitants (25 à 30 kilomètres) : de Tibériade à Nazareth, 25 à 30 kilomètres ; de Nazareth à El-Fuleh, station du chemin de fer de Damas à Haïfa, 15 kilomètres ; d'El-Fuleh à Genin par la riche plaine d'Esdrelon, 15 kilomètres ; de Genin au village de Kubatieh, 8 à 10 kilomètres ; de Kubatieh au village de Jeba, 15 kilomètres ; de Jeba à Sebastiyeh, l'antique Samarie, 10 kilomètres ; de Sebastiyeh à la ville de Naplouse, 25.000 habitants, 10 à 15 kilomètres ; de Naplouse à Ramleh, 60 à 70 kilomètres. Au total, comme l'on voit, de 348 à 390 kilomètres.

Les travaux pourraient être entrepris à la fois côté Ramleh (*viâ* Jaffa) et côté Reyak (*viâ* Beyrouth). En deux ans, on pourrait livrer à l'exploitation le secteur Ramleh-Naplouse et le secteur Reyak-Racheiya ; la cinquième année, le secteur Na-

plouse-Genin et le secteur Racheiya-Hasbeiya; la sixième année, le secteur Genin-El-Fuleh, ce qui fait que dès cette époque on pourrait aller par voie ferrée à Jérusalem en empruntant la ligne ottomane Damas-Deràa-El-Fuleh, et le secteur Hasbeiya-Ed-Djedeïdé; la septième année, le secteur El-Fuleh-Nazareth et le secteur Ed-Djedeïdé-Baniyas; la dixième année, le secteur Nazareth-Tibériade et le secteur Baniyas-Safed, les plus difficiles peut-être à construire; la douzième année, le secteur Tibériade-Safed.

Une telle ligne exigera d'assez nombreux travaux d'art, mais elle traverse deux régions intéressantes et relativement productives : la Galilée et la Samarie. L'embranchement Ed-Djedeïdé-Saïda-Sour offrirait aussi son intérêt pour compléter le réseau. La concession de ces voies ferrées se complète par celle des travaux d'amélioration du port de Jaffa et du port de Haïfa. Dans l'avenir, la compagnie concessionnaire du Reyak-Ramleh pourra chercher à établir une entente avec le gouvernement turc et avec le gouvernement anglo-égyptien en vue du prolongement Ramleh-Askalon-Gaza-El-Arish qui amènerait la jonction avec le réseau égyptien et permettrait d'aller au Caire par voie ferrée, ce qui augmenterait considérablement le nombre des hivernants en Egypte; cette ligne serait d'une construction facile et peu coûteuse.

M. Robert de Caix craint très justement que la convention ne nous accorde rien dans la Syrie septentrionale, et ce évidemment à l'instigation des Allemands. Cependant nous aurons à créer un port à Tripoli de Syrie et comme aucun chemin de fer n'aboutit à Tripoli, le mouvement commercial du futur port sera toujours assez restreint. Incontestablement, une ligne de Homs à Tripoli et une ligne de Hamah à Tripoli eussent été particulièrement intéressantes, bien que le prix de revient en fût élevé, puisqu'il s'agit de traverser la chaîne du Liban. On comprend que les Allemands s'y soient opposés; ils entendent drainer par Alep tout le commerce de la Syrie septentrionale vers le port d'Alexandrette sur lequel ils fondent les plus grandes espérances; ils ne nous abandonnent que le domaine de la Syrie méridionale et c'est un domaine qui mérite bien que l'on s'en occupe. Peut-être ne nous heurterons-nous pas à une opposition aussi vive si nous demandons une ligne de Tripoli à Reyak : cette ligne pourrait, soit suivre le littoral maritime par Batroun, ville de 5.000 habitants, et Djebeïl, l'antique Giblet des croisades, jusqu'à l'embouchure du Nahr-Ibrahim et remonter ensuite la vallée du Nahr-Ibrahim pour atteindre Afka en plein Liban; ou bien pénétrer par la

riche région d'El-Koura, Btourran, Kafr-Akka, Douma et Akouran au cœur des massifs libanais; d'Afka, dans un cas comme dans l'autre, la ligne descendrait directement sur Reyak. Un tel tracé assurerait un arrière-pays au port de Tripoli et n'éveillerait pas les susceptibilités germaniques. Reste à savoir si le mouvement commercial serait en proportion du prix de revient et du prix d'exploitation (1).

***

Le futur réseau français d'Arménie est beaucoup plus important, au point de vue économique tout au moins; il est certain qu'au point de vue politique les intérêts français sont beaucoup plus sérieux en Syrie qu'en Arménie, où politiquement nous travaillerons pour le compte de nos alliés les Russes; mais si l'on se place sur le terrain uniquement économique, les chemins de fer d'Arménie ont un réel avenir. Examinons d'abord quel est l'état des voies ferrées en Turquie d'Asie en dehors de la Syrie.

Le chemin de fer de Moudania à Brousse, 42 kilomètres à voie étroite, fut construit pour le compte du gouvernement ottoman par M. William Pressel; mais terminé en 1881, il resta inexploité jusqu'en 1891; à cette date, il fut remanié par la Société française des Batignolles et acheté au gouvernement ottoman par la Société actuelle du chemin de fer Moudania-Brousse, dont le fondé de pouvoir était M. Nagelmacker; cette société a la concession du prolongement de la ligne jusqu'à Kusahia, par la station thermale de Tauschanli.

L'origine du réseau allemand, aujourd'hui si important, est une ligne construite également par les soins et sous la direction du gouvernement ottoman, de 1871 à 1873, entre Haïdar-Pacha, gare près de Scutari, et Ismidt, l'antique Nicomédie. L'exploitation de cette ligne fut concédée par le gouvernement en 1880 pour une durée de vingt ans à MM. Ludwig Seifelder, Alt, Hanson et Taferopoulo, avec la faculté pour le gouvernement de racheter cette location lorsqu'il le voudrait. Et en 1888, usant de ce droit, le gouvernement ottoman cédait en effet la ligne à M. Kaulla, fondé de pouvoir de la « Deutsche Bank », de Berlin, en même temps qu'il lui concédait le prolongement jusqu'à Angora. Le secteur d'Ismidt à Ada-Bazar était inauguré le 9 juillet 1890 et le rail atteignait Angora au cœur de la Turquie d'Asie, le 31 décembre 1892. Le développement total

(1) Au moment où ces lignes sont écrites, l'accord franco-allemand n'est pas encore publié.

de la ligne Ismidt-Angora ou ligne d'Anatolie est de 577 kilom. 718.

C'est sur cet important réseau d'Anatolie que devait se souder le fameux chemin de fer de Bagdad. Une nouvelle convention passée entre le ministère ottoman des Travaux publics et M. Kaulla octroyait en effet à celui-ci : 1° un embranchement de la station d'Eski-Chehir sur la ligne précédente à Afioun-Kara-Hissar où le réseau allemand d'Anatolie se relierait au réseau du vilayet de Smyrne ; 2° un embranchement d'Angora à Kaisarieh; 3° un embranchement d'Ada-Bazar à Héraclée, port sur la mer Noire. Le premier embranchement est construit et exploité, les deux autres ne le sont pas.

Le réseau du vilayet de Smyrne est le plus ancien de la Turquie d'Asie; il comprend : 1° la ligne de Smyrne à Aïdin, avec son prolongement jusqu'à Dinaïr dans le vilayet de Brousse, concédée le 23 septembre 1856 à une société anglaise, terminée jusqu'à Aïdin, en 1866 (ce n'est qu'en 1935 que la ligne principale et ses embranchements pourront faire retour à l'Etat). Ce réseau comprend une ligne principale de Smyrne à Aïdin 130 kilomètres, un embranchement d'Aïdin à Sara-Keui, 101 kilomètres, un embranchement de Sara-Keui à Dinaïr, dans le vilayet de Brousse, 145 kilom. 500; un embranchement de la station de Paradis à Boudja, 2 kilom. 400 ; de la station de Cazmir à Sevdi-Keui, 1 kilom. 600 ; de la station de Torbali à Tireh, dans le sandjak de Smyrne, 147 kilom. 900; de la station de Tchatal-Kara-Agadj à Eudemich, dans le même sandjak, 25 kilom. 300 ; de la station de Baladjik à Seuké, dans le sandjak d'Aïdin, 22 kilomètres; de la station de Gondjeli à Denizli, dans le sandjak de Denizli, 9 kilomètres; de la station Sutladj à Tchivril , dans le vilayet de Brousse, 30 kilom. 600 : au total 515 kilom. 300.

2° Le chemin de fer de Kassaba, concédé à une compagnie anglaise le 4 juillet 1863, comprenant un secteur de Smyrne à Magnésie, 66 kilomètres; un secteur de Magnésie à Kassaba, 27 kilom. 250 ; un secteur de Kassaba à Alachehr, 75 kilom. 750; un secteur d'Alachehr à Ouchak et à Afioun-Kara-Hissar dans le vilayet de Brousse, 247 kilomètres, concédé en 1893 ; un embranchement de Smyrne à Bournabad, 2 kilom. 600; un embranchement de Magnésie à Soma, concédé en 1887, 94 kilom. 600 (l'embranchement de Soma doit être prolongé plus tard jusqu'à Panderma, sur la mer de Marmara, avec embranchement de Karassi à Ouchak). Tout le réseau fut retrocédé en 1893 à M. Nagelmacker, directeur de la compagnie des wagons-lits.

Les Allemands ne s'en sont pas tenus au prolongement de leur ligne d'Anatolie d'Eski-Chehir, l'ancienne Dorylée, à Afioun-Kara-Hissar, 163 kilomètres, où a lieu la rencontre avec la ligne venant de Smyrne. C'est d'Afioun-Kara-Hissar, que part en réalité le chemin de fer de Bagdad. Le premier secteur, d'Eski-Chehir à Koniah par Afioun-Kara-Hissar, 435 kilomètres, fut concédé en 1893 à M. Kaulla (en même temps qu'une ligne d'Angora à Kaïsarieh, qui n'est pas encore construite). Le second secteur construit fut celui de Koniah à Eregli, 190 kilomètres, puis d'Eregli à Bulgurlu, 10 kilomètres; Bulgurlu est à l'extrémité sud du vilayet de Koniah. Un article paru dans les *Questions Diplomatiques et Coloniales* du 1er septembre 1913 indiquait quel était à cette époque l'état des travaux du chemin de fer de Bagdad. Un nouveau secteur de 100 kilomètres, celui de Bulgurlu à Bozansi-Karabounar, au pied du Taurus, a été ouvert à l'exploitation ; mais les 25 kilomètres qui séparent Bozansi-Karabounar de Dorak avec le tunnel de Baghtché, 6 kilomètres à travers la chaîne du Taurus, sont loin d'être terminés; il faudra peut-être attendre quatre ou cinq ans avant que Mersina, le port du vilayet d'Adana, soit uni à Constantinople, et peut-être dix ans avant que le réseau allemand du chemin de fer de Bagdad soit relié à Alep avec le réseau français de Syrie ; nous ne parlons pas bien entendu de l'arrivée au terminus de Bagdad ; l'arrivée à Alep sera déjà un beau succès, succès longtemps attendu.

Les Italiens veulent avoir eux aussi leur part dans la répartition des voies ferrées de la Turquie d'Asie : ils ont jeté leur dévolu sur un réseau partant d'Adalia, le port du vilayet de Koniah, qui peut avoir en effet un certain avenir; ils parlent d'une ligne partant d'Adalia pour aboutir à Bourdour; cette ligne ne saurait offrir d'intérêt que si elle était prolongée par Izbarta jusqu'à Ilgin, station du chemin de fer allemand de Koniah. Adalia, qui compta dans l'antiquité jusqu'à 100.000 habitants, en a actuellement 2.500; l'agréable cité d'Izbarta est peuplée de 20.000 habitants. Les Italiens pourraient demander également la concession d'un petit embranchement de Bourdour à Dinaïr de manière à se relier au réseau de Smyrne par Aïdin. Une ligne d'Adalia à Nigde, chef-lieu d'un sandjak du vilayet de Koniah, par Akséki, Bozghir, Karaman et Eregli, où elle couperait la ligne allemande, offrirait aussi de l'intérêt, mais serait d'un prix de revient élevé ; elle pourrait détacher de Bozghir un petit embranchement sur le port d'Alaya, à la frontière des vilayets de Koniah et d'Adana et un autre embranchement de Bozghir sur Selefké dans le vilayet d'Adana par

LES CHEMINS DE FER D'ASIE MINEURE
D'APRÈS LES DERNIÈRES CONVENTIONS
0 50 100 200 300 400 K
Lignes françaises en exploitation
Concessions et droits de Préférence franç.s d'apr. les derniers accords
Chemin de fer impérial du Hedjaz.
— id — en constr.on (Afouleh à Jérusalem)
Lignes allemandes en exploitation.
— id. — en construction.
Concessions et droits de Préférence allemands
Lignes anglaises en exploitation.
Lignes russes de Transcaucasie.
Zones des compagnies françaises.
— id — allemandes
— id — anglaises.
— id — italiennes
Zone russe réservée.
MER NOI
MER MÉDITERRANÉE
BULGARIE
TURQUIE
CHYPRE
Varna
Andrinople
Constantinople
Scutari
Haïdar Pacha
Ada Bazar
Bolou
Héraclée
Kastamouni
Ineboli
Sinope
Samsoun
Kavza
Tokat
Soulou-Serai
Yosgat
Angora
Moudania
Brousse
Panderma
Eski Cheïr
Soma
Magnesia
Smyrne
Tchivril
Dineïr
Ödemich
Aïdin
Bourdour
Afioun Kara Hissar
Koniah
Césarée
Eregli
Oulou Kichla
Adana
Mersine
Adalia
Rhodes
Antioche
Latakieh
Hamah
Homs
Larnaka
Tripoli
Beyrout
Rayak
Damas
Caïffa
Mzerib
Deraa
Afouleh
Naplouse
Jaffa
Ramleh
Jerusalem
Port Saïd
Suez
Vers Médine

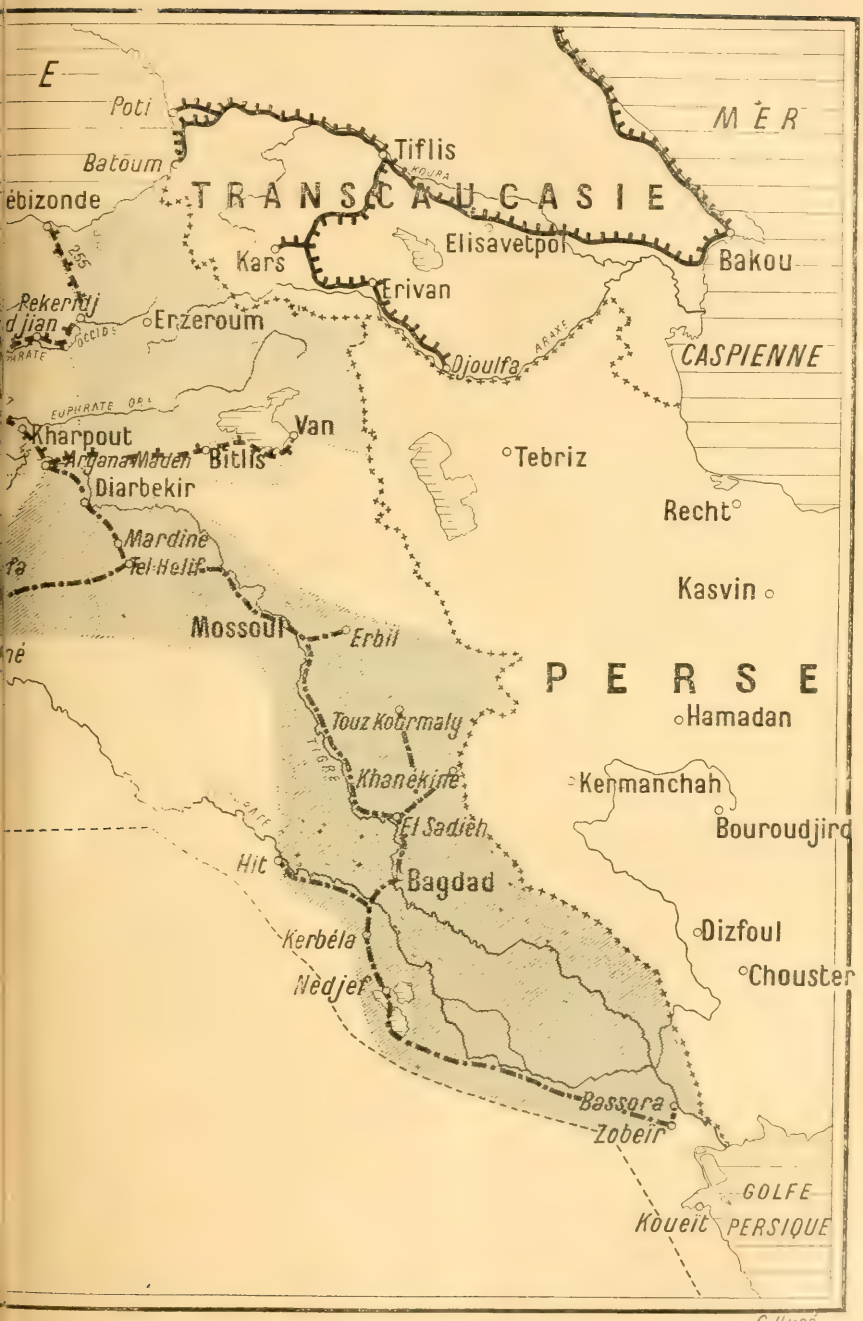
E
Poti
Batoum
ébizonde
Tiflis
KOURA
TRANSCAUCASIE
MER
Kars
Elisavetpol
Bakou
Erivan
Rekeridj
d jian
Erzeroum
OCCIDE
ARAXE
Djoulfa
CASPIENNE
EUPHRATE OR.
Kharpout
Van
Argana Maden
Bitlis
Tebriz
Diarbekir
Recht
Mardine
Tel-Helif
Kasvin
Mossoul
Erbil
PERSE
Hamadan
Touz Kourmaly
TIGRE
Khanékine
Kermanchah
El Sadieh
Bouroudjird
Hit
Bagdad
Dizfoul
Kerbéla
Chouster
Nèdjef
Bassora
Zobeir
GOLFE
Koueit
PERSIQUE
G. Huré.

Ermenek et Mouth, ligne qui pourrait ensuite être prolongée jusqu'à Mersina. Un tel réseau ne gêne en rien les intérêts français et n'a de rapports qu'avec le chemin de fer allemand de Bagdad.

*
* *

Sur le littoral de la mer Noire et en Arménie, le projet négocié avec Djavid pacha concède à la France et aux capitalistes français, tout d'abord une ligne de chemin de fer de Trébizonde à Pékéridj et Erzindjian. On sait l'importance du commerce de Trébizonde; malheureusement le port actuel n'offre guère de sécurité aux navires et la concession des chemins de fer devrait comprendre, en outre, la création d'un véritable port à Trébizonde. Si Trébizonde était bien dotée au point de vue port et au point de vue chemin de fer, une grande partie du commerce de la Perse septentrionale suivrait certainement cette voie; il ne faut pas oublier que le transit persan par Trébizonde a déjà une réelle importance. La population de Trébizonde est de 35.000 habitants dont 6.000 Arméniens.

Il y a actuellement une route carrossable de Trébizonde à Erzeroum par Baïbourt, route dont la longueur totale est de 314 kilomètres. La voie ferrée suivrait certainement un tracé plus direct; elle suivrait probablement la route actuelle jusqu'à Djevezlik, à 30 kilomètres de Trébizonde, puis pointerait directement au Sud par les vallées de Meyremana et de Larkhana, pour atteindre Baïbourt. Les difficultés de construction seraient grandes, car il faudrait franchir la chaîne Pontique, parallèle au littoral de la mer Noire, et qui sur certains points atteint des altitudes de 2.500 à 3.000 mètres, à cause de la nature tourmentée du terrain; malgré le tracé plus direct adopté, on peut prévoir que la longueur de la ligne serait de près de 300 kilomètres et son prix de revient assez élevé. Il y a là une occasion pour les ingénieurs français de se distinguer en triomphant des obstacles opposés par la nature.

Les produits à transporter seraient des produits agricoles et des produits miniers : dans le vilayet de Trébizonde, des moutons, des noix, des noisettes, des haricots, des tabacs, surtout les produits des superbes forêts de la chaîne Persique aujourd'hui presque inexploitées, faute de moyens de transport : bois de buis, coupes de noyers, chênes, châtaigniers, hêtres et pins; dans le vilayet d'Erzeroum, les céréales, blé, orge, seigle, les haricots, les oignons, la graine de lin et une profusion de fruits exquis : cerises, raisins, pêches, poires, melons, la cire, les moutons et les bœufs. Dans le sandjak de Trébizonde que tra-

verserait la ligne, on compte plus de 21 mines de plomb argentifère, 34 mines de cuivre déjà reconnues, des mines de manganèse de fer, etc.; les richesses minières du vilayet d'Erzeroum sont encore inconnues, mais, d'après les traditions historiques, pourraient être considérables (1).

Le second réseau concédé aux Français a pour base le port de Samsoun, également dans le vilayet de Trébizonde, dont l'activité commerciale est encore plus grande que celle de Trébizonde, mais dont le port est encore plus inexistant. La ligne traversera du Nord au Sud le sandjak de Samsoun, pour se diriger vers le vilayet de Sivas; elle aura à franchir la chaîne Pontique, mais dans une partie qui n'est pas la plus élevée ni la plus abrupte.

Pour la première partie du tracé de cette voie ferrée, dans le vilayet de Trébizonde et le sandjak de Samsoun, on pourrait soit suivre la route actuelle de Samsoun au Kara-Dagh, d'une longueur de 59 kilomètres, mais dont les pentes varient de 6 % à 12 %, soit rejoindre la vallée de l'Yéchil-Irmak et la suivre jusqu'à la hauteur d'Herek ou Erbaa, en empruntant sa trouée à travers la chaîne Pontique; la vallée de l'Yéchil-Irmak est extrêmement fertile; la ligne un peu plus longue irait alors de Samsoun à Tcharbamba, en franchissant l'Yéchil-Irmak, puis elle suivrait le cours du fleuve, sur sa rive droite, pour passer sur la rive gauche au Nord d'Hérek, dans le vilayet de Sivas et pointer de là droit sur Tokat. Erbaa est à 44 kilomètres au Nord-Est de Tokat, et Tokat à 51 kilomètres de Sivas. Par l'itinéraire Samsoun-Tcharbamba-Erbaa-Tokat-Sivas, la ligne de Samsoun à Sivas aurait donc une longueur approximative de 200 à 210 kilomètres. Elle drainerait toutes les richesses agricoles et minières du sandjak de Samsoun et du sandjak de Tokat. Le sandjak de Tokat produit beaucoup de céréales (blé, orge et maïs), de haricots, de lentilles, de pois chiches, de tabac, de chanvre et de graine de pavot; aux environs de Tokat il existe des mines de cuivre extrêmement riches et d'importants gisements de houille. Il y a donc là tous les éléments d'un trafic appréciable. Rappelons qu'en 1891, on avait accordé à M. le baron Macar, député belge, représentant la maison Cockerill, de Liège, la concession d'une ligne de Samsoun au golfe d'Alexandrette par Sivas et Kaïsarieh; le projet était vraiment un peu trop ambitieux.

---

(1) On avait envisagé d'abord une voie ferrée Trébizonde-Erzeroum. Mais, ainsi que le montre la carte ci-jointe, Erzeroum est dans la zone expressément réservée à la Russie.

Peut-être serait-il plus prudent, pour la compagnie concessionnaire, de s'en tenir pendant la première partie de ses opérations à la ligne Samsoun-Tokat-Sivas et à l'embranchement que réclame le gouvernement ottoman sur Castamouni. Cet embranchement se détacherait naturellement de la ligne précédente à Tokat et desservirait Amassia, Merzivan et Khazva.

On compte de 42 à 43 kilomètres de Tokat à Amassia, dont la population est de 35.000 habitants; Mersivan est une ville de 20.000 habitants, et par cette station, on desservirait les riches mines d'argent de Gumuch et de Hadji-Keui, désormais exploitables; Khazva est une station thermale extrêmement renommée; quant à l'ensemble du sandjak d'Amassia, on sait que c'est l'un des territoires les plus fertiles de l'Asie. De Khazva, l'embranchement se dirigerait sur Vézir-Keupru, franchirait le Kizil-Irmak sur un pont qui serait certainement un important ouvrage d'art et pénétrerait sur le territoire du vilayet de Castamouni; elle y desservirait d'abord Boyabad d'où un petit embranchement pourrait atteindre le port de Sinope (96 kilom. 300) et passerait à Tach-Keupru, pour aboutir à Castamouni. On compte de Castamouni à Tach-Keupru 44 kilomètres et de Tach-Keupru à Boyabad 52 kilomètres; de Boyabad au Kizil-Irmak, 97 kilomètres.

La population de Castamouni est de 16.000 habitants. La plaine de Boyabad est la plus fertile du vilayet. Le sandjak de Castamouni et le sandjak de Sinope, que desservirait cette ligne, sont recouverts de splendides forêts qui ont fait donner à la contrée le nom de « mer des arbres »; la richesse agricole de ces territoires est très appréciable; quant à leurs richesses minières, elles ont besoin d'être prospectées; mais on connaît déjà d'importants gisements d'antimoine, et aussi des mines de cuivre à Kuré, dans le caza d'Inéboli, des mines de houille à Kédros.

Le projet négocié par Djavid pacha comporte la création par les capitalistes français de deux ports à Inéboli et à Héraclée, deux localités du vilayet de Castamouni. Dans ces conditions, il y aurait intérêt pour la Société du chemin de fer Samsoun-Sivas (comme pour la Société du port d'Inéboli) à se faire concéder un embranchement de 90 kilomètres reliant Castamouni à Inéboli (un autre embranchement à peu près de la même longueur pourrait relier Ineboli à Djiddé et aux mines de houille de Kédros, et un embranchement de Castamouni à Héraclée par Aratch, Zafranboli, Devrek et Bolou. Les cazas de Tataï et d'Aratch ont de riches forêts; le caza de Zafranboli produit abondamment le safran et le mûrier pour l'élevage des vers à

soie. Zafranboli est une petite ville de 7.500 habitants; la ligne de Castamouni à Zafranboli aurait une longueur de 90 à 100 kilomètres et de Zafranboli à Bolou, de 100 kilomètres. Les forêts du sandjak de Bolou sont peut-être les plus belles de la Turquie d'Asie (chênes, ormes, châtaigniers et conifères). De Bolou à Héraclée il faut compter 90 kilomètres, ce qui ferait pour cette ligne secondaire un développement de près de 300 kilomètres et en territoire montagneux. Mais il ne faut pas oublier la richesse du bassin houiller d'Héraclée qui, grâce à cette voie, pourrait alimenter toutes les exploitations métallurgiques de l'intérieur de la Turquie d'Asie et les rendre prospères.

Avec ces adjonctions au projet de Djavid pacha, la Compagnie concessionnaire du chemin de fer Samsoun-Sivas aurait donc quatre débouchés sur la mer : Samsoun, Ineboli, Sinope, le meilleur port de toute la mer Noire, et Héraclée. L'intérêt de la compagnie concessionnaire serait de n'entreprendre la seconde partie de son réseau, celle par laquelle elle se relierait au chemin de fer allemand de Bagdad que lorsqu'elle aurait terminé ces quatre lignes : Samsoun-Sivas, Tokat-Castamouni, Boyabad-Sinope et Castamouni-Ineboli, quitte à faire ensuite Castamouni-Héraclée, dont l'intérêt serait pourtant considérable à cause de la houille, plutôt rare dans ces contrées.

Djavid pacha a demandé le prolongement de la voie Samsoun-Sivas jusqu'à Arghana par Kharpout; à Arghana, elle se relierait au chemin de fer allemand de Bagdad par un embranchement de celui-ci d'une longueur de 55 kilomètres entre Diarbekir et Arghana. Un tel prolongement traverserait toute la partie méridionale du vilayet de Sivas, le vilayet de Mamouret-ul-Aziz et le Nord du vilayet de Kharpout; en outre un embranchement partant d'Arghana desservirait Bitlis et Van et les deux vilayets dont ces villes sont les chef-lieux. Toutes ces contrées sont montagneuses et leur richesse est moindre que celle des vilayets de Sivas, de Castamouni, de Trébizonde et d'Erzeroum. Cependant un tel prolongement aurait un avantage pour la compagnie française Samsoun-Sivas, celui de drainer à son profit une partie du commerce de la Mésopotamie, les marchandises de Bassora, Bagdad, Mossoul et Diarbekir lui étant amenées à Arghana par le chemin de fer allemand; l'avantage est réciproque, car ce dernier recevrait à son tour les produits venant de la mer Noire à destination de Bagdad et du golfe Persique. Un autre avantage consiste dans le fait que par Van, en se prolongeant sur Durmiah, le réseau Samsoun-Sivas pourrait se relier au réseau persan

et drainer une partie du commerce de la Perse occidentale.

Dans le vilayet de Sivas, la ligne pourrait desservir Kotch-Hissar, chef-lieu du caza de Hafik, Zara chef-lieu de Kotchkiri (d'où un embranchement pourra être dirigé sur Erzindjian) et Divrighi, chef-lieu du caza du même nom ; de Sivas à Divrighi, il faudrait compter 105 kilomètres ; ce tracé rendrait en partie son ancienne splendeur à la petite ville de Divrighi et offrirait un réel intérêt au point de vue de la mise en valeur de cette partie assez déshéritée du vilayet de Sivas.

De Divrighi, la ligne se dirigerait vers le vilayet de Mamouret-ul-Aziz, où elle atteindrait Arabkir à 48 kilomètres; d'Arabkir, elle pourrait ensuite atteindre les célèbres mines de plomb argentifère de Gumuch Ma'aden, en passant par Demzli, 44 kilomètres, et enfin Kharpout, chef-lieu du vilayet de Mamouret-ul-Aziz, en passant par Djib et Tchakmak.

Les mines de Gumuch-Ma'aden sont fort riches, mais leur exploitation est entravée : 1° par le manque de voies de communication, 2° par le défaut de combustible (on a déplorablement déboisé toutes les contrées environnantes pour s'en procurer). La ligne de chemin de fer projetée ferait disparaître ces deux obstacles. Quant à la plaine de Kharpout-Mezré, on n'y compte pas moins de trois cents villages; les produits de cette région sont les céréales, les vins, les laines, les peaux, les fruits, les légumes, l'opium et la soie. On pourrait construire un embranchement d'Eghin à Malatia, l'antique Mélitène, 90 kilomètres, qui couperait la grande ligne à Arabkir et qui permettrait le transport des produits du caza d'Eghin, le plus fertile du vilayet de Mamouret-ul-Aziz.

Il faudrait compter encore une soixantaine de kilomètres de Kharpout à Arghana, terminus du réseau, en passant par les importantes mines de cuivre d'Arghana Ma'aden, dont l'exploitation deviendrait possible et fructueuse grâce aux charbons d'Héraclée. Il existe encore des mines de cuivre à Klochin et des mines de plomb argentifère à Tkil.

C'est d'Arghana que doit partir l'embranchement Bitlis-Van. Le plus pratique serait de se diriger d'Arghana vers Palou, de façon à desservir le caza de Palou, riche en mines et en forêts, puis de Palou vers Tchabakschour, par la vallée du Mouradsou, et vers Guernik. Le caza de Tchabakschour est riche en olives; le caza de Guendj, chef-lieu Guernik, a de belles forêts de chênes; dans l'un et l'autre, on trouve du plomb argentifère et de l'ocre.

De Guernik la ligne se dirigerait vers l'importante cité de Mouch, 80 kilomètres (on compte de Guernik à Tchabakschour

une trentaine de kilomètres). Mouch est une ville de 28.000 habitants avec sa banlieue, au milieu d'une plaine des plus belles et des plus fertiles.

Entre Bitlis et Van plusieurs itinéraires sont possibles : le plus court consisterait à suivre la rive méridionale du lac de Van par Kinderanz et Vosdan, 150 kilomètres, presque entièrement en montagne. La ville de Van a une population de 30.000 habitants ; il existe à Sivan, à 27 kilomètres de Van, et à Aktché-Tchaï, à 44 kilomètres, d'importants gisements de houille, à Djanik, au Nord de Van, une riche saline. La population de Kinderanz, chef-lieu du caza de Kardigan, est de 5.000 habitants ; c'est un pays de forêts et d'élevage du mouton. Vosdan, chef-lieu du caza de Kravach, a également 5.000 habitants.

On pourrait demander ultérieurement la concession d'un embranchement destiné à réunir à Van le sandjak d'Hekkari, riche au point de vue minier, et la frontière persane. Cet embranchement se dirigerait directement vers Khochab, chef-lieu de caza, à 60 kilomètres environ de Van, dans une plaine très fertile ; c'est à Khochab que pourraient être transportés les produits des mines de houille du caza de Nordouiz qui promettent un beau rendement. De Khochab, la ligne atteindrait Bachkalé cité fort commerçante de 7.000 habitants, entrepôt du commerce avec la Perse, au milieu d'une région de mines de houille, de plomb, de boracite et d'orpiment. De Khochab à Bachkalé, il faut compter 60 kilomètres dans une région difficile, et de Bachkalé à la frontière de Perse 25 kilomètres. Franchissant la frontière persane, la ligne pourrait aboutir à Ourmiah et au lac d'Ourmiah, dans une autre région minière non moins intéressante. Dans la suite, elle pourrait avoir trois prolongements en Perse : l'un au Nord d'Ourmiah à Khaï, par la rive occidentale du lac d'Ourmiah, l'autre à l'Est et au Nord-Est sur Maragha et Tauris où elle se relierait au réseau russo-persan, l'autre au Sud sur Sinna, Hamadan et Burodjird.

*
* *

L'exposé un peu aride, un peu schématique que nous venons de faire a l'avantage de nous permettre de nous rendre compte de la valeur économique des lignes qui nous sont concédées : si le réseau de Syrie est un simple réseau de complément, le réseau d'Arménie, au contraire, est assez important pour donner la vie à deux compagnies puissantes. Les difficultés de la construction — difficultés indéniables — donneront

à nos ingénieurs et à nos entrepreneurs le moyen de mettre en lumière toute leur valeur technique; il y aura là pour notre industrie nationale — si elle s'y prête — d'importantes fournitures de matériel. Les ports améliorés d'Héraclée, d'Inéboli, de Sinope, de Samsoun et de Trébizonde fourniront à nos compagnies de navigation de Marseille un fret fructueux; en naviguant sur la mer Noire à bord des bateaux de la Compagnie Paquet, j'ai déjà pu constater que, même dans l'état actuel des choses, ils n'en revenaient pas à vide. Par les nouvelles lignes, produits et influence française pénétreront au cœur de la Turquie d'Asie et jusqu'en Perse. Ce sont là des résultats qui, sans avoir le caractère d'avantages politiques, n'en sont pas moins des plus appréciables.

Les compagnies concessionnaires — averties par l'expérience des lignes d'Aïdin et de Kassaba — feront bien toutefois d'ouvrir leur exploitation avec un secteur suffisamment long — par exemple, pour l'une de Trébizonde à Erzindjian, pour l'autre de Samsoun à Sivas. Ce n'est qu'à cette condition que le rendement sera satisfaisant; il faut évidemment une masse initiale plus grande de capitaux et un personnel plus nombreux pour la construction, mais il ne faut pas oublier qu'on s'expose aux plus grands mécomptes quand on prétend tirer un bénéfice de tronçons insignifiants.

G. Saint-Yves.

LA SITUATION POLITIQUE EN ESPAGNE

Bien que les élections législatives générales, qui viennent d'avoir lieu en Espagne, aient donné, comme il était à prévoir, une imposante majorité au gouvernement, la situation de ce dernier n'en demeure pas moins assez incertaine, par suite de circonstances que nous allons exposer brièvement.

Rappelons, d'abord, les origines du cabinet Dato. Les libéraux sont restés aux affaires près de quatre ans : ce qui constitue un record dans la vie politique espagnole. Lorsque Canalejas fut assassiné, le 13 novembre 1912, le roi appela au pouvoir le comte de Romanones, qui représentait l'aile droite du parti. Les libéraux de gauche, les « démocrates », qui se considéraient comme les héritiers désignés de l'infortuné Canalejas, en montrèrent aussitôt un très vif mécontentement. Leurs chefs, M. Monterio Rios, au Sénat, et le gendre de celui-ci, M. Garcia Prieto, à la Chambre des députés, ne cessèrent de mener une lutte sourde et tenace contre le ministère. M. de Romanones ne put se maintenir au pouvoir qu'au prix de crises continuelles et de nombreux « replâtrages » de son cabinet. Au mois de juin 1913, la situation parlementaire devint telle que le gouvernement en fut réduit à fermer prématurément les Cortès. Cela lui assurait, du moins, un répit de quelques mois.

Mais la crise n'était que différée. Elle éclata, en effet, à la rentrée parlementaire, quelques jours après la visite du président Poincaré à Madrid et à Carthagène. Le 25 octobre, au Sénat, le comte de Romanones se trouva en minorité de trois voix et il remit au roi sa démission.

Qu'allait faire Alphonse XIII ? Les profondes divisions, qui sont de tradition dans le camp des libéraux et qui se sont encore aggravées depuis la mort de Canalejas, rendaient leur maintien au pouvoir vraiment impossible. Mais, d'autre part, rappeler au gouvernement le chef du parti conservateur, M. Antonio Maura, c'eût été aller délibérément, semble-il, au-devant de l'émeute et de l'agitation révolutionnaire : car on sait que depuis l'exécution de Francisco Ferrer et la sanglante répression des troubles de Barcelone de juillet 1909, M. Maura est devenu « la bête noire » de tous ceux qui, au Sud des Pyrénées, professent des idées tant soit peu avancées.

Le jeune souverain fit donc preuve d'un grand sens politique,

en même temps qu'il satisfaisait à ses propres préférences libérales, en confiant à M. Eduardo Dato le soin de former le nouveau cabinet.

M. Dato offre, en effet, le double avantage d'être à la fois un « conservateur » et un « démocrate » : car ces deux mots ne jurent aucunement — en Espagne moins qu'ailleurs — d'être accouplés et même confondus. On ne saurait établir, au point de vue des idées et des programmes, de démarcation bien nette entre les deux grands partis dynastiques historiques, qui alternent au pouvoir à Madrid depuis la Restauration alphonsiste. M. Maura appartenait au parti libéral avant de devenir le chef des conservateurs ; et M. Silvela, qui dirigea lui-même le parti conservateur avant M. Maura et aussitôt après la mort de Canovas del Castillo, fut certainement un des hommes d'Etat de la Péninsule les plus sincèrement partisans de réformes et les plus désireux de progrès.

M. Dato a été jadis le bras droit, l'homme de confiance de Silvela. Il a siégé dans tous ses cabinets, et c'est en cette qualité qu'il fit ses preuves de « démocrate », en orientant la monarchie espagnole dans la voie de l' « interventionnisme » social. C'est à lui, notamment, que sont dues la création de l'Institut de réformes sociales de Madrid, la législation sur les accidents du travail, la réglementation du travail des femmes et des enfants et d'autres réformes encore dans le même ordre d'idées.

Le passé de M. Dato est donc un sûr garant de ce que le pays peut attendre de lui. Il a promis, dès son arrivée au pouvoir, de poursuivre l'œuvre libérale des cabinets précédents, et notamment, selon ses propres expressions, de « travailler à l'amélioration morale et matérielle du sort de la classe ouvrière ». Malheureusement, pour réaliser ce programme, il lui faut mieux que des intentions, si excellentes soient-elles : il lui faut « gouverner ». Et c'est ici que les difficultés apparaissent.

Aux yeux d'un grand nombre de conservateurs, de ceux qu'on pourrait appeler les « traditionnalistes », les « purs », M. Dato, s'il gouverne avec l'appui des libéraux, ne saurait être qu'un « renégat ». Pour les amis de M. Maura, M. Dato peut bien présider un cabinet « conservateur » ; mais le vrai chef du parti est et reste M. Maura. Si ce dernier a refusé, en octobre dernier, de reprendre le pouvoir, c'est parce qu'il entend rester fidèle à ses idées et à son attitude de 1909, c'est parce qu'il estime — à tort ou à raison — que la politique de ralliement (de « compromission », selon M. Maura), suivie

depuis quatre ans à l'égard des républicains, est contraire aux intérêts de la monarchie. Ceci a laissé supposer que M. Maura, faisant un pas encore plus à droite, allait devenir le chef d'un groupement réactionnaire comprenant, avec les mécontents du parti conservateur, les intégristes, les ultramontains et jusqu'aux « jaimistes » ou légitimistes, qui abandonneraient la cause de leur prétendant. Le bruit en a couru, en effet, à diverses reprises dans les journaux ces derniers temps. Cependant, rien jusqu'ici ne permet de confirmer cette supposition (1). La vérité est que M. Maura s'est renfermé dans un silence voulu sur ses intentions; mais ce silence est par lui-même, pour le gouvernement, une cause de malaise que les dernière élections sont loin d'avoir dissipé.

Les divisions actuelles de tous les partis expliquent, d'ailleurs, que ces élections — en dépit de l'indifférence proverbiale de la masse espagnole pour la politique — aient été les plus agitées auxquelles on ait assisté depuis quarante ans. En différents points du royaume, particulièrement dans le Nord, le sang a coulé. A Oviedo, à Riano (province de Léon), à Lemona (province de Bilbao), à Baracaldo, à Bilbao, on a relevé des morts et des blessés. L'agitation a été grande aussi à Cadix et à Alicante, où les élections ont dû être ajournées.

*
* *

D'après les communiqués officiels, la nouvelle Chambre comprendra : 235 « conservateurs libéraux » (partisans de M. Dato); 10 conservateurs (amis de M. Maura); 81 libéraux (partisans du comte de Romanones); 30 « libéraux démocrates » de M. Garcia Prieto ; 11 républicains « réformistes », qui suivent M. Melquiades Alvarez; 21 adhérents à la « coalition républicaine-socialiste » ; 3 républicains « radicaux » ; 12 régionalistes catalans, 5 carlistes, 2 intégristes, 1 catholique indépendant.

Un des faits les plus remarquables, c'est la défaite des partis antidynastiques et en particulier des républicains. Les élec-

(1) Le parti légitimiste se préoccupe, avant tout, de sauvegarder ses principes et son idéal. Son leader, M. Vasquez de Mella, a exposé, à la veille des élections, le « programme minimum » du parti, dans son organe officieux, le *Correo español*. Il veut arriver à l'union des droites et substituer au régime parlementaire un régime représentatif. Mais les carlistes déclarent qu'ils ne reconnaîtront jamais la dynastie alphonsiste : « Si don Jaime m'ordonnait de reconnaître cette dynastie, je courberais « la tête, mais je n'obéirais pas », écrit M. de Mella.

Il est, dans ces conditions, bien difficile de supposer que M. Maura et ses amis puissent accepter un programme, qui s'annonce comme la profession de foi d'un parti irrémédiablement antidynastique.

tions municipales, au mois de novembre dernier, laissaient déjà prévoir ce résultat (1). Les républicains, qui étaient 40 dans l'ancienne Chambre, ne seront plus que 35. Encore convient-il de distinguer dans ce chiffre global les 11 « réformistes » qui, s'ils n'ont pas encore renoncé à leur épithète de républicains, évoluent de plus en plus, sous la conduite de M. Melquiades Alvarez, vers la monarchie. C'est cependant aux instructions donnés par ce dernier à ses partisans, autant qu'aux fâcheuses divisions des partis monarchistes, que les républicains doivent d'avoir élu cinq députés sur huit à Madrid. Mais il convient d'ajouter que le nombre des voix obtenues par les républicains dans la capitale est tombé de moitié par rapport aux élections de 1910 (20.000 suffrages au lieu de 42.000).

Partout ailleurs, à Barcelone, à Valence, à Séville, à Malaga, à Saragosse, etc., les républicains ont perdu du terrain.

Les résultats de Barcelone, où cinq régionalistes autonomistes de l'extrême droite et deux républicains « radicaux » seulement sont élus, méritent de retenir l'attention. Ils prouvent clairement que les « catalanistes » n'ont pas désarmé. Le gouvernement a réussi, sans doute, à calmer, pour un temps, leurs revendications, en édictant, par simple décret, le fameux projet de loi des *mancomunidades*, que ni M. Maura, ni le comte de Romanones n'avaient pu réussir à faire voter par les Cortès (2). Mais il paraît bien que le parti catalaniste ne se contentera pas de cette première victoire. La question régionaliste n'a point disparu des préoccupations de nos voisins.

Quant aux « radicaux » et à leur chef, M. Lerroux, ils ne doivent s'en prendre qu'à eux-mêmes de leur défaite. Le rôle équivoque joué par M. Lerroux, entre les monarchistes libé-

---

(1) Les résultats des élections municipales ont été les suivants. Ont été élus : 2.070 conservateurs; 1.659 libéraux; 544 républicains; 104 socialistes; 105 indépendants; 142 régionalistes ou nationalistes; 219 jaimistes ou intégristes; 59 catholiques; 61 républicains réformistes; 86 divers.

A Madrid ont été élus 17 monarchistes, 8 républicains, 2 socialistes, 1 indépendant. A Barcelone, les partisans de M. Lerroux, qui avaient la majorité au Conseil municipal, n'ont réussi à faire élire que 7 des leurs, alors que 17 de leurs adversaires, régionalistes pour la plupart, ont triomphé. A Bilbao, les républicains ont reculé devant les nationalistes. A Saragosse et à Valence, les républicains ont également perdu du terrain.

(2) Ce décret, dont l'origine remonte à un projet élaboré par M. Maura en 1907, autorise les municipalités et les provinces à se réunir en vue d'administrer en commun certains services administratifs (routes, chemins de fer, établissements de bienfaisance, etc.) Ces unions (*mancomunidades*) ne pourront, d'ailleurs, se constituer qu'après un examen du gouvernement et en vertu d'une loi spéciale votée par les Cortès. (Voir mon livre : *L'Espagne au XXe siècle*. A. Colin, 1913, p. 149 et suiv.)

Il est à souligner que ce n'est pas la Catalogne qui a été la première à profiter de cette concession faite aux tendances décentralisatrices, mais les provinces, qui ont été le berceau de la monarchie : la Vieille et la Nouvelle-Castille.

raux et les éléments révolutionnaires, autant que la façon dont lui et les siens se sont comportés dans les affaires municipales de Barcelone, lorsqu'ils possédaient la majorité au sein de l'*ayuntamiento* de cette ville, suffisent à expliquer leur débâcle. Le fameux agitateur a dû chercher un siège électoral dans sa ville natale, à Posadas, dans la province de Cordoue. C'est une date à noter dans l'histoire du catalanisme barcelonais.

Par ailleurs, il faut chercher la cause de la décadence du républicanisme en Espagne autant dans la politique très libérale du roi qui a réussi, comme nous l'avons dit, à rallier à lui un nombre de plus en plus considérable de républicains, qu'à la rivalité déjà ancienne qui sépare les « lerrouxistes » de la coalition républicaine-socialiste, et qui n'a fait que s'accentuer ces dernières années.

Le régime actuel ne peut qu'en profiter, de même qu'il tire un avantage évident de la désorganisation du parti carliste. Malheureusement, il doit compter aussi avec les divisions croissantes de ses propres partisans, qui constituent pour lui une cause non douteuse de faiblesse.

En procédant à « ses » élections, suivant la mode espagnole, M. Dato semblait assuré, avant même l'ouverture du scrutin, d'avoir aux Cortès une importante majorité. Par malheur le bruit court aujourd'hui que, parmi les 235 députés qui figurent dans la statistique officielle comme conservateurs ministériels, il y en aurait un certain nombre — plus de 40, dit-on — qui n'auraient pris l'épithète d'*adictos* que pour bénéficier de l'appui du gouvernement, et qui se déclareraient aujourd'hui partisans de M. Maura. Voilà bien la preuve que le célèbre « leader » conservateur reste le chef indiscuté du parti, et en quelque sorte, le maître de l'heure. S'il gouverne d'accord avec M. Maura, M. Dato ne fera sans doute que préparer le retour de son ancien chef aux affaires. S'il gouverne contre lui, force sera à M. Dato de resserrer son entente avec M. de Romanones ; mais cet homme d'Etat acceptera-t-il davantage que M. Maura de jouer longtemps un rôle de second plan ? Et si M. de Romanones prétend reprendre le pouvoir, les « prietistes » lui en laisseront-ils les moyens ?

La rentrée des Cortès ne tardera pas, sans doute, à nous renseigner sur ces points et à éclaircir une situation qui est encore si confuse au moment où nous écrivons (1).

---

(1) Les élections de la partie élective du Sénat, qui ont eu lieu le 22 mars, ont donné les résultats suivants : conservateurs (« mauristes » et « datistes »), 98 ; libéraux

*
* *

Une chose, au moins, nous paraît évidente : c'est que l'Espagne n'a rien à gagner à la division extrême des partis. Ceux qui y voient une loi générale du parlementarisme ne nous semblent pas se rendre un compte exact des conditions particulières à ce royaume.

Il n'y a plus guère en Europe, déclare-t-on, qu'en Angleterre et en Belgique où le système des deux grands partis se maintienne tant bien que mal ; et encore y est-il menacé là aussi — le parti « travailliste en Angleterre et le parti socialiste en Belgique s'étant introduits comme des coins dans le vieil édifice et menaçant de le détruire. Mais comment pourrait-on comparer ces deux pays qui sont, en quelque sorte, les Etats-types du parlementarisme, avec l'Espagne, où le régime parlementaire n'existe qu'en façade ? Les divisions des partis alphonsistes, aussi bien que celles des partis antidynastiques, ne répondent aucunement — répétons-le encore une fois — à des distinctions très nettes de programmes ou de tendances. Ce ne sont rien de plus, au fond, que des compétitions de politiciens, également ambitieux et jaloux les uns des autres. Le « personnalisme » continue à dominer la vie politique de ce royaume, comme celle du Portugal, avec lequel il serait plus convenable de le comparer. Et l'exemple récent de la chute des Bragance à Lisbonne nous montre assez les dangers qui résultent, pour un pays qui ne possède que le fantôme du régime parlementaire, de la substitution des groupes aux partis.

On peut espérer, heureusement pour l'Espagne que son souverain réussira à imposer son autorité au milieu de ce chaos. C'est un fait reconnu par tout le monde qu'Alphonse XIII, tout en restant dans les limites de ses droits constitutionnels, exerce une action personnelle de plus en plus marquée sur les destinées de son pays. Ses adversaires sont les premiers à le reconnaître et je dirai presque à s'en féliciter : « C'est le plus grand monarque que nous ayons eu depuis Charles III », me déclarait, ces jours-ci, un républicain espagnol.

Autant que ses qualités naturelles, qui le rendent si sym-

« romanonistes », 40 ; libéraux « priétistes », 9 ; républicains, 3 ; régionalistes, 6 ; carlistes, 3 ; intégriste, 1 ; défense sociale, 1 ; indépendants, 4 ; agraire, 1.

Avant la réunion des éléments de la majorité, qui précédera l'ouverture des nouvelles Cortès, le gouvernement doit procéder à l'élection des sénateurs inamovibles : ce qui élèvera à plus de 100 le nombre des conservateurs ministériels.

pathique, autant que la sollicitude clairvoyante qu'il manifeste chaque jour davantage pour les grands intérêts nationaux, la défaveur croissante du parlementarisme au Sud des Pyrénées a contribué, sans doute aussi, pour une bonne part, à augmenter la popularité du jeune roi. Il reste seulement à souhaiter qu'il trouve parmi ses propres sujets une élite assez forte, au-dessus et en dehors des groupements actuels, pour seconder son action et pour réaliser ses généreuses initiatives.

Cela est d'autant plus désirable que la tâche qui s'impose aujourd'hui au gouvernement espagnol — il ne faut pas se le dissimuler — est extrêmement lourde. Le dernier budget s'est soldé par un déficit qui dépasse 34 millions de pesetas (1). C'est là, en partie, la conséquence des expéditions au Maroc, où l'Espagne entretient une armée de 83.000 hommes, prise sur son contingent, puisqu'elle ne possède pas encore d'armée coloniale. Au même moment, elle entreprend la construction de trois escadres et d'importants travaux pour la défense de ses côtes. Alphonse XIII a vu très juste, évidemment, en comprenant que son pays ne pouvait plus rester isolé en Europe. Il a fait preuve d'un patriotisme éclairé et d'un sens averti des besoins de l'Espagne en appelant l'attention de son peuple au delà de ses frontières : car c'est le vrai moyen pour celui-ci de sortir de ses préoccupations de clocher, de secouer sa torpeur et de renouer le fil de ses glorieuses traditions, trop longtemps interrompu. Tous les Espagnols devraient en être reconnaissants au jeune roi.

Mais cette politique active nécessite un réveil de toutes les forces nationales. Les sacrifices militaires qu'elle impose au pays doivent trouver leur contre-partie dans un développement intensif et régulier de ses ressources économiques. Et il est bien évident que la première condition de ce développement matériel, autant que de ce réveil moral, c'est que les partis mettent un terme à leurs luttes intestines et que l'Espagne soit assurée non seulement de la paix intérieure, mais aussi de la stabilité gouvernementale.

ANGEL MARVAUD.

---

(1) La situation provisoire présentée par le ministre des Finances accuse 1.201.041.779 pesetas de dépenses ordinaires, plus 107.747.825 pesetas de dépenses extraordinaires (Maroc), soit un total de 1 308.789.604 pesetas. Les recettes ordinaires ayant produit une somme de 1.324.675.012 pesetas, l'excédent des recettes sur les dépenses totales ressort à 15.885.408 pesetas. Mais on a prélevé, par imputation spéciale sur le budget dit « de liquidation », une somme de 50.225.160 pesetas pour annuités de travaux publics exécutés ou en cours d'exécution. Le déficit de l'exercice 1913 ressort, par suite, à 34.339.752 pesetas.

LA TUNISIE ET LES TRIPOLITAINS

La prise de possession de la Tripolitaine par l'Italie a soulevé certaines questions qui font actuellement l'objet de négociations entre les gouvernements français et italien.

Tout récemment, d'après une information venue d'Italie, on affirmait que ces négociations étaient achevées, mais la nouvelle était prématurée. Il importe donc d'examiner les questions qui se sont posées depuis que les deux grandes nations latines voisinent en Afrique, et les raisons qui ont empêché jusqu'ici d'arriver à une entente.

La Tunisie et la Tripolitaine ont une frontière qui permet les migrations d'individus. Cette frontière a été fixée d'un commun accord entre le gouvernement français et le gouvernement ottoman, au mois d'avril 1910, avant l'occupation de la Libye par l'Italie; il y a là un fait accompli dont il faut tenir compte. Une commission franco-turque s'était même rendue sur le terrain pour tracer la frontière depuis la mer jusqu'à Ghadamès. C'est le travail de cette commission qui doit servir de base, et il ne semble pas qu'il puisse y avoir de difficulté sur ce point.

Si, pour la question de frontière, tout se borne à la substitution de l'Italie à la Turquie, il en est autrement pour les autres questions à résoudre; celles-ci sont plus délicates et elles sont nées du fait même que l'Italie a pris possession de la Libye.

Il y a depuis longtemps d'assez nombreux Tripolitains installés en Tunisie, mais l'occupation de la Tripolitaine par l'Italie a provoqué parmi les indigènes de ce pays un exode considérable. Ces indigènes se sont réfugiés en Tunisie où, d'après certaines estimations, ils furent, à un moment, plus de 30.000; même si ce chiffre est trop élevé, ce qui est probable, il n'en reste pas moins que le mouvement d'immigration a été important. Un phénomène analogue, mais de sens opposé, s'était produit lors de l'arrivée des Français en Tunisie, en 1881. Le mouvement d'immigration des Tripolitains en Tunisie a, vers le milieu de l'an dernier, provoqué bien des discus-

sions dans la presse tunisienne. Le gouvernement italien s'est efforcé de ramener au bercail le plus grand nombre de ces dissidents. Avec l'autorisation du gouvernement français un officier italien, le comte Sforça, s'est employé à cette œuvre et il a obtenu certains résultats.

Toutefois, en tenant compte des Tripolitains installés de vieille date sur le sol tunisien et de ce qui peut être resté de l'afflux accidentel récent, il y a dans la Régence un noyau tripolitain assez important. Prenant ce fait en considération, le gouvernement italien rendit un décret aux termes duquel sont réputés Italiens tous les Tripolitains d'origine habitant l'étranger. Aucune naturalisation de droit ou de fait n'est reconnue, même antérieurement à l'annexion de la Tripolitaine, si elle n'a pas été spécialement et formellement autorisée par les autorités italiennes. Ce décret, une fois promulgué, l'Italie invoqua la convention de 1896 qui lui donne en Tunisie, à l'égard de ses ressortissants les mêmes droits que ceux de la France (1).

Les Tripolitains, suivant une règle généralement admise en pays islamique, étant musulmans, étaient considérés comme sujets du souverain sur le territoire duquel ils résidaient et en fait soumis à la surveillance des autorités tunisiennes. Cette situation ne pouvait s'accorder avec les prétentions italiennes qui étaient de soustraire les Tripolitains à l'impôt de capitation connu sous le nom de *medjba*, à la compétence des tribunaux tunisiens, à l'autorité des caïds et des cheikhs. Désormais les Tripolitains auraient pu se réclamer uniquement du consul d'Italie.

Cette attitude du gouvernement italien souleva tout naturellement bien des questions fort délicates. Tout d'abord, il est inadmissible que tous les Tripolitains à quelque époque que remonte leur installation en Tunisie soient considérés comme sujets italiens. Il y en a parmi eux qui sont dans la Régence depuis bien des années, et l'Italie ne peut avoir aucune prétention à les réclamer. Tout au plus peut-elle revendiquer comme sujets ceux qui sont venus en Tunisie depuis qu'elle a occupé la Libye. De toute nécessité, il faut faire une ventilation parmi les Tripolitains installés en Tunisie ; restera ensuite à déterminer le statut des Tripolitains reconnus sujets italiens? Jusqu'ici

(1) Les conventions franco-italiennes de 1896 sont au nombre de trois : 1° convention consulaire et d'établissement; 2° convention d'extradition; 3° convention de commerce et de navigation. Elles ont été signées, à Paris, le 28 septembre, par M. Hanotaux et M. Tornielli.

Ces conventions devaient rester en vigueur jusqu'au 1er octobre 1905, et continuer ensuite par tacite reconduction. Pour qu'elles cessent leur effet, il faut les dénoncer un an à l'avance.

les Tripolitains étaient traités comme les indigènes tunisiens. Au regard des autorités de la Régence, il n'y avait aucune différence entre un indigène tunisien et un Tripolitain. Le gouvernement italien a émis la prétention de faire cesser ce régime et de faire bénéficier ses nouveaux sujets de tous les avantages que nous avons signalés plus haut, d'en faire des privilégiés dans la Régence.

Voilà comment la question s'est posée au cours de l'an dernier, lorsque des négociations ont été engagées à ce sujet entre les gouvernements français et italien. Nous dirons tout à l'heure où elles en sont; mais une des conséquences des prétentions italiennes a été supprimée de façon fort élégante, c'est celle touchant l'impôt de capitation, la *medjba*.

Le résident général, dans le discours qu'il prononça le 10 novembre 1913, à l'ouverture de la session ordinaire de la conférence consultative, proposait de réduire de 18 à 15 francs l'impôt de capitation ou *medjba* auquel étaient soumis les indigènes. La conférence consultative songea, devant cette proposition, aux exigences italiennes. Elle pensa que les Européens, à quelque nationalité qu'ils appartinssent ne payaient pas cet impôt, que les Tripolitains devenus sujets italiens bénéficieraient de ce privilège et que seuls les musulmans protégés français paieraient un impôt auquel les musulmans protégés italiens échapperaient. Elle vit qu'il y aurait là un scandale qu'il importait d'éviter. Par un geste qui lui fait grand honneur, la section des colons français de la conférence consultative, à l'unanimité de ses 39 membres, vota la déclaration suivante :

Dans un intérêt supérieur et patriotique et en vue de donner à la France sa liberté d'action en Tunisie, les soussignés, membres de la section française de la conférence consultative, déclarent demander à l'unanimité :

1° Que l'impôt de capitation, dit medjba, spécial aux indigènes tunisiens, soit supprimé;

2° Qu'un impôt nouveau soit établi sur tous les éléments de la population tunisienne sans distinction entre les Européens, les indigènes tunisiens ou étrangers et sans exception aucune;

3° Que le taux de cet impôt n'excède pas 10 francs et qu'il ne puisse être accru par aucun accessoire à la charge de la population qui ne paye pas présentement la medjba.

A l'occasion de ce vote de la section des colons français, on a rappelé le souvenir de la nuit du 4 août; c'est en effet un vote des plus importants et on n'est guère accoutumé à en voir émettre d'aussi généreux et d'aussi politiques par les assemblées délibérantes. Le bey a exprimé le désir de payer l'impôt nouveau comme tous ses sujets et la section indigène de la

conférence a témoigné sa satisfaction d'une décision qui proclame l'égalité de tous devant l'impôt, et qui a le grand avantage de supprimer une des conséquences des revendications italiennes.

*
* *

Les Tripolitains, qu'ils soient ou non sujets italiens, ne seront donc pas des privilégiés au point de vue de l'impôt ; mais le seront-ils au point de vue de la justice? C'est sur ce sujet que les négociations se poursuivent. Dans les derniers mois de 1913, un régime provisoire est intervenu aux termes duquel les autorités italiennes en Tunisie renoncent à délivrer des certificats de nationalité aux soi-disant Tripolitains jusqu'à ce que le statut personnel des Tripolitains établis dans la Régence soit définitivement fixé. La situation de ces derniers est, en attendant, réglée de la manière suivante : les certificats antérieurs au mois d'octobre 1913, délivrés par les autorités italiennes de Tunisie, seront laissés entre les mains de leurs détenteurs, mais copie en sera prise toutes les fois qu'un de ces détenteurs, pour une raison quelconque, se présentera devant les autorités tunisiennes. Celles-ci devront établir un rapport sur la situation de l'intéressé en ce qui concerne son origine, la date de sa venue en Tunisie, les lieux habités par lui dans la régence, sa profession, etc... Les Tripolitains venus en Tunisie après l'annexion de la Cyrénaïque, avec un passeport délivré par l'autorité italienne, visé ou non par l'autorité française en Tripolitaine, seront autorisés à rentrer dans ce pays, sans enquête, avec un passeport délivré par le consulat italien de Tunis. Ce passeport sera visé par la section d'Etat du gouvernement tunisien. Dans l'intérieur de la Régence, les consuls italiens adresseront les indigènes munis d'un passeport italien aux contrôleurs civils, qui, après enquête, enverront ce passeport à la résidence générale, avec leur avis sur la suite à donner à l'autorisation. La formule du visa a été ainsi établie : « Visa pour autorisation de quitter la Tunisie, toutes « réserves étant faites sur la nationalité présente et future de « l'intéressé. »

Le régime provisoire dont nous venons de donner les principales dispositions aurait dû déjà être remplacé par des dispositions définitives. On pouvait lire il y a quelques jours dans un journal de Tunis (1), l'écho suivant :

(1) La *Tunisie Française* du 1er avril 1914.

Qu'est-ce qu'un Tripolitain? Quand il n'est pas en Tripolitaine, qu'est-ce qu'un Tripolitain? La question reste toujours d'actualité, et un fait récent la remet à l'ordre du jour.

Quatre indigènes, inculpés de vol qualifié, sont détenus en ce moment jusqu'à leur comparution par devant la juridiction criminelle de l'Ouzara. Ils prouvent, par des papiers authentiques, leur qualité de Tripolitains, donc sujets italiens, et prétendent à la qualité de justiciables des tribunaux français.

Voilà les magistrats fort en peine. Aucun avocat n'est encore constitué. Mais il est hors de doute que l'avocat constitué soulèvera l'incompétence de l'Ouzara. Alors ?

Il y a un grand intérêt à ce que la question de juridiction soit définitivement fixée et il ne peut y avoir d'hésitation sur le choix à faire. Les Tripolitains résidant en Tunisie, qu'ils soient sujets italiens ou non, doivent relever des tribunaux indigènes et non des tribunaux français. Il n'y a aucune assimilation à faire entre le régime des musulmans algériens, qui relèvent en Tunisie des tribunaux français, et celui qu'on voudrait faire accorder aux Tripolitains. La France, alors qu'elle n'avait aucune autorité en Tunisie, avait réclamé pour ses sujets algériens le privilège d'être jugés par ses tribunaux consulaires, auxquels ont succédé les tribunaux français ; aujourd'hui la justice indigène présente en Tunisie des garanties qu'elle n'offrait pas alors. Il n'est pas possible d'admettre que les Tripolitains soient soustraits aux tribunaux indigènes. L'Italie s'est, paraît-il, rangée à cet avis, mais elle demanderait que le consul d'Italie reçût notification de la citation adressée aux Tripolitains. Le gouvernement français aurait, assure-t-on, consenti à cette notification qui ne donnerait au consul aucun droit d'intervenir dans la procédure, à la condition que le gouvernement italien en usât de même en Tripolitaine et notifiât aux consuls français les citations adressées aux Tunisiens résidant dans la colonie. Or le gouvernement italien n'admettrait pas cette réciprocité, qui est loin cependant d'équivaloir à ce que nous lui accordons, les Tunisiens étant peu nombreux en Tripolitaine. C'est là une prétention étrange, qui, si elle s'est produite, devrait amener le gouvernement français à refuser la notification aux consuls italiens.

Au cours de la discussion du budget des Affaires étrangères à la Chambre, le 10 mars dernier, M. Doumergue, ministre des Affaires étrangères, a fait allusion à ces négociations :

« Sur les frontières méridionales de la Tunisie, les succès de « l'Italie en Tripolitaine nous ont, a-t-il dit, donné un nouveau « voisin. Fidèles à nos engagements antérieurs, nous avons « volontiers reconnu l'annexion de la Libye et de la Cyrénaïque

« par la nation voisine, donnant à celle-ci, en même temps qu'un « nouveau témoignage de nos sentiments de sincère amitié, la « preuve de la parfaite loyauté de notre politique. Je ne doute « pas que, dans les questions que pourra faire naître entre nos « deux pays ce nouveau voisinage, l'Italie ne se souvienne de « notre attitude et ne montre le même esprit de franche amitié « dont nous avons usé à son égard. » Nous ne savons encore toutes les concessions auxquelles a consenti le gouvernement français, mais il semble bien que ce n'est pas lui qui s'est montré le plus exigeant.

Nous avons un très grand intérêt à conserver à l'égard des Tripolitains, nombreux en Tunisie, des pouvoirs de police tout aussi larges que ceux que nous avons sur nos propres sujets et à ne pas fournir à l'Italie les moyens d'accroître la clientèle qu'elle a déjà dans la Régence. Si nos négociateurs sont allés jusqu'à accorder la notification aux consuls italiens et se heurtent de la part de l'Italie à un refus de réciprocité, il serait bon qu'ils songeassent à un argument de grand poids qui est à leur disposition. Nous pouvons, par une signification faite un an à l'avance, dénoncer les conventions franco-italiennes de 1896. L'Italie perdrait à cette dénonciation le droit de pêche pour ses nationaux sur la côte tunisienne et le droit d'entretenir des écoles italiennes en Tunisie. Des hommes politiques italiens comme M. Luzzatti ont écrit que l'Italie n'aurait pas avantage à être trop intransigeante sur la question de la justice à accorder aux Tripolitains, si cette intransigeance amenait la France à la dénonciation des conventions de 1896. Il ne faut pas que le désir d'être conciliant nous conduise jusqu'à une capitulation qui compromettrait gravement notre prestige et notre influence sur les indigènes de la Régence.

EDOUARD PAYEN.

LE ROLE

DES FORCES NAVALES ANGLO-FRANÇAISES

DANS LA MÉDITERRANÉE

Nous tenons à dire, en présentant cette étude à nos lecteurs, que les idées qui y sont émises, relativement à l'emploi, en cas de guerre, des escadres française et anglaise de la Méditerranée, sont personnelles à l'auteur, et qu'il n'y a pas de corrélation à établir entre ce plan et celui qui a pu être arrêté par notre état-major général de la marine. Mais il est bon que le public soit éclairé sur les possibilités de la guerre navale en Méditerranée. On verra que M. le commandant Poidloue est un partisan assez tiède du rapatriement du 19e corps en France, qui ferait courir des dangers à notre Afrique du Nord et aurait, en outre, l'inconvénient de réduire notre flotte à une action purement défensive, au moins pendant la première période des hostilités. Les avantages d'une offensive immédiate dans l'Adriatique, dont il est question dans les pages qui suivent, ont été déjà signalés dans cette Revue. — (N. D. L. R.)

Un vice-amiral, commandant en chef l'escadre de la Méditerranée, interrogé un jour par les membres d'une commission parlementaire sur le nombre et l'espèce d'unités qui, à son avis, devraient composer la flotte française, répondit qu'il ne saurait avoir d'opinion justifiée à ce sujet tant qu'il ne serait pas fixé sur les forces ennemies que, dans l'esprit du gouvernement, elle serait appelée à combattre.

A l'heure actuelle, bien que ne constituant pour raisons budgédaires qu'un minimum insuffisant, notre programme naval semble avoir pour base une entente avec l'Angleterre et la Russie et pour but la lutte contre l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie.

En outre, on peut inférer de la concentration de toutes nos unités de valeur dans la Méditerranée, que l'Angleterre tiendra tête avec la Home Fleet aux forces allemandes dans la mer du Nord, et que notre armée navale, avec l'adjonction des deux escadres de croiseurs de Malte, devra assurer la maîtrise de la Méditerranée contre les escadres austro-italiennes.

Le rapporteur du budget de 1912, pour répondre aux objections formulées contre cette concentration qui laisse sans défense active tout notre littoral maritime de la Bidassoa à Dunkerque, déclarait au Parlement :

Il est indispensable que nous soyons maîtres de la mer dans la Méditerranée :

1° Pour rapatrier le 19e corps, composé de troupes aguerries, ainsi que les troupes noires auxquelles on compte faire appel comme compensation du fléchissement de la natalité en France ;

2° Pour pouvoir continuer à nous faire ravitailler par l'Afrique du Nord qui est et qui sera de plus en plus, pour la France, un grenier d'abondance ;

3° Pour avoir la faculté d'envoyer des troupes de seconde ligne en Afrique, si une insurrection s'y produisait, comme en 1870, pendant une guerre européenne ;

4° Pour empêcher l'Italie de mettre la main sur la Tunisie où les débarquements seraient autrement faciles que dans le Nord et l'Ouest de la France, où les assaillants, à moins de s'être emparés immédiatement d'un point fortifié, auraient les plus grandes chances d'être coupés de leurs communications et rejetés à la mer ;

5° En vue d'exercer une pression sur l'Italie, éventuellement de lui apporter au besoin notre appui, si elle était menacée par l'Autriche (1).

L'honorable rapporteur aurait pu ajouter que les forces franco-anglaises devraient encore protéger les possessions de l'Angleterre dans la Méditerranée, notamment l'Egypte, et assurer la libre circulation de son commerce transitant par les Dardanelles et le canal de Suez.

Sans vouloir examiner un à un tous les motifs invoqués ci-dessus, nous ne pouvons nous empêcher de faire des réserves sur ce rapatriement du 19e corps, opération aléatoire, en tout cas très dangereuse, et dont on ne devrait pas avoir besoin dans un pays bien organisé, ainsi que le disait M. le général Cherfils dans un article récent.

On peut même se demander si, le jour où la Triple Entente serait en lutte avec la Triple Alliance, une insurrection dans l'Afrique du Nord ne nous obligerait pas à y envoyer soit des troupes noires, soit des troupes blanches de deuxième ligne. Or, il est admis que les opérations de cet ordre n'ont de réelles chances de réussite que si on est maître de la mer, au moins temporairement.

Pour réfuter cette manière de voir, on ne peut légitimement s'appuyer sur le fait qu'en 1903, la flotte russe de Port-Arthur existant encore, les Japonais ont effectué avec sécurité le transport de leurs armées en Mandchourie, car après l'attaque du

(1) Cette éventualité a été émise en 1912. Elle serait beaucoup plus douteuse aujourd'hui. — (N. D. L. R.)

9 février, cette même flotte était provisoirement réduite à l'impuissance, et ce serait une grave imprudence de notre part de tabler sur une inertie de l'ennemi aussi invraisemblable que celle des forces maritimes russes pendant les premiers mois de la guerre russo-japonaise.

Si l'amiral Makarow avait vécu, il est plus que probable que les mouvements de troupes par mer des Japonais auraient été considérablement gênés ou même complètement arrêtés, ce qui les aurait mis dans l'obligation de n'utiliser que les seules routes de Corée et aurait modifié singulièrement la face des choses.

Avant de songer à l'envoi, en Algérie, des troupes de deuxième ligne et au rapatriement consécutif du 19e corps, il est donc logique de chercher à s'assurer la maîtrise définitive ou momentanée de la mer.

*
* *

Si l'on fait abstraction de la petite escadre que l'Allemagne entretient maintenant dans la Méditerranée, les forces navales que nous sommes exposés à avoir pour adversaires dans cette mer sont celles de l'Autriche et de l'Italie. Nous ne voulons pas rechercher ici si les accords méditerranéens conclus par l'Italie avec la France et avec l'Angleterre, notamment à l'époque où nos voisins transalpins voulaient avoir leurs coudées franches pour la Tripolitaine, s'opposeraient encore, à l'heure qu'il est, à une coopération navale de l'Autriche et de l'Italie, et d'une façon générale, au jeu de la Triple Alliance en Méditerranée. Malgré les récentes déclarations du marquis de San Giuliano affirmant au député Barzilaï qu'aucune stipulation nouvelle n'était intervenue entre l'Italie et ses deux alliés, nous croyons plus prudent de ne pas partager l'optimisme du Premier lord de l'Amirauté qui n'admettait pas qu'une puissance, ayant entretenu depuis si longtemps des relations cordiales avec l'Angleterre, pourrait menacer les possessions anglaises de la Méditerranée et envoyer ses vaisseaux de guerre courir sus aux bâtiments de commerce anglais. Et pour étudier l'action combinée des flottes franco-anglaises dans la Méditerranée, nous supposerons le pire, c'est-à-dire le cas d'une lutte contre les marines réunies de l'Autriche et de l'Italie.

La balance des forces s'établit alors comme il suit :

L'escadre autrichienne comprend deux dreadnoughts de 20.000 tonneaux, de construction récente, armés de 12 canons de 305 millimètres en tourelles triples, et de 12 canons de

14 centimètres contre les croiseurs légers, les destroyers et les sous-marins; leur vitesse est de 20 nœuds. Ces bâtiments, si l'on en juge par les bruits qui ont circulé à Vienne, auraient une surcharge considérable et manqueraient de solidité et de stabilité.

Une augmentation de tonnage et d'importantes améliorations auraient été apportées aux deux derniers navires du même groupe en construction. Ils sont considérés en Angleterre comme surchargés d'artillerie (over-gunned).

Les seuls autres navires qu'on puisse considérer comme modernes sont les 3 *Radetzky*, armés de 4 canons de 305 millimètres et de 8 de 23 centimètres, vitesse 20 n. 5, assimilables à nos *Démocratie*, bien que moins protégés.

Trop chargés d'artillerie, relativement bas sur l'eau, ils seraient gênés pour combattre avec une mer agitée.

Le souvenir de la bataille de Lissa et de l'énergique amiral Tégethoff (1) sont restés très vivants dans la mémoire des marins autrichiens et leur entraînement s'en ressent.

Méthodiquement organisées, les forces navales autrichiennes ont été mobilisées très rapidement pendant la guerre des Balkans sans que les journaux en aient fait mention.

En résumé, la marine autrichienne est une marine très sérieuse où l'on travaille beaucoup.

L'escadre italienne comprend trois puissants dreadnoughts neufs :

Le *Dante Alighieri* de 18.500 tonnes, armé de 12 canons de 305 millimètres en tourelles triples et de 20 de 11 cm. 4, vitesse 23 nœuds;

Le *Giulio Cesare* et le *Leonardo di Vinci*, de 21.500 tonnes, armés de 13 canons de 305 millimètres en tourelles triples et doubles, 20 de 11 cm. 4, vitesse 22 nœuds.

Le premier de ces 3 cuirassés et même les deux autres sont trop chargés d'artillerie ; dans la *Rivista maritima*, un contre-amiral italien, parlant de la forte surcharge des deux derniers, disait que cette augmentation de tirant d'eau, même aux dépens de la vitesse, serait un bien parce que les navires italiens sont mal protégés au-dessous de la flottaison, un roulis de 3 degrés mettant à découvert les parties non cuirassées de la coque !

On peut faire entrer en ligne de compte les 4 *Roma* de

(1) Les seules instructions qu'avait l'amiral Tégethoff de son gouvernement, en 1866, lui défendaient d'entreprendre quoi que ce soit « Was die Sicherheit der Schiffe gefährden könnte » qui put compromettre la sécurité de ses bâtiments. L'amiral, pendant la guerre des *Duchés*, avait livré un combat très honorable à une flotte danoise supérieure en nombre (affaire d'*Héligoland*) et inspirait une confiance absolue à ses subordonnés.

12.500 tonnes, bâtiments très inférieurs, armés seulement de 2 canons de 305 millimètres et de 12 de 19 centimètres, avec une cuirasse maxima à la ceinture de 250 millimètres, alors que les canons de 240 millimètres des *Danton* percent la même épaisseur d'acier Krupp à 7.000 mètres.

Il y a aussi pour les dreadnoughts un inconnu en ce qui concerne les tourelles triples qui sont très discutées, quoique leurs essais aient été satisfaisants.

Les 2 *Brin* de 13.500 tonnes avec leurs 15 centimètres de cuirasse ne peuvent être considérés comme navires de ligne malgré leurs 4 canons de 305.

Comme croiseurs, les seuls acceptables, quoique outils très médiocres, sont les 4 *San Giorgio* (1) de 9.500 tonnes armés de 4 canons de 25 centimètres et ayant atteint seulement 23 nœuds aux essais.

Bien que n'ayant pas eu d'ennemis flottants à combattre, l'escadre italienne a dû sérieusement bénéficier de sa période d'activité pendant la guerre italo-turque, où elle a été sur le pied de guerre et a pu éprouver son matériel d'artillerie et ses appareils moteurs.

Passons maintenant aux forces anglo-françaises.

A l'heure actuelle les forces anglaises de Malte comprennent :

1° Trois croiseurs de bataille (battle cruisers), l'*Inflexible*, l'*Indefatigable*, l'*Indomitable* de 17.500 tonnes à 18.500 tonnes, armés de 8 canons de 305 millimètres et de 16 de 102 millimètres, protégés par une cuirasse de 178 millimètres et ayant atteint aux essais des vitesses de 26 à 28 nœuds.

L'*Indomitable* a effectué la traversée de l'Atlantique à une vitesse moyenne de 25 nœuds ;

2° Quatre croiseurs cuirassés modernes de 13.500 tonnes à 14.500 tonnes : *Defence*, *Black Prince*, *Warrior*, *Duke of Edinburg*, armés de 6 canons de 23 centimètres et de pièces de 15 centimètres avec une vitesse de 22 à 23 nœuds ;

3° Six croiseurs légers ;

4° Seize bons destroyers de haute-mer.

L'armée navale française se compose :

1° Des 6 *Danton* auxquels on attribue à tort le nom de « dreadnought » avec lequel ils n'ont aucun rapport ; la caractéristique de ce dernier type étant d'avoir une artillerie comprenant un seul gros calibre (all big guns). Le premier dreadnought date de 1906, porte 10 pièces de 305 milli-

(1) Le *San Giorgio*, à la suite de son échouage récent, est actuellement indisponible pour plusieurs mois.

mètres. Armés de 4 canons de 305 millimètres et de 12 pièces de 24 centimètres, les *Danton* ont atteint 20 nœuds aux essais.

Par suite d'erreurs commises dans le tracé des ailettes de leurs turbines, leurs dépenses de charbon sont considérables (1,7 comparées à 1 de la *Démocratie*).

Ils n'ont pas de chauffe mixte au pétrole et ne sont pas munis de filets *Bullivant* (1) ce qui constitue un danger à cause de la rigidité de trajectoire, de la vitesse et de la puissance explosive des nouvelles torpilles à air réchauffé.

2° Les 2 *Jean-Bart* et *Courbet* de 23.000 tonneaux, armés de 12 pièces de 305 millimètres dont 4 ne sont pas sur la ligne axiale et de 22 pièces de 14 centimètres, vitesse 20 à 21 nœuds. On regrette aujourd'hui cette disposition des grosses pièces que toutes les marines ont abandonnée. Ces huit bâtiments sont bien protégés contre l'artillerie et contre le chavirement — danger le plus à craindre.

3° Les 5 *Démocratie*, navires de 15.000 tonnes, vitesse 19 nœuds, armés de 4 canons de 305 millimètres et de 18 de 16 centimètres ou de 10 de 19 centimètres. Très bien aménagés contre le chavirement, ils n'ont, sauf à la partie avant, aucune protection latérale au-dessus de leurs épaisses cuirasses de flanc.

Leur tenue à la mer est médiocre par vent debout, parce qu'ils sont trop chargés de l'avant.

Non seulement ils n'ont pas de filets *Bullivant*, mais encore ils ont le défaut d'avoir des mâts militaires très volumineux destinés à être sûrement jetés bas comme l'ont prouvé de nombreux exemples dans la guerre russo-japonaise.

4° Il faut ajouter à cette liste le *Suffren* qui peut rendre des services, bien que sa vitesse inférieure soit gênante (18 nœuds).

5° Cinq croiseurs type *Léon-Gambetta* de 13.000 tonneaux et l'*Ernest-Renan* de 14.000 tonneaux, d'une vitesse de 22 nœuds pour les premiers et de 23, 5 nœuds pour le second.

Le 5 « Gambetta » ont 4 canons de 19 centimètres et 12 de 16 centimètres; le « Renan », 14 canons de 19 centimètres et 20 de 65. Leur manque de vitesse les met dans l'impossibilité d'éclairer les escadres (2).

---

(1) Ces filets *Bullivant* se mettent en place et se relèvent en quatre ou cinq minutes; ils permettent de donner une vitesse de 8 à 10 nœuds. Tous les navires modernes étrangers cuirassés ou grands croiseurs en sont pourvus.

(2) Nous ne comptons pas le *Waldeck-Rousseau*, frère du *Renan*, qui a fait de graves avaries en échouant au *golfe Jouan*, mouillage que l'escadre aurait dû quitter dès qu'un violent coup de Sud-Sud-Est s'est déclaré. Son indisponibilité durera au moins quatre mois et demi.

Quant à la réunion des croiseurs baptisée pompeusement *Escadre du Nord*, elle est composée de navires sans aucune valeur militaire, qui n'ont ni vitesse, ni artillerie suffisantes. Construits trop légèrement, leurs missions pressées à l'étranger ont toujours été ralenties par des avaries, ruptures d'arbres ou autres.

Il faut en conserver quelques-uns pour le service extérieur, mais en ne leur demandant que des vitesses soutenues de paquebots anciens.

Nous nous refusons absolument à citer parmi les navires de combat les cuirassés de l'ancienne escadre d'instruction, c'est-à-dire les *Gaulois*, *Bouvet*, *Saint-Louis*, *Jauréguiberry*, *Charlemagne*.

Il suffit de suivre les tirs réels faits en France où à l'étranger sur des navires de même ordre, le *Hoche*, le *San Marco*, l'*Empress of India*, qui ont tous été mis à mal dès les premières bordées de l'artillerie actuelle.

De même il faut reconnaître que la moitié de nos destroyers, construits trop légèrement, résisteraient difficilement aux fatigues d'une campagne prolongée. Quant à leurs vitesses, elles ne sont le plus souvent que des vitesses d'expériences qu'ils ne retrouvent plus.

Comme pour nos sous-marins qui sont bons en général, leur durée d'existence est fixée à dix-sept ans, durée *exagérée* : en Angleterre et en Allemagne elle n'est que de douze ans.

Nous sommes en retard pour les torpilles ; on conserve la 450 millimètres alors que les nations étrangères ont adopté déjà depuis longtemps : l'Angleterre et l'Amérique la 533 millimètres, l'Allemagne la 500 millimètres (série des cuirassés type *Helgoland*, 1908).

On n'a tenu aucun compte pour le service des mines des enseignements si féconds de la guerre russo-japonaise.

Nos mouilleurs de mines le *Cerbère* et le *Pluton* avec leur tonnage insuffisant 560 tonneaux, leur faible vitesse 20 nœuds, sont incapables de remplir leur office qui est d'aller mouiller des mines devant les ports ennemis et ne peuvent même pas suivre l'escadre dès qu'il y a de la mer.

Ils seraient une proie trop facile pour les petits croiseurs italiens, autrichiens, allemands *Spaun*, *Bixio*, *Magdeburg*... qui ont donné 27 ou 28 nœuds aux essais.

On voit que nous ne ménageons pas plus à notre matériel qu'à celui de l'étranger les critiques que nous croyons méritées. Mais nous tenons à ajouter, en ce qui regarde le personnel, que nos équipages et nos officiers sont remarquables

au point de vue de la valeur militaire et de la discipline. Il serait seulement souhaitable d'avoir pour commander nos grands bâtiments des officiers plus jeunes.

*
* *

Pour nous résumer, nous constatons que les forces anglo-françaises comprennent à l'heure actuelle dix-sept cuirassés ou croiseurs de bataille dont deux dreadnoughts, et que les Austro-Italiens sont en mesure de mettre en ligne cinq dreadnoughts et sept cuirassés, soit un total de douze.

On peut en conclure que nous serions à l'heure actuelle supérieurs à nos adversaires dans la Méditerranée.

A moins que les idées de nos gouvernants ne se modifient profondément, il y a tout lieu de croire que, s'il y a un conflit entre les deux grands groupements de puissances européennes, ce sera l'Allemagne qui déchaînera la guerre et il est à présumer que cette guerre débutera par une attaque brusquée des forces ennemies. Fait à méditer : en 170 ans il y a eu 110 guerres déclarées par la voix du canon.

Dans le cas où l'Italie se rangerait résolument au point de vue naval du côté des agresseurs, les deux escadres italienne et autrichienne informées à l'avance auront devant elles le temps nécessaire pour opérer leur jonction, qui s'effectuera probablement dans le golfe de Tarente, sans que l'armée navale française puisse songer à s'opposer à leur réunion.

Il est même vraisemblable qu'elles auront quelques jours devant elles pour essayer de mettre au point leur place de bataille, organiser leurs moyens de communication par pavillons T. S. F. et en plus manœuvrer de concert.

Conduire au combat des escadres de nationalités différentes a été de tout temps un problème délicat ; mais bien qu'on puisse faire la même remarque pour les forces anglo-françaises, il n'en subsistera pas moins un sérieux avantage en notre faveur. Le rôle des croiseurs de bataille anglais qui doivent suivant toute probabilité constituer l'aile rapide (the fast wing) de la flotte anglo-française, est en effet autrement facile à préciser que celui des dreadnoughts italiens et autrichiens.

La question du commandement suprême peut occasionner déjà une source de froissements entre Italiens et Autrichiens. Il est à supposer que, vu la supériorité de leur nombre, les Italiens réclameront cette prérogative. Réunira-t-on dans le même corps de bataille les cinq unités les plus puissantes pour former un groupe homogène, ou bien chacune des alliées con-

servera-t-elle son autonomie ? Même en admettant que, dès le temps de paix, les états-majors généraux se soient mis d'accord, l'amiralissime aura beaucoup de peine à manier à son gré les forces placées sous ses ordres, chaque marine ayant ses idées et ses traditions de manœuvre. Et malgré le désir sincère de s'entendre, il régnera toujours dans les esprits une certaine méfiance, surtout si le commandant en chef est amené à engager le combat avec l'escadre qui n'appartient pas à sa propre nationalité. Entre l'Autriche et l'Italie il existe en effet tant de causes anciennes et permanentes de rancunes, de désunion, de mésintelligences : irrédentisme, questions religieuses, questions d'influence en Albanie !

En France, à l'époque où les escadres étaient réparties entre le Nord et le Midi, on a reconnu l'impérieuse nécessité de les grouper de temps à autre. Bien qu'ayant les mêmes livres de signaux et la même tactique, elles ne parlaient pas la même langue, si l'on peut s'exprimer ainsi !

Pour en revenir aux escadres austro-italiennes, si elles se sont rencontrées, la flotte *anglo-française* qui a une vitesse inférieure à la flotte ennemie, n'aura le contact qu'à l'heure choisie par cette dernière, à moins qu'en menaçant la côte d'Italie du côté de Naples et de Castellamare et en insultant les côtes italiennes par de rapides coups de main, on ne crée un mouvement d'opinion publique, qui oblige la flotte austro-italienne à venir au-devant de la bataille.

Ce qui précède est basé sur une déclaration de guerre inopinée ; mais dans tous les cas, on est en droit d'attendre du gouvernement de la Défense nationale qu'il prenne, dès qu'il y aura des apparences de tension politique aiguë, des mesures immédiates comme si la guerre était à la veille d'éclater.

Il est indispensable qu'il n'y ait pas la moindre hésitation à ce sujet, sous le fallacieux prétexte que ces mesures préventives pourraient être considérées comme équivalentes à une déclaration de guerre. Les mouvements des deux marines ennemies devront être surveillés de très près et ceci est l'affaire du service d'espionnage, de ce service que les étrangers savent si bien, si on en croit des bruits persistants, faire fonctionner dans notre port de Toulon. Toute descente simultanée des deux escadres autrichienne et italienne vers le Sud de l'Adriatique ne peut être envisagée, en temps de tension politique aiguë, que comme un acte préliminaire d'hostilité.

Nous devons admettre que notre armée navale aura été approvisionnée en bon charbon et qu'on aura soigneusement débarqué notre charbon habituel qualifié par un amiral de

charbon de la Défaite à cause des torrents de fumée noire qu'il produit, qui masquent les signaux, gênent le tir et la manœuvre et décèlent la présence des bâtiments à des distances considérables.

Ce charbon aura dû être embarqué en grande rade de Toulon où mouilleront ceux des cuirassés qui, à cause de leur grand tirant d'eau, ne sont plus manœuvrables en petite rade quand ils ont leur grand plein de combustible.

L'armée navale aura son complet de munitions et de vivres, sera en tenue de combat, prête à appareiller au premier signal pour exécuter les ordres donnés qui peuvent se résumer en peu de mots : « chercher la flotte ennemie et la détruire ».

Comme on ne peut songer à forcer le détroit de Messine qui sera évidemment très fortement défendu par des batteries de terre et des sous-marins, la flotte française faisant le tour de la Sardaigne ralliera ou se fera rallier par les 3 *battle-cruisers*, les 16 bons *destroyers*, les 4 croiseurs cuirassés et les 6 croiseurs légers de Malte.

Si le temps est favorable, elle pourra se faire accompagner par les porteurs et balayeurs de mines et fixer des rendez-vous à ses sous-marins et à ceux de Bizerte.

Quant à la division de complément et aux cuirassés de l'ancienne escadre d'instruction, on profitera de la période de tension pour en expédier deux à Nice, deux à Marseille, un à Ajaccio et les utiliser comme forts flottants avec la meilleure orientation possible et par petit fonds. Au besoin on ne leur laisserait que le strict minimum de charbon, de façon à sortir leurs cuirasses de l'eau.

Envisageons maintenant deux autres hypothèses : d'abord celle préconisée par la presse allemande et dans laquelle l'Italie et l'Autriche mobilisent sur place et conservent une neutralité malveillante armée en attendant les événements consécutifs à l'ouverture des hostilités.

Dans ce cas, il n'y a aucune hésitation à avoir : c'est dans l'Adriatique que doit se rendre l'armée navale, parce que sa seule présence créera parmi les éléments slaves de Bosnie, d'Herzégovine, de Dalmatie et même d'Illyrie, une agitation qui obligera l'Autriche à des mesures de précaution qui se traduiront par une grosse immobilisation de troupes. C'est de cette façon qu'une judicieuse conduite des opérations navales pourra avoir une répercussion directe sur le dispositif des forces de terre de la Triple Alliance.

Dans la deuxième hypothèse, c'est-à-dire si la guerre a été déclarée et que la mobilisation navale de l'Italie soit retardée

pour une raison ou pour une autre, c'est encore dans l'Adriatique que doit se rendre l'armée navale pour les raisons indiquées plus haut.

Il importe d'ailleurs de remarquer que le blocus de l'escadre italienne à la Spezzia est une opération presque impossible en raison de sa supériorité de vitesse, des distances de précaution auxquelles on est obligé de se tenir des forts, à cause des attaques de jour des sous-marins, des agressions des destroyers la nuit, et à cause également du danger des mines sous-marines.

Si l'escadre italienne cherche à rejoindre l'escadre autrichienne, elle réussira probablement à le faire, malgré la présence des forces françaises dans l'Adriatique, toujours à cause de la supériorité de vitesse des deux alliées. On pourrait essayer de lui barrer le chemin avec les 3 « battle-cruisers » et les 2 « Jean-Bart » ; mais les croiseurs anglais sont insuffisamment protégés pour lutter à égalité avec des dreadnoughts.

En ce qui concerne le danger d'une démonstration contre la la côte méridionale de France, il est peu probable que cette entreprise soit tentée, les risques à courir étant hors de proportion avec les avantages probables à en retirer. Quant à la Corse, bien qu'elle soit mal défendue, son occupation demanderait beaucoup de monde et un temps assez long ; l'exemple de Lissa où on a effectué un débarquement sans être maître de la mer ne doit pas être encore oublié.

Disons enfin que même après une bataille gagnée, les adversaires auront des deux côtés un besoin urgent de réparations (car on ne peut s'attendre à des désastres aussi complets que celui de Tsushima). Il restera encore une quantité de croiseurs légers, de destroyers, capables par des attaques de nuit bien menées de gêner considérablement la marche d'une nombreuse flotte de transports envoyée par les navires restés indemnes et des destroyers (1).

Il en résulte que, même après une grande bataille navale heureuse, le transport de gros effectifs de troupes à travers la Méditerranée sera encore une opération délicate.

Commandant Poidloue.

---

(1) C'est peut-être à ce moment-là de la guerre que nous serons bien aise d'employer activement nos vieux cuirassés, *Bouvet*, *Charlemagne*, etc. — N. D. L. R.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

LES AFFAIRES D'ORIENT

Les accords franco-turcs.

Les accords franco-turcs visant l'émission d'un emprunt turc sur le marché de Paris et certaines facilités données au gouvernement ottoman au point de vue financier, ainsi que des concessions de nature économique et politique accordées par la Turquie à la France, ont été paraphés les 8 et 9 avril par M. Doumergue, président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, et par Djavid Pacha, ministre des Finances de l'empire ottoman, en présence de M. de Margerie, directeur des Affaires politiques et commerciales, chef de cabinet du ministre des Affaires étrangères, qui avait été chargé de suivre les négociations avec l'assistance de M. Ponsot, consul de France, Djavid Pacha est parti aussitôt pour Constantinople afin de soumettre les accords à la ratification du sultan avant la réunion des Chambres ottomanes. Les conventions arrêtées à Paris ne pourront donc pas être retardées dans leur mise à exécution par les lenteurs parlementaires; elles restent, il est vrai, subordonnées pour une partie de leur objet aux négociations analogues encore pendantes entre l'Allemagne, l'Italie, l'Angleterre et la Turquie; mais ces derniers pourparlers, d'ailleurs très avancés, ne peuvent compromettre ni modifier en aucune façon l'entente franco-turque, dont voici les principaux éléments. Tout d'abord, la France obtient de la Turquie des concessions de ports et de chemins de fer se divisant en deux groupes, le groupe syrien et le groupe arménien, et dont une note, publiée par le *Temps*, le 12 avril, a donné l'énumération suivante :

I. — Les concessions de chemins de fer se divisent en deux groupes : le groupe syrien, sur le versant méditerranéen ; le groupe arménien dans l'Anatolie orientale et sur le versant de la mer Noire.

1° *Le réseau syrien :* les concessions accordées comprennent une ligne partant de Rayak pour aboutir à Ramleh, localité située à mi-chemin de la ligne de Jaffa à Jérusalem. C'est un embranchement de 300 kilomètres environ. Le gouvernement ottoman prend en outre des engagements pour éviter que le tronçon Caiffa-Derak de la ligne du Hedjaz ne fasse pas une concurrence ruineuse à la voie française de Damas-Kamah. La France a aussi obtenu la concession d'une ligne de Smyrne aux Dardanelles avec embranchements, soit environ 400 kilomètres, et une ligne Hodeida-Sana de 185 kilomètres : en tout, près de 900 kilomètres.

2° *Réseau arménien :* les lignes concédées sont les suivantes : Samsoun-Sivas, Sivas-Karpout-Arghana, Arghana-Bitlis-Van, Samsoun-Kastamouni-Héraclée-Bolou. Ces lignes, avec les embranchements, forment un total d'environ 2.000 kilomètres.

II. — LES PORTS : les ports d'Héraclée et d'Ineboli dans la mer Noire, de Jaffa, de Caïffa et de Tripoli de Syrie dans la Méditerranée.

En outre, l'accord fait entrer en vigueur les conventions paraphées à Constantinople le 18 décembre dernier et concernant la liquidation de tous les litiges existant entre le gouvernement de la République et la Porte depuis le règlement qui suivit notre démonstration navale à Mitylène. Ces conventions visent notamment les établissements scolaires français, la situation des Tunisiens et des Marocains — qui seront désormais, au point de vue ottoman, assimilés aux Algériens — et enfin l'application des capitulations en matière pénale. En échange, la France accorde à la Turquie les avantages suivants : 1° Le marché français se charge d'un emprunt turc d'une valeur nominale de 800 millions dont aucune somme ne devra être distraite pour payer des dépenses de guerre; 2° la France apporte un concours amical à la réorganisation financière de la Turquie; elle donne son consentement à l'augmentation de 4 % sur les douanes, sous la réserve du consentement des autres puissances; elle accepte la création de monopoles pour l'alcool, les allumettes, les cartes à jouer, etc., ainsi que des droits d'accise sur les denrées coloniales et l'extension du droit de patente et des impôts mobiliers aux étrangers; enfin, des fonctionnaires français collaboreront avec les autorités turques aux réformes financières. Telles sont, dans leurs grandes lignes, les bases de ces accords qui marquent une heureuse étape dans les relations de la France et de la Turquie, quelque peu tendue depuis 1910 en raison des intrigues allemandes à Constantinople. Le 24 avril, le sultan ayant signé le firman de ratification des accords franco-turcs, a reçu en audience officielle notre ambassadeur à Constantinople, M. Bompard et lui a exprimé ses remerciements pour l'assistance financière que le marché de Paris a donnée à la Turquie. Il a en même temps formulé l'espoir que ce concours préparera le développement économique de l'empire et lui permettra d'entrer dans une ère de prospérité et de tranquillité.

La question d'Albanie.

LA RÉPONSE DES PUISSANCES A LA NOTE GRECQUE

Après des pourparlers qui ont duré plus de deux mois, les grandes puissances ont enfin fait remettre, le 24 avril, leur réponse à la Note de la Grèce du 8/21 février. Voici le texte de ce document, identique pour les six grandes puissances, mais non collectif :

Les puissances apprécient la valeur des assurances que le gouvernement hellénique a données par sa note en date du 8/21 février dernier, en

ce qui concerne l'exécution des décisions collectives des puissances, relativement aux frontières de l'Albanie et à l'attribution des îles de la mer Egée. Ils prennent acte des engagements contractés par le gouvernement hellénique de procéder à l'évacuation des territoires occupés par ses troupes et attribués à l'Albanie; de ne seconder ni directement ni indirectement aucune résistance à l'état de choses établi par les puissances en Albanie méridionale; de restituer à la Turquie les îles d'Imbros, Tenedos et Castellorizo; d'obtenir le vote de la loi nécessaire à la cession de l'île de Sasseno; d'accorder toutes les garanties désirables aux minorités musulmanes des îles qui lui ont été attribuées.

En notifiant son acquiescement aux décisions des puissances, le gouvernement hellénique a formé un certain nombre de vœux qui ont, depuis lors, fait l'objet du bienveillant examen des six gouvernements. Il a déjà été décidé par la commission internationale du contrôle de l'Albanie qu'une complète égalité serait assurée aux populations dans toute l'étendue de cet Etat, en ce qui concerne les droits des différentes religions et l'usage de toutes les langues. Les puissances se déclarent prêtes à exercer toute leur influence afin que le principe posé par la commission de contrôle de l'Albanie soit mis en pratique, et que des mesures effectives en assurent le bénéfice matériel et moral aux populations albanaises, notamment à celles des territoires qui doivent être évacués par les troupes grecques. Elles sont disposées à recommander au gouvernement albanais, de concert avec ceux des autres puissances, de prendre en considération la suggestion formulée par le gouvernement grec, en ce qui concerne l'enrôlement d'éléments locaux dans la gendarmerie de l'Albanie méridionale.

Les puissances sont disposées également à exercer toute leur influence auprès du gouvernement turc, afin que les populations grecques des îles Imbros, Tenedos et Castellorizo reçoivent sous la souveraineté ottomane les garanties efficaces nécessaires à la sauvegarde de leurs intérêts religieux et scolaires. Le principe de la neutralisation du canal de Corfou ayant été posé par la réunion des ambassadeurs à Londres, les puissances sont prêtes également à participer à un accord international destiné à en fixer les conditions. Un arrangement étant intervenu entre les diverses puissances et le gouvernement hellénique sur l'éventualité d'une rectification de la frontière gréco-albanaise dans la région d'Argyrocastro, elles déclarent ne pas voir d'inconvénient à ce que ce projet de rectification reçoive effet.

Par contre, les puissances déclarent s'en tenir au tracé délimitatif qui a été adopté par les six gouvernements pour la région de Koritza, sans toutefois s'opposer à ce que, lors de l'établissement définitif de la frontière, il soit examiné si les vœux du gouvernement hellénique peuvent se concilier avec les directions indiquées dans ce tracé.

En ce qui concerne enfin les îles de la mer Egée, attribuées à la Grèce, les puissances se déclarent prêtes à user de son influence amicale auprès de la Sublime Porte, pour que le gouvernement hellénique ne soit pas troublé dans la possession de ces îles et que la décision collective de l'Europe soit respectée par le gouvernement ottoman.

Ajoutons que les représentants des puissances ont ensuite recommandé verbalement à la Grèce d'évacuer l'Epire du Nord et que M. Venizelos a répondu qu'il donnerait des ordres immédiats à ce sujet. Et en effet, le 27 avril, un communiqué officiel d'Athènes

annonçait que l'évacuation était terminée et que les dernières troupes grecques avaient quitté l'Epire.

DANS L'ALBANIE DU NORD

L'Albanie du Nord est, en ce moment, le théâtre d'événements du même ordre que ceux qui se passent sur ses frontières méridionales. Des tribus albanaises, en vertu de la délimitation tracée par les puissances, doivent passer au Montenegro. De même que les Grecs épirotes se refusent à devenir Albanais, de même aussi ces montagnards albanais n'entendent pas se laisser annexer au Montenegro. N'ayant reconnu jusqu'à présent aucune autorité, ils n'acceptent pas plus celle du roi Nicolas qu'ils ne consentiraient d'ailleurs à reconnaître celle du prince de Wied. Le Montenegro a donc décidé de procéder par la force contre les tribus des Hati et des Grudi. Mais les tribus voisines des Kastrati et des Skrili qui, tout en restant albanaises, ne se soucient pas du nouveau tracé de frontière, ont décidé de se porter au secours des deux premières. Le Montenegro peut donc se trouver entraîné dans une action au delà de la délimitation fixée par la Conférence de Londres, d'où source possible de nouvelles difficultés. Le gouvernement de Durazzo a cru devoir, dès à présent, prier le cabinet de Cettigné de respecter la nouvelle frontière, en même temps qu'il a envoyé des émissaires auprès des Kastrati et des Skrili, afin de les engager à renoncer à leurs projets, mais on ignore encore quel a été le succès de ces démarches. Les complications se multiplient, comme on voit, sur toutes les frontières du nouveau royaume.

VELLÉITÉS D'INTERVENTION DE L'ITALIE ET DE L'AUTRICHE-HONGRIE

De nouveau, les gouvernements de Rome et de Vienne manifestent leur impatience en ce qui concerne les affaires d'Albanie et l'on recommence à parler d'une intervention possible. D'après des informations de Belgrade publiées par l'officieuse agence des Balkans, l'Italie et l'Autriche-Hongrie envisageraient une occupation militaire pour mettre fin à l'anarchie qui règne dans le nouveau royaume comme elle régnait dans cette province lorsqu'elle faisait encore partie de la Turquie. D'autre part on mande de Vallona à la même agence des Balkans que l'Italie a envoyé dans ce port 15.000 fusils et de nombreuses munitions. Enfin l'on apprend que les ministres d'Italie et d'Autriche à Athènes ont transmis à la Grèce les protestations du gouvernement albanais au sujet de l'attitude des autorités grecques en Epire. Il est à noter que cet accès d'agitation se manifeste presque simultanément avec la remise de la réponse des puissances à M. Venizelos, qui a pourtant sans hésiter promis d'évacuer les régions d'Epire encore occupées, comme il s'était d'ailleurs antérieurement déclaré prêt à le faire à la première demande de l'Europe, et qui a démenti aussi la participation de plusieurs centaines de réguliers grecs au mouvement insurrectionnel. A Rome et à Vienne on ne s'en montre pas moins nerveux,

et une opération militaire combinée est envisagée sans que cette aventure soulève chez les deux associés les mêmes hésitations qui les avaient amenés précédemment à renoncer à une entreprise analogue. C'est sans doute une conséquence des récents entretiens d'Abbazia entre le comte Berchtold et le marquis de San-Giuliano et des entrevues de Schœnbrünn et de Venise entre les souverains de la Triple Alliance.

La Grèce et la France.

LA MISSION MILITAIRE FRANÇAISE

Le départ d'Athènes du général Eydoux, rappelé en France pour les besoins du service, a été l'occasion de manifestations très chaleureuses de sympathie : le roi, tout le premier, a tenu à exprimer personnellement au général Eydoux ses remerciements pour l'œuvre de réorganisation militaire dont il a été le promoteur. Le 24 avril, le général de Villaret, qui succède à Athènes au général Eydoux, a pris le commandement du 1er corps d'armée grec. Dans l'ordre du jour qu'il a adressé aux troupes, le nouveau chef de la mission française s'est déclaré fier de collaborer avec les brillants régiments qui se sont couverts de gloire sur les champs de bataille de Macédoine et d'Epire, sous le commandement d'un auguste chef; il a salué ensuite les étendards et assuré de son dévouement les officiers, les sous-officiers et les soldats, envers lesquels il est animé, dit-il, de l'esprit confraternel le plus cordial.

COMMANDE D'UN CUIRASSÉ GREC EN FRANCE

Le gouvernement grec a donné l'ordre à M. Romanos, son ministre de Paris, de signer la convention pour la construction d'un dreadnought sur les chantiers français. Ce qui a retardé quelque peu la commande a été la question de l'artillerie du navire. Les dix canons de 34 1/2 seront du type employé sur le cuirassé *Lorraine*. Mais pour les vingt canons d'artillerie moyenne, le Comité de la marine est d'avis qu'ils soient du type adopté pour le croiseur actuellement en construction en Angleterre, tandis que le ministre veut qu'ils soient également du type employé sur la *Lorraine*. C'est M. Venizelos qui résoudra la question.

Les réformes en Arménie.

La Porte a choisi les inspecteurs pour l'Arménie : MM. Vestnenk, des Indes néerlandaises, et le colonel norvégien Hoff.

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Le voyage à Paris des souverains anglais.* — Le roi George V d'Angleterre et la reine Mary viennent de faire à la France leur première visite officielle. Durant les trois journées de leur séjour à Paris, du mardi 21 au vendredi 24 avril ils ont été fêtés avec un enthousiasme unanime et inlassable ; aucune note discordante ne s'est fait entendre et l'on a pu dire justement que le soleil radieux qui n'a cessé de favoriser ces belles fêtes était le vrai symbole des sentiments populaires. Le soir de leur arrivée les souverains anglais ont assisté à l'Elysée à un dîner de gala offert en leur honneur par le président de la République. Le président et le roi ont prononcé les toasts suivants :

TOAST DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Sire,

Votre Majesté et Sa Majesté la reine me permettront de leur exprimer très simplement la joie profonde qu'éprouvent la Ville de Paris et le peuple français tout entier à recevoir les augustes souverains de la grande nation amie.

J'ai gardé moi-même le souvenir le plus reconnaissant et le plus ému de l'accueil que Votre Majesté a bien voulu me réserver l'an dernier, lorsqu'Elle m'a offert à Londres une si gracieuse hospitalité ; et les sentiments qui m'ont été témoignés, pendant mon séjour en Angleterre, par toutes les classes de la population britannique, ont trouvé un écho fidèle dans le cœur de mes compatriotes. L'opinion publique s'est unanimement associée, de chaque côté du détroit, aux nouvelles manifestations de confiance et de sympathie réciproques dont mon voyage avait fourni l'occasion aux gouvernements de nos deux pays.

La visite que Votre Majesté et Sa Majesté la reine rendent aujourd'hui à la France est l'éclatante consécration d'une amitié qui a désormais subi l'épreuve du temps et de l'expérience, qui a démontré son efficacité permanente, et qui répond aux volontés réfléchies de deux puissantes nations, également attachées à la paix, également passionnées pour le progrès, également accoutumées aux mœurs de la liberté.

Pendant les heures trop brèves que Votre Majesté passera parmi nous, Elle ne pourra, sans doute, voir la France que sous un petit nombre de ses aspects physiques ou moraux. Les fêtes artistiques, sportives et militaires auxquelles Elle a aimablement promis d'assister lui présenteront cependant, sous une forme sommaire, quelques éléments de notre caractère national, et Elle retrouvera sans peine, dans les vertus qu'honore notre démocratie, plusieurs des forces traditionnelles qui ont fait, depuis

si longtemps, la grandeur et la gloire de l'Angleterre : le sens de la mesure, de l'ordre et de la discipline sociale, la conscience éclairée du devoir patriotique, l'acceptation joyeuse des sacrifices nécessaires, le culte fervent d'un idéal qui ne s'éclipse jamais et qui remplit de lumière toute la vie d'une nation.

Après une longue rivalité qui leur avait laissé d'immortelles leçons d'estime et de respect mutuels, la France et la Grande-Bretagne ont appris à s'aimer, à rapprocher leurs pensées et à unir leurs efforts.

Il y a aujourd'hui dix ans que les deux gouvernements ont réglé à l'amiable les questions qui les divisaient. Les accords qu'ils ont passés à cette date, et dont la clairvoyance de Sa Majesté le roi Edouard VII et de ses conseillers avait si heureusement préparé la réalisation, ont tout naturellement donné naissance à une entente plus générale qui est dorénavant l'une des plus sûres garanties de l'équilibre européen.

Je ne doute pas que sous les auspices de Votre Majesté et de son gouvernement, ces liens d'amitié ne se resserrent tous les jours davantage, au grand profit de la civilisation et de la paix universelle.

C'est le vœu très sincère que je forme au nom de la France.

Je lève mon verre en l'honneur de Votre Majesté, de Sa Majesté la reine, de Sa Majesté la reine Alexandra, de S. A. R. le prince de Galles et de toute la famille royale.

Je bois à la grandeur et à la prospérité du Royaume-Uni.

TOAST DU ROI

Monsieur le Président,

Je suis profondément touché des aimables et éloquentes paroles avec lesquelles vous avez bien voulu souhaiter, à la reine et à moi-même la bienvenue dans la brillante capitale de votre beau pays. Je suis très heureux d'avoir pu trouver l'occasion de rendre la visite que vous nous avez si aimablement faite l'an dernier, et qui nous a laissé, à la reine et à moi, le souvenir le plus agréable.

J'éprouve un plaisir tout particulier a me trouver au milieu du peuple français lors du dixième anniversaire de ces accords par lesquels nos deux pays ont réglé pacifiquement toutes les questions qui les divisaient. C'est de ces accords que sont sorties les relations si intimes et si cordiales qui nous unissent aujourd'hui et grâce auxquelles il nous est permis de travailler ensemble à l'œuvre humanitaire de la civilisation de la paix.

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir rappelé que le nom de mon père bien-aimé restera toujours associé à cette entente, et je souscris de tout mon cœur à votre éloquente définition des desseins élevés et nobles que nos deux pays poursuivent en commun. Leur réalisation sera un bienfait pour les deux nations, en même temps qu'elle constituera le legs le plus précieux que nous puissions laisser aux générations à venir.

La reine et moi n'oublierons jamais la réception si cordiale qui nous a été accordée à notre arrivée et qui sera très hautement appréciée dans mon pays.

Je suis heureux de penser que, pendant notre séjour, nous aurons le plaisir d'admirer et d'apprécier ce que vous venez d'appeler si justement quelques éléments de votre caractère national. Ce sont ces éléments qui ont élevé la France à un si haut degré de civilisation et de prospérité. C'est surtout grâce à eux qu'elle occupe si dignement et si fièrement sa place dans le monde.

La reine et moi nous vous remercions, Monsieur le Président, de votre charmante hospitalité et de votre fort aimable accueil. Je lève mon verre en vous souhaitant, Monsieur le Président, une longue et heureuse vie, et toute prospérité et bonheur à la France à laquelle je porte les sentiments d'amitié les plus profonds et les plus sincères.

Deux autres documents ont encore précisé officiellement la portée de ce voyage en France du roi d'Angleterre, qui était accompagné du ministre des Affaires étrangères du Royaume-Uni, sir Edward Grey. Le 22 avril, l'agence Reuter a publié de source autorisée la note que voici au sujet des conversations qui venaient de s'engager au Palais d'Orsay entre M. Doumergue et sir Edward Grey.

Il n'est pas question, ainsi qu'on le suggère dans certains milieux, de quelque nouvel accord anglo-français écrit. Les relations de la France et de l'Angleterre sont bien et fermement établies, solidement fixées et sont la base d'une entente mutuelle et cordiale.

Sans doute des affaires intéressant les deux pays, telles que celles des Nouvelles-Hébrides et d'autres questions seront discutées, mais il n'y a aucune raison de s'attendre à ce que soit sir Edward Grey, soit M. Doumergue aient dans leur esprit une liste de sujets prêts pour un échange formel de vues.

Lorsqu'une base d'entente existe telle que celle établie entre la France et l'Angleterre, la solution des questions de la nature de celles qui viennent d'être mentionnée est plutôt laissée aux administrations compétentes.

Il n'est pas, en fait, nécessaire que les relations anglo-françaises prennent une tournure plus formelle ni qu'aucune modification soit apportée à l'entente actuellement en vigueur.

Quoiqu'on ne puisse pas envisager comme résultat de la visite de Paris une extension des relations des deux pays, cependant on peut s'attendre à une définition plus claire de l'entente existante.

Et le lendemain, 23 avril, après leur dernier entretien, les deux ministres des Affaires étrangères de l'Entente cordiale, sir Edward Grey et M. Doumergue, ont convenu de faire à la presse la déclaration suivante :

Au cours des entretiens qui se sont poursuivis entre sir Edward Grey et M. Gaston Doumergue, à l'occasion de la visite de LL. MM. le roi et la reine d'Angleterre, les différentes questions intéressant les deux pays ont été envisagées, et l'identité des vues des deux ministres sur tous les points s'est affirmée.

En constatant les résultats de la politique poursuivie par les deux gouvernements avec le gouvernement impérial russe, sir Edward Grey et M. Gaston Doumergue, sont tombés d'accord sur la nécessité pour les trois puissances de continuer leurs constants efforts en vue du maintien de l'équilibre et de la paix.

Il est à peine besoin d'ajouter que la presse des deux pays de France et d'Angleterre a été unanime à se féliciter sans réserve de

l'heureux résultat de ce voyage dont le succès a dépassé encore ce que l'on pouvait en attendre.

— *Hommage à Mistral.* — Le dernier numéro de la *Revue critique des Idées* est consacré à la gloire de Mistral. Le rôle civilisateur du grand poète provençal, l'origine et les directions du Félibrige, l'influence européenne du Maillanais, le profond savoir qui animait un art si complet, enfin de charmants souvenirs, tels sont les éléments de ces pages qu'il faut lire, et où de jeunes écrivains, Gabriel Boissy, Jean Marc Bernard, Marcel Provence, Jean Longnon, Charles Benoit, ont parfaitement exprimé et motivé les sentiments de reconnaissance et d'admiration dus à la grande mémoire.

Allemagne. — *Le nouveau statthalter d'Alsace-Lorraine.* — Le nouveau statthalter du Pays d'empire est enfin nommé. C'est M. de Dallwitz, ministre de l'Intérieur prussien, qui quitte son poste pour le gouvernement de Strasbourg. Le successeur de M. de Dallwitz au poste de ministre de l'Intérieur est M. de Lœbell, ancien chef de chancellerie du prince de Bülow. L'ancien statthalter d'Alsace-Lorraine, le comte de Wedel, a été élevé, par un ordre de l'empereur, daté de Corfou, au rang de prince. La nomination de M. de Dallwitz comme statthalter d'Alsace-Lorraine a donné lieu à de nombreux commentaires. Les organes libéraux et radicaux regrettent qu'on ait choisi un homme, qui par la politique qu'il a suivie jusqu'ici en Prusse, ne semblait pas être désigné pour un tel poste. Les organes conservateurs voient au contraire dans la nomination de M. de Dallwitz le triomphe de la politique qu'ils préconisent. Et la *Morgen Post*, organe radical conclut : « Cette nomination est le couronnement d'une œuvre : elle achève la prussification de l'Alsace-Lorraine. » Le nouveau ministre de l'Intérieur, M. de Lœbell, est né en 1855 ; il a suivi très régulièrement la filière administrative. Après avoir exercé plusieurs charges importantes en province, il fut appelé à la chancellerie en 1904 et devint bientôt le collaborateur préféré et le confident du prince de Bülow. Il fut nommé sous-secrétaire d'Etat en 1907 ; il quitta cette charge lors de la disgrâce du prince de Bülow et fut appelé à la direction de la province de Brandebourg. Au bout de quelques mois cependant il allégua le mauvais état de sa santé et prit un congé qui dura jusqu'à ce jour. Elu au Reichstag en 1893, il fit partie du groupe conservateur. On considère généralement que M. de Lœbel est d'un esprit plus libéral que M. de Dallwitz.

— *L'intervention de la force armée dans le service intérieur.* — A la suite de l'affaire de Saverne, les autorités militaires prussiennes avaient annoncé que de nouvelles prescriptions seraient élaborées en vue de régler avec une satisfaisante précision les conditions de l'intervention de la force armée dans le service intérieur. La *Gazette de l'Allemagne du Nord* a publié le 8 avril un résumé de ces prescrip-

tions nouvelles, rédigées par les soins du ministre de la Guerre de Prusse et soumises à l'approbation des gouvernements confédérés. D'après ce résumé, il appert que les autorités militaires conserveront toute liberté d'intervenir en cas de troubles. « En cas de détresse, « déclare en effet la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, l'armée pourra « et devra agir sans réquisition préalable des autorités civiles si, en « en cas de danger pressant pour la sécurité publique, les autorités « civiles sont, par suites de circonstances extérieures, hors d'état « d'ordonner cette réquisition. »

Ce paragraphe est, on le voit, assez élastique pour légitimer après coup tous les abus de force et tous les excès d'autorité.

Autriche-Hongrie. — *La santé de l'empereur François-Joseph.* — On est fort inquiet depuis une quinzaine de jours de la santé de l'empereur François-Joseph, qui a pris froid en attendant l'empereur Guillaume, lorsque celui-ci vint lui rendre visite à Schœnbrunn, avant d'aller à Corfou. Les bulletins officiels sont assez optimistes, mais dans l'entourage du souverain on se montre très tourmenté.

— *L'entrevue d'Abbazia.* — Dans le même temps que la France et l'Angleterre fêtaient d'un même cœur le dixième anniversaire de l'Entente cordiale, les ministres des Affaires étrangères d'Italie et d'Autriche-Hongrie, le comte Berchtold et le marquis de San Giuliano discutaient à Abbazia de toutes les graves questions qui préoccupent actuellement l'Europe et dans lesquelles leurs deux gouvernements sont plus directement intéressés. A ces entretiens, qui se sont prolongés pendant presque une semaine, et qui avaient été préparés par les entrevues de l'empereur Guillaume II avec l'empereur François-Joseph à Vienne et avec le roi Victor-Emmanuel à Venise, ont participé les deux ambassadeurs, le duc d'Averna et M. de Merey, et plusieurs hauts fonctionnaires du Ballplatz et de la Consulta. La conclusion en a été donnée, le 18 avril, par le communiqué suivant, publié en même temps à Vienne et à Rome : « La visite que le mi- « nistre des Affaires étrangères d'Italie vient de rendre à Abbazia à « son collègue austro-hongrois a de nouveau fourni aux deux « hommes d'Etat l'heureuse occasion d'un échange de vues pro- « longé et approfondi sur les questions qui touchent spécialement aux « rapports entre l'Italie et l'Autriche-Hongrie. Dans les conversations « entre le marquis de San Giuliano et le comte Berchtold s'est mani- « festée une fois de plus la parfaite identité de vues qui a déjà été pro- « fitable aussi bien aux intérêts des deux puissances alliées qu'à la « solution pacifique des nombreux problèmes soulevés par la dernière « crise balkanique. Ayant constaté les effets satisfaisants de cette « politique, les deux ministres, s'inspirant d'une entière confiance « mutuelle, sont résolus à se maintenir d'accord avec l'Allemagne « dans la ligne de conduite actuelle et, par suite, à joindre leurs « efforts pour rendre de plus en plus vive la sympathie que trouvent

« dans l'opinion publique les rapports intimes existant entre les « deux gouvernements. »

Ajoutons que, avant de se séparer, les deux ministres italien et austro-hongrois ont adressé au chancelier de l'empire allemand, M. de Bethmann-Hollweg, la dépêche suivante, destinée à manifester plus complètement encore la solidité intérieure de la Triple Alliance :

Dans nos entretiens relatifs à toutes les questions qui nous intéressent, nous avons plusieurs fois constaté l'unanimité complète de vues des trois puissances alliées. Nous vous envoyons avec une grande joie, à la fin de notre entrevue, l'expression de notre inébranlable amitié.

Cette manifestation solennelle de la solidité intérieure de la Triple Alliance n'était pas inutile après les rudes assauts qu'a subis ces derniers temps l'amitié austro-italienne. D'ailleurs elle n'a reçu qu'un accueil très réservé dans l'un et l'autre pays : les journaux italiens comme les journaux autrichiens ont témoigné généralement, dans leurs articles sur l'entrevue d'Abbazia, d'une mauvaise humeur hostile qui faisait un contraste frappant avec le ton enthousiaste des commentaires anglo-français sur l'Entente cordiale.

Italie. — *Les rapports franco-italiens.* — La *Tribuna* de Rome a publié, le 13 avril, le texte officiel suivant d'une déclaration faite le 8 avril à la Chambre des députés par le marquis de San Giuliano, ministre des Affaires étrangères, déclaration qui avait été fort commentée par les journaux français, d'après une citation inexacte.

MM. Carafa, Santini, Chimirri, ont fait quelques allusions à l'influence que la contrebande exercée aux deux frontières d'Egypte et de Tunisie a pu avoir sur la durée de la guerre. M. Carafa, avec sa grande compétence en cette matière, a reconnu spontanément les difficultés qui s'opposent aux deux gouvernements limitrophes pour une plus efficace répression de la contrebande.

Les gouvernements anglais et français ont accompli en cette occasion leurs devoirs internationaux. Maintenant le fait que nous sommes limitrophes avec l'Angleterre et la France en Afrique et que nous avons une mission commune de civilisation qui peut être rendue plus ardue par des difficultés identiques est une raison de plus pour continuer à rendre uniforme l'action des trois gouvernements, suivant l'esprit des accords opportunément cités par M. Chimirri et encore en vigueur, et qui ont tant contribué et doivent contribuer encore à maintenir intacte leur amitié réciproque.

J'aurais préféré que M. Santini n'eût pas rappelé l'incident désormais et depuis longtemps amicalement réglé du *Manouba* et du *Carthage*, mais en tout cas, je regrette qu'il ait dit que l'effet de cet incident ait hâté le renouvellement de la Triple Alliance. Les grandes lignes de la politique étrangère de l'Italie ne sont pas influencées par des incidents et des épisodes, mais elles sont déterminées par les hauts et permanents intérêts du pays.

Suède. — *Les élections législatives.* — Les élections législatives suédoises, commencées le 27 mars, viennent seulement de se terminer. Elles ont été un grand succès pour la politique nationale de la Couronne. Les radicaux en effet ont perdu 31 sièges alors que les partisans de la défense nationale en gagnent 22 et les socialistes 9. La répartition des sièges s'établit ainsi : 86 partisans de la défense nationale, 73 socialistes et 71 radicaux.

II. — ASIE.

Japon. — *Le nouveau ministère.* — Le vicomte Kijura n'ayant pu, au dernier moment, triompher de l'hostilité des partis d'opposition parlementaire a dû renoncer à la tâche qu'il avait acceptée de constituer le nouveau ministère. Le mikado a fait alors appel au comte Okuma qui a établi son cabinet de la façon suivante:

Président du Conseil, ministre de l'Intérieur, comte Okuma ; Affaires étrangères, baron Kato ; Finances, M. Wakatsuki ; Marine, amiral Yashiro ; Guerre, général Oka ; Justice, M. Ozaki ; Instruction publique, M. Ichiki ; Communications, M. Taketomi ; Commerce, vicomte Oura.

III. — AFRIQUE.

Maroc. — *Le tourisme au Maroc. Une initiative intéressante.* — *La Vigie marocaine* de Casablanca, se rendant compte de la difficulté qu'éprouvent les Français à apprécier la valeur et l'importance des débouchés que leur offre le Maroc, prend l'initiative intéressante, avec le concours des autorités civiles, militaires et indigènes, d'un voyage de tourisme automobile et d'études commerciales dans le nouveau pays de protectorat. L'arrivée à Casablanca des adhérents à ce projet coïncidera avec le départ de cette ville des voitures engagées pour le circuit de tourisme, véhicules qui seront à la disposition des voyageurs. En effet, cette épreuve n'étant pas une épreuve de vitesse mais de résistance permettra la visite et le séjour dans tous les centres intéressants fixés par l'itinéraire : Fedhala, Rabat, Salé, Kenitra, Fez, Moulay Idriss, Volubilis, Meknès, les Zaërs, Marrakech, Saffi, les Doukkalas, Mazagan. Les syndicats d'initiative, les Chambres de commerce, les chefs de municipalités se tiendront à la disposition des participants pour leur donner la documentation dont ils auraient besoin. Ainsi qu'au cours du dernier circuit automobile marocain des fêtes indigènes : courses, fantasias, diffas, seront organisées dans les villes énumérées. Le départ aura lieu à une époque particulièrement favorable à une telle manifestation de vulgarisation, le 16 mai 1914, après les élections. Tous les renseignements seront fournis aux personnes intéressées par le délégué de *La Vigie marocaine*, M. Voisin, au *Moniteur du Maroc*, 18, rue de Montpensier.

IV. — AMÉRIQUE.

Le conflit entre les États-Unis et le Mexique. — Un incident, presque insignifiant à l'origine mais qui a pris rapidement, en raison des circonstances, une importance considérable, vient de déclencher la guerre entre les Etats-Unis et le Mexique. Le 9 avril, une escouade de marins de la canonnière américaine *Dolphin*, descendus sans armes à Tampico, sous le commandement du commissaire du bord, pour compléter les approvisionnements en pétrole, étaient arrêtés par un officier et un peloton de soldats du général Huerta. Ils furent d'ailleurs relâchés une demi-heure après et le général Huerta exprima ses regrets personnels de l'incident. L'amiral Mayo, commandant des forces américaines stationnées dans les eaux du Mexique, estima cependant ces regrets insuffisants ; il exigea que le pavillon des Etats-Unis fût salué de 21 coups de canons par les batteries du port, et le gouvernement de Washington fit sienne cette réclamation. Le général Huerta refusa d'abord, puis se ravisant, il déclara qu'il ferait saluer le drapeau américain, comme l'exigeait l'amiral Mayo, à la condition que le salut serait rendu coup pour coup par les bâtiments américains. Le président Wilson insista pour le salut du drapeau de l'Union sans condition. Il saisit en même temps le Congrès de la question, le 20 avril, par un message qui demandait à la Chambre des représentants et au Sénat « d'approuver l'emploi des forces armées « des Etats-Unis, de la façon et dans les proportions où cela pourra « être nécessaire, pour obtenir du général Huerta et de ses partisans « qu'ils reconnaissent pleinement la dignité et les droits des Etats-« Unis, même dans la situation pénible actuelle du Mexique ».

Il ne saurait y avoir dans nos actes, ajoutait le message, une idée d'agression non plus qu'une idée de conquête égoïste.

Nous ne songeons à maintenir l'autorité et la dignité des Etats-Unis que parce que nous désirons conserver toujours intacte notre grande influence dans l'intérêt de la liberté, que ce soit aux Etats-Unis ou partout ailleurs où elle pourra être employée pour le bénéfice de l'humanité.

Le 22 avril, le Sénat et la Chambre, conformément à la requête du président Wilson, votaient un ordre du jour identique déclarant que « le président Wilson a le droit d'employer les forces armées des Etats-Unis pour faire valoir sa demande en vue d'obtenir entière réparation des affronts et des indignités commis au Mexique contre les Etats-Unis », répudiant toute intention de faire la guerre au peuple mexicain, mais refusant toutefois de déclarer qu'après la soumission du Mexique, les Américains devront se retirer et abandonner le pays entier à sa propre population. Entre temps, et sans même attendre le blanc-seing du Congrès, les troupes de débarquement américaines s'étaient emparées, le 21 avril, des douanes de Vera-Cruz, sous le prétexte qu'un bateau de commerce étranger allait y débar-

quer du matériel de guerre, et avaient occupé la ville. Cet acte de guerre produisit une grande émotion dans tout le Mexique. Le général Huerta proclama qu'il résisterait par la force et jusqu'au dernier souffle aux entreprises des envahisseurs. De son côté, le général Carranza, chef du parti constitutionnaliste qui est maître du nord du Mexique et lutte pour le pouvoir contre le général Huerta, adressait une communication au président Wilson protestant, au nom de son patriotisme, contre l'aggression américaine et déclarant que « le maintien des forces américaines à Vera-Cruz, en violation de la souveraineté et des droits imprescriptibles d'indépendance du peuple mexicain, entraînera les constitutionnalistes dans une guerre inégale que ceux-ci ont jusqu'à présent tenté d'éviter à tout prix. » Le général Carranza terminait en adjurant le président Wilson de rappeler les forces occupant Vera-Cruz. Le général Villa, second du général Carranza, se montrait encore plus énergique et se rendait avec son escorte personnelle à Juarez pour organiser l'attaque de la frontière américaine. Enfin le chef de bande Zapata faisait sa soumission au gouvernement de Mexico et mettait à sa disposition ses 15.000 partisans pour combattre l'ennemi commun. On ne s'attendait pas à Washington, à ce mouvement général unissant tout le Mexique contre l'étranger. Le président Wilson et son secrétaire d'Etat M. Bryan avaient certainement espéré pouvoir compter tout au moins sur la neutralité bienveillante des constitutionnalistes. Leur attitude hostile, au contraire, compliquait singulièrement la situation et c'est évidemment cette circonstance qui a poussé le président à accepter l'offre de médiation des républiques sud-américaines. Le 25 avril, en effet, les représentants du Brésil, de la République Argentine et du Chili à Washington ont offert, par une note conjointe, les bons offices de leurs gouvernements au gouvernement de Washington. Voici le texte de ce document :

Dans le but de servir les intérêts de la paix et de la civilisation, en toute confiance et avec le plus grand désir d'empêcher une nouvelle effusion de sang, qui nuirait à la cordialité et à l'union qui ont toujours entouré les rapports des gouvernements et des peuples de l'Amérique, nous, plénipotentiaires du Brésil, de la République Argentine et du Chili, dûment autorisés, avons l'honneur d'offrir au gouvernement de Votre Excellence nos bons offices pour arriver à une solution pacifique et amicale du conflit qui s'est élevé entre les Etats-Unis et le Mexique.

Cette offre traduit en forme autorisée les suggestions que nous avons eu l'occasion d'offrir antérieurement, à ce sujet, au secrétaire d'Etat, à qui nous renouvelons l'assurance de notre plus haute et distinguée considération.

Le président Wilson a accepté en ces termes la proposition qui lui était ainsi adressée :

Le gouvernement des Etats-Unis est profondément conscient de l'amitié, de la sympathie et du souci généreux de la paix et du bien-être de l'Amérique manifestée dans la note conjointe que je viens de recevoir de Vos Excellences, offrant les bons offices de vos gouvernements pour

arriver, s'il est possible, à une solution des difficultés actuelles entre le gouvernement des Etats-Unis et ceux qui prétendent actuellement représenter la République du Mexique.

Conscient du but dans lequel cette offre est faite, le gouvernement américain ne se croit pas libre de la rejeter. L'intérêt principal de ce gouvernement se trouve dans la paix de l'Amérique, dans les rapports cordiaux des diverses républiques américaines avec notre peuple et dans le bonheur et la prospérité qui ne peuvent venir que de l'accord réciproque et de l'amitié créés par la poursuite d'un but commun.

L'offre généreuse de vos gouvernements est donc acceptée.

Le gouvernement des Etats-Unis espère très sérieusement que vous voulez sauver ceux qui représentent les éléments les plus sérieux du peuple mexicain et qui sont prêts à discuter les conditions d'une solution satisfaisante.

Le gouvernement des Etats-Unis sera prêt à recevoir toutes les propositions qui pourraient être formulées d'une façon sérieuse et à les discuter dans l'esprit le plus large et le plus conciliateur. Ces négociations seront annonciatrices d'une nouvelle période de coopération et de confiance mutuelle en Amérique.

Le gouvernement se sent obligé de dire franchement que, ses rapports diplomatiques avec le Mexique étant pour le moment interrompus, il ne lui est pas possible d'assurer qu'il pourra sans délai discuter le plan de médiation internationale que vous proposez.

Il est sans doute possible qu'un acte quelconque d'agression de la part de ceux qui contrôlent les forces militaires mexicaines oblige les Etats-Unis à agir d'une façon qui pourrait détruire l'espoir d'une paix immédiate; mais ceci ne justifierait pas une hésitation à accepter votre généreuse suggestion actuelle.

Nous attendons les meilleurs résultats dans un délai assez court pour diminuer la crainte que nous éprouvons de voir des manifestations irréfléchies et hostiles interrompre les négociations et décevoir nos espérances de paix.

On croit que le plan des gouvernements sud-américains comporte l'éloignement du général Huerta, pour lequel le gouvernement des Etats-Unis a insisté depuis le début du conflit actuel. Notification de l'offre de médiation a été envoyée aux représentants diplomatiques du Brésil, de la République Argentine et du Chili au Mexique, ainsi qu'au quartier général des constitutionnalistes du Nord du Mexique. On assure que le président Huerta aurait déjà fait connaître son acceptation de la médiation sud-américaine.

La paix de l'Irlande.

John Bull, au nationaliste irlandais et à l'ulstérien : « En voilà assez. Portez donc le drapeau ensemble. Aucun de vous ne peut le porter seul. »

Punch (Londres).

La question de l'Ulster.

Le cuisinier Asquith : « C'est l'oignon qui donne de la force au ragoût. S'ils veulent que je le retire !... »

London opinion (Londres).

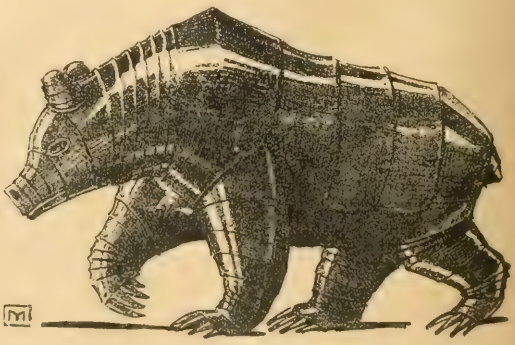

L'ours russe se cuirasse.

Kikeriki (Vienne).

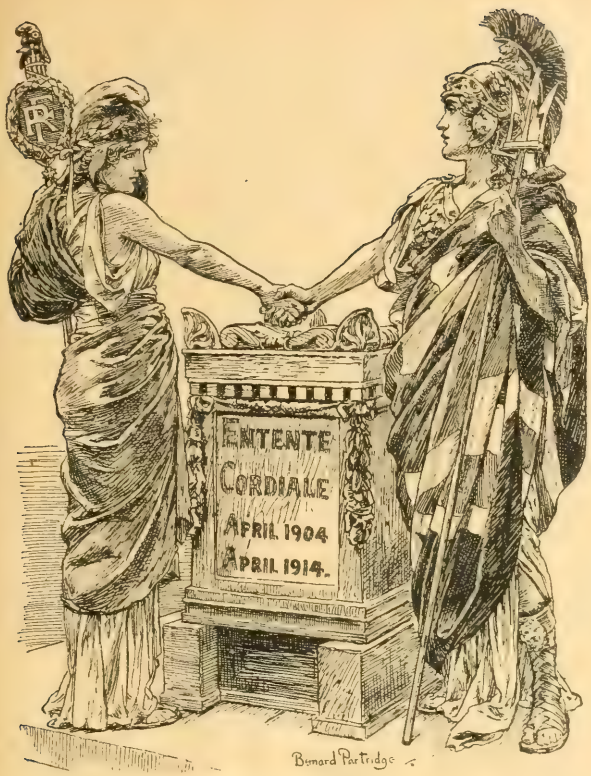

Dixième anniversaire.

Punch (Londres).

En Allemagne.

La Prusse militariste force Michel à lui donner toujours plus de soldats.

Mucha (Varsovie).

L'épouvantail de l'oncle Sam.

Le général Carranza.

Independiente (Mexico).

Les États-Unis et le Mexique.

Malgré lui, l'oncle Sam est entraîné à la guerre.

Ohio state journal (Columbus).

Les libéraux et l'Ulster.

Si seulement sir Edward Carson représentait quelque autre nationalité opprimée, l'Arménie par exemple, comme les libéraux lui tendraient les bras!

Punch (Londres.)

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. P. de Margerie, ministre plénipot., chef de cabinet du ministre des Affaires étrangères, est promu au grade de commandeur de la Légion d'honneur.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

GENDARMERIE

Missions. — MM. les *cap.* Bouvet et Seignobosc sont désig. pour la mission française en Turquie.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Annam-Tonkin. — MM. les *cap.* Prioux, Damel et Maugeard ; le *lieut.* Rey et les *sous-lieut.* Langlet, Lenfant et Prax, sont désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — MM. les *capit.* Abadie, Ranc et Cassandre ; les *lieut.* Garin et Verdon et le *sous-lieut.* Laplace sont désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — MM. les *chefs de bataill.* Schneegans et Gesland ; les *capit.* Guyon, Lévy, Javelier et Mouet ; le *sous-lieut.* Richard, sont désig. pour l'A. O. F.

Afrique Equatoriale. — MM. les *chefs de bataill.* Fialix et Benezech ; le *capit.* Auriol et les *sous-lieut.* Martin et Grasset, sont désig. pour l'A. E. F.

Madagascar. — MM. les *capit.* de Martonne, Munier, Cruaud, Radenac, Granier de Cassagnac, Grovalet, Charnoz et Raymond ; les *lieut.* Graziani et Pillard ; les *sous-lieut.* Chauveau, Balesi et Castanet, sont désig. pour Madagascar.

ARTILLERIE

Annam-Tonkin. — M. le *cap.* Pelletier est désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — M. le *capit.* Werquin est désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — MM. les *capit.* Rocard, Varigault et Laurent, sont désig. pour l'A. O. F.

Madagascar. — MM. le *colonel* Bernard et le *capit.* Hugonet, sont désig. pour Madagascar.

Officiers d'administration.

Indochine. — M. l'*offic. d'admin. de* 3e *cl.* Fraysse est désig. pour les Travaux publics.

Afrique Occidentale. — M. l'*offic. d'administ. de* 3e *cl.* Treuscorff est désig. pour l'A. O. F.

CORPS DE L'INTENDANCE

Afrique Occidentale. — M. le *sous-int. de* 3e *cl.* Many est désig. pour l'A. O. F.

Officiers d'administration.

Annam-Tonkin. — MM. les *offic. d'administ. de* 2e *cl.* Buzy et *de* 3e *cl.* Rochoix sont désig. pour le Tonkin.

CORPS DE SANTÉ

Indochine. — M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Garrot est désig. pour servir h. c. en Indochine.

Annam-Tonkin. — MM. le *méd. ppal de* 2e *cl.* Croussouard ; le *méd.-maj. de* 1re *cl.* Cadet ; le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Le Goanon et le *pharm.-major de* 1re *cl.* Ehrhardt sont désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Dubarry est désig. pour la Cochinchine.

Inde Française. — M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Le Fers est désig. pour les Etablissements de l'Inde.

Afrique Occidentale. — MM. les *méd.-maj. de* 1re *cl.* Luisi et le Strat; le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Monfort et le *pharm.-maj. de* 2e *cl.* Boin, sont désig. pour l'A. O. F.

Afrique Equatoriale. — M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Pichon est désig. pour l'A. E. F.

Madagascar. — MM. le *méd. ppal de* 1re *cl.* André; les *méd.-maj. de* 2e *cl.* Gallet de Santerre et Perreaux sont désig. pour Madagascar.

Guyane. — MM. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Guillen et le *pharm.-maj. de* 2e *cl.* Meunier sont désig. pour la Guyane.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — MM. les *lieut. de vaiss.* Perrio, Neuzillet et Gillet et l'*enseigne de* 2e *cl.* Plessis sont désig. pour la *Manche.*

M. le *lieut. de vaiss.* Bourdet est désig. pour le *Pistolet;*

M. le *lieut. de vaiss.* Baule est désig. pour les torpilleurs de réserve de Saïgon.

Levant. — M. le *capit. de vaiss.* Tirard est nommé au command. du *Bruix.*

MM. le *capit. de frég.* Goisset et le *lieut. de vaiss.* Amiot est désig. pour le même bâtiment.

Madagascar. — M. le *lieut. de vaiss.* Le Têtu est désig. pour le *Vaucluse.*

Mission. — M. l'*enseigne de vaisseau de* 1re *cl.* Ducrocq est désig. pour la mission hydrographique Congo-Oubangui.

Sénégal. — M. le *lieut. de vaisseau* Mégissier est nommé au command. de la *Surprise.*

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

Neutralité belge et invasion allemande, par MAXIME LECOMTE, ancien vice-président du Sénat, et le lieutenant-colonel breveté CAMILLE LÉVI, membre de la Commission historique du Nord. Un vol. in-12 de 610 pages, avec trois cartes en couleurs, Paris, Henri Charles-Lavauzelle, éditeur.

A une époque où, dans les articles de journaux, revues, publications périodiques ou livres de fond, parus nombreux tant en Belgique qu'en France et en Allemagne, ce ne sont que discussions et controverses pour savoir si les Allemands agiront au Sud de la Meuse ou au Nord, ou à la fois au Sud et au Nord, cet ouvrage arrive à point pour synthétiser le débat. Examinant d'abord les conditions d'une invasion allemande par la Belgique (facilités, obstacles, éventualités d'une riposte française, coopérations possibles), les auteurs étudient ensuite les leçons du passé, c'est-à-dire les multiples invasions subies par la Belgique au cours des siècles, puis montrent les chances que paraît réserver l'avenir pour une tentative de ce genre et les moyens d'y parer, le tout approfondi dans le plus grand détail. Ce bel ouvrage est, on le voit, d'un intérêt singulièrement actuel; nous ne saurions trop en recommander la lecture. Pour mettre leur étude mieux en relief, les auteurs la font précéder d'un aperçu très documenté sur la Belgique au point de vue historique et géographique.

La guerre des Balkans et l'Europe, 1912-1913, par GABRIEL HANOTAUX, de l'Académie française. Un vol in-16 de 451 pages. Paris. Plon-Nourrit et Cie, éditeurs.

M. Gabriel Hanotaux vient de rassembler, en un nouveau volume, les constatations documentaires, les réflexions, les craintes patriotiques, que lui ont suggérées, au jour le jour, les diverses phases de la crise balkanique, forme inquiétante et inattendue de la vieille question d'Orient. Jamais coup d'œil plus pénétrant et plus sûr n'a été jeté sur la situation européenne, sur le danger résultant de la soudaine substitution de la politique des ententes particulières à celle du concert des puissances, sur les possibilités de paix ou de guerre que recèlent les clauses du traité de Bucarest, sur l'ensemble de devoirs positifs qui se dégagent enfin, pour la France, de l'examen des faits.

Le maréchal Mortier, duc de Trévise, par son petit neveu, le colonel FRIGNET-DESPRÉAUX, de l'ancien corps d'état-major. Tome II, 1798-1804. Un vol. in-8° de 480 pages, avec une planche photographique en couleurs, 4 planches en noir et 4 cartes hors textes. Paris, Berger-Levrault, éditeurs.

Dans ce second volume de son bel ouvrage, dont nous avons signalé le tome Ier le 16 novembre dernier, le colonel Frignet-Despréaux étudie d'abord la participation du général Mortier aux opérations des armées du Danube et du Rhin. Le 26 septembre 1799, sur le champ de bataille de Zurich, Mortier est nommé par Masséna général de division. Il s'empare de Glaris, de Ragatz et reçoit à Tamins, le 31 octobre, un témoignage de la satisfaction du gouvernement. Le 15 avril 1800, le général Mortier est nommé commandant de la division militaire de Paris, et il garde ces délicates fonctions jusqu'au 2 mai 1803 ; il est alors nommé lieutenant général et commandant de l'armée du Hanovre. Le récit des glorieuses opérations de la campagne du Hanovre termine ce volume dont l'intérêt historique est on le voit, considerable.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

Introduction à la médecine des passions, par le Dr MAURICE BOIGEY, médecin-major de l'armée. Un vol. in-16 de 280 pages. Paris, Librairie Felix Alcan.

Mes Souvenirs. 1830-1914, par AUGUSTE LALANCE. Préface par ERNEST LAVISSE, de l'Académie française. Un vol. grand in-8°. Paris, Berger-Levrault, éditeurs.

Rapport sur un voyage d'étude à Constantinople, en Egypte et en Turquie d'Asie, janvier-août 1912, par MAURICE PERNOT. Un vol. in-12 de 340 pages. Paris, Firmin Didot et Cie, éditeurs.

Bosquejo de la Campaña turco-balkanica de 1912-1913, publié sous la direction du ministère de la Guerre par la commission militaire chargée de suivre les opérations sur le terrain. Un vol. in-8° de 400 pages, avec cartes et gravures. Madrid. Bibliothèque du ministère de la Guerre.

Bibliographie de l'Afrique Equatoriale Française, par GEORGES BRUEL, administrateur en chef des Colonies. Un vol. in-8° de 320 pages. Paris, Emile Larose, éditeur.

The Ukraine, réimpression d'une conférence sur l'histoire de l'Ukraine et les grands problèmes actuels, par BEDWIN SANDS. Une brochure in-8° de 70 pages, avec gravures. Londres, Francis Griffither, éditeur.

L'Administrateur-Gérant : P. CAMPAIN.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

Erratum. — Nous tenons à rectifier quelques erreurs qui se sont glissées dans l'article sur les chemins de fer de la Turquie d'Asie publié dans notre dernier numéro. La carte qui accompagnait l'article est d'ailleurs scrupuleusement exacte.

1° Il existe une ligne à voie normale Tripoli-Homs.

2° La ligne de Magnésie à Soma est déjà prolongée jusqu'à Panderma.

3° Les Turcs sont en train de construire une ligne d'El-Fuleh à Jérusalem qui est de nature à concurrencer la ligne en projet Reyak-Ramleh.

Il faut noter enfin que la ligne du Hedjaz, l'embranchement Deraa-Caïffa, et les lignes Beyrouth-Damas et Damas-Mzerib sont à voie étroite.

LES ÉTATS-UNIS ET LE MEXIQUE

Pour ceux qui ont suivi depuis 1911 la politique des Etats-Unis, la nouvelle de leur intervention au Mexique ne fut pas une surprise. Elle s'annonçait comme inévitable, parce qu'elle devait résulter d'une situation de fait, contre laquelle étaient impuissantes toutes les considérations théoriques qu'on prétendait lui opposer. Les causes qui l'ont produite sont d'ordre à la fois matériel et moral.

Et d'abord, il ne faut pas oublier que les Américains du Nord ont près de 5 milliards de capitaux engagés au Mexique, et font la plus grande partie du commerce extérieur de ce pays, puisque 80 % de ses exportations vont aux Etats-Unis, qui lui fournissent en retour 60 % des marchandises dont il a besoin. Or, depuis que le Mexique est en révolution, les pertes énormes subies par les entreprises commerciales et industrielles (1) ont atteint les Américains proportionnellement à leur chiffre d'affaires. Certains industriels se sentaient directement menacés par

(1) On en aura une idée en comparant les cours des actions des trois grandes banques — Banque nationale du Mexique, Banque de Londres et de Mexico, Banque centrale mexicaine — à la fin de 1910 et aujourd'hui. Ils sont tombés respectivement de 1150, 654 et 465 francs à 480, 235 et 62 francs.

la présence de Huerta à la tête du pays, notamment ceux qui exploitent le pétrole et sont sous la dépendance du puissant trust *Standard Oil*, qui dispute à la Société anglaise *Eagle Oil* la suprématie dans la région de Tampico (1). Il paraît même que cette rivalité ne fut pas étrangère à la dernière révolution : l'entourage de Madero avait lié partie avec les financiers américains; celui de Huerta, avec les Anglais.

Sur ces questions d'intérêt viennent se greffer des préoccupations d'un autre ordre. A tort ou à raison, les Etats-Unis s'inquiètent des visées du Japon sur le Mexique. On n'a pas oublié l'émotion soulevée en 1911 et 1912 par les concessions de terrain qui furent accordées à des compagnies japonaises dans la baie de Magdalena, en Californie mexicaine. Les Américains affirmèrent alors leur volonté de ne laisser personne s'installer au Mexique; ils firent valoir leur droit de s'opposer à toute prétention de ce genre, non pas même en vertu de la doctrine de Monroe, mais en invoquant seulement le cas de légitime défense, comme le secrétaire d'Etat Seward l'avait fait contre la France en 1866.

Cette thèse fut exposée tout récemment encore à la Chambre des représentants :

Au cours de ces dernières années, il est devenu à la mode dans certains milieux de dénoncer la doctrine de Monroe. Parmi ceux qui se disent partisans de sa suppression, en est-il qui préféreraient voir une forte puissance militaire contrôler notre frontière méridionale, ou un des grands Etats européens occuper Mexico et transformer les indolents péons de notre République sœur en vigoureux soldats, ayant pour officiers des hommes d'une solide instruction militaire ? Notre contact avec un voisin bien armé tendrait-il à diminuer la dépense de nos organisations militaires et navales? Je crois que le résultat serait juste le contraire. Parmi ces opposants à la doctrine de Monroe, en est-il qui désirent voir l'Allemagne, l'Angleterre, la France, la Russie, l'Italie ou le Japon s'installer dans une quelconque des Républiques de l'Amérique centrale ? Ne serait-ce pas un grand malheur pour nous si une puissance étrangère se voyait autorisée à occuper un des Etats libres de l'Amérique du Nord? Pourrions-nous tolérer la présence d'étrangers si près des portes du canal de Panama? Et non seulement « si près », mais entre les Etats-Unis continentaux et la zone du canal? Messieurs, si on laissait une telle éventualité se produire, ce serait un désastre national...

Ce n'est pas au moment où les Américains du Nord se voient à la veille de recueillir le bénéfice des efforts et des sacrifices accomplis pour percer l'isthme de Panama qu'ils vont se départir de leur politique traditionnelle à l'égard des Etats qui bordent le golfe du Mexique, devenu leur mer. Ils veulent

(1) D'après les évaluations du dernier rapport consulaire anglais sur la région de Tampico, les capitaux anglais investis dans cette région sont de 375 millions, les capitaux américains de 478.

contrôler le Mexique comme les petites Républiques de l'Amérique centrale, de plus près encore s'il est possible, parce que ce pays est plus fort, et capable d'un développement qui le rendrait plus dangereux. Ils n'ont pas osé se déclarer responsables de l'ordre au Mexique comme ils l'ont fait à Cuba, à Panama, à Nicaragua, à Saint-Domingue. Mais au fond, telle est bien leur idée : ils veulent y faire cesser l'anarchie, et en restaurant l'ordre, asseoir solidement leur influence.

Puisque le Mexique n'est pas en état de se gouverner lui-même — des chefs du genre de Porfirio Diaz ne se rencontrent pas deux fois de suite — peut-être n'ont-ils pas tort. Dans les pays récemment annexés ou simplement contrôlés par eux, une paix féconde et durable a succédé à l'anarchie, et les étrangers en profitent autant que les indigènes. C'est ce qu'exprime la note officieuse publiée par le *New-York Herald* du 26 avril, pour protester contre l'attitude hostile de la presse européenne à l'égard des Etats-Unis : « S'il est une chose que tout le monde « doive comprendre, c'est que le règne despotique de Huerta « touche à sa fin. Et s'il est une autre vérité qui s'impose, c'est « que toute œuvre entreprise par notre pays dans le but de « procurer au Mexique un régime d'ordre durable ne peut « tendre, de toute nécessité, qu'à augmenter la valeur de tous « les placements faits au Mexique. »

Le droit qu'ils prétendent exercer ainsi, c'est celui que de tout temps les peuples forts se sont arrogé : imposer leur protection et leur clientèle aux nationalités inférieures. La question est de savoir jusqu'où ira cette protection, si elle restera une sorte de tutelle affectueuse, analogue à celle de l'Angleterre sur le Portugal, ou deviendra une véritable prise de possession, comme l'Angleterre a fait en Egypte et la France en Tunisie ou au Maroc. Les Etats-Unis ont tout à gagner à comprendre leur rôle dans le premier sens.

Il faut bien avouer que l'impérialisme américain, dont les visées deviennent chaque jour plus ambitieuses, devait être tenté par cette riche proie offerte à ses convoitises. Les théoriciens ne lui ont pas manqué pour expliquer et justifier ses prétentions, témoin ce qu'écrivait à ce propos un professeur de l'Université de Harvard, M. Archibald Coolidge : « Quand, « de deux Etats ayant une longue frontière commune, l'un « surabonde de vigueur et de jeunesse et s'accroît rapidement, « tandis que l'autre possède des territoires riches, désirables, « maigrement peuplés, troublés par d'incessantes révolutions, « le premier, inévitablement, interviendra dans les affaires « du second. C'est la loi des vases communiquants. »

Cliché de France Amérique

Georges Huré.

*
* *

Mais l'opération ne sera pas aussi simple pour les Américains que le furent celles qu'ils ont précédemment exécutées. Leur faiblesse militaire est telle, qu'ils l'avouent sans difficulté. Le *New-York Herald* a publié, l'été dernier, des lettres du général Meade, disant que les Etats-Unis n'étaient en rien préparés à la guerre. Le général Wotherspoon, sous-chef de l'état-major, a fait des déclarations dans le même sens. M. Garrison, secrétaire d'Etat pour la Guerre, parlant à Denver (Colorado), dit aussi :

« Il y a exactement 33.000 réguliers dans tous les régiments « continentaux ; la garde nationale porterait ce chiffre à 150.000. « Si les Etats-Unis étaient entraînés dans un conflit avec une « puissance de premier ordre, il leur faudrait une armée de « 600.000 hommes. Elle pourrait être levée en trente jours; « mais pendant ce temps, nos adversaires débarqueraient des « troupes sur nos côtes. »

Cette éventualité n'est pas à redouter avec le Mexique, qui n'a pas de marine. Il n'en reste pas moins que les Américains ne peuvent pas envoyer au delà de leurs frontières plus d'une trentaine de mille hommes. Nous ne parlons pas de la garde nationale, dont l'instruction militaire est à peu près nulle. Quant aux volontaires, qui furent toujours la principale ressource des Etats-Unis en cas de guerre, il n'est pas douteux qu'ils se présenteraient aussi nombreux que dans les occasions précédentes. Mais ils auraient affaire à d'autres volontaires, qui possèdent sur eux la supériorité d'être aguerris.

Il faut remarquer toutefois que, depuis deux années que l'idée d'une intervention au Mexique est dans l'air, l'armée américaine a travaillé. L'intendance et les services se sont préparés à leur tâche, et la cavalerie en particulier, l'arme la plus efficace dans une campagne de guérillas, a été spécialement entraînée en vue du rôle qu'elle aurait à tenir.

La préparation de la mobilisation a bénéficié d'une réforme au printemps de 1913. Il n'existait, en temps de paix, aucune unité organisée supérieure au régiment, de sorte qu'il fallait, quand la guerre éclatait, constituer de toutes pièces les brigades et les divisions. Elles se trouvaient formées d'éléments disparates ; quant aux chefs et à leurs états-majors, ils n'avaient jamais eu de contact avec les troupes placées sous leurs ordres. Les conséquences de cet état de choses s'étaient fait sentir lors de la mobilisation de 1911 : pour réunir une division de

12.000 hommes à San Antonio, il fallut seize jours. Le même temps suffit aux Bulgares pour mobiliser une armée de 270.000 hommes.

Dans l'organisation actuelle, le territoire de l'Union a été réparti en quatre départements militaires (Est, Ouest, Centre, Sud). Dans chaque département il y a une division ; celle du Sud est une division de cavalerie à trois brigades, avec artillerie, génie, compagnie de signaleurs. Son quartier général est à San Antonio (Texas). Les divisions d'infanterie sont à deux ou trois brigades.

« En décrétant cette organisation, disait le général Simpson « dans son rapport, le pouvoir exécutif est allé aussi loin que la « Constitution le lui permettait. Le changement des garnisons, « le rapprochement des unités en temps de paix, sont des « mesures qui ne peuvent être prises qu'après avoir obtenu « du Parlement les autorisations et les fonds nécessaires. »

Inutile d'insister sur l'importance de la suppression des nombreuses garnisons où sont détachées de petites unités, au grand dommage de leur instruction. Mais cette réforme n'est pas près de se faire, l'intérêt national aux Etats-Unis, comme dans les autres pays où fleurit le régime parlementaire, se trouvant souvent sacrifié aux intérêts électoraux (1).

Il existe au Parlement américain un parti très hostile à toute amélioration militaire. M. Kahn, de l'Etat de Californie, membre de la Commission des Affaires militaires à la Chambre, ne manque jamais de prendre contre lui une vigoureuse offensive. Lors du débat qui eut lieu au commencement de mars sur le bill de l'armée, il fit entendre à ses collègues des vérités bonnes à méditer, même en Europe.

Pour moi, dit-il, je ne crois pas que les sommes nécessaires au maintien d'une force militaire proportionnée au rang que nous occupons dans la famille des nations doivent charger outre mesure les contribuables de ce pays... J'ai la conviction que si nous devons aujourd'hui affecter de grosses sommes à la liquidation des guerres d'autrefois, c'est parce que l'ouverture des hostilités nous a trouvés mal préparés.

Cela peut sembler un paradoxe, mais l'empereur allemand, le « Seigneur de la Guerre », entrera certainement dans l'histoire avec la réputation d'un homme de paix. Au lieu de voir des milliers de jeunes gens couchés sur le champ de bataille, au lieu d'entendre les cris émouvants des veuves et des orphelins, ces cris qui accompagnent toujours le rugissement des combats, il a vu les citoyens de son Empire développer la ferme et les champs, l'atelier et la fabrique, si bien qu'aujourd'hui l'Alle-

(1) Pour ce qui concerne l'état actuel des forces militaires des Etats-Unis, nous ne pouvons mieux faire que de renvoyer à l'article très complet de M. le commandant de Thomasson, paru en feuilleton dans le *Journal des Débats* du 2 mai.

magne est une des plus riches nations du monde. Il est vrai que les Allemands paient de lourdes taxes pour entretenir une armée et une flotte qui s'accroissent constamment; mais ne vaut-il pas mieux employer ces grosses sommes à conserver la paix, que réduire les crédits et exposer ainsi l'Empire à toutes les horreurs de la guerre? Et ce qui est vrai du programme de l'Allemagne l'est également pour toutes les grandes puissances européennes. Donc, nous qui désirons réellement la paix, nous espérons que nos députés continueront à voter les fonds nécessaires à l'armée et à la marine pour nous permettre de maintenir la paix.

*
* *

L'intervention s'est bornée jusqu'à aujourd'hui à l'occupation de Vera Cruz. Le 21 avril, après un simulacre de bombardement, l'amiral Fletcher a débarqué ses marins. La flotte américaine (36 unités dans l'Atlantique, 13 dans le Pacifique), continue le blocus des côtes. Ce blocus doit fortement gêner le gouvernement mexicain, car le pays tire de ses importations une grande partie de sa subsistance, et les recettes douanières forment la principale ressource du Trésor (1).

Une brigade d'infanterie (3.500 hommes), avec un régiment de cavalerie et 6 batteries, vient d'arriver à Vera Cruz et a remplacé les marins débarqués. Mais ces troupes n'ont pas entamé la marche sur Mexico, qui serait d'autant plus dure qu'on entre dans la saison où sévit la fièvre jaune.

La prise de Mexico ne rendrait d'ailleurs pas les Américains maîtres d'un pays qui compte une population de 15 millions d'habitants et dont la superficie est quatre fois celle de la France. Mais, comme nous le dirons tout à l'heure, ils veulent s'assurer le contrôle du gouvernement plutôt qu'annexer des territoires. La conquête représente une opération au-dessus de leurs moyens. L'occupation des Etats du Nord ne pourrait se faire que par une invasion méthodique. Sur la rive gauche du Rio Grande, qui sépare le Texas des Etats de Tamalipas, Nuevo-Léon, Coahuila, Chihuahua, les Américains ont quelques troupes dans les camps, à Brownsville, Laredo, Eagle-Pass, El Paso. Des rassemblements plus importants ont été formés à Galveston, Texas-City, la Nouvelle-Orléans. Ils comprennent une division, celle dont le quartier général est à Chicago et qui a déjà fourni la brigade envoyée à Vera Cruz. Entre El Paso et

(1) Voici les recettes comparées des douanes pour trois mois, depuis 1911 :

	1911-1912	1912-1913	1913 1914
	—	—	—
	(millions de dollars mexicains).		
Novembre.....	3,86	4,33	3,62
Décembre.....	3,34	5,06	3,65
Janvier.....	4,05	5,36	3,83

la côte du Pacifique, la frontière au Nord de la Sonora et de la Basse-Californie est à peu près dégarnie, la nature du pays s'opposant à une action militaire.

On aura une idée des difficultés que présenterait cette invasion en se rappelant que 1.500 kilomètres séparent le Rio Grande de la capitale mexicaine. Les deux lignes de chemins de fer qui vont jusqu'à Mexico (1) forment une communication des plus précaires ; le corps du génie américain aurait fort à faire pour y maintenir la circulation, et leur garde, dans un pays infesté de guérillas, nécessiterait à elle seule un effectif hors de proportion avec celui dont disposent les Américains. Ils devraient laisser de grosses garnisons dans les villes successivement occupées : Chihuahua, Torreon, Aguas Calientes, sur la route de l'Ouest ; Monterey, Saltillo, San Luis Potosi sur celle de l'Est. Que leur resterait-il alors pour pousser en avant ?

Encore le succès de cette marche suppose-t-il que les constitutionnalistes feraient cause commune avec l'envahisseur. Or ce n'est pas certain. Carranza a protesté hautement contre toute intervention étrangère. Les Américains comptent sur Villa, qui poursuit la lutte contre les fédéraux et gagne du terrain vers Mexico, encouragé, dit-on, par la présence à ses côtés d'un agent du président Wilson. Mais s'il est relativement facile de s'entendre avec les grands chefs, on peut douter que, dans cette circonstance, leurs hommes les suivraient. Tous ces routiers qui, depuis plusieurs années, vivent grassement de pillage renonceront difficilement à une existence qui leur rapporte beaucoup pour de faibles risques, et consentiront avec peine à reprendre le travail dans les mines ou aux champs. Il est fort possible qu'en présence des Américains la plupart continuent à tenir la campagne sous d'autres chefs, qui en appelleront à leur dévouement pour l'indépendance de la patrie menacée. N'ont-ils pas déjà répondu aux propositions des fédéraux qu'ils feraient cause commune avec eux lorsque leur pays (les provinces du Nord) serait envahi ?

La lutte contre ces bandes organisées et aguerries, que les Américains eux-mêmes ont parfaitement armées, serait fort dure. Leur mobilité est surprenante. Le général Orozco, se retirant avec 400 hommes, a parcouru en dix jours 500 kilomètres, de la frontière américaine à Torreon, dans une région déserte. Une galette sèche suffit à l'Indien pour un jour entier : il trouve à vivre là où un blanc mourrait de faim et de soif.

(1) Une troisième le long de la côte occidentale est inachevée.

Peut-être verrait-on une insurrection nationale. D'après les dépêches de certains correspondants de journaux (1) Mexico a donné le spectacle d'une ville bouleversée par l'enthousiasme. Les Indiens même vinrent offrir leurs services, et quelques heures après que la nouvelle du débarquement des Américains fut connue, les premiers trains de troupes partaient pour Vera Cruz, emmenant des volontaires sans uniformes, mais bien armés. Dans une guerre entre peuples européens, cet effort ne pourrait pas produire de sérieux résultats; mais il n'en est pas ainsi au Mexique car, à ces volontaires, les Etats-Unis n'opposeraient que des soldats de même espèce.

Les estimations les plus modérées portent à 300.000 au moins le nombre des hommes qu'ils devraient entretenir sous les armes pendant plusieurs années, au cas où ils décideraient une occupation militaire, beaucoup plus difficile aujourd'hui qu'elle n'eût été il y a deux ans. Ils disent que leurs éclaireurs des Philippines et leurs régiments recrutés à Porto Rico leur gagneraient des sympathies, en raison de leur affinité de race et de langage avec les Mexicains. Mais ils doivent compter aussi sur les haines qu'ils ont excitées dans le pays où la « bête rouge » est généralement détestée.

Le débarquement à Vera Cruz les met aux prises avec une situation délicate. S'ils ne poussent pas plus loin la démonstration, leur prestige se trouve compromis, non seulement au Mexique, mais auprès des autres Républiques de l'Amérique centrale. Et s'ils se lancent dans l'occupation du pays, ils y rencontreront des difficultés auprès desquelles la lutte des Anglais contre les Boers ne fut qu'un jeu d'enfants.

*
* *

On a parlé des complications qui pouvaient surgir du côté japonais. Nous croyons le Japon trop absorbé par ses difficultés intérieures pour se lancer dans une grande guerre, dont le succès serait bien incertain. Néanmoins, comme nous le rappelions au début de cet article, il se produit depuis quelques années une sorte de rapprochement entre le Mexique et l'Empire du Soleil-Levant. Les Japonais ont même essayé de démontrer l'existence d'une origine commune entre les deux races pour expliquer l'affinité qui les attire vers leurs frères mexicains. Inutile d'ajouter que cette sympathie n'a rien de désintéressé : le Mexique leur apparaît comme un excellent débou-

(1) En particulier de M. Luigi Barzini, correspondant du *Corriere della Sera*.

ché pour leurs manufactures, et particulièrement apte à recevoir les milliers d'émigrants qu'expulsent impitoyablement les pays anglo-saxons. D'autre part, ils ont de vieux comptes à régler avec les Etats-Unis et voudraient bien mettre la main sur les Hawaï, même sur les Philippines. S'ils doivent faire la guerre, leur intérêt est de la faire le plus tôt possible, avant que le canal de Panama ne soit utilisable, leur unique supériorité venant de ce que leur flotte est tout entière dans le Pacifique, tandis que les Etats-Unis y ont seulement quelques unités. L'ouverture du canal, en permettant aux navires américains de passer rapidement d'un océan dans l'autre, rendra l'avantage aux Etats-Unis, dont la flotte est plus forte que la flotte japonaise et se trouve beaucoup plus près de ses bases. Dans de pareilles conditions, le Japon pourrait se laisser aller à la tentation de provoquer aux Hawaï ou aux Philippines des soulèvements qui lui donneraient à son tour l'occasion d'intervenir. Il ne ferait que suivre l'exemple des Etats-Unis.

*
* *

C'est parce que ces difficultés n'échappent pas au président Wilson qu'il a accepté le principe de la médiation offerte par les trois grandes Républiques sud-américaines : Argentine, Brésil, Chili. Elle répond si bien aux circonstances, que l'on peut se demander si le gouvernement de la Maison-Blanche ne l'a pas provoquée. Dès le commencement de mars, l'idée avait été lancée à la Chambre des représentants.

S'il doit y avoir une intervention à Mexico, disait M. Kahn, j'aime infiniment mieux avoir la coopération des Etats de l'Amérique latine que laisser un seul Européen y participer avec nous ! (*Applaudissements.*)

Je suis persuadé que la doctrine de Monroe demeurera. Elle doit demeurer. Mais je crois aussi que le temps est venu où le gouvernement des Etats-Unis devrait inviter à des conférences sur les grandes questions internationales concernant la prospérité des Etats de l'hemisphère américain, ces républiques latines-américaines dont les gouvernements sont stables, et qui ont marché à pas de géant dans la voie du progrès et du développement commercial : l'Argentine, le Brésil et le Chili. La coopération de ces Etats, auxquels nous tendrons la main pour régler à l'amiable les difficultés qui se présentent dans les autres républiques latines, aura une grande influence sur l'établissement de gouvernements stables dans toutes les républiques de ce continent.

J'ai la conviction que si notre gouvernement voulait demander la coopération de l'Argentine, du Brésil et du Chili pour essayer d'aplanir les difficultés avec lesquelles les Mexicains sont aux prises, nous ferions bientôt sortir l'ordre du chaos ; nous pourrions protéger la vie humaine.

aussi bien que les intérêts mobiliers, et travaillerions, en théorie et en fait, à la grande cause de l'humanité.

On sait comment ce souhait fut entendu ; le gouvernement américain n'eut même pas à demander cette coopération : elle lui fut offerte. Le président Wilson a prêté son autorité à ces idées en disant, dans sa réponse, que des négociations ainsi entamées seraient « annonciatrices d'une période de coopération et de confiance mutuelle en Amérique ».

Mais pour que la médiation puisse aboutir, il faut d'abord que les deux parties conviennent des points sur lesquels elle doit porter. Or le désaccord est formel. Huerta veut la borner au seul incident de Tampico, et demande que les rebelles soient tenus en dehors de toute négociation, lui-même étant reconnu comme président provisoire du Mexique.

Telle n'est pas la thèse de M. Wilson. Comme il a invoqué, pour ne pas reconnaître Huerta, le prétexte que celui-ci était arrivé au pouvoir par le meurtre et la fraude, on s'est plu à le représenter sous les traits d'un théoricien, d'un maniaque de la légalité et de l'idéologie. Pourtant, ses scrupules ne s'appliquaient pas aux chefs constitutionnalistes, qui ont agi en vrais bandits, avec sa complicité. En réalité, sous le couvert de son idéalisme, le président Wilson poursuit, sans hésitation sur le choix des moyens, un résultat tout matériel : l'installation, à Mexico d'un gouvernement à la discrétion des Etats-Unis. Le malheur de Huerta fut de paraître dévoué aux puissances européennes qui, depuis l'assassinat de Madero, n'ont pas cessé de vouloir l'imposer comme l'homme indispensable à la régénération du Mexique. Or, jamais les Etats-Unis n'accepteront ici l'ingérence européenne.

Le président Wilson entend donc que la médiation s'applique au problème mexicain dans son ensemble et pose, comme condition préalable à toute discussion, le désistement de Huerta. D'ailleurs, celui-ci n'a jamais été reconnu par les républiques de l'Amérique du Sud. Luttera-t-il jusqu'à ce qu'il succombe définitivement sous les coups de ses adversaires, ou cédera-t-il aux pressions qui s'exercent déjà sur lui, même de ce côté de l'Océan? Par un soudain revirement, qui doit lui donner une triste idée de l'inconstance des amitiés européennes, voilà que cette même presse, qui l'avait tant soutenu contre les Etats-Unis, lui laisse entendre qu'il n'a plus qu'à se démettre.

« L'opinion européenne ne comprendrait pas que le dicta-
« teur prétendît faire de sa cause personnelle contre le prési-
« dent Wilson la cause nationale du Mexique, et entraînât son

« pays dans sa propre chute », lisons-nous ; et on continue, en faisant appel à son esprit politique, à son patriotisme, et en l'invitant, non sans ironie, à gagner par sa retraite l'approbation du monde civilisé et le jugement favorable de l'Histoire (1).

Il était l'homme de confiance de l'Europe ; le débarquement des marins américains l'a rendu indésirable !

C'est une confirmation nouvelle du vieux principe que le fait accompli est presque toujours reconnu, et que l'on s'incline facilement devant toute manifestation de la force, si mauvaise que soit la cause qui l'a motivée. Il importe de remarquer que le gouvernement américain a pris, pour ouvrir les hostilités, le simple prétexte d'une question de préséance : il voulut obliger le Mexique à saluer solennellement le drapeau américain à Tampico, si bien que le général Huerta put répondre qu'il voyait, dans cette satisfaction donnée aux Etats-Unis, une reconnaissance de leur suzeraineté, un véritable acte de vasselage.

Si l'on note enfin que le gouvernement de Washington a provoqué et signé des traités obligeant les parties contractantes à soumettre leurs litiges au tribunal de La Haye, il y a bien là de quoi donner raison à ceux qui ne croient pas à la vertu de l'arbitrage en dehors de certains cas où les intérêts engagés seront peu importants, et pensent que longtemps encore le recours à la force restera l'*ultima ratio* des peuples.

A. DE TARLÉ.

(1) *Temps* du 30 avril.

L'APPARENTE INSTABILITÉ POLITIQUE DU JAPON

Celui qu'a déjà étonné l'œuvre des Japonais dans leur pays, ne peut ensuite qu'observer avec inquiétude les péripéties politiques du gouvernement impérial, surtout depuis la mort de l'empereur en juillet 1912. Ce pays en est à la période des tours de force, et c'est un spectacle héroïque et impressionnant de suivre comment, après s'être grandi tout d'un coup par la guerre au delà de ses puissances économiques naturelles, il tâche maintenant à tenir le rang où il s'est haussé, comme si ce devait être pour lui une déchéance de se ranger aux lois ordinaires de l'équilibre. Par un admirable effort de volonté que ses gouvernants ont soutenu constamment jusqu'ici, ce pays neuf a réussi à prendre dans le monde une très grande figure. Mais le lendemain n'est-il pas incertain pour ce lutteur infatigable, d'un orgueil national sans pareil ? Sa puissance politique n'apparaît-elle pas compromise chaque hiver à la session de la Diète, par les revendications de la Chambre des représentants ?

L'image symbolique du Japon, n'est-ce pas le soleil levant, tout rayonnant d'une aurore éclatante, l'espoir sans plus, et aussi la fleur de cerisier, sans rivale dans sa fraîcheur, mais éphémère par nature, et dont le fruit, au Japon du moins, ne peut pas arriver à maturité. Comme cette belle parure de son printemps, serait-il vrai que le Japon soit voué à l'infécondité, sinon à l'impuissance? Cette opinion doit-elle être retenue? Elle laisse anxieux pour demain tous les observateurs à qui l'œuvre économique d'hier ne donne pas pleine assurance, et qui se défient des manœuvres politiques d'aujourd'hui. Est-elle fondée? N'est-ce qu'apparence? L'insécurité du gouvernement nuit-elle à l'insécurité des affaires?

***

L'empereur du Meiji meurt le 31 juillet 1912.

Le marquis Saionji était alors président du Conseil, appuyé à la Chambre sur le parti constitutionnel qu'il dirigeait, le *Seiyukaï*. Dès l'automne, le cabinet tombe par suite du refus du ministre de la Guerre de renoncer à établir en permanence deux divisions militaires en Corée.

Le prince Katsura, qui avait été président du Conseil de 1908 à 1911 et semblait retiré de la politique militante depuis que le jeune empereur l'avait créé grand chambellan, souffrant

d'ailleurs d'un cancer et déjà âgé de 65 ans, reprend pourtant le pouvoir. Du clan de Nagatou Chôshu, il personnifiait les idées de despotisme éclairé, de force militaire et diplomatique, et luttait pour soustraire le trône au contrôle des partis poursuivi par les soutiens du marquis Saionji : le parti constitutionnel et le parti national libéral (*Kokuminto*). Les *genro* constituant la vieille aristocratie politique du Japon l'avaient recommandé à l'empereur ; et pourtant, le 19 janvier 1913, le Seiyukaï se réunissait à Tokyo et c'était le début d'une grande crise politique qui fit sombrer le cabinet Katsura, démissionnaire en février.

De cette chute brusque du début de 1913, il ne faut pourtant pas conclure trop simplement à la « défaite de la réaction ». Le prince Katsura tomba faute surtout d'avoir donné confiance, bien plutôt que sous le coup de l'opposition des deux grands partis parlementaires, puisque, aussi bien, les ministres au Japon sont responsables non pas devant les Chambres, mais seulement devant l'empereur. Il se déclara successivement partisan d'une politique de réformes et d'économies comme son prédécesseur, mais prêt aussi à dissoudre la Diète s'il n'était pas suivi, et il le fit faire par le jeune empereur avant de renoncer au pouvoir. Accusé de vouloir mettre la bureaucratie alliée des *genro*, ses soutiens, au-dessus des deux grands partis existants, il s'en défendait, et pourtant il travailla à fonder un troisième parti, dit de l'*Union constitutionnelle* qui n'était que la réplique des bureaux. Accusé d'avoir des attaches avec la haute finance, il protestait, et c'est pourtant aux jeunes hommes d'affaires qu'il fit appel. Ils répondirent d'ailleurs assez faiblement à ces avances et l'élément modéré non plus ne l'entoura pas. En effet, les survivants du parti libéral de 1880, depuis longtemps retirés de la lutte, comme l'amiral Yamamoto et M. Taka Oya, se levèrent contre le cabinet qui n'avait point hésité à mêler aux luttes parlementaires l'influence de la cour en dépit de la Constitution de 89 et au risque de compromettre le prestige impérial.

La chute du prince Katsura ne prouve donc pas la victoire des partis d'évolution ; au reste les échauffourées populaires, qui l'accompagnèrent plus qu'elles ne la déterminèrent, sont devenues des faits trop fréquents et trop éphémères au Japon pour qu'on en puisse arguer rien de décisif. Ce qui paraissait grave seulement, c'était qu'au point de vue moral, le prestige de l'empereur et le loyalisme du peuple pouvaient paraître ébranlés par la crise.

Le ministère de l'amiral Yamamoto dura jusqu'au 24 mars

1914. L'amiral était un homme de clan comme son prédécesseur, mais il était de la province de Satsuma qui fournit les chefs de la marine, Itô, Kabayama, Tôgô, Ijuin, comme la province de Chôshu fournit les sommités militaires : les maréchaux Yamagata, Oyama, les généraux Katsura, Terauchi, Oshima, Oku, Kuroki, Kawamura, Okubo, Nogi. Ce ministère-là n'est donc point un triomphe de l'opinion publique, devenue belliqueuse dit-on, sur le vieux Japon des *genro* qui ont fait la guerre et créé le nouveau régime. Le clan militaire avait été mis en échec tout simplement par le clan naval, mais le parti constitutionnel et relativement populaire du marquis Saïonji ne reprenait pas le pouvoir.

On peut caractériser la politique de ce cabinet en comparant le projet de budget présenté au Parlement par son ministre des Finances, M. Wakatsuki, au début et à la fin de son existence ministérielle le 5 février 1913 et le 20 janvier 1914 à l'ouverture de la session annuelle du Parlement.

Le budget de 1913-1914 ne fait guère que reproduire celui de 1912-1913. Il se chiffre à 1.463 millions de francs, comprenant pour les recettes 1.325 millions d'ordinaires et 138 d'extraordinaires et pour les dépenses 1.055 millions d'ordinaires et 408 d'extraordinaires. C'est 65 millions de plus de recettes ordinaires, dont 35 provenant de l'accroissement de l'impôt, c'est-à-dire de l'amélioration des conditions générales du pays. Il y a une augmentation de 25 millions des dépenses ordinaires provenant de l'augmentation du chiffre des pensions et du prix de la vie. Le cabinet annonce son désir d'économies et de réformes administratives desquelles il attend une diminution des charges budgétaires de 125 millions par an, applicable selon lui dès le budget 1914-1915 à l'amortissement de la dette nationale. Le ministre ajoute que, pour éviter de nouveaux emprunts à l'avenir, il limitera les dépenses de perfectionnement et de construction des chemins de fer d'Etat aux chiffres fournis d'une part par les profits de l'exploitation et d'autre part par des sommes qu'on pourra emprunter à la Caisse des dépôts du gouvernement sans gêner la Trésorerie. Le gouvernement autorisera plus largement la Caisse des dépôts à faire des avances au commerce et à l'industrie et étudiera le moyen de transférer à des sociétés particulières les entreprises monopolisées par l'Etat. Il encourage la tendance des capitalistes du pays à subventionner les affaires, et s'il déplore un excès des importations sur les exportations qui se monte à 228 millions de francs, il l'explique par un grand approvisionnement de matières premières, d'engrais, et de machines dont il annonce

qu'on remarquera la compensation dans le commerce d'exportation l'année suivante.

Or, quand le cabinet reparaît devant la Chambre un an après, voici le budget qu'il présente : le chiffre total, loin d'être en diminution, atteint 1.655 millions de francs. Les recettes ordinaires se montent à 1.378 millions, dont 960 provenant des impôts et douanes (dont 235 millions provenant des droits sur le *saké*, taxé 28 fr. 70 l'hectolitre à 13° environ), 140 provenant des monopoles d'Etat (tabac, sel et camphre), 220 des exploitations de l'Etat. Les *trois mauvais impôts*, dont chaque année l'opposition demande vainement la suppression totale et immédiate, rapportent : l'impôt sur les patentes commerciales 69 millions; la taxe *ad valorem* de 10 % sur la consommation des tissus, 50 millions ; la taxe sur les voyageurs 11 millions — en tout 130 millions environ. Les droits de douane sont évalués à 150 millions sur un chiffre d'importations de 1.881 millions qui, malgré l'annonce de l'an précédent, dépasse encore de 260 millions le chiffre des exportations lequel n'est que de 1.626 millions. L'Etat consent à abandonner 5 millions sur les 25 millions que rapporte le monopole du sel. Les tabacs rapportent 140 millions, et les entreprises de communication, déduction faite des frais de 77 millions, donnent un bénéfice net à l'Etat de 80 millions. Voilà pour les recettes.

Pour les dépenses on compte les 125 millions d'amortissement de la dette de 6 milliards et demi, dont 3.870 millions à l'étranger, plus les intérêts de 237 millions, soit déjà 360 millions de dépense inévitable improductive correspondant au quart des recettes ordinaires inscrites.

Le gouvernement demande, d'autre part, 106 millions pour l'entretien normal de la flotte et autant pour l'armée, soit 212 millions, presque autant que pour le service de la dette; il demande en plus pour l'armée, qui retarde toujours la formation de ses deux nouvelles divisions de Corée, un crédit extraordinaire de 31 millions, et pour la marine chère au clan du premier ministre, 155 millions à valoir sur un total de 1.350 millions prévus pour l'achèvement du plan naval, comprenant la mise en chantier de 8 superdreadnoughts et 8 croiseurs !

Voilà de quoi engloutir pour des dépenses improductives presque tout le revenu des impôts et des douanes. Les bureaux et les institutions nationales devront se contenter des profits que l'Etat tire des monopoles et autres exploitations : les ministères ont ainsi de 20 à 30 millions chacun. Il est vrai que, comme le ministère de l'Instruction publique, ils reportent une partie de leurs dépenses sur les départements et les communes.

Comment se chiffrent les réformes et les économies promises? Sur les dépenses administratives ordinaires, le cabinet propose une compression de 35 millions. Sur les dépenses extraordinaires, sans toucher en rien aux dépenses d'armement, en retardant la mise en chantiers de travaux publics, on économise 45 millions; on prive les colonies de 11 millions de subsides ; on reprend 14 millions aux douanes de Formose : soit une économie de plus de 100 millions. Va-t-on les employer à supprimer les *trois mauvais impôts* ? Non, on dégrève seulement les patentes commerciales de 13 millions, le sel de 5, et les droits de succession de 3, pour satisfaire les sociologues qui, inquiets de voir l'antique système familial menacé, proposent l'abolition du droit de succession, au moins en ligne directe, pour empêcher la désagrégation.

Le ministère Yamamoto, malgré les facultés qu'il semble s'être assurées, refuse donc satisfaction aux protestations populaires et aux invectives parlementaires, encore qu'il ait cédé aux exigences militaires et navales.

C'est qu'aussi ce budget est le dernier qui pourra bénéficier des combinaisons d'écriture plus ou moins franches relevées dans les budgets précédents. On liquide une situation et l'avenir est incertain. Jusqu'ici l'armée profita du solde des emprunts contractés pour la guerre et dont le montant s'est trouvé à la clôture des comptes n'avoir pas été totalement employé : 655 millions de francs furent inscrits ainsi au budget de 1908 comme recettes extraordinaires, 407 millions encore en 1909, pour satisfaire aux exigences de l'armement. D'autre part, le Trésor avait tiré 160 millions, lors de la guerre, de divers fonds de réserve permanents constitués antérieurement à l'aide de l'indemnité chinoise de 95, et ces emprunts temporaires vont être remboursés. Pour tenir la place de ces « surplus » qui viennent à manquer désormais, il faut prendre sur les économies projetées ; on ne peut donc pas leur attribuer d'autres destinations plus satisfaisantes pour le peuple.

Voilà comment le ministère qui a remplacé le cabinet Katsura n'a pas plus que lui réalisé une politique que pussent accueillir les *radicaux* japonais. Quoique l'amiral Yamamoto eût l'appui du Seiyukaï, une réduction de 75 millions sur les dépenses prévues pour la marine fut demandée à la Chambre des représentants. Les pairs prétendirent retrancher encore 100 millions. Une commission mixte composée de dix pairs et de dix représentants vota, et encore à une voix de majorité seulement, comme mesure de conciliation, la décision de la Chambre basse qui supprimait 75 millions au crédit naval.

Comme le lendemain la Chambre des pairs refusait de souscrire à cet arrangement ; comme d'autre part un scandale avait éclaté dans les services de la marine qui provoquait l'arrestation de deux amiraux, d'un capitaine de vaisseau et du directeur d'une grande compagnie de navigation, accusés de s'être laissés corrompre par la maison allemande d'électricité Siemens-Schukert, en quête de commandes ; comme ces difficultés troublaient le pays, encore que sans portée constitutionnelle et sans danger pour le ministère à qui sa majorité restait fidèle ; comme l'énervement croissait dans la rue, l'empereur prorogea la Diète et le cabinet résigna ses fonctions.

Toutefois, malgré l'agitation urbaine et le tumulte d'une Diète désormais indocile, l'empereur n'ayant point obtenu du prince Tokugawa, président de la Chambre haute, qu'il constituât un nouveau cabinet, on pressentit le vicomte Hirata, puis le vicomte Kiyoura, l'un et l'autre dévoués au prince Yamagata, c'est-à-dire au clan de Nagato, et ce fut en dehors de la Chambre basse que les membres du ministère furent cherchés. Pour remplacer le cabinet démissionnaire on s'adressait à des éléments plus réactionnaires : ce n'était point une capitulation.

Après une crise de trois semaines, ce fut le vieux comte Okuma, âgé de soixante-dix-sept ans, qui réussit à former le cabinet actuel, où il occupe le ministère de l'Intérieur, où M. Wakatsuki de l'ancien ministère est resté aux Finances, et où le baron Kato tient le portefeuille des Affaires étrangères, l'amiral Yashiro étant à la Marine et le général Oka à la Guerre.

*
* *

La rentrée du vieux comte signifie-t-elle que la présence de cet homme d'expérience était nécessaire pour épargner des troubles au pays ? Implique-t-elle une concession à l'opinion publique ou tout au moins aux revendications parlementaires ? Dénonce-t-elle une crise, et y pare-t-elle ?

Nous savons le peu d'inquiétude qu'il faut avoir des effervescences populaires au Japon, si frénétiques soient-elles. Elles sont en général sans lendemain. Mais il n'est pas douteux que le comte Okuma représente, à côté du vieux monde militaire et naval des *genro*, tout un monde nouveau, créé sur l'ordre de l'empereur du Meiji, le monde des hommes d'affaires et des journalistes ; il favorise à la fois l'industrie et l'opinion, la banque et l'école, le développement matériel et moral. Il est incontestable aussi que, pour autant qu'il existe maintenant une classe ouvrière au Japon, le fondateur de l'Université de Waseda est plus près de s'y intéresser directement que personne du parti

militaire ; il n'est point un homme de clan, ce qui l'a isolé d'abord en politique, mais aussi l'a rapproché du peuple ; et il est certain aussi que cet économiste, qui se défend d'être protectionniste, approuvait la proposition du Seiyukaï de placer les fonds retirés à la marine dans les banques industrielles et agricoles, qui paieraient un intérêt de 5 à 8 %, et d'employer le revenu ainsi obtenu à encourager l'industrie. D'autre part, l'hiver dernier, il se montrait fort irrité contre la Chine à la suite des affaires de Nanking, et ne parlait de rien moins que d'envoyer des troupes en différentes places importantes de la nouvelle république et de les maintenir jusqu'à ce qu'une réparation suffisante fût obtenue pour l'affront fait au drapeau japonais. Il n'a cessé de répéter qu'il était essentiel pour le Japon d'avoir la main sur le marché chinois, et si son collaborateur actuel aux Affaires étrangères, le baron Kato, a toujours refusé d'approuver l'exploitation de la crise chinoise dans des intérêts de parti, le parti récemment fondé par le prince Katsura, dont il était, n'acceptait pas volontiers cette manière de voir. Ce ministère compte à sa tête des hommes assez souples pour ne point heurter la politique des clans et il sait que toute initiative de développement social et politique vient d'en haut au Japon, que la constitution même a été *octroyée* par le souverain et non imposée par l'opinion. Le comte Okuma a toujours été l'homme des conciliations plutôt que des antagonismes. S'il doit y avoir quelque changement politique au Japon, il ne semble pas que ce doive être son œuvre.

L'instabilité est tellement dans la nature japonaise qu'elle n'indique point un effort vers une amélioration impérieusement poursuivie. L'effort japonais, quand il s'exerce, semble s'appliquer plutôt à réduire et à fixer cet insatiable besoin de renouvellement qui agite les masses comme les individus, les assemblées politiques comme les familles.

L'instabilité politique de ces deux dernières années témoigne moins d'un malaise et de la gestation pénible d'un idéal nouveau que du relâchement de la discipline qui maîtrisa le Japon jusqu'ici. Le sens de la tradition s'est affaibli et le gouvernement a senti la nécessité de ranimer la flamme du shintoïsme pour rendre du prestige au culte de l'empereur. La toute-puissance ministérielle et le mystère du gouvernement sont ébranlés, depuis que le cabinet ne semble plus se permettre de trancher des relations extérieures et de la défense ou de l'armement national sans tenir compte du Parlement. Des scandales de malversations mal étouffés ont permis à des commissions extraparlementaires ou parlementaires de s'immiscer en des

questions où elles n'avaient eu nul accès jusqu'ici : c'est autant faiblesse de l'autorité que conquête de l'esprit de contrôle. Depuis la guerre, la discipline de corps et de caste et même la discipline militaire ont perdu de leur rigueur. Alors que le général Terauchi de Nagato avait été ministre de la Guerre pendant huit ans, ne confiant qu'à ses compatriotes les postes importants du ministère, envoyant les autres à l'état-major ou à l'inspection générale, voilà que ce portefeuille change fréquemment de titulaire et que les rivalités apparaissent jusque dans les plus hauts emplois La police, qui est une institution traditionnelle et fondamentale du Japon, semble s'être adoucie, amollie ; elle ne refrène plus, ni ne dirige ; on conteste, on critique l'adage que la richesse du pays est dans la force des armes, et alors au dehors l'étranger peut croire que l'empire est en décadence et que cette nation orgueilleuse abandonne aujourd'hui les principes qui firent sa solidité. Il semble en effet que le Japon traverse une crise d'individualisme qui, faute d'être refrénée, pourra être funeste à la cohésion du pays. Les forces de conservation si puissantes naguère n'exercent plus leur emprise d'autorité pour le maintien ou le redressement de l'honneur qui fut la première vertu du Japon puissant. L'armement paraît lourd à l'individu qui discute de l'utilité d'un si pesant fardeau. Il faut se reprendre.

*
* *

Quand le Japon est à bout de forces faute d'argent, il ne peut plus qu'emprunter et ensuite travailler à sa libération par le développement de son industrie, ou faire la guerre pour prélever sur le vaincu une indemnité. Le premier ministère Katsura présida à la Guerre ; le second semblait vouloir organiser les Finances ; et ainsi le Japon remplissait ses grandes destinées. Mais l'homme dut se retirer, avant d'avoir achevé son œuvre. Le comte Okuma, à son âge avancé, sans l'appui du parti libéral, ni d'aucun des deux grands clans, encore que son ministre de la Guerre soit du clan de Satsuma, est-il de force à reprendre et à faire aboutir l'une ou l'autre des deux politiques successives de Katsura : politique militaire ou politique économique, préparation d'une guerre avec la Chine ou avec les Etats-Unis, avec le suprême espoir de l'indemnité nécessaire, ou bien organisation industrielle et exploitation à l'américaine des richesses nationales ? Ou au contraire n'est-il là, jusqu'au couronnement de l'empereur, en novembre, jusqu'aux prochaines élections parlementaires de la fin de l'année, que pour préparer l'opinion précisément au retour de Chôshu

représenté par le comte Terauchi? Son rôle consiste-t-il à coordonner les mouvements divergents de démocratie et de susceptibilité nationale, à discipliner la classe moyenne, créée par le souverain, mais encore toute frémissante dans l'insubordination de sa jeunesse? Le premier ministre n'a-t-il qu'à rassembler les nouveaux organes du pouvoir, pour mettre le gouvernement en état de profiter des circonstances extérieures favorables et lui assurer au dedans l'administration méthodique, et féconde des éléments qui, insoumis, compromettraient sa propre stabilité? S'il y a incertitude, c'est plutôt dans les procédés qui seront employés que dans le but qu'on se propose. Que le pouvoir soit à Katsura, à Yamamoto ou à Okuma, la ligne ferme de la politique impérialiste est toujours maintenue; l'instabilité n'est qu'à la surface.

L'action du comte Okuma paraît devoir s'exercer sur les forces du régime nouveau, pour en maîtriser les éléments restés encore irréductibles et intraitables. Les récents changements de cabinets qui semblèrent des arrêts ne sont que des relais et des étapes d'un pouvoir persévérant qui ne se détourne pas de son but. Et ainsi, l'instabilité politique au Japon n'implique pas le changement d'objectif, mais seulement le renouvellement des moyens. Elle ne peut que renforcer l'autorité qu'elle arme de pouvoirs plus variés, mieux assouplis et adaptés au triomphe, qu'il soit l'œuvre de la paix ou de la guerre, selon que les circonstances imposeront l'une ou l'autre.

Loin d'être une concession aux forces d'indiscipline et d'opposition, le nouveau ministère Okuma semble devoir être une reprise par le gouvernement de son pouvoir de contrôle sur des éléments qui semblaient s'en affranchir. Ce n'est point une renonciation, c'est une extension de l'action gouvernementale en un domaine encore inorganisé et mal dominé. La solidité du régime n'en peut qu'être affermie : il ne se modifie pas, il se complète; il n'atténue pas son autoritarisme traditionnel, il en élargit l'assiette et l'applique aux éléments nouveaux, à mesure que leur puissance se manifeste.

Une seule chose manque à la réalisation du programme immuable : l'argent. L'appellera-t-on ou l'exigera-t-on du dehors. Le tirera-t-on du pays même. Ce n'est qu'une question de manière.

EDMOND ROTTACH.

LE NOUVEAU MINISTÈRE ITALIEN

Le 10 mars dernier, M. Giolitti remettait au roi la démission du ministère, en fonctions depuis le 30 mars 1911. Dix jours plus tard, après des pourparlers aussi nombreux que difficiles, un nouveau cabinet était constitué sous la présidence de M. Salandra. De ce fait, qu'y a-t-il eu de changé en Italie? C'est ce que je voudrais examiner ici brièvement. La retraite de M. Giolitti va-t-elle entraîner la fin du giolittisme, ou bien au contraire, celui-ci survivra-t-il à son auteur? Verra-t-on — il y si longtemps qu'on l'espère — dans Montecitorio, des partis nettement délimités, luttant pour des principes et des idées et non pour des personnes? En un mot, la vie politique de l'Italie sera-t-elle, avec M. Salandra, dirigée dans des voies nouvelles, ou bien ce dernier persistera-t-il dans les errements de ses prédécesseurs, et ne sera-t-il de ceux-ci qu'une simple contrefaçon? La question est, il faut l'avouer, plus facile à poser qu'à résoudre, au moins en ce moment où M. Salandra a moins agi que parlé. Ce qui est certain, c'est l'impossibilité à présent d'une réponse catégorique, exempte de réticences. D'un côté, en effet, le cabinet Salandra n'apparaît que comme un cabinet giolittien; de l'autre, il semble prêt à se dégager des anciennes méthodes et à pratiquer une politique personnelle.

*
* *

M. Salandra est un modéré. Toute sa vie politique le prouve. Il a réuni, il y a deux ou trois ans, dans un volume intitulé : *La Politica nazionale e il partito liberale*, un certain nombre de discours prononcés par lui soit devant ses électeurs, soit au Parlement, et il suffit de les lire pour se convaincre de son attachement fidèle au vieux parti libéral fondé par Cavour. Antiradical et antisocialiste, opposé à toute immixtion de l'Eglise dans la politique, mais sincèrement respectueux de la liberté des croyances, partisan même de l'enseignement religieux à l'école, le nouveau président du Conseil, après avoir été sous-secrétaire d'Etat aux Finances sous le premier ministère Rudini (1891-1892), puis au Trésor avec Crispi (1893-1896), est devenu ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et du Commerce dans le premier cabinet Pelloux; il a fait partie ensuite, la première fois comme ministre des Finances, la seconde comme ministre du Trésor, des deux cabinets Sonnino.

Sa collaboration avec M. Sonnino indique assez la place qu'il occupait dans l'opposition parlementaire et dans le parti libéral, ou plus exactement, puisque l'un et l'autre n'existaient plus guère que de nom, parmi les adversaires de M. Giolitti.

Dans ces derniers temps, M. Salandra s'était quelque peu éloigné de M. Sonnino pour se rapprocher de M. Giolitti. Cependant, il n'avait pas approuvé aveuglément la politique de celui-ci. Il avait fait seulement à la gauche quelques avances, sans vouloir ni pouvoir rompre avec la droite.

Ce sont ces avances qui l'ont fait appeler au pouvoir par le roi, mais qui l'ont obligé aussi à former son ministère dans des conditions quelque peu inattendues. Il a voulu donner satisfaction à ses anciens et à ses nouveaux amis, et est parvenu ainsi à constituer un cabinet qui n'est, qu'on me permette l'expression, ni chair ni poisson. Comme au temps de M. Giolitti, les modérés y voisinent avec la gauche. Aussi la question que tous les journaux se posaient au lendemain de l'arrivée au pouvoir de M. Salandra était-elle l'orientation qu'il donnerait à son ministère, l'influence respective qu'y auraient les éléments réactionnaires et les éléments avancés. Les organes de gauche faisaient des vœux pour que celle de MM. Rava, Martini et Ciuffelli, respectivement ministres des Finances, des Colonies et des Travaux publics, fût prépondérante ; mais ils n'étaient pas sans redouter celle du président du Conseil lui-même, celle aussi des sonniniens et des libéraux dont ce dernier s'était entouré. Car à côté de MM. Rava, Martini et Ciuffelli, appartenant à la gauche démocratique, anticléricaux notoires, partisans décidés d'une politique de réformes sociales, M. Salandra avait placé M. Dari (Justice), M. Rubini (Trésor), M. Cavasola (Agriculture), M. Daneo (Instruction publique), M. Riccio (Postes), le général Grandi (Guerre), qui donnaient satisfaction les uns aux giolittiens, aux sonniniens, aux libéraux de droite nuance Luzzatti, les autres aux nationalistes et même aux catholiques, tous aux éléments modérés et même réactionnaires du Parlement et de l'opinion.

Le ministère Salandra a donc une base très large : il va de la droite libérale jusqu'aux démocrates constitutionnels inclusivement, et laisse seulement en dehors de sa majorité l'extrême droite catholique, et l'extrême gauche radicale, républicaine et socialiste. Aussi le *Secolo* pouvait-il écrire sans exagération qu'il constituait une nouvelle victoire des fâcheuses pratiques giolittiennes.

Les radicaux, comme on voit, ne font pas partie du nouveau cabinet. La raison a été l'attitude qu'ils ont prise à l'égard

de M. Giolitti dont ils ont amené la chute. On sait comment celle-ci s'est produite. La Chambre avait très longuement discuté les dépenses engagées dans l'expédition de Libye. Malgré les multiples critiques dirigées à son endroit — critiques d'ordre militaire et d'ordre financier — M. Giolitti, après un discours fort habile où il était resté dans les généralités et s'était adressé surtout aux sentiments patriotiques et nationalistes du pays, avait finalement obtenu un triomphe presque imprévu : le 4 mars, par 361 voix contre 83 et 4 abstentions, la Chambre avait approuvé purement et simplement le passage à la discussion des articles du projet de loi libyen qui lui avait été demandé. Le gouvernement, désireux de ne pas « forcer la note », eut beau déclarer lui-même que ce vote n'impliquait pas une approbation entière de son œuvre, qu'il était dû beaucoup plus au caractère national de la question qu'à son caractère parlementaire, qu'en un mot il signifiait simplement l'irrévocabilité de l'entreprise africaine (1), les républicains, les radicaux et les socialistes, ou du moins quelques-uns d'entre eux firent cependant, à son occasion, grand tapage. Ils y virent, en effet, malgré les efforts de l'officieuse *Tribuna*, l'approbation pure et simple de toute la politique libyenne du gouvernement, l'absolution des fautes que celui-ci avait commises. Ils commencèrent alors une vigoureuse campagne, qui devait aboutir trois jours plus tard à un vote significatif. Le 7 mars, le gouvernement ayant été de nouveau vainqueur à propos de l'enquête demandée sur les fournitures militaires prises durant la guerre, le groupe parlementaire radical se réunit, et après une séance mouvementée, décida « de ne plus adhérer désor- « mais à la situation parlementaire actuelle, et de confier à son « Comité le soin de se conformer à cette décision ».

Cet ordre du jour fit l'effet d'un coup de tonnerre. Trois jours ne s'étaient pas écoulés que M. Giolitti remettait au roi la démission du cabinet. Sa hâte de quitter le pouvoir — qu'il détenait depuis trois ans — causa chez beaucoup quelque étonnement. On fit remarquer d'abord que la décision du groupe radical n'avait été prise qu'à une infime majorité; on fit valoir surtout que la crise n'était en quelque sorte qu'extraparlementaire, et qu'il était exceptionnel qu'un gouvernement se retirât sur un vote pris hors des Chambres et sans avoir exposé sa

(1) « Le gouvernement, a déclaré M. Giolitti à la fin de son discours, ne veut pas « qu'une si haute question d'un caractère national (la question libyque) prenne l'aspect « d'une question de confiance ou de méfiance dans le cabinet. Il propose que les nom- « breux ordres du jour déposés soient retirés et que la Chambre vote le passage à « la discussion des articles. Elle exprimera ainsi sa volonté de rester en Libye et de « donner au gouvernement les crédits suffisants... »

défense. On insista, d'autre part, sur ce fait que les radicaux n'étaient pas toute la majorité giolittienne et que les radicaux partis, celle-ci, tout en étant diminuée, comptait cependant encore des éléments suffisants et vigoureux. Rien n'y fit, M. Giolitti déclara ne point vouloir d'une majorité amoindrie, et persista dans sa démission. Les commentaires allèrent leur train. A droite et à gauche, on vit dans l'ordre du jour radical une manœuvre habilement combinée d'accord avec M. Giolitti. « La crise, écrivait le *Corriere d'Italia*, se produit parce que « M. Giolitti veut s'en aller ; et les amis de M. Sacchi lui ayant « gentiment offert le prétexte, il s'en sert. » — « La méthode, « disait à son tour la *Gazetta del Popolo*, n'est pas nouvelle « pour M. Giolitti qui, depuis 1893, répète ces sortes de lâchages « en évitant un vote politique pour éclairer la situation parle- « mentaire ; il n'est donc pas excessif de supposer que cette « fois-ci encore il a préparé la mise en scène opportune. Mais « il est permis de se demander, ajoutait le journal, si ces expé- « riences habiles ne sont pas dangereuses pour le bon fonction- « nement du régime parlementaire et constitutionnel. De fait, « la crise s'est produite sans qu'aucune indication ait été donnée « par un vote politique, et quelle que soit la solution à la- « quelle on s'arrête, elle ne peut qu'aggraver la confusion des « partis. »

Rien n'a confirmé les hypothèses de la *Gazetta del Popolo* et du *Corriere d'Italia :* y a-t-il eu entente entre les radicaux et M. Giolitti, c'est une énigme encore indéchiffrée. Le plus probable, c'est que M. Giolitti a simplement profité de l'occasion qui lui était offerte, sans avoir rien fait pour la provoquer. La note à payer, due à la conquête tripolitaine, étant assez grosse, M. Giolitti a préféré ne pas avoir à s'en occuper, et laisser ce soin à un successeur. C'est au surplus, on le sait, et la *Gazetta del Popolo* le rappelait avec raison, assez dans ses habitudes.

Quoi qu'il en soit, les radicaux ont cessé de faire partie de la majorité gouvernementale et sont devenus — ou plutôt sont redevenus — un parti d'opposition. Ils ont ainsi repris leurs tendances originaires que l'attrait du pouvoir et le giolittisme leur avaient peu à peu fait perdre. Ce revirement des radicaux est peut-être, en allant au fond des choses, le phénomène le plus logique — et le plus heureux — de la crise politique que vient de traverser l'Italie. Le parti radical — et la *Gazzetta del Popolo* que je citais plus haut ne l'a pas vu — a cessé de se confondre avec les autres éléments bigarrés que M. Giolitti avait su réunir et retenir autour de lui : la confusion parle-

mentaire pourrait donc demain être moins profonde qu'hier si d'une part les radicaux persistaient dans leur attitude présente, si d'autre part M. Salandra renonçait à la méthode politique fâcheuse dont il a jusqu'ici usé. Mais il est moins que certaiu qu'il en soit ainsi. Il n'est nullement impossible que les radicaux, séduits de nouveau par l'espérance du pouvoir, et habilement attirés par l'un des démocrates du cabinet, ne fassent un retour vers celui-ci; et il est d'autre part tout à fait improbable que M. Salandra prenne une attitude politique plus nette et abandonne les pratiques transformistes.

Le cabinet Salandra est donc, tout compte fait, fort proche parent de son prédécesseur. Sans doute il ne s'est pas offert la collaboration radicale; mais comprenant des hommes comme M. Rava ou M. Martini, ses tendances à gauche, au moins au point de vue social, ne peuvent être mises en doute. Il a, par contre, accepté des concours plus libéraux, plus à droite, que le ministère Giolitti; mais il serait téméraire de croire qu'il fera d'une manière générale une politique plus modérée que celui-ci. Peut-être, cependant, l'influence de son chef se fera-t-elle sentir sur certaines questions d'importance. Au point de vue religieux, par exemple, il n'est pas impossible qu'il y ait une nuance dans la méthode suivie. Mais, si l'on s'en tient à une vue d'ensemble, force est de reconnaître que le giolittisme n'a pas disparu tout entier avec M. Giolitti. La composition du ministère Salandra et les conséquences qu'elle aura en obligeant celui-ci au jeu de bascule connu, témoignent à l'évidence de sa survie.

*
* *

Est-ce à dire cependant que l'arrivée de M. Salandra au pouvoir n'ait rien changé à la situation politique? Je ne le crois pas. M. Salandra n'est pas et ne sera sans doute pas un sous-Giolitti, bien que dans la formation de son ministère il se soit manifestement inspiré des principes giolittiens. On a dit qu'il n'était là qu'en attente, pour liquider une situation financière, prêt à passer la main et à laisser le grand dictateur revenir aux affaires, dès que la liquidation serait effectuée. C'est, sans aucun doute, une erreur grossière. M. Salandra ne travaillera pas pour M. Giolitti, mais pour lui-même. Il espère, il veut durer. Sans doute, il s'est assuré le concours de M. Giolitti et de ses amis, sans doute il a repris en majeure partie le programme giolittien, mais il y a tout de même entre hier et aujourd'hui une nuance qui ne peut échapper à l'observation.

« Les directions générales de la politique intérieure, de la

« politique extérieure et de la politique religieuse », a dit M. Salandra dans sa déclaration ministérielle, « ne subiront « pas de changement. Elles resteront telles qu'elles furent ap- « prouvées par la Chambre au début de la législature. » C'est dire très nettement que, d'une manière générale, le gouvernement ne fera que continuer la politique giolittienne. Cependant il y aura des détails de celle-ci — et des détails d'importance — qui seront différemment envisagés. Qu'on en juge plutôt. Deux questions intimement liées s'imposaient à l'attention immédiate de M. Salandra : la question financière, sur laquelle en fait M. Giolitti était tombé, et la question militaire. L'une et l'autre avaient, malgré leur incontestable gravité, été traitées par M. Giolitti et ses collaborateurs « d'un cœur léger », pour employer un mot tristement célèbre. M. Tedesco, ministre du Trésor, avait notamment affirmé dans un rapport récent la prospérité absolue des finances du pays. M. Salandra a été beaucoup plus franc, même plus honnête. Il a accusé 25 millions de déficit budgétaire dû, a-t-il dit ajouté, presque totalement aux dépenses de la guerre de Libye et imputables sur l'exercice actuel. Même franchise et même simplicité à propos de la situation militaire ; M. Salandra a indiqué que la guerre de Libye avait « absorbé » des forces qu'il fallait reconstituer. Il a ajouté que 200 millions, à répartir sur plusieurs exercices, seraient nécessaires pour pourvoir à nouveau les magasins d'approvisionnements de mobilisation (équipements et munitions) et mener à bien le programme relatif aux fortifications, à l'artillerie, à l'aéronautique, aux chevaux et aux édifices militaires, déjà en cours d'exécution.

Ces 200 millions ont été pour M. Salandra la cause de multiples difficultés. Comprenant la gravité de la situation et l'urgence qu'il y avait à combler les vides causés dans l'armée par l'expédition tripolitaine, il avait tout d'abord songé à placer à la tête du ministère de la Guerre un homme extrêmement actif et décidé, le général Porro. Mais celui-ci, dans son désir de bien faire, dépassa la mesure, au moins celle que permettait le budget. Le général Porro réclama, en effet, une augmentation dans les effectifs de 50.000 hommes, dans le budget de 80 millions, et 600 millions de crédits extraordinaires à répartir sur 6 exercices. M. Salandra et le futur ministre discutèrent sur ces chiffres durant plusieurs jours sans parvenir à s'entendre. Finalement, le général s'étant refusé à modifier ses demandes, le président du Conseil rompit les pourparlers. Les quelques 1.100 millions d'obligations quinquennales en circulation, sans parler des bons à court terme et des billets, les 109 millions

nouveaux nécessaires au budget de la marine, les 22 millions de supplément entraînés pour le service de la Dette et les 16 millions occasionnés par le recouvrement des impôts, les dépenses croissantes des chemins de fer et les exigences de leur personnel, celles prévues et imprévues de la Libye, tout en effet indiquait au gouvernement l'impossibilité de satisfaire aux desiderata trop lourds du général Porro. Le général Grandi, auquel M. Salandra s'est adressé et qui a accepté aux lieu et place de ce dernier le portefeuille de la Guerre, a formulé le même programme, mais s'est engagé à le réaliser pour beaucoup moins cher, 200 millions seulement. Que les calculs du gouvernement à propos de ces réformes militaires soient justes ou non, il est hors de doute qu'on est loin de la quiétude optimiste de M. Giolitti, et que M. Salandra a à cœur de faire un effort rapide, et aussi énergique que les finances le permettront, pour remettre l'armée italienne dans une forme au moins égale à celle où elle se trouvait lors de la guerre de Libye. Ajoutons que le portefeuille de la Marine n'a pas changé de mains, et que l'amiral Millo continuera dans le cabinet Salandra, mais avec des crédits augmentés, l'œuvre de réorganisation qu'il a commencée dans le cabinet Giolitti.

Dans sa déclaration ministérielle, M. Salandra a indiqué encore, comme urgente à résoudre, une troisième question nouvelle, ou plus exactement remise sur le tapis : la question du personnel des chemins de fer. Les ferrovieri, qui depuis quelque temps ne faisaient plus parler d'eux, se rappelèrent tout d'un coup à l'attention générale en formulant, sous menace de grève, toute une série de revendications. Les plus importantes étaient celles-ci :

1° Minimum de 3 francs par jour assuré aux catégories dites du « bas personnel », et possibilité d'élever ces employés graduellement.

2° Egalité du traitement pour les salaires en ce qui concerne les employés appartenant à toutes les catégories assimilables.

3° Abolition des notes de mérite et des augmentations au choix.

4° Indemnité nocturne de 1 franc par tête et par nuit à toutes les catégories prêtant service dans un poste de résidence.

5° Revision du décret du 7 novembre 1902 pour les horaires et tours de service.

6° Améliorations et modifications au traitement des retraites.

7° Inclusion du personnel de la navigation dans le règlement organique.

Faire droit à toutes ces réclamations et aux autres (repos hebdomadaire, amélioration de l'indemnité en cas de maladie, etc., etc.), qui les suivaient, c'était pour le gouvernement une nouvelle dépense de quelque 80 millions par an : c'était aussi ouvrir la porte aux revendications de tous les autres

employés ou ouvriers de l'Etat, notamment les postiers, les télégraphistes, les téléphonistes qui eux aussi, suivant l'exemple, commençaient de s'agiter. On comprend dès lors la réserve dont la déclaration ministérielle a fait preuve à l'égard des ferrovieri. M. Salandra a indiqué que « des mesures » seraient prises en leur faveur et que les dépenses résultant de celles-ci seraient couvertes par une augmentation du tarif des voyageurs des trains directs et du transport des marchandises pour les petites distances. Il a ajouté aussitôt après qu'il considérerait comme son devoir essentiel « d'assurer efficacement la conti- « nuité d'un service public aussi indispensable à la vie de la « nation ». Depuis la déclaration ministérielle, gouvernement et ferrovieri ont discuté, sans jusqu'ici être parvenus à un arrangement, sur les mesures qui pourraient être prises : la grève a été évitée, mais la situation reste tendue. Le gouvernement, il faut le reconnaître, a fait preuve de décision et de fermeté ; il semble, au moins pour le moment, assez peu enclin à ces transactions excessives auxquelles, dans son ardeur démocratique et dans son désir de ménager l'extrême-gauche du Parlement et de l'opinion, ne répugnait pas M. Giolitti.

M. Salandra a expliqué et commenté, assez brièvement du reste, la déclaration ministérielle dans les séances qui suivirent la lecture de celle-ci. Ce qui ressort de ses explications, c'est surtout qu'il agira avec méthode, et ira d'abord au plus pressé. La question financière qu'on résoudra sans recourir à un emprunt étranger, la question militaire, la question des ferrovieri, voilà ce qui est urgent et dont il faut tout d'abord se préoccuper. Le reste, les questions proprement politiques, ou politico-religieuses, où même sociales, ne viendra que plus tard. On voit comme on est loin de la politique giolittienne. Le divorce et la priorité du mariage civil, qui avaient tant occupé le Parlement à la fin du ministère Giolitti, viendront de nouveau en discussion, mais seulement après que la vie même de la nation, liée aux problèmes reconnus urgents, aura été assurée. Avant de philosopher, il faut vivre.

Sur ces deux dernières questions, divorce et mariage civil, M. Salandra a fait connaître son sentiment au cours des explications qu'il a fournies à la Chambre. On attendait celles-ci, tant à droite qu'à gauche, avec quelque impatience car on se demandait comment le modéré et le clérical qu'est au fond M. Salandra se tirerait du pas difficile où le mettait sa collaboration avec trois anticléricaux notoires et quelques autres de moindre ardeur. Les directions générales de la politique religieuse ne seront pas modifiées, avait bien dit le président du

Conseil ; mais ce n'était là qu'une affirmation d'ordre général, extrêmement vague. M. Salandra l'a précisée dans les termes suivants :

« Le ministère maintiendra avec quelques modifications le « projet de priorité du mariage civil. Moi-même, j'ai déjà voté « pour un projet de priorité présenté en 1893. Il n'y a donc « aucun doute sur mon opinion.

« En ce qui concerne le divorce, a ajouté M. Salandra, lors- « qu'une proposition d'initiative parlementaire viendra devant « la Chambre, chaque ministre votera suivant ses convictions « personnelles. Quant à moi, je voterai contre. Mais il sera « loisible à tel ou tel de mes collègues, M. Martini, M. Rava, par « exemple, de voter pour. Il y a des précédents analogues « qui se sont produits en Angleterre au sujet du vote des « femmes... »

Le fait est exact, mais il n'en est pas moins assez rare. De toutes façons on ne peut pas méconnaître combien est habile en même temps que neuve la méthode annoncée par M. Salandra. D'autre part, il est certain que la tendance anticléricale ira dans le gouvernement plutôt en s'affaiblissant qu'en s'accentuant. Le fait que le chef du ministère est personnellement un modéré aura certainement pour effet d'empêcher des excès, qui au surplus correspondraient assez mal au sentiment général du pays. L'anticléricalisme du ministère Salandra sera plutôt dans le genre de celui de Waldeck-Rousseau, que d'après la formule combiste. Beaucoup penseront qu'il n'y a là qu'une nuance. Celle-ci, pour être légère, n'en a cependant pas moins son importance. Les catholiques ne recevront peut-être pas beaucoup plus de M. Salandra que de M. Giolitti ; mais il est possible que, malgré MM. Rava et Martini, la laïcité reçoive un peu moins.

Le ministère Salandra n'apparaît donc pas, quant à l'esprit, en tous point semblable à son prédécesseur. Si par sa composition et sans doute par sa méthode gouvernementale il se rapproche du giolittisme, il s'en distingue par contre, et espérons-le, il s'en distinguera par son souci de précision, d'ordre et de clarté. Ces qualités ont été considérées par certains presque comme des défauts. La modestie et la simplicité de la déclaration ministérielle ont été relevées avec quelque ironie complaisante par les milieux radicaux. Voici, par exemple, comment le *Secolo* appréciait, le 3 avril dernier, le programme de M. Salandra : « En résumé, écrivait-il, M. Salandra s'est pré- « senté au Parlement avec timidité et le souci de plaire à la « droite et à la gauche. Il a le pas lent, et le pouls faible. Il n'appa-

« raît pas libre de ses mouvements. Certains disent que le minis-
« tère a l'aspect chétif des ministères de sous-ordre. Pour nous,
« il nous fait l'effet d'un commissaire extraordinaire dans une
« commune : il résout les questions urgentes, et accomplit les
« actes d'administration courante... »

Le *Secolo*, on le voit, n'est pas enthousiaste. Il exagère cependant quelque peu la note. Le commissaire extraordinaire qu'est, si l'on veut, M. Salandra pourra faire du bien au pays. Il n'est pas mauvais qu'un chef de gouvernement, dans les circonstances je ne dis pas difficiles, mais simplement dignes d'attention que traverse actuellement l'Italie, ait le souci de voir peu, mais bien. La Chambre elle-même, au surplus, l'a compris puisque, à la suite de la discussion sur la déclaration ministérielle, par 303 voix contre 122 et 9 abstentions, elle a accordé sa confiance à M. Salandra. Il n'est pas, d'autre part, plus juste de dire que ce dernier n'est et ne veut être qu'un simple lieutenant de M. Giolitti : il n'a pas en effet hésité à signaler les défauts de l'administration giolittienne, et ses efforts auront précisément pour but de corriger ceux-ci. M. Salandra a fait preuve d'esprit pratique et de franchise : cette dernière qualité est assez nouvelle, au delà des Alpes, chez un chef de gouvernement.

*
* *

La *Tribuna*, moins sévère que le *Secolo*, a qualifié le programme de M. Salandra de « programme d'une période de recueillement, fait d'intentions modestes et honnêtes ». La définition est juste, mais appelle tout de même un correctif. Il ne faudrait pas, en effet, qu'on s'imagine, hors d'Italie et en France notamment, que l'ère de l'expansion italienne inaugurée par l'expédition de Tripolitaine est close et que les déboires que celle-ci a causés ont définitivement éteint l'enthousiasme de ces deux dernières années. Sans doute, et nous l'avons indiqué ici même, cet enthousiasme s'est notablement atténué. On en a eu une nouvelle preuve par les débats parlementaires à la suite desquels s'est produit le lâchage radical et la démission de M. Giolitti. L'Italie est incontestablement plus portée maintenant à voir les fautes commises pendant la guerre de Libye et les charges qui résultent de celle-ci que les avantages qu'elle en a retirés. Cependant, elle reste tout de même très fière de la conquête elle-même, et veut poursuivre et achever celle-ci coûte que coûte. L'ordre du jour du 4 mars, par lequel 361 voix se sont prononcées pour l'ensemble de la politique africaine de M. Giolitti, le prouve à l'évidence.

Et hors d'Afrique, l'Italie n'entend pas plus aujourd'hui qu'hier demeurer inactive. Le ministère Salandra inaugure peut-être une politique de recueillement au point de vue financier et social; celle-ci n'a tout de même aucune ressemblance avec celle qui a suivi Adaoua. La preuve, c'est le programme militaire et le programme naval que, malgré les charges financières existantes, on entend réaliser; et c'est encore le ton et l'allure générale de la Consulta. Le marquis de San Giuliano, dans un grand discours sur la politique extérieure du pays, quelque temps avant la chute du ministère Giolitti, résumait ainsi celle-ci : « Les temps de la politique passive sont passés pour l'Italie et ne reviendront plus. » Or, M. de San Giuliano a conservé son portefeuille dans le ministère actuel, tout comme, on le sait, l'amiral Millo qui est resté à la tête de la Marine. C'est dire assez qu'il n'y aura entre la politique extérieure d'hier et celle d'aujourd'hui aucune solution de continuité. La *Stampa* l'a dit fort bien : celle-ci sera « la continuation essentielle et formelle de celle faite dans ces « trois dernières années... » On voit qu'il ne faut pas se méprendre sur la nature de la période de recueillement que, au dire de la *Tribuna*, M. Salandra va inaugurer.

ERNEST LÉMONON.

LA TURQUIE APRÈS LA GUERRE

Dix-huit mois après le commencement de la guerre balkanique, la paix est enfin rétablie, officiellement du moins, dans l'Europe orientale. L'Empire ottoman sort de cette aventure amoindri à tous les points de vue ; mais grâce à ses provinces asiatiques, il n'en reste pas moins un facteur important de la politique internationale.

Il est donc très intéressant de chercher à se rendre compte de l'état dans lequel se trouve la Turquie au sortir de la crise qu'elle vient de traverser, crise qui — pour ceux qui ont pu étudier de près les questions balkaniques — n'avait rien d'imprévu, mais était le résultat inévitable de tout un ensemble de vices organiques, d'erreurs sociales et de fautes politiques.

La liquidation de la domination ottomane en Europe a pu s'opérer sans dommage pour les grandes puissances, parce que là existaient des héritiers naturels, les peuples balkaniques. Assurément, cette liquidation ne peut pas être considérée comme définitive. Le traité de Bucarest, résultat d'un mouvement de colère irréfléchie, a créé trop d'injustices pour être intangible ; mais on peut penser que sa revision restera une affaire balkanique qui s'opérera un jour ou l'autre sans allumer d'incendie en Europe.

Il n'en serait sans doute pas de même si l'Empire turc s'effondrait aussi en Asie. Ce sont les grandes puissances elles-mêmes qui s'en partageraient les débris, et nul ne peut prévoir à quels événements donnerait lieu ce partage. On comprend donc que les Etats européens, qui trouvent d'ailleurs dans l'Empire ottoman, tel qu'il est constitué actuellement, un champ ouvert à l'activité de leurs ressortissants, souhaitent le maintien du *statu quo*. Tous y ont intérêt ; mais cet intérêt est peut-être plus grand encore pour la France qui, sans parler des dangers du partage, ne retrouverait pas, dans la possession complète d'un morceau de terre asiatique, peut-être parcimonieusement délimité, des compensations suffisantes à la perte de l'influence morale et de l'activité économique qu'elle exerce actuellement dans l'ensemble des provinces ottomanes.

Mais ce n'est pas avec des déclarations de principe que l'on prolongera l'existence de l'Empire ottoman, pas plus en Asie qu'en Europe. Il est nécessaire de savoir s'il peut vivre et

comment il pourra vivre. C'est ce que nous allons essayer de déterminer.

*
* *

Ce qui frappe d'abord dans les résultats de la dernière guerre, c'est la diminution du territoire ottoman en Europe. Sur les six vilayets qui, Constantinople et sa banlieue mis à part, constituaient la *Roumélie*, cinq sont entièrement perdus ainsi que les 3/8 du dernier, sans parler de l'abandon des droits théoriques que l'empire conservait encore sur la Crète. De 168.000 kilomètres carrés et 6.130.000 habitants que comptait le territoire européen de la Turquie au commencement de 1912, il est tombé en 1914 à 26.500 kilomètres carrés et 1.659.000 habitants.

On saisira mieux encore l'importance de cette diminution si au lieu de considérer seulement la situation de l'Empire ottoman il y a quelques années, on remonte à un siècle en arrière, et si l'on jette un coup d'œil d'ensemble sur les pertes subies par la Turquie en Europe depuis le commencement du XIXe siècle. Nous les indiquons dans le tableau que l'on trouvera ci-après. Ce tableau mérite d'être médité par les optimistes qui triomphent en se moquant de ceux qui, il y a près de cent ans, annonçaient déjà la fin de la Turquie. Sans doute, le malade vit toujours ; mais sa maladie a fait de tels progrès et causé de tels ravages que si l'on veut conserver quelque espérance de salut, les traitements les plus énergiques doivent être employés.

L'ensemble des territoires européens, soumis au commencement du XIXe siècle à la domination ottomane, renferme actuellement une population de 24 millions d'habitants. Il en reste à la Turquie 1 million et demi.

Profitant de circonstances inattendues et dans lesquelles il n'était pour rien, le gouvernement ottoman a pu, grâce à l'inaction de l'Europe, reprendre une petite partie des territoires qu'il avait abandonnés lors des préliminaires de Londres. Ce fut pour lui un succès de prestige, ayant surtout pour effet de satisfaire le sentiment musulman par la conservation d'Andrinople considérée comme une sorte de ville sainte. Mais la possession de quelques kilomètres carrés de plus en Thrace n'augmente en rien la force de l'Empire ottoman et elle oblige celui-ci à des dépenses militaires qu'il eût pu s'épargner par l'établissement, entre lui et le royaume voisin, d'une frontière bien tracée, par exemple la ligne Maritsa-Erghéné, qui aurait satisfait les Bulgares et aurait permis l'établissement, entre

DATES	TERRITOIRES PERDUS	PERTES TERRITORIALES		POSSESSIONS DIRECTES TRANSFORMÉES EN PAYS VASSAUX	SUPERFICIE DE LA TURQUIE D'EUROPE		
		POSSESSIONS DIRECTES	PAYS VASSAUX		POSSESSIONS DIRECTES	PAYS VASSAUX	TOTAL
		km²	km²	km²	km²	km²	km²
1811		»	»	»	460.800	157.000	617.800
1812	Bessarabie.....	»	36.000	»	»	»	»
1830	Serbie.....	»	»	43.500	»	»	»
	Grèce..... ..	50.000	»	»	»	»	»
		50.000	36.000	43 500	367.300	164 500	531.800
1878	Roumanie.....	»	121.000	»	»	»	»
	Serbie.....	»	43.500	»	»	»	»
	Dobroudja	15.500	»	»	»	»	»
	Nich, Pirot, etc.....	9.300	»	»	»	»	»
	Antivari, etc.....	4.500	»	»	»	»	»
	Bosnie-Herzégovine.	»	»	51.100	»	»	»
	Bulgarie..... / Roumélie Orientale.	»	»	96.300	»	»	»
1880	Thessalie, Arta....	14.000	»	»	»	»	»
		43.300	164.500	147.400	176.600	147.400	324.000
1898	Crète.....	»	»	8.600	»	»	»
1909	Bosnie-Herzégovine.	»	51.100	»	»	»	»
	Bulgarie.....	»	96.300	»	»	»	»
		»	147.400	8.600	168.000	8.600	176 600
1913	Albanie, Macédoine, partie de la Thrace	141.500	»	»	»	»	»
	Crète.....	»	8.600	»	»	»	»
		141.500	8.600	»	26.500	»	26.500

les deux Etats, d'une entente durable. En effet, la Bulgarie n'ayant plus rien à souhaiter au delà de sa frontière aurait eu au contraire, le plus grand intérêt à assurer à la Turquie la possession de Constantinople, car l'établissement de toute autre puissance sur le Bosphore lui serait préjudiciable. Sans doute les Bulgares, pour lesquels la possession d'Andrinople n'a jamais été une question nationale de premier ordre, sont en ce moment animés des meilleures intentions pour leurs voisins ottomans ; mais cette amitié est à la merci des événements, tandis qu'une frontière plus satisfaisante pour la Bulgarie eût créé entre ce pays et la Turquie une solidarité d'intérêts à l'abri de toute épreuve, telle que l'Empire ottoman aurait pu, presque, s'en remettre à l'armée bulgare du soin d'assurer la défense de ses territoires d'Europe.

En dehors du fait brutal de la diminution du territoire, on peut dire que la perte des provinces rouméliotes n'a pas causé à l'Empire ottoman un grand dommage matériel. On a même pu soutenir cette opinion, paradoxale en apparence, qu'au point de vue financier le résultat de cet abandon était un gain pour la Turquie. Et le fait est que les dépenses des vilayets européens dépassaient de beaucoup les recettes et absorbaient une partie importante des revenus des provinces d'Asie. Cette constatation singulière s'explique par ce fait que, en raison du voisinage, de la facilité des communications, de la présence d'un plus grand nombre d'Occidentaux, le gouvernement ottoman était obligé de donner une attention particulière à ses provinces d'Europe, d'y exécuter des travaux, d'y entretenir un personnel administratif plus complet et mieux rétribué, tandis que d'autre part, des considérations de politique intérieure et extérieure, en même temps que de stratégie, imposaient la présence de fortes garnisons. En Asie, au contraire, les travaux publics étaient réduits à la plus simple expression, beaucoup de postes de fonctionnaires étaient vacants ou occupés par des intérimaires de rang inférieur, de vastes et riches régions, comme l'Anatolie occidentale, pouvaient être laissées sans garnisons permanentes.

En outre, la mise à la charge des États balkaniques d'une partie de la Dette publique ottomane, proportionnelle à leurs acquisitions, viendra encore diminuer les charges permanentes du Trésor ottoman.

Un autre bénéfice, incontestable celui-là, est la disparition des questions irritantes de Macédoine et d'Albanie, si préjudiciables à la bonne marche des affaires ottomanes.

*
* *

Les mêmes réflexions peuvent être faites en ce qui concerne les possessions turques d'Afrique.

Là aussi, nous constatons, depuis le commencement du XIXe siècle, une décadence rapide de la puissance ottomane qui, jadis, s'étendait sur toute l'Afrique du Nord, le Maroc excepté. De cette vaste domination, il n'est plus resté qu'un droit de suzeraineté sur l'Egypte, droit que l'Angleterre tolère parce qu'elle ne voit pas d'avantage à le supprimer et que les Egyptiens et leur souverain affirment avec soin, parce qu'ils espèrent y trouver un contrepoids à la toute-puissance anglaise. L'année 1912 a vu disparaître la dernière trace de domination ottomane directe en Afrique. Mais le maintien de la souveraineté turque sur la Tripolitaine n'était aussi qu'une question

de prestige. Ce pays ne rapportait rien à la mère-patrie et l'obligeait à des dépenses pour l'entretien de ses fonctionnaires et d'une garnison qu'il fallait ravitailler d'Europe ou d'Asie, tant la force productive du pays était peu développée. Complètement séparée du reste de l'empire, auquel ne la rattachait aucun service ottoman de navigation (les fonctionnaires et les troupes devaient être envoyés sur des bateaux étrangers), la Tripolitaine n'avait plus aucune importance politique ni stratégique, et un gouvernement plus conscient des réalités eût certainement trouvé le moyen, dès 1909, de conclure avec l'Italie une entente qui, tout en donnant satisfaction aux désirs de ce pays, eût sauvegardé les intérêts moraux de la Turquie et lui eût assuré un bénéfice matériel.

En Afrique, plus encore qu'en Europe, on peut dire que la disparition de la domination ottomane n'a produit aucune diminution des forces vives de l'Empire.

*
* *

Pour les raisons qui viennent d'être exposées, la Turquie est fondée à envisager encore l'avenir avec confiance, d'autant plus que la partie la plus saine de son organisme national, l'Anatolie, sort à peu près intacte de la crise des dernières années. Cependant cette confiance, quoique justifiée, ne doit pas être aveugle. Le système, malheureusement trop longtemps en honneur en Turquie, qui consiste à se cacher la tête pour ne pas voir le danger, n'a jamais été profitable à personne. Si les hommes d'Etat ottomans veulent mettre à profit les avantages qu'offre encore la situation de leur pays après tant de désastres, ils doivent, sans réticences, en envisager aussi les inconvénients.

D'abord, il est incontestable que, si les récentes pertes territoriales ont produit à certains égards un assainissement de l'organisme ottoman, elles ne l'en ont pas moins affaibli. Le rapide amoindrissement de la domination turque en Europe et en Afrique, que nous signalions tout à l'heure, est par lui-même inquiétant. Un homme peut être soulagé par l'amputation d'un membre malade, mais il n'en subsiste pas moins en lui une cause de faiblesse dont il devra tenir compte s'il veut redevenir et rester bien portant. Il faudra rechercher si les causes qui ont amené la perte presque totale de ces deux parties du domaine ottoman ne sont pas susceptibles de faire sentir aussi leur influence en Asie.

Une conséquence, que nous considérons comme grave, de la perte des provinces rouméliotes, est l'affaiblissement des liens

qui unissaient la Turquie à l'Europe et la diminution de la population chrétienne de l'empire. Celui-ci devient plus que jamais un Etat asiatique et musulman. Or, il est évident qu'il ne peut qu'y perdre. Quelque respect que l'on éprouve pour la religion mahométane, quelque sympathie que l'on puisse avoir pour les sentiments élevés qu'elle inspire souvent à ses fidèles, on ne peut s'empêcher de reconnaître que l'Islam n'a pas contribué à la prospérité de la Turquie. Les Turcs éclairés sont, eux aussi, obligés de constater que les pays musulmans livrés à eux-mêmes tombent en décadence et ne se relèvent que sous une direction étrangère. Assurément, le courage qu'inspirait la foi aux soldats de l'ancienne Turquie fut le principal élément de force de cette dernière; mais rien n'est venu consolider le vaste empire ainsi créé. Appuyé seulement sur les épées musulmanes, il s'est affaissé dès que celles-ci ont fléchi. Ce qui l'a préservé d'une décadence plus complète et plus rapide, ce qui lui a évité le sort du Maroc ou de la Perse, c'est sa situation semi-européenne, c'est sa population chrétienne relativement nombreuse, circonstances grâce auxquelles il n'a jamais été ni complètement musulman, ni complètement asiatique.

Qu'arrivera-t-il, maintenant que la population chrétienne de l'empire a perdu plus de 2 millions et demi d'habitants, et précisément les plus cultivés et les plus rapprochés de la mentalité européenne. Lorsque, par exemple, on considère le rôle joué par les députés chrétiens pendant la première législature de la nouvelle ère constitutionnelle, on peut se demander si la diminution de leur nombre n'aura pas une influence regrettable sur le développement futur des institutions parlementaires.

Il est à craindre que, sous la pression des masses musulmanes dont la prépondérance numérique se trouve ainsi accrue, le gouvernement, contrairement aux tendances intimes de ses membres, mais parce qu'il sentira la nécessité de rassurer le sentiment populaire, ne se laisse entraîner à une politique panislamique pleine de dangers sans aucune contre-partie. Déjà certains symptômes de cette tendance se sont manifestés : l'importance excessive donnée à la question des *Pomaks* (musulmans de race bulgare) convertis à l'orthodoxie pendant la guerre au risque de troubler les bonnes relations qui commençaient à s'établir avec la Bulgarie, la tendance à créer une opposition sur le terrain économique entre chrétiens et musulmans, l'affectation avec laquelle les journaux turcs relèvent tout ce qui peut donner le sentiment d'une solidarité entre les musul-

mans de Turquie et ceux des autres pays. Cette tendance est on ne peut plus dangereuse, et si elle se développait, elle conduirait l'Empire ottoman à un véritable suicide. La question des rapports entre l'Etat ottoman et la religion musulmane est évidemment des plus délicates, car elle place un empire dont les institutions reposent sur l'islamisme devant cette angoissante alternative de s'écrouler sans lui ou de dépérir avec lui. Ce sujet est assez important pour que nous y revenions dans une autre partie de ce travail.

*
* *

Plus que jamais, maintenant, la force de la Turquie sera en Asie, en Anatolie. Le lambeau de terre européenne qui reste ottoman n'est plus qu'une sorte de tête de pont et l'on a vu un des amis les plus éclairés de la Turquie, le maréchal von der Goltz, se demander s'il ne conviendrait pas de transférer plus au Sud la capitale de l'empire. Nous ne nous arrêterons pas sur cette question. Le transfert en Anatolie de la capitale ottomane contribuerait à diminuer les liens de la Turquie avec l'Europe et nous avons signalé plus haut le danger de cette diminution.

Rassurée en Europe par le fait qu'elle n'y a plus désormais qu'un seul voisin, dont les dispositions sont amicales, la Turquie devra reporter toute son attention sur l'Asie.

Les provinces asiatiques, éloignées du théâtre des opérations, n'ont pas souffert directement de la guerre et les *mohadjirs* quittant les provinces de Roumélie viendront remplacer en partie les fils de l'Anatolie tombés en si grand nombre sur les champs de bataille de Thrace et de Macédoine.

Cependant, la perte de la plus grande partie des îles de l'Archipel, de toutes les îles importantes, à l'exception de Rhodes, protégée par l'occupation italienne, entraîne une certaine dépréciation de l'Asie ottomane. La population généralement assez dense de ces îles, adonnée à la navigation et au commerce, représentait un élément d'une certaine importance dans l'activité économique de l'empire. Quoique presque exclusivement grecque (90 % des habitants du vilayet de l'Archipel étaient orthodoxes), elle était tranquille et soumise.

Le passage de ces îles sous la domination hellénique, en même temps que l'annexion définitive de la Crète à la Grèce et l'acquisition par celle-ci de tout le littoral septentrional de la mer Egée jusqu'à l'embouchure de la Mesta, complètent la suprématie hellénique dans cette région. Lorsque les vaisseaux turcs sortiront des Dardanelles pour visiter les ports de

l'Anatolie occidentale ou de la Syrie, c'est dans une mer grecque qu'ils devront d'abord naviguer.

Par l'annexion de Samothrace, de Lemnos, de Mytilène, de Chio, de Samos, le littoral anatoliote est en quelque sorte bloqué par un cordon d'îles grecques dont les plus importantes se trouvent à proximité immédiate du rivage. La situation est d'autant plus délicate pour la Turquie que les villages du littoral faisant face à ces îles sont, en grande partie, habités par des Grecs. Mytilène et Chio gardent, comme deux sentinelles, l'entrée de la baie au fond de laquelle se trouve Smyrne, métropole économique de l'Anatolie et centre de l'hellénisme asiatique.

Il faut bien reconnaître que la Turquie est fondée à se plaindre de la décision des puissances, en ce qui concerne les îles. Lorsque, au moment de la signature des préliminaires de Londres, les représentants de l'Europe se sont réservé le droit de prononcer définitivement sur cette question, ils semblaient ainsi s'engager à agir en arbitres équitables et impartiaux, à ne pas tenir compte que du droit de conquête, mais aussi des intérêts vitaux de l'Empire ottoman qu'ils paraissaient prendre sous leur protection en soustrayant le sort des îles à la volonté des vainqueurs.

C'est dans cette confiance, formellement exprimée d'ailleurs, que le gouvernement ottoman a souscrit à cette clause du traité. Or, le résultat n'a pas confirmé son espoir. Si toutes les îles occupées par la Grèce ne lui ont pas été laissées, c'est, sans parler de l'îlot insignifiant de Castellorizzo, complètement séparé des autres îles, parce qu'il était contraire à l'intérêt général de l'Europe de remettre entre les mains d'une puissance autre que la Turquie deux îles comme Imbros et Tenedos, qui sont les clefs des Dardanelles. Ces îles, du reste, la dernière surtout, n'ont par elles-mêmes qu'une valeur très médiocre. Toutes les autres restent à la Grèce, même Chio et Mytilène. On comprend que, devant ces deux canons braqués au cœur de l'Anatolie, le gouvernement ottoman se soit plaint de ce que les intérêts vitaux de l'empire n'aient pas été pris en considération.

Il est vrai que la Grèce doit s'engager à ne pas fortifier les deux îles et à n'y pas établir de base navale ; mais maîtresse de la mer comme elle l'est par son littoral et ses îles, il ne lui sera pas difficile d'y constituer des approvisionnements, et au moment d'une déclaration de guerre, d'y débarquer des troupes et du matériel pour préparer une attaque contre le rivage voisin.

L'attitude de l'Europe dans la question de la Thrace et dans

celle des îles a montré peu de logique. Il eût été bien préférable, dans l'intérêt de la Turquie, de l'obliger à respecter les stipulations du traité de Londres, sauf quelques rectifications dans le tracé de la frontière et l'obligation pour la Bulgarie de supprimer les défenses d'Andrinople et de Kyrk-Kilissé, et au contraire, de faire rendre à l'Empire ottoman des îles qui, dans des mains étrangères, sont une menace constante pour l'Anatolie. Outre que les Bulgares, comme nous l'avons dit, n'auraient plus eu aucun intérêt à attaquer les Turcs, ceux-ci auraient pu facilement organiser sur le territoire qui leur restait des défenses beaucoup plus efficaces que celles d'Andrinople et de Kyrk-Kilissé, tandis que la Turquie se trouve désarmée contre une attaque toujours possible des Grecs, maîtres de la mer Egée.

Cette situation oblige l'Empire ottoman à développer ses forces navales de manière à les rendre, non seulement égales, mais supérieures à celles de la Grèce pour compenser les avantages naturels possédés par cette dernière. De là, la nécessité de dépenser en achat et entretien de vaisseaux ou de matériel d'artillerie, en construction de fortifications, etc., des sommes qui seraient beaucoup mieux employées au développement économique du pays.

*
* *

En résumé, l'Empire ottoman sort des aventures des trois dernières années diminué matériellement. Sa population totale n'est plus guère que de 19 millions d'habitants. Il est devenu presque exclusivement asiatique et il est à craindre que cette situation n'exerce une influence déprimante sur la direction de sa politique et le développement moral de sa population. Enfin, l'annexion à la Grèce des îles situées dans le voisinage immédiat du littoral ottoman constitue un danger pour l'Anatolie et obligera la Turquie à des dépenses navales hors de proportions avec ses ressources.

Mais, à ce passif, on peut opposer que les provinces perdues occasionnaient à l'Empire des dépenses très supérieures à leurs revenus et que, désormais, toutes les ressources du Trésor ottoman pourront être consacrées à la mise en valeur d'un territoire plus restreint, qui n'ayant pas été touché directement par la guerre a conservé ses forces productrices.

D'autre part, la séparation des provinces habitées par des éléments ouvertement hostiles à la domination ottomane a clos des questions qui avaient toujours été pour l'empire une cause de faiblesse. Ce n'est pas à dire qu'aucune difficulté ne subsiste

plus, et nous verrons plus tard que l'Asie, comme la Roumélie, a ses questions nationales. Mais ces questions, dans lesquelles n'intervient aucune tendance irrédentiste, sont beaucoup plus faciles à traiter et à résoudre, en restant sur le terrain ottoman. Enfin, si au point de vue de sa sécurité extérieure la Turquie est exposée en Anatolie, elle a par contre, en Europe, l'avantage de n'avoir plus qu'un seul voisin, avec lequel il ne tient qu'à elle d'entretenir des rapports amicaux.

On voit donc, après avoir fait la balance du passif et de l'actif, que l'on peut, sans optimisme excessif, considérer l'Empire ottoman comme possédant encore des chances sérieuses de durée et de relèvement. Mais la condition essentielle pour la réalisation de ces pronostics favorables est l'abandon radical et sans retour de la politique d'illusions qui a conduit la Turquie sur le penchant de l'abîme. Les fautes passées ont été payées trop cher pour qu'on n'essaie pas d'en tirer tout le profit possible.

Les hommes actuellement au pouvoir en portent, pour une large part, la responsabilité; mais on ne peut leur contester ni le patriotisme, ni l'énergie. Leur situation politique est maintenant franche et nette. Le Comité Union et Progrès a enfin cessé d'être un pouvoir occulte, agissant dans l'ombre par le moyen de comparses. Ses chefs reconnus occupent actuellement tous les postes importants du gouvernement. Les élections qui se terminent en ce moment leur préparent une Chambre dans laquelle ils posséderont une majorité écrasante. Ils ont donc le champ libre devant eux et peuvent montrer s'ils ont réellement su tirer des derniers événements les enseignements qu'ils comportent.

Quels sont ces enseignements, de quelle manière doivent-ils et peuvent-ils être utilisés dans les domaines politique et social, économique, diplomatique, militaire, tels sont les sujets que nous nous proposons d'étudier dans les articles suivants.

TSARIGRADSKI.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

LES AFFAIRES D'ORIENT

La question de l'Epire.

Le règlement définitf de la question de l'Epire semble heureusement pouvoir être envisagé dès maintenant comme une éventualité prochaine. Les grandes puissances, en effet, viennent de se décider à réaliser les engagements de leur réponse à la Grèce du 24 avril, reconnaissant ainsi l'empressement avec lequel le gouvernement hellène s'est attaché à leur donner satisfaction par l'évacuation militaire des dernières régions épirotes occupées par ses troupes. Elles sont tombées d'accord pour charger la Commission internationale de contrôle, qui siégeait à Valona, de s'entremettre entre le gouvernement albanais et le chef de la résistance en Epire. M. Zographos, à l'effet d'établir un statut équitable pouvant donner satisfaction aux deux parties. En conséquence, les délégués à la Commission internationale de contrôle ont adressé, le 7 mai, à M. Zographos, le télégramme suivant :

Sur la demande du gouvernement albanais, la Commission internationale de contrôle accepte de vous communiquer le texte des concessions sous la condition absolue de cessation immédiate de toute les hostilités et de mouvements en avant.

Elle en fera alors autant pour les forces albanaises et se rendra à Santi-Quaranta pour vous faire communication des concessions dont, après acceptation, elle surveillera l'exécution et garantit le maintien en attendant votre réponse.

Et M. Zographos a répondu d'urgence à cette communication :

Au reçu de votre dépêche télégraphique nous avons donné l'ordre de cesser les hostilités et la marche en avant à partir de demain 24 avril-7 mai, midi. Des ordres semblables ont été transmis aux forces albanaises.

Les négociations interrompues, il y a un mois, par un revirement subit du gouvernement de Durazzo dû à la fois à l'influence d'Essad pacha et aux conseils de certaines puissances dont les troubles albanais ne contrariaient pas la politique, reprennent donc, mais cette fois avec de meilleures chances de succès, puisqu'elles s'engagent sur l'initiative du concert européen, décidé à en finir avec cette

irritante question. Les représentants de l'Épire et de l'Albanie sont actuellement réunis à Corfou. Ils ont déjà tenu plusieurs conférences dans le secret le plus absolu. On sait cependant que la Commission internationale de contrôle offre aux Epirotes les garanties suivantes qui constituent la base des négociations :

1° Les communautés orthodoxes en Albanie seront libres d'employer la langue grecque comme moyen d'éducation dans leurs écoles ; mais dans les classes primaires l'enseignement devra être donné en albanais, qui est la langue officielle de l'Etat. L'instruction religieuse pourra être donnée en grec.

2° Pour occuper les territoires qui ont été évacués par les troupes grecques, des détachements de gendarmerie albanaise, sous la conduite d'officiers hollandais, seront envoyés. Ces envoyés procéderont immédiatement à des enrôlements, de façon à obtenir la proportion nécessaire de membres des différentes confessions religieuses du pays. La gendarmerie albanaise sera sous une direction et un commandement uniques et ne formera qu'un seul corps. Les détachements servant dans une province consisteront, de préférence, en hommes de cette province. Pour l'occupation des territoires qui doivent être évacués et pour leur organisation, le gouvernement albanais nommera un inspecteur.

3° Les sandjaks de Korytza et d'Agyrocastro formeront chacun un canton administratif comme les autres préfectures de l'Etat albanais. Les conseils locaux sont chargés de la direction et de l'administration des affaires locales et des sandjaks. Ces conseils seront présidés par des gouverneurs représentant le gouvernement central et nommés par lui.

4° En attendant que les conseils locaux aient été élus, les affaires du sandjak d'Agyrocastro seront confiées à une commission composée de chrétiens et de musulmans. Cette commission sera placée sous la présidence du gouverneur d'Argyrocastro, nommé par le gouvernement albanais.

5° Le droit de pétition à adresser en grec à l'inspecteur est reconnu pour les bourgades et villages dans lesquels la langue grecque est seule parlée.

6° Le gouvernement central, sur la proposition de l'inspecteur, prendra telles mesures qui seront jugées nécessaires pour secourir la population qui a souffert du fait de la guerre et des troubles récents dans les provinces.

Ces garanties, ainsi offertes par la Commission internationale, diffèrent, on le voit, sensiblement des dernières demandes formulées par M. Zographos, que nous avons publiées dans notre numéro du 16 avril et qui réclament pour l'Epire une autonomie à peu près complète sous la suzeraineté du gouvernement albanais. Toutefois on pense que l'entente pourra se faire entre les deux parties et même que les négociations aboutiront assez vite.

Le représentant français à Durazzo.

Le gouvernement français vient enfin de désigner son représentant à Durazzo. Toutefois, comme les crédits affectés à la légation de Durazzo n'ont pas été votés par les Chambres avant qu'elles se séparent, il n'a pu nommer qu'un chargé de mission. Son choix s'est

porté sur M. de Fontenay, qui remplissait jusqu'ici les fonctions de ministre de France à Bogota.

La Commission financière de Paris.

On annonce que la Commission financière internationale se réunira de nouveau le mois prochain à Paris. Ses travaux furent interrompus l'année dernière par la seconde guerre des Balkans, au moment où elle abordait l'examen des règlements économiques et financiers résultant de la conquête par les quatre alliés balkaniques de la presque totalité de la Turquie d'Europe. La Commission, à ce moment, n'avait pour base de travail que le traité de Londres et les décisions de la réunion des ambassadeurs. Le partage entre les alliés n'était pas réglé. Il donna lieu à la seconde campagne, qui se termina par la paix de Bucarest, et infirma maints jugements des puissances. Aujourd'hui la paix est rétablie entre tous les Etats de la péninsule, et les nouvelles frontières sont tracées, même celles de l'Albanie. Tous les problèmes politiques importants sont résolus entre la Turquie et les autres Etats, de même qu'entre ceux-ci. Si des difficultés subsistent encore, l'ensemble des résultats acquis est tel qu'il fournit une base suffisante aux travaux que la Commission financière va reprendre. Parmi les questions qui seront traitées, la principale sera celle de la répartition équitable de la Dette ottomane entre les Etats balkaniques devenus possesseurs d'anciens territoires ottomans. Le principe et la répartition donneront lieu à des discussions approfondies. La Turquie a, dès à présent, transmis au gouvernement français, pour être communiquée à la Commission, une évaluation de ces charges, qu'elle a calculées d'après la contribution que versaient à la Dette ottomane les territoires qui sont aujourd'hui grecs, serbes, bulgares, albanais ou monténégrins. Ces chiffres sont provisoires et destinés à un examen où chaque intéressé défendra son point de vue. Toutes les autres questions d'ordre économique et financier résultant de la liquidation orientale, notamment celle des chemins de fer orientaux, sont aussi du domaine de la Commission financière, dont le président est, comme l'on sait, M. de Margerie.

Les réclamations françaises en Turquie.

Un compromis approuvé par le Sultan a été signé entre l'ambassade de la République à Constantinople et la Sublime Porte, en vue de régler définitivement par la voie arbitrale les réclamations des Français et des protégés français concernant des faits antérieurs au 24 juillet 1908. Les conditions dans lesquelles s'effectuera cet arbitrage ont été publiées dans le *Journal officiel* du mercredi 29 avril. Les réclamants qui se trouvent dans le cas de bénéficier de ce compromis auront à s'adresser pour toutes communications utiles à l'ambassade de France à Constantinople qui centralise tous les dossiers.

Le dernier délai pour l'envoi des réclamations et des pièces justificatives à l'appui a été fixé au 26 août 1914.

Accord russo-turc.

Un communiqué Havas de Constantinople, en date du 28 avril, annonce qu'un accord est intervenu entre la Porte et la Russie au sujet de l'augmentation des droits de douane (4 %) et de l'entrée des délégués russes dans le Conseil d'administration de la Dette publique ottomane. Le communiqué ajoute que la mise en vigueur de cet accord dépend de l'approbation des autres puissances.

Convention douanière turco-allemande.

Le baron de Wangenheim et le grand vizir ont échangé, le 2 mai, des notes par lesquelles le traité de commerce entre la Turquie et l'Allemagne et la convention additionnelle relative à la majoration douanière de 3 %, qui expirent toutes deux le 25 juin, seront prorogées pour un an, sous la réserve de l'approbation réciproque des deux pays.

La situation des musulmans de Macédoine.

La Porte a remis le 1er mai aux ambassadeurs des grandes puissances, à Constantinople, un long mémorandum sur la situation des musulmans de Macédoine. La Porte se plaint que ceux-ci soient menacés continuellement par l'élément grec dans leur personne, leur honneur, leurs propriétés, leur religion, la mémoire de leurs morts, ainsi que dans leurs établissements religieux d'enseignement. Le mémorandum ajoute que des colonnes volantes de Grecs, parcourant les régions de Macédoine, imposent de fortes contributions en argent et en nature à la population musulmane. Des émigrés grecs qui arrivent dans la région, sont logés dans les villages musulmans, malgré les propriétaires des immeubles, qui sont chassés par les gendarmes alors que ces derniers protègent les émigrés. Le mémorandum estime que, depuis le mois de novembre 1912, 163.000 musulmans ont été ainsi obligés de s'expatrier et déclare que toutes les démarches faites par la légation ottomane auprès du gouvernement hellénique pour faire respecter les articles du traité de paix turco-grec sont restées sans effet.

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *La mort de M. Paul Revoil.* — M. Paul Revoil, ambassadeur de France, ancien directeur de la Banque ottomane à Constantinople, est mort le 27 avril à l'âge de cinquante-huit ans, dans sa propriété de Mouriès (Bouches-du-Rhône). Il était né à Nîmes en mai 1856, et sa carrière qui s'annonçait d'abord comme celle d'un lettré, car il publia tout jeune un volume de vers dont les délicats n'ont pas perdu le souvenir, se tourna de bonne heure vers l'action. En 1893, M. Develle, alors ministre des Affaires étrangères, l'appela au quai d'Orsay où il fit, comme chef de cabinet, puis comme sous-directeur et directeur de différents services, son apprentissage de diplomate et d'administrateur. Nommé ministre plénipotentiaire en 1895, il fut envoyé à Tunis en qualité d'adjoint au résident général, M. René Millet. C'est alors que commença pour lui ce que l'on peut appeler sa carrière africaine, celle qui lui permit de montrer toute sa valeur et qui influença toute sa vie. En 1900, il prit la direction de la légation de France à Tanger, et l'année suivante M. Jonnart, gouverneur général de l'Algérie, ayant dû démissionner le 6 mai 1901 pour raison de santé, le gouvernement fit appel à son dévouement et à son patriotisme pour recueillir sa succession. Il passa en Algérie deux années fécondes en mesures de toutes sortes. La question indigène commençait à y devenir pressante, il l'aborda avec un haut sens politique. Tout en créant les tribunaux répressifs, destinés dans son esprit à garantir les droits de nos sujets autant qu'à accroître la sécurité des colons, il décida que les centimes additionnels à l'impôt arabe seraient désormais exclusivement consacrés à des œuvres d'assistance indigène. Déjà préoccupé de notre avenir au Maroc, il signa d'autre part avec le Sultan les accords de 1901 et de 1902 qui amorcèrent l'action diplomatique couronnée dix ans plus tard par l'établissement du protectorat. Aussi bien est-ce à la crise marocaine et à l'achèvement de notre empire de l'Afrique du Nord que son nom demeurera justement attaché. Un conflit avec M. Combes l'ayant amené à se démettre de ses fonctions de gouverneur général, il était depuis deux ans en disponibilité quand, en 1905, éclatèrent les difficultés franco-allemandes. Au même moment, M. Rouvier arrivait au quai d'Orsay. Il songea aussitôt à s'assurer la collaboration de l'homme le mieux désigné par son triple séjour à Tunis, à Tanger et à Alger pour l'éclairer de ses conseils. Dès ce lors, ce fut

M. Revoil qui conduisit les négociations franco-allemandes. Sa désignation comme premier plénipotentiaire français à la conférence d'Algésiras s'imposait. Il fut nommé ambassadeur à Berne et reçut la difficile mission de défendre les droits de la France au Maroc contre le plus formidable assaut qui leur eût été livré. Nul ne contestera qu'il se soit acquitté de cette mission à son honneur. Sa parfaite droiture le servit autant, en ces conjonctures, que sa merveilleuse richesse d'arguments, son habile dialectique, sa subtilité et son infinie bonne grâce. Il résista avec une patience inlassable aux prétentions allemandes et déjoua des intrigues aujourd'hui historiques dont un homme moins averti eût certainement été la victime. L'œuvre qui sortit de ces longs débats n'était point parfaite. Les circonstances ne le permettaient pas. M. Revoil avait néanmoins remporté un succès incontestable, rétabli nos affaires compromises, obtenu de l'Europe et de l'Allemagne elle-même la reconnaissance de nos droits essentiels dans l'empire chérifien et préparé ainsi les réalisations prochaines. Le service qu'il rendit ainsi à la France est de ceux dont le souvenir demeure impérissable. Il déploya les mêmes talents comme ambassadeur à Madrid, puis comme directeur de la Banque ottomane. Dans ces dernières fonctions, qu'il n'abandonna que le jour où sa santé ébranlée depuis longtemps fut gravement compromise, il travailla efficacement par sa diplomatie consommée à l'amélioration des rapports franco-turcs. Avec M. Revoil disparaît un bon serviteur de la France, qui eût pu rendre encore de grands services, car on n'eût pas fait appel en vain à sa grande expérience de toutes les questions méditerranéennes et ceci est pour accroître encore les regrets de ses très nombreux amis.

— *Les élections législatives du 26 avril et du 10 mai.* — Les élections législatives pour le renouvellement de la Chambre des députés ont eu lieu le 26 avril au premier tour, et le 10 mai pour le scrutin de ballottage. Le 26 avril, sur 602 sièges à pourvoir, 349 députés avaient été définitivement élus se répartissant en :

Socialistes unifiés	40
Républicains socialistes (nuance Augagneur)	11
Radicaux unifiés, radicaux et radicaux socialistes	95
Gauche radicale	18
Gauche démocratique et républicains de gauche	20
All. démocr., Féd. des gauches, rép. soc. (nuance Briand)	53
Indépendants	6
Progressistes et Union républicaine	50
Action libérale	32
Droite	24
Total	349

Le 10 mai, 251 résultats ont été proclamés dont voici la répartition :

Socialistes unifiés	62
Socialistes indépendants	3
Républicains socialistes (nuance Augagneur)	11
Radicaux unifiés, radicaux et radicaux socialistes	97
Gauche radicale	13
Gauche démocratique et républicains de gauche	15
All. démocr., Féd. des gauches, rép. soc. (nuance Briand)	24
Indépendants	6
Progressistes et Union républicaine	11
Action libérale	6
Droite	3
Total	251

Il manque deux résultats, celui du Sénégal, et celui de la 1re circonscription de la Martinique qui n'a pu être proclamé. En définitive la nouvelle Chambre comprendra : 102 socialistes unifiés; 3 socialistes indépendants; 22 républicains socialistes; 192 radicaux unifiés, radicaux et radicaux socialistes; 31 membres de la gauche radicale; 35 membres de la gauche démocratique et républicains de gauche; 77 membres de l'alliance démocratique, de la fédération des gauches, et républicains socialistes; 12 indépendants; 61 progressistes et membres de l'union républicaine; 38 membres de l'action libérale, et 27 membres de la droite.

Allemagne. — *La discussion du budget de la guerre au Reichstag.* — La discussion du budget de la guerre au Reichstag a donné au ministre de la Guerre, général de Falkenhayn, l'occasion de faire, le 2 mai, d'importantes déclarations sur l'état présent de l'armée allemande. Au printemps de 1913, le général de Wandel avait affirmé au Reichstag qu'on enrôlerait, dès le mois d'octobre, 107.000 conscrits supplémentaires au lieu de 63.000, ce dernier chiffre représentant le contingent supplémentaire *annuel* qu'exige la nouvelle loi. C'est ce qui semblait également résulter de l'effectif inscrit au budget de 1913. D'après ce qu'a dit le général de Falkenhayn, que ce soit à cause des difficultés de casernement ou pour toute autre raison, on aurait seulement incorporé, en 1913, 60.000 hommes de plus qu'en 1912. Il faudra donc encore prendre, en octobre 1914, 60.000 hommes de plus qu'en 1913, pour que les effectifs légaux soient atteints. Le ministre s'est d'ailleurs refusé à indiquer le nombre des hommes versés directement dans l'*Ersatz-Reserve* et dans le *Landsturm*, et qui constituent en réalité une double réserve de recrutement. En ce qui concerne les cadres, le général de Falkenhayn avoue un déficit de 3.000 officiers. Il espère, il est vrai, que les vides pourront être comblés en peu d'années, probablement en deux ans, peut-être même plus tôt, si le courant actuel qui porte beaucoup de jeunes gens vers la carrière militaire ne se ralentit pas. Quant aux sous-officiers, à la date du 15 novembre il en manquait 4.000, que le ministre pense se procurer à la fin de

cette année-ci. Mais au mois d'octobre prochain il y aura 1.100 postes nouveaux à pourvoir, si bien que les prévisions les plus optimistes ne permettent pas d'escompter la disparition à brève échéance du déficit. Ce déficit porte d'ailleurs uniquement sur l'infanterie, tandis qu'il y aurait plutôt excédent dans les troupes montées. Si l'infanterie parvient à combler ses vacances, il est à croire que la proportion de ses sous-officiers rengagés sera moins forte que par le passé. Or, dans l'infanterie comme dans l'artillerie allemandes, le service n'étant que de deux ans n'est pas susceptible de donner au sous-officier non rengagé la même valeur que notre service de trois ans quand il aura été appliqué. On conçoit donc que, sous l'empire de ces préoccupations, le ministre de la Guerre prussien ait insisté sur la nécessité d'améliorer le sort des officiers et des sous-officiers. Toutefois, il y a lieu de penser que la création de nouvelles unités dans l'armée allemande se heurterait à de grosses difficultés d'encadrement. A la fin de la séance, le député Erzberger a fait un éloge dithyrambique du ministère de la Guerre, qui a assuré en si peu de temps l'application de la nouvelle loi. Cet éloge est peut être mérité ; mais il est juste de faire remarquer que l'effort fourni à Berlin depuis le mois de juillet dernier, quoique considérable, ne saurait se comparer à celui que notre propre administration militaire a dû fournir depuis le mois d'août.

— *L'Allemagne et la situation internationale.* — Sous ce titre, la *Gazette de Cologne* a publié, le 1er mai, une très longue correspondance de Berlin que l'on s'accorde à regarder comme un article d'origine officieuse. Tout, en effet, dans cette correspondance, porte la marque de la Wilhelmstrasse. C'est, sur un ton calme et ferme, un exposé des besoins et des désirs de l'Allemagne impériale au dehors. On y trouve tous les arguments des pangermanistes; seulement les revendications chauvines y sont recouvertes d'un vernis diplomatique. La thèse est aussi simple que peu nouvelle. La politique de l'Allemagne est commandée par sa situation géographique, par l'énorme accroissement de sa population, par le développement de sa vie industrielle, par la grandeur de sa civilisation. Placée au cœur d'une Europe en armes, menacée par de vieilles haines, l'Allemagne doit être en mesure de tenir victorieusement tête sur terre et sur mer à ses rivaux coalisés. Il lui faut absolument s'assurer des approvisionnements de plus en plus considérables en matières premières et des débouchés de plus en plus larges pour ses produits fabriqués. Au point de vue intellectuel et moral, elle a le droit et le devoir de coopérer aux progrès de la civilisation mondiale. Elle possède « la fière conscience de son aptitude à remplir des missions de politique mondiale » et supporte mal le fait d'être une tard-venue L'Allemagne veut partout une place au soleil digne d'elle et correspondant à ses divers besoins. Ne l'a-t-elle donc pas et va-t-elle la prendre de force? Pas précisément, dit la *Gazette de Cologne*, qui conclut :

Il ne s'agit pas d'une politique d'aventures. L'Allemagne ne veut pas risquer tout sur une carte, ni envahir les territoires anciens où s'exerce l'activité mondiale des autres nations. Cela va de soi et tous les hommes d'Etat sérieux comptent avec ce fait. Mais ces hommes d'Etat savent aussi que nous ne nous laisserons pas écarter de la concurrence économique sur les différents territoires commerciaux du monde sans nous opposer à cette exclusion avec toute la force dont dispose notre Etat. Le Maroc a enseigné cette vérité une fois pour toutes. Depuis nous sommes entrés dans la période des explications afin d'assurer un champ à notre activité économique et civilisatrice.

Nous avons eu avec la France et avec l'Angleterre des explications. On en a beaucoup parlé. On ne peut cependant rien dire de certain à l'heure actuelle au sujet de ces accords, sinon peut-être qu'ils ont été inspirés par les principes directeurs de la politique néo-allemande qui est de délimiter certains territoires pour y exercer l'action allemande dans la concurrence mondiale.

Quels que soient les résultats obtenus pour l'extension de notre travail économique mondial, il ne faut pas oublier que la valeur future de pareilles affaires dépend du travail qu'on y emploie et du capital que l'on y met.

Il faudrait un optimiste bien borné pour voir tout en rose la situation internationale. Ce que l'on peut dire avec raison, c'est que nous sommes en train d'avancer sur la voie que nous dictent les conditions fondamentales de notre politique étrangère, grâce à la nouvelle augmentation de notre armée, grâce à la consolidation intérieure de la Triplice et grâce à la conclusion de nos négociations avec la France, la Turquie et l'Angleterre.

Quelle est l'importance de cette marche en avant? Nous ne le saurons que quand nous aurons vu de quelle façon la France va accepter le service de trois ans, quand nous aurons appris si les assurances des hommes d'Etat russes ont la force d'un programme politique permanent, et enfin quand nous connaîtrons le résultat des négociations sur l'Asie Mineure et l'Afrique centrale.

Angleterre. — *La question de l'Ulster.* — L'apaisement paraît se faire pour la question de l'Ulster. Le débat à la Chambre des Communes sur la motion de M. Austin Chamberlain demandant une enquête impartiale sur les événements du mois dernier (mouvement des troupes et de la flotte), que l'on pensait devoir être très orageux, a été au contraire parfaitement courtois et les divers orateurs, aussi bien ceux du gouvernement que ceux de l'opposition, se sont montrés fort conciliants. M. Winston Churchill, le plus fougueux des membres du cabinet après M. Lloyd George, a fait preuve, tout le premier, d'une modération inattendue. Il a commencé, il est vrai, par revendiquer hautement le droit absolu du gouvernement de prendre les mesures militaires qu'il juge indispensables pour maintenir l'ordre et faire respecter la légalité ; il a non moins énergiquement exprimé son indignation — il avait d'ailleurs la partie belle — des procédés révolutionnaires des unionistes ulstériens qui, par leur organisation méthodique de la rébellion armée, donnent un exemple

terriblement dangereux aux agitateurs socialistes et aux syndicats de grève ; mais après cette fanfare de circonstance, il a vite changé de mode et a entonné l'hymne de la paix. Sir Edward Carson, a-t-il dit, court de gros risques à entamer la lutte ; pourquoi n'en courrait-il pas d'autres, plus honorables dans l'intérêt de la paix ? Pourquoi ne vient-il pas nous dire hardiment : « Donnez-moi les amendements au home rule bill que je demande pour sauvegarder la dignité et les intérêts de l'Ulster protestant et en retour j'emploierai toute mon influence et ma bonne volonté à faire de l'Irlande une unité intégrale dans un système fédératif. » La proposition de M. Winston Churchill a pris au dépourvu l'opposition qui ne s'attendait pas à tant de mansuétude, mais qui, à la réflexion, n'a pas pu ne pas s'en montrer touchée. Cette heureuse disposition a été encore accentuée par l'intervention de M. Asquith qui, pressé de déclarer si le ministre de la Marine avait parlé en son nom personnel ou au nom du cabinet, a dit que « M. Winston Churchill avait « fait sa proposition de son propre chef et sans l'autorisation du gou- « vernement, mais qu'en ce qui concerne l'invitation de M. Churchill « à sir Edward Carson d'examiner sa proposition dans un esprit de « conciliation, le premier ministre était cordialement d'accord avec son « collègue de la marine ». Le roi de l'Ulster, sir Edward Carson, n'a pas voulu être en reste d'amabilité. Il s'est félicité d'avoir vu luire un rayon d'espoir en entendant M. Churchill ; il a protesté de son désir sincère de donner son concours à toute solution raisonnable qui pourrait éviter l'effusion du sang, et il a conclu en déclarant aux applaudissements de toute l'assemblée : « Si le home rule est voté, « mon vœu le plus ardent sera de voir le gouvernement du Sud et de « l'Ouest de l'Irlande si bien réussir qu'il attire vers lui l'Ulster dans « le propre intérêt de cette province, qu'il l'englobe et qu'elle forme « une unité de l'Irlande. » M. Bonar Law, au nom de l'opposition unioniste, a appuyé les paroles de sir Edward Carson, et M. Asquith, intervenant à son tour pour clore le débat, après avoir rendu hommage aux heureuses dispositions de ses adversaires, a proclamé que le gouvernement ne fermera jamais la porte à ceux qui apportent un moyen quelconque de résoudre la question, pourvu que ce moyen satisfasse ceux qui y sont le plus intéressés, d'un côté les Irlandais, de l'autre les deux partis politiques de la Grande-Bretagne. « Je prie Dieu, s'est-il écrié en terminant, que nous puissions y parvenir. » Si, de part et d'autre, on continue de montrer la même bonne volonté, il est permis d'espérer que l'on pourra s'entendre, ce que souhaitent cordialement tous les vrais amis de l'Angleterre.

— *La mort du duc d'Argyll.* — Le duc d'Argyll, gendre de la reine Victoria par son mariage avec la princesse Louise et oncle du roi George V, est mort le 2 mai, à l'âge de 69 ans. Le duc d'Argyll n'était que marquis de Lorne lorsqu'il se maria, en 1871 ; il n'hérita du duché qu'en 1900 ; il ne joua aucun rôle politique, empêché d'ailleurs par son alliance avec la famille royale de prendre activement part aux débats de la Chambre des Lords.

— *Le nouveau gouverneur du Canada.* — Le prince Alexandre de Teck vient d'être nommé gouverneur général du Canada, en remplacement du duc de Connaught. Le prince Alexandre est le frère de la reine et vient d'avoir 40 ans. Il a épousé en 1904 la princesse Alice d'Albany, sœur du duc de Saxe-Cobourg-Gotha.

Autriche-Hongrie. — *Les délégations austro-hongroises.* — Les délégations austro-hongroises se sont réunies le 29 avril à Budapest. L'empereur François-Joseph, retenu à Schœnbrunn par l'état de sa santé qui ne s'améliore que lentement, s'est fait représenter par l'archiduc héritier François-Ferdinand. Dans son allocution aux présidents des deux assemblées, l'archiduc s'est borné à constater « la détente considérable qui s'est produite dans la situation inter- « nationale » et à déclarer que « le gouvernement de la monarchie, « en contact très étroit avec ses alliés, s'efforce de travailler au main- « tien et au raffermissement de la paix en Europe, en cultivant les « rapports de confiance la plus grande possible qui l'unissent à tous « les gouvernements » ; il a dit enfin que « l'avènement du prince « Guillaume d'Albanie offre une garantie au développement prospère « de la nouvelle principauté » et que « les meilleurs souhaits de « l'empereur accompagnent l'illustre souverain dans son travail de « paix et de civilisation. » L'exposé de politique extérieure, fait le même jour à la commission des Affaires étrangères de la Délégation autrichienne par le comte Berchtold, a été marqué du même optimisme ; il a également enregistré avec satisfaction le calme sensible qui est survenu dans les relations internationales et qui est de nature à faciliter grandement la liquidation balkanique ; il a insisté sur la grande bienveillance avec laquelle la monarchie suit le développement libre et indépendant des Etats des Balkans, Grèce, Bulgarie, Serbie et Roumanie ; il a enfin terminé par le rappel de l'entrevue d'Abbazia, qui, dit-il, l'a « confirmé dans l'opinion que les chan- « gements survenus en Orient serviront de base à une nouvelle com- « munauté d'intérêts entre les deux puissances alliées et que la « politique inaugurée cette fois par chaque partie les amènera par « la même voie à accomplir un travail commun, aussi bien pour le « maintien de la paix européenne que pour la sécurité de la liberté « et de l'équilibre dans la mer Adriatique ».

Espagne. — *Le programme naval.* — Le ministre de la Marine espagnole a déposé le 7 mai aux Cortès un projet prévoyant un crédit annuel de 36 millions de piécettes pendant neuf ans, qui sera consacré exclusivement aux constructions navales, afin de donner constamment du travail aux arsenaux espagnols et d'assurer le développement de l'industrie navale espagnole, de telle sorte qu'un cuirassé dont la construction commencera en 1917 puisse être dû entièrement à l'industrie nationale. Le gouvernement présentera en outre en temps opportun les projets nécessaires pour le développe-

ment de l'outillage naval. Le projet annonce qu'en 1915, 1916 et 1917 les travaux suivants seront exécutés dans les arsenaux nationaux.

1° Un cuirassé pourvu de tous les éléments de combat dont le coût sera de 70 millions et qui sera mis en chantier dès le lancement du cuirassé *Jaime Ier*, et sera lancé à son tour en 1917;

2° Un cuirassé qui sera mis en chantier en 1917;

3° Un croiseur rapide de 1.000 tonnes, dont le coût sera de 4 millions et qui devra être en service en 1917;

4° Un croiseur semblable pour lequel un crédit de 2 millions et demi est prévu jusqu'en 1917;

5° Trois submersibles coûtant 3 millions chacun, qui devront être en service en 1918.

Un crédit d'un million est ouvert pour commencer la construction de trois autres submersibles. Un autre crédit de 14 millions sera appliqué à l'achèvement des travaux en cours, suivant la loi navale de 1908. Divers autres crédits seront appliqués à l'achat de l'outillage, notamment de deux docks pour l'arsenal du Ferrol, dont un de 230 mètres de longueur, et dont le coût sera de 11 millions pour l'un et de 14 millions pour l'autre. Un crédit de 9 millions et demi sera consacré au dragage et à d'autres travaux du port et de l'arsenal de Cadix. Enfin le ministre des Travaux publics procédera d'urgence au prolongement des voies ferrées des trois ports servant de bases navales.

Luxembourg. — *La visite des souverains belges.* — Le roi et la reine des Belges sont venus le 27 avril à Luxembourg rendre visite à la grande-duchesse qui leur a offert un dîner de gala au palais. La grande-duchesse et le roi ont échangé des toasts. La grande-duchesse a rappelé les liens qui cimentent entre les deux peuples une franche sympathie et une amitié indéfectible; elle a exprimé sa certitude de trouver un précieux appui auprès du roi, pour l'aider à rendre ces relations de plus en plus intimes et cordiales. Le roi a répondu en remerciant la grande-duchesse de son accueil. Il a ajouté :

Ces manifestations de sympathie sont un gage précieux des sentiments réciproques des deux peuples dont les affinités séculaires se sont fortifiées de l'idéal commun de paix et de travail.

Je saisirai avec empressement toutes les occasions pour resserrer les relations de confiance qui rapprochent nos deux pays.

Portugal. — *Le nouveau ministre des Affaires étrangères.* — M. Freire Andrade a pris possession du portefeuille des Affaires étrangères, dont M. Bernardino Machado assurait l'intérim.

Russie. — *Le gouvernement et la Douma.* — La première rencontre du président du Conseil, M. Goremykine, avec la Douma, le 5 mai, a été l'occasion de très vifs incidents. L'ordre du jour de la séance portait l'ouverture de la discussion du budget. Le parti social-démo-

crate avait déposé une demande d'ajournement de tout débat jusqu'à ce que le projet de loi sur la liberté de la parole pour les membres du Parlement eût été voté. Cette motion fut rejetée par 140 voix contre 76; mais lorsque le président du Conseil monta à la tribune pour présenter le budget, l'extrême gauche l'accueillit par un vacarme assourdissant et refusa de le laisser parler. Le président de la Douma ne pouvant rétablir l'ordre, fit voter par la majorité l'exclusion temporaire, de 23 députés appartenant aux partis social-démocrate et ouvrier. Ceux-ci refusèrent de sortir et durent être expulsés par la force. M. Goremykine put alors seulement prononcer son discours. Il fut très applaudi par la droite, mais fréquemment interrompu par les protestations de la gauche.

Roumanie. — *La dissolution du Parlement.* — Le 5 mai, M. Bratiano, président du Conseil et ministre de la Guerre, a soumis à la signature du roi les décrets portant dissolution de la Chambre et du Sénat, et convocation des collèges électoraux, en vue de l'élection de l'Assemblée constituante. Au cours de la séance, la Chambre a voté en troisième lecture la proposition de revision de la Constitution; puis le président a donné lecture du décret de dissolution de l'Assemblée, portant que le scrutin, pour le premier collège, aura lieu le 18 mai prochain. Dans le discours qu'il a prononcé à cette occasion, le président de la Chambre a insisté sur l'œuvre féconde accomplie par l'Assemblée, en votant le principe de la revision de la Constitution. Il a demandé à tous les partis de contribuer, dans un esprit généreux et dans la mesure de leurs intimes convictions, à cette œuvre de réforme législative et de renaissance morale, afin de lui donner le caractère d'une œuvre vraiment nationale.

Saint-Siège. — *Les nouveaux cardinaux.* — L'*Observatore Romano* annonce que le pape tiendra le 25 mai un consistoire secret, et le 28 mai un consistoire public. Pie X créera cardinaux NN. SS. Begin, archevêque de Québec; Nenendez, archevêque de Tolède; Serafini, assesseur de la Congrégation du Saint-Office; della Chiesa, archevêque de Bologne; Csernoch, archevêque de Strigonia; Sevin, archevêque de Lyon; Bettinger, archevêque de Munich; Hartmann, archevêque de Cologne; Piffl, archevêque de Vienne; Giustini, secrétaire de la Congrégation des Sacrements; Lega, doyen du tribunal de la Rote; Tecchi, assesseur de la Congrégation consistoriale; Gasquet, président de la Congrégation bénédictine anglaise.

II. — ASIE.

Chine. — *La dictature de Youan Chi Kaï.* — On se rappelle qu'après la dissolution de la Chambre et du Sénat un Conseil, composé de membres nommés par le gouvernement de Pékin, avait reçu

mission d'élaborer un projet de Constitution. Ce travail vient de prendre fin. Un rapport comprenant sept chapitres a été soumis à la présidence, et Youan Chi Kaï l'a approuvé. Ce rapport établit en premier lieu le statut de la future Assemblée délibérative et du Cabinet. Celui-ci comme celle-là auront un rôle effacé, destiné à satisfaire les partis constitutionnels ; les organes véritables du nouveau régime seront un secrétariat d'Etat et le Conseil consultatif actuellement existant; l'un et l'autre proposeront au président la dissolution du Parlement et remanieront ou repousseront les lois adoptées par l'Assemblé législative. Le Cabinet, composé de chefs des départements et non de ministres, servira d'intermédiaire entre le président et le Parlement; il sera libre de ne pas répondre aux questions que pourront lui poser les représentants sur la politique gouvernementale ou les affaires administratives. Le chef du pouvoir exécutif déclarera la guerre, conclura la paix, exercera un droit de contrôle sur l'armée et la marine ; ses pouvoirs en toute matière seront les plus étendus. Un Conseil spécial étudiera toutes les questions relatives aux finances. Le rapport sur la Constitution examine aussi les conditions dans lesquelles seront nommés les fonctionnaires civils et militaires: le président, sur la proposition du secrétariat, aura le droit absolu de nomination et de destitution. La magistrature sera soumise à la direction gouvernementale. On ne connaît encore que par de brefs télégrammes l'esprit de la nouvelle Constitution chinoise. Mais les renseignements qui précèdent suffisent à montrer qu'elle est celle d'un régime de dictature. Youan Chi Kaï entend être le maître absolu ; par sa politique persévérante il a brisé toute opposition et a rétabli le principe d'autorité.

III. — AFRIQUE.

Maroc. — *L'occupation de Taza.* — Le général Gouraud, à la tête d'une colonne de vingt-trois compagnies d'infanterie, de douze pelotons de cavalerie et de six sections d'artillerie, a mis en déroute, le 1er mai, à Dar-el-Hadjami, sur la rive droite de l'Ouergha, les troupes du rogui du Nord, qui comptaient plus d'un millier de fusils. L'ennemi a abandonné de nombreux cadavres sur le champ de bataille; le rogui lui-même serait au nombre des morts. De notre côté, nous avons eu 9 tués et 25 blessés. Le rogui du Nord est le faux Bou Hamara, qui se fait aussi appeler Moulaï Mohammed ben Hassan es Semlali, et qui surgit dans la région de l'Ouergha à la fin de juin 1912. Groupant alors autour de lui les Fichtala, déserteurs de l'armée chérifienne, et des montagnards dissidents des deux zones, il entreprit aussitôt la Guerre Sainte contre les Français. Le 6 juillet 1912, le général Gouraud le culbutait une première fois

et l'obligeait à repasser la frontière ; jusqu'à la fin d'août, des combats incessants et parfois meurtriers furent livrés contre lui par la colonne Pein, qui fut chargé d'achever sa défaite et qui l'eût définitivement écrasé s'il lui avait été permis de le poursuivre de l'autre côté de la frontière. Depuis la fin de 1912, le rogui avait toutefois peu fait parler de lui.

Le brillant succès du général Gouraud ayant achevé de déblayer la route de Taza du côté de l'Ouest et les environs immédiats de la ville, le résident général, général Lyautey, a décidé de procéder immédiatement à l'occupation de Taza et il a rejoint la colonne Gouraud pour présider lui-même aux opérations. Le 10 mai, deux dépêches officielles, communiquées par le ministère de la Guerre, ont annoncé la prise de Taza. Voici ces deux documents :

1er COMMUNIQUÉ. — Le général Baumgarten, commandant les troupes du Maroc oriental, annonce qu'il est entré à Taza aujourd'hui dimanche 10 mai, à midi moins dix. Les indigènes, surpris par la marche rapide de nos troupes dans la nuit, ont peu résisté ; mais les Beni-Oudjam, ayant eu le temps de se ressaisir, ont défendu énergiquement les abords de la ville.

Nous avons eu quatre tués et treize blessés.

L'attitude des habitants de la ville est excellente.

Les pertes de l'ennemi sont difficiles à évaluer, mais elles doivent être importantes.

2e COMMUNIQUÉ. — Le 7 mai, le général Lyautey avait rejoint le général Gouraud, dont le gros des forces se trouvait concentré entre Tissa et Zrarka avec avant-postes à Zrarka, un détachement étant resté au Nord sur l'Ouergha, pour affirmer le dernier succès et maintenir les résultats acquis.

En face de Zrarka, des rassemblements importants de Tsoul s'étaient formés, se renforçant journellement, et leur attitude devenait menaçante. Devant le danger qu'il y aurait eu à laisser à ces adversaires le temps d'organiser une résistance plus sérieuse, et aussi pour profiter de l'impression produite par le succès de Dar-el-Hadjami, le général Lyautey avait donné l'ordre au général Gouraud de marcher, le 10 mai, sur les Tsoul.

En même temps, afin d'obtenir la convergence des efforts et diminuer les risques de l'opération, les troupes du Maroc oriental, sous le commandement du général Baumgarten, devaient déboucher de M'Çoun le même jour, prendre pied à Taza, et en tenir les débouchés vers l'Ouest.

Dans la soirée du 9 mai, le général Gouraud avait placé ses troupes à pied d'œuvre, en face du massif de Tfaza, qui constituait une position difficile, escarpée et ravinée, dont les crêtes étaient occupées par les Tsoul, qui s'y étaient retranchés. Les avions ayant survolé ce massif dans la journée y avaient reconnu, en arrière des crêtes, deux camps, dans lesquels ils avaient jeté des bombes qui ont produit de grands effets matériels.

Le 10 mai au matin, nos troupes ont attaqué en trois colonnes, et grâce à la manœuvre concentrique et à la préparation par l'artillerie, les Tsoul n'ont opposé qu'une faible résistance. A 8 heures, tout le massif était entre nos mains.

Le soir, toute la colonne du général Gouraud devait camper sur l'oued Amilil, à 16 kilomètres à l'Est de Zrarka, et y déterminer l'emplacement d'un poste, dernier intermédiaire entre Fez et Taza.

De son côté, le général Baumgarten s'était porté le même jour sur

Taza, où il entrait à 11 h. 50. Les indigènes, surpris par la marche rapide de nuit de notre colonne, ont offert au début peu de résistance.

Les Branes et les Riata, tenant leurs promesses, se sont abstenus de tous actes hostiles; mais les Beni-Oudjam, ayant eu le temps de se ressaisir, ont défendu énergiquement les abords de la ville.

L'attitude des habitants de la ville est excellente.

Afrique Equatoriale Française. — *La conquête du Tibesti.* — Le 27 novembre 1913, le colonel Largeau prenait Aïn-Galaka. Au cours de la campagne, qui s'acheva au début de mars, il soumit tout le reste du Borkou, et créa des postes de surveillance sur le versant nord des montagnes qui séparent ce pays du désert de Libye. Il ne reste plus désormais, dans la sphère d'influence reconnue à la France par le traité franco-anglais de 1889, ratifié depuis par l'Italie, qu'un point important inoccupé. Ce point est Bardaï, au Nord d'Aïn-Galaka, dans le Tibesti oriental. L'occupation de Bardaï devait, en vertu d'un plan arrêté de concert par les autorités de l'Afrique Equatoriale Française et de l'Afrique Occidentale Française, avoir lieu en même temps que celle d'Aïn-Galaka. Toutefois le commandant Lœfler, chargé de conduire les opérations dans le Tibesti, jugea préférable de ne pas s'aventurer dans le massif du Tibesti oriental avant de s'être entouré de renseignements précis sur cette région encore mal connue. Sa colonne, partie de Zinder, demeura donc dans le Tibesti occidental. Elle se prépare en ce moment même à achever la pacification de cette région en poussant prochainement jusqu'à Bardaï.

IV. — AMÉRIQUE.

Mexique. — *La conférence de Niagara Falls.* — La conférence de médiation entre les Etats-Unis et le Mexique se tiendra à Niagara-Falls, sur la frontière du Canada, et commencera ses travaux le 18 mai. On ne sait encore si les constitutionnalistes mexicains y prendront part. Jusqu'ici le général Carranza et le général Villa ont absolument refusé de s'y faire représenter comme ils ont également refusé d'accepter l'armistice pendant la durée de la médiation; mais on annonce que les médiateurs sud-américains et le gouvernement de Washington unissent leurs efforts pour faire revenir les constitutionnalistes sur leur décision. En tout cas, le président Huerta a déjà nommé ses délégués, et la nomination des délégués américains est imminente.

Colombie. — *Le traité entre les Etats-Unis et la Colombie.* — Le gouvernement des Etats-Unis et la République de Colombie viennent

de se mettre d'accord pour régler, par le traité suivant, leurs différents relatifs au canal de Panama et à la création du nouvel Etat de Panama.

Article premier. — Le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique' désirant mettre fin à toutes les controverses et différends avec la République de Colombie provenant des événements qui ont donné lieu à la situation actuelle de l'isthme de Panama, en son nom et au nom du peuple des Etats-Unis, exprime un sincère sentiment pour toute chose qui serait arrivée de nature à interrompre ou à altérer les relations d'amitié cordiale existant dès longtemps entre les deux nations. Le gouvernement de la République de Colombie, en son nom et au nom du peuple colombien, accepte cette déclaration, étant pleinement sûr qu'ainsi disparaîtra tout obstacle pour le rétablissement d'une complète harmonie entre les deux pays.

Art. 2. — La Colombie jouira gratuitement et à perpétuité du libre passage par le canal de ses troupes, matériel, navires de guerre.

Le même article stipule des avantages commerciaux pour les produits colombiens qu'on importe dans la zone du canal; des avantages spéciaux dans le trafic du chemin de fer de Panama quand le service du canal serait interrompu pour une autre cause et qu'on aurait besoin de s'en servir pour les agents colombiens, pour les troupes et le matériel de guerre de la Colombie, et aussi des avantages pour le trafic des produits colombiens, spécialement le charbon, le pétrole et le sel marin.

Art. 3. — On stipule le payement à la Colombie, six mois après l'échange des ratifications du traité, de la somme de 25 millions de dollars.

Art. 4. — La Colombie reconnaît Panama comme nation indépendante, avec les limites de la loi colombienne du 9 juin 1855, dont la ligne sur l'océan Pacifique se terminera en un point équidistant entre Cocalito et Ardita. Les Etats-Unis s'obligent à faire le nécessaire avec le gouvernement de Panama pour l'envoi par ce gouvernement d'un agent qui négocie avec la Colombie un traité de paix et d'amitié dans lequel on devra introduire un arrangement relatif aux obligations pécuniaires, conformément aux précédents et aux principes de droit.

Haïti. — *Un incident anglo-haïtien.* — Le représentant de l'Angleterre à Port-au-Prince a remis le 1er mai au gouvernement haïtien un ultimatum demandant le payement d'une indemnité de 62.000 dollards pour la destruction d'une scierie appartenant à un sujet anglais et qui fut incendiée par des révolutionnaires. L'ultimatum expirait le 6 au soir. Cette attitude comminatoire de l'Angleterre suscita une vive émotion à Washington. Le ministre des Affaires étrangères se mit aussitôt en rapport avec l'ambassade d'Angleterre pour lui demander au moins un sursis. L'ambassadeur câbla au *Foreign Office* à Londres, pour obtenir que ce sursis fût accordé afin de laisser le temps de procéder à une enquête. Mais ce sursis ne fut pas nécessaire : le 6 mai le Congrès haïtien se réunissait à Port-au-Prince autorisait le gouvernement à traiter avec le représentant de l'Angleterre et ouvrait un crédit pour le payement de la somme demandée.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

INFANTERIE

Missions. — M. le *capit.* Goy de Mezeyrac est chargé d'une mission en Turquie.

CAVALERIE

Afrique Équatoriale. — M. le *lieut.* Didier est désig. pour le Tchad.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Annam-Tonkin. — MM. les *capit.* Dormoy et Bregi sont désig. pour le Tonkin.

ARTILLERIE

Afrique Occidentale. — M. le *capit.* Boissonnet est désig. pour l'A. O. F.

CORPS DE L'INTENDANCE

Officiers d'administration.

Annam-Tonkin. — M. l'*offic. d'administ. de* 2e *cl.* Husson est désig. pour le Tonkin.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Attachés navals. — M. le *capit. de frég.* Martin est désig. pour l'ambassade de France à Washington.

Extrême-Orient. — M. l'*enseigne de* 1re *cl.* Gourdon est désig. pour les bâtiment de servitude à Saïgon;

M. le *lieut. de vaiss.* Desrez est désig. pour la *Manche ;*

M. l'*offic.* des équipages de la flotte Brient est adjoint au command. de la marine à Saïgon;

MM. les *mécanic. ppaux de* 1re *cl.* Auffret et Grimaud sont désig. pour le *Montcalm.*

Madagascar. — M. le *mécanic. ppal de* 2e *cl.* Métier est désig. pour Diégo-Suarez;

M. le *lieut. de vaiss.* Jourdain de Muizon est désig. pour le *Vaucluse.*

Pacifique. — M. l'*enseigne de* 2e *cl.* Le Breton est désig. pour la *Zélée,*

M. l'*enseigne de* 1re *cl.* Kerouanton est désig. pour le *Kersaint.*

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Géraud (B.-L.), est nommé secrétaire général du gouvernement de la Martinique;

M. Deville (M.-A.), est nommé secrétaire général des Établissements de l'Océanie.

M. de Lavigne Sainte-Suzanne (L.-J.), est nommé secrétaire général du gouvernement de la Réunion.

Sont nommés :

Procureur de la République à Conakry (Afrique occidentale), M. Weill ;

Juge-président du tribunal de première instance de Papeete (Océanie), M. Lebhar;

Juge-président du tribunal de première instance de Chandernagor (Inde), M. Delrieu.

LA CARICATURE A L'ÉTRANGER

Les États-Unis et le Mexique.

L'AIGLE AMÉRICAIN : « Évidemment je suis très bien et très solide; mais je voudrais tout de même qu'ils se dépêchent avec leur médiation. »

Punch (Londres).

Les scandales navals au Japon.

LE JAPON : « Voilà l'arme rouille et ébréchée avec laquelle je dois de fendre l'Empire. Il est temps de l réparer. »

Puck (Tokyo).

Les embarras de Huerta.

Daily News (Baltimore).

L'Ulster aux abois.

Pall Mall Gazette (Londres).

L'Albanie et ses protecteurs.

Dur's Elsass (Mulhouse).

Le budget anglais.

Lloyd George : « Ton argent ! »
John Bull : « Grand merci de m'avoir réveillé, mon ami. J'avais un tel cauchemar ulstérien ! »

Punch (Londres).

Les États-Unis et le Mexique.

M. Wilson : « Surtout ne tirez pas sur nos bons amis Mexicains. »
Le pointeur américain : « Entendu, président, nous ne tirerons que sur Huerta, tout seul. »

Punch (Londres).

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

A la conquête du Maroc Sud avec la colonne Mangin, par le capitaine CORNET, de l'infanterie coloniale. Lettre préface du général MANGIN. Un vol. in-16 avec 18 gravures et une carte. Librairie Plon-Nourrit et Cie.

Le capitaine Cornet, qui dans son livre *Au Tchad* nous avait déjà raconté jadis son séjour de trois ans au Ouadaï et ses aventureuses randonnées chez les Senoussi, nous présente aujourd'hui les notes glanées au jour le jour, aux côtés de son glorieux chef, le colonel Mangin, pendant les opérations qui, d'août 1912 à juin 1913, triplèrent l'étendue de notre domaine marocain. On sait les heures d'angoisses que vécurent la France et le monde civilisé pendant la captivité de nos compatriotes tombés aux mains d'El Hiba ; la première lueur d'espoir brillant après la chevauchée héroïque de Sidi bou Othman ; la marche foudroyante sur Marrakech, obligeant le prétendant noir à une fuite hâtive ; le soulagement de l'opinion quand on sut les prisonniers sains et saufs. C'est sur ce drame, écrit par l'un de ses acteurs, cinématographié pour ainsi dire, que s'ouvre le livre. Exploitation pratique de la victoire, progrès de la pacification, résultats d'une sage administration qui attestent la valeur de notre expérience coloniale, nous mènent ensuite en quelques chapitres à la brillante colonne du Tadla. Le livre se termine sur cette page superbe : les retentissantes journées de Ksiba, où dix mille Berbères se ruèrent impuissants, corps à corps et poignard en main sur nos troupes victorieuses. Ni l'ardeur de la lutte, ni le fracas des armes n'ont empêché le capitaine Cornet de voir, chemin faisant, tout ce qui émeut l'artiste. Il nous révèle les merveilles du printemps marocain, les jardins des palais frères de l'Alhambra, les ruelles tortueuses où l'air lourd marie des senteurs d'encens aux relents d'immondices, et la foule bigarrée des gras caïds, des mendiants turbulents et loqueteux, des femmes auxquelles le voile énigmatique fait crédit de beauté. A tous égards, ce livre est une belle page ajoutée à l'histoire mouvementée de notre pénétration au Maroc.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

Comment on se bat au Maroc. Remarques tactiques et procédés de combat, par le lieutenant AYME. Un vol. in-12. Berger-Levrault, éditeurs. Paris.

La Diana della Nuova Italia. Nationalisme et politique coloniale, par le Dr GIOVANNI GRAZIANI. Un vol. in-12, Giulio Vannini, éditeur. Brescia.

Ueber die Verhältniswahl. Rapport sur le système d'élection proportionnelle en Bulgarie, par M. ALEXANDER LUDSKANOFF, ex-ministre des Affaires intérieures en Bulgarie. Un vol. in-12. St-Dimitroff, éditeur. Berne.

L'Italie. Forces ethniques, forces économiques, forces de combat, politique extérieure, par MM. J. LENORMAND et Z. KHANZADIAN. Lettre-préface de M. RENÉ PINON. Un vol. in-8° avec une carte hors texte. Berger-Levrault, éditeurs. Paris.

Le Point d'appui de Diégo-Suarez et sa nécessité stratégique, par M. LOUIS GOULUT. Un vol. in-8° avec une carte hors texte. Librairie Chatard, Diégo-Suarez.

Procès verbaux de la Conférence consultative et du Conseil supérieur du gouvernement de Tunis (37e session, novembre 1913). Un vol. in-8°. Société anonyme de l'Imprimerie rapide, éditeur. Tunis.

Annuaire général de Madagascar et dépendances (1914). Un vol. in-8°. Tableaux et carte en couleurs hors texte. Imprimerie officielle. Tananarive.

L'Administrateur-Gérant : P. CAMPAIN.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS
DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LES CHICANES ALLEMANDES
ET L'IMBROGLIO ALBANAIS

Le médiocre résultat de nos élections législatives, les vilaines polémiques qui ont suivi le second tour de scrutin, et surtout les attaques insensées dont la loi de trois ans a été l'objet, bien que le pays se soit prononcé en sa faveur, n'ont pas tardé à avoir leur répercussion à l'étranger. Nos voisins d'outre Rhin sont en train de collectionner soigneusement les sujets de chicane et dressent la liste de toutes les petites querelles possibles dans un avenir prochain. Et cette fois on ne peut pas dire que ce sont des journalistes plus ou moins autorisés qui marchent; ce sont des ministres et des sous-secrétaires d'Etat.

L'autre jour, devant le Landtag de Prusse, le nouveau ministre prussien de l'Intérieur, M. de Lœbell, a cru devoir reprendre, sans y être aucunement provoqué, l'éternel *leit-motiv* sur la légion étrangère. En vain la gauche du Landtag, surprise de cette sortie, a-t-elle fait remarquer au ministre, dès le début de ses déclarations, qu'aucune interrogation n'avait été posée au gouvernement au sujet de la légion : M. de Lœbell a tenu à placer son discours, en alléguant « qu'*on lui avait rap-* « *porté qu'il avait été question de la légion au cours de la* « *séance*... » Et là-dessus il s'est lancé dans des explications que personne ne lui demandait : « Le ministère de l'Intérieur, « a-t-il dit, a avisé la police de surveiller avec le plus grand « soin les affaires de la légion ; il appuie dans la mesure du « possible toutes les demande de libération qui lui sont trans- « mises. Le gouvernement français refuse de relâcher les « Allemands enrôlés lorsqu'ils ont vingt ans révolus, et encore « cette limite de vingt ans n'a-t-elle été obtenue qu'au mois « de novembre dernier ; elle était auparavant de dix-huit ans « seulement. Nous faisons des démarches pour qu'elle soit

« reculée jusqu'à vingt et un ans. » La concession à laquelle M. de Lœbell fait allusion, et que le gouvernement français aurait consentie au mois de novembre, a passé à peu près inaperçue chez nous. On peut constater aujourd'hui qu'elle a eu seulement pour résultat de mettre les Allemands en appétit (1).

Quelques jours après la scène du Landtag prussien, le Reichstag discutait le budget des Affaires étrangères, et le député national-libéral Bassermann demandait avec inquiétude si on songeait vraiment à supprimer au Maroc l'institution des protégés, et si le gouvernement français n'avait pas violé les traités en faisant concéder des travaux municipaux sans adjudication. Le sous-secrétaire d'Etat Zimmermann répondait avec empressement : « Nous avons pleinement conscience de « l'importance de l'institution des protégés au Maroc, et nous ne « pensons pas à la supprimer. Quant aux concessions de tra- « vaux, notre point de vue est que les commandes faites par « les municipalités doivent être soumises aux mêmes règles « que celles de l'Etat marocain. Le gouvernement français « conteste ce point de vue ; des pourparlers se poursuivent ; « si nous n'arrivons pas à un arrangement, nous sommes ré- « solus à recourir à l'arbitrage. »

En ce qui concerne les protégés, ainsi que l'a fait remarquer M. Robert de Caix dans les *Débats*, il est édifiant de rapprocher ce langage de M. Zimmermann de l'accord de 1911, stipulant que « les deux gouvernements s'engagent à provoquer la « revision, sur la base de la convention de Madrid, des listes « des protégés et associés agricoles, et de poursuivre toutes « modifications de cette convention que comporterait le chan- « gement de régime des protégés et associés. » Et dans la lettre explicative adressée à M. Cambon le jour de la signature de l'accord, le ministre allemand des Affaires étrangères disait : « Dans ma pensée, l'expression : changement de régime des « protégés, implique l'*abrogation*, si elle est jugée nécessaire, « de la partie de la convention de Madrid, qui concerne les

(1) Rappelons quelle était la procédure suivie jusqu'à présent. Les engagés ne sont reçus à la légion qu'âgés d'au moins dix-huit ans. Mais comme la production de l'acte de naissance n'est pas exigée, il se peut que des volontaires plus jeunes parviennent à se faire incorporer. Lorsque la preuve de la supercherie est fournie, l'engagé est renvoyé soit sur la réclamation de ses parents, soit sur celle du gouvernement intéressé.

On dirait, à entendre les Allemands, que leur pays est le grand fournisseur de la légion. La statistique suivante, établie pour le 2e régiment étranger à la date du 1er janvier 1913, prouve le contraire. Ce régiment comptait pour un effectif de 4.789 hommes : 2.160 Français, 985 Allemands, 354 Alsaciens-Lorrains, 391 Belges, 327 Suisses, 255 Italiens, 128 Espagnols, 87 Tunisiens, Algériens et Marocains, 61 Russes, 41 Luxembourgeois. La proportion des Allemands n'est donc que de 20 %.

« protégés et associés. » On peut juger, par le récent discours de M. Zimmermann, quelle confiance mitigée nous devons avoir dans les bonnes promesses allemandes de 1911.

La théorie de M. Zimmermann sur les adjudications n'est pas moins singulière. Le statut économique du Maroc est réglé par deux textes : l'acte d'Algésiras de 1906 et le traité franco-allemand de 1911. Dans l'acte d'Algésiras qui a institué l'adjudication non seulement pour les travaux publics, mais pour la concession des services publics, il n'est jamais question que de l'Etat marocain. L'Allemagne avait bien déposé une proposition pour l'adjudication des tramways et des entreprises d'éclairage des villes, mais *elle vit sa rédaction rejetée*. Quant au traité de 1911, il ne fait mention que des routes, chemins de fer, ports, télégraphes ; il ne dit pas un mot des travaux des villes. En outre, il n'exige l'adjudication que pour les marchés de travaux et de fournitures; il ne la prévoit ni pour la concession, ni pour l'exploitation des services publics; il est donc, en ce sens, *restrictif* de l'acte d'Algésiras (1). Il semble que ce soit sans angoisse que nous pouvons attendre la décision de la Cour arbitrale de La Haye, si les Allemands y font appel, conformément cette fois au traité de 1911, qui prévoit l'arbitrage pour toutes les contestations auxquelles le traité peut donner lieu. Mais en constatant de pareilles chicanes, nous sommes bien obligés de dire que les actes du gouvernement allemand ne s'accordent pas avec les paroles modérées que M. de Jagow a prononcées l'autre jour au Reichstag, et nous sommes toujours en droit de nous poser la même interrogation : En Allemagne qui donc commande et qui donc joue franc jeu?

En tout cas ces procédés peu obligeants seront particulièrement ressentis en France au moment précis où l'affaire de Taza nous a coûté des pertes douloureuses. Nous entendons bien que le sentiment n'a rien à voir avec la lettre des traités; mais il n'empêche qu'on ne peut maîtriser une certaine irritation contre l'œuvre de 1911 quand on songe que le sang français aura beau couler au Maroc, les Allemands n'en seront pas moins « habiles », comme on dit au Palais, à se porter adjudicataires des fructueuses concessions dans l'empire chérifien! C'est d'ailleurs là un « impondérable » dont les Allemands ne sont pas disposés à tenir compte. D'après les bruits qui courent, ils auraient essuyé dernièrement un échec dans leurs négociations avec l'Angleterre au sujet de l'Afrique. Leurs journaux, qui annonçaient à grand fracas, il y a quelques mois, la publi-

(1) Voir pour plus de détails un article du *Temps* du 21 mai.

cation imminente d'un accord, sont redevenus muets, et naturellement les pangermanistes ont le désir de prendre une revanche à nos dépens. La seule façon de les détourner de cette idée est de faire entendre que nous maintiendrons sans défaillance notre nouveau statut militaire. Mais que la nouvelle Chambre s'avise seulement d'émettre un vote quelque peu ambigu sur la loi de trois ans, et nos bons pacifistes verront immédiatement de quelle façon on comprend outre-Rhin un rapprochement franco-allemand.

*
* *

C'est uniquement la détestable politique intérieure qui se cuisine en France, et aussi en Angleterre et en Russie, qui peut donner à l'Allemagne la tentation d'être arrogante : à ne considérer que la situation diplomatique et militaire, elle pourrait être au contraire incitée à la prudence, et borner son activité à empêcher une brouille sérieuse entre ses deux partenaires, l'Autriche et l'Italie. Une fois de plus les événements d'Albanie font éclater entre ces dernières un antagonisme qui est dans la nature même des choses. On connaît les troubles de Durazzo. Le prince Guillaume, depuis longtemps virtuellement enfermé dans son « palais », s'est brusquement décidé à faire enfermer à son tour, mais pour plus de prudence sur un bateau autrichien, sa terrible Eminence grise, Essad pacha, et finalement à l'expédier en Italie, sous une vague promesse de ne plus remettre les pieds sur le sol albanais. Malheureusement les partisans d'Essad ont marché de Tirana sur Durazzo, et le prince, se trouvant insuffisamment protégé par quelques Malissores catholiques accourus de Scutari, a exécuté une sorte de navette entre le stationnaire italien et son palais. Si bien qu'à l'heure où nous écrivons ces lignes il est assez difficile de savoir s'il est à terre ou en rade, et d'imaginer ce que vont pouvoir faire les seuls éléments d'ordre actuellement existants à Durazzo, c'est-à-dire la fameuse commission internale *de contrôle*, et les infortunés officiers de gendarmerie hollandais, de plus en plus démunis de gendarmes. Nous n'examinerons pas aujourd'hui si Essad était réellement un protégé de l'Italie et si son arrestation a été un coup monté par l'Autriche; nous chercherons seulement à mettre en lumière l'incompréhension totale des affaires albanaises qu'a montrée et que montre encore une partie de notre grande presse quotidienne.

Les publicistes auxquels nous faisons allusion ont été dès le début les tenants de l'internationalisation de l'Albanie.

Pourtant aujourd'hui que l'Albanie apparaît, même à ceux qui ne l'avaient pas encore découverte, sous son vrai jour, sous celui d'une espèce de Maroc balkanique, livré à la pire anarchie, et où de très forts contingents européens pourraient seuls rétablir un peu d'ordre, ces publicistes sentent bien quelle énormité ce serait de demander à la France d'expédier des bateaux ou des bataillons dans un pays où elle n'a pas d'intérêts matériels ni moraux, sous l'unique prétexte que des diplomates, réunis à Londres autour d'un tapis vert, ont trouvé bon d'internationaliser ce pays. Mais une bonne idée se fait jour dans notre presse depuis les derniers incidents. Il s'agirait de monnayer notre droit d'intervention ! On nous fait observer que nous avons dû payer à l'Allemagne au moment où nous avons été contraints d'agir militairement au Maroc, et que si l'Autriche et l'Italie veulent protéger à elles seules le prince de Wied, il faut aussi qu'elles y mettent le prix. Il n'y a qu'un défaut à ce beau raisonnement, c'est que l'Autriche et l'Italie n'ont aucune espèce d'envie d'agir seules en Albanie. L'Italie, en particulier, demande à grands cris, par la voix de ses journaux les plus importants, que toutes les puissances représentées à la Conférence de Londres collaborent *manu militari* à la consolidation de la principauté albanaise. Ce désir se comprend de reste. Si l'Italie en était réduite à n'avoir pas d'autre partenaire en Albanie que l'Autriche, ce serait une terrible gêne, à la fois diplomatique et militaire. Diplomatique, parce que les relations avec l'alliée s'aigriraient infailliblement : qu'on n'oublie pas le discours de M. de San Giuliano se félicitant de l'internationalisation de l'Albanie, nécessaire aux bons rapports entre Rome et Vienne ! Militaire, parce que l'armée italienne est trop affaiblie par l'occupation de la Libye pour s'offrir le luxe d'une occupation albanaise. Et pourtant à chaque bataillon autrichien envoyé en Albanie, il faudrait riposter par un bataillon italien, sous peine de déchoir. Dans ces conditions, les Italiens doivent évidemment préférer qu'on se mette à six pour faire régner l'ordre de Scutari à Elbassan.

C'est donc se faire une illusion complète que de croire que nous pourrions obtenir un avantage quelconque de l'Italie en lui reconnaissant une liberté d'action dont elle ne veut à aucun prix. Si nous avons des difficultés avec elle pour les affaires tunisiennes ou pour d'autres, nous n'avons qu'à défendre nos droits avec toute l'énergie désirable, sans avoir recours à des ruses cousues de fil blanc, indignes d'ailleurs de la France. Le malheur est que, chez nous, beaucoup de gens sont persua-

dés que la diplomatie est l'art des petites finasseries, le jeu des petites ficelles plus ou moins adroitement tirées. Rien n'est moins exact : les petits moyens n'ont jamais que de petits effets, et ce n'est pas ainsi qu'on défend efficacement les intérêts d'un grand pays. Nous ne croyons pas avoir été jamais partisan de la veulerie et de l'inertie diplomatiques ; mais en vérité les démarches que l'on suggère au quai d'Orsay à propos de cet imbroglio albanais seraient des plus regrettables, parce qu'inopérantes et vouées au fiasco. La seule chose qu'on doive conseiller au quai d'Orsay, c'est de n'envoyer ni militaires ni marins en Albanie, et de laisser l'Autriche et l'Italie s'y débrouiller, et peut-être s'y brouiller. Il paraît que, ce disant, nous oublions tout simplement... l'Allemagne ! L'Allemagne qui saura bien, une fois de plus, rétablir la paix au sein de la Triple Alliance. Nous ne méconnaissons pas du tout cette éventualité ; nous demandons simplement que nous ne coopérions pas avec l'Allemagne pour la réaliser, et d'autre part nous croyons qu'il est inutile de demander des compensations pour une trop légitime abstention.

Force nous est de reconnaître que la presse russe a commis elle aussi, à propos des affaires albanaises, d'abondantes erreurs. Les journaux anglais, au contraire, donnent ici la note juste. C'est ainsi que le *Standard* écrit :

La Triple Entente n'a évidemment pas sanctionné l'établissement d'un condominium austro-italien en Albanie. Mais est-il certain que les puissances occidentales aient intérêt à s'y opposer ? Qu'est-ce que l'Albanie pour l'Angleterre et la France ? Si l'Autriche et l'Italie sont disposées à assumer la responsabilité de l'ordre en ce pays, il n'y pas lieu de nous montrer trop difficiles sur le plus ou moins de régularité du procédé.

Bien entendu, puisqu'on a commis l'impair de se laisser enrôler parmi les protecteurs de l'Albanie, il faut songer à sauver la face. Pour ce faire, on pourra méditer la remarquable note que le gouvernement austro-hongrois adressa en 1904 au prince Nicolas à propos de l'annexion de la Crète à la Grèce (le contingent autrichien de Crète avait été retiré dès 1898). Il n'y a aucun inconvénient à ce que le quai d'Orsay prépare une note analogue. Nous pouvons attendre sous l'orme le moment où l'Autriche et l'Italie réunies présenteront un nouveau statut albanais.

Commandant DE THOMASSON.

NOS MARCHES SAHARIENNES

De temps en temps éclate, au milieu de nos luttes politiques et de nos discordes intérieures, la nouvelle d'un combat, en même temps que l'annonce d'une conquête nouvelle au centre de l'Afrique. L'opinion publique qui n'a cessé de témoigner à notre œuvre coloniale une indifférence tenace, due surtout à son ignorance, s'étonne et s'inquiète un instant : « On se bat donc encore quelque part ? » Et le Parlement, en cela du moins fidèle représentant de l'opinion publique, de marquer une fois de plus par un vote hâtif son hostilité pour la politique de conquêtes. Puis, les choses se passant à trois mois et demi de France, dans un pays vague aux frontières imprécises, le silence se fait de nouveau.

Mais quoique enveloppée d'oubli et pourvue de moyens de fortune, l'œuvre commencée depuis à peine une génération se poursuit sans arrêt, et déjà se réalise, grâce aux qualités d'initiative et de vaillance de nos troupes africaines, l'achèvement de cet immense empire que, pour la troisième fois au cours de son histoire, la France se taille dans le monde.

La pénétration marocaine accapare depuis quelques années l'attention de la presse et du pays. Les difficultés d'ordre militaire et diplomatique qui en ont marqué les progrès ont fait bénéficier le Maroc, nouveau venu parmi nos provinces françaises, de cette sorte d'affection jalouse dont les mères entourent les enfants nés dans la crainte et dans la douleur. Mais en même temps que la France reconstituait l'unité de l'Afrique du Nord et rétablissait pour son compte l'antique domination romaine, la conquête du Ouadaï, du Borkou et du Tibesti achevait, par l'acquisition de ses frontières orientales, la formation de notre empire africain. Ce bloc compact, plus vaste que l'Europe et peuplé de 30 millions d'hommes en voie d'accroissement rapide, tout proche de la France par sa bordure méditerranéenne, nous pouvons l'exploiter et le défendre sans disperser nos efforts ni risquer des aventures maritimes.

Mais les opinions les plus contradictoires se sont manifestées dans le public et dans la presse au sujet de la valeur intrinsèque et de l'importance de nos possessions du Centre africain. Au moment où le colonel Largeau parachève, dans le Sahara oriental, l'œuvre magnifique amorcée sur les bords

Questions Diplomatiques et Coloniales

SAHARA ORIENTAL
0 50 100 500 Kil.
Territoire non délimité entre la France et l'Angleterre.
Pistes de caravanes.
Sables.
Désert de Libye
Franco Anglaise
v. Koufra et Benghazi
Convention du 21 mars 1899
SOUDAN ANGLO-ÉGYPTIEN
Gouro
Gouring
B. Ogui
Ounyanga
RKOU
Faya
Oueyta
O. Salah
Bokalia
Archeï
O. Hadjer
O. Haouache
Beskéré
URAB
ENNEDI
Om Chalouba
O. Hachim
Kapka
O. Haddad
Arada
OUADAÏ
TAMA
Guéréda
Niéry
Haraze
Abécher
Bir Touil
O. Rime
Am Loubia
Tountouma
El Facher
Batha
Djirdjel
DAR-FOUR
Birket Fatma
Mongo
Gos Beïda
Azoum
SILA
MASSALIT
IRE
G. Huré.

de l'Ogôoué et du Congo, par l'audacieuse équipée de Savorgnan de Brazza, il convient d'en marquer les étapes et d'en signaler la grandeur.

Aussi bien n'est-elle pas d'ordre exclusivement colonial, mais aussi d'ordre international, puisqu'elle transforme en droits réels des droits, reconnus par certains traités, mais restés trop longtemps théoriques et qui, nous ayant été contestés déjà, auraient pu l'être de nouveau et plus sérieusement à brève échéance. Les 140.000 hommes que l'Italie a libéralement jetés en Tripolitaine, pays désertique qui compte à peine le tiers des habitants de la Tunisie sur une superficie près de dix fois supérieure, commencent à essaimer dans l'hinterland, à Ghadamès, à Ghât, au Fezzan, avec la hâte fébrile d'occuper les postes frontières. La prospérité relative des centres tripolitains épars dans l'intérieur et sur la côte ne résidant que dans le trafic des marchandises venues des pays noirs du Tchad et du Soudan, on comprend que les Italiens aient songé à tenir les routes sahariennes en élargissant vers l'Ouest et vers le Sud le domaine infertile acquis à leurs ambitions impérialistes. Malgré toutes les conventions qui ont pu être conclues, il est bon qu'à leur arrivée aux frontières méridionales, ils aient en face d'eux les trois couleurs françaises.

Quelle est la valeur des possessions récemment acquises par la France entre le Tchad et la Libye? Nous voudrions en faire ici une étude impartiale, en montrant que, si elles n'ont par elles-mêmes qu'une importance médiocre, leur acquisition est une nécessité inéluctable au point de vue diplomatique comme au point de vue strictement colonial.

Pour compléter l'étude du pays et des habitants, de son organisation administrative et militaire, de sa valeur actuelle et de son avenir au point de vue politique et économique, il est nécessaire de retracer les principales étapes de l'exploration et de la conquête, puis d'exposer ce qu'est en réalité la seule force morale existant dans ces contrées, force de cohésion et d'offensive dressée contre notre domination : le Senoussisme.

I. — Le pays.

Ce que les anciens géographes appelaient la « mer du Sahara » est, en réalité, un pays accidenté, à relief montagneux au centre, finissant à l'Est et à l'Ouest par d'immenses plaines ridées d'ondulations légères. Des traditions locales, des scènes gravées dans le roc, des dépôts de coquillages, indiquent qu'un assèchement progressif a peu à peu raréfié la vie

dans ce domaine tropical qui va de l'Atlantique à la Mer Rouge.

Des agglomérations nombreuses existaient autrefois en Mauritanie, où prospéraient des colonies carthaginoises et berbères; au Nord du Niger, où les villes de Oualata et de Tombouctou étaient encore, à l'époque médiévale, des centres populeux et des métropoles intellectuelles; enfin, dans le territoire du Tchad, où les indigènes racontent qu'il y a cent cinquante ans le lit aujourd'hui desséché du Bahr-el-Ghazal roulait des eaux permanentes depuis les contreforts de l'Ennedi et du Tibesti jusqu'au Grand Lac parsemé d'îles. Il semble que la mort gagne de proche en proche et déploie le linceuil de sable sur les vestiges de vie végétale qui parsèment encore, de loin en loin, le sol stérile du désert.

Autour des cultures rétrécies et des eaux vives devenues rares, des luttes âpres et sanglantes se livraient entre les tribus. La population, décimée par ces exterminations périodiques, recommençait pendant quelque temps sa vie paisible dans l'oasis fertile, assiégée par les dunes. Puis, sous le lent ensevelissement des sables, la végétation devenait insuffisante, la nourriture précaire, et les derniers agriculteurs abandonnaient leurs travaux pour s'adonner exclusivement au pillage et pratiquer des razzias fructueuses dans les pays du Sud. Le Sahara est le domaine par excellence du nomade pillard, inapte à tout autre travail que la rapine ou la guerre.

Trois formes géographiques caractérisent le Sahara: l'erg, la hamàda, la montagne. Les hamàdas, forme générale du désert, dont elles constituent les huit dixièmes, sont des plateaux désolés sans eau, sans végétation, sans vie. Les montagnes sont des soulèvements granitiques très anciens, ossature d'un continent dont aucune saison ne vient plus modifier les aspects. L'erg est le pays des dunes sablonneuses, ondulant en collines arrondies, où stagne par endroits une humidité souterraine. Quelques puits, incessamment comblés par les sables, permettent d'atteindre la nappe d'eau sous-jacente. Autour d'eux, quelques rares plants dressent leurs touffes rabougries.

Le nœud orographique du Sahara se trouve au centre, entre la chaîne de l'Atlas et les plaines du Bas-Niger. Les divisions naturelles de cet ensemble chaotique sont assez nettement indiquées du Nord au Sud par les massifs du Tademaït, environnant les oasis algériennes du Tidikelt, ceux du Tassili et de l'Ahaggar, berceau et refuge des Touareg nomades qui sillonnent le grand désert, ceux de l'Adrar et de l'Aïr qui finissent sur les savanes du Soudan. A l'Est s'étend l'immense dépression qui constitue le bassin du Tchad, séparé du bassin du Nil

par une rangée de montagnes et de plateaux, qui naissant sur la frontière anglo-française du Ouadaï-Darfour avec les monts Marra et ceux du Tama (1.000 mètres d'altitude), se continuent vers le Nord-Ouest par l'Ennedi et le Tibesti et vont finir au Touât, après avoir traversé obliquement le désert sur 2.000 kilomètres. De larges seuils divisent la chaîne et déterminent l'orientation des routes naturelles. Ce sont : le bassin de l'ouadi Khadja et le seuil de Kapka, entre le Ouadaï et le Darfour, les plaines du Borkou entre l'Ennedi et le Tibesti, Tummo et Ghât entre le Sahara et le Fezzan tripolitain.

Les points culminants se trouvent au Tibesti (1), où la neige, dit-on, vient parfois couvrir les sommets : le Toussidé et le Koussi atteignent 1.500 mètres. Le Tibesti compte, avec ses prolongements, environ 700 kilomètres de long et 100 de large. Il apparaît ainsi comme un mur dressé à la limite du désert occidental, au dessus des plaines humides du Borkou (200 mètres d'altitude). Dans ce massif volcanique où s'aperçoivent des cratères éteints entourés de *lapilli* pulvérisés, le travail souterrain persiste, car dans un ravin à l'Est, à 50 kilomètres au Sud de Bardaï, jaillit une source d'eau très chaude que les indigènes appellent *Yérikè*, la Fontaine par excellence.

Le versant oriental est abrupt. Au delà de cette falaise jusqu'aux plaines égyptiennes où le Nil offre au travail des fellahs l'apport annuel de ses terres alluvionnaires, c'est le grand désert de Libye, la terre la plus effroyablement désolée qui existe au monde. Nulle vie humaine, animale ou même végétale ne saurait subsister dans cette immense plaine plate, balayée par un vent de flamme. Quelle barrière naturelle vaudrait ce désert terrible où le voyageur aurait à traverser des centaines de kilomètres sans trouver une goutte d'eau?

Au Nord, le Tibesti se prolonge, le long de la frontière tripolitaine, par des plateaux tabulaires, ravinés dans tous les sens et coupés de brèches profondes. Les principaux de ces passages ou « Bibans » sont Tummo, Ghât et Djanet. Au temps du libre parcours des caravanes esclavagistes, Tummo était une oasis vantée des chameliers, sur la route de Mourzouk aux marchés du Kanem et du Bornou.

Telle est, dans ses grandes lignes, la constitution géographique du Sahara oriental. Les régions nouvellement occupées par les troupes françaises valent mieux que le cadre peu engageant qui les environne. La limite des pluies annuelles se trouve au 16° de latitude nord; au delà de ce point extrême, toute

1) Tibesti signifie « pays des rochers », en langue arabe.

culture devient impossible. Toutefois quelques précipitations atmosphériques se forment assez régulièrement en été sur les hauteurs du Tibesti. Le Borkou, que son orientation géographique au pied du massif met à l'abri des vents desséchants de Libye, recueille ces eaux et possède des cultures variées. C'est la seule région de ce vaste territoire où des agriculteurs sédentaires cultivent, dans des enclos soigneusement fermés de haies d'épines, des champs de blé et de mil, le dourah d'Egypte, le doukhn du Soudan, et même des tomates, des oignons, des pastèques, parmi les figuiers et les amandiers.

Aussi les Arabes sénoussistes étaient-ils décidés à maintenir coûte que coûte leur domination sur ces oasis privilégiées : « Koufra, c'est notre cœur ; le Borkou, c'est notre ventre. » Mais qu'on ne se méprenne pas ! Si le Borkou peut jouer au Sahara ce rôle gastronomique, c'est que les ventres en question sont peu nombreux et peu exigeants. L'habitude de la faim les a dressés à une sobriété exceptionnelle. Il ne faut pas oublier que les grandes oasis de Oueyta, Faya, Yarda, Aïn-Galakka ne peuvent même pas nourrir la population clairsemée qui nomadise dans ces parages. Face au désert libyque, la palmeraie de Bardaï, étalée au creux d'un ouadi (1), marque la limite extrême de la végétation sur le chemin de Koufra.

Quant à l'Ennedi et au Tibesti, ce ne sont que des cirques rocheux, où la pierre calcinée étend sa nudité stérile sous un ciel éternellement bleu. Sous la morsure du soleil, les grès s'effritent, les roches se désagrègent, le vent fait tourbillonner dans la plaine l'impalpable poussière arrachée ainsi atome par atome aux flancs calcinés et nus de la montagne, et la transporte jusqu'au Tchad dont elle ensable la rive septentrionale et déplace le bassin vers le Sud. A peine voit-on, de loin en loin, tapissant les failles profondes des hamadas, ou coupant l'étendue morne des sables, la coulée verte des ouadis. Une herbe dure, le hâd, accrochée en touffes vivaces au penchant des dunes mouvantes, donne parfois une apparence de vie fragile à cette terre stérile et morte.

Pas un cours d'eau permanent n'arrose ces régions déshéritées. Le lit du Bahr-el-Ghazal n'est plus qu'une route de caravanes, avec ses puits d'eau saumâtre, espacés parfois de 150 kilomètres. La végétation n'est possible qu'au creux des ouadis où des averses irrégulières, qui se font parfois attendre des années, versent une eau rapidement absorbée. Là poussent les palmiers doums en boqueteaux épars, les acacias, et toute

(1) L'*ouadi* est le lit desséché d'une rivière, d'un *oued*.

une végétation épineuse, ne donnant ni ombre ni fruits, entourée d'une herbe ligneuse, ce hâd providentiel, sorte de chardon qui brave l'assaut des sables et les étés de feu.

La vie animale et la vie humaine y sont réduites à des groupements clairsemés, tapis à l'ombre d'oasis minuscules; quelques animaux domestiques : poulets, chèvres, brebis, chevaux, ânes; — du gibier : antilopes, girafes, pigeons; — des autruches, des hyènes, — enfin des chameaux magnifiques, les plus résistants et les plus rapides du désert, représentent la faune du pays. Les rafles incessantes opérées par les pillards ont fait disparaître le bœuf, qui fut autrefois la principale richesse. La preuve de sa domestication reste inscrite sur les parois de certaines grottes où Nachtigall vit gravées dans le roc des scènes représentant des bœufs enrênés et montés par des hommes. Mentionnons aussi, pour leur importance décorative plutôt que pour leur utilité pratique, les chiens sloughi dont s'accompagnent volontiers les nomades chasseurs, et qu'on aime à se représenter dressant leur silhouette élégante dans la clarté du soleil se couchant sur les dunes, au milieu des méharis géants et des Arabes immobiles...

II. — LES HABITANTS.

Les races qui peuplent ce pays âpre et inhospitalier sont façonnées à son image. La sécheresse absolue de l'air, la pureté idéale du ciel, la saine rudesse de la vie nomade, ont fait aux hommes des muscles d'acier dans un corps étique. Aucune des maladies qui déciment les populations méditerranéennes et soudanaises ne sévit parmi eux. La syphilis des Arabes, la dysenterie des Noirs, la tuberculose des uns et des autres, ne font presque pas de victimes dans leurs rangs. Ils ne connaissent guère qu'un mal héréditaire, implacable : la faim.

Aussi ont-ils l'instinct du vol et du pillage, le goût inné de la razzia sanglante, où l'on emporte tout ce qui est bon à manger, tout ce qui peut procurer des vivres et de l'argent : provisions, troupeaux, esclaves. Ce sont des Noirs captifs qui cultivent pour eux les palmeraies du Borkou. Tous les ans, à la saison des dattes, les nomades s'abattent sur les plaines comme des sauterelles, pour s'y disputer les fruits et les moissons; puis, leurs provisions terminées, disparaissent de nouveau jusqu'à la saison suivante. Leur caractère commun est d'être avant tout d'effrénés chasseurs, mais l'objet de la chasse varie suivant les contingences, suivant le moment et le lieu : c'est,

par ordre de préférence, l'esclave, marchandise chère et facile à écouler dans les marchés du Darfour et de Tripolitaine; la caravane, qu'on détrousse; ou, à défaut, le rare gibier du désert. Aussi ne possèdent-ils d'autres instruments de travail que le chameau de course et le fusil de guerre. Grâce à leur mobilité proverbiale, à leur connaissance du désert, à leur dédain de la mort, ils savent tirer de l'un et de l'autre le maximum de rendement. Race vaillante et guerrière, ils nous fourniront facilement de précieux auxiliaires, car ayant toujours vécu au pays de la faim et de la soif, ils sont beaucoup plus sensibles aux nécessités pratiques de l'existence qu'aux suggestions du fanatisme.

C'est la grande race *dazza* (*tibbou* en langue arabe) qui peuple de ses ramifications et de ses tribus parfois ennemies tout le pays compris entre Bilma à l'Ouest, le Borkou au Nord, le Tchad et le Ouadaï au Sud. Venue des oasis du Fezzan et de Koufra, d'où elle a complètement disparu, elle continue sa lente migration vers les pays du Sud, en chassant devant elle Kanembous et Bornouans refoulés aujourd'hui sur les deux rives du lac Tchad. Tedas du Nord, Nakazzas du Mortcha, Zoghawas de l'Ennedi, Goundas du Tchad, Krédas du Bahr-el-Ghazal, appartiennent à cette race intelligente et énergique, qui semble être un rameau sémitique adapté au milieu saharien. Ils se caractérisent par une silhouette élancée, des traits fins, un teint bronzé sans être noir, et l'on dit que les femmes y sont, dans leur jeunesse, d'une grande beauté.

Très anciennement immigrés, ils constituent un groupe fort homogène, sans alliage arabe ni berbère. Ils joignent à l'élégance physique des qualités intellectuelles de premier ordre : la sagacité, la ruse, l'aptitude au négoce. Ils ont depuis environ trois siècles embrassé l'islam, dont ils ne sont d'ailleurs que des adeptes assez tièdes. Leur dialecte, voisin de celui du Kanem, domine dans tout le Sahara oriental. Pillards incorrigibles et éleveurs de chameaux, ils sont d'une endurance à toute épreuve et pratiquent avec une science consommée la guerre d'embuscades.

Les Tedas du Tibesti vivent en troglodytes, tapis dans leurs nids d'aigles. Les routes des caravanes contournent leur ilot désertique. Forts de leur inviolable isolement, ils pratiquent un individualisme farouche, et préfèrent leur vie misérable et précaire à l'asservissement sous une domination locale ou étrangère. Ils vivent de lait et de fruits et ne mangent guère de viande que lorsqu'une de leurs bêtes, vieille, malade ou blessée, doit être sacrifiée. Leur gloutonnerie est telle que

dans ce cas, ils mangent tout, la peau, les tendons, les os même une fois séchés au soleil et pulvérisés.

Ceux qui nomadisent dans la plaine ou dans les environs de l'Ennedi et du Ouadaï ont des mœurs moins primitives. En contact fréquent avec les marchands de Cyrénaïque et de Tripolitaine, ils ont aussi des besoins plus nombreux. Race également belle et forte, mais assez fortement métissée de sang noir, ils présentent des traits de transition entre les Sémites du Nord et les Nigritiens du Tchad. Au XIIIe siècle, c'étaient les Zoghawas de l'Ennedi qui régnaient sans conteste dans les bassins du Tchad et les affluents du Haut-Nil.

A côté d'eux et parmi eux vivent leurs ennemis héréditaires, les Arabes venus du Nord, lors des grandes migrations sarrasines. Leurs terrains de parcours s'enchevêtrent, agrandis ou diminués suivant la fortune changeante de leurs luttes perpétuelles. Les principales tribus arabes sont :

— Les Ouled-Sliman, au teint foncé, détrousseurs de caravanes, postés sur les routes du Kanem, à l'extrême avant-garde de l'invasion arabe vers les terres équatoriales.

— Les Mahammids au teint rougeâtre, mêlés aux populations ouadaïennes dont ils forment un des groupements les plus belliqueux. Ils occupent le front le plus exposé du sultanat dont ils constituent la couverture occidentale, et participent, sous la conduite de leurs *aguids* nationaux, à toutes les razzias et à toutes les batailles.

— Les Goranes au teint blanc, au profil nettement sémitique, les plus fervents des Musulmans du Tchad et soutiens fidèles du Sénoussi qui recrute parmi eux les meilleurs de ses « khouans » et les cavaliers de sa garde.

— Enfin les Touareg d'origine berbère, mais plus ou moins métissés de sang arabe et de sang noir, s'échelonnent au cœur du désert, dans les oasis de l'Aïr et du Tassili. Ces hardis cavaliers, qui doivent grouper en tout 60.000 individus à peine, sont restés célèbres par leur bravoure et leur mobilité, car ils ont à maintes reprises inscrit des dates douloureuses dans l'histoire de nos conquêtes africaines.

En dehors de ces derniers, qui n'apparaissent guère dans les régions du Tchad que sous la forme de rezzous vite disparus, combien sont-ils en tout, Tedas, Arabes, Noirs, épars dans le bassin théorique du Bahr-el-Ghazal, du Ouadaï au Tibesti ? — 60.000 peut-être sur une superficie de 500.000 kilomètres carrés, les uns vivant en clans autonomes dans leurs rochers inaccessibles ; — les autres descendus dans les palmeraies ou résidant dans les fortins sénoussistes ; — d'autres enfin, parcou-

rant l'erg immense, sans habitat fixe, en quête de gibier animal ou humain, et de pâturages pour leurs chameaux.

Leur état normal est la guerre et la vendetta. D'une hygiène rudimentaire, ils subissent la rude loi de la sélection naturelle. On estime à 28.000 à peine le nombre total des Tedas, dont 12.000 habitent le Tibesti, 5.000 résident au Borkou et 7.000 élèvent des troupeaux dans les pâturages du Djourab.

Au point de vue social, ils vivent dans un individualisme farouche. Leur esprit d'indépendance est poussé à ses extrêmes limites. « Nous sommes ceux qui n'ont jamais eu de maîtres, » écrivait l'un d'eux au commandant du territoire militaire, qui leur demandait de faire acte de soumission. Et effectivement, les sultans voisins ne purent jamais lever parmi eux ni impôts ni soldats. La seule forme d'impôts qu'ils aient consenti à leur payer est une contribution volontaire, une offrande religieuse portée en signe d'obédience au sultan du Ouadaï par l'Ennedi, au cheikh de Koufra par le Borkou et le Tibesti.

Il existe toutefois un embryon d'oligarchie. Chaque vallée possède un prince ou *dardaï* et ses nobles qui font la guerre, ou *maïnas*. Le peuple pratique l'élevage, la culture ou la chasse. Les esclaves sont occupés aux besognes domestiques. L'autorité du prince est purement nominale. Cette société d'apparence féodale ne reconnaît d'autre loi que la coutume, d'autre sanction que la force. La monogamie est l'état normal, et la femme y jouit d'une situation morale bien supérieure à celle que lui réserve en général la société islamique.

Avec de telles populations, abondamment pourvues d'armes perfectionnées par les pistes tripolitaines (fusils Gras, Winchester, Martini, Lebel), il fallait compter sur une résistance énergique. En réalité, nous n'avons eu raison d'eux qu'en les imitant, en créant nos admirables unités méharistes, aussi rapides et mobiles que leurs rezzous.

III. — Le Senoussisme.

Ce qui donnait à leurs groupements une certaine cohésion contre nous, c'était le Senoussisme. Qu'est-ce donc que cette puissance mystérieuse, autour de laquelle s'est créée une auréole de légende, édifiée en plein désert, ayant pour principe le retour à la pure doctrine mahométane, et pour fidèles ces Bédouins arriérés, semblables aux premiers compagnons de Médine et de Koréisch, avec lesquels Mahomet commença la propagation de l'islam ?

Ceux — et ils sont nombreux — qui ont décrit le Senous-

sisme comme un instrument de panislamisme dressé contre l'Europe par un nouveau Mahdi et basé sur une épuration de la foi coranique, me pardonneront de heurter la légende. Le Senoussi est un dissident de l'ordre ottoman, qui a essayé de fonder à son profit exclusif une souveraineté indépendante. S'il a enveloppé ce but utilitaire d'un voile de mysticisme, c'est que, en pays d'Islam, une association quelconque, même purement commerciale, doit revêtir l'apparence d'une confrérie religieuse. Les dogmes senoussistes ne sont, dans cette société d'essence théologique, que le prétexte d'un groupement d'intérêts. Le Senoussisme ne fut jamais, en réalité, qu'une compagnie commerciale pour l'exploitation de la chair humaine.

Il convient d'ajouter que, comme toute doctrine religieuse, il compte en Egypte, en Tunisie, en Algérie même, quelques mystiques de bonne foi. Mais les peuplades faméliques qui reconnaissent sa suzeraineté spirituelle ont surtout accepté son obédience dans un but économique : accaparer et exploiter le trafic des esclaves. C'est ce qui fit sa force aux débuts de son expansion, et ce qui fait aujourd'hui sa faiblesse.

L'esclavagisme fait partie intégrante de l'organisation sociale islamique. On les conçoit difficilement l'un sans l'autre. Le Senoussi ne fit que grouper autour de lui un ensemble d'intérêts identiques. La même solidarité intéressée reliait au cheikh de Koufra les sultans du Darfour et du Ouadaï, ainsi que leurs vassaux et tributaires du Sila, du Massalit, du Mortcha, du Tama, du Baguirmi. Ce fut une alliance esclavagiste, et par là même antifrançaise, sous le couvert de la solidarité islamique.

Pendant 60 ans en effet, le Senoussi n'a eu qu'une occupation : razzier régulièrement les populations noires du Tchad, et écouler dans les sérails et les harems de Constantinople, de Téhéran, de Boukhara, etc., le fruit de ses campagnes lointaines. La conquête européenne fermait aux bandes esclavagistes les routes du Sud et de l'Ouest; mais, grâce à la domination ottomane, la voie de la Cyrénaïque restait ouverte pour l'exportation du bois d'ébène.

C'est cette dernière que viennent de lui couper les Italiens et les Français par l'occupation presque simultanée de la Cyrénaïque et du Borkou.

MAX MONTBEL.

(*A suivre.*)

LES RESSOURCES ÉCONOMIQUES

ET

LES CHEMINS DE FER DE LA CHINE

I. — L'Agriculture et les perspectives minières.

Les influences étrangères ne cherchent à s'implanter en Chine que pour tirer parti des ressources économiques de ce vaste pays, encore si plein d'inconnu. Qu'il y ait de la part de la Russie et du Japon d'autres vues — par exemple des desseins d'extension territoriale — cela n'est pas contestable; mais les deux grandes puissances extrême-orientales sont tout de même poussées dans leur marche en avant par l'espoir de s'emparer des sources de richesses qui, en l'état présent de la civilisation, sont considérées comme susceptibles de développer la force et le crédit des nations.

Il va sans dire que les possibilités industrielles et les gisements miniers constituent les premiers objets de l'ambition étrangère ; mais les intérêts agricoles sont loin d'être négligeables. Certes, les procédés de culture sont imparfaits, les engrais sont peu utilisés, le bétail manque. La terre peut donc être excellente : l'outillage est insuffisant pour obtenir des rendements sérieux. Malgré cet inconvénient, il arrive souvent qu'il y a trois moissons dans l'année : blé en juin, sorgho en septembre, légumes en octobre.

Indiscutablement, le riz constitue la récolte essentielle. Il est cultivé dans les provinces méridionales : Hounan, Anhui, Kiang-Sou, Kouang-Toung, de même qu'en Mandchourie. Les autres céréales : blé, orge, maïs, millet etc,.. existent également. A noter particulièrement la culture des fèves ou « soya beans » qui contribuent à l'alimentation principale de la Chine du Nord et à la fabrication de l'huile, du savon, de la margarine. Il va sans dire qu'au point de vue de l'importance, c'est le thé qui vient après le riz : il constitue la boisson favorite de la grande majorité de la population ; sa culture et sa préparation sont répandues dans toutes les provinces méridionales et notamment dans le Hou-Pe, le Fo-Tsien, le Kiang-Si, le Che-Kiang, le Setchouen et le Yunnan. Le coton devient une source de rémunération qui s'amplifie avec les années : de 11 millions

de taëls en 1906, son produit s'est élevé à 28 millions en 1910. On escompte beaucoup cette richesse quand on pourra introduire une grande quantité de graines nouvelles. Enfin, notons le tabac, le sésame, diverses fibres végétales, etc...

Au point de vue minier, il y a de plus grandes perspectives. Le charbon se rencontre dans presque toutes les provinces. L'entreprise de la plus grande envergure est celle de Kaïping. En 1909, l'extraction a été de 1.226.069 tonnes et la vente de 1.149.336; en 1910 l'extraction a monté à 1.350.000 tonnes. Mais la région qui offre le plus d'avenir est encore celle du Chansi et du Chensi: sa prospérité ne dépend que de la manière dont la voie ferrée desservira sa production minière. On fonde beaucoup d'espoir sur l'utilité de la ligne qui, du Chansi à Tientsin, assurera l'écoulement des matières premières. Les évaluations pour le sous-sol houiller chiffrent à environ 600 milliards de tonnes les gisements de ce bassin, pour une superficie de 25 millions d'hectares. Le bassin du Setchouen passe pour aussi riche. Celui du Yunnan, avec ses 30 milliards de tonnes, paraît donc assez pauvre comparativement; mais n'oublions pas qu'il représente 800 fois la production annuelle de notre pays. Actuellement les cinq exploitations existantes: la Chinese-Mining et Engineering C°, le Peking-Syndicate, les Charbonnages allemands de Fuchun, les entreprises chinoises de Toli et de Linsheng ne produisent guère ensemble que 15 millions de tonnes.

Quant au minerai de fer, il n'est abondant que dans le Chansi, la Mandchourie et le long du Yang-Tsé où de riches gisements viennent d'être reconnus à proximité de champs houillers. La main-d'œuvre étant très abondante et ne réclamant qu'un salaire infime par rapport aux exigences européennes, l'avenir sidérurgique de ces contrées n'est pas douteux. Il n'existe encore que deux exploitations : celle de Tayeh et celle de Tung-Kuan Shan, dont la production annuelle n'est que de quelques centaines de mille tonnes.

C'est surtout au Yunnan que se rencontre le cuivre : on l'extrait de quatre mines appartenant à l'Etat. Citons une mine de mercure à Yuan-Chankiang, dans la province de Kœi-Tcheou; des mines d'étain à Ko-Chin, dans le Yunnan; du plomb, de l'arsenic, de l'antimoine dans la province du Hounan et dans l'Ouest du Kouang-Si où la production annuelle a atteint environ 10.000 tonnes. Çà et là sont signalées des exploitations d'or, particulièrement en Mandchourie.

On ne conteste pas que, derrière ces réalités, s'ouvrent des perspectives dont la mesure ne sera pas évaluée avant que

prospecteurs et ingénieurs aient pu établir et réaliser leurs plans. L'Etat ne mettra aucune entrave à cet essor, mais faut-il encore que les fondateurs d'entreprises tiennent compte de la loi, et en particulier du règlement minier de 1907. La tendance de ce règlement est fortement nationaliste. Les premières clauses s'efforcent d'enlever les étrangers à la juridiction de leurs consuls pour les soumettre exclusivement en matière de mines aux autorités et juridictions chinoises. L'article 20 interdit de vendre, échanger ou hypothéquer des terrains sans en avoir référé à l'autorité du pays. La Chine a entendu se conformer à l'usage des pays civilisés qui traitent différemment, en ces matières, les nationaux et les étrangers.

La propriété du gite reste entre les mains du propriétaire du sol qui ne peut être que Chinois. Il est réputé en faire apport à l'entreprise d'exploitation. Les industriels étrangers qui s'associent avec les marchands chinois pour exploiter en commun des mines ont le droit d'exploiter jusqu'à épuisement; mais l'entreprise doit au propriétaire du sol en échange de cet apport présumé une part des bénéfices, 30 % ou 25 %, et à l'Etat en plus, dans la troisième catégorie des minéraux qui est la plus importante, 25 %.

Le capital doit être, en principe, constitué moitié par des Chinois et moitié par des étrangers; mais, en fait, les étrangers peuvent entreprendre seuls une exploitation, à la condition de réserver aux Chinois une part qui peut aller à 30 % à l'origine et se réduire jusqu'à extinction au bout de 10 ans, les indigènes conservant toutefois la faculté d'acheter des actions.

Les impôts sont passablement élevés : taxe fixe pour les mines de 4 fr. 55 environ par hectare et taxe proportionnelle de 0 fr. 37 la tonne pour les combustibles et le fer, 10 % de produit net pour l'or, l'argent et le platine, 3 % pour les autres substances de la troisième catégorie.

Telles sont les conditions imposées par les pouvoirs publics, où l'on discerne la volonté du Chinois de reprendre quelque jour la direction des foyers d'activité fondés sur son sol. Il seconde toutes les initiatives utiles, car il reconnaît son intérêt. Aujourd'hui, il est l'associé; demain, s'il le peut, il sera le seul entrepreneur et gérant.

II. — L'ÉTAT ACTUEL DES VOIES FERRÉES.

La condition vitale pour favoriser l'essor industriel aussi bien qu'agricole est le développement de moyens de communication.

On ne saurait ignorer que, pendant fort longtemps, ave cette xénophobie qui fut sa caractéristique dans ses rapports avec l'Europe, la Chine s'est montrée énergiquement réfractaire à l'établissement du rail. Depuis une quinzaine d'années, son attitude s'est à peu près complètement modifiée. La longueur actuelle du réseau est d'une dizaine de mille kilomètres. C'est assez peu pour une vaste contrée dont la superficie atteint près de 6 millions de kilomètres carrés : par là, on se rend compte des brillantes perspectives d'avenir de l'industrie des chemins de fer.

Il est intéressant, croyons-nous, de rechercher comment la Chine est passée d'un état d'hostilité déclarée à une attitude favorable à l'égard de la pénétration du rail. Le grand prétexte que la Chine ancienne invoquait contre l'intrusion des moyens civilisateurs était que les lignes ferrées dérangeaient les tombeaux et troublaient le *fongchoui* ou atmosphère favorable de divers lieux. L'esprit critique a fini par avoir raison. D'un bond, la mentalité publique a évolué de cette méfiance fanatique à un certain enthousiasme. Les habitants de la province de Tché-Kiang en vinrent à se soulever parce que le chemin de fer la traversant devait être construit par des Anglais. On a même cité ce fragment de lettre d'un notable de Changhaï au ministre d'Angleterre :

« Je vous donne un délai d'un mois pour que vous puissiez « faire le nécessaire et faire disparaître cette question de l'em- « prunt. Si, passé ce délai, vous n'avez pas encore fait ce que « je vous ai dit, cela prouvera que vous êtes un ennemi mortel « du peuple chinois, et j'agirai comme j'ai fait pour les mar- « chandises, par un boycottage intense. »

Ce langage montre qu'une modification radicale s'était opérée dans les esprits depuis la construction de la première ligne par les Anglais en 1876, unissant Changhaï à Woosung; en 1877, les autorités chinoises la rachetèrent pour la détruire immédiatement, mais elle fut rétablie en 1898.

C'est vers cette année-là que commença la première période de construction, qui devait durer jusqu'en 1906. La seule manière d'obtenir une concession consistait à la demander au gouvernement chinois par l'intermédiaire d'une légation étrangère. De là une concurrence très vive entre les représentants des diverses puissances qui considéraient, à juste titre, l'établissement de voies ferrées comme le meilleur moyen d'installer un grand nombre de leurs concitoyens et d'asseoir solidement leur influence. La Russie obtint, pour la Banque russo-chinoise, le prolongement du Transsibérien à travers la Mand-

chourie jusqu'à Port-Arthur et Talien-wan (Dalny). Un contrat fut signé, en 1897, avec le syndicat franco-belge pour la création de la ligne Hankéou-Pékin. Complètement terminée en 1907, cette voie fut rachetée en 1909 par le gouvernement, à l'aide d'un emprunt consenti par un syndicat anglo-français. Le tracé de Canton à Hankéou, concédé aux Américains et destiné à compléter le tracé précédent, a été convoité par le gouvernement qui a réussi à assumer les travaux le concernant. Signalons encore divers contrats qui donnèrent à la Compagnie française de Fives-Lille, la concession d'un chemin de fer devant aller de Langtchéou, frontière du Tonkin à Nankin — ainsi que la concession au Peking-Syndicate de la ligne Tao-Kou-Tching-huan (Houan), qui coupe la ligne Pékin-Hankéou.

A partir de 1900 — après un arrêt expliqué par la révolte des Boxers — l'essor reprend. La France est chargée de raccorder le Pékin-Hankéou à la capitale du Chansi, Tayuan-fou et en second lieu, d'unir la frontière du Tonkin à la capitale du Yunnan. L'Angleterre construit la ligne Changhaï-Nankin et la ligne Ningpo-Hangtchéou-Changhaï. Les Allemands se font attribuer la concession de la voie allant de Tsingtao à Tsinan-fou, la capitale du Chantoung et d'un embranchement du Pékin-Hankéou, partant de Cheng-Ting-fou, destiné habilement à drainer sur le port de Kiao-tchéou, le trafic du Chansi. On accorde aux Anglais et aux Allemands, aux premiers le tronçon Sud, aux seconds le tronçon Nord d'un chemin de fer unissant Tientsin à Poukéo sur le Yang-tsé. Les Belges s'assurent un tronçon reliant Kaïfong-fou sur le Pékin-Hankéou à Houan-fou, capitale du Houan.

La durée de ces divers contrats était de trente ans. Pendant cette période, la Compagnie impériale des chemins de fer chinois accordait à chaque société concessionnaire 20 % sur les bénéfices nets. Celle-ci obtenait en outre la garantie générale du gouvernement et une garantie spéciale sur les produits de la ligne. Cette époque fut très favorable au développement des intérêts étrangers, car il ne s'agissait que de tractations entre des hommes d'affaires européens et les pouvoirs publics du Céleste Empire. La nation restait étrangère aux pourparlers aussi bien qu'aux décisions convenues. Il était par conséquent possible à l'intelligence et à la persévérance des financiers et des ingénieurs d'Europe d'obtenir de grands avantages. Mais quand le zèle patriotique se réveilla, lors de la victoire japonaise sur les Russes, les gouvernants de Pékin s'enhardirent et voulurent s'occuper directement de l'outillage d'un pays encore

si neuf. Le soulèvement de la province de Tchékiang contre les projets anglais acheva d'éclairer l'opinion européenne.

La politique ferroviaire de Pékin fut fondée sur les principes suivants : rachat des lignes exploitées par des sociétés concessionnaires et construction des nouvelles lignes à l'aide d'emprunts. Dès lors, les Français au Yunnan et au Kouangsi, les Allemands au Chantoung, les Anglais au Kiangsou et au Tchékiang rencontrèrent devant eux les difficultés les plus inattendues. Aussi les puissances comprirent-elles que leur intérêt était d'agir solidairement. Une entente fut conclue en 1905 entre la France et l'Angleterre et se traduisit par la constitution d'une société anglo-française pour la construction à deux des chemins de fer de Chine. En 1907 fut signé un accord entre les Anglais et les établissements de crédit français ayant déjà des intérêts en Chine pour la construction du Hankéou-Canton; les Allemands furent admis à participer à l'entente en 1908, afin de faire cesser la concurrence qu'ils menaçaient de faire au groupe franco-anglais. Ils reçurent, comme part, une section d'une ligne à créer entre Hankéou et Cheng-tou. Mais les Etats-Unis, à leur tour, intervinrent et exigèrent d'être associés à l'œuvre entreprise. On conclut alors l'emprunt de *réforme monétaire*. Finalement, le nombre des Etats participants fut porté à six par l'entrée en scène du Japon. On négocia alors l'*emprunt de réorganisation*.

Un fait nouveau se produisit : le président américain, M. Wilson, ne voulut pas soutenir le groupe de ses compatriotes.

L'emprunt de 1913 fut émis, non sous la garantie des cinq puissances, mais simplement sous leurs auspices. Les ministres des Affaires étrangères des cinq Etats se bornèrent à déclarer que le président de la République chinoise avait légalement le droit de contracter cet emprunt. Mais comme l'Angleterre reconnut qu'elle ne pouvait pas soutenir uniquement le monopole de la Hong-Kong, les cinq Etats résolurent de reprendre chacun leur liberté pour les chemins de fer.

III. — L'extension des chemins de fer.

A partir de ce moment, le régne des concessions particulières s'affirme de nouveau.

L'Angleterre obtient la concession de deux lignes dont l'une prolonge vers le Sud, dans la direction du Yunnan, la ligne chinoise centrale de Pékin à Hankéou, tandis que l'autre se

détache de la première pour la relier à la voie de Canton-Hankéou.

Ainsi la Grande-Bretagne s'efforce d'installer solidement son influence sur le Koangtong, le Foukien, le Kiangsi, le Koangsi. Sa base d'action est Hongkong, un des grands ports de commerce international d'Extrême-Orient.

Le centre d'activité des Allemands est plus au Nord, au Chantoung, vers lequel ils peuvent rayonner en partant de leur port de Tsingtao. Signalons les concessions obtenues en cette région par ceux qui y exercent une sorte de tutelle économique. La ligne de Kaomi à Itchéou-fou constitue une tentative de jonction dans la direction du Sud avec le futur grand transversal chinois, le Loung-Tsing-U-Haï ou chemin de fer du Kansou à la mer. L'Allemagne est là comme chez elle depuis 1897, époque où elle réussit à créer autour de Tsingtao une zone d'influence de 50 kilomètres, inviolable pour la Chine elle-même. Le budget allemand contribue annuellement pour 15 millions de francs à l'établissement et au développement de l'influence dans ce coin du Chantoung. Depuis 1904, un chemin de fer unit le port allemand à Tsinan, capitale de la province. Mais, tandis que les Allemands sont indifférents à un tracé allant de Weishien à Tchifou, port concurrent de Tsingtao, ils souhaitent de mettre en communication Weishien à Itcheo au Sud; ils ont uni Tsinan à Tientsin, ce qui leur permet de drainer quelque peu du trafic de Pékin vers leur port et ils projettent, d'après l'une des dernières concessions obtenues, d'y transporter aussi les produits du Chansi par une ligne qui prolongerait le rail de Tsingtao jusqu'à Chountefou, point où il atteindrait le Pékin-Hankéou. Sont également envisagés des projets unissant Haitchéou à Sinyang, dans le Houan, par Sintcheo et Kaifong, ou par Fongyang, ou reliant directement Haitchéou à Kaifong.

En même temps que des concessions ferrées, l'Allemagne a obtenu au Chantoung, depuis une dizaine d'années, des concessions minières, qui ont alimenté puissamment le trafic de Tsingtao. L'industrie du fer est appelée à un bel avenir. Les réserves de houille sont abondantes dans les charbonnages de Houngchang.

En matière de voies ferrées, l'Allemagne est passablement jalouse des avantages plus considérables obtenus par la France, la Belgique et la Russie, et n'est pas loin d'envisager une entente avec l'Angleterre et le Japon pour faire échec à cette avance. Ainsi, suivant les latitudes, ses amitiés se déplacent.

La France est principalement représentée par la Banque

industrielle de Chine qui a su se faire attribuer tout un réseau dans l'Extrême-Sud et le Sud-Ouest : ligne partant du port de Yam-Chéou, près de Pakhoï, et gagnant Yunnan-Sen par Nanning et Pésé; ligne partant de Yunnan-Sen et rejoignant le *Chinese Central Railway* à Choung-King sur le Yang-Tsé; option d'un embranchement de Nanning à Loungtchéou avec raccordement éventuel avec le chemin de fer indochinois de Langson; option d'un autre embranchement de Soui-fou sur le Yang-Tsé à Cheng-Tou, capitale du Sétchouen. De tels projets accentuent l'emprise française sur les contrées limitrophes de l'Indochine. En 1898, dans la distribution qui suivit le conflit sino-japonais, le gouvernement français, en reconnaissance des services qu'il lui avait rendus, obtint du gouvernement chinois le droit de construire un chemin de fer allant de la frontière du Tonkin à la capitale du Yunnan et dont le but était d'ouvrir d'une façon définitive cette province à notre pénétration économique. Ce chemin de fer a été ouvert à l'exploitation le 1er avril 1910; il permet le voyage en trois jours de Hanoï à la capitale du Yunnan.

L'extension envisagée, en conduisant le rail presque en ligne droite de Yunnan-Sen à Cheng-Tou, fera des ports de notre Indochine le débouché du Sétchouen, du Koeitchéo et du Kansou, sans compter les territoires de l'Yunnan, non encore exploités. La première de ces provinces est considérée comme un des greniers de l'Empire; ses richesses minières offrent d'intéressantes perspectives : fer, cuivre et sel; on a opéré même des sondages de pétrole et de houille avec succès.

Désormais, deux chemins de fer français pourront converger de la côte vers la capitale de la province du Yunnan et continuer en une seule ligne vers le Sétchouen, traversant une des principales villes Choung-King, marché fort important et aboutissant à une cité dont le développement est probable. De cette manière, le raccord sera possible avec le chemin belge de Lagun-Tou à Cheng-Tou.

La coopération avec la Belgique est devenue une règle de l'activité française en Chine. Elle va s'affirmer encore pour la construction et l'exploitation de deux autres grandes lignes, le Loung-Tsin-Iu-Haï et le Toung-Tcheng. La première, allant de l'Ouest à l'Est, doit partir de Lantchéou, dans le Kansou, et gagner la mer Jaune, au port de Haitchéou, en se confondant de Houanfou jusqu'à Kaifong avec la petite ligne déjà créée de Pienlo. On compte la prolonger ultérieurement de 600 kilomètres jusqu'à Soutchéou, à l'intérieur de la Mongolie. On fonde de grandes espérances sur ce tracé qui coupant à angle

droit le Pékin-Hankéou, desservirait une région pour laquelle il n'a presque rien été fait jusqu'à présent.

L'autre chemin de fer se confondra avec le premier sur une brève distance entre Sinangfou et Foutchéou, traversera la Chine en diagonale de Tatoungfou, dans le Nord du Chansi jusqu'à Chengfou, capitale du Setchouen où s'opérera la jonction avec le rail français.

Cette concordance d'intérêts qui se manifeste par une combinaison d'accord est considérée avec faveur par la Russie. La présence de celle-ci sur le flanc occidental et septentrional de la Chine lui rend particulièrement précieux un réseau destiné à relier les pays de son influence avec la côte.

L'Angleterre a été une des premières à s'inquiéter de cette harmonie de vues franco-russo-belge. Ses préoccupations sont d'autant plus vives que, dans le cours supérieur du Yang-Tsé, ce sont d'autres influences que la sienne qui s'installent et que la France, notamment, après avoir officiellement semblé reculer a repris une notable avance grâce à son industrie privée et marqué une offensive dont la décision rappelle la vigueur du caractère anglo-saxon. Nous avons profité de la situation financière embarrassée où se débattait Youan Chi Kaï pour obtenir des concessions importantes.

A côté de ces succès, les résultats obtenus par l'Angleterre ont assurément modestes. Il se trouve même que la moitié des avantages de la première ligne obtenue par elle a été réclamée par les Français d'après un contrat tombé en désuétude. Mais la déception britannique résulte, avant tout, de ce que, dans une partie de la République où les Anglais se croyaient les maîtres, les entreprises de nos compatriotes aient établi nos droits d'une façon éclatante. Il faut cependant remarquer que le bas Yang-Tsé restera sous la haute influence de l'Angleterre, après la construction du chemin de fer déjà concédé Nankin-Nangtchang, avec aboutissement aux charbonnages de Ping-Hsiang à Tchou-Tchéou. Avec la ligne de Changhaï-Ningpo à Hangtchéou et de Changhaï à Nankin, cela fera 1.600 kilomètres de voies anglaises.

La part est si avantageuse que les Japonais ont, paraît-il, adressé des réclamations à Pékin. Tokio, en tout cas, jetterait son dévolu sur le chemin de fer à construire entre Foutchéou, Nangtchang et Kioukiang.

La Chine est donc entrée dans une voie de réorganisation et d'extension ferroviaire très déterminée. Elle ne saurait oublier que les moyens de transport constituent les meilleurs auxiliaires de l'œuvre de développement économique. A en juger

par la progression du mouvement commercial en ces dernières années, on constate que cet immense pays a d'inépuisables réserves latentes. En cinq ans, l'augmentation a été de près d'un milliard de francs. Sans doute, la Chine doit faire face au service de sa Dette extérieure qui s'élève à un chiffre voisin de 5 milliards et dont les arrérages atteignent environ 275 millions. Mais elle a eu le bon sens de consentir à l'intervention étrangère pour la mise en œuvre de ces richesses. La concurrence des nations européennes suffit d'ailleurs à écarter le danger d'une tutelle politique.

Le fait demeure que, en quinze ans, la Chine a construit 9.300 kilomètres de chemins de fer; que 3.500 kilomètres sont en construction et 13 600 kilomètres concédés ou projetés. Encore un peu de temps et elle possédera un réseau de 25.000 kilomètres. Les gisements miniers pourront être exploités plus intensivement : ils donnent 15 millions de tonnes; c'est à un chiffre dix fois plus fort qu'on aboutira dans la suite. En même temps, la richesse agricole se multipliera. Alors, il arrivera que, d'une part, s'accroîtra l'exportation chinoise par suite de l'exploitation des mines et que, d'autre part, diminuera l'importation, à la fois par suite du rendement plus élevé de la terre cultivée et du développement de l'industrie nationale.

Albert Sauzède.

LA NOUVELLE LOI MILITAIRE OTTOMANE

Un iradé impérial du 29 avril 1330 (12 mai 1914) vient de mettre en vigueur une nouvelle loi de recrutement qui apporte aux bases traditionnelles de l'organisation militaire ottomane, d'importantes modifications. Le gouvernement a utilisé, pour accomplir cette réforme, les facilités résultant de l'article 36 de la Constitution qui autorise le ministère, lorsque le Parlement n'est pas réuni, à prendre des mesures provisoires ayant force de loi jusqu'à la convocation des Chambres. A la vérité, comme l'article en question ne s'applique qu'au cas de nécessité urgente et au vote des lois destinées à prémunir l'Etat contre un danger ou à sauvegarder la sécurité publique, on peut toujours mettre en doute qu'une loi provisoire réponde exactement à ces conditions, surtout quand elle est signée l'avant-veille de la réouverture du Parlement. Mais parmi les innombrables lois mises en vigueur en vertu de l'article 36 pendant un interrègne parlementaire de près de deux ans, la loi de recrutement est certainement l'une de celles auxquelles on pourra le plus difficilement contester un caractère de réelle urgence.

L'organisation du service militaire encore en vigueur tout récemment en Turquie, était en réalité, fort ancienne, car la loi de 1886, la dernière en date, avait conservé, sans modifications importantes, les principes essentiels posés par celle de 1869. L'un des traits caractéristiques de cette organisation était l'existence d'une *armée de réserve* (*rédif*) possédant, dès le temps de paix, des cadres complets d'officiers pour toutes ses unités, depuis la compagnie jusqu'à la division.

Une autre disposition importante des lois de 1869 et de 1886, la restriction du service militaire aux seuls Musulmans et l'exemption totale de certaines populations (par exemple, des habitants de Constantinople et de ses faubourgs), avait été abrogée, peu après la révolution, par une loi spéciale du 7 août 1909.

Mais précisément, à cause de cette grave modification qui astreignait au service dans l'armée des éléments dont la loi de 1886 n'avait pas eu à tenir compte, la revision de cette loi

s'imposait. Un projet dans ce sens fut présenté à la Chambre des députés et voté par elle au cours de sa quatrième session qui, ainsi qu'on se le rappelle, fut abrégée par une dissolution. Malgré les longues discussions auxquelles avait donné lieu l'examen de cette loi, elle ne modifiait que fort peu l'état de choses antérieur, si ce n'est qu'elle portait de vingt à vingt-cinq ans la durée totale de l'obligation militaire et qu'elle fixait à trois ans pour l'armée de terre et cinq ans pour la marine la durée du service sous les drapeaux qui auparavant n'était pas déterminée par la loi, laquelle donnait en bloc la durée du service dans l'armée active et sa réserve.

Notons aussi quelques dispositions utiles au sujet des avantages accordés aux jeunes gens possédant un certain degré d'instruction.

Ce projet ne reçut jamais force de loi, car l'interruption du travail parlementaire résultant des deux dissolutions successives de la Chambre des députés, puis de la guerre balkanique, ne permit pas au Sénat de le voter à son tour. Il n'y a du reste, pas à le regretter, car la loi nouvellement mise en vigueur et dont nous allons examiner les principales dispositions, représente, par rapport au projet de 1911 aussi bien qu'à la législation antérieure, un progrès des plus sérieux.

*
* *

La loi provisoire du 29 avril 1330 pose d'abord dans son article premier, le principe du service obligatoire pour tous les sujets ottomans mâles. Seuls les membres de la dynastie impériale en sont exemptés.

L'obligation militaire commence avec l'année qui suit celle au cours de laquelle l'intéressé a eu dix-huit ans accomplis (1), mais les hommes se trouvant dans leur dix-neuvième ou vingtième année ne peuvent être appelés qu'en temps de guerre.

Une des innovations les plus importantes de la loi provisoire est la suppression de l'ancienne distinction entre l'*armée active* (*nizam*) et l'*armée de réserve* (*rédif*). Même les termes de *nizam* et de *rédif* disparaissent du texte légal qui ne prévoit plus que deux catégories, l'*armée active*, désignée désormais sous le nom de *muvazzaf* (2), et la *mi-*

(1) On se rappelle que l'année administrative ottomane, dite *année financière*, commence le 1er mars vieux style (14 mars nouveau style).

(2) Si l'on s'en rapporte à son sens étymologique (troupe *soldée*), le terme *muvazzaf* serait impropre, en tant que désignant l'ensemble du service dans l'armée active, mais il était depuis longtemps devenu synonyme de *nizam*.

lice qui conserve l'ancienne dénomination de *mustahfiz* (1).

Cette modification a eu pour conséquence la suppression des cadres permanents du *rédif*. Les affaires concernant le recrutement qui, autrefois, constituaient en temps ordinaire, l'occupation principale de ces cadres sont désormais confiées à des *services du recrutement* de corps d'armée et de division (2), auxquels sont subordonnés des *bureaux de recrutement* (*ahz i'askier chou'béleri*) qui rempliront les fonctions précédemment dévolues aux commandements des bataillons de *rédif*.

La durée du *service sous les drapeaux*, ou service actif proprement dit, n'est plus fixée uniformément pour tous les conscrits de l'armée de terre ; mais conformément à un principe admis dans plusieurs Etats, notamment en Russie, en Allemagne, en Roumanie, Bulgarie et Serbie, elle est déterminée selon les nécessités de l'instruction dans les différentes armes. Les hommes affectés à l'infanterie et au train resteront seulement *deux ans* sous les armes, ceux affectés à la cavalerie, à l'artillerie, au génie et à la gendarmerie, *trois ans*, et les recrues de la marine, *cinq ans*.

Les hommes ainsi astreints à un service actif prolongé voient diminuer, à titre de compensation, la durée totale de leurs obligations militaires.

Les hommes ayant achevé leur temps de service sous les drapeaux, sont classés dans la *réserve de l'armée active* (*ihtiat*).

La durée du service dans les différents éléments des armées de terre et de mer se répartit de la façon suivante :

PÉRIODES DE SERVICE		Infanterie et train	Autres armes	Marine
Armée active	Sous les drapeaux.....	2 ans	3 ans	5 ans
	Dans la réserve...	18 »	17 »	7 »
	Total.....	20 ans	20 ans	12 ans
Milice.....		5 »	»	5 »
Durée totale des obligations militaires...		25 ans	20 ans	17 ans

Les hommes ayant accompli douze années dans l'armée de

(1) Les écrivains ottomans, et à leur imitation, certains Occidentaux transcrivent *mustahfiz* en français par *armée territoriale* et en allemand par *Landwehr*. En réalité, si l'on considère l'âge des hommes composant cet élément, et le fait que son organisation n'est prévue, en temps de paix, que d'une façon tout à fait sommaire, on trouvera qu'il correspond plutôt au Landsturm allemand.

(2) Voir à ce sujet notre article sur les *Nouvelles formations de l'armée ottomane* dans le numéro du 16 février 1914 des *Questions Diplomatiques et Coloniales*.

mer et sa réserve sont versés comme miliciens dans l'armée de terre.

Les durées indiquées au tableau ci-dessus, ont pour point de départ le 1er mars de l'année suivant celle dans laquelle l'intéressé a accompli l'âge de 20 ans ; cependant la durée du service sous les drapeaux est comptée à partir de l'incorporation, qui a lieu réglementairement au mois d'octobre.

En cas de nécessité, les hommes présents sous les drapeaux peuvent y être maintenus au delà du terme légal, par décret (*iradé*) rendu sur la proposition du ministre de la Guerre après avis du Conseil des ministres.

Les opérations du recrutement comprennent le *recensement* (*mou'ayéné i ibtidaié*, revue initiale), opéré par les soins des bureaux de recrutement avec le concours des autorités administratives et municipales et la *revision* (*mou'ayéné i intihaié*, revue finale), dans laquelle interviennent les conseils de revision ou *conseils de recrutement* (*ahz i askier medjlisleri*), formés, sous la présidence du fonctionnaire civil le plus élevé de la localité, du chef du bureau de recrutement, d'un fonctionnaire des Finances, du mufti et des dignitaires ecclésiastiques non musulmans, de deux membres élus du Conseil administratif de l'arrondissement et de deux membres du Conseil municipal du chef-lieu. Deux médecins (dont l'un peut être civil), ainsi qu'un officier de gendarmerie et un officier de marine chargés respectivement de désigner les recrues à affecter à la gendarmerie ou à l'armée de mer, sont adjoints au conseil, mais n'ont voix délibérative que sur les questions concernant leur spécialité.

Les plaintes relatives aux opérations et aux décisions des Conseils de recrutement sont portées devant des *Commissions de contrôle* constituées dans chaque service de recrutement divisionnaire sous la présidence du chef de ce service et composées d'un représentant de l'autorité militaire, d'un représentant de l'autorité civile et de deux médecins militaires.

Le conseil classe les jeunes gens en quatre catégories : 1° aptes au service armé ; 2° aptes au service non armé (service auxiliaire) ; 3° à ajourner à l'année suivante ; 4° impropres au service.

La deuxième catégorie résulte d'une innovation importante qui semble imitée du système introduit en France par la loi de 1905. Les hommes reconnus aptes au service non armé sont, en effet, susceptibles d'être incorporés, comme ceux de la première catégorie.

Les hommes des deux premières catégories prennent part séparément à un tirage au sort qui a pour but de déterminer l'ordre dans lequel ils seront appelés au cas où l'on n'incorporerait pas la totalité des inscrits disponibles. La loi prévoit, en effet, que les hommes reconnus aptes au service armé ou non armé sont appelés dans la mesure nécessaire pour combler les vides résultant du renvoi de la classe ayant terminé son temps de service sous les drapeaux. Les hommes en excédent, s'il en reste, sont laissés en congé dans leurs foyers et constituent une *réserve de recrutement* dans laquelle on peut puiser pour combler les vacances qui se produiraient ultérieurement et maintenir les effectifs présents aux chiffres réglementaires.

Une autre innovation des plus importantes, apportée par la nouvelle loi, est la suppression complète des dispenses à titre de soutien de famille ou, suivant l'expression turque, de *sans soutien* (1).

Les hommes se trouvant dans cette situation seront désormais soumis à la règle générale (2); mais, par une nouvelle imitation de la législation française, ceux des membres de leur famille qui, en raison de leur âge, de leurs infirmités et de leur manque de ressources, seraient hors d'état de pourvoir à leur subsistance, recevront un secours variable selon les situations, mais qui ne peut être inférieur à 30 piastres par personne et par mois (soit 0 fr. 22 par jour).

Le même droit existe pour les familles des hommes en congé, réservistes et miliciens, appelés sous les drapeaux pour une durée supérieure à quarante et un jours.

La loi du 29 avril ne pousse cependant pas jusqu'à ses dernières limites le principe de l'égalité des charges militaires. Outre les différences déjà constatées en ce qui concerne le service dans les diverses armes, elle admet trois cas de réduction du service sous les drapeaux :

1° Le *service d'un an* accordé aux instituteurs et professeurs de toutes les écoles autorisées par le ministre de l'Instruction publique aux élèves diplômés des établissements d'enseignement supérieur, des lycées et des collèges à sept classes de l'Etat, des écoles privées contrôlées par l'Etat et dont l'enseignement et les examens répondent à ceux des écoles publiques, et des écoles

(1) Le principe admis en pareille matière était que l'homme appelé au service militaire devait laisser dans sa famille, comme soutien (*mou'in*), un autre homme capable de s'occuper de ses affaires et de celles de ses parents. S'il ne le pouvait pas, l'homme appelé se trouvait *sans soutien* (*mou'insiz*) et devait rester lui-même.

(2) Une loi provisoire du 18 février (3 mars) dernier a déjà prescrit l'appel sous les drapeaux, mais pour un an seulement, des soutiens de famille, nés de 1306 à 1309, c'est-à-dire ayant actuellement de 21 à 24 ans.

étrangères de même degré, à condition que leurs diplômes ou certificats soient homologués au ministère de l'Instruction publique, aux élèves ecclésiastiques des divers cultes.

Les étudiants en médecine et en pharmacie peuvent faire six mois aux conditions ordinaires, à l'âge de 21 ans, puis six autres mois dans un hôpital militaire après avoir terminé leurs études.

2° *Le volontariat d'un an.* — Ce service est accessible aux jeunes gens qui justifient seulement des connaissances correspondant à 5 classes de collège, mais qui satisfont en outre aux conditions suivantes :

a) Appartenir à des familles notables ou être fils de fonctionnaire en activité ou en retraite.

b) Verser une somme de 25 livres turques (570 francs), ou, dans les armées montées, fournir un cheval de valeur correspondante.

c) Contracter son engagement au moment des opérations du recrutement dans l'année qui suit celle où l'intéressé a eu 19 ans accomplis.

Les jeunes gens accomplissant le service d'un an pour l'une des causes ci-dessus, et qui auront satisfait aux conditions prévues par le règlement sur les officiers de réserve, pourront être nommés à cette situation sur la proposition de leur chef de corps.

3° *L'exonération partielle à prix d'argent* (*bedel i nakdi*). Des considérations fiscales, sans doute (1), ont conduit à conserver cette institution peu en harmonie avec le reste de la loi. Les jeunes gens qui verseront 50 livres turques soit 1.140 fr.) seront seulement astreints à une période d'instruction de six mois accomplie dans le corps de troupe d'infanterie le plus voisin de leur domicile; ils seront ensuite envoyés en congé. Ils passent dans la réserve avec les hommes de leur classe et sont soumis alors aux mêmes obligations. Contrairement à ce qui avait lieu précédemment, le paiement de la taxe d'exonération dispense seulement d'une partie du service sous les drapeaux en temps de paix et ne confère aucune immunité en cas de mobilisation.

On trouve encore dans la loi quelques dispositions spéciales relatives à des cas particuliers. Si un homme ou une femme veuve ont eu deux fils morts au service, les autres fils, s'il en existe, ne sont astreints qu'à un an de service.

---

(1) Au budget de 1328 (1911-1912) les recettes du *Bédel i nakdi* (armée active et réserve) étaient évaluées à 1.075.430 livres turques, soit environ 24 millions et demi de francs.

Les hommes condamnés à cinq ans de travaux forcés ou à une peine plus grave sont exclus de l'armée.

Les hommes des tribus nomades servant dans les régiments de *cavalerie de réserve* (nouvelle dénomination des anciens régiments *hamidié*) sont soumis à des règlements spéciaux.

Les hommes des tribus nomades devenues sédentaires restent dispensés du service militaire.

Les immigrés (*mohadjirs*) ne sont soumis aux obligations militaires, selon leur âge, que six ans après leur établissement en Turquie.

D'une manière générale, les hommes n'accomplissant pas le service militaire dans les conditions fixées par la loi, comme les hommes physiquement impropres au service militaire, les ajournés, les hommes en excédent laissés en congé, les exclus en raison d'une condamnation infamante, sont astreints au paiement d'une *taxe militaire* (*verghi i askéri*) pour les années pendant lesquelles ils n'ont pas accompli le service militaire suivant la loi commune.

La taxe militaire se compose d'une partie fixe de 50 piastres (11 fr. 40) par an, et d'une partie variable calculée à raison de 5 % sur l'impôt foncier, de 1 1/2 % sur les patentes et de 1 % sur les traitements relatifs à un emploi public.

La loi prévoit que les hommes en congé, les réservistes et les miliciens peuvent être appelés sous les drapeaux en cas de mobilisation générale ou partielle, ou bien, en temps ordinaire, pour des périodes d'instruction, des manœuvres en vue du maintien de l'ordre. Pas plus que les précédentes, la nouvelle loi ne détermine le nombre ni la durée des périodes d'instruction. Cette question fera vraisemblablement l'objet d'un règlement spécial remplaçant l'ancien règlement sur le service dans le *rédif*.

*
* *

La réduction à deux ans du service sous les drapeaux dans l'infanterie avait été réclamée par un grand nombre de députés au cours de la discussion du projet de 1911. Elle pose le grave problème de la formation des gradés qui, actuellement, laissent beaucoup à désirer.

L'incorporation des hommes du service non armé et des soutiens de famille permettra d'obvier à la diminution d'effectif résultant de la réduction du service dans l'infanterie. En effet, selon une affirmation apportée en 1911 à la tribune de la Chambre par Mahmoud Chevket pacha, alors ministre de la

Guerre, près de la moitié des jeunes gens ayant l'âge du recrutement échappaient, quoique valides, au service actif comme soutien de famille ou pour d'autres motifs également supprimés actuellement. Le déchet en résultant aurait atteint, au dire du ministre, de 115.000 à 120.000 hommes, et c'est l'une des raisons qu'il invoquait contre la réduction du temps à passer sous les drapeaux.

La loi consacre très judicieusement le principe de la permanence des effectifs en permettant de laisser dans leurs foyers les hommes en excédent et de les appeler ensuite à mesure que des vides se produiront.

La suppression des cadres permanents de *Rédif* constitue aussi, comme nous le faisions remarquer au mois de février en parlant des nouvelles formations de l'armée active, une simplification importante. Mais il sera nécessaire que l'on prenne des mesures efficaces en vue de la constitution d'un corps d'officiers de réserve permettant d'encadrer, dans de bonnes conditions, les unités formées à la mobilisation, sans être obligé d'entretenir, en temps de paix, un nombre exagéré d'officiers actifs en excédent des cadres normaux. Il semble que cette importante question ne soit pas encore sortie de la période des tâtonnements.

Enfin, si le maintien de l'exonération partielle à prix d'argent est en désaccord avec l'esprit général de la loi, on doit remarquer que cette exonération ne s'applique plus qu'au service en temps de paix et qu'on ne pourra plus voir à l'avenir, comme en 1912, si les mêmes circonstances se représentaient, les Ottomans riches s'empressant de payer la taxe qui les dispenserait de concourir à la défense de leur pays.

En somme, on peut compter la nouvelle loi de recrutement parmi les mesures les plus importantes et les plus utiles qui aient été prises depuis 1909 pour la réorganisation de l'armée ottomane.

E. N.

L'OCCUPATION DE LA RÉGION DE TAZA

La liaison entre le Maroc occidental et l'Algérie est aujourd'hui effective : les colonnes mises en mouvement au cours de la première quinzaine de mai ont assuré le contact entre les troupes de Fez et celles de la Moulouïa. Ainsi se trouve réalisée une opération dont nous avons souvent montré l'importance capitale et la possibilité d'exécution. Nos lecteurs se souviennent peut-être que, dès 1911 (1), nous insistions pour que nos troupes des confins algéro-marocains marchassent sur Fez.

Le dégagement de la trouée de Taza a cependant été longtemps différé ; mais ce retard ne semble avoir eu que de lointains rapports avec la politique locale indigène ; par une coïncidence singulière, la question de Taza « s'est trouvée mûre » le jour où les élections législatives françaises se terminaient par les scrutins de ballottage.

En fait, les indigènes, ne croyaient plus guère à notre marche en avant ; ils ont marqué quelque surprise, et malgré un très sérieux déploiement de forces qu'on ne saurait trop approuver, la poudre a parlé ; l'on se demande alors quel avantage réel nous avons trouvé à ne pas entrer à Taza en même temps qu'à Msoun ; la liaison, si elle avait été réalisée il y a un an, aurait évité depuis cette époque les majorations d'effectifs et de dépenses dues à la séparation du Maroc en deux territoires n'ayant entre eux aucune communication.

*
* *

Depuis l'occupation de Msoun par les troupes du Maroc oriental et de l'Arba de Tissa par celles du Maroc occidental, la situation était la suivante dans la trouée de Taza (2).

La kasbah de Msoun constituait la limite de notre occupation de la vallée de la Moulouïa : depuis la frontière algérienne, notre domination était essentiellement marquée par le chemin de fer à voie de 0 m. 60, dont la ligne, terminée en mars 1914 jusqu'à Msoun, permettait dans les meilleures conditions le transport des approvisionnements. C'est le long

(1) *Questions Diplomatiques et Coloniales*, 16 mai 1911, page 577 ; JEAN POSTEN : Les voies d'accès à Fez.

(2) Voir la carte ci-jointe.

de cette voie ferrée qu'étaient installées les garnisons principales: *Oudjda* à 15 kilomètres de la frontière, occupé depuis 1907, centre administratif du Maroc oriental, *Aïoun-Sidi-Mellouk*, *Taourirt* à 110 kilomètres d'Oudjda (pont de 135 mètres sur l'Oued-Za), *Guercif* où la ligne franchit la Moulouïa (pont de 125 mètres) à 163 kilomètres d'Oudjda, *Safsafat*, enfin *Msoun* à 201 kilomètres d'Oudjda. Des gares fortifiées, abritant, tous les 12 kilomètres environ, de petits détachements, complétaient cette arête dorsale de notre occupation militaire.

Les tribus échelonnées le long de la voie ferrée se tenaient depuis longtemps dans la plus parfaite tranquillité : toutes celles de la rive droite de la Moulouïa pouvaient être considérées comme soumises sans arrière-pensée. Sur la rive gauche il en était de même des Haouara qui avaient accueilli nos ouvertures bien avant l'occupation de Msoun en mai 1913 ; mais les tribus plus au Nord, Beni-bou-Yahi et Metalsa, irréductibles parce qu'installées à cheval sur la frontière espagnole, continuaient à lancer contre nos postes de petites bandes de pillards pouvant devenir gênantes à l'occasion ; le poste de *Nkhila* était chargé de les surveiller. Au Sud, la grande tribu des Beni-Ouaraïn était moins hostile; obligée de conserver sur la moyenne Moulouïa la jouissance de ses pâturages d'hiver et à l'Ouest l'accès du grand marché de Fez, elle avait promis de rester sur la réserve; son intérêt bien entendu nous garantissait qu'elle tiendrait parole ; elle était d'ailleurs observée par les forces réunies à Safsafat, au débouché du Mlillo, et dans la région de *Debdou*.

Sur le front, Branès de Meknasa et Riata de Taza n'avaient plus dirigé d'hostilités contre nos postes depuis plusieurs mois: ils venaient sans trop de difficulté apporter leurs denrées aux deux marchés hebdomadaires de Msoun ; des relations précises avaient été nouées avec eux.

Dans la « région » de Fez, la situation était moins satisfaisante; la création du poste de l'*Arba de Tissa*, au centre des Hiaïna, avait permis de maintenir dans l'obéissance la presque totalité de cette tribu. Mais au Nord, les petites tribus de la vallée de l'Ouarra, Djaïa, Mziath, Senhadja..., gardaient une attitude équivoque, fréquentant le marché de Fez, accueillant même nos officiers en tournée, mais sans fournir d'autres gages : quelques fractions, inféodées au chérif Adjami, le chef des harkas lancées à l'assaut de Fez en 1912, restaient franchement hostiles. A l'Est, les Tsoul et les premières fractions des Riata, trop éloignées du poste, n'avaient que des relations vagues avec nos officiers de renseignements.

MER MÉDITERRANÉE
Melilla (Esp)
Is Alhucemas (Esp)
I Peñon de Velez (Esp)
Is Zaffarines (Esp)
Cap de l'Eau
GUELAIA
Selouan
Pl de Garet
KEBDANA
ALGÉRIE
R I F
Dj Tiziran
Dj Beni Hasen
Pl de Guerouaou
Dj Kerket
BENI BOU YAHI
Beni Znâsen
Ma Klila
Sidi Mellouk
Cr Berteaux
Guiliz
Nkhila
Tacurirt
Zekkara
Merada
Guercif
Oglat Naja
Pl Tafrata
Debdou
Mahiridja
Plateau à 1400
Ed Dahra
Arba Tissa
Meknasa
Msoun
Taza
Dj Tazekka
Fez
Sefrou
AÏT YOUSSI
BENI SADDEN
BENI QUARAÏN
HIAINA
RIATA
BRANES
HAOUARA
Kil 0 50 100

Le Rif, toujours inoccupé, fournissait aux éléments fanatiques des Tsoul, Senhadja, etc., quelques partisans et des armes provenant des tribus turbulentes de la zone espagnole.

*
* *

Au printemps de 1914, quand la belle saison reparut, la « région » de Fez voulut accentuer son action politique et préparer sa progression matérielle en améliorant les pistes vers Taza. Un camp fut installé à *Zrarka*, à 18 kilomètres à l'Est de l'Arba de Tissa. Le 24 mars, ce camp était attaqué par quelques contingents Tsoul, Riata et Senhadja. La faiblesse de nos effectifs présents n'ayant pas permis une riposte immédiate, les attaques se renouvelèrent: dans la nuit du 25 au 26 nous perdions deux tués, un capitaine et un légionnaire. Le groupe mobile de Tissa, reconstitué avec des éléments appelés de Fez, arriva alors sous les ordres du colonel Bulleux et repoussa les Tsoul jusqu'à l'Oued-Recifa, leur infligeant quelques pertes, et ayant lui-même un Sénégalais tué et huit blessés. Le calme se rétablit autour du poste, mais des rassemblements hostiles restèrent campés à faible distance.

Quand la marche sur Taza eut été décidée, les dispositions suivantes furent arrêtées : la jonction entre les troupes du Maroc oriental et celles du Maroc occidental aurait lieu, non pas à Taza qui, adossé à la montagne, est dans une position excentrique par rapport à la piste makhzen d'Oudjda à Fez, mais à une dizaine de kilomètres plus au Nord, sur la route même, jalonnée par Msoun, par les deux Meknasa (le Meknasa supérieur marqué sur la carte ci-jointe, et Meknasa-Tahtania ou inférieur, qui se trouve à une douzaine de kilomètres plus à l'Ouest), par Souk-el-Had-Tsoul sur l'Oued-Amellil, par Tletabou Aban, etc... Au préalable, les troupes de Fez dégageraient le flanc nord de leur ligne d'opérations, puis entreraient chez les Tsoul par Zrarka et Souk-el-Had-Tsoul, d'où elles se dirigeraient sur Meknasa, évitant ainsi les ravins propices aux embuscades qui se trouvent entre Souq-el-Had et Taza, et que tous les Marocains connaissent pour avoir permis les surprises célèbres du sultan Moulay el Hàsen en 1876, puis des caïds de la mehalla du Menebbih à leur retour de Taza en 1903. Les troupes d'Oudjda faciliteraient ce mouvement en se portant dans un premier bond de Msoun à Taza, puis sur Meknasa-Tahtania, et au besoin sur l'Oued-Amellil, pour faire tomber la résistance des Tsoul pris en partie à revers. Les ravitaillements seraient assurés par Oudjda, en raison des facilités données par le chemin de fer et par le terrain, qui reste résistant à l'Est de l'Oued-

Amellil, tandis qu'il est rendu impraticable par les pluies dans la vallée inférieure de l'Inaouen.

Enfin, pour éviter que des fanatiques affluent des autres régions troublées du Maroc vers le théâtre des opérations, des ordres étaient donnés pour que nos autres troupes montrassent une certaine activité vers Sefrou, chez les Beni M'guild et chez les Zaïan. On put même espérer que les Espagnols contribueraient à retenir chez eux les derniers éléments d'agitation ; les journaux annoncèrent que le général Jordana, commandant à Melilla, porterait un détachement de Aïn-Zahio à Hassi-Berkan (1), pesant ainsi directement sur les Beni-bou-Yahi. La nouvelle s'est trouvée confirmée.

*
* *

L'exécution de ce plan s'est développée sans incident notable.

Le général Gouraud, commandant la « région » de Fez, renforcé par des troupes venues de Rabat, concentra ses forces à l'Arba de Tissa à la fin d'avril. La colonne comprenait : 23 compagnies d'infanterie, 13 pelotons de cavalerie, 6 sections d'artillerie. Nos troupes quittaient le 30 à minuit le camp de Tissa, articulées en 3 groupes de manœuvre, et se dirigeaient au Nord, vers l'Ouerra. Le Rougui de Fichtala était signalé sur la rive droite de la rivière, à la tête de pillards dont le nombre ne dépassait pas un millier de fusils.

L'avant-garde surprenait une fraction dissidente des Hiaïna et la razziait.

Puis la colonne poussait vers l'Ouerra et établissait le soir même (30 avril) son camp à Bou-Sbellou, à 30 kilomètres au Nord de Tissa. Elle était alors en vue des hauteurs où s'accrochait comme un nid d'aigle le village du chérif Adjami, auprès duquel campait le Rougui.

Le 1er mai, la colonne franchissait l'Ouerra ; elle enlevait à la baïonnette le camp du Rougui et Dar-el-Adjami ; les murailles du village étaient détruites à la mélinite. Au moment où nos troupes se disposaient à rentrer au camp de Bou-Sbellou, des contingents de Djaïa, Mezziat tentèrent une diversion contre l'arrière-garde. Un vigoureux retour offensif arrêta net les dissidents, et la colonne parvint à Bou-Sbellou sans être inquiétée.

Nos pertes étaient de 9 tués et 25 blessés ; celles de nos

(1) Hassi-Berkan est à mi-chemin entre Selouan et Mechra-Khla (sur la Moulouïa). Aïn-Zahio est chez les Kebdana.

adversaires de 70 tués. Le tir de l'artillerie, particulièrement efficace, avait favorisé la progression des troupes.

Le 2 mai, le général Gouraud restait au camp de Bou-Sbellou, où il recevait les mandataires de ses adversaires de la veille venus pour solliciter l'aman. La sévère leçon ainsi infligée aux partisans du Rougui assurait la tranquillité de la région, et permettait de reporter vers l'Arba de Tissa et Zrarka les forces de la région de Fez, désormais assurées de ne plus être inquiétées sur leur flanc gauche.

*
* *

Le 10 mai, les troupes de Msoun et celles de Zrarka se mettaient simultanément en mouvement.

A l'Est, la colonne du général Baumgarten s'était constituée en 2 groupes : l'un formé à Msoun sous les ordres du colonel Boyer, l'autre à Guercif sous les ordres du colonel Pierron. Le vendredi 8 mai, le groupe de Guercif se porte à Msoun, où le général Baumgarten arrive le samedi pour prendre la direction des opérations. Il dispose au total de 7 bataillons, 3 groupes francs, 5 escadrons réguliers, 2 makhzens, 3 batteries dont 2 de campagne, une section de projecteurs et les services.

Le 10, le groupe Boyer lève le camp à minuit et part en avant-garde sous la protection des makhzens et d'un goum d'Haouara. Le groupe Pierron suit à 4 heures avec le convoi. La marche s'effectue en pleine nuit dans les meilleures conditions de rapidité, si bien qu'au jour, lorsque les Marocains découvrent le mouvement de nos colonnes, celles-ci sont déjà en vue de Taza. On n'a pas encore tiré un coup de fusil et l'avant-garde se dispose à entrer dans la ville, quand on aperçoit quelques Marocains armés s'apprêtant à ouvrir le feu : ces groupes sans cohésion, des Mtarka, ne tiennent pas longtemps : l'artillerie du colonel Boyer ayant envoyé quelques obus sur leurs ksour, ils disparaissent. Cependant on allait rencontrer une résistance un peu plus sérieuse : les Beni Oudjan, fraction des Riata, après quelques instants d'incertitude, se portent rapidement dans les jardins entourant Taza, et ouvrent le feu sur nos auxiliaires : habilement dissimulés, ils dirigent contre nos hommes une vive fusillade. Les makhzens, le goum et les spahis marocains, soutenus par l'artillerie, foncent sur eux et suffisent à les déloger. Les Beni Oudjan, cruellement décimés, se dispersent.

Il n'y a pas d'autre résistance : le général Baumgarten, prenant la tête de la colonne d'avant-garde, entre dans Taza

avec le cérémonial militaire accoutumé, et à 11 h. 50 le commandant des troupes du Maroc oriental fait hisser le drapeau tricolore sur Taza.

La majorité des habitants ne cachaient pas la satisfaction que leur causait l'arrivée de nos troupes qu'ils souhaitaient depuis longtemps : le 11 mai, le général Baumgarten réunissait les notables et leur annonçait qu'il prenait possession de la ville au nom du sultan. La télégraphie sans fil fonctionnait aussitôt entre Taza, Msoun et le camp Gouraud. L'occupation de la ville ne nous avait coûté que 4 goumiers tués et 13 blessés, dont 4 grièvement atteints.

*
* *

De son côté, le général Gouraud s'était porté le 10 mai contre les Tsoul, en abordant le massif de Tfazza placé directement à l'Est de Zrarka, au delà de l'oued Recifa. Sa colonne avait été portée à 30 compagnies d'infanterie, 9 sections de mitrailleuses, une compagnie montée, 15 pelotons de cavalerie, 9 sections d'artillerie, 3 sections du génie, une escadrille d'avions, soit environ 6.000 hommes. Ces forces, toujours articulées en 3 groupes, s'emparaient à 8 heures du matin de la première crête de Tfazza. Une deuxième position, installée par les Tsoul à l'intérieur du massif, était à midi entre les mains de nos troupes, qui redescendaient ensuite lentement vers le Sud, pour camper le soir sur les bords de l'oued Amellil, à 16 kilomètres au Sud-Est du poste de Zrarka, et à 28 kilomètres environ de Taza. Les pertes des rebelles étaient sérieuses ; nous avions de notre côté 7 tués, dont 5 Européens, parmi lesquels un officier, et 30 blessés, dont 12 Européens et un officier.

Le 11 mai, la colonne se portait contre un rassemblement signalé à 6 kilomètres au Sud de l'oued Amellil : cette harka de Riata se retirait sur la rive gauche de l'Inaouen, et les troupes françaises rentraient au bivouac de l'oued Amellil sans avoir tiré un coup de fusil, après avoir décrit un cercle de 12 kilomètres pour nettoyer les approches du camp.

*
* *

Dès le 11, le général Baumgarten, rejoint à Taza par le groupe Pierron et le convoi, tenait prête une colonne légère comprenant 12 compagnies, 4 escadrons, 2 batteries, les makhzens et le goum des Haouara. Les offres de soumission affluaient des Riata, des Branes, des Meknasa. A l'arrière, nos postes de Nkhila, Debdou et Safsafat signalaient que le plus

grand calme persistait chez les Beni-bou-Yahi et chez les Beni-Ouaraïn. Des convois apportaient de Msoun des suppléments de vivres et des munitions.

La colonne Gouraud eut au contraire à livrer, le 12 mai, un nouveau combat : apprenant que les Tsoul, au nombre de 3.000 ou 4.000, occupaient sur la rive gauche de l'oued Amellil les hauteurs dominant le pays Tsoul, le général se porta le 12, à 4 heures du matin, contre cette nouvelle position formée de 3 crêtes étagées : les deux premières furent enlevées sans difficulté ; la principale, celle des Beni-Frasen, nécessita un effort violent qui dura jusqu'à midi. Les Tsoul, culbutés, s'enfuirent par le revers nord, laissant sur le terrain 200 tués. Nos pertes étaient de 9 tués, dont 7 Européens (1 officier) et de 30 blessés dont 16 Européens. Parmi les blessés, 4 officiers européens et un indigène. Presque toutes les fractions Tsoul offraient aussitôt leur soumission.

Le 13 mai, le général Lyautey rejoignait le général Gouraud à l'oued Amellil : un jour de repos était donné aux troupes et le 15 la colonne se dirigeait sur Meknasa-Tahtania où le général Baumgarten s'était déjà porté avec son groupe mobile. La jonction, quelque peu retardée par la colonne Gouraud qui avait à attendre un convoi de ravitaillement, s'effectuait le 16 mai, à 11 heures, au point dit Bab-Hamama, à 10 kilomètres à l'Ouest de Meknasa-Tahtania, et à égale distance à l'Est du camp de l'oued Amellil.

Le 17 mai, les colonnes réunies faisaient leur entrée solennelle à Taza ; les forces françaises, comprenant environ 16.000 hommes, étaient passées en revue par le général Lyautey. Celui-ci, parti pour Msoun le 18 avec le général Baumgarten, gagnait Oudjda par le train, et après vingt-quatre heures rentrait à Taza. La liaison se trouvait consacrée par ce voyage, que complètera, dit-on, une visite ultérieure du sultan Mouley Youssef à Oudjda.

Aux dernières nouvelles la situation à Taza restait entièrement satisfaisante ; on y organisait le poste, que commandera le colonel Boyer, et qui sera désormais notre centre d'action dans la région.

ARMATTE.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

LES AFFAIRES D'ORIENT

La question albanaise.

LA CONVENTION DE L'ÉPIRE

Les négociations engagées à Corfou entre la Commission internationale de contrôle, représentant le gouvernement albanais, et les délégués de l'Epire, MM. Zographos et Carapano, ont enfin abouti à une entente faite de concessions mutuelles. Le 16 mai, après une dernière séance de discussion, MM. Zographos et Carapano se sont rendus à Santi-Quaranta afin de soumettre aux principaux chefs de la résistance épirote la liste des garanties obtenues et des concessions consenties par eux; ils sont rentrés à Corfou le soir même avec l'approbation de leurs compatriotes et l'accord définitif a pu être signé le dimanche 17 mai. En voici le texte :

La gendarmerie sera locale et ne pourra être employée en dehors de l'Epire, sauf le cas de force majeure reconnu par la Commission internationale.

La pleine liberté religieuse est reconnue.

Les langues grecque et albanaise seront enseignées dans les trois classes primaires; la langue grecque sera admise dans l'administration et devant les tribunaux d'Epire; la correspondance avec le gouvernement central de Durazzo sera faite en albanais.

Les deux districts administratifs de Korytza et d'Argyrocastro seront dirigés par des gouverneurs chrétiens nommés par le gouvernement albanais; deux conseils administratifs seront élus au suffrage universel. Il est probable que les gouverneurs seront responsables devant ces conseils.

Les réclamations des habitants de Chimarra seront soumises au puissances.

Le gouvernement albanais octroiera une amnistie générale.

Les forces épirotes originaires du pays resteront sous les armes afin de former le noyau d'une nouvelle gendarmerie sous le commandement de leurs officiers. Les volontaires étrangers quitteront le pays.

Le nouvel état de choses sera organisé et surveillé dans son application par la commission internationale qui se rendra à Chimarra.

L'exécution et le maintien desdites clauses seront garantis par les puissances.

L'ARRESTATION D'ESSAD PACHA. — L'INSURRECTION A DURAZZO.

A l'heure même où les négociateurs de Corfou signaient la convention destinée à ramener la paix dans les régions troublées de l'Epire,

l'insurrection éclatait aux portes de Durazzo, et le prince Guillaume faisait arrêter par ses propres soldats son ministre de la Guerre Essad pacha, cet Essad pacha qui était aller le chercher en Allemagne pour lui donner l'investiture souveraine et l'avait ramené solennellement en Albanie, en se proclamant le plus loyal et le plus dévoué de ses sujets. Puis le lendemain, le prince Guillaume, craignant à son tour pour sa sécurité personnelle, et affolé par les progrès des insurgés, quittait précipitamment son palais et se réfugiait avec sa famille et les personnages de sa suite à bord du croiseur italien *Misurata*. Depuis, le prince a réintégré son palais de Durazzo, mais après avoir accepté par écrit toutes les revendications de ses sujets révoltés; et il se fait garder prudemment par un détachement de marins italiens. Sur les causes véritables qui ont déterminé cette tragi-comédie, on ne sait encore rien de précis. On a raconté que la disgrâce d'Essad pacha avait été provoquée par des conflits de préséance entre le ministre de la Guerre et le grand maréchal de la Cour, auquel Essad aurait voulu faire boire une tasse de mauvais café. On a dit aussi que le prince Guillaume n'avait pu se débarrasser d'Essad pacha qu'en lui signant un chèque de 60 millions. On a dépeint d'une façon terrifiante la panique bouleversant la population de Durazzo, et on a parlé de 60 mille insurgés, marchant à l'assaut de la capitale. On voit combien tous ces racontars sont peu dignes de foi. A Vienne et à Rome, les esprits sont très excités. Les journaux de la monarchie accusent la diplomatie italienne d'avoir machiné tous ces événements, de s'être servie d'Essad pacha pour tenter d'éliminer le prince de Wied, et d'avoir contribué à le rendre ridicule en le poussant à s'enfuir de sa capitale. De leur côté, les ournaux italiens accusent le gouvernement de Vienne d'avoir projvoqué l'insurrection, et affirment avoir des documents photographiques montrant la maison d'Essad pacha canonnée par des artilleurs autrichiens. A Berlin, naturellement, on s'efforce de calmer cette excitation des deux alliés et l'on assure que l'entente n'a cessé de régner entre les cabinets de Rome et de Vienne. Il est peu probable en effet que l'affaire albanaise risque de provoquer un conflit sérieux entre l'Autriche et l'Italie; il n'en reste pas moins que la situation est singulièrement compliquée et même inquiétante, et mérite d'être surveillée attentivement par la Triple Entente.

L'ouverture du Parlement ottoman.

Le Parlement ottoman a tenu sa séance solennelle d'ouverture le 14 mai, en présence du sultan, du prince héritier, des princes impériaux, du grand vizir, des ministres et du corps diplomatique. Le discours du Trône a été lu par le premier secrétaire du palais, Fuad bey, et écouté debout par les sénateurs et les députés. Ce document assez long, commence par le rappel des événements tragiques qui se sont succédé depuis le 4 août 1912, date de la clôture du précédent

Parlement, et qui ont si profondément bouleversé l'empire ottoman. Il parle ensuite de la question des îles de l'archipel, dit l'impossibilité pour la Turquie d'abandonner à la Grèce des territoires dont la possession lui est indispensable pour assurer la tranquillité de l'Anatolie, et exprime l'espoir que la question sera enfin résolue d'une manière conforme aux intérêts essentiels de l'empire. Il proclame la nécessité de réorganiser l'administration des vilayets et de la soumettre à l'inspection sévère des contrôleurs internationaux. Il insiste sur l'urgence de posséder une flotte puissante et une armée solidement constituée et bien exercée. Il conclut ainsi par un exposé de la situation financière et des mesures prises par la Porte à cet effet :

Grâce à l'appui amical du gouvernement français, un important emprunt a été conclu à Paris, en vue de liquider la dette flottante.

Dans le but que l'empire puisse bénéficier de sources de revenus, des négociations ont été engagées avec certaines grandes puissances.

Les négociations avec la France ont abouti; celles avec l'Angleterre sont près de se terminer.

Le gouvernement a le ferme espoir que les accords aboutiront aussi avec l'Allemagne et la Russie.

Notre politique étrangère, fondée sur le principe de l'entière sauvegarde de nos droits, jointe au respect des droits d'autrui, comporte comme par le passé des relations cordiales avec les puissances amies.

Les sentiments réciproques de concorde et de paix font constater de tous côtés que la situation, au point de vue extérieur, se présente plus sereine et plus satisfaisante.

Après une assez longue discussion la Chambre a voté, le 23 mai, sa réponse au discours du Trône. Dans cette réponse la Chambre remercie tout d'abord le sultan de la convocation de l'Assemblée et se montre unanime à reconnaître la nécessité absolue de travailler en parfait accord avec le gouvernement au développement économique et intellectuel de l'Empire. Elle remercie la France de son concours financier qui a permis à la Turquie de se relever. Tout en affirmant ses sentiments pacifiques, la Chambre signale le mécontentement général provoqué par les massacres de l'élément musulman en Roumélie. L'Assemblée espère que le gouvernement prendra des mesures urgentes à ce sujet. La réponse au discours du Trône expose ensuite la nécessité absolue de développer l'armée et la marine. Elle approuve l'institution d'une haute cour martiale pour statuer sur les responsabilités résultant des revers militaires; elle demande que les pouvoirs de cette cour s'étendent aux hommes politiques responsables des malheurs du pays en raison des actes illégaux qu'ils ont commis à l'intérieur et du manque de perspicacité dont ils ont fait preuve dans la direction de la politique extérieure. La Chambre requiert pour ces hommes une punition exemplaire. La réponse au discours du Trône dit enfin que la Chambre espère voir l'Italie, respectant le traité de Lausanne, évacuer à bref délai les îles ; qu'elle approuve la politique pacifique suivie par le gouvernement; mais qu'elle espère

que le gouvernement saura recourir aux moyens nécessaires pour résoudre la question des îles occupées par la Grèce, dont la possession est indispensable à la Turquie pour assurer l'intégrité de l'Asie Mineure.

Le rapport de la Dotation Carnegie sur les deux guerres des Balkans.

La Dotation Carnegie pour la paix, sollicitée de faire entendre un cri de pitié pour les victimes des guerres balkaniques, avait, on le sait, constitué à Paris, sous la présidence de M. d'Estournelles de Constant, une Commission d'étude de la question. Cette Commission, dont firent partie des hommes de haute valeur intellectuelle et morale, appartenant aux Etats-Unis, à la France, à la Grande-Bretagne, à l'Allemagne, à l'Autriche et à la Russie, prit le parti de déléguer dans les Balkans une sous-commission composée de cinq membres : M. J. Godart, député de Lyon, pour la France; Dutton, professeur à l'Université Columbia (New-York), pour les Etats-Unis; Brailsford, pour la Grande-Bretagne; le professeur Schüking, de l'Université de Marbourg, pour l'Allemagne; le professeur Milioukoff, membre de la Douma, pour la Russie. A l'exception du professeur Schücking qui dut rétrogader à Belgrade, la sous-commission poursuivit son enquête en Serbie, en Grèce, en Macédoine, en Thrace, à Constantinople et en Bulgarie. A son retour à Paris, elle rendit compte des constatations qu'elle rapportait à la Commission plénière et la publication de son rapport fut décidée. Ce rapport, traduit en plusieurs langues, va paraître simultanément à Paris, aux Etats-Unis et en Angleterre, dans quelques jours. C'est après un rapide exposé des origines des deux guerres, le triste tableau des antagonismes séculaires des Turcs, des Grecs, des Serbes, des Bulgares, des Albanais, antagonismes déchaînés en fureurs d'extermination. Le rapport est précédé d'une introduction de M. d'Estournelles de Constant, sénateur, président de la Commission des Balkans, qui, loin d'être un réquisitoire plaide plutôt les circonstances atténuantes. Ces populations, longtemps opprimées, ont été victimes plus que coupables. Il faut les plaindre et les aider. La vraie coupable est l'Europe divisée, l'Europe qui n'a rien su prévoir, rien organiser, et qui n'a vu dans les Balkans qu'un marché de fournitures militaires; l'Europe qui, tout en arrivant, rendons-lui cette justice, à localiser la guerre, l'a rendue inévitable par ses incertitudes et ses rivalités. Le rapport forme un beau volume in-quarto, illustré, accompagné des cartes indispensables pour se reconnaître dans le dédale de ces nationalités inextricables.

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *La visite des souverains de Danemark à Paris.* — Le roi et la reine de Danemark, qui accomplissent en ce moment leurs visites d'avènement dans les capitales européennes, sont arrivés à Paris le 16 mai. Ils sont descendus au ministère des Affaires étrangères. Le soir de leur arrivée, un dîner de gala a eu lieu en leur honneur au palais de l'Elysée. Le président de la République et le roi de Danemark ont prononcé les toasts suivants :

TOAST DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Sire,

Laissez-moi remercier Votre Majesté et Sa Majesté la reine de leur visite, qui est, pour la France, un nouveau témoignage d'une précieuse amitié.

En continuant d'entretenir avec le royaume de Danemark les relations les plus cordiales, le gouvernement de la République demeure fidèle à des sentiments séculaires que mes prédécesseurs ont eu l'occasion de rappeler, il y a quelques années, aux rois Christian IX et Frédéric VIII, et dont je suis heureux de me faire, à mon tour, l'interprète.

La France éprouve pour le vaillant peuple danois autant d'admiration que de sympathie. Elle connaît les nobles exemples d'énergie et de travail qu'il n'a cessé de donner, elle a suivi avec intérêt les magnifiques progrès qu'il a réalisés dans ses méthodes culturales et le prodigieux développement de sa richesse commerciale ; elle a été surtout séduite par la puissance et l'originalité d'une production littéraire qui a contribué à familiariser le génie français avec le génie scandinave et à rapprocher davantage encore les âmes des deux nations.

Je sais combien, de son côté, le royaume de Danemark est accueillant pour tout ce qui lui vient de France, je sais en particulier combien Votre Majesté elle-même s'est montrée gracieuse vis-à-vis des écrivains, savants et artistes qui ont eu l'honneur d'être reçus par Elle à Copenhague.

Je la prie de croire que le gouvernement de la République fera tout ce qui dépendra de lui pour resserrer de plus en plus, dans l'avenir, les liens intellectuels et moraux qui unissent nos deux pays et pour fortifier encore leur amitié traditionnelle.

Je lève mon verre en l'honneur de Votre Majesté, de Sa Majesté la reine et de la famille royale.

Je bois à la prospérité du royaume de Danemark.

TOAST DU ROI

Monsieur le Président,

Les aimables paroles que vous venez de nous adresser et les sentiments sincères dont elles font preuve nous touchent profondément, la reine et

moi, et augmentent encore la vive gratitude que nous cause une réception aussi splendide et qu'on comprendra et appréciera dans mon pays.

Cet accueil cordial que la belle ville de Paris nous a fait aujourd'hui témoigne des liens d'amitié qui unissent le Danemark et la France. J'ai eu une preuve très touchante de cette amitié par les témoignages de sympathie que la France a bien voulu donner au peuple danois et à moi à l'occasion de la mort de mon bien-aimé père, pour lesquels je tiens à cœur d'exprimer mes remerciements les plus vifs.

J'ai une raison toute particulière pour aimer votre pays, car c'est bien au pays ensoleillé du midi de la France que les liens qui unissent la reine et moi ont été noués.

Il existe de longue date des relations amicales entre le Danemark et la France, dont le culte passionné du progrès fait toujours l'admiration du monde entier, et j'espère que cette visite sera prise comme témoignage du désir que j'ai, et des vœux que je forme pour que ces relations se resserrent toujours davantage.

C'est dans ces sentiments d'amitié que je lève mon verre à la santé du président de la République, au bonheur et à la prospérité de la France.

Les souverains, qui venaient de Londres, sont restés à Paris jusqu'au 19 mai. Ils se sont ensuite rendus à Bruxelles et de là à la Haye.

Allemagne. — *Le budget des Affaires étrangères au Reichstag.* — Le Reichstag a discuté, le 14 et le 15 mai, le budget des Affaires étrangères. M. de Bethmann Hollweg n'a pu, en raison de la mort de sa femme, prendre part au débat et c'est M. de Jagow qui a présenté l'exposé traditionnel de la politique gouvernementale. Les déclarations de M. de Jagow ont été plutôt optimistes. Le passage relatif aux rapports russo-allemands était attendu avec curiosité. Il a été particulièrement modéré :

Je puis répéter, a déclaré M. de Jagow, ce que disait le chancelier ici même il y a un an. Nous ne connaissons pas les difficultés qui s'opposent à ce que les deux empires voisins, l'Allemagne et la Russie, vivent en paix côte à côte. Les problèmes de politique commerciale qui pourraient se poser prochainement peuvent se résoudre facilement si on montre des deux côtés de la bonne volonté. On doit avant tout éviter ce qui tendrait à provoquer entre les deux peuples un antagonisme artificiel en stimulant les passions populaires.

L'action de la presse sur la psychologie nationale rend, dans une époque aussi nerveuse que la nôtre, tout jeu de ce genre très dangereux. Cet état d'irritation réciproque ne facilite point de véritables solutions des affaires courantes. J'espère toutefois que les efforts des deux gouvernements réussiront à endiguer les courants dangereux. L'idée que des rapports amicaux sont la meilleure garantie des intérêts des deux peuples reste toujours saine et vigoureuse. Elle est garantie par l'Histoire. J'ai des raisons de croire que de son côté le gouvernement russe, sans se laisser égarer par cette agitation, a le désir de maintenir avec nous ses anciennes relations de bon voisinage.

La discussion qui a suivi l'exposé de M. de Jagow n'a pas offert un très grand intérêt. Le socialiste Wendel a terminé son discours

par le cri de « Vive la France », répondant ainsi, a-t-il dit, au « Vive l'Allemagne » de M. Jaurès ; M. Spahn, du Centre, a réclamé de nouveaux armements ; le prince Schœnaich Carolath a préconisé le rapprochement avec l'Angleterre et la Russie ; le radical M. Gothein a parlé de « l'amour de la paix du peuple français » et a réclamé le désarmement. Rien de tout cela, on le voit, n'est bien nouveau.

Angleterre. — *Le Home rule à la Chambre des Communes.* — Le 21 mai, le *Home rule bill* revenait à la Chambre des Communes pour la discussion en troisième lecture. Le gouvernement ayant, une nouvelle fois, affirmé sa volonté de faire voter le projet sans modification par les Communes et de ne soumettre qu'ultérieurement au Parlement les modifications susceptibles d'amender la loi, l'opposition a réclamé l'ajournement du débat et par son attitude a obligé le président à lever la séance au milieu d'un tumulte tel que le Parlement britannique n'en avait peut-être jamais vu de semblable. La loi a d'ailleurs été votée en troisième lecture, le 25 mai, par 351 voix contre 274. Mais la violence du débat montre combien les passions sont toujours surexcitées.

— *L'élection d'Ipswich.* — Le gouvernement vient de subir un nouvel échec électoral : M. Mastermann, chancelier du duché de Lancastre, qui avait dû se soumettre à la réélection après sa nomination à ce poste ministériel, et qui avait été battu une première fois dans sa propre circonscription, a échoué une deuxième fois le 23 mai, dans une seconde circonscription, à Ipswich. Son concurrent unionniste M. Ganzoni a été élu par 6.406 voix, M. Mastermann n'en ayant obtenu que 5.874. Le siège d'Ipswich est un siége gagné par les conservateurs. Le gouvernement avait cependant fortement appuyé la candidature de M. Mastermann et M. Lloyd George était allé lui-même à Ipswich soutenir son collègue de sa présence et de son éloquence. « Il ne s'agit pas dans cette élection avait-il déclaré, de la « séparation de l'Eglise et de l'Etat, il ne s'agit plus du Home Rule, il « s'agit de savoir si les droits de la démocratie l'emporteront sur ceux « de l'oligarchie, qui se défend par des procédés anarchistes. » Et, malgré ces efforts, M. Mastermann a été battu de près de 600 voix par son concurrent unionniste.

Autriche-Hongrie. — *La santé de l'empereur François-Joseph.* — L'empereur François-Joseph paraît maintenant assez bien remis de la grave indisposition qui avait tant inquiété son entourage. Il a fait ses premières sorties et la publication des bulletins quotidiens a été suspendue.

— *Mort de M. François Kossuth.* — M. François Kossuth, fils de Louis Kossuth, et ancien ministre du Commerce, est mort le 24 mai,

à l'âge de soixante-douze ans. François Kossuth, dont la santé était mauvaise depuis plusieurs années, se trouvait gravement malade depuis plusieurs semaines et l'on n'espérait plus sa guérison. Quoiqu'il fut chef de parti, sa disparition ne constitue pas un événement politique. En réalité, il ne possédait d'autorité que comme fils du grand patriote magyar.

Belgique. — *Le vote de la loi scolaire au Sénat.* — La majorité catholique du Sénat belge a voté, le 15 mai, le projet scolaire qui crée en faveur des écoles libres congréganistes le droit aux subsides de l'Etat. Comme à la Chambre des députés, les libéraux et les socialistes, au Sénat, ont quitté la salle des séances au moment du vote sur l'ensemble afin de protester contre « un projet de loi inconstitutionnel et antipatriotique », a dit le leader libéral M. Hanrez, contre « une loi de schisme et de séparation », a déclaré le chef socialiste M. Coppietero.

— *Les élections législatives.* — Des élections législatives ont eu lieu en Belgique le 24 mai. Il s'agissait de renouveler partiellement les représentants à la Chambre de quatre provinces sur neuf : le Hainaut, la Flandre orientale et les provinces de Liége et de Limbourg. 88 députés étaient soumis à la réélection, dont 43 catholiques, 25 socialistes, 19 libéraux et 1 démocrate chrétien. Les partis d'opposition, qui cette fois combattaient séparément, avaient surtout exploité le mécontentement que pouvaient avoir provoqué chez certains électeurs les récentes lois de réorganisation militaire et de réforme scolaire, ainsi que les nouveaux impôts créés pour le renforcement de la défense nationale. Le résultat de cette campagne a été de faire perdre au gouvernement deux sièges au profit de l'opposition. En résumé, le *statu quo* demeure partout, excepté dans les arrondissements de Hasselt et Tongres. D'autre part les socialistes gagnent un siège aux dépens des radicaux dans l'arrondissement de Huy. La nouvelle Chambre sera ainsi composée : 99 catholiques, 46 radicaux, 40 socialistes, 2 démocrates chrétiens, dont un d'opposition. Le gouvernement garde donc 12 voix de majorité.

Espagne. — *Le débat parlementaire sur le Maroc.* — La Chambre des députés espagnole, discute en ce moment les interpellations sur la politique marocaine. Successivement M. de Romanonès, M. Maura et M. Dato sont venus défendre l'attitude de leurs gouvernements respectifs. Tous d'ailleurs ont affirmé avec une grande netteté la nécessité de poursuivre jusqu'au complet succès l'œuvre de conquête espagnole; mais on a beaucoup remarqué les critiques dirigées par M. Maura contre le gouvernement actuel et l'on en a généralement conclu que M. Dato devrait désormais gouverner contre le parti mauriste qui se range décidément dans l'opposition.

— *La mort de M. Montero Rios.* — Le chef du parti libéral espagnol, M. Montero Rios, ancien président du Conseil, ancien président

du Sénat, est mort le 12 mai à l'âge de quatre-vingt-un ans. Avec lui disparaît la dernière figure représentative en Espagne de la période révolutionnaire de 1868, de cette génération des Salmeron, des Sagasta, des Castelar, des Moret, dont il était l'unique survivant politique. Comme président du Conseil en 1905 et 1906, M. Montero Rios avait eu à préparer la visite de M. Loubet à Madrid, celle du roi Alphonse XIII à Berlin et à Vienne, et enfin la Conférence d'Algésiras. D'aucuns ont pu lui reprocher d'avoir alors profité de la situation pour obtenir de la France des modifications favorables pour l'Espagne au traité de 1904, en échange de son appui à cette conférence. Mais il faut lui rendre cette justice qu'il avait su, d'autre part, résister fermement aux sollicitations pressantes que l'Allemagne adressait au gouvernement espagnol et à l'échec desquelles contribuèrent d'ailleurs de notoires maladresses commises durant le voyage royal à Berlin.

Russie. — *Le discours de M. Sazonof sur la politique étrangère.* — Le 23 mai, M. Sazonof a fait à la Douma, à l'occasion de la discussion du budget des Affaires étrangères, un important discours dont voici le résumé.

LA TRIPLE ENTENTE ET L'ÉQUILIBRE EUROPÉEN

M. Sazonof a commencé par déclarer que la Russie continue à baser sa politique extérieure sur l'alliance inébranlable avec la France, ainsi que sur l'amitié avec l'Angleterre.

Pendant vingt ans, a-t-il dit, l'alliance franco-russe a donné assez de preuve de sa fécondité ; la conviction de sa nécessité a pénétré profondément dans la conscience des deux nations alliées. La prochaine visite que M. Poincaré doit faire cet été en Russie, fournira une nouvelle occasion de manifester les sentiments de mentalité mutuelle qui existent entre la Russie et la France.

Se souvenant que la coordination des directions politiques constitue la condition essentielle de la fermeté et de la fécondité de l'alliance, les deux gouvernements entretiennent un contact permanent pour la discussion de toutes les questions qui les intéressent.

Les liens étroits d'amitié réciproque entre la France et l'Angleterre d'une part et entre l'Angleterre et la Russie d'autre part, ont permis l'élargissement du contact et la participation de la Grande-Bretagne aux délibérations, ce qui a déjà rendu un service réel à la cause de la paix dans un moment grave.

Cette raison a déterminé la Russie et la France à charger leurs représentants à Londres, de discuter, conjointement avec le ministre des Affaires étrangères d'Angleterre, une série de questions relatives à la solution définitive des récentes complications.

A ce propos, ces temps derniers, des rumeurs de transformation de la Triple Entente en alliance ont circulé. Le ministre pense que l'on exagère l'importance de la question de forme.

On peut s'imaginer une alliance de forme qui ne soit pas fondée sur une réelle communauté d'intérêts et qui ne soit pas soutenue par la sympathie mutuelle des peuples.

D'un autre côté, il y a les groupements politiques des puissances naturelles à cause de l'unité des fins. Dans ce dernier cas la poursuite solidaire de ces fins est une garantie qui ne dépend ni de la forme ni de l'étendue des conventions écrites.

M. Sazonof, après avoir constaté avec satisfaction que « l'alliance franco-russe et l'amitié anglo-russe continuent à s'affermir et à se développer, démontrant par là leur vitalité », pense que « la Triple Entente, rappelant en cela l'histoire de la Triple Alliance, a fait disparaître tout sentiment d'inquiétude à son égard, car elle est entièrement dépourvue de tout esprit d'agression et ne fait que contribuer à la conservation de l'équilibre européen, toujours prête à coopérer avec la Triple Alliance pour la conservation de la paix ».

LES RELATIONS RUSSO-ALLEMANDES

M. Sazonof constate ensuite les efforts de la diplomatie russe pour entretenir des rapports de traditionnelle amitié avec l'Allemagne.

Cette amitié ancienne, dit-il, et le désir des deux gouvernements de la conserver ont contribué dernièrement à aplanir quelques incidents qui semblaient menacer de porter atteinte aux bonnes relations entre les deux pays. Malheureusement les efforts des gouvernements dans ce sens ne se trouvent pas toujours soutenus par la presse des deux pays, malgré les dangers qu'il y a à entretenir une alarme mal fondée.

Le ministre insiste sur son désir de voir cesser les polémiques inutiles des journaux allemands et russes, en les invitant à discuter plus tranquillement les questions de relations mutuelles, surtout à la veille de la conclusion d'un nouveau traité de commerce qui ne peut porter ses fruits qu'à la condition d'être conforme aux justes demandes des parties contractantes.

Pour atteindre ce but, il est indispensable que les négociations se poursuivent dans une atmosphère calme, qui ne soit pas troublée par le bruit de continuels reproches et par les suspicions qui créent une irritation et une méfiance réciproques.

LES RELATIONS AUSTRO-RUSSES ET AUSTRO-ITALIENNES

M. Sazonof exprime la conformité des vues qui existe entre lui et le comte Berchtold lequel a certifié, dans son dernier discours devant les Délégations, le caractère amical des relations de la Russie et de l'Autriche-Hongrie. Cela laisse espérer que le gouvernement ne permettra pas que le mouvement d'hostilité observé récemment parmi quelques éléments russophobes de Galicie, tendant à créer des difficultés dans les provinces limitrophes de la Russie, trouble les rapports de bon voisinage des deux pays. M. Sazonof dit aussi que les relations avec l'Italie sont empreintes de sympathie.

LA SITUATION EN ORIENT

Passant à la situation en Orient, le ministre trouve qu'il y a peu à ajouter aux documents du *Livre orange*. Il croit qu'il est néces-

saire de ne toucher qu'avec précaution aux blessures qui ne sont pas encore guéries, aux passions non apaisées. Le rôle de la Russie est un rôle de pacification. Ses traditions de bienveillance impartiale envers tous les Etats balkaniques doivent la conduire à donner son appui à chacun d'eux, à condition, naturellement, qu'il y ait, de part et d'autre, sincérité et confiance. Le ministre veut espérer que les gouvernements balkaniques, poursuivant leur tâche de travail pacifique dans les territoires nouvellement annexés, comprendront que, pour s'attacher les nouveaux territoires, il ne suffit pas de conquérir le sol, il faut encore obtenir l'affection et la confiance de leurs nouveaux citoyens.

C'est là également l'unique condition, dit-il, non seulement de la pacification intérieure, mais aussi du rapprochement mutuel des Etats balkaniques nécessaire à leurs propres intérêts de développement pacifique et d'indépendance sur la base de la devise : « Les Balkans aux peuples balkaniques », devise compréhensible et familière à eux tous.

Le ministre mentionne la visite récente du couple princier de Roumanie à Saint-Pétersbourg ; l'accueil chaleureux qu'il a reçu en Russie est un témoignage de la sincère amitié de la Russie à l'égard de la Roumanie ainsi que de l'estime que nous avons pour son sage souverain. Le ministre espère que la prochaine entrevue de l'empereur avec le roi Carol, en territoire roumain, contribuera au rapprochement des deux pays unis par les liens d'un glorieux passé ainsi que par une sympathie et des intérêts mutuels.

En ce qui concerne l'Albanie, ajoute-t-il, nous suivons, bien entendu, avec l'attention qu'ils méritent, les événements de ce pays en tant qu'ils touchent aux intérêts des pays voisins, car ces événements maintiennent ce pays dans un état proche de l'anarchie.

LA RUSSIE ET LA PORTE

M. Sazonof se félicite de ce que la liquidation de la crise balkanique a exercé une influence favorable sur les rapports entre la Russie et l'Empire ottoman, pour lequel ses possessions européennes étaient une source de faiblesse.

Dans la solution du problème de sa réorganisation intérieure, la Turquie trouvera la Russie disposée à lui prêter son concours.

La liberté du commerce maritime dans les détroits, conforme aux intérêts ottomans et répondant aux besoins vitaux de la Russie, ne peut être réalisée qu'à la condition du développement pacifique de la Turquie.

L'évolution de la récente question arménienne témoigne des intentions pacifiques du gouvernement actuel de la Turquie.

Le gouvernement russe n'a pas pu rester indifférent à la situation des provinces arméniennes d'Anatolie, limitrophes du Caucase. Les réformes élaborées pour cette partie de l'Empire ottoman et dotant les populations de garanties sérieuses ont été le résultat des négociations amicales engagées avec la Turquie.

Pour la réalisation des réformes mentionnées, nous avons reçu l'appui essentiel de l'Allemagne. Les conditions nouvelles du développement des

rapports turco-russes permettent d'espérer le développement des relations économiques entre la Russie et les contrées limitrophes de la Turquie. Les conversations du ministre avec les membres de l'ambassade extraordinaire ottomane venue à Livadia lui ont donné l'impression du désir sérieux de la Turquie d'établir avec la Russie des rapports répondant aux intérêts des deux pays et conformes aux nouvelles conditions politiques.

LA QUESTION PERSANE

Abordant la question persane, M. Sazonof fait observer que le rétablissement de l'ordre et d'une tranquillité relative a été obtenu grâce à la coopération amicale de la Russie et de l'Angleterre. La répression des troubles dans l'Ouest de la Perse est due aux efforts de la légation russe ainsi qu'aux opérations heureuses des cosaques persans conduits par des officiers russes, aussi bien qu'aux mesures prises par le gouvernement persan, telles que le licenciement des troupes irrégulières, l'augmentation du contingent des cosaques persans et la formation d'une politique régulière à Téhéran.

Ces circonstances, dit le ministre, ont permis au gouverneur russe d'effectuer l'évacuation partielle de Kasvin.

Quant aux autres régions du Nord de la Perse, l'instabilité de l'ordre rend impossible leur évacuation immédiate ; néanmoins le gouvernement continue à considérer l'occupation d'une partie de la Perse par les troupes russes comme temporaire, se réservant le droit de prendre une décision en temps opportun au sujet de l'évacuation complète, afin de ne causer aucun préjudice aux intérêts de la Russie.

M. Sazonof fait remarquer l'importance du récent règlement relatif à la délimitation de la frontière turco-persane, règlement conclu avec le concours efficace de la Russie et de l'Angleterre. La portée de ce traité est d'autant plus grande que la délimitation, mettant fin à un litige séculaire, détermine la direction de la frontière telle qu'elle existait déjà il y a dix ans, assurant ainsi pleinement la tranquillité des régions limitrophes et de la Transcaucasie. L'accord anglo-russe relatif à la Perse est une garantie de la solution pacifique des problèmes qui peuvent naître dans ce pays.

LES AFFAIRES DE CHINE

M. Sazonof observe que les affaires de Chine demeurent toujours le point central de la politique russe en Orient :

Le gouvernement de Youan Chi Kaï, dit-il, ayant prouvé sa vitalité, a été reconnu par les puissances. Après avoir accepté toutes les obligations qui découlaient des traités internationaux antérieurement conclus par la Chine, le gouvernement de Youan Chi Kaï a montré sa capacité et sa sincère intention de protéger la vie et les propriétés des étrangers résidant dans le Nord de la Chine où il exerce une autorité suffisante, et le gouvernement russe se vit en état de faire évacuer, en mars dernier, la province de Tchili par ses troupes.

Le ministre sait que plusieurs autres gouvernements ont l'intention de suivre l'exemple de la Russie : l'installation à Pékin d'un

gouvernement reconnu par les puissances, capable d'assumer la responsabilité de politiquegénérale de l'Etat, a favorisé les rapports sino-russes et a donné le moyen de régler les diverses questions soulevées pendant la révolution chinoise et particulièrement la question mongole.

Ayant des intérêts considérables en Mongolie extérieure, dit alors M. Sazonof, la Russie n'a pas pu y laisser péricliter les droits de ses sujets. Pour parer à cette difficulté, elle a conclu avec le gouvernement du Khoutoukhta le traité du 3 octobre 1912, fixant une formule plus claire et adéquate aux droits dont les sujets et les négociants russes jouissaient en Mongolie en vertu des traités conclus avec la Chine. De son côté, la Russie garantissait à la Mongolie précisément ces mêmes droits et franchises pour lemaintien desquels elle insistait déjà auprès du gouvernement chinois avant les événements de décembre 1911, ainsi que le ministre eut l'occasion d'en faire part à la Douma en avril 1912.

En même temps, la Russie s'est réservé le droit de déterminer les parties de la Mongolie comprises, selon elle, dans le traité du 3 octobre 1912, conformément aux documents publiés par le ministère sur les négociations ultérieures avec le gouvernement chinois, négociations qui aboutirent à la déclaration du 5 octobre 1913, dans laquelle la Chine reconnaît l'autonomie de la Mongolie.

M. Sazonof spécifie les limites de la Mongolie autonome, telles que la Russie les reconnaît, et il conclut :

La politique russe en Chine a été bien accueillie par les puissances, ce qui est démontré par leur décision de soumettre leurs nationaux au régime russe sur la zone des chemins de fer. Notre alliée, la France, en a donné la première l'exemple, bientôt suivie par l'Angleterre et l'Allemagne. A Kharbine, le gouvernement japonais, fidèle à la convention conclue avec la Russie sur une politique solidaire en Mandchourie, reconnaissait toujours le caractère obligatoire du régime russe pour les Japonais dans la zone des chemins de fer russe en Chine.

Les relations russo-japonaises sur toutes les questions de politique générale sont empreintes du même caractère.

Suède. — *L'ouverture du Riksdag. Le projet de réforme de la défense nationale.* — Le 19 mai, le roi Gustave de Suède, qui paraissait assez bien remis de sa récente maladie, a ouvert le Riksdag par un discours du Trône au cours duquel il a d'abord rappelé comment le souci de la sécurité du royaume l'avait déterminé à donner au peuple l'occasion de se prononcer, par de nouvelles élections à la seconde Chambre, sur la question de la défense. Le discours constate ensuite que les rapports de la Suède avec les puissances étrangères sont toujours bons.

La gravité des temps, cependant, ajoute le discours du Trône, exige qu'il soit apporté immédiatement remède aux défauts de la défense ; la solution de cette question importante ne peut être retardée sans danger.

La Couronne fait donc un chaleureux appel aux représentants du peuple pour qu'ils acceptent les sacrifices qui vont leur être demandés et qui, s'ils

sont grands, ne sauraient l'être trop, puisqu'il s'agit du bien de la patrie.

L'impôt spécial, institué pour faire face aux besoins de la défense, portera sur les fortunes et sur les revenus d'une certaine importance. Aucun autre changement dans les impôts n'est proposé.

Afin de ne pas prolonger inutilement cette session, on ajournera toutes les autres questions dont la solution n'est pas strictement nécessaire. Le nouveau projet de défense du gouvernement sera publié très prochainement.

Conformément à l'annonce faite par le discours du Trône, le gouvernement a déposé, le 23 mars, son projet de réforme de la défense nationale. Le service militaire durerait vingt-trois ans au lieu de vingt comme actuellement. Les exercices seraient de trois cent quarante jours pour l'infanterie, mais les étudiants et assimilés serviraient quatre cent quatre-vingt-cinq jours. La marine compterait huit cuirassés du type *Sverige*, bâtiment national en construction, et seize destroyers. Les dépenses annuelles totales s'élèveraient pour l'armée à 63.000.000 de couronnes et, pour la marine, à 30.000.000 au lieu de 55.000.000 et 28.000.000 environ actuellement. Un nouvel impôt spécial à la défense, frappant seulement les plus favorisés, rapporterait, une fois pour toutes, 75.000.000 de couronnes.

III. — AFRIQUE.

Maroc. — *La jonction des deux Maroc et l'occupation de Taza.* — Ainsi que nous l'annoncions dans notre dernière chronique, la jonction des deux Maroc est faite et depuis le 10 mai le drapeau français flotte sur Taza. Le 15 mai les deux colonnes expéditionnaires du général Gouraud et du général Baumgarten se sont réunies à Meknessa-Tahtania en présence du général Lyautey dont l'entrée solennelle à Taza, le surlendemain 17 mai, a couronné l'exécution méthodique de cette brillante campagne. L'occupation de Taza va se compléter par une opération dans la région montagneuse. Le général Lyautey a décidé en effet qu'un nouvel effort était nécessaire, et il a chargé le général Blondlat, commandant la région de Rabat, de faire une étape nouvelle vers l'Atlas en partant des marches frontières zaer qu'il a occupées en 1912 et en 1913.

Angola. — *La jonction des chemins de fer portugais et allemands.* — La *Gazette de Cologne* du 18 mai analyse en un long article le projet de loi relatif à l'Angola déposé par le ministre des Colonies du Portugal devant le Parlement de Lisbonne. Le projet propose le prolongement de deux voies ferrées déjà existantes. La première partira d'Ambaca et Lobito et aboutira au Congo belge. C'est la ligne du Benguela destinée à ouvrir aux riches districts miniers du Katanga un nouveau débouché vers la mer. La seconde ligne

est celle du Mossamédès. Elle doit être construite jusqu'à Kunena; elle rejoindra le chemin de fer allemand d'Otavi, dans la colonie du Sud-Ouest africain, et assurera à la région septentrionale de cette colonie l'accès de la baie portugaise du Tigre. Une commission mixte composée d'Allemands et de Portugais est partie pour l'Angola afin d'y étudier différentes questions techniques intéressant la colonie.

IV. — AMÉRIQUE.

Mexique. — *La conférence de Niagara Falls.* — La conférence de Niagara Falls a inauguré ses travaux le 20 mai, et les négociations se poursuivent depuis lors dans le secret le plus absolu. On sait seulement que le président Wilson et le général Huerta se déclarent l'un et l'autre enchantés de la marche des pourparlers et l'on assure, de source américaine autorisée, que le règlement définitif de la question mexicaine n'est plus qu'une affaire de quelques jours. Les médiateurs useraient de ménagements afin d'assurer la retraite du président Huerta avec dignité pour faire place à une junte provisoire, et ils seraient déjà tombés d'accord sur les termes d'un *modus operandi* dans ce sens.

Etats-Unis. — *Conventions pacifiques avec la France et l'Angleterre.* — MM. Bryan, secrétaire du département d'Etat, et Jusserand, ambassadeur de France, se sont mis d'accord en principe sur les conditions d'un traité aux termes duquel aucune hostilité ne pourrait être ouverte avant un délai d'un an à propos d'un différend quelconque surgissant entre la France et les Etats-Unis. Pendant ce délai, une enquête serait faite sur le différend. Ce traité est semblable à celui qui a été signé par les Pays-Bas.

On attend la signature prochaine par l'Angleterre d'une convention analogue laquelle, au préalable, a été soumise à l'approbation des colonies autonomes anglaises.

La conférence de Niagara Falls.

Les médiateurs : « Vous qui avez l'expérience de ces sortes de choses, Madame, dites-nous ce que nous devons faire ! »

L'Europe : « Parler, parler, et encore parler ! »

Punch (Londres).

Les États-Unis et le Mexique.

La cigogne américaine apporte son enfant (la civilisation) au Mexique.

Record Herald (Chicago)

Au Mexique.

L'Indien au nègre : « Et ces gens-là nous appellent des barbares ! »

Fischietto (Turin).

Après les élections françaises.

L'alliance socialiste franco-allemande.

Dur's Elsass Mulhouse).

Après le départ de Giolitti.

Giolitti, au nouveau ministre des Finances : « Un bon avis, si vous avez besoin d'argent, demandez-en vite à la France avant que je ne revienne au pouvoir. »

Pasquino (Turin).

La crise du home rule.

Le tory : « A bas le home rule ! »
Le radical : « A bas l'ulster ! »
John Bull : « Cette histoire peut vous amuser, Messieurs ; mais, moi, j'en ai assez. Je ne veux pas de guerre civile pour vous faire plaisir ! »

Punch (Londres).

Les États-Unis et le Mexique.

L'oncle Sam, au chien mexicain : « Ne bouge pas ! Je vais te débarrasser de cette casserole (Heurta). »

Tennesseun (Nashville).

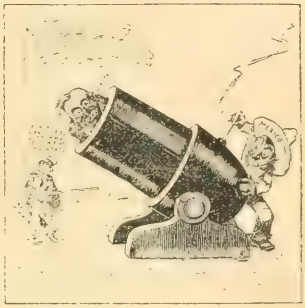

L'honneur américain.

Le seul salut qui puisse venger l'honneur des Etats-Unis.

Dispatch (Columbus).

Par crainte des suffragettes.

Le vernissage du Salon de la Royal Academy.

Punch (Londres).

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

INFANTERIE

Attachés militaires. — M. le *capit.* Bonnefont de Lapomarède est nommé attaché militaire en Chine et au Siam.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Annam-Tonkin. — MM. les *capit.* Leca et Arpage; les *lieut.* Latapy et Payol; les *sous-lieut.* Thomas, Kerné, Kervella et Monceaux sont désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — MM. le *capit.* Petitperrin ; le *lieut.* Brice et les *sous-lieut.* Ruby et de la Follye de Joux sont désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — MM. les *chefs de bataill.* Thibaut et Jung ; le *capit.* Vidal ; les *lieut.* Savoye et Salvagniac ; les *sous-lieut.* Wetzel, Carrère, Roubaudi. Pasquet et Mériaux sont désig. pour l'A. O. F.

Afrique Equatoriale. — MM. les *sous-lieut.* Le Gall, Ogier, Huguet et Bonnaud sont désig. pour l'A. E. F.

Madagascar. — MM. le *capit.* Regnault; les *lieut.* Roignant et Delalbre ; les *sous-lieut.* Leclerc, Larcelet et Willemez sont désig. pour Madagascar.

ARTILLERIE

Annam-Tonkin. — MM. le *capit.* Schubenel et le *lieut.* Gauche sont désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — M. le *capit.* Marais est désig. pour la Cochinchine.

Madagascar. — M. le *capit.* Collomb est désig. pour Diégo-Suarez;
M. le *lieut.* Rousseau est désig. pour Madagascar.

CORPS DE L'INTENDANCE

Annam-Tonkin. — M. le *sous-intend. de* 3e *cl.* Busy est désig. pour le Tonkin.

Officiers d'administration.

Annam-Tonkin. — M. l'*offic. d'administ. de* 2e *cl.* Eugène est désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — M. l'*offic. d'administ. de* 2e *cl.* Jestin est désig. pour la Cochinchine.

CORPS DE SANTÉ

Indochine. — MM. le *méd.-maj. de* 1re *cl.* Bernard et le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Montel sont désig. pour l'Indochine.

Afrique Occidentale. — M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Lacroix est désig. pour l'A. O. F.

Guyane. — M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Amigues est désig. pour l'administ. pénitentiaire.

Officiers d'administration.

Annam-Tonkin. — M. l'*offic. d'administ. de* 2e *cl.* Sauvé est désig. pour le Tonkin.

MINISTÈRE DE LA MARINE

CORPS DE SANTÉ

Levant. — MM. les *méd. de* 1re *cl.* Ségard et *de* 2e *cl.* Guilloux sont désig. pour le *Bruix.*

SERVICE HYDROGRAPHIQUE

Indochine. — M. l'*ingénieur hydrographe de 2e cl.* Rivier est désig. pour la *Manche.*

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Charles (J.-F.) est nommé résident supérieur en Annam;

M. Pierre Guesde est nommé résident supérieur en Indochine et délégué dans les fonctions de commissaire de l'Indochine à l'exposition de Marseille;

M. Simoni est nommé gouverneur de l'Oubangui-Chari-Tchad;

M. Baudoin (F.) est nommé résident supérieur en Indochine;

M. Nouvial (M.-L.) est mis à la disposition du G. G. de Madagascar.

Sont nommés :

Greffier au tribunal de Soctrang, M. Durban. — Greffier de la justice de paix à compétence étendue de Bac-lieu, M. Ruffier.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

La question d'Orient depuis ses origines jusqu'à nos jours par Edouard Driault, avec une préface de M. Gabriel Monod, membre de l'Institut, 10e édition mise au courant des derniers événements. Paris, Alcan, éditeur, 410 pages in-8.

M. Driault montre d'abord comment, du VIIe au XVIIe siècle, c'est-à-dire pendant une période de mille ans, l'Islamisme étendit peu à peu sur l'Asie Occidentale et Méridionale, sur l'Afrique Septentrionale et sur l'Europe du Sud-Est sa domination religieuse et politique et comment il finit par jouer un tel rôle que les Etats chrétiens, en dépit des haines religieuses, cherchèrent dans l'Empire turc un appui. Les Turcs se montrèrent malheureusement incapables de former une nation. Et tandis que les populations musulmanes et chrétiennes restaient simplement « juxtaposées », les sultans ne surent ni leur donner une bonne administration, ni garantir la sécurité des personnes et des biens, ni trouver un autre système de police que la spoliation et l'assassinat. Depuis deux cents ans la Turquie est entrée dans une période de décadence. Une seule chose a retardé sa chute, la difficulté de régler le partage ottoman, en même temps que la crainte d'une conflagration générale. Les grandes puissances européennes redoutaient tellement de voir éclater la guerre que les moindres incidents orientaux la faisaient tressaillir. Le mot d'ordre de la politique de M. Hanotaux fut l'intégrité de l'Empire ottoman. Il était dicté par la prudence et l'intérêt national. Mais ce mot d'ordre ne pouvait conserver longtemps sa vertu. M. Driault l'avait affirmé avant que les événements des dernières années vinssent confirmer ses prévisions. Dans la nouvelle édition que nous signalons ici, M. Driault a montré comment la guerre redoutée a finalement éclaté au mois d'octobre 1912. Il montre aussi que la paix actuelle laisse trop de questions en suspens pour pouvoir être durable; la question financière, la question d'Albanie, la question des îles et d'autres encore. La question du partage de la Turquie d'Asie qui viendra ensuite nécessairement aura d'incalculables conséquences. Le résultat capital de la crise dernière c'est l'avènement des Etats balkaniques à une véritable indépendance. Ils entendent maintenant avoir un rôle militaire et politique. C'est un fait nouveau dont on ne peut mesurer toutes les conséquences. Ce qui

est certain, c'est que tous les Slaves, de la Russie à la Bohême, ont célébré les victoires des Balkaniques comme des victoires de toute la race. Les Slaves de l'Autriche-Hongrie en particulier (et ils sont près de 25 millions) ont pris une conscience plus haute de leurs droits nationaux. Il faudra que l'Autriche leur donne quelques satisfactions : elle provoquerait autrement des agitations dont elle pourrait mourir. Albert Sorel écrivait il y a 25 ans : Voilà un siècle qu'on travaille à résoudre la question d'Orient; le jour où on l'aura résolue, l'Europe verra se poser inévitablement la question d'Autriche. Le vieil empereur n'a pas voulu que la fin de son règne fût attristée par des conflits sanglants, mais après lui qu'arrivera-t-il? L'horizon reste chargé de nuages, et l'immobile Orient n'a pas encore fini de se transformer. Il faut aussi nous attendre à voir se produire des transformations économiques considérables. Beaucoup d'entreprises vont se créer peu à peu ; il y aura des commandes de toutes sortes, un outillage de guerre à refaire, un outillage de paix à organiser. A ces efforts tous les peuples vont chercher à participer. Il importe, en présence du germanisme envahissant, que nous fassions un nouvel effort pour féconder le champ d'activité qui s'ouvre devant nous, et pour conserver, dans un pays ou nous jouissons encore d'un grand prestige, la situation à laquelle des traditions séculaires nous donnent le droit de prétendre.

G. B.

Duroc, duc de Frioul, grand maréchal du palais impérial (1772-1813), par le commandant Jean de la Tour. Un vol. in-16, avec un portrait du maréchal. Paris, librairie Chapelot.

C'est une bien belle et attachante figure que fait revivre le commandant de la Tour. Duroc a été le confident, l'ami de Napoléon; lui seul a eu son entière confiance. Soldat, diplomate, administrateur, Duroc est partout, sait tout, réussit dans toutes ses entreprises. Les missions à Saint-Pétersbourg en 1801 auprès d'Alexandre Ier, et à Berlin en 1805 à la cour de Frédéric-Guillaume III, font l'objet de chapitres du plus haut intérêt historique; l'auteur les a exposées avec la correspondance même de Duroc, correspondance inédite et appuyée par des documents officiels des grandes archives de l'Etat.

L'Impérialisme français et les chemins de fer transafricains, par le commandant Roumens. Paris, Plon-Nourrit, éditeurs.

Le livre du commandant Roumens est un ardent appel à la volonté de vivre de notre pays, un bilan des résultats acquis par nous sur le continent africain; c'est aussi un examen des possibilités qui s'offrent à notre action pour nous assurer une place enviable dans l'Afrique, appelée à devenir une puissance économique et commerciale comparable à l'Amérique. Les vastes territoires soumis à notre influence ne peuvent avoir d'avenir que par la réalisation de voies ferrées établies d'après un dessein prévoyant et homogène, aboutissant à des ports qui seront les points de soudure obligés sur les grandes routes mondiales. Ces graves problèmes sont élucidés par l'auteur avec une sûreté de documentation et une sagacité qui ne laissent place à nulle équivoque. Des cartes très détaillées donnent à l'ouvrage un intérêt documentaire de premier ordre.

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LA QUESTION DES NOUVELLES-HÉBRIDES

Une Commission franco-anglaise siège à Londres depuis le 10 mai pour traiter de la question toujours renaissante des Nouvelles-Hébrides. Il est donc intéressant d'en résumer les phases et l'état diplomatiques — la situation dans l'archipel lui-même a été exposée dans notre numéro du 1er décembre 1913 — et de se demander si l'on peut trouver une solution autre que les replâtrages et ajournements auxquels ont abouti jusqu'ici toutes les négociations franco-anglaises relatives à ces îles.

***

L'existence en 1914 d'une question des Nouvelles-Hébrides est entièrement due aux hésitations de notre politique, dont on n'a plus à compter les occasions manquées. De très bonne heure cet archipel parut la dépendance naturelle de la Nouvelle-Calédonie. Les indigènes furent recrutés pour travailler aux plantations de la colonie française voisine. Ce recrutement s'accompagna d'un essaimage des colons néo-calédoniens aux Nouvelles-Hébrides. On s'attendait si bien à une occupation française que les colons anglais eux-mêmes, qui suivirent les nôtres dans l'archipel néo-hébridais, comptaient sur cette prise de possession pour obtenir la sécurité nécessaire aux intérêts d'hommes civilisés établis au milieu de tribus complètement barbares : en 1875 les dix colons anglais de l'île de Tanna demandaient la protection du pavillon français. Il était d'autant plus facile au gouvernement français d'agir qu'à ce moment l'Angleterre venait d'annexer les Fidgi (octobre 1874) et donnait ainsi une satisfaction à l'impérialisme australien, et à la France un prétexte pour régler la situation des Hébrides con-

formément à la force des choses que reconnaissaient les colons anglais eux-mêmes.

Paris fut sur le point d'agir. La crainte de discussions avec l'Angleterre contribua à empêcher la politique française de dépasser les velléités. Mais ce fut surtout l'attitude de la marine qui contribua à lui faire adopter des solutions d'attente. Les officiers envoyés pour faire une enquête sur l'archipel rédigèrent des rapports dont quelques-uns sont des monuments d'esprit négatif et étroitement technique. Certains marins ne voulurent voir aux Hébrides que des mouillages plus ou moins bons, des ports dont il était impossible d'assurer la défense. Ils ne discernèrent pas qu'il convenait, malgré la médiocrité en ports de la plupart des îles, d'assurer à leur pays un archipel dont les mérites étaient démontrés par les faits puisque une colonisation spontanée s'y faisait. Et sur ces avis, qui flattaient ces esprits indécis qui croient « réserver l'avenir » alors que leurs solutions négatives ne peuvent que le compromettre, la France adopta le système d'une cohabitation politique avec l'Angleterre dans des îles où on ne pouvait lui reprocher de chercher des agrandissements injustifiés et systématiques puisque, sur ce point du globe, des intérêts français s'étaient spontanément créés et avaient devancé le pavillon.

*
* *

C'est cependant la France qui a pris l'initiative d'établir l'Angleterre sur le même pied qu'elle-même dans l'archipel néo-hébridais. Le 15 janvier 1878, le marquis d'Harcourt, ambassadeur de la République à Londres, agissant sur les instructions de son gouvernement, ému par les diatribes que les rumeurs d'annexion française avait inspirées à la presse australienne, adressa au Foreign Office une note qui se terminait ainsi : « Mon gouvernement tient à déclarer qu'il n'a pas l'intention de porter atteinte à l'indépendance des Nouvelles-Hébrides et il serait heureux de savoir que, de son côté, le gouvernement de Sa Majesté est également disposé à la respecter. » Le comte de Derby, ministre anglais des Affaires étrangères, donnait le 26 février l'assurance demandée.

Dès lors le problème néo-hébridais allait se poser dans la forme où il se pose encore et où il paraît à peu près insoluble : comment créer l'organisation nécessaire à la colonisation européenne dans un pays où deux puissances prétendent à des droits égaux, ne veulent admettre qu'une action commune, et considèrent leurs démarches respectives avec une continuelle suspicion ?

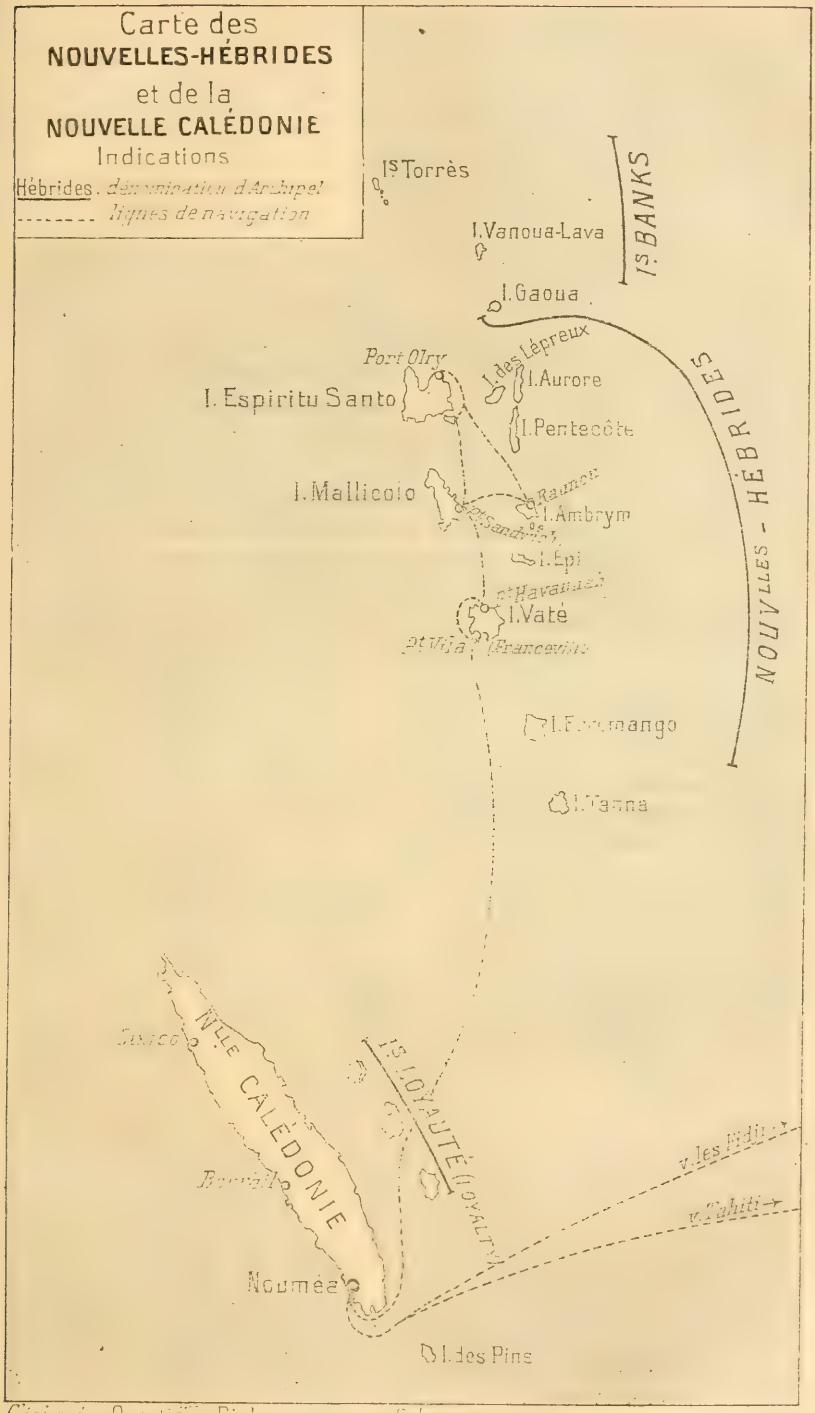

Cliché des Questions Diplomatiques et Coloniales.

Cependant, dans ces conditions difficiles, il fallut bientôt se préoccuper d'assurer le minimum de police nécessaire à une colonisation qui se développait malgré tout. Une vingtaine de colons français furent massacrés par les Canaques entre 1882 et 1886. Le gouvernement français se vit contraint — sans songer le moins du monde à déterminer à son profit un nouveau statut international de l'archipel — de débarquer de petits postes à Vaté et à Mallicolo.

Le gouvernement britannique, toujours talonné par l'opinion australienne, s'émut. Il avait alors, en dehors même de la fâcheuse déclaration de 1878, un moyen de peser sur notre politique néo-hébridaise. La France sollicitait l'Angleterre de renoncer, sur un autre point du Pacifique, à une situation d'égalité qu'elle lui avait reconnue comme aux Nouvelles-Hébrides. L'action des Français se développait par la force des choses aux Iles-sous-le-Vent de Tahïti : en 1881, l'amiral Jauréguiberry avait conclu un traité provisoire de protectorat avec le chef de l'une d'entre elles, Raiatéa. Cependant, cette politique était en contradiction avec la déclaration franco-anglaise du 14 juin 1847, aux termes de laquelle les deux gouvernements avaient reconnu l'indépendance des Iles-sous-le-Vent et s'étaient engagés à n'en prendre, sous aucune forme, possession. L'Angleterre tenait là un objet d'échange. Elle en profita pour faire prévaloir, plus nettement encore qu'en 1878, la politique commune qu'elle voulait nous imposer dans tout le développement des affaires néo-hébridaises. En s'y ralliant, au lieu d'exercer une action indépendante, comme l'établissement de postes militaires français dans les Iles, le gouvernement de M. de Freycinet envisageait « l'organisation, d'un commun accord avec l'Angleterre, des garanties d'ordre et de sécurité aux Nouvelles-Hébrides ».

Cette politique fut consacrée par la convention du 16 novembre 1887, qui stipulait qu'une Commission navale mixte serait instituée pour exercer la police nécessaire aux Nouvelles-Hébrides et qu'aussitôt celle-ci créée, les postes militaires français seraient retirés de l'archipel, moyennant quoi l'Angleterre renonçait à la déclaration de 1847, relative aux Iles-sous-le-Vent. L'hypothèque reconnue en 1878 à l'Angleterre sur les Nouvelles-Hébrides était précisée, confirmée en échange de la mainlevée de celle qu'elle s'était constituée au milieu du XIXe siècle sur les Iles-sous-le-Vent : ainsi fut nettement établi le régime sous lequel toute action entreprise aux Nouvelles-Hébrides devait être commune aux deux gouvernements.

*
* *

Le 28 janvier 1888, une convention franco-anglaise instituait la Commission navale mixte prévue. Elle était « chargée de maintenir l'ordre et de protéger les biens et les personnes des citoyens français et des sujets britanniques ». La Commission devait être composée d'un président et de quatre officiers de marine, deux français et deux anglais ; la présidence devait, alternativement, appartenir au commandant des forces navales françaises et anglaises dans les eaux de l'archipel. Les deux commandants étaient investis du droit de requérir la réunion de la Commission.

Un règlement était annexé à la convention de janvier, pour servir d'instructions à la Commission. Les commandants français et anglais ne devaient agir individuellement qu'en cas de danger imminent pour les Européens ; le reste du temps, ils étaient tenus de réunir la Commission pour prendre les mesures commandées par la nécessité.

Mais cette Commission n'était qu'un rudimentaire instrument de police. Elle ne devait pas intervenir dans les questions qui se posaient journellement pour les colons et qui, faute d'être résolues, nuisaient à leurs efforts. Par exemple, il lui était interdit de se mêler des litiges fonciers qui mettaient aux prises Français et Anglais sur de nombreux points de l'archipel.

C'était un très grand embarras. On ne devait commencer à résoudre la question immobilière qu'en 1906 ; mais les colons avaient encore à formuler beaucoup d'autres plaintes. C'est ainsi qu'ils n'avaient aucune organisation d'état civil et aucune justice. L'Angleterre et la France se préoccupèrent de donner, chacune de son côté, satisfaction sur ces points à ses nationaux. Le « Pacific order in Council » de 1893 fit du gouverneur des Fidji le Haut Commissaire britannique pour les îles n'appartenant pas à une nation civilisée, entre autres les Nouvelles-Hébrides : une organisation judiciaire fut assurée par ses soins aux ressortissants anglais. Une loi du 30 juillet 1900, autorisa le président de la République à prendre, par voie de décret, les mesures d'ordre administratif et judiciaire nécessaires aux Français « établis dans les îles et terres de l'Océan Pacifique ne faisant pas partie du domaine colonial de la France et n'appartenant pas à une puissance civilisée. » Un décret du 28 février 1901 nommait le gouverneur de la Nouvelle-Calédonie Commissaire général dans l'Océan Pacifique ; des justices de paix à compétence étendue furent instituées aux Hébrides

avec appel à Nouméa ; la tenue de l'état civil des Français fut organisée. Enfin, pour favoriser la colonisation française, un décret du 12 novembre 1901 ouvrit en franchise le marché métropolitain à des quantités déterminées de denrées coloniales produites sur les plantations de nos nationaux aux Nouvelles-Hébrides.

Mais tout cela ne constituait pas le faisceau d'organismes nécessaires au développement d'une société civilisée. Certaines questions n'avaient même pas reçu un commencement de solution : qui, par exemple, devait exercer sur les indigènes une autorité d'autant plus nécessaire que leurs tribus vivent dans l'anarchie ? Le problème des droits immobiliers se posait avec d'autant plus d'acuité que les missionnaires presbytériens, ennemis acharnés de nos colons et de notre influence — et dont M. Robert Laussel a exposé les agissements dans les *Questions diplomatiques* du 1er décembre 1913 — poussaient les Canaques à nier les engagements qu'ils avaient pris envers nos nationaux et à revendiquer les terres qu'ils avaient vendues aux Français.

Les négociations durent donc recommencer entre Paris et Londres. On discuta en vue de confier à la Commission navale mixte le droit d'intervenir pour régler les litiges fonciers. Mais les pourparlers traînèrent et auraient pu continuer assez longtemps sans aboutir si la crainte du troisième larron n'était venue précipiter la conclusion : un assez grand domaine fut acheté dans une des îles par une Compagnie allemande.

*
* *

La France et l'Angleterre se décidèrent alors à donner un statut international aux Nouvelles-Hébrides, dont l'état juridique restait encore indéterminé. Elles le firent en précisant le régime à deux dont le principe avait commencé à être posé par les déclarations de 1878. Leur accord général d'avril 1904 venait d'ailleurs de convenir que les deux puissances prépareraient de concert « un arrangement qui, sans impliquer aucune modification dans le *statu quo* politique, mettra fin aux difficultés résultant de l'absence de juridiction sur les indigènes des Nouvelles-Hébrides », et nommeraient une commission pour le règlement des différends fonciers.

C'est à ces trois objets : déterminer le statut international des îles, créer une autorité sur les indigènes, régler les litiges fonciers que répondit la convention du 20 octobre 1906, qui est encore la charte du régime franco-anglais aux Nouvelles-Hébrides. Elle en faisait nettement un condominium. Son article

1er stipule en effet : « l'archipel des Nouvelles-Hébrides, y compris les îles de Banks et les îles de Torrès, formera un territoire d'influence commune sur lequel les sujets et citoyens des deux Puissances signataires jouiront de droits égaux de résidence, de protection personnelle et de commerce, chacune des deux Puissances demeurant souveraine à l'égard de ses nationaux et ni l'une ni l'autre n'exerçant une autorité séparée sur l'archipel ».

Les ressortissants des tierces puissances sont tenus d'opter dans un délai de six mois pour le régime français ou le régime anglais.

Chacune des deux puissances est représentée par un Haut Commissaire, lequel peut être assisté d'un Commissaire résident dépositaire de son autorité lorsqu'il ne serait pas dans l'archipel. Les Hauts Commissaires ou leurs délégués disposent d'un corps de police divisé en deux sections d'effectif égal, placées chacune sous les ordres de l'un des deux Commissaires-résidents.

La Commission navale mixte est maintenue; mais sauf cas d'urgence elle ne doit agir que sur réquisition concertée des représentants des deux puissances.

Port-Vila devenait le siège des deux gouvernements, du tribunal mixte et des services communs. Ceux-ci, organisés et dirigés conjointement par les deux Hauts Commissaires, sont le service de la police, des postes, des travaux d'intérêt général, des ports, du balisage, le service de santé et le service financier. Des timbres postes spéciaux aux Nouvelles-Hébrides ont été émis. Les postes et quelques taxes locales assurent un petit budget aux insuffisances duquel les deux puissances doivent parfaire par moitié.

Les Hauts Commissaires peuvent édicter conjointement des règlements pour le maintien de l'ordre et la bonne administration.

Les indigènes, auxquels il est interdit d'acquérir dans l'archipel la nationalité de l'une des deux puissances, sont soumis aux deux Hauts Commissaires qui peuvent édicter et exécuter en ce qui les concerne, mais en respectant le plus possible leurs mœurs, des règlements d'administration et de police.

La question des litiges fonciers a été résolue par l'institution d'un tribunal mixte compétent dans toutes les affaires immobilières, dans les litiges entre indigènes et non indigènes et, en matière pénale, pour juger tout délit ou crime commis par des indigènes à l'égard des non indigènes. Cette énumération montre qu'un très grand nombre d'affaires ne relèvent pas du tribunal mixte et restent justiciables des tribunaux fran-

çais et anglais établis dans l'Archipel. Elles sont portées, si le litige met en présence des ressortissants des deux nations, devant le tribunal de la nationalité du défendeur ou, au criminel, devant celui de la victime.

Le tribunal mixte est composé d'un juge français, d'un juge anglais et d'un président nommépar le roi d'Espagne ainsi qu'un quatrième magistrat chargé du ministère public. Le français et l'anglais sont officiellement employés par le tribunal. Sa procédure est très bigarrée : elle est empruntée selon les cas à la loi française ou à la loi anglaise. La loi qu'il applique est celle du statut personnel de la partie non indigène aux procès civils ou criminels qui viennent devant lui. En matière immobilière seulement il doit suivre des règles originales édictées par la Convention de 1906. On s'est efforcé, en les élaborant, de donner une valeur juridique très grande à l'occupation, qui est souvent la seule preuve des droits immobiliers des indigènes, et aussi de ne pas compliquer plus qu'il n'est raisonnable dans ce pays inorganique la preuve des achats relativement anciens, comme le sont ceux de bon nombre de colons de la première heure, appartenant surtout à la nationalité française.

La convention de 1906 réglementait encore le recrutement des travailleurs hébridais pour les colonies voisines, qui avait donné lieu à de nombreuses dénonciations; il interdisait la vente des armes et de l'alcool aux indigènes; il prévoyait l'établissement de municipalités dont les non indigènes majeurs des deux sexes seraient électeurs. L'initiative des colons avait d'ailleurs précédé ce texte puisque deux syndicats municipaux avaient été spontanément créés avant 1906 pour répondre aux besoins des Européens établis dans l'île de Vaté.

*
* *

La preuve que la convention de 1906 ne couvrait pas tout le terrain nécessaire pour assurer la législation et les services indispensables à la vie des colons des Nouvelles-Hébrides est que des négociations viennent d'être de nouveau engagées à Londres. Certaines questions très importantes pour le développement des intérêts européens aux Nouvelles-Hébrides ne sont pas réglées ou le sont très mal. C'est ainsi que la propriété a un régime instable : elle suit le statut légal de son propriétaire. Sa conservation n'est pas organisée : l'immatriculation des terres selon le système de l'Acte Torrens va commencer, en application tardive de la convention de 1906; mais il conviendrait de donner une législation uniforme à la

propriété, quelle que soit la nationalité du titulaire. Et beaucoup d'autres problèmes se présentent encore : quel régime fera-t-on à la main-d'œuvre asiatique — javanaise, annamite, chinoise — qu'il faudra bien introduire pour mettre en valeur des îles dont la population canaque, peu laborieuse et de plus en voie rapide d'extinction, ne compte plus guère que 30.000 personnes pour 1.500.000 hectares. Il ne faut pas que les engagés des Français puissent impunément être débauchés par les Anglais, et réciproquement qu'une coûteuse importations de coulis ne serve à rien à ceux qui en auront fait les frais. La question se pose d'autant plus que les missionnaires presbytériens, véritables tyrans de l'archipel, emploient tous les moyens pour empêcher les colons français de trouver la main-d'œuvre nécessaire et les acculer à la ruine. Ce qu'ils font pour les Canaques ils essaieront demain de le faire pour les Asiatiques : la Commission franco-anglaise qui vient de se réunir à Londres a, comme on dit familièrement, « du pain sur la planche ».

Tous les efforts diplomatiques pourront-ils réaliser la tâche délicate, sans précédents, de donner à un pays régi par à un condominium les organismes de plus en plus complexes qu'exige une société civilisée ? Il est permis de douter de la possibilité de cette œuvre paradoxale. Et l'on peut se demander si, pour empêcher la question des Nouvelles-Hébrides de revenir périodiquement sur le tapis diplomatique, il ne faut pas que les négociations fassent autre chose qu'ajuster tant bien que mal aux nécessités du moment le régime bâtard qui commença d'être institué en 1878.

Si l'on cherche un remède plus définitif, il faut mettre fin au condominium : cette solution ne se comprend que de deux modes, le désistement d'un des deux copropriétaires ou le partage.

Le désistement est impossible. Celui de l'Angleterre est mis hors de question par l'état de l'opinion australienne. Sans doute, Australiens et Néo-Zélandais ont peu d'intérêts positifs aux Nouvelles-Hébrides. Comme l'a observé il y a six mois M. Robert Laussel dans son étude, ils sont bien loin de remplir le cadre immense des colonies qu'ils occupent. Peu prolifiques, ils ont peu de rayonnement ; ils craignent même la pression que les masses asiatiques exerceront sur le vide de leur empire ; ils peuvent moins pour la colonisation des Hébrides que la Nouvelle-Calédonie plus proche, mais ils ont des passions. Et l'Angleterre en tiendra compte comme elle l'a toujours fait : un de ses premiers soucis est de rendre la maison

impériale habitable, flatteuse même pour ses filles émancipées et peu accommodantes d'outre-mer.

Quant à la France, elle ne peut pas se retirer des Nouvelles-Hébrides. Pour une compensation territoriale? On sait que lorsqu'il a été question d'en obtenir ces dernières années pour nos droits sur Mascate ou nos établissements de l'Inde, l'Angleterre a répugné à abandonner fut-ce seulement la Gambie. Or cette enclave, avec le fleuve navigable qui y serpente, n'est même plus utile à nos communications avec l'intérieur depuis la construction du chemin de fer Thiès-Kayes. Il faudrait un morceau africain beaucoup plus substantiel pour valoir nos intérêts et nos droits aux Hébrides. Nous aurions de toutes manières peine à abandonner une colonie spontanée de plus de 600 Français, qui représente plus des deux tiers de la population blanche d'un archipel que M. Picanon, un des commissaires représentant la France à Londres, a trouvé comparable aux petites Antilles qui sont comme on le sait parmi les plus saines et les plus riches des terres tropicales.

Reste donc une seule solution sérieuse : le partage. Nous savons qu'elle répugne fort à certains de nos compatriotes. Ils voient nos intérêts grandissant plus vite que ceux de nos émules anglais, une colonie de 669 Français ayant devant eux quelque 700.000 hectares à côté d'une colonie anglo-australienne de moins de 300 personnes, beaucoup moins attachée au sol dont elle ne possède guère que 50.000 hectares. Ils trouvent avec raison que si nous partageons avec l'Angleterre sur la base du droit qui régit l'archipel, celle de la copropriété égale, nous abandonnerons toujours plus qu'on ne nous abandonnera.

Cela est incontestable; mais nous ne voyons pas de moyens de ne pas payer les fautes commises pendant la période 1874-1878. Il est vrai que presque toutes les îles contiennent plus de colons français que d'anglais. Dans quelques-unes la supériorité numérique des premiers est écrasante : à Vaté, par exemple, on compte 418 Français possédant 100.000 hectares contre 86 Anglais en possédant moins de 8.000 ; à Mallicolo, 55 Français avec 195.000 hectares contre 28 Anglais avec 4.480 hectares; à Spiritu-Santo, 72 Français et 266.000 hectares à côté de 24 Anglais et 1.500 hectares; à Ambrym, 27 Français ayant 13.700 hectares, à côté de 6 Anglais sans terres. Partout l'élément planteur représente une proportion beaucoup plus forte des colonies françaises que des anglaises où les missionnaires sont relativement beaucoup plus nombreux.

C'est-à-dire qu'un partage amenant des attributions territo-

riale à peu près égales fera passer beaucoup plus d'intérêts français sous pavillon anglais qu'il ne mettra d'intérêts anglais sous la souveraineté française. Mais on peut stipuler les plus larges garanties pour les intérêts des Français qui passeraient sous la juridiction anglaise et réciproquement. Et l'avantage énorme pour les colons de trouver enfin un régime défini sera une compensation très sérieuse au déplaisir de renoncer à voir le pavillon national suivre leurs entreprises. L'administration, les travaux publics nécessaires se feront beaucoup mieux sous une souveraineté unique et entière que sous un régime plein de lacunes et qui exige des correspondances fertiles en délais entre les Fidji, Nouméa, Paris et Londres. Les colons anglais en ont si bien le sentiment que récemment encore un de leurs groupes demandait l'annexion française. Une moitié de l'archipel représentera bientôt plus de richesse sous notre pavillon ou sous celui de l'Empire britannique que le tout sous le gouvernement bâtard actuel, dont les développements ne peuvent suivre que cahin-caha et de loin les exigences de la colonisation.

Aussi, malgré les sacrifices qu'il entraînerait pour l'œuvre française déjà accomplie — et aussi pour l'intransigeance de l'impérialisme australien — ne voit-on d'autre solution raisonnable à la question des Nouvelles-Hébrides que le partage. Et nous ne ferons que mentionner, à côté des avantages locaux de ce genre de règlement, celui de faire disparaître les frictions inséparables de tout condominium des relations de deux puissances qui ont en Europe des intérêts vitaux à défendre en commun.

ROBERT DE CAIX.

LE HOME RULE POUR L'IRLANDE

Le Home rule pour l'Irlande a été voté par la Chambre des Communes dans sa séance du 25 mai. On n'a pas manqué de dire que c'est là un vote historique. Un vote définitif, voilà qui se peut moins sûrement affirmer. Sir Edward Carson disait le lendemain même que M. John Redmond n'a pas plus de chances d'être premier ministre d'un Parlement régissant toute l'Irlande que d'être roi d'Angleterre. Il n'empêche qu'après deux ans de luttes, les nationalistes irlandais se considèrent victorieux, car, on le sait, l'opposition de la Chambre des Lords n'a plus aucun effet, maintenant que le bill a été voté trois fois par les Communes. Pourtant, il ne faut pas oublier que le gouvernement peut encore différer pendant une année environ l'application de la nouvelle loi. Et le bill d'amendement qui a été préparé pour les lords pourra apporter des changements importants aux textes votés le mois dernier.

Plus intéressant que de prévoir l'avenir est de considérer le passé, le passé tumultueux du Home rule bill pendant la dernière session des Communes. Le 10 février 1914, eut lieu l'ouverture du Parlement. Au programme de ses travaux étaient de nombreuses questions de grande importance et sur lesquelles nous aurons lieu de revenir ici même. La décomposition des partis historiques donnait de sérieuses préoccupations aux politiciens traditionalistes. La politique étrangère fournissait des sujets d'attention, sinon d'inquiétudes. Mais cette session n'en a pas moins été celle du Home rule irlandais. Et l'on aimait à dire — quand on ne redoutait pas d'y penser — que le problème presque millénaire qui s'imposa à l'Angleterre depuis la conquête normande allait être résolu dans peu de semaines.

Dès le premier jour, les conservateurs — par une innovation dans les mœurs parlementaires britanniques — proposèrent un amendement dans la discussion qui suivit le discours du Trône (1) pour attirer l'attention royale sur la situation de

(1) Voici le passage du discours du Trône relatif à l'Irlande :

« Mylords et messieurs,

« Les mesures au sujet desquelles il y a eu des divergences de vues à la session « dernière entre les deux Chambres seront de nouveau soumises à votre examen ;

l'Ulster (1). Le 2 mars, le parti unioniste offrit à la signature de ses amis un nouveau « covenant », semblable par ses termes à celui qui avait été déjà signé en Ulster, mais destiné aux unionistes de Grande-Bretagne. Cette protestation en faveur de la « liberté » de l'Ulster portait en tête des noms illustres : lord Roberts, l'amiral sir Edward Seymour, des évêques et des professeurs, sans oublier le musicien sir Edward Elgar, et M. Rudyard Kipling, dont on connaît la collaboration à une histoire d'Angleterre jingoe destinée aux écoles, ouvrirent les listes. Des milliers de noms les suivirent, de même qu'aux manifestations de Hyde Park des milliers de manifestants viennent apporter l'appui de leur présence à telle ou telle opinion ; ce qui est très impressionnant au premier coup d'œil, mais ce qui n'a plus grand sens quand on compare ces listes et ces troupes à la masse du peuple britannique.

Alors vinrent deux propositions des chefs politiques, destinées à un arrangement qui n'aboutit point. Le 10 mars, M. Asquith admettait que l'Ulster pourrait être tenu en dehors de l'Irlande autonome dans les conditions que l'on verra plus bas. Et le 19, M. Bonar Law répondait en proposant un referendum, sans vote plural, permettant aux Ulstériens de se prononcer directement sur le bill amendé. Aussitôt après, se produisit l'incident le plus grave peut-être de toute cette campagne, les démissions d'officiers. Le gouvernement libéral para le coup avec une adresse politique qui fait le plus grand honneur à la valeur professionnelle de M. Asquith. Et, la paix revenue, le 6 avril, le bill passa en seconde lecture.

L'Ulster répondit à ce vote en continuant à armer. Et, le 25 avril et les jours (ou mieux les nuits) qui suivirent, la région de Belfast ayant été mise presque en état de siège par les volontaires unionistes, un important débarquement d'armes et de munitions se fit sans difficulté. Quinze jours plus tard, le 12 mai, au cours de la grande discussion précédant le vote

---

« je regrette que les efforts qui ont été faits pour arriver à une solution à l'amiable « des problèmes se rattachant au gouvernement de l'Irlande n'aient pas été jusqu'ici « couronnés de succès dans une question qui provoque si vivement les espérances « et les craintes de tant de mes sujets et qui, à moins qu'on ne la traite maintenant « avec circonspection et dans un esprit de concessions mutuelles, menace de créer « à l'avenir de graves difficultés. C'est mon désir le plus sincère que la volonté et « la coopération des hommes de tous les partis et de toutes les confessions puissent « remédier aux dissensions et servir de base à un règlement durable. Des projets « vous seront soumis pour reconstituer la seconde Chambre. »

(1) Cf. *Questions Diplomatiques et Coloniales*, 1er janvier 1914 : V. M. Goblet. « l'Unionisme ulstérien contre le Home rule ».

final, M. Asquith, à la stupéfaction des membres irlandais, offrait à ses adversaires un Amending bill, destiné à adoucir certaines dispositions à l'égard de l'Ulster. Naturellement, les unionistes écoutèrent avec dédain cette nouvelle proposition, et quand vint l'heure de la discussion dernière, le 21 mai, l'opposition se livra à une obstruction qui offrit aux spectateurs des Communes la vue scandaleuse d'une séance digne d'un Parlement moins respectable et moins rompu à la vie politique que le Parlement britannique. Mais le 25, le Home rule était voté.

LES GUERRIERS D'ULSTER ET DE BRETAGNE

Le récit très résumé qui précède d'événements que l'on n'a pas suivis en France jour par jour permet de se rendre compte de la chronologie de la campagne homeruler et anti-homeruler. Il permet également d'en saisir l'esprit. D'une part les Ulstériens et leurs partisans recourent sans cesse à l'intimidation, menaçants et parfois injurieux, ne reculant devant aucune illégalité, et manifestant leur attachement à l'Angleterre en agitant chaque jour le spectre de la guerre civile. D'autre part, le gouvernement — fidèle en cela à la tradition des gouvernements britanniques — très intransigeant pour commencer, cède un peu plus après chaque nouvelle attaque brutale de ses adversaires. On a dit que jamais l'Irlande n'obtint rien de positif que dans les jours qui suivirent les attentats des Fenians ; les suffragettes d'aujourd'hui, qui savent bien que leurs dirigeants et le peuple anglais abondonnent leur intransigeance quand ils se voient en présence d'adversaires prêts à tout, procèdent de même par intimidation. C'est ce que sir Edward Carson et ses amis font eux aussi et avec succès. Chaque avance du gouvernement libéral a été suivie de quelque impertinence ulstérienne et chaque impertinence ulstérienne d'une nouvelle concession gouvernementale. C'est pourquoi les manifestations guerrières de l'Ulster ont pu paraître théâtrales; la tactique, pour être sans élégance, n'en a pas moins réussi, et il était sûr qu'elle réussirait.

Le Covenant du 2 mars n'avait aucune importance véritable, comme toutes les manifestations platoniques des tenants d'un parti. En une semaine, il amena pourtant M. Asquith à offrir la séparation de l'Ulster. Et le lendemain de cette offre, un ami qui est un membre éminent du parti libéral m'écrivait : « Je suis très pessimiste. Il est navrant que M. Asquith ait

« capitulé devant les Orangistes, et je crains bien que ceci ne « nous conduise à un désastre complet. »

L'audace orangiste en fut d'ailleurs accrue. Les troupes volontaires ne sont certainement pas des milices bien redoutables. Il n'en est pas moins surprenant que le gouvernement les ait laissées s'organiser d'une manière telle, qu'à un moment donné, elles aient pu tenter et réussir un coup de main aussi audacieux que celui de la fin d'avril. Pendant plus de vingt-quatre heures, les Volontaires prirent possession des points importants de toute une région, immobilisèrent les gens du roi, mirent le pays en état de siège, et, à la faveur de cette situation, firent débarquer d'un navire flibustier 70.000 fusils et des millions de cartouches, aussitôt enlevés par des automobiles et dissimulés en lieux sûrs. Or, on n'a jamais pu nous dire les sanctions qui intervinrent contre les coupables. Encore un coup, c'est sagesse de la part d'un gouvernement de ne pas magnifier ses adversaires en leur offrant à peu de frais la couronne du martyre. Mais de là à tolérer des actes qui tombent directement sous le coup de la loi, et qu'on ne saurait nullement assimiler à des délits d'opinion, il y a un abîme. Aujourd'hui, l'Ulster est armé, grâce à la négligence du gouvernement britannique. Il y a gros à parier qu'il n'emploiera jamais ses armes, et très probablement les chefs des Volontaires, qui voulaient organiser un bluff énorme, sont les premiers gênés qu'un certain nombre de partisans naïfs les aient bien trop pris au sérieux. Pourtant les armes et les munitions sont là; c'est un danger latent, et qui était évitable, à ajouter aux autres.

Par bonheur, les guerriers d'Ulster sont moins redoutables au xxe siècle qu'aux temps héroïques de la reine Meave et de Cuchullin. Même dans la presse continentale, on a sonné la cloche d'alarme, et prédit tristement que le vote du Home rule serait suivi d'émeutes effroyables à Belfast et dans quelques autres villes. Le Home rule a été voté, et jamais l'Ulster ne fut plus paisible. De sorte que, maintenant, les orangistes n'ont d'autre ressource que de chanter — sur le mode lyrique et non plus guerrier — la merveilleuse puissance de « self-restraint » de leurs amis d'Ulster. Ainsi, en pays irlandais, l'humour ne perd jamais ses droits.

Mais un autre épisode où les premiers rôles sont joués, non plus par les guerriers de sir Edward Carson, mais par les propres officiers de l'armée britannique, s'est produit en mars, et de celui-là, on ne saurait se borner à sourire. Sir A. Paget, le commandant en chef des forces britanniques en Irlande

ayant communiqué aux officiers placés sous ses ordres les instructions gouvernementales, une centaine d'officiers répondirent en offrant leur démission. Le général Gough et deux colonels se rendirent à Londres pour demander au gouvernement l'assurance écrite qu'ils ne seraient, ni eux ni leurs camarades, employés de la façon qu'avait indiquée sir A. Paget. Le gouvernement accepta de les rassurer, sans pourtant prendre des engagements pour l'avenir. Mais, peu après, le colonel Seely, ministre de la Guerre, consentit à ce qu'on lui demandait et ajouta au texte approuvé par ses collègues les deux paragraphes suivants :

« Le gouvernement de Sa Majesté doit garder le droit « d'employer toutes les forces militaires de la couronne, en « Irlande ou ailleurs, pour la défense de la loi et de l'ordre et « pour soutenir le pouvoir civil dans l'accomplissement ordi- « naire de son devoir.

« *Mais il n'a aucunement l'intention de se prévaloir de ce « droit pour réduire l'opposition politique faite à la poli- « tique ou aux principes du Home rule.* »

M. Asquith résolut la question avec une habileté parfaite, en maintenant le colonel Seely dans son sous-secrétariat, après avoir désavoué son acte. La retraite du colonel suivit de peu et M. Asquith prit lui-même le portefeuille de la guerre, en se soumettant à une réélection — laquelle fut du reste de pure forme — suivant la tradition qui veut qu'un parlementaire en prenant un portefeuille, se présente de nouveau devant ses électeurs. D'autre part, le premier ministre avait annoncé son intention de dissoudre la Chambre et de procéder à des élections générales si de nouvelles démissions se produisaient parmi les officiers d'Irlande. C'était mettre la question sur un terrain singulièrement dangereux pour les unionistes ; c'était demander au peuple qui devait commander dans l'Etat, des officiers ou de la nation; la réponse ne faisait pas de doute, et c'est justice de reconnaître que M. Asquith sut tirer un grand succès pour lui et pour son parti d'une aventure où l'un et l'autre avaient de sérieuses chances de sombrer.

LES CONCESSIONS LIBÉRALES

On a vu jusqu'où allèrent les concessions libérales à plusieurs reprises. Il importe d'y revenir pour en constater l'importance.

La déclaration de M. Asquith, acceptant le 10 mars de séparer l'Ulster de l'Irlande libérée, causa une grande tristesse aux libéraux et aux Irlandais. Cette exclusion consistait à tenir

pendant six années en dehors des territoires de l'Irlande autonome les comtés ulstériens qui auraient demandé cette exclusion. Le mécanisme de l'opération serait le suivant :

Dans tous les comtés où un dixième des électeurs en manifesteraient le désir, un referendum serait institué, afin que les citoyens puissent se prononcer pour ou contre le rattachement à l'Irlande autonome. Dans les comtés où la majorité serait en faveur de l'Union avec l'Angleterre, le Home rule bill ne pourrait être appliqué avant six années, à dater de la première séance du Parlement de Dublin.

On voit sans peine tout ce qu'une pareille solution a de mauvais. En premier lieu, l'exclusion de l'Ulster est un acte impolitique qui crée un irrédentisme irlandais ; il coupe le pays en deux fractions hostiles, avec une frontière intérieure des plus difficiles à garder au point de vue économique, et destinée à être le théâtre de tous les conflits. De plus, l'Irlande forme une personnalité géographique et politique, dont on ne peut rien retrancher arbitrairement, sous peine de déséquilibrer par avance son gouvernement et surtout ses budgets.

Quant à l'attente de six années, quel en peut bien être le sens? « C'est une condamnation à mort avec six ans de répit », a dit sir Edward Carson, si, automatiquement, les comtés séparés sont réunis dans ce temps; de tous les avis, c'est la lutte d'aujourd'hui à recommencer avec plus d'animosité encore si de nouvelles consultations doivent intervenir. On comprend donc que les unionistes aient réclamé le sécession définitive, et que les libéraux et les nationalistes aient voulu l'unité immédiate. Mais peut-être à cet égard, trouve-t-on la vraie pensée anglaise dans la *British Review* qui recommande de laisser l'Irlande faire elle-même sa politique : qu'on lui donne un Home rule quelconque; ce sera ensuite à elle à en tirer parti, si elle le peut (1).

Il est certain que la proposition de séparer l'Ulster, émanant du premier ministre, a donné aux unionistes, une fois de plus, l'impression que le gouvernement reculait graduellement devant leurs menaces, et qu'ils avaient tout avantage à continuer leur politique de bluff. La suite de l'affaire leur donna parfaitement raison.

Deux semaines après l'expédition du corsaire *Mountjoy*, sur les côtes nord-est de l'Ulster, M. Asquith, sans que personne s'y attendît, ni parmi ses amis, ni parmi ses adversaires, annonça

(1) M. Erskine Childers écrivait le 12 mars dans *The Nation* : « Cette mutilation « de l'Irlande est en elle-même un acte politique absurde et monstrueux, qui crée le « chaos, qui augmente le mal, et qui ne résout rien du tout. »

aux Communes que le gouvernement préparait un bill destiné à amender en faveur de l'Ulster certaines dispositions du Home rule bill, que ce bill serait d'abord présenté aux Lords, et qu'il pourrait prendre force légale en même temps que le bill principal. La douloureuse surprise fut telle que, même les plus déterminés à appuyer le ministère, à commencer par les Irlandais, ne purent s'empêcher de protester. Ensuite, on arrangea les choses parce que, en politique, on finit toujours par tout arranger; mais le 30 mai, le courageux organe radical-nationaliste ulstérien (protestant au demeurant), *The Ulster Guardian*, après le vote du Home rule, écrivait encore : « qu'à son sens, le gouvernement avait commis une faute, en se montrant aussi conciliant ». Et il ne trouvait comme consolation que de dire : « Le Home rule n'en est pas moins acquis, et il ne s'agit là que « d'une consolation accordée à des vaincus. »

Lorsque M. Asquith annonça aux Communes ce nouveau projet, il se refusa à leur donner aucun détail sur son économie. Se réservant de le présenter d'abord aux Lords, il ne pouvait en entretenir les Communes auparavant. On sut pourtant que l'Amending bill ne contenait aucune disposition nouvelle, et qu'il se bornerait sans doute à l'exclusion pour six ans des comtés qui se seraient prononcés contre le Home rule dans le referendum. Mais il est à prévoir que les Lords ne manqueront pas de réclamer comme un minimun l'exclusion définitive des comtés unionistes, et plus probablement l'exclusion de tout l'Ulster. Or l'Ulster, dans son ensemble, est si peu unioniste que pour le vote précédant le referendum les conservateurs se refusent absolument à accepter un vote par comté, qui mettrait en évidence une majorité nationaliste dans une bonne moitié de la province.

Le sens — et le sens regrettable — de l'Amending bill est surtout de donner au Home rule bill le caractère d'un acte transitoire, qui n'a rien de définitif, et qui peut être remis sur le métier après avoir été pourtant accepté par le Parlement. On dirait que le gouvernement a peur de promulguer une loi votée à trois reprises par les Communes, mais dont ne veulent point les Lords, et que le mécanisme de la nouvelle procédure parlementaire lui paraît terrifiant à déclancher.

L'ANGLETERRE, L'IRLANDE ET LE HOME RULE.

Ainsi, le Home rule bill est voté, mais l'Irlande ne sait pas encore ce que sera son nouveau régime. Voilà qui suffit à caractériser la situation actuelle. Nous sommes loin des beaux rêves

d'une Irlande indépendante comme le Canada ou l'Afrique du Sud, maîtresse de ses destinées, sous la seule condition de demeurer loyale à l'Empire britannique. C'est que ce bill a toute la pauvreté de sang, toute la laideur de ligne, toute la chétive apparence que les poètes attribuent aux enfants conçus sans amour. Et de fait, jamais acte parlementaire ne fut le produit de raisonnements froids, de compromis pénibles, de subtilités chicanières comme ce pauvre texte qui n'arrive pas, quoiqu'on dise, à donner plus qu'un commencement de solution à la question d'Irlande. Par avance, plus d'un Irlandais s'est désintéressé de cet avorton. Quant aux Anglais, en vérité, on ne peut pas dire qu'ils soient, qu'ils aient jamais été home-rulers. Rien de plus significatif à cet égard que la diminution constante, que l'effritement à chaque nouveau scrutin de la majorité home-ruler, jusqu'au vote définitif où toute la majorité est représentée par les membres irlandais, de sorte qu'un Parlement purement britannique n'aurait pas voté même le Home rule incomplet de M. Asquith.

Si l'on se place au point de vue anglais, que fut la discussion du Home rule bill? Une lutte entre des partis pour qui la question irlandaise était une plate-forme nécessaire. Les conservateurs sans programme n'étaient plus que des unionistes, et l'on eut ce spectacle, délicieusement comique, du parti nationaliste anglais ne trouvant pour se désigner qu'un nom emprunté aux querelles de l'Irlande. Cette exploitation politique des affaires irlandaises par un parti sans idées directrices, et sans chefs véritablement capables de le conduire, est si évidente que, lors de la discussion qui suivit le discours du Trône, M. Walter Long se crut obligé de la nier.

Et quel est le résultat pour l'Irlande de l'agitation qui se fait à Westminster autour de ses destinées? Entre deux partis dont l'un défend l'Irlande autonome et l'autre l'Ulster unioniste, sans avoir plus d'affection vraie pour l'Irlande que pour l'Ulster, elle voit sa vie même faire l'enjeu des combats de parole où se plaisent les rhéteurs. Grisée par ce combat — de tous le plus capable de passionner l'âme de Celtes amis des beaux discours — elle en arrive à se persuader à elle-même que rien ne lui importe hors de telles discussions. Et peut-être que, ni conquête, ni massacres, ni lois pénales, n'ont fait autant de mal à l'Irlande que la rhétorique de Westminster.

Maintenant on va continuer la querelle chez les Lords, autour de l'Amending bill. Ce qui en sortira, on ne peut guère le prévoir; mais ce peut fort bien être l'exclusion de l'Ulster. Au moins, il reste cette probabilité que l'Irlande aura dans un

temps plus ou moins rapproché, son propre Parlement. Nous l'avons dit ici déjà; ce sera pour l'Ile des Saints la possibilité d'organiser sa vie nationale, sa vie *véritablement* nationale. La possibilité, et non point la certitude. A ceux qui auront la charge des destinées irlandaises, il faudra sans doute beaucoup apprendre; il leur faudra apprendre toutes les ressources de l'Irlande et toute son histoire, et sa langue, et son âme. Mais il leur faudra oublier encore bien davantage; il leur faudra oublier toutes les mauvaises habitudes du Parlement impérial, et la lutte purement verbale, et la division anglaise des partis, et aussi le *raimeis*, la creuse rhétorique des séances parlementaires et des réunions publiques. C'est une éducation à faire, ou plutôt, ce qui est encore plus malaisé, à refaire. Leur patriotisme celtique les y aidera sans doute, et nous souhaitons de voir, nous les Celtes du Continent, l'Irlande redevenir ce qu'elle fut parmi les Celtes et dans l'univers. Le Home rule peut y contribuer sans doute. Mais, comme la langue dont parlait Ésope, il sera aussi bien la meilleure chose du monde que la la pire. Les Irlandais ne doivent pas l'oublier un instant.

Y.-M. Goblet.

NOS MARCHES SAHARIENNES [1]

IV. — L'Exploration.

Si le Centre africain est resté si longtemps ignoré de l'Europe, ce n'est pas faute d'avoir attiré la curiosité des explorateurs. En dehors des pistes algériennes, deux routes principales traversent le grand désert : celle du Maroc, et celle de Tripoli. Le Sahara occidental n'offre guère aux caravanes que la route longue et périlleuse de Marrakech à Tombouctou par le Tafilelt et Taoudéni. La Méditerranée orientale, au contraire, s'enfonce profondément par les deux Syrtes, dans le continent africain, et baigne, le long des côtes de Libye, le seuil même du désert.

C'est à Tripoli et à Benghasi que venaient converger tous les produits du Centre africain. Tant que dura la domination ottomane, elles furent pour le sultan les deux grands marchés fournisseurs d'esclaves, et les vaisseaux d'Europe eux-mêmes ne manquaient point, dans leur périple du Levant, de relâcher dans ces « échelles » africaines, pour y embarquer l'ivoire, les plumes d'autruche, le filali. De Tripoli par Mourzouk, Tummo et Bilma, les chameaux atteignaient sans trop de fatigue la terre des produits précieux et des razzias plus précieuses encore, où vivent les populations denses et inorganisées du Kanem, du Baguirmi et du Bornou. Une route moins fréquentée et plus dangereuse partait de Benghasi en Cyrénaïque pour atteindre, par Koufra et Ounyanga, la capitale du Ouadaï, Abécher.

Dans l'antiquité, les relations étaient constantes, malgré un voyage de deux mois, entre le monde noir et l'Europe méridionale, grâce aux colonies gréco-latines échelonnées sur la rive africaine de la Méditerranée. Hérodote raconte, cinq cents ans avant Jésus-Christ, que cinq jeunes gens de Cyrène entreprirent de faire vers le Sud un voyage d'exploration ; ils poussèrent, par l'oasis d'Ammon, jusqu'aux bords d'un grand fleuve peuplé de crocodiles et entouré de royaumes noirs. Pour le monde civilisé d'avant l'ère chrétienne — Egyptiens, Persans, Grecs, Romains — l'hinterland méditerranéen était l'*Ethiopie*, nom vague qui désignait les régions au Sud et à l'Ouest de l'Egypte, ou le *Soudan*, c'est-à-dire le pays des Noirs, le pays fournisseur d'esclaves.

---

(1) Voir *Questions Diplomatiques et Coloniales* du 1er juin.

La grande invasion arabe du VIIe siècle interrompit brusquement ce contact direct. La rupture fut si complète que l'Europe a dû procéder, au cours du XIXe et du XXe siècle, à une nouvelle découverte de l'Afrique Centrale. Les Arabes imposèrent aux trafiquants leur intermédiaire et se chargèrent eux-mêmes de renouer à leur profit les relations traditionnelles. Le reflux des Berbères, chassés d'Espagne et redevenus par une lente régresssion des nomades à demi sauvages, fermait complètement à l'Europe la route occidentale. Mais celle de Tripoli resta la voie classique des caravanes venues du Ouadaï, du Tchad et même du Niger. Derrière cet écran, qui substituait le contact direct des Arabes à celui des Européens, les populations noires parvinrent à un certain degré de civilisation, semblable à peu de chose près à celui qu'atteignit l'Europe médiévale, et quelques royaumes gardèrent de leur islamisation une littérature, une histoire, une jurisprudence, un art de gouvernement, qui firent la gloire éphémère des centres de Kano, Kouka et Tombouctou.

A partir du XVe siècle, Portugais, Français, Hollandais, Anglais établissaient tour à tour leur prépondérance sur la côte Atlantique, jusqu'à ce qu'intervînt la grande expansion française amorcée par Faidherbe. Mais l'Afrique Centrale restait difficilement accessible, étant trop éloignée des routes maritimes qui sont la voie normale de toute pénétration, pacifique ou militaire. Elle resta le domaine du Bédouin, obstiné dans son isolement, hostile à toute domination, mais groupé en vagues obédiences — grâce au fil ténu d'un Islam abondamment teinté de pratiques païennes.

L'Allemand Hornemann, parti en 1799 de Tripoli vers le Sud pour le compte de la *British Company Association*, ne revint pas. En 1827, le major Laing réussissait à accomplir le voyage de Tripoli à Tombouctou, mais périssait au retour. La première grande exploration africaine fut celle de Denham et Clapperton, partis en 1821 de Tripoli pour le compte du gouvernement anglais, avec une escorte de 200 Arabes bien armés. Ils prirent, pour traverser le désert, la route des esclaves qui les mena dans les grands sultanats du Bornou, de Kano et de Sokoto, destinés à devenir un jour colonies britanniques. La piste était, de place en place, jalonnée d'ossements qui marquaient l'exode lamentable des captifs noirs, venus des savanes humides du Niger et décimés par la faim et la soif avant d'avoir atteint les oasis tripolitaines.

En mai 1850, l'Anglais Richardson et les Allemands Barth et Overweg partaient de Tripoli et arrivaient au pays haoussa.

Barth seul revint par la même route. Il était de retour à Londres le 6 septembre 1855, rapportant de son long voyage des descriptions précises et vivantes des pays traversés.

C'est de 1869 à 1874 que l'Allemand Nachtigall accomplit sa périlleuse exploration du Tibesti, du Borkou, de l'Ennedi et du Ouadaï. La relation de son voyage reste le fondement des connaissances géographiques et ethniques que nous possédons actuellement sur ces régions à peine occupées.

Si sa mémoire fut parfois en défaut à propos du Ouadaï, où il lui fut interdit d'écrire la moindre note sous peine de mort, ses indications ont été reconnues parfaitement exactes pour le Borkou et l'Ennedi. Le pays semble cependant s'être appauvri depuis son passage : plus sec et moins peuplé, il paraît évoluer vers la forme désertique absolue.

Gerhard Rohlfs essaya, en 1873, de renouveler l'audacieuse exploration de Nachtigall, mais il ne put dépasser Koufra. Du moins a-t il laissé de son séjour dans l'oasis senoussiste une relation détaillée. M. Guido Cora, professeur à l'Université de Rome, vient d'en publier une traduction qui semble avoir vivement intéressé l'opinion publique italienne.

A partir de ce moment, l'Europe ne tente plus aucune exploration importante par les côtes de Libye. Coupée de l'Empire ottoman par l'installation des Anglais en Egypte, la Tripolitaine retourne vers l'anarchie totale sous la domination indolente des Turcs. C'était l'époque où se propageait en France cette fièvre d'expansion coloniale qui allait, pendant trente ans, canaliser l'énergie et l'esprit aventureux de la race vers les conquêtes africaines. A l'Ouest, commençait la conquête du Soudan sur les bandes d'El Hadj Omar, d'Ahmadou et de Samory. Au Nord, la pénétration française dépassant les hauts plateaux algériens prenait enfin contact avec les Touareg dans les oasis du Touat et du Tidikelt. Au Sud, de Brazza parvenait, avec des ressources dérisoires, à devancer Stanley et réservait à la France une part importante du bassin du Congo. L'apogée de cette expansion fut marquée par la concentration autour du Tchad, en avril 1900, des trois colonnes Foureau-Lamy, Gentil, Joalland-Meynier, venues la première de l'Algérie, la deuxième du Congo, la troisième du Sénégal.

Le geste avait, en ce moment, une valeur plus symbolique qu'effective. Devant l'Allemagne et l'Angleterre, travaillées d'un égal désir d'acquisitions coloniales, il affirmait notre prise de possession de ces terres restées vacantes, par où notre Empire africain pouvait enfin, malgré les enclaves étrangères, souder en seul bloc ses provinces les plus lointaines.

Questions Diplomatiques et Coloniales.

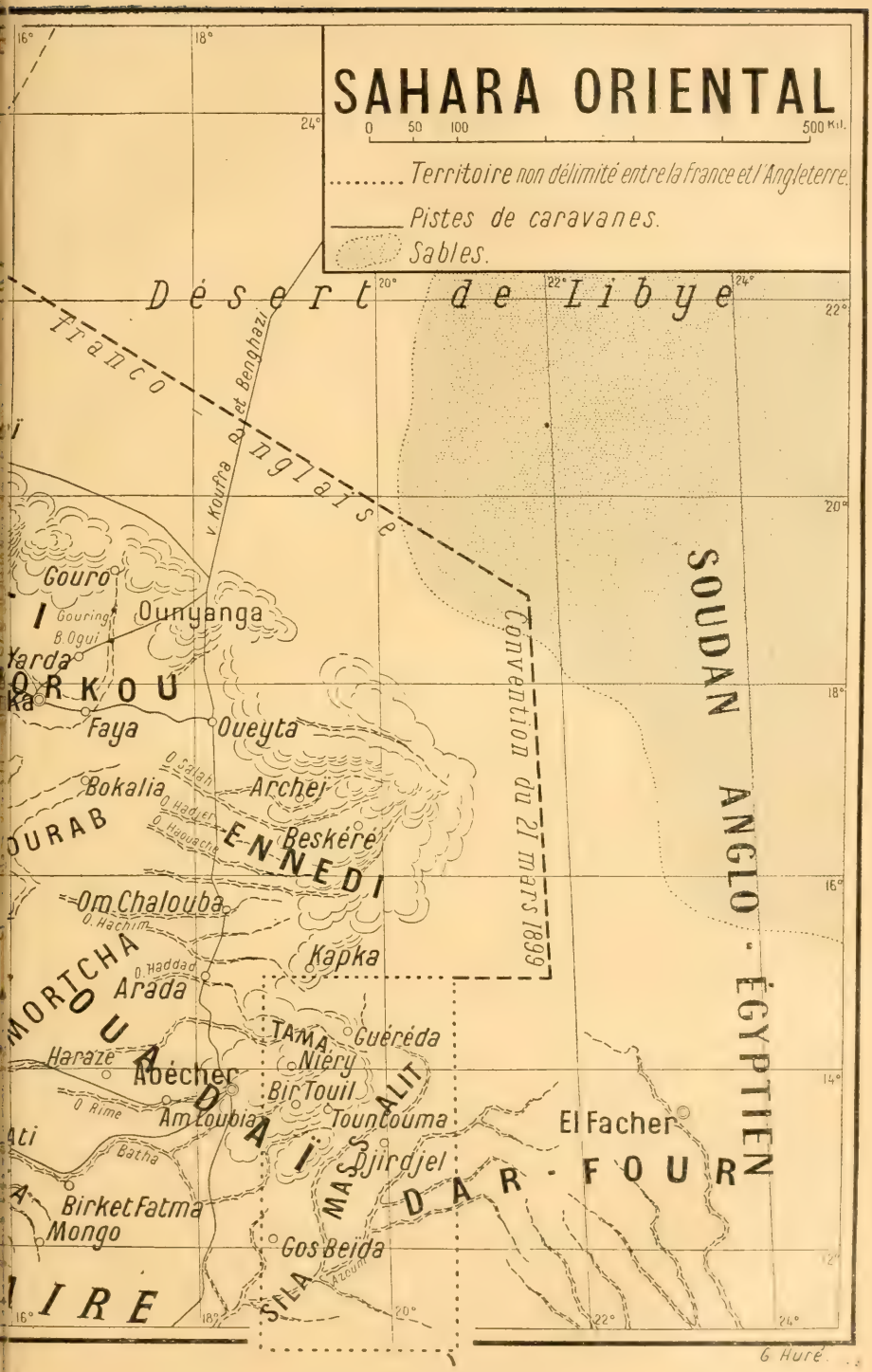
SAHARA ORIENTAL
0 50 100 500 Kil.
Territoire non délimité entre la France et l'Angleterre.
Pistes de caravanes.
Sables.
Désert de Libye
Franco Anglaise
v. Koufra et Benghazi
Convention du 21 mars 1899
SOUDAN ANGLO-ÉGYPTIEN
Gouro
Gouring
B. Ogui
Ounyanga
Yarda
ORKOU
Faya
Oueyta
O. Salah
Bokalia
Archei
O. Hadjer
O. Haouache
OURAB
ENNEDI
Beskéré
Om Chalouba
O. Hachim
Kapka
MORTCHA
O. Haddad
Arada
OUADAÏ
TAMA
Guéréda
Niéry
Haraze
Abécher
Bir Touil
O. Rime
Am Loubia
Tountouma
El Facher
Batha
Djirdjel
DAR-FOUR
Birket Fatma
Mongo
Gos Beïda
SILA MASSALIT
Azoum
AIRE
16°
18°
20°
22°
24°
G. Huré

V. — La conquête.

Dès lors, la poussée vers le Nord hostile commença sans tarder. Nous allions retrouver là notre vieil ennemi, l'Islam, parvenu jusqu'au Tchad au cours de sa migration déjà millénaire vers les terres équatoriales. Les Arabes esclavagistes, installés en maîtres au Centre de l'Afrique, de la Méditerranée au Ouadaï, retrouvèrent avec étonnement dans les troupes françaises venues du Sud les mêmes adversaires qui les avaient refoulés déjà du Sahara occidental et qui cette fois les prenaient à revers. Pour la conquête de l'Afrique Centrale, la France substituait la route du Congo à celle de Tripoli.

Un ancien esclave de Zobeir pacha, Rabah, s'était taillé un royaume autour du Tchad, parmi les populations noires du Chari. Il fut battu et tué, en avril 1900, à Kousseri, où tomba également le commandant Lamy. Son fils Fad el Allah, qui avait réussi à reformer une armée, périt l'année suivante au combat de Goudjba, et l'empire éphémère édifié par l'aventurier égyptien disparut sans retour.

En ce temps-là, le mokaddem (1) Sidi Barrani gouvernait, au nom du Mahdi de Djerboub, dans sa résidence fortifiée de Bir-Alali, le Kanem, le Manga et le Bodelé, avec l'appui des Touareg de l'Aïr, des Ouled-Sliman et des Tedas, groupés autour de ses khouans. C'étaient là des adversaires autrement redoutables que les nègres armés de sagaies, rencontrés en villages dispersés sur les rives du Congo, de l'Oubangui et du Chari, ou vivant en groupements misérables dans les clairières de la forêt équatoriale. Ces Arabo-Berbères de race blanche, adaptés au milieu saharien par une fusion de sang noir, sont des populations aguerries, inféodées au Senoussisme, et maniant avec une adresse héréditaire les fusils perfectionnés venus des fabriques européennes.

Il ne faudrait d'ailleurs pas attribuer au fanatisme musulman l'unique ni même la principale raison de leur résistance. Le conflit qui allait surgir entre eux et la domination française n'était point d'ordre métaphysique. La question senoussiste est, en effet, plutôt économique que religieuse. Notre œuvre militaire en Afrique se complique et — aux yeux de beaucoup d'idéologues et d'hommes politiques contemporains — se justifie seulement par une mission civilisatrice. Nous devons donc imposer à la célèbre et puissante confrérie une révolution dans

(1) *Mokaddem*, vicaire, envoyé du chérif; — *khouan*, fidèle du chérif, adepte de la confrérie.

son existence, la substitution du travail sédentaire au nomadisme pillard et à la razzia, le trafic des produits locaux à l'abri de la paix française à l'esclavagisme sanglant. Nous nous heurtons ainsi non seulement à des habitudes ataviques, mais aussi à des intérêts qui opposent à nos armes une défense désespérée.

Après la défaite et la mort de Rabah, l'achèvement de notre œuvre au Centre africain comportait trois étapes : la soumission du Ouadaï et de ses dars vassaux ; — l'occupation de l'Ennedi ; — enfin, ainsi couverts sur les flancs et sur les routes, le refoulement des Senoussistes au delà des limites fixées par la Convention franco-anglaise du 21 mars 1899.

C'était le temps où l'on n'entendait parler à la tribune du Parlement que de « réserve expectative » et de « pénétration pacifique ». Ces formules commodes servaient à désigner le système de colonisation en faveur dans les milieux politiques. Aussi le Parlement, pendant des années, ne répondit-il aux demandes pressantes des chefs responsables qu'en refusant « d'un cœur léger » tout crédit d'argent et d'hommes. Nul n'a oublié par quelles étapes difficiles la vaillante avant-garde de quelques centaines d'hommes, postée aux confins de nos possessions équatoriales, sut transformer une simple zone d'influence diplomatique en un groupe de protectorats définitivement rangés sous la domination française.

Le centre de notre action politique et militaire fut placé à Fort-Lamy, devenu capitale des territoires du Tchad. En avant, deux postes contenaient et menaçaient à la fois les sultanats noirs insoumis : Yao au Nord, au débouché de l'oued Batha, Melfi au Sud, dominant la route du Salamat.

La lutte contre le Ouadaï a duré plus de dix ans. Après avoir fait prisonnier le sultan Ahmed Rezali et lui avoir crevé les yeux, Doudmourrah est proclamé sultan, tandis que son cousin Acyl reprend contre lui l'éternelle lutte des prétendants évincés, et mène sur les confins du Baguirmi et du Ouadaï la guerre sauvage de razzias que pratiquent de préférence les aventuriers africains.

Ce fut, entre nos troupes et celles de Doudmourah, une guerre incessante d'escarmouches, dont nous ne signalerons ici que les dates principales. En 1905, le sultan attaque Yao : — en 1906, enhardi par notre attitude défensive, il lance sur Fort-Archambault un de ses chefs de guerre les plus puissants, l'aguid des Salamat. Il fallait sortir à tout prix de cette fameuse « réserve expectative », chère aux tacticiens de la Chambre.

En novembre 1906, le capitaine Bordeaux accomplit, avec une compagnie de tirailleurs, une audacieuse randonnée de Mao, chef-lieu du Kanem, à Om-Lobia, au cœur même du Ouadaï. Puis, après une série de chocs heureux et de reconnaissances offensives, le capitaine Fiegenschuh entre enfin, le 2 juin 1909, dans la capitale de Doudmourrah.

Il s'agissait dès lors de rayonner autour d'Abécher vers les provinces où les grands vassaux organisaient la résistance sous la direction du sultan. Ils avaient l'appui d'Ali Dinar, sultan du Darfour, d'autant plus audacieux qu'il se croyait intangible de par sa situation dans la zone d'influence anglaise, et celui de Tadjeddine, sultan du Massalit, aventurier de grande allure ayant en lui l'étoffe des Rabah et des Senoussi.

Le 4 janvier 1910, le capitaine Fiegenschuh, imprudemment sorti de la citadelle avec 233 hommes, tombait sur les bords de l'ouadi Khadja. La 1re compagnie du bataillon du Tchad disparut tout entière dans ce guet-apens, après avoir pendant neuf ans mené en première ligne, sans répit et sans échec, l'œuvre de la conquête française. L'effet moral fut désastreux. Toutes les peuplades avoisinantes se soulevèrent : les Senoussistes reprirent l'offensive par le Nord, les Foriens d'Ali Dinar assaillirent Abécher par l'Est, et les bandes faméliques qui suivaient la fortune de notre protégé Acyl achevèrent, par leurs excès, de nous aliéner les tribus soumises.

Les deux compagnies du Ouadaï résistent péniblement sur tous les fronts. Le lieutenant-colonel Moll, qui prend en octobre 1910 le commandement du territoire, organise aussitôt une colonne de 310 hommes, avec laquelle il entre à Dridjelé, capitale du Massalit. En même temps, le capitaine Arnaud, avec 150 tirailleurs, doit tourner Doudmourrah par le Nord, puis se rabattre vers le Sud et rejoindre la colonne. Mais le 9 novembre au matin, Moll est surpris à Doroté par les bandes de Tadjeddine. L'ennemi passe en rafale à travers le carré français, le bouscule, le submerge, puis disparaît après avoir perdu lui-même 600 hommes dans la mêlée. Le colonel Moll et le sultan Tadjeddine étaient parmi les morts. La petite troupe française décimée avait perdu la moitié des Européens, le tiers des indigènes, et tous ses animaux porteurs. Ali Dinar se remit à razzier méthodiquement le dar Tama où nous avions, en décembre 1910, installé le sultan Hassen.

Malgré le succès remporté à Doroté, le 23 janvier suivant, par le commandant Maillard, notre situation était précaire quand l'administration du Ouadaï passa, en mars 1911, entre les mains du colonel Largeau. Il commença par régler la question

du Darfour, qui ne cessait de nous harceler sur les flancs. Usant du droit de suite reconnu par les traités, le capitaine Chauvelot, avec les forces mobiles du Ouadaï, attaque et disperse les Foriens, puis les poursuit en plein Darfour. Ali Dinar comprit la leçon et ne bougea plus.

Mais en juin 1911, les populations du Ouadaï, exaspérées par la tyrannie d'Acyl et de ses aguids, se soulèvent et attaquent nos postes. Deux mois durant, nos faibles détachements durent se déplacer sur tous les points du territoire, se battant sans répit avec des guerriers fanatiques qui venaient jusque sur la ligne du feu se faire tuer. Doudmourrah comprit enfin l'inutilité de la lutte et finit par se rendre à la merci du vainqueur. Il vit aujourd'hui à Fort-Lamy avec quelques fidèles et 12.000 francs de rente, dans l'oisiveté paresseuse d'une vie désormais sans aventure, où les heures se partagent entre les longues rêveries et les prières musulmanes.

Quant à Acyl, ce chef de bande dont nous avions cru pouvoir faire un sultan, il fut toujours un usurpateur aux yeux de ses sujets. Pillard incorrigible, entouré d'une cour de 2.000 oisifs qui pressuraient les tribus, il était vraiment un allié compromettant pour notre influence. Le 9 juin 1912, le colonel Largeau le faisait arrêter dans sa capitale et déporter à Laï, sur le Logone. Le protectorat, dans sa forme nouvelle, consiste dans le contrôle des aguids maintenus dans leurs fonctions; c'est le commandant du territoire qui représente désormais l'autorité suprême aux lieu et place du sultan.

Les dars vassaux ont tous reconnu l'hégémonie française, Zahrouk, sultan du Dar-Rounga, est notre protégé; Hassen, sultan du Tama, a des gardes-pavillons dans son tata de Niéry : Bakhit, sultan du Sila, a reçu un petit groupe de tirailleurs dans sa capitale de Goz-Beïda; An Doka, sultan du Massalit, a fait acte de soumission et demandé une garnison française. Mais le Massalit est compris dans le territoire dont l'attribution définitive à la France ou à l'Angleterre doit être réglée par un arbitrage. La France n'a point voulu occuper le sultanat, si souvent sillonné par nos troupes au cours de leurs luttes passées, pour ne pas mettre les Anglais devant le fait accompli. Seuls parleront pour notre cause les morts de Doroté et de l'ouadi Khadja.

*
* *

La conquête de l'Ennedi nous a coûté moins d'efforts et d'hommes. Ce n'est pas qu'il soit facile de s'aventurer jusque dans ces cirques rocheux, bordés de falaises à pic, où s'abritent,

au retour de leurs chevauchées de pillage, Arabes, Touareg et Gaëdas, tous les écumeurs du désert. Deux routes y conduisent, l'une par le Bahr-el-Ghazal et le Djourab, l'autre par les oasis d'Arada et d'Oum Chalouba, toutes deux également dépourvues de ressources suffisantes pour l'entretien d'une colonne.

Le capitaine Bordeaux osa cependant, en mars 1907, partir de Bir Alali par la première de ces deux routes avec 100 Sénégalais, faire en deux mois un raid de 1.800 kilomètres à travers un désert effroyable où sévissent des chaleurs de 55 degrés à l'ombre, culbuter trois fois les Senoussistes et revenir par le Borkou en enlevant au passage, simplement pour l'exemple puisqu'il fallait l'abandonner, la citadelle d'Aïn Galakka ! Mais en 1910, les contingents d'Acyl envoyés contre l'Ennedi se firent battre et disperser.

Un homme jouait en ce moment dans ce repaire le rôle de « Roi de la Montagne » : Si Saleh Abou Kreïmi, fidèle soutien de Doudmourrah. Tout en étant affilié à la secte senoussiste, ce chef était en dissidence morale avec le chérif de Koufra. Se déplacant d'Archéï à Beskéré et à Kafra, il coupait la grande route des caravanes de Benghasi à Abécher, fermait aux marchands les routes du Ouadaï, puis les dirigeait sur le Darfour après les avoir copieusement rançonnés.

Le 20 mai 1912, Si Saleh, atteint à Kafra par les méharistes d'Arada, est battu et mis en fuite. L'effet du canon, entendu pour la première fois, avait été tel que ses soldats ne s'arrêtèrent qu'au Darfour. Si Saleh, déchu de son ancien prestige, se réfugia au palais d'Ali Dinar, son ancien ami et allié, où il est employé à de basses besognes domestiques. Le poste de Fada, créé au début de 1914 par le colonel Largeau, tient en respect les populations sauvages éparses dans la montagne.

***

La secte senoussiste s'est défendue plus longtemps à l'Ouest de l'Ennedi, où son domaine politique en territoire d'influence française s'étendait du Tchad au Tibesti par le Kanem, le Bahr-el-Ghazal et le Borkou. La lutte menée pendant quinze ans contre cet adversaire insaisissable semble près d'être close. Au sommet des fortins de pierre, échelonnés sur les confins du désert libyque, le pavillon français a remplacé la bannière sainte à bandes blanches, vertes, jaunes et violettes, qui proclamait depuis un demi-siècle la souveraineté du Mahdi. Quelques coups de canon ont réduit en poussière l'auguste koubba de Gouro, ce tombeau du nouveau Prophète devant lequel venaient se prosterner les pèlerins du senoussisme. En

ce pays d'islam mystique, la chute de la koubba marque l'écroulement du mahdisme.

C'est en 1900 que le mokaddem Sidi Barrani, commandant de la zaouïa de Bir-Alali, se heurta à la poussée française dégagée par la chute de Rabah. Les Senoussistes défendirent pied à pied leur domaine avec une magnifique vaillance, tantôt opposant une résistance tenace à la marche en avant de nos colonnes, tantôt prenant hardiment l'offensive quand notre inaction leur permettait de croire à notre lassitude ou à notre faiblesse.

Le 9 novembre 1901, Sidi Barrani, avec un contingent de Touareg, attaque et tue le capitaine Millot, qui marchait sur la zaouïa de Bir-Alali et rejette sa petite troupe sur N'Gouri. Le 20 janvier suivant, ses partisans ne peuvent tenir devant une charge à la baïonnette exécutée par les 600 tirailleurs du commandant Tétard, appuyés par de la cavalerie et de l'artillerie. Le 4 décembre 1904, un fort parti de Tripolitains revenait, sous la conduite de Bou Aguila, jusque sous les murs de Bir-Alali, creusait pendant la nuit des tranchées fort habilement comprises et commençait l'attaque du poste. La petite garnison, heureusement avertie, sortit au petit jour et décima les Touareg dans leurs retranchements. Comme ces héros d'un autre âge qui allaient à la bataille liés les uns aux autres pour ne pas être tentés de fuir, on les trouva immobilisés par des cordes aux places qu'ils s'étaient choisies.

Pour répondre d'une façon efficace aux attaques de ces nomades insaisissables qui tourbillonnaient autour de nos postes, une compagnie méhariste fut installée à Bir-Alali. Cette troupe mobile, formée à l'image des coureurs du désert, n'a cessé depuis lors de faire une chasse sans merci à tous les dissidents du Kanem et de son hinterland saharien.

Notre vieil ennemi Sidi Barrani mourut, en 1907, à l'assaut d'Aïn-Galakka, emportée et livrée aux flammes par le capitaine Bordeaux. Le grand-maître de l'ordre confie alors le commandement de la zaouïa à Abdallah Toouir, énergique soldat fortement teinté de sang noir. L'action senoussiste redevient nettement offensive. Abdallah Toouir harcèle nos protégés et nous poursuit jusque dans nos postes. Une deuxième attaque du fortin d'Aïn-Galakka échoue, en septembre 1908. Le 17 novembre 1909, un peloton méhariste de Zigueï est surpris et entièrement détruit dans les pâturages de Ouaschenkellé. En trois ans, une trentaine de rezzous viennent piller nos protégés du Kanem.

En juillet 1911, les Senoussistes reçoivent un secours inat-

tendu. Une colonne turque marche de Mourzouk sur le Tibesti, occupe Bardaï, détache au Borkou une compagnie avec un canon, sous le commandement du capitaine Rifky, mais reçue froidement par Abdallah Toouir, mokaddem du Chérif, qui ne reconnaît pas la suzeraineté ottomane, ne peut pénétrer dans Aïn-Galakka. Le colonel Largeau se hâte d'adresser au commandant des forces turques une protestation basée sur nos accords de 1899. Le capitaine Rifky se contente de répondre que la Turquie n'a point donné son adhésion à la convention franco-anglaise délimitant les zones d'influence, et que, depuis les temps les plus reculés, elle a des droits indiscutables non seulement sur le Borkou et le Tibesti, mais sur le Kanem et le Ouadaï !

C'était là une de ces manifestations intempestives de nationalisme panislamique que, par une étrange aberration, le gouvernement jeune-turc multipliait aux confins éloignés de l'Empire, au moment même où le menaçaient en Macédoine et en Tripolitaine les ambitions italiennes et balkaniques. La guerre italo-turque allait, en mars 1912, ramener en arrière la petite troupe ottomane et mettre un terme à cette équipée puérile qui n'avait servi qu'à compliquer d'un incident diplomatique une question depuis longtemps résolue.

De 1911 à 1913, le colonel Largeau, réduit à la défensive par les instructions du Département, dut se contenter d'assurer tant bien que mal la sécurité de nos protégés, en refoulant dans les oasis borkouanes les dissidents du front septentrional.

*
* *

Cette politique expectative pouvait devenir dangereuse pour l'affirmation de nos droits sur un territoire dont les limites n'étaient encore que théoriques et dont l'attribution à la France n'était point basée sur une occupation effective. La crise de mégalomanie subie par le peuple italien au cours de la guerre avec la Turquie semble en effet s'être communiquée à la Consulta. Celle-ci ne paraît pas loin de considérer que les limites actuelles de la Libye ne constituent point les véritables frontières de l'expansion italienne.

Pour s'en convaincre, il suffit de noter combien est devenu avide et agressif l'impérialisme des dirigeants de l'opinion publique, écrivains, journalistes, professeurs, plus franc et tenu à moins de réserve que celui des hommes d'Etat. Le *Corriere della sera* déclarait nettement, en octobre 1913, que les Italiens doivent se considérer comme les héritiers des Turcs, et

à ce titre, succéder à ces derniers non seulement dans leurs droits, mais encore dans leurs prétentions. Le grand organe italien préconisait donc l'occupation immédiate de Ghât et du Fezzan, et la prise en charge par l'Italie « de la police effective « du Sahara jusqu'au Tibesti, c'est-à-dire dans une partie au « moins de la région qu'en 1890 la Sublime Porte avait déclaré « aux Puissances considérer comme l'hinterland de la Tripo- « litaine et que par contre la France considère comme l'hinter- « land de la Tunisie ». Puis, abordant nettement la question : « Si la Turquie, prévoyant qu'elle était fatalement destinée à « perdre sa dernière colonie africaine, s'est bornée à maintenir « un kaïmacan à Bardaï, dans le Tibesti, et un détachement « militaire à Aïn-Galakka dans le Borkou, si elle s'est contentée « de protester pour la forme contre les prétentions de la France, « nous Italiens, les successeurs de la Turquie, nous aurons à « défendre nos droits et nos intérêts. Nous ne pouvons plus « assister stoïquement et acquiescer au partage de l'hinter- « land tripolitain. »

Les manifestations de cette politique ombrageuse se multipliaient, jusque dans la presse officieuse, à mesure que les troupes italiennes approchaient des frontières méridionales. Le ministère Salandra s'est empressé d'inscrire à la base de son programme une augmentation considérable des effectifs, comme si deux corps d'armée devaient rester en permanence en Libye.

Le colonel Largeau, ayant enfin reçu l'autorisation du Département, faisait à cette campagne tendancieuse une réponse sans réplique : le 27 novembre 1913, il entrait dans Aïn-Galakka et y installait une garnison. Le 29, il enlevait Faya et le 8 décembre Gouro. Pendant les premiers mois de 1914, il organisait l'administration du pays en créant des postes militaires à Ounyanga, à Yarda, à Fada. Tout permet de prévoir qu'il procédera très prochainement à l'occupation de Bardaï, la dernière des oasis d'influence française.

Dès maintenant la France tient à sa merci tout le commerce transsaharien de la Libye. C'est d'un coup et sans trop de peine un pays de 200.000 kilomètres carrés qui vient s'ajouter à l'ensemble des territoires africains soumis à l'hégémonie française.

MAX MONTEIL.

LA

PACIFICATION DE LA RÉGION DE TAZA

LES OPÉRATIONS ESPAGNOLES

AU SUD DE MELILLA

Dans le précédent numéro des *Questions*, nous avons retracé brièvement les brillantes opérations militaires qui ont précédé la jonction entre les troupes du Maroc oriental et celles de la « région » de Fez : le 16 mai 1914, les colonnes Baumgarten et Gouraud se sont réunies à l'ouest de Meknasa-Tahtania ; le 17, elles ont campé ensemble sous les murs de Taza.

La rencontre des colonnes Baumgarten et Gouraud n'entraîne pas *ipso facto* la « liaison » entre l'Algérie et le Maroc occidental ; cette liaison ne sera vraiment assurée que le jour où la sécurité règnera tout le long de la route. Pareille tranquillité ne s'obtiendra que par la pacification complète des tribus établies de part et d'autre de la piste makhzen. Or, s'il est relativement facile d'obliger des indigènes qui viennent de nous combattre à se tenir tranquilles, il faut un certain temps pour obtenir qu'ils fassent eux-mêmes la police et empêchent tout acte de brigandage. Il serait donc imprudent de laisser dès maintenant les commerçants isolés et les convois non escortés circuler entre Fez et la Moulouïa : au Maroc, plus qu'ailleurs, il ne faut pas tenter le diable ; et la sécurité sera d'autant plus vite obtenue qu'il y aura moins de coups de main impunis.

La première tâche à accomplir consiste à exiger la soumission de toutes les tribus de la région et le rétablissement de l'ordre. Nous disposons pour cela de forces si importantes qu'elles suffisent à enlever à nos adversaires toute idée de résistance ; les 16.000 à 17.000 hommes réunis à Taza le 17 mai sont trois ou quatre fois supérieurs en nombre à la harka que l'agitateur le plus optimiste peut rêver grouper contre nous ; nos soldats

ont pour eux le prestige de la victoire, le prestige aussi d'une discipline et d'un armement dont nos adversaires marocains reconnaissent la supériorité (spécialement l'artillerie et les avions). En second lieu, l'époque est particulièrement favorable : les pluies ont cessé, la forte chaleur n'est pas encore arrivée, de sorte que nos colonnes circulent facilement partout ; les dissidents, au contraire, ne pourraient se dérober à nos coups qu'en abandonnant leurs moissons qui sont encore sur pied ; or l'indigène de la région de Taza est essentiellement agriculteur, il aime la terre avec passion, et il attache d'autant plus de prix à la récolte de cette année, qui s'annonce très belle, que les réserves de grains sont épuisées par suite de la sécheresse anormale des années précédentes. Dans les lettres écrites de Taza, nos soldats parlent avec admiration de la fertilité du pays, des riches guérets traversés dans toute la plaine de l'Inaouen, des beaux jardins d'oliviers et d'arbres fruitiers trouvés autour de Taza et des villages tsoul ; détail caractéristique, partout la population se livrait aux travaux des champs au lendemain même des plus durs combats.

La méthode à suivre pour consolider les résultats obtenus par la prise de Taza est donc tout indiquée : maintenir les colonnes d'opérations dans la région jusqu'à ce que les rassemblements hostiles aient disparu ; faire circuler des détachements qui obligent les tribus à accepter notre domination, et cela dans un rayon suffisant pour couvrir efficacement la route de Fez à Oudjda ; subordonner cette action militaire à l'action politique des officiers de renseignements. Dès le 18 mai, les commandants de territoire recevaient des ordres dans ce sens : comme mesures d'exécution, il était décidé que les deux colonnes de Fez et de la Moulouïa organiseraient des groupes mobiles agissant en liaison, que ces éléments mobiles s'appuieraient sur deux gros postes établis respectivement à l'oued Amelil (Souk-el-Had Tsoul, ou camp de Terves) et à Taza ; enfin que le ravitaillement, jusqu'à l'oued Amelil inclus, s'opérerait par les soins des troupes du Maroc oriental, qui utiliseraient à cet effet le chemin de fer stratégique de Msoun à la frontière algérienne.

Les résultats ne se sont pas fait attendre : aux dernières nouvelles les tribus ont presque toutes fait leur soumission, sans que la tranquillité ait pour ainsi dire été troublée : Mtalsa, Beni-Ouaraïn, Cheraga, Riata, Meknassa, Tsoul, Branes peuvent être considérés comme ralliés. Seuls les Beni-bou-Yahi manifestent encore une certaine hostilité ; mais ils ont marqué l'intention d'entrer en pourparlers avec nous, probablement

sous la menace de la progression des Espagnols d'Hassi-Berkane.

*
* *

Le territoire de Taza a été placé sous les ordres du colonel Boyer, du 1er étranger : la garnison fixe du poste comprend 2 bataillons (1 du 9e tirailleurs, 1 du 1er étranger), 1 escadron marocain, 1 makhzen de 100 cavaliers et une section d'artillerie de montagne. Un poste intermédiaire a été provisoirement installé sur l'oued Bou-Ladjeraf, à mi-chemin de Msoun, pour couvrir les communications et créer une piste carrossable : ce poste comprend un bataillon d'infanterie, un demi escadron de cavalerie et une section d'artillerie. Des lignes téléphoniques et télégraphiques ont été immédiatement commencées pour relier Taza à Msoun. Les troupes mobiles sont sous les ordres du colonel Pierron.

Une organisation analogue a été créée pour le territoire relevant de la « région » de Fez, où les travaux d'installation du nouveau poste des Tsoul sont poussés avec activité. Les troupes mobiles sont commandées par le colonel Bulleux.

*
* *

Lorsque, le 10 mai, la colonne Baumgarten se porta de Msoun à Taza, les premiers coups de feu qui l'accueillirent partirent de Djebla, village habité par la tribu des Mtarka, fraction des Riata. Ce village est situé à 10 kilomètres environ à l'Est de Taza. Les habitants de Djebla avaient déjà participé à la plupart des coups de main dirigés contre nos convois de ravitaillement de Msoun : c'est ainsi qu'ils se vantaient de posséder du matériel provenant du réseau télégraphique ; et tandis que nos autres adversaires venaient faire leur soumission après l'entrée de nos troupes à Taza, les Mtarka partaient en dissidence dans la montagne, se solidarisant ainsi avec les tribus demeurées irréductibles.

Le général Baumgarten, ne voulant pas laisser subsister un repaire hostile à proximité de la ligne de communication, lançait le 19 mai le détachement Pierron contre Djebla. Le groupe mobile quittait son bivouac de Taza à 5 heures du matin : il comprenait des auxiliaires indigènes (un goum et un makhzen) toute la cavalerie (4 escadrons), une compagnie montée de légion, 6 compagnies d'infanterie, et 3 sections d'artillerie de montagne. Un bataillon suivait en soutien éventuel.

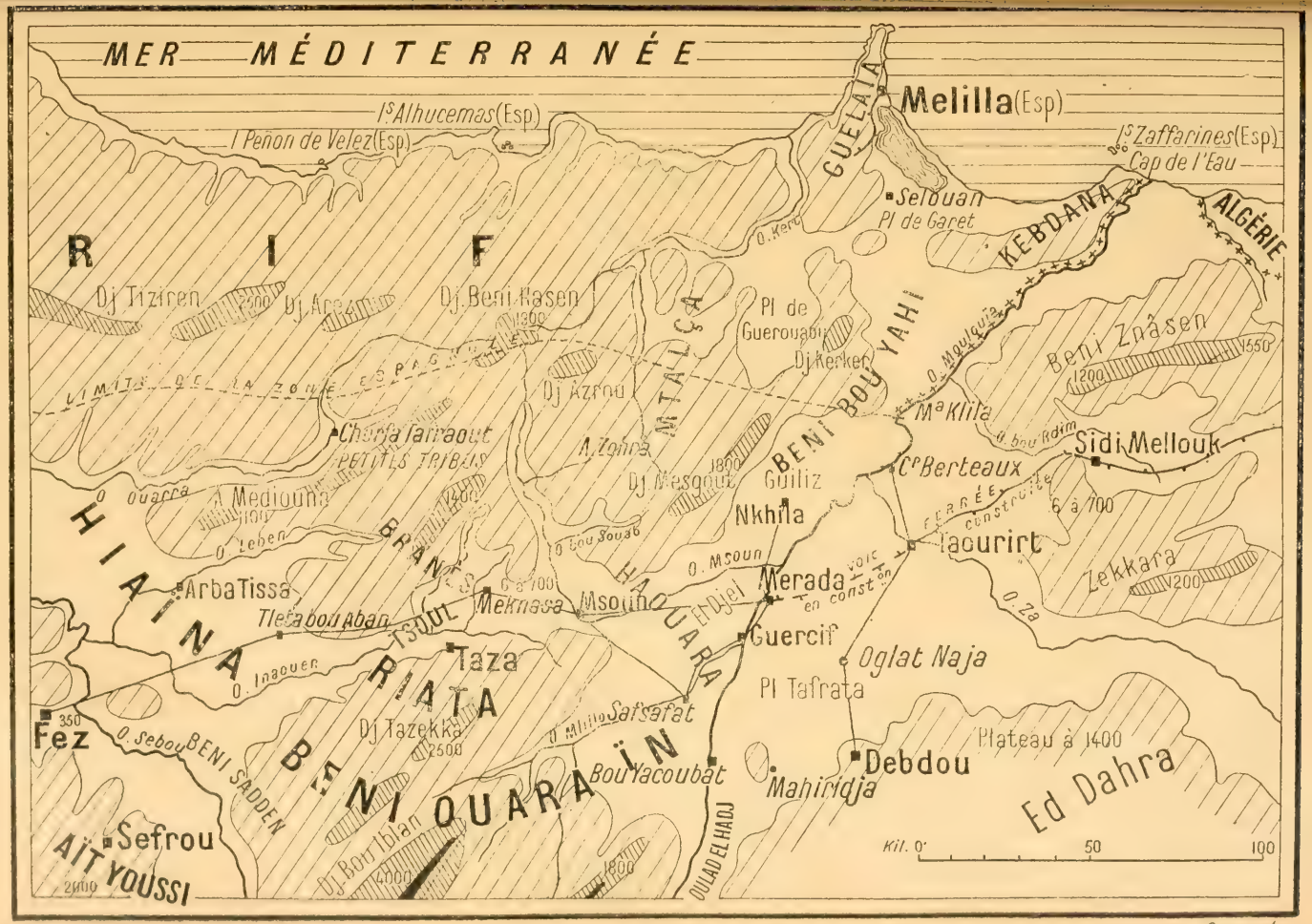

Questions Diplomatiques et Coloniales

G Hupé

Le goum signalait bientôt que les derniers occupants de Djebla refusaient d'entrer en pourparlers et se retiraient précipitamment. Pour faire un exemple, nos troupes entraient dans le village et le détruisaient, à l'exception de la mosquée et de quelques maisons appartenant à des Riata soumis; on retrouvait des poteaux de métal ayant servi à l'établissement de la ligne télégraphique de Safsafat à Msoun et arrachés par les habitants. Pour laisser aux rebelles l'occasion de faire leur soumission, le colonel Pierron respectait les récoltes sur pied. A midi les troupes étaient de retour au bivouac de Taza.

*
* *

Le 23 mai, la colonne Gouraud, accompagnée par le groupe mobile Pierron, quittait Taza pour le camp de Terves. Elle y arrivait le lendemain après avoir bivouaqué au Tleta des Tsoul (à 13 kilomètres à l'Est de l'oued Amelil). Puis le groupe Pierron rentrait à Taza sans incident.

Le 27, le général Baumgarten se rendait à Meknasa Foukania (10 kilomètres nord de Taza) où beaucoup d'indigènes se trouvaient réunis pour le marché; puis il continuait à remonter l'oued El Hadar vers le Nord; les Beni-Feggous, fraction des Branes avec laquelle nous avions depuis longtemps noué des intelligences, venaient faire leur soumission. Le lendemain la cavalerie se portait vers l'Ouest dans la direction des Blilent, fraction tsoul, et rencontrait à Bab-el-Harcha (10 kilomètres nord de Meknasa-Tahtania) le groupe mobile Bulleux fort de 7 compagnies. Celui-ci, parti du poste de l'oued Amelil le 26, avait suivi la grande arête qui sépare la vallée de l'oued Leben de celle de l'oued El Hadar, et sur laquelle sont groupés les principaux villages tsoul : en parcourant ainsi la région où la colonne Gouraud avait livré les combats des 10 et 12 mai, il avait perçu sans difficulté l'amende de guerre infligée aux tribus. La colonne Baumgarten rentrait à Taza le vendredi 29 mai, tandis que le groupe Bulleux, après avoir séjourné à Bab-el-Harcha, franchissait l'arête des Tsoul et allait s'installer près de l'oued Leben, à Sidy Abdallah-el-Razi, à une quinzaine de kilomètres au Nord du camp de Terves.

Au cours de ces diverses tournées, de nombreuses soumissions étaient enregistrées, et l'on peut considérer comme pacifiée toute la région à l'Ouest de Msoun : il suffira de prolonger suffisamment la présence de nos troupes pour consolider les résultats déjà obtenus.

*
* *

A l'Est de Msoun, la situation est moins satisfaisante : le 23 mai, plusieurs incidents se produisaient, tous provoqués par les Beni-bou-Yahi. Ceux-ci, qui avaient été surpris le 14 mai par la brusque offensive du général Jordana, n'avaient pu empêcher l'occupation d'Hassi-Berkane par les troupes espagnoles. Pressés par l'agitateur Chenguiti, ils décidèrent la formation d'une harka, et concentrèrent leurs contingents dans le Medlam, contrefort montagneux du Mesgout sur la frontière franco-espagnole, au Sud du Guerouaou. Ce point d'eau était particulièrement bien choisi à une vingtaine de kilomètres au Nord de notre poste de Nkhila, et à peu près à la même distance au Sud-Est des nouvelles positions espagnoles de Hassi-Berkane. Mais découragés par la vigilance des troupes du général Jordana, des groupes de rôdeurs quittèrent la harka de Medlam, et partirent à la recherche de quelque fructueux pillage dans la zone française. Le 23 mai notre poste de Safsafat essuyait une fusillade pendant la nuit ; un légionnaire en sentinelle à la lisière du réseau de fil de fer était tué. La même nuit, le poste de Guercif recevait des coups de fusil. Un autre djich franchissait la Moulouïa, et attaquait près de Taourirt un convoi libre auquel il tuait deux hommes. Enfin une rencontre plus sérieuse se déroulait le même jour dans la plaine de Djel, entre Msoun et Safsafat, sur la ligne d'étapes : la présence de 200 cavaliers ennemis ayant été signalée, un détachement de 30 tirailleurs commandé par un lieutenant partait immédiatement à sa rencontre : le lieutenant qui marchait en tête de son groupe, était tué à bout portant par un Marocain, dissimulé derrière une broussaille. Un tirailleur tombait également mortellement frappé, mais l'ennemi s'enfuyait vers le Nord en emportant ses blessés.

Ces insultes répétées sur notre ligne de communication étaient d'autant plus irritantes qu'une grande activité régnait dans les transports pour assurer le ravitaillement jusqu'à l'oued Amelil, où un premier convoi est parvenu dès le 29. Afin de parer à toute éventualité, les garnisons de Msoun, Safsafat et Nkhila étaient renforcées et le colonel Pierron prenait le commandement général du groupe formé par ces trois postes, avec la mission de prévenir les incursions des Beni-bou Yahi : un groupe mobile, parti de Msoun sous les ordres du commandant Goubeau, patrouillait le long de l'oued Msoun sans rencontrer de groupes hostiles ; dès la fin de mai, le com-

mandant du territoire recevait des offres de soumission de quelques fractions de Beni-bou-Yahi, et l'état troublé de la région de Nkhila ne paraît plus devoir persister bien longtemps.

*
* *

Il s'est produit, en effet, au milieu de mai un événement qui aura une influence considérable sur la pacification : les troupes espagnoles ont occupé Hassi-Berkane, à la suite, semble-t-il, d'une entente entre le général Jordana, gouverneur de Melilla, et le général Baumgarten. La presse a signalé les deux entrevues qu'eurent ces officiers au mois d'avril, d'abord sur la rive droite de la Moulouïa, puis au poste espagnol d'Aïn-Zahio, chez les Kebdana. En même temps, des préparatifs étaient faits à Melilla, et l'on y débarquait de grandes quantités de matériel de guerre et des approvisionnements qui étaient immédiatement dirigés vers les postes de l'avant : Selouan et Aïn-Zahio recevaient chacun un supplément de un million de cartouches, tandis que toutes les troupes disponibles s'y concentraient peu à peu. Les événements se précipitèrent lorsque arriva la nouvelle de l'occupation de Taza ; le 12 mai, le général Jordana donnait l'ordre de concentrer la brigade Aïzpuru à Aïn-Zahio et la brigade Molto à Selouan (1). Ces deux brigades comprenaient environ 18.000 hommes, ce qui, après le renforcement des garnisons des postes, permettait de disposer d'environ 10.000 combattants pour les colonnes mobiles.

Le 14 mai, la brigade Molto partait de Selouan et occupait le même jour les hauteurs qui entourent le point d'eau de Berkane ; la brigade Aïzpuru, partie du Zahio à minuit, remontait la Moulouïa à quelque distance et débordait Berkane par le Sud. L'action fut si brusque et si inattendue que les indigènes n'offrirent aucune résistance. Les positions conquises furent immédiatement organisées et pourvues de fortes garnisons.

La nuit suivante, quelques centaines d'indigènes dirigeaient un feu assez nourri contre l'un des postes ; ils blessaient deux soldats. Au jour, un bataillon espagnol, appuyé par deux batteries, délogeait les assaillants de la colline où ils étaient postés ; les Espagnols avaient 3 blessés, dont 1 officier. Depuis lors, les Beni-bou-Yahi paraissent avoir renoncé à enlever des posi-

(1) Voir la carte ci-jointe.

Aïn-Zahio est au centre des Kebdana, à environ 45 kilomètres à l'Est (légèrement Sud) de Selouan.

Hassi Berkane est au milieu d'un groupe de collines, à 30 kilomètres au Sud de Selouan, et à 40 kilomètres d'Aïn-Zahio.

tions aussi fortement gardées : devant l'importance des effectifs dont dispose le général Jordana, aucune nouvelle attaque ne s'est produite ; quelques fractions de Beni-bou-Yahi auraient même demandé l'aman. Il ne faut pas perdre de vue que les dissidents sont peu nombreux (2.000 fusils pour les Beni-bou-Yahi), qu'ils vont avoir de la peine à subsister, réduits qu'ils sont maintenant aux maigres pâturages du Medlam et du Guerouaou, sans pouvoir se risquer le long de la Moulouïa, et qu'ils sont à la merci d'opérations effectuées de part et d'autre de la frontière.

L'esprit des indigènes n'aura pas manqué d'être frappé de l'offensive espagnole : pour la première fois nos voisins font un bond étendu qui les met à même de faire sentir leur action jusqu'à la limite de leur zone.

L'occupation d'Hassi-Berkane a été soigneusement préparée, bien conduite, et comme toujours vigoureusement exécutée par des troupes braves et énergiques ; elle s'est inspirée de considérations de politique indigène qui avaient paru jusqu'ici assez étrangères aux possesseurs de Melilla. En nous réjouissant du succès remporté par nos voisins, nous devons saluer un *changement de méthode* susceptible de produire les plus heureux effets au point de vue de la pacification générale. Félicitons-nous de l'entente qui a présidé aux dernières opérations dans les deux zones : des relations cordiales et confiantes entre les commandants des troupes françaises et espagnoles prépareront tout le long de la frontière commune des actions *parallèles* fécondes en résultats.

ARMATTE.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

LES AFFAIRES D'ORIENT

La question albanaise.

LA SITUATION A DURAZZO

La situation ne s'améliore pas à Durazzo. Le prince Guillaume est en réalité prisonnier dans son palais, sous la menace des insurgés qui entourent la ville. La Commission internationale de contrôle a tenté de s'interposer et s'est rendue à Chiak pour négocier avec les insurgés; mais elle s'est heurtée à une intransigeance absolue de leur part sur la question de la personne du souverain. Les insurgés se sont prononcés catégoriquement contre le prince : ils ont remis aux membres de la Commission de contrôle la liste de leurs revendications qui s'établissent ainsi :

1° Abdication du souverain actuel et son remplacement par un prince musulman; 2° continuation de l'emploi de la langue turque pendant neuf ans; 3° adoption du Croissant sur le drapeau albanais; 4° concession aux musulmans, dans leurs rapports avec le khalifat, de privilèges religieux similaires à ceux dont jouissent les chrétiens dans leurs rapports avec le pape et le patriarcat.

Peut-être, livré à lui-même, le prince Guillaume aurait-il été tenté de s'incliner purement et simplement devant les volontés ainsi exprimées de ses terribles sujets. Mais son oncle, le roi de Roumanie, est, dit-on, intervenu pour lui recommander de ne pas quitter Durazzo. Le roi Charles aurait, en même temps, fait une démarche personnelle auprès de l'empereur d'Allemagne à l'effet d'obtenir sa bienveillance en faveur du prince et l'on assure que Guillaume II ne serait pas resté sourd à cet appel. D'autre part, on annonce que les puissances se seraient mises d'accord pour faire devant Durazzo une démonstration navale collective. Dans ces conditions le prince d'Albanie se serait décidé à défendre son trône par les armes.

L'AUTRICHE ET L'ITALIE

Les deux gouvernements de Vienne et de Rome ne cessent d'affirmer la persistance de leur accord amical et la constante unité de vue qui dirige officiellement leur politique orientale. Successivement le comte Berchtold et le comte Forgach à Budapest et le marquis di San Giuliano à Rome ont proclamé leur volonté commune d'agir en parfaite entente. On trouvera plus loin, dans notre chronique politique, les déclarations du ministre italien des Affaires étrangères. Le comte Berchtold n'avait pas été moins affirmatif que son collègue italien, le

25 mai. Cependant, les efforts officiels des deux gouvernements ne semblent pas avoir grande action sur l'opinion et sur la presse de leurs pays. Les journaux austro-hongrois et italiens continuent à s'accuser réciproquement et à dénoncer les tendances contraires des deux diplomaties alliées. L'arrestation de deux Italiens à Durazzo, le colonel Murichio et le professeur Chinigo a tout récemment encore suscité les violentes protestations de la presse du royaume qui décidément n'est pas favorable au prince de Wied, trop austrophile à son gré.

L'ORGANISATION DE L'ÉPIRE

Le gouvernement albanais s'est enfin décidé à approuver l'accord de Corfou, et un communiqué de Durazzo annonce que la Commission internationale de contrôle se rendra prochainement de nouveau à Corfou pour y procéder à l'organisation administrative de l'Epire.

Il faut penser que « prochainement » signifie quand l'ordre sera rétabli à Durazzo, car la Commission de contrôle est le seul élément tant soit peu régulateur au milieu de l'anarchie actuelle, et l'on imagine mal qu'elle puisse actuellement se déplacer pour une œuvre de simple mise au point, l'Epire étant déjà organisée administrativement par les soins de son gouvernement provisoire. Dans la situation présente d'ailleurs, en raison de la menace d'une contagion anarchique, il est douteux que les Epirotes abandonnent bénévolement leurs positions défensives avant que le gouvernement albanais ait pu démontrer son autorité répressive ou conciliante sur les éléments musulmans.

La crise ministérielle serbe.

Le cabinet Pachitch est démissionnaire. Le président du Conseil serbe a, le 2 juin, à deux reprises, offert au roi Pierre la démission du cabinet. Le souverain a fini par en accepter le principe tout en réservant sa décision définitive. Il faut espérer encore que cette décision sera pour le maintien au pouvoir du remarquable homme d'Etat auquel la Serbie doit dans ces dernières années ses succès diplomatiques les plus considérables. Le problème de politique intérieure qui a déterminé M. Pachitch à offrir sa démission est assez connu. La minorité veut coûte que coûte, par une opposition acharnée, empêcher le ministère de poursuivre son œuvre. Elle pratique la grève parlementaire, et triomphe quand le *quorum* n'a pu être obtenu. M. Pachitch n'a vu à cette intolérable situation qu'une issue : la dissolution et des élections nouvelles. Le roi Pierre a, dans ces derniers jours, hésité à lui accorder cette légitime satisfaction. La *camarilla* a su agir. Mais l'on s'étonne que pareil oubli puisse fausser des cerveaux serbes à l'égard des éminents services rendus par le cabinet Pachitch, le grand ministère national de la Serbie. La dignité du président du Conseil lui imposait le geste de démission qu'il vient de faire, mais la sagesse du roi Pierre doit, au moment où la Serbie est encore aux prises avec de nombreux et délicats problèmes exté-

rieurs, lui dicter une marque nouvelle de confiance en le meilleur des serviteurs de la grandeur et des intérêts serbes; d'autant qu'il a la majorité à la Chambre et que les caprices de la minorité ne sauraient compter en de telles circonstances.

La politique de la Grèce.

DÉCLARATION DU ROI CONSTANTIN

A l'occasion de l'apparition du premier numéro du *Journal des Balkans*, organe des intérêts balkaniques, le roi de Grèce a bien voulu recevoir le représentant de ce journal à Athènes, auquel il a fait, entre autres, les intéressantes déclarations que voici :

J'espère que tous nos peuples gagneront à sentir et à aimer leur patrie balkanique : ce sentiment, loin d'être une entrave au développement propre de chaque Etat, sera, au contraire, un puissant stimulant pour ce développement et un considérable élément de progrès.

Tous les pays des Balkans doivent immédiatement travailler à augmenter, compléter et relier les uns aux autres leurs routes, leurs chemins de fer, leurs services de navigation; mais c'est une chose que chacun ne peut faire seul et il est nécessaire qu'ils le fassent en s'unissant pour leur vie, pour leur indépendance économique et pour leur développement.

Chaque nation des Balkans, quoique de la même région, a ses produits propres que les autres ne peuvent se procurer aujourd'hui, par suite du manque de communications directes. Lorsque nous nous serons entendus au sujet des importations et des exportations, tout le monde y gagnera et nous aurons augmenté par là même la circulation de nos biens. Il faut qu'il y ait entre Balkaniques des contacts plus fréquents et partant plus féconds. C'est avec une vive satisfaction que j'ai appris, dans cet ordre d'idées, le raccordement des voies serbes et bulgares aux voies roumaines et la création d'une nouvelle société de navigation roumaine qui rapprochera davantage la Roumanie de nous-mêmes et de nos voisins...

Je crois à la paix, ajouta le roi, et je la veux fermement. A ce propos, je ne puis que vous dire toute mon admiration et tout mon respect pour le roi Charles de Roumanie, qui a tant fait et est tant disposé à faire pour le maintien de la paix, et je suis certain que nous n'aurons qu'à nous louer de sa sagesse et de son sens politique supérieur. J'accueillerai avec toute ma sympathie tout ce qui contribuera à établir cette stabilisation définitive des peuples balkaniques, qui me semble être l'indispensable condition de leur prospérité.

La question des chemins de fer orientaux.

L'accord entre les délégués du gouvernement serbe et le représentant de la Compagnie des chemins de fer orientaux, M. Mueller, est définitivement établi. L'accord comporte, selon les propositions serbes, l'étatisation de la ligne. Le prix d'achat du réseau est fixé à quarante millions. Cette convention sera soumise à l'approbation des Gouvernements et des Chambres respectifs.

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *La crise ministérielle.* — La rentrée parlementaire a eu lieu le 1er juin. La nouvelle Chambre a constitué son bureau. M. Deschanel a été élu président, sans concurrent, par 411 voix.

Dès le lendemain de la convocation des Chambres, le 2 juin, le ministère Doumergue a remis sa démission au président de la République. Dans un communiqué à la presse, le président du Conseil expliquait en ces termes les raisons de sa retraite.

Au cours des deux réunions consécutives du Conseil des ministres, M. Gaston Doumergue a rappelé à ses collègues les conditions particulières dans lesquelles il avait accepté de prendre le pouvoir au mois de décembre dernier. Les difficultés de la situation politique alors existantes lui en avaient fait un devoir. Tant que ces difficultés ont existé, ils ne s'est laissé rebuté par aucune d'elles, soutenu par le sentiment du devoir républicain qui s'imposait, et par la collaboration loyale, confiante et dévouée de tous ses collègues.

Il s'agissait de faire cesser la confusion des partis, de mettre fin aux équivoques d'une politique qui trouvait ses plus chauds défenseurs à droite, d'en formuler et d'en pratiquer une autre qui pût réaliser l'union à gauche, de donner confiance au pays républicain et de permettre ainsi au suffrage universel de se prononcer clairement lors de la prochaine consultation électorale.

Ce programme a été accompli. Une majorité de gauche fortement accrue est arrivée dans la nouvelle Chambre. Les équivoques sont dissipées. Aucun doute ne peut exister sur les intentions du pays. Il veut aller à gauche et voir pratiquer une politique qui ne puisse trouver des concours que de ce côté.

La situation, devenue claire à l'intérieur, est bonne également au dehors. La politique extérieure de la France inspire toute confiance par la droiture de ses intentions.

Tenant compte de ces faits, M. Gaston Doumergue, en remerciant ses collègues du concours si loyal et si affectueux qu'ils lui ont prêté, ainsi que de la confiance sans réserves qu'ils n'ont cessé de lui témoigner, leur a déclaré qu'il considérait que sa tâche et celle du cabinet — tâche nettement définie et limitée par les conditions mêmes dans lesquelles elle avait été assumée — était à son avis terminée et qu'il y avait lieu, en conséquence, de prier monsieur le président de la République de vouloir bien accepter la démission du cabinet.

M. Poincaré a fait alors appeler M. Viviani et lui a proposé de constituer le nouveau cabinet. Celui-ci n'ayant pu mener à bien cette

tâche, le président de la République s'est adressé à M. Ribot qui a rapidement composé son ministère de la façon suivante.

	MM.
Présidence du Conseil et Justice	RIBOT.
Affaires étrangères	LÉON BOURGEOIS.
Intérieur	PEYTRAL.
Finances	CLÉMENTEL.
Guerre	DELCASSÉ.
Marine	EMILE CHAUTEMPS.
Instruction publique	DESSOYE.
Travaux publics	JEAN DUPUY.
Commerce	MARC RÉVILLE.
Agriculture	DARIAC.
Colonies	MAUNOURY.
Travail	ABEL.

SOUS-SECRÉTAIRES D'ÉTAT

Intérieur	LE CHERPY.
Marine Marchande	GUERNIER.
Guerre	MARGAINE.

— *Les accords franco-italiens.* — L'accord franco-italien relatif à la condition des Tripolitains en Tunisie et des Tunisiens en Tripolitaine a été signé à Rome le 29 mai. En voici le texte, d'après le *Journal officiel* du 6 juin :

Les soussignés :

Son Excellence M. Camille Barrère, ambassadeur de la République française auprès de Sa Majesté le roi d'Italie, grand-croix de la Légion d'honneur.

Et Son Excellence le marquis Antonino Paterno Castello di San Giuliano, chevalier de l'Ordre suprême de la très Sainte Annonciade, sénateur du royaume, ministre secrétaire d'Etat pour les Affaires étrangères de Sa Majesté le roi d'Italie, dûment autorisés par leurs gouvernements respectifs, sont convenus de ce qui suit :

ARTICLE PREMIER. — Les sujets coloniaux italiens en Tunisie et les Tunisiens en Libye, jouiront des mêmes droits et privilèges que leurs coreligionnaires étrangers sujets de la nation la plus favorisée, sous la réserve de la disposition prévue à l'article 3 en ce qui concerne le régime judiciaire.

ART. 2. — Les sujets coloniaux italiens se rendant de Libye en Tunisie et les Tunisiens se tendant de Tunisie en Libye devront être munis d'un passeport de leur pays d'origine visé par les autorités consulaires du pays dans lequel ils se rendent.

Dispositions transitoires :

a) Seront admis au bénéfice des dispositions de l'article premier du présent accord, les indigènes venus de Libye en Tunisie depuis le 28 octobre 1912 munis d'un passeport italien visé par l'autorité consulaire française et les sujets tunisiens immatriculés aux consulats de France en Libye à la date de la signature du présent accord.

b) Les sujets coloniaux italiens qui, se rendant en Tunisie, ne passeront

point par une localité où l'administration civile ou militaire italienne est déjà organisée, devront, à défaut de passeport, être munis d'un certificat délivré par les chefs indigènes de leur lieu d'origine ou de domicile.

c) Le gouvernement royal remettra au gouvernement de la République la liste des localités libyennes où est organisée l'administration civile ou militaire italienne, au fur et à mesure de cette organisation.

d) A défaut de visa par l'autorité consulaire, les sujets de l'un des deux pays se rendant dans l'autre par voie de terre feront viser leur passeport ou pièce d'identité par les autorités des localités frontières dont les deux gouvernements se communiqueront respectivement la liste.

Art. 3. — En attendant que les hautes parties contractantes soient à même de concilier leurs points de vue respectifs sur la question de principe, les sujets coloniaux italiens en Tunisie seront, pendant une période de cinq ans, justiciables des mêmes tribunaux que leurs coreligionnaires indigènes.

Une copie des citations adressées en matière pénale aux sujets coloniaux italiens en Tunisie pour comparaître devant les tribunaux du Chara, de l'Ouraza et les tribunaux régionaux indigènes sera communiquée à l'autorité consulaire italienne à titre de simple information.

Les sujets coloniaux italiens en Tunisie qui auront une contestation immobilière relative à un immeuble non immatriculé pourront la porter devant les tribunaux français, si toutes les autres parties en cause sont personnellement justiciables de ces tribunaux.

Art. 4. — Les attributions des agents consulaires d'Italie en Tunisie, à l'égard des sujets coloniaux italiens et celles des agents consulaires de France en Libye à l'égard des Tunisiens, sont les mêmes que celles qui leur sont respectivement conférées à l'égard des Italiens en Tunisie et des Tunisiens en Italie par la convention du 28 septembre 1896, sous la réserve des droits appartenant en matière de succession au Chara et aux tribunaux rabbiniques, conformément au droit musulman et aux droit mosaïque.

Art. 5. — Les contestations relatives à la nationalité, notamment lorsque, soit l'article 4 du décret royal du 6 avril 1913, soit l'article 92 du décret beylical du 25 avril 1861, seraient opposés aux personnes qui se prévaudront des articles 1 et 2 du présent accord, seront portées en Libye devant les tribunaux royaux et en Tunisie devant les tribunaux français.

Art. 6. — Les dispositions de la convention d'extradition du 28 septembre 1896 sont étendues à la Libye. Une procédure simplifiée sera toutefois concertée entre les autorités locales pour l'arrestation des pillards et maraudeurs qui passeraient la frontière.

Rome, le 29 mai 1914.

(L. S.) *Signé :* Camille Barrère.
(L. S.) *Signé :* A. di San Giuliano.

Le 4 juin, M. Barrère, ambassadeur de France à Rome, et le marquis di San Giuliano, ministre des Affaires étrangères d'Italie, ont signé à la Consulta un protocole additionnel à la convention franco-italienne du 6 juin 1904, relative à l'établissement de voies ferrées entre Coni et Nice, Coni et Vintimille, et relative au doublement de la voie ferrée entre Menton et Vintimille. Ce protocole modifie les articles 7, 8 et 9 de la convention du 6 juin 1904.

Allemagne. — *Les desseins de l'Allemagne dans l'Angola.* — La *Gazette de l'Allemagne du Nord* a publié, le 1er juin, l'étude suivante sur les progrès de l'influence allemande dans la colonie portugaise de l'Angola :

Le Portugal est hors d'état de fournir l'argent nécessaire pour les grands travaux de sa colonie de l'Angola. Tout ce qu'on y a fait jusqu'à présent a été exécuté avec l'aide du capital étranger. La ligne de Benguela et le port de Lobito-Bay sont une œuvre anglaise. La ligne sera maintenant continuée jusqu'au Katanga avec le concours du capital allemand représenté en première ligne par la Deutsche Bank. La voie ferrée méridionale, dite de Mossamédès, a encore plus d'importance pour les intérêts allemands. Elle traversera le territoire concédé à la Compagnie française de Mossamédès et celui de la South West Africa Company. Elle ne constituerait pas seulement un fort utile débouché pour les minerais d'Otavie, elle ouvrirait à l'exploitation toute la région de l'Ohango, permettrait d'apaiser ce pays dont l'état troublé gêne les entreprises allemandes et donnerait accès dans les très riches districts de l'Angola méridional.

Toutes ces questions sont examinées en ce moment par un syndicat d'étude composé d'Allemands et de Portugais, et constitué avec l'aide du capital allemand. Ce syndicat a son centre à Hambourg. Il groupe des banques aussi importantes que la Deutsche Bank, la Disconto Gesellschaft, Warburg et Cie, de Hambourg, Bleichrœder, Salomon Oppeinheim, les compagnies de navigation telles que la Hamburg America, le Norddeutscher Lloyd, la Wœrman.

La mission d'étude n'est pas mixte, mais exclusivement allemande. Elle est accompagnée bien entendu de commissaires du gouvernement portugais. Cette mission est divisée en trois sections dont l'une est déjà rendue à son poste et travaille. Ces sections se composent d'ingénieurs des chemins de fer, de géologues, d'agriculteurs, d'économistes. Elles présenteront chacune un rapport qui permettra de juger des possibilités de l'Angola.

La construction des voies ferrées est déjà décidée. Les lignes ouvriront à l'immigration la riche région des plateaux du Plan-Atla, qui offre de larges domaines à l'activité de l'expansion allemande.

Il n'est pas certain encore que la voie ferrée soit d'un bon rendement, mais des relations d'intérêt général et de sécurité nécessitent sa construction. On doit compter sur l'appui du gouvernement de l'Empire qui au besoin accorderait à la ligne nouvelle une garantie kilométrique. Un accord passé avec la Compagnie de Mossamédès assurera l'utilisation des terrains situés à droite ou à gauche de la voie. Cette compagnie a reçu à titre de concession un territoire d'une superficie égale à celle de la moitié de l'Allemagne, mais ne peut en tirer parti. Le traité avec le gouvernement portugais expire en 1933.

Le gouvernement portugais paraît avoir usé de son influence sur la société pour qu'elle ne fasse aucune opposition aux efforts du capital allemand. Le Portugal estime que la voie nouvelle permettra de vendre dans la colonie allemande du Sud-Ouest africain les fruits du district de Huilla.

D'ailleurs, les personnalités intéressées dans la société de Mossamédès se sont déjà efforcées à Paris de faire ressortir les avantages qui résulteront pour la société de la construction de la nouvelle ligne, afin de provoquer une amélioration du cours des actions. Telle est la situation

actuelle de l'Angola. Pour que les capitaux qu'on y placera soient d'un bon rapport, deux conditions sont nécessaires : il faut rompre d'abord avec le système de douanes protectionnistes portugaises et supprimer toutes les entraves à la libre navigation. Il faut ensuite procéder à une colonisation méthodique des régions saines et riches du pays. Enfin il sera nécessaire d'établir dans ce pays une bonne administration. On doit espérer qu'on est, à cette heure, en train de réaliser ces trois conditions nécessaires pour l'établissement des Allemands dans l'Angola. Si on y parvient, on peut croire que la colonie et les Allemands, qui ont des intérêts dans cette colonie, ont un bel avenir devant eux.

Après la publication d'un tel article dans un journal aussi officieux que la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, on ne saurait douter évidemment du succès des négociations anglo-allemandes en Afrique.

Autriche-Hongrie. — *La discussion du budget des Affaires étrangères à la Délégation hongroise.* — La discussion du budget des Affaires étrangères à la Délégation hongroise, le 26 juin, a été l'occasion d'un débat intéressant. Le comte Apponyi, parlant le premier, a signalé tout d'abord les dangers économiques et politiques qui menacent, dans son propre sein, la Triple Alliance, dont il s'est d'ailleurs déclaré partisan fidèle. Après lui, le comte Khuen-Hedervary, ancien président du Conseil, qui s'est proclamé lui aussi un vieil ami de la Triple Alliance, a combattu l'opinion suivant laquelle la Triplice pourrait être remplacée par une entente plus étroite avec la Russie. Toutefois, il est obligé de convenir que celle-ci ne constitue pas un remède à tous les maux.

L'avantage de la Triple Alliance, comme de toute espèce d'alliance, réside, a-t-il dit, en ce fait que non seulement on peut, au moment décisif, compter sur de fidèles alliés, mais aussi que tout allié est soutenu par les autres dans toute question primordiale, pendant toute la durée de l'alliance.

En outre, il n'est pas permis à un allié d'agir hors de l'alliance de telle façon qu'il puisse en résulter quelque dommage pour ses alliés.

En ce qui concerne la politique balkanique, le comte Khuen a déclaré que l'ère de formation et de reconstitution des Etats des Balkans n'est pas close :

La guerre, a-t-il dit, n'a pas apporté l'apaisement. Etant donné surtout que les frontières n'ont été tracées que sur le papier, qu'elles n'ont aucune réalité, il est nécessaire de rectifier ces frontières. La tranquillité régnera seulement ensuite.

Le point de vue suivant lequel tous les Etats balkaniques seraient hostiles à l'Autriche-Hongrie est complètement faux. L'Autriche-Hongrie peut, sur la base des intérêts communs, trouver des amis dans la péninsule des Balkans.

Le souci que tel Etat ou tel autre doit avoir de ses propres intérêts, les conduira à rechercher l'appui que la monarchie, avec ses ressources de toute nature, peut leur offrir.

On conviendra, en effet, que jouir de l'amitié austro-hongroise signifie disposer d'un appui solide et efficace.

C'est la tâche de notre diplomatie que de rechercher les fils qui conduisent à une telle communauté d'intérêts.

En ce qui concerne la Roumanie, l'opinion semble maintenant prévaloir, dans ce pays, que les relations d'alliance qui l'unissent à nous ne constituent pas l'état de choses le plus favorable à ses intérêts.

Si la Roumanie n'a pas foi en notre amitié, il n'est pas en notre pouvoir de la lui communiquer.

Le comte Khuen-Hedervary a parlé enfin du discours de M. Sazonof et constaté avec satisfaction que pour la première fois on a entendu, de la bouche du ministre russe, les paroles : « Les Balkans aux peuples balkaniques. » Ce point de vue n'existait pas autrefois. Quant au désir exprimé par M. Sazonof de voir l'Autriche-Hongrie prendre des mesures afin que les tendances russophobes qui se manifestent en Galicie ne pénètrent point en territoire russe, c'est là un souhait qui a peu l'apparence d'une immixtion dans la politique intérieure austro-hongroise. On semble s'attendre en effet à ce que l'Autriche-Hongrie prenne des mesures de politique intérieure de nature à donner satisfaction à un autre Etat au point de vue de sa propre politique intérieure. Le comte Khuen a terminé son discours en recommandant l'adoption du budget. Enfin le ministre-président comte Tisza, intervenant à son tour et parlant des relations de la monarchie avec les Etats balkaniques, a dit : « Notre parole y sera « toujours écoutée en raison de notre situation militaire. La mo- « narchie n'a aucune aspiration territoriale, mais elle a des intérêts « vitaux à sauvegarder. » Le ministre-président, parlant ensuite des relations de l'Autriche-Hongrie avec les grandes puissances et la Triplice, a déclaré :

Nous avons salué avec la plus grande joie l'amélioration des rapports anglo-allemands et nous saluerions avec la même joie tout ce qui amènerait une détente, la plus grande possible, dans les rapports franco-allemands. Tout homme politique allemand ne peut que se réjouir si nos rapports avec la Russie s'améliorent et si le nombre des occasions de froissement diminue.

Le comte Tisza a terminé en constatant avec satisfaction que les chefs écoutés de l'opposition se sont déclarés comme lui partisans convaincus de la Triplice ; celle-ci peut donc compter également dans l'avenir sur l'appui de la nation hongroise tout entière.

Espagne. — *La scission entre M. Dato et M. Maura.* — La scission entre les conservateurs mauristes et les libéraux-conservateurs de M. Dato a été consacrée à la séance des Cortès du 5 juin, au cours de laquelle M. Maura a expliqué son attitude en ces termes :

Le fait, a-t-il dit, que les libéraux cherchaient constamment à s'appuyer sur les partis de gauche exigeait que le parti conservateur s'éloignât de cette politique. En 1913, j'expliquais au roi que le parti libéral devait rester au pouvoir parce que la question marocaine n'était pas réglée et que le budget n'était pas voté. M. de Romanonès aurait alors laissé les

libéraux démocrates de M. Garcia Prieto former un cabinet. Quant au gouvernement actuel, il s'est formé contre ma volonté. C'est un gouvernement privé de liberté et de ce fait incapable d'assumer des responsabilités. Dans ces conditions, je veux l'ignorer. Pour moi, je suis disposé comme toujours à agir selon ma conscience. Voilà ce que je tiens à faire savoir.

M. Dato, président du Conseil des ministres, a répondu qu'à la mort de M. Silvela il avait été l'un des premiers à proposer pour chef du parti conservateur M. Maura et que son attitude loyale et fidèle lui permettait d'espérer du leader autre chose qu'un violent discours d'opposition.

Nous avons assumé le pouvoir, a dit M. Dato, parce que nous avons jugé que c'était le devoir du parti libéral-conservateur de le faire, la division des libéraux ne leur permettant pas de gouverner. M. Canalejas lui-même avait signalé que le parti libéral était bien près d'avoir achevé de jouer son rôle, conformément à son programme. De mon côté, dans quelques conférences privées que j'eus avec M. Maura, j'avais manifesté la même opinion. Or celui-ci, qui était disposé à former un gouvernement en 1912, dans l'espace de quelques mois changea d'avis. Cette volte-face difficile à expliquer n'était guère favorable au parti. C'était en somme déclarer que les conservateurs n'étaient plus en mesure d'espérer gouverner. M. Maura oublie à cette occasion ce que disaient Canovas et Silvela, lesquels voyaient dans le parti libéral-conservateur le meilleur soutien du trône. Le pouvoir ne m'a d'ailleurs été offert qu'après M. Maura et ensuite celui-ci s'est absenté de Madrid, échappant en ce fait aux consultations qui n'auraient pas manqué de lui être demandées. Or, tous les membres du parti, à une exception près, m'ont dit : « Vous n'avez pas à « hésiter. Le parti conservateur doit accéder aux désirs de la couronne et « maintenant nous avons, en dépit des grandes difficultés que traverse la « politique espagnole, la douleur d'avoir pour ennemi implacable celui « que nous considérions comme le représentant le plus autorisé du « parti. »

Au milieu des applaudissements des ministériels et de presque tous les libéraux, M. Dato a conclu : « C'est tout, M. Maura. Si vous « jugez que les forces que vous possédez dans le parti sont supé- « rieures à celles du gouvernement, vous nous remplacerez; mais « tant que nous trouverons ici l'appui nécessaire pour gouverner « dignement, nous ne pouvons déserter notre poste et faillir à notre « devoir. »

Italie. — *Déclarations du marquis di San Giuliano sur la politique étrangère de l'Italie.* — Le 26 mai, le marquis di San Giuliano a répondu, à la Chambre des députés, à toute une série de questions touchant la politique orientale du royaume. Voici les principaux passages de cet important exposé :

LE DODÉCANÈSE

La note de sir Edward Grey, du 14 décembre, prenait acte de notre déclaration que les îles du Dodécanèse seront restituées à la Turquie à la

date et aux conditions qu'établiront l'Italie et la Turquie. La note reconnaissait que la question intéresse en première ligne l'Italie et la Turquie, mais définissait comme anormale la situation dérivant de notre occupation du Dodécanèse. Cependant, bien que le mot « anormale » ait en anglais une signification quelque peu différente de celle qu'il a en italien et en français, et bien que je connusse les intentions amicales du gouvernement britannique, je n'ignorais pas que la première condition pour conserver des rapports cordiaux avec l'Angleterre est la plus ouverte franchise. Aussi n'ai-je pas caché à sir Edward Grey mon impression ni les raisons pour lesquelles la phrase en question pouvait avoir pour effet de retarder, au lieu de hâter, l'évacuation du Dodécanèse, parce que, contrairement aux intentions du ministre anglais, elle aurait pu déterminer la Turquie à résister à nos justes demandes.

Les conversations cordiales que j'ai eues avec l'ambassadeur d'Angleterre et celles du marquis Imperiali avec sir Edward Grey m'ont confirmé immédiatement dans la conviction que la phrase en question n'avait aucunement une signification peu amicale envers l'Italie. Les faits ont d'ailleurs répondu aux paroles loyales et amicales de sir Edward Grey.

L'ITALIE EN ASIE MINEURE

On m'a demandé si les paroles de sir Edward Grey peuvent faciliter l'exécution complète des stipulations du traité d'Ouchy et permettre à l'Italie d'obtenir les compensations correspondant aux dépenses et aux sacrifices qu'elle a supportés en raison de l'inobservation de ces stipulations par la Turquie.

Un premier pas important dans cette voie, probablement encore longue et laborieuse, a été accompli grâce à l'attitude particulièrement amicale du gouvernement britannique envers l'Italie. Dès les premiers jours de février, sir Edward Grey nous dit que désireux de maintenir les rapports les plus cordiaux entre l'Angleterre et l'Italie, il ne s'opposerait pas aux concessions demandées par les capitalistes italiens dans une zone touchant pourtant de très près aux intérêts anglais, naturellement sous la réserve des droits de la Compagnie anglaise des chemins de fer de Smyrne à Aïdin.

Je suis heureux d'annoncer que l'obstacle provenant de cette réserve se trouve supprimé et que le 19 mai, le Syndicat italien et la Compagnie anglaise de Smyrne-Aïdin ont signé un accord définitif au sujet des chemins de fer italiens et anglais en Asie Mineure.

Il faut naturellement obtenir encore de la part du gouvernement ottoman la concession de la construction et de l'exploitation de chemins de fer desservant les ports de Macri et d'Adalia et de la construction et de l'exploitation de ces ports eux-mêmes. Mais l'accord intervenu entre le Syndicat italien et la Compagnie anglaise aura un effet utile, car les deux compagnies se sont engagées à agir auprès de la Turquie d'accord et réciproquement, le Syndicat italien pour obtenir les lignes en question situées au Sud de la ligne Smyrne-Aïdin, et la Compagnie anglaise pour obtenir d'autres lignes analogues au Nord de la ligne Smyrne-Aïdin, dans la direction des chemins de fer allemands de Bagdad.

Cette convention sera bientôt communiquée officiellement aux gouvernements italien et anglais, qui seront invités à s'employer pour sa réalisation. Lesdites initiatives visent tout particulièrement la région d'Adalia. D'autres, analogues, visent la région de Macri, la mise en état de ce port et le développement du réseau ferré vers l'Est et l'Ouest.

Nous avons été également sollicités d'appuyer d'autres initiatives ita-

liennes ayant pour but l'exploitation de forêts et de mines dans l'hinterland d'Adalia et dans le Dodécanèse. Le gouvernement ne refusera pas cet appui, tout en s'efforçant de coordonner les initiatives des différents capitalistes et d'agir efficacement auprès de la Turquie afin de vaincre ses lenteurs habituelles et peut-être des méfiances injustifiées.

Enfin, nous avons un intérêt politique et économique de premier ordre au maintien de l'intégrité territoriale de la Turquie et à la croissante prospérité d'une puissance qui constitue un des principes fondamentaux et essentiels de notre politique dans la Méditerranée.

Il est superflu de dire que l'accord du 19 mai est non seulement une nouvelle preuve de l'intimité et de la cordialité des rapports existant entre les gouvernements italiens et anglais, mais aussi un moyen de les rendre plus intimes encore et plus cordiaux parce qu'il a transformé en motif de coopération et de loyale et amicale collaboration cette même question en laquelle les interpellateurs redoutaient une éventuelle source de discorde entre les deux nations traditionnellement unies par une sympathie constante.

En outre, l'accord du 19 mai met, pour la première fois, l'Italie au nombre des nations ayant en Turquie d'Asie un ensemble d'intérêts économiques plus ou moins liés avec les autres intérêts européens et ottomans, ce qui constituera un *locus standi* et une base concrète qui nous permettront d'exercer notre influence politique et de coopérer plus efficacement, autant à l'équilibre méditerranéen, au maintien de l'intégrité territoriale de la Turquie et à son indépendance économique qu'au progrès et au développement de notre commerce et à l'expansion graduelle de l'influence de la langue et du prestige de l'Italie.

L'INSURRECTION ALBANAISE

Le marquis de San-Giuliano a précisé ensuite la position du cabinet de Rome dans la question albanaise et ses rapports avec le cabinet de Vienne pour garantir le développement normal et la paix intérieure du nouvel Etat. Le ministre a d'abord rappelé les événements récents de l'insurrection dont il a énuméré les motifs.

L'occupation internationale de Scutari et la politique éclairée du colonel anglais Philips sont de nature à empêcher de graves complications dans l'Albanie septentrionale. On a déjà beaucoup fait pour résoudre les difficultés qui surgissent dans l'Albanie méridionale. Mais depuis environ deux semaines circulaient des bruits de plus en plus inquiétants sur le mécontentement qui régnait dans l'Albanie centrale. L'insurrection qui a éclaté a en partie un caractère social, agraire et démocratique et aussi un caractère d'opposition musulmane à la prédominance redoutée des minorités chrétiennes. Elle a été causée également par la traditionnelle répugnance des Albanais pour le payement des impôts, pour l'obligation du service militaire et pour l'ensemble des exigences d'un Etat moderne occidental, exigences personnifiées par le choix d'un prince européen désiré par les musulmans plus cultivés.

Le marquis di San Giuliano, après avoir récapitulé en détail les événements connus, a conclu ainsi :

L'ACCORD AVEC L'AUTRICHE

Les faits qui ont été exposés et la situation qui en dérive ainsi que les événements qui peuvent se produire ultérieurement ont fait et font l'objet

entre le comte Berchtold et moi d'un actif échange de vues inspiré par cette confiance réciproque et cette loyauté parfaite qui ont formé toujours forment et continueront à former à l'avenir la base solide de nos rapports, cordiaux et intimes.

Les résultats de cet échange de vues peuvent se résumer ainsi :

1° L'Italie et l'Autriche sont maintenant, comme par le passé, d'accord pour vouloir la consolidation de l'Etat de l'Albanie et de l'autorité du prince; les récents événements ne peuvent pas non plus modifier les décisions déjà prises au sujet de la question de l'Epire; en cela également l'Italie et l'Autriche sont fermement d'accord.

2° Les deux gouvernements feront tous leurs efforts pour éviter l'intervention de l'armée en Albanie et ils veulent rappeler le plus tôt possible les détachements de la marine débarqués à Durazzo pour pourvoir à la sûreté du prince, de sa famille et des légations.

3° Les deux gouvernements ont déjà adhéré naturellement à la mesure consistant à envoyer à Durazzo un détachement de troupes internationales de Scutari, si toutes les puissances y consentent.

Le gouvernement italien a fait et continue de faire des démarches en ce sens auprès des autres puissances.

4° Les deux gouvernements sont d'accord pour vouloir que vis-à-vis des difficultés actuelles, et par les moyens qui seront jugés les meilleurs, la Commission internationale de contrôle donne un efficace appui au gouvernement albanais, pour vaincre les difficultés de ce moment critique; d'ailleurs son œuvre, en dehors de sa tâche ordinaire, s'est révélée utile également dans les derniers événements de Durazzo et dans les négociations que, sauf l'approbation du gouvernement albanais, elle a amenées à une heureuse issue avec les insurgés épirotes en vue d'une solution amicale de la question de l'Epire, en substance conforme à nos vues.

5° A une observation de notre ambassadeur qu'à l'insu du gouvernement autrichien, quelques particuliers considérés comme austrophiles ont pu peut-être avoir participé aux récents événements, le comte Berchtold a répondu que si quelques Albanais, qui passent pour austrophiles, ont concouru à l'œuvre de préparation de la rébellion de Durazzo, ils n'étaient aucunement inspirés ou dirigés par le gouvernement autrichien qui, par contre, n'a aucune intention de s'immiscer dans les affaires intérieures albanaises, conformément aux accords pris avec le gouvernement italien.

Nous aussi, continue le marquis di San Giuliano, nous en ferons autant et il est certain que c'est une grande erreur, surtout dans des pays comme l'Albanie et l'Ethiopie, pour une puissance quelconque, d'avoir l'apparence d'identifier sa propre influence et ses intérêts avec une personnalité locale quelconque dans des pays qui, au moins pendant quelque temps encore, ne peuvent pas espérer être dans des conditions d'équilibre stable; la pensée, la volonté, les intérêts, le pouvoir et la fortune des chefs et des partisans changent facilement : l'ami d'aujourd'hui est l'adversaire de demain, l'homme aujourd'hui au pouvoir, demain est en prison ou exilé, sauf à revenir après-demain en honneur et à retomber de nouveau.

Nous devons garder avec tous les hommes influents de l'Albanie des rapports amicaux, mais nous devons fonder notre influence sur la confiance que doit inspirer à la nation albanaise notre politique exempte d'ambitions territoriales et ayant pour but de consolider l'indépendance de l'Albanie, d'en développer la prospérité économique et de participer toujours d'avantage par notre commerce et nos œuvres fécondes à sa civilisation et aux progrès de la paix.

L'ÉQUILIBRE SUR L'ADRIATIQUE

En Albanie, malgré nos efforts pour les éviter, de graves événements peuvent surgir et être tels qu'ils aient une répercussion sur toute la position de la péninsule balkanique, dont l'équilibre est d'un intérêt vital pour nous. L'équilibre de l'Adriatique ne doit en aucun cas être modifié à notre détriment et au profit d'aucune autre puissance, grande ou petite.

Sans engager le pays dans de dangereuses aventures, nous voulons maintenir intacts nos intérêts et notre dignité, persévérer dans la politique dirigée, en plein accord, avec nos alliés pour conserver cet équilibre. Nous avons confiance que la coopération de toutes les grandes puissances inspirées comme elles le sont par des buts noblement pacifiques, facilitera la tâche de l'Italie et de l'Autriche en Albanie, laquelle est le facteur essentiel de l'équilibre de l'Adriatique.

L'Italie, dans ces dernières années, a assuré, grâce à l'entreprise de la Libye, sa position dans la Méditerranée centrale ; elle s'efforce de l'assurer dans la Méditerranée orientale, elle la maintiendra fermement et inébranlablement dans l'Adriatique. Il est bon qu'à l'étranger tout le monde sache que dans son action vers ce but essentiel à l'avenir de la patrie, le gouvernement italien, quel qu'il soit, aura maintenant et toujours l'unanime appui du Parlement.

Ces déclarations du ministre des Affaires étrangères ont été fréquemment applaudies.

II. — ASIE.

Chine. — *Le Conseil de la République.* — Le président dictateur Youan Chi Kaï vient de constituer le Conseil de la République qui doit provisoirement tenir lieu de Parlement et qui, lorsque les Chambres auront été appelées, si tant est qu'elles le soient jamais, rendront les pouvoirs du Parlement absolument illusoires. Voici, d'après l'agence d'Extrême-Orient, quelles seront les attributions de ce nouveau Conseil :

Le Conseil de la République est, d'ores et déjà, constitué.

Pour en faire partie, il est nécessaire de répondre à l'une des cinq conditions suivantes :

1° Avoir accompli une action d'éclat (faits d'armes ou action héroïque quelconque) ayant valu à son auteur des honneurs spéciaux ;

2° Etre un spécialiste réputé en matière de politique générale ou connaître à fond les sciences politiques et le droit international ;

3° Avoir une grande expérience administrative ;

4° S'être signalé par la publication d'ouvrages remarquables traitant de la politique, de la philosophie, des sciences économiques ou autres ;

5° Occuper une haute situation dans le commerce ou l'industrie.

La mission du Conseil de la République consistera à étudier toutes les questions qui lui seront soumises par le président Youan Chi Kaï et à émettre un avis sur ces questions. D'une manière générale, toutes les

affaires intéressant l'Etat, telles que traités avec les puissances étrangères, projets concernant l'amélioration du commerce et de l'industrie, réorganisation de l'instruction publique et des finances, etc., seront examinées par lui. Mais son rôle sera strictement consultatif.

Le nombre de ses membres sera au minimum de 40 et au maximum de 80.

Le président de la nouvelle Assemblée ainsi d'ailleurs que tous les membres, sans aucune exception, sont désignés par le chef de l'Etat.

— *L'accord anglo-chinois dans le Tibet.* — On annonce que l'accord récemment conclu à Simla entre les représentants du gouvernement anglais, du gouvernement de l'Inde et du gouvernement chinois va être soumis au gouvernement russe. Pendant longtemps, les rapports entre le gouvernement de l'Inde et le dalaï-lama sont restés assez mal définis. Malgré la situation prépondérante que lui avait donnée en 1904 l'expédition du colonel Younghusband, l'Angleterre consentit longtemps à laisser le pays absolument indépendant sous la lointaine et vague suzeraineté de la Chine. Il est vrai que par un traité antérieurement signé, le dalaï-lama avait pris certains engagements d'un caractère strict, comportant notamment de ne céder à bail aucune portion de son territoire, de ne donner aucune concession de mines, de chemins de fer ou exploitations quelconques, de ne mettre en gage aucune partie de ses revenus sans le consentement de l'Angleterre. C'était, si l'on veut, un protectorat économique, mais en aucune façon un protectorat politique. Par l'accord conclu en 1907 avec la Russie, l'Angleterre s'engageait d'ailleurs à ne maintenir dans le pays aucun représentant. La Russie prenait de son côté un engagement similaire.

On sait qu'en 1911, profitant de la révolution chinoise, les Tibétains expulsèrent la garnison chinoise que le gouvernement de Pékin maintenait à Lhassa, mais lorsqu'en 1912 le gouvernement chinois, jugeant les circonstances plus favorables, décida d'envoyer une armée au Tibet pour y rétablir sa suzeraineté, le gouvernement anglais, par l'intermédiaire de son ministre à Pékin, lui fit savoir qu'il ne saurait permettre à l'expédition qui se dirigeait sur la capitale du Tibet de continuer sa route

La note réclamait en outre la conclusion d'un nouvel accord avec la Chine, le gouvernement anglais ne pouvant reconnaître la République chinoise qu'après la conclusion de cet accord. Naturellement, le gouvernement russe a été tenu par le gouvernement anglais au courant des négociations, mais l'accord final ne peut être signé sans son assentiment.

Il est vraisemblable que les deux gouvernements vont examiner de nouveau la question de savoir s'il ne conviendrait point de modifier la clause de l'accord de 1907 relatif à l'engagement pris par l'un et l'autre de ne pas envoyer de représentant à Lhassa. L'événement a en effet montré que cette absence de représentant n'était pas sans inconvénient.

III. — AMÉRIQUE.

Mexique. — *La Conférence de Niagara Falls.* — Les négociations de Niagara Falls ne font que peu de progrès. L'attitude conciliante du président Huerta avait tout d'abord donné l'espoir qu'on arriverait assez rapidement à s'entendre. Un communiqué officiel de Mexico, avait, en effet, annoncé que le général Huerta prenait des dispositions en vue d'un congé de six semaines que le Congrès lui accorderait à partir du 1er juin par raison de santé; le général Huerta, disait-on, était décidé à s'embarquer pour l'Europe et l'on estimait que l'annonce de ce départ était l'indication d'une retraite définitive. Mais l'intransigeance des constitutionalistes, qui repoussent toute solution pacifique, a tout gâté; et de leur côté les Etats-Unis, en continuant malgré l'armistice à approvisionner d'armes et de munitions les constitutionalistes, ont naturellement exaspéré les huertistes qui, un moment, ont voulu rompre les pourparlers de paix. On espère toujours, néanmoins, que la Conférence de Niagara Falls viendra à bout de sa tâche laborieuse.

Canada. — *La catastrophe de l'* « *Empress-of-Ireland* ». — Une terrible catastrophe maritime s'est produite le 29 mai, vers deux heures et demie du matin, dans les eaux canadiennes : le navire anglais *Empress-of-Ireland*, de la Compagnie Canadian Pacific, allant à Liverpool, a été abordé et éventré par le charbonnier suédois *Storstad* à 30 milles de Father-Point, à l'embouchure du Saint-Laurent. L'*Empress-of-Ireland* coula en dix-neuf minutes, de telle sorte qu'il ne fut possible d'utiliser que quelques bateaux de sauvetage. Il y avait à bord 1.367 passagers et hommes d'équipage ; 433 seulement ont pu être sauvés.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Ph. Berthelot, ministre plénipot., est chargé de la sous-direction d'Europe ;
M. Gout, ministre plénipot., est nommé sous-directeur d'Asie ;
M. de Peretti de la Rocca, conseiller d'ambassade, est nommé sous-directeur d'Afrique ;
M. Taigny, conseiller d'ambassade, est nommé représentant de la République à la commission de contrôle des finances helléniques ;
M. Ferrand, consul général, est chargé du consulat de la Nouvelle-Orléans ;
M. Japy, secrétaire d'ambassade de 2e cl., est placé à la Havane ;
M. Mouille est chargé du vice-consulat d'Alexandrette ;
M. du Courthial, vice-consul, est nommé à Porto-Rico ;
M. Langlois est chargé du vice-consulat de Larache ;
M. d'Angélis est nommé secrétaire archiviste de la légation d'Athènes ;
M. Deschars, consul de 2e cl., est nommé attaché commercial dans les pays germaniques ;
M. André (Marius), vice-consul, est chargé d'une mission commerciale en Espagne ;
M. Brillouin, vice-consul, est nommé à Santiago-de-Cuba ;
M. Déjardin, vice-consul, est placé à Mannheim ;
M. Marcus est chargé de la chancellerie de Sydney ;
M. Destrées est chargé du vice-consulat de Mendoza ;
M. Lecureuil est nommé secrétaire archiviste à Vienne ;
M. de Gubernatis est nommé secrétaire archiviste à l'ambassade de Madrid ;
M. Méric de Bellefon, chancelier, est mis à la disposition du résident général au Maroc ;
M. Pollio, chancelier, est nommé à Valparaiso ;
M. La Combe, chancelier, est nommé à Newcastle ;
M. Sol, chancelier, est nommé à Genève ;
M. Clausse est nommé conseiller d'ambassade à Washington ;
M. Prévost est nommé secrétaire d'ambassade de 1re classe à La Haye ;
M. Péron, chancelier, est nommé à Smyrne ;
M. Moraud, chancelier, est nommé au consulat du Caire ;
M. Lachèze, chancelier, est nommé à Casablanca ;
M. Cambon (Henri), secrétaire d'ambassade de 1re classe, est placé à Belgrade ;
M. de Robien est nommé attaché d'ambassade à Saint-Pétersbourg ;
M. Dubouays de la Bégassière est chargé des fonctions de secrétaire de 1re cl. à Tokyo.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

CAVALERIE

Afrique Occidentale. — M. le *capit.* Boeswillwald est désig. pour commander les troupes montées de la région de Tombouctou.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Indochine. — MM. le *lieut. de rés.* Faucillers et le *sous-lieu. de rés.* Faivre du Bouvot de Chauvisey sont désig. pour accomplir un stage de deux ans en Indochine.

Annam-Tonkin. — M. le *lieut.* Laval est désig. pour le Tonkin.

ARTILLERIE

Officiers d'administration.

Afrique Occidentale. — MM. les *offic. d'administ. de 2e cl.* Le Fur et de *3e cl.* Degoutte sont désig. pour le chemin de fer de la Côte-d'Ivoire.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

Syrie, Tripolitaine, Albanie, par André Dubosq. Un vol. in-16, avec deux cartes hors texte. Paris, Félix Alcan, éditeur.

Dans ce volume, notre collaborateur, M. André Dubosq, dont les lecteurs des *Questions* ont pu souvent apprécier l'esprit de critique et la sûreté de documentation, réunit une série d'études dont il a recueilli les éléments sur place, au cours de ses récents voyages en Syrie, en Tripolitaine et en Albanie. Il expose d'abord l'œuvre française accomplie en Syrie et en Palestine par nos écoles confessionnelles et la Mission laïque, et montre très justement que si les deux enseignements, confessionnel et laïque, peuvent coexister dans le Levant, il importe toutefois que la Mission laïque évite d'ouvrir des écoles dans les villes où, comme à Beyrouth, les positions des catholiques et des protestants sont trop solidement établies, sinon elle risquerait de se discréditer par ses échecs aux yeux des indigènes et de compromettre le but poursuivi. M. Dubosq examine ensuite, à propos de la Tripolitaine, la question des rapports tuniso-tripolitains si importante pour notre protectorat nord-africain; enfin il termine par un résumé très vivant de la question albanaise. On voit par là de quel intérêt actuel et français est le nouveau livre de M. André Dubosq, dont nous ne saurions trop recommander la lecture.

Petit Manuel du Paludisme à l'usage des Ecoles primaires de l'Afrique du Nord par le Dr L. M. Parrot, médecin colonial de l'Université de Paris. Préface de M. Astier, inspecteur primaire. Vigot frères, éditeurs, Paris.

Il semble que le printemps (avril-juin) convienne mieux que toute autre saison à l'étude de ce livre, parce que dans ce trimestre commencent à paraître et à se multiplier les moustiques, cause de transmission de la fièvre paludéenne. Les leçons du Dr Parrot contribueront utilement à convaincre les générations nouvelles qu'il est de leur intérêt bien entendu d'être des « antipaludistes militants ». Il faut souhaiter à cet ouvrage le succès qu'il mérite, son introduction dans toutes les écoles, et par l'école, son accès dans toutes les familles.

L'Annuaire Colonial, édition 1914 (27e année), ouvrage unique en son genre, contient des notices sur toutes les possessions françaises, Algérie, Tunisie et Maroc compris, donnant les renseignements les plus complets aux points de vue commercial, industriel et agricole.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

A travers la Révolution chinoise, par Fernand Farjenel. Un vol. in-16. Librairie Plon-Nourrit et Cie, Paris.

Le Devoir militaire, par le lieutenant Lassence. Un vol. petit in-8°. Berger-Levrault, éditeurs, Paris.

La Guerre de partisans contre Napoléon. Carnet de campagne d'un officier prussien (1813-1814), par le capitaine von Colomb. Traduction française du commandant breveté Minart. Un vol. in-12. Berger-Levrault, éditeurs, Paris.

Répertoire alphabétique des termes militaires allemands, traduits et accompagnés de notices explicatives sur l'organisation de l'armée et de la marine de l'Empire allemand, par M. Roy. 5e édition, augmentée et mise à jour par le capitaine A. Bourgeois. Un vol. in-12. Berger-Levrault, éditeurs. Paris.

La question albanaise.

Le Turc a l'Europe : « Puisque vous n'en pouvez rien tirer, Madame, passez moi donc le fouet ! »

Punch (Londres).

Haïti et ses créanciers.

Haiti, se cramponnant à la doctrine de Monroë : « Au secours ! »

Star (Saint-Louïs U. S. A.).

Les suffragettes.

L'oratrice : « Les hommes commencent à avoir peur de nous ! »

Pasquino (Turin).

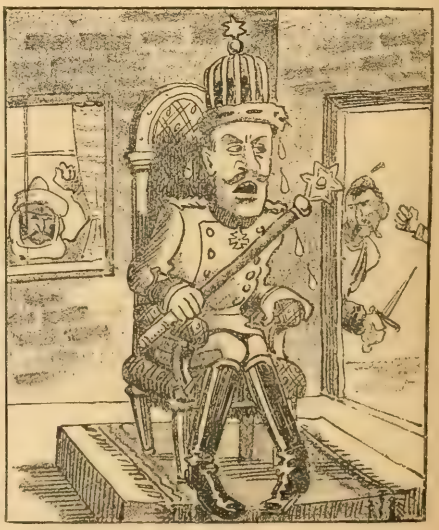

Le plus heureux des deux.

Essad, le brigand,... ou Guillaume, le roi des brigands?

Kikeriki (Vienne).

Guillaume de Wied, le Colosse de Durazzo.

Kikeriki (Vienne).

A Durazzo.

Le marin Italien : « N'ayez pas peur, sire; si ça chauffe trop, je vous embarque avec votre trône ! »

Jugend (Munich).

Le prestidigitateur Asquith : « Messieurs et Mesdames, je mets ce papier (le *home rule bill* dans ce chapeau (la Chambre des Lords) et tout à l'heure je vous montrerai quelque chose d'étonnant (l'*amending bill*).

Une voix : « Vous l'avez dans votre manche ! »

Asquith : « Hélas, non !... Je le voudrais bien ! »

Punch (Londres).

L'Albanie et ses voisins.

Le dernier acte de la tragédie balkanique.

Der Wahre Jacob (Stuttgart).

Les États-Unis a Huerta : « Fais ton choix ! »

The American (Baltimore).

TABLE DES MATIÈRES DU TOME TRENTE-SEPTIÈME

1er JANVIER — 16 JUIN 1914

LIVRAISON DU 1er JANVIER 1914

Les démonstrations diplomatiques de l'Angleterre et de l'Italie, par le commandant DE THOMASSON 5
L'unionisme ulstérien contre le Home rule, par Y.-M. GOBLET 12
La nouvelle loi militaire belge et ses conséquences en cas de guerre franco-allemande, par LANDRECIES 23
Le foyer de la race turque : le plateau anatolien, par A. DE ROCHEBRUNE 35
Les Affaires d'Orient 44
Renseignements politiques 57
Nominations officielles 61
Bibliographie. — Livres et Revues 64
La Caricature à l'Etranger 62

LIVRAISON DU 16 JANVIER 1914

Le recrutement des équipages de la flotte et de l'armée coloniale, par ANDRÉ DUSSAUGE 65
La situation politique et économique du Portugal. Le cabinet Affonso Costa, par Angel MARVAUD 78
Le canal de Panama et l'impérialisme américain, par A. DE TARLÉ 88
Les Affaires d'Orient 105
Renseignements politiques 113
Nominations officielles 126
Bibliographie. — Livres et Revues 127
La Caricature à l'Etranger 124
Cartes et gravures : *Carte des distances des ports de l'Europe aux ports du Pacifique et de l'Australie* 92

LIVRAISON DU 1er FÉVRIER 1914

Appréhensions en Orient; péril en Allemagne, par le commandant DE THOMASSON. 129
Les Etats-Unis et l'Amérique latine, par Henri LORIN 140
La situation de l'Afrique Occidentale Française, par EDOUARD PAYEN 152
Routes et chemins de fer au Maroc, par ARMATTE 160
Les Affaires d'Orient 173
Renseignements politiques 180
Renseignements économiques 187
Nominations officielles 190
Bibliographie. — Livres et Revues 192
La Caricature à l'Etranger 188
Cartes et gravures : *Les chemins de fer au Maroc* 164

LIVRAISON DU 16 FÉVRIER 1914

La presse française et l'alliance russe, par le commandant de THOMASSON 193
Une revanche de l'Islam, par MAX MONTBEL 205
M. Giolitti, par A. B. 214
Les bases navales dans la Méditerranée orientale, par le commandant POIDLOUE ... 222

Les nouvelles formations de l'armée ottomane, par E. N. 227
Les Affaires d'Orient 232
Renseignements politiques 238
Renseignements économiques 251
Nominations officielles 254
Bibliographie. — Livres et Revues 255
La Caricature à l'Etranger 252

LIVRAISON DU 1er MARS 1914

Les négociations franco-allemandes, par le commandant DE THOMASSON 257
La Hongrie dans la politique extérieure austro-hongroise, par Y-M. GOBLET 261
Le développement des voies ferrées en Russie, par Albert SAUZÈDE 272
L'union sud-africaine, par E. DE RENTY 282
Un projet de réorganisation de l'armée coloniale, par ANDRÉ DUSSAUGE 290
L'enseignement français en Egypte, par R. TISLER 301
Les Affaires d'Orient 303
Renseignements politiques 311
Nominations officielles 317
Bibliographie. — Livres et Revues 320
La Caricature à l'Etranger 318
Cartes et gravures : *Le développement des voies ferrées en Russie* 276

LIVRAISON DU 16 MARS 1914

Les grandes agences télégraphiques d'informations, par Angel MARVAUD 321
M. W. Churchill et la politique navale anglaise, par A. DE TARLÉ 331
Le tunnel sous la Manche, par le commandant POIDLOUE 342
Les puissances coloniales devant l'Islam, par MAX MONTBEL 348
Les Affaires d'Orient 363
Renseignements politiques 369
Nominations officielles 382
Bibliographie. — Livres et Revues 384
La Caricature à l'Etranger 380

LIVRAISON DU 1er AVRIL 1914

Faiblesses françaises et faiblesses étrangères, par le commandant DE THOMASSON 385
M. W. Churchill et la politique navale anglaise, par A. DE TARLÉ 390
L'organisation du Comité « Union et Progrès », par A. DE ROCHEBRUNE 400
La côte orientale d'Afrique de Durban à Mombassa, par le Dr Laurent MOREAU 406
L'Albanie autonome et l'Europe, par GABRIEL LOUIS-JARAY 415
Les Affaires d'Orient 427
Renseignements politiques 435
Nominations officielles 445
Bibliographie. — Livres et Revues 448
La Caricature à l'Etranger 446

LIVRAISON DU 16 AVRIL 1914

La répercussion de la politique intérieure sur les relations internationales, par le commandant DE THOMASSON 449
La commune annamite et les événements de 1913, par André DUSSAUGE 454
La côte orientale d'Afrique de Durban à Mombassa (*fin*), par le Dr Laurent MOREAU 472
Les tendances politiques de la Suède, par Pol KOVNIKE 481
Les Affaires d'Orient 490
Renseignements politiques 496
Nominations officielles 510
Bibliographie. — Livres et Revues 512
La Caricature à l'Etranger 508

LIVRAISON DU 1er MAI 1914

Alliance ou entente : paix ou équilibre, par le commandant DE THOMASSON..... 513
Les chemins de fer français dans la Turquie d'Asie, par G. SAINT-YVES..... 518
La situation politique en Espagne, par Angel MARVAUD..... 533
La Tunisie et les Tripolitains, par Edouard PAYEN..... 540
Le rôle des forces navales anglo-françaises dans la Méditerranée, par le commandant POIDLOUE..... 546
Les Affaires d'Orient..... 557
Renseignements politiques..... 562
Nominations officielles..... 574
Bibliographie. — Livres et Revues..... 575
La Caricature à l'Etranger..... 572
Cartes et gravures : *Les chemins de fer d'Asie Mineure*. 524

LIVRAISON DU 16 MAI 1914

Les Etats-Unis et le Mexique, par A. DE TARLÉ..... 577
L'apparente instabilité politique du Japon, par Edmond ROTTACH..... 590
Le nouveau ministère italien, par Ernest LÉMONON..... 599
La Turquie après la guerre, par TSABIGRADSKI..... 610
Les Affaires d'Orient..... 620
Renseignements politiques..... 624
Nominations officielles..... 637
Bibliographie. — Livres et Revues..... 640
La Caricature à l'Etranger..... 638
Cartes et gravures : *Carte du Mexique*..... 580

LIVRAISON DU 1er JUIN 1914

Les chicanes allemandes et l'imbroglio albanais, par le commandant DE THOMASSON. 641
Nos marches sahariennes, par Max MONTBEL..... 647
Les ressources économiques et les chemins de fer de la Chine, par Albert SAUZÈDE. 659
La nouvelle loi militaire ottomane, par E. N..... 669
L'occupation de la région de Taza, par ARMATTE..... 677
Les Affaires d'Orient..... 685
Renseignements politiques..... 689
Nominations officielles..... 702
Bibliographie. — Livres et Revues..... 703
La Caricature à l'Etranger..... 700
Cartes et gravures : *Carte du Sahara oriental*..... 648
Carte de la région de Taza..... 679

LIVRAISON DU 16 JUIN 1914

La question des Nouvelles-Hébrides, par Robert DE CAIX..... 705
Le Home rule pour l'Irlande, par Y.-M. GOBLET..... 716
Nos marches sahariennes, par Max MONTBEL..... 725
La pacification de la région de Taza, par ARMATTE..... 738
Les Affaires d'Orient..... 746
Renseignements politiques..... 749
Nominations officielles..... 762
Bibliographie. — Livres et Revues..... 763
Table des matières du tome XXXVII..... 766
La Caricature à l'Etranger..... 764
Cartes et gravures : *Carte des Philippines et de la Nouvelle-Calédonie*..... 707
Carte du Sahara oriental..... 728
Carte de la région de Taza..... 741

L'Administrateur-Gérant : P. CAMPAIN.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.